


John Adams
Library,
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF No
ADAMS
91.2
v.2



NEGOCIATIONS SECRETES DE MUNSTER ET D'OSNABRUG

TOME SECOND.

NEGOCIATIONS SECRETES TOUCHANT LA PAIX DE MUNSTER ET D'OSNABRUG;

OU RECUEIL GENERAL

DES PRELIMINAIRES, INSTRUCTIONS, LETTRES Mémoires &c. concernant ces Négociations, depuis leur commencement en 1642. juſqu'à leur concluſion en 1648. Avec les Depêches de Mr. de VAUTORTE, & autres Piéces au ſujet du même Traité juſqu'en 1654. incluſivement.

LE TOUT TIRE' DES MANUSCRITS LES PLUS AUTHENTIQUES.

Ouvrage abſolument néceſſaire à tous ceux qui ſe pourvoiront du

CORPS DIPLOMATIQUE OU GRAND RECUEIL DES TRAITEZ DE PAIX, & d'autant plus utile aux Politiques & Négociateurs qu'il renferme le Fondement du Droit Public.

TOME SECOND,

Où l'on trouve les Lettres, Memoires & Inſtructions ſecretes de la Cour & des Plenipotentiaires de France pendant les Années 1644. & 1645.



A LA HAYE,
CHEZ JEAN NEAULME,
MDCCXXV.

T A B L E

D E S

P I E C E S

Contenues

DANS CE TOME II.

Le Chifre marque la page : les Lettres (a & b) *la premiére & la seconde Partie.*

 ge

LET-

LET-

ME-

TABLE DES PIECES.



NE-

NEGOCIATIONS SECRETES
TOUCHANT LA PAIX
DE MUNSTER
ET
D'OSNABRUG
CONTENANT
LES LETTRES
DE LA
COUR DE FRANCE
ECRITES A SES
PLENIPOTENTIAIRES
A MUNSTER,
AVEC LES REPONSES DESDITS PLENIPOTENTIAIRES A LA COUR,
EN MDCXLIV.

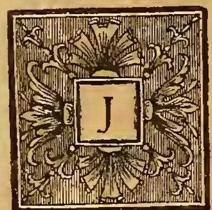
NEGOCIATIONS SECRETES TOUCHANT LA PAIX *DE MUNSTER ET D'OSNABRUG,* CONTENANT LES LETTRES DE LA COUR DE FRANCE ECRITES A SES PLENIPOTENTIAIRES A MUNSTER, AVEC LES REPONSES DESDITS PLENIPOTENTIAIRES A LA COUR EN MDC.XLIV.

MONSIEUR D'AVAUX A LA REINE,

De Munster le 18. Mars 1644.

Le Compliment fait de la part des Espagnols, fait assés voir que les Ennemis sont disposés à la Paix. Excuses d'un Plenipotentiaire Imperial, faites par Mr. Contarini. Compliment & excuses des Bourguemaîtres de Munster. Le Comte les remercie, & il les blâme, & leur fait de grandes plaintes. Nouvelle injure de la part des Habitans.

MADAME,

1644. E mets en tête la date de cette Lettre, comme la meilleure chose que je puisse écrire à vôtre Majesté, & dont elle attend l'avis il y a long tems, que nonobstant la contrarieté du vent, quand j'ai été sur la Zuidersee, & les difficultés du chariot, quand j'ai pris le chemin de terre, j'arrivai hier en cette Ville. Je faisois état, Madame, d'y entrer sans bruit cette premiere fois, afin d'avoir un jour ou deux, pour donner ordre à ma Maison, & pour laisser venir une partie de mon train qui n'a pû me suivre; mais la Courtoisie des Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi d'Espagne a rompu mes mésures, ils ont eû si grand soin de me faire compliment, que sans avoir été avertis de mon arrivée, comme c'étoit l'ordre, ils m'ont envoyé leurs Carosses à demie lieuë d'ici, & m'ont fait plus d'honneur, ou du moins plûtôt que je ne voulois. Ce cortége suivi de quantité de peuple, qui temoignoit beaucoup de joye, m'ôta la liberté de passer pour inconnu. J'estimai aussi, qu'il valoit mieux recevoir sur le champ les avances qui nous sont faites par les Ennemis, & ne leur pas donner à l'abord quelque sujet de défiance, que de pourvoir à ma commodité, ni à l'ostentation de mon équipage, qui sera vu tout entier en d'autres occasions. 1644.

Le Gouverneur de la Ville fut celui qui m'aborda le premier, & me salua de la part du Senat. Après lui, deux Gentilshommes du Comte de Nassau; auxquels succederent un Gentilhomme de Mr. Saavedra, un autre de Monsieur Zapata, le Secretaire de Mr. l'Ambassadeur de Venise, & celui du Conseiller Brun. Je les nomme à vôtre Majesté en l'ordre auquel ils me parlerent tous séparément, & avec des Carosses séparés, & différentes livrées. Je n'ai encore pu savoir, si ce fut à dessein, ou par mégarde que le Secretaire de Venise s'entrejetta entre les gens du second & du troisiéme Plenipotentiaire d'Espagne; car Mr.

1644.

Mr. Contarini nous a écrit à la Haye que ledit Sr. Brun avoit cette qualité aussi bien que les autres, & qu'on devoit rendre le même honneur à tous trois. Il n'y eut rien à désirer aux civilités qu'ils me firent; après m'avoir felicité de mon arrivée, & témoigné le désir de leurs Maîtres de me visiter bien-tôt, ils remonterent chacun dans son Carosse, & me vinrent accompagner céans, où ils n'oublierent pas de reïterer leurs complimens.

Comme nous entrions dans la Ville on tira le Canon, toute la Garnison, comme aussi la Bourgeoisie, étoient sous les armes, & firent plusieurs Saluades, le peuple étoit en foule par les ruës, les femmes aux fenêtres, & aux portes des Maisons, & mêmes les Ambassadeurs, qui ne se montroient qu'à demi. Je n'étois pas, Madame, en si mauvais ordre, que nous ne fussions une bonne heure à passer, mais il me manquoit trente chevaux, qui me viennent de Groningue, & autres choses pour faire voir quels sont les moindres Serviteurs de votre Majesté, & que la guerre ne nous a point apauvri.

J'ai envoyé ce matin deux Gentilshommes à Mr. le Comte de Nassau, un à Mr. Saavedra, un à Mr. Zapata, un Secretaire à Mr. Brun, & un autre à Mr. Contarini. Ils les ont remercié de ma part de leur Courtoisie, & m'en ont encore rendu de nouvelles, spécialement le Comte de Nassau, qui les a conduits jusques à la porte de la ruë, avec mille protestations de son affection envers moi. Mr. Saavedra a dit à celui que je lui ai envoyé, que sur le bruit qui s'éleva hier, que je n'étois pas avec mon train, ils crurent que je voulois éviter leurs Complimens, parce qu'ils étoient bien assurez que j'y étois. On lui a repondu que cela n'auroit été que différé, & pour deux jours seulement. Il a reparti que si je fusse entré, sans qu'il eût rendu ce devoir au Roi Très-Chrétien, il ne seroit pas demeuré dans Munster, après y avoir commis une telle faute. En un mot, Madame, les Ennemis sont disposés à la Paix, ou bien il faut avouer que l'artifice dont ils se servent pour le faire croire, ne sauroit être plus exquis, ni plus complet.

Le Compliment fait de la part des Espagnols, fait assés voir que les Ennemis sont disposés à la Paix.

Le Docteur Volmar, qui est aussi Plenipotentiaire de l'Empereur, ne m'aiant hier envoyé personne, je n'ai pas eû sujet aujourd'hui de le faire remercier; Monsieur Contarini m'a mandé avec grand soin, que c'est la faute des Gentilshommes du Comte de Nassau, lesquels s'étoient chargés de me parler au nom de leur Maître, & de ce Docteur; l'on m'a dit ailleurs qu'il n'a qu'un méchant Carosse à deux chevaux, & n'a point d'hommes auprès de lui, pour employer à une action de Ceremonie. J'ai crû, Madame, que votre Majesté ne desaprouveroit pas que je reçusse cette excuse par l'entremise du Médiateur, vû même que le Chef de l'Ambassade avoit satisfait abondamment à la Civilité, & ainsi j'ai fait faire compliment audit Sr. Volmar, sur ce que j'avois apris de son intention. Il l'a reçu avec plaisir, & s'est comme plaint des gens de Mr. le Comte de Nassau, & quand Mr. l'Ambassadeur de Venise a sû que je ne m'étois pas arrêté à cette omission, il a témoigné d'en être fort aise, & a dit beaucoup de choses à la décharge de ce Docteur.

Excuses d'un Plenipotentiaire Imperial, faites à Mr. Contarini.

Les Bourguemaîtres de cette Ville viennent de sortir de céans, où ils m'ont témoigné le respect qu'ils doivent à la France, & l'extrême besoin qu'ils ont de la Paix, & m'ont fait offre de tout ce qui dépend de leurs Charges; c'est le premier point de leur harangue, puis ils m'ont recommandé les intêrets de leur Ville, dans les occasions qui s'en offriront, & ont conclu par des excuses d'un accident qui est arrivé à quelques-uns des Domestiques de Mr. Servien, lesquels sont venus lui préparer son logis: Sur ce propos, ils se sont loués de la conduite de mes gens qui sont ici depuis trois mois, & ont dit être bien informés de l'ordre que j'ai soutenu dans ma famille, pendant les autres Voyages que j'ai fait en Allemagne. Par là, Madame, ils ont voulu me prier honnêtement de continuer, s'imaginans que les François ont toûjours l'épée à la main, & se fondans encore sur quelques relations, qui leur sont venuës de la Haye, où, Dieu merci, ceux de ma suite ne sont point mêlés. Ils m'ont parlé Latin, & moi à eux, mais je ne me suis pas conformé à leur sens, comme à leur langage, car après avoir repondu civilement aux deux premiers points, je leur ai fait de grandes plaintes sur le troisiéme; ils estimoient peu de chose ce qui s'est passé, & je leur ai fait voir que c'est un crime contre le droit des gens, ils sont rudes en ce Païs, & fort mal affectionnés envers la France; c'est pourquoi il a été besoin de les civiliser, & instruire; pour les obliger du moins au respect, si on ne peut avoir leur amitié.

Compliment & excuses des Bourguemaîtres de Munster.

Le Comte les remercie, il les blâme & leur fait de grandes plaintes.

Ils ont reparti qu'ayant déja sû mon sentiment par Mr. de Saint Romain, ils ont fait emprisonner ce matin ceux que l'on accuse d'avoir commis l'insolence, ce qu'ils n'avoient point voulu faire jusques à présent; mais comme ils desiroient que je me contentasse de ce châtiment, j'ai repondu ne pouvoir consentir à rien, sans Mr. Servien, qui sera ici dans peu de jours, & que cependant les Prisonniers ne doivent point être élargis. Les Médiateurs en sont demeurés d'accord, & m'ont laissé avec de nouveaux complimens de part & d'autre.

Je n'écrirai point à vôtre Majesté le detail de cette affaire, & de la querelle; cela se fera, plus convenablement avec Mr. de Brienne. Il me suffira de dire à vôtre Majesté que des gens de la plus basse Condition qui soient en cette Ville ont battu quelques Domestiques de Mr. de Servien, & les ayans poursuivis jusques dans leurs logis, ont même poussé la porte avec violence, & en jurant qu'il falloit tout tuer; c'est en cette derniere action qu'ils ont peché plus grievément; car pour le surplus ils prétendent n'être pas les agresseurs. Je suis, &c.

Nouvelle injure de la part des habitans.

LETTRE

De Monsieur

D'AVAUX

A Mr. de

BRIENNE.

Du 18. Mars 1644.

Différent arrivé entre les Domestiques de Mr. Servien, & quelques Habitans de Munster. Les Habitans insultent aussi le logis de l'Ambassadeur de Venise.

MONSIEUR,

Différent arrivé entre les Domestiques de Mr. Servien, & quelques habitans de Munster.

JE n'ai rien ajoûté à la Dépeche ci-jointe, sinon le recit du différent, qui est survenu entre les gens de Mr. Servien, & quelques Ha-

1644.

Habitans de cette Ville, c'eſt que le Bourreau ayant accoutumé de paſſer quelques nuits par la ruë, où le logis de Mr. Servien eſt ſitué, pour porter les ordures de la Ville; & les Domeſtiques de Mr. Servien ayant voulu éloigner cette infection de leur quartier, ils ont averti deux fois ledit Bourreau, qu'il eût à prendre un autre chemin, mais il ne l'a pas voulu faire, & il y a bien douze jours, qu'étant paſſé derechef par la même ruë, les gens de Mr. Servien coururent après, & lui jetterent des pierres. Leurs menaces précédentes avoient mis ce Compagnon en garde, tellement que ces coups de pierre furent vivement repouſſés par des coups de bâtons, dont l'un des Domeſtiques eſt demeuré huit jours au lit; juſques-là ce ne ſeroit pas grand' choſe, ſi le Bourreau aſſiſté de ſes Valets, & de quelques Hallebardiers, qui faiſoient la patrouille, non contens d'avoir attaqué trois hommes de Mr. Servien, n'en eût attaqué un quatriéme, qui ſortit de la Maiſon en chemiſe, & ſans armes, pour eſſayer ſeulement d'y mettre ordre, & qui plus eſt, ils n'épargnerent pas même le logis de Mr. l'Ambaſſadeur de Veniſe, pouſſerent la porte ou les fenêtres baſſes avec grand effort en diſant mille injures aux François. Cependant ſi je n'euſſe témoigné du reſſentiment de cette inſolence, & que je n'euſſe parlé haut au Magiſtrat de cette Ville, l'action auroit demeuré impunie, & Mr. l'Ambaſſadeur de Veniſe n'auroit ſu en tirer aucune raiſon; au contraire ces gens ici prétendoient avoir été offencés, & avoient fait de grandes plaintes audit Mr. Contarini, de ce que les gens de Mr. Servien avoient attaqué la garde de la Ville. Je ſuis &c.

Les Habitans inſultent auſſi le logis de l'Ambaſſadeur de Veniſe.

LETTRE

De Monſieur

D'AVAUX

A LA REINE.

Du 25 Mars 1644.

Il donne part de ſa reception. Les Eſpagnols s'abſtiennent d'envoier à la rencontre du Nonce. Les Miniſtres Imperiaux vont recevoir le Nonce. Les Miniſtres Eſpagnols firent faire leurs excuſes au Nonce. Ils cedent néanmoins le rang au Comte d'Avaux dans l'Egliſe, en s'en retirant. Viſite des Impériaux au Comte pleine de civilité. Celle des Eſpagnols a quelque choſe de fier. Leur Diſcours. Les Eſpagnols reçoivent la viſite enſemble. Les Imperiaux de même. L'Ambaſſadeur de Veniſe eſt plus ſur le cérémoniel. Eloge du Nonce. Il attend l'arrivée du Comte Servien pour entamer les affaires. Il ſouhaite qu'on invite les Princes & les Etats de l'Empire, de faire une Députation à Munſter, il en donne la raiſon. Il s'abouchera avec les Plenipotentiaires de Suede.

1644.

MADAME,

J'Eus l'honneur il y a huit jours de rendre compte à V. M. de mon arrivée à Munſter & de la reception qu'on m'y avoit faite. Depuis cela, Madame, j'ai reçu & rendu les viſites aux Ambaſſadeurs qui ſont ici, & quand Monſieur le Nonce m'aura viſité dans l'ordre qui ſe doit, comme je ſuis preſque aſſuré qu'il fera, toutes choſes ſe ſeront paſſées avantageuſement & ſelon mon deſir pour l'honneur de la France.

Il donne part de ſa reception.

Lors que ledit Sieur Nonce arriva en cette Ville, je fus averti que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne avoient concerté avec ceux de l'Empereur d'envoier à ſa rencontre: cela m'obligea de faire monter Monſieur de Saint Romain à cheval avec vingt Gentilshommes, pour prendre garde que ceux que j'envoiois auſſi tinſſent par tout le rang qu'il convient. A un autre faiſon & en un autre lieu, j'en ſerois demeuré là, mais étant ici pour faire la paix, je fis donner avis à Monſieur Contarini que ſi quelques-uns vouloient prendre place entre l'Empereur & nous, ils ſeroient battus: il entendit à demi mot, & fit parler promptement aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, leſquels après quelques allées & venues chez le Comte de Naſſau prirent l'expedient d'ignorer l'arrivée de Monſieur le Nonce.

Les Eſpagnols s'abſtiennent d'envoier à la rencontre du Nonce.

Il eſt vrai que l'entremiſe dudit Sieur Contarini fut ſoutenuë par plus de cent perſonnes que les Eſpagnols virent ſortir de ceans, & qui alloient comme par curioſité voir l'entrée qu'on feroit au Nonce, qui ne fut abordé que de deux Gentilshommes qui étoient dans mon Caroſſe.

De ſorte, Madame, que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne quitterent la partie, & que leurs Gentilshommes & leurs Caroſſes ſe ſéparerent de ceux du Comte de Naſſau.

Au ſortir de la place du Dome, où nous ſommes tous logez, les Imperiaux allerent hors de la Ville à la rencontre de Monſieur le Nonce, & les Eſpagnols l'allerent attendre à ſon logis, mon Caroſſe ſuivoit immédiatement celui du Comte de Naſſau & toute la cérémonie.

Les Miniſtres Imperiaux vont recevoir le Nonce.

Le Secretaire de Monſieur le Nonce me faiſant compliment de ſa part, m'a dit que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne lui avoient fait faire excuſe de ce qu'ils n'avoient point envoié au devant de lui, comme ils auroient fait volontiers s'ils euſſent été avertis à temps du jour de ſa venue.

Les Miniſtres Eſpagnols firent faire leurs excuſes au Nonce.

Aujourd'hui à l'Egliſe il leur a fallu ruſer en perſonne, & ceder à la vuë de tout le monde. J'avois été de bon matin ouïr la paſſion aux Capucins: ils ont crû ſans doute que j'y aſſiſterois auſſi à la Meſſe, & ſont venus de bonne foi dans l'Egliſe Cathedrale du Dome qui eſt comme notre Paroiſſe à tous, mais comme ils étoient déja entrez bien avant, ils m'ont aperçu, & ſans héſiter ils ont fait tous trois une contremarche, & ſe ſont retirez. Ils ne m'ont point ſalué, le pouvant faire fort commodément, & n'ont pas ſeulement flechi le genouil en aucun endroit de l'Egliſe. Il n'eſt pas mauvais, Madame, qu'on les ait obligez d'abord à ſe mettre à la raiſon, & pour cet effet il étoit néceſſaire d'être en bon équipage & d'avoir beau-

Ils cedent néanmoins le rang au Comte d'Avaux dans l'Egliſe, en s'en retirant.

coup de Monde: il y a cinq Ambaſſadeurs de la Maiſon d'Autriche, & il n'y en a qu'un ſeul de France, mais qui eſt malaiſé à ſurprendre où il s'agit de la Dignité de Votre Majeſté.

Viſite des Imperiaux au Comte pleine de civilité.

La Viſite que les Imperiaux m'ont faite a été pleine de civilité, & leur entretien très-pacifique. Ils ont remercié V. M. de ce qu'il lui a plû envoier ici pour traiter de paix, & ont témoigné ſatisfaction du choix de ma perſonne, comme étant connu en Allemagne.

Celle des Eſpagnols a quelque choſe de fier. Leur Diſcours.

Le Compliment des Eſpagnols a été plus reſervé, & il y a eu auſſi quelque choſe de fier: ils ont parlé du bien qui reviendroit à la Chrétienté de la reconciliation de nos Rois, & pour témoigner qu'ils y entendroient volontiers, ils ont dit que ceux qui les ont attaquez n'étant plus au Monde, leur reſſentiment étoit ôté, & que rien ne les oblige à faire la guerre au Roi qui n'étoit pas né alors, ni à Votre Majeſté qui n'avoit aucune part aux affaires: mais ſi l'on veut que la paix ſoit de durée, il faut qu'elle ſoit juſte. Ces dernieres paroles me donnerent ſujet de repartir que pour être juſte, il faut qu'un chacun ait le ſien, & que la Juſtice eſt de rendre à chacun ce qui lui apartient: pour le ſurplus, Madame, je ne voulus pas le relever: il y a quatre Mois qu'ils nous attendent, ils ſont venus à ma rencontre, ils cedent en tous lieux.

Les Eſpagnols reçoivent la viſite enſemble.

Je n'ai pas eſtimé convenable de leur diſputer encore la cauſe & le pretexte de cette bonne diſpoſition qui paroit dans leur conduite: ils m'étoient venus viſiter tous trois enſemble, & m'ont reçu auſſi tous trois chez Monſieur Saavedra.

Les Imperiaux de même.

L'Ambaſſadeur de Veniſe eſt plus ſûr le ceremoniel.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur en ont uſé de la même ſorte, & tous paroiſſent contens. Il n'y a que Monſieur l'Ambaſſadeur de Veniſe qui trouve quelque choſe à deſirer dans la reception que je lui ai faite: je deſcendis cinq marches de l'eſcalier pour le recevoir, & puis en ſortant je l'accompagnai juſques au pied de l'eſcalier: il reſtoit encore quatorze marches du Perron, & là étoit ſon Caroſſe. Il prétend que je dois aller plus avant à ſa rencontre: ſa raiſon eſt que les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne lui font cette déference: c'eſt, Madame, ce que je ne ſai pas: quoi qu'il en ſoit, j'ai fait répondre à Monſieur Contarini, qui a été Ambaſſadeur à Rome, qu'il ſait bien comment les Ambaſſadeurs de France traitent avec ceux de Veniſe: ils les reçoivent au haut de l'eſcalier & les y laiſſent en les conduiſant: il eſt vrai, Madame, que les Venitiens en font de même, mais comme cela eſt plûtôt attribué à dépit & à incivilité qu'à une cérémonie bien meſurée, & que nôtre procedé marque quelque difference entre eux & les Ambaſſadeurs des Rois, ils s'efforcent de l'ôter. C'eſt la France qui leur a accordé les démonſtrations d'honneurs qui ſe rendent aux Têtes Couronnées, mais avec la reſerve qui ſe pratique à Rome: je l'ai remontré civilement à Monſieur Contarini lors qu'il m'en a parlé lui-même: il a repliqué que cela eſt bon à Rome, & que Meſſieurs de Chateauneuf & Baſſompierre l'ont accompagné à ſon Caroſſe quand il étoit en Angleterre: enfin il veut être conduit par les Ambaſſadeurs du Roi, comme ſont ceux de l'Empire & d'Eſpagne, & laiſſe entendre aſſez clairement que ſans cette égalité il ne pourroit pas nous voir.

Il ajoûte qu'il n'auroit jamais attendu une telle mortification de Monſieur d'Avaux qui eſt extrémement aimé de la République de Veniſe, & qui en a reçu tant de preuves de bienveuillance. Je l'ai prié ſur ce propos de m'excuſer ſi je ne paiois pas mes dettes aux depens du Roi, & ne voulois point faire le liberal aux depens d'autrui. C'eſt à vous, Madame, qui en avez maintenant l'adminiſtration, & qui les diſpenſez ſi judicieuſement, à conſiderer s'il eſt à propos en cette occaſion de donner encore quelque choſe à la Republique de Veniſe pour ne pas degouter l'un de nos Mediateurs, ou s'il vaut mieux tenir ferme pour arrêter le deſordre & la confuſion qui naitront bientôt de ces prétenſions de tous ces Princes Inferieurs.

Eloge du Nonce.

Monſieur le Nonce m'a parlé avec beaucoup de reſpect pour la France, & qui plus eſt, Madame, il profeſſe obligation à V. M. Il me ſemble que je ſuis déja en bonne intelligence avec lui: nous fumes trois heures en converſation ſans que je m'aperçuſſe qu'il eut envie de l'accourcir.

La commiſſion qu'il a du Pape ne s'étend que juſques à l'arrivée de Monſieur le Cardinal Ginetti: il me l'a dit pluſieurs fois, à quoi je répondis qu'on auroit toûjours beſoin ici de ſon entremiſe: il répondit que ledit Sieur Cardinal ameneta d'autres Prelats pour cet Emploi.

Je croi, Madame, qu'il ſeroit bon de l'y maintenir par tous les moiens poſſibles, & même il ſeroit à deſirer pour le ſervice du Roi, & pour le ſuccès de cette négociation qu'un Homme de ſon experience y fût le premier & principal Miniſtre du Saint Siége: ce n'eſt pas la premiere fois qu'en des occaſions moins importantes, l'on a envoié le Chapeau de Cardinal aux Nonces qui ſont ſur les lieux: je n'ai pas oublié d'en donner le goût à celui-ci, d'autant que cela ne peut nuire, & lie davantage la familiarité & l'affection.

Il attend l'arrivée du C. Servien pour entamer les affaires.

Quant aux affaires j'attends Mr. Servien pour y donner commencement, & je ne ferai rien en ſon abſence que ce qui ne ſe peut remettre. Monſieur Contarini ne juge pas que nous puiſſions beaucoup avancer cette Campagne, parce que les Eſpagnols ſe la promettent fort heureuſe. Je me ſuis plaint de leurs artifices & de l'impatience qu'ils ont eue de nôtre venue, puis qu'ils ne nous veulent que pour nous amuſer. Mr. Contarini m'a répondu que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ne diſent rien de tel, mais que c'eſt ſon opinion & qu'il m'en parloit en confiance.

Il ſouhaite qu'on invite les Princes & Etats de l'Empire de faire une Députation à Munſter, il en donne la raiſon.

Cependant, Madame, il eſt bien néceſſaire de convier les Princes & Etats de l'Empire de députer à cette Aſſemblée; & de les autoriſer contre l'Empereur qui les oprime, & qui veut leur ôter cette faculté au préjudice même des paſſeports qu'il a été obligé de leur accorder par convention faite avec le feu Roi: c'eſt la premiere choſe que nous devons faire ici, & j'ai préparé une grande depêche ſur ce ſujet, n'attendant plus que l'arrivée de Monſieur Servien pour la faire tenir à tous les Princes d'Allemagne, tant Catholiques que Proteſtans.

Il s'abouchera avec les Plenipotentiaires de Suede.

Nous devons auſſi nous aboucher à trois lieues de cette Ville bientôt avec les Plenipotentiaires de Suede pour agir de concert dans la Negociation de la paix, & pour eſſaier de trouver les moiens d'accommoder le differend avec....

En tout cela Madame, je n'omettrai rien de ce qui peut dépendre de mes ſoins, & de quelque connoiſſance que j'ai des Hommes & des affaires de deça: je ſuplie très-humblement Votre Majeſté de le croire, & que je ſuis & ferai toute ma vie, &c.

LETTRE

De Monsieur

D'AVAUX

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 25. Mars 1644.

Soupçons contre la France par raport à la conclusion de la Paix.

MONSEIGNEUR,

Soupçons contre la France par raport à la conclusion de la paix.

JE n'ajoûte rien à la Dépêche publique, sinon ce qui doit être mis à part. Dans la visite que j'ai faite à Monsieur Contarini, il m'a dit confidemment que les Ambassadeurs d'Espagne tiennent pour assuré que la France ne veut point de Paix, mais seulement une longue Treve, & qu'ils lui ont montré des Lettres datées de Paris. J'ai reçu cet avis en me riant de l'adresse des Espagnols qui nous font déja désirer & publieront bientôt que nous demandons ce qui est de leur plus secrete intention, en quoi nous n'avons aucune disposition.

Monsieur Contarini m'a répondu comme un Homme, qui croit la même chose qu'eux, & n'a tenu compte des raisons que j'ai aportées. Il est pourtant demeuré en suspens, & j'ai bien vû que je faisois impression sur son Esprit, quand je lui ai representé le notable interêt de la Couronne de Suede, & par consequent celui de la France à ne pas faire une Treve de douze ou quinze ans, comme il m'avoit dit, d'autant qu'elle finiroit avec celle qui est entre la Suede & la Pologne, & qu'ainsi nous serions bien dépourvûs de conseil, ou qu'il faudroit que nos affaires fussent en l'état que sont celles d'Espagne, si pour le respect de quelques années, nous voulions perdre le fruit d'une Alliance qui nous est présentement très-utile & qui seroit alors affoiblie & presque reduite à rien par la puissante diversion que feroient les Polonois.

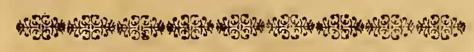
J'ai essaié de savoir l'Auteur de cette Lettre. Monsieur Contarini dit que le nom lui en étoit caché, mais qu'elle porte que la Reine a jugé ne pouvoir pas restituer pendant la minorité du Roi tout ce qui a été conquis, & qu'ainsi Sa Majesté ne peut entendre qu'à une Treve. J'ai répondu que ce raisonnement vient sans doute de quelque bel Esprit qui en juge à sa mode, & que nos instructions y sont toutes contraires.

Il a encore hoché la tête, & ne peut se persuader qu'en ce point les Espagnols sont mal informez: il semble qu'il en ait aussi quelque avis, & quoi que tout cela soit sans fondement, je croi, Monseigneur, que vous nous ordonnerez de le détruire par nôtre conduite, & de faire connoitre aux Ennemis & aux Médiateurs que nous voulons Paix ou Guerre; car les Ambassadeurs d'Espagne sont encore si artificieux qu'après nous avoir imputé le désir qu'ils ont d'une Treve, ils ont témoigné hardiment à Monsieur Contarini qu'ils n'en veulent point & font les mauvais.

Je n'ai pas manqué de m'enquérir doucement des particularitez de l'avis qu'il a ci-devant donné à Mr. de Saint Romain touchant les brouilleries de France; mais il n'en sait pas plus qu'il m'a dit: il confirme seulement que les Espagnols esperent fort de ce côté-là, comme s'ils y avoient quelque intelligence.

La Lettre ci-jointe de Monsieur le Nonce m'a été bien recommandée. Il a reçu très-agréablement ce que je lui ai témoigné de l'affection & de l'estime que V. E. a pour lui: il me semble que je l'ai laissé bien content de ce qu'il est Votre Serviteur: il m'a dit le prémier comme V. E. avoit jetté les yeux sur lui pour la Nonciature de France, & il en parle avec des sentimens d'obligation.

Si le secret de notre Négociation est sû de plusieurs personnes fidelles, il ne sera plus secret: quelque probité qu'aient les Hommes, ils n'ont pas tous la discretion & la taciturnité qui est nécessaire en telles matiéres. V. E. le voit par le premier article de cette Dépêche, & je la suplie très-humblement n'avoir point desagréable de s'apliquer aux moiens de tenir caché ce qui sera de plus important. Je suis, &c.



LETTRE

DE LA REINE

A Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN.

Ecrite à Paris le 9. Jour d'Avril, l'an 1644.

Elle loue le soin de Monsieur d'Avaux pour conserver le rang, & la prérogative de la Couronne. Elle desire qu'il continuë de même. Elle loüe la moderation, & la fermeté avec laquelle il avoit été parler au Ministre du Roi Catholique. Elle fera tout son possible afin que le Nonce Chigi demeure seul comme premier Médiateur. Elle loue qu'on forme une Lettre Circulaire pour les Princes de l'Empire tant Catholiques que Protestans. Le Roi de Pologne desire qu'elle leve au Bâtême l'Enfant que Dieu lui donneroit Mais elle differe son consentement jusques à ce qu'elle sache les intentions de la Reine de Suede. Elle remet à la prudence des Plenipotentiaires d'examiner une proposition faite par un Secretaire de l'Electeur de Mayence.

MESSIEURS, les Comtes d'Avaux & Servien,

FAisant réponse à la Lettre que l'un de vous m'a écrite de la Ville de Munster en date

1644.

date du 25. du paſſé, qui me fut rendue le 6 du Courant, je l'adreſſe à tous deux en pouvant raiſonnablement croire que celle ci vous trouvera aſſemblez, loüant par elle le ſoin que vous Sr. d'Avaux avez eu de conſerver en diverſes rencontres le rang & la dignité de cette Couronne. C'eſt aſſés m'expliquer que je deſire que vous le continuiez, & que pour éviter divers mauvais accidens vous uſiez de la même conduite, faiſant entendre aux Médiateurs que je ne ſouffre rien entre l'Empereur & le Roi Monſieur mon fils, & que j'ai aſſés de peine à ceder le pas à un Prince dont l'Etat a été formé par un Roi de France, mais comme je me tiens dans les regles établies, que j'entens auſſi que les autres les ſuivent. La prétention des Eſpagnols ne m'eſt pas inconnuë, mais ils ſavent qu'elle a paſſé pour ridicule & qu'ils ont cherché des places pour ſe trouver au deſſous des François, en quoi ils ont reconnu notre droit & ſimplement donné à connoitre leur préſomption. J'eſpere qu'aiant une fois pris un temperament pour conſerver leur prétention ſans attenter par voye de fait de me ſortir de la poſſeſſion qu'ils continueront, & qu'une choſe que je tenois difficile à accommoder, & qui vous devoit retarder long tems, avant que d'ouvrir le Traité, ſe trouve vuidée, eux-mêmes aiant laiſſé prendre un préjugé contre eux. Je ne doute point que le Nonce Chigi ne les ait loués, & qu'ils ne lui ayent avoüé ce qu'ils ont voulu celer au public; mais à l'égard de Contarini ils auront été plus retenus, ſachans que la Republique a des attachemens avec cette Couronne, que la grandeur de l'Empire, comme du Roi d'Eſpagne, leur eſt égallement ſuſpecte. Je loüe la moderation & la fermeté avec laquelle il a été parlé au Miniſtre du Roi Catholique. Je dis comme eux que je veux la paix pourvu qu'elle ſoit juſte, c'eſt le ſeul moyen de la faire durer; mais non pas que je ſuis plus facile à m'y diſpoſer pour n'avoir point commencé la guerre, ni eu aucune part aux affaires lors de la rupture. Pour lors j'étois ſous la Puiſſance du Roi Monſeigneur; mais declarée Regente, j'ai en main celle de l'Etat, & je ſuis ennemie de ceux qui envient ſa grandeur & ſa proſperité. J'ai ſuccedé aux maximes comme à l'autorité du Roi. Qu'ils cherchent de meilleures raiſons pour couvrir la neceſſité qu'ils ont de s'acheter la Paix à laquelle j'avoüe franchement que j'aſpire comme au ſeul & unique bien que je veux procurer à l'Europe, mais je ne ſuis ni laſſe de continüer la guerre, ni en état d'accepter que des conditions juſtes, & ſans faire parade de mes forces, je les tiens en état de donner de la peur à l'Empereur & au Roi Catholique. S'il m'étoit permis de juger des ſuccès par la grandeur des armées, j'augurerois que cette campagne ſeroit encore plus célebre; mais comme les évenemens ſont en la main de Dieu, j'en eſpére une fin heureuſe, car c'eſt en lui que je fonde mes eſpérances, & non en la puiſſance, & en la multitude des gens deſquels je me ſers comme des moyens ſeconds ſans y faire fondement. J'avoüe, & ſi vous vous ſouvenez, je vous ai ſouvent écrit que l'entremiſe du Sieur Chigi m'étoit favorable, que j'étois perſuadée de ſa grande ſuffiſance, & de ſon affection, & comme vous me le conſeillez, je ferai tout mon poſſible qu'il demeure ſeul rempliſſant la prémiere place de Médiateur, ou du moins qu'il ſoit continué dans l'emploi de la Paix génerale, puis qu'en l'une comme en l'autre, il fera connoître ſa ſuffiſance, puiſque par lui ſera ſoutenu le faix de la Négociation, mais c'eſt une affaire qu'il faut tenir ſecrete, & s'il faiſoit entendre à Rome que la fête eſt pour durer, que l'on le conjecture & que l'on le penetre des diſcours des Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, cela contribueroit beaucoup pour lui, puiſque la dépenſe ſeroit grande pour tenir un Legat longuement occupé, au lieu que celle de Nonce eſt bien moindre, & que l'un comme l'autre agiſſant de la part du Saint Siége ſeroit autant conſideré. Je n'oublirai rien à faire qui tourne à ſon avantage, & vous l'en pouvez aſſurer. J'ai examiné la prétention de l'Ambaſſadeur Venitien, ſes raiſons & les vôtres, & je paſſe condamnation à ſon profit. Leur Republique a obtenu de la France tous les honneurs Royaux qu'ils reçoivent; ſi au commencement cela ſe devoit ou non, c'eſt ce qui n'eſt plus de queſtion, la poſſeſſion eſt le meilleur tître qu'on puiſſe alleguer pour cela; l'Empire & l'Eſpagne après avoir longuement conteſté, ont ſuivi l'exemple, & préſentement à Munſter ils les en laiſſent en poſſeſſion. Si vous continuiez à le traiter moins favorablement que les Ambaſſadeurs de ces Princes, il arriveroit de trois choſes l'une, ou qu'il en concevroit du degoût, ou vous l'auriez moins favorable dans le Traité, ou qu'il éviteroit de vous rendre des viſites, & en recevoir de vous, dont vous jugez les conſequences, & au moins prendroit parti de ſuivre l'exemple de Rome; où à la verité l'Ambaſſadeur de cette Republique n'eſt reçu ni conduit qu'aux lieux que vous marquez, mais qui en uſe de la même ſorte envers les Ambaſſadeurs de France. De maniere que pour obliger de plus en plus ce Senat, il faut accorder à leur Miniſtre ce qu'il demande, & je l'entens ainſi ſur les fondemens qu'il a établi, & deſire même que pour vous prévaloir de cette courtoiſie vous lui faſſiez entendre avoir eu ordre de lui rendre, avant que le Senat ſe ſoit plaint de vôtre difficulté, ni qu'il ait demandé de l'obtenir. Sans doute ledit Plénipotentiaire Venitien concevroit qu'apréſent que ledit Chigi remplit la place du prémier Médiateur que vous jugez ſon entremiſe moins néceſſaire, & cela le piqueroit d'autant plus; lequel, ſi bien à la verité il n'a que la deuxiéme, occupe pourtant celle qu'il faut autant conſiderer, puis que l'impoſſibilité qui ſe trouve avec les Miniſtres du Pape, & ceux des Proteſtans de traiter enſemble augmente le pouvoir de celui-ci lequel ſera bien inſinué en leur eſprit, que quand Dannemark voudroit reprendre la place & reculer celui-ci, il ne lairra d'y avoir toute l'Autorité & d'autant plus que quand bien la paix ſeroit faite entre ce Roi & la Reine de Suede, ils ſeront toûjours oppoſés l'un à l'autre, & les adherans & dépendans de cette Reine auront toûjours ſuſpecte l'entremiſe dudit Roi.

Elle loue le ſoin de Mr. d'Avaux pour conſerver le rang, & la Prerogative de la Couronne.

Elle deſire qu'il continuë de même.

Elle loüe la moderation & la fermeté avec laquelle il avoit été parlé au Miniſtre du Roi Catholique.

Elle fera tout ſon poſſible afin que le Nonce Chigi demeure ſeul comme premier Médiateur.

1644.

Je loüe la réſolution que vous avez priſe de convier par vos Lettres les Princes de l'Empire tant Catholiques que Proteſtans de comparoître en l'Aſſemblée en perſonnes ou par Deputés, & plus ceux d'Autriche eſſayent de les en diſſuader, plus vous les en devez preſſer; non ſeulement la regle des contrarietés qui eſt certaine nous y convie, mais le propre bien & c'eſt en moyenner un eſſentiel à la France que d'empêcher l'anéantiſſement de l'Autorité des Princes de l'Empire laquelle releveroit trop celle de l'Empereur. Il eſt juſte qu'ils ſoient ſoumis à l'Empire, mais non à celui que les ſuffrages de quelques-uns d'entre eux élevent à cette dignité. C'eſt par cette voye que les Rois de France ont toûjours mar-

Elle loüe qu'on forme une Lettre circulaire pour les Princes de l'Empire tant Catholiques que Proteſtans.

1644.

marché, & les Empereurs ont consenti que l'autorité fût bornée: Aussi leurs Constitutions permettent aux Princes tenans leurs Etats en fief de contracter des Alliances avec les Etrangers, & d'en accepter la protection; d'où il resulte qu'ils ne sont pas en une entiere subjection. Pour conserver cet avantage, ils doivent faire part de l'Assemblée, & je me persuade que leurs interêts, & vos raisons leur feront suivre ce chemin. Celui dans lequel je suis entrée, qui est celui qu'on nomme Royal, me porte à ne rien faire qui puisse donner de la jalousie à mes Alliés, & ma modestie souvent me pourroit être reprochée; mais je préfere ce qui est solide à ce qui pourroit être dit, & néanmoins je ne puis me resoudre à esconduire ceux qui me prient. Le Roi de Pologne, lequel est mon Cousin Germain, & qui a epousé nôtre commune Cousine qui nous est en même degré, se trouve en état de se voir Pere. Il desire que je leve au Bâteme l'Enfant que Dieu lui donnera, & m'en a fait rechercher. La parenté & le devoir de Chrétienne me pressent d'accepter ce que l'on m'offre. Il y a de l'incivilité à le refuser, & toutefois j'ai differé de donner ma resolution sans avoir penetré ce qui sera du sentiment de la Reine de Suede & des Regens auxquels, par l'entremise de leurs Plenipotentiaires, vous ferez savoir l'état de cette affaire, & que pour m'y convier, le Roi non seulement m'a fait faire offre d'assistance, mais de déferer à mes conseils, & d'être resolu d'embrasser ceux de la Paix avec la Couronne de Suede, & d'observer inviolablement les Traités qui sont entre eux: qu'il sait que je dois preferer l'amitié de la Suede à la sienne, & que la trop grande puissance de la Maison d'Autriche soit abbatue; qu'il connoit bien que sa Maison en sera bien la premiere opprimée, & que le respect du sang ne les touche ni ne les meut; que l'interêt de leur grandeur est leur seul Dieu, & qu'ils y sacrifient toutes choses. Vous ferés entendre aux dits Plenipotentiaires ce que je vous écris; leur ferés remarquer les paroles qui sont avancées, & les circonstances de l'affaire, & vous vous garderés bien de leur promettre que je ne ferai rien que ce qui leur agréera, afin que je demeure en ma liberté, & leur ferés valoir la déference dont j'use en leur endroit. Et certes je donnerois les mains à ce dont je suis privée, & me lairrois persuader d'abord aux discours & aux Lettres du Roi de Pologne, n'étoit qu'il me semble qu'il m'offre trop. Mais quand son Ministre s'apperçoit que cela même donne du soupçon, il essaye de le lever, en faisant connoître que la Maison d'Autriche est formidable, & qu'ils y conçoivent sur sa mort des esperances de se mettre dans le Thrône de Pologne.

Le Roi de Pologne desire qu'elle leve au Bâteme l'enfant que Dieu lui donneroit.

Mais elle differe son consentement jusques a ce qu'elle sache les intentions de la Reine de Suede.

Je remets aussi à vôtre prudence, ayant examiné un avis que je vous ai donné d'une proposition qui m'a été faite par un Secretaire Italien de l'Electeur de Mayence depêché par son Neveu, dont les Peres ont été Pensionnaires de cette Couronne, si je dois prendre fiance en lui; & il sera de vôtre prudence, en cas que vous le jugiés utile, de chercher des voyes de s'en faire assurer; & ce que vous lui prometrés, je le ferai executer ponctuellement. Vous pourrés même vous prévaloir d'un voyage où il est destiné d'aller faire à la Cour de l'Empereur, d'où il promet de faire savoir ce qu'il découvrira de leurs desseins. Par Lettre de Liege du 19 Mars du dit Secretaire j'ai eu avis de la destination à cet emploi, où vous pourrés lui donner de vos nouvelles selon qu'il les desire, ou il les attendra ensuite par quelqu'un qui vous soit affidé de Francfort ou de quelqu'autre Ville voisine. Vous pourrés faire traiter avec le Neveu dudit Archevesque, & vous ferés aussi savoir par voye audit Secretaire, qui se nomme Angelo Antoine Octavian, l'Ordre que vous avés, & celui que vous prenés lui écrivant à cet effet à Liege, & donnant ordre bien préfix à celui que vous chargerés de vôtre Lettre de la lui bailler en main propre, en tirer reponse, ou la vous renvoyer, pource qu'il seroit à craindre qu'il en fut parti s'y étant impatienté, ou pour n'y laisser decouvrir qu'il y fût allé pour quelque dessein. Le mien est de proffiter de tout ce qui peut être utile à cette Couronne, que prie Dieu qu'il vous ait, Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en sa sainte garde.

Elle remet à la prudence des Plenipotentiaires d'examiner une proposition faite par un Secretaire de l'Electeur de Mayence.

1644.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs les

COMTES D'AVAUX

Et De

SERVIEN.

A Paris ce 9 Avril, 1644.

Le Duc de Baviere negocie en France par le moyen du Cardinal Grimaldi. Instruction aux Plenipotentiaires pour se conduire avec le Ministre que le Duc envoyeroit à l'Assemblée. On doit procurer dans la negociation les avantages de la France, à l'exemple des Espagnols. Il court à Paris le même bruit qu'à Munster, savoir que le Roi ne veut point la Paix, ce qui est opposé à la verité. Levées de Mr de Marsin. Contestations dans l'Assemblée de Francfort. La France est en traité avec le Duc Charles de Lorraine. Le Roi de Pologne demande la Reine pour lever son enfant au Bâteme. Reflexions là-dessus. Il recommande que les dépêches soient écrites en chifre.

MESSIEURS,

Monsieur le Cardinal Grimaldi a reçu deux dépêches de Monsieur le Duc de Baviere, par lesquelles il le prie instamment de témoigner ici, aux termes les plus efficaces qu'il sera possible, l'entiere disposition qu'il a de continuër sincerement de tout son pouvoir à conclurre un bon accommodement qui puisse enfin donner à la Chretienté le repos dont elle a si grand besoin, priant Monsieur le Cardinal Mazarin d'obtenir qu'on lui confie en quoi consistent les veritables obstacles qui se sont rencontré jusques-ici dans cette affaire, & qu'on lui

Le Duc de Baviere negocie en France par le moyen du Cardinal Grimaldi.

1644.

lui dise librement de quelle façon il doit agir pour les faire éviter, promettant de s'y employer sans perte de tems avec sincerité & passion. Cette avance faite par un Prince du credit que vous savés, d'une prudence si consommée, qui agissant suivant des maximes qu'il a témoignées jusques à cette heure, ne peut avoir d'autre interêt en Allemagne que ceux-là mêmes que nous avons, fait juger, comme j'ai toujours fait, vous en ayant déja entretenu au long, que vous n'aurés peut-être point de pieces que vous puissiés employer dans le cours de vôtre Negociation plus avantageusement que celle-ci. C'est pourquoi il semble que vous deviés une application toute extraordinaire à gagner le Ministre que le Duc de Baviere envoyera à l'Assemblée, & à lui faire bien comprendre, & à eux que nous n'avons autre chose à desirer en Allemagne que les Princes de l'Empire bien conseillez & raisonnans sans passion ne doivent eux-mêmes desirer les premiers; que nous n'y avons autres prétentions ni interêt que d'être en état de les soutenir quand ils auront besoin, & d'empêcher qu'ils ne succombent sous la puissance qui les peut opprimer sans notre aide, & qui en a si souvent formé le dessein.

Instruction aux Plenipotentiaires pour se conduire avec le Ministre que le Duc envoyeroit à l'Assemblée.

Que tout ce qui s'est passé entre cette Couronne & le Duc de Baviere n'empêche pas que le Roi ne l'aime, ne le considére, & ne lui procure toutes sortes d'avantages, quand il voudra de son côté être assés ami de ses propres interêts pour ne pas les sacrifier à ceux de la Maison d'Autriche, & à leur discretion, ce qu'il n'a jamais voulu faire; n'y ayant constamment rien de plus important pour lui, & pour tous les Princes de l'Empire, que d'empêcher cette Maison d'abbatre la liberté Germanique, de rendre l'Empire successif pour eux; disposer absolument de toutes choses, & convertir à leur avantage tous les interêts des Princes de l'Empire; à quoi le Duc de Baviere, en beaucoup de rencontres, a resisté autant qu'il lui a été possible avec grande gloire; & les raisons étant à present plus fortes que jamais, l'on a sujet de croire qu'il continuëra à le faire, & fera alors tout ce qui lui sera insinué par les Ministres du Roi en un sujet où il a le principal intérêt. L'adresse & l'habileté du dit Duc de Baviere est assés connuë, & s'il avançoit des Droits, l'execution desquels ne fut pas à son profit, il faudroit avoir pour suspect tout ce qu'il promettroit. Mais il semble qu'il n'y a pas raison de croire qu'il nous veuille tromper quand il promettra ce qui lui convient. C'est à vous autres, Messieurs, de bien examiner celui qui vous entretiendra de sa part, & ses propositions qu'il vous fera, vous repliquant de nouveau que la personne du dit Duc bien menagée est la meilleure piece pour conduire à fin la negociation de la Paix avec l'avantage de cette Couronne, parce que les Espagnols qui déférent beaucoup à son sens, & qui d'ailleurs craindroient de le dégouter, appréhendans, par les peurs qu'il peut leur en donner avec adresse, que la France ne fît un accommodement particulier avec l'Empire, ce qu'ils empêcheront toujours de tout leur pouvoir, connoissant bien quel préjudice recevroient leurs affaires si nous n'avions qu'à les demêler avec eux seuls, se rendront sans doute plus traitables & plus raisonnables dans les Conditions d'une Paix generale.

Il ne faudra pas aussi oublier quand il sera tems, de faire remarquer à l'Empereur, & aux Princes d'Allemagne, particulierement celui-ci, l'injustice des Espagnols, lesquels, quand ils ont eu des avantages aux dernieres guerres, n'ont jamais voulu entendre à aucun accord qu'ils ne s'en conservassent l'entiere possession, & aujourd'hui après que nous avons soutenu si long-tems des dépenses si immenses pour les frais de la guerre à laquelle ils nous ont forcé par l'injustice de leur entreprise, particulierement en celle contre le Duc de Mantouë qui n'avoit autre crime que celui d'être né François, peut-être seroient-ils deraisonnables pour prétendre que nous nous relâchions des avantages que nous avons acquis: en quoi il faut de nôtre coté vacquer, montrer tant de fermeté que l'Empire, qui a besoin & souhaite entierement le repos, connoissant l'impossibilité de la Paix generale par le peu d'équité des Espagnols qui ne se soucient guere de sacrifier l'Allemagne à leurs interêts particuliers, pourra prendre resolution d'entendre à un accommodement particulier, & quoi qu'on ne se puisse vraisemblablement promettre de le voir réussir parce que les Espagnols se porteront à tout avant que de le souffrir, la seule negociation peut être fort utile pour les faire joindre & les mettre à la raison. Il me suffit de vous en avoir ouvert la pensée, remettant les moyens de l'execution à vôtre adresse accoutumée.

On doit procurer dans la negociation les avantages de la France, à l'exemple des Espagnols.

1644.

Il court ici le même bruit que Monsieur Contarini a dit à Monsieur d'Avaux que l'on écrivoit de Paris que le Roi ne vouloit point la Paix, mais seulement une longue treve. Il ne faudra, s'il vous plait, rien laisser en arriere par les raisons & les moyens que vous savez aussi bien que moi, pour deraciner cette créance, ensorte qu'il n'en reste rien dans l'esprit de ceux à qui nous avons à faire, ni des Mediateurs, jusques à protester que, si vous voiés qu'il n'y eut d'esperance en l'Assemblée, que pour une suspension d'armes, & non pas pour la Paix, vous en partiriés dès l'heure même tous deux, n'y ayant rien qui puisse si fort faire venir les ennemis à la susdite suspension d'armes que de nous en croire extraordinairement éloignés. J'ai agi en cette conformité par deça, puisque j'ai parlé en ces termes en tous les rencontres, & aujourd'hui j'en ai entretenu au long, & avec de si fortes raisons, l'Ambassadeur de la Republique de Venise qui m'en a tenu quelques discours, que je n'ai pas seulement reconnu qu'il en étoit detrompé, mais persuadé du contraire en telle sorte que je suis certain qu'il en detrompera Monsieur Contarini.

Il court à Paris le même bruit qu'à Munster, savoir que le Roi ne veut point la Paix, ce qui est opposé à la verité.

Les levées de Monsieur de Marsin s'avancent fort, & seront prêtes à marcher le 20. Mai infailliblement au nombre de..... Mil Hommes de pied, & 13 à 14 cens chevaux. Je lui écris de tenir Correspondance avec vous, & de vous consulter sur les choses où il pourroit être en doute. Je vous prie de me mander où vous estimés que nous puissions les employer plus utilement eu égard à l'Allemagne, & au besoin de Madame la Landgrave.

Levées de Monsieur de Marsin.

Ledit Sieur Marsin me mande qu'il seroit bien à propos de negocier, si cela se pouvoit, que Koningsmark s'avançât d'un côté vers la dite Dame, & lui de l'autre; ce qui pourroit, avec les troupes qu'elle a déja, former un corps bien considerable, & produire quelque bon effet. Sa Majesté vous remet d'examiner cette proposition, & de faire pour l'execution ce que vous trouverés le plus à propos.

Le Sieur Potelin, Agent de Madame la Landgrave, vient de me donner avis qu'il y a de grandes contestations dans l'Assemblée de Francfort, sur le fait de la contribution de cent mois que l'Empereur demande, laquelle les Electeurs, horsmis celui de Brandebourg, ont accordé; mais que les autres Princes de l'Empire, & les Villes Imperiales y resistent. Il semble qu'il seroit bien à propos de les fortifier,

Contestations dans l'Assemblée de Francfort.

1644. fier, & de continuer dans ce refus, par les moyens que vous favez beaucoup mieux trouver qu'on ne peut les prefcrire; & peut-être, ne feroit-il pas mal à propos d'y envoyer quelqu'un pour cet effet. Ledit Sieur Potelin ajoûte, que les Suedois ont écrit aux Villes Imperiales, d'envoyer à l'Affemblée leurs Députés pour affifter à ce qui fe traitera, & repréfenter leurs interêts, & que fi nous en faifons autant, cela pourroit produire quelque bon effet, particulierement fi on les affuroit, qu'il ne fera rien conclu fans eux. C'eft pourquoi je crois que vous ne devez point perdre de tems à faire toutes les diligences poffibles pour les y convier, & parce que cela fervira, ou à faciliter la conclufion de la Paix, ou à continuer la guerre avec avantage; mais particulierement à faire connoître à tous ceux qui par l'artifice de nos Ennemis nous croyent éloignés de la Paix, & que nous agiffons avec de mauvaifes intentions, qu'elles ne peuvent être ici meilleures, ni plus portées au repos de la Chrétienté, au bien & au foulagement des Princes, des Villes, & de toutes les fortes de perfonnes qui font dans l'Empire. Nous fommes en Traité avec le Duc Charles, pour fon accommodement avec cette Couronne; il a fait faire par deça tant de proteftations de s'y vouloir unir inféparablement, que la Reine s'eft difpofée à l'éprouver, bien entendu qu'on ne lui rendra aucunes Places, & que l'on remettra feulement les chofes au Traité de Paris, ne lui ôtant pas pourtant l'esperance, felon les fervices qu'il rendra, que la Reine ne lui faffe de plus grandes graces à l'avenir, fi l'affaire fe conclud, dont nous ferons bientôt éclaircis. Nous retirerons un grand avantage de pouvoir fe fervir prefentement des Troupes de ce Prince, qui font fort bonnes & fort aguerries. Et avec l'armée de Monfieur le Maréchal de Turenne, les levées de Marfin, & ce que Madame la Landgrave a en Allemagne, nous donnerons bien à penfer aux Ennemis, dans le befoin qu'ils ont de divifer leurs forces, pour fecourir le Roi de Danemarck, pour s'oppofer à Ragotzi, & en tant d'autres endroits, où il faut neceffairement qu'ils en ayent.

La France eft en Traité avec le Duc Charles de Lorraine.

Vous aprendrez, par la dépêche de Monfieur le Comte de Brienne, la priere que fait le Roi de Pologne à la Reine, de vouloir tenir en baptême l'Enfant qui naîtra bientôt, de la groffeffe de la Reine de Pologne. Ce peut être un artifice de l'Espagne pour former toûjours des méfiances, & des jaloufies entre nous & la Suede, & néanmoins tout le Confeil d'un avis a jugé, que la Reine ne pouvoit honnêtement s'en excufer, à moins d'une déclaration ouverte, que l'on doit éviter. On a pourtant refolu de vous en donner part, afin que, s'il eft néceffaire, vous en difiez un mot fur les lieux aux Miniftres de Suede, & leur faffiez comprendre l'artifice de nos ennemis, les rendant auffi capables des raifons, qui nous ont empêché d'en pouvoir ufer autrement. Je vous adreffe la Copie des deux Billets, que j'ai reçus à ce fujet du Sieur Roncali, qui eft ici de la part du Roi de Pologne; il protefte toûjours que ce Royaume ne...... point dans les conjonctures préfentes, & veut qu'on croye que le principal motif de cette refolution eft, parce que le Roi de Pologne, qui veut lier entierement amitié & interêt avec la France, connoit bien que nous recevrions le contrecoup de cette rupture, & il ne veut pas nous payer fi mal de la peine que nous avons prife, en moyennant entre eux la fufpenfion d'armes. 1644.

Le Roi de Pologne demande la Reine pour lever fon Enfant au baptême. Reflexions là-deffus.

J'ai remarqué qu'aux Dépêches que vous nous envoyez, vos Secretaires fe contentent de vouloir mêler quelquefois deux mots de chiffres parmi des pages entieres qui n'en ont point. Si une Dépêche étoit perduë, nous ferions affurés, non feulement que les Ennemis verroient aifément ce qu'elle contient, mais auroient le chiffre pour toutes les autres. C'eft pourquoi je vous prie de donner ordre à vos Secretaires, qu'aux chofes un peu importantes, ils ne plaignent pas leurs peines de mettre generalement tout en chiffre, fans mêler aucun mot qui ne le foit pas, tant à Monfieur le Comte de Brienne que dans la Copie de fa Dépêche, que vous avez accoutumé de m'envoyer, c'eft à faire à la commencer plûtôt.

Il recommande que les Dépêches foient écrites en chiffre.

COPIE
DE DEUX BILLETS,
Ecrits par le Sieur
RONCALLI
A Monfieur le
CARDINAL MAZARIN,
Envoyés avec fa Dépêche du 9. Avril. 1644.

EMmo. ET REVEmo. SIG. PADRON. COLmo.

TEngo la Lettera di publico invito a queſta Ser.ma Regina al batteſimo della futura prole che è per naſcere nella Real Caſa di Polonia, volendo il Sermo Re depoſitarla in mano di S. Mta Criſma & dichiarar al mondo la ſua particolar in-

EMme. ET REVme. SEIGNEUR MONSEIGNEUR,

J'Ai la Lettre par laquelle le Roi de Pologne invite S. M. la Reine au batême de l'Enfant que Dieu lui donnera, le Roi fouhaitant que la Reine foit la Marraine, afin de faire connoître à tout le monde la particuliere inclination qu'il a

1644. *inclinatione verso di quella come vedra V. Em.za piu chiaramente dalla Lettera del Sig. gran Cancellero Ossolinschi. Per la medesima vedra la continuata resolutione di non far guerra offensiva a Suessesi sin che durano questi interessi. Toccherà anche con mano ch'io son buon Francese che co' i miei officii ho distaccato il Rè, & messo il desiderio del Sig. Duca Ossolinschi di dichiararsi partiale, & publico Ministro di questa Corona in faccia d'Espagnoli, di cui è digustatissimo. Mi basta anche l'animo di farli metter il Cordone e renderlo Pensionario di questa Corona se piacerà a V. E. a cui debbo representar piu in una subita Udiensa di che la supplico cio V. E. humilmente m'inchino.*

DOMINICO RONCALLI.

a pour elle; ce que V. Emin. verra plus clairement dans la Lettre du Grand Chancellier Ossolinsky qui est ci-jointe. V. Emin. y trouvera la ferme resolution de n'entreprendre point la guerre offensive contre les Suedois durant ces circonstances, & V. Emin. reconnoîtra clairement que je suis bon François, que ce sont mes offices qui ont mis ces bonnes dispositions dans le cœur du Roi, & qui ont fait naître le desir dans celui de Monf. le Duc Ossolinsky de se déclarer partial & Ministre public de la France à la vuë des Espagnols, desquels il est très-mécontent. Je me flatte, si on lui donne le Cordon bleu, de le rendre Pensionnaire de cette Couronne, si c'est l'intention de V. Emin: Je la prie de m'accorder une prompte audience, pour pouvoir l'entretenir plus amplement. Je reste &c. 1644.

DOM. RONCALLI.

EM.mo ET REV.mo SIG.r ET PADRON COL.mo

QUando si compiacia la Ser.ma & l'Em.za Vra. ch'il Sig.r Duca Ossolinschi Gran Cancellerio porti in Polonia il titolo da lui summamente desiderato d'Amb.re & partiale di questa Corona n'el Atto del battesimo, sarebbe bene che la speditione fosse pronta per Sabatto prossimo, perche usandosi quivi di far la ceremonia i primi giorni della nascita, & instando il tempo del parto, viene da sua Ma.ta & dal med.mo grandemente sollicitata. Quando anche paresse a V. E. che si spedisse persona che portasse a d. Sig.re simile speditione, propongo quel Cavagliero Polaco che raccommandai; perche si impetrasse il titolo, & l'impiego, apporterà senza dubio honor riverenza & avanzamento al med.mo in Corte appresso il suo Rè, che già si vede chiaro ch'è partialissimo di questa Corona, & tutto affectionato all' Em.za V.ra a cui io mi sottoscrivo

DOMINICO RONCALLI.

EM.me ET REV.me SEIGNEUR MONSEIGNEUR,

SI le bon plaisir de la Reine & de V. Emin. est que Monsieur le Duc Ossolinsky Grand Chancellier ait le titre, qu'il souhaite, d'Ambassadeur & partial de cette Couronne pour la ceremonie du Batême, il est necessaire que les dépêches necessaires pour cet effet soient prêtes pour Samedi prochain, parce que selon la coûtume, c'est dans les premiers jours après la naissance qu'on fait la ceremonie du Batême. Le tems s'aproche, & c'est pourquoi le Roi & le Duc en sollicitent vivement V. Emin: Si on croit plus convenable d'y envoyer quelque personne pour apporter au Duc les dépêches, je prie V. E. d'y vouloir employer le Chevalier Polonois que je recommandai a V. Emin: ce qui pourroit lui être très-honorable & très-avantageux, & lui procurer les bonnes graces du Roi. On a connu assez clairement qu'il est fort attaché aux interêts de cette Couronne, & entierement devoué à V. Emin. Je suis &c.

DOM. RONCALLI.

LETTRE

De Monsieur

D'AVAUX

A La

REINE.

Du 1. Avril 1644.

Il est fort satisfait du Nonce. Il demande l'avis de la Reine touchant la conduite qu'il doit tenir lors qu'il ira à la rencontre de Mr. Servien. Bonne opinion qu'il a du Nonce. Soupçons contre Mr. Contarini. Ses sentimens touchant le Cérémoniel. Le Nonce lui présenta le plein-pouvoir des Ambassadeurs de l'Empereur, mais il s'excusa de l'accepter jusques à l'arrivée de Mr. Servien. Dessein des Espagnols pour un accommodement particulier avec la France. Reflexions là-dessus. Reflexions sur l'intention des Princes interessez.

MADAME,

JE n'ai pas été frustré de mon espérance, Mr. le Nonce m'a visité dans l'ordre qu'il devoit, & ce ne m'est pas une petite satisfaction d'être sorti de toutes ces cérémonies avec l'honneur qui est dû à V. M. L'absence de Monsieur Servien & le nombre des Ambassadeurs du parti contraire qui sont ici me donnoit quelque soin. Il est fort satisfait du Nonce.

Monsieur le Nonce fut donc Dimanche chez les Ambassadeurs de l'Empereur, le lendemain il

1644.

il vint ceans, & au sortir il s'en alla sans marchander chez les Ambassadeurs d'Espagne.

Cet ordre a été bien remarqué dans la Ville, comme aussi ce qui se passa à l'arrivée dudit Sieur Nonce & autres rencontres.

Il demande l'avis de la Reine touchant la conduite qu'il doit tenir lors qu'il ira à la rencontre de Mr. Servien.

Je ne sai pas, Madame, si vous trouverez bon qu'à l'arrivée de Monsieur Servien je relâche quelque chose de cette préeminence qui apartient au Roi en tous lieux & en toutes occasions; la Coûtume & la Raison m'obligent d'aller à sa rencontre; & je me dispose à le faire le plus décemment qu'il me sera possible. J'irai avec trois Carosses à six chevaux, & trente Hommes de cheval. Monsieur le Nonce, les Ambassadeurs de Venise, de l'Empereur & ceux d'Espagne y envoyeront leurs Carosses; l'ordre seroit qu'au retour les miens suivissent celui des Imperiaux, mais les Espagnols y resistent & me font representer par Monsieur Contarini, que puis qu'ils envoient là pour me faire honneur, il ne seroit pas juste qu'ils y reçussent un déplaisir, cela étant peu considerable; mais de l'autre côté il est perilleux & de mauvais exemple d'entrer en une consideration sur une matiere si délicate, & moins encore en une composition. Les Ambassadeurs du Roi à Rome ont voulu se trouver aux cérémonies qui se faisoient seulement pour les Espagnols & aux dépens du Roi d'Espagne, & d'autres fois ils se sont fait porter en la Chapelle tous malades, parce que les Ambassadeurs d'Espagne avoient pris cette occasion pour y aller, & moi-même les ai contraints de quitter la Cour du Roi de Danemark, quelque avantage que l'on m'offrît dans un accommodement. Néanmoins, Madame, comme Monsieur Servien pourroit peut-être juger que cette affaire le regarde plus particulierement que moi & qu'il m'en parla même à la Haye avec quelque soin, je suplie très-humblement V. M. avoir agréable que je suive son avis après lui avoir mandé le mien. Je m'en vais lui en écrire & faire prendre une Copie de ma Lettre pour Monsieur le Comte de Brienne.

Bonne opinion qu'il a du Nonce.

Je persiste en la bonne opinion que j'ai de Monsieur le Nonce; & qu'il seroit à propos de le conserver pour Mediateur ou de le joindre au Legat qui doit venir. Il m'a laissé connoitre fort modestement que ce seroit l'obliger, & d'ailleurs possible nous aurons quelque interêt dans le cours de la Négociation de ne pas rendre l'Ambassadeur de Venise si necessaire: il est tous les jours sans y manquer deux ou trois heures chez les Imperiaux & chez les Espagnols qui sont logez à ma vue & ne vient plus ceans. Mr. Servien sera surpris de cette hauteur, m'ayant souvent dit à la Haye de tenir pour Maxime qu'il falloit vivre ici comme à Rome, n'accompagner Monsieur Contarini que jusques à l'escalier, & garder la main chez nous sur l'Ambassadeur de Savoye, & sur ceux des Electeurs de l'Empire.

Soupçons contre Mr. Contarini.

Ses sentimens touchant le Ceremoniel.

Il est bien certain, Madame, que, sans quelque petite difference entre les Ambassadeurs du Roi & ceux de Venise, nous n'en pourrons établir aucune avec les Ambassadeurs de Hollande ni avec ceux des Electeurs, & par consequent avec ceux de Savoye, de Genes, de Florence & d'autres Princes d'Italie qui ne se deferent rien les uns aux autres.

Ne seroit-il pas meilleur de lâcher la main & d'accorder tout à tous? De cette confusion naitroit enfin une necessité d'en venir à un reglement, & de remettre les choses au point qu'elles doivent être, ou du moins ce seroit un moyen de rétablir la correspondance qui est aujourd'hui fort interrompue entre les Ministres du Roi & ceux des Princes Chrétiens, non sans retardement des affaires de France en beaucoup d'occasions, ce qui sera encore plus fâcheux en celle-ci. Il semble même que les Têtes couronnées, qui seules ont un interêt contraire, ne recevroient pas tant de préjudice en communiquant cet honneur indifferemment à tous les Souverains, qu'en le donnant aux uns & le refusant aux autres qui en demeurent offensez: ce seroit plûtôt les égaler entre eux & rabattre un peu l'orgüeil des plus ambitieux, que de les égaler aux Rois dont la dignité subsistera toûjours; mais on les pourroit distinguer par quelque nouvelle formalité que leurs Ambassadeurs observeroient respectivement.

Tout ceci, Madame, n'est qu'une ouverture imparfaite, & un simple essai pour donner lieu à V. M. de resoudre quelque chose: je comprens assez les inconveniens que l'on peut trouver en ce relâchement, & j'en prévois aussi de grands en la negociation de la Paix generale, si l'on met une si notable diversité entre les Princes qui disputent entre eux de la préséance, mais qui s'accordent tous en ce point de vouloir être traitez comme Venise.

Le Nonce lui presenta le plein pouvoir des Ambassadeurs de l'Empereur, mais il s'excusa de l'accepter jusques à l'arrivée de Mr. Servien.

Il y a six jours que Monsieur le Nonce me presenta le plein-pouvoir des Ambassadeurs de l'Empereur, & offrit de me laisser l'original pour en prendre copie, afin de juger s'il y avoit quelque manquement. Je me suis excusé de le voir ni de l'accepter en l'absence de Monsieur Servien: il m'a semblé que ce seroit entamer le Traité, ce que je n'ai pas voulu faire qu'avec lui. Monsieur le Nonce insista, témoignant que les Imperiaux le pressent & qu'ils demandent aussi communication de mon pouvoir, mais enfin il s'est chargé de faire recevoir mes excuses.

Quand j'ai été visiter Monsieur Contarini, il m'a mené jusques au Carosse, quoi qu'il eût dit à Mr. de Saint Romain qu'il pourroit bien me laisser au même lieu où je l'avois accompagné céans, & je lui en ai moi-même donné le moyen par un compliment que je lui fis en me conduisant, mais il n'est pas content de cette sorte d'égalité. Je ne touche cela, Madame, que par occasion, & pour rendre compte à V. M. de choses plus importantes qui me furent proposées par Mr. Contarini.

Dessein des Espagnols pour un accommodement particulier avec la France.

Reflexions là-dessus.

Il me dit ouvertement que les Ambassadeurs d'Espagne avoient grand dessein de faire un accommodement à part entre les deux Couronnes, & comme j'eus rejetté bien loin cette proposition, il m'en fit une autre plus specieuse, mais si on la regarde de près, elle tend à même fin, les Espagnols témoignent aprehender les longueurs & les difficultez qui se rencontrent à terminer tant de differens pour parvenir à une Paix generale: ils demandent quel ordre il faut y tenir, & par où il est à propos de commencer: ils disent que, si l'on traite premierement des divers interêts des Alliez de l'un & de l'autre parti, la Negociation s'embarrassera grandement, & que la France & l'Espagne s'y rendront plus difficiles, & ainsi ils concluent qu'il est expedient de commencer par les interêts des deux Couronnes, après quoi tout le reste est très-facile.

Monsieur Contarini prend grand goût à ce raisonnement, & m'a tourné de tous côtez pour me faire parler & pour en savoir ma pensée; mais je lui ai fait la même réponse qu'à Monsieur le Nonce & en ai remis la discussion à l'arrivée de Monsieur Servien. Cependant, Madame, il est bien à craindre que les Espagnols ne pouvans directement venir à bout de la séparation tant désirée, y veuillent arriver par des détours, & se mettre au moins en état de profiter de toutes les occasions que le temps

 leur

1644.

leur pourroit fournir: cette maniere d'agir qu'ils veulent introduire jetteroit d'abord des ſoupçons parmi les Alliez du Roi, & chacun en ſeroit mal édifié.

Il ſemble que, dans une ſi ſolemnelle Aſſemblée où toute la Chrétienté a interêt, l'honneur de la France & ſon avantage ſeroit de mettre premierement ſur le tapis ce qui touche la ſureté publique & la liberté de l'Empire, pour ſe concilier la faveur de tous les Princes & Etats d'Allemagne aux dépens des ennemis, & pour reconnoitre au vrai leur intention touchant la Paix; car s'ils n'ont pas encore le temps de la faire, comme pluſieurs en doutent, ce nous ſeroit un grand préjudice & un blâme de rompre ſur nos interêts particuliers & beaucoup plus ſur le fait de Portugal & de Catalogne; il vaudroit mieux donc commencer par les affaires de l'Empire, ſur lesquelles les Ennemis ne peuvent faire aucune difficulté qui n'offenſe le public & qui n'intereſſe également la France, la Suede, la Maiſon de Heſſe, celle de Lunebourg, & pluſieurs autres Princes, & en un mot toute l'Aſſemblée de Munſter & celle d'Osnabrug.

Reflexions ſur l'intention des Princes intereſſez.

J'ai remarqué ci-deſſus, Madame, que pluſieurs ne jugent gueres favorablement de l'intention des Ennemis en ce qui regarde la Paix, & j'oſe dire à V. M. que je ſuis du nombre. Mes doutes ſont fondez, entre autres choſes, ſur le choix de leurs Plenipotentiaires qui ſemblent n'avoir été envoyez à Munſter que pour amuſer le monde & découvrir les prétenſions du Roi & de ſes Alliez.

En effet, Madame, ſi l'on conſidere le peu de part que ces Ambaſſadeurs ont eu ci-devant aux affaires de leurs Maîtres, & le peu ou point d'emploi qu'on leur a donné jusques à préſent, l'on aura peine à croire que la Maiſon d'Autriche leur veuille aujourd'hui confier ſes plus grands interêts & le ſecret d'Etat: Le Comte de Naſſau, qui eſt le Chef de la Députation de l'Empereur, au jugement des Allemans mêmes, n'a que la naiſſance qui réponde à cet emploi: il n'a aucune connoiſſance des affaires, a fort peu de capacité, & on l'a tenu ſix ans à Cologne pour avoir ſeulement l'avantage de dire qu'il y avoit un Ambaſſadeur de la part de l'Empereur pour traiter de la Paix: je ne ſache point que là ni ailleurs il ait manié aucune affaire de conſéquence: il eſt proche Parent du Prince d'Orange, & a été long temps de la Religion, & le Docteur Volmar qui lui eſt ajoint eſt encore bien moins conſideré.

Quant aux Espagnols, Monſieur Saavedra, qui eſt le principal d'entre eux, n'a encore ſervi le Roi d'Espagne que d'Agent ou de Reſident, & c'eſt ici la premiere fois qu'on lui a donné la qualité d'Ambaſſadeur: Monſieur Zapata eſt celui qui a tenu compagnie au Comte de Naſſau à Cologne, & qui n'y a jamais fait autre choſe qu'étudier. Le Conſeiller Brun, outre qu'il eſt de petite condition, & qu'il n'a pas été employé, il n'eſt pas Espagnol: bref, il y a ſujet de craindre que tous ces Meſſieurs-là ne ſoient à Munster à même fin qu'ils ont été à Cologne; & s'il arrive ci-après que la Maiſon d'Autriche veuille entendre tout de bon à un Traité général, on ne croit pas que ce ſoit eux qui y mettent la derniere main: pourtant, Madame, j'en aurai plus d'eſperance quand je verrai venir ici le Vice-Chancelier Cartz, & autres qui ſont maintenant à Paſſau & à Baviere. Je prie Dieu, Madame, qu'il lui plaiſe donner à V. M. en toute prosperité très-longue & très-heureuſe vie.

1644.

LETTRE

De Monſieur

D'AVAUX

A Monſieur le

CARDINAL MAZARIN

Du 1. Avril 1644.

Il prie le Cardinal de l'excuſer auprès de la Reine, au ſujet de ſes reflexions. Maladie dangereuſe de Mr Zapata, Plenipotentiaire d'Espagne.

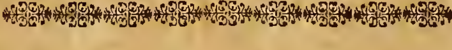
MONSEIGNEUR,

Il prie le Cardinal de l'excuſer auprès de la Reine au ſujet de ſes reflexions.

Ce mot n'eſt que pour accompagner la Dépêche ci-jointe, & pour ſupplier V. E. de me vouloir faire l'honneur d'excuſer auprès de la Reine la liberté que je prends de lui mander mes conjectures & foibles raiſonnemens, j'aime mieux m'expoſer à la cenſure que de retenir la moindre penſée qui me montre quelque utilité pour le ſervice du Roi.

Maladie dangereuſe de Mr. Zapata Plenipotentiaire d'Espagne.

Je viens d'aprendre, Monſeigneur, que Monſieur Zapata eſt fort malade, & en danger de mort; il a envoyé querir mon Medecin; j'ai donné auſſi tôt ordre à un Gentilhomme d'aller ſavoir de ſes nouvelles, & lui offrir tout ſervice de ma part. Je ſuis &c.



LETTRE

De Monſieur le

CARDINAL MAZARIN

A Meſſieurs les

COMTES D'AVAUX ET SERVIEN.

A Paris le 14. Avril 1644.

Il leur recommande Mr. le Prince de Wirtemberg.

MESSIEURS,

Le zele que Monſieur le Prince de Wirtemberg a pour toutes les choſes, qui regardent l'avantage de cette Couronne, lui a fait penſer, que s'en allant en vos quartiers, les habitudes qu'il a avec le Roi, & le Prince de Danemark, de qui il eſt Parent bien proche, lui donneroient peut-être lieu de rendre quelque ſervice, pour avancer le bon ſuccès de la negociation de Monſieur de la Thuillerie, & a deſiré de moi que je vous en écriviſſe cette Lettre. Vous verrez, s'il vous plait, à quoi il pourroit être utile; cependant je crois qu'il n'eſt pas néceſſaire de vous

1644. vous recommander sa personne, puisque vous savez sa condition, l'affection qu'il a pour la France, dont il a donné de bonnes preuves en toutes les rencontres.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A Paris ce 16. Avril 1644.

Il leur rend compte de la sortie de Mr. de Bouillon hors du Royaume, malgré les Propositions avantageuses que la Reine lui avoit faites, pour le dédomager de Sedan, dont elle vouloit rester Maîtresse.

MESSIEURS,

CElle-ci est pour vous donner part de la sortie de Monsieur de Bouillon hors du Royaume, & vous informer de la vérité d'une action, dont on pourroit en déguiser les causes, & en tirer des consequences mal fondées.

Vous saurez donc qu'après que Monsieur de Bouillon eût fait des instances pour rentrer dans la possession de Sedan, & que la Reine eût constamment rebuté une proposition entierement contraire au bien de l'Etat, ce Traité changea de face, il se fit des ouvertures de certaines conditions, sous lesquelles Monsieur de Bouillon se démettroit de ses prétentions sur une Place, qu'il voyoit selon les interêts lui être impossible de recouvrer, & qu'une personne intelligente & bien intentionnée n'auroit eû la hardiesse de conseiller à la Reine de la rendre durant la Minorité du Roi.

Finalement après une longue contestation, & par le desir que Sa Majesté avoit d'obliger une personne, qui outre sa naissance avoit de fort bonnes qualités, elle avoit condescendu en sa faveur à des conditions si avantageuses, soit pour la recompense qu'elle lui avoit fait sentir, qu'elle lui vouloit accorder, qui étoit en quelque façon excessive, soit pour mettre son honneur à couvert, & le purger des procedures, que le Parlement avoit faites contre lui, soit pour le rang qu'il devoit tenir dans le Royaume, soit pour la confiance qu'elle vouloit prendre en lui, & pour les grands emplois qu'elle lui destinoit, que je puis dire avec verité, qu'il devenoit un des plus puissans, & des plus considérables Seigneurs de France, & que s'il eût été Maître de Sedan, il auroit dû désirer raisonnablement de s'en défaire à des conditions si avantageuses.

Et néanmoins, bien qu'il eût deja fait remercier la Reine pour les favorables resolutions, qu'elle avoit prises touchant son rang, & qu'il eût fait donner des assurances par Mademoiselle sa Sœur à Monsieur & à moi, 1644.
qui les avons données à Sa Majesté, qu'il s'en venoit pour terminer l'affaire, & que nous attendions qu'il se rendit à Lorges, qui étoit le lieu, où il avoit mandé qu'il se rendroit pour ce sujet; la premiere nouvelle que nous avons euë de lui, a été qu'il étoit sorti hors du Royaume, & étoit allé en Suisse avec sa Femme & ses Enfans.

Je crois qu'il n'y a personne qui ne blâme cette conduite, & qui ne juge que c'étoit le plus mauvais parti, que Monsieur de Bouillon pouvoit prendre. Pour moi, je ne puis que je ne déplore le malheur d'un homme que j'estime d'ailleurs beaucoup, & que j'ai servi avec tant de passion, & si utilement, que lui-même m'a témoigné par ses Lettres, qu'il m'étoit en quelque façon obligé de sa liberté & de sa vie. Mais pourtant je vous puis dire avec vérité qu'en cela il n'aura fait du mal qu'à lui-même, & que la Reine gouverne l'Etat avec tant de prudence, & de vigueur, & a tellement l'œil à tout ce qui s'y passe, que ceux qui prendront cet accident pour un augure de quelque future brouillerie dans le Royaume verront avec le tems combien leurs speculations seront fausses, & si nos Ennemis n'apuyent leurs esperances sur de meilleurs fondemens, ils trouveront par experience qu'elles sont mal établies.

J'ai crû vous devoir éclaircir de la vérité de ce qui s'est passé en cette occurrence, afin que vous vous en prévaliez dans les occasions, selon votre zèle au service du Roi, & votre prudence accoutumée; vous nous avertirez comme quoi cette occurrence sera reçuë en Allemagne, & comme quoi les Autrichiens en parleront, qui à mon avis ne manqueront pas de donner à entendre aux crédules que cela leur doit produire quelque nouvel avantage notable, cependant croyez que jamais personne ne sera plus veritablement que moi.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 16. Avril 1644.

Il louë la conduite de Mr. d'Avaux. La conduite qu'on doit tenir durant la Negociation. On doit serieusement examiner l'affaire du Ceremoniel. Il aprouve les reflexions de Mr. d'Avaux, sur l'intention des Princes interessés. Intention des Espagnols pour la suspension d'armes. On travaille à Rome en faveur du Nonce. Il excuse le procedé de Mr. Contarini Il leur envoye un Mémoire mandé de

1644. *de Venise, touchant l'Archiduc Leopold. Marsin continuë ses levées. Aversion des Liegeois pour les Hessiens.* 1644.

MESSIEURS,

J'AI reçu les Dépêches que vous m'avez faites, separément, de Munster & de Deventer, le premier du Courant. Je ne vous parlerai point du soin que vous donnoit la marche des Carosses des Ambassadeurs d'Espagne à l'entrée de Monsieur Servien dans Munster, parce que l'occasion en sera cessée dès le même jour, & que je suis bien assuré, qu'il ne s'y sera rien passé qui blesse la dignité du Roi. Monsieur d'Avaux avoit trop de prudence pour ne pas rejetter, comme il a fait, les deux propositions, que lui a portées Monsieur Contarini, ou pour traiter un accommodement à part avec l'Espagne, ou pour commencer à negocier seulement les Interêts des deux Couronnes, sous prétexte qu'étant démêlés, ceux des Alliés de l'un & de l'autre parti seront plus facilement ajustés. Cette maniere d'agir auroit mal édifié toute l'Assemblée, & jetté trop de soupçons & de méfiances parmi les Alliés du Roi; aussi crois-je que vous ne vous serez pas contenté d'en rejetter bien loin l'ouverture; mais que vous en aurez aussi-tôt donné part à tous les Ministres des Princes Alliés de sa Majesté, comme il semble qu'en semblables occasions on ne le doive jamais oublier, sans que l'on l'accepte, ou que l'on propose les conditions qui seront mises en avant pour ne rien faire que de concert, & dont ils ayent une entiere connoissance, non seulement pour leur faire valoir la sincerité de nôtre procedé, & des intentions que sa Majesté a pour l'avantage de leurs interêts, qu'elle ne considere pas moins que les siens propres; mais aussi pour les obliger par cet exemple à en user de même dans les recherches qui leur seront faites infailliblement par nos Ennemis, lesquels n'oubliront aucune ruse, ni artifice pour mettre parmi nous du soupçon & de la division.

Il louë la conduite de Mr. d'Avaux.

La conduite que sa Majesté estime plus convenable, & qu'elle désire que vous teniez, autant qu'il sera possible, dans le cours de cette Negociation, c'est, ainsi qu'il est porté par votre Instruction, de parler premierement de la sureté de la Paix, qu'il faut avant toutes choses établir comme un fondement principal, sans lequel nous ne pouvons passer plus avant. Cette resolution, outre qu'elle est absolument nécessaire pour notre interêt, nous conciliera la faveur de tous les Princes & Etats d'Allemagne, qui verront que nous desirons tout de bon un repos, qui ne puisse être altéré, & pour les autres Interêts, il semble qu'on peut suivre ce qui est porté par la dite Instruction, si ce n'est qu'on juge que l'avantage du service du Roi y demande quelque changement, dont vous donnerez, s'il vous plait, avis par deça, & de vos sentimens, que sa Majesté fera examiner dans son Conseil, & vous en envoyera ses ordres.

La conduite qu'on doit tenir durant la Negociation.

Pour ce qui regarde le traitement des Ambassadeurs, je me remets à ce que vous en mande Monsieur le Comte de Brienne, ayant été jugé à propos dans le Conseil d'entendre auparavant précisement les sentimens de vous autres Messieurs, afin de resoudre là-dessus ce qu'on estimera plus convenable, en quoi pourtant on considerera beaucoup vos avis: c'est pourquoi il est nécessaire de bien examiner cette affaire, qui aujourd'hui est très-importante, & peut être de grande consequence à l'avenir: Je vous dirai seulement que ce qui me donne de la peine dans le Reglement de toutes ces façons de traiter avec les autres Ambassadeurs, est la presence du Nonce à Munster, lequel ayant sans difficulté la preséance sur vous autres Messieurs, semble régler votre conduite, & que tous les prétendans allegueront qu'on ne peut se deffendre de leur accorder les mêmes choses que leur accorde un Superieur, ce qui ne se rencontre pas à Rome. Je vous dis cela en passant, afin que faisant une bonne reflexion, vous puissiez prendre mieux vos mesures. Il est encore à remarquer que les Ministres d'Espagne qui sont en l'Assemblée, sont bien Plenipotentiaires de cette Couronne; mais, à ce que l'on assure d'Espagne, ils ne sont pas Ambassadeurs, comme étoit déclaré le Marquis Castel Rodrigue & Melos. Je ne vois pas par quelle raison la qualité de simple Plenipotentiaire pourra égaler celle que vous avez de Plenipotentiaires Ambassadeurs, étant certain qu'un simple Gentilhomme peut être envoyé pour traiter d'une grande affaire, avec plein pouvoir de la conclure, sans que pour cela il doive prétendre d'être traité comme s'il étoit Ambassadeur: Je ne le dis pas pour trouver à redire à ce que l'on a fait, mais pour verifier le moyen du Nonce & des Ambassadeurs de Venise, si la chose est de cette sorte, afin que Faxarde & les autres se fassent pourvoir de la qualité d'Ambassadeur, puis qu'autrement on pourroit dire que l'égalité du traitement blesseroit la dignité du Roi.

On doit serieusement examiner l'affaire du Ceremoniel.

Il y a aparence que l'avis que nous avons reçu est véritable, puisque vraisemblablement ils ne seroient point contre leur coûtume si prodigues de civilités envers les Ambassadeurs de Venise, & autres, comme ils l'ont été; l'Ambassadeur de Venise qui est ici m'ayant dit qu'ils sont allez recevoir le Sieur Contarini jusques à la Cour. S'ils avoient eû les mêmes qualités qui ont été données à Dom Francisco de Melos, & au Marquis de Castel Rodrigue, lesquels sans doute auroient absolument disputé jusques aux moindres choses dans ce genre d'interêt, lequel dans la Maison Espagnole est très-delicat.

Quand j'ai vû Dom Francisco de Melos rappellé en Espagne, Castel Rodrigue établi en Flandres, & le Duc Medina de las Torres, qui devoit aussi aller à Munster, envoyé à Rome, & que je sais d'ailleurs l'esperance que nos Ennemis ont conçuë d'avoir beaucoup d'avantage dans la continuation de la guerre, par le moyen des divisions & revoltes qu'ils estiment infaillibles dans ce Royaume, & auxquelles ils travaillent par tous moyens imaginables; j'ai eu la même pensée que Monsieur d'Avaux, étant certain que pas un des trois Ministres n'a été auprès de son Maître, en tel poste, en telle confiance, que l'on puisse juger avec raison que le Roi d'Espagne, desirant veritablement la Paix, leur eût confié les moyens pour la conclurre & leur en eût donné la gloire; mais il se peut faire que contre l'intention du Roi d'Espagne, par le mauvais état de leurs affaires, voyant que jusques ici il n'y a aucune aparence de remuement en ce Royaume, mais au contraire grand sujet pour nous d'esperer non seulement de conserver nos conquêtes, mais de faire toûjours de nouveaux progrès; Ils seront contraints à changer d'avis, ou donner à Faxarda & aux autres, des ordres & pouvoirs de conclure la Paix, ou envoyant promtement quelque Ministre plus qualifié, & auquel ils se confient davantage. Je ne puis que raisonner là-dessus par les aparences, mais vous autres Messieurs, qui êtes sur les lieux, reconnoîtrez

Il aprouve les reflexions de Mr. d'Avaux sur l'intention des Princes interessés.

1644.

noîtrez bientôt effectivement ce que vous aurez à esperer des Ministres d'Espagne, pour le bon succès de votre negociation.

Intention des Espagnols pour la suspension d'Armes.

Nous sommes avertis de bon lieu que la principale visée des Espagnols, est de faire une suspension d'armes, à laquelle, s'ils ne voyent bientôt jour à quelques brouilleries en France, ils avouënt d'être forcés par la necessité presente de leurs Affaires; mais supofé même qu'ils ne desirent rien si ardemment, il n'y a point d'autre moyen de la faire réussir, qu'en nous en montrans tout à fait éloignés, & cachans jusqu'au bout ce que nous pourrions consentir là-dessus, & comme je vous ai mandé dernierement, les premiers qui doivent être trompés là-dessus sont le Nonce & l'Ambassadeur de Venise. Je vous dirai sur ce propos que le Cardinal, qui a beaucoup de credit dans le parti d'Espagne, a dit à Rome à un de mes amis, que, si on vouloit prendre quelque temperament pour la Catalogne & le Portugal, le Roi d'Espagne consentiroit volontiers à une suspension d'armes pour l'espace de dix ans, chacun demeurant en possession de ce qu'il tient pendant ledit tems; & cela se raporte aux propositions qui ont été faites autrefois par le Duc de Baviere, & à celle que me fit le Moine Jacobin après la mort de Monsieur le Cardinal, comme aussi à celle du Manifeste de Roncalli de la part du Roi de Portugal & de Pologne.

On travaille à Rome en faveur du Nonce.

Je ne doute pas que le Nonce ne soit entierement dans les Interêts de la France, parce qu'outre que comme bon Italien, il n'en peut avoir d'autres, je sais que de tout tems il a eu grande inclination de s'attacher entierement au service de cette Couronne. Nous avons deja commencé à travailler adroitement à Rome à son avancement, & sur ce qu'a écrit Monsieur d'Avaux, nous redoublerons encore nos soins pour cet effet, mais il faut ménager ensorte que les Espagnols ne prennent point de soupçon, parce qu'en ce cas nous ne pourrions tirer aucun avantage.

Il excuse le procedé de M. Contarini.

Il se peut faire que le déplaisir qu'aura reçu Monsieur Contarini, de n'être pas reçu de vous, comme il s'étoit proposé, l'aît porté à témoigner en aparence d'avoir grande liaison, & attachement avec les Ministres d'Espagne. Je dis en aparence, ne voulant pas conclure qu'il pratiquât pour cela rien de solide en leur faveur: premierement pource qu'il agiroit contre les Maximes & les Interêts de la République, & aussi pour la profession, que lui en son particulier a toûjours faite, d'être Serviteur partial de la France, dont il donna tant de marques, pendant son Ambassade en cette Cour, que Monsieur le Cardinal eut toute sa confiance en lui, & Monsieur le Cardinal de Bagny & moi, qui y étions en ce tems-là, nous eumes sujet de croire, qu'il étoit entierement attaché au service de cette Couronne. Il est donc à propos de bien examiner ses actions, avant de conclure qu'il soit favorable à nos Ennemis; ces raisons étant assés fortes pour ne le pas croire sans grand fondement.

Il leur envoye un Memoire mandé de Venise touchant l'Archiduc Leopold.

Je vous envoye un Memoire qui m'a été envoyé de Venise par Monsieur des Hameaux, d'une proposition qu'on lui a faite touchant l'Archiduc Leopold. Je sais bien que les mauvaises satisfactions de ce Prince sont veritables, mais j'ai peine à me persuader qu'il voulût prendre une bonne resolution, & pousser si avant son ressentiment. Je continuerai à vous donner les avis que j'en aurai. Cependant vous verrez, s'il vous plait, si vous y pouvez porter quelque coup au lieu où vous étes.

Marsin continuë ses Levées.

Aversion des Liegeois pour les Hessiens.

Les Levées de Marsin sont presqu'en état, comme vous savez. Les Liegeois ont tant d'aversion pour les Hessiens, qu'ils continuent encore tous les jours leurs subtilités, les uns contre les autres, qu'on me mande pour constant qu'ils se disperseront, si l'on les oblige de se joindre aux Troupes de Madame la Landgrave: C'est pourquoi il faudra faire comprendre cette raison à Madame, & que son propre service requiert plûtôt, que nous les employions en quelque autre endroit, où elles ne lui feront pas moins utiles, pour la diversion des Forces des Ennemis qui lui pourroient tomber sur les bras.

MEMOIRE

Envoyé par Monsieur des

HAMEAUX

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Il est venu ici depuis huit jours un Gentilhomme, se nommant Antoine Baron de Damfont, du Païs d'Artois, qui a été quinze ans Capitaine dans la Compagnie des Gardes Bourguignones du Roi d'Espagne, ayant succedé à son Pere en cette charge, & disant qu'il avoit été Prisonnier quatre ans en la Bastille, & chés le Chevalier du Guet à Paris, pour avoir été surpris levant des troupes en Champagne pour le service du feu Empereur Ferdinand; qu'il étoit sorti de prison, depuis la mort de feu Monsieur le Cardinal de Richelieu seulement, & avoit eu l'honneur, avant que de partir de Paris, de prendre congé du Roi, & de Monsieur le Chancellier, qui s'en pourroit souvenir; qu'étant retourné en Flandres, Dom Francisco de Melos lui auroit fait dire qu'il eût été bon, qu'il s'en allât pour quelque tems en Espagne, à raison qu'il étoit sorti de la pure grace de la Reine, & non point par échange, ainsi que l'on avoit proposé; que sur cela il lui auroit remontré qu'il auroit été pris pour le service du feu Empereur, que plûtôt il s'en iroit en Allemagne, ce qu'il agréa; desorte qu'il se rendit à Vienne, & s'attacha près l'Archiduc Leopold, aux bonnes graces duquel il fut reçu & à ses plus grands secrets. Il dit savoir de bonne part, que ce Prince est fort mécontent, pour le peu d'estime qu'on fait de lui, principalement depuis la derniere bataille de Leipsic, dont Picolomini, & les autres Chefs ont rejetté le blâme sur lui pour s'en décharger; Qu'il étoit sur tout très-mécontent de la Cour d'Espagne, où Trautsmandorff prémier Ministre de l'Empereur, mais plus affectioné au Roi Catholique qu'à tout autre, l'a mis en si mauvais prédicament, qu'il a detourné ce Roi-là d'établir au Païs bas, en la place du Cardinal Infant, ledit Archiduc Leopold, qui avoit tenu cela tout assuré pour lui; & néanmoins qu'on croit que Dom Jean d'Autriche fils naturel du Roi, qui n'est encore qu'un Enfant au prix de lui, & encore plus au dessous pour le défaut de sa naissance, y doit être bientôt envoyé au grand préjudice de la reputation dudit Sr. Archiduc, qui en a conçu un si grand depit, qu'il est resolu, à quelque prix que ce soit, de s'établir, s'il est possible, au Gouvernement & Souveraineté, à l'aide & assistance des Flamands, Ennemis des Espagnols, dont la plûpart obei-

ront

1644. ront plutôt à un Prince Allemand du sang d'Autriche, qu'à un Bâtard d'Espagne, qui ne feroit que porter un nom vain & imaginaire de Gouverneur, étant, comme il feroit, gouverné lui-même par les Ministres d'Espagne, Ennemis particuliers de la Nation Flamande, & du peu qu'il lui reste de liberté, après tant de mauvais traitemens qu'il en reçoit tous les jours, étant assisté en cela des principaux du Païs, comme du Comte d'Isambourg, Gouverneur de Namur, & du Comte de Bucquoi, & de tout plein d'autres, s'il plaisoit à la Reine, de qui son Altesse a l'honneur d'être si proche parent, lui promettre son assistance en son grand dessein; qu'il avoit de l'esprit & du courage assés pour entreprendre, avec une si puissante protection, de se rendre maître absolu du Païs-Bas, avec l'honneur qu'il esperoit du mariage de Mademoiselle pour assurer davantage leurs Majestés de sa dévotion, & fidelité envers leurs personnes par un si precieux gage, tout cela avec beaucoup d'exagerations & de circonstances qui feroient paroitre son discours trop long, dont je me dois contenter d'avoir raporté la substance, telle que dessus. Je l'écoutai avec patience, & me tenant sur les termes generaux de l'assistance que ce Prince son maître, en la mauvaise condition qu'il me le representoit, se pourroit promettre assurément de la generosité de leurs Majestés, qui avoient les bras ouverts pour recevoir tous les Princes affligés, mais plus que tous autres son Altesse, qui avoit l'honneur d'être leur proche parent.

J'ai demandé ensuite, si lui qui parloit avoit des Lettres de sadite Altesse pour leurs Majestés, à quoi il répondit que non; mais que sur ce que je lui disois, il s'en alloit, avec plus grande diligence qu'il lui seroit possible, trouver l'Archiduc, pour le confirmer en cette resolution, à laquelle le porteroit encore le Duc de Baviere, & tirer des Lettres dudit Archiduc pour leurs Majestés, en creance sur lui, qu'il se transporteroit après le plûtôt qu'il pourroit vers elles, pour faire ensuite agir ce Prince, suivant ce qu'elles lui conseilleroient & ordonneroient; bref qu'il s'en alloit hâter, & faire recevoir au plûtôt ces grandes & genereuses resolutions, pourvu que l'Archiduc ne fût point à Vienne, mais qu'il esperoit le trouver à Passau, comme de fait j'ai sû depuis qu'il y est, à l'occasion d'une Diette, qui s'y tient, où cet Archiduc préside au nom de l'Empereur son frere.

J'ai approuvé sa resolution, & l'ai exhorté à presser son envoi de la part de l'Archiduc à la Cour, avec ses Lettres, & le disposer à se rendre bientôt au Païs, en lieu où il fut assuré de commander, & sur cela ce Gentilhomme me demanda un chiffre, je lui donnai, m'ayant promis de m'écrire de la Cour de Baviere ou de Passau, même de ce qu'il jugeroit nécessaire d'être fait à la Cour de France, avant qu'il y fût, il n'a pas été deux jours entiers à venir, & promet de faire diligence, & voir bien du Païs en peu de tems, comme il est d'âge & de taille pour cela, fait &c.

1644.

LETTRE DU ROI

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

Il leur recommande les Interêts du Duc de Wirtemberg.

MESSIEURS les Comtes d'Avaux & Servien,

Je vous ai deja mandé que vous eussiez à considerer les Intérêts de mon Cousin le Duc de Wirtemberg, en l'Assemblée de Munster, & d'autant qu'il s'en va sur le lieu, & qu'il m'a ici temoigné beaucoup de bonne volonté, avec dessein de travailler de tout son possible à ce qui sera du bien de mon service, soit à faire des Levées, soit à contribuer à l'accommodement de Suede & de Dannemarck, je vous écris celle-ci, par l'avis de la Reine Régente Madame ma Mere, pour vous dire que vous ayez à entendre les propositions qu'il vous fera, & faciliter les moyens qu'il peut tenir, pour faire quelque chose à l'avancement des Affaires de la Cause commune. Je crois qu'il a sujet de satisfaction du bon traitement qu'il a reçu de moi, l'ayant fait payer de six mil livres pour la moitié de sa pension de l'année derniere, & remis à toucher par vos mains pareille somme de six mil livres du fond que vous avez en reserve, à quoi vous satisferez en vertu de la presente, qui vous servira de décharge, celle-ci n'étant à autre effet. Je prie Dieu qu'il vous aide, Messieurs, &c.

Il leur recommande les Interêts du Duc de Wirtemberg.

LETTRE

De Monsieur

D'AVAUX

A Mr. le

CARDINAL MAZARIN.

Du 16 Avril 1644.

Il lui envoye la Lettre circulaire aux Princes de l'Empire. Son soin pour savoir ce qui se passeroit à Francfort. On sollicite les Etats de Hollande d'envoyer leurs Deputés à l'Assemblée. Il faut cacher aux Ennemis & aux Allemands, si la France souhaite la Paix. Sentiment de la Landgrave. Il instruira Mr. de la Thuillerie. Torstenson, General Suedois, veut

1644.

veut retourner pour continuer la guerre en Allemagne. Mort de Zapata, Plenipotentiaire d'Espagne. Les Espagnols se moquent de l'Assemblée & de la Paix.

MONSEIGNEUR,

Il lui envoye la Lettre circulaire aux Princes de l'Empire.

LEs Dépêches, dont il a plu à V. E. de m'honorer, ne m'ayant été rendues qu'à l'arrivée de Mr. Servien en cette Ville, je n'ai pû y faire reponse gueres plûtôt qu'à present. V. E. verra que je les ai bien luës, s'il lui plait jetter les yeux sur la Lettre que nous écrivons aux Princes & Etats d'Allemagne; je la fais tenir aussi aux Magistrats des Villes Imperiales, & ne doute point qu'elle ne reveille en eux le sentiment d'honneur & de liberté, qui y restent. Je travaillerai encore à cette fin, par le moyen des correspondances, que j'ai en quelques-unes desdites Villes, quoi qu'à vrai dire elles sont la plûpart dans une foiblesse, & dans un relâchement éttange.

Son soin pour savoir ce qui se passeroit à Francfort.

Je suis occupé à engager un homme de mérite à me donner avis de tout ce qui se passera à Francfort, & il m'en parle deja avec quelque confidence; mais de se charger d'insinuer mes sentiments dans l'Assemblée, il ne l'osera pas, & quand il me l'auroit promis, il me tromperoit.

Si avec cela la Campagne nous est heureuse, je tiens la chose faisable, & sans doute elle seroit très-utile au bien public, & à celui de la France. Il faut avouër, Monseigneur, que c'est une pensée bien digne de l'élevation de votre Esprit, & du grand zele avec lequel vous agissez pour la gloire du Roi. Je vous remercie très-humblement de l'honneur que vous me faites de me la communiquer; je m'appliquerai avec soin à tout ce qui en pourra faciliter le succès.

On sollicite les Etats de Hollande d'envoyer leurs Deputés à l'Assemblée.

C'est en cette vue, qu'en écrivant aux Etats de Hollande, j'ai apuyé sur les raisons, qui peuvent leur donner courage de députer ici; Ils savent assés que leur Interêt les y apelle, & seroient bien aises d'intervenir au Traité de la Paix; mais ils craignent la puissance du Parti Imperial, & comme V. E. remarque très-prudemment, il n'y a rien à esperer de leur part, que lorsqu'ils seront délivrés de cette crainte. Il a donc été à propos de leur écrire en termes assés avantageux, & justifier hautement les sinceres & genereuses intentions de la Reine.

Il faut cacher aux Ennemis & aux Allemans, si la France souhaite la Paix.

Sentiment de la Landgrave.

D'ailleurs si l'on désire la Paix en France, & beaucoup plus, si l'on en a besoin, il est fort important que cela ne vienne pas à la connoissance des Ennemis, & que la fermeté de notre conduite, specialement à l'abord, leur donne lieu de ne pas s'imaginer que la Paix nous soit necessaire, Madame la Landgrave nous a fort pressé d'écrire en ce sens aux Princes d'Allemagne, & nous a répresenté le bien qui en peut revenir; sur tout elle me conseille d'envoyer aussi la Dépêche à la Diette de Francfort, d'autant qu'elle est avertie de lieu assuré, que l'Empereur veut faire séparer cette Assemblée & en convoquer une autre auprès de lui, dont il soit tout-à-fait le maitre. Elle dit donc, Monseigneur, que ceux qui sont à Francfort pourront plûtôt prendre ensemble une resolution courageuse sur ce qui leur sera remontré par les Plenipotentiaires de France, que quand ils seront retournés chacun chés soi.

Cette consideration est telle, que je suis d'avis non seulement d'adresser la Dépêche à Francfort, mais que j'y ai encore ajouté une Lettre particuliere à l'Assemblée, afin de lui faire tenir l'autre plus civilement, & nous concilier leurs Esprits. C'est la seule instance que Madame la Landgrave m'a fait depuis que je suis ici, & de là j'infére, qu'elle ne prétend pas une plus grande assistance d'argent, que celle qu'il a plû à V. E. de lui procurer, comme à la verité elle est assés notable; mais il pourroit être qu'elle s'atend aussi aux levées de Mr. Marsin. Monseigneur, je n'ai point employé le credit que vous me donnez, il sera toûjours à tems de lui laisser esperer quelque chose de plus, quand le service du Roi le requerra. 1644.

Il instruira Mr. de la Thuillerie.

Je dirai & écrirai à Mr. de la Thuillerie, tout ce que la connoissance des Interêts de Suede & de Danemark me peut suggerer; je coopererai à l'accommodement de ces deux Couronnes avec plaisir, & avec tous les soins imaginables; le commandement de V. E. m'y oblige, & l'estime particuliere, que j'ai toûjours faite dudit Sr. de la Thuillerie, que nous attendons ici de jour à autre. Je viens de recevoir un mot de Lettre de Mr. le Baron Oxenstiern, touchant le lieu de notre entrevuë, il me l'a envoyé par un Gentilhomme exprès, lequel m'a dit de sa part, que le Marechal Torstenson se prepare pour revenir continuer la guerre aux Imperiaux. Je suis &c.

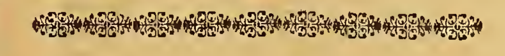
Torstenson General Suedois veut retourner pour continuer la guerre en Allemagne.

Mort de Zapata Plenipotentiaire d'Espagne.

La mort de Mr. Zapata invalide encore davantage le pouvoir de Dom Diego Saavedra, & du Conseiller Brun.

Les Espagnols se moquent de l'Assemblée & de la Paix.

Item la nomination du Marquis de Castel Rodrigo, laquelle est publique, & pour lequel mêmes il y a ici une maison arrêtée; enfin les Espagnols se moquent de l'Assemblée & de la Paix, le pouvoir qu'ils ont donné à leurs Ambassadeurs est relatif à d'autres, dont ils ne disent ni le nombre ni les noms: je n'en jugeai pas mal l'autre jour, quand je pris la liberté d'en écrire mon sentiment à la Reine, & à Votre Eminence.



LETTRE
DE LA REINE
A Messieurs
D'AVAUX
ET
SERVIEN.

A Paris le 16. Avril 1644.

Bon jugement touchant la conduite du Nonce. Elle n'aprouve pas l'égalité proposée touchant le Ceremoniel. Elle attend néanmoins leurs avis pour s'y determiner. On doit examiner avec grande attention le plein-pouvoir des Imperiaux. La Reine donne divers conseils aux Plenipotentiaires. Interêts du Duc de Bouillon. Il se retire en Suisse.

1644.

MESSIEURS, les Comtes d'Avaux & Servien,

Bien que le premier de ce mois vous fuſſiez encore ſeparés l'un de vous à Munſter & l'autre à Deventer; ce douzieme, par le Courier d'Hollande, j'ai reçu de vos Lettres dattées du même jour, & ceux qui ſe ſont depuis écoulés, & ſe paſſeront avant que cette-ci puiſſe être portée à Munſter, ayans été trop ſuffiſans pour vous y rejoindre, je dois vous écrire à tous deux, & m'expliquer par une Lettre commune de ce que je conſidere ſur celles que vous m'avez addreſſées. Vous Sieur d'Avaux me faites entendre que le Nonce de ſa Sainteté vous a viſité immediatement après les Plenipotentiaires de l'Empereur & ceux d'Eſpagne ſortans de chés vous, c'etoit à quoi je m'étois toûjours attenduë, & il n'eſt pas à craindre que les Miniſtres du Pape changent l'ordre établi, ni qu'ils affectent de faire quelque choſe dont j'euſſe droit de me plaindre. Il ſeroit bien mal aiſé, & vous l'avez dû juger impoſſible, que je vous fiſſe ſavoir le parti que vous devez ſuivre de ceux qui vous étoient offerts lors de l'arrivée dudit Sieur Servien; auſſi, comme d'une affaire paſſée, je n'ai point à parler. Je ne doute pas que vous n'ayez conferé par vos Lettres & pris enſemble la reſolution qu'il convenoit, afin d'un côté de conſerver les avantages de la France, & de l'autre ne point offenſer les Miniſtres du Roi d'Eſpagne. Ce que vous avez rendu de civilité à celui de la Republique, lui a donné ſujet de ſe plaindre du trop & du trop peu; mais à ſon ſujet vous ayant écrit ce que je penſe, comme ce qui doit être concedé à ceux des Etats & du Duc de Savoye; j'attends qu'en commun vous m'ayez fait reponſe, afin d'examiner ce qui a été comme reſolu, & pour une derniere fois vous mander ce que vous aurez à obſerver; & je ne conçois pas comment vous pouvez être d'avis d'accorder aux Ambaſſadeurs de tous les Princes qui ſeront à Munſter la conduite & les titres, qui n'ont été conferés qu'aux Têtes Couronnées, & que vous ayez cru qu'il falloit garder meſure pour celui de Veniſe, lequel eſt en droit d'être traité à l'égal de ceux-là, dont la moderation m'a contentée, n'ayant pas ſuivi l'exemple que vous lui avez donné, & vous ayant accompagné jusques à vôtre Caroſſe; puisqu'il pouvoit, ſuivant l'uſage de Rome, s'arrêter au même lieu que vous avez fait. Mais comme vous jugez cette affaire de conſequence, & qu'il eſt véritable, que ce qui ſera pratiqué à Munſter, ſera allegué en d'autres lieux, & propoſé pour Loi à l'avenir; il me ſemble bien juſte de ne me determiner qu'après que j'aurai eu vos avis, & la Lettre du Sieur Servien, par laquelle il mande avoir reçu & ouvert celle que je vous avois écrite en commun du 19. du paſſé, & qu'il vous a envoyée par homme exprès, contribuë beaucoup à me faire prendre cette reſolution, qui n'ai eu de peine à ſuivre celle dont je vous ai fait part que pour contenter en quelque ſorte les Deputés des Sieurs les Etats des Provinces unies, & leur faciliter les moyens d'être pour l'ordinaire en conference avec vous, jugeant que cela étoit avantageux, & pour lever aux Ennemis la penſée de nous deſunir, & pour faire connoitre au Monde l'étroite union qui eſt entre cette Couronne, & leurs Etats. Il eſt probable que les Ennemis ont meilleure opinion de la ſuffiſance de leurs Députés, que vous n'en avez priſe, & quand ils ne les auroient envoyés à Munſter que pour les fins que vous en avez conçuës, que la néceſſité de leurs affaires les pourroit réduire à leur donner le pouvoir d'y conclure le Traité, & comme ils ſe flattent & veulent attendre le ſuccès de cette Campagne, je ſerois bien pour le déſirer auſſi, jugeant par l'état de mes forces, qu'elle me ſera très-heureuſe & avantageuſe.

Bon Jugement touchant la conduite du Nonce.

Elle n'aprouve pas l'égalité propoſée touchant le Ceremoniel.

Elle attend néanmoins leurs avis pour s'y determiner.

Preſentement vous aurez vu le Pouvoir que l'Empereur a donné à ſes Députés, car puis que le Sieur Contarini vous avoit preſſé de le prendre, & que vous n'en aviez fait de refus, que pour l'abſence dudit Sieur Servien, lui étant rejoint vous aurez dû le voir & l'examiner, & je ne doute point, que vous n'en conſideriez jusqu'à la moindre clauſe & circonſtance; c'eſt par ces premiers actes que ſouvent les Conferences ſont réglées, & par les avant-propos, tels que l'on vous a dit, que l'on eſſaye de pénétrer les ſentimens des Miniſtres des Princes; mais il ſera de vôtre prudence de marcher ſi ſerrés, qu'on ne découvre point ce que vous pouvez conſentir, afin que vous ſoyez les juges des penſées d'autrui, & qu'ils n'ayent jamais cet avantage de l'être des vôtres: celui qu'ils prendroient ne ſeroit pas petit, ſi vous condeſcendiez à ce qu'ils veulent, & qu'ils ne propoſent pas de bonne foi, & ſur ce fait je ne ſaurois mieux m'expliquer avec vous, que je l'ai fait par vos Inſtructions, ſeulement j'ajoûterai ce mot, qu'il faut fuir comme un écueil toutes les propoſitions qui donneroient ouverture à une deſunion avec nos amis; & qui acceptées feroient que ſur les interêts de cette Couronne le Traité de Paix ſe rompît, & bien qu'il y aît de la difficulté d'en faire marcher divers d'un pas égal, il faut s'y étudier, & c'eſt ce que je me promets de votre ſuffiſance, que vous ménagerez auſſi deſorte les eſprits des Mediateurs, que, ſans donner de la jalouſie à l'un, vous profitiez des bonnes volontés de l'autre, que l'un, c'eſt à dire Contarini, fait ſouvent avec les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche. Il ne faut pas pour cela juger affectionné pour eux; le tems qu'il a été là peut avoir cauſé quelque familiarité, mais il faudra dans les occaſions le reconnoître; & jusques à ce qu'il ſoit convaincu de partialité, préſumer de lui que par ſa propre reputation il tiendra la balance égale, & que l'intérêt de la Republique ne le pouvant pas deſunir quant à préſent, de ceux de la France, qu'il les épouſera, ou du moins les apuyera; ceux du Duc de Bouillon étoient de demeurer lié à la France, & d'accepter les temoignages de bonne volonté que je voulois lui rendre en lui offrant une recompenſe ample des Domaines des Terres de Sedan & Raucourt, deſquels s'étant deſaiſi je pouvois en percevoir les fruits, ſans être tenu à aucune choſe, & toutes fois ayant pris un ſentiment plus moderé, & qui tournoit à ſon avantage, il n'a pas laiſſé de ſe rétirer en Suiſſe. Je lui avois accordé de lui conſerver le rang, & les preéminences, tout ainſi que s'il eût toûjours poſſedé les Terres ſouveraines de Sedan & Raucourt, & celui que comme le Duc de Bouillon il avoit droit de prétendre; ma régle ſur les choſes paſſées & demandées par ceux, aux droits deſquels il a ſuccedé à ce qui pouvoit être conteſté, dont pourtant il étoit en quelque poſſeſſion, s'explique à ſon avantage, & à celui de ſa maiſon; mais puisqu'il a renoncé, il me force de me prévaloir de ceux que l'arrêt du Parlement m'ont acquis, & entrant en poſſeſſion d'un bien qui m'apartient legitimement, uſer de mes droits, demander & prendre le ſerment de fidelité des Sujets, & y faire exercer la Juſtice en mon nom; ce que j'aurois differé à la priere du dit Duc & pour traiter plûtôt avec lui de ſes droits, que pour lui en donner recompenſe. Je prie Dieu qu'il vous

1644.

On doit examiner avec grande attention les pleins pouvoirs des Imperiaux.

La Reine donne divers conſeils aux Plenipotentiaires.

Interêts du Duc de Bouillon.

Il ſe retire en Suiſſe.

1644. vous aît, Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien, &c.

LETTRE

De Mrs. les Comtes

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Mr. le Comte de

BRIENNE.

Le 16 Avril 1644.

MONSIEUR,

Nous commençons à vous écrire conjointement, & prenons encore la voye de Cologne, parceque les autres qui aboutissent toutes à Bruxelles sont plus longues, & aussi perilleuses que celle-ci: Il s'en fut peut-être bien trouvé une autre plus droite, & un peu plus courte, depuis Bruxelles jusques ici, mais nous avons remarqué dans les discours qui ont été tenus avec les Ministres d'Espagne qu'ils affectionnent, que leurs Dépêches continuent de venir par Cologne; si bien que l'établissement nouveau des Postes ou des Messagers, qui pourroit être fait par Wezel ou Rimberg, ne serviroit que pour les nôtres, ce qui nous obligeroit d'en supporter seuls la dépense.

Leurs soins pour les Lettres.

C'est pourquoi, au hazard d'avoir vos Lettres un jour ou deux plus tard, nous estimons qu'il leur faut faire prendre la route des autres, puis qu'elle se trouve bien établie, & que quelquefois le Nonce qui sera en France, ou l'Ambassadeur de Venise pourront envoyer des paquets, sous la couverture des leurs, quand il y aura quelque chose importante à nous faire savoir, ce que nous jugeons plus sûr, & même plus prompt que d'envoyer des Courriers exprès, qui sont ordinairement volés ou arrêtés en chemin.

Nous avons crû qu'une si importante Negociation que celle qui nous a fait venir en cette Ville ne pouvoit commencer que par des Prieres publiques qui ont été faites, pour demander à Dieu, qu'il lui plaise d'augmenter les bonnes dispositions qui sont dans les cœurs des Princes pour la Paix, & benir le travail des Ministres qui sont employés à ce saint ouvrage.

Prieres publiques à Munster.

Elles avoient été ordonnées par Mr. le Nonce, & ont duré trois jours entiers avec beaucoup de devotion, & une grande affluence de peuple. Le premier jour, qui fut Dimanche dernier, il y eut une Procession generale, que les Espagnols avoient tâché d'empêcher, prévoyans bien, que nous y voudrions tenir la place, qui est duë en semblables Ceremonies aux Ambassadeurs de la premiere Couronne de la Chrétienté. Nous avions resolu, & nous étions mis en état de la conserver, s'ils eussent continué dans la pensée qu'ils avoient euë, de nous la disputer; mais enfin ils ont pris d'eux-mêmes le sage conseil de ne s'y trouver pas, & de nous laisser le soin de regler les Séances dans l'Eglise, & l'ordre de marcher par la ruë, avec les seuls Imperiaux, qui ayant fait placer le jour auparavant leurs bancs en un endroit du Chœur, où ils ne nous avoient pas laissé une place assés honorable; cela nous obligea d'en parler à Mr. le Nonce pour y remedier, & faire disposer toutes choses; ensorte que l'Eglise fut conservée par tout entr'eux & nous sans aucune autre sorte d'avantage, ni de différence; lui ayant déclaré franchement, que non seulement nous ne le souffririons pas, mais que nous estimions de faire beaucoup de leur laisser la premiere place, qui de droit devroit apartenir au Roi, comme fils ainé de l'Eglise. 1644.

Nous fûmes mêmes contraints de faire dire à Mr. le Nonce, qui s'étoit fait préparer un daiz en un lieu séparé de notre banc, que s'il vouloit faire l'Office & venir avec ses habits Pontificaux, nous n'avions rien à dire; mais que hors de cela nous le priions de venir prendre sa place parmi nous, & que comme Nonce il n'en pouvoit avoir une plus honorable, que d'être à la tête des Ministres de si grands Monarques, sur quoi nous sommes obligés de vous dire, pour le seul interêt de la vérité, que Mr. le Nonce y a aporté une grande prudence & dexterité, pour faire cesser toutes les contentions.

Disputes sur le rang.

En premier lieu, pour ce qui le regardoit, il a volontiers quitté son daiz, pour nous satisfaire, & a bien voulu, après avoir aporté le Saint Sacrement jusques à la prémiere Eglise, le laisser porter au Suffragant de cet Evêché, & après cela changer d'habit, pour se venir placer durant le reste de la Ceremonie parmi nous, & pour les Ambassadeurs Imperiaux, il les a disposés à tout ce que nous avons désiré.

Detail de tout ce qui s'y passa.

On nous a mis autant de chaires dans la main gauche du Chœur, que nous étions d'Ambassadeurs, toutes égales, & sur une ligne, où Mr. le Nonce a eu la premiere; les Imperiaux, les deux suivantes; celles d'après ont été pour nous, & la derniere pour l'Ambassadeur de Venise, lequel a été au Service, mais non pas à la Procession, à cause d'une attaque de goute qu'il avoit euë la nuit même.

La marche par la Ville nous a été très-avantageuse; nous avons fait dire, que nous ne marcherions point derriere les Imperiaux, mais que nous voulions aller à leur côté, & sans qu'ils pussent être avancés plus que nous de l'épaisseur d'un doigt; eux au contraire avoient prétendu avoir la premiere place en chacun des côtés de la Ruë; mais enfin nous sommes demeurés d'accord par les soins de Mr. le Nonce, qui fit travailler à cette negociation jusques à minuit, que nous aurions chacun des côtés de la ruë, qu'eux marcheroient à la Droite sur une colomne, & nous sur une autre à la gauche; ensorte que moi d'Avaux ai marché à côté du premier Ambassadeur, & moi Servien à côté du second, lequel s'est trouvé par ce moyen à une place moins honnorable que celle qu'un de nous a euë par la Ville, à la vuë de tout le Peuple; à la vérité, dans les Eglises où il n'y a eû qu'un banc pour tous, ils ont été tous deux assis à nôtre main droite; mais là où il y a eû deux bancs, l'un devant l'autre, Mr. le Nonce, Mr. le Comte de Nassau & moi d'Avaux avons été dans le premier; Mr. Colmar & moi Servien avons été dans l'autre, & quoique nous eussions pû marcher sur une même ligne, nous avons mieux aimé l'ordre ci-dessus exprimé qui donnoit la préséance au prémier de nous sur le second des Imperiaux, que de demeurer dans l'égalité, qui eût été avantageuse pour le dernier de nous, si nous eussions marché tout de front.

Voila, Monsieur, ce qui s'est passé en cette rencontre, de laquelle nous avons voulu vous faire savoir toutes les particularités, parce que nous jugeons très-avantageux pour la Dignité du Roi, dans la Ville Capitale d'une des plus grandes Provinces d'Allemagne, que les Ambassa-

1644. baſſadeurs de France, dans une Ceremonie publique, ayent fait abſenter ceux d'Eſpagne, & conſervé une égalité entiere avec ceux de l'Empereur, ne croyant pas qu'il y eût avant cette occaſion aucun exemple que dans l'Empire on eût ſi avantageuſement conſervé le droit du Roi, au préjudice même des Princes de la Maiſon.

Conduite de M. Contarini. Quelques-uns ont crû que l'Ambaſſadeur de Veniſe, n'ayant pas trouvé ſon compte dans cet ordre, parce qu'il eût marché ſeul après tous les autres, avoit fait ſemblant de ſe trouver mal, néanmoins ſon mal ne l'empêcha pas d'aſſiſter à l'Office où le dernier de nous ſe trouva un peu en peine, ſe trouvant auprès de lui, de qui il n'avoit point encore été viſité. Les choſes ne laiſſerent pas de ſe paſſer civilement, mais certes il ſemble que Mr. Contarini fait paroitre un peu trop de dureté pour une vetille de ſi peu d'importance, & qui nous mettra dans de nouveaux embarras avec les Hollandois, ſi on lui accorde ce qu'il prétend, parce qu'ils ne ſont pas capables de raiſon, quand on leur propoſe de les traiter différemment des Ambaſſadeurs de Veniſe; il ſera bien à craindre qu'ils ne s'échauffent davantage, ſi on accorde quelque grace nouvelle à ceux-ci, pendant qu'on leur refuſe celle qu'ils ſoutiennent avoir ci-devant reçuë de la France.

Le Nonce leur dit qu'il avoit les Pouvoirs de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne pour leurs Miniſtres. Le lendemain que les Dévotions ont été faites, Monſieur le Nonce nous eſt venu voir, pour nous dire, qu'il avoit en main les Pouvoirs des Miniſtres de l'Empereur & du Roi Catholique, & qu'il n'attendoit que les nôtres, pour en faire reſpectivement la communication. Cela nous obligea le jour ſuivant de les lui porter, & ayant vû ceux de nos Parties en Original, nous avons trouvé ceux des Imperiaux en aſſés bonne forme; mais, ſelon notre avis, il y a un défaut eſſentiel dans celui des Eſpagnols: nous ne pouvons pas en rendre compte à Sa Majeſté, ſi bien que nous ferions demain qu'ils nous doivent être envoyés pour les conſidérer, & les examiner à loiſir; mais cependant, pour ne pas perdre l'occaſion de cet Ordinaire, ſans vous faire ſavoir ce que nous croyons, il nous a ſemblé que Ils croyent ceux des Eſpagnols inſuffiſans. lesdits Pouvoirs des Eſpagnols ne ſont pas ſuffiſans, pour entrer en Negociation avec nous.

Difficultés qu'on y trouve. Premierement au lieu d'avoir un Pouvoir general, où tous les Commiſſaires ſoient nommés, comme nous ſommes dans le nôtre, chaque Ambaſſadeur a ſon pouvoir particulier, qui n'eſt adreſſé qu'à lui ſeul, & ce qui fait la difficulté eſt une clauſe qui donne autorité à ce Commiſſaire particulier de traiter & conclure la Paix conjointement avec les autres Plenipotentiaires, ſans exprimer quels ils ſont, ni combien, ſans y ajoûter s'ils pourront traiter en l'abſence les uns des autres; ſi bien qu'il ſe pourroit faire, quand nous nous ſerions ouverts des ordres que nous avons, que les Plenipotentiaires d'Eſpagne, qui ſont ici, nous diroient, qu'ils attendent d'autres Compagnons pour conclure, qui ne ſont pas encore venus, & ſans lesquels leur Pouvoir ne leur donne pas autorité de rien faire. En un mot, la forme nouvelle de leurs Pouvoirs, & que nous trouvons bien différents de ceux qui furent donnés à Vervins, nous fait croire que ces Commiſſaires n'ont en effet deſſein que d'entrer en conference pour écouter & en faire raport, avant que de rien reſoudre, en quoi nous recevrions un très-grand desavantage.

Nous y trouvons encore une autre difficulté, qui eſt, que le Roi d'Eſpagne prend par tout la qualité de Roi de Navarre; nous voyons qu'elle a été paſſée dans tous les Traités precedents, même dans les Contracts de Mariage; mais le Roi l'ayant priſe auſſi de ſon côté, comme elle lui apartient legitimement, cela ne peut pas faire tant de préjudice comme celle de Seigneur de Barcelone, que ſa Majeſté ne s'eſt point attribuée dedans nos Pouvoirs, quoi qu'elle lui ſoit duë aujourd'hui plus juſtement qu'au Roi Catholique, qui n'a plus ni droit ni poſſeſſion. 1644.

Nous y trouvons encore une autre difficulté, qui eſt, que nous avons conſideré que de le faire inſérer dans nos Commiſſions, outre que ce n'eſt pas la coûtume de France d'exprimer au long, dans les Lettres patentes, tous les Titres & qualités du Roi, que l'on croit compriſes ſous le nom de France, parce que c'eſt en cette qualité, que tous les autres Etats & Seigneuries apartiennent à ſa Majeſté, & que tout ce qui échet par ſucceſſion, par les armes, ou autrement, eſt inſeparablement uni à la Couronne, ſi l'on y vouloit cette Seigneurie de Barcelone, il faudroit y mettre auſſi celle de Comte d'Artois, Duc de Lorraine, Landgrave d'Alſace, Seigneur de Pignerol ou de Prince d'Italie, & generalement faire mention de tous les Etats, desquels ſa Majeſté eſt en poſſeſſion, & qu'elle a préſentement droit & prétention de conſerver. Nous avons donc eſtimé qu'à toute extrémité, pour ſortir de cet inconvenient, nous pourrons mettre à couvert les droits & les interêts du Roi, en donnant un Ecrit aux Mediateurs, par lequel nous demanderons que les qualités qui pourront faire préjudice à ſa Majeſté ſoient ôtées du Pouvoir des Commiſſaires, avec lesquels nous aurons à traiter, ou du moins qu'il ſoit convenu entre nous que les Titres & qualités qui auront été priſes & omiſes de part & d'autre, ſoit dans les Pouvoirs ou en quelque endroit de la Negociation, ne pourroient nuire ni préjudicier au droit des Parties.

Nous travaillons à ménager une entrevuë avec les Ambaſſadeurs de Suede, dans un lieu tiers; mais, outre qu'il eſt très-difficile d'en rencontrer un entre ci & Oſnabrug, où nous puiſſions être logés, lors qu'il nous y faudra coucher, ſans demeurer expoſés à toutes les injures du tems, & nous reſſentir pour les vivres, de la diſette qui eſt generale en ce Païs; nous trouvons le Chef de l'Ambaſſade, qui eſt le Baron Oxenſtiern, avoir l'eſprit merveilleuſement pointilleux en toutes choſes, ſoit pour convenir d'un lieu qui ſoit droit au milieu, ſoit pour reſoudre la forme des viſites de ces Meſſieurs, contre toute raiſon, faiſant difficulté de nous voir les premiers; nous tâcherons de ſortir de cette conteſtation, le mieux qu'il nous ſera poſſible. Ils procurent d'avoir une entrevuë avec les Suedois. Caractère d'Oxenſtiern.

Nous vous envoyons une Copie de la Lettre que nous avons eſtimé devoir envoyer à tous les Princes, Etats & Villes de l'Empire, tant Catholiques que Proteſtants, pour les convier de venir ou envoyer ici leurs Députés; nous n'y avons rien omis de tout ce que nous avons jugé propre à les y bien diſpoſer.

Monſieur de Rorté nous écrit que le Préſident de Danemark, qui eſt encore à Oſnabrug, lui a témoigné que la Mediation du Roi non ſeulement ſeroit très-agreable à ſon Maître, mais qu'il ſe ſoumettroit volontiers au jugement de tous les autres Princes, pour connoitre du tort qu'il avoit reçu des Suedois; que néanmoins ayant été attaqué par ſurpriſe, l'honneur ne lui permettoit pas d'entendre à un accommodement, que les Suedois ne fuſſent hors de ſes Etats. Nous avons fait dire à ce Préſident que Les Danois agréeront la Mediation de la France à certaines conditions.

1644. que cette Condition pourra bien être mise la premiere sur le tapis, lorsque l'on entrera en conférence; mais que de la demander avant que d'entrer à aucun accommodement, comme elle est extraordinaire, il n'y auroit pas d'aparence de l'obtenir des Suedois, ni même de leur proposer.

Ils ont soin d'avancer le voyage de Mr. de la Thuillerie. Cependant nous n'oublions rien pour avancer le voyage de Mr. de la Thuillerie, que nous aprenons être deja en chemin pour se rendre ici; nous lui avons fait préparer un logis, & avons estimé qu'il seroit mieux d'y arriver comme inconnu, pour éviter la contestation des Ceremonies, que si demandant pour lui aux Imperiaux un Passeport, que sans doute ils nous eussent refusé, nous leur eussions fait naître la pensée, en les avertissant de sa venuë, de faire quelque entreprise contre lui, nous nous sommes contentés de lui envoyer un Passeport de nous, lequel, en cas de besoin, nous pourrions faire valoir, puis qu'en effet il marche pour un Traité qui a connexité & dépendance avec celui de la Paix generale: Nous l'avons néanmoins averti en même tems de prendre avec lui une bonne Escorte. Selon les divers avis qu'il nous a donnés de sa venuë, il doit être ici demain ou le jour suivant.

On continuë les Levées à Liege. Nous croirions manquer à notre devoir, si nous ne vous faisions souvenir des Levées de Liége: nous aprenons qu'elles s'avancent fort, & seront très-belles; mais il est à craindre, si l'on n'envoye promptement ordre pour leur subsistance, lorsqu'elles seront en corps, & leur faire toucher une montre, quand elles entreront en Service, comme c'est la coûtume, qu'elles ne se débandent en un moment de tems, ce qui rendroit la grande dépense qu'on y a faite entierement inutile.

Les Danois pressent l'Empereur pour le secours. Il y a quelques jours que Mr. Contarini nous envoya dire qu'il venoit de recevoir avis de l'Ambassadeur de Venise, qui est à Vienne, qu'un Envoyé de Danemark y pressoit le secours de l'Empereur, & assuroit, de la part de son Maître, que non seulement il ne traiteroit point avec les Suedois, qu'il ne les eût chassé de son Païs; mais qu'ils ne fussent entierement hors d'Allemagne; que le Chancelier de Brabant devoit bientôt venir, pour troisiéme Plenipotentiaire d'Espagne, & que néanmoins il devoit tenir la premiére place parmi ceux qui sont ici; qu'un autre Envoyé du Transilvain étoit envoyé en la même Cour, avec ses propositions d'accommodement. Nous avons apris que, dans le Traité que les Suedois ont fait avec ce Prince, ils y ont compris la France, & lui avoient promis, & l'argent & des hommes, qu'ils ne lui avoient pas encore envoyés. Cela le pourroit bien faire songer à sortir d'affaires par un accord, voyant d'ailleurs que l'armée Suedoise s'est engagée dans une autre entreprise; En tout cas, s'il continuë sa pointe, il nous est bien nécessaire de savoir la part que la France a euë dans le Traité qu'on a fait avec lui, & de quelle sorte nous devons appuyer ses Interêts dans le Traité de Paix, en cas qu'il envoye quelque Deputé pour y intervenir, comme nous avons apris de quelqu'une de ses Lettres, qu'il en avoit l'intention.

Ils envoyent les Copies des Plein-pouvoirs de l'Empereur & du Roi Catholique. Nous pensions ne pouvoir joindre à ce paquet les Copies des Pouvoirs des Ambassadeurs de l'Empereur, & du Roi d'Espagne, qui sont ici, mais depuis le paquet fermé, Mr. le Nonce nous a envoyé les Originaux, & les Copies qui sont ici jointes des derniers, cela est cause que l'Ordinaire est parti sans notre Depêche, & que nous sommes obligés, pour n'en pas perdre l'occasion, d'envoyer demain un homme exprès.

1644.

LETTRE DU ROI

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 23. Avril 1644.

Il leur ordonne de mettre la derniere main avec Madame la Landgrave de Hesse à redresser les griefs de la Religion de Prémontré.

MESSIEURS les Comtes d'Avaux & Servien,

Il leur ordonne de mettre la derniere main, avec Madame la Landgrave de Hesse à redresser les griefs de la Religion de Prémontré. IL y a quelque tems que j'écrivis à ma Cousine la Landgrave de Hesse, pour lui faire savoir les plaintes que mon Cousin Grimaldi, Nonce de notre Saint Pere le Pape près de moi, faisoit, de ce que le Sr. Comte d'Eberstin s'est mis en possession du Monastere de Capenberg, de l'Ordre de Prémontré, & même de ce qu'il detient Prisonnier, Frere Jean Regnard Sehade, Prevôt dudit Monastere, & l'a priai en même tems de faire cesser lesdites plaintes, en faisant restituer ledit Monastere de Capenberg, de l'Ordre de Premontré, & mettant ledit Prevôt en pleine & entiere liberté; mais parce qu'il n'y a point encore été satisfait, que mondit Cousin le Cardinal Grimaldi reïtere toûjours ses plaintes sur ce, & que c'est chose directement contraire aux Traités, que le défunt Roi Monseigneur & Pere a faits, tant avec le défunt mon Cousin le Landgrave, la Couronne de Suede, qu'avec tous mes autres Alliez en Allemagne: Je vous écris la presente, par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, pour vous dire que vous ayez à écrire à madite Cousine la Landgrave de Hesse, pour la prier de mettre la derniere main à cette affaire en faisant restituer ledit Monastere, mettre ledit Prevôt hors de Prison, & cesser tous les mauvais traitemens que reçoivent les Religieux, & autres Catholiques de ces quartiers-là, à quoi m'assurant que vous y satisferez volontiers, Je prie Dieu &c.

LETTRE DU ROI

A Madame la

LANDGRAVE DE HESSE.

A Paris le 23. Avril. 1644.

Il lui recommande l'Affaire du Monastere de Capemberg.

MA COUSINE,

Il lui recommande l'Affaire du Monastére de Capemberg. IL y a quelque tems que je vous écrivis, pour vous faire savoir les plaintes que mon Cousin le Cardinal Grimaldi, Nonce de notre Saint Pere le Pape près de moi, faisoit, de ce que le

1644. le Sr. Comte d'Eberstin se met en possession du Monastére de Capemberg, de l'Ordre de Prémontré, & même de ce qu'il detient Prisonnier F: Jean Regnard Sehadde, Prevôt dudit Monastére, & vous priai en même tems de faire cesser lesdites plaintes, en faisant restituer par ledit Sieur Comte d'Eberstin ledit Monastére de Capemberg, & mettant ledit Prevôt en pleine & entiere liberté; mais parce qu'il n'y a point satisfait, que mon Cousin le Cardinal Grimaldi réitere toûjours ses plaintes sur ce sujet, & que c'est une chose directement contraire aux Traités que le défunt Roi Monseigneur & Pére a faits, tant avec le défunt mon Cousin le Landgrave, la Couronne de Suede, qu'avec tous mes Alliés en Allemagne: Je vous écris la présente, par l'avis de la Reine Regente, Madame ma Mére, pour vous prier, avec toute l'affection qui m'est possible, de mettre la derniere main à cette affaire, & faisant restituer ledit Monastere, mettre ledit Prevôt hors de Prison, & cesser tous les mauvais traitemens, que reçoivent ses Religieux & autres Catholiques de ces quartiers-là. Sur quoi me remettant au Sieur de Beauregard, mon Resident près de vous, à faire entendre plus particulierement mes sentimens sur ce sujet, je prierai Dieu qu'il vous aît, ma Cousine, en sa sainte & digne garde. *Signé* LOUIS, *& plus bas* DE LOMENIE, *& au dos est écrit*: A Madame ma Cousine la Landgrave de Hesse.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

Le Roi ayant entendu lire leur Dépêche du 16. louë leurs soins, & il fait bon gré au Nonce. Il faut demander la reforme des Plein-pouvoirs des Espagnols. On aprouve la Lettre circulaire aux Princes de l'Empire. On désaprouve la prétension des Suedois par raport à l'égalité. Le voyage de Mr. de la Thuillerie donne beaucoup d'esperances. Le Secretaire en demande leurs avis. Il convient que les Pouvoirs des Espagnols à Munster ne sont pas suffisants. Il louë le soin qu'ils ont touchant les Levées. Touchant les Troupes de la Landgrave. Les Ministres de Portugal se louent de ceux de France. Reflexions à leurs demandes. On accorde un subside à Madame la Landgrave. Il retourne à la charge sur les Plein-pouvoirs des Espagnols. Avis de Contarini à l'Ambassadeur de Venise. Il recommande le Prince de Wirtemberg. 1644

MESSIEURS,

VOTRE Lettre commune du seiziéme du Courant me fut renduë le vingt-septiéme, & je la jugeai de telle consequence, que j'obligeai sa Majesté, de se donner la patience de l'entendre lire, qui m'a commandé de vous dire, qu'elle louë le soin que vous aportez à conserver & affermir les droits, & les prééminences de cette Couronne, & qu'elle a entiere satisfaction du procedé de Monsieur le Nonce, puisque vous connoissez combien il se rend facile aux choses qui vous regardent, & fait volontiers ceder ce qu'il pourroit prétendre, pour vous plaire. Sa Majesté estime que vous le devez convier à continuer, en lui rendant ce qui lui est dû, & encore quelque chose au delà; mais il faut que ce soit avec tant d'adresse, que les Ennemis ne penetrent pas, que vous le fassiez par dessein, & bien moins que vous soyez pleinement satisfaits de lui, puisqu'il leur seroit assés aisé, ou de la faire revoquer, ou de presser l'envoi du Legat, lequel se dispose à partir, & de lui faire joindre quelque Prélat, qui feroit le contrepoids à Monsieur Chigi. Ce peu de lignes serviront de réponse à ce qui concerne les Ceremonies passées, & que l'on aura à faire. Il est remis à vos prudences de prendre tous les temperamens, que vous jugerez necessaires au sujet des qualités, pour empêcher que ceux que les Ennemis prennent, & que pour coûtume & raisons nous obmettons, ne puissent augmenter leur droit, ni diviser le nôtre. *Le Roi ayant entendu lire leur Dépêche du 16. louë leurs soins & il fait bon gré au Nonce de son procedé.*

Sur le troisiéme point de vôtre Dépêche qui importe un peu davantage, vos raisons sont solides, & ce n'est point par mégarde, mais par affectation, que les Pouvoirs des Plenipotentiaires du Roi Catholique ont été dressés de la maniere qu'ils le sont, & vous avez pénétré ce qui est à aprehender. Le remede consiste à les faire réformer, & à demander qu'ils soient dépendants les uns des autres, c'est à dire separément, comme conjointement, ils puissent negocier, traiter & conclure avec vous, & les Plenipotentiaires des autres Princes. Cependant de différer l'ouverture de la Conférence, bien qu'il fût juste, il y auroit un reproche à souffrir, & les Espagnols prendroient avantage de la difficulté que vous y aporteriez, donnans à entendre au public que les Plein-pouvoirs sont en bonne & duë forme, & tels qu'ils ont accoûtumé de les donner. En cet embaras il n'y a pas d'expedient prompt, sûr, ni honorable, comme de faire entendre aux Médiateurs les manquemens, que vous y rencontrez, les prier de les faire réparer, & pour la justification des saines intentions de leurs Majestés à conduire le Traité, que vous offrez de l'ouvrir, & de le continuer sous condition, que dans deux mois les Plenipotentiaires d'Espagne vous donneront satisfaction en ce point, & vous remettront leurs Pouvoirs, aussi amples & précis qu'ils leur seront besoin pour conclure le Traité; protestant que le délai expiré, vous ne continuerez plus à travailler, qu'ils ne vous ayent donné contentement pour ce regard, & de nôtre côté nous écrirons à nos Ambassadeurs pour informer les Princes de la conduite que nous avons resolu de suivre. *Il faut demander la réforme des Plein-pouvoirs des Espagnols.*

La

1644.

On approuve la Lettre circulaire aux Princes de l'Empire.

La Lettre que vous avez écrite aux Princes de l'Empire est digne de vous; desormais ils seront en leur tort, s'ils n'en profitent, & leur posterité leur pourra imputer la perte de leur dignité, & de leur liberté, si par des conseils foibles ils deferent aux sentimens de l'Empereur dont le but est l'accroissement de son autorité, qui ne s'établit que par la diminution de la leur.

Celle que le Baron Oxenstiern, & ses Collegues veulent avoir, de traiter en toutes choses si d'égal avec vous, semble bien extraordinaire: Car si bien les Couronnes, en la Souveraineté, & l'indépendance, sont égales, il y a toûjours priorité, & il est de necessité que l'un cede à l'autre: Entre celle de France & de Suede, il n'y eut jamais de competence; en tant d'endroits toutes celles de l'Europe nous ont cedé; Il nous est bien surprenant que les Suedois fassent les démonstrations, dont vous nous avez écrit, que vous saurez bien surmonter par vos experiences, & l'on se remet entierement à ce que vous jugerez pouvoir & devoir faire, en se contentant de vous faire souvenir de la vigueur avec laquelle vous vous opposez aux prétentions injustes des Espagnols, & de conserver l'Egalité en tous lieux avec les Ministres de l'Empereur.

Le voyage de Mr. de la Thuillerie donne beaucoup d'esperances.

Nous concevons de grandes esperances de l'entremise de Monsieur de la Thuillerie, & comme vous nous l'avez mandé, la disposition qui est aux Princes intéressés fera réussir sa Médiation, où chacun d'eux ayant interêt d'assoupir leurs differens, & plus l'Empereur offrira de forces au Danemarck, plus il doit reconnoître combien la guerre est ruineuse au public, & la Reine de Suede se doit laisser persuader de la même raison pour faire finir celle-là, qui ne peut que produire des succès dommageables, soit en la durée, que pour le divertissement qu'elle causeroit à continuer puissamment celle d'Allemagne, qui seule peut produire une bonne Paix. La condition demandée par le Resident Danois, qui semble de prime face juste, reçoit pourtant ses difficultés, & vous les lui avez si nettement expliquées, qu'il n'échet point d'en parler; bien de l'Alliance, que la Suede a contractée avec Ragotsky, en laquelle a embarqué la France, qui satisfera ponctuellement à ce qu'elle a promis, pourvû que les autres de leur part accomplissent fidelement ce à quoi ils se sont obligés.

Le Secretaire en demande leurs avis.

Je m'expliquerois davantage sur ce fait, n'étoit que Monsieur Nananger m'a mandé de vous avoir écrit, & envoyé Copie des Traités, & des Procurations en vertu desquelles il a été passé, sur quoi vous nous donnerez vos avis, & puis nous vous donnerons les nôtres, qui craignons bien, que ledit Ragotski ne s'accommode avec l'Empereur, qui n'oubliera aucune sorte de promesse à lui faire, pour l'obliger à se retirer.

Il convient que les Pouvoirs des Espagnols à Munster ne sont pas suffisants.

Votre Lettre susdattée m'aprend que vous attendez le Chancellier de Brabant, & qu'il doit tenir la premiére place entre les Députés d'Espagne, & par l'une des miennes vous avez sû que l'on presse le Duc de las Torres de partir de Naples, pour aller à Munster, & cela me confirme de plus en plus en l'opinion que vous avez conçuë du peu de pouvoir qu'ont ceux que vous y avez rencontrés, de conclure un Traité aussi solemnel que le général, & je crains même que l'absoluë qui avoit été donnée à Dom Francisco de Melos, aît été transmise à quelqu'autre, & probablement à celui qui sera Chef des affaires de Flandres.

Il louë le soin qu'ils ont touchant les Levées.

Il avoit été pourvû au payement des Troupes levées par Marsin, dont l'on prétend tirer de grands services; & l'on n'a pas laissé de louër le soin que vous avez d'en faire souvenir, toutes choses aident aux grandes affaires, & une legere diversion donne des avantages qu'on eut eu peine à se promettre d'une plus puissante.

1644.

Touchant les Troupes de la Landgrave.

Monsieur Pothelin m'a dit que les Troupes de Madame la Landgrave avoient été un peu mal menées, mais au lieu d'en craindre une mauvaise suite, il nous en promet un grand succès, les Chefs s'étant resolu de fortifier leurs Corps, & d'avoir raison de cet écorne.

Les Ministres de Portugal se louënt de ceux de France.

Les Ambassadeurs de Portugal se sont loués des bons traitemens, que les Ministres de leur Roi reçoivent de vous. Ils prient que vous les continuïez, mais ils voudroient qu'il vous fût mandé d'interrompre le fil de la Negociation, s'ils n'y étoient admis, sur quoi nous ne leur avons pû promettre contentement, mais bien de vous recommander les personnes qui sont à Munster, & les Affaires de leur Maître, agissant en leur faveur tout autant que vous le pourrez faire, & selon qu'il vous a été prescrit par vos Instructions. L'on ne juge pas y pouvoir ni devoir rien changer; mais, si vous trouvez jour à les favoriser, & que la conjoncture du tems & des Affaires vous pût avancer les leurs, vous n'oublierez pas, vous en jugez la consequence. J'oubliois de vous dire que l'on s'est resolu d'accorder trente mille Risdalles de subside extraordinaire à Madame la Landgrave, de maniere qu'elle en aura reçu cent, ce que l'on a fait, afin de lui donner moyen de rétablir ses Troupes, & de les mettre en état d'être considerées, bien entendu que l'on se serve des Levées du Collonel Marsin, à ce à quoi on les jugera plus utiles, dont cette Princesse ne laissera pas de tirer avantage, puisque les Ennemis étant occupez en divers lieux seront necessités, pour s'y opposer, de faire de nouveaux Corps, qui diminueront les autres. Bien que je me sois chargé d'écrire à nos Ambassadeurs ce que vous avez remarqué de défectueux aux Pouvoirs des Commissaires d'Espagne; je juge pourtant qu'il sera bon que vous fassiez retentir en tous lieux, & nommément dans l'Allemagne, comme cette difficulté, quoiqu'essentielle, ne nous empêche pas de traiter, sous l'esperance qu'il y sera remedié, & tenez pour assuré que le Pouvoir de ces gens-là est subordonné à un autre. Dom Francisco de Melos l'avoit, & aparemment Dom Castel Rodrigues, qui lui succede à l'autorité, & au maniement des Affaires, en a obtenu de la même valeur que celui-là.

Reflexions à leurs demandes.

On accorde un subside à Madame la Landgrave.

Il retourne à la charge sur les Plein-pouvoirs des Espagnols.

Avis de Contarini à l'Ambassadeur de Venise à Paris.

Depuis cette Lettre écrite, l'Ambassadeur de Venise m'a dit que Contarini lui avoit mandé que les Plenipotentiaires Espagnols lui avoient offert de s'entremettre auprès de vous, pour vous disposer à lui donner satisfaction au fait de la conduite, qu'il les avoit prié de s'en abstenir, jugeant que vous ne devriez pas déférer à leur priere, & qu'ils affectent de prendre en cette occasion, pour vous rendre la Médiation suspecte, qu'il sait quelle doit être sa conduite, qui l'oblige à demeurer neutre, & qu'il est Ministre de la Republique de Venise; vous jugerez de ses intentions par les effets, & de la fin par laquelle il m'a fait tenir ce discours. Je suis, &c.

Il recommande le Prince de Wirtemberg.

Monsieur le Prince de Wirtemberg s'en allant en Danemark, & désirant passer à Munster, pour vous rendre une Lettre de Sa Majesté qui vous recommande les interêts de sa personne, & le payement d'une somme de six mil livres, qu'on lui a donné à toucher par vous, & pour ce qu'il a encore demandé deux Lettres au Roi de Danemark, & à la Reine de Suede, pour s'en servir, & avancer, dit-il, la Negociation de Monsieur de la Thuillerie, pour la fami-

1644. familiarité & parenté qu'il a avec le Prince de Danemark. J'ai estimé de vous devoir envoyer ces deux Lettres de purs Complimens, sans aucune créance, pour laisser à votre avis de les lui remettre en main, car comme vous connoissez sa personne, & capacité, il ne faut pas vous en dire davantage.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris ce 30 Avril. 1644.

Il aprouve leurs réflexions sur les Pleinpouvoirs des Espagnols. Remarques sur l'entrevuë avec les Ministres Suedois. Sa pensée pour une Negociation avec Pologne & Baviere. Ses soins pour le subside à Madame la Landgrave.

MESSIEURS,

Votre Dépêche du 16. de ce mois a été luë dans le Conseil, où ayant été parlé au long de tous les points qu'elle contient, Monsieur le Comte de Brienne a été chargé de vous en faire savoir le resultat, par ses Dépêches, auxquelles je me remets.

Il aprouve leurs refle-xions sur les Pleinpouvoirs des Espa-gnols.

Les considérations que vous avez faites sur les Pouvoirs des Ministres d'Espagne, ont été très-judicieuses. J'avois eu toûjours quelque créance, & vous l'aurez pu juger par une de mes Dépêches précedentes, que ceux qui sont présentement à Munster étoient subordonnés à d'autres, qu'ils seroient peut-être obligés d'attendre pour conclure.

Les défauts que vous me mandez être en leurs Pouvoirs, sont si effectifs, & marquent si clairement le peu d'autorité qu'ils ont sur le reste, que nous aurions grande raison à ne passer plus outre dans la Negociation, qu'ils ne les eussent auparavant fait réformer; neantmoins l'extrême passion que Sa Majesté a de voir avancer le Traité, & l'avantage que nous pouvons en tirer, en le faisant connoitre à tout le Monde, pendant que les Espagnols, qui en sont très-éloignés, n'oublient aucun artifice pour insinuer le contraire, oblige Sa Majesté à aporter de son côté, toutes les facilités possibles pour surmonter les obstacles qui retarderoient la Paix, & pour cet effet, Elle a trouvé bon, que vous continuiez à digerer les matieres, & passer outre à la negociation, à condition que, dans le tems que vous accorderez de six semaines ou deux mois, les Ministres d'Espagne produiront de nouveaux Pouvoirs de leur Maître, en la forme dont vous serez convenus, & où il n'y ait rien à dire. Vous avez beau moyen de faire valoir en cette rencontre la sincerité des intentions de Sa Majesté, & du zele qu'elle a pour le bien public, & le repos de la Chrétienté; & il sera non seulement nécessaire d'en rendre capables les Ministres des Princes qui sont à Munster, mais d'écrire aux Ambassadeurs du Roi, qui sont à Rome, à Venise, & ailleurs, le juste sujet de croire qu'il n'y a aucune aparence de disposition, du côté du Roi d'Espagne, à la Paix, pour le défaut qui se rencontre dans les Pouvoirs de ses Plenipotentiaires, lesquels donnent à connoitre assés visiblement, que la resolution des Points qui doivent être examinez pour la conclusion de la Paix, dépend d'autres Ministres d'Espagne que de ceux qui sont présentement à l'Assemblée, & nous voyons que Dom Francisco de Melos s'en retourne en Espagne, & que Castel Rodrigo vient à Bruxelles, qui sont ceux que l'on a toûjours crû destinés à cet Emploi. 1644.

On peut donc tirer une consequence bien vraisemblable, qu'ils ne veulent pas de Paix, puisqu'ils n'envoyent pas au Lieu, pour conclure, aucuns des Ministres qui disoient en avoir le pouvoir & ne donnent pas non plus l'autorité de le faire à ceux qui y sont.

Le Roi d'Espagne tenant à Munster des Ministres, sans autorité suffisante de faire la Paix, satisfait en même tems, & à la resolution qu'il a prise de ne la pas faire, & au besoin & envie qu'il a de persuader le contraire à la Chrétienté. C'est pourquoi il est important que tout le monde connoisse la verité de leur conduite, par l'état que vous en ferez, & à mon avis, vous ne devez rien omettre pour le faire adroitement, & en detail parvenir jusqu'au Roi de Pologne & au Duc de Baviere, lesquels desirant la Paix avec passion, auront sujet de louër les facilités que la France y aporte, & détester l'obstination des Espagnols, qui ne peuvent s'y resoudre, & continuent d'être sourds aux voix du Ciel, lequel déclare assés évidemment sa volonté par le mauvais succès qu'il donne à leurs armes.

Remarques sur l'entrevuë avec les Ministres Suedois.

Nous attendrons d'aprendre ce qui se sera passé à votre entrevuë avec les Plenipotentiaires de la Couronne de Suede, leurs prétentions d'entiere égalité sont un peu étranges, mais vous êtes assez adroits pour continuër à conserver l'autorité du Roi & sa dignité, sans dégoûter les esprits pointilleux que nous avons interêt de satisfaire.

Sa pensée pour une negociation avec Pologne & Baviere.

Je veux, avant que de finir, vous faire part d'une pensée qui m'est venuë, dont nous pourrons tirer dans la suite beaucoup d'avantage; ce seroit d'introduire une negociation avec le Duc de Baviere, & le Roi de Pologne, ou leurs Ministres plus confidens, pour savoir de ces Princes, à quelles conditions ils croyent que nous puissions parvenir à une Paix Generale. Vous pourriez commencer l'ouverture de cette proposition par les ordres que vous avez du Roi, & de les considerer extrêmement dans le cours des affaires, que vous aurez à traiter, de leur faire connoitre l'injustice des Espagnols, & la sincerité des intentions de Sa Majesté, que le Roi fait grand cas de leur jugement & de leur crédit, & seroit bien aise qu'ils s'ouvrissent à elle confidemment, à quel parti on peut esperer de conclure un bon accommodement pour ce qui regarde les differens que nous avons avec l'Espagne, afin qu'elle prenne après ses mesures sur leurs sentimens. L'effet que cela peut produire, c'est que comme ces deux Princes, encore qu'engagés présentement par d'autres interêts avec la Maison d'Autriche, n'en ont pourtant point de plus solide, ni de plus pressant, que de modérer la puissance de cette Maison, dans l'Allemagne, de laquelle seule ils

ils

1644. ils ont tout à craindre, & rien à esperer; il arrivera vraisemblablement, premierement qu'ils ne proposeront rien qui ne soit avantageux, & qui ne nous maintienne en état de les assister au besoin, & en second lieu, que s'étant déclarés de ce qu'ils auront estimé raisonnable, & pouvoir réussir, si, quand il sera mis sur le tapis, nous y consentons, pour y trouver d'ailleurs notre compte, & que les Espagnols fassent difficulté à y condescendre, non seulement nous rejetterons sur eux la haine de la continuation de la guerre, mais nous pourrions avec le tems esperer d'engager ces Princes, & les autres d'Allemagne dans notre parti, pour contraindre nos Ennemis à se mettre à la raison, & donner enfin le repos à la Chrétienté, qu'ils veulent troubler par leur injustice.

Si vous aprouvez cette proposition, il sera nécessaire de la conduire avec cette adresse, que nous engagions lesdits Princes à avoir soin de nos avantages, & avec cette précaution, que nous ne nous trouvions engagés à rien, quoiqu'ils puissent dire, ce que nous resoudrons après l'avoir examiné. Je crois vous avoir mandé pour ce qui regarde le Roi de Pologne qu'il nous a fait dire ici au delà de ce que nous pouvons souhaiter.

Ses soins pour le subside à Madame la Landgrave. J'ai fait resoudre qu'on envoyât encore à Madame la Landgrave trente mil Risdalles, qui feront cent mil d'assistance extraordinaire qu'on lui aura donné en tout, moyennant quoi elle fortifiera ses Troupes sans qu'elle désire de nous qu'on y joigne les Levées de Marsin, lesquelles ne laisseront pas d'être occupées, ensorte que le service qu'elles rendront réjaillira autant à l'avantage du sien propre, que si elles étoient dans ses Etats: J'ai eu deux raisons pour faire prendre cette resolution, qui me semblent sans replique, l'une que les Levées étant toutes composées de Liegeois, qui non seulement ont une aversion naturelle, mais sont présentement en guerre avec les Hessiens, il n'y a pas de doute, que si on eût obligé les Liegeois à les joindre, il ne fût arrivé quelque grand desordre, ou qu'elles se seroient d'abord dissipées. La seconde, que puisque lesdites Troupes ne peuvent absolument tirer leur subsistance des Etats de Madame la Landgrave, & qu'ainsi les envoyant il eût fallu nécessairement nous resoudre à les payer ponctuellement, il vaut beaucoup mieux les employer en d'autres endroits, où elles ne nous coûtent pas tant, & où nous serons assurés qu'elles se maintiendront & ne laisseront pas de faire les mêmes effets pour le secours de Madame la Landgrave, & cependant l'assister d'argent, afin qu'elle mette des Troupes en meilleur état qu'il se pourra: J'en ai parlé ce matin au Sr. Pothelin, lequel en est demeuré d'accord, & m'a dit qu'il a toûjours jugé d'envoyer ces Troupes dans l'Armée de Madame la Landgrave, c'étoit les vouloir aussi tôt dissiper, & a témoigné une grande satisfaction de ce nouveau subside, qu'on lui donne, avec lequel, & ce qu'Elle a déja reçu, elle pourra fournir suffisamment aux dépenses pour augmenter & maintenir les Troupes, & ainsi employant ailleurs ses Levées de Liége, nous ne rendrons pas inutile une depense de cent cinquante mil Risdales, que nous avons faite. Sur ce je demeure &c.

MEMOIRE

Envoyé par Monsieur le

CARDINAL MAZARIN,

Avec sa susdite Dépêche. 1644.

Du 30. Avril 1644.

Etat de guerre pour cette année.

L'Arme'e que commandera Monsieur le Duc d'Orleans est composée de dix-huit mil hommes de pied effectifs, & six mil chevaux; celle de Monsieur le Duc d'Anguien de huit mil hommes de pied, & trois mil chevaux. Monsieur le Maréchal Gassion en commandera une troisiéme qui demeurera entre les deux, soit pour joindre celle de Monsieur le Duc d'Orleans pour la bonne issuë de son entreprise, soit pour se joindre à Monsieur le Duc d'Anguien, en cas que les Ennemis voulussent faire quelque diversion en France. Elle sera composée de trois mil chevaux effectifs, & six mil hommes de pied, le tout avec l'Artillerie & autres choses necessaires à proportion.

L'Armée de Monsieur le Maréchal de Turenne est aussi en très-bon état, elle sera aussi toute ensemble le 10. du prochain, & n'a jamais eté si forte, y ayant présentement près de six mil chevaux, & huit à neuf mil hommes de pied effectifs. Outre cela Monsieur le Marquis de Villeroi est parti pour se tenir dans le milieu du Royaume du côté du Poitou, Limosin & Guienne, avec cinq mil hommes & douze cens chevaux, afin d'empêcher que personne ne songe à rien remuer contre le service du Roi; & auprès de la personne de leurs Majestés, il y aura toûjours un bon corps d'Infanterie & de Cavalerie. Les Armées de Catalogne & d'Italie sont aussi fort puissantes, & celle de la Mer ne sera pas moins forte que les années dernieres, étant deja sorti de Toulon une Escadre de Vaisseaux & de Galleres, & Monsieur le Duc de Brezé s'aprêtant pour aller faire sortir le reste.

LETTRE

De Messieurs les

COMTES D'AVAUX ET SERVIEN.

A Monsieur le

COMTE DE BRIENNE.

Du 23. Avril 1644.

Ils communiquent leurs Ordres à Mr. Contarini. Ils demandent les ordres de la Cour pour le Ceremoniel avec la Sa-

1644. *Savoye & la Hollande. Ils écrivent au Secretaire de l'Electeur de Mayence. Ils n'aprouvent pas que les Suedois trouvent rien à dire sur les offres du Roi de Pologne à la Reine de France, d'être marraine de son Enfant. Leur Déclaration aux Médiateurs. On prepare toutes choses pour le voyage de Mr. de la Thuillerie. Leur empressement pour l'entrevuë avec les Plenipotentiaires Suedois. Prétentions du Baron d'Oxenstiern, Chef de la Legation Suedoise L'Ambassadeur de l'Empereur à Osnabrug ne veut faire avec les Suedois la communication des Pouvoirs.*

MONSIEUR,

IL y avoit dix ou douze jours que nous étions arrivés, lorsque la Lettre de la Reine, du 9. de ce mois, nous a été renduë. Vous aurez vû par les notres précedentes, que nous avons répondu à plusieurs des points qu'elle contient, ce qui nous empêche d'importuner Sa Majesté, ni vous sur les mêmes choses.

Ils communiquent leurs ordres à Mr. Contarini. Dès le lendemain nous fimes savoir nous-mêmes à Mr. Contarini, l'ordre que nous avions reçu de Sa Majesté de le traiter selon son desir, dont il témoigna beaucoup d'affection: En effet il la doit bien avoir grande, d'avoir sû si bien prendre l'occasion & le tems d'acquerir cet avantage nouveau à sa Republique; Il a fort bien reconnu que nous n'avons pû lui donner ce contentement, sans un commandement exprès, & que nous avions eû raison de nous gouverner par le Stile de Rome, suivant mêmes les resolutions qui avoient été prises du tems du feu Roi, lorsque Mr. de Chavigny devoit être de cette Ambassade, qui s'en pourra ressouvenir. La chose a beaucoup mieux réussi de cette sorte que si elle lui eût été accordée d'abord sans contestation; Il eût pû croire que nous l'eussions fait, comme quelques autres, ou par ignorance, ou par bassesse, au lieu que maintenant il a plus de gloire d'être demeuré vainqueur après un combat; nous lui avons fait connoître le plus doucement qu'il nous a été possible que ce n'est pas un petit témoignage d'affection de la Reine envers la Republique, d'avoir voulu accorder de nouveaux honneurs à ses Ministres, dans un lieu si celebre que celui-ci.

Dont Contarini est fort content. Vous pouvez être assurés qu'il est très content, puis qu'avec la reception de la Dépêche de Sa Majesté, nous lui avions fait connoitre que la raison étoit de notre côté, & qu'il n'étoit pas bien fondé en sa prétention; puisqu'il nous avoit fait proposer des Expédients d'accommodement. Ce que nous apréhendons maintenant est, que cet exemple ne nous donne de nouvelles peines avec les Hollandois, qui sans doute porteront leurs plaintes bien avant, de ce qu'on accorde aux autres de nouveaux honneurs, en même tems qu'on leur refuse ce dont ils croyent avoir été en possession; Lorsqu'ils verront que, par une grace nouvelle, on donnera aux Ambassadeurs de Savoye de l'Excellence, & que l'on traitera ceux de Venise tout à fait comme ceux des premiéres Couronnes; il y aura, peut-être, sujet d'aprehender l'effet de leur ressentiment; car, comme nous vous avons deja ci-devant marqué, ils ne sont pas raisonnables toutes les fois qu'on veut mettre quelque difference entre leur Republique & celle de Venise; & ne manquent jamais de faire remarquer combien la leur est aujourd'hui puissante, & combien elle est plus utile, & affectionnée à la France. 1644

Le lendemain que nous eûmes fait savoir à Mr. Contarini les ordres de la Reine, il envoya demander audience à moi Servien, & dans sa visite toutes choses se passérent dans une civilité reciproque, sans faire mention de la contestation passée, qu'en termes generaux, & pour excuser le retardement de l'entrevuë, quoique les duretés qu'il avoit témoignées dans une prétention nouvelle, & les pointilles un peu éloignées de la Courtoisie, dont il s'étoit servi pour parvenir à ces fins, nous eussent donné peu d'inclination à lui faire de nouveaux honneurs, j'ai néanmoins executé ponctuellement & sans regret les commandemens de Sa Majesté, lui ayant fait, à l'entrée & à la sortie, tous les mêmes complimens, comme il nous est ordonné, que nous avons faits aux Ambassadeurs de l'Empire, & du Roi Catholique.

Il nous reste maintenant à savoir, comme nous avons à vivre avec les Ambassadeurs de Savoye & de Hollande. Nous vous suplions, Monsieur, de nous informer bien particulierement des intentions de la Reine sur ce sujet; nous vous avons ci-devant représenté quelques difficultés sur lesquelles vous nous obligerez extrêmement de nous éclaircir. Comme nous craindrions de faillir en nous éloignant des anciennes formes, & en nous relâchant le moins du monde des avantages qui sont dûs au Roi, nous serons délivrés de cette peine & de cette crainte, lorsque nous n'aurons qu'à obeïr. Ils demandent les ordres de la Cour pour le Ceremoniel avec la Savoye & la Hollande.

Pour la prétention de Savoye, il depend purement de Sa Majesté de faire ce qu'il lui plaira, sans qu'il y ait sujet d'en craindre les suites; mais il n'en est pas de même des Hollandois, qui sont resolus de ne nous point voir, si on ne les traite comme ils prétendent; ce qui peut produire plusieurs inconvenients.

L'on nous a permis de leur donner de l'Excellence, & non pas la main; & cependant ils s'attachent plus à la main, qu'à ce Titre, qui ne les contentera pas, quoique, selon nôtre foible, il soit plus obligeant, & plus aprochant de l'égalité que la main droite.

Nous eussions crû qu'en donnant la main au premier d'entr'eux, & la prenant sur les six autres, nous eussions moins relâché de la Dignité du Roi, qu'en leur donnant à tous de l'Excellence, & avant cette derniere grace, faite à Venise & à Savoye, nous eussions esperé de les en faire contenter; ne croyez pourtant pas, Monsieur, que nous leur ayons donné aucune espérance.

Le traitement que nous avons reçu d'eux à notre départ, dont nous faisons nos plaintes à la Reine par une Lettre separée, ne nous oblige pas de leur être favorables dans leurs Interêts particuliers; nous ne savons pas maintenant en quelle humeur ils seront, leur conduite n'étant pas toûjours égale, ni trop bien reglée, & de fait nous n'entendons point de leurs nouvelles, & n'aprenons pas qu'ils se disposent de venir ici, se doutans peut-être bien que les Affaires ne sont pas si avancées, qu'encore qu'ils partent tard, ils n'y arrivent assés à tems.

Monsieur Contarini nous a confessé que ce que nous avons fait avec eux, pendant nôtre sejour à la Haye, a extrêmement piqué les Espagnols; il apelle ce traitement un coup de Maî-

1644.

Maître, qui a détruit toutes les aparences, qu'on pouvoit avoir de faire un Traité particulier avec eux, Saavedra lui ayant dit un jour qu'en un après-soupé, il pouvoit commencer & conclure le Traité des Hollandois.

Ils écrivent au Secretaire de l'Electeur de Mayence.

Nous avons écrit au Secretaire de l'Electeur de Mayence, suivant l'adresse, qu'il vous a plû nous donner, pour établir une correspondance avec lui, & tirer profit des lumieres qu'il nous pourra donner, sans nous ouvrir que de ce qui ne pourra nuire. Lorsque nous aurons apris par quelle voye nous pourrons écrire au Neveu dudit Electeur, nous le ferons aussi fort soigneusement; quand il n'y aura qu'un peu d'argent à hazarder de ce côté-là, pendant quelque tems, la perte même n'en sera pas beaucoup considerable.

Ils n'aprouvent pas que les Suedois trouvent rien à redire sur les offres du Roi de Pologne à la Reine de France, d'être Marraine de son Enfant.

Il faudroit que les Ministres de Suede fussent bien déraisonnables, pour trouver à redire sur la priere qui a été faite à la Reine, de tenir l'Enfant qu'il plaira à Dieu de donner au Roi de Pologne; quand la Reine de Suede eût été priée de la même chose, il n'y a pas aparence que la bienseance lui eût permis de la refuser; c'est pourquoi nous nous contentons de leur en donner part, & de leur faire considérer la circonspection de Sa Majesté, qui ne veut pas faire les choses mêmes de Civilité dans leur voisinage, sans les en avertir.

Leur Declaration aux Mediateurs.

Voila, Monsieur, ce que nous pouvons vous dire, sur les principaux points de la Lettre de la Reine, il nous reste à vous faire savoir qu'en suite de ce que nous vous avons deja marqué par notre derniere Dépêche, nous avons declaré à Messieurs nos Médiateurs, lesquels nous avons priés de s'assembler pour nous donner audience, les difficultés qui se rencontrent dans les Pouvoirs des Plenipotentiaires d'Espagne: celle qui ne regarde que les qualités que le Roi Catholique a prises de Roi de Navarre, & de Portugal, & de Seigneur de Barcelone, se pourra aisément accorder, comme nous vous avons mandé, par un Acte de protestation, que les qualités prises ou omises, de part ou d'autre, ne pourront préjudicier au droit des Parties: à la verité cette précaution est nécessaire, puisque le Roi ne s'est point intitulé, dans ses Lettres patentes, Seigneur de Barcelone, comme a fait le Roi Catholique dans les siennes: encore que nous puissions dire que tout est compris sous le titre de Roi de France, à cause que, par les Loix du Royaume, tous les Etats & Seigneuries qui arrivent à nos Rois par armes, Succession, ou autrement, sont unis inseparablement à la Couronne; néanmoins peut-être ne feroit-il pas hors de propos, après les qualités de Rois de France & de Navarre, d'ajoûter un &c. comme font plusieurs Rois & Princes, & entre autres le Duc de Venise, qui met *Dux Venetiarum &c.* & sous lequel le Royaume de Candie, & les autres Etats que possede cette République sont compris.

Quant à la deuxiéme difficulté, elle est si juste, & si considerable, que les deux Médiateurs ont été contraints de l'avouër, l'un d'eux nous ayant confessé qu'il l'avoit remarquée, dès que les Pouvoirs desdits Ambassadeurs lui avoient été mis entre les mains, & qu'avant notre arrivée il en avoit eu quelques discours avec Mr. Saavedra. Vous verrez par les Copies de leurs Pouvoirs que nous vous avons envoyés, comme le Roi Catholique, par une forme nouvelle, donne pouvoir à chacun de ses Plenipotentiaires, sans déterminer le nombre; si bien qu'ayant nommé plusieurs, dont les uns sont morts, les autres ne sont pas encore venus, & les autres qui sont ici, n'ayant pas pouvoir de travailler & conclure de la part des autres, c'est autant comme s'il n'y avoit personne de la part dudit Roi; & il semble que ce n'a été que pour amuser le monde, ou nous tromper, qu'on les y a fait venir avec des Pouvoirs dans une forme si defectueuse, les notres étant si amples qu'ils sont, & toutes les clauses y étant si fidelement exprimées. 1644.

On prépare toutes choses pour le voyage de Mr. de la Thuillerie.

Vous aprendrez par les Lettres de Mr. de la Thuillerie, qui est ici parmi nous, depuis quatre jours, où il s'est rendu sur l'assurance des Passeports que nous lui avions envoyés, & d'une puissante Escorte, qui l'a conduit jusques aux portes de cette Ville, que nous n'omettons rien pour faciliter & hâter son voyage autant qu'il nous est possible; mais, outre que nous n'avons pas estimé à propos de demander des Passeports aux Ambassadeurs des Impériaux qui sont ici, sur quelque avis qu'on nous a donné, qu'ils feroient difficulté de les accorder; il ne sauroit passer plus avant, qu'après que nous aurons conferé avec les Ambassadeurs de Suede; & sur les difficultés, qui se sont jusques ici rencontrées, pour l'entrevuë que nous devons faire avec eux, nous avions, pour gagner du tems, chargé Mr. le Baron de Rorté de leur en communiquer; mais il n'a pû avoir jusques ici d'autre réponse d'eux, sinon qu'ils ne doutoient point que la Médiation du Roi ne fût plus agréable à la Couronne de Suede, que celle de tout autre Prince; que toutefois ils ne pouvoient pas encore parler avec certitude, n'ayant point reçu d'ordre de leur Reine sur ce sujet.

Leur empressement pour l'entrevuë avec les Plenipotentiaires Suedois

Cette affaire nous oblige de presser doublement nôtre entrevuë avec eux, laquelle plusieurs autres considerations rendent nécessaire; mais, quelque soin que nous ayons pris, nous n'avons encore pû surmonter les difficultés, qui jusques à présent s'y sont présentées.

Prétentions du Baron d'Oxenstiern Chef de la Legation Suedoise.

Monsieur le Baron Oxenstiern, qui est le prémier de l'Ambassade, étant si altier, & si pointilleux, qu'il est malaisé de le faire convenir de quelque expédient raisonnable que ce soit. Nous avons proposé de nous trouver dans un lieu à mi-chemin, & de nous contenter que toutes choses soient égales entre nous, quoi qu'avec raison, nous puissions prétendre quelque Prérogative pour l'interêt du Roi; les choses en sont demeurées à qui fera la premiere visite, lorsque nous serons dans un même lieu.

Monsieur Salvius dit derniérement à Mr. Rorté, lui parlant de cette Affaire, ces mêmes mots, *vos Messieurs ne voudroient pas mettre l'affaire au sort*, jugeant assez lui-même le sujet que nous avions de rejetter cette proposition. Nous travaillons à chercher quelques autres moyens pour terminer cette contestation, sans relâcher de la dignité du Roi, & devons nous assembler pour cela cette après-dinée, avec un Gentilhomme qui est ici de leur part: ils ont encore plus de sujet que nous de désirer & faciliter la conference, l'Ambassadeur de l'Empereur, qui est à Osnabrug, ayant refusé de faire avec eux la même communication des Pouvoirs, qui a été faite ici entre nous; Il s'est excusé sur l'absence des Médiateurs, ce qui fait croire qu'il attend, avant que de vouloir entrer en ce Traité, ce qui réüssira de celui qui est sur le tapis, entre le Roi de Danemark, & son Maître. S'il persiste cependant à ne vouloir point entrer en Negociation avec les Suedois, nous ne voyons pas bien comment nous pourrons entrer plus avant en matiere de notre côté, puisque sans doute les Suedois nous prieront de ne nous avancer pas davantage; & que les Traités d'Alliance ne nous permettent pas de le faire.

L'Ambassadeur de l'Empereur à Osnabrug ne veut faire avec les Suedois la communication des Pouvoirs.

1644. 1644.

MEMOIRE

Envoyé à

LA COUR

Avec la susdite Dépêche.

On louë le Nonce. Les Espagnols ont conçu quelque méfiance de lui. La Visite de Saavedra donne grand sujet aux discours des François. Soupçons sur Mr. Contarini.

On louë le Nonce.

DANS le peu de tems que nous avons conféré avec le Nonce, nous l'avons trouvé très-habile homme, qui traite les Affaires avec grande adresse & facilité, & selon les aparences, il nous est beaucoup affectionné. Cela nous fait douter, s'il y a sujet de se rejouïr de la venuë de Mr. le Cardinal Ginetti, si son arrivée obligeoit le Nonce de se retirer, nous avons présentement sujet de croire que la France y perdroit beaucoup.

Les Espagnols ont conçu quelque méfiance de lui.

Il semble que les Espagnols ont déja quelque méfiance dudit Sr. Nonce; nous ne pouvons encore juger si elle vient d'eux, pour quelque sujet ancien, qu'ils croyent d'en avoir eû, ou si elle ne leur a point été artificieusement donnée par les concurrens en la Médiation, c'est à dire, par le Cardinal Rosseti ou Monsieur Contarini. La resolution que la Reine a prise de le confirmer par tous moyens possibles dans la Negociation, est très-prudente, & l'aprehension qu'on peut donner à Rome de la longueur du Traité, & par consequent d'une très-grande dépense pour l'entrétenement d'un Legat est un excellent moyen pour y parvenir. Nous ne manquerons pas de lui faire cependant connoître, comme il nous est ordonné, les intentions qu'on a en France de contribuer à son avancement.

La visite de Saavedra donne grand sujet au discours des François.

Nous avons été un peu surpris ces jours passés de voir qu'en une visite que chacun de nous a reçuë séparement de Mr. Saavedra, il s'étoit voulu entremettre de notre accommodement avec l'Ambassadeur de Venise, & qu'après nous avoir dit que c'étoit un habile homme qu'il falloit considérer, il nous ait voulu faire connoître qu'il étoit absolument nécessaire dans la Médiation, y ajoûtant que l'on ne pouvoit pas nier que Mr. le Nonce ne fût fort honnête homme, mais que l'autre est un grand sujet, & qu'il ne seroit pas possible, que la Negociation pût être faite, sans son entremise.

Nous lui avons répondu ce que nous avons pû, pour lui faire comprendre, que nous désirons, autant que personne, la Médiation dudit Ambassadeur, & que nous ne croyons pas avoir aucun différent avec lui, qui l'empêche d'y agir comme il lui plaira, sans lui avoir témoigné aucune inclination, non plus pour le Nonce, que pour l'autre, quoi qu'à dire le vrai, nous l'ayons trouvé jusques ici plus ouvert, & plus favorable aux Interêts de la France que ledit Ambassadeur.

Dans la visite que Mr. Saavedra fit ces jours passés à l'un de nous, il a voulu faire valoir le concert qui a été pris ci-devant à nôtre arrivée, pour les premiéres visites, & nous a déclaré, que sans avoir attendu l'office du Médiateur sur ce sujet, lui seul en avoit fait l'avance, & proposé qu'il falloit établir de cette sorte la Communication entre nous. Si cela est vrai, comme nous le croyons, aucun des Médiateurs n'a dû s'en attribuer la gloire, ni exiger de nous l'obligation, que nous leur aurions, s'ils nous eussent procuré de leur mouvement l'avantage que nous y avons reçu, puisqu'il est venu de nos Parties mêmes.

Le même Saavedra a deja voulu entrer en matiere avec nous, & a fait réprésenter par l'Ambassadeur de Venise, que, pour faciliter la Paix génerale, il falloit préalablement savoir comme les deux Couronnes étoient ensemble, & la disposition que les deux Rois avoient pour rétablir entr'eux la bonne intelligence; que pour cet effet, n'étant pas possible de parler de toutes les affaires à la fois, il sembloit à propos qu'on commençât par celles qui regardent l'Espagne en particulier. Nous n'avons encore rien répondu à cette proposition; il faut auparavant qu'ils ayent des Pouvoirs en meilleure forme, & après nous essayerons de faire voir, qu'il faut recommencer par celles de l'Empire, ou du moins par celles de l'Empereur, où le Roi Catholique a conjointement interêt, comme à celles d'Italie; car il importe extrêmement de pénétrer, si les nouvelles espérances que la gloire de Danemark a données aux Impériaux, n'ont point diminué dans leur Esprit le désir de la Paix generale, & les dispositions qu'ils y avoient auparavant.

Dans les discours de Saavedra il n'a pas été mal aisé de juger que son Maître abandonneroit aisément le Duc de Lorraine; il s'est avancé d'abord jusques à dire, de son propre mouvement, qu'il ne falloit pas que les plaintes & les criertes empêchassent l'accommodement des deux Rois, qu'on ne pouvoit pas dédommager tout le monde, ni reparer les pertes souffertes, & qu'il étoit difficile & même impossible de remedier au passé, & d'empêcher que ce qui avoit été fait ne fût fait. Une partie de ce discours étant à notre avantage, il a obligé celui de nous, à qui il s'est adressé, de lui répondre, qu'en effet il seroit mal aisé de s'accommoder, si on vouloit toucher aux choses faites, que les Traités de Paix étoient, comme des Loix, lesquelles, par l'avis même des Jurisconsultes, ne sont jamais publiées que pour les choses de l'avenir.

Soit que ledit Saavedra comprît le sens de ces paroles, qui ne tendoient qu'à lui faire connoître qu'on ne devoit entrer en aucune restitution, ou qu'il ne le comprît pas bien, il demeura d'accord de la proposition; & Brun son Collegue aporta, pour lui confirmer, les propres termes de la Loi, *Leges futuris non præteritis negotiis &c.* Mais d'autant que l'intention dudit Saavedra eût été possible de proposer, par ce moyen, un Traité particulier entre les Couronnes, il fut ajouté de notre part, que cette maxime seroit bonne, quand il faudroit venir à la décision des matieres; mais que, pour la forme d'y entrer, il falloit faire conjointement avec tous les Alliés, puisque le principal but de la France avoit toûjours été, & étoit encore de faire & de conclure une Paix generale.

Soupçons sur Mr. Contarini.

Monsieur Contarini nous a paru jusques ici fort instruit de tous les desseins & interêts de la Maison d'Autriche. Nous ne saurions encore bien déterminer, si la connoissance qu'il en a procede de l'adresse qu'il peut avoir de pénetrer dans les secrets des Ministres, qui sont ici, ou de la croyance qu'ils ont euë qu'il leur étoit plus favorable qu'à nous; le tems nous en pourra mieux éclaircir; mais nous n'avons point aperçu jusques ici qu'il aye panché de notre cô-

té,

1644. té, comme il ſemble qu'on ſe le promette à la Cour.

LETTRE
De Meſſieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN
A Monſieur le
CARDINAL MAZARIN.

Du 23. Avril. 1644.

Reflexions ſur la conduite du Duc de Baviere, & ſur celle qu'on doit tenir avec ce Prince. Diſcours touchant l'interêt de la France. Reflexions à l'égard d'un Traité particulier entre l'Empereur & la France. On cherchera à deſabuſer Mr. Contarini au ſujet de la Treve. Levées de Mr. Marſin. Le Duc de Lorraine eſt en Traité avec la France. Sentiment des Plenipotentiaires à ce ſujet. Ils feront connoître aux Suedois la déférence de la France à leur égard, touchant la priere du Roi de Pologne Leur avis touchant la Ceremonie du Batême. Leurs reflexions touchant Mr. Oſolinsky.

MONSEIGNEUR,

Reflexions ſur la conduite du Duc de Baviere. & ſur celle qu'on doit tenir avecce Prince.

LA Lettre qu'il a plû à V. E. de nous écrire, du 9. de ce Mois, nous a été renduë le 19. Nous aurons l'honneur de lui dire pour reponſe, que nous avons toûjours conſideré Monſieur le Duc de Baviere, comme le Prince, de tous les intereſſés, qui peut donner le plus grand branle aux affaires publiques, dans un Traité de Paix. Ceux qui croyent avoir quelque connoiſſance de ſes intentions eſtiment, qu'il déſire effectivement un prompt accommodement, & que prévoyant beaucoup de longueurs dans les conditions de la Paix, parmi leſquelles il faudroit peut-être qu'il y en eût quelqu'une qui l'obligeât à rendre une partie de ce qu'il poſſede, il auroit plus d'inclination pour une Trêve: Etant vieil, & ſes Enfans jeunes, il voit aſſés que s'il mouroit, avant la Concluſion du Traité, l'Empereur, qui le conſidére comme un obſtacle perpetuel à l'établiſſement de ſon autorité abſoluë, ſe ſaiſiroit auſſi-tôt de ſes Troupes, & tout le crédit qu'il a acquis dans le Parti dont il eſt aujourd'hui le Chef. C'eſt pourquoi ledit Duc eſt obligé de ſouhaiter que la Negociation s'avance, autant peut-être comme la Maiſon d'Autriche a d'envie que la concluſion en ſoit reculée jusques après ſa mort, dans la croyance qu'elle a, qu'en ce tems-là étant delivrée des oppoſitions continuelles, qu'il forme à ſes deſſeins, il ne lui ſeroit pas mal aiſé de faire impunement tout ce qu'elle voudroit dans l'Allemagne. Mais on ne croit pas non plus que ledit Duc ſoit favorable à la France dans ſon cœur, ni qu'en effet il ſouhaite qu'elle conſerve ſes conquêtes dans l'Allemagne, & ſe mêle des affaires de l'Empire; ſa prétention ſeroit ſeulement que tous les étrangers en fuſſent dehors, ou que l'autorité de l'Empereur y fut moderée. 1644.

Nous avions deja reſolu de parler à ſes Agents, lorsqu'ils ſeront en cette Ville; à peu près aux termes qu'il plait à V. E. nous le preſcrire. A la verité nous euſſions peut-être paſſé plus avant, ſi elle l'eût trouvé à propos, & parmi les témoignages d'affection, qui n'eſt pas d'ordinaire bien puiſſante ſur l'eſprit des Princes, nous euſſions tâché de faire un peu valoir la crainte, puisque Mr. le Duc de Baviere, ſans s'expliquer de ce qu'il veut & peut faire, ſeulement recherche de nous faire parler.

Peut-être ne ſeroit-il pas inutile, en lui découvrant quelles ſont les intentions & les interêts du Roi, de lui faire comprendre qu'il y en a qui regardent ſeulement la forme de la Negociation, qui ne laiſſent pas d'être très-importantes & très-néceſſaires, d'autres qui regardent le fonds des affaires, & lui dire que pour le prémier Sa Majeſté a très-grand interêt que tous les différents qui ont cauſé la priſe des armes ſoient traités ici, & que pour cet effet tous les Princes & Etats de l'Empire y ſoient apellés. Cela eſt très-néceſſaire, non ſeulement, pour rendre legitimes les Traités qui pourront être faits préſentement, mais pour en rendre l'exécution plus aſſurée pour l'avenir, afin qu'il ne dépende pas ci-après de la ſeule volonté de l'Empereur, ou plûtôt du caprice des Eſpagnols, qui diſpoſent de ſon nom, comme il leur plait, de porter la guerre en France, en Italie ou ailleurs, ſans conſulter les Princes de l'Empire, & avoir leur conſentement. Quand on ne pourroit pas obtenir toutes ces précautions, & que les Ennemis n'en accorderoient qu'une partie; elle ſera toûjours très-avantageuſe, & la ſeule propoſition ſera honorable pour le Roi.

Quant aux autres interêts, il y en a qui regardent purement le public, & qui ſont communs au Roi avec tous les Princes & Etats d'Allemagne, comme l'Amniſtie generale, la revocation de la Paix de Prague, la moderation de l'autorité de l'Empereur, ſelon les Loix & Conſtitutions de l'Empire, la liberté entiere dans l'Election à la ſimple Dignité, ſans qu'elle puiſſe être renduë ſucceſſive, & pour concluſion le rétabliſſement de toutes choſes dans l'Empire, comme elles étoient avant le commencement des guerres.

Il y en a quelques autres qui touchent la France en particulier. En premier lieu, que, pour la ſureté & accompliſſement de ce qui ſera accordé dans le Traité general, le Roi demeure en poſſeſſion des Places qu'il tient. En ſecond lieu que, poſſedant aujourd'hui la plus grande partie du Cercle de Bourgogne, ſes Députés ſoient ci-après appellés aux Diettes de l'Empire, à quoi Sa Majeſté prétend avoir plus de droit que le Roi Catholique, qui y aſſiſte d'ordinaire par ſes Miniſtres. Ce dernier ſeroit de très-grande importance, & nous donneroit des moyens pour conſerver des Intelligences en Allemagne, pour y faire agir aux occaſions les Princes ſelon notre déſir. Diſcours touchant l'interêt de la France.

L'on pourra voir par ce moyen la diſpoſition que témoignera Mr. le Duc de Baviere pour favoriſer les deſſeins que Sa Majeſté a, & ſi les offres qu'ils ont faites ſont ſinceres. S'il vouloit diſpoſer, par ſon exemple, & par

ſes

1644. ses persuasions, tous les autres Princes à se rendre ici, qui est le point par lequel on peut commencer, il donneroit une grande preuve de ses intentions; mais au contraire on aprend de tous côtés que c'est lui qui y aporte de resistance, & qui presse continuellement que les affaires du Palatinat, quoique les plus importantes de la Negociation generale, en soient séparées, pour être traitées à Vienne. Peut-être quand il verra que nous faisons de vives instances sur le premier point qui regarde la forme de l'Assemblée, & qu'entrant dans la matiere nous insisterons aussi, que l'affaire du Palatinat y soit renvoyée, à quoi on dit que l'Empereur inclineroit, sans l'interêt dudit Duc qui l'empêche, il sera contraint de venir lui-même dans le particulier, & peut-être de se rendre favorable, pour nous faire conserver ce que nous tenons, afin d'obtenir qu'on fasse le même pour lui. Car s'il se falloit seulement régler de part & d'autre pour les considerations publiques, il faudroit nécessairement rétablir toutes choses, comme elles étoient avant la guerre, & par consequent il seroit obligé, comme étant un des Membres de l'Empire, de donner l'exemple aux Etrangers, & de commencer par la restitution de ce qui lui a été donné, à quoi il n'est pas croyable qu'il se veuille resoudre, quand le Roi se disposeroit de son côté à rendre Brisac & toute l'Alsace. Nous croyons donc qu'en faisant semblant d'appuyer les interêts du Palatin, comme étant une des Causes de la prise des armes, s'il désire qu'on s'en separe, & qu'on abandonne pour l'amour de lui un Prince, dont les Prédecesseurs ont presque toûjours été alliés à la Couronne, il est bien juste que, pour y obliger le Roi, il donne à Sa Majesté quelque preuve de son affection, laquelle ne peut être présentement autre, que de lui aider à conserver, par un Traité, les Places qu'elle tient dans l'Allemagne. Il semble que l'interêt particulier de sa Maison le doit confirmer en ce dessein, & convier de le faire; Il sait que tous les Princes de la Maison d'Autriche ont une jalousie secrette contre lui, & desirent beaucoup plus son abaissement que sa grandeur, si bien que, pour être soutenu en cas de besoin, il lui est avantageux qu'il nous reste un chemin & un passage sur le Rhin, qui empêchera ci-après que l'on ne prenne pas si aisément la pensée de le ruiner ou affoiblir, quand l'on saura qu'il y aura liaison d'amitié & d'interêts entre la France & lui.

Voila, Monseigneur, comme nous avons resolu de régler notre discours avec les Agents de Mr. le Duc de Baviere, quand nous en verrons ici quelqu'un que nous puissions croire avoir le secret de son Maître. Encore que, selon les intentions de V. E. nous avons voulu lui en rendre particulierement compte, afin qu'il lui plaise d'y ajoûter ou diminuer ce qu'elle estimera à propos, nous ne laisserons pas de ménager lesdits Agents, le mieux qu'il nous sera possible, & si nous ne pouvons porter avec eux les affaires du Roi, où nous le souhaitons, du moins nous ne ferons rien qui puisse obliger avec raison ledit Duc de changer les bonnes dispositions, qu'il témoigne d'avoir.

A la verité comme c'est un Prince fort habile qui n'oublie rien pour parvenir à ses fins, & qui n'est pas si libre à découvrir ses sentimens, comme il est adroit & soigneux de pénétrer dans ceux d'autrui, nous essayerons de le faire venir à quelques propositions solides & moins generales, que celles qu'il a faites jusques ici, avant que de nous ouvrir sur les choses essentielles.

Réflexions à l'égard d'un Il nous reste un scrupule, Monseigneur, sur lequel nous supplions très-humblement V. E. de nous faire savoir les intentions de la Reine; nous reconnoissons fort bien, que l'apréhension qu'on peut donner aux Espagnols d'un Traité particulier avec l'Empereur, est un des meilleurs moyens qu'on puisse avoir, pour faire venir les Affaires à la raison; mais V. E. ne nous fait pas entendre tout de bon à ce Traité particulier, en cas que l'on vît aparence de le faire réüssir, & que les démonstrations que nous ferons de le vouloir, pussent disposer les Imperiaux de le faire. Toutes les fois que cette proposition a été faite en France; nous n'avons pas apris qu'on aît bien certainement décidé à quoi on se devoit resoudre; car comme d'un côté la guerre contre les Espagnols seuls seroit plûtôt à désirer qu'à craindre, si l'Empereur exécutoit de bonne foi la promesse qu'il auroit faite de ne s'en point mêler, il seroit aussi bien difficile de se promettre une veritable séparation de ces deux branches, si nécessaires l'une à l'autre, & unies par tant de divers interêts.

1644. Traité particulier entre l'Empereur & la France.

C'est pourquoi on a toûjours crû que les propositions qui en étoient faites, lesquelles portent avec elles des confederations, & des liaisons nouvelles, ne tendoient qu'à nous détacher de nos anciens amis, pour nous unir à d'autres, qui, par raison & sans une espece de miracle, ne sauroient être long-tems joints avec nous.

Nous continuerons, comme nous avons deja commencé de faire, à détromper Mr. Contarini de l'opinion, qu'il a prise, qu'on ne veut en France qu'une Trêve. Nous ne sommes pas si étonnés de ce qu'il a pris cette créance si légerement, sur les avis qui lui en peuvent avoir été donnés, comme d'avoir apris qu'il en a écrit à un de ses Secretaires, qui est en Hollande, en des termes qui passent beaucoup au delà de la retenuë, que doit garder un Ministre comme lui, qui a part dans la Médiation. Il en a parlé dans sa Lettre, comme si la Trêve eût été deja bien avancée entre les Parties, & ce qu'il y a eû de pis est, qu'elle a été vuë en des Lieux où elle a mis des doutes dans les Esprits de quelques-uns de nos Alliés, à cause seulement qu'elle venoit de lui, encore qu'ils sussent bien, qu'elle ne pouvoit être veritable. Monsieur de Croisig, qui l'a luë, nous a interrogé sur ce sujet, en nous protestant, que Sa Maîtresse n'a point d'autre interêt, ni d'autre intention, que de suivre celle de la Reine. Nous lui avons fait voir la fausseté de cette nouvelle si clairement, qu'il a eû regret d'avoir seulement douté de la verité si contraire.

On cherchera à desabuser M. Contarini au sujet de la Trêve.

Monsieur Marsin nous a écrit depuis peu que ses Levées devoient être achevées le 20. de ce Mois, & qu'il leur falloit encore après cela, plus d'un mois avant de pouvoir entrer dans le service; mais que ledit jour 20. Avril une partie se devoit trouver au rendez-vous, & être entretenus depuis ce jour-là aux depens du Roi; ce que nous sommes obligés de marquer à V. E. afin qu'il lui plaise de faire pourvoir à leur subsistance, pour empêcher que la dépense qui a été faite ne devienne inutile par leur dissipation.

Nous aurons, peut-être, moyen dans peu de tems de faire savoir à V. E. suivant l'ordre qu'elle nous en donne, en quel lieu elles pourront plus utilement servir. Si le Corps que commande Koningsmarc se pouvoit joindre à l'armée de Madame la Landgrave, & aux troupes de Marsin, tout cela ensemble seroit capable de faire une puissante diversion. Nous avons chargé Crosig d'en conferer avec Mr. le Comte d'Erberstein, cependant que nous aprendrons de Messieurs les Ambassadeurs de Suede les desseins

de

1644. de Koningsmarc, & l'état que l'on peut faire de son armée. V. E. aura pû voir par la Copie que nous avons envoyée avec notre Dépêche précédente, que nous n'avons rien omis en écrivant aux Princes de l'Empire pour les disposer à ce qu'ils doivent faire pour leur propre bien : nous avons écrit la même chose aux Villes Imperiales, ensuite des ordres que Votre Eminence a donnés.

Le Duc de Lorraine est en Traité avec la France.

Nous sommes très-obligés à V. E. de l'honneur, qu'elle a eu la bonté de nous faire, en nous donnant part de l'état où est l'accommodement de Mr. de Lorraine. Ce Prince s'étant laissé conduire, par sa mauvaise conduite, & ses légéretés, en l'état qu'il est aujourd'hui, plus à charge à ses amis, qu'il n'est à craindre de ses Ennemis, ne sera pas peu obligé à la Reine, si elle exerce la generosité en son endroit. Les Ministres d'Espagne nous ont parlé assés clairement pour nous faire connoitre, qu'ils ne feront pas grand scrupule de l'abandonner. Si c'est une chose faite, il n'y a plus qu'à prier Dieu qu'il aît plus de fermeté cette fois, que toutes les autres, à observer les conditions qui lui seront imposées : si elle n'est pas encore achevée, puisque V. E. nous la communiquant, nous permet de lui en dire nos sentimens, nous eussions bien souhaité qu'elle eût été differée, & n'eussions pas desesperé en lui accordant, dans un Traité general, en faveur des Impériaux & des Espagnols, peut-être beaucoup moins qu'il ne lui sera donné par un Traité particulier, de nous en bien prévaloir en d'autres articles, à l'avantage de la France. La Lorraine demeurant entre les mains du Roi, comme sans doute les Espagnols y eussent consenti, pour peu qu'on s'y fût rendu facile dans d'autres Interêts, qui les touchent de plus près, c'eût été une belle annexe à la Couronne, & un prix assés raisonnable, pour une recompense des fraix de la guerre, dont ce Prince a été une des principales causes, quand ses prédecesseurs n'auroient pas autrefois, dans le même Païs, qui est aujourd'hui reduit en Province de France, tramé tous les desseins qui ont failli à ruiner tout le Royaume ; l'humeur brouillonne & intriguante de celui-ci doit faire aprehender de le ravoir pour voisin, pour plusieurs raisons qui regardent le repos de l'Etat à l'avenir, & que la discretion ne permet pas d'écrire. Dieu veuille que les services, qu'il rendra ci-après, soient capables d'effacer le souvenir des maux passés, & d'ôter de l'esprit de tous les bons François le regret de son rétablissement ! Nous étant tous deux rencontrés dans ce même sentiment, nous n'avons pu empêcher de le découvrir à V. E. qui le recevra, s'il lui plait, comme une preuve du zéle que nous avons pour l'Etat, & de la franchise avec laquelle nous sommes obligés de lui exprimer nos pensées.

Sentimens des Plenipotentiaires à ce sujet.

Ils feront connoître aux Suedois la déference de la France à leur egard, touchant la priere du Roi de Pologne.

Il faudroit que les Ministres de Suede fussent bien déraisonnables pour trouver à redire sur la priere, qui a été faite à la Reine, de tenir l'Enfant qu'il plaira à Dieu de donner au Roi de Pologne. Quand la Reine de Suede eût été priée de la même chose, il n'y a pas d'aparence que la bienséance lui eût permis de la refuser ; c'est pourquoi nous nous contentons de leur en donner part, & de faire considerer la circonspection de Sa Majesté, qui ne veut pas même faire les choses de civilité dans leur voisinage sans les en avertir.

Quoique nous croyons, Monseigneur, que V. E. est bien informée de la coûtume de Pologne en semblables rencontres, notre devoir nous oblige de lui en faire ressouvenir ; on n'y fait point de batême, sans faire à l'Enfant des présens dignes du lieu d'où ils viennent, lesquels sont donnés à la vuë de tout le monde, & considerez selon leur prix, comme une marque de la grandeur de ceux qui les font : nous estimons, qu'en une occasion si solemnelle celui que la Reine y envoyera ne sauroit être moindre de 30000. fl : Il ne faudra pas oublier aussi d'y envoyer son ameublement, & de quoi se mettre en Equipage ; à celui qui fera la Ceremonie au nom de Sa Majesté ; si c'est le Chancellier de Pologne, c'est une homme liberal & magnifique, qui ne manquera pas d'ajouter du sien, à ce qu'on lui donnera ; il possede, outre les bonnes graces de Sa Majesté, plusieurs belles qualités, qui le font passer pour homme de mérite, & de grande consideration : Les Etats du Païs l'estiment, mais il est las de ce parti, & desire recourir aux bienfaits de la France ; mais il semble qu'il ne seroit pas à propos de lui faire simplement aujourd'hui esperer la pension, & le Cordon que Roncalle promet de lui faire accepter, pour avoir loisir de considerer comme il apuyera les Interêts de la France. S'il veut faire passer pour un grand service les soins qu'il prendra d'empêcher la guerre contre la Suede, on peut lui demander quelqu'autre preuve de son affection, puis que c'est une entreprise que la Republique de Pologne ne veut point du tout, & que le Roi ne sauroit faire sans elle, quand il en auroit la volonté. 1644.

Leurs reflexions touchant Mr. Ossolinsky.

Si l'on pouvoit profiter de cette occasion pour divertir les Polonois d'entreprendre contre Ragotzy, pendant qu'il sera en guerre contre l'Empereur, cela ne seroit pas à négliger ; c'est une des conditions que ce Prince a le plus affectionnées, quand il a traité avec les Suedois, & dont il demande aujourd'hui plus vivement l'exécution, par ses Lettres, n'ayant presque rien à craindre que de ce côté-là.

Nous remercions très-humblement V. E. de l'avis qu'elle nous a donné du chiffre de nos Dépêches, qui peut être expliqué ; nous tâcherons d'y remedier à l'avenir, sans épargner la peine de ceux qui auront à y travailler.

Cependant, après avoir très-humblement baisé les mains à V. E. nous demeurons &c.

LETTRE

De Mrs. les Comtes

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A LA REINE.

Du 29. Avril. 1644.

Leur incertitude touchant le Ceremoniel. Leurs reflexions sur la conduite de Mr. Contarini Ils blâment la conduite du Duc de Bouillon. Prétention du Comte de Nassau. Ils insistent sur l'insuffisance des Pouvoirs des Ennemis. Le Comte d'Aversberg refuse de montrer son Plein-pouvoir à Osnabrug. Reflexion sur cette de-

1644. *démarche du Comte d'Aversberg. Mort de la Reine de Pologne, & de sa fille.* 1644.

MADAME,

Leur incertitude touchant le Ceremoniel.

CE n'est pas sans grande raison, que nous nous sommes trouvés jusques ici en peine de former un avis, pour regler les complimens que nous aurons à faire avec les Ministres des Princes, qui se trouveront en cette Assemblée, nous ne savons encore à present à quoi nous résoudre, pour satisfaire au Commandement que V. M. a eû agréable de nous faire, de lui en dire nos sentimens: nous voyons d'un côté routes leurs prétentions injustes, & en quelque chose préjudiciables à la Dignité du Roi, puisque voulans recevoir de nous les mêmes honneurs qu'ils nous rendent, ils établissent par ce moyen quelque espece d'égalité entre Sa Majesté & leurs Maîtres.

D'ailleurs ce que l'on accorde à celui d'entr'eux qui tient le premier rang, fait consequence indubitablement, jusques au dernier de tous les Hollandois, qui ne veulent point nous voir, si l'on fait différence entr'eux & ceux de Venise; celui de Savoye veut prendre la même resolution, si on ne le traite pas comme ceux de Hollande, & après cela ceux des Electeurs, de Gennes, de Florence, & plusieurs autres croiront avoir sujet de rompre toute communication entre nous, si on leur refuse ce qui aura été accordé à celui de Savoye.

Tout cela nous avoit fait croire d'abord qu'il falloit demeurer dans une regle autorisée par la coûtume, & qu'on n'en pouvoit choisir une meilleure, que celle de Rome. Dans ce sentiment qui nous étoit commun, celui de nous qui arriva le premier avoit usé de quelque reserve envers Mr. l'Ambassadeur de Venise, & croyant bien néanmoins, qu'en cette conjoncture, la demande d'un Médiateur, qualifié comme est ledit Sieur Contarini, ne lui seroit pas refusée par V. M. à qui seule il apartenoit de l'accorder, il representa les consequences que d'autres Princes & Republiques en retireroient.

Pour y remedier il avoit eû quelque pensée qu'à Venise & Savoye on pourroit s'en tenir à l'usage de Rome, ou se relâcher à l'égard de tous les Ambassadeurs; Il ne sentoit pas qu'il y eût de la contrarieté en cet expedient, & d'ailleurs il ne l'a pas proposé comme un avis formé; mais il se donna l'honneur d'écrire à V. M. que ce n'étoit qu'un simple essai, & une ouverture imparfaite, qui pouvoit donner lieu de trouver quelque chose de mieux.

A la verité, Madame, après avoir bien pensé à toutes les difficultés, qui se rencontrent sur les complimens, nous estimons à propos de conserver, s'il est possible, la Dignité du Roi, & faire la guerre à l'œil, pour voir jusques où l'on pourra la porter, sans rompre tout à fait avec les Alliés de Sa Majesté, qui lui sont à present les plus nécessaires. Messieurs les Etats sont ceux qui nous donnent plus de peine a prendre parti; ils alleguent le jugement du feu Roi Henri le Grand, la possession où ils ont été en plusieurs endroits, la puissance de leur Republique, qui a une étroite liaison avec la France, en quoi ils croyent avoir de l'avantage sur Venise, & l'indépendance absoluë de leur Etat, en quoi ils soutiennent être en une considération bien différente de celle de Savoye qui releve de l'Empereur.

Quand nous leur demandons, s'ils veulent pour cela prétendre quelque Dignité envers le Roi, ils repondent que non; mais que nous leur ferions bien plus de tort, si nous mettions quelque difference entr'eux & Venise, ou quelque égalité entr'eux & un Vassal de l'Empire, qui reconnoit même les Electeurs pour ses Superieurs. Tous les autres avec qui nous avons à traiter ne sont pas si considerables, & l'on ne doit pas tant apréhender leur mécontentement en les refusant. Mr. de Savoye même ne sauroit se plaindre, quand on suivra ici le Stile de Rome, si ce n'est qu'il allegue, que nous ne l'observerons pas à l'égard de Mr. l'Ambassadeur de Venise; mais Messieurs les Etats, qui n'ont point d'Ambassadeurs près de sa Sainteté, & qui, lorsqu'on leur allegue les formes de cette Cour, mettent en jeu celles de la Porte du Grand Seigneur, où ils font voir que les Ambassadeurs de France les ont traité comme ils demandent, disent toûjours qu'on les veut dégrader, & triompher ici d'eux, sans avoir démérité de la France; & pour conclusion sont resolus, de n'avoir aucune communication avec nous, si nous ne les traitons comme ils désirent; ce que nous estimons d'autant plus perilleux, qu'ils peuvent en fort peu de tems terminer leurs affaires avec nos Ennemis, & que nous n'aurons pas tant de moyens de l'empêcher, en ne les voyant point, que si la visite & la fréquentation étoient rétablies.

Lorsque nous partimes de la Haye, ils se fussent contentés de l'expedient que nous écrivimes à Mr. le Comte de Brienne; ils eussent rendu, quoi qu'arrivés les derniers, la premiere visite; après cela on se seroit assemblé avec eux, dans un lieu tiers, pour y traiter les affaires.

Quelqu'un avoit proposé un autre expédient pour éviter ce lieu tiers, qui est de donner la main au premier d'entr'eux, & la prendre sur les six autres. Nous avons déja fait entendre à V. M. que le Titre d'Excellence, sans la main droite, ne les contentera pas, quoique nous le tenions plus avantageux que la main sans Excellence: Ils s'attachent principalement à cette main droite, soit qu'en effet ils ne fassent pas tant d'état de l'autre, & qu'ils croyent d'en faire cesser la dispute en parlant François. Nous ne savons pas maintenant si ce qui a été fait en faveur de Venise, ne les aura point rendus plus difficiles; c'est pourquoi nous nous contentons de répresenter l'état des choses, pour y faire prendre une bonne resolution, laquelle nous exécuterons, selon qu'il plaira à V. M. nous l'ordonner.

Quant à l'Ambassadeur de Savoye, selon notre avis, il ne peut rien prétendre de nouveau, que par grace, ou par une consequence qui n'est pas nécessaire. On ne lui fait point de tort de le traiter ici comme à Rome: S'il justifie qu'on lui ait fait autrefois plus d'honneur à Venise, on peut encore le lui accorder en ce lieu-là; mais en cette Assemblée, où l'on n'auroit pas raison de le refuser aux Electeurs, Mr. de Savoye cede sans difficulté ce qui lui auroit été accordé.

Il semble qu'il n'a pas lieu de prétendre que Sa Majesté s'expose à tous ces inconvenients, pour faire une nouveauté en sa faveur. Nous savons bien que le Nonce du Pape le traite comme il prétend être traité de lui; mais nous savons aussi que les Ambassadeurs des premieres Couronnes ne se sont pas toujours reglés par l'exemple des Nonces, qui sont assés prodigues par tout de ces Civilités, pourvû qu'on leur rende en d'autres rencontres le respect qu'ils demandent.

Monsieur de Savoye ne sera pas moins Vassal de l'Empire, quand on aura donné de l'Ex-

1644. l'Excellence à son Ambassadeur, & quand on la lui refusera, il n'est pas en état pour cela d'abandonner le parti de la France, ni de faire son accommodement sans elle avec les Espagnols. S'il vouloit encore s'obliger à ne prendre plus à l'àvenir d'Investiture de l'Empereur, à rompre toutes les dépendances qu'il conserve par ce moyen avec la Maison d'Autriche, Sa Majesté en se relâchant d'un côté gagneroit de l'autre; mais de le faire gratuitement, tandis que Mr. de Savoye aura sa qualité de Vassal, laquelle même nous savons que ses prédecesseurs ont étenduë depuis quelques années, sur les terres qui ne relevoient point de l'Empire, pour les mettre toutes sous la protection de l'Empereur & avoir droit de demander son assistance, en cas qu'un jour ils fussent molestés par la France, nous n'oserions pas en donner le conseil à V. M. il nous suffit de lui répresenter ce que nous en savons, & attendre l'honneur de ses Commandemens.

Leurs reflexions sur la conduite de M. Contarini. Nous faisons scrupule, Madame, de reparler à V. M. de Mr. Contarini; les remarques que nous avons ci-devant faites de sa conduite, ne nous avoient pas à la verité donné sujet de faire encore un jugement bien certain de ses inclinations; mais nous eussions aprehendé de faillir, si nous n'eussions fait savoir à V. M. tout ce qui est venu à notre connoissance, mêmes avant que nous fussions arrivés en ce lieu, afin que V. M. y fît les reflexions qu'elle jugeroit convenables, joignant ce qu'elle aprendroit de nous, qui lui découvrons toutes nos pensées fidellement & sans passion, avec les avis qui lui en pourroient venir d'ailleurs. Car certes il faut confesser que, pour un Mediateur, il a quelquefois écrit trop librement, pour blâmer notre séjour en Hollande. Quand il en est demeuré là, nous l'avons attribué au chagrin, que lui avoit pû donner l'ennui de ce sejour; mais quand on a vû dans ses Lettres à la Haye, qu'il avoit en main de quoi faire en peu de tems une suspension d'armes, & que Mr. de Croisig même en étoit venu tout allarmé, nous avons jugé que cela ne devoit pas être méprisé à toute extrémité; mais quand le long séjour qu'il a, fait prendre quelque particuliere familiarité avec eux, nous espérons que ces anciennes inclinations qu'il a euës pour la France reviendront aisément, & que les ordres de ses Superieurs l'obligeront de tenir la balance droite, ou peut-être même de la faire pancher de nôtre côté, à quoi nous tacherons de le convier encore, par notre conduite envers lui.

Ils blâment la conduite du Duc de Bouillon. Quant à Mr. de Bouillon, Madame, chacun juge qu'il ne pouvoit prendre un plus mauvais conseil, & que ceux qui ont travaillé à le faire sortir du Royaume, ne sauroient donner, pour le recompenser de sa faute, ce qu'il eût pû esperer des graces & des liberalités de V. M. s'il fût demeuré dans son devoir. Nous tâcherons d'effacer par la verité les mauvaises impressions, qu'on voudroit donner, & les suites qu'on voudroit faire craindre de sa retraite.

Prétension du Comte de Nassau. Le Comte de Nassau, qui est ici Plenipotentiaire de l'Empereur, nous a fait parler de la prétension qu'il a pour un de ses Enfans sur l'Evêché de Verdun. Le Pape le lui fait esperer, pourvû que V. M. y consente. Monseigneur le Prince d'Orange & sa femme nous en parlerent à la Haye avec grande affection.

Nous avons dit à tous ceux qui nous en ont fait la proposition, que la voye, pour y parvenir, n'étoit point celle du Pape; que le droit entier d'y nommer appartenoit à Sa Majesté; à laquelle il faut recourir directement, pour en obtenir la grace entiere; toutefois nous n'avons pas estimé lui devoir ôter toute esperance, & croyons à propos de tenir l'affaire en longueur & encore qu'il n'ait pas grand genie pour agir efficacement dans une occasion importante, nous tâcherons de nous prévaloir de sa prétension, de laquelle on trouvera toûjours assés de raisons pour se défendre. 1644.

Ils insistent sur l'insuffisance des Pouvoirs des Ennemis. Nous sommes encore, Madame, sur les difficultés qui se rencontrent sur les Pouvoirs; nous nous étions contentés d'abord, pour n'effaroucher pas les Esprits, de remarquer les défauts plus generaux & essentiels, qui sont dans les Pouvoirs des Commissaires de l'Empereur & du Roi; mais nous avons été obligés de toucher tous les autres en particulier, comme V. M. pourra voir, si Elle a agréable de se faire représenter le Memoire séparé, que nous envoyons sur ce sujet à Mr. le Comte de Brienne.

Les Plenipotentiaires d'Espagne, voyant qu'ils ne pouvoient justifier le défaut du leur, se sont mis à subtiliser & chicaner sur le nôtre, pour avoir prétexte de dire, que le retardement de la Negociation ne peut pas être imputé à eux seuls.

Ils trouvent en premier lieu difficulté à la Préface, & disent que c'est une espece de Manifeste, qu'il n'est pas conçu aux termes dont les Princes ont accoûtumé de se servir, quand ils ont une veritable disposition à la Paix, & à rétablir l'amitié entr'eux: Ils demandent qu'ils soient reformés, ou bien ils disent qu'ils seront obligés de mettre dans le leur, pour justifier leurs armes, qu'ils ont été contraints de les prendre, pour leur défense, après avoir été attaqués sans aucun sujet, & pour garantir la Religion de l'oppression des Heretiques, avec lesquels nous sommes alliés; à quoi ils seront forcés d'ajouter plusieurs autres choses, qu'ils croyent plus à propos de supprimer de part & d'autre, en l'état que l'on est présentement. Nous avons fait voir aux Mediateurs, quand ils nous ont parlé, que le préambule du Pouvoir qui fut donné aux Commissaires du Roi à Vervins, n'est pas en termes bien différents du nôtre, où il n'y a rien que de fort moderé, & qui ne peut offenser personne.

Ils disent en second lieu, Madame, qu'à expliquer notre Pouvoir, au sens de la lettre, nous ne pouvons traiter que des moyens de faire la Paix; mais non pas de la conclure, soutenans que tous les verbes qui suivent ce mot de moyens, sont regis par lui.

Nous avons honte d'importuner V. M. de ces chicaneries, & nous ne croyions pas en venant ici d'avoir à disputer des régles de la Grammaire; mais les Espagnols font fort grand effort là-dessus, & aportent les mêmes Pouvoirs des Commissaires de Vervins, où, après qu'il a été parlé des moyens de faire la Paix, il a été ajouté, *& sur iceux traiter & conclure de la Paix*, ce qui n'est pas dans le nôtre, & nous croyons que c'est cette différence qui les a engagés à pointiller de la sorte, ou peut-être pour faire voir, qu'ils savent le subtil de notre Langue. Mais quelques raisons que nous ayons pû alleguer, ils ont fait semblant de ne s'en contenter pas, soutenans que les Pouvoirs doivent être en termes clairs & intelligibles, qui puissent donner sujet aux deux Parties d'avoir l'Esprit en repos & de traiter en toute sureté.

Ils font une troisiéme difficulté, Madame, sur le mot, *conjointement avec nos Alliés*. Ils avouënt bien que la Paix doit être generale, que tous les Alliés y doivent être compris, & que le Traité ne doit point être conclu sans eux; mais ils disent, que cette clause qui porte, que nous ne pourrons rien faire sans eux, est plû-

1644. plûtôt l'article d'une Instruction, que d'un Pouvoir, puisque par-là nous avons tellement les mains liées, que nous ne pouvons faire aucune conference, ni entrer dans la moindre proposition, que nous n'ayons toûjours nos Alliés à notre côté: ils croyent bien que cela seroit ridicule, & que l'intention de V. M. ne va pas jusques là, mais ils soutiennent que les paroles de notre Pouvoir en cet endroit ne peuvent être expliquées autrement.

La quatrieme difficulté qu'ils font, est sur ce que le Roi est Mineur, & que V. M. qui est sa Tutrice & Regente du Royaume, n'a point autorisé, par sa signature, l'Acte de notre Pouvoir, ce qui le rend nul par les Loix de la Jurisprudence.

Nous avons répondu que ce n'est pas par ces Loix, que la Puissance Royale en France doit être réglée; que nous avons celles du Royaume, selon lesquelles on se gouverne en nos anciennes formes, qui ne peuvent être changées; que toutes les Lettres patentes, pendant la Minorité du Roi, doivent bien être autorisées par la présence de V. M. mais qu'il n'est pas nécessaire qu'elle se donne la peine de les signer; qu'il suffit que ce soit un des Secretaires d'État, & que le Grand Sceau y soit mis par Mr. le Chancellier; que ce sont les seules formalités nécessaires, pour rendre les Actes de cette nature valables, & qu'il seroit inutile d'y en chercher d'autres; qu'on pouvoit voir dans tous les Traités, qui ont été faits pendant la Minorité, que les Pouvoirs ont toûjours été expediés, & les Traités mêmes signés de cette sorte.

Les Commissaires Espagnols en sont demeurés d'accord, & ont confessé avoir vû un Traité de Neutralité, qui fut fait en 1611. avec la Franche-Comté, qui n'étoit signé que par le feu Roi, quoi qu'il fût Mineur. Aussi la difficulté n'est pas tant venuë d'eux, que des Commissaires Imperiaux; mais comme nous avons témoigné, qu'il seroit mal aisé qu'on les pût contenter là-dessus, ni aporter aucun changement à ce qui a été accoutumé d'être fait, nous avons remarqué au discours de Mr. Contarini, qu'ils ne s'y arrêteront pas, & qu'ils croyent que l'on trouvera d'autres voyes pour s'assurer de l'execution du Traité quand il sera fait.

Les Imperiaux, Madame, font presque les mêmes difficultés que les Espagnols & en ajoûtent une particuliere qui les regarde. Après que la Couronne de Suede, Madame la Duchesse de Savoye, Madame la Landgrave de Hesse, & Messieurs les Etats ont été nommés dans notre Pouvoir, il a été ajoûté, *& tous les autres Alliés, tant dans l'Italie que dans l'Empire.* Ces Commissaires disent que leur Maitre ne croit point avoir d'ennemis dans l'Italie, & qu'il n'y a point de Prince dans l'Empire qui puisse être legitimement Allié à la France contre lui. Nous croyons les avoir confondus sur cet Article, en faisant voir le Traité des Préliminaires, qui porte en termes exprès, que l'Empereur donnera saufconduit à Madame la Landgrave & aux autres Princes & Etats de l'Empire Alliés à la France, ce qui a été executé.

Le discours néanmoins & l'omission qui a été faite dans le Pouvoir des Commissaires Imperiaux, où il n'est point parlé de traiter avec les Alliés du Roi, nous font apréhender qu'ils ne fassent refus d'entrer en Negociation avec Madame la Landgrave. Nous aurions été obligés de les faire parler clairement sur ce sujet, si une semblable difficulté que nous fimes savoir à Mr. le Comte de Brienne par notre Dépêche précedente n'eût arrêté tout court nos Conferences. 1644.

Le Comte d'Aversberg refuse de montrer son Plein pouvoir à Osnabrug.

C'est, Madame, qu'ayant su qu'en même tems que nos Parties aportoient ici grande facilité à montrer leur Pouvoir, le Comte d'Aversberg a refusé d'en faire de même à Osnabrug avec les Ministres Suedois. Nous en avons fait faire plainte à ses Collegues en cette Ville, par Mr. Contarini, qui a reconnu que nous avions très-grande raison: nous l'avons prié de faire savoir à ces Messieurs, qu'il ne serviroit de rien d'avancer les affaires en un lieu, si on les reculoit en l'autre; que les Traités de Munster & d'Osnabrug n'étant qu'un par les Conventions des Préliminaires, les affaires y doivent marcher d'un même pied, & quand ils auroient la pensée, en procedant autrement, de jetter quelque sorte de division entre nous, ils se trouveroient trompés; Que nous voyons bien que peut-être quelque engagement nouveau du côté de Danemark les tenoit en suspens; mais qu'il falloit s'expliquer de ses intentions, & ne point amuser le monde par de vaines esperances de Paix, si l'on n'avoit envie de la traiter sincerement avec tous les intéressés, & que pour conclusion nous ne pouvions passer plus outre, que nous n'eussions apris si ledit Comte d'Aversberg persistoit en son refus.

Monsieur Contarini nous a fait savoir, il y a quelques jours, que les Commissaires Imperiaux ont été surpris de nos plaintes, dont ils ont fait semblant d'ignorer le sujet, & qu'ils ont promis d'en écrire à leurs Collegues à Osnabrug, & de nous informer de la réponse qui leur seroit faite. Cependant ils disent que le Resident de Danemark, qui est encore là, pourroit bien être cause de ce retardement, par les protestations continuelles qu'il fait, qu'on ne peut point entrer en traité sans la médiation de son Maître, lequel ne prétend pas en devoir être exclus, pour tout ce qui est arrivé depuis peu. Quoique cette excuse ne soit pas trop bonne, elle est assés plaisante, faisant voir que le Roi de Danemark veut être Médiateur contre le gré des Parties, & sur les différents d'une Couronne qui lui fait la guerre. Voila, Madame, l'état auquel est à présent la Negociation.

Reflexions sur cette demarche du Comte d'Aversberg.

Il reste de savoir, présupposé que le Comte d'Aversberg marche d'aussi bon pied à Osnabrug que font ici ses Collegues, & fait la même chose qu'eux, si nous consentirons que tous les Pouvoirs soient reformés, & que, pour éviter les longueurs, & les contestations, il en soit ici dressé une Minute, du consentement reciproque de toutes les Parties. C'est une proposition qui a été faite par les Espagnols, pour montrer, à ce qu'ils disent, qu'ils ne veulent point rétarder les affaires, en disputant pour des paroles. Mais comme nous pouvons bien soutenir avec raison, que le nôtre est aux termes qu'il doit être, V. M. jugera s'il est à propos d'y toucher, ou non.

Mort de la Reine de Pologne & de sa fille.

V. M. aura pû savoir la mort de la Reine de Pologne, & de la fille dont elle étoit accouchée. Cette nouvelle nous a empêché d'avertir les Suedois de la priere qui avoit été faite à V. M. de faire donner le nom à cet Enfant au batême, puis que l'occasion est cessée par cet accident. C'est, Madame, tout ce que nous aurons l'honneur de dire à V. M.

LET-

1644.

LETTRE

De Messieurs les Comtes

D'AVAUX

ET

SERVIEN.

A Mr. le

CARDINAL MAZARIN.

Du 29 Avril 1644.

Ils remercient son Em. des avis des Negociations de Mr. des Hameaux. Conjonctures favorables pour la France. Entretien de Mr. d'Avaux avec Mr. Contarini, & de Saavedra avec Servien. Ils louënt l'ordre prescrit par le Cardinal pour entrer en matiere. La différence entre un Ambassadeur & un Plenipotentiaire. Leurs précautions auprès de Mr. Contarini. Conduite de Saavedra en Suisse. On parle par tout de la suspension des armes. Reflexions touchant les Mediateurs. Ils différent de donner leur avis, touchant l'emploi des Troupes de Mr. Marsin. Affaire du Duc de Bouillon. Réflexions sur les promesses de Mr. Roncalli.

MONSEIGNEUR,

Ils remercient S. E. des avis des Negociations de Monsieur des Hameaux.

NOUS sommes infiniment obligés à V. E. de la part qu'il lui a plû nous faire de la Negociation de Mr. des Hameaux; nous trouvons la proposition bien imaginée, raisonnée de même, & de très-grande importance. Si nous étions en pleine-paix, on devroit, peut-être, faire scrupule d'y entendre; mais en l'état où sont les affaires, il semble qu'on ne doit rien omettre pour la faire réuffir. Leur entreprise est grande, & seroit utile pour le repos de la France; mais les moyens de l'executer sont douteux, & la personne qui la traite un peu suspecte; toutefois il n'y a rien à perdre en écoutant. Si le Duc de Baviere la veut favoriser; puisque l'on marque déja qu'il en a connoissance, il la peut rendre bien facile, en donnant de ses Troupes à l'Archiduc; & en ce cas, pour peu d'assurance que l'on eût dudit Duc de Baviere, qu'il n'entreprendra rien de son côté, l'armée de Mr. de Turenne ne sauroit être plus utilement employée, qu'à mettre l'Archiduc en possession. En tout cas, les Troupes de Madame la Landgrave & celles de Marsin pourront y servir, supposé, comme dit l'Envoyé de l'Archiduc, qu'il y aît des habitudes dans le Païs-bas, & quelque retraite de Place assurée. S'il ne se flatte point dans sa prétention, le Comte d'Assembourg lui a promis de lui en donner une dans Namur, qui nous sera bien commode, pour le secourir, tant du côté de France, que de Maestricht. 1644.

Conjonctures favorables pour la France.

Jamais la conjoncture ne fut plus favorable que cette année; les Espagnols sont très-foibles dans la Flandre, les Esprits y sont divisés & mal contents, & l'on y doit faire deux puissantes attaques du côté de France & de Hollande. Si les mesures sont bien prises d'ailleurs, & que l'on se sache bien prévaloir de toutes les heureuses rencontres, le coup sera frapé, sans qu'on y puisse remedier.

Nous n'importunerons pas derechef V. E. de ce qui s'est passé à l'entrée de celui de nous qui est arrivé le dernier; toutes choses y ont été faites à l'accoûtumée, chacun y a tenu la place qui lui étoit duë, les Espagnols s'y sont trouvés, & tout le monde a eû satisfaction.

Entretien de Mr. d'Avaux avec M. Contarini, & de Saavedra, avec Servien.

Nous n'avons ci devant fait savoir à V. E. le discours fait par Mr. Contarini à môi d'Avaux, que pour le rejetter comme injuste, & pour ne manquer pas cependant d'informer V. E. de tout ce qui se passe, Saavedra a voulu tenir quelques propos aprochants de ceux-là, à moi Servien, mais confusément, & sans les avoir osé appuyer, lui ayant été dit d'abord, que, pour réussir en notre Negociation, où tous les Ministres qui sont ici ont le même interêt pour leur honneur, il falloit aussi avoir un même but, qui devoit être une Paix honnête, sûre & generale, dans laquelle tous les Intéressés fussent compris. Cette proposition n'ayant été jettée qu'en passant, ne nous a pas donné lieu d'en écrire aux Ministres des Alliés; mais nous faisons état d'en informer ceux de Suede & de Hollande, dans la prémiere Conférence que nous aurons avec eux.

Ils louënt l'ordre prescrit par le Cardinal pour entrer en matiére.

Quant à l'ordre qu'il faut tenir pour entrer en matiere, celui que V. E. nous prescrit est si honorable, & si avantageux, que, quand il ne seroit pas ordonné par nos Instructions, nous ne manquerions pas de le suivre; & comme il n'est pas si nécessaire à la France, de faire présentement la Paix, que d'être bien assurée, qu'elle sera durable, notre premier & principal soin sera d'y chercher la sureté.

Ce qui regarde les Complimens, & la forme de traiter les Ambassadeurs, ne mérite pas que V. E. en soit importunée de nouveau; nous en écrivons amplement, suivant son ordre, à la Reine, & nous nous promettons que V. E. n'aura pas désagréable de jetter les yeux sur la Lettre dont nous lui envoyons la Copie.

La différence entre un Ambassadeur & un Plenipotentiaire.

Nous avions déja pensé à la différence qu'il y a entre un Ambassadeur & un Plenipotentiaire, & remarqué dans les Pouvoirs, qui nous ont été communiqués, que les Commissaires de l'Empereur & du Roi Catholique n'ont point la qualité d'Ambassadeurs. Les raisons que V. E. allegue là-dessus sont très considerables; mais jusques-ici nous n'avions pas osé pousser plus avant cette difficulté, que le Nonce & l'Ambassadeur de Venise n'avoient point faite. Nous n'avons pas laissé, avant que de venir ici, d'aporter toutes les précautions, pour n'être point surpris. Nous écrivimes de la Haye à Mr. Contarini, concertant avec lui, par nos Lettres, les moyens de se visiter à notre arrivée, que nous le suppliions de bien considerer les Pouvoirs, & d'examiner, quels des Commissaires auroient la qualité d'Ambassadeurs, pour ne rien faire, de part ni d'autre, que ce qui se devroit. Sur quoi nous croiyons de ne pouvoir faillir, en nous remettant à sa prudence, & à son expérience, & faisant les mêmes choses qu'il auroit faites, avec une connoissance de cause,

Leurs précautions auprès de Mr. Contarini.

1644. cause, que nous ne pouvions avoir, ce sont les mêmes termes de notre Lettre. Si après cela, les Commissaires Impériaux, & ceux des Espagnols, ont reçu de nous des Titres & des faveurs ou honneurs, qui, peut-être, ne leur étoient pas dûs; ils doivent plûtôt être blâmés de leur effronterie, s'attribuants une qualité qu'ils n'ont point, que nous, de l'avoir fait sur la foi, & par l'exemple de ceux que nous pouvons imiter avec raison. Ce n'est pas, Monseigneur, que quelques-uns ne croyent, que des Commissaires, députés pour un Traité de Paix, avec Plein-pouvoir de la conclure, sont égaux à des Ambassadeurs, & doivent être traités de même; néanmoins, puisqu'il faut que les Pouvoirs de nos Parties soient reformés, nous avons mis le défaut de cette qualité, parmi ceux que nous y avons remarqué, afin que l'on y remedie.

Conduite de Saavedra en Suisse. Ce n'est pas la premiere fois que Saavedra s'est voulu élever au dessus de sa condition. Mr. de Caumartin nous écrit, qu'en Suisse il fit quelque tems la même chose, & après s'être fait traiter comme Ambassadeur, lorsqu'il fut pressé de montrer son Pouvoir, il se retira sans dire Adieu.

Il seroit bien mal aisé d'avoir une pensée contraire au jugement que fait V. E. des Commissaires qui sont ici. C'est sans doute, qu'ils auront enfin Pouvoir de conclure, ou que d'autres viendront pour leur aider à le faire. L'apréhension que nous avons euë, qu'il ne se perdît beaucoup de tems, en attendant l'un ou l'autre, nous a obligé ci-devant d'en parler, comme nous avons fait, voyant aussi le desavantage qu'il y a de commencer un ouvrage, avec des gens qui ne sont pas en état d'y mettre la derniere main.

On parle par tout de la suspension des armes. Plût à Dieu, Monseigneur, que tout le monde parlât de la suspension, comme nous avons toûjours fait. Nous sommes au desespoir de voir que chacun l'écrit de Paris, & que presqu'en tous lieux, on la publie comme resoluë. Nous ne manquerons pas pourtant d'en détromper le monde, selon notre pouvoir, & de commencer par notre Mediateur, comme V. E. nous l'ordonne très-prudemment. Si après tout il y faut venir, nous ne sommes pas, graces à Dieu, en état, qu'il faille l'acheter par les conditions que propose le Cardinal qui en a parlé à Rome. Si la suspension n'étoit pas generale, & qu'elle fût faite présentement, sans y comprendre les affaires de Danemark & de Portugal, il semble que nous ferions les affaires de nos Ennemis, plûtôt que les nôtres, & qu'en leur donnant du repos en un lieu, nous leur faciliterions de venir à bout de tous leurs desirs, l'un après l'autre, lesquels, selon les apparences humaines, ils ne sauroient présentement soutenir tout à la fois, présupposé que le Royaume demeure en bon état, & soit sans apparence de trouble, comme V. E. nous le mande.

Reflexions touchant les Médiateurs. Il est vrai, que Monsieur le Nonce paroit bien disposé pour la France; ce qui nous oblige d'observer ponctuellement ce que V. E. nous fait l'honneur de nous écrire, & de le visiter rarement, voyant que nos Parties ont déja quelque méfiance de lui.

Nous ne parlons plus à V. E. de Mr. Contarini, duquel nous touchons encore un mot à Mr. le Comte de Brienne.

Ils different de donner leur avis touchant l'emploi des Troupes de Mr. Marsin. Pour les Troupes de Mr. Marsin, nous ne saurions encore dire certainement à V. E. le lieu où elles pourront être plus utilement employées; nous attendons l'avis des Suedois, & du Comte d'Eberstein, pour savoir si des Troupes de Koningsmark, de celles de Madame la Landgrave, & de celles dudit Marsin on pourroit former un Corps, pour agir dans le cœur de l'Allemagne. Ce dessein seroit à la verité considerable; mais il est bien à craindre, que le Suedois ne soit pas en état cette année de diviser ses forces. 1644.

Affaire du Duc de Bouillon. A la verité, Monseigneur, il y a lieu de s'étonner de l'étrange resolution que Mr. de Bouillon a prise, nous ne manquerons pas de parler de sa retraite comme V. E. nous l'ordonne, & tâcherons même d'effacer les ombrages, que les Esprits trop soupçonneux pourroient avoir, que la route qu'il a prise est pour s'aprocher de l'Armée de Monsieur son frere, de la fidelité duquel nous ne doutons nullement que l'on ne soit assuré.

Reflexions sur les promesses de Mr. Roncalli. Si Roncalli marche rondement pour servir la France, c'est à ce coup qu'il le peut témoigner, commençant de bonne heure à donner à son Maître l'envie de se remarier avec quelqu'une de nos Princesses de France, comme Madame de Guise, Madame la Princesse Marie, ou quelque autre. Ce seroit le plus assuré moyen de s'entr'aimer, à quoi il ne sera pas malaisé de réüssir, si la chose est bien conduite, selon la connoissance qu'un de nous a de l'humeur dudit Roi, qui n'avoit pris la défunte que malgré lui. On pourra alors prendre cette occasion de faire au Chancellier de Pologne toutes les graces qu'il pourra souhaiter, s'il prend ce sujet de venir en France, pour reconduire la femme de son Maître.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A LA REINE.

Du 30. Avril 1644.

Ils se plaignent des Hollandois.

MADAME,

Ils se plaignent des Hollandois. Nous avons rendu compte à V. M. de la réponse peu favorable, que nous eumes de Messieurs les Etats, à l'instance que nous leur fimes pour le soulagement des Catholiques de leur Païs, quoique nous eussions simplement répresenté le desir de V. M. & avec des termes si doux, & si pleins de prieres civiles, que nous n'estimions pas qu'aucun Prince, quelque grand qu'il pût être, eût sujet de s'en offenser. Aussi essayames-nous, Madame, de contenir notre zèle, & le régler suivant celui de V. M., qui n'est pas moins fervent que juste, & toûjours dans les bornes, que lui prescrit la raison politique, & la passion qu'elle a de profiter aux ames, sans toucher à l'Etat. Nous avons toutes fois su, les Gazettes le disent, & l'un de nous nouvellement arrivé de Hollande le confirme, que lesdits Sieurs les Etats ont mal pris nos demandes, & sans considérer que le nom de V. M. y étoit employé, ont publié des Imprimés, où ils les qualifient de presomptueuses, comme si elles devoient être réglées par le caprice de

1644. de quelqu'un d'eux, & qu'ils fussent les arbitres & les Médiateurs de toutes celles qu'on a à leur faire. Nous avoüons bien, Madame, qu'ils sont les Maîtres chés eux, puisque V. M. les reconnoit pour tels, qu'ils peuvent refuser ou accorder ce dont on les recherche; mais qu'il leur soit permis de refuser avec injure, & oublier le respect, qu'ils doivent au plus grand Roi du Monde, en la personne de ses Ambassadeurs, c'est, Madame, dont nous ne pouvons demeurer d'accord, & esperons que la bonté de V. M. ne se montrera pas moins charitable à leur faire connoître leur mauvais procedé, & l'honneur qui apartient aux Ministres d'un Roi, auquel ils doivent les plus belles marques de grandeur qu'ils possèdent, qu'à compatir quelquefois à leur infirmité. Nous sommes obligés de lui dire, Madame, que si la raison d'Etat veut qu'on les choye, celle-là même ordonne de ne rien relâcher de ce qui est dû de reverence aux Rois; puisque c'est celle qui constituë les plus nobles differences entr'eux, & les autres Souverains, & qui fait voir plus nettement les avantages, que Dieu leur donne par dessus les autres.

Si Messieurs les Etats sont utiles à la France, la protection de V. M. leur est nécessaire, & il faudroit qu'ils fussent trop peu connoissans de leurs Interêts, s'ils ne recherchoient pas toutes les voyes de se la conserver, & de lui donner contentement, quand elle témoignera de n'être pas satisfaite d'eux. Elle a, à notre avis, grand sujet de s'en plaindre, & nous suplions V. M., Madame, d'en demander raison, puisque nous sommes blessés par les termes dont ils ont usé, d'autant plus, que ceux desquels on s'est servi, dans l'Instance qui a été faite de la part de V. M. sont aussi honnêtes, que la demande est digne d'une Princesse qui porte le nom de très-Chrétienne, & qui, par les Dépêches de Mrs. les Ministres, nous a témoigné beaucoup de bienveillance pour les Catholiques. La fermeté, avec laquelle elle agira en cette rencontre, retiendra Messieurs les Etats pour d'autres, & sans elle, Madame, il est impossible de réüssir dans les Negociations; celle dans laquelle nous sommes demeurés en Hollande, par un Commandement exprès de V. M. a donné une heureuse fin à la nôtre.

Nous croyons, que le même arrivera de la reparation, qu'elle a droit de rechercher, pourvû qu'elle le soit fortement; & il est trop important à ces Messieurs de ne pas laisser V. M. avec ce dégout, pour croire qu'ils voulussent manquer à reparer la faute, qu'ils ont non seulement commise, mais aussi imprimée, pour la rendre plus offençante. Nous prions Dieu, Madame, de vouloir conserver V. M. &c.

Ordonnance du Roi, portant Pouvoir à Messieurs les Plenipotentiaires de concerter, avec ceux de l'EMPEREUR, & du Roi d'ESPAGNE, leurs Pouvoirs en meilleure forme.

A Paris le 14. Mai 1644.

LE Roi étant en son Conseil assisté de la Regente sa Mere, & de Mr. le Duc d'Orleans, du Prince de Condé, & du Cardinal Mazarin, & de plusieurs Seigneurs de son dit Conseil, ayant vû par la Lettre, que les Sieurs Comtes d'Avaux & Servien ont écrite de Munster le 29. Avril dernier, comme les Commissaires Plenipotentiaires de l'Empereur, & du Roi Catholique ont jugé, que le Pouvoir qui avoit été donné auxdits Sieurs d'Avaux & Servien, n'étoit pas ample, offrant de leur part de faire changer tout ce qui pourroit être trouvé défectueux aux leurs, selon qu'il avoit été donné à entendre par le Sieur de Chigi, Nonce de sa Sainteté, & par le Sr. Contarini, Ambassadeur & Plenipotentiaire de la République Serenissime de Venise, Mediateurs du Traité, si mieux l'on n'aimoit convenir sur les lieux des Pouvoirs de part & d'autre, par un commun consentement desdits Sieurs Plenipotentiaires, tant de Sa Majesté Imperiale, que de leurs Majestés, & les autres interessés audit Traité. Sa Majesté ne voulant en aucune façon retarder une affaire si importante que celle de la Paix generale, de l'avis de ladite Dame Reine Regente, a par ces présentes donné Plein-pouvoir, auxdits Sieurs d'Avaux & Servien, d'arrêter, & convenir, avec les Ministres de leurs Majestés Imperiale & Catholique, & autres intéressés audit Traité, d'un Pouvoir ample & général pour traiter & conclure la Paix génerale de la Chrétienté, promettant en foi & parole de Roi, de faire expedier les Pouvoirs qui auront été concertés entre ses Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires, & ceux Députés par ledit Empereur & Roi d'Espagne, & pour témoignage de sa Volonté, elle m'a commandé d'expedier celle-ci, qu'elle a signé de sa propre main, & fait contresigner par moi Conseiller en ses Conseils, Secretaire d'Etat & de ses Commandemens. *Signé* LOUIS *& plus bas* DE LOMENIE. 1644.

LETTRE DE LA REINE A Messieurs D'AVAUX Et SERVIEN.

A Paris le 14. Mai 1644.

Son ordonnance touchant l'égalité. Touchant les Plein-pouvoirs. Commencement des Traités entre la Suéde & le Danemarck.

MESSIEURS les Comtes d'Avaux & Servien,

LE onze du present mois votre Lettre commune du 29. du passé me fut renduë: Son ordonnance touchant l'égalité. Elle contient un long discours, par lequel vous vous efforcez de faire voir ce qui a été accordé au Sieur Contarini, qui donnera sujet aux Ambassadeurs de Hollande, à celui du Duc de Savoye, & à ceux des Electeurs, & generalement de tous les Princes & Republiques, de prétendre quelque chose de plus, que ce dont ils sont en possession de recevoir des miens. Sur ce qui concerne Venise, sur ce que je m'explique

1644. plique si fortement par un Memoire, que je vous envoye, que je n'ai rien à y ajoûter qui ne puisse convenir que l'on n'a rien fait de nouveau en faveur des Ministres de la Republique de Venise, & bien moins que cela puisse donner aucun lieu de rien prétendre pour les autres, d'autant que ceux-ci sont blessés de quelque chose, c'est d'égalité qui est renduë à l'autre, & ce n'est point une nouveauté, depuis plus de quarante ans elle est établie, & les Ambassadeurs d'obédience de cette Couronne traitent de cette sorte avec eux, de les accompagner jusqu'au degré ou jusqu'au Carosse, recevant d'eux-mêmes, la conduite ne fait rien à la chose, puisque l'égalité reçoit le plus & le moins, sans changer son être, c'est la raison que vous aurez à donner aux Ambassadeurs susnommés, quand ils vous presseront de ce dont ils ne sont point en possession.

J'ajoute qu'il faut chercher quelque temperament avec ceux d'Hollande, & je vous laisse la liberté de prendre, outre ceux que vous m'avez proposés, celui que vous estimerez le moins dommagéable, & de faire reflexion sur celui dont je vous ai écrit, le Titre sans la main; je vous l'avois proposé, la main au premier, & la prendre sur les autres, sans leur donner de Titre. Je ne l'improuve pas. Mais ce qui paroit plus remarquable; feignez d'être incommodé au jour qu'ils vous rendront leurs visites, & que l'autre le précede comme étant en un Logis tiers, & puisque l'on en arrête un, où vous ferez vos Assemblées, je ne l'improuve pas; mais prenez garde que comme l'Ambassadeur est indivisible, qu'ils rejettent le parti d'être précedés par l'un de vous, dans la maison de son Collegue, qu'ils pourront considerer comme si elle étoit occupée des deux. Pour les autres Ambassadeurs, je ne vous prescris rien. Je serai bien aisé que l'usage de Rome s'observe envers tous, pourvû qu'ils y acquiescent. Sur ce que vous me mandez sur le sujet de celui de Savoye, dont le Maître cede tout aux Electeurs, & que ceux de Hollande regardent comme représentant un Prince feudataire, il est aisé d'y répondre. Les mêmes considerations subsistants, les Rois de Suede n'ont pas laissé de lui faire faire, & à ses Ministres divers honneurs, qu'il refuse aux autres, soit en entrant en consideration des grandes Alliances, que ceux de cette Maison ont prises avec toutes les Couronnes de l'Europe, ou pour leur être rendu plus de respect que par les Princes Allemands, & ces mêmes honneurs, comme à faire couvrir ses Ambassadeurs, a été aussi donné au grand Duc, & aux Ducs de Mantoue, Parme, & Modene, & la Republique de Gennes, sans néanmoins que la France se soit jamais relâchée de l'octroyer à ceux des Electeurs, qui ne voulans rien changer en leur forme d'écrire, se contentent aussi que l'on observe à leur égard ce qui a toûjours été pratiqué.

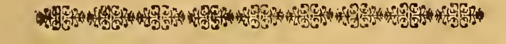
Touchant les Plein-pouvoirs.

Il m'a semblé que je suis entrée dans votre sentiment en blâmant celui des Imperiaux, & du Roi Catholique, dont les Pouvoirs étant entierement défectueux veulent chercher & condamner ceux que je vous ai faits expedier. S'ils avoient consideré, que je m'oblige à ratifier ce que vous aurez promis & arrêté, ils auroient changé d'opinion; cette clause est la plus précise, pour donner Pouvoir de conclure & d'arrêter les conditions d'un Traité; que la Patente dût être signée de moi, c'est une chose toute nouvelle, du moins depuis l'Ordonnance de Philippe le Long, qui porte que pendant le tems des Minorités, le Royaume ne laissera pas d'être administré sous le nom du Roi mineur, la signature, comme l'intitulation aux Actes de Justice & publics a été superflue, mais pour la validité de ceux émanans de l'autorité du Regent, il y est écrit qu'ils ont été commandés & resolus par le Roi, le Regent présent, & il suffit que le Secretaire l'eût signé, & qu'il soit scellé; & bien que je puisse défendre ledit Pouvoir, comme aussi le Narré & la raison, & l'exemple soient de mon côté, sans devoir craindre que les Espagnols en publiassent qui puissent laisser le Public en suspens, de qui les armes sont les plus justes, je prends volontiers le parti de remettre à vos deux Assemblées, avec les Plenipotentiaires de l'Empereur, & du Roi Catholique, d'en concerter & resoudre un; & tel que vous me l'envoyerez, je le ferai expédier, sachant très-bien que vous mesurerez les termes ensorte qu'ils ne donneront aucun avantage aux autres. Quant à celui de rien conclure que conjointement avec les Alliés; il me semble de toute consequence, que vous ne devez relâcher, qu'après l'avoir longuement contesté, & de l'avis des mêmes Alliés, leur donnant sureté entiere, qu'il ne se fera rien que conjointement avec eux: Il ne faut pas entendre ce terme à la rigueur, en ce qui est d'agir, mais en ce qui est de conclure, & plus il choque les Espagnols, & plus je le trouve essentiel, d'autant que les discours des Ministres Impériaux font croire que l'Empereur présume pouvoir traiter en Souverain absolu, des Princes de l'Empire, & qu'il ne leur est pas permis de contracter des Alliances avec les Princes Etrangers; à cela les Constitutions Impériales repugnent absolument; Il est bien le Chef de l'Empire, & non point le Monarque, à la volonté duquel toutes sortes de choses soient soumises, & par les Plenipotentiaires de la Paix, & par les Passeports qu'il a fait expédier, en consequence d'iceux, il a reconnu le contraire. Si ce droit n'étoit acquis aux Princes & Etats de l'Empire de comparoître en personne, ou par leurs Députés à l'Assemblée de Munster, pourquoi se seroit-il donné tant de peine pour dissuader ceux qui étoient assemblés à Francfort? pourquoi prétendre que l'Affaire du Palatinat peut & doit être traitée à Vienne, & le faire demander par le Duc de Baviere? Je sais qu'il est inutile de vous alleguer les raisons, & que vous êtes à plein informés des Constitutions Impériales, Priviléges, Prerogatives & Droits des Princes, qui composent l'Empire; Aussi je ne les ai écrites, que pour vous encourager à les bien défendre, qui avez eu beaucoup de prudence, en éludant la demande du Comte de Nassau, sans lui faire toutefois un refus formel de ce qu'il prétend. Il y a du tems à prendre, & bien des choses à dire, avant que de résoudre sur cette matiere; Et les prétentions de l'Evêque de Verdun, & le lieu & la situation de la Ville capitale de son Diocese, oblige à avoir diverses considérations, avant que d'y laisser établir un Evêque.

Commencement des Traités entre la Suede & le Danemark.

Que ledit Comte de Nassau & ses Collégues ayant condamné le Comte d'Aversberg, ils ont fait une action de justice; sans que les Ministres de la Couronne de Suede ayent pris communication de son Pouvoir, ils ne sauroient entrer en conference avec lui, & il faut que, l'on marche d'un pas égal, & à Munster & à Osnabrug. Car aussi bien ce sont deux Villes separées, remplies de divers Ministres des Princes intéressés à la Paix; il n'y en a qu'une à conclure; si le Roi de Danemark met en fait que, sans sa Mediation, elle ne peut ni ne se doit traiter, il s'engage plûtôt à faire la Paix avec la Couronne de Suede; car autrement il leur seroit toûjours suspect. L'on m'a mandé qu'il y a quelque acheminement à cet accommode-

1644. modement, & que deja les Commissaires des Royaumes ont pris lieu & jour pour entrer en Conference, desorte que le Sieur de la Thuillerie arrivera tout à point à une si bonne œuvre, & j'espere tant de sa suffisance, que son voyage produira quelque chose de bon. Dieu veuille qu'après avoir établi la Paix aux Provinces les plus éloignées dans le Nord, il la donne à toute la Chrêtienté, & que les Alliés de la France qui lui sont redevables de leur conservation le soient aussi d'un long & assuré repos! Je prie Dieu qu'il vous aît, Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en sa sainte garde. *Signé* ANNE *& plus bas* DE LOMENIE.



MEMOIRE

Sur le traitement que Messieurs les Plenipotentiaires auront à faire aux Ambassadeurs qui sont à Munster, envoyé de la Cour.

A Paris le 14. Mai 1644.

ON ne peut assés s'étonner de ce que Messieurs les Plenipotentiaires écrivent, que les Ministres de Hollande se rendront plus difficiles dans les expédiens de régler les contestations pour les rangs, maintenant qu'ils ont vu ce qui a été fait de nouveau en faveur de la Republique de Venise. Il est impossible qu'ils ne voyent qu'on n'a rien fait de nouveau en cela, quand même Messieurs les Plenipotentiaires ne voudroient pas les premiers s'en persuader, & il ne peut être qu'ils ne le soient par les raisons suivantes, qui sont sans replique.

Premierement il faut poser pour fondement l'égalité du traitement entre les Ministres de cette Couronne, & ceux de la Republique, laquelle égalité a été établie en sorte par le Roi Henri le Grand, & continuée sans difficulté par le feu Roi de glorieuse memoire, que la Reine aujourd'hui faisant demeurer les Ministres du Roi dans les mêmes termes, elle ne fait rien de préjudiciable à cette Couronne & à sa Dignité, laquelle ne prétend à present aucun nouvel avantage sur la Republique, pour ce qui regarde le traitement des Ambassadeurs, & n'innove rien aussi en sa faveur, puisqu'elle étoit en possession depuis le Regne de deux Rois de cette égalité de Courtoisie.

Supposé donc que la France ne veuille point présentement révoquer en doute l'égalité du Traitement entre les Ministres du Roi, & ceux de la Republique établie & confirmée par un si long espace de tems, il est bien aisé à voir que quoiqu'il se soit passé à Munster, pourvû qu'il eût été reciproque de part & d'autre, ne peut donner avantage ni porter préjudice à aucune des Parties, & n'aura point la face de nouveauté près des Hollandois, ni d'aucun autre, pourvû qu'on considére que le traitement, quel qu'il soit, a été égal, parce que l'égalité admet le plus ou le moins, sans être blessé quand chacun de son côté pratique la même civilité, étant constant qu'en allant jusqu'au Carosse, ou en s'arrêtant au haut du degré, si tous deux en usent de même, l'on ne se départ point de l'égalité, laquelle peut être étenduë & restrainte sans rien perdre de son essence, & sans qu'aucun s'en puisse attribuer qu'imaginairement une nouvelle prérogative, non plus qu'en craindre un nouveau préjudice. 1644.

Les Ministres de Hollande & ceux des autres Princes, auxquels pourroient déplaire les Civilités que font les Ambassadeurs de France à ceux de Venise, ne se plaindront jamais, & n'augmenteront pas leurs prétentions pour voir les Ambassadeurs de Venise accompagnés jusqu'au Carosse, mais seulement pour les courtoisies qui sont établies reciproquement entre nous & eux, comme du Titre, de la main, & de l'accompagnement avec une entiere égalité.

Il y a long tems que les Ambassadeurs de Savoye en font des plaintes, mais ils n'ont point interrompu l'usage, & les Ambassadeurs de Savoye, spectateurs, dans Rome, de l'égalité avec laquelle les Ministres de cette Couronne ont traité ceux de Venise, ne laissent pas de visiter les Ambassadeurs du Roi, cédant la main, recevant le Titre d'Illustrissime & n'étant conduits que jusqu'au haut du degré, pendant qu'ils leur donnent le rang d'Excellence, & les accompagnent chés eux jusqu'au Carosse.

Il est donc constant que les envieux des avantages que reçoivent les Ambassadeurs de Venise continueront à se plaindre de l'égalité avec laquelle les Ministres de cette Couronne les traitent; mais il semble qu'il ne peut tomber en la pensée de qui que ce soit, qu'ils en formeront de plus grandes, pour avoir vû accompagner Mr. Contarini jusqu'au Carosse, étant certain que l'égalité est aussi bien conservée dans cet accompagnement, comme en celui qu'on n'eut fait que jusqu'au haut du degré.

Il se voit assés que tout ce qui est arrivé n'est procedé que du zèle de Messieurs les Plenipotentiaires, lesquels ont crû pouvoir procurer en leurs personnes quelque nouvel avantage au Roi. Monsieur d'Avaux, dans la Lettre à la Reine du 1. Avril, marque que, sans quelque petite différence entre les Ambassadeurs du Roi & ceux de Venise, on n'en pourroit établir aucune avec les Ambassadeurs de Hollande. Il seroit veritablement bien à désirer, que cette différence parût aussi bien dans les Ceremonies des Ambassadeurs, que chacun la voit visible en effet dans la Dignité & dans les prééminences de cette Couronne avec la Republique, & s'il étoit question aujourd'hui de délibérer s'il lui faut accorder cet honneur, il n'y a aucun de Messieurs les Ministres qui ne mourût plûtôt, que de penser de conseiller à la Reine de le faire dans une Minorité; Mais puisque la Republique l'a reçu de la bonté de deux Rois, on voit bien que la Conjoncture présente est moins propre que toute autre, pour commencer à lui contester une possession dans laquelle elle se trouve.

Sur ce sujet on a crû devoir avertir Messieurs les Plenipotentiaires, que ce qui se pratique à Rome par l'Ambassadeur de Venise, qui ne conduit celui de France que jusques au haut de l'Escalier, parce qu'il n'est accompagné de lui que jusqu'au même endroit, n'est point cause d'un dépit ou d'une incivilité, ainsi que témoigne le croire Monsieur d'Avaux, par sa Dépêche du 25. Mars, mais que c'est un concert si bien établi de long-tems pour l'égalité, que les Ambassadeurs mêmes d'obedience, qui y doivent regarder de plus près, n'ont jamais fait difficulté de les visiter pour cela, ni prétendu d'eux d'autre traitement comme on a vû n'aguéres à Monsieur de Crequi.

Toutes ces raisons font voir clairement; qu'encore qu'il eût été à propos, puisqu'on vouloit établir à Munster la forme des Ceremo-

1644. nies qui se pratiquent à Rome, de ne point rompre celle de n'accompagner l'Ambassadeur de Venise que jusqu'au degré; néanmoins ce n'est pas un grand inconvenient de l'avoir fait, & ne donne aucun droit aux Ambassadeurs de Hollande, & aux autres de s'en plaindre, puisque, comme il a été déja dit, ce qui leur touche, & leur est sensible, c'est l'égalité & non pas la maniere en laquelle on la pratique.

On peut ajoûter que si le motif d'étendre plus loin l'accompagnement, a été de prendre quelque avantage sur l'Ambassadeur de Venise, il semble qu'il n'étoit pas fort à présumer d'en pouvoir venir à bout, puis qu'étant en possession d'égalité, il n'y avoit pas d'aparence que dans l'Assemblée de Munster, où la Médiation rend la Republique plus considerable, elle dût se laisser ravir par nous les prérogatives, dont, par la grace des Rois de France, elle jouït avec une pleine & entiere liberté dans toutes les Cours des Rois.

Il semble qu'il falloit de trois choses l'une, ou demeurer purement dans les termes de ce qui se pratique à Rome de part & d'autre, ou rompant cette coûtume aller jusqu'au Carosse, comme ont fait toûjours les autres Ambassadeurs de Sa Majesté en Angleterre, ou autre part, ou prenant un milieu, de passer l'escalier, & n'aller pas aussi jusqu'au Carosse; qu'il falloit l'avoir concerté auparavant, & en être demeuré d'accord avec Monsieur Contarini. D'où l'on peut & doit inférer que, s'il y avoit de la faute en ce qui est arrivé, la Reine n'en est point coupable, puis qu'Elle n'a contribué en rien à faire outrepasser l'usage de Rome, mais à le bien prendre, il n'y en a point par les raisons marquées ci-dessus.

Il est donc impossible que Messieurs les Etats ne touchent au doigt, qu'il n'y a rien de nouveau en faveur de Venise; puisque, depuis si long-tems, la France a accordé l'égalité de traitement à leurs Ambassadeurs, & qu'ils ne peuvent ignorer que les Ministres de cette Couronne ne leur ayent donné la main chés eux, le Titre d'Excellence, & ne se soient contentés d'en recevoir le traitement égal dans les visites. Voila pour ce qui regarde la plainte que vous avez crû que nous pourroient y faire Messieurs les Etats, que nous nous fussions relâchés à de nouvelles graces pour Venise, pendant qu'on leur refuse les satisfactions qu'ils désirent; sur le sujet desquelles vous pourriez bien encore leur faire pénétrer, que ce qui peut avoir obligé le feu Roi à donner cet honneur à Venise, n'est pas sa puissance, ni pour avoir merité plus de cette Couronne, mais pour la possession où elle est d'un Royaume qui a fait qu'on n'a peut-être pas crû leur pouvoir refuser, sans injustice, les honneurs qu'on defére aux Têtes couronnées, comme les Papes, pour cette consideration, ont reçu les obédiences de leurs Ambassadeurs dans la *Sala Regis*, qui est reservée seule pour les Couronnes.

Quant à l'Ambassadeur de Savoye, ce n'est pas seulement le Nonce qui le traite d'Excellence, les Ambassadeurs de l'Empereur & d'Espagne en cette Cour, à ce qu'on dit, le lui ont donné, & même la main droite; & on ne voit pas comme nous pouvons nous défendre d'acorder au moins une partie des honneurs qui sont à un Prince, à qui nous devons plûtôt qu'eux procurer toutes sortes d'avantages. Et sur ce sujet, Messieurs les Plenipotentiaires sauront qu'on n'est pas ici de leur sentiment, touchant l'Excellence & la main droite; le premier étant un Titre dont il ne demeure rien, que l'on accorde quasi à toutes les personnes de qualité, & même les Ambassadeurs de Rome le donnent aux Ducs & Princes Romains, qui n'ont point de caractere public; mais la main droite infere quelque chose de superiorité dans le lieu où on la reçoit, & les Ambassadeurs de Rome ne la baillent chés eux qu'à des Ambassadeurs comme eux des Têtes Couronnées. Ce n'est pas qu'on croye qu'il y doive avoir de difficulté à faire contenter l'Ambassadeur de Savoye des mêmes traitemens qu'il reçoit à Rome, pourvû qu'il ne voye point faire plus de Civilités à ceux de Messieurs les Etats; sur quoi e Marquis de Saint Maurice, qui s'en va à Munster, a déja parlé à diverses personnes.

Le Roi n'a jamais voulu juger de la préséance entre les Ambassadeurs de Hollande & ceux de Savoye, & dans les Assemblées publiques qui ont toûjours été faites ici, on a toûjours trouvé des expédiens pour l'éviter.

Il est donc vrai que la puissance à présent de Messieurs les Etats est plus grande, que celle des Ducs de Savoye, & que leur satisfaction importe extremement dans les conjonctures présentes, au service & à l'avantage de cette Couronnée: mais l'étroite Alliance qui est entre le Roi & la Maison de Savoye doit nous obliger à faire consideration sur l'ancienneté de leur domination, & sur ce que les plus grands Rois de la Chrétienté n'ont pas dédaigné de contracter continuellement des Mariages avec eux. Et veritablement si le Roi n'a épargné aucune peine & depense pour le rétablir, & lui conserver ses Etats, on trouveroit bien à dire si dans le bas âge du Duc de Savoye, qui est entierement sous sa protection, il sacrifioit ce qui regarde sa Dignité & sa reputation.

Il n'y aura pas un des Ambassadeurs des Electeurs, qui ne soit pour le moins dans la même prétention, que celui de Savoye, pour ne recevoir pas un traitement inferieur à ceux de Hollande. Je vous ai voulu dire cela, afin que vous examiniez tout & preniez bien vos mesures, & que vous écriviez précisément ce que vous jugerez plus à propos, afin que sur vos avis Sa Majesté puisse prendre sa derniere resolution, sans vous arrêter à ce que vous avez fait envers l'Ambassadeur de Venise; qui, comme j'ai dit, ne donne aucun droit de prétendre, ni aucun sujet de se plaindre à ceux de Hollande, lesquels savent qu'en tous lieux les Ministres de ladite Republique traitent également avec les Ministres de l'Empereur, & d'Espagne, aussi bien qu'avec les nôtres.

LET-

1644.

LETTRE
De Monfieur de
BRIENNE
A Meffieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN.

A Paris ce 14. Mai 1644.

Il leur ordonne d'agir felon leur prudènce à l'avancement de la Paix du Nord. Son avis touchant l'Affaire de la Religion en Hollande.

MESSIEURS,

Il leur ordonne d'agir felon leur prudence à l'avancement de la Paix du Nord.

JE croyois être quitte envers vous & avoir du tems pour fonger à mes autres Dépêches, quand il m'eft furvenu que Monfieur de la Thuillerie ayant demandé par l'une des fiennes d'être éclairci, s'il devoit obliger le Roi de garentir la Paix, dont il effaye d'être Médiateur, & que cette affaire ayant été agitée, l'on n'a pas jugé y devoir prendre de refolution, fans que vous en fuffiez en part, & même on remet à votre fuffifance, & à celle dudit Sieur de la Thuillerie de la former enfemble; & comme il eft parti de Munfter, & que pour l'y prendre, il ne feroit pas jufte de l'y faire revenir, je lui mande de vous en écrire, & les raifons qu'il peut avoir de s'y engager, ou de l'éviter; & comme fans doute c'eft une action de gloire & de reputation, & de celles qu'il faut embraffer & rechercher, la feule crainte de déplaire aux Suedois nous retient de l'accommoder. Il ne nous femble pas à propos, en l'étroite liaifon que nous profeffons avec eux, de les laiffer concevoir que nous puiffions joindre nos armes à leurs Ennemis, mais nous voudrions bien qu'ils nous en recherchaffent, & il leur feroit honnête, juftifiant par là qu'ils traitent de bonne foi, & qu'ils veulent que la Paix qui fera établie entr'eux & le Danemark foit d'une éternelle durée. Il fera de votre prudence de traiter de cette matiere avec les Miniftres Suèdois, & les faire d'eux-mêmes requerir ce que nous voudrions bien promettre, mais certes non pas abfolument, que pour peu que cela leur donnât du foupçon, nous vouluffions l'entreprendre.

Son avis touchant l'Affaire de la Religion en Hollande.

Nous defirerions par adreffe, & par divers offices reïterés, que les Catholiques de Hollande fuffent afranchis des craintes & des maux dont ils font menacés, & pour leur foulagement nous voulons bien prendre de la peine. Vous jugez bien, Meffieurs, qu'elle fera d'autant plus grande, qu'elle fera continuée, & qu'il fera malaifé de perfuader le corps d'un Etat, dont la conduite eft confiée à plufieurs, de qui les inclinations font fouvent contraires, l'un défére à un expédient, l'autre craint d'être reconnu Catholique, d'en être foupçonné, & tous cherchent de plaire au Peuple, qui s'eft arrogé toute l'autorité, & qui fuit & embraffe volontiers les Confeils violents que les Miniftres leur infpirent. Le meilleur que je puiffe prendre, c'eft de me contenter de ce que je vous ai écrit, & de vous affurer que je fuis &c. 1644.

LETTRE
De Monfieur le
CARDINAL MAZARIN,
A Meffieurs
D'AVAUX
ET
SERVIEN.

A Paris ce 14. Mai 1644.

Son fentiment par raport au Ceremòniel Touchant les Levées de Marfin. Etat de guerre.

MESSIEURS,

JE ne vous ferai pas un long difcours pour cette fois, me remettant aux Dépêches que vous recevez de Monfieur le Comte de Brienne. Je vous dirai feulement avec ma franchife ordinaire, fur le fujet du Memoire qu'il vous envoye touchant l'Ambaffadeur de Venife, qu'on a trouvé un peu étrange, qu'il femble que vous vouliez rejetter, fur l'ordre qu'on vous a donné d'accompagner ledit Ambaffadeur jusqu'au Caroffe, tous les embarras qui fe pourront rencontrer dorenavant à fatisfaire les Miniftres de tous les autres Princes, dans les traitemens des Ceremonies, comme fi fans cet ordre il vous eût été facile de les contenter. Ledit Memoire vous fera connoître fi cela eft jufte. Cependant depuis qu'il a été achevé, j'ai verifié une chofe qui fermeroit la bouche, à ne favoir que repliquer, quand les raifons qu'il contient ne feroient pas plus que fuffifantes. C'eft que, depuis mon depart de Rome, l'on a introduit l'accompagnement jusques au Caroffe entre les Ambaffadeurs des Couronnes, & ceux de la Republique de Venife; & le Maréchal d'Eftrée vient de m'affurer, il n'y a pas long-tems, de l'avoir pratiqué lui-même avec les deux Ambaffadeurs derniers qui y ont été Nani & Contarini, & que les Ambaffadeurs de l'Empereur & d'Espagne le faifoient auffi. Je vous en laiffe maintenant tirer les confequences. — Son fentiment par raport au Ceremoniel.

On veut bien employer les Levées de Marfin pour le bien de l'Allemagne, mais on ne juge pas à propos de les devoir joindre aux Troupes de Madame la Landgrave pour les raifons, que vous pourrez avoir vuës dans mes précedentes. Elles pourront aller avec le Duc Charles, fi fon accommodement fe fait, ou venir fervir en France dans l'armée de Monfieur de Turenne. Toutes nos Troupes font arrivées dans les armées où elles ont été deftinées; celle de Flandres commence à marcher, & fera dans peu de jours attachée à une entreprife très-confiderable. Monfieur le Duc d'Orleans part d'ici après-demain fans faute pour s'y joindre. Nous avons grand fujet de bien esperer de — Touchant les Levées de Marfin. Etat de guerre.

1644. de cette Campagne, toutes choſes ne pouvant, ce me ſemble, être mieux ordonnées; l'évenement eſt en la main de Dieu, que nous pouvons nous promettre favorable, puisqu'il l'eſt toûjours aux bonnes intentions, & qu'il connoit que celles de la Reine ne peuvent être plus portées à ſa gloire, au repos de la France, & au bien de la Chrétienté. Cependant je vous prie de me croire toûjours &c.

LETTRE

De Meſſieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A Monſieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 12. Mai 1644.

Ils chargent Mr. de St. Romain de l'informer de l'état des affaires. Ils ſuivront ſon avis par raport au Roi de Pologne, & le Duc de Baviere.

MONSEIGNEUR,

Ils chargent Mr. de St. Romain de l'informer de l'état des affaires.

NOUS ne voulons pas laiſſer partir Mr. de St. Romain, ſans renouveller par lui à V. E. les aſſurances de nôtre très-humble ſervice; Il eſt ſi bien inſtruit de toutes choſes, que V. E. en aprendra bien plus facilement le contenu par ſa bouche, en l'audience qu'elle aura agréable de lui donner, que par ce que nous lui en pourrions écrire, après ce qui eſt contenu dans les Lettres que nous faiſons à la Reine, & dans celles à Mr. de Brienne, dont nous envoyons les Copies à V. E. La Dépêche, dont il a plû à V. E. nous honorer du 30. du mois paſſé, qui eſt venuë par la Hollande, ne nous ayant été renduë que trois jours après celle de Mr. le Comte de Brienne, ne nous laiſſe pas le tems d'y faire préſentement une ample réponſe.

Ils ſuivront ſon avis par rapoit au Roi de Pologne & le Duc de Baviere.

Nous aſſurerons ſeulement V. E., que nous ne manquerons pas de profiter des bons avis, qu'il lui a plû de nous donner touchant le Roi de Pologne, & le Duc de Baviere; mais nous craignons, que ce ne ſoit pas ſi tôt que nous le deſirerions, n'ayant point encore, ni l'un ni l'autre, des Députés en ce lieu, où nous ne voyons pas auſſi que les Electeurs, ni les autres Princes de l'Empire ſe preſſent de venir ni d'envoyer.

C'eſt tout ce que nous avons à dire à V. Eminence, après l'avoir aſſurée que nous ſommes &c.

LETTRE 1644.

De Meſſieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A LA REINE.

Du 13. Mai 1644.

Traité de Suede avec le Prince de Tranſilvanie. Leur avis là-deſſus. Ambaſſade que l'Empereur envoye à la Porte. On remet ſur Mr. de St. Romain le raport de l'état des negociations à Munſter. Discours de Saavedra à Mr. Contarini. Reflexions là-deſſus. La negociation generale dépend de celle de Mr. de la Thuillerie. Aversberg attend les ordres de Vienne, pour traiter avec les Suedois. On reconnoit que le Roi de Danemark ne peut pas être Médiateur à Osnabrug. Reflexions ſur les Pouvoirs des Miniſtres Imperiaux & Eſpagnols. Déclaration des Miniſtres de France. Leurs ſoupçons par raport à la Paix, & à l'égard de Baviere. Picolomini arrive en Flandres. Le Parlement d'Angleterre l'avoit arrêté, & lui retient 600000 écus. On arrête à Vienne un Emiſſaire de France Flamand.

MADAME,

NOUS euſſions été obligés de faire partir cette Dépêche par un Courrier exprès, ſi Mr. de St. Romain ne ſe fût trouvé preſſé d'aller en France, pour quelques affaires qui l'appellent en ſa Maiſon. Nous l'avons chargé de faire diligence jusques à la Cour, afin que V. M. ſoit informée au plûtôt de ce qu'elle contient, & nous y puiſſe faire ſavoir ſes volontés.

Monſieur Torſtenſon a obligé Mr. le Baron d'Avaugour, qui eſt près de lui, de nous envoyer, par ſon Secretaire, le Traité qu'il a fait, au nom de la Couronne de Suede, avec le Prince de Tranſilvanie. En même tems Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suede, qui ſont à Osnabrug, nous ont fait remontrer par Mr. le Baron de Rorté, combien il eſt important d'aſſiſter ce Prince, en éxecutant le Traité qui a été fait avec lui, de crainte que ſe voyant abandonné, il ne vienne à quelque accommodement, & ne faſſe perdre aux Couronnes Alliées, le grand avantage qu'elles peuvent tirer de la continuation de ſon Entrepriſe.

Traité de Suede avec le Prince de Tranſilvanie.

Veritablement, Madame, nous reconnoiſſons

1644. sons avec eux, qu'il ne faut pas méprifer une si favorable diverfion, & dans la conjoncture préfente des affaires, où il femble que les Impériaux fongent plus à la Guerre qu'à la Paix, on ne doit rien omettre pour conferver ce Prince dans l'Alliance où l'on l'a fait entrer. Elle eft venuë fi à propos, pour occuper les forces de l'Empereur, au tems que les Suedois ont comme abandonné l'Allemagne, pour leur guerre de Danemark, qu'on peut dire que fans cela tous leurs fuccès fe fuffent peut-être évanouïs cette Campagne.

Leur avis là-deffus.

Nous avons été un peu étonnés, Madame, qu'une affaire de cette importance aît été fi fort négligée par ceux qui l'ont ménagée. Les Traités ont été faits au mois de Septembre de l'année derniere, & la ratification du Ragotzy eft du mois de Novembre fuivant. Il s'eft mis en Campagne au mois de Janvier, & nous n'avons ouï parler de ce qui lui a été promis, que depuis fix jours, quoique l'on aît engagé la France dans le Traité. Tout cela nous fait bien apréhender, que les affiftances qu'on pourra lui donner aujourd'hui, n'arrivent un peu tard, & que le Prince, qui n'eft pas crû d'une humeur fort contente, n'ayant vû exécuter aucune des chofes qui lui ont été promifes, mais au contraire ayant vû éloigner de lui les Suedois pour commencer une autre guerre, où il n'a point d'interêt, en même tems qu'il s'eft mis en Campagne, n'entende aux offres qu'on lui fait de la part de l'Empereur.

Néanmoins, Madame, l'affaire n'eft pas fi defesperée, qu'il la faille méprifer. Nous avons bien avis, qu'il a envoyé un Gentilhomme à Vienne, & qu'on le recherche d'accommodement; mais non pas qu'il foit encore fort avancé. Les Imperiaux en parlent comme d'une chofe qui eft en leur pouvoir; mais comme ils discourent toûjours avantageufement de leurs deffeins, il n'eft pas croyable qu'ils faffent retirer ce Prince fi facilement qu'ils fe le promettent; & fi l'armée Suedoife pouvoit retourner dans la Haute Allemagne avant fon accommodement, il y aura grand fujet d'esperer qu'il ne fe feroit pas. On n'épargne rien à Vienne pour le hâter; on lui offre des Etats dans l'Empire & dans la Hongrie, & cependant on envoye une Ambaffade honteufe à la Porte du Grand Seigneur, pour faire revoquer la permiffion, qui lui a été donnée de commencer cette guerre.

Ambaffade que l'Empereur envoye à la Porte.

Nous l'appellons honteufe avec raifon, Madame; puisqu'on n'y a pû obferver les formes anciennes, qu'on ne reçoit point en même tems d'Ambaffadeur de la Porte, & qu'on n'y envoye une perfonne de condition, plus éminente qu'à l'ordinaire, & qu'on veut offrir cent mille Ecus de tribut ordinaire pour la Hongrie, plûtôt que de perdre l'occafion de fe défaire de cet Ennemi nouveau. A la vérité ce n'eft pas fans raifon, que la chofe les preffe; fi les Suedois euffent continué leur pointe, comme ils y étoient obligés; il y a grande apparence, que l'Empereur n'eût pas eû de quoi parer ce coup, & que fes affaires euffent été reduites à une derniere extremité. Quoique la guerre de Ragotzy foit en quelque façon tumultuaire, il a de grandes habitudes dans la Hongrie, & dans tout le refte de fon voifinage, que l'Empereur craint encore plus que fes forces.

Nous croyons bien que V. M. refufera tout à tout, de ratifier le Traité qui a été fait avec lui; perfonne n'y eft intervenu de la part de la France; la Couronne de Suede s'y eft toûjours faite nommer la prémiere, & puis il y a des engagemens de faire agir le Turc, pour fecourir Ragotzy, auxquels nous favons que la piété de V. M. ne lui permettra pas d'entendre, moins encore de s'y obliger par un Traité. Graces à Dieu, fes affaires, ni celles de fes Alliés, ne font pas réduites en fi mauvais état, que ce qu'on pourroit faire de ce côté-là, pour apeller les forces Ottomanes, pût être juftifié par les raifons d'une défenfe néceffaire. Les Miniftres de François I. ont fait avouër autrefois aux Princes de l'Europe, qu'on peut apeller les Chiens à fon fecours, pour chaffer les Loups raviffans, ce que fait aujourd'hui l'Empereur, affujettiffant un Royaume libre à un tribut annuel, lui qui poffede une Dignité qui l'oblige, par fon ferment, & par fon devoir, à la protection des Princes Chrétiens. Ce qui fait voir, que le Confeil d'Autriche n'eft pas fi fcrupuleux, quand il travaille pour fes interêts, que quand il delibére des affaires d'autrui. 1644.

Il eft beaucoup plus honnête de faire demander fimplement au Turc, qu'il ne fe mêle point des différents de l'Empereur & du Ragotzy, & qu'il laiffe agir celui-ci en liberté; qu'il ne l'eft à l'Empereur de rendre un de fes Royaumes tributaires, pour faire ordonner au Ragotzy, qu'il fe defifte de fon entreprife.

La prémiere demande eft jufte, & ne tend qu'à empêcher le Turc, qu'il ne prenne part dans les affaires des Chrétiens.

La deuxieme va directement à faire envoyer un ordre à un Prince Chrétien, d'abandonner fes Interêts, & à engager les armes des Infideles contre lui, en cas qu'il ne lui obéiffe pas.

La premiere n'eft qu'une action de bienféance, à laquelle un Vaffal eft obligé.

La deuxieme porte un deffein caché d'apeller les forces du Turc, contre le Ragotzy, & eft faite par un Prince indépendant, qui ne fe porte à cette foumiffion, que pour avoir moyen de fatisfaire, fans obftacle, à fon ambition, en d'autres endroits, au préjudice de la Chrétienté.

Ces raifons, Madame, nous feroient croire, qu'il n'y auroit peut-être pas d'inconvenient, fans rien promettre fur ce fujet au Ragotzy, de faire agir l'Ambaffadeur du Roi à Conftantinople, pour empêcher que le Grand Seigneur ne revoque la permiffion, qu'il lui a donnée de pourfuivre fes Interêts par les armes, & qu'il ne fe mêle dans cette guerre. Peut-être ne feroit-il pas hors de propos d'y faire ajoûter toutes les raifons qui peuvent rendre cette Inftance agréable, & de donner à l'Ambaffadeur les moyens de travailler efficacement auprès des Grands de la Porte, pour en obtenir l'effet.

Cependant, Madame, en cas que le Prince de Tranfilvanie demeure ferme, dans fon desfein nous eftimerions que, fans ratifier le Traité qui a été fait avec lui, on pourroit l'exécuter aux articles plus preffés, & plus importans, & qu'il faudroit dès cette heure envoyer un Gentilhomme vers lui, pour l'affurer de l'affection de V. M. & de l'intention qu'elle a de l'affifter dans fon entreprife, pourvû qu'il la continuë vigoureufement; qu'en même tems on lui donne une bonne fomme d'argent, qu'on lui promette la protection qu'il demande pour lui & pour toute fa famille, & de ne point conclure la Paix, fans l'y faire comprendre, il aura tout fujet de contentement.

Le même Gentilhomme lui pourra bien faire adroitement comprendre, que fi on ne peut lui promettre, dans le Traité, les offices qu'il défire auprès du Grand Seigneur, on ne laiffera pas d'y agir en fa faveur, au nom du Roi, entant que de raifon, & autant que la bienféance le pourroit permettre.

1644. Les Ministres Suedois nous ont fait dire, qu'ils sont prêts de contribuer la moitié, tant pour le payement de l'argent, que pour la levée de trois mil hommes, qui lui ont été promis, pourvû que nous en voulions faire autant de notre côté. Nous leur avons fait reponse, que vraisemblablement ils n'ont differé de nous en parler depuis le long-tems qu'il y a que le Traité a été signé, que pour attendre les ordres de leur Reine, que la même raison nous oblige aujourd'hui de savoir les intentions de V. M. sur ce sujet, que nous n'avons pas aporté de quoi fournir sur le champ à de semblables dépenses, & que, quand nous en aurions les moyens, nous ne pourrions pas le faire, sans un commandement exprès; que pour cet effet nous dépêcherions un Courrier exprès à V. M. pour le recevoir promptement.

Nous ne voyons pas que le Traité, si la Copie qui nous en a été envoyée est véritable, oblige bien expressément à fournir les trois mil hommes, & à les entretenir; mais quand cela seroit, on peut s'excuser sur la difficulté qu'il y auroit de faire passer des hommes jusques-là, à laisser l'exécution de cet article au soin des Suedois, comme ils ont charitablement laissé à V. M. celui d'agir à Constantinople. Aussi bien nous aprenons déja, qu'ils ont comme résolu de lui ceder les Places qu'ils tiennent en Moravie, avec les hommes qui y sont en garnison.

A la verité, pour la moitié de l'argent, qui revient à cent mil Risdales, pour la part du Roi, la prémiere année, nous estimons qu'il ne faudroit point perdre de tems à la faire fournir par Lettre de change ou à Venise, ou à Warsovie, ou à Constantinople, au choix dudit Prince. Nous savons bien, Madame, que la proposition d'une nouvelle dépense, en cette saison, ne peut pas être trop bien reçuë, mais celle-ci est de la nature de celles qui en épargnent de plus grandes, parce que cette diversion est aujourd'hui un des plus puissans moyens qu'on aît pour faire reprendre aux Imperiaux les pensées de la Paix, que la guerre de Danemark leur a fait perdre.

Cet envoi, Madame, est peut-être un des plus pressés, & des plus importants offices qu'on aît présentement à faire. Si nous eussions eû des Lettres du Roi en blanc, nous nous serions dispensés, pour gagner du tems, d'y dépêcher quelqu'un d'ici.

Celui qui fera le voyage étant obligé de passer en Pologne, pour se rendre auprès de Ragotzy, pourroit bien être chargé de complimens de condoleance au Roi, sur la mort de la Reine, & y ajoûter les civilités, que peut exiger la faveur qu'il avoit demandé à V. M. de tenir un de ses Enfans au batême. Il poura donner en même tems assurance que le Transilvain n'entreprendra rien contre la Pologne, & demander ensuite, de la part du Roi, qu'on ne traverse point son dessein.

Il y a grande aparence que les changemens, que la mort de la Reine peut avoir causés dans ce Royaume, fourniront divers moyens de se prévaloir des bonnes dispositions, que ce Roi a fait ci-devant paroître envers la France, & qu'il ne sera pas malaisé, en bien ménageant cette conjoncture, d'engager ledit Roi à ce que l'on désirera, soit pour un Mariage, soit pour d'autres desseins. Si on obtient maintenant, qu'il ne fasse rien contre Ragotzy, ni contre la Suede, le voyage aura produit un très-bon effet, & on pourra bien faire valoir cet office au Ragotzy, en arrivant près de lui, puisque c'est une des choses qu'il a demandées avec plus de passion par toutes ses Lettres, depuis qu'il s'est mis en Campagne. Nous croyons même que les nouvelles assurances, qu'on aura besoin d'exiger de lui, pour promettre avec plus de certitude qu'il n'entreprendra rien de son côté contre la Pologne, serviront d'un honnête prétexte pour passer jusques à lui, sans faire paroitre qu'on ait quelque autre chose à traiter avec lui. 1644.

Le Sieur du Bois de Largroix, qui est à Rouën, a été ci-devant en Transilvanie, & connoit les mœurs du Prince & du Païs. Dans la peine où V. M. pourroit être de choisir un Sujet propre pour ce voyage, nous avons estimé lui devoir proposer celui-là, qui pourroit aller avec Mr. de Bregy jusques en Pologne, en cas que V. M. juge l'emploi pour la condoleance aussi considerable, que celui du Batême, auquel elle l'avoit destiné, ou bien, si V. M. le veut reserver pour une autre occasion, il y a ici près de nous un Conseiller du Parlement de Paris, nommé Mr. de Croissy, qui est homme de Lettres & de bon sens, qui peut faire de la dépense, & qui se trouveroit avancé à mi-chemin, pour gagner du tems.

On remet sur Mr. de St. Romain le raport de l'état des Negociations a Munster.

Ce porteur, Madame, aura l'honneur de rendre compte à V. M. de l'état où est à présent la Negociation. Ce n'est plus par des conjectures que nous en faisons jugement, ni par la portée des personnes qui sont employées, ni par les défauts qui se rencontrent dans leurs Pouvoirs; ce sont maintenant leurs discours & leurs actions, qui nous font voir clairement que les Imperiaux ne veulent point entrer en Traité. Les Espagnols, voyant l'affaire arrêtée par d'autres, font semblant de presser, & souhaiteroient, peut-être, tout de bon qu'on entrât en matiere; mais ils reviennent toûjours à leur ancien artifice, pour nous obliger d'y venir, & disent qu'il ne faudroit point que l'interêt des Barbares empêchât plus long-tems des Princes Catholiques, joints d'Alliance & de parenté, de s'accommoder & se remettre bien ensemble.

Discours de Saavedra à M. Contarini.

Saavedra même a eû l'assurance de dire à M. Contarini, que, pendant qu'on s'amusoit à pointiller sur des choses de néant, on verroit peut-être au premier jour que la Paix auroit été faite à Paris. Il pensoit, par cette déference, nous faire avaler le poison qu'elle couvre. Nous en avons jugé le dessein si pernicieux, qu'après l'avoir fait remarquer *aux Médiateurs*, nous avons témoigné que de semblables discours ne pouvoient nous être faits, sans nous offenser, & qu'au lieu d'employer les ruses, pour séparer nos Interêts de ceux de nos Alliés, si on vouloit avancer les affaires, il falloit travailler à lever les obstacles, qui retardoient toute la Negociation, laquelle ne pouvoit être divisée; que si toutes les fois qu'il arriveroit quelque accident nouveau, à l'avantage des uns ou des autres, il falloit prendre de nouveaux conseils, pour savoir si on travailleroit ou non, nous aurions commencé ici un ouvrage sans fin; que nous ne comprenions pas pourquoi les Suedois sont plus barbares, & plus herétiques que les Danois, puisqu'ils sont voisins & de même Religion, ni pourquoi mettant si souvent la Religion en jeu, de laquelle ils font si peu de cas, ils nous reprochent continuellement l'alliance que nous avons avec les premiers, quoiqu'elle soit contractée pendant la guerre, & à dessein d'obtenir une bonne Paix generale.

En effet, Madame, ce masque de la Religion, qu'ils veulent toûjours porter, les fait tomber dans des contradictions étranges; ils voudroient bien faire blâmer la confederation de la Suede & des Hollandois avec la France, & faire passer en même tems pour legitime cel-le

1644. le qu'ils ont avec le Roi de Danemark, & le Duc de Saxe; ils publient que nos Alliés détruisent la Religion & l'Eglise en toute l'Allemagne, ce qui n'arrive que par la licence des Soldats, qu'on ne peut pas toûjours retenir dans le devoir; & ils ne font pas scrupule de mettre sans necessité, par un Traité de Paix, le premier Archevêché, & une des principales Villes de l'Empire entre les mains d'un Prince herétique.

Il en arrive de même, quand ils font semblant de désirer la Paix; car lorsque, pour la traiter legitimement, nous demandons que tous les Princes & Etats de l'Empire y soient apellés, l'Empereur l'empêche, & fait défense aux Députés, qui sont à Francfort, de se rendre ici, sous prétexte qu'ils n'ont pas droit d'y assister, quoique, par les Traités préliminaires, il leur aît accordé ses Passeports; & néanmoins il ne trouve pas mauvais que le Roi de Danemark s'adresse à eux, pour être compris dans la Paix generale, & autorise la resolution qu'on a prise, en la même Diette de Francfort, de ne faire point de Traité, sans ledit Roi.

Nous avons fait comprendre si clairement toutes ces raisons à nos Médiateurs, que nous les croyons entierement persuadés de la sincerité de notre conduite, & de la mauvaise foi de nos Parties, jusques-là que Mr. Contarini nous a confessé, en la derniere Conference, qu'il voyoit fort bien que présentement les Imperiaux ne pensoient à rien moins qu'à faire la Paix.

La Negociation generale dépend de celle de M. de la Thuillerie. Voila, Madame, l'état de la Negociation generale, qui semble desormais dépendre entierement de celle qui a été commise à Mr. de la Thuillerie. S'il peut apaiser sur les lieux les différents des Suedois, & du Danois, ce sera un grand acheminement pour tout le reste, & un grand avantage pour le service du Roi; mais s'il faut renvoyer l'affaire à Osnabrug, nous y prévoyons encore beaucoup de longueurs, & grand sujet d'apréhender, que ce ne soit le moyen d'unir plus étroitement le Roi de Danemark avec la Maison d'Autriche. Il semble néanmoins, qu'il faut encore à présent accepter cet expédient, si tous les autres manquent, plûtôt que de laisser durer plus long-tems la guerre, entre ces deux Couronnes, puisqu'elle fera durer nécessairement celle qui est par tout ailleurs.

Aversberg attend les ordres de Vienne pour traiter avec les Suedois. Les Députés de l'Empereur qui sont ici nous ont bien fait dire, depuis quelques jours, que le Comte d'Aversberg auroit réponse de Vienne dans dix jours, & recevroit ordre de ce qu'il auroit à faire avec les Suedois à Osnabrug; mais l'espérance qu'ils donnent qu'après cela les affaires pourront être avancées, est si douteuse, & ils font tant de fondement sur cette guerre de Danemark, & croyent si fort qu'elle leur ouvrira les moyens de rétablir en peu de tems toutes leurs affaires par les armes, qu'en effet il n'y a pas sujet de s'attendre sitôt à pouvoir traiter avec eux solidement, si les choses ne changent de face.

On reconnoit que le Roi de Danemark ne peut pas être Médiateur à Osnabrug. Monsieur Contarini nous a fait dire que les Imperiaux & Danois commencent à reconnoître que le Roi de Danemark, étant duëment Partie, ne sauroit plus demeurer Médiateur à Osnabrug, & qu'ils avouënt qu'il faut chercher quelque expédient sur ce sujet, pour voir entre les mains de qui cette Médiation-là pourroit tomber.

Nous estimons, comme nous avons écrit par nos Lettres précedentes, qu'il n'y en peut avoir de moins suspecte aux deux Parties, que celle de Venise. Les Suedois l'ont déja ci-devant acceptée, il n'y a pas apparence que les Imperiaux puissent refuser pour Osnabrug, & Mr. Contarini voudroit bien y faire agir sous lui un Secretaire, ou bien que l'on ne trouvât point mauvais, qu'il fût tantôt en un lieu, tantôt en un autre. Il ne s'en est pas expliqué si avant avec nous, mais les discours d'un sien ami nous ont fait comprendre, que cette Corvée, d'aller & venir si souvent, ne lui seroit pas desagréable, & nous jugeons, qu'elle ne lui sera pas si importune, que d'avoir un compagnon dans cet emploi. 1644.

Nous voyons, Madame, par la derniere Depêche de Mr. le Comte de Brienne, que V. M. ne trouvoit pas mauvais qu'en donnant un tems limité aux Ministres de l'Empereur & du Roi Catholique, pour avoir les Pouvoirs en meilleure forme, que ceux qu'ils ont aportés, on entrât cependant en conference avec eux, sur les autres affaires; mais nous croyons que si V. M. eut-été à temps informée du refus qui a été fait à Osnabrug, de traiter avec les Suedois, elle eût jugé sans doute; que nous ne pouvions passer outre ici sans leur donner sujet de mécontentement; puis les Traités d'alliance, & ceux des Plenipotentiaires portent en termes exprès, que les choses marchent d'un même pied aux deux Endroits. Reflexions sur les Pouvoirs des Ministres Impériaux & Espagnols.

Les Ministres de Suede nous ont déja fait faire des plaintes par Monsieur le Baron de Rorté, de ce que nous avions fait ici la communication des Pouvoirs, sans leur en donner avis, vû qu'en même tems, elle leur avoit été refusée. Ils commençoient d'apréhender, étant soupçonneux au delà de toute raison, que nous eussions quelque pensée de nous separer d'avec eux, si au préjudice de cela nous eussions passé outre, & fait la moindre conférence, nous eussions aprehendé de faire plûtôt le service de nos Ennemis, qui ne tendent qu'à nous desunir, que celui de V. M. qui consiste à tenir tous les Alliés étroitement unis avec nous, & à ne leur donner point de juste méfiance.

Nous avons eû cet avantage que la déclaration que nous avons faite, de ne pouvoir traiter si on ne faisoit la même chose à Osnabrug qu'ici, non seulement a mis l'esprit de tous nos Alliés hors d'inquietude, mais a été aprouvée des Médiateurs mêmes, qui ont reconnu cette difficulté essentielle, & de toute autre nature, que celles qui se rencontrent dans les Pouvoirs. Déclaration des Ministres de France.

Nous sommes obligés, Madame, de faire savoir à V. M. qu'outre la guerre de Danemark, qui semble avoir changé, dans l'Esprit des Imperiaux, les dispositions de Paix en resolutions de guerre, eux & les Espagnols font grand fondement, sur les changemens qu'ils publient devoir arriver dans la France. Nous sommes avertis qu'ils disent à leurs confidents, qu'on verra bien des choses dans quatre mois; mais croyans qu'ils parlent plûtôt selon leur désir, que selon aucune apparence de verité, nous nous contentons d'en donner l'avis à V. M. n'ayant pû en découvrir autre chose, quelque soin que nous y ayons aporté, sur quoi ils appuyent leur opinion, & nous esperons que la prudence & le courage de V. M. conservant l'autorité du Roi en son entier, dissipera toutes leurs vaines esperances. Ils commencent cependant à sentir chés eux les maux, qu'ils voudroient faire sentir aux autres, puisque les derniers avis d'Espagne portent, que quantité de grands Seigneurs se sont retirés mécontens de la Cour. Leurs soupçons par raport à la Paix.

Nous ne savons pas Madame, si les dispositions que Mr. le Duc de Baviere fait paroitre à V. M. auront de bonnes suites; mais nous aprenons de tous côtés, que c'est le Prince Par raport à Baviere.

1644. Prince de toute l'Allemagne, qui eſt le plus contraire aux Interêts de la France; c'eſt lui qui empêche, que tous les Princes & Etats de l'Empire n'ayent la liberté de venir ici, parce qu'il ſait qu'ils ne lui ſeroient pas favorables, dans les prétentions qu'il a contre la Maiſon Palatine. Il a depuis quinze jours fait reſoudre à la Diette de Francfort, que les differents pour raiſon du Palatinat ne ſeroient traités, ni là ni à Munſter, & ſeroient renvoyés à Vienne. Etant vieux & ſes Enfans jeunes, l'intérêt de ſa famille le contraint de déſirer que la Paix ſe faſſe pendant ſa vie, & cependant c'eſt lui qui a le plus échauffé l'Empereur pour s'en éloigner, & s'engager dans les affaires de Danemark.

D'ailleurs nous avons avis d'aſſés bon lieu qu'il a fait ſes efforts, pour rendre ſon armée plus puiſſante qu'à l'ordinaire, qu'il a des deſſeins contre Briſac, qu'il y a des Intelligences, qu'il prétend y entrer par la porte dorée, à quoi nous croyons que la prévoyance de V. M. ſaura bien remedier.

Picolomini arrive en Flandres.

Les avis de Flandres portent que Picolomini y eſt arrivé après avoir été quelque tems arrêté en Angleterre, où le Parlement a retenu 800000. Ecus, qu'il conduiſoit avec lui, que François d'Eſt a grande jalouſie de ſa venuë, & n'eſt pas ſans aprénhenſion qu'il n'ait aporté quelques ordres ſecrets contre lui.

Le Parlement d'Angleterre l'avoit arrêté & lui retient 800000 Ecus.

On arrête à Vienne un Emiſſaire de France Flamand.

Les dernieres Lettres de Vienne nous ont apris la priſe d'un Gentilhomme du Païs-bas, qu'on dit être frere de l'Evêque de St. Omer; ils le nomment Beaufort; mais la conformité de ſon nom avec celui de Daufort nous fait croire que ce pourroit bien être celui qui a traité avec Mr des Hameaux à Veniſe. On dit que c'eſt l'Archiduc Leopold même, qui l'a accuſé de l'avoir ſollicité de venir dans le Païs-bas, & s'en rendre maître à la charge d'épouſer Mademoiſelle. On nous aſſure que pluſieurs Seigneurs de Flandres ſont nommés dans cette accuſation, & que Franciſco de Mello eſt du nombre. Nous ne doutons pas, Madame, que V. M. ne ſoit informée de tout cela par d'autres voyes; mais nous croirions faillir à notre devoir, ſi nous ne lui faiſions ſavoir tout ce qui vient à notre connoiſſance, qui importe au ſervice de V. M. laquelle nous prions Dieu &c.

LETTRE

De Meſſieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN

A Mr. le Comte de

BRIENNE.

Du 13. Mai 1644.

Ils repondent, par Mr. de St. Romain, aux Dépêches du 30 Avril L'Affaire avec Contarini eſt accommodée. Ils apréhendent les prétentions des Hollandois qui ont rompu le Commerce avec les Ambaſſadeurs du Roi. Les Etats envoyent leurs Ambaſſadeurs avec une Flotte dans la Mer Baltique. Pouvoir des Espagnols. Pourquoi on ne leur donne pas le titre d'Ambaſſadeurs On ſe plaint avec douceur à Contarini Leurs ſoins pour le voyage de Mr de la Thuillerie Raiſon qu'allegue le Comte d Aversberg pour ne pas viſiter Mr de la Thuillerie. Raiſons de Mr. de la Thuillerie pour faire le voyage par terre. On doute qu'il puiſſe paſſer avant On louë les ſoins de Mr. Marſin Affaire de la Landgrave On ſera valoir le bon traitement fait à Calmar, auprès des Suedois Le Duc de Baviere vouloit anéantir l'Aſſemblée de Munſter. L'affaire du Pal tinat eſt renvoyée à la Diette de Francfort, & de là à Vienne Ils ne peuvent pas convenir d'une entrevuë avec les Suedois. Ils ſe remettent à leur Lettre à la Reine, touchant les derniers ordres. Bonnes diſpoſitions de la Cour de France pour Ragotzy. Ils craignent l'arrivée du Duc de Medina de las Torres, & pourquoi. Ils aprouvent les ſubſides donnés à la Landgrave.

MONSIEUR,

VOTRE Dépêche du 30. du Mois paſſé nous fut renduë ſi tard, qu'elle ne nous donna pas le tems d'y faire réponſe par le précédent Ordinaire, & celle du dernier eſt arrivé ſi-tôt, qu'elle nous donne moyen d'en accuſer la reception, & d'y répondre ſuccinctement par Mr. de St. Romain, qui étoit prêt à partir lorsque nous l'avons reçuë.

Ils répondent aux Dépêches du 30. Avril par Mr. de St. Romain.

Il ſeroit desormais inutile de vous parler de la prétention de Mr. Contarini, qui eſt décidée; enſorte qu'il a tout ſujet d'être content; nous commençons auſſi à l'être de lui, & il y a aparence qu'avant notre arrivée, il ne nous avoit pas crû ſi bien disposés pour la Paix, qu'il l'a reconnu depuis. Cette connoiſſance, jointe à celle qu'il prend tous les jours de la mauvaiſe foi de nos Parties, commence à l'apprivoiſer avec nous; à quoi nous n'omettons rien de ce que nous eſtimons le pouvoir rendre favorable aux Interêts du Roi.

L'affaire avec Contarini eſt accommodée.

Nous craignons toûjours ce préjugé pour Meſſieurs les Etats, comme nous vous avons deja marqué, & ce ſont des Esprits qu'il ſeroit dangereux de mécontenter entierement. Ils ont déja rompu le commerce par tout avec les Ambaſſadeurs du Roi, & il ne faut pas eſperer qu'ils ſe relâchent. Cependant, leur communication ſeroit utile en beaucoup d'endroits, & principalement pour l'emploi de Mr. de la Thuillerie. S'ils exécutent leurs prémieres reſolutions, ils envoyeront leurs Ambaſſadeurs avec cinquante Vaiſſeaux de guerre dans la Mer Baltique, & ſi la conſtitution de leur Etat leur pouvoit permettre de donner à leurs Ambaſſadeurs

Ils apréhendent les prétentions des Hollandois, qui ont rompu le Commerce avec les Ambaſſadeurs du Roi.

Les Etats envoyent leurs Ambaſſadeurs avec une Flotte dans la Mer Baltique.

1644. deurs plein pouvoir de parler, comme ils jugeront à propos, & prendre sur le champ le parti, qu'ils trouveront plus utile à leur état, ils se rendroient par la force les arbitres de ce different, & en ce cas ils favoriseroient bien la Negociation de Mr. de la Thuillerie; mais n'ayant point de moyen de traiter ensemble, tant s'en faut qu'ils puissent agir de concert, que peut-être les uns reculeront ce que les autres auront avancé, nous ne doutons pas que vous n'y fassiez toutes les reflexions que l'affaire mérite.

Pouvoir des Espagnols, pourquoi on ne leur donne pas le titre d'Ambassadeurs.

On ne peut pas bien juger si l'omission de la qualité d'Ambassadeur, qui a été faite dans le Pouvoir des Espagnols, a été pour éviter le préjudice, qu'ils pourroient recevoir, en nous cédant, ou pour quelque autre dessein plus mauvais; mais il est vrai qu'elle ne leur est point donnée, & que c'est un des défauts, que nous y avons remarqués, comme vous avez pû voir dans nos précedentes Dépêches.

L'Exemple du Nonce & de l'Ambassadeur de Venise nous a empêché d'examiner ces qualités, avant que de resoudre la forme de vivre avec eux, aussi curieusement que nous l'eussions fait, si nous n'eussions point crû avoir mis nos Interêts à couvert, & usé d'assés de prévoyance, en priant l'Ambassadeur de Venise d'y travailler pour nous, & bien considérer les Pouvoirs, afin de fonder en raison, tout ce qu'il nous obligeroit de faire en l'imitant.

On se plaint avec douceur à Contarici.

Il a été un peu étonné, que nous lui en avons fait une douce plainte, néanmoins il a soutenu son Action, par la qualité de Plenipotentiaire, qu'il croit égale à celle d'Ambassadeur, tant pour les honneurs, que pour les autorités dans un Traité aussi important que celui-ci. Si elle n'étoit donnée, que pour une affaire particuliere; il avouë qu'il y auroit quelque chose à dire; mais pour traiter & conclure une Paix generale, il estime que cela vaut bien le Titre d'Ambassadeur. Néanmoins, puis qu'il faut reformer les Pouvoirs, nous ne manquerons pas de demander que cette qualité y soit ajoûtée, voyant même qu'elle n'est, ni dans le Pouvoir des Commissaires de l'Empereur, ni dans celui des Espagnols, afin qu'il ne reste point de sujet de douter sur tout ce qui pourra être fait à l'avenir.

Leurs soins pour le voyage de M. de la Thuillerie.

Nous n'avons rien omis pour faciliter & hâter le voyage de Mr. de la Thuillerie. Les Ambassadeurs de l'Empereur lui ont bien donné leur Passeport, mais seulement jusques à Osnabrug, parce qu'il n'en avoit pas besoin entre ci & là.

Raison qu'allegue le Comte d'Aversberg pour ne pas visiter Mr. de la Thuillerie.

Nous aprenons que le Comte d'Aversberg ne l'a point visité, & que, pour excuser ce manquement, il chicane sur ce que dernierement il fit ici un voyage, sans être visité de nous. Il est vrai qu'étant arrivé le soir, & reparti le lendemain sans nous faire avertir, nous ne sumes qu'il avoit été ici, qu'après son départ: nous fimes d'abord dire chés le Comte de Nassau, que, s'il lui eût plû nous avertir de la venuë de son Collegue, nous n'eussions pas manqué de le voir, & de lui faire nos complimens.

Cependant Aversberg prend ce prétexte, pour ne faire point de civilité à Mr. de la Thuillerie, & peut-être, pour n'être pas engagé à faciliter son passage; ce qu'il eût été obligé de faire, s'il l'eût traité comme Ambassadeur.

Raisons de Mr. de la Thuillerie pour faire le voyage par Terre.

Cela nous met en une très-grande peine, que nous avions prévuë dès la Haye; mais sans avoir moyen d'y remedier; car s'il eût pris la Mer pour aller en Danemark, comme c'eût été la voye la plus courte, la plus commode, & la plus assurée, les Suedois non seulement en eussent pris jalousie, mais s'en fussent offensés. 1644.

Pour prévenir leurs plaintes qui eussent pû arrêter l'affaire, il a fallu que Mr. de la Thuillerie se soit incommodé, & qu'il soit allé faire à Osnabrug le premier Acte de sa Legation, auprès d'eux, pour les disposer à trouver bon, qu'ayant rendu, par cet office, les prémiers devoirs à la Couronne de Suede, en leurs personnes, il puisse n'envoyer qu'un Gentilhomme en Suede, & aller en personne en Danemark, à cause que c'est son chemin, & le lieu où est le mal qu'on veut guerir.

On doute qu'il puisse passer plus avant.

Cependant Mr. le Baron d'Oxenstiern a eû la civilité de lui dire, qu'il pouvoit bien encore commencer par la Suede, en y allant par Mer, sans considérer les raisons d'Etat, de bienséance, & de commodité, qui ne permettent pas de prendre un si grand détour, pour traiter une affaire pressée. Nous ne savons encore comme Mr. de la Thuillerie pourra passer outre dans cette route, quand même il seroit délivré d'une fluxion douloureuse sur l'épaule, qui le retient au lit depuis quelques jours.

Les Suedois auront peine de lui envoyer un Convoi assés fort, pour le garantir des Parties qui pourront être faites pour l'enlever, & qu'il y a grand sujet de craindre, puisque son emploi donne assurément une très-grande jalousie aux Imperiaux.

On louë les soins de Mr. Marsin.

Monsieur le Collonel Marsin est digne de louanges, de vouloir faire office en son Païs auprès du Roi, pour faire cesser les courses des Hessiens; mais il n'a peut-être pas bien remarqué l'affection de ceux qui gouvernent cet Etat, pour le parti contraire. S'ils ne peuvent pas faire passer la facilité, qu'ils ont aportée aux Levées du Roi, pour une action, qui merite recompense, faisants tous les jours la même chose pour les Ennemis, ils ne pourroient la refuser au Roi, sans violer ouvertement une seconde fois la neutralité qui leur est si chere, comme ils ont déja fait ci-devant, & font encore aujourd'hui, en persecutant violemment tous ceux, qui ont été affectionnés à la France.

Affaire de la Landgrave.

En même tems que M. Marsin vous en a écrit, il nous a fait la même priere, & les Ministres de Madame la Landgrave nous ont promis, qu'on les laissera en repos, jusques à ce que les Levées soient achevées; mais après cela de vouloir prier une Princesse alliée, de s'abstenir des actions, que les droits de la guerre lui permettent contre les Ennemis, qui l'ont si maltraitée, & pour des gens qui ne se mettent point en devoir de satisfaire Sa Majesté sur les offenses qu'ils lui ont faites, nous n'avons pas estimé le devoir faire. A la verité, si, comme vous le remarquez prudemment, ils vouloient rétablir les exilés, & ne tourmenter plus, comme ils font, la Veuve de la Ruelle, nous serions les premiers qui vous importunerions, pour oublier tout le passé.

On fera valoir le bon traitement fait à Colmar, auprès des Suedois.

Nous ne manquerons pas de faire valoir le bon traitement, qui a été fait à ceux de Colmar & de faire comprendre aux Ministres de Suede, lorsque nous les verrons, les raisons qui les doivent obliger d'écrire aux Princes Catholiques, aussi bien qu'aux autres.

Leur manquement se peut excuser en cette sorte, parce qu'ils n'ont fait qu'envoyer des Passeports de ceux, qu'ils ont crû leurs Alliés, ainsi qu'on peut voir par leurs Lettres, & que ceux du parti contraire y auront dû être conviés, comme Confederés de l'Empereur. Si la plainte vient de Monsieur le Duc de Baviere, c'est une pure chicane, & un prétexte, qu'il prend,

1644. Le Duc de Baviere voulant anéantir l'assemblée de Munster.

prend, pour couvrir tous les efforts qu'il a fait pour anéantir l'Assemblée de Munster, au lieu de l'autoriser, & de la rendre celebre, comme il devroit faire, s'il avoit une sincere intention, que toutes choses fussent retablies dans l'Empire en leur premiere dignité.

L'affaire du Palatinat est renvoyée à la Diette de Francfort, & de là à Vienne.

Vous verrez, par la Lettre que nous avons l'honneur d'écrire à la Reine, comme à sa poursuite, dans la Diette de Francfort, les affaires du Palatinat ont été renvoyées depuis peu à Vienne, au préjudice des oppositions des Princes Palatins, & du refus que Brandebourg a fait de signer la déliberation. La France a très-grand interêt que la chose ne demeure pas en cet état ; l'unique moyen que nous pouvons avoir de faire joindre Baviere, & de nous rendre nécessaires en cette affaire du Palatinat, qui le touche si fort, afin que nous le puissions disposer à favoriser les Interêts particuliers de la France, en nous rendant favorables aux siens.

Ils ne peuvent pas convenir d'une entrevuë avec les Suedois.

Nous n'avons encore pû convenir avec Messieurs les Suedois des moyens d'une entrevuë, quoique nous ayons proposé divers expedients pour les contenter; mais le Baron Oxenstiern est si difficile & si brutal, que son Collegue même en est importuné. C'est un esprit capable de ruiner toutes sortes d'affaires, pour une vanité, & pour une prétention mal fondée.

Ils se remettent à leur Lettre à la Reine touchant les derniers ordres.

Nous ne vous parlerons plus de ce qui a arrêté notre Negociation, & nous empêche d'executer si-tôt les derniers ordres de la Reine, que vous nous avez envoyés. Nous esperons que les raisons qui sont contenuës dans la Lettre, que nous écrivons à Sa Majesté, vous satisferont, & vous feront avouër, que l'interêt de nos Alliés nous a lié les mains. Cependant les Dépêches que vous avez faites aux autres Ambassadeurs du Roi, ne laisseront pas de produire un bon effet, en faisant voir que lorsqu'il n'y a eû que des difficultés qu'on pouvoit surmonter avec le tems, Sa Majesté ne s'y est pas voulu arrêter, & nous a commandé de passer outre; mais lorsque, pour nous diviser, on a voulu traiter avec nous, & refuser d'en faire autant avec nos Alliés, nous n'avons pas pû le faire.

Bonnes dispositions de la Cour de France pour Ragotzy.

Nous sommes très-aises de voir les bonnes dispositions, où l'on est, d'apuyer Ragotzy. Plût à Dieu, qu'on eût renvoyé plûtôt les Traités, qui ont été faits avec lui; nous en avons bien vû des Copies, mais non pas les Procurations, qui ont été données pour le faire, ne sachant pas même à présent si l'on a jusques ici donné Pouvoir à quelqu'un d'intervenir en cette affaire. Nous en disons si amplement nos sentimens dans la Lettre de la Reine, & ce Gentilhomme en est si particulierement instruit, que nous ne vous en importunerons pas davantage.

Ils craignent l'arrivée du Duc de Medina de las Torres & pourquoi.

Il y a tant de sujet pour nous de craindre, que Medina de las Torres ne nous vienne étouffer avec l'éclat de sa dépense, lorsque nous serons lassés de la nôtre, que nous souhaiterions de bon cœur, qu'il lui prît envie de ne sortir jamais de Naples, & de s'y conserver par l'assistance des parents de sa femme, quand même M. de la Trimouille devroit traiter avec lui de ses prétentions, pour lui fournir un Titre.

Ils aprouvent les subsides donnés à la Landgrave.

L'on ne doit pas regreter l'argent qui a été donné à Madame la Landgrave; nous savons qu'il est utilement employé pour ses gens de guerre. Il y a quelques jours qu'un Gentilhomme, que nous avions envoyé au Comte d'Eberstein, pour la liberté de quelques Ecclesiastiques, vit dans trois de ses Places 4. à 5000. hommes de pied, aussi bien faits que ceux du Regiment des Gardes.

1644.

LETTRE

De Monsieur de BRIENNE A Messieurs D'AVAUX Et SERVIEN.

A Paris le 21. Mai 1644.

Il est en peine pour Monsieur de St. Romain. Il faut faire fortement la guerre pour avancer la Paix Soupçons contre les Hollandois Foiblesse des Ennemis en Italie. Marches des Armées en Espagne Il est à souhaiter que les Suedois imitent l'exemple de la France Son impatience pour voir l'effet de la Lettre circulaire.

MESSIEURS,

Il est en peine pour Mr. de St. Romain.

JE suis en peine de Monsieur de St. Romain. Votre Lettre du 13. me fut renduë dès le 17. Elle m'aprenoit son voyage, & au 21. il n'est pas encore arrivé. Si vos ordres & les affaires l'ont retenu, il n'y a rien à dire; si c'est la maladie ou la malice des Ennemis, par les Terres desquels il doit passer, il seroit à plaindre; s'il s'est exposé aux incertitudes des vents, en s'embarquant en Hollande, il n'échapera pas quelque leger blâme, si son retardement aporte quelque préjudice au bien des affaires du Roi. S'il m'étoit possible de le juger sans le voir, je l'absoudrois sans doute, puisque votre Lettre me donne sujet de croire que rien ne presse où vous êtes, & qu'il peut, sans que son absence porte préjudice au service, venir revoir la Cour, & donner ordre à ses affaires. Il y aura plaisir de l'entendre. Car, outre que de soi il est habile, c'est vous, Messieurs, qui l'avez dépêché, qui l'avez instruit de tout ce qui se passe, & de ce que vous jugez qu'il faut faire pour avancer l'ouvrage de la Paix, & le conduire à la fin desirée.

Il faut faire fortement la guerre pour avancer la Paix.

Pour nous la souhaitant, nous n'en avançons la conclusion qu'en faisant faire fortement la guerre; & il est probable, que nous y réussirons cette Campagne; puisque les Païs de l'Ennemi se trouvent remplis de nos troupes. Le nombre en est grand, chaque Corps s'est si bien rempli, qu'il y a plûtôt trop de force que trop peu; & jugez de la grandeur de l'armée que commande Monsieur le Duc d'Orleans, puisque celle de Monsieur d'Anguien, fortifiée de celle de Monsieur le Maréchal de Turenne, & des forces de Marsin, ne sera pas moins que trente mil hommes.

Par l'Ordinaire suivant nous vous ferons savoir ce qu'il y aura été entrepris par la premiere, & ce que pourra faire la seconde, si

1644. Soupçons contre les Hollandois.

elle se joindra à la troisieme, & aux Troupes de Liege. L'ennemi sera bien averti par les Hollandois; nous en sommes assurés, & qu'ils ont ratifié les deux Traités que vous avez passés avec eux. De s'être mis en campagne dans le 18. de Mai, ils font voir qu'ils veulent exécuter de bonne foi ce qu'ils ont promis, & je crois qu'ils entreprendront quelque chose de memorable; car à l'envi des François, ils veulent étendre les limites de leur Domination. La foiblesse de l'Ennemi contribuë à tous ces beaux desseins, laquelle paroit d'autant plus visiblement, qu'ils ont fait demolir des Forts, qu'ils avoient construits en Italie, & donné la liberté à Madame de Carignan, après l'avoir tenuë prisonniere, & fort maltraitée, depuis que Monsieur son Mari s'est déclaré François. Si, à dessein de nous donner de la jalousie, ils se sont mécontentés, la Reine a de la joye de lui avoir donné sa confiance, au temps même que sa Femme & ses Enfans étoient en la main de l'Ennemi, qui sera aussi occupé en ses propres Païs, & par l'armée Françoise & celle de Portugal. La nôtre marche en intention de reconnoître celle que commande en personne le Roi Catholique, pendant que celle de Catalogne marche à la vuë de Taragonne, & Monsieur le Marêchal de la Mothe se promet de s'en rendre Maître, parce qu'il la tient dépourvuë de Garnison, & ne croit pas que le Roi d'Espagne ose tenter le sort d'un combat general.

Foiblesse des Ennemis en Italie.

Marches des Armées en Espagne.

Il est certain que son armée est leste, & qu'il a passé, de France en Catalogne, plus de neuf mille hommes, & lui en ayant autant payé pendant l'Hiver, il peut tout entreprendre. En ce nombre la Cavalerie n'est pas comprise, qui est considerable pour le Païs; & notre Armée de Mer, qui est composée de douze Gallions, & dix Galéres, sera au plûtôt renforcée de vingt autres Gallions, qui se mettront à la voile dans le dixiéme, une partie & le surplus dans le dernier du prochain, comme aussi un autre nombre de Galéres. Il est à souhaiter que les Suedois de leur côté occupent l'Empereur, & s'accommodent avec le Danemark, auquel l'Empereur offre secours d'hommes & d'argent. Le Roi Catholique fonde une grande esperance en la suite de cette guerre.

Il est à souhaiter que les Suedois imitent l'Exemple de la France.

Et afin que Monsieur Torstenson n'ait point de prétexte pour retarder sa Marche, j'ai fait resoudre, qu'il sera pourvû au payement du premier terme du subside convenu, & je ferai envoyer les Lettres de change à Monsieur de Meulles. Sans doute il est soigneux de vous avertir de ce qui vient à sa connoissance, selon les ordres qu'il en a, comme font tous ceux, qui ont l'honneur de servir le Roi dans l'Empire.

Son impatience pour voir l'effet de la Lettre circulaire.

J'ai impatience de savoir comme la Lettre que vous avez écrite aux Princes, & Villes y aura été reçue. Ceux qui aiment leur liberté, ne se contenteront pas d'y répondre, & suivront les conseils qui leur sont donnés; mais ceux à qui la servitude plait, ou qui la haïssant, n'ont pas assés de vigueur pour s'en défendre, en prendront un plus soumis. C'est assés vous entretenir de choses indifférentes, ou de ce que vous avez entrepris. Il y a raison que je finisse, & que je vous assure que je suis &c.

1644.

LETTRE DE LA REINE

À Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

À Paris le 28. Mai 1644.

Arrivée de Mr. de St. Romain. Reflexion sur la conduite de l'Empereur; sur celle des Suedois & des Danois. Il est nécessaire d'apuyer le Prince de Transilvanie. La grande puissance de la Maison d'Autriche doit être suspecte à tous. Elle néglige la Religion. On destine Mr. de Croissi pour l'envoyer à Ragotzy. Instruction qu'on lui donne. Elle les charge de lui donner compte du voyage de cet Envoyé, & d'en donner part à Mr. de la Thuillerie & à Torstenson. Changement arrivé par l'entrée de Torstenson en Danemark. Démarches des Ministres Imperiaux contraires à la Paix. Les Espagnols persistent à proposer un Traité particulier. Remarques sur la Rupture de Suede & de Danemark, & sur le choix d'un Mediateur à Osnabrug. Elle louë leur conduite touchant la rupture de la Negociation. Elle ne se soucie pas de ce qu'Aversberg n'a point visité Mr. de la Thuillerie. Les Espagnols n'ont rien à esperer des troubles de la France. Gouvernemens donnés aux Ducs d'Orleans & d'Anguien. Elle témoigne sa surprise de la conduite de Baviere. Ses Remarques sur la prétention des Hollandois pour le Ceremoniel. Elle aprouve l'Instruction dressée pour Mr. de la Thuillerie. Elle espere quelque avantage en Catalogne. Elle leur envoye une Lettre à la sollicitation des Portugais. Les Espagnols reconnoissent l'Assemblée de Londres. Le Transilvain demande la ratification, & l'execution de son Traité. Desordres arrivés à Constantinople. Siége de Lerida par les Espagnols. Le Marêchal de la Mothe veut secourir la Place. La Reine dispose un secours au Marêchal.

1644.

MESSIEURS les Comtes d'Avaux & Servien,

Arrivée de Mr. de St. Romain.

LE même jour que je vous avois écrit que le Sieur de St. Romain n'étoit pas encore arrivé, il me rendit une Lettre, en datte du 13. de ce Mois, & me donna une bien ample information de ce qui se passe à Munster. J'ai reconnu, & par vos Dépêches & par vos discours, qui sont fondés sur ce qu'il m'a avancé par les Ministres de l'Empereur, que leur Maître n'a nulle disposition à la Paix, & l'on pourroit même douter qu'il l'eût jamais euë, puisqu'il l'a changée sur un accident survenu, qu'il ne pouvoit prévoir, & qui ne doit point altérer l'état des choses, encore que la rupture entre les Couronnes de Suede, & de Danemark aporte plus de difficulté au Traité de la Paix generale, & ne doit pas empêcher totalement un si bon effet. Et puisque ledit Empereur considere le Roi de Danemark, comme son Allié, & qu'il veut qu'on ne puisse faire de Paix, qu'il n'y soit compris, au pis aller il faudroit finir cette guerre, & y chercher des remedes, comme aux autres dont l'Europe est affligée.

Reflexion sur la conduite de l'Empereur.

Sur celle des Suedois & des Danois.

Il pourra arriver que le Roi de Danemarck bien conseillé, & la Reine de Suede aussi, termineront leurs différents, & sans attendre la conclusion de la Paix generale, feront la leur particuliere, se prévalans de la Médiation de tant de Princes qui la leur offrent. Plusieurs raisons engagent lesdits Princes à s'entremettre de leur Traité, & moi particulierement pour établir par tout le repos. Car, si cette guerre n'étoit assoupie, il seroit à craindre que la Paix generale ne se rendît trop difficile, que les Parties principales, dont les Ministres sont déja assemblés, pourroient changer leurs desseins, selon les avantages que l'un des Partis gagneroit sur l'autre, & déja l'Esprit de l'incertitude paroit en ceux de l'Empereur. Il faut esperer que le Sieur de la Thuillerie, arrivant près de ces Princes, les pourra disposer à donner leurs ressentimens au bien public, & qu'il établira, entre leurs Couronnes, leurs Personnes & leurs Sujets, une bonne & sincere amitié, prenant des précautions par le Traité qui se fera, qu'il ne puisse à l'avenir naître entr'eux aucun sujet de contention. La haine qui est entre les Nations, & qui a commencé au jour que les Royaumes se sont divisés, ainsi que vous l'avez très-bien remarqué, est une disposition prochaine pour venir entr'elles à rupture après un accommodement; & c'est à quoi il se doit autant ou plus appliquer qu'à faire oublier les injures reçuës. Chacun des interessés, pour se décharger, accuse l'autre, & il peut être veritable que tous deux ont sujet de se plaindre, ou du moins de desirer que, pour un renouvellement de Traité, l'on établisse des conditions honnêtes, sous lesquelles un chacun d'entre eux puisse demeurer content: il est bon qu'il y aît entre eux quelque jalousie, pourvû qu'elle ne produise point des effets aussi dangereux qu'une rupture ouverte par le désir de s'agrandir de la ruine de son voisin. C'est audit Sieur de la Thuillerie de leur faire comprendre le mal que leur division peut causer, & le bien que leur réunion produira, &, comme il est porté par les Instructions que vous avez concertées entre vous, préférer tous les partis qui seront proposés, à celui de remettre la Negociation de cette affaire à Osnabrug, qu'il faudroit plûtôt pourtant accepter que de souffrir entre eux la continuation de la guerre. Je juge comme vous qu'il faut que je n'entre point en garantie du Traité, & que cette proposition a des suites si dommageables pour le présent, & pour l'avenir, que pour rien je ne m'y dois engager. 1644.

Il importe au bien de mon service d'éviter que les Suedois s'aperçoivent que, par leur imprudence, je pourrois être engagée d'entrer en guerre à l'encontre d'eux; car cette consideration ne seroit pas assés forte pour les empêcher d'attaquer le Danemark, quand l'occasion s'en présentera, & ils considéreroient moins mon alliance & mon amitié, puisqu'ils auroient prévû des cas, qui la leur pourroient faire perdre, & quand bien ils me requerroient de ladite garantie, je ne puis m'y soumettre qu'en toute extremité, & qu'après avoir pris toutes les précautions imaginables, pour leur faire voir que, s'ils en avoient du repentir, ils m'y auront forcé. J'ai eu sujet de me plaindre qu'ils ont commencé cette querelle, & bien plus, de ce qu'ils ont fait marcher contre le Roi de Danemark le General Torstenson; puisque s'occupant à cette guerre, il a abandonné celle qu'il est obligé de faire à l'Empereur, & pour diversion à ses forces il m'est de necessité d'apuyer le Prince de Transilvanie. C'est à mes Conseillers d'en prendre la défense, que la vôtre commence. C'est aussi sur quoi le Sieur de Saint Romain s'est plus étendu. Je connois que le bien de mes affaires le veut, & l'état où elles sont ne me presse pas d'apeller l'ennemi du nom Chrétien, & s'il le falloit, je le pourrois faire avec moins de honte, & charge de ma Conscience, que ne fait pas l'Empereur, lequel, pour en être assisté, lui soumet un Royaume qu'il devroit défendre; mais il n'est pas tems d'examiner les fautes des autres, il vaut mieux considerer ce qui peut être utile à la Chrétienté.

Il est necessaire d'apuyer le Prince de Transilvanie.

Je ne saurois me persuader qu'il y ait un Prince ou Potentat auquel la trop grande puissance de la Maison d'Autriche ne soit suspecte, ni qui n'aît connoissance que, pour s'agrandir, tous moyens lui paroissent justes, jusques à abandonner la Religion, dont souvent ils ont voulu marquer leur ambition. Ces verités sont trop claires pour s'arrêter à les prouver; il ne faudroit que se souvenir, comme ils ont abandonné à l'Electeur de Saxe l'Archevêché de Magdebourg, au Roi de Danemarck celui de Breme, & à nombre d'autres Protestans la possession de divers Evêchés; je dis en ces derniers tems, & qui voudroit remonter plus haut, lorsque l'Empereur Charles V. publia la Bulle de l'Interim, avec clauses basses & dommageables à la Religion Catholique, en vertu de laquelle les Catholiques furent privés de leurs biens, & la Religion Protestante établie dedans l'Empire, il est aisé de juger qu'ils n'ont point de sujet de reprocher à la France, qu'elle est Alliée avec des Barbares, en designant, sous ce nom, les Suedois & les Hollandois, & d'autant moins qu'ils contractent des confederations avec les Danois, unis de créance aux Suedois, non pour les défendre, mais pour empêcher la conclusion de la Paix. Pour les y forcer, je trouve tous les moyens qui y tendent, licites & legitimes, &, sans ratifier le Traité que la Suede a fait avec le Transilvain, je l'executerai, en ce que je lui ferai fournir la quote part que j'y dois des sommes promises, & par mes offices que je ferai rendre à la Porte, je tâcherai d'empêcher qu'il ne lui soit défendu de poursuivre sa pointe, & la reparation de tant de torts qu'il a soufferts. Je veux bien lui faire esperer que, dans le Traité de la Paix, j'y considererai ses interêts; mais cela soit néanmoins dit de bouche, sans qu'il soit rien couché par écrit, & en des termes qui ne m'assujettissent à ne la

La Grande puissance de la Maison d'Autriche doit être suspecte à tous.

Elle néglige la Religion.

1644. la pouvoir faire que de son consentement, à quoi je ne suis point obligée, & pour ne l'avoir pas promis, & pour remarquer qu'il n'y hazarde rien, quand bien il n'y seroit pas compris, en ce qu'étant tributaire du Grand Seigneur, l'Empereur ne l'oseroit attaquer, ni entrer en son Païs, pour ne s'attirer une puissante guerre sur les bras, qu'il témoigne si fort craindre. Et puisque, sans aucune nécessité, il se rend si fort tributaire de la Couronne de Hongrie, & cela faisant un même effet ne donne pas aux Ennemis l'avantage de publier que je cherche à faire durer la guerre, en m'embarquant à une nouvelle; & quoique mon intention soit bonne & portée au repos de la Chrétienté, les ennemis ne laisseroient pas de publier le contraire à son avantage.

On destine Mr. de Croissy pour l'envoyer à Ragotzy.

Pour informer Ragotzy de mes bonnes intentions, j'ai jugé que le Sieur de Croissy, Conseiller au Parlement, qui est auprès de vous, y seroit plus propre que le frere du Baron d'Avaugour, & pour être deja avancé, & parce que ledit d'Avaugour est trop haï en Pologne, par où ayant à passer il y feroit un effet contraire à mon dessein, son nom choqueroit sans doute ce Prince, qui s'est plaint de l'aîné. Vous aurez donc à délivrer une Instruction audit de Croissy, & les Lettres de Créance que je vous envoye qu'il aura à rendre au Roi de Pologne, & audit Ragotzy, témoignant audit Roi que j'ai été touchée de la perte qu'il a faite, puis qu'elle m'a privé de lui donner une preuve de mon affection levant aux saints fonts de baptême l'Enfant qu'il atendoit.

Instruction qu'on lui donne.

Ladite Instruction contiendra de plus toutes les choses que vous croyez pouvoir être utiles au service du Roi mon fils, & en remerciant ledit Roi des avantages qu'il a faits par le Sieur Roncalli Resident en cette Cour, & des bons Conseils qu'il a donnés pour s'avantager en la Conclusion de la Paix; en sorte que ceux de la Maison d'Autriche demeurans unis, les nouveautés qu'ils entreprenent continuellement pour venir à bout de leurs entreprises, du dessein de la Monarchie universelle, demeurans chatiées, qu'elle n'ait pas tant de volonté, & moins de moyen à l'avenir de troubler le repos de la Chrétienté. Et comme l'on vous a deja dit toutes les propositions qui ont été faites par ledit de Roncalli, vous pourrez prescrire audit de Croissy, comme il devra se conduire afin de continuer le Sr. Roi dans ses pensées, & en avoir la ratification de sa bouche. Il ne faudra pas oublier de faire connoître audit Roi, comme la France se tient obligée, qu'à sa seule consideration il se soit empêché d'entrer en guerre avec la Suede, afin de l'obliger à continuer, quoique l'on sache bien que d'autres respects que ceux de la France l'auront empêché de ne prendre pas les armes. Il dira deplus audit Roi qu'il a ordre de passer vers le Prince de Transilvanie, pour tirer parole de lui qu'il n'entreprendra rien contre la Pologne, & priera ledit Roi de vouloir aussi de son côté ne rien faire contre ledit Prince. Pour l'y disposer, ledit Sieur de Croissy se servira des puissantes raisons que tout Prince Chrétien doit, autant qu'en lui est, s'empêcher d'être cause, ou fournir de sujet d'apeller en la Chrétienté l'Empereur Ottoman, & qu'en attaquant un Prince, qui lui est Tributaire, ce seroit l'y convier; qu'il n'importe pas que la guerre se fasse entre les Chrétiens, quand elle peut servir à les reduire à une Paix generale, & qu'il n'y a point de moyen plus propre à y engager ceux de la Maison d'Autriche qu'en leur suscitant des ennemis de tous côtés; que je n'ai point de part à l'ouverture de la guerre, déclarée par ledit Prince à l'Empereur; qu'il est juste que je m'en avantage, puisque moi & les Alliés de la France sommes en Armes, pour défendre la liberté publique. 1644.

Ce discours lui donnera lieu de passer à un autre, & essayera de persuader ledit Roi, que mes prétentions sont toutes sinceres en son endroit, & auront en objet de l'assister lui & sa Maison, qu'il sait ce qu'il se peut promettre d'Autriche, & que, pour leur être Allié, & parent au second degré, il n'en reçoit pas plus d'assistance, qu'ils forment des desseins sur sa mort, & songent à se mettre sur le Trone de la Pologne, qu'il peut esperer de vivre aussi longtems, & que l'exemple de sa promotion en puisse faire naître un second à l'avantage de son fils, & que ce sont mes desirs, & à quoi je contribuerai volontiers mes offres & mon entremise. La fin de ce voyage étant d'empêcher une rupture entre lesdits Roi & Prince, ledit Sieur de Croissy s'employera avec adresse pour y parvenir.

Arrivé vers ledit Prince Transilvain, il executera ponctuellement les ordres que vous lui avez prescrits, & au moment que je saurai où il désire qu'on lui fasse remettre l'argent qui lui a été promis, je ferai satisfaire, soit à Venise, à Constantinople, ou à Varsovie.

Je travaillerai aussi avec soin à empêcher que les présens, & le tribut qui sont envoyés à la Porte, n'en tirent des ordres, qui necessitent ledit Prince à se départir de son dessein, & s'il est besoin d'y contribuer, je n'y épargnerai pas mon argent, & bien que je dûsse éviter tant de dépenses, étant obligée d'en suporter d'extrêmes, celle-ci me semble si utile, que je la ferai gaiement.

Vous rendrez compte du Voyage dudit Sieur de Croissy, & des resolutions que j'ai prises sur l'affaire dont est question, tant au Sieur de la Thuillerie, qu'au Maréchal Torstenson; afin que l'un étant en Suede informe les Regens, & que l'autre étant assuré qu'on execute ce qu'on a promis, soit d'autant plus soigneux de porter les Suedois à ce qui les a engagés, & lui de son côté à faire ce qu'il doit.

Elle les charge de lui donner compte du Voyage de cet Envoyé;

Et d'en donner part à Mr. de la Thuillerie & à Torstenson.

Son entrée dans le Païs de Danemark a changé le Theatre de la guerre, & l'ouverture d'une nouvelle a donné de grandes esperances aux Ennemis: Dieu veuille qu'elles ne soient pas suivies de grands avantages! Ils en tirent deja un notable en m'engageant à faire des dépenses que j'ai peine à suporter, & il m'a fallu accroître le nombre des Troupes dont mes Armées étoient composées, afin de les mettre en état de pouvoir agir avec vigueur contre celles de l'Empereur, & du Roi Catholique, lesquels déchargés de la crainte que celle dudit Torstenson leur donnoit, sont en état de m'en opposer de plus grandes. Vous insinuerez adroitement aux Ministres de la Couronne de Suede, qu'ils ne doivent pas esperer que je leur fasse payer le subside ordinaire, parce que leur entrée aux Païs du Roi de Danemarck m'a engagée à tant de dépenses, que j'aurois droit de prétendre m'afranchir de celle-ci, & essayez au moins de les en rendre capables, du moins qu'ils ne toucheront l'argent de France que pour continuer la guerre dans l'Empire, & il est remis à vôtre prudence de faire en ce particulier ce que vous jugerez pour le mieux. Vous recevrez cependant bientôt les Lettres de change, pour faire acquiter ce qui fera dû au terme de Juin, & je mande au Sieur de Meulles qu'il sera informé des raisons de tout ce qu'il aura à dire, & faire pour ce regard, lequel a deja bien fait comprendre aux Suedois qu'il ne leur sera rien dé-

Changement arrivé par l'entree de Torstenson en Danemark.

1644. délivré tant qu'ils ne seront pas en Campagne & que leur armée ne fera pas tête à celle de l'Empereur & diversion à l'avantage de la Cause commune.

Demarches des Ministres Imperiaux contraires à la Paix.

La suite de la conduite des Ministres Imperiaux fait bien reconnoître qu'ils ne marchent pas de bon pied au Traité general, puis qu'ils s'efforcent de détourner les Princes & les Villes Imperiales de députer aux Villes concertées pour conclure la Paix, & il est étrange qu'ils osent avancer que ce droit ne leur est pas acquis, après l'avoir reconnu au Traité Préliminaire, & plus ils les veulent dissuader d'y députer, plus vous aurez à les en presser. Leur avantage est si clair, que ne l'embrassant pas, il faut qu'ils soient las de conserver leur liberté, qu'ils affectent de se faire un Maître absolu au lieu d'un Empereur, qui est seulement Chef de l'Empire, & qui n'y peut rien établir que du consentement des Diettes.

Les Espagnols persistent à proposer un Traité particulier.

Il est étrange que les Espagnols ne se rébutent pas de proposer un Traité particulier, après qu'il leur a été signifié que la France ne s'y resoudroit jamais, & qu'elle affecte une Paix avantageuse, & honorable à ses amis, qu'elle ne veut & ne peut abandonner. Si ceux-là sont barbares, pour user du terme dont ces Ennemis les designent, nous serions peu habiles de les perdre en un jour, & l'argent qui a été consommé, & tout le sang répandu pour leur liberté, auroit été bien mal employé. Les artifices des Espagnols ne produiront pas un si mauvais office, & les Mediateurs doivent s'assurer qu'on ne traitera la Paix qu'aux lieux concertés, & par leur entremise, que l'on veut les avoir pour témoins de la sincérité de notre conduite, & en la suite du Traité ils reconnoîtront que je veux établir une Paix sure & durable à la Chrêtienté. Je ne vous ai point envoyé à Munster, pour faire parade du desir de la Paix, mais pour la traiter & conclure, assurée que je ne pouvois pas confier mes affaires en meilleures mains; & cela même étant declaré par vous aux Mediateurs avec force leur insinuera puissamment que ce qui est avancé par les Espagnols, est un pur artifice, trop grossier pour surprendre des personnes de leur intelligence & de leur capacité.

Remarques sur la rupture de Suede & de Danemark.

Il est certain que la rupture arrivée entre la Suede & le Danemarck, empêche que le Roi de Danemarck ne puisse continuer sa mediation, que quand ils auroient conclu leur Paix particuliere, il seroit malaisé que les Suedois lui confiassent leurs interêts, & pour l'avoir offensé, & pour avoir à les demêler avec ceux qu'il a appellés à son service & secours. Ainsi il y a raison & necessité d'en établir un autre, & l'Empereur ayant consenti que Venise remplît cette place à Munster, ne peut plus la rejetter à Osnabrug, ni les Suedois, soit pour avoir agréé que cette Republique prît à sa charge une affaire de telle importance, que pour lui être Alliée, & qu'en ses Ministres on doit esperer d'y trouver de la sincerité, & de la capacité, qui sont les deux conditions essentielles à un Mediateur.

Et sur le choix d'un Médiateur à Osnabrug.

Il seroit à la verité plus honorable qu'il y eût un Ambassadeur qu'un Secretaire de la Republique à Osnabrug, pour les Princes qui s'y doivent trouver; mais il leur peut être plus utile que celui qui sera à Munster aît seul la charge de la Negociation, & allant souvent vers eux, ils recevront autant d'honneur que s'il y residoit continuellement. Pour moi je suis si persuadée de cette raison, que si j'etois en la place desdits Princes, je ne ferois nulle instance au contraire; & vous pourrez vous en ouvrir avec le Sieur Contarini, que j'entre volontiers dans ses sentimens, & que je suis pleinement persuadée, qu'il accomplira en homme d'honneur, & en vrai Gentilhomme Venitien, ce qui lui a été confié; que si mes offices lui sont nécessaires pour parvenir à ses fins, je les lui offre avec affection. 1644.

Elle loue leur conduite touchant la rupture de la Negociation.

Je n'ai garde de blâmer ce que vous avez executé, rompant le fil de la Negociation, non que les ordres que je vous avois envoyés ne fassent à mon avantage: Mais c'est en prendre un plus grand, que d'unir à soi les Alliés, & leur faire comprendre, qu'on ne se veut point séparer d'eux. Aussi quand je vous l'ai écrit, je n'avois pas été avertie de la difficulté, née entre les Suedois, laquelle est si peu fondée, que je ne la pouvois prévoir. Le Comte de Nassau & ses Collegues ont blâmé le Comte d'Aversberg, ainsi que vous me l'avez écrit; que s'il reçoit les ordres de Vienne, comme je ne le puis mettre en doute, vous n'aurez qu'à continuer, & à concerter les termes du Pouvoir, ainsi que je vous en ai donné la permission.

Elle ne se soucie pas de ce qu'Aversberg n'a point visité Mr. de la Thuillerie.

Que ledit Comte d'Aversberg aît fait difficulté de voir le Sieur de la Thuillerie, peu m'importe, soit qu'il l'aît refusé pour n'avoir pas été visité du Nonce, de vous, ni du Sieur Contarini, quand il fut à Munster, & pour se fâcher de ce qu'il va en Danemark, d'autant qu'en l'un des cas il ne peut qu'être blâmé, étant arrivé, & parti inopinément & affectant d'y être inconnu, & en l'autre il témoigne, que son Maître seroit marri que l'on moyennât la Paix entre les Couronnes, qui sont en rupture, de quoi l'on peut connoître, & conclure, ou qu'il ne veut point de Paix, ou qu'il reste un sujet de rentrer en guerre. Si le Roi de Danemarck s'apercevoit de cette belle disposition qu'on a pour lui, & ses interêts, il pourroit bien être assés prudent pour rompre avec eux, & se mieux disposer à l'accommodement avec la Suede, puisqu'en son âge & en la constitution présente des affaires, la continuation de la guerre ne lui peut être que ruineuse.

Les Espagnols n'ont rien à esperer des troubles de la France.

J'espere que les Espagnols se méconteront autant aux mouvemens, qu'ils esperent en France, qu'a fait le Duc de Baviere, en son entreprise sur Brisac, puisque le châtiment de quelques Soldats a apaisé le bruit qui y avoit paru, & que les Grands de ce Royaume, comme les Gentilshommes, les Officiers, & les Peuples ne respirent que l'obeïssance. Je m'aplique aussi à soulager les miserables, & dépars mes graces & mes bienfaits à ceux qui paroissent liés aux interêts de l'Etat.

Gouvernemens donnés aux Ducs d'Orleans & d'Anguien.

Depuis que j'ai donné un Gouvernement à mon beau-frere le Duc d'Orleans, pour lui témoigner de plus en plus la confiance que j'ai en lui, & la satisfaction qui me reste de ses services, cette resolution a été louée des plus sages, comme d'avoir fait pourvoir de celui de Champagne le Duc d'Anguien. Les seuls à qui la prosperité de l'Etat déplait, en ont eû de la jalousie, avoüans que les moyens d'en troubler le repos leur étoient ôtés.

Elle témoigne sa surprise de la conduite de Baviere.

Ce que vous mandez que le Duc de Baviere traverse la Paix m'a surpris; son âge & celui de ses Enfans, lui devroient imprimer un mouvement contraire, & il ne dépendra pas de lui, ni d'empêcher que l'affaire de Palatinat se traite à Munster, ni de la faire vuider à Vienne; elle est de celles qu'il faut décider pour établir la Paix dans l'Empire, & qui examinera bien ce qui s'est passé depuis longues années, connoitra, que comme elle a suivi la revolte de Bohême, qui a été la source de la guerre, il faut qu'en l'assoupissant l'on termine aussi cette affaire. Et vous l'avez bien remarqué, afin d'être

1644. tre utile audit Duc, & tirer avantage du pouvoir qu'il a dans l'Allemagne, il faut faire effort pour renvoyer ce different à Munster. Sans doute ses Parties le demanderont, & étant appuyées de l'Electeur de Brandebourg, ledit Duc & même ses partisans seront forcés d'y consentir.

Ses remarques sur la pretention des Hollandois pour le Ceremoniel.

Je me suis souvent expliquée que les Hollandois n'ont point droit de prétendre, qu'il ne soit rien innové au traitement, accoutumé d'être rendu à leurs Ministres, pour ce que j'ai consenti que vous continuassiez de faire à celui de Venise, qu'il n'echêt plus d'en parler, & si leurs Ministres eussent été bien informés de la pratique derniere de Rome, ils auroient eû juste sujet de se plaindre, puisqu'on leur vouloit rétrancher ce dont ils étoient en possession, leur proposant de suivre à Munster ce qui se pratique à Rome, & de ce que le Maréchal d'Estrée a reconnu que c'étoit un usage de les conduire jusqu'au Carosse, & qu'il l'avoit ainsi pratiqué, & si par concert, on s'en dispensoit, c'étoit pour avoir moins de peine. Je serai très-aise que vous vous tiriez de l'embarras où les contestations vous mettent, trouvant pour cet effet quelque bon expedient.

Elle aprouve l'Instruction dressée pour Mr. de la Thuillerie.

J'aprouve l'Instruction que vous avez dressée pour le Sieur de la Thuillerie, selon les Memoires que je vous en avois envoyés, & pour les considerations très-importantes, qui ne vous sont point inconnuës, & qui s'apuyent même de l'état où leurs Ambassadeurs seront en Danemark, & qui par leur puissance seront pour y donner la Loi. Je lui mande de se relâcher, & leur donner le Titre & la main, & parlà je leur fais esperer, qu'ils le pourront avoir en divers Lieux, & bien que les Espagnols usent de grandes, ou de pareilles déférences envers Savoye en cette Cour, & par tout ailleurs, & qu'ils vivent pourtant à Rome avec lui comme fait l'Ambassadeur de France, & à leur exemple j'en pourrai excepter quelqu'un, où tels honneurs ne seront rendus aux Hollandois, & j'excepterai le lieu de Munster, où je ne me relâcherai envers eux, que de la sorte, que je vous l'ai mandé. Que si vous jugez que cela leur étant raporté, ils soient pour devenir plus traitables avec vous, vous leur en pouvez faire donner part par le Secretaire Basset, & essayerez de vous ajuster avec eux, ménageant les divers partis qui vous ont été laissés par les précedentes Dépêches; & pour celui de Savoye, je lui ai fait consentir qu'il ne demandera rien à Munster, que ce qui se pratique à Rome.

Pour la détention du nommé Beaufort, & pour les nouvelles que vous me mandez, de ce qui se passe en Flandres, je les considére peu. Je vous ferai savoir au premier jour, à quelle Place mon armée sera attachée, & ce qu'aura fait de son côté le Duc d'Anguien.

Elle espere quelque avantage en Catalogne.

Si les Lettres venuës d'Espagne ne me trompent pas, le Maréchal de la Mothe sera pour y faire quelque grand progrès, ayant une armée si puissante & complete, que j'en suis émerveillée; car si bien j'avois donné les ordres pour la rendre telle, je n'avois pû croire que les Officiers y fissent un si bon devoir, d'y passer leurs recruës complettes; mais il se peut dire qu'il n'y trouve pas diminution, sur le projet qui avoit été arrêté, d'un dixieme, & les Bagages des Officiers suivoient une autre route que celle de la marche qui ne sont pas dans leurs Lieux, & sans être escortés de quelque nombre de Soldats. Mon armée navalle est déja sur leur Côte, & elle se rafraichit & se fortifie de Mois en Mois.

Elle leur envoye une

Vous recevrez une Lettre que je vous ai écrite à la priere des Ambassadeurs de Portugal, lesquels affectent que celui qui est à la Haye joigne celui que vous avez méné, & doutant d'avoir un Passeport voudroient qu'il s'avançât de son côté, & que vous l'envoyassiez recueillir par l'un de vos Carosses, afin d'entrer dans Munster sans difficulté. Je ne leur ai pas pu réfuser la Lettre; mais il est remis à vous d'y déférer ou non, qui aurez à considerer ce qui est faisable, & si l'humeur de cet homme est compatible, ou non; & afin qu'ils n'ayent pas sujet de se plaindre de vous, ni de s'embarquer sur ma Lettre, je leur dirai, en la leur faisant délivrer, qu'avant que de se mettre en chemin elle vous soit envoyée, & concerté avec vous ce qui est à faire. Leur Maître est en Campagne, & promet de faire une grande diversion dans la Galice & l'Estramadoure. 1644. Lettre à la sollicitation des Portugais.

Les Espagnols reconnoissent l'Assemblée de Londres.

J'oubliois à vous mander que les Espagnols, qui sont si scrupuleux de traiter avec des Rebelles & des Heretiques, ont reconnu l'Assemblée de Londres pour un Parlement legitime, & dans le moment que le Roi de la Grande Bretagne avoit accordé la liberté de conscience à ses Sujets Irlandois: ce que cela peut produire au préjudice de la Religion, vous le concevez aisément.

Le Transilvain demande la ratification & l'execution de son Traité.

Je ne vous ferai point de réponse sur le fait de Liege; Je crois que Marsin sera bientôt joint où il lui est ordonné d'aller, mais pourtant ne déniez pas votre intervention pour faire cesser la mesintelligence, qui paroit entre les Liegeois, & la Landgrave, puisque la durée de leur division pourroit ruiner les Troupes de Marsin. Cette Lettre est si longue, que pendant le tems qu'on a employé à l'écrire, on en a eû assés pour en recevoir, qui pourroient y faire apporter quelque changement, ou quelque éclaircissement, & de fait, par la voye de Venise & de Constantinople, j'en ai eu deux du Prince Transilvain, conviant de ratifier & exécuter le Traité, & de lui donner moyen de continuer la guerre, & de faire remettre à Constantinople les sommes qui lui ont été promises en mon nom. Dans la Lettre de change qui lui sera renduë par le Sieur de Croissy, je ferai mention de deux sommes, & il lui pourra promettre de toucher son argent où il l'a désiré autrefois; Il lui sera peut-être plus commode, & à nous plus facile à Venise, où on lui peut offrir, & si ledit Prince y fait difficulté on le remettra à Constantinople, où le changement arrivé par la condamnation de deux Ministres premiers, par la mort de leur Mufti, & par l'établissement d'un Favori, pourroit bien y changer la face des affaires, & d'autant plus que le Resident de l'Empereur a deja recherché les bonnes graces de ceux qui leur ont succedé. Mais le Sieur de la Haye ne s'étant pas épargné, a usé de beaucoup de diligence, & il se promet de rendre un bon service en cette occasion. Il a fait avertir le Resident de Ragotzy, que son Truchement est gagné par celui de l'Empereur, & il y a une preuve qui ne peut être contredite; puisque le Resident de l'Empereur le donne & le présente pour témoin des choses qu'il avance; mais la necessité de s'en servir force à s'y confier, qui est la raison que celui dudit Transilvain lui a donnée, lequel pourtant étant averti essayera de pourvoir à s'en assurer, & comme les gens de cette condition sont à qui plus leur donne, il pourra prendre de l'argent de l'autre, & servir fidellement Ragotzy.

Desordres arrivés à Constantinople.

Siége de Lerida par les Espagnols.

Nous avons été tout présentement avertis par un Capitaine, dépêché par le Maréchal de la Mothe, qu'ayant eu nouvelle que les forces d'Espagne avoient investi Lerida, & qu'elles étoient

1644. étoient foibles, il s'éroit avancé avec trois mille hommes de pied, & quinze cens chevaux, pour jetter des hommes dans la Place, & les reconnoître; mais qu'ayant trouvé leur armée toute complete, & forte, il auroit été attaqué, & son Infanterie défaite, mais pourtant qu'il y a jetté du secours.

Le Marêchal de la Mothe secourt la Place.

Je vous écris cela confusément, & plûtôt pour vous éviter d'être surpris, de ce que les Ennemis en pourroient publier qu'à autre dessein, & ayant resolu, quand j'aurai eû une ample information, de vous en faire part. Cette perte sera reparée par six mille hommes de pied, & plus de mille chevaux qu'on y envoye, & qui se trouvent assemblés en Limosin, & y seront en peu de jours. Vous ne parlerez point de cette nouvelle, que vous ne l'ayez circonstanciée, & au vrai. Sur ce je prie Dieu, qu'il vous aît, Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en sa sainte garde. *Signé* ANNE, *& plus bas* DE LOMENIE.

La Reine dispose un secours au Marêchal.

LETTRE DE LA REINE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Paris le 28. Mai 1644.

Elle leur recommande le Ministre Portugais qui est à la Haye.

MESSIEURS les Comtes d'Avaux & Servien,

J'AI été priée par Monsieur le Marquis de Cascas, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Portugal, de vous recommander l'un des Ministres du même Roi, qui le sert en Hollande, & qu'il désire faire passer à Munster, pour être adjoint à celui que vous y avez méné, à ce que vous le favorisiez, & protegiez, tout ainsi que vous faites l'autre. Et parce que je désire de complaire audit Roi, en tout & même au Marquis de Cascas, ledit Ministre s'y étant rendu, vous aurez pour lui le même soin, que vous avez de l'autre, & que vous agissiez en leur faveur ainsi qu'il est porté par vos Instructions, & cette-ci n'étant pour aucun autre sujet, je ne vous la ferai plus expresse que pour prier Dieu, qu'il vous aît &c.

Elle leur recommande le Ministre Portugais qui est à la Haye.

LETTRE DU ROI

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 29 Mai 1644.

Sur le sujet de la précedente.

MESSIEURS les Comtes d'Avaux & Servien, 1644.

L'Ambassadeur du Roi de Portugal, qui est en cette Cour, m'ayant témoigné, de la part de son Maître, de désirer que l'Ambassadeur qu'il tient en Hollande, passe à Munster, pour y assister celui qui y est déja, Je vous fais celle-ci, par l'avis de la Reine Regente, Madame ma Mere, pour vous dire que vous ayez à conférer par de là avec l'Ambassadeur dudit Roi de Portugal, des moyens qu'il faut tenir, pour faire reüssir leur dessein, que vous aurez à favoriser autant qu'il vous sera possible, désirant leur témoigner en toutes occasions le soin que je prends de leurs Interêts, lesquels je vous recommande avec beaucoup d'affection, & prie Dieu, qu'il vous aît, Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en sa sainte garde. *Signé* LOUIS *& plus bas* DE LOMENIE.

Sur le sujet de la précedente.

LETTRE DE LA REINE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

Le 30. Mai 1644.

On leur recommande le Sieur de Bregy.

MESSIEURS les Comtes d'Avaux & Servien,

L'Experience que vous vous êtes acquise aux divers emplois, que vous avez eû, vous ont fait connoître, qu'il n'y a rien à quoi les Princes doivent tant s'apliquer qu'à former des personnes, pour se rendre dignes d'en exercer. J'entre dans ce même sentiment, & d'autant plus fortement que l'exemple de tous les Princes voisins m'en fait connoître l'utilité, & qu'il y a lieu d'esperer de plus grands services de ceux qui ont été nourris dans les affaires, que de ceux que l'on y apelle, sur la simple opinion qu'on a conçuë de leur capacité. C'est cette raison qui m'a convié d'envoyer le Sieur de Bregy, Conseiller du Roi, Monsieur mon Fils, en son Conseil d'Etat, vous trouver, afin que, dans diverses rencontres de votre Negociation, il puisse être par vous employé aux affaires de quelque importance, où vous ne pourrez vaquer, soit en l'envoyant traiter avec les Ministres des Princes qui seront à Munster, ou vers leurs Maîtres, selon que le service du Roi, mon dit Sieur & Fils, le requerra; outre qu'il est fils d'un Pére qui a bien merité pour ses services, & allié à des personnes que j'ai en affection particuliere. Je vous le recommande par la considération de sa propre vertu, vous trouverez en lui assés de suffisance, beaucoup de fidelité, & une moderation d'esprit, accompagnée d'une ambition honnête, de servir son Roi & sa Patrie. Je desire que vous le preferiez à tout autre aux Emplois de consequence, & que vous ayez confiance en sa discretion, en quoi vous me ferez un service très-agréable, priant sur ce Dieu qu'il vous aît en sa sainte garde. *Signé* ANNE, *& plus bas* DE LOMENIE.

On leur recommande le Sieur de Bregy.

LET-

1644.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A Monsieur le

COMTE DE BRIENNE.

Du 21. Mai 1644.

Inaction pour la Paix. Soupçons de la conduite des Imperiaux. Ils apréhendent de rester long-tems à Munster. Ils persuadent leurs soupçons aux Mediateurs. Procedé du Comte d'Aversberg. Mr. de la Thuillerie est arrivé à Minden. Opinion du Comte d'Aversberg. Ils ont convenu de leur entrevuë avec les Suedois. Leurs visites reciproques. Arrivée d'un Résident de Suede à Munster. Du Duc de Wirtemberg. Avis que leur donna Mr. de Contarini, touchant la Lettre circulaire.

MONSIEUR,

VOTRE derniere Dépêche du 7. de ce Mois nous en fait esperer une autre, qui portera la resolution de la Reine, sur les notres précedentes, par Mr. de Bregy, que nous attendons. Cependant, comme elle ne nous oblige à aucune réponse, les affaires de notre emploi ne nous fournissent pas aujourd'hui beaucoup de matiere de vous écrire.

Inaction pour la Paix. La Negociation de la Paix generale est toûjours en même état, même elle est arrêtée, par le refus que font les Commissaires de l'Empereur à Osnabrug, de faire la même communication de Pouvoirs, qui a été faite en cette Ville; ils disent toûjours, qu'ils attendent les ordres de Vienne, où ils en ont écrit.

Soupçons de la conduite des Imperiaux. Quelques bruits qui s'étoient repandus, que la réponse y étoit arrivée, nous ont obligé de différer notre Dépêche jusques au dernier, pour savoir si la chose est veritable; mais voyant qu'on ne nous a rien fait dire, nous avons sujet de croire, que cela n'est pas; & toutes les autres actions des Imperiaux nous font juger, que, s'ils ont eû ci-devant quelques bonnes dispositions à la Paix, cette nouvelle guerre de Danemark les a changées, & que maintenant toutes leurs pensées vont à continuer la guerre. Ils se promettent que cet accident leur fournira les moyens de rétablir leurs affaires par les armes, & tout leur conseil, & toute leur conduite nous font voir, que c'est leur dessein.

Prémierement cet artifice inventé pour nous desunir, en facilitant ici les affaires, & les arrêtant tout à fait à Osnabrug, montrent qu'ils ne procedent pas de bonne foi.

Secondement l'Empereur ayant fait défenses aux Députés de l'Assemblée de Francfort, de se mêler des affaires de la Paix generale, ni de venir ici pour en traiter, autorise aujourd'hui la resolution qu'ils ont prise, sur les instances que le Roi de Danemark a faites, qu'on ne passera point outre au Traité de la Paix, sans y comprendre ledit Roi.

En troisiéme lieu, quand ils s'excuseroient de ne pouvoir entrer en conference avec les Suedois, à cause de l'absence du Roi de Danemark, soit qu'ils prétendent de l'y faire admettre, comme nouvelle Partie, ou comme leur ancien Médiateur lorsque les Ministres du Roi vont trouver ledit Roi, pour savoir ses intentions, & faire cesser les obstacles qui retardent le Traité par son interêt, les Imperiaux font des entreprises sur les personnes desdits Ministres, & rompent avec eux le Commerce de civilité, qui avoit été commencé.

Tout cela, Monsieur, fait paroitre des intentions bien éloignées d'un bon accommodement, & si les affaires ne changent de face, par le retour de l'armée Suedoise, dans l'Allemagne, suivant les promesses que Mr. Torstenson nous en fait faire, il est bien à craindre, que nous ne demeurions long-tems ici, sans rien commencer. Ils aprehendent de rester long tems à Munster.

Nous avons fait voir si clairement toutes choses à nos Mediateurs, que nous ne les croyons pas moins persuadés des mauvaises intentions de nos parties, que de la sincerité de notre conduite. Entre les autres points nous avons fort exageré celui qui regarde Mr. de la Thuillerie. Le Comte d'Aversberg ne s'est point contenté de ne le recevoir pas à Osnabrug, de refuser un Passeport pour son voyage, & de faire des parties sécretes contre sa personne; mais il a blâmé ses Collegues, qui sont ici, de ce qu'ils l'avoient visité, à cause, dit-il, qu'il va trouver leurs Ennemis. Nous avons relevé cette action bien hautement, comme une entreprise faite directement contre la liberté de l'Assemblée, & lorsque nous en avons fait plainte, nous avons déclaré franchement, que nous ne prétendions pas être venus à Munster, pour y être comme assiegés, que jamais le Roi ne se fût disposé d'envoyer ses Ambassadeurs dans une Ville d'Allemagne, pour y traiter la Paix, si Sa Majesté n'eût crû, que les Traités des Préliminaires, & les Passeports respectivement accordés, leur donnoient une entiere liberté, de dépêcher en tous lieux telles personnes, qu'ils jugeroient à propos; qu'en un moment, s'il ne nous étoit permis d'envoyer à toute heure en Suede & en Danemark, en Pologne & par tout ailleurs, nous nous trouverions ici dans leur Païs, avec un extrême desavantage, & il faudroit nécessairement convenir d'un autre Lieu, où cette liberté fût reciproque, & ne pût pas être contestée. Ils persuadent leurs soupçons aux Mediateurs. Procedé du Comte d'Aversberg.

Qu'on donne tous les jours en France des Passeports, pour aller en Espagne, & en venir, & passer en Flandres, sans alleguer cette chicannerie, qu'ils vont de la part de nos Ennemis, ou qu'ils les vont trouver, & que maintenant il n'y a personne qui ne voye, qu'on auroit très-grande raison de refuser le passage par la France à des personnes qui n'ont point d'autres pensées, que d'agir contre nous, & que les Espagnols n'en ont point du tout de l'empêcher à ceux qui marchent pour des Dépêches du Traité general, quand ils sont accompagnés de nos Passeports, lesquels ne peuvent être contestés, sans une infraction manifeste de la foi publique.

Cette mauvaise humeur du Comte d'Aversberg nous a tenu quelques jours en inquietude sur le passage de Mr. la Thuillerie; mais enfin

1644.

Mr. de la Thuillerie arrive à Minden.

fin nous aprenons, que, graces à Dieu, il est heureusement arrivé à Minden, avec une Escorte de cinq cens chevaux, quoique le plus grand peril, qu'il avoit à courir, fût depuis Osnabrug jusques-là. Les Imperiaux n'ont pû s'empêcher en cette rencontre de faire paroitre combien cet Envoi leur déplait, & l'envie qu'ils auroient que la guerre de Danemark fût de longue durée. Nous savons de bon lieu qu'aussi-tôt qu'elle eût été commencée par les Suedois, l'opinion du Comte d'Aversberg fut de rompre la Negociation, & qu'il en fit instance à la Cour de l'Empereur, lui remontrant qu'il ne pouvoit prendre un prétexte plus favorable que notre séjour en Hollande, qui le justifieroit envers le public, & feroit rejetter les causes de la rupture sur la France.

Opinion du Comte d'Aversberg.

Ils ont convenu de leur entrevuë avec les Suedois.

Nous avons enfin heureusement convenu de toutes choses, par notre Conférence avec les Ambassadeurs Suedois. De deux Maisons qui se sont rencontrées proche l'une de l'autre, à mi-chemin d'ici à Osnabrug, nous avons le choix de la plus belle, qui est à la main droite, en entrant, un même chemin conduisant à toutes les deux. Ils y arrivèrent les premiers, afin de nous rendre la première visite, qui a été le point où s'est rencontré jusques-ici la plus grande difficulté; ils nous avoient proposé de décider le différent par le sort, & nous avons été long-tems sur cet article; mais nous ne l'avons point voulu faire, ayant toûjours déclaré nettement, que nous ne pouvions commettre à la fortune une prérogative, qui apartient au Roi sans contredit, & qui ne doit pas lui être disputée par ses plus grands Ennemis.

Leurs visites reciproques.

Arrivée d'un Resident de Suede à Munster.

Le Resident de Suede, qui doit demeurer ici, pendant la Negociation, est arrivé depuis quelques jours; il paroit fort bon homme. Nous avons aussi un Envoyé de la Reine de Suede, qui doit passer en France, pour faire entendre les raisons, qui l'ont portée à la guerre de Danemark, & celles qui l'ont empêchée d'en communiquer le dessein aux Alliés, avant que de l'exécuter. C'est un Gentilhomme François, nommé Cerisantes, qu'on dit avoir été autrefois auprès du Marquis de Faure.

Du Duc de Wirtemberg.

Monsieur le Duc de Wirtemberg arriva ici avanthier. Nous ferons ici tout notre possible, pour tirer fruit de son voyage, afin que les 2000. Ecus, que nous avons ordre de lui donner, ne soient pas mal employés.

Avis que leur donna M. de Contarini touchant la Lettre Circulaire.

Monsieur Contarini nous a fait savoir qu'on lui écrit de Vienne, que l'Assemblée de Francfort avoit fait grande consideration sur notre Lettre, & parloit de députer ici; que l'Empereur apréhendant, que la chose n'aille plus avant, cherche les moyens de la rompre, & que c'est une des choses, qui lui fait à présent plus de peine. Ledit Sieur Contarini a témoigné qu'il ne désiroit pas que l'on fût que cet avis vient de lui. Nous sommes &c.

1644.

LETTRE

De Mrs. les Comtes

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A LA REINE.

Du 28. Mai 1644.

Affaire du Ceremoniel. L'Ordonnance du Roi est une preuve des bonnes intentions de la Reine. Effet de la Lettre circulaire. On dit que le Comte d'Aversberg sera rappellé. L'Empereur croit que la Negociation pour la Paix est un artifice de la France. On dit que l'Empereur joindra ses armes aux Danois. Les Impériaux ne sont pas néanmoins fort assurés des Danois. Soins que Mr. de la Thuillerie en doit avoir. Ils interpellent les Mediateurs, pour étre témoins de leur conduite. Leurs plaintes contre les Commissaires Imperiaux. Ceux-ci different d'y répondre.

MADAME,

Affaire du Ceremoniel.

NOUS aurions bien expliqué nos sentimens par notre Dépêche du 29. du Mois passé, si nous avions donné sujet à V. M. de croire par notre discours, que ce qui a été fait ici envers l'Ambassadeur de Venise, fournisse un prétexte nouveau à tous les autres Princes & Etats, d'augmenter leur prétention. Nous avons bien crû qu'il y a une telle jalousie entre lesdits Princes, & qu'ils tirent tellement à consequence ce qui se fait en sa faveur, pour s'en prévaloir, dans le desir que chacun d'eux a de s'avancer, & d'obtenir de nouveaux honneurs, qu'il est comme impossible de se garentir de cet inconvenient; mais nous n'avons pas estimé pour cela, que cette jalousie soit née d'aujourd'hui, ni qu'elle procéde seulement de ce qui a été pratiqué par nous, à l'endroit de l'Ambassadeur de Venise. Nous pouvons assurer avec verité V. M. Madame, que ce n'a point été notre pensée; nous savons trop bien que le traitement que nous avons eû ordre de faire à Mr. Contarini, n'est pas un honneur nouveau, & que, sous le Regne des deux derniers Rois, les Ministres de la République de Venise ont été en possession, par tout, d'une entiere égalité avec ceux de France, dans laquelle même ils sont toûjours demeurés avec tant de pointilles, qu'ils ont pris garde dans les accompagnemens, à ne faire pas une seule démarche par dessus ce qui avoit été fait en leur endroit par les Ambassadeurs de France.

Il se peut bien faire, que, par nos avis particuliers, nous avons trouvé quelque chose de rude à l'introduction de cette Coûtume, & à la pra-

1644. pratique trop exacte, qu'en font les Ministres de la République; mais nous avons remarqué en même tems, que c'est un mal, que le long usage a rendu sans remede. Et il faudroit combattre le sens commun pour n'avouër pas, qu'il y a autant d'égalité entre deux Ambassadeurs, qui se laissent respectivement sur le haut dégré, qu'entre ceux qui s'accompagnent tous deux jusques au Carosse; & que cette sorte de vivre différente ne fait que pratiquer une même égalité, en deux diverses manieres.

Ce jugement que nous avons fait d'abord a été ce qui nous a le plus étonné, que Mr. Contarini, pour une diversité de si peu d'importance, & parmi deux coûtumes différentes, que nous pouvons suivre, sans nous faire préjudice l'un à l'autre, ait voulu rompre le commerce avec nous, & ne visiter pas l'un de nous à son arrivée, pour nous obliger de traiter plûtôt, comme il disoit qu'on avoit fait en Angleterre, que comme il est certain qu'on avoit toûjours fait à Rome, jusques aux dernieres années. Nous n'avons jamais prétendu de lui, ni l'un ni l'autre, en le visitant, que les mêmes honneurs qui lui avoient été faits en recevant sa visite; dans l'incertitude où nous étions de ce qui se pratiquoit aujourd'hui à Rome, où Mr. Contarini soutenoit que l'ordre ancien avoit été changé, depuis que les Imperiaux & Espagnols avoient fait à ceux de la Republique le même traitement que ceux de France.

Nous l'avions seulement prié de trouver bon que nous eussions les ordres de V. M. pour être éclaircis de cette verité, & cependant, pour éviter l'éclat, nous lui proposions de ne rompre pas la communication avec nous, puisque nous ne prétendions aucun avantage sur lui, & qu'il lui devoit être indifférent en quelle façon l'égalité fût observée entre lui & nous, pour un tems, en attendant l'éclaircissement de ce qui se pratiquoit à Rome; vû même que, quand nous n'aurions pas fait, à l'endroit des Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi Catholique, en les accompagnant, tout ce qui est de la coûtume, ce qu'ils eussent pû faire, pour en avoir raison, eût été de nous rendre la pareille, comme nous consentions que fit Mr. Contarini.

Nos premieres Dépêches sur ce sujet, Madame, ont principalement représenté à V. M. notre étonnement de ce que Mr. Contarini, pour un sujet si leger, avoit voulu faire une espece de rupture, sans nous donner loisir d'aprendre, par la voix des Ministres du Roi, si ce qu'il disoit d'Angleterre & de Rome étoit véritable. Il y a long-tems que tous les Ministres, qui vont après Venise, ont jalousie du traitement qu'on fait aux Ministres de cette République, parce qu'on le refuse aux leurs; mais ce seroit trop ignorer la forme de vivre, qui a été pratiquée jusques ici, dans toutes les grandes Cours, que de croire que, pour avoir pratiqué l'égalité entre les Ambassadeurs de France & de Venise, d'une autre façon qu'elle n'avoit été établie, il y a quelques années, on eût donné aux autres Princes un nouveau droit de prétendre. Comme leur prétention n'est pas d'aujourd'hui, ils ne sauroient l'avoir fondée sur ce qui a été fait ici depuis peu, & cette pensée étant sans aucun fondement, nous aurions eû tort de l'avoir, & encore plus de l'écrire à V. M. A la verité, Madame, ayant reçu du Secretaire Brasset, en même tems que nous faisions notre Dépêche du 29. Avril, une Lettre par laquelle il nous donnoit avis, que Messieurs les Etats s'enqueroient, avec une grande curiosité, de ce qui avoit été fait ici avec l'Ambassadeur de Venise, & qu'ils publioient, en se plaignant, qu'on lui avoit accordé une nouveauté avantageuse; que cependant on leur refusoit les anciens avantages, desquels ils avoient été en possession, nous crûmes devoir faire savoir leurs plaintes à V. M., non pas comme les croyant justes & bien fondées; mais afin que V. M. fût avertie qu'elles lui seroient faites, & qu'Elle eût le tems d'y faire préparer la réponse, puisque la même Lettre nous aprenoit qu'ils devoient bientôt faire partir leur Ambassadeur extraordinaire, pour aller représenter à V. M. leurs Interêts sur ce sujet. 1644.

Toutes ces prétentions pour le rang étant d'ordinaire soutenuës, autant par caprice, que par raison, nous avons estimé qu'il importoit au service de V. M. qu'Elle fut informée des prétextes imaginaires que ces Mediateurs pouvoient prendre, pour appuyer la leur, aussi bien que des considerations plus solides qu'ils avoient dessein d'alleguer, pour en venir à bout. V. M. se pourra souvenir, Madame, que de la Haye nous lui avons souvent fait entendre que rien ne touchoit tant Messieurs les Etats, que l'exemple de Venise. Ils n'avoient pas l'assurance de demander directement pour eux l'égalité avec la France, mais ils le faisoient indirectement, en témoignant, avec très-grande aigreur, qu'ils ne souffriroient jamais, qu'on établît aucune inégalité entre Venise & eux; ce qui montre bien clairement que ce qui est arrivé ici depuis ne leur a pas donné cette pensée, qu'ils avoient long-tems auparavant.

Quant à l'Ambassadeur de Savoye, Madame, nous reconnoissons aussi fort bien, que ce qui a été fait avec Mr. Contarini ne sauroit lui fournir aucun sujet de nouvelle prétention, puisqu'à Rome, où nous aprenons qu'on pratique aujourd'hui la même chose, il ne laisse pas de visiter l'Ambassadeur de France, sans avoir de l'Excellence, ni la main droite, & sans que l'exemple de ce que l'on fait à l'Ambassadeur de Venise en cette Cour-là l'en empêche. A la verité si l'on est contraint d'accorder quelque chose de nouveau à ceux de Messieurs les Etats, nous croyons bien qu'il seroit difficile de nous garantir des plaintes de celui de Savoye, si l'on ne faisoit rien pour lui.

Cela nous fait croire que, s'il arrive avant ceux des Provinces Unies, il n'aura point encore d'exemple qui lui fâche, & il semble qu'en ce cas, l'intention de V. M. est, qu'on demeure avec lui dans les anciennes formes, ce que nous tâcherons de faire; mais s'il ne se rend ici qu'après eux, ou bien qu'y étant venu auparavant, il voye que l'on aît pris avec eux quelque expédient pour les satisfaire; nous pourrons alors, pour ne le pas mécontenter sur les plaintes qu'il en fera, lui accorder l'Excellence dans les visites, sans lui donner la main; & de cette sorte nous n'avons pas sujet de craindre que cela fasse préjudice à la Dignité du Roi, ni établisse aucune sorte d'égalité; puisque nous aprenons, par les exemples contenus dans le Memoire qui nous a été donné, que ce Titre d'Excellence est bien souvent donné dans Rome à des Princes & Grands Seigneurs, auxquels on ne donne pas la main droite, & qu'en toutes autres rencontres on traite d'Inferieurs. Nous nous sommes souvenus à ce propos, que Messieurs les Cardinaux, & mêmes les Neveux de sa Sainteté donnent, en parlant & écrivant, le même titre aux Ambassadeurs des Couronnes, auxquels ils ne donnent pas la main, & ne les traitent pas d'égaux, en toutes les Ceremonies publiques.

La peine, Madame, où nous avons toûjours été de prendre parti, & même de former un bon avis sur la prétention de Mes-

sieurs les Etats, nous a obligé de témoigner à V. M. par nos Dépêches précedentes, que c'étoit l'affaire qui nous donnoit le plus d'inquietude, comme elle fait encore. Nous voyons en cette rencontre les deux plus puissantes considerations, que les Souverains puissent avoir, directement opposées l'une à l'autre, à savoir celle de leur Dignité & du bien de leurs affaires. 1644.

Quand Messieurs les Etats demandent, qu'on les traite à l'égal des Têtes Couronnées, & que les Ambassadeurs du Roi se relâchent pour aller de pair avec eux, ils blessent la prémiere; mais quand, sur le refus qu'on leur en fait, ils témoignent leur mécontentement avec tant de chaleur, & que nous aprenons que tous leurs Peuples, jusques dans les moindres Villes, s'en plaignent hautement, comme si on leur faisoit une grande injustice, il y a sujet d'apréhender pour la deuxieme. Leur conduite est si mal réglée & si peu ferme, que, dans une occasion, où quelque fausse impression leur auroit fait croire, qu'ils seroient maltraités, ils seroient capables de prendre un Conseil précipité, sans s'arrêter beaucoup, ni aux obligations qu'ils ont à la France, ni à celle du Traité qui a été fait avec eux. L'effet d'une telle resolution en seroit d'autant plus à craindre, que leur accommodement avec les Ennemis, comme nous avons ci-devant marqué, peut être conclu en vingt-quatre heures. C'est pourquoi, Madame, nous avons toûjours estimé, qu'il y falloit chercher quelque expédient.

Il est bien vrai, Madame, que les deux que nous avons proposé à V. M. avoient été mis sur le tapis, avant notre départ de la Haye; mais seulement en particulier, parlant à quelques-uns des Principaux de leur Etat, & traitant avec Monsr. le Prince d'Orange, & ceux de leur Conseil, à qui nous en parlions, n'ayant point aussi l'autorité d'en traiter; ce furent plûtôt des discours jettés en passant, pour découvrir leurs sentimens, que pour y prendre possession. Il est vrai, Madame, qu'ils ne parurent pas alors éloignés de les accepter; mais ayant toûjours reconnu dans leur forme de traiter, que, quand une chose est accordée, elle ne les oblige pas de se relâcher pour le reste, & qu'au contraire ils s'en servent comme d'un dégré pour passer plus avant, nous demeurames sur la retenuë, aussi bien qu'eux, & l'on ne s'en expliqua pas assés clairement de part ni d'autre, pour pouvoir assurer, que la difficulté eût pû dès-lors être terminée par l'un de ces deux expédiens, sans y ajoûter ou diminuer.

Voila, Madame, ingenuement, tout ce que nous en savons. Si nous étions encore sur les Lieux, ou qu'il y eût ici quelqu'un de leur part, nous pourrions les sonder de nouveau, pour en aprendre davantage; mais cela n'étant pas, V. M. jugera peut-être plus à propos de les laisser venir à elle, & d'entendre l'Ambassadeur qu'ils doivent envoyer en France, pour en parler, que de leur faire faire l'ouverture, qui les pourroit convier à demeurer plus fermes, principalement si elle venoit de nous, à présent que nous sommes séparés d'eux. Il importe bien, si l'on doit prendre quelque temperament avec eux, qu'il soit arrêté avant leur venuë en ce Lieu, qui est pour terminer une des principales difficultés, qui est la premiere visite; mais nous supplions très-humblement V. M. de considerer combien il est malaisé, que cette Negociation passe par nos mains, aujourd'hui que nous sommes éloignés les uns des autres, que l'Ambassadeur de V. M. n'est plus en Hollande, qui pourroit agir avec plus d'autorité, en ces matieres d'honneur, qu'un Secretaire, & que Monsr. le Prince d'Orange, qui y peut beaucoup, se trouve aussi séparé des Principaux du Conseil. Nous ferons néanmoins fort fidellement ce que V. M. aura agréable de nous commander, en cas qu'après avoir consideré les inconveniens que nous avons l'honneur de lui représenter, elle persiste à vouloir que nous y travaillions. 1644.

L'Ordonnance du Roi est une preuve des bonnes intentions de la Reine.

L'Ordonnance du Roi, qu'il a plû à V. M. de nous envoyer, pour reformer tous nos Pouvoirs, s'il est nécessaire, & convenir ici d'une forme, qui puisse contenter tous les Intéressés, est une preuve si évidente des saintes intentions de V. M. pour l'avancement de la Paix, qu'elle doit fermer la bouche à nos Parties, & faire cesser les soins qu'ils prennent de persuader le contraire.

Cette piece nous servira beaucoup pour nous garentir de leurs artifices, dont nous sommes en perpetuelle peine de nous parer. Comme ils voyent aujourd'hui la Negociation arrêtée par l'interêt de Danemark, que les Impériaux ne veulent pas abandonner, & qu'ils prétendent faire comprendre dans le Traité général, ils n'oublient rien, pour faire croire que le retardement vient de nous; si bien que néanmoins il semble, pendant la cessation du Traité, que toute l'industrie est employée de part & d'autre à rejetter la faute sur son Compagnon. Nous y avons, graces à Dieu, cet avantage, que nos Parties sont reduites à se servir de la fraude & du mensonge pour tromper les peuples & que nous n'avons d'autre peine qu'à publier la verité pour les desabuser.

Effet de la Lettre Circulaire.

Les derniers avis de Francfort, & ceux que nous recevons de plusieurs autres endroits, nous confirment ce que nous avons eu l'honneur d'écrire à V. M. par notre Dépêche précedente, que les Lettres que nous avons écrites aux Princes & Etats de l'Empire y ont produit un assés bon effet. La plûpart des Princes témoignent d'être extrêmement obligés à V. M. de l'honneur qu'Elle leur a fait faire par cette remontrance, qui leur fait souvenir de leur propre bien. Nous n'oserions pas en parler de la sorte, si nous ne savions que cela est dû au Conseil que V. M. a pris, lorsqu'Elle nous a commandé de faire cet office, & que ce n'est pas notre Dépêche, ni les raisons dont elle est remplie qui ont causé ce ressentiment dans l'Esprit de plusieurs des Députés. Les Victoires du feu Roi, Madame, & celles qui ont déja signalé votre Regence, jointes à la prudence, & à la generosité de Votre conduite, sont les veritables raisons qui mettent la France en telle consideration parmi les Etrangers.

L'on nous assure que tous les Députés de la Diette de Francfort, hors ceux de Mayence & de Baviere, ont été d'avis d'envoyer ici des Députés, pour assister, de la part de la Diette en Corps, à la Negociation, & y avoir voix deliberative avec les Plenipotentiaires de l'Empereur. Cette resolution a tellement allarmé le Conseil de Vienne, qu'ils auroient déja envoyé ordre à lade. Diette, de se separer, s'ils ne craignoient que tous ceux qui ont été d'avis de députer ici en Corps y envoyassent en particulier, quand ils seroient séparés, & qu'ainsi, au lieu d'un ou deux Députés, il y en eût peut-être soixante ou quatre-vingt, qui ne feront pas toûjours favorables aux prétentions de la Maison d'Autriche.

Nous aprenons en même tems, Madame, que les Villes de Lubec, Hambourg & Breme, se disposent d'envoyer ici, & que le reste des Princes & Villes du Cercle de la basse Saxe suivront bientôt leur exemple, & que cependant cette derniere Ville a demandé à son Archevêque, qu'il quitât le Generalat des armes du Roi son

1644. son Pere, ou qu'il renonçât à l'Archevêché, la Ville, ni les Etats du Païs ne voulans point se mêler des différents de Danemark & de Suede. Tout cela met en grande peine les Impériaux, qui tâchent par tous moyens d'y remedier, & sur tout d'empêcher qu'on ne députe à cette Assemblée; à quoi croyant bien que l'autorité seule de l'Empereur ne seroit pas suffisante, ils essayent de former une contestation sur ce sujet contre le College Electoral en l'Assemblée des autres Princes & Etats de l'Empire, les premiers prétendans qu'il n'apartient qu'à eux d'être apellés aux déliberations, quand il s'agit de faire la Paix ou la Guerre, & que les autres n'ont droit de suffrage, que quand il est question de régler la Justice & la Monnoye, ou bien quand on veut faire de nouvelles impositions sur les Etats de l'Empire.

Si les Electeurs se trouvoient bien fondés dans ce différent, l'Empereur croiroit avoir gagné sa cause, parce que tenant celui de Treves prisonnier, & tous les autres, hors celui de Brandebourg, étans à sa devotion, il ne lui seroit pas malaisé de conformer toûjours leur avis au sien; mais les autres soutiennent, que la raison est entierement de leur côté, & disent que même le serment de l'Empereur, lorsqu'il prend possession de la Dignité Imperiale, l'oblige de ne rien faire en choses importantes sans l'avis des Electeurs, & nommément des autres Princes & Etats de l'Empire.

On dit que le Comte d'Aversberg sera rapellé.

Les dernieres Lettres de Vienne portent que le Comte d'Aversberg va être rappellé, pour être Gouverneur du jeune Prince, & que le Comte de Lamberg sera mis en sa place à Osnabrug, d'où le premier ne partira, que l'autre n'y soit arrivé, & n'aît fait quelques conferences avec lui, pour être instruit de l'état des affaires.

L'Empereur croit que la Negociation pour la Paix est un artifice de la France.

Que l'Empereur, sur l'instance qui lui a été faite de passer outre à la Negociation de la Paix, a répondu, que c'étoit un artifice de la France, de le presser en cette saison, pour le diviser d'avec le Roi de Danemark, & porter celui-ci à un accommodemennt particulier avec la Suede; qu'il vouloit bien continuer la Negociation commencée, mais seulement après que les Députés de Danemark seroient arrivés à Osnabrug; que cette resolution avoit été prise par l'avis des Electeurs, qu'il vouloit suivre en toutes rencontres; qu'il savoit bien que la France désiroit la Paix, & qu'il la souhaitoit aussi bien de son côté; mais qu'il falloit reformer nos Pouvoirs, où les termes de la Préface ne pouvoient être soufferts; que pour la souscription de V. M. il savoit que ce n'étoit pas l'usage de la France & s'en départoit; mais qu'il falloit nécessairement faire raison sur les autres oppositions alleguées par ses Commissaires.

On dit que l'Empereur joindra ses armes aux Danoises.

On ajoûte qu'il y a bien resolution prise de joindre les Armes de l'Empereur à celles de Danemark, pour agir de concert contre la Couronne de Suede, & de ne faire point de Traité, sans la participitation l'un de l'autre; mais qu'il n'y a point encore d'alliance entre l'Empereur & le Roi de Danemark, ni même d'obligation de ne traiter pas l'un sans l'autre, mais seulement parole de ne rien faire, sans en donner part, & que le Roi de Danemark ne s'est pas voulu engager plus avant, ayant répondu qu'encore qu'il eût été maltraité de la Suede, il ne vouloit pas ouvertement rompre l'amitié, qu'il avoit avec les Confédérés, entre lesquels on dit qu'il a nommé le Roi, & Madame la Landgrave.

Les Imperiaux néanmoins ne sont pas fort assurés des Danois.

Ces avis, Madame, qui viennent de fort bon lieu, font voir que les Imperiaux ne sont pas encore si assurés du Roi de Danemark, comme ils le publient, & que cette nouvelle Guerre a bien un peu relevé leurs esperances, pour leur faire prétendre une Paix plus avantageuse; mais non pas autrement changé la resolution d'y entendre, & de la conclure, lorsque les Députés de Danemark seront arrivés à Osnabrug. 1644.

Ils apréhendent merveilleusement que l'entremise de V. M. ne fasse faire un accommodement particulier entre ces deux Couronnes, auquel ils n'ayent point de part. Nous informerons de tout Mr. de la Thuillerie, afin qu'il prenne les mesures les plus avantageuses, qu'il pourra pour le service de V. M. Si tous ces avis sont veritables, comme il y a lieu de les croire, & que le Roi de Danemark, dans les premiers mouvemens de sa colere, ne soit pas entré dans un plus grand engagement, le pis qui puisse arriver desormais, est que les différents qui ont causé cette nouvelle Guerre seront renvoyés à Osnabrug, & nous demeurerons ici quelque tems sans rien faire.

Soins que Mr. de la Thuillerie en doit avoir.

Cependant Mr. de la Thuillerie fera tous ses efforts sur les lieux, pour l'empêcher, afin d'aquerir à V. M. la seule gloire de cet accommodement, qui facilitera fort le Traité general, s'il est fait séparément. V. M. aura pû voir, dans l'Instruction de Mr. de la Thuillerie, que nous avons dressé ici par son Commandement, que nous n'avons pas oublié de le lui bien recommander; & si V. M. nous fait l'honneur d'aprouver notre sentiment, il ne sera peut-être pas inutile de lui en renouveller les ordres, pour lui faire connoître, que c'est la volonté de V. M. quoique certes nous soyons obligés de dire que ledit Sieur de la Thuillerie n'a pas besoin d'être excité aux choses, qu'il reconnoit utiles pour le service de V. M.

Ils interpellent les Mediateurs pour être témoins de leur conduite.

Ces jours passés, Madame, nous avons crû devoir faire savoir à Messieurs les Mediateurs, pour justifier d'autant plus notre conduite, qu'ils pouvoient être témoins, qu'il ne tenoit pas à nous, que la Negociation ne fût continuée; & d'autant que les Commissaires Imperiaux avoient ci-devant allegué, que ceux de Suede avoient dit, il y a quelque tems, que la rupture avec le Danemark leur ôtoit le moyen de traiter, jusques à ce qu'ils eûssent de nouveaux ordres de Suede, nous avons fait voir auxdits Srs. Mediateurs, pour prouver la fausseté de cette supposition, une Lettre de la Reine de Suede écrite du Mois de Janvier dernier, par laquelle Elle nous assure avoir ordonné à ses Commissaires de persister dans la Negociation de la Paix, sans l'interrompre par ce qui étoit arrivé contre le Danemark, & que, pour temoigner sa bonne disposition, Elle ne s'éloigneroit pas d'accepter la Mediation de la Republique de Venise, en cas que l'on ne voulût pas traiter sans Mediateur.

Leurs plaintes contre les Commissaires Impériaux.

Nous y avons ajoûté de grandes plaintes des difficultés qui avoient été aportées au passage de Mr. de la Thuillerie, & les avons supplié de nous faire éclaircir, si on prétendoit revoquer en doute la liberté qui nous est acquise par les Traités préliminaires, & par nos Passeports, d'envoyer en tous lieux, & de recevoir de toutes sortes d'endroits ceux qui nous seront envoyés, sans que les uns ni les autres portans nos Passeports puissent être arrêtés; qu'autrement nous penserions aux moyens de nous tirer de cette contrainte, & serions forcés de demander un autre Lieu pour traiter la Paix, où nous ne puissions pas être assiégés.

Ceux-ci different d'y repondre.

Les Commissaires Imperiaux ont demandé délai de faire réponse sur le premier point, vraisemblablement pour en communiquer avec le Comte d'Aversberg, & ont déclaré sur le second qu'ils n'entendoient point de donner aucun empêchement aux passages de ceux que nous dépêcherions, ou qui nous seroient envoyés, dont ils donneroient toutes les assurances néces-

H 3 saires,

1644. faires, ayant tâché d'excuser par de mauvaises raisons ce qui a été fait à l'endroit de Mr. de la Thuillerie. Nous sommes &c.

LETTRE
De Monsieur de
BRIENNE
A Messieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN.

A Paris ce 30. Mai 1644.

Au sujet du Sieur de Bregy.

MESSIEURS,

Au sujet du Sieur de Bregy.

JE vous ai ci-devant mandé que Sa Majesté s'étoit bien resoluë d'envoyer le Sieur de Bregy vers vous, lequel en peu de tems se fera connoitre, & sans doute la gentillesse de son Esprit vous conviera à lui donner part en votre confiance, & en votre affection. Sa Majesté l'estime digne d'être employé, & croit qu'ayant commencé à l'être sous vous, Messieurs, il pourra ensuite être continué en diverses occasions de consequence, qui s'offriront. Je vous dirois volontiers, que Monsieur son Pére a toûjours été de mes bons amis, & que j'honore Madame sa femme, & lui aussi, pour l'avoir connu plein de cœur & de génerosité. Je n'avance pas ces choses, prétendant par elles lui servir auprès de vous, car je lui ferois tort de le recommander que par son propre mérite. Je suis &c.



LETTRE
De Monsieur le
CARDINAL MAZARIN
A Messieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN.

A Paris ce 4. Juin. 1644.

Sur le même sujet.

MESSIEURS,

Sur le même sujet.

CETTE Dépêche vous sera renduë par le Sieur de Bregi, que Sa Majesté vous envoye, comme une personne qu'Elle affectionne & qu'Elle estime, & en qui prenant confiance Elle aura bien agréable que vous l'employiez aux occasions de cette nature, qui se pourront présenter dans le cours de cette Negociation, pour faire traiter avec les Princes d'Allemagne ou d'autres. J'y ajoûterois encore ma recommandation si, après celle que Sa Majesté vous fait, je ne connoissois bien qu'elle seroit superfluë, & que vous serez bien aise d'obliger une personne de sa naissance, & de son mérite. 1644.

Je pensois vous adresser par lui une ample réponse à toutes vos Dépêches; mais m'étant survenu des affaires, qui n'ont pu souffrir de retardement, je remets à vous l'envoyer par le Gentilhomme de Monsieur d'Avaux, qui est ici & que nous dépêcherons infailliblement au commencement de la semaine. Sur ce je demeure &c.

LETTRE
De Monsieur le
CARDINAL MAZARIN
A Messieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN.

A Paris le 14. Juin. 1644.

Raisons pourquoi on ne doit rien donner aux Suedois. Mr de la Thuillerie a fait heureusement son voyage Ce qui regarde le Ceremoniel. Touchant la Baviere Reponse donnée au Cardinal Grimaldi par le Duc de Baviere. La prise du Fort Philippes.

MESSIEURS,

Raisons pourquoi on ne doit rien donner aux Suedois.

J'AI entretenu bien au long Monsieur le Comte de Brienne des justes raisons que nous aurions de nous défendre de rien donner aux Suedois, pendant qu'ils ne songent qu'à employer nôtre argent à poursuivre une guerre, où tant s'en faut que nous ayons interêt, qu'elle nous est grandement préjudiciable, nous contraignants à redoubler les dépenses d'Allemagne, & qui les devroit obliger plûtôt à nous offrir des assistances, pendant qu'ils la continueront qu'à nous les demander. Je ne m'étendrai pas comme je pourrois sur ce sujet; parce qu'outre que le Sieur de Brienne s'est chargé de vous le mander, vous le jugerez en cela, aussi bien que nous, & reconnoitrez assez, qu'ayant comme abandonné les affaires d'Allemagne à la discretion de notre Ennemi commun, pour s'engager, contre toute bienséance, & sans notre consentement, & même à notre insçu, à vanger une querelle particuliere, qui ne nous touche point, & qui est capable d'occuper doresenavant leurs princip les forces, nous pouvons avec justice leur refuser les assistances ordinaires, jusqu'à ce que nous soyons assurés, qu'elles seront employées à l'effet pour lequel nous sommes obligés de les fournir. Le Roi n'a jamais entendu payer les armées des Suedois pour faire la guerre contre le Danemark. Il leur a bien promis cinq cens mil Ecus par an, pour combattre la Maison d'Autriche dans l'Allemagne; mais que s'étant si peu souciés de nous en

1644. en remettre tous les soins, & de nous laisser tomber sur les bras les frais entiers de cette guerre, & le faix, ils prétendent encore que nous contribuions tous les mêmes secours, qui peut-être ne serviront qu'à leur donner moyen de continuer dans les choses du monde, qu'ils eussent pû entreprendre les plus préjudiciables aux Interêts de cette Couronne, c'est ce que nous aurions grand' raison de refuser, particuliérement après que la resolution qu'ils ont prise, sans notre participation, de s'embarrasser dans cette affaire, a jetté Sa Majesté, comme j'ai dit ci-dessus, dans des dépenses qui surpasseront la somme qu'Elle est obligée de leur donner. La levée de Marsin, que nous n'aurions point faite sans cette consideration, coûte déja cent cinquante mil Risdales, & nous ne sommes encore qu'au commencement de la Campagne. Il en a fallu donner cent mil d'extraordinaire à Madame la Landgrave, pour soûtenir ses affaires, & défendre ses Etats, qui se trouvans exposés, par l'éloignement de l'armée Suedoise, il a fallu depenser beaucoup au delà de ce que nous aurions fait, pour fortifier Monsieur de Turenne, & le mettre en état d'agir utilement contre tant de Troupes, que les ennemis peuvent maintenant lui opposer. J'ai néanmoins procuré, que le Roi passeroit toutes ces considerations, & qu'on pourvoiroit au fonds accoutumé, pour mettre toûjours davantage les Suedois dans leur tort, & leur ôter toute occasion de laisser plus longtems l'Allemagne en proye à l'Ennemi. Il sera de votre prudence & de votre adresse d'en ménager avec eux la Negociation, en sorte que cet argent ne soit pas perdu pour nous, comme il le seroit si Monsieur Torstenson ne revenoit bientôt avec toutes ses forces dans l'Allemagne, ou du moins avec la plus grande partie, ainsi qu'il a toûjours fait esperer; Sa Majesté se remettant neanmoins, nonobstant tout ce que dessus, à ce que vous estimerez à propos de resoudre.

Mr. de la Thuillerie a fait heureusement son Voyage.

J'ai reçu l'Instruction que vous avez dressée tous deux, ensuite des ordres du Roi, pour Mr. de la Thuillerie, & suis extrêmement satisfait d'apprendre qu'il aît passé heureusement, nonobstant les traverses des Ennemis. Il y a lieu de bien esperer de sa Negociation, si le Roi de Danemark peut être rendu capable, que toutes les propositions que nous lui faisons ne tendent qu'à son bien, & à le faire sortir d'une mauvaise affaire; que cependant celles des Impériaux ne vont qu'à sa ruine, puisqu'elles n'ont d'autre but, que de faire durer la guerre, dont la continuation en toutes façons lui sera très-dommageable, attendu qu'étant dans le Siége, il ne sauroit éviter qu'une entiere desolation, à quoi ceux qu'il appellera à son secours ne s'épargneront gueres moins que ses Ennemis.

Vous verrez ce que vous mande Monsieur de Brienne du temperament qu'on a estimé qui se pourroit peut-être prendre avec Messieurs les Etats, pour les satisfaire, sur le traitement des Ambassadeurs en Danemark. On a consideré que les Ambassadeurs de l'Empereur & d'Espagne ne font pas difficulté en cette Cour, à Venise, & en Angleterre, de donner la main chez eux à des Ambassadeurs de même qualité que ceux de Hollande. On a donc proposé, tout à leur imitation, Si ceux du Roi en Danemark, & autres Lieux, considérés moins que Munster, ne pourroient pas se relâcher à faire le même envers ceux de Hollande, pourvû que Messieurs les Etats en demeurassent satisfaits; pour ne rien prétendre au delà avec nous. Sur quoi on attendra vos sentimens.

Touchant la Baviere.

Sur ce que Monsieur le Cardinal Grimaldi écrivit au Duc de Baviere, en partant, de la bonne volonté qu'il trouvoit en la Reine pour tous ses Interêts, quand effectivement il voudroit contribuer au repos public, en sorte qu'il se pût établir avec reputation de cette Couronne, prenant les précautions nécessaires contre la grandeur de la Maison d'Autriche, en quoi lui & les autres Princes d'Allemagne ont plus d'interêt que la France même. 1644.

Réponse donnée au Cardinal Grimaldi par le Duc de Baviere.

Il a fait une réponse fort civile audit Sieur Cardinal, qui me l'a adressée de Gennes, & comme je vous envoye l'extrait, je ne vous dirai autre chose, si ce n'est que, s'il envoye quelqu'un de ses Ministres à Munster, comme il est resolu de faire, vous devez le ménager, ensorte que nous en tirions du profit, pour le faire venir à notre point. Nous savons fort bien que ce Duc est extrêmement fin, & adroit, & qu'il n'y a artifice qu'il ne mette en jeu, pour parvenir à son but; mais nous savons aussi bien qu'il régle sa conduite par ses interêts, & qu'il ne doute point qu'il ne soit en notre pouvoir de rendre sa condition meilleure, soit pour ce qui regarde l'Electorat, & le Palatinat, soit par d'autres moyens. Il sait fort bien que conjointement avec lui, nous pouvons mettre la Maison d'Autriche en l'état qu'il faut, pour donner moyen aux Princes de l'Empire d'user plus librement de l'autorité qui leur apartient, & pour empêcher doresnavant cette Puissance de troubler le repos de la Chrétienté. Je vous prie même d'examiner s'il ne seroit point à propos de faire savoir audit Duc, par quelque moyen secret, que vous aviserez, les ordres que vous avez de Sa Majesté de traiter confidemment avec lui, & d'agir pour les avancemens de ses Interêts, à mesure qu'il vous fera connoitre, par des témoignages effectifs, la bonne volonté, & affection qu'il confesse avoir pour cette Couronne.

La prise du Fort Philippes.

Je suis bien aise d'avoir arrêté quelques jours ce Gentilhomme, afin qu'il vous puisse porter la bonne nouvelle, que nous venons de recevoir par le Courier, de la prise du Fort Philippes, duquel dépendoit entierement celle de Graveline. Voilà, Dieu merci, les secours de la Mer bouchés; ce qui causoit ma plus grande apréhension. Il ne reste plus d'esperance aux Ennemis de sauver la Place, qu'en donnant bataille, ce que leur foiblesse, & le bon état de notre circonvallation, qui est entierement achevée, & se perfectionnant tous les jours, les empêchera sans doute de tenter. Il n'est pas croyable à quel point les Ennemis sont étonnés que nous ayions osé faire une si grande & si difficile entteprise; ils avouent qu'ils sont si étourdis à ce coup, auquel ils n'eussent jamais pensé, qu'ils ne savent où donner de la tête. Tous les Officiers de l'armée nous mandent qu'ils seront dans un mois Maîtres de la Place, après l'ouverture de la Tranchée, qui commencera demain. Je suis de tout mon cœur &c.

Ex-

1644.

Extrait de la Lettre de Monsieur le Duc de Baviere, à Mr. le Cardinal Grimaldi, envoyé avec la Dépêche de Monsieur le Cardinal Mazarin.

Le 14. de Juin. 1644.

IL s'excuse que la briéveté du tems, au départ de l'Ordinaire, ne lui permet pas de répondre à sa Lettre, aussi amplement qu'il souhaitoit, mais qu'il y satisferoit par la premiere.

Que cependant il veut bien dire que, pour introduire la bonne correspondance, dans laquelle il désire s'établir avec cette Couronne; suivant l'espérance que Monsieur le Cardinal Mazarin lui donne, qu'il y trouvera toute facilité; il souhaiteroit bien qu'il eût à Paris quelque personne de sa connoissance, à laquelle il se pût confier pour traiter continuellement; mais qu'à ce défaut il se disposera d'y envoyer une personne exprès, pourvû qu'on lui envoye auparavant un Passeport, conçu en telle forme, que sa personne fût non seulement dans une entiere sûreté, mais qu'elle pût toûjours demeurer inconnuë à Paris.

Pour ce qui regarde le Traité de Paix à Munster, encore qu'il y aït d'autres Electeurs destinés à y assister de la part du College Electoral, par le moyen de leurs Ambassadeurs, il ne laissera pas de dépêcher un de ses Ministres, comme personne privée, avec ordre de recourir à Messieurs les Plenipotentiaires de la Couronne de France, & se prévaloir aux occasions de la confidence, que ledit Sieur Cardinal lui a plusieurs fois assûré qu'il rencontreroit en France, à quoi ledit Envoyé aura ordre de correspondre de son côté avec toute sorte de respect, & d'observance. 1644.

MEMOIRE

Envoyé avec la Dépêche de Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Le 14. Juin. 1644.

Raggioni per le quali la Francia deve procurar il Matrimonio della Regina di Suezia col Rè di Polonia, e l'Unione di quei due Regni.

1. *PErche facendosi Capo dell'armi Sucesi in Germania, un Rè Catolico amato e stimato in tutta la Christianità de Principi e Popoli dell' istessa Religione cessarà universalmente quelle hostilità che fanno hoggi alla Francia tutti piu zelanti Catolici che credono che i progressi dell' istessa Corona & la grandeza del partito è la totale ruina del Catolicismo.*

2. *Cessarà la Legua Catolica di Germania che abbraciarà il partito del'istesso Rè, o riceverà la sua protettione restando libero alla Francia il possesso del Reno col disegno di tener quivi la piu forte & dispendiosa armata ch' habbi oggi quel Regno che restarà sicuro da qual si voglia oppressione dalla parte dell'Imperio & della Germania.*

3. *Perche venendo il Rè di Polonia potente in Germania potrà stringere gli Austriaci d'accettare quella Pace che piu piacerà alla Corona di Francia.*

4. *Perche la grandeza di quel Rè o di quella Real Caza non può esser formidabile a questo Regno mentre depende dall'Elettione della Nobiltà Polacca, laqnale non ama l'Unione delle Corone e nella nuova Ellettione dicchiara nuovo Rè disunito dalla Suezia.*

5. *Perche si tratta di Rè guerriero magnanimo & grato, che essendo Padrone del suo Regno Hereditario goderà dell'occasione di poter far servitio al Re tanto relativo alla Corona di Francia, & offerira il braccio & la spada senza qualche timore per l'avanzamento del medesimo.*

6. Per-

Raisons qui engagent la France à procurer le Mariage de la Reine de Suede & du Roi de Pologne, & l'union de ces deux Royaumes.

1. PArce que si un Roi Catholique, fort aimé & fort consideré de tous les Princes & du Peuple de la même Religion, étoit le Chef des armes Suedoises en Allemagne, toutes les hostilitez, qui sont à présent entre les Catholiques, cesseroient, parce qu'ils sont persuadez, que les progrès de la Suede, & sa puissance appuyée de la France, sont la ruine de leur Religion.

2. Il est certain que la Ligue Catholique embrasseroit alors le parti du Roi, ou qu'elle demanderoit sa protection, le Rhyn resteroit libre à la France, dans le dessein d'y maintenir le plus de ses forces, & elle se mettroit à couvert de toutes les entreprises des Imperiaux.

3. Si la Puissance du Roi de Pologne s'étendoit en Allemagne, les Autrichiens seroient assûrément plus pressez & plus obligez à admettre les propositions & les conditions de la France.

4. La Puissance de la Maison du Roi de Pologne ne peut donner aucune jalousie à la France, parce que le Royaume étant électif, la Noblesse de Pologne, qui ne souhaite pas l'union des deux Couronnes, choisiroit, après la mort du Roi, un autre qui n'eût aucune dependance de la Suede.

5. Le Roi étant belliqueux, magnanime, & aimé, s'il étoit Souverain d'un Royaume Hereditaire, il se serviroit de l'occasion pour rendre des services considerables à la France, dont les progrès ne lui feroient point de peine, les considerant comme son plus grand avantage.

6. Parce

1644. *6. Perche il Rè è dell'isteſſo ſangue Cugino della Regina, è della medeſima Religione che ſenza dubio deve unir piu gli affetti, & far eſtimar proprii i communi Intereſſi.*

7. Perche eſſendoſi veduto che gli Auſtriaci, ben che amici della Real Caſa di Polonia, hanno applaudito la ſeparazione, come hò detto primo, de la grandeza & unione di quei due Regni, ſenza voler mai riſpondere ad alcuna richieſta che li hanno fatto. Quello di tentare la ricuperatione per la via de la Francia ſarebbe, contraponendo le ſue forze al'intentione del Nemico, per riuſcirli e attirarſi in perpetuo quella Real Caſa.

8. Perche la Francia nel futuro queſto Matrimonio potrà capitular con l'una & l'altra Corona e cavarne la ſatisfacione & vantagio che le pareranno a propoſito.

6. Parce que le Roi eſt parent de la Reine, d'une même famille, & de même Religion, ce qui les doit unir davantage, & rendre leurs Intérêts communs. 1644.

7. Parce que les Autrichiens, quoiqu'ils ſoient amis de la Maiſon Royale de Pologne, ont applaudi à la ſeparation des deux Royaumes; ils n'ont pas même voulu répondre aux demandes qu'on leur a faites pour entreprendre leur réunion. Si cette union arrivoit par le moyen de la France, elle s'attacheroit pour toujours la Maiſon Royale de Pologne.

8. Par le moyen de ce Mariage, la France pourroit faire une Capitulation avec l'une & l'autre Couronne, ſelon ſes avantages.

Ragioni per le quali ſi deve deſiderar il Matrimonio della ſua Regina col Rè di Polonia.

1. PErche havendo gli Allemani due guerre ſi importanti come quella dell'Imperio, e l'altra di Danemarka col ſoſpetto della moſſa del Moscovita, e del Polaco, la Suezia dee deſiderar un Re il piu guerriero & riputato ch'habbi la Chriſtianità. Ne ſi vede chi poſſa trovar altri pari a Ladiſlas quarto, glorioſo & accreditato in tanti alte Impreſſe & attioni glorioſiſſime.

2. Per la gran bonta ch' accompagna il valor di quello Rè amato e lodato ugualmente da Amici & Nemici, che a imparato a governar con univerſal ſatisfattione, ſenza novità & turbolenza, maſſime in materia di Religione, & che non chiama regnare altro che il beneficiare.

3. Per la grand ſaviezza & intelligenza del medeſimo, per la quale, doppo haver finito in un anno glorioſamente le guerre importantiſſime, ha ſaputo poi conſervar nel ſuo Regno per dieci anni quella Pace di che hoggi è privo tutto il reſto della Chriſtianità.

4. Perche il Rè di Polonia, in conſideratione che 'il Regno di Suecia ſara proprio & quello di Polonia ellettivo, amara ſempre piu il partito Sueceze & i particolari Signore di Suecia inalzandoli, & gratificandoli per aſſicurarſi maggiormente della loro benevolenza, maſſime mentre ſara aſſente da quel Regno.

5. Perche queſto è il vero Sangue di Suecia, & l'unico ramo che reſta di quella Caſa che ha liberata la Suecia da una horrenda tirannide, & è qui la reſo glorioſa per l'armi appreſſo tutte l'altercationi.

6. Perche havendo quel Regno capitali Nemici tutti i Principi confinati ſarebbe unirſi col piu potente, & piu ſicuro & col qual habbi maggior vantagio per far oppoſitione a gli altri & aſſicurarſi per ſempre ne puo elegere il megliore piu ſicuro, & il piu potente del Rè di Polonia.

7. Perche gli Regenti nell'isteſſa aſſenza continueranno & perpotueranno la tale Regenza tenendo il gouverno, & il commando in quel Regno.

8. Perche eſſendo l'unico punto dell' averſione paſſata de quei Popoli dalla Real Caſa di Polonia, la Religione Catolica della quale Sigimundo terzo ſi monſtrava in infinito zelato innovando molte coſe nella ſua venuta in quel Regno, oggi Usladiſlao amando per ſuo genio la quiete

Raiſons du côté de la Suede.

1. PEndant que les Imperiaux ſont embarraſſez dans les guerres de l'Empire & de Danemark, qu'ils ſont allarmez des ſoupçons que leur cauſent les mouvemens des Moscovites, & des Polonois, la Suede doit choiſir le Roi le plus guerrier, & le plus heureux qui ſoit aujourd'hui en toute la Chrétienté. Il n'y en a point d'égal a Ladislas IV. qui s'eſt aquis une grande Gloire par pluſieurs actions fameuſes, & un grand credit.

2. Il eſt également débonnaire, reveré des Amis & des Ennemis; ſon Gouvernement eſt aprouvé & applaudi univerſellement. Il tient pour maxime d'éviter les nouveautez en matiere de Religion, & il eſt fermement perſuadé qu'un Roi ne doit pas être connu pour tel, que par ſes bienfaits.

3. Sa Prudence dans l'Art de regner eſt ſi éminente, qu'il a ſû finir dans une année une guerre très-dangereuſe, & conſerver durant dix ans la Paix & la tranquillité au milieu des troubles de la Chrétienté.

4. Le Roi de Pologne par ce Mariage conſidereroit le Royaume de Suede comme ſon bien propre, celui de Pologne étant électif, & il avanceroit les Seigneurs Suedois, afin de s'aſſurer d'eux pendant ſon abſence.

5. Il eſt l'unique branche du Sang qui a delivré la Suede de la Tyrannie, & qui par les armes l'a rendue glorieuſe parmi toutes les Nations.

6. La Suede ayant des Voiſins trop puiſſans doit s'unir à un Prince qui puiſſe lui donner le plus d'avantage pour s'oppoſer à leurs entrepriſes; elle n'en ſauroit choiſir de meilleur, ni de plus aſſuré, ni de plus puiſſant que le Roi de Pologne.

7. Les Regents jouïront durant ſon abſence d'une Regence perpetuelle dans le Royaume.

8. La Religion ayant été le fondement des diſſenſions entre la Maiſon Royale, & les Peuples durant le Regne de Sigismond III. après ſon avenement à la Couronne; ce motif ceſſeroit entierement par l'inclination de Ladislas à maintenir plûtôt l'union & le repos parmi ſes Su-

1644. *quiete de i Popoli piu che le fattioni & turbolenze empiegando il suo valore al merito senza alcuna distinctione.*

9. *Perche la Suecia vienne a guadagnar la pace perpetua colla Polonia ad assicurar gli Interessi che hanno i Grandi di quel Regno nella Livonia, a stabilir gli acquisiti, ad aggiungere un' altra Corona alla sua Regina & col calor di questa nova guerra potesse unita dar non piu pace ma legge a suoi Nemici.*

10. *Perche entrando l'arme Suecesi sotto un Capo Catolico ne Paesi Catolici non troveranno piu quella resistenza che si fanno oggi i Popoli per la disperata diffesa della Religione.*

11. *Perche la Casa Gustaviana, che è la gloria & il decoro della Suecia, col possesso di tanti Regni verra a far cosi il contrapeso ne sara punto inferiore ne di potenza ne di grandezza a quella d'Austria.*

12. *Perche mai potranno sperare piu una occasione cosi bella & commoda d'ingrandire la detta Real Casa & Regno con tal Unione, & parera extraordinario che per privato Interesse se ne impedisse l'effetto.*

13. *Perche non mancaranno maniere di capitular particolarmente per altre satisfattioni publiche & private che possono sperar i Suecesi da un Rè magnanimo, & che ama la Suecia & il valore de Suecesi encor che Nemici.*

Sujets, que les factions & les disputes sur cet article, en n'y faisant aucune distinction où il se traite du merite. 1644.

9. La Suede par ce mariage auroit une Paix perpetuelle avec la Pologne; & les Seigneurs du Royaume seroient assurez de leurs Interêts dans la Livonie, elle assureroit ses Conquêtes, leur Reine se mettroit une nouvelle Couronne sur la tête, & par cette union, durant cette guerre, donneroit la Loi à tous ses Ennemis.

10. Si le Roi de Pologne commandoit les armes de Suede, étant Catholique, on ne trouveroit pas tant de resistence, comme elles trouvent présentement, dans les Païs Catholiques qui combattent en desesperez pour la défense de leur Religion.

11. La Maison de Gustave contrebalanceroit par ce moyen la puissance de celle d'Autriche.

12. La Suede ne pourra jamais trouver une occasion semblable pour s'aggrandir, & ce seroit une chose étrange que par un Interêt particulier on veuille en empêcher l'effet.

13. On ne manqueroit pas de moyens pour régler les affaires publiques & particulieres à la satisfaction d'un chacun, les Suedois devant tout attendre d'un Roi genereux qui aime la Suede & la valeur des Suedois, quoique ses Ennemis.

Ragioni per le quali La Polonia non deve ostare all'Unione de i due Regni col Matrimonio del Rè di Polonia con la Regina de Suecia.

1. *PErche vengono a stabilire in perpetuo la pace con la Suecia a cui con infinito dispendio & spargimento di sangue hanno fatte guerre infructuose per quaranta anni.*

2. *Perche conoscono per lunga pratica il buon governo del Rè amante della loro libertà, della pace & quiete de suoi Suditi, intento al beneficiare ciascuno, & non mai inclinato ad ingrandir il dominio, e usar severità & rigore sopra i suoi Populi.*

3. *Perche, ben che habbiano una Regina di contraria Religione, puol essere che essendo molto savia & prudente, conformandosi col genio & volere del Rè, non farà nuovità nissuna in Polonia; ma prevenuta dall' affetto verso suoi dell' istessa Religione accarezarà & prommoverà ugualmente ciascuno.*

4. *L'unione di queste due si grandi Potenze sarà formidabile a i Moscoviti, Tartari, & Turchi, continui & fieri Nemici, che se prima l'insultavano hora hauranno in horrore d'insultar la Polonia.*

5. *Per il Dominio del Mar Baltico, che tanto importa al Commercio di quel Regno, venendo sotto il scuto d'un' istessa Maestà.*

Raisons pour lesquelles la Pologne ne doit pas s'opposer à l'union des deux Couronnes par le Mariage du Roi avec la Reine de Suede.

1. CEtte raison liera pour toujours la Pologne à la Suede, dont les dissensions ont été la cause de tant de sang répandu, & de tant d'argent depensé pendant quarante années.

2. Les Polonois ont experimenté le bon Gouvernement de leur Roi, en ce qu'il aime leur liberté, & leur repos, qu'il est bienfaisant, qu'il n'aime pas à s'aggrandir, & qu'il est débonnaire envers ses Peuples, sans user de rigueur ni de severité envers eux.

3. Quoique la Reine soit d'une Religion differente, elle est si sage & si prudente, qu'il est à esperer qu'elle s'accommodera au genie du Roi, qu'elle n'y apportera aucune nouveauté, & que, comme lui, elle protegera le mérite sans distinction de Religion.

4. Par ce mariage la Pologne deviendroit formidable aux Moscovites, aux Tartares, & aux Turcs qui l'ont toujours insultée, & qui ne l'oseroient plus entreprendre.

5. La Pologne seroit la Maîtresse de la Navigation de la Mer Baltique; ce qui lui seroit d'une très-grande importance pour le Commerce.

Ra-

Ragioni per le quali la Regina deve effettuar le sue Noze col Rè di Polonia.

1. *Perche si è veduto quanto il Rè è affettuoso, & officioso verso la Regina, non lasciando mai infruttuose le sue richieste nel procurarli tutte le bramate sodisfattioni.*

2. *Per aver un Rè che non solo nel Sangue, nel volto & nella presenza, ma anco nel valore delle armi, nella prudenza, & amabilità, rappresenta al vivo il suo Padre Gustavo.*

3. *Perche non si sono vedute a i nostri giorni Regine piu felici, & contente di quella di Polonia, per che passando la beneficenza e la collatione delle Vaccanze, chi è la piu dolce e cara parte del Regnare, si rende i Popoli quanto piu amorevoli tanto piu ossequenti & pronti al suo servigio.*

4. *Per la gloria di havere in capo non una, ma due Corone tanto principali nella Christianità.*

5. *Perche i suoi Figlivoli, senza ordine di primogenitura, potranno ugualmente concorrere secondo il loro valore nell'elettione alla Corona di Polonia.*

Raisons pour lesquelles la Reine de Suede doit conclure son Mariage avec le Roi de Pologne.

1. On voit clairement l'inclination du Roi pour la Reine, & qu'il consent avec plaisir à tout ce qu'elle veut lui demander.

2. La Suede verroit sur le Trône un Roi semblable au Grand Gustave, non seulement de taille & de visage, mais aussi par sa valeur & sa prudence.

3. Aucune Reine de nôtre tems n'a été si heureuse que la feuë Reine de Pologne; c'étoit elle qui disposoit de toutes les graces & benefices, ce qui est le principal ornement de la Royauté, & c'est pour cette raison que le Peuple lui témoignoit tant d'amour & d'obéissance.

4. La Reine de Suede auroit l'honneur de porter sur sa tête deux Couronnes si considerées dans la Chrétienté.

5. Les enfans de ce Mariage, soit l'aîné, soit les Cadets, pourroient par leur valeur aspirer, & même parvenir à la Couronne de Pologne.

MEMOIRE

Envoyé, avec la dépêche de Monsieur le Cardinal MAZARIN du 14. de Juin 1644. à Messieurs d'AVAUX & de SERVIEN, contenant plusieurs points qui doivent être mis dans l'Instruction du Gentilhomme qui ira, de la part du Roi, en Pologne.

Le Sieur Dominique Roncalli, Resident pour le Roi de Pologne en cette Cour, ayant, dans les Conferences qu'il a euës avec le Cardinal Mazarin, fait de grandes avances, de la part du Roi de Pologne, sur les diverses affaires dont l'execution feroit extraordinairement avantageuse au Roi & à l'Etat, ledit Cardinal Mazarin, plûtôt pour ne pas témoigner de mépriser les propositions qui viennent de la part d'un si grand Prince, que pour aucune croyance qu'il aît que la plûpart puisse réüssir à présent, a voulu dresser un Memoire succint de l'Instruction qui peut être donnée au Gentilhomme qui ira en Pologne, afin qu'étant informé de ce qui s'est passé ici, il ait le moyen de reconnoitre si les sentimens du Roi de Pologne sont au point que les représente par deça son Ministre, & puisse le tenir toujours en bonne disposition pour les Interêts de cette Couronne, par les esperances, & bonnes paroles qu'il lui donnera, qu'on pensera ici serieusement aux moyens de mettre en effet les propositions dudit Sieur Roncalli.

Le principal point, comme étant le sujet de son emploi, sera le compliment de condoleance, de la part de leurs Majestés, sur l'accident de la mort de la Reine de Pologne.

Témoignera le déplaisir qu'a eu la Reine, que le malheur qui est arrivé l'aît empêchée de recevoir la faveur que le Roi de Pologne avoit faite à Sa Majesté, en la priant de tenir au Baptême l'Enfant qui devoit naître.

Remerciera le Roi de Pologne, aux termes les plus exprès & les plus obligeants qu'il faura, des assurances qu'il a voulu donner à Sa Majesté par le Sieur Roncalli d'une affection très-sincere & très-partiale, & de la confiance qu'il a, & veut avoir en tout tems en leurs Majestés, moyennant qu'elles lui donnent lieu de mettre à effet les bonnes intentions qu'il a pour le public.

N'oubliera rien pour persuader au Roi de Pologne que leurs Majestés sont très-disposées à y correspondre, & que se tenans fort obligées des sentimens qu'il a pour elles, il a charge de l'assurer qu'il ne s'offrira aucune occasion où il s'agisse de la satisfaction & du bien de ses affaires, qu'elles n'embrassent volontiers, pour lui donner des marques effectives de leur amitié & de l'estime qu'elles font de la sienne.

Pourra même prendre occasion de remercier ledit Roi de ce qu'il a fait ici témoigner que la seule consideration de la France l'a empêché de prendre les armes, quand les Suedois ont rompu contre le Roi de Danemark, ce qu'il faudra feindre de croire, quoique nous sachions assés que d'autres raisons l'en ont retenu, & que les Etats du Royaume, sans le consentement desquels il ne peut prendre de semblables resolutions, ont plus servi que notre consideration.

Assurera bien particulierement ledit Roi, de la part de leurs Majestés, qu'en toutes occasions où elles pourront, sans manquer à des premie-

1644 res obligations, comme on est certain que ledit Roi ne voudroit ni l'exiger ni même le conseiller, elles l'assisteront de tout leur pouvoir en ses Interêts, & dans ses plus pressantes affaires qu'il puisse avoir, comme pour l'Election de ses Enfans à la Couronne de Pologne, elles l'appuyeront de leurs offices, & de tout le credit que la France y peut avoir.

Les Complimens étant achevés, il prendra soin de bien faire connoitre audit Roi les sinceres intentions de leurs Majestés pour la Paix generale, exagerera ce qu'elles ont fait depuis le commencement de la guerre pour y parvenir, & au contraire la repugnance qu'y ont nos Ennemis, & ce qu'ils pratiquent tous les jours pour s'en défendre & l'éloigner, dont Messieurs les Plenipotentiaires specifieront le détail particulierement, afin qu'il en puisse rendre compte au Roi.

Sur ce sujet il fera comprendre nettement audit Sieur Roi, que les resolutions comme fondamentales de cette Couronne, dans la Negociation de la Paix, dont elle ne se départira jamais, pour quelque raison que ce puisse être, ou quelque accident qui arrive, sont de continuer la guerre, plûtôt que d'abandonner aucun des Alliés, le Roi ne voulant acquerir aucun avantage que ce soit, au prix d'une infidelité, d'autant plus qu'il ne se peut rencontrer à présent aucun avantage aparent, qui dans l'effet ne fût très-préjudiciable à ce Royaume. Le Roi de Pologne, qui est un des plus prudens & des plus avisés Princes de notre Siécle, comprend assés, que, si nos Ennemis étoient une fois venus à bout de nous séparer de nos Alliés, il ne leur seroit pas si malaisé, en formant quelque nouveau sujet de querelle, de mettre nos affaires en mauvais état, de reprendre peut-être sur nous les mêmes avantages que nous avons aujourd'hui sur eux.

Temoignera ensuite audit Roi de Pologne que ce qui a particulierement touché la Reine, ç'a été d'aprendre par le Sieur Roncalli les bons sentimens que son Maitre a touchant la Paix & la disposition où il l'a representé, qu'il étoit de cooperer de son côté, & la procurer de tout son pouvoir par les moyens plus propres à en venir à bout présentement.

Que, dans la passion extrême que la Reine a de donner à la Chrétienté son ancien repos, Sa Majesté a reçu grande consolation, de savoir qu'un si grand Roi avoit non seulement le même désir, mais que les veritables Interêts qu'il a dans l'Allemagne, & dans l'administration de l'Autorité Royale sont entierement conformes à ceux que la Reine peut prendre.

Il prendra l'occasion de mentionner audit Roi ce que le Sieur de Roncalli a temoigné par deça être ses sentimens pour en découvrir encore mieux la verité, l'y engager encore davantage, en le tenant de sa propre bouche & l'y fortifier par les raisons qu'on ne déduit pas ici, puisqu'elles sont assés connuës à un chacun.

Les pensées dudit Roi, à ce que nous a dit le Sieur Roncalli, sont premierement:

Qu'il faut procurer la Paix par tous les moyens possibles.

Qu'on doit moderer l'autorité de l'Empereur & établir solidement la liberté Germanique.

Qu'on abolisse à jamais le nom de Roi des Romains.

Que celui qui parlera doresnavant de créer un Roi des Romains, pendant la vie de l'Empereur, soit déclaré presentement Ennemi de la Patrie & Schismatique.

Qu'on augmente le College Electoral jusques à neuf, dont le grand nombre ira toûjours autant à la diminution de l'autorité de l'Empereur. 1644.

Que ce pourront être Salsbourg & Palatin, & aussi on accommoderoit avec lui le différent de Baviere pour l'Electorat.

Qu'on ne peut prendre les armes pour faire la guerre offensive, ni faire de Levées, ou donner quartier à des gens de Guerre, sans le consentement des Electeurs.

Que la France & la Pologne fissent ensemble une Ligue offensive, pour procurer conjointement la liberté de la Paix generale.

Sur quoi ayant été répréfenté audit Sieur de Roncalli par Monsieur le Cardinal Mazarin, que cette union seroit volontiers embrassée par la Reine, mais qu'elle ne se pourroit mettre à effet, les choses demeurant en l'état qu'elles sont à présent, entre la Couronne de Suede & la Pologne.

Le Sieur Roncalli, pour lever tous obstacles, a fait ouverture d'une entiere réünion de ces deux Royaumes par le Mariage de leurs Souverains, laquelle il a accompagné d'un Mémoire que l'on adresse à Messieurs les Plenipotentiaires, des raisons pour lesquelles la France doit procurer ce Mariage, & celles que la Suede & la Pologne doivent désirer.

Il n'y a nulle aparence de croire que la Couronne de Suede veuille jamais consentir à l'execution de cette proposition; il y a même lieu de douter si nous la devrions procurer, s'il étoit en notre pouvoir. La Reine se remet néanmoins à Messieurs les Plenipotentiaires d'introduire ou non cette Negociation avec les Ministres de Suede, selon ce qu'ils estimeront devoir faire, parce qu'étant sur les Lieux ils pourront reconnoitre de plus près ce qui sera expédient pour son service. Il ne laisse pas cependant d'être à propos de faire connoitre au Roi, que ladite proposition a été écoutée avec plaisir, & que leurs Majestés se porteront toûjours à faire réüssir ce qui lui peut être avantageux, & qui ne sera pas contraire aux Interêts de leurs Alliés, dont avant toutes choses il faut qu'elles soient certaines.

Ledit Gentilhomme prendra donc occasion de flatter ledit Roi du désir qu'auroient leurs Majestés, de pouvoir procurer sa satisfaction en cette rencontre, l'affection qu'elles ont pour sa personne les oblige de passer par dessus les considerations politiques qui ne permettroient pas qu'on contribuât à former une si grande puissance que seroit la sienne, par la jonction de ces deux Royaumes, & de ce que tiennent aujourd'hui les Suedois en Allemagne, qui leur seroit non seulement aisé de conserver, mais d'accroitre.

Enfin il pourra assurer ledit Roi que, si la Reine voit jour que cela puisse être, Elle y employera de bon cœur tout le crédit qu'Elle peut avoir envers les Regens & les Ministres de la Couronne de Suede; Et qu'il n'y a chose imaginable qu'Elle ne tente avec chaleur & efficace, afin qu'on puisse de part & d'autre, avec satisfaction reciproque, établir une parfaite union, & correspondance entre lesdites deux Couronnes, & que, dans la Negociation de la Paix generale, & en toute autre occasion, Elle n'oubliera rien à cet effet.

Il n'omettra pas aussi d'assurer ledit Roi, que le Roi a resolu d'employer ses offices auprès du Duc de Transilvanie, pour empêcher qu'il n'entreprenne rien contre la Pologne, & pour reparer ce qui pourroit avoir été fait jusques ici, établissant entr'eux une sûreté reciproque, & pour lui témoigner dès à présent que l'on ne lui donne point parole, que l'on ne veuille mettre à effet.

La

1644. La Reine lui a ordonné de passer, sans perdre un moment de tems, devers le Prince de Transilvanie, pour traiter avec lui sur ce sujet, & le disposer à tout ce que pourra désirer le Roi de Pologne, le priant à cette fin de lui communiquer ses intentions afin qu'il aît moyen de le servir.

Il s'adressera en arrivant à Monsieur le Duc d'Osolinski, n'omettra rien pour lui persuader l'estime & l'affection que Sa Majesté a pour sa personne, le remerciera de la passion que ledit Sieur de Roncalli a temoigné qu'il avoit pour cette Couronne; lui dira que Sa Majesté lui a donné charge de conferer du tout avec lui à cœur ouvert, & se conduire, en tout ce qu'il lui prescrira, dans toute sa Negociation; que la Reine prend toute confiance en lui, & souhaiteroit bien, qu'avec l'agrément du Roi de Pologne, il voulût recevoir en sa personne des marques publiques ou secretes de l'estime qu'elle en fait, & enfin qu'il n'a qu'à faire connoitre ce qu'il peut désirer, & l'assurer que Sa Majesté sera ravie de le faire, & de lui donner toute satisfaction.

Voila succinctement ce que le Roi estime que pourra dire celui qui ira de sa part en Pologne, si ce n'est que, pour d'autres considerations, que Messieurs les Plenipotentiaires peuvent voir de plus près, ils estiment qu'il faille faire ou aller plus retenu en quelques particularités dont Sa Majesté se remet à leur prudence.

Cependant mes dits Sieurs les Plenipotentiaires seront informés par Monsieur le Cardinal Mazarin, n'ayant pas manqué de faire audit Sieur Roncalli les difficultés qu'il devoit sur tout ce que dessus, même jusqu'à ne lui pas celer que nous avons de divers endroits avis, que sa Mission en cette Cour n'avoit été que par le consentement & à l'instigation des Espagnols, afin de pénétrer nos sentimens par des Negociations feintes & donner en même tems de la jalousie à nos Alliés. Roncalli a fait mille protestations au contraire, & representé qu'outre les Conseils qu'il nous donne, suivant les ordres qu'il a, pour continuer à agir fortement dans l'Allemagne, à la diminution du Pouvoir de la Maison d'Autriche, il y a d'autres raisons bien puissantes qui nous doivent obliger à ne pas revoquer en doute la sincerité du Roi son Maître, dont il allegue les raisons suivantes.

Les continuels dégouts que lui ont donné les Ministres d'Espagne, nommément ceux de Naples, lesquels l'ont extraordinairement maltraité, en l'exécution des revenus qu'il a dans ce Royaume, & pour mille fausses esperances dont les autres Ministres l'ont sans cesse abusé.

L'envie qu'il a d'avantager ses Interêts par l'entremise de cette Couronne, en quoi il est prêt de se déclarer ouvertement.

Le désir qu'il a du Mariage de la Reine de Suede qu'il espere par le moyen de la France.

L'accident arrivé de la mort de la Reine sa femme qui seule le pouvoit retenir d'agir selon ses Inclinations & ses Interêts, se prévalant de l'amour qu'il avoit pour elle, à lui inspirer incessamment des pensées à l'avantage de sa famille.

Le souvenir qu'il doit avoir de l'exclusion qu'on lui vouloit former à Vienne pour élever son frere à son préjudice quand il fut élevé à la Couronne.

L'interêt qu'il a d'établir en sorte les affaires d'Allemagne, qu'elles ne dépendent pas doresnavant de l'absoluë volonté d'un Empereur, qui peut tous les jours devenir son Ennemi, quoiqu'ils soient à present en bonne intelligence. 1644.

Messieurs les Plenipotentiaires examineront par delà, si ces considerations sont assés puissantes pour nous obliger à y prendre confiance, & envoyeront s'il leur plait au Roi leur avis, si supposé qu'on trouve veritablement les sentimens ci-dessus représentés, que le Roi de Pologne a touchant la Paix, avec tous les avantages que la France peut souhaiter, s'ils croyent qu'on peut admettre avec les autres Ministres ceux dudit Roi de Pologne, pour Mediateurs dans la Negociation de ladite Paix.

Il n'y a nul doute que qui pourroit bien s'assurer qu'ils voulussent s'entendre avec nous, & agir de concert pour l'exécution de tout ce qu'ils proposent ci-dessus, la Couronne de Suede, bien loin d'en prendre jalousie, devroit le souhaiter, puisqu'elles ne lui sont pas moins avantageuses.

Et afin que Messieurs les Plenipotentiaires soient informés generallement de toutes les particularités que nous a dit le Sieur Roncalli, pour les bien examiner, & s'en prévaloir dans les conjonctures, ils sauront aussi que parlant ici de la Negociation de Munster, il a témoigné que le Roi croit extrêmement difficile une promte conclusion de la Paix, & il a ajoûté que, quand on en viendroit à bout, il faudroit toûjours nécessairement que ce fût avec quelque diminution de reputation de la Reine, parce que ne pouvant absolument obtenir, que moyennant la restitution de diverses Places, elle seroit attribuée à la foiblesse de la Regence, & en consequence les peuples concevroient quelque mépris contre l'autorité de Sa Majesté, aussi pense-t-il qu'on pourroit facilement venir à bout d'une longue Trêve, laquelle soit au moins de quinze ans, & dit qu'il la croyoit moins préjudiciable, parce que lorsqu'elle expireroit, le Roi, qui est Mineur à présent, seroit en état d'agir lui-même, & la Reine auroit la gloire de lui avoir remis son Etat aussi florissant qu'Elle l'a trouvé par les victoires du feu Roi.

Pour conclusion nous avons avis que le Grand Duc fait toutes les diligences imaginables pour marier la Princesse Anne sa sœur au Roi de Pologne, à quoi il ne doute point que les Espagnols n'employent puissamment leurs offices.

Nous croyons qu'il seroit bien avantageux d'engager ledit Roi à prendre parti en France.

Pour Mademoiselle, il n'en faut ni faire ni écouter aucune proposition, parce que Monsieur le Duc d'Orleans ne peut consentir à la voir si fort éloignée.

Il y aura Mademoiselle de Longueville, Madame la Princesse Marie de Mantouë, & Mademoiselle de Guise, dont il est à propos de bien informer la personne qui ira, afin qu'il sache ce qu'il aura à dire, si on lui donnoit occasion d'entrer en cette matiere.

1644. 1644.

LETTRE

De Messieurs les Comtes

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Mr. le Comte de

BRIENNE.

Du 18 Juin 1644.

Divers bruits touchant le Transilvain. Leur avis. Ils attendent Mr. de Bregy, pour la Dépêche de Mr. de Croissy. Leurs reflexions sur Mr. de Croissy. Ils feront valoir aux Suedois la resolution d'envoyer vers le Transilvain. Leurs reflexions touchant le Mariage du Roi de Pologne avec la Reine de Suede. Ils suspendent de parler des subsides aux Ministres Suedois. Ils pressent Torstenson de retourner en Allemagne. Réponse aux Lettres circulaires. Bon effet de ces Lettres. La Negociation reste dans le même état. Soupçons de la conduite des Imperiaux. Les Imperiaux refusent la Mediation de Venise à Osnabrug. Déclaration des Ministres François. La Paix generale dépend de la Negociation de Mr. de la Thuillerie. Projet d'une Liguë défensive en Westphalie. Prétentions de l'Ambassadeur de Portugal. Ils recommandent Mr. de Rorté.

MONSIEUR,

Divers bruits touchant le Transilvain. ENCORE que nous soyons incertains de l'état où est à présent le Prince de Transilvanie, ne pouvant ajouter foi aux bruits que les Imperiaux font courir, tantôt de son accommodement, tantôt de sa défaite, nous croyons vous devoir representer, comme il a déja été fait par l'un de nous, pendant la maladie de l'autre, que si on lui envoye quelqu'un de la part du Roi, & que celui qui arrivera près de lui ne lui porte aucune des choses qu'il a esperé jusques-là, cet Envoyé sera peut-être plus nuisible, que profitable. (Leur avis.)

Nous reconnoissons bien que le Traité qui a été fait avec lui, par les Ministres de Suede, ne peut & ne doit pas être ratifié par le Roi, mais comme la Reine a prudemment jugé que, sans l'aprouver, il pouvoit être executé en quelques points, & principalement en ceux qui peuvent donner moyen audit Prince de continuer la guerre; il y a sujet de craindre, que, si on lui porte simplement les Lettres du Roi, & qu'elles ne soient point accompagnées des Lettres de change pour le payement du premier terme, qu'il croit lui être dû, il ne s'imagine qu'on veut faire couler le tems, & faire enfin difficulté sur cet article, aussi bien que sur les autres; nous vous supplions de faire un peu de reflexion là-dessus, & de faire examiner, s'il ne seroit point plus à propos de différer l'envoi de celui qu'on destine pour ce voyage, en cas qu'on ne puisse pas si-tôt lui mettre en main de quoi satisfaire ce Prince, que de s'exposer à voir arriver quelque mauvais effet par ce manquement.

Si les affaires du Roi pouvoient permettre qu'on fît expédier des Lettres de change, pour cent mil Risdales, payables à Venise, quoique ce ne soit pas le lieu, où le Ragotzy désire que l'on fasse le payement; il verroit au moins qu'on se met en quelque devoir de lui donner du contentement, & se pourroit charger du soin de faire remettre l'argent de Venise à Constantinople, en cas qu'il n'ait voye plus courte, pour le tirer de là.

Nous aprehendons aussi extrêmement, qu'il ne se rebute, si on fait difficulté de lui promettre qu'on ne traitera point sans lui. Si cette diversion est utile au Roi, Sa Majesté a interêt de la faire durer autant qu'il lui sera possible. Considerez, s'il vous plaît, Monsieur, comment on pourra l'engager à tenir ferme, & à ne traiter point sans le Roi, si Sa Majesté n'entre de son côté dans la même obligation.

Nous voyons bien que les Instructions de la Reine sont toutes accompagnées de prudentes raisons & considerations, & que S. M. apréhende, avec raison, d'entrer dans des engagemens, qui puissent retarder la Paix, ou la rendre plus difficile; mais outre que, dans la mauvaise disposition que l'Empereur y fait paroitre, il ne reste plus de moyen de l'y forcer que par les armes à quoi l'augmentation du nombre des Alliés peut beaucoup servir, quand on auroit promis au Ragotzy de ne pas conclure la Paix sans lui, les plus foibles Alliés sont toûjours obligés de recevoir la Loi des plus puissants, tant dans la Negociation de la Paix, que dans les desseins de la guerre.

Cette promesse ne seroit pas capable de retarder un Traité general, quand même le Ragotzy n'y voudroit pas consentir. Pourvû seulement qu'on donne le loisir à ses Députés d'y comparoitre, & qu'on eût soin de ses Interêts, il n'y a personne qui ne jugeât, que la parole du Roi seroit honnêtement dégagée, puisque l'obligation de ne traiter point sans un Allié, se doit toûjours expliquer selon l'équité, & n'engage point celui qui l'a faite à se soumettre à toutes les volontés de l'autre. D'ailleurs si ce Prince intervenoit au Traité general, pour en garentir l'exécution, elle seroit d'autant plus affirmée.

Il est bien vrai, qu'il seroit plus avantageux de ne lui rien promettre, si on pouvoit l'obliger, en lui donnant de l'argent simplement, à ne traiter point avec l'Empereur, sans le consentement du Roi. Mais, outre qu'il seroit difficile d'exiger de lui cette obligation, sans entrer dans une pareille, si on ne pouvoit pas l'obtenir, l'argent qui lui seroit donné seroit bien hazardé, puisqu'il demeureroit en son pouvoir de s'accommoder trois jours après qu'il lui auroit été délivré.

Les avis qui nous viennent de toutes parts représentent les affaires de ce Prince en si mauvais état, pour avoir été abandonné de Mrs. les Suedois, au tems qu'il s'est mis en Campagne, que nous apréhendons de vous entretenir d'une chose

1644. chose inutile, en vous écrivant de ce qui le regarde. Nous croirions néanmoins faillir, si tandis qu'il nous restera quelque peu d'esperance de ce côté-là, nous ne proposions les choses que nous estimons necessaires pour faire durer cette diversion, qui eut pû produire de très-grands avantages, si elle eût été bien menagée.

Votre derniere Dépêche nous oblige de surseoir celle de Mr. de Croissy, à laquelle nous commencions à travailler. Nous attendrons Mr. de Bregy, pour aprendre ses intentions sur le voyage de Pologne, & en cas qu'il persiste à le vouloir faire, nous lui delivrerons les Lettres du Roi, qu'il vous a plû nous adresser. Si aussi la longueur, le peril & l'incommodité des chemins lui fait peur, & qu'il aime mieux demeurer ici près de nous, l'autre pourra faire le voyage en sa place, suivant la volonté de la Reine.

Ils attendent Mr. de Bregy pour la Dépêche de Mr. de Croissy.

A la verité nous ne savons pas si, en cas que ledit Sieur de Bregy ne veuille aller en Pologne, ledit Mr. de Croissy, qui est homme de robe, & Conseiller au Parlement, seroit propre pour la Negociation de Transilvanie. C'est un Païs, où, si nous osons vous parler avec verité, un homme d'épée pourroit beaucoup mieux reüssir, qu'un homme de Lettres. C'étoit aussi pour ce seul emploi que nous avions proposé le Sieur du Bois de Largrois, sachant assés que sa personne, à cause de celle de son frere, ne seroit pas bien reçuë en Pologne; mais, parce qu'il faut toûjours y passer pour aller en Transilvanie, c'est avec beaucoup de raison que vous avez jugé, qu'un autre y seroit plus propre que lui; mais nous doutons encore si ce peut être ledit Sr. de Croissy, qui sera sans doute plus épouvanté d'un si long voyage, qu'il n'eût été de celui de Pologne.

Leurs reflexions sur M. de Croissy.

Nous ne manquerons pas de faire valoir à Messieurs les Ambassadeurs de Suede, dans notre entrevuë qui est resoluë à Mecredi prochain, l'envoi de celui qui doit aller trouver le Ragotzy, & les ordres qui seront donnés à celui qui doit aller en Pologne, pour y agir à l'avantage de la Couronne de Suede. La Reine nous a fait plus d'honneur que nous ne meritions, en nous chargeant de dresser l'Instruction, qui leur doit être donnée; mais nous n'avons pû connoitre par les Lettres de Sa Majesté, ni par les vôtres, si la proposition que nous avons ci-devant faite, de tâcher à marier le Roi de Pologne avec quelque Princesse de France, aura été agréable à S. M. & si Elle trouvera bon que nous en ajoûtions un article à l'Instruction de Mr. de Bregy. Celui de nous qui de longue main connoit l'humeur facile de ce Roi, le juge capable de passer aisément dans les sentimens d'une Femme; ce qui nous fait estimer à tous deux qu'un Mariage le détacheroit entierement des interêts de la Maison d'Autriche, & le pourroit unir d'affection avec la France.

Ils feront valoir aux Suedois la resolution d'envoyer vers le Transilvain.

Leurs reflexions touchant le Mariage du Roi de Pologne avec la Reine de Suede.

Nous ne sommes pas si hardis en proposant pour ce Mariage une Princesse de France d'entendre Mademoiselle; l'état du Roi de Pologne & son âge le rendent trop mal propre pour une personne si precieuse; nous avons eû seulement la pensée de Madame la Princesse Marie, Mad. de Guise, ou autre de cette condition; sur quoi nous attendons de vos nouvelles; avant que d'en charger Mr. de Bregy, après avoir seulement fait ressouvenir que les Espagnols ne s'endorment pas, quand il s'agit d'engager quelque Prince dans leur Interêt par de semblables alliances.

Ayant sû ci-devant que Mr. de Meulles avoit fait savoir aux Ministres de Suede les précautions qu'on désiroit en leur payant le subside ordinaire, & les raisons qu'on auroit de s'en exempter, nous ne nous étions pas pressés d'en parler aux Ambassadeurs, qui sont à Osnabrug, & avions estimé qu'il les falloit laisser venir pour leur expliquer les intentions de la Reine. S'ils nous en ouvrent le discours à la premiere conférence, nous ne manquerons pas de leur en parler aux termes qu'il a plû à Sa Majesté de nous prescrire. 1644.

Ils suspendent de parler des subsides aux Ministres Suedois.

Nous ne laissons pas cependant de presser Mr. Torstenson, pour retourner dans la haute Allemagne, & de l'y convier par l'interêt particulier qu'il a de favoriser la diversion de Ragotzy, puisque c'est lui qui l'a engagé à prendre les armes.

Ils pressent Torstenson de retourner en Allemagne.

Vous verrez par la Copie des Réponses qu'on a faites à notre Lettre circulaire, que nous vous envoyons, la bonne disposition où se trouvent la plûpart des Princes, & Villes d'Allemagne. Nous croyons que celle de Brême & Lubec, aussi bien que celle de Hambourg & de Strasbourg, auroient déja ici leurs Députés suivant les Resolutions qu'elles en ont prises, si elles n'avoient apris que les affaires sont arrêtées.

Réponse aux Lettres Circulaires.

Nous avons su de bon lieu que le Duc de Wirtemberg, & l'Archevêque de Salsbourg se sont loués hautement de l'honneur que le Roi leur avoit fait, en leur écrivant pour le bien, & en prenant soin de la conservation de leurs privilèges, & que cette démonstration les a mis très-mal auprès de l'Empereur, qui fait préparer une Réponse haute & violente à notre Lettre, apréhendant d'autant plus la députation generale de tous les Princes & Etats de l'Empire, qu'il connoit qu'elle est désirée par eux, & qu'ils ont été merveilleusement chatouillés de la semonce qu'on leur en a faite. Quelques-uns ont voulu persuader, que l'on romproit plûtôt à Vienne la Negociation de la Paix, que d'y consentir, quand même la guerre de Danemark n'y auroit pas fait prendre la resolution de l'interrompre.

Bon effet de ces Lettres.

Il n'y a rien de changé dans l'état des affaires publiques, depuis nos dernieres Dépêches. Les Imperiaux sont toûjours dans leur même sentiment; & nous commençons bien à craindre que leur procedé, haut & desobligeant envers les Suedois, n'oblige ceux-ci à prendre quelque resolution précipitée. Il est déja venu quelques bruits jusques à nous; qu'ils parlent de se retirer, si on ne veut point traiter avec eux; & en ce cas, nous nous trouverions assez en peine; car, comme leur départ nous ôteroit le moyen de passer outre dans la Negociation, nous ne savons pas si notre séjour en ce lieu, après cela, ne leur donneroit point de jalousie. S'ils nous parlent de cette resolution à notre Conference, & que nous les voyions sur le point de la prendre entr'eux, tout ce que nous pourrons faire sera d'en retarder l'exécution, jusques à ce que nous ayons reçu de vos nouvelles. Nous ne savons pas si l'état de la France, & l'impatience que chacun y a pour la Paix, nous pourra permettre de déclarer publiquement, par quelque déclaration genereuse, qu'on ne s'en soucie pas beaucoup.

La Negociation reste dans le même état.

Soupçons de la conduite des Imperiaux.

Pour ne vous rien déguiser, si les Imperiaux continuent dans leurs injustes refus, & qu'on ne voye point de fin à leurs défaites; peut-être ne pourroit-on pas continuer à faire tant de démonstrations de la désirer; sans que cela fût imputé à foiblesse, principalement après les petits malheurs, qui nous sont arrivés; que les Ennemis exagerent extrêmement. L'Empereur est tellement persuadé que nous la desirons, qu'il se flatte qu'en quelque tems qu'il lui

1644. lui prenne envie de la faire, nous ferons toûjours très-aises de la recevoir, & qu'il peut encore tenter la fortune de la guerre, pour y chercher quelque avantage.

Si on le fait presser vigoureusement de déclarer son intention, & qu'on lui fasse connoitre qu'on n'est pas resolu d'attendre sa commodité; peut-être qu'il craindra, autant que nous pourrions faire, de rompre tout-à-fait une Negociation, qui sembloit avoir été si bien commencée, pour ne jetter pas dans le desespoir tant de peuples qui soupirent après le repos.

Nous ne vous faisons pas ce discours, pour vous obliger d'y faire prendre une resolution; mais nous ne vous devons pas aussi celer le veritable état des choses, ni ce que nous en craignons pour l'avenir, afin que vous puissiez prévoir de loin à quoi la mauvaise foi des Ennemis vous peut enfin contraindre, & que la Reine fasse examiner par avance ce qu'il faudra faire, s'ils persistent en cette humeur, de ne vouloir point avancer les affaires.

Les Impe-riaux refusent la Mediation de Venise à Osnabrug.

Vous n'aprendrez pas sans étonnement le refus qu'ils font d'accepter la Mediation de Venise à Osnabrug, comme ils font ici. Ils disent pour leur excuse, qu'ils ne veulent pas desobliger le Roi de Danemark, auquel cet Emploi avoit été déferé. Comme nous avons prévu cette réponse, lorsque nous leur avons fait savoir que la Reine de Suede ne faisoit pas difficulté d'en convenir, nous y avons ajoûté que notre dessein n'étoit pas d'exclure le Roi de Danemark de la Mediation; mais comme il y avoit ici deux Mediateurs, il y en pourroit aussi avoir deux à Osnabrug, lorsque ledit Roi auroit mis les affaires publiques en tel état qu'il y pût revenir prendre sa premiere place du consentement des Interessés, & que cependant Monsieur l'Ambassadeur de Venise pourroit agir seul en son absence.

Declaration des Ministres François.

Nous avons fait cette Declaration pour satisfaire Mr. Contarini, qui s'étoit laissé entendre de ne vouloir rien faire qui pût directement choquer le Roi de Danemark; mais notre proposition n'a de rien servi pour les porter à la raison; non plus que les persuasions de Monsr. le Nonce, qui fort adroitement y avoit mêlé l'interêt de la Religion pour les disposer à mettre une Negociation si importante à la Chrétienté, plûtôt entre les mains d'un Prince Catholique, que d'un Lutherien.

La Paix generale dépend de la Negociation de Mr. de la Thuillerie.

Toutes ces rencontres nous font toûjours mieux connoitre que le Traité general dépend desormais de celui qui a été commis à Mr. de la Thuillerie. Nous prenons la liberté de vous dire que, pour faciliter l'execution des ordres qui lui ont été donnés, il feroit très-utile de lui envoyer dix ou douze mil écus, pour distribuer selon les occasions qui se peuvent présenter.

Cette somme menagée & employée à propos est capable de le faire venir à l'accommodement, dont il est chargé. Les Principaux de Danemark sont avares, & avec quelques gratifications du Roi ils seront plus aisément portés à donner leurs suffrages, pour assoupir un différent, qui leur est déja beaucoup desagréable.

Projet d'une Ligue défensive en Westphalie.

On nous donne avis de toutes parts, qu'enfin le projet de la Ligue défensive de Westphalie commence à éclore; chacun voudroit bien qu'on y trouvât quelque remede; mais personne n'en propose les moyens.

Quelques-uns croyent que, si l'armée du Duc d'Anguien avoit ordre d'agir cette Campagne sur la Mozelle, elle pourroit fortifier le courage de ceux qui ont envie de s'y opposer.

Le Duc de Neubourg seroit bien de ce nombre; mais il est foible & irresolu. Si les forces que cette Ligue fait état de mettre sur pié ne s'assemblent pas cette année, il ne sera pas mal aisé la prochaine de la détourner, pourvû qu'on s'y applique comme le mérite l'importance d'une affaire que l'on juge capable à la longue de ruiner tous les desseins des Couronnes Alliées dans l'Allemagne. 1644.

Prétentions de l'Ambassadeur de Portugal.

Nous n'avons pas été trompés dans le jugement que nous avons fait de l'Ambassadeur de Portugal qui est encore à la Haye; il n'a pas plûtôt reçu la Lettre que le Roi nous a fait l'honneur de nous écrire en sa faveur, qu'il a proposé au Sr. Brasset d'être reçu ici en qualité d'Ambassadeur. Quand nous ne serions pas obligés de nous en défendre, après avoir publié ici, qu'il n'y venoit que comme personne privée, non plus que son Collegue, & l'avoir introduit dans la Ville sur cette parole; il s'opposeroit sans doute à toutes les entreprises, qu'on pourroit faire contre sa personne, & nous n'aurions pas en ce Païs des forces pour l'en empêcher, & puis il est certain que Mrs. les Mediateurs, de crainte d'offenser les Espagnols, n'oseroient avoir aucun commerce avec lui en cette qualité.

Ils recommandent Mr. de Rorté.

Nous ferions scrupule d'ajoûter ce mot de recommandation en faveur de Mr. de Rorté, en vous envoyant son Memoire, si nous ne connoissions l'inclination naturelle que vous avez à faire plaisir; & que vous avez trop de generosité pour abandonner ceux qui sont dans les Emplois éloignés, lesquels ont particulierement besoin de notre assistance. Ledit Sieur de Rorté est ici depuis un mois, & ne s'en peut retourner à sa charge faute de ses appointemens; car il manque de fonds, & nous ne pouvons pas sans ordre toucher à celui qui est destiné à un autre usage. Nous sommes &c.

LETTRE

De Monsieur

SERVIEN

A Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 21 Juin 1644.

Indisposition de Mr. d'Avaux. Réponse aux Dépêches du 28 de Mai. On travaillera aux Dépêches de Mr. de Croissy. Ses apréhensions à l'égard du Transilvain. Sentiment de Torstenson. Affaire du Ceremoniel. Ce qui s'est passé dans les visites des Mediateurs, & du Resident de Suede. La Paix generale dépend de la Negociation de Mr. de la Thuillerie.

MONSIEUR,

Indisposition de Mr. d'Avaux.

JE me trouve encore obligé, par l'indisposition de Mr. d'Avaux, de vous écrire seul par cet Ordinaire. Comme il a approuvé que j'agisse dans les affaires pendant son mal, selon que les

1644.

les affaires le requerroient, il m'a fait auſſi prier de faire ſans lui la Dépêche d'aujourd'hui, j'y ſatisfais avec regret; mais la nouvelle que je viens d'aprendre de ſa ſanté me fait eſperer que dans deux jours il ſera en ſon premier état, & que, comme cette Lettre ne vous conviera d'y faire réponſe qu'en commun, la premiere que vous recevrez de nous ſera de même.

Réponſe aux Depêches du 28. de Mai. Celle que la Reine nous a fait l'honneur de nous écrire du 28. du mois paſſé, & la votre particuliere qui l'accompagnoit, ſont ſi amples, & nous preſcrivent ſi exactement ce que nous avons à faire, qu'il ne nous reſte qu'à exécuter fidellement & diligemment les ordres de Sa Majeſté, comme nous tâcherons de faire ſelon notre pouvoir.

On travaillera aux Depêches de M. de Croiſſi. Auſſi-tôt que nous nous raſſemblerons Mr. d'Avaux & moi, qui ſera, Dieu aidant, demain ou après-demain, nous travaillerons à la Dépêche de Mr. de Croiſſy, ſelon l'intention de la Reine. Son voyage aura ſon effet aſſuré pour la Pologne; mais pour ce qu'il doit traiter avec le Prince de Tranſilvanie, ſi les bruits (Ses apréhenſions à l'egard du Tranſilvain.) que les Imperiaux font courir ſont veritables, il eſt bien à craindre que ſon accommodement ne ſoit fait avec l'Empereur, avant que ledit Sr. de Croiſſy arrive près de lui. Ils ſont néanmoins ſi accoutumés à faire publier de fauſſes nouvelles, que nous n'y ajoûterons pas de foi, ſi nous ne voyons ce qu'ils diſent en partie confirmé, par les Lettres de l'Ambaſſadeur de Veniſe, écrites de Vienne à Mr. Contarini. Elles repréſentent les affaires de ce Prince en grand deſordre, & ſon accommodement entierement à la diſpoſition de l'Empereur, qui témoigne ne vouloir le faire maintenant qu'avec des conditions très-avantageuſes. Cela ſeroit étrange, qu'une entrepriſe, qui étoit capable de porter les affaires de la Maiſon d'Autriche à une derniere extrêmité, tournât aujourd'hui à ſon avantage, faute d'avoir été bien menagée. Il étoit impoſſible du côté de la France de faire plus de diligences qu'on y a toûjours fait. Après avoir reçu le Traité de la part des Suedois, nous l'avons envoyé à la Reine en même tems; Sa Majeſté l'a reçu avec les Lettres de Ragotzy, par la voye de Conſtantinople; à l'heure même Sa Majeſté a commandé toutes les choſes neceſſaires, pour accomplir ſa promeſſe; ce que l'on peut eſperer d'Elle, même ſur l'article le plus difficile qui eſt l'argent. S'il eſt arrivé du changement dans l'affaire, on ne ſe doit pas plaindre que nous en ſoyons cauſe; mais il eût été difficile de croire que les Suedois, après avoir engagé le Ragotzy dans ce deſſein, euſſent voulu l'abandonner en s'éloignant de lui, & commencer en même tems une nouvelle guerre. Ils croiront ſans doute, que cette diverſion occupant les forces de l'Empereur, leur donnera moyen de faire leurs affaires d'un autre côté, & il ſemble que ne ſongeant pas tant aux deſſeins d'Allemagne, qu'à ceux de leur voiſinage, ils ne s'embarraſſent point de perdre ce Prince, pourvû qu'ils puiſſent faire leur coup contre le Roi de Danemark. Si leur armée fut demeurée proche de lui, & qu'ils lui euſſent pû tendre la main par la Moravie, les uns & les autres occuperoient aujourd'hui la plûpart des Païs hereditaires, & nous auroient facilité les moyens de faire ici facilement une glorieuſe Paix.

Sentimens de Torſtenſon. Monſieur Torſtenſon a voulu encore croire que tous les Traités de Ragotzy, que l'on publie, ne ſont que de faux ſemblans, qu'il fait pour amuſer l'Empereur, & avoir le loiſir d'être ſecouru; mais nous lui faiſons répondre qu'il faudroit donc ſe hâter davantage d'aller à lui pour le fortifier dans les bonnes intentions qu'il peut avoir encore: le tems nous éclaircira bientôt du veritable état de cette affaire. 1644

Monſieur de Croiſſy en pourra être aſſuré, avant que d'arriver en Pologne, pour prendre reſolution ſelon les avis qu'il en recevra; car ſi le Ragotzy avoit quité les armes, & qu'il fut d'accord avec l'Empereur, j'eſtime que la Reine ne trouveroit pas convenable à la Dignité du Roi, qu'on l'allât trouver de la part de Sa Majeſté, pour lui faire de nouvelles propoſitions. S'il y avoit quelque eſperance de renouër avec lui, il vaudroit bien mieux que ce fut par l'entremiſe des Suedois, que d'expoſer un Envoyé du Roi, non ſeulement à un refus, mais encore à quelque mauvais traitement, ou du moins à ne faire qu'écouter les plaintes & les reproches de ce Prince de ce qu'on l'auroit abandonné, dont toutefois les autres ſont coupables.

Il ſe peut faire que les choſes ne ſont pas reduites en ſi mauvais état, & que l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui eſt à Vienne, n'en pouvant avoir nouvelle que par l'Ambaſſadeur de l'Empereur, s'eſt trompé lui-même auſſi bien que les autres. En ce cas, Mr. de Croiſſy pourra continuer ſon voyage, & pendant le ſéjour qu'il fera près du Roi de Pologne, envoyer par avance ſonder le gué, & reconnoitre s'il reſte encore quelque choſe de bon à faire de ce côté-là. Mais je ſuis obligé de vous repréſenter que, pour lui donner moyen d'agir plus utilement, il eût été néceſſaire de le faire porteur des Lettres de change, dont la Reine fait mention dans ſa Lettre; car, outre que le premier terme de l'argent qui a été promis eſt échû, & que ſans doute ce Prince en a grand beſoin, peut-être ſeroit-il plus à propos de n'aller point jusques à lui, & laiſſer encore cette Negociation entre les mains des Suedois, qu'après un ſi longtems n'y arriver que pour ne lui porter que de paroles. Conſiderez, s'il vous plait, Monſieur, qu'il y a ſix mois qu'il eſt en campagne, ſans nouvelles, ni aſſiſtance de perſonne; qu'il attend de l'argent, des hommes, une certification & promeſſe de ne traiter pas ſans lui. Puisque la Reine, avec très-grande raiſon, n'eſt pas reſoluë de lui accorder les autres points, il faudroit au moins que l'argent fût fourni à tems; On ne ſauroit deſormais être auprès de lui de deux mois; après avoir ſimplement ſû le lieu où il faudra faire tenir ſon argent, il en faut plus de deux, pour l'y faire tenir de France & autant pour en recevoir les ordres, toute l'année ſera paſſée de cette ſorte. Je ſuis obligé de vous repréſenter tout ce détail, afin que, ſi l'affaire eſt encore en ſon entier, on ne perde pas l'occaſion de la ſoutenir, faute de faire la dépenſe d'aſſés bonne heure, puisque la Reine a trouvé à propos de s'y engager.

La reſolution que Sa Majeſté a priſe d'accorder quelque contentement aux Ambaſſadeurs de Mrs. les Etats, ſur ce qu'ils prétendent, afin de donner moyen à Mr. de la Thuillerie de conferer & agir de concert avec eux, ne ſe peut aſſez loüer. C'eſt une conjoncture ſi importante, & ces Meſſieurs ſont dans une poſture ſi conſiderable, qu'on ne pouvoit faire une action de plus grande prudence, que de ſe prévaloir de leur entremiſe. Cependant nous tâcherons, auſſi-tôt que Mr. d'Avaux ſe portera bien, de faire valoir cette grace à Monſr. le Prince d'Orange, & à Meſſieurs les Etats pour les diſpoſer en même tems, s'il eſt poſſible, de ne prétendre pas la même choſe en ce Lieu, en quoi nous n'oublierons aucune ſorte de perſuaſions. Mais nous ſommes en peine comme il faut traiter cette affaire, vû que maintenant il n'y a perſonne avec Monſr. (Affaire du Ceremoniel.)

1644. le Prince d'Orange, de la part du Roi, que les Plenipotentiaires de Mrs. les Etats sont auprès de lui, & que le Secretaire Brasset est demeuré à la Haye; ce qui nous obligera peut-être d'envoyer un Exprès vers Monsr. le Prince d'Orange.

La précaution que S. M. a resolu d'aporter au payement du subside, qu'on accorde aux Suedois, étoit aussi extrêmement nécessaire, tant pour les ramener plutôt dans l'Allemagne, que pour ôter les plaintes qu'en eût pu faire le Roi de Danemark. C'est une des plus fortes raisons, que nous préparons de dire sur ce sujet aux Ambassadeurs de Suede, qui ne sauroient desavouër, que, si on leur fournissoit de l'argent, pendant qu'ils font la guerre en Danemark, ce ne fût une action contraire à la Mediation qu'eux-mêmes ont acceptée & aprouvée.

Ce qui s'est passé dans les visites des Mediateurs & du Resident de Suede.

Il me reste, Monsieur, à vous rendre compte de deux visites que je reçus hier, l'une de Messieurs nos Mediateurs, & l'autre du Resident de Suede. Les premiers vinrent pour nous faire savoir, qu'ils avoient été deux fois en conference avec les Ambassadeurs de l'Empereur, qu'en toutes les deux on leur avoit fait de grandes plaintes de notre Lettre circulaire, & particulierement de la traduction, qui en a été faite à Paris où leur Maître est apellé Tyran; ce qui ne semble pas bienséant à des Ambassadeurs qui disent être venus pour traiter la Paix, & rétablir l'amitié; qu'après cela on leur avoit voulu donner par écrit les défauts qui étoient dans nos Pouvoirs, lesquels dès le commencement avoient bien été remarqués par lesdits Ambassadeurs, mais que depuis peu l'Empereur leur avoit expressément ordonné de les rediger par écrit, & d'en donner les memoires auxdits Mediateurs pour nous les communiquer.

Ces Mediateurs ajoûtent, qu'ils ne faisoient ce discours que pour nous donner connoissance de tout ce qui s'étoit passé; qu'ils avoient si bien fait connoitre aux Ambassadeurs Imperiaux, qu'il n'étoit pas besoin d'entrer en de semblables contestations par écrit, sur un point duquel nous étions déja tombés d'accord avec eux; qu'ils les avoient disposés de prendre leur papier, & leur avoient fermé la bouche en leur disant, que nous leur avions offert, dès la naissance de ces différents, de concerter ici tous ensemble une minute des Pouvoirs qu'il faudroit faire venir de part & d'autre. Je ne manquai pas de faire bien remarquer à ces Messieurs combien le procedé de nos Parties est rempli de chicanneries, de vouloir former une Contestation sur une difficulté imaginaire, & qui avoit été terminée dès le jour qu'elle fut proposée, pour avoir prétexte de dire, que le retardement vient de nous, & que ce n'est pas le seul refus qu'ils font d'entrer en communication avec les Suedois, qui arrête la Negociation.

J'y ajoutai qu'ils étoient trop clairvoyans, pour ne discerner pas la sincerité de notre conduite d'avec l'artifice, dont celle des Imperiaux est accompagnée; qu'ils avouënt franchement que les affaires ayant changé de face, leur avoit aussi fait changer de resolution; mais ils font semblant de vouloir la Paix, lorsqu'ils arrêtent le Traité, & veulent persuader que nous ne la voulons pas, & que c'est nous qui la retardons, lorsque nous y aportons toutes les facilités possibles pour l'avancer; que cela couvre leurs mauvaises intentions par une supposition si grossiere, qu'elle ne peut surprendre que les ignorans, & non pas ceux qui, comme eux, doivent être témoins de la verité.

Je vous puis assurer, Monsieur, qu'il ne falut pas user de beaucoup de persuasions pour les ranger de mon avis, & que les ayant enfin pressés, pour savoir si la réponse qu'on attendoit de Vienne en étoit arrivée, & s'ils voyoient quelques bonnes dispositions pour avancer les affaires; ils m'ont répondu franchement que l'Empereur persistoit toûjours à ne vouloir point traiter sans le Roi de Danemark, & même croyoit que la bonne volonté que nous faisons paroitre étoit artificieuse, pour l'engager à faire quelque action, qui desobligeant le Roi, le portât à se joindre avec nous; que cette resolution, comme nous vous avons déja mandé, avoit été prise par l'avis des Electeurs & de tous les Députés de la Diete de Francfort, auxquels le Roi de Danemark en avoit écrit. 1644.

Monsieur le Nonce ajoûta, qu'en suite de la priere que nous lui avions faite, il y a quelque tems, ayant voulu savoir si les Imperiaux feroient difficulté d'accepter la Mediation de la Republique de Venise, aussi bien pour Osnabrug que pour Munster, puisque la Reine de Suede l'avoit déja acceptée, il n'en avoit su tirer autre réponse, sinon que cette place ayant été jusques ici prétenduë par le Roi de Danemark, ils ne pouvoient consentir qu'elle fût remplie par un autre, sans avoir ses sentimens. Le discours du Resident de Suede fut presque conforme à celui-là, & ne fut en substance, que pour faire savoir que le Comte d'Aversberg avoit fait faire à Osnabrug la même déclaration aux Ambassadeurs de Suede. Voila, Monsieur, où nous en sommes.

La Paix generale dépend de la Negociation de Mr. de la Thuillerie.

Le Conseil précipité de Mrs. les Suedois a interrompu la Negociation de la Paix, & les a reduits à ne faire plus la guerre que foiblement en Allemagne. Le Traité general dépend entierement de la bonne ou mauvaise humeur du Roi de Danemark, qui cependant se promeine sur la Mer avec sa Flotte, sans que Mr. de la Thuillerie sâche l'endroit où il le doit aller trouver. Les Ambassadeurs de Suede croyent que les Interêts dudit Roi, touchant le Holstein, parce que c'est un Membre de l'Empire, peuvent être traités à Osnabrug; mais pour les autres differents des deux Royaumes, qui regardent le passage du Sond, la liberté de la Negociation, & leurs diverses prétentions; ils n'estiment pas qu'ils puissent être décidés que sur les lieux, ni même que les Senateurs, & Etats de Danemark consentent qu'ils soient envoyés ailleurs.

LETTRE

De Mrs. les Comtes

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Monsieur de

BRIENNE.

Du 25 Juin 1644.

Affaire du Ceremoniel. Leur entrevuë avec les Suedois est differée. Offres des

1644.

des Mediateurs pour recevoir un Acte public des soins de la France pour la Paix. Propositions faites par les Mediateurs. Reserves des Députés de la Landgrave. Soupçons sur les Courses de Mr. de Gurtz. Saavedra témoigne qu'il n'aprouve pas la conduite des Imperiaux. Reflexions là-dessus. Magnificence des présens de l'Empereur au Turc. Desseins des Bavarois selon les bruits publics. Mr. de Mello demande de grands secours à l'Empereur. Bruits venus de Rome. Saavedra sollicite un Religieux de Munster pour traiter par son moyen en Catalogne.

MONSIEUR,

L'ÉTAT des affaires que nous avons en main n'étant point changé depuis notre derniere Dépêche, & n'ayant rien d'important à écrire touchant notre Négociation, nous n'osons importuner la Reine de nos Lettres; nous nous contenterons de vous assûrer, que nous executerons fidellement tout ce qu'elle a eû agréable de nous ordonner par les deux dernieres, dont il lui a plu nous honorer, & nous promettons que S. M. aprendra de vous que c'est par respect, que nous n'avons pas pris la liberté de lui en adresser les réponses.

Affaire du Ceremoniel.

Vous ne nous refuserez pas aussi la faveur de faire savoir à S. M. nous vous en supplions bien humblement, que ce n'a point été pour nous décharger de peine, que nous nous sommes excusés de traiter avec Messieurs les Etats, à cause du différend que nous avons avec eux, pour le rang de leurs Ambassadeurs. Nous savons bien que le devoir du Serviteur est de se charger des choses difficiles & fâcheuses, & que ce seroit un grand manquement de n'en soulager pas le Maître, quand on le peut faire; mais nous nous représentons combien cette affaire est malaisée à traiter de loin, principalement aujourd'hui, qu'il n'y a point d'Ambassadeur en Hollande, & que les Députés qui composent l'Assemblée generale sont séparés, une partie étant demeurée à la Haye & l'autre étant auprès de Monsr. le Prince d'Orange.

Toutes les contestations, où la dignité des Souverains est intéressée, sont si chatouilleuses, que nous n'avons rien osé faire en celle-ci, sans recevoir les Commandemens de la Reine. Si Sa Majesté en a été quelquefois importunée, nous en avons eû un extrême déplaisir, la seule crainte de faillir, & de lui déplaire nous a obligé d'en user de la sorte, & si nous eussions pû donner ce qu'Elle a eû agréable que nous fissions, sans le lui demander, nous y aurions de bon cœur pris une resolution, & l'aurions exemptée de notre importunité. Nous vous aurons beaucoup d'obligation, s'il vous plait d'être notre Caution envers S. M. que nous ne trouverons jamais rien de pesant ni de fâcheux pour son service, quand les occasions qui s'en présenteront seront dans l'étenduë de notre pouvoir. Lorsque S. M. ne voudra pas que son nom ni son autorité paroissent en quelque affaire, qu'Elle apréhendera qu'une grace, ou qu'un ordre venant directement d'Elle, ne soit plûtôt tiré à consequence, que quand la chose ne viendra que de nous, vous aurez agréable de nous faire savoir ses intentions, & de nous ordonner de sa part d'y agir comme de nous-mêmes; nous ne manquerons pas d'y obeïr ponctuellement, pourvû qu'il vous plaise de nous prescrire confidemment ce que nous aurons à faire, & que nous soyons assûrés auparavant, que ce que nous y ferons ne sera pas desagréable à S. M. Car sans cette assurance nous serions en perpetuelle crainte de ne rencontrer pas ses sentimens; & par consequent d'être desavoués; ce que vous savez que de fidelles Serviteurs, qui n'ont pour but que l'avantage & le service de leur Maître, sont obligés de craindre.

Leur entrevuë avec les Suedois est differée.

Nous avions crû faire Mecredi dernier notre premiere entrevuë avec les Ambassadeurs de Suede; mais le jour même, auquel elle avoit été resoluë, comme nous étions prêts à partir, ils nous envoyerent supplier de la différer, ne croyant pas s'y pouvoir trouver avec sureté. Ils avoient eû avis que des Troupes de l'Archevêque de Breme avoient fait dessein sur leurs personnes pendant ce voyage; ce qui les avoit obligés d'envoyer un Trompette devers lui pour être éclaircis de ses intentions; mais le Trompette n'étant pas revenu dans le tems qu'il devoit, ils avoient eû sujet d'augmenter leurs apréhensions: si bien que voila notre Conference encore renvoyée pour quelques jours, jusques à ce que les affaires soient un peu calmées entre les Suedois & les Danois dans ce voisinage, ou du moins jusques à ce que le Commerce, que la Guerre n'empêche pas entre les Ennemis, soit rétabli par eux.

Offres des Mediateurs pour recevoir un Acte public des soins de la France pour la Paix.

Le jour auparavant nous avions désiré de voir Mrs. les Mediateurs, tant pour leur communiquer notre voyage, que pour leur donner l'Ecrit dont nous vous envoyons la Copie. Les Imperiaux usent de tant d'artifices, pour persuader que le retardement du Traité vient en partie de nous, que nous avons été obligés de dresser cet Acte, qui ne contient en substance que les mêmes offres, que nous avons déja fait de bouche, il y a long-tems; mais qui nous servira d'une preuve authentique, lorsqu'il sera question de justifier en public la sincerité de notre conduite. Lesdits Sieurs Mediateurs nous offrirent de le recevoir; mais ils s'excuserent de le donner aux Imperiaux. Nous répondimes que ce n'étoit pas notre dessein, qu'il leur fût présenté; mais seulement qu'eux, qui n'étoient pas intéressés dans l'affaire, eussent en main de quoi rendre témoignage de la verité, quand il en sera tems. Dans cette Conférence Mrs. les Mediateurs nous firent deux propositions:

Propositions faites par les Mediateurs.

La premiere, de savoir des Ministres de Suede, s'ils vouloient consentir que les Députés du Roi de Danemark revinssent à Osnabrug. Nous leur demandâmes si, après ce consentement, ils étoient assûrés, que les Imperiaux entreroient sincerement en Negociation, sans plus chercher de difficultés. Ils nous répondirent qu'ils avoient fait la même demande au Comte de Nassau, & à son Collegue; mais qu'à nous dire le vrai, ils n'en avoient pû tirer aucune réponse certaine, mais seulement que cela pourroit beaucoup faciliter les affaires.

Ce fut Mr. Contarini qui fit seul la proposition, en présence toutefois de Mr. le Nonce, à cause qu'il ne se veut point mêler dans les intérêts des Heretiques. Après lui avoir déclaré qu'il seroit inutile de savoir le sentiment des Suedois, puisque les Imperiaux ne se veulent pas seulement expliquer, de ce qu'ils feroient après cela, nous lui fimes connoitre que cette ouverture n'avoit pour but que de traverser la Negociation de Mr. de la Thuillerie, & de faire renvoyer, de notre consentement, à Osnabrug

1644. brug un differend que les Imperiaux aprêhenderoient qui fût terminé à Osnabrug; que cela n'empêcheroit pas que nous ne tâchassions, pour leur complaire, d'aprendre la pensée des Ministres de Suede sur ce sujet.

La seconde Proposition, qu'ils nous firent conjointement, fut que, pour augmenter toûjours davantage la gloire, que nous avions acquise en facilitant les affaires, & mettre d'autant plus nos Parties dans le blâme, ils estimoient que nous pourrions travailler ici à la reformation des Pouvoirs, pour gagner autant de tems; Que les Commissaires de l'Empereur avoient déja fait reformer le leur, sans attendre qu'il en eût été convenu entre nous, & qu'ils soutenoient que la Communication, qu'on les pressoit de faire avec les Ambassadeurs Suedois, n'étoit pas une formalité nécessaire, puisque les Pouvoirs des uns & des autres avoient été dressés suivant la minute qui en avoit été ci-devant concertée entre l'Ambassadeur de l'Empereur & celui de Suede dans la Ville de Hambourg; qu'ils déclaroient qu'il n'y avoit rien de changé en cette minute, comme les Suedois le pouvoient remarquer dans la Copie qui nous en avoit été donnée ici, & croyoient que cette déclaration leur acquerroit un grand avantage, en ce que justifiant que la forme du Pouvoir a été déja concertée entre eux & les Suedois; ils vouloient soutenir que par ce moyen la Negociation d'Osnabrug étoit plus avancée que celle d'ici, où le même concert n'avoit pas encore été fait avec nous, & que, pour faire tout marcher d'un même pas, suivant le Traité préliminaire, il falloit nécessairement convenir d'une nouvelle forme des Pouvoirs, afin de les faire venir de part & d'autre, suivant les minutes dont on auroit été convenu. A quoi ces Messieurs ajoûterent, qu'ils nous prioient de faire reflexion sur les discours des Imperiaux, & les vouloir communiquer aux Ministres de Suede, pour savoir s'ils étoient veritables, & de différer de nous donner notre Ecrit, jusques à ce que nous fussions de retour de notre Conference, parce que les Imperiaux faisant fondement sur la communication faite à Hambourg avec l'Ambassadeur de Suede, touchant leurs Pouvoirs, cela se trouveroit renversé si les Suedois le desavouënt, & si nous ajoûtions leur desaveu dans notre Ecrit. Nous leur fimes voir clairement qu'il y avoit plus de subtilité que de raison dans le discours des Imperiaux, parce que, supposé qu'il fût veritable, & que l'ajustement des pouvoirs dont ils parloient eût été fait à Hambourg, cela ne les exemptoit pas d'en faire de nouveau la communication, quand ce ne seroit que pour voir s'ils sont conformes à la minute qui en a été convenuë; cette formalité étant absolument necessaire, & ayant toûjours été pratiquée à l'entrée de tous les Traités; que d'ailleurs les diligences dont avoient usé les Commissaires de l'Empereur, faisant reformer leur premier Pouvoir, sans avoir sû de nous ce qu'il falloit ajoûter au deuxieme, pour notre satisfaction; non seulement elle étoit inutile, mais n'avoit été faite qu'à mauvais dessein, pour tâcher de se mettre à couvert, par cette apparence de bonne volonté, du blâme que chacun leur donne, & n'être pas obligés d'y faire inserer les clauses essentielles, que nous avons interêt d'y désirer, lesquelles ne se trouvent point dans le second, non plus que dans le premier; puisqu'entr'autres choses, il ne leur est pas donné pouvoir de traiter avec nos Alliés, traitant avec nous; que néanmoins nous ne laisserions pas de conférer de tout avec les Ambassadeurs de Suede, & d'en reparler auxdits Srs. Mediateurs à notre retour, puisqu'ils le desiroient. 1644.

Les Députés de Mad. la Landgrave étant arrivés en cette Ville depuis quelques jours, après nous avoir visitez, ont aussi désiré de saluër les Ambassadeurs de l'Empereur. Nous avons estimé nous devoir assurer auparavant, par le moyen de Mr. Contarini, qu'ils seroient reçus & traités civilement; mais nous avons été bien surpris lorsque la réponse dudit Sr. Contarini nous a apris, qu'il n'en avoit pu tirer aucune des autres, & qu'ayant demandé un délai pour en conferer ensemble, ils avoient enfin déclaré qu'ils exécuteroient en cette rencontre les ordres qu'ils avoient de l'Empereur, sans se vouloir expliquer plus clairement de son dessein. *Reserves des Députés de la Landgrave.*

Ledit Sr. Contarini n'a pû s'empêcher de dire, aussi bien que nous, qu'il trouvoit cette Déclaration un peu incivile. Cela nous confirme toûjours de plus en plus dans l'opinion que nous avons prise d'abord, que ces Ambassadeurs, étant les mêmes qui ont demeuré cinq ans à Cologne, sans rien faire, ne sont pas ceux qui doivent conclure la Paix. Il semble qu'ils n'ont été envoyés ici, que pour amuser & dresser des Procès verbaux, & non pas pour y traiter des affaires importantes.

Tandis que l'on verra Mr. de Gurtz faire des voyages vers le Duc de Baviere, & le Comte de Hartsbourg en Danemark, où il est à présent, & qu'il ne paroitra personne ici, qui ait plus d'experience dans le maniement des affaires, que ceux qui y sont; il y aura toûjours lieu de croire, que ce qui s'y traite aux autres endroits tient plus à cœur à l'Empereur, que ce qu'on doit traiter ici. *Soupçons sur les Courses de Mr. de Gurtz.*

Saavedra témoigne de n'aprouver pas les difficultés que font en toutes rencontres les Ministres de l'Empereur, & a dit à Mr. Contarini, qu'il en avoit fait plainte au Pere Quiroga, qui est auprès de l'Imperatrice, pour faire qu'on leur envoye d'autres ordres. *Saavedra témoigne qu'il n'aprouve pas la conduite des Imperiaux.*

Nous ne saurions pas bien juger si c'est par feinte ou sincérement qu'il fait paroitre ces bonnes dispositions; mais nous avons remarqué en toutes occasions, qu'il a fait semblant de faciliter les affaires, & de vouloir surmonter les obstacles qui se sont rencontrés, soit que l'état où son Maître se trouve reduit l'y oblige en effet, ou qu'il prétende par cette conduite se rendre les Mediateurs plus favorables. Il avoit proposé ces jours passés d'écrire en corps au Roi de Danemark pour le convier de députer à Osnabrug, afin que son interêt ne retarde pas plus long-tems la Negociation generale; mais tout cela ne sert qu'à se mettre l'esprit en repos de la Negociation que Mr. de la Thuillerie a ordre de faire en Danemark. *Reflexions là-dessus.*

Les Lettres qui viennent de Hambourg ne parlent que des magnificences aux présens que l'Empereur y fait faire, pour envoyer au Grand Seigneur, comme s'il avoit oublié l'ancienne Tradition, que ces Barbares s'enorgueuillissent, plûtôt qu'ils ne s'apaisent, quand on augmente les honneurs ou les dons, qu'on a accoûtumé de leur faire; & l'opinion qu'ils ont que ce changement ne procede que de foiblesse ou de crainte, est plus capable d'attirer leurs armes contre les Chrétiens, que de les détourner. L'Empereur néanmoins ne s'en soucie pas, pourvû qu'il se délivre à présent de Ragotzy, qui est bien retourné dans ses Etats, mais sans avoir été défait, ni s'être accommodé; les petits échecs qu'il a reçu ont plûtôt été des desordres, qui se sont mis dans ses Troupes, que des défaites. On dit que son Armée est encore de 3800. hommes, & que les con- *Magnificence des presens de l'Empereur au Turc.*

1644. conditions qu'il demande, pour s'accommoder, font si hautes, qu'elles ne semblent pas partir d'un Prince, qui aît tout-à-fait envie de quiter les armes.

Desseins des Bavarois selon les bruits publics.

Les avis que nous recevons de divers endroits portent, que le dessein des Bavarois est d'attaquer une des Places que le Roi tient sur le Rhin, pourvûque Mr. le Maréchal de Turenne s'éloigne de l'Alsace. Ils s'imaginent que, comme elles nous ont autrefois servi à nous rendre Maîtres de Brisac, elles leur pourront aussi faciliter la même entreprise, si, en leur donnant un passage sur le Rhin, elles leur avoient ouvert les moyens d'occuper l'Alsace. Quoique nous sachions que la Reine ne manque pas d'être bien avertie de toutes choses, nous avons apris celle-ci de si bon lieu, que nous croirions manquer à notre devoir, si nous ne vous le faisions savoir.

M. de Mello demande de grands secours à l'Empereur.

Dom Francisco de Mello fait de grandes instances pour avoir un secours considerable d'Allemagne. Les avis portent qu'il ne le demande que dans deux mois, à compter dès le tems que l'armée de Sa M. est entrée dans la Flandre. Quelques-uns croyent que Hatsfeld est destiné pour cela. S'il est vrai, comme on le dit, qu'il aille joindre l'armée de Baviere, ce pourroit bien être pour ce dessein, après avoir servi aux Bavarois, pour faire leurs premiers efforts vers le haut Rhin. Nous esperons que la prévoyance de la Reine, & la vigilance de Mrs. ses Ministres, rendront tous ces préparatifs sans effet, & que l'on aura bien pourvû, avant ce tems-là, aux diminutions qui arrivent ordinairement dans les armées Françoises, qui sont engagées à un long siége, afin qu'il reste dequoi faire tête aux Ennemis, quand ils seront renforcés.

Bruits venus de Rome.

Il est venu quelques avis de Rome, que le Roi offroit aux Espagnols d'abandonner le Portugal; pourvû qu'on fît présentement une Tréve, & que les affaires de Catalogne demeurassent pendant la Minorité du Roi au même état qu'elles sont à présent. La même chose a été écrite de Catalogne au Regent de cette Province, qui est ici près de nous; mais nous avons fait voir que ce sont des artifices de l'Ennemi, pour mettre nos amis en défiance, & refroidir l'affection des Sujets du Roi, qui sont en Catalogne. Lesdits Espagnols ont publié ici en même tems, que leur Maître avoit traité tous les prisonniers Catalans avec une grande douceur. Peut-être que voyant que la cruauté, qu'il a fait exercer contre eux jusques-ici, ne lui a pas réussi, il veut changer de methode; mais les Catalans ne témoignent pas être disposés à se laisser surprendre par ce changement.

Ces jours passés un Religieux de cette Ville fit savoir au Regent de Catalogne, que Saavedra désiroit de parler à lui; l'autre répondit qu'il n'avoit rien à traiter avec Saavedra, & nous en vint avertir à l'heure même. Celui qui en fit la recherche s'adressa à l'Aumônier du Regent, qui n'a pas voulu nommer le Religieux; mais nous avons sujet de croire que c'est un Jesuite, à cause que l'Aumônier frequente leur College & y dispute souvent de la Philosophie. Nous sommes &c.

1644.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Mr. le Comte de

BRIENNE.

Du 2. Juillet 1644.

Arrivée de Mr. Salvius incognito à Munster. L'Envoyé au Transilvain est sur son départ. Leur crainte & leur soin avec Mr. des Hameaux. Affaire des Subsides.

MONSIEUR,

Nous vous avons fait savoir par notre derniere Dépêche du 25. du mois passé ce qui a rompu notre Conférence avec les Ambassadeurs de Suede. Le Trompette qu'ils avoient envoyé à l'Archevêque de Breme est revenu depuis ce tems-là, qui, au lieu de faire cesser leurs apréhensions, les a beaucoup augmentées par la réponse ambiguë, qu'il leur a aportée.

Arrivée de Mr. Salvius incognito à Munster.

Comme nous étions en peine par quel moyen resoudre avec eux, l'envoi du Gentilhomme, qui doit aller en Transilvanie, & traiter quelques autres points, qui nous faisoient desirer de nous aboucher avec eux, nous avons été surpris de l'arrivée imprévuë de Mr. Salvius en cette Ville. Nous ne vous entretiendrons pas longuement par cet Ordinaire, de ce qui s'est passé en de longues Conférences que nous avons euës avec lui, tant en lui rendant notre visite, qu'en recevant la sienne Premierement il est encore ici, & nous ne sommes pas au bout de nos déliberations, pour vous les expliquer bien nettement. D'ailleurs nous rendons compte si clairement à S. E. des deux principaux points que nous avons traités ensemble, qui, selon notre opinion, ont été le sujet de sa venuë, que nous nous promettons que vous n'aurez pas pour desagréable d'en voir le détail, dans la Lettre que nous avons l'honneur de lui écrire, en réponse de deux Dépêches, qu'elle avoit eû agréable de nous faire sur le même sujet. En un mot, l'assistance de Ragotzy, & le subside que nous payons à la Suede ont fourni la plus considerable matiere de notre entretien; l'un & l'autre a été resolu entre nous comme on le pouvoit désirer.

L'Envoyé au Transilvain est sur son depart.

Celui qui fera le voyage de Transilvanie partira la semaine prochaine, & passant par Hambourg prendra celui qui sera dépêché pour le même sujet par Mr. Torstenson, pour aller ensemble. Mais les Ambassadeurs Suedois jugent, aussi bien que nous, qu'il seroit plus préjudiciable de les envoyer sans Lettres de change. Ils ne font pas difficulté de fournir ici les cent huit mille Risdales, à quoi monte leur part; mais ils eussent souhaité que, comme l'Envoyé de Mr. Torstenson sera le porteur de leur Let-

1644. tre, celui qui partira eût été aussi chargé de celle du Roi. Nous vous supplions, Monsieur, s'il est possible, puisque les prémieres sont déja parties, comme il vous a plû nous marquer, d'en faire expedier de secondes, puisque c'est un Stile ordinaire des Marchands, & nous faire la faveur de nous les adresser.

Leur crainte & leur soin avec Mr. des Hameaux. Cependant la crainte que nous avons, que Mr. des Hameaux ne se désaisisse de l'argent, sans bonne sûreté, nous a obligé de le prier par une de nos Dépêches, qu'il ne délivre rien, que lorsqu'on lui fera voir une Lettre de celui qui va trouver ledit Ragotzy, accompagnée d'une des nôtres, lesquelles ne lui seront point envoyées que lorsque l'on aura été assuré des bonnes intentions de ce Prince, & de la constance avec laquelle il est resolu de continuer son entreprise.

Affaire des subsides. Quant au Subside, nous avons eû diverses contestations, avant que de tomber d'accord. Enfin les précautions que nous avons euës, nous mettent à couvert des plaintes du Roi de Danemark, & nous donnent moyen de presser Mr. Torstenson pour sa marche, puisque les Suedois consentent que le premier terme ne sera point payé, que lorsque Mr. Torstenson se mettra en Campagne, & à condition que l'argent ne sera employé que pour la guerre d'Allemagne. Mais nous sommes obligés de vous faire remarquer, que nous voilà à la fin du mois de Juin, & que nous n'avons pas encore de nouvelle, que les Lettres de change pour les prémieres six cens mil livres ayent été envoyées.

Nous ne manquerons pas au premier jour de faire savoir à Mr. Contarini, la satisfaction qu'a reçu S. M. des offres respectueuses de la Republique, afin qu'il connoisse que l'affection & la confiance des Ministres ne doit pas être moindre, que celle qui paroît entre les Maîtres, en ce qui regarde les affaires publiques.

Vous aurez déja su comme le Gouverneur de...... a été plus homme de bien, qu'on ne l'avoit publié, au moins les avis de Cologne portent que les Bavarois ont été trompés dans leur attente de ce côté-là.

Par le prochain Ordinaire nous vous ferons un plus ample écrit de toutes choses, après que nous aurons mis en ordre, & resolu entre nous, ce qui jusques à présent n'a encore été qu'ébauché; car n'y ayant encore rien de pressé, ni de trop important, nous aimons mieux différer présentement d'écrire, que de manquer à faire nos complimens à Mr. Salvius, puisqu'il a pris la peine de nous venir trouver jusques ici. Il a désiré d'y être comme inconnu, & n'a point voulu être traité de personne; il n'a même été visité que de nous & de l'Ambassadeur Contarini. Nous sommes &c.

1644.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 2. Juillet 1644.

Ils répondent à ses Dépêches du 13. & du 18. de Juin. Ils insistent qu'on envoye de l'argent à Ragotzy. Leur avis touchant les subsides à Ragotzy: Touchant son Traité. Affaire des subsides aux Suedois. Leur entretien avec Mr. Salvius. Leurs soins par raport au Ceremoniel. Correlation des affaires publiques avec celle d'Allemagne. Leur soin pour la Paix entre les Couronnes du Nord. Un autre entretien avec Mr. Salvius. Leur sentiment par raport au Duc de Baviere. Avis que leur donne le Député de Catalogne. Mouvemens des Députés de la Landgrave.

MONSEIGNEUR,

ENCORE que les deux Dépêches que V. E. a eû agréable de nous faire des 13. & 18. du mois passé, dont l'une nous a été renduë par le Sr. d'Allego, & l'autre par le dernier Ordinaire de Pologne, soient très-amples, & très-importantes, nous ne sommes pas obligés d'y faire une reponse bien exacte: Tout ce qu'elles contiennent est si judicieusement digéré, & si prudemment resolu, qu'il ne nous reste qu'à exécuter fidellement & soigneusement tout ce qu'il plait à V. E. nous ordonner, comme nous esperons de faire avec l'aide de Dieu. Ils répondent à ses Dépêches du 13. & du 18. de Juin.

Le Memoire pour dresser l'Instruction de celui qui doit aller en Pologne, ne nous servira pas seulement de régle, mais nous soulagera tout-à-fait de la peine de travailler; il comprend si exactement tout ce qui peut être fait en cette Cour-là pour le service du Roi, qu'il seroit difficile d'y ajoûter, sans que l'addition fut superfluë: desorte que nous n'aurons qu'à copier le Memoire, pour dresser l'Instruction, & nous aurions déja achevé cette affaire, si Mr. de Bregy, que nous attendons aujourd'hui, étoit arrivé, pour savoir, s'il veut faire le voyage.

Nous esperons en même tems de faire partir celui qui doit aller en Transilvanie, puisque Mr. de Croissy, qui nous avoit fait paroitre quelque irresolution, & aversion pour ce voyage, s'est enfin resolu de l'entreprendre. Si Mr. de Bregy fait l'autre, ils pourront aller ensemble Ils insistent qu'on envoye de l'argent à Ragotzy.

1644. ble jusques en Pologne; sinon ledit Mr. de Croissy sera chargé des deux Emplois. Mais nous sommes obligés de représenter à V. E. que, s'il arrive près de Ragotzy, sans y porter aucune Lettre de change, il est malaisé de se promettre aucun bon effet de sa Negociation.

Monsieur le Comte de Brienne nous écrit bien par sa derniere Dépêche, qu'elles ont été resoluës, & envoyées à Venise & à Constantinople, pour être acquittées en l'un de ces deux Lieux; mais outre qu'il ne nous marque point pour quelles sommes elles ont été faites, & si elles sont pour 118000. Risdales, à quoi monte la part que le Roi doit fournir cette premiere année; tant pour la moitié du subside, que de la somme que le Ragotzy a été contraint de payer à la Porte, pour avoir permission de prendre les armes.

Leur avis touchant les subsides à Ragotzy.

Il semble que, pour garder l'ordre, il eût été meilleur que l'on se fût contenté d'envoyer en ces deux Lieux des Lettres d'avis, & qu'on eût envoyé ici des Lettres de change, pour en rendre porteur ledit Sr. de Croissy, de crainte que, s'il arrive en Transilvanie les mains vuides, ce Prince, auquel jusques-ici les Suedois n'ont rien tenu de ce qu'ils lui ont promis, ne s'imagine qu'on ne lui envoye que pour l'amuser; vû même que l'Envoyé n'aura pas charge de ratifier le Traité, ni même de lui promettre, qu'on ne conclurra point la Paix, sans son consentement. Si V. E. le jugeoit à propos, il seroit bien nécessaire, en cas que les premieres Lettres de change ayent déja été envoyées, de nous en adresser de secondes, puis qu'aussi bien c'est le Stile ordinaire des Marchands d'en délivrer plusieurs pour une même somme, quand elle est considerable comme celle-ci, & qu'elle doit être payée en quelque Lieu éloigné; mais il faudroit qu'on nous les envoyât promptement, afin que, si elles ne peuvent être consignées audit Sr. de Croissy, avant son départ d'auprès de nous, elles lui puissent être portées à Hambourg ou à Lubec, où il doit attendre celui que Mr. Torstenson doit envoyer avec lui.

Touchant son Traité.

Nous savons bien, Monseigneur, que le Traité du Ragotzy ne peut & ne doit être verifié & ratifié par le Roi; mais pour la promesse de le comprendre dans la Paix, & de ne la conclure pas sans lui, V. E. aura pû voir, dans nos Dépêches précédentes, les raisons qui nous ont fait croire, qu'elle nous est plus avantageuse, que préjudiciable aux Interêts du Roi. Nous attendons avec impatience la réponse de V. E. sur cet article, que nous jugeons très-important, parce qu'il sera difficile d'obtenir que le Ragotzy promette de ne faire point de Paix avec l'Empereur, sans le consentement des deux Couronnes, si en même tems elles ne s'obligent aussi de ne traiter point sans lui.

Affaires des subsides aux Suedois.

La resolution que la Reine a prise par le conseil de V. E., touchant le subside qui est dû aux Suedois, par le Traité d'Alliance, est accompagnée de toute la prudence, & de toutes les précautions qu'on y eût pû désirer; car comme il eût été peut-être perilleux d'en refuser tout-à-fait le payement, quoique les Suedois en ayent donné assés de sujet, pour les raisons que V. E. remarque, il ne seroit pas aussi raisonnable de le continuer, s'ils persistoient à tourner toutes leurs pensées à employer toutes leurs forces contre le Roi de Danemark.

Il s'est rencontré heureusement, comme nous deliberions des moyens de traiter cette affaire avec les Ambassadeurs de Suede, & d'y apporter les précautions que V. E. nous prescrit, que Mr. Salvius est arrivé en cette Ville; nous avons bien jugé d'abord, que ce point étoit un des principaux sujets de son voyage; c'est pourquoi nous avons resolu en le visitant de lui en laisser ouvrir le discours, ce qu'il n'a pas manqué de faire. 1644.

Il a néanmoins commencé par l'assistance qu'il trouve à propos de donner promptement au Ragotzy, ensuite du Traité qui a été fait avec lui, nous ayant témoigné que la Suede étoit disposée d'y contribuer de son côté, tout ce à quoi elle étoit obligée. Sur quoi, avant que de lui répondre, nous n'avons pas oublié de lui faire considerer, que, si la France avoit engagé la Suede de la sorte dans un Traité sans lui en parler, les Ministres de Suede ne seroient pas peut-être si prompts d'en accomplir les conditions, que ceux du Roi l'ont été à l'executer de la part de S. M. ayant reconnu que cette diversion pourroit être utile à la cause commune, & à faire plutôt obtenir une bonne Paix, qu'elle n'avoit pas fait difficulté d'entrer en cette nouvelle dépense; que néanmoins nous étions obligés de lui dire, que pour tirer quelque fruit de l'assistance du Ragotzy, il falloit nécessairement que Mr. Torstenson retournât au plûtôt dans son voisinage agir de concert avec lui, & le fortifier par son aproche, sans quoi il y avoit très-grand sujet de craindre, que tous les soins qu'on y aporteroit, & toutes les dépenses qu'on y pourroit faire ne fussent perduës. Nous lui en avons allegué des raisons si concluantes, qu'il a été contraint de se ranger de notre avis, & de nous avouer que, si cette guerre de Danemark eût pu être différée, nous eussions fait la Paix cette année, & la Suede eût eû le loisir, après cela, de se vanger à son aise des injures, qu'elle avoit reçuës du Roi de Danemark.

Nous lui avons ensuite declaré franchement que le Traité fait avec le Ragotzy est conçu en une forme, & contient diverses choses, qui ne permettent pas au Roi de le ratifier. Il a trouvé les raisons que nous lui avons alleguées si justes, qu'il nous semble d'avoir remarqué dans son discours, qu'on a pris en Suede une resolution contraire à celle de la Reine, qui est d'executer les principaux points du Traité, sans en venir à la ratification. Il estime néanmoins qu'il sera difficile de s'exempter de promettre à ce Prince que l'on ne traitera point sans son consentement; & sans le faire comprendre dans le Traité de Paix, auquel même il insiste que nous le convions par nos Lettres.

Le deuxieme article de son discours a été la demande du subside, à laquelle nous nous attendions bien. Il l'a faite en exagerant le besoin que leurs Troupes ont de cette assistance.

Nous lui avons répondu d'abord avec un peu de froideur, comme nous y étions preparés, & n'avons pas manqué de lui représenter le préjudice que reçoivent les affaires publiques par la nouvelle Guerre, que la Couronne de Suede a entreprise contre le Danemark, sans le consentement, ni la participation de ses Alliés; que la principale de leurs armées étant employée de ce côté-là, depuis quelques mois, l'on ne pouvoit pas demander, en vertu du Traité d'Alliance, le payement du subside ordinaire, qui n'étoit destiné que pour la guerre d'Allemagne; que non seulement la France n'avoit point d'interêt à celle de Danemark, mais en recevoit un très-grand préjudice, en ce que l'Allemagne ayant été comme abandonnée par les forces de Suede, les affaires de la Guerre y alloient déperissant de jour à autre, celles de la Paix en étoient retardées, & tout le fardeau nous tomboit sur les bras; ce qui nous obligeoit de faire une infinité de nouvelles dépenses; qu'il étoit trop raisonnable pour croire que nous dussions encore con-

1644. contribuer à faire durer une diversion, qui nous jettoit dans de nouvelles peines, puisque ce seroit rendre la Mediation du Roi suspecte aux Danois, & nous ôter le moyen d'assoupir le différent qu'ils ont avec la Suede, que chacun juge capable de ruiner enfin tous les desseins des Couronnes alliées dans l'Empire.

Nous en sommes venus jusques à lui faire voir le détail des dépenses extraordinaires que la Reine a été contrainte de faire pour s'opposer à l'Empereur, à cause qu'il est aujourd'hui libre dans l'Allemagne, où nous n'avons pas oublié les efforts qu'on fait dans les Païs-bas, qui, selon qu'ils ont pu aprendre par les avis publics, doivent bientôt attirer pour secourir la Flandres une partie des forces qu'on avoit resolu d'employer contre l'armée Suedoise. A la verité, Monseigneur, quoiqu'il n'ait pas eû de bonnes raisons pour opposer aux nôtres, il est demeuré un peu surpris de notre discours, & croyant peut-être de nous étonner, il nous a demandé un peu brusquement si on vouloit rompre l'Alliance; nous avons répondu qu'elle seroit toûjours observée aussi religieusement de notre part qu'elle l'avoit été ci-devant; mais que les obligations étant reciproques, il falloit qu'un chacun fît de son côté ce qui est porté par le Traité, & qu'en un mot la France ne pourroit jamais se resoudre de contribuer aux fraix de la guerre de Danemark; qu'il se pouvoit souvenir, que, lorsqu'elle avoit été entreprise, on avoit positivement promis qu'elle ne diminueroit en rien la vigueur avec laquelle on avoit agi jusques ici dans l'Allemagne, & que Mr. Torstenson & son armée y retourneroient aussi-tôt que la Campagne seroit en état de nourrir la Cavalerie; que cependant nous aprenons qu'il n'y avoit encore aucuns préparatifs pour la marche; qu'au contraire il sembloit qu'il lui arrivât tous les jours de nouveaux ordres, ou de nouveaux sujets pour le retenir en Holstein, & qu'après qu'on avoit pris prétexte, pendant quelque tems, sur ce que l'herbe n'étoit pas venuë, l'on parloit maintenant de différer jusques à ce que la Moisson fut faite. Nous n'oserions pas importuner V. E. de tout ce qui a été fait sur ce sujet en cette premiere Conference, en laquelle nous avons reduit le Sr. Salvius à nous proposer quelque partie du subside qui pourroit être maintenant employée au payement du Ragotzy, & que le reste du premier terme seroit distribué à leurs Garnisons de la Pomeranie; mais voyant que son offre ne pourvoyoit pas à ce que nous désirions, & que nous avions resolu de ne nous point expliquer de nos sentimens, à cette premiere visite, nous nous séparâmes.

Nous n'aprénons pas que les Lettres de change ayent encore été envoyées, ce que nous estimons devoir faire entendre à V. E. pour lui donner à connoitre le préjudice que recevroient de deça les affaires du Roi, si l'on aportoit un plus long délai à ce payement. Les Suedois qui sont naturellement défians s'imagineroient sans doute, qu'après avoir confessé que la chose n'est plus duë, nous conservons toûjours la même créance, & que les démonstrations contraires que nous faisons, si elles ne sont accompagnées de l'effet, ne seront que pour passer le tems, & les amuser. Voilà, Monseigneur, ce qu'ont produit deux longues Conférences que nous avons euës avec Mr. Salvius, dont cette affaire a été le principal sujet.

La resolution que nous avons prise avec ledit Sr. Salvius, n'a pu recevoir sa derniere forme, parce qu'il a refusé de la mettre par écrit: nous ayant témoigné, que ni lui ni Mr. Oxenstiern, qui sont Ambassadeurs de la Couronne de Suede, & entre les mains desquels le payement du subside ne doit pas être fait, ne pouvoient avec dignité faire une convention de cette nature; mais il est demeuré d'accord, & nous a positivement promis, qu'avant la délivrance de l'argent, Mr. Torstenson, ou ceux qui auront ordre de le recevoir, nous donneront toute satisfaction, selon ce qui a été veritablement convenu entre nous. C'est à quoi nous veillerons, Monseigneur, ne croyant pas que nous eussions pû ménager en cette occasion quelque chose de plus à l'avantage du Roi, hors d'exempter Sa M. de l'entier payement du subside; mais nous eussions jugé cette proposition de perilleuse consequence, & sommes ravis que V. E. ait fait le même jugement. 1644.

Nous sommes sur le point d'envoyer vers Monsr. le Prince d'Orange, pour convenir par son entremise, s'il est possible, de quelque expedient avec Mrs. les Etats, pour les honneurs qu'ils prétendent qu'on doit faire à leurs Ambassadeurs en cette Assemblée. Nous aurions déja fait commencer cette Negociation, suivant les ordres qui nous en ont été envoyés, si nous n'eûssions attendu l'arrivée de Mr. de Bregy, que nous avons apris avoir passé près dudit Prince, par le commandement de S. M. Peut-être aura-t-il eû charge d'en parler, & en ce cas nous pourrions aprendre la disposition qu'il aura trouvée dans l'esprit dudit Prince. Si nous avions à faire à des personnes raisonnables, ils devroient être bien contens des ordres, que l'on a resolu d'envoyer à Mr. de la Thuillerie, & ne nous presseroient pas davantage de faire ici des choses en leur faveur, qui nous feroient très-grand préjudice envers ceux qui ne leur cedent pas, les Electeurs ayant resolu tout de nouveau dans leur College de ne ceder ici, ni à eux ni à Venise; mais nous avons deja remarqué diverses fois, qu'ils sont si injustes, qu'au lieu de savoir bon gré du traitement qu'on leur fait à un endroit, ils le veulent tirer à consequence pour tous les autres, & que, sans considerer la peine ou le préjudice qu'ils font à leurs amis, ils ne songent qu'à pousser toûjours leurs prétentions plus avant, au desavantage de qui que ce soit; ce qui nous fait extrêmement craindre que l'on ne puisse pas seulement prendre facilement un temperament avec eux, pour lequel néanmoins nous n'omettrons rien de ce qui dépendra de notre industrie.

Leurs soins par raport au Ceremonial.

Il est très-assuré, Monseigneur, que toutes les affaires publiques prennent leur mouvement & dépendent en quelque sorte de celles d'Allemagne. Le jugement que V. E. en fait est apuyé sur tant de solides considerations, qu'il ne reste pas lieu de fonder en raison une opinion contraire. Aussi les Ennemis, qui ne connoissent pas mal cette maxime, témoignent de ne ressentir pas toutes les pertes, qu'ils font ailleurs, pourvû que leurs desseins prosperent dans l'Empire. Ils tiennent pour assuré que, si les Membres divisés de ce grand Corps peuvent être une fois tous réunis pour agir de concert sous la conduite du Chef, il y auroit peu de Puissances capables de lui resister. C'est d'une semblable esperance qu'ils repaissent leurs partisans & font semblant d'être bien aises que la France fasse ses plus grands efforts aux autres endroits, qui, selon leur avis, ne sont que des accessoires, & où ils disent, qu'une seule Place est le fruit d'une année de guerre, & le seul prix d'une dépense prodigieuse, qui consomme insensiblement les forces de l'Etat, pendant qu'eux rangent des Provinces entieres à leur dévotion, & se rendent Maîtres des forces de tout un grand Païs, avec lesquelles ils se promettent un jour, en portant la guerre dans le cœur du Royaume, de redemander tout à la fois la conquête de plu-

Correlation des affaires publiques avec celles d'Allemagne.

1644. plusieurs années, ce sont des imaginations dont ils se flattent principalement, quand, pour en faciliter l'execution, ils esperent qu'il arrivera des diversions en France; ce qui fait néanmoins connoitre, que toutes leurs esperances, & leur ressource sont de ce côté-là, & qu'en effet c'est le seul endroit d'où nous ayons lieu de craindre. C'est pourquoi, Monseigneur, V. E. ne sauroit faire prendre une plus utile resolution à la Reine, selon notre foible avis, que d'avoir particulierement à cœur les affaires d'Allemagne, où peuvent être desormais les plus grands efforts de la Guerre, soit que l'on se trouve forcé de la continuer, soit qu'on veuille obliger les Ennemis à faire plûtôt la Paix, & qu'on aît dessein de l'obtenir honorable, en conservant les avantages que Dieu nous a donnés.

Leurs soins pour la Paix entre les Couronnes du Nord.

Mais, certes, Monseigneur, le plus nécessaire, pour parvenir à l'un ou à l'autre, est d'accommoder le différent de Danemark, n'y ayant jamais eû d'entreprise si hors de saison, & si préjudiciable à la France, que cette malheureuse Guerre. Le dessein que V. E. a d'y faire travailler vigoureusement Mr. de la Thuillerie, & de n'y épargner pas l'argent du Roi, est un effet de sa prudence ordinaire. Quoique nous ne connoissions gueres davantage d'occasion aujourd'hui, où il puisse être plus utilement employé, nous apréhendons d'avoir trop hardiment fait la proposition de cette nouvelle dépense, avant que d'avoir vû les sentimens de V. E. qui aprouvent sans rien conclure.

Un autre Entretien avec Mr. Salvius.

Le deuxieme jour suivant, comme Mr. Salvius nous a rendu la visite, & après avoir traité de plusieurs autres points de notre Negociation, il est retombé sur l'article du subside. Lorsqu'enfin il a vû que nous persistions à nos prémieres difficultés, il a ajoûté à ses offres précedentes, qu'une partie de l'argent du terme échû pourroit demeurer à Hambourg, jusques à ce que Mr. Torstenson fût en chemin pour retourner dans l'Allemagne. C'étoit la proposition que nous eussions faite, si elle ne fût venuë de lui; néanmoins nous n'avons pas expressément témoigné d'en être satisfaits. Ce n'est pas que ledit Sieur Salvius, étant homme d'affaires, & très-habile, n'aît assés remontré, que c'est tout ce que nous pouvions prétendre. Aussi est-il véritable, que trouvants en ses précautions les remedes que nous pouvions chercher à nos aprehensions, & ayant considéré, que, comme l'une des conditions excitera Mr. Torstenson de se remettre plûtôt en Campagne, l'autre nous met à couvert des plaintes du Roi de Danemark, & du dessein qu'on pourroit avoir d'engager la France à l'avenir dans cette Guerre, & en d'autres semblables, en vertu du Traité de Weymar; nous serons obligés de nous en contenter, dans la croyance que nous avons, d'avoir executé en cette rencontre tout ce qu'il a plû à V. E. de nous prescrire. Mais ce qui nous donne un peu de peine, est que nous voici à la fin du terme, & que nous avons à faire à des gens extraordinairement pressans; mais nous avons lieu d'esperer que son Autorité y fera pourvoir. Si ce Traité s'acheve en peu de tems, & si on peut arriver auprès du Ragotzy, avant qu'il aît fait le sien, pour l'empêcher d'y entendre; il y aura lieu de se promettre une glorieuse Paix, à la fin de cette Campagne.

Cependant, pour faire connoitre aux Imperiaux, ainsi que V. E. nous l'ordonne très-prudemment, que nous ne sommes pas ici pour attendre leur commodité, il ne sera pas inutile de faire des démonstrations d'en vouloir partir, s'ils ne se disposent à traiter les affaires d'une autre façon, qu'ils n'ont fait jusques ici. Nous nous sommes tellement rencontrés en cela dans le sentiment de V. E. que, si leur refus de traiter avec les Suedois continuë encore quelque tems, nous n'estimerons pas hors de propos qu'en effet un de nous, & l'un des Plenipotentiaires de Suede se retirât pour leur donner apréhension, que les deux autres en feroient bientôt de même, s'ils ne se disposoient d'entrer sincerement en Negociation, après avoir toutefois informé les Princes & Etats des justes causes qui nous auroient obligés de prendre cette resolution. Mr. Salvius nous a parlé le premier en ce sens, & c'est l'une des choses où il a le plus insisté.

Leur sentiment par raport au Duc de Baviere.

Nous croyons encore, Monseigneur, que rien ne peut tant contribuer, ou à faire promptement la Guerre, ou à conserver nos avantages dans la Paix, que l'entremise de Mr. le Duc de Baviere, pourvû que l'on puisse esperer, qu'il l'employera sincerement, & qu'il nous sera favorable. Nous nous sommes étonnés, que, pour commencer la confiance, qu'il témoigne vouloir établir avec la France, il n'a point fait plus de diligence d'envoyer ici de sa part. Il y a même lieu de lui faire connoitre le sujet que l'on a de se plaindre, que lui ni les autres Electeurs n'ayent point encore envoyé leurs Députés, vû le tems qu'il y a que nous sommes ici, où leur présence avanceroit de beaucoup les affaires, s'ils avoient une veritable envie de la Paix.

Nous ne savons pas si V. E. ne jugeroit point à propos, puis que ledit Sr. Duc offre d'envoyer quelqu'un de sa part à la Cour, pour y demeurer, de tenir aussi secretement auprès de lui quelqu'un de la part de la Reine, pour agir selon les occasions, & avec lequel nous établirions un Commerce secret. Un François ne seroit pas propre pour cette Commission, mais quelque Gentilhomme Italien, confident de V. E. y pourroit aller de Rome, sous prétexte de demander d'être employé dans la Guerre. Outre qu'il expliqueroit de bouche les ordres qu'on lui envoyeroit, & en prendroit la réponse à la source, on n'auroit pas sujet d'avoir le même soupçon de lui, qu'on pourroit avoir de celui qui viendroit de Paris. Aussi-tôt que nous verrons ici quelqu'un de la part dudit Duc, nous lui témoignerons la bonne disposition de la Reine, & tâcherons d'établir une veritable confidence avec lui, pour essayer d'en tirer les lumieres & avantages qui nous seront nécessaires dans notre Negociation, pourvû que nous trouvions en lui la même sincerité que nous lui ferions paroitre. Nous ne manquerons pas néanmoins de nous y conduire avec une grande retenuë, pour ne pas donner de jalousie aux Suedois, qui entrent aisément en méfiance de toutes choses. Cependant, jusques à ce qu'il y ait ici quelqu'un de sa part, nous voyons peu de moyen de lui faire savoir de nos nouvelles, comme V. E. le désire, ne connoissants ici personne à qui nous en puissions parler avec confiance.

Avis que leur donne le Député de Catalogne.

Le Regent de Catalogne vient de nous dire que la difficulté que nous avons faite sur le Pouvoir des Espagnols, à cause de la qualité de Comte de Barcelone, que le Roi d'Espagne y a prise, a fait un très-bon effet dans l'esprit des peuples de ce Païs-là; auxquels il en avoit donné avis. Il nous a rendu des Lettres de remerciemens, de la part des Députés & des Conseillers de la Ville, en nous assurant que de semblables démonstrations sont quelquefois plus propres à retenir les Catalans dans leur devoir, que d'autres qu'on croiroit plus importantes.

Mouvemens

Les Députés de Mad. la Landgrave sont ici de

1644. des Députés de la Landgrave.

de grandes plaintes, de l'armement que fait le Comte d'Embden dans la Frise Orientale, n'étant point accoûtumé d'avoir de gens de guerre & ayant pris à son service, depuis peu, quelques Compagnies d'Infanterie & de Cavallerie, que Mrs. les Etats ont fait semblant de licentier. Ce nouveau procédé donne sujet à ladite Dame de croire que Mrs. les Etats, pour étendre leur Domination, ou que Monsr. le Prince d'Orange, pour autoriser ledit Comte, duquel le fils a épousé sa Cadette, veulent se rendre Maîtres de cette Province, & en chasser les Troupes de ladite Dame, qui, depuis quelques années, la tiennent sous contribution. Ses Députés s'en plaignent si hautement, qu'ils nous font extrêmement apréhender l'effet des mécontentemens qu'on leur donne en cette occasion. Ils en sont venus jusques à nous dire, que, sans le respect que leur Maîtresse porte au Roi, elle sauroit bien se garantir de l'injure qu'on lui veut faire. Lorsqu'on en parle à Mrs. les Etats, ils font les ignorans de ce dessein, & Monsr. le Prince d'Orange croit donner une bonne réponse, quand il promet qu'on ne fera rien au préjudice de Mad. la Landgrave, ou que de son consentement. Ladite Dame ne se contente point de ces déclarations, & proteste qu'il n'y a rien à traiter avec Elle sur ce sujet, que l'unique moyen de la satisfaire est de faire cesser cet armement; que, hors l'interêt du Roi, s'il falloit retirer ses Troupes de quelque endroit, Elle aimeroit mieux tirer de l'argent des Espagnols, pour leur remettre Cassel & les autres Places, qu'Elle tient de là le Rhin, que de recevoir celui que Mrs. les Etats voudroient lui offrir pour abandonner le Païs d'Ostfrise; que comme cette Province lui fournit une retraite assurée, en cas qu'elle fût pressée par les Ennemis, & lui donne moyen de faire ses recruës toutes les années, ce ne feroit pas prudence à Elle de s'en dessaisir; & qu'Elle sera obligée de hazarder & d'abandonner tout le reste pour la conserver. Cette affaire merite qu'on prenne soin de l'assoupir en sa naissance.

Nous envoyons à V. E. le Memoire que lesdits Députés nous ont donné. S'il s'agissoit d'un simple différend entre Mrs. les Etats, & la Landgrave, les Ministres de Sa M. se pourroient rendre entremetteurs pour l'accommoder; mais étant question d'ôter une Province des mains d'un Allié du Roi, qui s'en sert, pour la faire tomber à des gens, qui sont si respectueux envers l'Empereur, & si soigneux de leur neutralité, qu'on ne croit pas qu'ils osassent même aujourd'hui penser à l'Ostfrise, s'ils n'en avoient un secret consentement de la Cour de Vienne, où l'on aime encore mieux qu'elle soit entre les mains de neutres, que d'un Ennemi déclaré; il semble que la France a grand interêt d'intervenir en l'affaire comme Partie, & comme ayant interêt à présent de l'empêcher. Qui que ce soit qui entreprenne la chose, ou le Corps de l'Etat, ou Monsr. le Prince d'Orange; il faut qu'ils connoissent, que leur dessein est si mal reçu de tous les gens de bien, qui s'intéressent dans la Cause commune, qu'ils soient obligés de le desavouer. Mais s'ils y ont une fois mis le pied, il sera difficile de leur faire lâcher prise. C'est pourquoi il importe, selon notre foible avis, sans faire semblant de connoitre d'où vient le mal, d'en parler de bonne heure vivement & avec chaleur, comme d'une chose à laquelle l'on est nécessairement obligé de prendre part, à cause qu'elle détruit une partie de nos affaires dans l'Allemagne; si ce n'est que Mrs. les Etats faisant entier leur armée voulussent en même tems se déclarer contre l'Empereur; auquel cas il nous feroit indifférent, qu'eux ou Mad. la Landgrave fussent Maîtres de la Province, & nous pourrions nous entremettre des conditions de leur accommodement. Sans cela ils ne pourroient s'excuser de faire une espece de perfidie en maltraitant une Princesse, qu'ils ont autrefois engagée à prendre les armes, en lui courant sus, dans une saison où ils seroient obligés, par toutes sortes de raisons, de lui donner assistance. Nous sommes &c. 1644.

LETTRE
De Monsieur de
BRIENNE
A Messieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN.

A Paris le 2. Juillet 1644.

La faute des Imperiaux excuse celle de la France. Affaires de la Guerre. Affaire du Transilvain. Soin que doit avoir l'Envoyé en Pologne. La Paix particuliere entre la Suede & le Danemark assureroit la generale. Il faut tâcher de rompre la déliberation du Cercle de Westphalie. Desseins du Duc de Baviere sur Brisac. Précautions pour satisfaire l'Empereur touchant une Traduction de la Lettre circulaire. Il laisse à leur soin de parler aux Plenipotentiaires Suedois de l'affaire des subsides. Reflexions sur la Médiation à Osnabrug. Sur la conduite de l'Empereur. Leurs mesures à prendre si les Ministres Suedois se retirent d'Osnabrug. Il est irresolu sur les engagemens avec le Transilvain. Il est presque assuré du Duc de Lorraine. Affaires de Catalogne. Jonction de Marsin à Espenan. Quelques avantages des François. Raport d'une victoire du Transilvain. Bruit de la Paix d'Italie.

MESSIEURS,

LA votre du 18. a été reçuë le 29. elle contient des points sur lesquels il échet de vous éclaircir, & d'autant plus importans à délibérer. Pour ceux-ci, il est hors de saison de s'y arrêter, & certes il faut que la faute des Imperiaux excuse celle que nous pourrions faire, & qu'ils commencent à s'attirer la haine publique; mais s'ils croyent que nous voulons la Paix pour craindre la durée de la Guerre; ils se trouveront mécomptés. La faute des Imperiaux excuse celle de la France.

Les

1644. *Affaires de la Guerre.*

Les défaites de nos troupes à Werlinghen & devant Lerida n'ont point eû de suite. Le gain de la Bataille de Rocroi a causé la prise de Thionville. Présentement Monsieur de Turenne fait tête à l'armée de la Ligue, & la tient serrée, & lui a enlevé un Quartier. Monsieur de la Mothe songe à secourir Lerida; Il a une puissante armée de Troupes Françoises & Catalanes, & se trouve en état de faire cette entreprise ou une plus considerable. Celle du Roi Catholique s'affoiblit, & se trouve si fort incommodée de la disette des vivres, qu'elle patit à l'extrêmité. La notre devant Graveline avance ses travaux. Le premier fossé a été passé peu défendu, & aussi lâchement abandonné que le Fort Philippes. Il faut pourtant conclure qu'ils manquent d'hommes & de courage, & l'un comme l'autre rend la prise assurée; à moins que la Place ne soit secouruë en forçant nos lignes, donnant & gagnant une bataille. Outre que c'est ce qui est le plus difficile à executer, dans le métier, il faut l'entreprendre avec une forte armée contre une foible, & graces à Dieu, nos affaires ni les leurs ne sont pas en cet état, & les soins de la Reine ont empêché la diminution de la nôtre, la rafraichissant de tems en tems par un bon nombre de Troupes, ainsi que je vous ai mandé. D'où vient donc la gloire & la présomption de l'Empereur d'avoir remporté quelques avantages sur le Prince de Transilvanie? S'ensuit-il qu'il est vrai, & que même cela fît un changement en l'état des affaires? Quand l'on a commencé & continué la Guerre, quand on a pensé de faire la Paix, l'une ou l'autre de ces choses étoient-elles appuyées sur les forces de ce Prince? Vous savez, Messieurs, qu'à peine étoit-il connu en France, & qu'on a méprisé la petitesse de son Etat; aussi n'a-t-il d'étenduë que sept Montagnes. Mais comme toute diversion aide, cela n'étoit pas à rejetter. Monsieur Torstenson l'ayant engagé en l'affaire, devoit executer de point en point ce qu'il lui avoit promis; se retirant des Païs Hereditaires, & de la Moravie, il a facilité la ruine de ce Prince, donné lieu à l'Empereur de respirer, & ayant tardé de vous faire remettre le Traité qu'ils avoient passé ensemble, retardé aussi le payement des sommes qui lui avoient été promises que nous devions contribuer. Je vous ai écrit que j'avois envoyé à Monsieur des Hameaux une Lettre de change de cent mille Risdales, & les ordres qu'il avoit eus. C'est ce qui se pouvoit faire, & dont vous convenez en me pressant de l'exécution de cela même. Et afin que ledit Prince soit plus assuré de cette verité, je vous envoye une Lettre que ledit Sieur Contarini & Hoeufft m'ont donné, par laquelle il reconnoitra sur quels Marchands l'on a tiré cette somme, & le tems pris pour en faire le payement court déja. Je ne veux pas disconvenir que Monsieur du Bois-Carquoi eût été très-propre à faire le voyage, auquel on veut envoyer Monsieur de Croissy; mais ç'a été sur le recit que vous avez fait de sa capacité, qu'on l'y a destiné. S'il apréhende de l'entreprendre & que vous ayez auprès de vous quelqu'un propre à y être envoyé, vous le pourrez faire; & pour vous en faciliter le moyen, je joindrai à cette Lettre une de créance audit Prince, que vous remplirez du nom & de la qualité de celui que vous lui dépêcherez; mais je suis trompé, si ledit Sieur de Croissy n'a envie de l'entreprendre. Il sera très-à propos que celui que vous envoyerez en Pologne aît charge d'empêcher, à la Diette prochaine, qu'il ne soit rien resolu contre les Suedois. Ceux-ci en sont en apréhension, & pour leur dire que le Roi de Pologne nous fait donner des assurances de son affection, & de vouloir religieusement observer les Traités qu'ils ont entr'eux, ils ne sont pas pour cela en plus grande assurance. Le Resident du Roi de Pologne propose, aussi bien que vous, de le marier, en ayant toûjours eû quelque pensée. Pour la Princesse Marie, je ne la trouve pas absolument éloignée d'entendre à cette proposition, & je ne doute pas que Sa Majesté usant de persuasions envers elle, qu'il pourroit la persuader. Sa qualité supplée à quelques défauts qu'on remarque en ce Prince; mais elle n'est pas assés puissante pour disposer Mademoiselle à quiter la France, pour aller si loin. Et comme vous vous étes excusés de la comprendre sous le nom de Princesse, je me suis aussi dispensé de faire pressentir ses dispositions, & celles de Monseigneur le Duc d'Orleans son Pere.

Affaire du Transilvain. *Soin que doit avoir l'Envoyé en Pologne.*

1644.

Il est certain que la Guerre entre le Danemark & la Suede, ayant donné sujet à diverses pensées, & flatté l'Empereur de mille belles aparences, il faut, pour continuer le Traité general, essayer de conclure celui d'entre ces Couronnes, & assister puissamment Monsieur de la Thuillerie de tous moyens qui y puissent contribuer, auquel il vous plaira de faire remettre jusques à dix mille Ecus, & les prendre sur les cinquante que vous avez, qui seront remplacés au premier jour. J'en ai déja expedié l'ordonnance, & Messieurs des Finances m'ont promis de traiter avec Monsieur Hoeufft, & conjointement de faire payer Monsieur de Rorte des appointemens de cette année. Il est juste de les lui faire délivrer sur les Lieux, & que la Reine porte la taxe du change, dont le prix est excessif. En cela il aura éprouvé que ses merites joints à vos recommandations sont considerés.

Paix particuliere entre la Suede & le Danemark assurera la generale.

Si vous trouvez jour de rompre la déliberation prise en l'Assemblée du Cercle de Westphalie, ce sera un grand service que vous rendrez à Sa Majesté, ou éluder seulement l'effet en seroit un considerable, bien entendu que vous profiteriez du tems pour parvenir à la premiere fin. Les Marquis de Brandebourg & de Neubourg pourront vous y aider; mais ce que vous remarquez de l'un fait craindre qu'il se contentera de le souhaiter, sans faire autre chose. Qu'il soit mal satisfait de l'Archevêque de Cologne, en est une marque, mais l'on tient son Fils & sa Belle-Fille si attachés à l'Empereur, que leur voyage servira à faire changer le Pere, & à tenir l'Empereur averti des resolutions qu'il voudroit prendre. Ce Prince passe sa vie à déliberer & à se plaindre. Le Duc de Baviere agit sans cesse, il a des pensées sur Brisac, il avoit de l'argent proche de la Place quand la sedition qui a été reprimée éclatta. On nous veut donner du soupçon de la fidelité de quelques Officiers qui y commandent; mais l'on est si assuré de celle de Mr. d'Erlac, & de plusieurs qui y sont, qu'on méprise les avis, sans toutefois les negliger. Votre Lettre nous confirme celui que nous avons eû de divers endroits, que l'Empereur se dispose de faire faire une réponse à la Lettre circulaire que vous avez adressée aux Princes & Membres de l'Empire. Mais si c'est à celle que vous avez écrite, il n'aura pas lieu de se plaindre des mots offensans ajoutés à la Traduction, qui en a été faite par le Gazetier & supprimée. Par un des Exemplaires que j'en ai recouvert, & que je vous envoye, vous verrez ce qu'il y a ajouté, & au premier jour l'Arrêt portant défenses de debiter cette belle Traduction, qui sera remplie de paroles aigres contre l'Auteur.

Il faut tâcher de rompre la deliberation du Cercle de Westphalie. *Desseins du Duc de Baviere sur Brisac.* *Précautions pour satisfaire l'Empereur touchant une Traduction de la Lettre Circulaire.*

Il est remis à vos prudences, & l'on l'a toûjours ainsi entendu, de parler aux Plenipotentiaires de Suede de la sorte que vous le jugerez

Il laisse à leur soin de parler aux Plenipotentiaires Suedois de l'affaire des subsides.

rez le mieux. L'on a bien voulu vous faire part des raisons que nous jugeons avoir pour nous dégager de payer le subside; mais il vous a été remis d'y appuyer ou vous en relâcher. Il est constitué pour les obliger à faire la guerre à l'Empereur, & à ses adherans, & dans l'Empire, non contre un Roi allié & reçu pour Mediateur par eux-mêmes. Quand on les presse de déclarer depuis quel tems ils l'ont reconnu leur Ennemi, ils y ont assés de peine & ne veulent jamais entrer en compte ni au détail, mais demeurent dans des discours géneraux. Quand bien ils feroient reconciliés, il feroit de l'avantage de tous les Intéressés à la Paix, qui sont Catholiques, qu'elle fût menagée par un Mediateur de leur créance, & puisque l'Empereur le refuse, & qu'il s'attache si fortement à ce qui a été capitulé; il faut prendre patience, & profiter envers le Nonce & de Contarini, du refus qu'il en a fait. Nous ne doutons point que vous ne leur ayez fait comprendre l'utilité de la chose, & comme rejettée. Il y a lieu de soupçon que l'Empereur s'attachant à une chose très-difficile, sinon absolument impossible, peut avoir des desseins éloignés de ceux qu'il déclare. J'entends ayant des Députés à Munster, & à Osnabrug, car ces discours & ceux des Ministres, & ailleurs qu'aux dites Villes, font bien entendre qu'il continue plûtôt à faire la Guerre qu'à faire la Paix. Si l'on doit lui déclarer, que pour l'avoir desirée, & persisté en cette volonté, il ne doit croire qu'on veuille ni qu'on puisse compatir à ces façons de faire; si les Deputés de Suede se retirans d'Osnabrug nous ordonnent d'en faire autant, ce sont deux Chefs sur lesquels il faut prendre du tems pour déliberer, comme aussi s'il faut s'engager avec le Prince de Transilvanie, à lui promettre de ne traiter avec l'Empereur qu'il ne soit compris dans la Paix, & s'il suffisoit de l'avertir qu'on est en Negociation, afin qu'il intervînt, si bon lui sembloit, en intention de se contenter de cette démonstration exterieure; c'est aussi sur quoi il échet de faire reflexion. Il me semble que l'intention de Sa Majesté est bien de lui faire esperer cela même; mais de n'y être pas engagée par un Traité; & s'il vouloit entrer dans la condition, sans nous y ajoûter, & qu'il voulût, au lieu d'elle, de l'argent, je ne doute pas qu'on ne lui en donnât. En tout cas. on pourroit convenir avec ledit Prince que nous traiterons de la Paix ensemble, & il s'en pourroit contenter; au pis aller, il faudra lui complaire, & se souvenir de votre avis; mais il ne faut pas entrer dans une affaire avec cette pensée qui ne laisseroit pas d'être excusée, par les raisons contenuës en l'une de mes précedentes, d'autant qu'il n'y eût jamais lieu de craindre pour lui. Voùs changerez l'Instruction de celui que vous envoyerez, ou étant parti vous l'avertirez de cette condition, & sans un ordre absolu, il ne s'avancera pas au delà, mais fera valoir l'argent qu'on a envoyé, l'amitié & l'assistance de cette Couronne, & ce qu'elle a de credit, soit sur le Roi de Pologne, qu'à la Porte du Grand Seigneur. Au dernier de ces Princes il est soumis, l'autre est son voisin, & dit qu'il craint les armes. Pour vous donner lieu de bien esperer de cette votre Negociation, je veux vous confier un secret que vous ne laisserez pénétrer de qui que ce puisse être, que nous sommes comme assurés du Duc de Lorraine, & qu'il joindra ses forces aux nôtres pour en être servi. A la conjoncture presente des affaires, rien ne sauroit paroitre cher, elles doublent prenant notre service pour fortifier l'une de nos armées, & pour diminuer d'autant celle de l'Ennemi, lequel pressé par les Peuples de Flandres, de tenter le secours de Graveline, le leur promet, pourvû qu'il y vienne des forces de l'Empereur, & que celles du Duc de Lorraine se joignent. Pendant l'esperance de celles-ci, il fera peu de fondement sur les autres, lesquelles sont éloignées, & incertaines, & pour peu qu'elles tardent à arriver, la Place se trouvera prise, puisque l'on juge que dans le 15. ou 20. au plus tard, il faudra que ceux qui y sont renfermés se rendent.

Reflexions sur la Mediation à Osnabrug.

Sur la conduite de l'Empereur.

Leurs mesures à prendre si les Ministres Suedois se retirent d'Osnabrug

Il est irresolu sur les engagemens avec le Transilvain.

Il est presqu'assuré du Duc de Lorraine.

En Catalogne nous y avons fait passer tant de Troupes, & les Peuples s'étant assemblés pour défendre leur liberté, ont tellement grossi l'armée, qu'elle n'a jamais été si forte, & il y a lieu d'en beaucoup esperer, même la Nation y ayant temoigné de la fermeté après la perte du combat. Les Vaisseaux que nous avons en leur Côte, & que l'on peut dire l'avant-garde de notre Armée Navale, en ont pris & brûlé quatre de six cens tonneaux, chargés de blé & autres munitions, & l'armée des Castillans patit, desorte que faute de vivres elle se diminuë à vuë. De tous côtés, nous esperons beaucoup, & nous sommes assés assurez; de ce seul endroit, les évenemens paroissent douteux. Le Plessis Besançon nous a assuré que Marsin avoit joint d'Espenan, & que celui-ci avoit battu quelques troupes qui s'étoient voulu oposer à son passage; Que Monsieur le Duc d'Anguien avoit contraint Becq de s'enfermer dans le Luxembourg & lui avoit abandonné une Place nommée Har[illegible]n. Si de son côté il pouvoit entreprendre, cela aideroit beaucoup aux Princes de l'Empire, qui aiment leur liberté, & si ce que l'on nous mande étoit veritable, l'Archevêque de Salsbourg, les Evêques de Wirtsbourg & Bamberg sont pour députer à Munster; plusieurs feroient pour y prendre exemple. Le même de Besançon nous raporte que le Prince de Transilvanie a remporté sur l'Empereur une victoire signalée.

Affaire de Catalogne.

Jonction de Marsin à Espenan.

Quelques avantages des François.

Raport d'une victoire du Transilvain.

Il vient de Vervins, & c'est là où cette nouvelle se publie. J'attends avec impatience l'arrivée du Courrier de Rome, afin d'avoir la confirmation d'un avis divulgué par le Resident du Grand Duc, lequel, par une Lettre du 9. du passé, écrite à Florence par l'un des Secretaires de son Maître, nous donne la Paix d'Italie pour executée, puisque le Pape avoit acquiescé de remettre au jugement de Sa Majesté le different qui reste à vuider, entre lui & la République, sur le sujet des démolitions, par elle prétenduës, des Fortifications de Comacchio, ayant suivi l'exemple que cette République lui en avoit donné. La difficulté survenuë entre le Pape & le Senat sera une nouvelle gloire que Sa Majesté s'acquerra, & un sensible déplaisir aux Espagnols. Monsieur Hœufft nous ayant dit que c'est Monsieur Herval son Correspondant, & qui demeure à Lion, qui a tiré la Lettre de change pour Venise, nous n'avons pû vous en envoyer le duplicata par cet Ordinaire, & je crois qu'il suffira que vous donniez par delà les assurances que c'est chose faite. Je suis &c. &c.

Bruit de la Paix d'Italie.

LET-

1644.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 2 Juillet 1644.

Il faut faire de pressans offices pour obliger les Suedois à songer aux affaires d'Allemagne. On doit seconder les soins de Monsieur de la Thuillerie. Soins de la Reine par raport à la Traduction de la Lettre circulaire. Conduite qu'ils doivent tenir envers les Princes d'Allemagne. Instance de la Landgrave.

MESSIEURS,

Il faut faire de pressans offices pour obliger les Suedois à songer aux affaires d'Allemagne.

BIEN que je sache qu'il ne se peut rien ajoûter au soin que vous prenez de tout ce qui regarde le service du Roi, je ne laisserai pas de vous exhorter de faire de puissans & continuels offices auprès des Suedois, pour les obliger à songer plus qu'ils ne faisoient aux affaires d'Allemagne. L'exemple de la France les y doit convier, laquelle, encore qu'elle aît tant d'autres guerres sur les bras, qui sont autant de diversions pour le parti de ce Païs-là, & que même elle aît souffert quelque perte l'année passée, n'a pas laissé de redoubler ses efforts, & d'augmenter sa dépense pour y mettre les choses en vigueur, & en reputation; mais qu'il n'est pas juste que le fruit de la Negociation devant être presque tout pour eux, elle seule en soûtienne le faix, & en aît à supporter toutes les autres charges.

Outre cela vous leur saurez bien faire sentir l'interêt particulier qu'ils ont à la conservation de ce qu'ils tiennent en Allemagne, & qu'il leur sera impossible de garder; si Monsieur Torstenson n'y retourne, ou qu'il n'y envoye de nouvelles forces, pour s'opposer aux progrès que sans cela Gallas y fera infailliblement, & à quoi il se prépare; qu'il ne sera plus tems de penser de rentrer en un Lieu, quand on en aura fermé les portes, & qu'on se sera saisi de toutes les avenuës. Vous appuyerez ce point comme vous le jugerez à propos.

On doit seconder les soins de M. de la Thuillerie.

Cependant, afin de leur ôter ce grand obstacle, qui les tient hors d'Allemagne, vous continuerez toûjours à agir, & faire office de votre côté, pour faciliter l'accommodement des deux Couronnes, qui sont en guerre, comme nous n'y oublierons rien du nôtre. Je ne doute point que Monsieur de la Thuillerie ne s'aquite fort bien de ce qu'il a à faire pour ce sujet.

Soins de la Reine par raport à la Traduction de la Lettre Circulaire.

La Reine fait faire recherche pour en faire ample exemple de l'Auteur de la Traduction de votre Lettre circulaire, & elle ne veut pas que les termes injurieux qu'on y a supposés contre la personne de l'Empereur demeurent sans châtiment. Cependant vous ne devez pas hesiter de donner toûjours cœur aux Princes, & Villes de l'Empire de songer à leur liberté, & à favoriser les desseins du parti qui travaille à empêcher qu'on acheve de la leur ôter, à quoi on va hautement travailler, comme ils le peuvent voir, s'ils ne sont aveuglés, puisqu'on leur veut interdire l'entrée aux Diettes de l'Empire, par l'aversion que nos Ennemis ont qu'il ne se prenne des resolutions pour la Paix; quelque bruit qu'ils fassent du contraire; que pour cela ils ne se doivent point effrayer des bruits pleins de vent, & peu veritables que les Ennemis sement pour faire paroître la face de leurs esperances meilleure qu'elle n'est. C'est dequoi vous les devez détromper toûjours, en les informant du veritable état des choses dont je sais que vous êtes soigneux d'être bien avertis, & dont je crois que Monsieur de Brienne ne manque de vous donner part.

Conduite qu'ils doivent tenir envers les Princes d'Allemagne.

Sur tout vous devez faire paroitre une conduite d'autant plus courageuse & ferme, qu'il sembleroit que le contraire fût un argument de crainte, ou de foiblesse de nôtre côté, maintenant que les Imperiaux semblent vouloir étonner le monde à cause de la guerre de Suede, & de Danemark qu'ils tirent à leur avantage; & de quelques succès qu'ils ont obtenu contre Ragotzy. Vous savez l'état de nos affaires par tout, & la posture où sont les armes du Roi même dans la Catalogne, où, quand le renfort que Monsieur le Marquis de Villeroi y méne sera joint, qui sera dans peu de jours; notre armée sera beaucoup plus forte que celle des Espagnols, & même qu'elle n'eût été si Monsieur le Maréchal de la Mothe n'eût point reçu d'échec, comme il a fait devant Lerida.

Instance de la Landgrave.

Madame la Landgrave de Hesse nous a fait faire ici instance, afin que le Roi écrivît aux Princes, & Etats du Cercle de Westphalie, de ne s'embarquer point dans la Ligue qu'on propose, & qu'on presse il y a long-tems. J'ai estimé qu'il n'étoit pas à propos de mettre de ce côté-là en compromis l'autorité du Roi, mais qu'il valoit mieux que ce fût vous-autres qui leur écrivissiez, comme de vous-mêmes, mais fortement, de les divertir de ce dessein auquel vous leur donnerez à entendre, qu'il ne se peut que Sa Majesté ne soit offensée; puisqu'il tend à la ruine d'un Prince Allié de cette Couronne, qui est Monsieur le Landgrave de Hesse; & que, quand l'armée qu'on doit lever sera sur pié, ce ne sera plus l'armée de la Ligue de Westphalie, mais l'armée de l'Empereur, & du Roi d'Espagne; qui servira même, avec le tems, non pas à défendre la liberté de ce Cercle, mais à le mettre en sujettion & en la dépendance de l'Empereur & de ceux de son parti.

Avis du Cardinal.

Quant au reste si cela passe outre, Sa Majesté aura sujet de s'en ressentir, & de quoi leur témoigner son ressentiment, que Messieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Païs-bas entreront dans les sentimens de sa dite Majesté, étant, encore bien plus qu'elle, interessés; que cet armement ne se fasse, & qu'ils pourroient avec le tems attirer chés eux une tempête qu'ils ne chasseroient pas peut-être quand ils voudroient, & que tout resolument le Roi employera plûtôt toutes ses forces, que de soufrir qu'on oprime Monsieur le Landgrave de Hesse.

Nous ferons faire les offices auprès de Messieurs les Etats, & de Monsr. le Prince d'Orange, afin qu'ils agissent de leur côté pour divertir ce coup. C'est ce que j'avois à vous écrite

1644. écrire maintenant, me remettant du reste que vous avez à savoir de nos affaires aux Dépêches de Monsieur de Brienne.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 2 Juillet. 1644.

Il est indisposé. Ses Reflexions sur le Mariage du Roi de Pologne, & sur l'affaire de Danemark. Il leur explique sa pensée pour prévenir les artifices des Ennemis. Intelligence découverte.

MESSIEURS,

Il est indisposé.

UNE indisposition qui me retient au lit depuis quatre jours, & m'a même fait perdre le dernier Conseil, est cause que je ne vous ferai pas par cet Ordinaire un grand discours, me remettant aux Dépêches de Monsieur le Comte de Brienne: elle commença par un accès de fievre fort violent, mais avec la saignée, & quelques legeres purgations, j'ai, Dieu merci, évité le second, & si rien n'arrive aujourd'hui qui est le quatriéme jour, je m'en trouverai tout-à-fait delivré.

Ses Reflexions sur le Mariage du Roi de Pologne, & sur l'affaire de Danemark.

Vous aurez remarqué par mes précedentes que nous avons prévenu vos pensées en deux choses, l'une par le Mariage du Roi de Pologne, à quelque Princesse de France, & l'autre pour distribuer quelque argent en Danemark, aux principaux qui peuvent donner leurs suffrages pour assoupir ce différend, à quoi je n'ai rien à ajoûter, si ce n'est qu'on voit bien que vous êtes bons menagers de l'argent du Roi, & qu'au lieu de douze mille Ecus que vous proposez, quand Monsieur de la Thuillerie ira plus avant, on n'aura point de regret de cette dépense, présuppofant néanmoins qu'on tirera le fruit que l'on espere de l'accommodement.

Il leur explique sa pensée pour prévenir les artifices des Ennemis.

J'ai songé qu'il seroit bien à propos que vous écrivissiez par deça une Lettre à la Reine, qu'on pût montrer, s'il est jugé nécessaire, contenant ce que vous avez mandé en diverses Dépêches, ce qui vous viendra encore en la pensée touchant l'artifice de nos Ennemis pour éloigner la Paix, & pour continuer dans la Chrétienté le trouble qu'ils y ont mis. Vous pourrez marquer bien particulierement ce que vous avez écrit du défaut de leurs Pouvoirs, de la difficulté qu'ils font de les communiquer aux Suedois, du refus qu'ils ont fait de la Mediation de la Republique de Venise à Osnabrug, quoiqu'ils l'ayent acceptée à Munster, & generalement les autres obstacles qu'ils aportent à la conclusion de la Paix, depuis les esperances, que leur a donné l'occupation des Armées Suedoises en Danemark. Vous pourriez aussi, ce me semble, reprendre ce que vous avez mandé que l'aversion qu'ont euë les Espagnols à la Paix ne procede que de la seule esperance de voir le Royaume en factions, étant constant que la France n'a rien à craindre que les François mêmes, & que pourvû qu'il n'arrive rien au dedans du Royaume, & que chacun contribue de ce qu'il doit aux bonnes intentions du Roi, Sa Majesté est en état de donner la Loi à ses Ennemis, & de les forcer à demander à genoux cette Paix, dont aujourd'hui ils ne souffriroient pas seulement le nom, s'il ne leur importoit de satisfaire leurs peuples par cet amusement. Vous pourriez repliquer après ce que vous écrivez par vôtre derniere Dépêche de vos sentimens, sur ce que vous estimez de la dignité du Roi, dans cette conjoncture, touchant votre sejour à Munster, où il semble qu'il faille recevoir la Loi de nos Ennemis, & attendre leur conduite, & leur bienséance, afin pour le moins que tout le monde voye leur injustice, & avec quelle passion nous souhaitons la Paix, puisque nous souffrons un procedé si étrange, & si éloigné de la raison, dans le tems où nos affaires sont en bon état, & qu'il y a sujet d'esperer de grands avantages sur eux de la continuation de la Guerre. Il m'a semblé qu'il étoit nécessaire de faire une recapitulation de tout ce qui s'est passé, parce que nos Ennemis ont assés d'artifices, & de correspondances pour insinuer, dans la France & ailleurs, que c'est nous qui ne voulons pas la Paix.

Intelligence découverte.

Nous avons decouvert une intelligence très-pernicieuse entre Saavedra & le Chevalier de Lescalle qui est ici, lequel communiquant à diverses personnes les Lettres qu'il reçoit, j'en suis continuellement averti, & je ne suis pas hors d'esperance de pouvoir vous envoyer Copie de quelques-unes. Sur cela, je demeure &c.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris ce 9. Juillet 1644.

La Reine louë leur conduite envers les Hollandois pour le Ceremoniel. Soins de la Cour sur cette affaire. Il taxe les mouvemens & les artifices des Imperiaux. Il n'entend pas bien la pensée des Mediateurs, en demandant de savoir si les Ministres Danois pouvoient se rendre à Osnabrug. Affaire des Députés de la Landgrave. Les presens de l'Empereur au Turc

1644 *Turc marquent sa foiblesse. Ses esperances sur Ragotzy: Sur la jonction des Troupes de Lorraine à celles de France. Bruit touchant le Duc de Saxe. Avis touchant Mr. Contarini. Il louë leurs avis pour conserver les Places du Rhyn. Artifices des Espagnols pour dégager les Portugais. Affaires en Catalogne, en Flandres, en Luxembourg, en Piemont. Précautions contre la Ligue du Cercle de Westphalie. Pour empêcher la rupture de la Landgrave & du Comte d'Oostfrise.*

MESSIEURS,

LE 6. du courant votre Lettre du 25. me fut renduë, & crainte de ne pas faire si bien entendre à la Reine vos propres sentimens, comme ils étoient exprimés en votre Dépêche, je lui en ai fait la lecture, & Sa Majesté m'a commandé de vous dire, qu'Elle ne doute point que vous ne vous chargiez toûjours volontiers des peines, & des travaux qui sont à son soulagement, & que Messieurs les Etats ne la sont point rechercher de décider, à leur avantage, & contentement, ce qui a été si longuement contesté entre leurs Députés & vous, qu'Elle croit qu'il faut attendre qu'ils viennent demander grace, & que leur étant offert, ils l'estimeroient moins, & croiroient l'avoir de droit. Ainsi jusqu'à ce qu'il y ait de leurs Députés de par delà qui vous fassent instance d'être par vous traités comme ils présupposent l'avoir été d'autres fois par les Ministres de cette Couronne, ou comme vous faites à Venise, que vous pouvez vous dispenser d'en parler, & d'en écrire, & la raison que vous donnez pour vous en abstenir, est concluante, puisque l'absence de l'Ambassadeur & d'autres des Députés des Etats qui sont en l'armée avec Monsieur le Prince d'Orange rend les choses très-difficiles. Non que l'un de ces inconveniens, la présence du Secretaire Brasset, & le pouvoir que Monsieur d'Estrades a de traiter avec Monsieur le Prince d'Orange n'y puissent suppléer; mais à l'autre il est malaisé d'y trouver un ajustement, soit que les Députés separés feroient difficulté d'entrer en Negociation d'une affaire aussi chatouilleuse, & de la nature de celle-là, que pour être difficile de la resoudre, éloignés les uns des autres. Mais si les Ambassadeurs desdits Sieurs étoient à Munster, & que la même question fût émuë avant que d'avoir été terminée de deçà, il vous souviendra de ce qui leur a été écrit & prendrez des partis qui vous seront offerts les plus honorables à Sa Majesté, & ayant à en offrir à ceux qui lui seront les moins préjudiciables, & marchant en cette affaire avec la circonspection qui vous est ordinaire dans toutes vos actions.

La Reine louë leur conduite envers les Hollandois pour le Ceremoniel.

Sans doute Monsieur de la Thuillerie, à qui j'ai écrit de donner le Titre, & la main aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats, qui sont Députés, pour s'entremettre à pacifier le différent qui est entre les Couronnes de Danemark, & de Suede, vous aura mandé, ainsi qu'il m'a écrit, qu'il essayera de ménager quelque chose avec eux, & ne se relâchera, ce qui lui est permis & commandé en toute extrêmité, d'autant qu'ils s'en tinssent obligés, leur étant declaré que cette possession leur vaudra titre par tout hors à Munster, & aux Assemblées de pareille dignité, bien que nous lui ayons mandé plusieurs raisons & Exemples, dont ils se devroient contenter, que j'omets de vous écrire, & pour l'avoir déja fait, & pour savoir qu'ils ne vous sont pas inconnus.

Soins de la Cour sur cette affaire.

L'Artifice des Ministres Imperiaux nous a paru grossier. Vous en avez bien pénétré la fin, & vous vous êtes bien garentis du piége, qu'ils vous vouloient dresser. Comme nos sentimens & les leurs sont absolument opposés à la fin, quoiqu'ils paroissent semblables au commencement, qu'ils publient vouloir faire la Paix, & en éloignent les moyens; Nous la souhaitons tout de bon, & les facilitant voulons aussi les confondre par notre conduite. Ainsi tout ce qui sera proposé, qui avancera la Negociation, Sa Majesté entend que vous l'acceptiez, & que vous ayez à convenir de la forme des Pouvoirs, sans attendre que les Ministres de l'Empereur, & ceux de Suede, se soient communiqués les leurs; non pour que l'on croye que ce qu'ils ont allegué soit veritable; & quand il le seroit, que ce fût un sujet pour se dispenser d'une formalité essentielle, & toûjours observée; pourtant si cette conduite pouvoit déplaire aux Suedois, ou leur donner du soupçon, vous aurez à vous en abstenir, puisqu'il importe bien plus à conserver l'affection d'un Allié & ne rien faire qui le choque, qu'à rechercher les moyens de plaire à un Ennemi, & d'autant moins que les Mediateurs, & les gens sensés, & sans passion condamnent autant le procedé des Imperiaux, qu'ils ont à louër le nôtre; & puisque les Ministres du Roi d'Espagne les blâment, que doit-on attendre de ceux des autres Princes?

Il taxe les mouvemens & les artifices des Imperiaux.

Je suis en peine, n'entendant pas bien la pensée de Messieurs les Mediateurs, quand ils désirent que vous sachiez des Suedois s'ils voudroient consentir que les Députés du Roi de Danemark vinssent à Osnabrug, parce qu'ils ne se sont pas expliqués, si c'est en qualité de Mediateurs ou de Parties, le premier semblant absolument impossible, ni que les Suedois y consentent, ni que les autres le prétendent que pour y terminer leurs différens. Outre qu'ils ne sont pas assurés, que le Roi de Danemark le veuille; il est aisé de juger qu'ils n'ont pas tant cela à cœur, que de ruiner la Negociation de Monsieur de la Thuillerie. C'a été, à mon sens, l'interpretation que vous avez donné au leurre, & qui vous a fait rejetter la proposition, sans toutefois en faire ouverture aux Suedois. Elle fera partie de votre entrevuë, que nous souhaiterions déja avoir été, puisqu'à votre retour vous nous informerez des sentimens de leur Reine, & de leurs Regens, ce que l'on peut esperer ou craindre de leur conduite. Celle des Plenipotentiaires est, à l'ouïr, de n'avoir voulu exposer leurs personnes à pouvoir être prises par les Troupes de l'Archevêque de Breme. Mais comme il est Prince pacifique, je ne doute point qu'il ne les satisfasse, & qu'il ne leur aît envoyé, par le retour de leur Trompette, les Passeports, & Sauf-conduits qu'ils lui ont fait demander; mais s'il les avoit refusés, ils auroient bien jugé de son intention.

Il n'entend pas bien la pensée des Mediateurs en demandant de savoir si les Ministres Danois pouvoient se rendre à Osnabrug.

Le Comte de Nassau n'a pas caché la sienne, & a découvert celle de son Maître, refusant de déclarer la sorte dont il recevroit les Députés de Madame la Landgrave, & sa réponse si generale donnera lieu de le faire expliquer, & de son discours l'on préjugera de quel pied il marche à la Paix. Il ne falloit point faire de secret d'une affaire déterminée; ordres les que lui & ses Collegues ont pour 1644

Affaire des Députés de la Landgrave.

ce

1644. ce regard doivent être publiés, & l'on ne doit pas douter, qu'ils ne reçoivent & les Députés de ladite Dame, & des autres Princes de l'Empire avec respect & civilité, ayant les armes en main pour un juste sujet, & n'étant pas entierement Sujets de l'Empereur. Aussi pour être en armes, ils ne sont pas criminels, & ils ne sauroient être déclarés tels qu'en une Diette libre, après y avoir été cités, & ouïs, & s'ils s'offrent d'y comparoître. Il y a long-tems que vous faites le même jugement que celui que vous continuez; savoir est que le Comte de Nassau & ses Collegues, ni ceux qui sont de la part de l'Empereur à Osnabrug, non plus que Saavedra & les siens, n'ont ni le secret de leur Maître, ni le pouvoir absolu de conclure le Traité de la Paix generale. Cela est d'autant plus appuyé de raison, que Dom Francisco de Melos a toûjours pris qualité de Plenipotentiaire, & il est probable que le Marquis de Castel Rodrigo, qui est en Flandres, avoit la direction des affaires, & l'a aussi de celle-là, ne sauroit tarder à paroitre, & sans doute il s'en fera entendre, quand ce ne feroit que pour se rendre plus agréable aux Peuples de Flandres, & de Brabant qui respirent après la Paix.

Les presens de l'Empereur au Turc marquent sa foiblesse.

L'Empereur, ainsi que vos Dépêches nous le font entendre, recherchant avec bassesse le Grand Seigneur, & lui envoyant des presens extraordinaires, enflera le cœur de ce Prince, & lui fera juger mal de celui de l'Empereur. Pour nous, nous en devons conclure qu'il n'a pas défait le Prince de Transilvanie, ni conclu aucun Traité avec lui: desorte que, si Monsieur Torstenson de son côté agit comme il doit, & que celui que vous lui aurez dépêché arrive d'heure, il y a lieu d'esperer qu'il entrera dans la Hongrie. Soit à Constantinople, ou à Venise, il touchera notre argent, & quand il aura marqué un Lieu, où il désire que les termes subsequents lui soient acquités, l'on ne manquera ni au jour ni au lieu, bien entendu qu'il fera la guerre tout de bon, & qu'il ne fera obligé de faire de Paix que conjointement avec nous, ou au moins comme de l'effet de cette proposition selon les Memoires, & les ordres que vous en aurez donné, soit à Monsieur de Croissy, ou à tel autre que vous lui aurez envoyé.

Ses esperances sur Ragotzy.

Sur la jonction des Troupes de Lorraine à celles de France.

Il y a lieu de croire que les Troupes de Monsieur de Lorraine se joindront aux nôtres. Dès hier le Secretaire Fournier lui a été dépêché, qui lui porte assurance d'être suivi au prémier jour de Monsieur du Plessis Bezançon, & celui-ci a la charge de pouvoir suffisamment conclure avec lui. Je ne puis mettre en doute qu'on n'achéve cette affaire, vû la bonne disposition qui est audit Duc de s'attacher au service de cette Couronne, & en la Reine, de le bien traiter. Prenans les avantages de consideration que l'état présent des affaires peut souffrir, jusqu'à ce que je vous mande le Traité resolu, signé & ratifié, vous n'en donnerez nulle connoissance à personne. La chose n'a pas été si entierement dans le secret, que l'Internonce & l'Ambassadeur de Venise, qui sont en cette Ville, n'en ayent pû pénétrer quelque chose, dont je vous avise, afin que vous voyez, comment vous aurez à parler avec le Nonce & Contarini. Les Espagnols ne pouvans esperer l'assistance des forces de ce Prince, n'en peuvent avoir que d'Allemagne, & ils ont bien des affaires à occuper les leurs. Si ce que l'on mande étoit veritable, que recherchés du Duc de Saxe d'assieger Leipsich, ils lui ayent demandé deux Evêchés, possédés par deux Princes de sa Maison, & qu'offensé de cette proposition, oubliant qu'il reçoit la pareille, il fut pour se desunir d'avec ceux de la Maison d'Autriche, ce seroit un avantage merveilleux. Mais ces deux Familles sont trop liées d'interêt pour l'esperer; néanmoins, de tels commencemens, il naît souvent des affaires que la Providence humaine ne prévoit pas. 1644.

Bruit touchant le Duc de Saxe.

Avis touchant Mr. Contarini.

Par une Lettre de Monsieur des Hameaux, en datte de l'onziéme Juin, reçuë le 6. j'apprends que ledit Contarini, piqué de ce qu'on ne l'a pas proposé pour Patriarche, a demandé son congé, & que l'on étoit sur les termes de lui substituer deux en sa place, ou du moins lui donner un Collegue, sous prétexte du poids de l'affaire, & pour être difficile qu'un seul y pût suffire. L'un des Ambassadeurs qui reside en cette Cour m'a satisfait, disant, que, pour ne priver la Patrie d'un tel Sujet, & rempli de tant de merites, on lui avoit dénié ce qu'il demandoit, & si l'autre proposition le fâchoit, s'en découvrant à eux on essayeroit de l'en divertir.

Le même Ambassadeur m'a porté, de la part dudit Contarini, la plainte que font les Ministres Imperiaux, de la liberté avec laquelle on imprime, & lui ayant dit qu'on avoit resolu un Arrêt pour en reprimer la licence, il m'a témoigné en demeurer satisfait; & moi, je l'ai été entierement, aprenant que la colere de l'Empereur se retire sur celui qui a failli, & non contre vous, desquels la Lettre est forte & pressante, & digne de gens de votre suffisance & savoir.

Il louë leurs avis pour conserver les Places du Rhin.

Quelque ordre que l'on donne pour garantir les Places du Rhin & de l'Alsace, & quelqu'avis que l'on aît de l'intention & des progrès des Ennemis, les avis qui viennent de votre part sont toûjours reçus agréablement. Enfin ce doit être leur but de nous en chasser, & à nous de nous y conserver. Ce que je puis juger est, qu'il n'y a nul sujet de craindre, & que Monsieur d'Erlac est si attaché à la conservation de la France, & à celle de Brisac, qu'il est presqu'impossible qu'on le lui prenne, & du tout qu'on le corrompe, & qu'on le gagne. Nous en avons vû depuis peu une marque, blâmant & condamnant le Gouverneur de Rotweil d'avoir écouté les Ennemis; bien qu'il aît dit, pour sa justification, que ç'avoit été en intention de les amuser, ajoutant que celui qui sert ne doit pas prendre cette liberté.

Artifices des Espagnols contre les Portugais.

C'en est une bien grande, mais extraordinaire à la Nation, celle que les Espagnols ont prise de publier des choses si fausses, que nous les recherchons d'une Trêve, & leur offrons d'abandonner le Portugal, moyennant que les affaires demeurent en Catalogne, pendant la Minorité du Roi, en l'état qu'elles sont. Vous savez, Messieurs, les intentions de leurs Majestés sur la Trêve, & avez assés de connoissance de l'état où sont les affaires en Catalogne & en Portugal, pour vous moquer de ce bel avis. Dieu a décidé par une victoire à l'avantage des Portugais; vous l'aurez sû, & je vous ai mandé les progrès qu'ils font en l'Estramadoure, y ayant pris Alburquerque, qu'ils sont entrés dans la Galice, & se font craindre en Andalousie.

Affaires en Catalogne.

Pourquoi songer à abandonner un Prince qui donne de la terreur à l'Ennemi commun, lequel est sur le point de se retirer de la Catalogne? Je vous mande encore une fois que Monsieur le Maréchal de la Mothe songe à former un Siege, après avoir fait lever celui de Lerida, ce qu'il tient assuré. Et certes, à en juger par le recit veritable qu'il nous fait de l'état de nos forces & de celles de l'Ennemi, & des incommodités qu'il souffre dans le Camp faute de vivres, l'on peut esperer ce qui nous est mandé.

En

1644. Affaires en Flandres. En Flandres, ils parlent toûjours de secourir Gravelines, mais ils ne s'en mettent en aucun devoir, & cherchant d'y jetter des gens, cela fait voir qu'ils ne sont pas en état d'executer ce qu'ils publient. Avanthier nous avons eu avis, qu'ayant essayé de faire passer, proche l'un des quartiers de notre Armée par le Waterland, jusqu'à quatre cens Soldats d'élite, ou Officiers servans, & réformés, ils auroient été attaqués, & hors le nombre de quatorze, lesquels sont entrés à la nage en la Place, le reste a été tué, noyé, ou pris prisonnier. La Lettre écrite par celui qui a aporté l'avis de cette nouvelle défaite, porte que son Altesse Royale ne craint point d'être attaquée; que son Armée est composée de plus de dix-huit mille Hommes, entrans en garde, & faisant fonction, & de près de huit-mille Chevaux; que les Lignes sont en meilleur état, que l'on les puisse mettre; & comme de les forcer, c'est ce qui est le plus difficile dans le metier de la guerre, en l'état où nous sommes, cela est impossible.

En Luxembourg. Au Païs de Luxembourg les Ennemis ont abandonné la Campagne; l'Armée, qu'y commande Monsieur le Duc d'Anguien, est en état d'entreprendre, & celle de Monsieur de Turenne est si complette, qu'elle ne craint point celle de Baviere. En Piemont. En Piemont nous y attaquons, & l'Ennemi n'y est que sur la défensive, apréhendant que l'on aille à une de ses meilleures Places, qu'il a garni de Soldats, n'osant les mettre ensemble. S'il vous plait de faire reflexion sur ce que je vous mande, vous avouërez sans doute que ce que je vous ai écrit est appuyé, que la Campagne nous doit aporter de grands avantages, & qu'ainsi les Ennemis ont tort de la laisser écouler, sans avancer la Negociation du Traité. N'étoit que le Secretaire Brasset m'a écrit vous avoir fait part de ce qui se passe à la Haye, & de ce qui est poursuivi par un Resident du Duc de Neubourg, je ne manquerois pas de vous en informer, sur tout si j'avois sû ce qui auroit été resolu sur les propositions par Monsieur le Prince d'Orange. Précautions contre la Ligue du Cercle de Westphalie. Si l'on pouvoit faire convenir l'Electeur de Brandebourg, le Prince de Neubourg, les Comtes d'Oldembourg, d'Ostfrise, & quelques autres dont les Etats sont dans le Cercle de Westphalie, d'y armer & avoir un Corps oposé à celui que l'Electeur de Cologne, & quelques autres Princes y veulent former, sous prétexte de la défense dudit Cercle, ce seroit un avantage considerable; mais outre que la chose nous paroit assés difficile par la connoissance que nous avons desdits Princes, & pour en être trop éloignés pour en bien juger, nous nous remettons à vous d'agir, & de faire ce que vous trouverez le plus à propos, qui empêcherez, tout autant que vous pourrez, que Madame la Landgrave, & le Comte d'Oostfrise ne viennent en rupture, & quoi qu'on l'ait assurée, à ce que l'on nous mande, qu'il ne se fera rien à son préjudice, si Monsieur le Prince d'Orange marie l'une de ses Filles audit Comte, il seroit à craindre qu'on la voulût obliger à se départir des Contributions qu'elle tire des Païs de l'autre, ce qui nous la rejetteroit sur les bras, en demandant des subsides extraordinaires & plus forts que ceux qu'elle a eu du passé. Pour empêcher la rupture de la Landgrave & du Comte d'Oostfrise. Si l'argent qui s'en tire ne tourne qu'à la paye de ses Officiers, ainsi qu'il me semble qu'on me l'écrit, & que l'on veuille en assurer la continuation, la chose ne seroit pas trop difficile; mais comme je ne suis pas trop assuré de ce que je vous écris, je remets à vous de faire ce que vous trouverez pour le meilleur, me suffisant de vous avoir averti qu'il y a matiere de division entre ladite Dame, & ledit Comte. Elle a refusé sa Fille ainée en Mariage au Comte d'Eberstein qui l'a demandée, & je m'étois trompé quand je le croyois comme soumis, & non libre, ce que je ne mets plus en doute, après cette demande. Je ne doute point que Monsieur de Beauregard ne vous aît mandé, & Mr. de Meulles, & Monsieur d'Avaugour, ce qui se passe aux quartiers où ils sont. Pour moi je leur écris de vous avertir de toutes choses, & en toutes occurrences leur faisant entendre que nous ne prendrons nulles resolutions sur les affaires d'Allemagne, que sur vos avis. Je suis, &c. 1644.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 9 Juillet 1644.

Ils implorent sa protection pour leur payement.

MONSEIGNEUR,

Nous croyons que V. E. n'aura pas desagréable si nous voyans au bout de la premiere année de notre Ambassade, nous prenons la liberté de la faire souvenir des resolutions, qui ont été ci-devant prises, du tems du feu Roi, & depuis sa mort, sur le sujet de nos apointements. Ils implorent sa protection pour leur payement. L'Instruction qui nous fut donnée avant notre départ, sur les instances mêmes de V. E. porte que, pour nous aider à soutenir la grande dépense, où nous nous sommes engagés pour le service du Roi, laquelle nous avons encore trouvée de beaucoup plus grande, que nous n'avions crû, on nous feroit donner, par forme d'assistance extraordinaire, un *ajudo di costa* à la fin de l'année, ce que l'on n'avoit pas pû nous accorder en appointements ordinaires, de peur de la conséquence; nous fait recourir à V. E. pour la suplier très-humblement de nous départir, en cette occasion, la faveur de sa protection. Nous n'avons pas voulu toucher à cet extraordinaire, jusques à ce qu'il aît plû à V. E. de nous en donner de nouveau cette aprobation, & nous prescrire la forme que la Reine aura agreable qu'on y observe.

S'il plait à V. E. d'y ajoûter l'honneur de ses commandemens, nous tâcherons de lui faire connoitre les sentimens d'obligations & de respects, avec lesquels nous voulons demeurer sans cesse &c.

1644.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 9 Juillet 1644.

Ils se réjouïssent de sa Santé. Ils lui envoyent une Copie d'une Lettre du Baron de Rorté. Le projet de la Ligue de Westphalie semble être assoupi. Affaire d'Oostfrise. Ils envoyent vers le Comte d'Embden. Ils prendront garde sur ce qu'on fera pour avancer la Ligue de Westphalie. Ils ont représenté à Mr Salvius les grands fraix que fait la France.

MONSEIGNEUR,

Ils se réjouïssent de sa Santé.

L'Avis que nous avons eû de l'indisposition de V. E. nous avoit donné une extrême peine; mais nous avons été consolés presqu'en même tems, par la nouvelle que nous avons reçuë de sa guerison. Nous en louons Dieu de tout notre cœur, en le priant de vouloir conserver une santé, que les gens de bien reconnoissent si utile à l'Etat, comme celle de V. E. Nous lui envoyons la Copie de la Lettre que nous avons eû l'honneur d'écrire à la Reine, dans laquelle nous nous promettons que V. E. verra, que nous n'avons rien omis de ce qui nous a été commandé, de la part de S. M., pour avancer suivant ses ordres la Negociation de la Paix. Si, après toutes les peines que nous nous donnons, quelqu'un pouvoit douter que le retardement qui s'y rencontre vient en façon du monde de S. M., il seroit héretique obstiné dans la créance qu'il auroit prise des affaires publiques.

Ils lui envoyent une Copie d'une Lettre du Baron de Rorté.

Monsieur le Baron de Rorté nous a écrit d'Osnabrug une Lettre que nous avons estimé devoir envoyer à V. E. Outre ce qu'il a proposé de la part des Ambassadeurs de Suede, qui est très-considerable, & merite qu'on y fasse attention, elle contient sur la fin un avis de l'Ambassadeur de Portugal, qui n'est pas aussi tout-à-fait à mépriser, & pourroit en diverses conjonctures aporter de l'obstacle aux affaires.

Le projet de la Ligue de Westphalie semble être assoupi.

Le projet de la Ligue Westphalique semble être un peu assoupi depuis quelque tems, par l'impatience & le manquement d'argent. L'on nous avertit néanmoins, que deux des Regimens de Halsfeld, qui ont hiverné dans le Païs de Juliers, & qui avoient passé deça le Rhin, s'en retournent de là, pour commencer à y former un petit Corps, que les Troupes de Madame la Landgrave pourroient peut-être aisément dissiper, si elles n'étoient occupées par l'armement qui se fait dans l'Oostfrise. Cette affaire est de grande consideration; nous avons envoyé à Monsr. le Prince d'Orange, pour lui en représenter la consequence. Nous savons bien, qu'il en fomente le dessein, à l'instigation de Madame sa femme, & que Mrs. les Etats, quelque semblant qu'ils fassent du contraire, ont des pensées sur cette Province. Mais si, pour cette consideration, il est perilleux pour le Roi de s'en mêler & d'y prendre part, il ne l'est possible pas moins d'abandonner Mad. la Landgrave. Les premiers ne sauroient se plaindre, parce qu'on veut empêcher une nouveauté; mais cette Princesse pourroit être offensée, si on souffre, sans s'en remuer, que cette injuste persecution lui soit faite. Elle nous a fait dire nettement, qu'en quittant l'Oostfrise, il faut qu'Elle quitte la Guerre civile avec nos Alliés, semblable à celle de Suede & de Danemark. Nous avons chargé M. Brasset de représenter fortement à Mrs. les Etats, combien cette nouveauté est mal reçuë de tout le monde. Nous avons aussi envoyé en même tems Mr. le Baron de Rorté à Mr. le Comte d'Embden, pour le dissuader de son armement, ou du moins empêcher les Hostilités entre ses Troupes & celles de Mad. la Landgrave, qui s'y en vont, jusques à ce que l'entremise du Roi & son autorité y aportent quelque changement. Si le Comte d'Embden vouloit donner ses Troupes au Roi, pour quelque tems, soit que S. M. en eût besoin à Gravelines, où elles peuvent être conduites par Mer très-facilement, soit qu'Elle les voulût employer de deça; on pourroit cependant chercher quelque accommodement, pour le contentement des uns & des autres. Ce qui est de fâcheux, si cette affaire ne s'accommode promptement, est que Mad. la Landgrave employera toute cette année à défendre ses quartiers de ce côté-là, au lieu de faire la guerre ailleurs à l'Ennemi, par quelque diversion, qui n'eût pas été inutile aux Suedois, & à Mr. de Turenne.

1644. Affaire d'Oostfrise.

Ils envoyent vers le Comte d'Embden.

Ils prendront garde sur ce qu'on fera pour avancer la Ligue de Westphalie.

Si nous voyons que la Ligue Westphalique s'avance, nous ne manquerons pas d'en écrire aux Princes du Cercle, auprès desquels nous connoitrons que nos Lettres pourront produire quelque bon effet, suivant les ordres que nous en donne V. E. Il seroit difficile en cette affaire de se promettre aucune assistance de Mrs. les Etats, qui jusques-ici ont été si retenus, que même ils ont refusé, sur les instances de Mad. la Landgrave, d'en écrire aux Princes, qui n'avoient pas envie de s'en mêler, comme le Duc de Neubourg, quoiqu'on ne puisse rien entreprendre aujourd'hui dans leur voisinage de plus préjudiciable à leur Etat. Mais la pensée qu'ils ont de faire en ce cas une Contre-ligue Protestante, où le Comte d'Oostfrise entrera d'un côté, & l'Electeur de Brandebourg d'un autre, leur fait croire, qu'ils n'en doivent rien craindre pour leur particulier. Cependant le Public n'en souffrira pas moins, l'une & l'autre de ces Ligues allants directement à la ruine de Mad. la Landgrave.

Ils ont représenté à Mr. Salvius les grands fraix que fait la France.

Nous n'avons pas manqué, dans les Conferences que nous avons euës avec Salvius, de lui faire remarquer, comme V. E. nous l'a prescrit, à combien de nouvelles dépenses nous engage la Guerre, qu'ils ont entreprise en Danemark: Nous lui en avons fait la supputation en détail, qui s'est montée à près de trois Millions de Livres. C'a été aussi une des raisons, qui nous ont fait obtenir les conditions sous lesquelles le payement du subside sera fait, dont nous avons donné avis par nos Dépêches. Nous sommes &c.

LET-

1644. 1644.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN,

A Mr. le Comte de

BRIENNE.

Du 9 Juillet 1644.

Affaire des Subsides pour la Suede. Jugement de Mr. Salvius, Ministre Suedois, sur la conduite des Imperiaux. Ils communiquent aux Mediateurs les plaintes de Mr. Salvius, & les leurs. Ils leur donnent un Mémoire. Sentimens du Roi de Danemark. Arrivée de Mr. de Bregy.

MONSIEUR,

Affaire des Subsides pour la Suede.

NOUS ne pûmes pas vous expliquer au long, par notre derniere Dépêche, tous les Points que nous avions traités avec Mr. Salvius, en diverses Conferences que nous avions euës avec lui, à cause que les deux principaux avoient été amplement deduits dans la Lettre que nous écrivimes par la même voye à S. E. en réponse de deux des siennes, & que les autres n'étoient pas encore concertées entre nous, pour vous faire savoir tous les discours que nous avions eûs ensemble. Il n'est pas nécessaire de reparler des précautions que nous avons obtenuës pour le payement du Subside; présupposé qu'on ne pouvoit pas s'en excuser, & qu'il eût été dangereux de le refuser en cette occasion, quelque legitime prétexte que les Suedois en ayent donné au Roi, on n'eût pas pû donner davantage, que ce qu'ils nous ont accordé, puisque l'argent du terme échû sera employé au payement de ce que la Couronne de Suede a promis au Ragotzy, & que le reste est destiné pour payer les Garnisons de la Pomeranie, ou pour les Troupes de Mr. Torstenson, quand elles reviendront dans l'Allemagne. Mr. Salvius a bien refusé de s'obliger par écrit à ces conditions, mais il est demeuré d'accord que Mr. Torstenson, & les Commissaires, qui seront députés pour toucher l'argent, s'y obligeront avant qu'il leur soit délivré, dont nous ne manquerons pas de donner avis à Mr. de Meulles, aussi-tôt que nous aprendrons que les Lettres de change lui auront été envoyées, afin qu'il prenne soin de faire exécuter cette resolution, & nous la ferons en même tems savoir à Mr. de la Thuillerie, afin qu'il tâche de s'en prévaloir auprès du Roi de Danemark, dans la Negociation qu'il doit faire avec lui, en faisant remarquer la déference que nous avons euë pour ledit Roi, lorsque nous avons fait expressément promettre aux Suedois, que l'argent que la France leur donne en vertu du Traité d'Alliance, ne pourroit être employé, directement ni indirectement, aux dépens de la guerre, qu'ils font au Roi de Danemark.

Jugement de Mr. Salvius, Ministre Suedois, sur la conduite des Imperiaux.

Après ce Point & l'envoi des deux Gentilshommes qui doivent aller trouver le Ragotzy de la part du Roi, & de la Couronne de Suede, ce qui fut aussi resolu avec Mr. Salvius; il s'étendit fort sur la conduite des Imperiaux, & sur le peu de disposition qu'ils font paroitre à la Paix, pour nous demander ce que nous jugions, qu'il fallût faire de nôtre côté, en cas qu'ils continuassent un procedé si déraisonnable. A la verité, Monsieur, nous nous sommes trouvés bien en peine pour lui répondre, quand il nous a fait considérer qu'ils sont à Osnabrug depuis long-tems, sans avoir communication avec personne; que celle qui doit être faite des Pouvoirs, à l'entrée de tous les Traités, leur est refusée par les Imperiaux; que toutes leurs Lettres sont interceptées ou arrêtées publiquement, & leurs gens maltraités quand ils sortent de la Ville; que lorsqu'ils s'en plaignent, & en demandent satisfaction, non seulement l'on n'y aporte point de remede, mais on ne leur a point fait de réponse aux Lettres des plaintes qu'ils en ont écrites aux Ambassadeurs de l'Empereur; qu'il n'y a pas seulement sûreté d'ici à Osnabrug, qui, par le Traité préliminaire, doit être rendu aussi libre & assûré, que le séjour des Villes où nous sommes; que la Conference, que nous avions resolu de faire à mi-chemin, ayant été rompue par les avis, qu'ils avoient eû, que les Troupes de l'Archevêque de Brême vouloient entreprendre sur leurs personnes, lorsqu'on lui a envoyé un Trompette, pour être éclairci de ses intentions, & lui demander un Passeport, après avoir retenu ledit Trompette, il l'a renvoyé sans se vouloir expliquer, ni accorder aucun Passeport; ainsi les violences & voyes de fait, que les Imperiaux n'osent pas ouvertement entreprendre contr'eux, ils les font faire sous main, ou du moins souffrent qu'elles soient faites par d'autres qui ne seroient pas si osés d'y penser, s'ils savoient que l'Empereur l'eût desagréable, & qu'il fût offensé, comme il le devroit être, du peu de respect que l'on porte à ses ordres, & à ses Passeports, dans le milieu de l'Allemagne.

Nous ne vous représentons qu'en substance ce qu'il a touché à diverses reprises, & étendu en plusieurs discours qu'il conclut, en nous demandant, si nous étions obligés de souffrir toutes les indignités que les Imperiaux nous voudroient faire, sans en témoigner aucun ressentiment; qu'il étoit à craindre que notre patience & notre moderation ne fût imputée à foiblesse, & que, pour les empêcher de faire ce jugement, il lui sembloit à propos de nous en remuër un peu plus vivement, que nous n'avions fait jusques à présent, & que peut-être il ne seroit pas inutile, si l'on n'apportoit quelque remede aux contraventions passées, & qu'on ne prît pour l'avenir une resolution de traiter plus sincerement, que l'un de nous commençât de se retirer, après avoir fait savoir aux Princes & Etats de l'Empire les justes causes qui nous y obligent, & en témoignant que sa retraite seroit bien-tôt suivie de celle de son Collegue, si on ne traitoit bientôt avec nous, de la part des Ministres de l'Empereur, avec une conduite plus raisonnable, & que Mr. Oxenstiern & lui prendroient en même tems une semblable resolution.

Encore qu'il touchât beaucoup de choses, qui

1644. qui nous étoient auſſi ſenſibles qu'à lui, nous crûmes devoir plûtôt appaiſer ou moderer ſon reſſentiment, que de l'augmenter en y ajoutant le nôtre. C'eſt pourquoi, après lui avoir repréſenté qu'il ne falloit rien faire avec précipitation, & qu'il falloit bien ſe garder de rompre legerement une Aſſemblée, qui avoit été convoquée avec tant de peine, nous demeurâmes d'accord enſemble de faire ſeulement, de part & d'autre, une partie des choſes, qui nous avoient été propoſées.

Voici par ordre les reſolutions que nous avons priſes d'un commun conſentement, dont même nous venons d'avoir la confirmation, par des Lettres de Mr. le Baron de Rorté, qui a entretenu Mr. le Baron Oxenſtiern.

Premierement nous nous ſommes chargés d'envoyer de notre part à l'Archevêque de Breme, pour obtenir ſes Paſſeports, & établir de ſon conſentement une entiere ſûreté à nos Conferences, ſur ce qu'ayant fait une honnête réponſe à notre Lettre Circulaire, remplie toutefois de plaintes contre la Couronne de Suede, ſur la préſente Guerre de Danemark, nous avions tout ſujet d'eſperer, qu'il ne nous refuſeroit pas ce que nous lui demanderions, puiſqu'il n'y ſeroit pas moins convié par la raiſon & la juſtice, que par notre priere.

Que cependant, pour mettre auparavant les Imperiaux dans leur tort, nous pourrions offrir de travailler ici préſentement à la reformation des Pouvoirs, pourvû que la minute qui en ſeroit concertée fût commune pour Munſter & pour Osnabrug, que les Pouvoirs fuſſent reformés aux deux Lieux en même tems, & que lorſque les expeditions en ſeroient arrivées, ſelon la nouvelle forme qui en ſeroit concertée, la communication en ſeroit faite aux deux Lieux en même tems, & de la même ſorte. Vous remarquerez, s'il vous plait, Monſieur, que nous faiſons par ce moyen, une avance bien conſiderable, & au delà de ce qui étoit porté par l'Ecrit, duquel nous vous avons ci-devant envoyé la Copie; parce qu'alors nous n'avons offert de reformer les Pouvoirs, qu'après que les nouveaux Pouvoirs auront été envoyés ici enſuite de la réformation qui en aura été convenuë.

Que dans quelque tems nous écrirons une ſeconde Lettre circulaire, pour preſſer les Princes & Etats de venir ou députer ici, les informer de ce qui s'eſt paſſé juſques à préſent, leur faire connoitre l'artifice de nos Parties, & la facilité que nous avons aportée en toutes choſes, & les avertir que, ſi les Imperiaux ne prennent une autre conduite à l'avenir, & ne font paroître de plus veritables diſpoſitions pour la Paix, nous ſerons enfin obligés de penſer à notre retraite, afin de ne contribuer pas ici plus longtems, par notre preſence, au deſſein qu'ils peuvent avoir de repaître le monde de fauſſes eſperances.

Que, ſi le Roi de Pologne continuoit d'offrir ſa mediation pour le Traité de la Paix, nous pourrions l'accepter pour Munſter, ſi la Reine l'avoit pour agréable; Qu'à la verité pour Osnabrug, il n'avoit pas pouvoir d'y donner ſon conſentement, quoique, depuis quelques années, & principalement depuis que ledit Roi eſt Veuf, & que les Imperiaux y ont perdu un ſi bon Reſident, qui étoit la Reine ſa femme, il eût bien reconnu que la Suede n'avoit reçu de la Pologne que des démonſtrations d'amitié, à quoi nous avons tâché de lui faire comprendre, que nous n'avons pas peu contribué aux occaſions qui s'en étoient préſentées.

Voila, Monſieur, le reſultat des Points les plus importants, que nous avons reſolus avec Mr. Salvius, en deux viſites communes & deux particulieres, que chacun de nous a euës avec lui ſeparément. 1644.

Ils communiquent aux Mediateurs les plaintes de Mr. Salvius & les leurs.

Auſſi-tôt après ſon départ, nous avons fait ſavoir à Mrs. les Mediateurs, les grandes plaintes qu'il nous avoit faites, auxquelles nous avons ajoûté celles que nous avions reſolu de faire en notre particulier, pour quelque mauvais traitement qui avoit été fait depuis peu à l'un de nos Domeſtiques; enſuite dequoi, nous leur avons donné l'Ecrit qu'ils avoient differé de prendre à notre derniere Audience, en les aſſurant que, comme nous ne voulions rien omettre de ce qui étoit en notre pouvoir, pour avancer les affaires, ainſi nous ne demeurerons pas longtems à prendre une reſolution contraire, ſi les Imperiaux ne changent bien-tôt de conduite, & que nous prétendions que le même Acte, qui ſervoit aujourd'hui de preuve des bonnes & ſinceres diſpoſitions que nous avions pour la Paix, ſerviroit dans quelque tems à nous juſtifier envers le Public, quand nous ſerions contraints de nous retirer; que nous les ſupplions d'y bien penſer, & d'y aporter les remedes néceſſaires; Qu'il nous étoit cependant encore permis de les attendre, parce qu'ils deviendroient inutiles, auſſi-tôt que la dignité du Roi ne nous permettroit pas d'avoir une plus longue patience:

Ils leur donnent un Memoire.

Que nous étions obligés de leur déclarer en confidence, que Mrs. les Ambaſſadeurs Suedois avoient la même intention, & peut-être n'auroient-ils pas voulu différer davantage, ſi nous ne les avions ſuppliés de patienter encore quelque tems; que cependant, pour mettre toûjours d'autant plus la raiſon de notre côté, & faire paroitre plus à découvert les ſentimens de nos Parties, nous avions porté leſdits Ambaſſadeurs de Suede à conſentir que nous convinſſions préſentement de la reformation des Plein-pouvoirs, pourvû que ce qui ſeroit fait ici ſervît pour Osnabrug, & que lorſqu'on en feroit ci-après une nouvelle communication, elle fût faite aux deux Lieux en même tems. Nous ſommes obligés de vous dire, que Mrs. les Mediateurs trouvent notre propoſition ſi raiſonnable, que, ſi nos Parties ne l'accordoient pas, ils confeſſoient que nous ſerions très-bien fondés en toutes les reſolutions que nous voudrions prendre, & juſtifiés devant le monde des inconveniens qui en pourroient arriver. Nous reconnûmes même qu'ils n'étoient pas fâchés d'avoir en main, dequoi rendre témoignage de la verité, quand l'occaſion le requerroit, & qu'ils étoient reſolus, ſur nos remontrances, de parler plus fortement à nos Parties, qu'ils n'avoient encore fait.

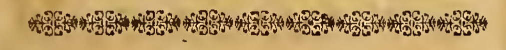
Nous leur fimes ſavoir enſuite comme, ayant demandé à Mr. Salvius, ſi ſon Collegue & lui ne donneroient pas un Paſſeport aux Ambaſſadeurs de Danemark, s'ils ſe diſpoſoient à revenir à Osnabrug, il nous avoit répondu, qu'outre qu'ils n'avoient point de pouvoirs pour cela, ils ne croyoient pas que les Senateurs de Danemark, & moins encore ceux de Suede, vouluſſent conſentir que les différents des deux Royaumes fuſſent traités en Allemagne, ni ailleurs que ſur leurs limites, ſuivant ce qui eſt porté par leurs anciens Traités; Que pour la Médiation, le Roi de Danemark avoit deja reconnu publiquement par ſes Lettres, qu'il n'y pouvoit plus prétendre, ni ſe mêler des Intérêts de la Suede, pour les accommoder, pendant les hoſtilités qu'elle exerçoit contre lui; qu'à la vérité il eût bien ſouhaité de continuer ſon entremiſe pour les différens des Princes d'Allemagne; mais que nous ſavons de bon lieu que l'Empereur ne vouloit point recevoir de Mediateur

Sentimens du Roi de Danemark.

par-

1644. particulier entre lui & les Membres de l'Empire, & que par ces raisons le Roi de Danemark n'avoit plus rien à faire aujourd'hui à Osnabrug, ni comme Médiateur, ni comme Partie. Toutefois nous aprenons d'ailleurs, que le dessein de l'Empereur est de recevoir le différent de la Suede & du Danemark; mais nous esperons que Mr. de la Thuillerie le relevera de cette peine. On nous a assûré qu'il étoit parti le 24. du mois passé des quartiers de Mr. Torstenson, pour passer dans l'Ile de Funen, & delà vraisemblablement se rendre au Lieu où est le Roi de Danemark.

Arrivée de Mr. de Bregy. Nous avons ici Monsieur Bregy, depuis trois ou quatre jours, lequel est resolu de faire le Voyage de Pologne, ayant apris que la Reine avoit eû la bonté pour lui de le laisser à son choix. Nous allons travailler au premier jour à sa Depêche, afin qu'il puisse partir avec celui qui doit passer en Transilvanie. Nous sommes &c.



LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Mr. le Comte de

BRIENNE.

Du 16. Juillet 1644.

Affaire du Subside pour Ragotzy. Les Suedois demandent aussi les Subsides. Raisons pour les leur accorder. Etat de Ragotzy. Mauvais état de l'Armée Imperiale contre Ragotzy. Soins de la France à Constantinople. Le Roi de Danemark n'est Mediateur à Osnabrug, que par un consentement tacite. Nouvelle resolution des Ambassadeurs de Suede touchant les remises.

MONSIEUR,

La Lettre que nous avons l'honneur d'écrire à la Reine est si longue & si importante, que nous faisons presque scrupule, après que vous aurez eû la peine de la lire, de vous importuner encore d'un nouveau discours. Il se rencontre assés à propos, pour votre soulagement, & pour le nôtre, que votre derniere Dépêche du 2. Juillet étant remplie de divers raisonnemens très-avantageux pour les Intérêts du Roi, & desquels nous tâcherons bien de nous prévaloir dans les occasions, ne nous oblige pas de répondre particulierement à tout ce qu'elle contient, mais seulement à quelques Points, comme nous allons faire.

Affaire du Subside pour Ragotzy. L'Expedition des Lettres de change, pour la somme qui a été promise au Ragotzy, est un effet de votre diligence ordinaire; mais nous voyons par votre derniere, qu'elles avoient été envoyées à Mr. des Hameaux, & en même tems on nous donne avis de Venise de la reception. Le commencement de la vôtre nous donnoit esperance d'y en trouver une Copie, ou plûtôt les secondes Lettres de change qui l'accompagneroient; mais la fin nous aprend que cela ne s'est pû faire, & qu'elles n'ont pas été d'abord remplies de toute la somme qu'il falloit. Ce n'est pas votre faute, ni la nôtre; mais celle des Suedois, qui ne nous avoient pas averti, qu'outre la somme promise par le Traité, il faut aussi que nous payions avec eux, chacun par moitié, 3600. Risdales, qui ont été délivrées à la Porte par le Ragotzy, pour obtenir la permission de faire la guerre. Il faudra, s'il vous plait, Monsieur, faire encore ajouter cette somme, & si, en attendant que cette addition soit faite, les Lettres de ce qui a deja été remis à Venise nous arrivent par l'Ordinaire prochain, elles nous serviront extrêmement, pour rendre l'arrivée de celui que nous dépêcherons en Transilvanie plus agréable, & plus efficace, quand il en sera porteur. Mrs. les Ambassadeurs de Suede demandent, qu'on leur fasse remettre de Paris au même Lieu 118000. Risdales, qu'ils doivent fournir pour leur part, à la charge de les déduire sur le Subside qui leur est dû, & de suporter les fraix de la remise, qui se trouveront plus grands pour Venise que pour Hambourg. Les Suedois demandent aussi les Subsides.

Raisons pour les leur accorder. Nous avons estimé ne leur devoir pas refuser cette demande, non seulement parce que le Roi n'en reçoit point de préjudice, mais parce qu'en leur faisant cette faveur, nous exécutons une des Conditions, que nous avons désiré d'eux, en leur promettant de nouveau le Subside, comme il nous avoit été ordonné, nonobstant la guerre de Danemark. Il importe donc extrêmement, qu'il vous plaise de prendre encore ce nouveau soin. Aussi-bien ne voyons-nous pas, que les Lettres de change, qui ont accoûtumé d'être délivrées pour Hambourg, soient encore arrivées, si bien qu'il n'y aura point de changement à faire.

Ils eussent bien encore désiré, que cette somme ne leur eût été rabattuë, que sur le second terme de l'année courante; mais encore que les instances, qu'ils nous en ont faites, ayent été fondées sur leur nécessité présente, nous leur avons simplement promis de vous écrire, en leur disant qu'ils ne s'y devoient pas attendre, puisque les dépenses excessives que Sa M. supporte de toutes parts, ne lui permettent pas de faire ce qu'elle eût désiré pour les contenter.

Etat de Ragotzy. Enfin le Ragotzy ne se trouve pas reduit à un si mauvais état, que l'on avoit cru. Les Suedois publient une victoire qu'il a euë contre le Comte Goetz; mais nous ne la voyons pas bien confirmée, & les Lettres de Vienne, qui sont les dernieres venuës de ce Païs-là, n'en disent rien. Il est bien certain que l'armée Imperiale, qu'il a en tête, se détruit à vuë d'œil, par les maladies & la necessité; ce qui nous fait aviser combien cette diversion est arrivée heureusement pour les Suedois, & pour nous qui eussions eû beaucoup de peine cette Campagne, si, outre les forces que l'Empereur & Baviere ont présentement dans l'Allemagne, nous eussions eû encore à suporter l'effort de celles que Goetz est allé querir en Hongrie. Cette consideration nous fait hâter le départ de celui qui doit faire le voyage vers ce Prince, & nous esperons de vous mander, par l'Ordinaire prochain, qu'il sera parti, soit que Mr. de Croissy le fasse, ou que nous en choisissions un autre, suivant le pouvoir que la Reine nous fait l'honneur de Mauvais état de l'armée Imperiale contre Ragotzy. 1644.

1644. nous donner. Nous ne manquerons pas, en dressant son Instruction, de suivre ponctuellement ce qu'il vous plait de nous marquer. Cependant nous osons vous dire par avance, que le fondement qu'on peut faire sur cette Guerre de Hongrie, dépend de la resolution qui sera prise à Constantinople, après que l'Ambassadeur de l'Empereur y sera arrivé avec ses beaux présens. Si Mr. de la Haye y fait une Contrebatterie, & qu'elle y aît produit quelque effet, nous ne desesperons pas de nous prévaloir heureusement de cette diversion, soit dans la Guerre, soit dans le Traité de Paix.

Soins de la France à Constantinople.

Nous remarquons par votre Dépêche, que vous êtes en quelque peine de la nécessité qu'on a de la Médiation du Roi de Danemark, croyant que l'on est obligé, par le Traité préliminaire, de passer nécessairement par ses mains; mais nous pouvons vous assurer, que ledit Traité n'en porte rien, & qu'il n'a été reçu Mediateur que par un consentement tacite, lequel n'impose pas aux Parties une nécessité de n'en prendre point d'autre; & comme nous marquons dans la Lettre, que nous écrivons à la Reine, lui-même a déja reconnu, par ses Lettres, qu'il ne le peut plus être en la Cause des Suedois.

Le Roi de Danemark n'est Médiateur à Osnabrug, que par un consentement tacite.

Voila, Monsieur, tout ce que nous avons à vous dire pour le présent, & après vous avoir bien humblement baisé les mains, nous demeurons &c.

Depuis cette Lettre écrite, les Ambassadeurs de Suede nous ont fait savoir, qu'ils ne désirent pas encore qu'on remette les cent dix-huit mil Risdales à Venise, d'autant que Mr. Torstenson pourroit bien avoir pourvû par une autre voye à la satisfaction du Prince Ragotzy, & qu'ils nous en manderont les nouvelles dans peu de jours.

Nouvelle resolution des Ambassadeurs de Suede touchant les remises.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A LA REINE.

Du 16. Juillet 1644.

Etat de la Negociation. Conduite des Imperiaux par raport à la Paix. Sincerité du côté de la Reine. Inconstance de l'Empereur. Ils louent la conduite des Médiateurs. Celle de la Suede. Caractére des deux Ministres d'Espagne, Saavedra & le Brun; de Mr. de Nassau & du Docteur Wolmar; de Mr. d'Aversberg & de son Collegue à Osnabrug. Affaire des Plein-pouvoirs. Abrégé des Artifices des Ennemis. Soins des Mediateurs par raport aux Pouvoirs. Conquêtes de la France. Avantage de l'Alliance de la France & de la Suede. Fermeté de la Landgrave. Union d'Interêts de la Savoye avec la France. La France redoutable, même au Turc. Leur Jugement. Les Médiateurs sont persuadés de la bonne foi de la France. Raisons pour lesquelles les Ambassadeurs de Suede menacent de se retirer de l'Assemblée. 1644.

MADAME,

Nous souhaiterions bien que le Traité de la Paix fût en meilleur état que nous ne le voyons, sachant bien que V. M. désire l'avancement d'un si bon œuvre, & la veritable inclination qu'elle a de donner repos, non seulement à ses Peuples, mais à toute la Chrétienté. Nous avons eû l'honneur de lui rendre compte fidellement, par nos Dépêches precedentes, de tout ce qui s'est passé, pour lui faire voir que nous n'avons rien omis de ce qui dépendoit de nous pour faciliter cette Negociation, suivant les ordres qu'il avoit plû à V. M. de nous en envoyer.

Nous serions plus étonnés de la dureté des Imperiaux, & de la conduite déraisonnable qu'ils tiennent en cette rencontre, si elle ne leur étoit ordinaire. Depuis la naissance de la Guerre, Madame, l'Empereur fait toûjours semblant de desirer la Paix, parce qu'il lui a fallu nécessairement repaître les Etats de l'Empire de cette esperance, afin de leur faire suporter plus patiemment les contributions qu'il leur demande. Il n'a pas même fait scrupule, pour tirer plus de fruits de cette fausse apparence, de tenir, de quatre à cinq ans, ses Ambassadeurs tantôt à Osnabrug, à Hambourg, & tantôt à Cologne; mais la plûpart du tems sans Pouvoir, sans Instruction, & sans qu'il y eût même personne pour traiter avec eux, afin seulement que leur présence servît à tromper les Peuples ignorans, qui ne sachans pas le fond des affaires, & que le vain Titre d'un Plenipotentiaire sans charge ne sert de rien, se sont quelquefois imaginés, que la disposition de l'Empereur pour la Paix étoit meilleure que celle du feu Roi. Toutes les personnes entenduës aux affaires, ou bien sensées, n'ont pas laissé de voir clairement que le feu Roi, pendant sa vie, & V. M. depuis sa mort, au milieu des passions de la Guerre, a toûjours conservé dans son cœur un sincere désir de la Paix. Il y a sujet de croire, que cette louable pensée, jointe à la justice de ses armes, a attiré sur la France les benedictions du Ciel, & lui a acquis tous les avantages, qu'il a plu à Dieu de lui donner sur ses Ennemis.

Etat de la Negociation.

Conduite des Imperiaux par raport à la Paix.

Sincerité du côté de la Reine.

A la verité, nous croyons bien que, lorsque le sort des armes a été contraire à l'Empereur, & qu'il a vû les armes Suedoises, non seulement dans les Provinces de l'Empire, dont il ne se soucie pas, mais dans ses Etats hereditaires, & quelquefois aux portes de Vienne & de Ratisbonne, où il étoit en personne, la necessité lui a donné, pour un tems, quelque envie de sortir d'affaire; mais aussi-tôt que la frayeur a été passée, que la Guerre ne s'est plus faite qu'aux dépens d'autrui, qu'en la continuation il n'a fait que ruiner ses Amis, & ses Ennemis dans l'Empire, ce qu'il veut également faire, pour établir son autorité; il a repris sa premiere methode, pour la Negociation de

Inconstance de l'Empereur.

1644. de la Paix, qui a été d'en demeurer aux apparences, & de n'en venir point aux effets.

Il y a près de deux ans, que les Suedois le pressant par la Moravie, pendant que l'armée de France occupoit ses meilleures forces d'un autre côté, il fit paroitre quelques bonnes dispositions à un accommodement ; mais, après le petit avantage de Dutlingen, qui, après la mort du General de l'Armée, en la prise d'une de ses Villes, lui est plûtôt arrivé par le desordre des nôtres, que par la valeur de ses Soldats, depuis que les Suedois ont eû une nouvelle occupation du côté de Danemark, & que l'alarme n'a plus été si chaude sur les Frontieres d'Autriche, toutes ces bonnes dispositions se sont évanouïes, & nous n'avons vû dans le procedé des Ministres, qui sont ici de sa part, que des chicaneries & des défaites. V. M. Madame, ne sera pas importunée, si, pour lui faire voir les artifices dont ils se servent pour nous amuser, & se moquer du reste du monde, nous reprenons quelques Points de nos Dépêches précedentes.

Ils louënt la conduite des Médiateurs. Nous ne voulons pas faire un grand fondement sur le jugement, que chacun a fait des personnes qui sont employées de part & d'autre. Celles des Médiateurs, par un consentement universel, sont sans reproche, tant pour la capacité que pour la probité. Personne ne peut *Celle de la Suede.* douter que la Suede n'aît procedé sincerement, quand on a vû de sa part le Fils d'un des Regens, qui a la principale conduite des affaires du Païs, accompagné d'un des plus habiles hommes de tout le Septentrion, & le mieux instruit de tous les Intérêts, qu'il faut demêler dans le Traité general. On nous a fait la faveur de croire aussi que V. M. ne nous auroit pas envoyés simplement pour amuser le tapis, & nous n'oserions pas confirmer l'opinion, qu'on a euë qu'Elle nous avoit confié le secret de la Negociation, si cela ne servoit de preuve pour *Caractére des Ministres d'Espagne Saavedra & le Brun.* justifier les intentions de V. M. Mr. Saavedra & Mr. le Brun, que nous avons trouvés ici pour l'Espagne, sont très-habiles hommes ; le premier est fort adroit Negociateur, l'autre a acquis grande reputation dans la Charge, qu'il a exercée jusques-ici dans le Parlement de Dôle, mais ni l'un ni l'autre n'ayant eû aucun Emploi, jusques-à-présent, dans le maniement des affaires d'Etat, au moins proportionné à celui de faire une Paix si importante, on n'a pû encore persuader à personne, qu'ils ayent l'autorité de conclure, ni que l'Espagne leur ait confié tous ses Intérêts.

De Mr. de Nassau & du Docteur Wolmar. Monsieur le Comte de Nassau est d'une famille Illustre, le Docteur Wolmar, qui est auprès de lui, est fort savant en Jurisprudence; mais le premier & le principal des deux est le même qu'on a tenu près de cinq ans à Cologne, sans qu'il y eût apparence de rien faire.

De M. d'Aversberg & de son Collegue à Osnabrug. Monsieur le Comte d'Aversberg qui est à Osnabrug, accompagné d'un autre Docteur, paroit plus fin que ceux d'ici ; il n'a pas toutefois été ci-devant en si grande reputation dans la Cour de Vienne, & n'a pas tant d'experience dans les affaires, qu'on puisse faire un plus favorable jugement de lui, que de ses Collegues; si bien que, quand on les a tous vûs dans cet Emploi, & que l'on a vû les plus confidents Ministres de l'Empereur, envoyés en Baviere, en Saxe & en Danemark, on a crû, avec très-grande raison, qu'ils songeoient plus à recommencer la Guerre, qu'à la finir par un Traité de Paix.

Voila, Madame, le jugement public sur le choix des personnes, qui ne seroit pas tout-à-fair concluant contre nos Parties, si les Pouvoirs qui leur ont été donnés se fussent trouvés en bonne forme, & qu'en toutes occasions leur conduite eût été sincere. 1644.

Affaire des Plein-pouvoirs. Mais en premier lieu, pour ce qui est des Pouvoirs, V. M. avoit pû faire voir dans son Conseil la forme défectueuse & ridicule de celui que les Espagnols ont aporté : chacun a le sien particulier, ce qui ne s'est jamais fait, & l'autorité lui est donnée d'intervenir au Traité de Paix, conjointement avec les autres Plenipotentiaires du Roi d'Espagne, qui ne sont point nommés, & dont le nombre n'est point certain, ni le Pouvoir donné aux présens de travailler en l'absence des autres; ce qui ne peut avoir été fait qu'à très-mauvaise intention, & pour rendre nul tout ce qui sera traité avec eux, sous prétexte que tous les autres Plenipotentiaires d'Espagne, que nous ne connoissons pas, n'y auroient point assisté. Il y a plusieurs autres défauts, que nous avons remarqués sur la Copie du même Pouvoir, que nous envoyames, il y a quelque tems, à Mr. le Comte de Brienne, que nous ne redirons point ici, pour ne pas abuser de la patience de V. Majesté.

Il y a aussi divers manquemens dans celui des Commissaires Imperiaux, que nous avons ci-devant remarqués, dont le plus essentiel est, qu'ils n'ont aucun pouvoir de traiter avec les Alliés du Roi.

Quand l'Empereur parle, dans le narré de ses Lettres patentes, de la Guerre présente, il fait bien mention des Alliés de part & d'autre ; mais dans le dispositif, où il donne le pouvoir à ses Commissaires de traiter, il les a omis industrieusement, quoique nous ayions bien connu d'abord que cette omission a été faite à mauvaise fin.

Nous avons été beaucoup plus confirmés dans notre opinion, quand nous avons vû le refus, qu'a fait le Comte de Nassau de recevoir la visite des Députés de Madame la Landgrave, lorsqu'ils sont arrivés en cette Ville.

Abrégé des Artifices des Ennemis. Si après cela, Madame, l'on veut considerer toutes leurs actions, depuis l'ouverture de cette Conference, elles n'ont été accompagnées que d'artifices perpetuels, & de toutes les marques d'une mauvaise foi.

PREMIEREMENT.

Comme ils ont vû, qu'ils ne pouvoient justifier la forme défectueuse de leur Plein-pouvoir, ils ont voulu censurer le nôtre par des subtilités ridicules, dont la seule lecture de la Piece les peut convaincre, & quand ils ont pressenti qu'on les pourroit satisfaire en la plûpart de leurs demandes sur ce sujet, ils ont insisté sur ce point, qu'ils savoient de ne pouvoir obtenir; soutenants que tant notre Pouvoir, que tous les autres Actes du Traité doivent être faits au nom de V. M. comme Tutrice & signés par Elle, & non point au nom du Roi; ce qui est directement contre les Loix & Coûtumes du Royaume.

II.

Jugeant bien, qu'on pourroit enfin trouver quelque temperament sur toutes les difficultés, & que l'on pourroit faire reformer les Pouvoirs de part & d'autre, afin de ne disputer pas pour des paroles ; ils ont voulu arrêter la Negociation par un empêchement plus solide, & refusant, par une procedure extravagante, & directement contraire au Traité préliminaire, de faire à Osnabrug la même communication des Pouvoirs avec les Suedois, qui avoit été faite ici avec nous.

III. Quand

1644. 1644.

III.

Quand on leur eût fait dire, que ce procedé, qui tendoit à nous divifer, & non pas à faire la Paix, devoit être corrigé, & qu'il falloit faire marcher les affaires de même pas à Osnabrug & à Munfter, fi on ne vouloit violer les Traités préliminaires ; ils ne nous y ont voulu faire aucune raifon, & n'ont payé Mrs. les Mediateurs & nous que de défaites.

IV.

Si l'on propofe le moindre expedient aux Commiffaires qui font ici, ils l'envoyent à Vienne, avant que de répondre, de-là on le porte aux Electeurs, & puis on le renvoye ici: deforte que, quand il y auroit la meilleure difpofition du monde de tous côtés, cette longueur rendroit le Traité fans fin.

V.

Si l'on convie les Princes & Etats de l'Empire, fans lesquels on ne peut faire une Paix affurée, de venir ici, l'Empereur s'en offenfe, & n'a pas honte de faire dire, de fa part, dans la Diette de Francfort, que nous fommes déchus de la fureté de nos Paffeports, par cette procedure, qu'il nomme feditieufe, afin d'exciter quelqu'un d'entreprendre impunément contre nos perfonnes.

VI.

En même tems qu'il trouve mauvais, que nous ayons écrit à l'Affemblée de Francfort, pour faire avancer le Traité de Paix, il ne s'offenfe pas que le Roi de Danemark aît écrit à la même Affemblée, pour l'arrêter jusques à ce qu'il y puiffe être compris, & autorifé la refolution de ladite Affemblée fur ce fujet.

VII.

L'Empereur confent bien, que les Electeurs envoyent leurs Députés à Munfter, & protefte toûjours qu'il ne veut rien faire, fans leur avis, dans la Negociation de la Paix, pour les tenir plus attachés à fes Intérêts. Cependant il n'y en a pas un d'eux, qui aît encore député, depuis un an que l'Affemblée a dû commencer, & quatre ou cinq mois que nous fommes tous ici à les attendre; ce qui fait croire qu'il les en empêche fous main, puisque l'Archevêque de Mayence, qui eft le premier, eft plus Espagnol qu'Allemand, & que la plûpart des autres font tout-à-fait à fa devotion.

VIII.

Après avoir tourné en injure ce que nous avons écrit à tous les Princes & Etats d'Allemagne, pour les convier à une Affemblée, où ils ont droit d'affifter par les Conftitutions de l'Empire, il ne fait pas de fcrupule de répondre par toutes les diffamations fcandaleufes contre le Roi, & foutenir publiquement, contre toute verité, que c'eft V. M. qui excite le Turc à faire la guerre contre les Princes Chrétiens.

IX.

Cependant, Madame, quoique la Dignité Imperiale foit établie pour la défenfe de la République Chrétienne, l'Empereur ne fait pas confcience de la foumettre à la Porte du Grand Seigneur, par une Ambaffade honteufe, qu'il envoye avec des préfents extraordinaires, où l'ancienne forme n'eft point obfervée, & d'affujettir en même tems la Hongrie à un nouveau Tribut, aimant mieux declarer toutes fes foibleffes à l'Ennemi commun, ce qui eft plus propre à l'attirer, qu'à détourner fes Armes, par la mauvaife opinion, qu'elles lui donnent des affaires de la Chrétienté, que de fe refoudre à y établir le repos fi défiré de tout le monde par une Paix raifonnable.

X.

Outre cela, fes Commiffaires ont déclaré, depuis quelque tems, qu'ils ne pouvoient traiter, fans le Roi de Danemark. On n'a pû les faire expliquer, s'ils prétendent de le faire comprendre comme Médiateur, ou comme Partie, à caufe qu'ils favent bien, qu'il y a des raifons pour leur fermer la bouche, en l'une & l'autre de ces prétenfions; car fi c'eft comme Médiateur, outre que cette penfée feroit aujourd'hui ridicule, le Roi de Danemark a déclaré, par fes Lettres, qu'il ne prétendoit plus de l'être en la Caufe des Suedois qui lui font la guerre; & quant à celle qu'il fe voudroit referver entre l'Empereur & les Princes d'Allemagne, l'Empereur a répondu, qu'il n'avoit pas befoin de fa Médiation, & ne la pouvoit accepter, pour ne faire que réunir les Membres à leur Chef, dont il protefte que les Rois ni les Princes étrangers ne fe mêlent pas.

XI.

Si lesdits Commiffaires prétendent de faire comprendre, dans le Traité general, le Roi de Danemark comme Partie, les Etats des deux Royaumes ont jusques-ici témoigné de ne vouloir pas que leurs différents foient renvoyés en Allemagne, ni traités ailleurs, que fur leurs Frontieres, fuivant les anciens Concordats des deux Nations.

XII.

D'ailleurs le Roi de Danemark n'étant point des Alliés, qui ont été défignés par le Traité préliminaire, & la Guerre, qui a été depuis commencée contre lui, étant un nouvel accident, fi on veut delà prendre prétexte d'interrompre la Negociation qui avoit été refoluë auparavant, nous nous trouverons avoir commencé ici un ouvrage qui n'auroit point de fin, parce que le fort des armes étant incertain, & favorifant tantôt l'une, tantôt l'autre des Parties, ne manquera pas de fournir fouvent de femblables fujets de ne traiter pas, fi celui-là paffe pour legitime, vû que nous traitons, fans avoir fait de trêves ni de fuspenfion d'armes.

XIII.

Nous fommes affurés de bon lieu, qu'on a un extrême regret à Vienne, de n'avoir pas fuivi l'avis du Comte d'Aversberg, qui vouloit qu'auffi-tôt que la Guerre de Danemark feroit commencée, on rompît la Negociation de la Paix, & que l'on prît prétexte fur notre fejour en Hollande, pour en faire rejetter le blâme fur nous.

XIV.

Voici, Madame, une autre conviction de leur mauvaife volonté, qui eft bien concluante. La Reine de Suede, par une Lettre, que nous

1644. nous avons reçuë de sa part ; & aussi comme nous croyons par celle qu'Elle a écrite à V. M., a déclaré très-prudemment, qu'en cas que les différents, qui étoient entre elle & le Roi de Danemark, eussent fait retirer ledit Roi de la Médiation, pour ne pas retarder les affaires publiques, par son Intérêt, elle acceptera volontiers la Médiation de la République de Venise, ou bien consentiroit que l'on traitât sans Médiateur. Nous l'avons fait savoir aux Commissaires Imperiaux, croyans bien que, s'ils eussent eû tant soit peu de bonne intention, ils ne pouvoient refuser d'accepter cette déclaration si honnête, & d'en faire une semblable, puisque les mêmes Ministres, qui étoient déja reçus entremetteurs à Munster, ne pouvoient pas être suspects à Osnabrug, & qu'en tout cas le Roi de Danemark n'en recevroit point de préjudice, parce que, comme il y avoit ici deux Médiateurs, il y en pourroit aussi avoir à Osnabrug, lorsque ledit Roi seroit mis en état d'y reprendre sa place. Mais toutes ces raisons n'ont pû servir, ni obtenir aucune resolution, quoique Mr. le Nonce, qui s'en est mêlé seul, à cause que cela touchoit en quelque façon Mr. Contarini en particulier, leur aît représenté, qu'ils devoient être bien aises, pour l'intérêt de la Religion, que la Médiation fut retirée des mains d'un Prince heretique, ou du moins partagée avec lui.

XV.

Ce qui est plus insuportable, Madame, est qu'en même tems qu'ils font toutes les ruses, pour gagner du tems, & voir si la fortune de la Guerre leur sera favorable cette Campagne, ils ont l'effronterie de publier en divers endroits, que c'est nous qui retardons la Paix. Nous croyons néanmoins qu'ils sont aujourd'hui au bout de leurs finesses, & que la lumiere de la Verité commence de les éblouïr.

Soins des Médiateurs par raport aux Pouvoirs. La derniere Déclaration, que nous avons donnée par écrit aux Médiateurs, dont nous avons ci-devant envoyé la Copie, les met hors de repartie. Mrs. les Médiateurs nous avoient extrêmement pressés de passer un peu plus avant, & de consentir qu'on travaille présentement ici d'un commun accord à la Minute du nouveau Pouvoir, qu'il faudra qu'un chacun fasse venir, sans attendre que la communication d'Osnabrug aît été faite, comme il est porté par notre Déclaration. Nous en sommes convenus pour gagner du tems, & faire plaisir à ces Mrs. après en avoir eû le consentement de Mrs. les Ambassadeurs de Suede, & à la charge néanmoins que la Minute qui sera concertée ici soit commune pour Munster & pour Osnabrug.

L'on a fait savoir cette ouverture aux Imperiaux, ceux d'Osnabrug & ceux d'ici ont été assemblés trois jours à la Campagne avec les Espagnols, pour en délibérer. Il y a trois jours qu'ils en sont revenus, & ne donnent point de réponse à une Proposition si plausible, dans laquelle on a tâché de couvrir leurs manquemens, & de s'accommoder à tout ce qu'ils ont desiré. Nous ne voyons plus après cela ce qu'on peut faire pour avancer les affaires, & certainement nous commencerions à craindre, que ce que nous faisons par un excès de bonne volonté, & afin de justifier au monde les saintes intentions de V. M. ne fût enfin imputé à foiblesse & à crainte.

Notre devoir, Madame, nous oblige de le faire savoir à V. M. afin qu'il lui plaise de faire délibérer, en son Conseil, ce qu'Elle aura à nous ordonner. Le soin qu'on a eû jusques-ici, de faire paroître l'inclination de V. M. à la Paix, a été loüable; mais les ennemis n'y répondant pas de leur côté, se pourroient enfin imaginer, que nous serons trop heureux d'attendre leur commodité, & qu'en quelque tems que l'humeur leur prenne de nous donner la Paix, nous serons très-aises de la recevoir; si bien que s'accoutumant à nous traiter du haut en bas, si nous souffrions rien qui pût faire préjudice à la Dignité du Roi; & faire un mauvais jugement de sa Puissance, notre facilité deviendroit criminelle. Il seroit peut-être loüable de dissimuler encore; quelques avantages que prissent présentement les ennemis, de notre patience, si elle nous pouvoit conduire à ce port tant désiré d'une Paix honorable; mais certes il n'est pas quelquefois inutile de faire comme les Matelots, & de tourner le dos pendant quelque temps au Lieu que l'on cherche, pour y arriver plûtôt. 1644.

Nous sommes d'autant plus étonnés de la mauvaise volonté des Ennemis, & de leur aveuglement, qu'ils reconnoissent & avouent eux-mêmes le bon état où sont les Affaires de la France, qui est, graces à Dieu, plus glorieuse & plus florissante qu'elle n'a été depuis cinq cens ans.

Le Roi a Brisac & les autres Places du Rhin, & de l'Alsace, qui étant défenduës par les forces d'un puissant Royaume, lui peuvent servir d'un rempart inexpugnable contre l'Allemagne. Conquête de la France.

Pignerol fait le même effet contre l'Italie;

Perpignan contre l'Espagne.

Arras, Hesdin, Landrecy, Damvilliers & Thionville, & Gravelines, s'il plaît à Dieu de l'y ajoûter, tiennent en bride les Païs-Bas.

Le Ragotzy, auquel néanmoins on ne s'est point attendu jusques-ici, reprend vigueur; & le bruit court, qu'il a défait l'Armée Imperiale.

Le Roi de Portugal affermit sa Domination, se rend redoutable à son ennemi, & ne peut avoir d'autres mouvemens que ceux de la France.

La Suede, quoiqu'elle aît entrepris une nouvelle Guerre, un peu hors de saison, ne laisse pas d'agir encore vigoureusement dans l'Allemagne, & de soutenir que l'Ennemi nouveau, qu'elle a présentement, lui fera desormais beaucoup moins de mal, étant déclaré, & en partie ruiné, qu'il n'a fait ci-devant, tandis qu'il a couvert du voile d'amitié la jalousie secrette qu'il avoit contr'elle, & les obstacles continuels, qu'il aportoit ouvertement à tous ses desseins. Avantage de l'Alliance de la France & de la Suede.

Ce qu'elle possede dans l'Allemagne est considerable, les forces qu'elle y a sont puissantes & aguerries, &, ce qui est plus important, elle est resoluë de persister constamment dans l'Alliance de la France. On peut & doit faire le même jugement des Provinces Unies.

Madame la Landgrave fait paroître une generosité & fermeté inviolable, & pourroit enfin attirer à son Exemple, quelques autres Princes d'Allemagne, pour établir, par force dans l'Empire, la Paix que l'Empereur refuse injustement. Fermeté de la Landgrave.

Toute la Maison de Savoye est toûjours inseparablement unie aux Intérêts de la France: si bien que les Alliés demeurans dans le devoir, comme il y a très-grand sujet de le croire, voilà les ennemis chargés de cinq Guerres Royales en un même tems, dont celle que la France leur fait, en tant de différens endroits, sur la Mer & sur la Terre, n'est comptée que pour une, & sans y comprendre les deux diversions de Hesse & de Piedmont, lesquelles ne sont pas à mépriser. Union d'Intérêts de la Savoye avec la France.

1644.

La France redoutable même au Turc.

La Puiſſance Ottomane, qui n'entreprend jamais qu'une Guerre à la fois, auroit peine à reſiſter à tant de divers Ennemis. On fait toucher au doigt toutes choſes à nos Parties; ils les reconnoiſſent & n'en deviennent pas plus traitables, & alleguent pour toutes raiſons à leurs Confidens, que la France, qui donne le branle & la vigueur à tous ces Corps qui agiſſent contr'eux, ne ſauroit demeurer longtems en l'état qu'elle eſt. Ils ont toûjours eſperance qu'elle ſe détruira elle-même, & ſera bien-tôt diviſée en differentes factions. Ils font ces prétentions ſelon leur deſir, dont il ne faut pas douter néanmoins qu'ils ne tâchent d'être, s'ils peuvent, les executeurs, par les menées ſecretes qu'ils font dans le Royaume. Mais nous eſperons que Dieu confondra tous leurs mauvais deſſeins, & que fortifiant tous les jours de plus en plus le courage à V. M. il lui donnera moyen de rendre la Puiſſance du Roi redoutable aux étrangers, dont le plus aſſuré eſt de conſerver ſon autorité dans l'Etat & diſſiper, par ſa préſence, par ſa prudence, & par ſa juſtice, les pratiques de ceux qui en voudroient troubler le repos.

Leur jugement.

Nous ne ſaurions croire, Madame, que perſonne veuille manquer à ſon devoir, dans une occaſion ſi juſte, & ſi preſſante, où il s'agit de l'honneur de toute la Nation Françoiſe, & du ſalut de tant de Peuples. Car comme les diviſions inteſtines qui ſeroient capables de donner l'entrée du Royaume aux Ennemis, & cauſeroient une entiere deſolation, ſi l'union & la concorde n'y demeure, & ſi chacun ne contribuë de ſon côté à ce qu'il doit, comme il le faut eſperer, pour le ſervice du Roi, & la ſureté de l'Etat, on peut croire, avec très-grande raiſon, que les Ennemis, qui font tant aujourd'hui les difficiles dans le Traité de la Paix, ſeront dans peu de tems forcés de la demander bien humblement, & d'en recevoir les conditions de V. M.

Nous attendrons donc, Madame, ce qu'il plaira à V. M. de nous faire l'honneur de nous commander. Nous la pouvons bien aſſurer, qu'encore que la direction de Mrs. les Médiateurs ne leur aît pas permis de s'expliquer ouvertement de leurs ſentimens en cette rencontre, ils ſont entierement perſuadés de la ſincerité de V. M. & de celle de nôtre conduite.

Les Médiateurs ſont perſuadés de la bonne Foi de la France.

Depuis que nous ſommes en ce Lieu, nous voyons aſſés clairement, qu'ils ſont ſatisfaits de notre bonne foi, autant qu'ils blâment en leurs ames les artifices de nos Parties. Nous les avons même contrains d'avouer, en la derniere Conference que nous avons euë avec eux, que nous ne pouvons pas faire davantage que ce que nous faiſons, & que c'étoit la derniere choſe qu'ils pouvoient déſirer de nous. Ils en ſont demeurés d'accord, & peut-être dans leur cœur ſe ſont-ils étonnés de ce que nous paſſions ſi avant; mais ils nous ont aſſuré que nous n'en devions point avoir de regret, & que tout cela ne pouvoit tourner qu'à notre avantage, en nous juſtifiant envers le monde, & rejettant tout le blâme ſur nos Parties, s'ils demeuroient en leur mauvaiſe humeur.

Nous avons néanmoins crû, en conſentant, pour faire plaiſir, à la derniere condition qu'ils ont déſirée de nous, ſur la reformation des Pouvoirs, de devoir leur dire, que ce ſeroit la derniere preuve qu'ils devoient attendre de notre facilité, & que nous prétendions, ſi elle ne produiſoit point d'effet avec nos Parties, qu'elle nous dût ſervir de juſtification, lorſque nous ſerions contraints de penſer dans peu de tems à des reſolutions plus vigoureuſes.

1644.

Raiſons pour leſquelles les Ambaſſadeurs de Suede menacent de ſe retirer de l'Aſſemblée.

Les Ambaſſadeurs de Suede, Madame, nous ont témoigné la penſée, qu'ils avoient euë de ſe retirer, & nous avons tâché jusques à préſent de les en diſſuader. A la verité ils ont eû beſoin d'une plus grande patience que la nôtre; car ils ſont dans un Lieu, où ils ne traitent, ni avec les Médiateurs, ni avec les Parties; on leur a refuſé la communication, qui a été faite ici des Pouvoirs; toutes leurs Lettres ſont interceptées ou arrêtées publiquement; ſi leurs Gens ſortent de la Ville, ils ſont mal traités par les Soldats Imperiaux, encore même qu'ils portent les Paquets de l'Empereur; & quand ils s'en plaignent par écrit, on ne leur fait ni raiſon ni réponſe à leur Lettre.

Les Troupes de l'Archevêque de Breme font ouvertement des entrepriſes ſur leurs perſonnes, & ils n'ont pas pû ſeulement obtenir de lui la ſureté, qu'ils lui avoient envoyé demander pour ſe trouver à la Conference, que nous avions concertée.

Avec tout cela, nous les avons encore diſpoſés d'attendre les ordres, qu'il plaira à V. M. de nous envoyer, & de s'y conformer. Leur opinion eſt, qu'il faut faire démonſtration de ſe vouloir tous retirer, & qu'en effet il le faut faire dans quelque tems, ſi on ne marche d'un autre pied dans les affaires; mais qu'auparavant il faut écrire aux Princes & Etats de l'Empire, pour nous plaindre hautement des indignités que l'on nous a faites; qu'il faut par un même moyen juſtifier notre conduite paſſée, & la reſolution que nous ſommes obligés de prendre, afin qu'elle donne plus à penſer à nos ennemis.

Ils eſtiment, pour ne rompre pas legerement, ni tout d'un coup l'Aſſemblée, qu'en chacune des Villes l'un de nous doit être rapellé. Si V. M. nous permet d'y ajoûter notre avis, il nous ſemble que l'intérêt de l'honneur, & de la Dignité du Roi doit être préferé à toute autre conſideration. On eſt obligé desormais de ne ſouffrir pas plus longtems, & de penſer bientôt à une ſemblable réſolution. Nous ſommes &c.

LETTRE

De Meſſieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Monſieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 16. Juillet 1644.

Ils ſe réjouïſſent de ce qu'il eſt guéri. Ils lui envoyent une Copie de leur Lettre pour la Reine; comme auſſi une Lettre de Mr. de Rorté touchant une Propoſition des Suedois, & un Avis du Miniſtre Portugais. Affaires d'Ooſtfriſe & de la Landgrave. Leur conſéquence pour l'intérêt de la

1644. *la France. Ils ont chargé Mr. Brasset de la représenter aux Etats Généraux, & Mr Rorté au Comte d'Embden Touchant la Ligue du Cercle Westphalique. Leurs soupçons à l'égard des Etats Généraux. Leurs précautions avec le Plenipotentiaire Suedois M Salvius, par rapport aux Demêlez de la Suede avec le Danemark.*

MONSEIGNEUR,

Ils se rejouissent de ce qu'il est gueri.

L'Avis que nous avions eu de l'Indisposition de Votre Eminence nous avoit donné une extrême peine; mais nous avons été consolés presque en même temps par la nouvelle, que nous avons reçuë de sa guerison. Nous en louons Dieu de tout notre cœur, en le priant de vouloir toûjours conserver une Santé que les gens de bien reconnoissent si utile à l'Etat comme celle de V. E.

Ils lui envoyent une Copie de leur Lettre pour la Reine.

Nous lui envoyons la Copie de la Lettre, que nous avons eu l'honneur d'écrire à la Reine, dans laquelle nous nous promettons que Votre Eminence verra que nous n'avons rien omis de deça, de la part de Sa Majesté, pour avancer, suivant ses ordres, la Négociation de la Paix. Si, après toutes les preuves que nous donnons, quelqu'un pouvoit douter que le retardement qui s'y rencontre vient en façon du monde de Sa Majesté, il seroit Hérétique obstiné dans la créance qu'il auroit prise des affaires publiques.

Comme aussi une Lettre de Mr. de Rorté touchant une Proposition des Suedois, & un Avis du Ministre Portugais.

Monsieur le Baron de Rorté nous a écrit d'Osnabrug une Lettre, que nous avons estimé devoir envoyer à Votre Eminence. Outre ce qu'il propose, de la part des Ambassadeurs de Suede, qui est très-considerable & mérite bien qu'on y fasse reflexion; elle contient sur la fin un Avis de l'Ambassadeur de Portugal, qui n'est pas aussi tout-à-fait à mépriser, & pourroit en diverses conjonctures apporter de l'obstacle aux affaires.

Affaires d'Oostfrise & de la Landgrave.

Le Projet de la Ligue Westphalique semble être un peu assoupi, depuis quelque temps, par impatience & manquement d'argent. L'on nous avertit néanmoins que deux des Regimens de Hatsfeldt, qui ont hiverné dans le Païs de Juilliers & qui avoient passé deça le Rhin, s'en retournent de delà pour y commencer à former un petit Corps, que les troupes de Madame la Landgrave pourroient aisément dissiper, si elles n'étoient diverties par l'armement qui se fait en Oostfrise. Cette affaire est de grande consideration. Nous avons envoyé un Gentilhomme exprès à Monsieur le Prince d'Orange, pour lui en représenter la conséquence. Nous savons bien qu'il en fomente le dessein à l'instigation de Madame sa Femme, & que Messieurs les Etats, quelque semblant qu'ils fassent du contraire, ont des pensées sur cette Province. Mais si, pour cette consideration, il est perilleux pour le Roi de s'en mêler & d'y prendre part, il ne l'est peut-être pas moins d'abandonner Madame la Landgrave. Les premiers ne sauroient se plaindre, parce qu'on veut empêcher une nouveauté; mais cette Princesse pourroit être offensée, si on souffre, sans s'en remuer, que cette injuste persécution lui soit faite. Elle nous fait dire nettement qu'en quittant l'Oostfrise, il faut qu'elle quitte la Guerre. Ce qui paroît assez clairement, en ce qu'elle abandonne tous les autres desseins

Leur conséquence pour l'intérêt de France.

qu'elle pouvoit faire, à l'avantage de la Cause commune, cette Campagne, pour tâcher de conserver cette Province, ou nous voir une Guerre Civile entre nos Alliés, semblable à celle de Suede & de Danemark. Nous avons chargé Mr. Brasset de représenter fortement à Messieurs les Etats, combien cette nouveauté est mal reçuë de tout le monde. Nous avons aussi envoyé Mr. le Baron de Rorté en même temps à Mr. le Comte d'Embden, pour le dissuader de son armement, ou du moins empêcher les hostilités entre ses Troupes & celles de Madame la Landgrave, qui s'y en vont, jusques à ce que l'entremise du Roi & son autorité y apporte quelque temperament. Si le Comte d'Embden vouloit donner ses troupes au Roi pour quelques temps, soit que Sa Majesté en eût besoin à Gravelines, où elles peuvent être conduites par Mer très-facilement, soit qu'elle les voulût employer de deça, on pourroit cependant chercher quelque accommodement pour le contentement des uns & des autres. Ce qui est de fâcheux, si cette affaire ne s'accommode promptement, est que Madame la Landgrave sera occupée toute cette année à défendre ses Quartiers de ce côté-là, au lieu de faire la Guerre ailleurs à l'Ennemi, par quelque diversion qui n'eût pas été inutile aux Suedois ni à Monsieur de Turenne. 1644.

Ils ont chargé Mr. Brasset de la représenter aux Etats Généraux, & Mr. Rorte au Comte d'Embden.

Touchant la Ligue du Cercle Westphalique.

Si nous voyons que la Ligue Westphalique s'avance, nous ne manquerons pas d'en écrire aux Princes du Cercle, auprès desquels nous connoitrons que nos Lettres pourront produire quelque bon effet, suivant les ordres que Votre Eminence nous en donne.

Leurs soupçons à l'égard des Etats Généraux.

Il seroit difficile de se promettre aucune assistance en l'affaire de Messieurs les Etats, qui ont été si retenus jusques-ici, que même ils ont refusé, sur l'instance de Madame la Landgrave, d'en écrire aux Princes qui n'avoient pas envie de s'en mêler, comme au Duc de Neubourg, quoiqu'il ne pût rien entreprendre aujourd'hui dans leur voisinage de plus préjudiciable à leur Etat. Mais la pensée qu'ils ont de faire en ce cas une Contre-Ligue Protestante, où le Comte d'Oostfrise entrera d'un côté & l'Electeur de Brandebourg d'un autre, leur fait croire qu'ils n'en doivent rien craindre pour leur particulier. Cependant le Public n'en souffrira pas moins, l'une & l'autre de ces Ligues allans directement à la ruïne de Madame la Landgrave & de cette sorte indirectement contre les Intérêts du Roi.

Leurs précautions avec le Plenipotentiaire Suedois M. Salvius, par rapport aux Demêlez de la Suede avec le Danemark.

Nous n'avons pas manqué, dans les Conferences que nous avons euës avec Monsieur Salvius, de lui faire bien remarquer, comme Votre Eminence nous l'a prescrit, à combien de nouvelles dépenses nous engage la Guerre, qu'ils ont entrepris en Danemark. Nous lui en avons fait voir la supputation en détail, qui s'est montée à près de trois Millions de Livres. C'a été aussi une des raisons qui nous ont fait obtenir les conditions sous lesquelles le payement du Subside sera fait, dont nous avons donné avis par nos Dépêches.

1644.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 17 Juillet 1644.

Il est de leur avis touchant l'Affaire d'Allemagne; C'est pourquoi il conseille le Traité avec Lorraine Avantages qu'on en peut tirer. On envoye au Duc de Lorraine pour finir le Traité. Conditions du Traité Il faut faire valoir aux Suedois les soins de la France pour les faire agir en Allemagne. La Reine est satisfaite de leur Négociation avec Mr. Salvius. On envoye une personne en Transilvanie avec de l'argent. Assurances qu'on donnera au Prince Transilvain. La Reine s'intéresse pour la Landgrave. Remede contre les longueurs de la Négociation. Continuation du Siege de Gravelines. Valeur des Assieges, & des Assiegeans. Cette Place est d'une grande importance. Desespoir des Flamands. Secours pour la Catalogne. Marche du Maréchal de Turenne.

MESSIEURS,

Il est de leur avis touchant les Affaires d'Allemagne.

JE me rejouïs que nous nous rencontrons si souvent dans les mêmes sentimens, ainsi que vous aurez remarqué en plusieurs Points par mes précédentes Dépêches. Je puis bien vous assûrer que les raisons, que vous m'avez écrites par votre derniere pour obliger Sa Majesté à considerer les Affaires d'Allemagne, par préference à toutes les autres, n'ont rien ajoûté au sentiment que j'en avois déja, étant très-persuadé de longtems que nous n'avons rien à craindre que de ce côté-là, & que, soit pour avoir les avantages dans la Guerre, si nos Ennemis s'opiniâtrent toûjours à la vouloir continuer, soit pour les contraindre à une Paix raisonnable, la voye la plus assûrée est de les presser en cet endroit-là: desorte que toutes nos esperances, & nos craintes doivent être principalement fondées sur ce qui s'y passe.

C'est pourquoi il conseille le Traité avec Lorraine.

C'est aussi le principal motif que j'ai pour conseiller au Roi de conclure le Traité avec le Duc de Lorraine, étant constant que, dans la conjoncture présente, on ne pouvoir rien faire de plus avantageux, pour nous donner les moyens d'agir en Allemagne, & d'y rétablir nos Affaires.

Prémierement nous nous prévalons des Troupes de ce Prince, lesquelles, quoi qu'elles ne soient pas en grand nombre, sont pourtant des plus aguerries. Il est certain que nous en tirerons un double avantage ; nous nous assurons outre cela, par son moyen, le passage du Rhin, à cause des Places qu'il y possede, & de plusieurs Châteaux & Postes importans qu'il occupe, lesquels donneront grande facilité de prendre des Quartiers d'Hiver au delà du Rhin, tant à l'Armée de Monsieur le Maréchal de Turenne qu'à celle-ci, lorsqu'elle aura été fortifiée du Corps que le Roi a resolu d'y joindre, incontinent après la prise de Gravelines. 1644.

Cependant tout Luxembourg, la Mozelle, & Treves se trouvent exposés sans forces considerables, dont il y a longtems que Beck crie sans aucun fruit; ce qui oblige la Reine d'ordonner à Mr. le Duc d'Anguien de commencer à y entreprendre quelque chose. On a remis à lui le choix du dessein, quoi qu'on lui aît marqué bien particulierement les raisons pour lesquelles on estime ici, que ce doit être plûtôt sur Treves, que dans Luxembourg. Si vous avez quelque avis à lui donner sur ce sujet, vous lui pourrez écrire, & lui mander l'ordre que vous avez eû de lui communiquer tout ce qui viendra d'importance à votre connoissance, dont il puisse tirer profit.

On envoye au Duc de Lorraine pour finir le Traité.

On a renvoyé vers Mr. le Duc de Lorraine, le Sieur de Plessis-Bezançon, pour mettre la derniere main au Traité, dont tous les Points ayant été ici auparavant resolus avec son Secretaire d'Etat, qu'il y avoit envoyé, on peut quasi tenir la chose pour assûrée. L'avantage ne s'y rencontre pas seulement, mais la reputation toute entiere & la sûreté du moins morale, puisqu'il commence par la remise même de la Mothe, laquelle il remet entre les mains du Roi, & ainsi nous reparons ce que nous avons consenti de perdre par le Traité de Paix, & qui effectivement causera un bien inestimable aux Provinces de Champagne & Bourgogne, dont cette seule Place tiroit toutes les années, sans qu'il fût en notre pouvoir de l'empêcher, plus de huit cens mille Livres de Contributions, & désoloit toutes nos Frontieres.

Le Roi ne lui rend présentement aucune Place forte, qui le mette en état de faire du mal, quand il en auroit la volonté. Au contraire S. M. lui en ôte le moyen par la remise qu'il lui fait de ladite Place, qu'il est en la liberté de Sa Majesté de raser, ou de la mettre simplement dans la jouïssance de ses Etats, comme on fit au Traité de Paris; & on promet de lui rendre à la Paix generale les Places qui nous demeurent en dépôt, rasant le Château de Clermont, & si le Roi le veut aussi, démolissant toutes les Fortifications de Nancy.

Quant à Stenay, Jamets, & leurs Dépendances, ils demeurent au Roi en propre, & réunis à la Couronne pour toûjours.

Ledit Sieur Duc s'oblige de s'attacher à jamais inseparablement aux Intérêts de cette Couronne, & de servir le Roi, envers & contre tous, de sa personne & de ses Troupes, consentant, au cas qu'il y manque, de décheoir de toutes les Graces que lui fait le Roi pour remettre en un instant les choses en l'état qu'elles étoient ci-devant, & même avec plus de facilité qu'il n'a fait la derniere, puisqu'il ne lui reste aucunes Places fortes, & alors il n'auroit pas raison de dire qu'il a été forcé à ce qu'il a fait, comme il est arrivé au Traité de Paris, puisqu'il a recherché celui-ci avec instance, qu'il l'a negocié, conclu, & signé en un Lieu où il est maintenant

1644.

tenant le maître, & a toute la liberté de prendre telle resolution qu'il veut.

Quand nous aurons nouvelle de la Signature du Traité, on vous en écrira plus particulierement, & on en fera part à tous les Alliés.

Il faut faire valoir aux Suedois les soins de la France, pour les faire agir en Allemagne.

Vous aurez belle matiere de faire valoir aux Ministres de Suede les soins, les diligences & les grandes dépenses auxquelles la France se soumet pour reparer l'abandonnement, où ils ont laissé les Affaires d'Allemagne. Il semble que la resolution de cet Accommodement ne pouvoit être plus à tems prise, & qu'elle est capable de contrepeser le préjudice que nous recevons de l'engagement de Mr. Torstenson en Danemark.

La Reine est satisfaite de leur Négociation avec Mr. Salvius.

La Reine a eû grande satisfaction de ce que vous avez negocié avec Monsieur Salvius, pour profiter autant qu'il se pourra de l'argent qu'il faut fournir aux Suedois; le premier payement sera maintenant sur les Lieux. Il ne sera pas mal employé, s'il oblige Monsieur Torstenson à revenir dans l'Allemagne, dont Sa Majesté conçoit bonne esperance, après ce que vous lui en écrivez, & vous recommande de lui donner tous vos soins, jusques à ce que vous en soyez venu à bout. En tout cas la Négociation ne pouvoit être mieux conduite, ni plus conforme aux intentions de Sa Majesté.

On envoye une personne en Transilvanie avec de l'argent.

Monsieur des Hameaux nous mande de Venise qu'il envoye une personne exprès au Prince de Transilvanie pour lui porter la Lettre de change, & lui dire qu'il étoit à son choix de toucher les cent mille Risdales à Constantinople ou à Venise; si bien que celui que vous étiez sur le point d'y dépêcher, n'en aura plus grand besoin. Je n'ai laissé de dire plusieurs fois à Monsieur le Comte de Brienne de vous adresser une seconde Lettre de change, ainsi qu'on le pratique pour les Païs éloignés, & qu'il eut dû être fait dès-l'abord que l'argent a été remis à Venise. Il m'a assuré qu'il l'envoyera ce soir ou au premier jour, quoique ce soin semble être à présent inutile, puisque l'Envoyé de Mr. des Hameaux sera longtems avant celui qui part d'auprès de vous.

Assurances qu'on donnera au Prince Transilvain.

Vous avez apris, par les Dépêches dudit Sieur Comte, comme la Reine se conformant à vos sentimens a trouvé bon qu'on assure ledit Prince de Transilvanie, que l'on traitera la Paix conjointement avec lui, & qu'on y prendra grand soin de tous ses Intérêts. Je sais que vous n'oubliez rien de ce qui peut avancer l'accommodement des Affaires de Danemark, parlant comme il faut d'un côté aux Ministres de Suede, pour leur faire comprendre le notable intérêt qu'ils y ont, afin qu'ils ne s'amusent pas mal à propos à de petites vetilles, pourvû qu'ils y puissent parvenir, & écrivant de l'autre à Monsieur de la Thuillerie tout ce que vous estimez y pouvoir contribuer. On tiendra ici pour très-bien employé l'argent qu'il distribuera en Danemark aux personnes qui peuvent par leur autorité porter le coup effectivement que nous desirons.

La Reine s'interesse pour la Landgrave.

Sa Majesté écrit bien fortement à Messieurs les Etats, & à Monsieur le Prince d'Orange, en faveur de Madame la Landgrave, touchant les Contributions d'Oostfrise, qu'on lui veut ôter. Sa Majesté desire que vous fassiez de votre côté les mêmes instances, ayant resolu de ne rien oublier pour faire que Madame la Landgrave soit satisfaite, & demeure dans l'état qu'elle étoit auparavant, d'autant plus qu'il n'est pas moins nécessaire pour le service du Roi que pour le sien.

Remede contre la longueur des Negociations.

J'ai vû ce que vous m'écrivez touchant les longueurs que vous rencontrez dans votre Négociation, & les remedes qu'on pourroit aporter pour les abréger. Il faut bien faire comprendre à nos Ennemis, que les Ministres du Roi ne sont pas pour attendre encore longtems leur commodité, & que l'envie leur prenne de traiter, leur faisant vivement apréhender, par l'entremise des Médiateurs, que, s'ils ne témoignent plus de disposition à la Paix qu'ils n'ont fait jusques-ici, Sa Majesté sera enfin contrainte, afin que sa Dignité ne demeure pas blessée, de retirer de l'Assemblée ses Plenipotentiaires, lesquels sans doute seroient suivis de tous les Alliés de cette Couronne, & après tout que, si Sa Majesté, pour le bien de la Chrétienté, a du déplaisir de voir interrompre la Négociation de la Paix, elle aura au moins la consolation que tout le monde connoîtra la sincerité de ses intentions, & rejettera le blâme du plus grand malheur dont la Chrétienté puisse être affligée sur les véritables Auteurs, lesquels, non contens de l'injustice avec laquelle ils commencerent la Guerre contre le Duc de Mantouë, dont sont derivées toutes les autres, s'obstinent encore à ne les vouloir pas finir, quoique Dieu, par tant de mauvais succès qu'il donne à leurs armes, montre assés évidemment combien il en desaprouve la continuation. Enfin les Ennemis de la France verront que, si la Reine est contrainte de continuer la Guerre, elle la saura faire avec courage & resolution, sans qu'elle manque de forces & de moyens de la poursuivre vigoureusement, mettant sa principale esperance en Dieu, lequel voyant les saintes intentions de Sa Majesté voudra & saura bien les proteger & benir, & les entreprises de ses Armes.

Quant à ce qui est d'executer ces menaces, & de faire votre retraite, ni tous deux ensemble, ni l'un de vous, c'est ce que le Roi ne desire pas, étant une chose de si grande conséquence, que, quand le procedé des Ennemis nous forceroit à la fin à y venir, il faudroit bien auparavant examiner la resolution, & attendre que vous en ayez reçu un ordre exprès de Sa Majesté.

Continuation du Siege de Gravelines.

Dans l'instant que j'écrivois ceci, il est arrivé un Gentilhomme que son Altesse Royale a dépêché pour donner avis à la Reine, que les Ennemis à Gravelines ont été chassés de la Demi-Lune, où ce qui s'y est rencontré a été taillé en piéces, de toute la Contrescarpe, & du Chemin couvert; si bien que l'on travailloit déja à passer le Fossé de la Ville, & personne ne doute plus que, dans la fin de ce mois, la plus importante Place du Païs-Bas ne soit pour changer de Maître.

Valeur des Assiegés.

La défense que les Assiegés font est inouïe; ils ont disputé pied à pied toute la terre, & sans exageration il n'y a Place au monde mieux fortifiée. Pour aller au Bastion, il se faut resoudre de passer six vingt pieds d'eau sur dix de profondeur, qui augmentent encore à chaque Marée. Mais en échange, je puis vous dire pour notre plus grande Gloire, sans flatterie ni déguisement, que les Actions qui se font tous les jours par les Officiers & Soldats de l'Armée du Roi, étonnent la France, quoiqu'elle soit si accoûtumée à en voir d'extraordinaires.

Celle des Assiegeans.

Je ne saurois vous dire à beaucoup près de ce qui est la haute reputation que s'acquiert S. A. R. La Reine vit en de perpetuelles inquietudes de la façon dont il expose sa personne à tous momens; Elle lui a dépêché exprès pour le convier de ne le pas faire. Mais il n'y a pas eû moyen d'en venir à bout, & il continuë plus que jamais à visiter tous les jours les Tranchées, à être dans le danger; ce qui me fait

1644. vivre en beaucoup de peine. Il ne ſe peut auſſi ajouter à ſon activité, à ſa vigilance, à ſon application, & à ſa liberalité, dont il gagne les cœurs des Officiers & des Soldats.

Cette Place eſt d'une grande importance.

Encore que je ſois aſſuré que vous connoiſſez l'importance de cette entrepriſe, ſi elle réuſſit, comme elle ne peut plus manquer à moins d'un Miracle, & d'un viſible Châtiment de Dieu; je ne veux pas laiſſer de vous dire que ce n'eſt pas ici une de ces Places, dont on en peut prendre une tous les ans, ſans en trouver ſes Affaires plus avancées. Il eſt certain que, ſi la prochaine Campagne les Ennemis perdoient encore Dunkerque, comme Graveline en facilite extrémément l'entrepriſe, la Flandres entiere ſeroit neceſſitée de capituler avec nous, étant perduë ſans reſſource. Et de fait la conſternation où ils ſont eſt à tel point, que, quoique le plus beau & le plus honorable Gouvernement que puiſſe donner le Roi d'Eſpagne ſoit celui des Païs-Bas, qu'on reſervoit autrefois pour des Princes de la Maiſon même, Franciſco de Melos, Caſtel Rodrigo & Picolomini ſont maintenant après ſe faire cérémonies l'un à l'autre, pour obliger ſon Compagnon à le prendre, ſans que perſonne s'en veuille charger.

Deſespoir des Flamands.

Les Flamands ſont au deſeſpoir, &, ſelon l'avis que nous en avons, en diſpoſition de prendre quelque étrange reſolution. Je ne le crois pas au point qu'on nous le mande; mais il eſt bien certain que les Miniſtres d'Eſpagne en ſont en de grandes apréhenſions. Ils ont refuſé l'offre que les quatre Membres du Païs leur ont fait, de mettre enſemble en huit jours quinze à vingt-mille hommes, pour le ſecours de Gravelines, qu'ils euſſent entretenus à leurs dépens, à condition de les faire eux-mêmes payer, ſans que les Officiers du Roi d'Eſpagne s'en mêlaſſent, & lorſque les Miniſtres rejettans la propoſition ont fait inſtance d'avoir l'argent qui y auroit été employé, leur demande a été rebutée tout d'une voix.

Ils voyent bien que recevant plus de dommage par ceux qui les doivent défendre, & conſerver, que par les Ennemis mêmes, ils ſe perdent & conſomment à petit feu. Ils reconnoiſſent que le Roi d'Eſpagne n'a pas aſſés de force pour empêcher la France & les Hollandois de faire tous les jours de plus grands progrès dans leur Païs, & ſi cela eſt arrivé quand ils tiroient des renforts conſiderables d'hommes d'Italie, d'Eſpagne & d'Allemagne, & que leur Roi les aſſiſtoit regulierement toutes les années de quatre millions d'or, que ne doivent-ils pas craindre aujourd'hui, puiſque non ſeulement ils ne reçoivent ſecours d'hommes ni d'argent, mais que la Guerre d'Eſpagne oblige leur Roi à tirer de la Flandres des hommes, des Armes, des Munitions de Guerre, & toutes les forces de Mer? dont ils concluent avec raiſon que leurs affaires iront toûjours de mal en pis.

Secours pour la Catalogne.

Nôtre Secours en Catalogne doit être arrivé le 13. de ce mois, fort de ſix mille hommes de Cavallerie, & d'Infanterie, outre trois mille qui s'y doivent rendre huit jours après.

La Reine envoye Monſieur de Caſtel pour commander ce Corps, & le recevoir de Monſieur de Villeroi, qui s'en doit retourner au Lieu d'où il étoit parti pour ſe tenir toûjours dans le cœur du Royaume, & empêcher avec pluſieurs Troupes qu'on lui a envoyées, & d'autres qu'on fait lever aux environs pour faire enſorte qu'il n'arrive rien au dedans qui puiſſe préjudicier au ſervice du Roi.

Les Catalans ont fait un effort extraordinaire, & dans le malheur qu'a eû Monſieur le Maréchal de la Mothe devant Lerida, on a vû viſiblement doubler leur zèle, & leur affection. Ils ont fait de grandes levées, & ce qui étoit quaſi impoſſible, ils l'ont rendu facile. Les Eſpagnols ſe ſeront bien trompés dans la croyance qu'ils avoient qu'au premier mauvais évenement que pourroient avoir nos Armes dans cette Province, elle courroit avec précipitation demander & implorer le pardon Eſpagnol, & ſe remettre ſous ſon obeïſſance. 1644.

Et ſi Dieu nous aſſiſte de nous donner un bon ſuccès, le mauvais n'aura ſervi qu'à nous faire connoître que nous pouvons faire autant de fondement ſur l'amour de ces Peuples que s'ils étoient nés François. Je vous avouë pourtant que ſachant combien les Ennemis ont eû de tems à ſe retrancher, & qu'ils ont fait double Circonvallation, je n'oſe pas attendre de ce côté-là ce que je ſouhaiterois, & que néanmoins toutes les Lettres qui en viennent nous font eſperer.

Monſieur le Maréchal de Turenne a paſſé le Rhin, comme vous l'aurez ſû, avec ſon Armée, plus belle & plus forte qu'elle n'a jamais été, pour eſſayer de ſecourir Fribourg, que les Bavarois aſſiégent. S'il pouvoit aller à eux en bataille, je ne fais nul doute qu'il ne les obligeât à ſe retirer; mais le malheur veut qu'il ne peut s'en aprocher qu'en paſſant un défilé long de cinq cens pas, & ainſi je ne veux juger quelle reſolution il prendra. Je ſuis &c.

Marche du Maréchal de Turenne.

LETTRE

De Monſieur de

BRIENNE

A Meſſieurs les Comtes

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 23. Juillet 1644.

Il louë leur conduite avec Mr. Salvius. Il blâme auſſi le procedé des Imperiaux. Il n'aprouve pas la conduite de l'Archevêque de Breme. Précautions qu'on y doit prendre; Comme auſſi avec les Suedois, & avec les Ennemis. Exploits des Armées. Entrepriſe formée contre la Citadelle de Sedan. Affaires de la Landgrave & du Comte d'Embden.

MESSIEURS,

Depuis que votre penultieme Dépêche avoit été reçuë, on attendoit, avec quelque impatience, celle qui la devoit ſuivre, & s'il vous ſouvient tant ſoit peu de ce qui y étoit contenu, vous avouerez que nous avions raiſon. Vous n'avez pas tardé de l'envoyer, la datte le juſtifie; & celle du neuvieme du préſent a été reçuë le vingtieme.

Elle nous a fait ſavoir la fin de vos Conferences avec Mr. Salvius, qui a été raiſonnable en ce qu'il a ſû moderer ſes ſentimens ſur

Il louë leur conduite avec Mr. Salvius.

1644. ſur vos remontrances. Vous êtes louez, Meſſieurs, ayant ajuſté avec lui ce qui étoit à faire, afin qu'en payant aux Suedois le premier terme du Subſide, que l'on ne pouvoit ni différer, ni moins dénier, d'avoir pris toutes les précautions imaginables, que l'argent en ſeroit utilement employé, non pour payer l'armée de cette Couronne, qui envahit le bien d'un Allié, mais qui doit agir contre l'Ennemi commun. Vous aviez ſtipulé qu'une partie ſeroit envoyée au Prince de Tranſilvanie, & que de nos Déniers la ſomme promiſe par les Suedois fût auſſi acquitée. Si cela s'execute de bonne foi, comme il n'en faut point douter, vous aurez remedié à trois maux, empêchant que l'argent ne ſoit conſommé contre nos propres intérêts, juſtifié la netteté de votre conduite à donner moyen à un Prince engagé de faire la Guerre, de la continuer, & donner aux Garniſons de Pomeranie dequoi ſubſiſter, ce qui eſt très-difficile ſans le payement. La difficulté qu'a aporté ledit Sr. Salvius de s'y obliger par écrit, donneroit lieu à un ſoupçon; mais la précaution priſe de ſon conſentement, que Mr. Torſtenſon l'y engageroit, leve le ſcrupule qu'on en pourroit former. Ce ſera à Monſieur de Meulles à ſuivre ce que vous lui preſcrirez, lequel doit avoir reçu les Lettres de Change, que Mr. Hoefft lui a adreſſées, & je ſuis étonné que le 6. de ce mois qu'il m'a écrit, il ne les avoit pas encore reçûës. Pour Monſieur de la Thuillerie, ce lui ſera une nouvelle bien agréable, & dont il tirera avantage, & ſe prévaudra beaucoup envers le Roi de Danemark, lequel acceptera volontiers pour Médiateur de ſes differens contre la Suede un Roi Allié des deux Couronnes, lequel, empêchant que ce qu'il doit à l'autre ne ſoit employé à l'oprimer ſans l'en avoir recherché, tiendra ſans doute la balance bien égale entr'eux, & c'eſt le vrai devoir de celui qui accomplit l'Office de Médiation.

Il blâme auſſi le procedé des Imperiaux.

Il eſt mal aiſé de diſconvenir avec ledit Sieur Salvius que le procédé des Imperiaux eſt très-injuſte; mais ils continuent depuis tant d'années, qu'il y auroit lieu de s'étonner, s'ils l'avoient changé. Que ce ſoit une bonne raiſon pour le ſouffrir, j'en laiſſe le jugement à un chacun; mais pourtant ç'auroit été une faute, dont des Miniſtres, auſſi prudens que vous, n'étiez pas capables, de donner les remedes à ces maux auſſi précipitamment que l'autre le déſiroit; & peut-être euſſent-ils été pires que le mal. Vous lui avez fort bien fait remarquer qu'il ſeroit aiſé de rompre l'Aſſemblée, en laquelle doit être traitée la Paix generale; mais qu'il ſeroit bien mal aiſé de convenir d'une ſeconde. Et certes qui aura examiné les peines & les difficultés qu'il a fallu ſurmonter, pour mettre les Affaires en l'état qu'elles ſont, conviendra de cette verité. De menacer de s'en retirer, rendre raiſon de la reſolution, & faire prévoir les conſéquences aux Médiateurs, leur dire que les Miniſtres de la Couronne de Suede le demandent, tout cela peut être utile, ou à faire entrer les Imperiaux en des penſées plus juſtes, ou du moins de faire faire juſtice de ceux de leurs Sujets qui violent les Articles préliminaires, & ſans la ſureté deſquels une ſi bonne œuvre ne pourroit être entrepriſe. Vous avez prévû toutes ces choſes, & ce vous doit être une grande ſatisfaction, que les Médiateurs en ſoient demeurés ſatisfaits, aprouvans publiquement votre conduite, en condamnant d'une pareille liberté celle de nos Parties. Que ſi la fermeté de ceux-ci va de neceſſité à une ſeconde Lettre Circulaire, l'on ne doute point que vous n'y faſſiez voir la juſtice de notre cauſe, & que par des termes énergiques & puiſſans vous ne confondiez ce qu'on aura oſé publier contre le contenu en la premiere. Il eſt fâcheux que le Gazettier l'aît amplifié, je vous ai mandé ce qui a été reſolu pour le reprimer. 1644.

Quant à la Médiation du Roi de Pologne, déſirée par Mr. Salvius, Sa Majeſté en convient bien aiſément, & il ne lui reſte qu'une difficulté qu'il m'a commandé de faire remarquer, pour prendre vos meſures ſur icelle, & lui donner vos avis, qui eſt, que vous avez déſiré que Monſieur des Hameaux requît ceux du Senat de Veniſe de charger leur Miniſtre de ce qu'il faut accomplir à Osnabrug, lequel pourroit être offenſé de ſe voir reculé de la principale, ſe trouvant précedé du Miniſtre de ce Roi, comme de celui du Pape, les deux derniers exclus d'Osnabrug rendent le ſervice du tiers abſolument néceſſaire, & de grande conſideration. Il n'y a pas lieu de croire que le Danemark la puiſſe occuper, pour les mêmes raiſons que vous alleguez. Ainſi il y a lieu de douter ſi on doit preſſer ce à quoi ledit Sieur Salvius donne les mains. Il eſt avantageux au bien public que la Suede n'aît pas une ſi forte jalouſie contre la Pologne, qu'elle avoit du paſſé, & que le Roi de Pologne ſe ſoit une fois détrompé des penſées d'aſſujettir cet autre Royaume; mais je crains que, ſi une fois il perd l'eſperance de ſe marier avec leur Reine, il ne reprenne ſes premiers ſentimens. Qu'ils viennent à la Guerre, j'en fais du doute, ayant connoiſſance que les Senateurs de la Pologne en apréhendent l'ouverture, & qu'ils voudront obſerver les Trêves qui ſont entr'eux, dont le terme eſt ſi long que, quand elles expireront, la Suede ſe trouvera un Roi établi, autoriſé & très-capable de défendre le ſien. Sur ce qui eſt à faire pour moyenner entre ces Couronnes une bonne intelligence, il vous en a été amplement écrit, & hier le Mémoire qui vous a été envoyé fut encore lû en plein Conſeil, & loué de tous ceux qui y aſſiſterent, tant il fut trouvé puiſſant en raiſons. J'attends celui que vous aurez dreſſé, & dont vous aurez chargé le Sieur de Bregy, lequel m'a fait ſavoir le bon traitement qu'il a reçu de vous, dont j'ai informé Sa Majeſté, & auſſi celui que vous avez donné à la perſonne que vous aurez envoyé en Tranſilvanie.

Il n'aprouve pas la conduite de l'Archevêque de Breme.

Qui conſiderera l'Archevêque de Breme en la Dignité de Prince de l'Empire, ſera ſurpris qu'il aît ſongé à entreprendre ſur la Dignité de Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede, comme fils du Roi de Danemark, avec lequel les Suedois ſont en Guerre. Il y a des gens qui le voudroient excuſer; mais, Meſſieurs, vous l'avez bien remarqué, il faut qu'il ſoit incité par les Imperiaux pour oſer une telle choſe. Ceux-là ſont dans l'Empire ſous la foi publique, divulguée par les Préliminaires, celui-ci en eſt Prince & Membre; & lui-même a reconnu que la Paix y étoit neceſſaire, & a répondu reſpectueuſement à votre Lettre circulaire; de maniere que, ſans quelque choſe du tout extraordinaire, & qui lui donne hardieſſe pour l'entreprendre, il ne ſeroit porté à cette extrêmité. Le remede que vous y voulez aporter eſt le ſeul qui ſoit en votre main, & Dieu veuille qu'il produiſe l'effet qui en doit être attendu! Mais s'il étoit impuiſſant, il faudroit recourir à la plainte, & la faire porter à l'Empereur, par les Médiateurs, dont la Dignité eſt bleſſée par une telle entrepriſe. Si la Paix étoit concluë entre les Couronnes du Nord, par l'entremiſe de Mr. de la Thuillerie, vous auriez mieux à eſperer; & peut-être avant même qu'elle le ſoit, la Raiſon & la facilité

Précautions qu'on y doit prendre.

1644. facilité du Naturel de ce Prince, vous feront obtenir ce qui eſt juſte, & le moyen que vous auriez de communiquer avec Meſſieurs les Suedois, rendroit leur ſéjour moins ennuyeux.

Comme auſſi avec les Suedois.

Que leur Miniſtre ayant conſenti, qu'avant qu'on leur aît communiqué les Pouvoirs de l'Empereur, (ce qu'on ne leur a pû dénier) que vous auriez eu confidence avec les ſiens, pour convenir de la forme d'un Pouvoir, c'eſt ſe relâcher tout autant qu'ils le peuvent, & quoique la reſtriction, que vous y avez opposée, aſſure leur intérêt, & qu'elle ſoit digne de vos prudences, ſi eſt-ce qu'elle vous a facilité un moyen de confondre ceux qui vous veulent imputer, partie du retardement de la Conference; & Sa Majeſté, qui a aprouvé ce que vous avez concerté, a bien remarqué la différence qui eſt entre cette reſolution, & la premiere, de laquelle vous avez fait part aux Médiateurs. C'eſt aux Parties à ſe reſoudre, & à vous à faire réponſe, qu'ils y feront bien empêchés, puisqu'il faut qu'ils acquieſcent, ou qu'ils faſſent voir au Public qu'ils ſe ſont aſſemblés avec vous, non en penſée de traiter, mais d'abuſer le monde du faux ſemblant, qu'ils n'auront pas plus longtems diſſimulé. Flattés ſans doute de mille esperance que la Campagne produiroit à leur avantage ils ont recherché un reméde à leurs maux dans le tems; ils ont été ſurpris, & Dieu ayant permis tout le contraire, les rendra confondus. Point de diviſion dans l'Etat qu'ils auront esperé; Une conduite plus forte que du paſſé, qu'ils n'avoient point imaginé les aura ſurpris; L'effet en eſt clair en la priſe de Graveline qui ne ſauroit gueres plus durer, & ceux qui entendent les régles du métier aſſurent autant la priſe, comme l'impoſſiblité de la ſecourir; d'heure à autre nous attendons le Courrier qui aporte la nouvelle, que ceux qui la défendent demandent à être reçus à capituler. Il en eſt arrivé un de Fribourg qui dit que le Siége a été levé, & que le Maréchal de Turenne a pouſſé l'Ennemi dans ſa retraite. On écrit de Catalogne que Lerida a été ſécouru; le Maréchal de la Mothe aſſure ſur ſa tête qu'il le tentera, & qu'il y réuſſira, & il circonſtancie ſi bien ſon fait qu'il eſt probable qu'il en viendra à bout. Notre Armée marche en Italie & doit être attachée à un Siége de conſéquence; mais l'Ordinaire ne devant arriver que bien tard ou demain, je ne vous ſaurois faire part que dans huit jours de ce qui m'aura été écrit.

Exploits des Armées.

Entrepriſe formée contre la Citadelle de Sedan, mais elle eſt découverte.

Préſentement en vous écrivant je viens de recevoir une Lettre de Monſieur Faber, Gouverneur de Sedan, avec le Double des Informations, Interrogations, & Confrontations, faites à un Habitant de Sedan, qui auroit voulu former une entrepriſe ſur le Château; par lesquels Actes il paroit que Madame de Bouillon avoit part à l'entrepriſe, ſinon l'ayant proposée, du moins y ayant conſenti. Pour vouloir avoir des Compagnons, il a été découvert, & l'on ne ſe hâtera point tant à le châtier, qu'on perde les moyens de découvrir les Complices. Selon que j'en puis juger, c'eſt un Fol hardi & incapable d'une ſi grande execution; & néanmoins tels Esprits, conduits par de plus moderés, ſont capables d'executer de grandes choſes.

Affaires de la Landgrave & du Comte d'Embden.

J'oubliois de vous dire que les Lettres que je reçois de Monſieur d'Eſtrades, & de Mr. Braſſet me font apréhender, qu'il ſera aſſés difficile d'obtenir, par le moyen du Prince d'Orange, & de Meſſieurs les Etats, que le Comte d'Embden desarme, & qu'il faut chercher quelqu'autre remede à ce mal, qui ſera ſuivi d'un nombre d'autres dont la Cauſe commune ſouffrira. Pourtant dans l'une des Lettres dudit Sieur d'Eſtrades, il me ſemble avoir remarqué que Monſieur le Prince d'Orange lui dit que le Comte armoit en deſſein d'occuper des poſtes lesquels pris par l'Empereur le réduiroient à l'extrêmité. S'il n'avoit d'autre projet, & que l'on pût ajuſter avec lui qu'il n'entreprendroit pas ſur ceux qu'occupe Madame la Landgrave, & regler les Contributions, ce ſeroit un grand ſervice qu'on rendroit au Public, & ayant parlé au Sieur Pothelin, je ne les ai pas trouvés fort éloignés, pourvû que la condition fut renduë certaine. S'il vous plaiſoit d'en parler avec les Miniſtres de ladite Dame, & en faire faire enſuite quelques ouvertures, ſoit au Comte d'Embden, ou à Monſieur le Prince d'Orange, & attacher entre ces Princes une Négociation, ce ſeroit prévenir de grands inconveniens. Je n'oſe mander à Mr. d'Eſtrades d'en faire ouverture audit Prince, de peur que ne goûtant point la propoſition, il en fit avertir le Comte, qui s'y rendroit plus difficile. Je lui ai pourtant mandé qu'il fit office pour que les choſes demeuraſſent en l'état qu'elles ſont, & au Secretaire Braſſet, d'en faire de pareils envers Meſſieurs les Etats, quand il auroit ſû que ledit Prince ne s'y opoſera pas formellement. Je marche doucement en cette affaire, craignant qu'elle ne ſoit apuyée par quelques-uns de Meſſieurs les Etats, pour fâcher ledit Prince; lequel s'employe, tout autant qu'il le peut, à faire diverſion à l'Ennemi, jugeant que la diviſion entr'eux arrivant à préſent ſeroit très-dommageable au ſervice de Sa Majeſté. Je ſuis, &c. 1644.

LETTRE

De Meſſieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Monſieur le Comte de

BRIENNE

Du 23. Juillet 1644.

Leur entretien avec les Médiateurs. Touchant la communication des Pleinpouvoirs à Osnabrug & à Munſter; & ſur la maniere de continuer la Négociation. Le Comte d'Aversberg ne veut pas convenir à Osnabrug de ce qui ſera accordé à Munſter. Leurs reflexions là-deſſus. Réponſe du C. d'Aversberg au Secretaire Suedois. Leur reflexion ſur cette réponſe. L'Empereur s'oppoſe à ce que les Princes & Etats de l'Empire envoyent leurs Députez à l'Aſſemblée. Continuation des affaires d'Ooſtfriſe. Veritable cauſe des ſoins de la France pour en empêcher les ſuites. Touchant le Ceremoniel, & le progrès de la Négociation. Incertitude ſur les

1644.

les prétenſions des Imperiaux & des Danois, touchant la Médiation des derniers à Osnabrug. Touchant la rupture des Conferences des Miniſtres de la France, & de la Suede. Le Duc de Lorraine s'accommode avec la France. Ils ſont ſatisfaits de la conduite de Mr. Contarini Médiateur de la part de Veniſe. Difficultés ſur l'Affaire de l'admiſſion des Miniſtres de Portugal au Congrès. Les Princes & les Villes de l'Empire envoyeroient leurs Deputez au Congrès ſi les Electeurs y envoyoient eux-mêmes. On fait des remiſes à Mr. de la Thuillerie. Ils fourniſſent de l'argent à Mr. de Brégy pour aller en Pologne. On cenſure à Paris la traduction de la Lettre Circulaire aux Princes & Etats de l'Empire. Ils relévent la conduite & les avantages du Roi T. C. Leurs ſoins pour les appointemens des Envoyés & Reſidens de France. Magnificence des Imperiaux & Eſpagnols. Ils recommandent les Affaires de la Landgrave, & d'un Prêtre Catalan.

MONSIEUR,

Leur entretien avec les Médiateurs.

AVANT que de répondre à la derniere Lettre qu'il vous a plû nous écrire du 9. de ce mois, nous ſommes obligés de vous faire ſavoir ce qui s'eſt paſſé dans une Viſite que Meſſieurs les Médiateurs nous ont renduë.

Touchant la communication des Pleins-pouvoirs à Osnabrug, & à Munſter.

Nous avons déja eu le bien ci-devant de vous écrire comme, ſur les Inſtances qu'ils nous avoient faites, nous avions diſpoſé Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suede à conſentir qu'encore qu'on eût refuſé de faire à Osnabrug la même communication des Pleins-pouvoirs qui a été faite ici, nous ne laiſſaſſions pas pour cela de travailler à la réformation deſdits Pouvoirs & de convenir de la forme nouvelle en laquelle il en faudroit faire venir d'autres, pourvû que la Minute qui en ſeroit concertée fût commune pour Munſter & pour Osnabrug. Nous croyons d'avoir beaucoup fait de nous être relâchés jusques-là, & d'y avoir fait venir Meſſieurs les Suedois, puiſque c'étoit à nos Parties à faire ceſſer la difficulté, qui arrêtoit la Négociation de leur part, & non pas à nous à ajoûter des facilités nouvelles à celles que nous avions déja aportées ſur toutes les Propoſitions qui nous avoient été faites; outre que par celle-ci l'on ne devoit encore rien traiter avec eux que tacitement ou indirectement, en attendant que ce qui ſeroit arrêté avec nous auroit auſſi effet pour eux. Mais nous l'avions fait pour faire toûjours plus clairement paroître aux yeux du monde les ſaintes intentions de la Reine, ſuivant les ordres reiterés que Sa Majeſté nous avoit envoyés de faciliter les affaires autant que la Juſtice & la Dignité du Roi le pourroient permettre. La premiere fois que nous en donnâmes notre conſentement à Meſſieurs les Médiateurs, & qu'ils virent le ſoin que nous avions pris d'avoir celui des Suedois pour une reſolution, qui ſembloit être à leur préjudice, ils en demeurerent extrémement ſatisfaits, non ſeulement pour l'interêt public, mais pour le leur en particulier; connoiſſant fort bien qu'une des principales conſiderations, qui nous y avoit portés, avoit été le deſir de les contenter. En même temps qu'ils en firent la propoſition aux Commiſſaires Imperiaux & Eſpagnols en cette Ville, ſans leur avoir témoigné que nous en euſſions encore donné notre parole, ils la reçurent avec applaudiſſement, la louant comme juſte & raiſonnable, & promirent d'y faire réponſe dans peu de jours, après en avoir conferé avec leurs Collegues, qui ſont à Osnabrug, leſquels ils ne croyent pas y devoir faire difficulté, s'imaginans peut-être qu'elle viendroit de notre côté. Depuis leur Conference a été faite hors de cette Ville, où ils ont été aſſemblés trois ou quatre jours; & le tems qu'ils avoient demeuré ici après leur retour ſans donner leur réponſe, nous avoit fait croire qu'elle devoit être favorable, & qu'ils ne travailloient plus qu'à en concerter les termes. Mais nous avons été bien ſurpris quand Meſſieurs les Médiateurs nous ont fait ſavoir leur reſolution, & qu'elle nous a fait connoître, que tous ces delais & ces formalités n'avoient été employés qu'à chercher de mauvaiſes raiſons, pour n'accepter pas l'expedient propoſé. Le Comte d'Aversberg, diſent-ils, n'a point voulu conſentir que ce qui ſeroit accordé ici dût ſervir pour Osnabrug. Il avouë bien que les deux Traités ne doivent paſſer que pour un; mais il ne veut pas qu'ils ayent dépendance l'un de l'autre; ce qui eſt proprement demeurer d'accord d'une reſolution, à la charge qu'elle ne ſera pas executée. Il ne peut pas deſavouër ce qui eſt porté par le Traité préliminaire; mais il a fait viſiblement paroître en cette occaſion que ſon deſſein eſt d'en éluder l'execution. Lorsqu'on lui a repreſenté que ci-devant toute l'Aſſemblée avoit dû être tenuë dans la Ville de Cologne, qu'elle n'avoit été ſeparée en deux Villes qu'à notre inſtance & pour la commodité des Suedois, & que s'ils vouloient encore aujourd'hui ſe diſpoſer à venir ici, on n'auroit pas droit de l'empêcher, il a répondu nettement que, quand bien les Suedois voudroient prendre cette nouvelle reſolution, l'Empereur n'y conſentiroit pas.

Sur la maniere de continuer la Negociation.

Le Comte d'Aversberg ne veut pas convenir a Osnabrug de ce qui ſera accordé à Munſter.

Leurs reflexions là-deſſus.

Nous vous ſupplions, Monſieur, de bien conſiderer la conduite & le deſſein de nos Parties, duquel nous nous étions déja bien aperçus, mais qui n'avoit point encore paru ſi viſiblement qu'en cette occaſion. Ils refuſent de faire le premier pas de la Négociation à Osnabrug, en communiquant ſimplement les Pouvoirs; & d'autant qu'ils font ſemblant d'en avoir envie, mais de n'oſer faire cette action publique, pour ne déplaire pas au Roi de Danemark; nous leur fourniſſons nous-mêmes le moyen de ſortir de ce mauvais pas & conſentons que, ſans s'arrêter à cette formalité, on paſſe outre ici à la reformation des Pouvoirs, pourvû que ce qui ſera convenu en un Lieu aît ſon effet en l'autre. Non ſeulement ils n'y veulent pas conſentir, mais les raiſons qu'ils alléguent ſont pires que leur refus; ne voulans pas que les deux Aſſemblées ayent dépendance l'une de l'autre, ni même qu'on y puiſſe aujourd'hui traiter de Paix en même tems, quand tous les Intereſſés en demeureroient d'accord. Il ne reſte pas lieu de douter après cela que leur intention ne ſoit très-mauvaiſe & que les bonnes diſpoſitions que ceux ici ont fait quelquefois paroître, ſi differentes des duretés continuelles de leurs Collegues d'Osnabrug, n'ayent été concer-

 tées

1644.

tées entre eux à dessein de mettre quelque division entre les Suedois, & nous. Ils s'imaginoient, si nous n'eussions pas découvert le piege qu'ils nous vouloient tendre, qu'enfin les Suedois, prenans jalousie des facilités qu'ils apportoient avec nous, eussent pu attendre quelque Traité particulier, pour nous prévenir; ou bien qu'irrités du mépris qu'on faisoit d'eux, en leur refusant les mêmes choses qu'on faisoit avec nous, ils se fussent retirés de la Négociation, qui est sans doute ce que les Imperiaux souhaiteroient aujourd'hui, pourvû que le blâme de la rupture pût être rejetté sur les autres, & que tous ceux qui desirent si ardemment la Paix dans l'Empire ne pussent pas connoître qu'en effet la Négociation en auroit été rompuë par leur faute.

Ils croyoient peut-être de se rendre les Médiateurs favorables en leur donnant de belles apparences, pendant qu'ils faisoient jouër un jeu tout contraire à Osnabrug par leurs Collégues, que l'on croit avoir plus le secret de leur Maître que ceux d'ici. Mais comme les deux personnages qui sont employés dans la Médiation sont habiles & clairvoyans, & qu'ils ont autant de capacité que de probité, nous vous pouvons assurer qu'ils connoissent de quel côté est l'artifice & de quel a toûjours paru la sincerité, & qu'ils ne sont pas moins persuadés des bonnes intentions de la Reine, que des mauvais desseins des Ministres Imperiaux. Cela est si veritable, que nous savons de bon lieu que, dans la derniere Conference, qu'ils ont eu avec les Ambassadeurs d'Espagne, au Logis de Monsieur le Nonce, Monsieur Contarini contesta vigoureusement contre eux & parla souvent si haut, qu'on l'entendit presque toûjours des chambres voisines disputer avec chaleur & vehemence.

Réponse du Comte d'Aversberg au Secretaire Suedois.

Il importe que vous sachiez encore que les Ambassadeurs Suedois ayant envoyé ci-devant leur premier Secretaire au Comte d'Aversberg, pour le presser sur la communication, qu'il refusoit, ledit Secretaire lui ayant représenté qu'il faisoit voir par ce refus qu'il ne vouloit point entendre à la Paix, le Comte répondit, avec un souris, qu'il la falloit traiter lorsque l'on étoit à Hambourg. Son intention étoit, selon notre avis, de faire connoître, par cette Réponse, deux choses très-méchantes; l'une, qu'il n'en étoit plus temps, comme il eût été alors; l'autre, que la voye pour sortir d'affaire étoit de traiter en particulier sans y comprendre la France, comme les Imperiaux en avoient fait la proposition en la Ville de Hambourg. Mais, comme elle a toûjours été rejettée des Suedois, elle ne les a touchés en dernier lieu que pour les irriter, & nous croyons que cette réponse avoit été en partie à cause de la resolution, que Monsieur Oxenstiern avoit prise de se retirer, si nous ne l'eussions fait changer par les discours que nous eumes ici avec Monsieur Salvius.

Leur reflexion sur cette réponse.

L'Empereur s'oppose à ce que les Princes & Etats de l'Empire envoyent leurs Deputez à l'Assemblée.

Voici encore une Resolution importante, dont il est necessaire que la Reine soit informée. L'Empereur ne se contente pas d'empêcher que les Princes & Etats de l'Empire viennent ou députent à cette Assemblée, quoiqu'il leur ait accordé son Passeport par le Traité préliminaire; mais parce qu'il a quelque appréhension que, nonobstant la défense qu'il leur en fait faire, ils ne laissent pas d'y venir ou d'y envoyer, aussi-tôt que les Députez des Electeurs y seront arrivés, il empêche secretement ceux-ci d'y députer, sur la promesse de ne rien resoudre sans leur avis, & de leur envoyer communiquer à Francfort, toutes les propositions qui lui seront faites, avant que d'y prendre resolution. Cela seroit d'autant plus préjudiciable, qu'outre que c'est un changement nouveau, directement contraire au Traité préliminaire, & dont la plûpart du monde demeure scandalisé, voyant que, depuis le temps que nous sommes ici, un seul des Electeurs n'y a encore comparu; il causeroit une si grande longueur dans les affaires, que, si on vouloit les faire achever par ceux qui les auroient commencées, il y faudroit employer des Négociateurs plus jeunes que nous. 1644.

Continuation des affaires d'Oostfrise.

Nous croyons que vous avez déja vû l'envoi, que nous avons fait d'un Gentilhomme à Monsieur le Prince d'Orange, pour lui représenter les inconveniens qui peuvent arriver de l'armement d'Oostfrise. En même temps, nous avons dépêché au Comte d'Embden, Monsieur le Baron de Rorté, pour lui faire connoître l'embarras, où il se veut mettre par la resolution qu'il a prise; & empêcher, s'il est possible, que ces troupes & celles de Hesse n'en viennent aux mains. Monsieur de Croissy est allé trouver pour le même sujet le Comte d'Eberstein qui est sur les Lieux. Ils ont charge de chercher ensemble quelque moyen d'éteindre le feu, qui est sur le point de s'allumer. Messieurs les Etats & Monsieur le Prince d'Orange en ont parlé jusques-ici comme d'une affaire dont Madame la Landgrave ne doit rien craindre. Mais cette Princesse, qui connoît leur intention secrete, la considere comme une entreprise faite directement contre elle & capable de la ruïner si elle la souffre. C'est pourquoi elle témoigne vouloir jouër de son reste pour l'empêcher. Ce qui est de plus fâcheux, est que voilà ses Troupes occupées de ce côté-là, au temps qu'elles devoient se joindre avec Koningsmark, & que nous voulons la presser de faire une diversion dans la Franconie, pour y attirer une partie des forces de Baviere, que Monsieur le Maréchal de Turenne a toutes sur les bras. Si Fribourg se perd, nous en avons en partie obligation à ceux qui ont donné l'envie au Comte d'Embden de faire des levées si hors de saison, dont l'Empereur ne prend point de jalousie, & dont Madame la Landgrave appréhende sa ruïne entiere. Si ledit Comte, pour avoir un honnête prétexte de se défaire de ses troupes, vouloit se disposer à les prêter au Roi, ou pour aller à Gravelines, ou pour aller ailleurs, l'affaire se pourroit accommoder de cette sorte, & la dépense qu'on y feroit ne seroit pas mal employée. Nous vous pouvons assurer que Madame la Landgrave est fort satisfaite des soins que nous y avons aporté, & que Monsieur le Prince d'Orange ne se sauroit plaindre des termes, ausquels nous lui avons fait parler. Mais comme la raison est entierement du côté de Madame la Landgrave, & que le Roi a très-grande part à l'intérêt qu'elle y prend, nous avons été obligés de faire remarquer un peu vivement le préjudice que les affaires d'Allemagne en reçoivent, en quoi les Suedois ne nous ont pas mal secondé par les offices, qu'ils ont fait faire à leur Resident en Hollande.

Veritable cause des soins de la France pour en empêcher les suites.

Le même Gentilhomme a été chargé de parler à Monsieur le Prince d'Orange de la contestation, que nous avons avec les Ambassadeurs de Messieurs les Etats, la plûpart de vos Lettres nous ayant ordonné, de la part de la Reine, d'y travailler; ayant estimé de notre côté, qu'il ne falloit pas perdre l'occasion de ce que Monsieur de la Thuillerie a ordre de faire en faveur de ceux qui vont en Danemark. Pour en tirer quelque avantage, nous avons été forcés de ne differer pas plus longtems de mettre l'affaire sur le tapis, outre qu'il faut necessairement que la question soit vuidée, avant que les Ambassadeurs se mettent en chemin,

1644. Touchant le Ceremoniel.

min pour venir ici; parce qu'une des principales difficultés se rencontre dans les Cérémonies de leur arrivée & de la premiere visite. Si ces Messieurs eussent été en possession de ce qu'on doit faire pour eux en Danemark, on n'eût pas pu s'en prévaloir ni le faire entrer en compensation de ce qu'on desire qu'ils nous cedent en cette Assemblée. C'est pourquoi, nonobstant toutes les difficultés que nous vous avions représentées par nos Dépêches précedentes, nous avons estimé, en tâchant de les surmonter, devoir entamer l'affaire par celui que nous avons envoyé à Monsieur le Prince d'Orange. Vous verrez par la Copie de l'Instruction que nous lui avons donnée, jusques où nous l'avons chargé d'agir, & comme il a ordre particulier de ne rien faire que conjointement avec Monsieur d'Estrades & par son avis.

Sur le progrès de la Négociation.

Vous avez vû par le commencement de cette Lettre, que nous n'avons rien omis, pour executer les ordres contenus en la vôtre, ayant facilité, autant qu'il nous a été possible, tout ce qui a paru capable d'avancer la Négociation. Nous n'avons gardè d'y manquer, ayans toûjours connu que l'intention de la Reine est qu'on ne puisse pas imputer avec raison à ses Ministres les obstacles, & les retardemens qui se rencontrent. Nous vous assurons que Sa Majesté en peut avoir l'esprit en repos; que, comme nous vous avons déja marqué, Messieurs les Médiateurs en sont suffisamment persuadés, & que, si on n'a point encore avancé les affaires autant qu'il seroit à souhaiter pour le bien public, Sa Majesté & tous ceux qui ont l'honneur de la servir en sont pleinement justifiés devant Dieu & devant les Hommes, & nous osons ajouter que, si nous eussions passé plus avant, outre que cela n'auroit de rien servi, nous n'eussions pu le faire sans un préjudice de la réputation & de la Dignité du Roi.

Incertitude sur les prétensions des Imperiaux & des Danois, touchant la Médiation des derniers à Osnabrug.

Il eût été bien mal aisé que nous vous eussions pu expliquer l'intention des Imperiaux, & Danois touchant le retour de ceux-ci à Osnabrug, puisque nous ne croyons pas que ni les uns, ni les autres soient d'accord ensemble, & sachent encore bien ce qu'ils prétendent. Le Roi de Danemark s'est contenté, par ses Lettres aux Etats de l'Empire & à l'Empereur, qu'on ne fasse point de Traité general sans l'y comprendre en même temps, se laissant plûtôt emporter aux mouvemens de sa colere, qu'aux conseils de la Raison, il proteste qu'il ne veut point d'accommodement avec la Suede. Les Imperiaux voudroient que ce different fût renvoyé à Osnabrug, & on nous assure que les Senateurs des deux Royaumes n'y veulent pas consentir. Le Roi de Danemark, reconnoissant qu'il ne peut plus être Médiateur en la cause des Suedois, se contenteroit de l'être dans le different des Princes d'Allemagne; & l'Empereur déclare, qu'il n'a point besoin d'une entremise d'étrangers, pour accommoder les affaires de l'Empire. Ils ne laissent pas d'avoir leur animosité commune contre la Suede, & de faire agir leurs armes de concert à son dommage; mais on ne sait pas encore si leurs forces se doivent joindre, ni même s'il y a aucun Traité entr'eux qui les lie l'un envers l'autre. Tout cela nous fait croire qu'un Resident, qui écrit de Coppenhague, qu'on y est sans hommes, sans argent & sans conseil, n'est pas mal instruit de l'état de ce Royaume. Ce qui est de plus insupportable, est, qu'ils semblent être tous d'accord dans le dessein d'arrêter présentement la Négociation de la Paix.

Touchant la rupture des Conferences des Ministres de la France, & de la Suede.

Nous ne vous dirons plus les sujets, qui ont rompu notre Conference avec les Ambassadeurs de Suede, puisque nous vous les avons déja marqués par plusieurs de nos Lettres, & que toutes les choses, que nous eussions pu traiter avec eux dans un lieu tiers, ont été resolues ici plus honorablement pour nous, dans le voyage que Monsieur Salvius a été obligé d'y faire.

Le Duc de Lorraine s'accommode avec la France.

Nous vous sommes très-obligés de la part, qu'il vous plaît nous donner de l'accommodement de Monsieur de Lorraine; nous ne le communiquerons à personne qu'aux termes, qu'il vous plaît nous le marquer, quoique toutes les Lettres de Paris en parlent comme d'une chose faite, & que les ennemis commencent à ne le considerer plus que comme déja perdu pour eux. Nous en louons Dieu de bon cœur, & le prions de faire perseverer ce Prince mieux qu'il n'a fait par le passé dans cette bonne résolution. Quand il l'aura executée, nous nous promettons, si cela est, que la jonction de ses troupes à celles de Monsieur le Maréchal de Turenne lui donnera bien-tôt moyen de sauver Fribourg, qui tient tous les esprits de ce Païs merveilleusement en suspens.

Ils sont satisfaits de la conduite de Mr. Contarini Médiateur de la part de Venise.

Monsieur Contarini a paru jusques ici si bien disposé pour les affaires de la Paix, que l'on ne sauroit lui envoyer un compagnon, sans que le service du Roi, & peut-être le Public en reçûssent du préjudice. Il est bien vrai qu'il a ci-devant demandé son congé, ayant été fâché de ce qu'un Competiteur, qui n'a pas servi la République si longtems que lui, a été préferé pour le Patriarchat d'Aquilée, & que, pour lui donner l'exclusion, on a pris prétexte sur l'Emploi qu'il a ici, duquel on n'a pas estimé à propos de le retirer. Cela lui a donné un peu de mécontentement, qu'il ne nous a pas celé. Néanmoins, il seroit bien à craindre, si on lui faisoit souffrir quelque plus grande mortification, que la chose ne vînt de plus loin; car nous apprenons de divers endroits que nos Parties ne le croient pas affectionné pour eux, & on nous a voulu assurer d'assés bon lieu, qu'ils ont agi secretement contre lui pour le faire rapeller, à quoi il est bien necessaire de prendre garde & de l'empêcher en toutes les façons qu'on pourra le faire, sans lui nuire auprès de ses Superieurs.

Difficultés sur l'affaire de l'admission des Ministres de Portugal au Congrès.

L'ordre qu'il vous a plu de nous envoyer ci-devant de la part de la Reine, pour donner moyen à l'Ambassadeur de Portugal, qui est en Hollande, de se rendre ici, nous a obligés de joindre à cette Dépêche la copie de deux Lettres que nous lui avons écrites, pour lui faire savoir les raisons qui ont ôté le moyen de satisfaire à son desir, en executant les Commandemens de Sa Majesté. Il a tant fait d'éclat avant que de se mettre en chemin, & a fait sonner si haut la Dignité d'Ambassadeur, qu'il a témoigné ne vouloir pas déposer, qu'il s'est suscité lui-même les obstacles qu'il rencontre, & ne sauroit plus desormais venir ici, sans que les Espagnols entreprennent une violence contre sa personne, s'étant expliqués de leur dessein à Messieurs les Médiateurs. Vous jugerez bien, Monsieur, qu'il n'a pas été à propos de se mettre dans cet embarras nouveau; que, s'il faut qu'enfin l'Assemblée se rompe, il importe que ce soit pour des sujets plus plausibles & plus avantageux pour nous dans l'esprit du monde, que ne seroit là venuë d'un Ambassadeur de Portugal sans Passeport, & que, quand nous voudrions en entreprendre la défense, nous ne serions pas assés forts dans un lieu tout environné d'ennemis. Les deux que nous avons menés ici ne s'étant pas bien conduits, & ayant déja eu quelque rencontre avec un des Commissaires Imperiaux, c'est ce qui a reveillé les Espagnols, & les a confirmés dans la resolution de s'opposer par voye de fait à la venuë du troisiéme. La Négociation n'est pas si échauffée, que les affaires de son Maître puissent

puiſſent recevoir aucun préjudice, quand il attendra que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats ſe mettent en chemin pour venir avec eux; pourvû qu'il ne faſſe point d'éclat, & qu'il ne ſe qualifie point Ambaſſadeur. Il y a apparence qu'alors il n'y recevra point d'obſtacles à ſon arrivée. Cependant nous ſommes obligés de vous faire ſavoir, que celui d'Osnabrug eſt toûjours aux oreilles des Ambaſſadeurs de Suede, pour les diſpoſer à rompre les Traités de la Paix, ce qui n'eſt pas à mépriſer.

Les Princes & les Villes de l'Empire envoyeroient leurs Deputez au Congrès, ſi les Electeurs y envoyoient eux-mêmes.

Depuis quelques jours les Députez du Duc de Brunswick ſont arrivés à Osnabrug. Nous ſommes avertis que l'Archevêque de Magdebourg, quoi que fils de l'Electeur de Saxe, témoigne d'y vouloir auſſi envoyer, & nous ne doutons point que la plûpart des Princes, & grandes Villes d'Allemagne n'euſſent déja fait le même, ſi les Ambaſſadeurs des Electeurs étoient ici comme ils y devroient être.

On fait des remiſes à Mr. de la Thuillerie.

Nous avons déja donné les ordres neceſſaires pour faire remettre dans la Ville de Hambourg la ſomme, que vous nous écrivez de faire tenir à Monſieur de la Thuillerie, dont nous n'avons pas manqué de lui donner avis. Nous vous ſommes entierement obligés du ſoin qu'il vous a plu de prendre de la faire remplacer d'ailleurs. Outre les diverſes Parties, que nous avons déja tirées, par vos ordres, du fonds qui eſt de deça, nous avons été obligés de faire donner encore deux mille écus à Monſieur de Bregy pour ſon voyage de Pologne, nous ayant témoigné que ce qu'il a reçu à Paris n'a été que pour venir ici. Il eſt ſur les termes de ſon départ, auſſi bien que celui qui doit aller en Tranſilvavie.

Ils fourniſſent de l'argent à Mr. de Bregy pour aller en Pologne.

On cenſure à Paris la traduction de la Lettre Circulaire aux Princes & Etats de l'Empire.

Le ſoin que vous avez pris de faire faire une correction à celui qui a mal traduit notre Lettre circulaire, eſt digne de votre prudence. Il importe que ce que l'on fait partir de nos mains & des autres Miniſtres du Roi ne ſoit pas alteré contre leur intention; car pour les Gazettes publiques, celles d'Anvers, de Bruxelles & de Cologne ſont ſi extravagantes, & la plûpart du temps ſi pleines de diffamations, qu'elles n'obligent pas de rendre celles de Paris plus moderées.

Ils relevent la conduite & les avantages du Roi T. C.

Nous ne manquons pas de faire la reflexion que nous devons ſur le bon état où, graces à Dieu, ſe trouvent toutes les affaires du Roi, & nous en tirons tous les avantages qui nous ſont poſſibles, pour faire admirer la glorieuſe conduite de Sa Majeſté, & de Meſſieurs ſes Miniſtres. Si nous oſions, nous vous repreſenterions ſeulement que, pour avoir plûtôt une bonne Paix, il ſeroit à ſouhaiter que les Ennemis fuſſent un peu plus incommodés en Allemagne, qu'ils ne le ſont à préſent, quand même on leur devroit donner du relâche en quelqu'autre endroit; mais on ne peut pas tant faire de choſes à la fois, & c'eſt preſque une merveille que, parmi les grands efforts qu'on fait en tant de Lieux, l'on ait pu remettre ſi-tôt l'armée que Monſieur le Maréchal de Turenne commande, au bon état où elle ſe trouve, après le malheur qui lui étoit arrivé.

Leur ſoin pour les Apointemens des Envoyés & Reſidens de France.

Nous avons fait valoir à Monſieur de Rorté la protection, qu'il vous a plu lui donner, en prenant ſoin de ſes Appointemens; & ſi nous ne craignions point de nous rendre importuns, nous vous ferions ſouvenir qu'il n'y a plus rien de deça pour les nôtres, ni pour les Reſidens, qui ſervent en cette Négociation; n'ayans pas intention de toucher à la ſomme qui eſt deſtinée pour les Parties ſecretes.

Magnificence des Imperiaux & Espagnols.

Les Imperiaux & les Espagnols qui ſont ici, y ayans depuis peu de beaucoup augmenté leur dépenſe, ne nous permettent pas de diminuer la nôtre. Le Comte de Naſſau a pris une Livrée magnifique, où il a fait mettre du paſſement d'argent, & a preſques accru ſon Equipage de la moitié. Lors que le Roi d'Eſpagne envoyera quelque Plenipotentiaire plus conſiderable que ceux qui ſont ici, nous verrons bien d'autres magnificences.

Ils recommandent les Affaires de la Landgrave,

Nous ne pouvons finir ſans vous recommander les Miniſtres de Madame la Landgrave. Ce ſont des perſonnes de mérite & bien affectionnées, & les penſions qu'on leur donne ne ſont pas ſi grandes, qu'on ne puiſſe aiſément leur accorder la ſatisfaction que nous vous demandons pour eux.

Et d'un Prêtre Catalan.

Il y a auſſi un Prêtre Catalan près de Monſieur Fontanella, qui eſt homme de grand ſavoir, comme il a fait connoître aux Diſputes publiques qui ſe ſont faites ici. Nous vous ſupplions de recevoir agréablement un Memoire, que nous vous envoyons pour lui, & lui départir votre aſſiſtance pour en obtenir l'effet. Après cela, il ne reſte qu'à vous aſſurer que nous ſommes, &c.

LETTRE

De Monſieur le Comte de

BRIENNE,

A Meſſieurs les Comtes

D'AVAUX

ET

SERVIEN.

A Paris ce 30 Juillet 1644.

Il répond à la Lettre précedente des Plenipotentiaires du 16. Touchant l'Affaire de la Landgrave. Touchant le Ceremoniel. Mr. Contarini blâme la conduite des Espagnols touchant les Pouvoirs. On aura ſoin des Subſides pour le Tranſilvain. L'entrepriſe ſur Sedan eſt entierement découverte & averée. Priſe de Graveline. Le Neveu de l'Electeur de Mayence entame correſpondance avec la France.

MESSIEURS,

Il répond à la Lettre précedente des Plenipotentiaires du 16.

SI je laiſſois partir le Courrier ſans le charger de mes Lettres, vous entreriez en ſoupçon, ou que les vôtres du 16. ne m'auroient pas été renduës, ou bien vous me condamneriez de pareſſe; & quand Mr. de ſaint Romain arriveroit auprès de vous, & qu'il vous porteroit ma juſtification, j'aurois guéri votre mal; mais non pas prévenu vos inquietudes. Il a été reſolu deux choſes, l'une de tarder à répondre

1644. à votre ample Dépêche, afin qu'un chacun eût le loisir de l'examiner, l'autre que ledit Sieur de St. Romain partira au commencement de la semaine prochaine, & qu'il vous portera l'éclaircissement dont vous avez écrit. Ce seroit ce que vous auriez de moi présentement, si l'affaire de Madame la Landgrave ne pressoit; à laquelle, il faut d'autant plus s'apliquer, qu'elle n'omet aucun soin ni aucun devoir pour témoigner la passion qu'elle a pour la France. Et certes, Messieurs, elle sent bien ce qui a été dit contre vous à Francfort, & loue la resolution que vous avez prise d'écrire, & de convier les Princes de l'Empire de se rendre aux Villes, destinées pour traiter de la Paix, ajoutant les raisons qui les doivent émouvoir, & qu'il s'agit aujourd'hui de les assujettir à l'Empire, ou de les conserver en leurs privilèges & immunités. Pour venir à ce qui la concerne, elle continuë à se plaindre des levées des gens de Guerre, qui ont été faites par le Comte d'Oostfrise, & se laisse fort bien entendre que, si on la veut attaquer en ses quartiers, elle est resoluë de se défendre. Ainsi on voit un mal naissant & très-perilleux en ses suites; il est assés difficile d'y aporter les remedes. Il semble d'abord qu'il soit rude d'empêcher un Prince de s'établir dans son bien, de se vouloir exempter des contributions, & de n'y voir d'autres forces que les siennes; mais si l'on considère que les Etrangers qui y sont le défendent, & qu'on empêche l'invasion d'un Prince plus puissant, & qui y prétend quelque droit, l'on sera forcé d'avouër que le Proprietaire n'a nul droit de se plaindre, & comme l'on s'est persuadé, & avec beaucoup de raison, que Monsieur le Prince d'Orange favorisoit le Comte, l'on a essayé de lui en faire comprendre les conséquences. Il donne les mains, ainsi que m'écrit Monsieur d'Estrades, par ses Lettres du 16. du Courant, lequel se plaint de ce que vous n'avez point répondu à plusieurs des siennes, & demande que Sa Majesté écrive à Messieurs des Etats, & à vous, Messieurs, d'ajuster ce différent, & que l'on ne touche point aux contributions qui sont levées par les Hessiens. Ne s'expliquant pas plus outre, il a laissé en moi un doute que l'intention de ce Prince fût que l'autre demeurât armé, & ainsi laissant lieu au soupçon, il laisse la nécessité à la dite Dame d'y tenir ses postes fortement gardés. Sur cela je lui ai fait réponse, & lui en ai remontré la conséquence, ajoutant que l'expedient proposé par ledit Prince satisfait à sa Majesté, & que vous aurez ordre de vous employer, pour assoupir & composer cette contestation. J'envoye aussi au Secretaire Brasset la Lettre proposée avec défense pourtant de la présenter, que sur les ordres que vous en donnerez, & s'étant entretenu de cette affaire avec plusieurs Députés de Messieurs les Etats, je lui mande que, sans passer au dernier office, il peut les revoir, & pénétrer leurs sentimens, comme ceux du Prince d'Orange, qui est de retour à la Haye, d'où vous écrivant, il pourra donner plusieurs avis, sur lesquels vous formerez votre resolution. Il m'a été dit par l'Ambassadeur de Venise, que Messieurs les Etats ont pris la leur d'envoyer les Plenipotentiaires, & qu'ils publient que la France leur a accordé le titre & la main. J'entre en soupçon, qu'il s'avançoit pour m'obliger à parler, & j'y fus confirmé quand il ajouta, que peut-être cela leur avoit été accordé pour ce Lieu-là, sans toutefois le leur accorder ailleurs; mais que ce seroit une chose fâcheuse de décheoir de ce qu'on avoit obtenu. Je lui dis qu'ils avoient de grandes prétentions; mais que je ne savois pas qu'elles fussent encore décidées, & qu'ils ne

Touchant l'Affaire de la Landgrave.

Touchant le Céremoniel.

les avançoient que parce que la France s'étoit de beaucoup relâchée envers la Republique. N'ayant point eû la confirmation de cet avis dudit Brasset, ni apris par vos Lettres que vous fussiez entrés en aucune proposition avec ceux des Etats, sur leurs prétentions, j'eus tout sujet de croire que son intention n'étoit autre que de pénétrer la nôtre, & que Monsieur Contarini, duquel il m'avoit parlé, l'en pouvoit avoir chargé. De celui-là, il me fut dit nettement qu'il blâmoit la conduite des Espagnols, que votre Pouvoir étoit en bonne forme, & qu'ayant offert de le réformer vous aviez fait au delà de ce que l'on pouvoit demander. J'ai eû une Lettre de Monsieur le Baron de Rorté, écrite du Lieu de sa Residence, au payement des Apointemens duquel j'ai fait pourvoir, comme à celui de Monsieur d'Avaugour, & de Meules, & à remplacer une somme de trente mille Livres, que vous aurez fait bailler à Monsieur de la Thuillerie, & Monsieur de Saint Romain s'étant trouvé en cette Cour, il lui a été donné contentement. 1644.

Mr. Contarini blâme la conduite des Espagnols touchant les Pouvoirs.

Quant aux dix-huit mille Risdales, faisant la moitié de trente six, il y sera pourvû, & Monsieur de la Haye aura ordre d'apuyer audit Lieu, où il est, les intérêts du Roi & du Prince de Transilvanie, d'empêcher qu'il ne lui soit défendu de continuer la Guerre, & en demeurer en ces termes, sans demander qu'il soit assuré des forces Ottomanes, afin que, devant Dieu, comme devant le monde, nous soyons justifiés, de ne les avoir pas attirés en la Chrétienté; en quoi nous sommes bien plus religieux que nos Ennemis, lesquels soumettent un Royaume à l'Empire Turc, afin qu'il ménace, & aît lieu, s'il n'étoit obéï, de perdre un Prince Chrétien.

On aura soin des subsides pour le Transilvain.

J'ajoute que l'entreprise qui avoit été faite sur la Ville de Sedan a été entierement avérée par la confession même du prévenu, & que le tout se devoit executer avec les forces de Beck, & l'entrepreneur avoit la participation de Madame de Bouillon. L'on est après à faire imprimer l'extrait du procès; si, avant que de fermer ma Dépêche, je le puis retirer, je vous en envoyerai des copies. Ce qui est merveilleux en cette rencontre, outre la Providence de Dieu qui a détourné un si fâcheux accident, est que les Habitans & les Officiers de Sedan en ont témoigné une extraordinaire douleur, & effrayés du peril auquel ils ont été exposés, ils ont de nouveau protesté de leur fidelité, & supplié Sa Majesté de continuer à veiller sur eux. Le Lieutenant General au Bailliage, & l'un des Conseillers au Conseil souverain en firent tirer une ample Remontrance à Sa Majesté, où leur douleur, comme celle des bons habitans, étoit exprimée, aussi-bien que sur leur visage, laquelle procedoit, & de la crainte du peril évité, & de ce qu'il auroit été projetté par l'un de leurs Concitoiens.

L'entreprise sur Sedan est entierement découverte & avérée.

J'espere que Monsieur de St. Romain vous portera la nouvelle de la reddition de la Ville de Gravelines, & que vous apprendrez aussi par lui, quelles auront été nos avantures en Brisgau, & en Catalogne. J'ai reçu une Lettre du Baron de Reiffembourg, neveu de l'Archevêque de Mayence. Je ne puis lui faire réponse; mais de peur qu'il ne croie que ses Lettres ne soient perduës, si vous avez commodité de lui faire savoir qu'elles ont été reçuës, & lui donner un Chiffre, afin qu'il écrive avec plus de confiance, ainsi qu'il le demande, ce sera lui donner moyen de témoigner son affection. Vous savez ce qu'il avoit offert, & c'est à vous à juger s'il peut rendre quelque service utile, & quelle gratification il meriteroit en ce faisant.

Prise de Gravelines.

Le Neveu de l'Electeur de Mayence entame correspondance avec la France.

1644. Le Courrier est venu à propos pour vous faire part, par cet Ordinaire, de la capitulation de Gravelines; c'est l'Enseigne des Gardes de S. A. R. qui a été dépêché du Camp, & qui dit avoir entré dans la Place. Je ne saurois pour le présent vous en dire plus de particularités; car je n'ai pû encore parler au Gentilhomme.

LETTRE
De Messieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN
A Mr. le Comte de
BRIENNE.

Du 30. Juillet 1644.

Affaire du Subside pour les Suedois. Affaire du Transilvain. Voyage de Mrs. de Croissy & de Bregy. Affaire d'Oostfrise. Effet des bruits du Combat naval entre les Suedois & les Danois. Silence des Ministres Suedois. Ils ont envoyé des remises à Mr. de la Thuillerie. Leurs avis aux Suedois. Demandes du Roi de Danemark à l'Empereur. Etat des armées de l'Empereur. Entremises du Roi de Pologne, & les demandes de Ragotzy.

MONSIEUR,

LE dernier Ordinaire nous ayant rendu une Lettre de son E. par laquelle, elle nous fait l'honneur de nous écrire de tous les points qu'il vous a plû toucher dans la vôtre, nous sommes obligés de vous faire la même réponse, que nous lui avons faite.

Affaire du Subside pour les Suedois. Si nous avons été contraints de parler du Subside, qu'on donne aux Suedois par notre Dépêche du 2. de ce mois, quoique le premier terme ne fût échu qu'au dernier de Juin, ç'a été seulement pour vous faire connoître l'humeur de ceux à qui nous avons à faire, & qui nous avoient déja fait solliciter par Mr. Salvius. Nous n'avons pas manqué de faire savoir bien particulierement les conditions, dont nous sommes demeurés d'accord avec lui, à Mr. de Meules, afin qu'il prenne soin de les executer, lorsqu'il aura reçu les Lettres de change. Nous lui avons même écrit de ne délivrer pas l'argent, jusques à ce qu'il aît reçu encore une fois de nos nouvelles, après nous avoir fait savoir de quelle sorte se disposeront les Suedois à executer les conditions dont nous sommes convenus ensemble, qui sont en substance, comme nous avons déja mandé qu'une partie du premier terme sera employée au payement du Ragotzy, & le reste délivré aux Garnisons de la Pomeranie, ou à Mr. Torstenson, quand il marchera dans l'Allemagne, à la charge qu'il n'en sera rien employé à la Guerre de Danemark. 1644.

Affaire du Transilvain. Pour ce qui est du Prince de Transilvanie, il faut croire que Mr. des Hameaux lui ayant envoyé offrir le payement de cent mille Risdales, qu'il doit faire délivrer, aura reçu de vous un Ordre bien exprès des conditions, qu'il y doit menager, sans quoi il seroit à craindre que cette somme ne fût perduë, & que le Prince ne reçût volontiers l'argent du Roi, sans s'obliger à rien. Aussi-tôt que vous nous eûtes donné avis, que les Lettres de change avoient été renvoyées audit Sieur des Hameaux, & que vous l'aviez chargé de recevoir de nos nouvelles, avant que de délivrer aucun argent, nous lui en écrivimes amplement, & le priames de ne faire point ce payement, jusques à ce qu'il vît une Lettre de nous, accompagnée d'une autre qui lui seroit écrite par celui qui a eû charge d'aller en Transilvanie.

Si cet ordre est observé, comme nous l'avons estimé nécessaire, l'on ne payera rien que bien à propos, & après avoir bien obtenu de ce Prince les conditions qu'on a à lui demander; sinon il se pourroit faire, qu'il prendroit l'argent à la veille d'un Accommodement, & ne s'empêcheroit pas pour cela de le conclure aussi après. Vous jugerez peut-être nécessaire d'en écrire encore en ce sens audit Sieur des Hameaux, afin qu'il ne fasse rien avec précipitation. Ce qui nous oblige de vous en faire souvenir, est l'avis que nous avons reçu d'une Conference, qui se doit faire à Tirnau entre les Commissaires de l'Empereur, & ceux du Transilvain, en présence des Palatins de Cracovie & de Russie, que le Roi de Pologne y doit faire trouver de sa part, comme entremetteur de l'Accommodement.

Voyage de Mrs. de Croissy & de Bregy. Monsieur de Croissy, qui est resolu de faire le voyage, part assurément cette semaine en la compagnie de Mr. de Bregy, & sera chargé par ses Instructions de donner avis de son arrivée à Mr. des Hameaux, aussi-tôt qu'il sera en Transilvanie; afin que toutes choses passent de concert, & que rien ne se fasse qu'après avoir ménagé les conditions nécessaires pour l'avantage du Roi.

Affaire d'Oostfrise. L'on nous marque de Hollande que Monsieur le Prince d'Orange ne se veut point mêler de l'Affaire d'Oostfrise, quoiqu'il y aît grande aparence, que tout le mal vient de lui. Nous ne savons si la proposition qu'il a faite, que la Reine prie Mrs. les Etats de s'en entremettre, seroit utile; si ce n'est que S. M. y ajoûte en termes exprès, qu'elle les prie de faire désister le Comte d'Embden de la nouveauté qu'il a entreprise; puisqu'il est très-certain que, dans la conjoncture présente, il ne pouvoit arriver rien de plus favorable aux Imperiaux, ni de plus préjudiciable aux intérêts du Roi, que cette contestation, si elle dure encore longtems. Si Madame la Landgrave étoit d'humeur à songer à quelque Accommodement particulier, cette vexation qu'on lui fait n'ajoûteroit pas un mauvais prétexte, au sujet que lui donne d'ailleurs l'éloignement des forces Suedoises, à penser à sa conservation. Nous n'avons pas sujet de douter de sa fermeté, quelques avis qu'on nous aît voulu donner, que les Ministres du Duc de Lunebourg avoient déja proposé quelque expedient pour un Traité entre l'Empereur & elle. Nous nous sommes contentés d'en avertir ses Députés, qui s'en sont moqués, & nous ont protesté une inviolable fidelité de la part de leur Maîtresse. Le Comte de Nassau leur a néanmoins fait dire, depuis hier, qu'il ne feroit plus de difficulté de recevoir leurs visites; ce qui nous oblige d'avoir les yeux ouverts, & de

1644. de ne rien méprifer. Car l'armée de Galas, qui fe renforce tous les jours, & dont les premieres troupes paroiffent déja aux environs de Hambourg, dès le 19. de ce mois, fait concevoir des esperances aux Imperiaux, qui font capables de donner à penfer aux Princes d'Allemagne, déclarés contr'eux.

Effet des bruits du Combat naval entre les Suedois & les Danois.

Dans les bruits incertains des Combats, qui fe font donnés près de l'Ifle de Femeren, entre les Flotes Suedoifes & les Danoifes, où chacune des Parties publie d'avoir eû la victoire, nous ne favons encore quelle refolution prendre. Pour Mr. Torftenfon, il eft certain qu'il n'a pas executé celle qu'il avoit prife, d'aller au devant de fes Ennemis, & de fe planter entre Hambourg & Lubeck, pour leur ôter la communication, & les affiftances, qu'ils peuvent recevoir de ces deux grandes Villes.

Silence des Miniftres Suedois.

Cependant Mrs. les Ambaffadeurs de Suede, qui, dans une conjončture fi importante, où il eft néceffaire de favoir l'état des Affaires, & la verité de toutes chofes, ne nous donnent point de leurs nouvelles, augmentent extrêmement notre inquietude. Nous avons renvoyé deux fois devers eux le fils de Mr. le Baron de Rorté, pour nous informer de ce qu'il aprendra pendant l'abfence de fon pere, qui eft allé travailler en Ooftfrife à affoupir le malheureux differend qu'on y a fait naître. Nous vous avons déja rendu compte de fon envoi, & de celui d'un autre Gentilhomme vers Monfieur le Prince d'Orange, pour le même fujet, & vous avons fait connoître que nous n'avons rien omis de ce qui dependoit de nous, pour remedier au fâcheux accident, duquel ni Monfieur le Prince d'Orange, ni Mrs. les Etats, qui l'ont commencé, ne fe fauroient bien juftifier jusques ici, quoi qu'ils puiffent dire.

Ils ont envoye des remifes à Mr. de la Thuillerie.

Sur le premier ordre que nous reçûmes de la part de la Reine, il y a quelque tems, nous fimes remettre à Hambourg 12000. Risdales, pour être délivrées par les ordonnances de Mr. de la Thuillerie, auquel nous en avons donné avis. Nous n'avons point eû de fes nouvelles, depuis qu'il a eû audience du Roi de Danemark; nous avons feulement apris, par le bruit commun, que ledit Roi avoit différé de lui donner réponfe, jusques à ce qu'il eut combatu en perfonne la Flote Suedoife. Il s'eft fait depuis ce tems-là deux grands Combats fur Mer, dont nous ne favons pas le veritable fuccès, ni s'ils auront donné occafion à Mr. de la Thuillerie de reprendre fa Négociation.

Nous n'avons pas manqué d'informer bien exačtement ledit Sieur de la Thuillerie, de tout ce qui lui peut fervir auprès du Roi de Danemark, & particulierement des conditions que nous avons exigées des Suedois, avant que de vouloir continuer le payement du Subfide, puisqu'ils doivent promettre, avant que de toucher aucun argent, qu'il ne fera employé, direčtement ni indirečtement, en la Guerre de Danemark, & que les autres précautions que nous y avons aportées affurent l'execution de celle-là. Il y a occafion de croire que ledit Roi aura beaucoup plus de fujet de s'en louër, que de s'en plaindre, auffi bien que du refte de notre conduite aux Articles qui concernent la Négociation generale, où nous avons procedé avec tant de retenuë en fon endroit, que Mr. de la Thuillerie, auquel nous avons tout fait favoir, aura bon moyen de s'en prévaloir auprès de lui.

Leurs avis aux Suedois.

Quant aux Suedois, il ne nous a pas été mal aifé de leur faire comprendre les raifons, qui les doivent convier à terminer bien-tôt ce différend, fans s'arrêter aux incidens qui le pourroient retarder. Dieu veuille que l'experience ne leur faffe pas bien-tôt connoître le peu d'aparence qu'il y avoit d'entreprendre cette nouvelle Guerre, & le préjudice qu'elle devoit aporter à tous leurs deffeins! 1644.

Demandes du Roi de Danemark à l'Empereur.

Les derniers avis de Vienne portent que le Roi de Danemark faifoit preffer l'Empereur d'envoyer fon armée en diligence vers le Holstein, où il affure qu'elle ne trouvera presque point de refiftance, les Suedois étant épars jusques dans le fond de la Province de Jutlande, & beaucoup affoiblis par les diverfes pertes qu'ils ont fait depuis peu.

Il protefte en même tems, qu'il ne s'accommodera jamais avec eux, qu'il n'aît tiré raifon de l'injure qu'ils lui ont faite, & a fait donner un Memoire de toutes les prétentions qu'il a contr'eux, qui font auffi hautes que s'il les avoit vaincus. Il a défiré qu'elles fuffent mifes dans un Regiftre, afin qu'on foit affuré qu'il n'entendra à aucun Traité, qu'il ne les aît obtenuës. Il y a aparence qu'il a mieux aimé faire cette déclaration, que de fe lier par un Traité particulier avec l'Empereur, qui, peut-être, n'eut pas été agréé par les Etats de fon Royaume, & l'eût pû décrediter davantage dans le Parti Proteftant.

Etat des Armées de l'Empereur.

L'armée Imperiale, qui étoit en Hongrie, a été contrainte par la maladie, & par la necesfité, de fe retirer. Le Ragotzy ne laiffe pas d'entendre aux propofitions d'accommodement qu'on lui fait, par l'entremife du Roi de Pologne; fes principales demandes font, que tous les priviléges de la Hongrie foient rétablis, que l'exercice de la Religion y foit libre, que toutes chofes y foient remifes au même état, qu'elles étoient fous Mathias, & pour fon particulier, qu'on lui laiffe les fept Comtés qui avoient été données à feu Bethlehem Gabor.

Entremife du Roi de Pologne & les demandes de Ragotzy.

Elles avoient d'abord paru injuftes; mais on croit que l'Empereur les accordera toutes, plûtôt que de ne s'accommoder pas avec lui, de crainte que les Turcs ne fe mêlent enfin dans ce différend. Ils avoient déja plus de vingt-mille hommes fur leurs frontieres, qui donnoient grande frayeur; mais on nous écrit, qu'ils fe contiennent encore, fans rien entreprendre, & paroisfent un peu appaifés, depuis le paffage de l'Ambaffadeur Imperial, qui porte de fi beaux préfens au grand Seigneur. &c.

LETTRE

De Meffieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Monfieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 30 Juillet 1644.

Affaires d'Allemagne. Leurs reflexions fur l'Accommodement du Duc de Lorraine. Ils entameront la correspondance avec le Duc d'Anguien. Affaire

1644.

faire d'Oostfrise. Fermeté de la Landgrave. Mouvemens des Imperiaux. Bruits du Combat naval entre les Suedois & les Danois. Silence des Ministres de Suede. Ils le remercient de son avis, sur ce que la Reine est satisfaite de leur entretien avec Mr. Salvius. Affaire du Transilvain. Ils doutent des propositions de Mr. Roncalli. Ils n'ont aucune nouvelle des Négociations de Mr. de la Thuillerie. Leurs remontrances aux Ministres Suedois. Bruits d'une dissention entre l'Empereur & le Duc de Baviere.

MONSEIGNEUR,

NOUS aurions sujet d'être bien glorieux de l'honneur, qu'il plaît à V.E. de nous faire en nous écrivant, que nous avons le bonheur de rencontrer souvent ses sentimens, si nous ne croyions en être redevables à sa bonté, & à l'affection, dont elle a agréable de nous favoriser. Il est bien vrai, que nous tâcherons d'arriver au même but, que V. E. se propose en toutes ses actions, qui est le service de leurs Majestés, la gloire de la Nation, & le bien du Royaume; mais nous ne prétendons pas, dans les moyens d'y parvenir, de pouvoir être assistés de ces grandes lumieres, dont tous les Conseils de V. E. sont éclairés.

Affaires d'Allemagne.

Nous n'avons point douté, que V. E. connoissant parfaitement la constitution présente des affaires publiques, ne fît le jugement qu'Elle fait de celles d'Allemagne; nous sommes ravis du dessein qu'elle a pris d'y tourner ses pensées, en conseillant à la Reine d'y faire desormais les plus grands efforts de la Guerre.

Leurs reflexions sur l'Accommodement du Duc de Lorraine.

Il est vrai que rien ne pouvoit arriver de plus favorable pour cette resolution, que l'Accommodement de Mr. le Duc de Lorraine. Les Ennemis en parlent comme s'ils le croyoient rompu, & comme si ce Prince étoit en chemin, pour aller joindre leur armée de Flandres. Ils ajoûtent qu'il a déja passé par Namur avec ses Troupes; mais il n'y a point d'aparence qu'il ait voulu faire cette derniere infidelité, & qu'il soit si mal conseillé, que d'attendre son rétablissement de l'assistance des Espagnols, qui ont tant d'affaires qui leur sont plus sensibles que les siennes, & qui, comme nous avons déja eû l'honneur de le mander à V. E., ne feroient pas grand scrupule de l'abandonner, pourvû qu'ils trouvassent leur compte d'ailleurs.

Dans la difficulté qu'on a de faire des levées en Allemagne, & de renforcer les armées, que le Roi est obligé d'y entretenir par des Troupes Françoises, qui se ruinent en un moment, on ne pouvoit obtenir rien de plus avantageux, que de disposer présentement de l'armée de Mr. le Duc de Lorraine, laquelle étant accoutumée aux fatigues du Païs, & pouvant être beaucoup augmentée, par les moyens qu'on lui en donnera, fera peut-être une diversion d'autant plus considerable, présentement en l'état pressant où sont les Suedois dans l'Allemagne. Votre Eminence nous a fait l'honneur de nous informer si particulierement des avantages de ce Traité, qu'il ne nous reste qu'à en recevoir l'entiere conclusion, & que l'execution en soit aussi durable & heureuse pour l'avenir qu'elle frape aujourd'hui un coup très-sensible contre nos Ennemis.

1644.

Ils entament la correspondance avec le Duc d'Anguien.

Nous ne manquerons pas de commencer au plûtôt la correspondance qu'il plaît à V. E. d'ordonner que nous ayions avec Mr. le Duc d'Anguien. Si nous avions pû retirer les Troupes de Madame la Landgrave, de l'occupation qu'on leur fait à contretems vers l'Oostfrise, nous nous promettions bien de les faire avancer du côté de la Mozelle, pour favoriser ce que Mr. le Duc d'Anguien y peut entreprendre. Nous pouvons assûrer V. E., que cet endroit ne regardant pas moins l'Allemagne que la France, pour l'intérêt de l'Archevêque de Treves, qu'on détient & qu'on a dépouillé injustement; toutes les entreprises qu'on y fera, comme V. E. l'a très-prudemment jugé, feront de plus grand fruit, & de plus grande reputation que ce qui pourroit être fait d'un autre côté; & nous ne manquerons pas d'en écrire en ce sens à Mr. le Duc d'Anguien, puisque V. E. l'a agréable.

Affaire d'Oostfrise.

On nous marque de Hollande que Monsieur le Prince d'Orange ne se veut point mêler de l'Affaire d'Oostfrise, quoiqu'il y aît très-grande aparence que tout le mal vient de lui. Nous ne savons si la proposition qu'il a faite, que la Reine prie Mrs. les Etats de s'en entremettre, seroit utile; si ce n'est que S. M. y ajoûte en termes exprès, qu'elle les prie de faire desister le Comte d'Embden de la nouveauté qu'il a entreprise; puisqu'il est très-certain que, dans la conjoncture présente, il ne pouvoit rien arriver de plus favorable aux Imperiaux, ni de plus préjudiciable aux intérêts du Roi, que cette contestation, si elle dure encore longtems. Si Madame la Landgrave étoit d'humeur à songer à quelque Accommodement particulier; cette vexation qu'on lui fait n'ajoûteroit pas un mauvais prétexte au sujet que lui donne d'ailleurs l'éloignement des Forces Suedoises, de penser à sa conservation.

Fermeté de la Landgrave.

Nous n'avons pas sujet de douter de sa fermeté. Quelques avis qu'on nous aît voulu donner, que les Ministres du Duc de Lunebourg avoient déja proposé quelque expedient pour un Traité entre l'Empereur & Elle, nous nous sommes contentés d'en avertir ses Députés, qui s'en sont moqués & nous ont protesté une inviolable fidelité de la part de leur Maîtresse. Néanmoins le Comte de Nassau leur a fait dire depuis hier, qu'il ne feroit plus de difficulté de recevoir leur visite; ce qui nous oblige d'avoir les yeux ouverts, & de ne rien mépriser. Car l'Armée de Galas, qui se renforce tous les jours, & dont les premieres Troupes paroissent déja aux environs de Hambourg, fait concevoir des esperances avantageuses aux Imperiaux, qui sont capables de donner à penser aux Princes d'Allemagne, qui sont déclarés contr'eux.

Mouvemens des Imperiaux.

Bruits du Combat naval entre les Suedois & les Danois.

Dans les bruits incertains qui courent des Combats, qui se sont donnés près de l'Ile de Femeren, entre les Flotes Suedoises & Danoises, où chacun des Partis publie avoir la victoire; nous ne savons encore quelle resolution prendre. Pour Mr. Torstenson, il est bien certain qu'il n'a pas executé celle qu'il avoit faite d'aller au-devant de ses Ennemis, & de se camper entre Hambourg & Lubec, pour leur ôter la communication & les grandes assistances qu'ils peuvent avoir de ces deux grandes Villes.

Silence des Ministres de Suede.

Cependant Mrs. les Ambassadeurs de Suede, dans une conjoncture si importante, où il est nécessaire de savoir le veritable état des choses, ne nous donnent point de leurs nouvelles; ce qui augmente extremément notre inquietude. Nous avons renvoyé près d'eux le fils de Mr. le Baron de Rorté, pour nous informer de ce qu'il aprendra pendant l'absence de son Pere,

1644. Pére, qui est allé travailler en Oostfrise, pour assoupir le malheureux différend, qu'on y a fait naître. Nous avons deja rendu compte de son envoi, & de celui d'un autre Gentilhomme vers Monsr. le Prince d'Orange; mais lui ni Mrs. les Etats, qui l'ont fomenté jusques-ici, ne sauroient s'en bien justifier, quoiqu'ils puissent dire.

Ils le remercient de son avis sur ce que la Reine est satisfaite de leur entretien avec Mr. Salvius.

Nous sommes très-obligés à V. E. de la consolation, qu'il lui plait de nous donner, en nous assurant que la Reine a eu satisfaction, de ce que nous avons fait avec Monsr. Salvius. Nous en avons deja donné avis à Mr. de Meules, afin qu'il prenne soin de le faire executer, lorsque les Lettres de change lui auront été envoyées. Nous l'avons même obligé de recevoir encore une fois nos ordres, avant que de délivrer aucun argent; afin que toutes les précautions nécessaires pour l'intérêt du Roi y soient bien ménagées.

Affaire du Transilvain.

Il faut croire que Mr. des Hameaux ayant envoyé offrir au Prince de Transilvanie le payement de cent mille Risdales, qu'il doit faire délivrer, aura reçu ordre des conditions qu'il y doit ménager; sans quoi il seroit à craindre, que cette somme fût perduë, & que ce Prince ne reçût volontiers l'argent du Roi, sans s'obliger à rien. Aussitôt que Mr. de Brienne nous eut donné avis, que les Lettres de change avoient été envoyées audit Sr. des Hameaux, & qu'il l'avoit chargé de recevoir de nos nouvelles, avant que de délivrer aucun argent, nous lui en écrivimes amplement, & le priames de ne faire point ce payement, jusques à ce qu'il vît une Lettre de nous accompagnée d'une autre, qui lui seroit écrite par celui qui a eu charge d'aller en Transilvanie. Si cet ordre est observé, comme nous l'avons estimé nécessaire; on ne payera rien que bien à propos, & après avoir obtenu de ce Prince les conditions qu'on a à lui demander, sinon il se pourroit faire, qu'il prendroit l'argent à la veille d'un Accommodement, & ne s'empêcheroit pas pour cela de conclure aussitôt après. V. E. jugera peut-être necessaire d'en faire écrire en ce sens à Mr. des Hameaux, afin qu'il ne fasse rien avec précipitation. Ce qui nous oblige d'en faire souvenir V. E. est l'avis que nous avons reçu d'une Conference, qui se doit faire à Tyrnau, entre les Commissaires de l'Empereur & ceux du Transilvain, en présence des Palatins de Cracovie & Russie que le Roi de Pologne y doit faire trouver de sa part, comme Entremetteur de l'Accommodement.

Ils doutent des propositions de Mr. Roncalli.

Nous ne savons pas comme Roncalli pourra ajuster cette entremise, avec les sentimens qu'il dit que son Maître a pour l'abaissement de l'autorité de l'Empereur; il ne sauroit guere présentement lui rendre un plus grand service, ni éloigner davantage la Paix generale, qu'en le délivrant d'un ennemi qui l'attaque dans ses Païs hereditaires. Il est difficile de croire que l'Empereur veuille jamais consentir à la diminution de son autorité, parce que ce sera l'avis du Roi de Pologne, s'il n'y est forcé par quelqu'autre puissant moyen. Nous s'avons pas manqué de mettre un article exprès pour cela dans les Instructions de Mr. de Bregy, afin qu'il détourne, s'il est possible, ledit Roi d'entreprendre cette Médiation.

Ils n'ont aucune nouvelle des negociations de Mr. de la Thuillerie.

Sur le premier Ordre que nous reçûmes de V. E. il y a quelque tems, nous fimes remettre à Hambourg 12000. Risdales, pour être délivrées par les Ordonnances de Mr. de la Thuillerie, auquel nous en avons donné avis. Nous n'avons point eû de ses nouvelles, depuis qu'il a eu audience du Roi de Danemark, nous avons seulement apris, par le bruit commun, que ledit Roi avoit différé de lui donner réponse, jusques à ce qu'il eût combattu en personne la Flote Suedoise. Il s'est fait depuis ce tems-là deux grands Combats sur la Mer, dont nous ne savons pas le veritable succès, ni s'ils auront donné l'occasion à Mr. de la Thuillerie de reprendre sa Négociation.

Nous n'avons pas manqué de l'informer bien exactement de tout ce qui lui peut servir auprès du Roi de Danemark, & particulierement des conditions que nous avons exigées des Suedois, avant que de vouloir continuer le payement du Subside, puis qu'ils doivent promettre, avant de toucher aucun argent, qu'il ne sera employé, ni directement ni indirectement, en la Guerre de Dannemark, & que les autres précautions, que nous y avons aportées, assurent l'execution de celle-là. Il y a lieu de croire que ledit Roi aura beaucoup plus de sujet de s'en louër que de s'en plaindre, aussi bien que du reste de notre conduite aux articles qui le concernent dans la Négociation generale, où nous avons procédé avec tant de retenuë en son endroit, que Mr. de la Thuillerie, auquel nous avons tout fait savoir, aura bon moyen de s'en prévaloir auprès de lui.

Leurs remontrances aux Ministres Suedois.

Quant aux Suédois, Monseigneur, il ne nous a pas été malaisé de leur faire comprendre les raisons qui les doivent convier à terminer tout ce différend, sans s'arrêter aux incidens qui en pourroient retarder la décision. Dieu veuille que l'experience ne leur fasse pas bientôt connoître le peu d'apparence, qu'il y avoit d'entreprendre cette nouvelle Guerre, & le préjudice qu'elle devoit aporter à tous leurs autres desseins.

Nous aprenons par la Lettre de V. E. que les resolutions de notre retraite, ou de l'un de nous, doivent encore demeurer dans les apparences, & dans les menaces, sans venir à l'effet, à quoi nous ne manquerons pas de nous conformer.

Le reste de la Lettre de V. E. ne contient que les bonnes nouvelles, dont Elle a eû agréable de nous faire part. Il est certain que la prise de Gravelines, que les Ennemis mêmes croyent infaillible, ouvrant l'entrée de toute la Flandres, n'est pas de ces Conquêtes, qui n'avancent les affaires de la Reine, que du gain d'une seule Place. Chacun admire encore la grandeur de cette entreprise, & la valeur avec laquelle elle est executée, qui donne de l'étonnement aux ennemis, & leur fait bien croire, qu'on n'est pas pour en demeurer-là.

Si les secours de Fribourg & de Lerida pouvoient être ajoûtez à la Conquête de Gravelines, la France donneroit cette année plus de marques de son bonheur & de sa puissance, qu'elle n'a jamais fait; mais, Monseigneur, on n'ose quasi pas esperer, qu'une Place assiegée à trois cens lieuës de Paris, après la perte d'une bataille, par un Monarque puissant, & qui donne la force & la vigueur à son Armée, puisse longtems tenir, sans une espece de miracle.

Bruits d'une dissention entre l'Empereur & le Duc de Baviere.

Nous sommes avertis de bon lieu, qu'il y a quelque sorte de division entre l'Empereur & le Duc de Baviere. Celui-ci voudroit que l'ambassade de Munster fût plus celebre, & que le Docteur Volmar n'y tînt plus le rang d'Ambassadeur, ce qu'il croit honteux pour les deux Parties. Il avoit proposé qu'on envoyât quelque personne plus qualifiée en sa place, à quoi l'Empereur n'a pas voulu consentir. Mais ce qui le touche plus vivement, est que l'on ne veut plus à Vienne, que les Electeurs envoyent ici leurs Députés, & ledit Duc semble vouloir obstinément y faire venir les siens;

 à quoi

1644. à quoi peut-être il se resoudra plûtôt, si on lui fait des plaintes, que, depuis quatre mois que nous sommes ici, il n'a pas daigné executer la promesse qu'il avoit faite par les Lettres de Mr. le Cardinal Grimaldi, d'y faire trouver ses Députés. Son troisiéme sujet de plaintes est contre le Décret de l'Empereur, qui a donné la préseance aux Ambassadeurs de Venise, par-dessus ceux des Electeurs, dont ils demandent la revocation. &c.

LETTRE DU ROI

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Fontainebleau le 2. Août 1644.

Il les exhorte à déposer leurs animosités l'un contre l'autre.

MESSIEURS les Comtes d'Avaux & Servien,

Il les exhorte à deposer leurs animosités, l'un contre l'autre.

C'Est avec un grand sentiment de déplaisir, qu'au lieu de vous témoigner la satisfaction, que j'ai des services importans, que vous me rendez tous les jours, & à cet Etat, je me vois obligé de vous faire connoître combien je suis mal édifié des mesintelligences, que j'aprends qui sont entre vous: la continuation en seroit si préjudiciable à mes Affaires, qu'il faut en toutes façons en couper jusqu'à la racine, & veritablement les divisions particulieres s'accordent si mal avec le dessein que vous devez avoir d'accommoder les generales, & avec le nom de Pacificateur, que je vous avouë que j'ai peine à comprendre, comme quoi deux personnes si sages, & si intelligentes, que j'estime au point de les avoir choisies entre tous mes Sujets, comme étant capables de traiter la plus grande affaire, qui se soit présentée depuis plusieurs siecles, vivent pourtant en division.

Enfin que, pour établir, à la gloire & à l'avantage de cette Couronne, le repos de la Chrétienté par une Paix generale, ils ne puissent trouver moyen de la conserver entre eux-mêmes, au scandale non seulement de toute la France, qui en est abreuvée; mais des Nations étrangéres, à qui votre desunion n'a pû demeurer cachée; c'est ce qui m'étonne d'autant plus que je sais que vous n'êtes portés tous deux que d'un même esprit, qui est de me servir dignement, & utilement. Vous l'avez déja fait avec tant de zèle & de suffisance en tous les Emplois considerables, qui vous ont été confiés; qu'ayant chacun de vous bien mérité de cette Couronne, & acquis toute l'estime & la reputation que vous sauriez souhaiter, il me semble que vous auriez eu la pensée, (ce que je ne puis croire,) de prendre chacun des avantages d'honneur sur son Compagnon. Il ne vous en reste plus de moyen que par la moderation que vous saurez témoigner l'un plus que l'autre; puisque chacun demeure également persuadé de votre affection, & de votre capacité, & qu'il sera toûjours difficile d'y trouver de la différence, au préjudice de l'un des deux. Je desire donc & vous ordonne, qu'aussi-tôt que vous aurez reçu cette Lettre, en quelqu'état que les choses se trouvent entre vous, & à quelle extrêmité d'aigreur, de protestations, & d'écritures où vous puissiez être engagés de part & d'autre, que vous en arrêtiez tout ce qui sera passé; en sorte que non seulement il ne s'en parle jamais; mais que vous en perdiez, s'il est possible, la mémoire, & que vous fassiez outre cela, autant que vous le pourrez, une sincére reconciliation, & liaison d'amitié, qui soit dorenavant de bonne foi entretenuë. Je ne veux pas douter, que vous n'ayez toûjours gardé les apparences devant le monde, que vous ne vous soyez visités sans discontinuation, & que vous n'ayez toûjours conféré ensemble sur les Affaires qui vous sont commises, comme le bien de mes affaires le requiert absolument. J'ajoûterai seulement à ce que dessus, pour vous obliger d'autant plus à vivre ensemble fraternellement, la protestation que je vous fais, que le moyen le plus certain que vous ayez de mériter auprès de moi; c'est la retenuë & la patience que vous témoignerez l'un pour l'autre. 1644.

Je veux croire qu'il n'en sera pas besoin, & que vous défererez tous deux assés à mes volontés, pour vous y former avec tant de resignation, que je n'aurai jamais occasion de vous en faire des reproches; mais seulement de vous témoigner le gré que je vous fais des services recommandables que vous me rendez continuellement, Priant Dieu, qu'il vous aît, Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en sa sainte garde.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Mrs. les Comtes

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Paris le 6. Août 1644.

Il leur recommande la bonne intelligence entr'eux. La Reine en charge Mr. de St Romain, son Eloge. Il leur répéte la grande confiance de la Reine pour leurs services. Affaires de la Landgrave. Exploits de Guerre en Flandres. Sur le Rhin Secours envoyé en Catalogne Son incertitude sur les Affaires d'Angleterre. La Reine d'Angleterre est arrivée en Bretagne. Affaires d'Italie La France soutiendroit Mr. Contarini. Plenipotentiaire d'Espagne au Congrès de Munster. Il craint l'humeur de l'Ambassadeur de Portugal à la Haye. Il sollicitera leur payement. Bruit touchant Mr. de la Thuillerie, Il recommande les Intérêts du Transilvain à Mr. de la Haye,

1644.

Haye, Envoyé au Turc.. Soupçons du Roi de Pologne.

MESSIEURS,

Il leur recommande la bonne intelligence entr'eux.

J'Userai de la liberté que vous m'avez donnée, & ce que la Reine n'a pas voulu vous mander, j'oserai l'entreprendre & vous ferai savoir ses intentions, & ses pensées ; tout autant que je les ai pû pénétrer. Sa Majesté ne croit pas s'être assés bien expliquée envers vous deux, combien lui déplaisoit votre division. Vous êtes tombés en divers accidens qui lui font peine ; mais elle se persuade, que ce que vous avez fait, depuis que vous êtes partis de cette Cour, a été toûjours à bonne intention ; que si les effets n'ont pas correspondu à vos attentes, il ne faut pas pour cela vous en blâmer, non plus que de la contrarieté qui se trouve en vos avis ; mais qu'après avoir justifié tout autant que vous le pourrez, soit le droit ou le faux, dont vous ne convenez pas, vous ayez reservé quelque ressentiment l'un à l'encontre de l'autre ; c'est blesser la charité, l'union & le service que vous avez à lui rendre ; & ce que vous ferez desormais seroit inutile, puisqu'elle est pleinement informée de la conduite d'un chacun, & bien contente de tous les deux. La Lettre que l'un de vous a écrite à son Collegue lui déplaît ; la Réponse ne l'a pas satisfaite. Si l'un de vous a donné sujet de plainte à l'autre, & que celui-là pour s'en parer aît repondu avec aigreur, Sa Majesté tient avoir sujet d'en demeurer mal contente, & se promet maintenant une prompte soumission à ses volontés. Sa dite Majesté croit que vous avez l'un & l'autre le dernier honneur, que vous puissiez recevoir en cette occasion, prenant sur elle ce qui vous peut déplaire, & ajoûtant que votre prudence lui est connuë. C'est donner à un chacun de vous ce qu'il peut prétendre ; de lui imposer, de condamner l'un, ce seroit s'élever au dessus de la Royauté, que Dieu a mise en sa main, pour empêcher qu'il ne naisse de division entre ses Sujets, & ses Serviteurs. Vous la jugez vous-mêmes si dommageable au bien de son service ; que vous exhorter d'aller au devant, c'est empêcher, par une prévoyance vrayement Royale, tous les mauvais effets qu'elle peut produire. Que si Elle suit volontiers vos conseils, elle a droit de vous obliger d'y déférer par les mêmes raisons, contenuës en vos Lettres, & comme elle vous estime très-sages, elle croit que vous voudrez bien vous-mêmes vous réunir, sans attendre un commandement pour vous y disposer. Sa Majesté n'auroit qu'à vous faire remarquer ce que vous connoissez vous-mêmes en votre desunion, ce que le Public en publiera, s'il en a la lumiere ; & l'avantage, que les Ennemis s'en promettront. Votre different est né de la passion commune que vous avez de bien faire. Sa Majesté est en cela satisfaite. Il ne vous reste donc rien à désirer ; mais elle veut que le respect qui lui est dû, agissant puissamment sur l'un & sur l'autre, opére sur vos cœurs ; se soumettre, c'est remporter la victoire, pour laquelle vous combattez. Je fais faire double cette Lettre, afin qu'un chacun de vous la reçoive, & y fasse réponse ; & celle-là me semblera la meilleure, qui sera la moins concertée, & qui ne contiendra rien qu'une déclaration naïve d'obéïr à la volonté de Sa Majesté ; puisque celui qui donne raison de la sienne ne satisfait pas le Maître, à qui il plaît infiniment, quand le respect qu'on lui porte est le seul mouvement de nos intentions. Il est donc en votre pouvoir de contenter Sa Majesté qui a jugé avantageusement de vos suffisances, & de vos loyautés ; vous ayant destinés au plus grand & important Emploi, non du Royaume seulement, mais de la Chrétienté. La fin est d'y procurer la Paix & le repos, qu'il ne soit donc jamais plus parlé de la division qui a été entre vous. Monsieur de St. Romain est chargé de vous expliquer encore plus particulierement la volonté de la Reine, & il part, persuadé qu'il vous disposera à y condescendre. Si vous n'aviez une bien grande connoissance de son merite, & de ses services, je vous toucherois un mot de la satisfaction qu'a donné sa conduite en cette Cour, & de l'estime qu'il s'y est acquise. Il me siera pourtant bien de dire que le considerant & écoutant ses raisons sur tout ce qui vous concerne, & y déférant, vous donnerez sujet de vous louër. La confiance qu'on a en vous paroît en la liberté qui vous est donnée d'écrire en conformité d'un Mémoire ci-joint, d'envoyer ou surseoir celui des Lettres, & de faire savoir s'il y a quelque chose à y être changé. J'ai peu de part en la plûpart de ces choses, qui en prétends beaucoup en l'honneur de vos bonnes graces. On a vû & consideré le Mémoire dont vous avez chargé le Sieur de Montigny. Il semble qu'il y a disposition à la Haye, & en Monsieur le Prince d'Orange, de satisfaire Madame la Landgrave, & je prêche toûjours à ses Ministres d'être plus modérez, & nous laisser le soin de ses Affaires. Celles des Espagnols en Flandres sont bien en mauvais état : Graveline reduite en l'obéïssance du Roi, ainsi que je vous l'ai écrit, le Sas de Gand assiégé, & un petit Canal, qu'ils croyoient ne pouvoir être passé, l'a été en présence de partie de leurs forces, & trois Forts emportés par assaut ; dès le vingt-huit l'on travaille à la circonvallation qui est fort aisée. Si, pour faire diversion à l'Ennemi, & lui donner de la jalousie, il faut que notre Armée s'avance, cela a été resolu ; & s'il nous abandonnoit le Païs, pour s'opposer avec toutes ses forces aux Hollandois, nous serions pour tenter ou entreprendre quelque chose de si important, qu'ils auroient cherement acheté, d'avoir repoussé le Prince d'Orange. Puisqu'en leur présence il a formé le dessein de ce Siége, & tenté la surprise des Forts, il a bien pris ses mesures, & sans doute il viendra à bout de son entreprise. Dieu veuille, à ces deux grandes mortifications que recevront les Espagnols, y joindre de voir sécourir Lerida & Fribourg ! Monsieur le Duc d'Anguien marche, & a passé le Rhin, & Monsieur de Turenne est persuadé qu'ils auront l'honneur de leur entreprise. Pour l'autre, quand elle manquera, il n'en faudra rejetter la faute que sur le malheur, ou sur le Maréchal de la Mothe, vers lequel a passé un secours de beaucoup plus fort qu'il ne l'avoit demandé, & assés à tems pour lui donner lieu & moyen d'entreprendre.

1644.

La Reine en charge Mr. de St. Romain. Son Eloge.

Il leur repete la grande confiance de la Reine pour leurs services.

Affaires de la Landgrave.

Exploits de Guerre en Flandres.

Sur le Rhin.

Secours envoyé en Catalogne.

Bien que j'aye assés souvent des Lettres de Monsieur Sabran, je ne suis pas mieux pour cela informé de ce qui se passe en Angleterre : les deux Partis y font des Feux de joye pour une même Bataille gagnée. Leur Reine a passé la Mer, & est arrivée en Bretagne. Vous pouvez juger les consequences. On assure pourtant que sa santé, & non la perte du Combat, lui a fait entreprendre le trajet. Sa Majesté a déja envoyé vers elle le Commandeur de Souvré, & auroit été suivi d'un grand Equipage, si Monsieur Germain n'avoit écrit, qu'il suivroit de près le Courier qu'on avoit dépéché par celui qui commande à Brest, & qu'il prioit qu'on ne se mît en peine d'autre chose que d'envoyer deux Medecins à Angers. Je vous ferai part de

Son incertitude sur les Affaires d'Angleterre.

La Reine d'Angleterre est arrivée en Bretagne.

1644. Affaires d'Italie.

de ce que j'aprendrai, & des nouvelles que nous aurons du côté du Milanois, où le Prince Thomas a fait investir la Place d'Arone, dont il se promet une prompte issuë, & d'y prendre des quartiers pour les troupes, ce qui soulageroit bien le Piémont.

Monsieur de St. Chaumont me dispense de vous faire part des nouvelles qui viennent de Rome, me mandant qu'il vous écrit souvent. Je l'exhorte à continuer, afin que cela contribuë un peu à votre divertissement. Si j'aprenois que du côté de Venise on songeât à donner un Collegue à Monsieur Contarini, je ferois passer de pressans offices pour les en détourner. Si les Espagnols le poursuivent, il est clair que nous nous y devons opposer, & ce seroit lui donner une trop grande mortification après la premiere qu'il a euë; & quand bien ils n'y auroient point de part, & que le Senat de son mouvement fût pour y songer, nous ne laisserions d'y être beaucoup intéressés. Mais, comme vous savez, il faut bien marcher délicatement avec ces Seigneurs, & leurs résolutions sont assés secretes. Si ledit Contarini, par ses amis, en pénétroit les pensées, & que confidemment il vous les découvrît, avec le remede; celuici seroit embrassé. Vous savez l'un de vous, Messieurs, pour y avoir longuement résidé, & tous deux par les grands Emplois que vous avez eû en Italie, qu'il y a de la peine à détourner ce qu'ils y ont une fois resolu. Au lieu du Plenipotentiaire décédé à Munster, le Roi Catholique y envoye un autre nommé Dom Miguel Salamanca, auquel j'ai expedié un Passeport pour passer le Royaume. Le Nonce resident en cette Cour en a écrit à celui de France, & le Sieur de Riqueti est destiné pour l'aller recevoir à Bayonne & conduire jusques à la Frontiere du Royaume. Dieu veuille qu'il aît le secret de son Maître pour l'autorité entiere de conclure! J'en doute. L'humeur altiére de l'Ambassadeur de Portugal résident à la Haye, me fait craindre qu'il ne défére pas à vos conseils; mais s'il se veut exposer sans raison à un peril certain, le mal qui lui en arrivera ne lui sauroit être qu'imputé. La Lettre que vous lui avez écrite est digne de vous, Messieurs. Je demanderai qu'il soit pourvû au payement de vos apointemens, & Messieurs des Finances sont trop raisonnables pour vous en faire payer les droits. Ils ont déja pourvu, au moins me l'ont-ils assuré, au remboursement des dix mille Ecus que vous envoyez à Monsieur de la Thuillerie, & au payement des appointemens des Residens qui sont en Almagne, y compris Mr. de St. Romain.

La France soutiendroit Mr. Contarini.

Plenipotentiaire d'Espagne au Congrès de Munster.

Il craint l'humeur de l'Ambassadeur de Portugal à la Haye.

Il sollicitera leur payement.

Diverses Lettres de Hambourg assurent que le Roi de Danemark, ayant entendu Monsieur de la Thuillerie, s'étoit separé de lui, sans lui avoir donné réponse, pour aller combattre la Flote Suedoise, & qu'ayant eu un leger avantage à la premiere rencontre, il avoit publié d'avoir remporté la victoire. Mais le lendemain les Vaisseaux s'étant abordés, il avoit été contraint de se mettre à la voile, après avoir perdu un bon nombre de ses meilleurs Officiers, mêmement son Vice-Amiral, & après avoir été blessé au visage. Si ce petit desastre le rend plus modéré, il en faudra louër Dieu, car de son Accommodement avec la Suede, dépendent de grandes choses.

Bruit touchant Mr. de la Thuillerie.

Je n'ai pas manqué d'informer Monsieur de la Haye des bons offices qu'il auroit à rendre au Prince de Transilvanie, lorsque les Ambassadeurs de l'Empereur seront à Constantinople, & tels toutefois qu'ils ne nous puissent pas réprocher d'avoir attiré les Turcs dans la Hongrie. Le Resident de Pologne dit que ledit Prince est assisté des Tartares, & semble à son discours que son Maître soit en soupçon de cet armement, qui menace d'une rupture entre la Suede & la Pologne.

Il recommande les interêts du Transilvain à Mr. de la Haye, Envoyé au Turc.

Soupçons du Roi de Pologne.

Il m'a demandé, si l'Heritiere de cette Couronne-là se marioit avec Brandebourg; je lui ai répondu que j'ignorois qu'on le traitât, & que je le pouvois assurer, que ledit Prince de Transilvanie n'entreprendroit rien contre la Pologne, laquelle devroit laisser démêler les différens qu'il a avec l'Empereur, sans y prendre part.

Il voudroit bien nous faire accroire que son Maître est Maître de la République; mais cela est difficile. J'ai reçu ce matin une Lettre du Consul François, resident à Dantzick, lequel m'avertit que ledit Prince a un Ambassadeur en Pologne, & l'Empereur, & le Duc de Baviere aussi. Ce qu'ils feront sera peut-être éventé par Monsieur de Bregy, lequel se rencontrant sur le Païs, au tems de la Diette, y pourra traverser les pratiques que l'Empereur y voudroit faire, executant les ordres que vous lui avez donnés. Je demanderai aussi que l'on remplace les deux mille écus que vous lui avez donnés. Je suis &c.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Mr. le Comte de

BRIENNE.

Du 6 Août 1644.

Les Affaires y sont toûjours dans le même état. Mr. Contarini en a quelque bonne esperance L'Empereur est peu content du Roi de Danemark. Le Resident de Suede à Munster leur demande le payement des Subsides. Subside pour le Transilvain. Les Ministres Suedois veulent écrire une Lettre à ceux de l'Empereur, & elle sera renduë publique. Effets de la Lettre circulaire. Réponse qu'y donnent quelques Princes & Villes de l'Empire. Proposition de l'Empereur à la Diete. Leur dessein est d'envoyer une Réponse ou un Memoire à la Diete. Mr. Salvius a rejetté la Médiation de Pologne à Osnabrug. Affaire d'Oostfrise.

MONSIEUR,

Il se rencontre assés à propos, que nous n'avons pas beaucoup de sujet de vous entretenir par cet Ordinaire, les Affaires dont nous sommes chargez n'ayant pas changé de face, depuis

1644.

Les Affaires y sont toûjours dans le même état.

1644.

depuis nos Dépêches précedentes, & puis nous nous trouvons un peu indisposés l'un & l'autre; ce qui nous auroit pû mal aisément permettre de faire un grand travail.

Mr. Contarini en a quelque bonne esperance.

Monsieur Contarini a bien dit depuis peu à l'un de nous, qu'il commençoit de mieux esperer de la Négociation, que l'on devoit au premier jour donner ici un Compagnon au Comte de Nassau, plus qualifié que le Docteur Volmar, & que cependant on lui devoit envoyer ordre de travailler à la réformation des Pouvoirs, suivant l'expedient qui en a été ci-devant proposé, à condition que ce qui seroit accordé à Munster serviroit aussi pour Osnabrug; mais tout cela n'est encore qu'en esperance, & nous n'en voyons rien que ce que le Sr. Contarini nous a témoigné d'en avoir apris par les Lettres de l'Ambassadeur de Venise qui est à Vienne.

L'Empereur est peu content du Roi de Danemark.

On écrit de-là, Monsieur, que l'Empereur n'est pas satisfait du refus, qu'a fait le Roi de Danemark d'entrer en Ligue, offensive & défensive, avec lui. Il a bien voulu promettre de ne s'accommoder pas, sans la participation de l'Empereur, ni qu'à des Conditions hautes, qu'il a données; mais il n'a pas voulu s'engager plu particulierement, soit que les Senateurs de son Royaume n'ayent pas voulu consentir, ou qu'il aît eû aprehension, en ce faisant, de se décréditer dans le Parti Protestant. Si ce qu'on ajoûte est vrai, qu'on lui a demandé Gluckstadt, pour la retraite de l'Armée de Galas, qui s'avance en ce Païs-là, cela ne servira pas mal, pour avancer la Négociation de Mr. de la Thuillerie, que nous aprenons par un bruit incertain avoir passé en Suede.

Le Resident de Suede à Munster leur demande le payement des Subsides.

Le Resident de cette Couronne nous est venu voir, chacun de nous en particulier, pour nous demander avec instance, le payement du Subside. Nous avons répondu tous deux la même chose, sans toutefois en avoir concerté ensemble auparavant; c'est en substance que les Lettres de Change sont déja arrivées à Hambourg, & que nous sommes prêts de satisfaire de notre part à ce que nous devons, pourvû qu'on accomplisse aussi, de la part des Ministres, les conditions dont nous sommes ci-devant demeuré d'accord avec eux. Nous remarquons qu'il y en a une, qui ne pourra plus être exécutée, puisque Galas ayant déja fait plus des trois quarts du chemin a délivré le Marechal Torstenson de la peine de l'aller chercher plus loin. Il nous semble qu'on ne peut pas lui demander davantage maintenant, que de se mettre en Campagne, comme il fait, pour faire tête à l'Ennemi qui s'approche de lui.

Comme son Armée sera en corps, l'argent du Subside ne sera pas moins utilement employé en sa subsistance, tandis qu'elle sera dans l'Action, qu'au payement des Garnisons de la Pomeranie. Pour les deux autres conditions, ou elles seront exécutées, ou bien il ne sera pas payé.

Subside pour le Transilvain.

Vous verrez par la Lettre de Mr. Salvius, dont nous vous envoyons la Copie, qu'il ne fait pas difficulté de promettre, que l'argent destiné pour le P. Ragotzy sera pris par préférence, & du reste il n'en sera rien employé en la Guerre de Danemark; ce que nous estimons très-avantageux, venant de sa part. Il ne nous reste que la difficulté de savoir si sa promesse doit être suffisante, Mr. le Baron Oxenstiern n'y étant pas obligé; mais nous avons crû ne la pouvoir pas refuser sans l'offenser, puisqu'elle doit être suivie de celle de Mr. Torstenson, que nous chargerons Mr. de Meulles de retirer.

Les Ministres Suedois veulent écrire une Lettre à ceux de l'Empereur, & elle sera renduë publique.

Le même Resident nous a communiqué le dessein, qu'ont pris les Ambassadeurs de Suede, d'écrire à ceux de l'Empereur, une Lettre concertée, qui paroîtra en public, contenant leurs plaintes du retardement qu'on aporte à la Négociation de la Paix. Ils nous font témoigner, qu'après en avoir donné part aux Princes & Etats de l'Empire, leur dessein est de se retirer si l'on ne se dispose à leur donner du contentement. Nous nous sommes encore rencontrés tous deux, à leur faire une même réponse, & à les dissuader de cette résolution, jusques à ce qu'elle aît été plus serieusement examinée, & qu'elle puisse être prise du consentement de tous les Intéressés.

Effets de la Lettre Circulaire.

Réponse qu'y donnent quelques Princes & Villes de l'Empire.

Quoique la Diéte de Francfort soit toûjours en incertitude de la résolution, qu'elle doit prendre sur notre Lettre Circulaire, nous ne laissons pas de tems en tems d'en recevoir la réponse de quelque Prince, ou de quelque grande Ville. Nous vous envoyons la Copie de celle qui a été faite par l'Archevêque de Magdebourg, des Villes de Hambourg, de Lubec & de Bremen.

Proposition de l'Empereur à la Diete.

Leur dessein est d'envoyer une Réponse, ou un Memoire à la Diete.

Si la Diete en corps ne répond point, & qu'elle se contente d'avoir reçu la Proposition injurieuse, qui y a été faite sur ce sujet, de la part de l'Empereur, & qui court par toute l'Allemagne, nous estimons qu'il seroit bien à propos de faire une forte Réponse, ou un Memoire & l'envoyer à Francfort, & aux Princes de l'Empire, de la part de Sa Majesté, ou bien si la Reine ne trouve pas à propos, pour avouër ce que nous avons fait par son Ordre, d'employer le nom du Roi, ou le sien en une matiere, où les Ennemis se pourroient emporter à quelque replique peu respectueuse; Mr. le Maréchal de Turenne pourroit faire la même chose, en déclarant que c'est par le commandement exprès de S. M. Cela produira un meilleur effet pour le Ministre de celui qui commande l'Armée du Roi en Allemagne, que si nous mettions tout de nouveau la main à la plume, après que l'Empereur a fait insérer, dans sa Proposition, que nous n'avons pas eû ordre d'écrire ladite Lettre Circulaire. Nous ferons toutefois ce qui nous sera commandé.

Mr. Salvius a rejetté la Mediation de Pologne à Osnabrug.

Nous avons remarqué un endroit de votre Lettre qui nous oblige de vous dire, que si, par quelqu'une des nôtres, nous vous avons donné sujet de croire que Mr. Salvius eût désiré la Médiation du Roi de Pologne, nous nous sommes mal expliqués; non seulement il ne nous a pas témoigné de la souhaiter, mais il l'a entierement rejettée pour Osnabrug. A la verité il y a bien donné son consentement pour Munster, en cas que nous la désirassions, mais ç'a été seulement pour nous plaire, & après y avoir été porté par nos persuasions.

Affaire d'Oost-frise.

Il semble que l'affaire d'Oostfrise prend un autre bon chemin, pour être accommodée. Le Sr. de Montigny, que nous avons dépêché à Mr. le Prince d'Orange, a été envoyé par lui à la Haye, où nous aprenons que Mrs. les Etats, par son avis, doivent députer quelques-uns d'entr'eux, pour aller terminer ce différend sur les Lieux. Si les Propositions qu'on nous a communiquées, de faire licentier présentement au Comte d'Embden une partie de ses Troupes, & le reste quelque-tems après, sont faites & exécutées sincerement, nous croyons que Mad. la Landgrave aura sujet de s'en contenter, moyennant l'assurance qu'on lui donnera qu'il ne sera rien entrepris contr'Elle en ce Païs-là, qui l'empêche de jouïr ci-après des Quartiers & des Contributions qu'Elle a eû jusques-ici. Nous sommes &c.

LET-

1644.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN,

A Mrs. les Comtes

D'AVAUX

ET

SERVIEN,

A Fontainebleau le 10 Août 1644.

Il les exhorte à la bonne intelligence. Affaire d'Oostfrise.

MESSIEURS,

Il les exhorte à la bonne intelligence. BIEN qu'il semble que j'aye mauvaise grace d'ajoûter mes prieres à la Lettre que Leurs Majestés vous écrivent, pour vous porter à une meilleure intelligence, que celle qui a été jusques-ici parmi vous; je n'ai pû néanmoins m'empêcher de faire une action qui seroit superfluë, si elle n'étoit une marque du zéle que j'ai pour le service du Roi, & de l'opinion que je veux avoir d'être en quelque considération dans votre Esprit. Je ne veux point entrer, ni dans le fond de la matiére qui a divisé vos volontés, ni remuer les sujets de cette mauvaise intelligence., à l'assoupissement de laquelle nous sommes obligés de commencer le Traité de la Paix que nous voulons tâcher de procurer à tant de Peuples, qui sont en guerre. Je veux croire qu'en ceci il n'y a point de votre faute; & s'il y a quelque mal, en ce qui s'est passé parmi vous, j'aime mieux l'attribuer à la fortune, qu'à votre conduite. Mais après cela, permettez-moi, que je vous demande si vous croyez tout de bon qu'en continuant dans cette division, le service du Roi ne laissera pas de se faire, aussi-bien que si vous étiez unis de sentiment, & de volontés; que cela n'aportera point de longueurs à l'expedition des affaires, que vous agirez avec la même vigueur, & la même liberté d'Esprit, & qu'après avoir donné beaucoup de tems à mediter sur les différents qui vous sont survenus, & à justifier vos ressentimens, vous en aurez encore assés de ce qui vous restera, pour vous préparer à soutenir les intérêts du Roi, & ceux de ses Alliés, à repousser les subtilités & artifices de vos adversaires, bref à acheminer le cours de votre Négociation au but où Sa Majesté vise? Que si cela est impossible, ou au moins fort difficile; je vous laisse à juger vous-mêmes, s'il n'est pas juste que vous soumettiez vos différents, & vos ressentimens particuliers aux intérêts de l'Etat, & au bien des affaires du Roi. Cela étant, comme je crois que vous n'en doutez pas, je vous conjure de le faire, mais du fond du cœur, & sans reserve, & de donner cette satisfaction à la Reine, qui vous la demande. Et pour moi, je vous déclare que toutes les avances que vous ferez en ceci, & toutes les repugnances que vous surmonterez seront autant de sujets d'obligations que vous acquererez sur moi, que j'en aurai un ressentiment extrême, & que je chercherai avec soin les occasions de m'en revanger, & de vous témoigner, après m'être remis au Sieur de Saint Romain, de vous entretenir plus au long de ma part, de vive voix, que personne ne sera jamais avec plus de vérité que moi &c. 1644.

L'Affaire d'Oostfrise. L'Affaire de l'Oostfrise s'achemine bien, puisque Messieurs les Etats veulent être cautions que Madame la Landgrave ne sera point troublée en ses Quartiers, ni en ses Contributions, bien que, pour son honneur le Comte d'Embden ne doive désarmer si-tôt. Je vous prie de travailler à y mettre la derniére main, afin que les Troupes Hessiennes soient en liberté d'agir contre l'Ennemi commun, du côté qui sera jugé le plus à propos. Vous verrez par le Mémoire que j'ai dressé avec Monsieur le Comte de Brienne, que ma pensée est qu'il faut donner de telles satisfactions aux Ministres Imperiaux & Espagnols, aux choses qu'ils nous opposent, que l'on puisse entrer tout de bon à traiter, ou à faire clairement connoître au Monde, qu'il ne tient pas à nous, mais bien à eux.

TRADUCTION

D'une Lettre que le Chancellier du Royaume de Suede, AXEL OXENSTIERN, a envoyée à son fils JEAN OXENSTIERN, Ambassadeur à Munster, par laquelle on peut voir que les Suedois se servent de leurs Armes en Allemagne, sous prétexte de la Religion, pour s'aproprier, & conserver la Principauté de Pomeranie, & se la rendre Héreditaire, & comme quoi il est affectionné á la France. Imprimée en l'année 1644.

TRES-CHER FILS,

LA Lettre de Minden du 14. du mois passé est bien arrivée par la derniere Poste. Par icelle j'ai conçu quelque esperance de ta reconvalescence. Le bon Dieu te la donne, & te fortifie selon sa volonté paternelle! car *inter privata* je ne désire ni souhaite rien tant. Quant à ma personne, je commence à me mieux porter; il est vrai que l'Erésipéle ne me veut aucunement quitter. Pour les autres bons amis, ils sont tous en santé, selon le tems & la saison. Pour ton beau-Pere, il se porte mieux maintenant. Sa Majesté la Reine se trouvoit bien mal,. Elle est maintenant en bonne disposition. J'apprends aussi que Monsieur Salvius est à Osnabrug; cela, à ce que je puis connoître, ne peut pas aporter grand préjudice, tant que vous demeurerez coi, & en repos à Minden, jusqu'à ce que les François soient arrivés. Il est bien vrai que cela aportera peu d'utilité au Public, & que pour cela nous n'en acquerrons pas meilleure affection envers les Danois, & moins envers l'Empereur, comme aussi fort peu envers les Princes & Etats d'Allemagne; mais si cela peut effectuer quelque chose, ce sera une jalousie aux François, & fomenter de quoi penser,

1644. penser. Sur quoi nous ne pouvons pas fonder nos Conseils ; toutefois le choix de la Constitution est tel qu'au cas qu'on nous donne plus grand sujet, ou bien si quelqu'un ne nous donne d'autre Conseil, nous les devons à bon droit oprimer & ployer jusqu'à meilleure occasion, & quand bien aussi seroit que tu dûsses en quelque façon te relâcher, & te fantasier, demeure néanmoins ferme en tes Complimens, n'offense pas encore la France, & tiens les François en ta main, le plus que tu pourras faire, par reputation & courtoisie; car je ne vois rien encore d'assuré en leur posture, que je veuille conseiller aucune mesintelligence avec la France, soit pour l'amour de l'Empereur, ou du Danois, ou de quelqu'autre, & tant plus que tu t'apercevras que le François tourne ses pensées en faveur de la Partie adverse, d'autant plus dois-tu mettre peine de te servir des conseils contraires. Tu me demandes, si au cas que l'on vînt plus avant en Conference avec vous & avec les François, *de modo procedendi & agendi inter vos de conditionibus Pacis*, jusques où j'estime que vous deviez aller ? Je crois que votre Instruction vous le démontre assés, & suivant icelle vous devez vous régler ; toutefois je vous remettrai ceci en memoire en peu de paroles, que notre prétexte est *rerum Germanicarum restitutio in pristinum & veterem statum propter Regni interesse , & proprium nostrum.* Et c'est-là celle qui justifie notre procedé, & nul, de quelque Religion qu'il puisse être, ne nous en peut blâmer ni reprendre, & partant ceci doit être le principal, & le commencement du Traité, sur lequel les François, aussi-bien que nous, doivent insister & y aporter tout soin & diligence. Or ce qui viendra ici en consideration, & comme il y faudra travailler de notre côté, toi & Salvius y devez bien prendre garde, avant que d'entrer en Conference avec aucun.

Pour ce qui est de la satisfaction de la Couronne de Suede, sur ce point il faudra prémierement en traiter en general, & y faire consentir avant que l'on vienne au particulier. Car j'ai en main des choses par lesquelles l'Ennemi, ni les Etats de l'Empire Romain ne peuvent l'empêcher. Cela pourroit tirer autrement à grande peine, s'ils pouvoient s'accommoder pour l'amour de ceux qui doivent faire ledit accord. Je remarque aussi que pour la satisfaction de la France, sur laquelle on a plus l'œil, & plus d'égard que sur nous, qu'à la verité elle sera difficile; mais vous devez en ceci agir prudemment & du commencement vous tenir au premier article, touchant la restitution de l'Allemagne, & faire mention plûtôt d'une mutuelle cooperation, qui soit à l'intention des deux Couronnes, après quoi on pourra parler de la Pomeranie. C'est ce que l'on doit bien considerer, & aviser, comme quoi la cooperation sera acceptée sous cette limitation, que pour icelle le point principal ne sera aucunement ruïné, ni notre bien renversé. Le Sieur Turbicluke est coi, & en repos, & pourtant jusques à present il y a eû quelque aparence. Il ne s'est pas fait encore grand' chose touchant son expedition. Je doute, & non sans cause, si l'on l'envoyera aussi avec. Il y a trois semaines que je lui envoyai les Chiffres. Le 1. Decembre 1643. *Signé*, AXEL OXENSTIERN.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

1644.

A Paris le 13. Août 1644.

La réponse à la Lettre du 30. Juillet sera donnée à Mr. de Saint Romain. Affaire des Subsides. Sur les démêlés de la Landgrave. Combat naval entre les Suedois & les Danois. Reflexions sur cet Evenement. Le Roi de Danemark entre en conférence avec le Ministre de France. La Cour est surprise que les Envoyés en Pologne & en Transilvanie ne sont point partis. Mesures que la Cour y prend. Nouvelles de l'Empire & des progrès des Armes. Mort du Pape avantageuse pour Mr. le Nonce Chigi. Secours envoyés aux Catalans. Consternation dans la Flandres. Nouvelles d'Angleterre fort incertaines. Il y regne le desordre & la confusion. Prise de Lerida.

MESSIEURS,

LES grandes affaires qui nous sont survenuës ayant empêché, que nous n'ayons sitôt dépêché Monsieur de St. Romain, que nous avions resolu, vos Lettres du 30. Juillet l'ont encore trouvé en cette Cour, il en part le jour de l'Ordinaire, & sera chargé des réponses de celle-là, en peu de lignes. Il sera aisé d'y satisfaire, les mêmes affaires qu'elle traite ont deja été examinées, & sur les mêmes vous avez lû les Ordres de Sa Majesté. Il seroit hors de tems de discuter si l'argent du premier terme du Subside accordé aux Suedois leur doit être payé, ou, sur le prétexte de leur guerre de Danemark, le retrancher ou le diminuer, puisque vous avez reconnu, avec les Ministres de leur Couronne, qu'il sera acquitté & concerté avec eux, à quoi l'argent pourra être employé. C'est à vous desormais à le faire déclarer au Sieur de Meules, d'executer promptement & ponctuellement, ainsi que sans doute il le fera, les ordres que vous lui prescrirez, & en payant tirer les assurances dont on est convenu avec vous. Monsieur des Hameaux executera aussi de son côté ceux qu'il recevra de votre part, & bien qu'il aît dépêché en Transilvanie, pour faire savoir au Prince qu'il a cent mil Risdalles pour lui, il n'en sera fait de délivrance que sur les avis qu'il

La réponse à leur Lettre du 30. Juillet sera donnée à Mr. de St. Romain.

Affaire des Subsides.

1644. qu'il recevra de celui que vous y aurez auſſi dépêché. Pour recevoir cette ſomme, il eſt juſte qu'il s'engage à ſervir, & à ne point faire la Paix, ni de Trêve que de notre conſentement. Et bien que par pluſieurs Lettres le Roi aît mandé à Mr. des Hameaux ce que c'étoit de ſon intention, je ne laiſſerai de lui réiterer les précedens ordres, la premiere fois que je lui écrirai, ce qui ſera, avec l'aide de Dieu, au commencement de la ſemaine prochaine.

Vos Dépêches & pluſieurs qui m'ont été envoyées par le Secretaire Braſſet, m'ont apris l'arrivée de Monſieur de Montigny en Hollande, qu'il a fait entendre le ſujet de ſon Envoi à Mr. le Prince d'Orange, qui l'a remis à Meſſieurs les Etats, qu'il s'impatientoit d'acomplir avec eux ce dont vous l'aviez chargé, & que ledit Braſſet le retardant, il en étoit un peu mal ſatisfait; mais desormais cela aura ceſſé & ledit Braſſet ayant été averti des réſolutions que le Prince d'Orange avoit priſes ſur cette matiere, & la diſpoſition en laquelle il eſt de terminer ce differend, & faire que Madame la Landgrave ſoit ſatisfaite, ils auront en commun & de concert preſſé ces Meſſieurs d'y concourir, & d'obtenir d'eux ce qui a été conſenti par ledit Prince, lequel croit que ladite Dame ſe peut & doit contenter que les Lieux qu'elle occupe lui demeurent, & les contributions qu'elle tire de l'Ooſtfriſe, & ne pas impoſer au Comte qu'il ne puiſſe être armé pour la ſureté & la défenſe de ſon Etat, contre laquelle il ſait bien qu'il y a des gens qui veulent entreprendre, & peut-être ſes propres Sujets pour le reduire à n'avoir nulle autorité & le ſoumettre à leurs voiſins, pourvû que, ſur ce prétexte, il ne demeure ſi puiſſamment armé, que ladite Dame aît ſujet de craindre qu'il ne cherche que l'oportunité d'entreprendre ſur elle.

Elle ſe doit accommoder d'autant plus que les Etats ſeront comme Garands de ce qui lui ſera promis. Ses Miniſtres y donnent les mains: cela ſemble auſſi bien juſte, & bien fortement établi. Le changement de la conduite du Comte de Naſſau envers les Miniſtres de Madame la Landgrave a pû juſtement vous faire craindre qu'il ſoit affecté, pour donner chaleur à un accommodement particulier, dont elle pourroit être recherchée. Mais ſa fermeté à demeurer liée à la cauſe commune, ſa grande prudence & ſa generoſité ſont des raiſons qui levent toutes ſortes d'aprehenſions; & d'autant plus que ledit de Naſſau ſatisfait à ce qu'il doit, & que vous l'avez condamné, quand il a refuſé leur communication. Il ſera pourtant de vos prudences de veiller à ce qui ſe paſſe, & par vos conſeils de la fortifier, de tems en tems, dans les bonnes reſolutions qu'elle a embraſſées, & pour lui faire voir combien leurs Majeſtés ſont ſatisfaites de ſa conduite, & de la Lettre qu'elle leur a écrite ſur le ſujet de votre circulaire. Outre la Lettre generale que je vous envoye pour celle-ci, eſt jointe une ſeconde, ayant jugé qu'il faut ſouvent & par divers complimens l'engager de plus en plus à perſiſter dans l'Alliance, & dans la dépendance de cette Couronne; & je m'aperçois qu'elle l'affecte, & reçoit avec joye ces demonſtrations d'eſtime & de confiance.

Combat Naval entre les Suedois & les Danois. Avant que le Sr. de St. Romain puiſſe arriver auprès de vous, vous aurez eû des nouvelles d'un ſecond Combat Naval livré entre les Danois & les Suedois. S'il n'eſt plus decifif que le premier, l'une & l'autre de ces Couronnes pourront ſe diſpoſer à un accommodement, jugeant également que la Conquête d'un Royaume n'eſt pas l'ouvrage d'un jour, & qu'ils perdent ou éloignent au moins les momens d'aſſurer la Paix generale, dont ils ont autant de beſoin que tous les autres Princes. Que l'un d'entr'eux demande des conditions, comme s'il étoit victorieux, ſon reſſentiment & ſon courage le lui inſpirent; mais ayant donné la charge à ſon fils, & à ſes Ministres d'entrer en conférence avec Mr. de la Thuillerie, il ſemble déja diſpoſé à ſe ſoumettre à la Raiſon. Il reſte pourtant à craindre qu'il s'en forme une particuliere; mais celui qui écoute dès la premiére ſemonce qui lui eſt faite, donne lieu de beaucoup eſperer. Si la reception qui a été faite à Monſieur de la Thuillerie ſemble déja donner quelque dégoût de ſa conduite, cela a été puiſſamment reparé par les Eloges, qu'il a fait proférer à l'avantage & à la gloire de leurs Majeſtés, & l'état où ſont les affaires peut même excuſer une partie de ces manquemens. Si par un peu d'argent on diſpoſe quelqu'un de ſes Miniſtres à apuyer nos intentions, & qu'ils emportent ſur ſon naturel fier & préſomptueux, qu'il entre dans le deſir de la Paix, & qu'il ſe contente de Conditions équitables, il aura été bien employé. J'ai deja remplacé celui que vous avez fait remettre à Hambourg, & fait commander à Mr. le Préſident de Bailleul, de pourvoir à vos apointemens, & dès ce jour j'en ſignerai l'Ordonnance. Ainſi j'aurai ſatisfait à ce que vous aurez déſiré de moi, qui fais un même jugement que vous, que le Roi de Danemark, n'ayant point traité avec l'Empereur pour s'engager, ſans être lié, à ſa défenſe, fait ſonner bien haut ſon reſſentiment, & les Conditions ſans lesquelles on ne peut vouloir la Paix; mais de ces paroles il eſt interpreté & maître. Et ſi le conſeil lui a été donné par les Senateurs de ſon Royaume, ils font paroître qu'ils veulent bien être ſecourus, mais ne point dépendre d'un Traité, non plus que la Souveraineté de l'Empire, & qu'ils ne pourroient conſentir que leurs formes fuſſent changées, & évitant ainſi de faire trouver à Osnabrug des Commiſſaires pour vuider les différents qu'ils veulent compoſer ſur les Frontieres des Royaumes. Sa Majeſté ayant vû par vos derniéres Depêches que ces Meſſieurs qui doivent aller en Pologne, & en Tranſilvanie, n'étoient pas encore partis, s'eſt trouvée ſurpriſe de leur retardement, les affaires dont ils ſont chargés étant de conſequence, & l'une pouvant cauſer beaucoup de mal étant omiſe, & exécutée à contre-tems, & pour la grace que l'on peut prétendre de l'autre, elle ſe perd en la différant. Il a été auſſi jugé, afin que vous puiſſiez avec facilité travailler aux affaires, qu'il étoit bon que l'un & l'autre fuſſent ſoulagés de la peine de faire les Dépêches, & qu'aſſemblés vous le recommandaſſiez à un Secretaire, ſoit en lui donnant chacun vos Mémoires, de ce qu'elles devront contenir, en lui preſcrivant les choſes qui doivent être écrites, & pratiquer entre vous ce qui ſouvent a été mis en uſage, quand à diverſes perſonnes le ſoin d'une Négociation de grande importance a été commiſe, & comme il avoit été projetté, lorſqu'avec un de vous Monſieur de Chavigny devoit être employé, & Sa Majeſté ſe remet à vous de convenir de quelqu'un qui puiſſe accomplir dignement cette fonction, en reſolution pourtant, que ſi elle aprenoit que vous euſſiez peine de vous en accorder, de vous en envoyer un, lequel ayant titre de Secretaire de l'Ambaſſade, ſera tenu d'écouter ce que vous lui ordonnerez, & tellement dépendant de vous, ſoit ſéparément ou aſſemblés, que revoyant la Dépêche, il demeurera en

Reflexions ſur cet Evenement.

1644. Le Roi de Danemark entre en conference avec le Miniſtre de France.

La Cour eſt ſurpriſe que les Envoyés en Pologne & en Tranſilvanie ne ſont point partis.

Meſures que la Cour y prend.

1644.

en votre pouvoir, de la corriger, changer, & faire rediger dans les termes qui vous sembleront les meilleurs, & les plus précis, pour donner à entendre ce que vous aurez resolu de

Nouvelles de l'Empire & des progres des Armes.

mander. Vous savez ce qui se passe dans l'Empire; ce seroit vous importuner, que de vous faire part des nouvelles qui vous sont écrites, non pourtant de ce qui se fait sur le Rhin & au delà, où Monsieur le Duc d'Anguien s'étant acheminé, nous attendons d'heure à autre de savoir, s'il y aura combattu l'Armée de la Ligue, ou si elle se sera retirée du Siége de Fribourg. Il court un bruit de leur défaite, & c'est un bon augure: les grandes Actions sont souvent sues de la sorte; joignez à cela que Mr. le Maréchal de Turenne, dont la suffisance vous est connuë, n'a jamais mis en doute qu'il déferoit les Bavarois, si un secours pareil à celui qui a passé le pouvoit joindre. Nous

Mort du Pape.

avons sû dès Mardi au soir la nouvelle de la Mort du Pape avenuë le 29. du passé; & ayant remarqué par la plûpart de vos Dépêches que vous avez tout sujet de vous louër de la conduite de Mr. de Chigi, j'ai averti Mr. de St. Chaumont qu'il prît bien garde qu'il ne fût re-

Avantageuse pour Mr. le Nonce Chigi.

voqué. S'il n'arrive que la force & la violence intimide les Cardinaux, il semble que les Espagnols n'auront pas grande part à l'élection qui se doit faire. L'exclusion paroît en la main des Barberins, mais non pas l'inclusion; s'ils se portoient à l'un des autres partis, celui-là deviendroit plus puissant. C'est ce qui fait craindre; n'y ayant pas lieu de s'assurer de la volonté de l'aîné des freres; mais s'il considére le traitement des Espagnols, & comme ils apuyent ses Ennemis, & que par ces raisons il se joignît à la France, l'on pourroit élever au Pontificat quelque grand Sujet, & c'est à quoi nous travaillons de toute notre puissance.

Secours envoyés aux Catalans.

Croyez-vous bien que depuis le commencement de cette année, (je compte comme les Romains, qui la faisoient commencer au prémier de Mars,) il aît passé dix mil hommes de pié en Catalogne, & que l'Armée que commande Monsieur le Maréchal de la Mothe est bien de plus de vingt-cinq mil hommes de pied ou de cheval, & qu'au 30. Juillet il n'aît encore point tenté le secours de Lerida, & que cette Place se soit si longuement défenduë. Si d'un côté nous avons de la crainte, de l'autre nous esperons beaucoup; car si le tems donne moyen aux Ennemis de fortifier leur Camp, le même ruïne leur Armée. Que de choses dépendent du secours de ces deux Places, ou de la prise du Sas qu'on ne met point en doute!

Consternation dans la Flandres.

La consternation est si grande dans la Flandres, non seulement parmi les Peuples, qu'elle passe même parmi la Soldatesque, & les plus sages, comme les moins sensés, en augurent la perte.

Nouvelles d'Anglerre fort incertaines. Il y regne le desordre & la confusion.

Bien que j'aye des Lettres d'Angleterre, je ne vous saurois mander en quel état y sont les affaires. Le Royaume est plein de confusion, & les Partis toûjours animés, chacun publie avoir gagné la bataille. Pour moi, j'admire qu'il y aît nombre d'Armées, & si proches les unes des autres, qu'elles puissent à point nommé remettre les affaires, & leur guerre me paroît un Jeu d'Echets, où par une piéce on en défend une autre. Je vous envoye le double d'une Lettre du Chancellier de Suede écrite à son fils. Elle est imprimée en Allemand, ce qui la rend suspecte, & m'a été envoyée par Mr. de la Thuillerie. Vous y ferez telle réflexion que vous voudrez & jugerez qu'elle merite. Lors que je l'ai reçuë, celle-ci étoit écrite, ou du moins bien avancée. Mr. de Baugency dépêché en Catalogne en est revenu, lequel nous a aporté la

1644. Prise de Lerida.

nouvelle de la reddition de la Ville de Lerida, & que Mr. le Maréchal de la Mothe s'aprochoit de Taragone, en intention de l'assiéger. Il fonde son dessein sur trois choses; la foiblesse de la Garnison, l'affection des Habitans envers la France & l'état miserable auquel se trouve l'Armée du Roi Catholique. Ceux qui ont défendu Lerida y ont aquis beaucoup de réputation; le Siége a duré jusqu'au penultiéme du mois passé. Je suis &c.

LETTRE

De Monsieur

SERVIEN

A Mr. le Comte de

BRIENNE.

Du 13. Août 1644.

Affaire d'Oostfrise. Affaire du Ceremoniel. Il reproche la conduite des Hollandois. Affaire du Subside aux Suedois. Les Ministres Suedois écrivent aux Commissaires Imperiaux à Osnabrug. Il se rejoüit de la découverte de la conspiration de Sedan. La desunion augmente parmi les deux Ministres François. Mr. Servien s'en excuse.

MONSIEUR,

Nous ne doutons point que Mrs. d'Estrades & Brasset, vous rendans compte des mêmes choses, dont ils nous donnent avis, ne vous ayent informé de tout ce qui s'est passé en l'Affaire d'Oostfrise, ainsi que nous l'avons été par leurs Lettres. Nous n'avons pas laissé de vous faire savoir bien exactement, par toutes les notres précedentes, ce que nous y avons fait de notre côté; & d'ajoûter aux informations qu'ils vous en ont données, ce qui a été de notre fait, dont ils n'avoient pas eû connoissance.

Affaire d'Oostfrise.

Vous avez déja sû l'envoi de Mr. de Montigny, vers Monsieur le Prince d'Orange, & ce que son voyage a obtenu de lui assés heureusement; qui est en somme, qu'il a donné avis à Mrs. les Etats.

Monsieur le Comte d'Erberstein voudroit bien n'être pas obligé de démolir la nouvelle Fortification, qu'il a fait faire à Germinghen; mais le lieu où il a fait travailler, étant situé entre deux Places, où Mrs. les Etats tiennent Garnison, qui sont Embden & Grootz, ils sont si jaloux de tous les établissements qu'on voudroit faire de ce côté-là; & principalement de ceux qui voudroient troubler le Commerce des Rivieres; qu'assurément ils se porteroient plûtôt à quelques hostilités contre les Troupes de Madame la Landgrave, que de souffrir qu'Elle s'établisse & se fortifie au milieu de leurs Places. L'on aura assés fait pour Elle, si l'on peut obtenir, que toutes choses soient remises au premier état, sans qu'il faille prétendre de profiter de l'entreprise qui avoit été faite con-

1644. tr'Elle. Nous donnerons cet avis à Mr. de Rorté, afin que dans l'accommodement il dissuade Mr. le Comte d'Erberftein de fa prétenfion, & qu'il faffe voir aux Députés de Mrs. les Etats, que nous n'avons pas voulu appuyer au nom du Roi une nouveauté qui leur eût pû déplaire, pourvû que leur parole & leur autorité affûrent Madame la Landgrave, qu'à l'avenir Elle ne recevra plus de femblables troubles, ni du Comte d'Ooftfrife, ni d'aucun autre, au moins jusques à la conclufion de la Paix.

Nous envoyerons nos avis de cette forte à Mr. de Rorté, afin qu'il en ménage l'execution, & que même il léve les ombrages, qu'on auroit pu prendre, qu'il y ait eû intention fecrete, de diminuer le credit de Mrs. les Etats dans ce Païs-là; ni d'y établir aucune autre puiffance que la leur, fi ce n'eft pendant la Guerre, où ils doivent être bien aifes, que l'Ooftfrife, pour l'exempter des contributions, qu'il faudroit qu'elle payât à l'Empereur, auffi bien que les autres Provinees de l'Empire, foit obligée de les payer à une Princeffe, qui lui fait une Guerre, dont Mrs. les Etats tirent avantage. Si la propofition qui a été faite par Monfieur le Prince d'Orange, pour l'accommodement de l'affaire, s'execute fincerement, pour peu qu'on y ajoute d'un côté ou d'autre, pour la fatisfaction ou fureté de ceux qui y ont intérêt; nous ne voyons rien qui empêche qu'on ne s'en doive contenter; car ledit Comte desarmant à une ou plufieurs fois, & Madame la Landgrave confervant fes quartiers ou contributions en ce Païs-là, on n'a pas lieu par notre avis de prétendre davantage.

Pour en parler ouvertement, nous n'avons pas tant d'intérêt aux Conditions, comme nous en avons, que l'Affaire s'accommode promptement, tant pour éviter les fâcheufes fuites qui pourroient accompagner un plus grand engagement, & les divers Intérêts qui s'y pourroient mêler, que pour mettre plûtôt en liberté les Troupes de Madame la Landgrave, & leur donner moyen d'agir ailleurs plus utilement; car on dit que ce qui refte dans la Franconie des Troupes de Hatsfeld, doit aller renforcer les Bavarois auprès de Brifac, & tomber fur les bras de l'armée du Roi; ce qui n'arriveroit pas, fi les Troupes de Madame la Landgrave, que ce malheureux différend d'Ooftfrife retient dans l'extrêmité d'Allemagne, euffent pû donner la moindre jaloufie, ou dans la Franconie, ou dans l'Evêche de Cologne. Cependant Mrs. les Etats, qui feroient bien marris, qu'une Affaire arrivée fi proche d'eux, & au milieu de leurs Garnifons, s'accommodât par une autre entremife que la leur, ne fe hâtent pas plus de s'en entremettre, que fi ce differend ne faifoit préjudice, ni à la France ni au Public. Ce qui nous donne quelques apréhenfions, eft que ces Mrs. au commencement témoignoient ouvertement de n'aprouver pas cette nouveauté, pendant que Monfieur le Prince d'Orange en parloit avec froideur, & faifoit femblant de n'en avoir connoiffance, & qu'aujourd'hui que ledit Prince propofe lui-même des expedients d'accommodement, & qu'il témoigne défirer qu'il réuffiffe, ils n'y prennent point de refolution, & font les mauvais en menaçant de faire courir fus à Mr. le Comte d'Erberftein, par les Garnifons voifines, s'il ne fait ceffer la Fortification qu'il a commencée fur la Riviere d'Huis.

Ces changemens & cette diverfité de procédé entre des perfonnes, qui ont accoûtumé d'être affés refervées en d'autres rencontres, nous font craindre, qu'il n'y aît là-dedans quelque deffein caché, qu'on n'ofe découvrir, & qui ne laiffe pas d'embrouiller toute l'Affaire. 1644. Nous avons intérêt, pour le fervice du Roi, de ne pénétrer pas fi avant, & de ne voir que ce qui paroît; afin que nous demeurions en liberté d'apuyer le parti plus avantageux au Public, fans en être détournez par des confidérations particulieres. Le principal but de la France doit être que l'affaire s'accommode, & le Roi, comme il a été dit, n'a pas tant d'intérêt aux conditions, comme que l'accord fe faffe promptement.

C'eft auffi à quoi nous vifons, & à quoi nous employons tous nos foins, & voyants par une Lettre de Mr. Braffet, que le Roi, pour faciliter cet accommodement, ne refufera pas de prendre à fon fervice les Troupes du Comte d'Ooftfrife, nous donnerons pouvoir audit Sr. de Rorté de le faire, s'il le juge néceffaire, encore que nous n'en ayons rien apris par vos Lettres.

Vous verrez, Monfieur, par celle dudit Sr. Braffet, dont nous vous envoyons la copie, que Mrs. les Etats ne font pas de l'avis de Mr. l'Ambaffadeur de Venife, touchant la contestation du rang de leurs Ambaffadeurs, & qu'au lieu de s'imaginer, comme fait ledit Ambaffadeur, fans aucun fondement, que nous lui ayons ofert pour Munfter le traitement qu'ils prétendent, ils croyent que les principales difficultés viennent de nous, & ont pris la refolution de s'en adreffer à la Reine, par leur Ambaffadeur ordinaire, qu'ils renvoyent. Affaire du Ceremoniel.

Nous avons chargé ledit Sr. de Montigny de fonder, auprès de Monfieur le Prince d'Orange, & de Mrs. les Etats à la Haye, fi le favorable traitement qu'on eft refolu de leur faire en Danemark, les rendroit moins opiniâtres dans la prétenfion qu'ils ont fur cette Affemblée, en leur faifant entendre & comprendre les raifons qui ne permettent pas au Roi, ni à la Reine Regente, de leur accorder ce qu'ils demandent, pendant fa Minorité. Mais ledit Sr. de Montigny a trouvé tant de dureté de part & d'autre, & fi peu de difpofition d'écouter aucune chofe raifonnable, que, par l'avis de Mrs. d'Eftrades & Braffet, il a trouvé plus à propos de n'enfoncer pas la matiere, tant pour ne leur faire pas croire, qu'on ait fi grand befoin en cette rencontre de les rechercher, que pour leur donner le tems de voir l'effet des follicitations, qu'ils veulent faire à la Cour, en quoi ils ont mis toutes leurs efperances.

Ce qui eft de fâcheux, eft, comme vous verrez par le difcours d'un particulier, contenu en la Lettre du Sr. Braffet du 5. Août, que nous jugeons par fon ftile devoir être le Greffier de Musch, qu'ils parlent de cette Affaire, comme s'ils étoient nos Superieurs, & qu'on fût obligé en France de fuivre tout ce qu'il leur plaira. Ils y ajoûtent des menaces, & des propofitions violentes, qui tendent à faire leurs affaires fans nous, pour voir fi l'apréhenfion que nous en prendrons portera aveuglément à faire ce qu'ils défirent.

Mais il y a apparence qu'ils deviendront plus fages, lorsqu'on leur répondra avec fermeté, & fans témoigner d'apréhenfion de leurs menaces, ni de leur feparation, dont certainement l'effet feroit plus préjudiciable à leur Etat qu'à la France. Il femble qu'il importe de les détromper pour une fois de cette méthode d'agir, dont ils ne manqueront pas de fe fervir en toutes rencontres, comme ils ont fait plufieurs fois, lorsque nous étions à la Haye. Si elle leur avoit réuffi en une affaire d'honneur fi chatouilleufe, que celle qui fe préfente, ils croiroient avoir toûjours un moyen affûré d'obtenir toutes les nouveautés, qu'ils auroient dans l'Efprit, en nous difant qu'ils s'accommoderont avec les Es-

1644.

Espagnols sans nous, si on ne le leur accorde. La France a resisté autrefois à de plus puissans Ennemis, que ceux qu'Elle a aujourd'hui sur les bras, avant que leur République eût pris naissance. Mais ils n'ont pas encore éprouvé la confusion, qui se jetteroit parmi eux, & la foiblesse où ils seroient reduits, si l'appui de la France leur avoit manqué, & si cette grandeur en laquelle ils sont aujourd'hui parvenus, qui les rend si orgueilleux, avoit perdu son principal fondement.

Il reproche la conduite des Hollandois.

Il est presque insupportable, que des gens qui sont redevables à la France de tout l'honneur, & de toute la puissance qu'ils possedent, deviennent si libres, que de lui mettre le marché à la main, & veuillent faire achéter si cherement une union qui leur est plus nécessaire qu'à nous, & sans laquelle ils ne sauroient subsister. Il n'est pas juste, qu'ils soient plus adroits que nous à se prévaloir de la nécessité, que nous avons les uns des autres, ni qu'ils s'accoutument à nous menacer legerement de rompre le Traité d'Alliance, si on ne se relâche de l'autorité du Roi pour les contenter. Peut-être que, quand on leur témoignera de s'offenser de ce procédé, ils seront contraints d'en prendre, & à présent, & à l'avenir, un plus raisonnable & plus respectueux. Vous remarquerez, s'il vous plaît, Monsieur, que ce n'est pas notre faute, si vous n'êtes délivré de l'importunité que vous donnera cette contestation, & que nous n'avons rien omis pour l'attirer toute sur nous, jusques à ce que nous avons reconnu, qu'en passant plus outre, au lieu d'avancer le service du Roi, nous lui ferions préjudice.

Nous sommes bien aises que les discours de Mr. l'Ambassadeur de Venise, qui est près de vous, ayent confirmé ce que nous avons écrit des sentimens de nos Médiateurs. Encore qu'ils ne fassent que la justice en se déclarant pour nous; c'est toûjours beaucoup qu'ils soient satisfaits de notre conduite, étant ce que l'on nous a chargé par nos Instructions de menager plus soigneusement.

Affaire du Subside aux Suedois.

Ayant joint à notre précedente Dépêche la Copie de la Lettre, que Mr. Salvius nous a écrite, pour avoir le payement du Subside, nous croyons à présent vous devoir envoyer la Copie de la Réponse que nous y avons faite. Nous avons estimé à propos de le faire convenir de tout ce qui fut resolu entre nous, lorsqu'il fut en cette Ville; afin que, si la nécessité présente nous force aujourd'hui de nous relâcher de deux des conditions qui furent convenuës, nous ayons droit d'en reparler ci-après, lorsque la conjoncture en sera plus favorable; mais nous eussions aprèhendé de trop presser, & que nos instances eussent fait un mauvais effet, si, au tems que l'armée Suedoise s'assemble pour aller combattre celle de l'Empereur, qui s'est avancée dans le Holstein, nous eussions refusé de lui donner de l'argent, sous prétexte qu'elle n'est pas rentrée dans l'Allemagne, comme l'on nous avoit promis, ou que nous eussions exigé de nouveau qu'il eût été plûtôt employé aux Garnisons de la Pomeranie, qu'au payement des Troupes qui sont en Campagne, pour faire tête à l'Ennemi. Au pis aller, il ne s'agit que du premier payement, & si la Reine n'aprouvoit pas que nous y eussions apporté cette facilité, il sera fort aisé d'y remedier au 2. terme.

Les Ministres Suedois écrivent aux Commissaires Imperiaux à Osnabrug.

Vous trouverez aussi dans ce pacquet une Lettre que les Ambassadeurs de Suede ont écrite aux Commissaires Imperiaux, qui sont à Osnabrug, pour exciter leur diligence, en leur representant le retardement de la Négociation. Nous avons su que la Lettre ayant été renduë par un des Syndics de la Ville, a été renvoyée par lesdits Commissaires, qui ont mieux aimé en user de la sorte, que de s'engager à y faire réponse. 1644.

Il se rejouït de la découverte de la Conspiration de Sedan.

Nous louons Dieu de la protection, qu'il lui plaît de départir à l'heureux Gouvernement, dont la découverte de la conspiration de Sedan n'est pas une petite preuve. S'il vous plaît d'avoir la bonté de nous envoyer les Lettres, que vous aurez agréable d'écrire au Baron de Rusfemberg, nous tâcherons de lui donner adresse, en nous servant de celle que lui-même nous a donnée.

La desunion augmente parmi les deux Ministres François.

Je croyois que cette Lettre seroit écrite en commun, ayant fait prier Mr. d'Avaux, par Mr. de Bregy, de faire une suspension de nos querelles, pendant que j'irois chés lui pour traiter les Affaires du Roi. Il n'en a pas voulu donner parole, ce qui a empêché notre communication. Il a crû que je devois être assûré de sa prudence, sans exiger aucune déclaration; mais si j'ai été si mal traité de lui dans une Réponse, qu'il m'a faite, sans lui avoir donné sujet de s'emporter si avant; après avoir été contraint de lui repartir un peu fortement, pour la défense de mon honneur, & de la verité, je ne dois pas prendre confiance en sa moderation, puisqu'il a refusé de promettre, que nous ne parlerions dans la Conférence que des Affaires du Roi, & que nous laisserions nos querelles pour un autre tems. J'ai crû que le service du Roi recevroit moins de préjudice, que nous perdissions un jour de Conférence, que s'il s'y fût passé quelque chose entre nous qui eût fait plus d'éclat. Je vous puis assûrer devant Dieu, que j'ai beaucoup de regret de notre mesintelligence, en laquelle je n'ai jamais fait que repousser les injures. Si Mr. d'Avaux peut faire une juste plainte de moi, ou montrer que j'aye manqué à tout ce que doit faire un Ambassadeur, qui tient la seconde place, je me soumets non seulement à la censure; mais à être châtié; & je n'eusse jamais crû, que lui ayant écrit une Lettre fort honnête & fort respectueuse, pour lui proposer quelques expediens, pour l'avancement des Affaires du Roi, sans que j'aye aucun intérêt particulier, ni avantage, il eût voulu, après avoir demeuré un mois sans m'en parler, faire débiter par tout Paris une Réponse injurieuse, avant que de me l'avoir faite en cette Ville. J'ai chargé mon frere l'Abbé de vous présenter ma Replique; je n'ose prétendre que vous preniez la peine de la lire toute. Il faudroit avoir plus de loisir qu'il n'en reste à un Ministre, chargé des principales Affaires de l'Etat; mais je vous demande par grace de regarder aux endroits, où la Lettre de Mr. d'Avaux vous aura pû laisser quelque doute, vous y trouverez ma justification, que je suis assuré qui vous satisfera. Quand l'amitié dont il vous a plû m'honorer, en la qualité que j'ai autrefois possedée, ne me donneroit pas lieu d'esperer votre protection, je pourrois me la promettre de votre justice, & de votre generosité, qui ne vous permettront jamais, quelques Puissances qui m'attaquent, de consentir à l'oppression d'un homme de bien.

Mr. Servien s'en excuse.

Je ne suis pas de Paris, & n'ai pas un frere Président de la Cour, mais je suis autant qu'homme du monde, &c.

1644.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris ce 15. Août 1644.

Précautions qu'on prend pour la remise de l'argent au Transilvain. Son impatience d'aprendre le départ des Envoyés en Pologne & en Transilvanie. Affaire d'Oostfrise. Inconstance de Mr. de Lorraine. L'effet ne répond pas aux promesses du Ministre de Pologne. Promesses de l'Empereur au Roi de Pologne. On commence à négocier le Mariage du Roi de Pologne en France.

MESSIEURS,

VOs Lettres du 30. du passé étant quasi toutes en réponse de celle que je vous avois écrite, je n'ai pas occasion de vous faire un long Discours.

Précautions qu'on prend pour la remise de l'argent au Transilvain. Quand on envoya de l'argent pour le Prince de Transilvanie à Venise, il fut resolu au Conseil que Monsieur de Brienne écriroit à Mr. des Hameaux de ne le point délivrer que sur ce que vous lui en manderiez. Je m'assure qu'il ne l'aura pas oublié; mais j'aurois été bien aise d'aprendre le départ de ceux que vous voulez dépêcher en Pologne & vers le Prince de Transilvanie. (Son impatience d'aprendre le départ des Envoyés en Pologne & en Transilvanie.) Il auroit bien été mal à propos que le dernier particulierement fût arrivé avant la Conférence de Tirna. Cependant il faudra, avant que Mr. des Hameaux délivre rien, que l'on aît ajusté avec ledit Prince tout ce qui est nécessaire pour ne donner pas notre argent inutilement.

Affaire d'Oostfrise. Maintenant que, sur ce qu'on nous mande d'Hollande, je tiens l'affaire d'Oostfrise accommodée, il sera bien à propos, que vous sollicitiez de votre côté Madame la Landgrave, pour faire agir, comme du nôtre. J'en ai parlé fortement à ceux qui sont ici de sa part. On lui a donné cette année des assistances extraordinaires, celle que vous savez, dans l'aprehension qu'on avoit que les forces des Ennemis n'allassent fondre sur ses Etats, & il est bien raisonnable que nous en tirions quelque fruit, à présent que leur éloignement lui en fournit toute facilité. Elle a ses coudées libres pour entreprendre dans la Franconie ou vers la Mozelle.

Inconstance de Mr. de Lorraine. Les avis que vous aviez que Mr. de Lorraine avoit joint les Ennemis, ne sont pas faux. Il est malaisé de juger si nous devons être bien aises de cette nouvelle infidelité, ou si nous avons sujet de nous en affliger. Il est certain que dans la conjoncture présente nous en pouvons tirer des avantages assés considerables; mais puisqu'il n'excuse pas son changement, sur ce qu'on lui aît fait quelque tort, & qu'il ne procede que de la legereté, il semble qu'il vaut mieux, qu'il soit arrivé tôt, que si prenant confiance en lui, avec le tems il eût aporté de grands préjudices. Nous ne lui donnons rien présentement, & nous lui ôtions La Mothe, que l'on eût fait aussi-tôt raser; mais il semble que cela soit bien contrepesé par la possession où nous demeurons de tous ses Etats. Nous avons cependant tiré du profit de cette Négociation, ayant toûjours tenu ses Troupes inutiles, & ayant empêché sa déclaration pour nos Ennemis, jusques au tems qu'il a semblé n'avoir manqué de parole & de foi que pour recevoir l'affront de voir perdre Gravelines en sa présence, & selon les aparences le Sas de Gand. Tout ce qu'on peut conclure de-là de plus certain, c'est que Dieu ne veut pas encore le repos de ce Prince ni ses avantages. 1644.

J'ai vû le Sieur Roncalli sur ce que vous me mandez, pour la Médiation du Roi de Pologne à Tirna, pour l'accommodement avec l'Empereur, & le Ragotzy, de ce que les effets ne correspondent pas à ce qu'il avoit si souvent représenté des sentimens de son Maître, pour abuser l'Autorité Imperiale. (L'effet ne répond pas aux promesses du Ministre de Pologne.) La réponse que j'en ai euë a été que le Roi & le Royaume de Pologne avoient même intimé la guerre à Ragotzy, au cas qu'il ne s'accommodât pas avec l'Empereur; que ledit Ragotzy étoit entré à main armée dans le Comté de Siepez, qui est au Roi de Pologne & avoit saccagé plusieurs Villes; qu'il projettoit présentement de faire irruption dans le Royaume avec une Armée de soixante mille Tartares, qui par les derniéres nouvelles étoient prêts à y entrer; que la Guerre contre l'Empereur étoit extrémêment préjudiciable à la Pologne, parce qu'elle lui ôtoit le Commerce de Hongrie. La conclusion a été néanmoins qu'il en écriroit de bonne encre, & qu'il esperoit, si les Lettres arrivoient à tems, de faire voir en cette rencontre le cas que son Maître fait des prieres de la Reine. Vous pourrez de votre côté faire le même office par le Sieur de Bregy.

Le Résident m'a fait dire que les Lettres particuliéres de Pologne portoient que l'Empereur offroit audit Roi de faire couronner Roi de Hongrie un de ses Enfans. Ce sont des amusemens ordinaires de la Maison d'Autriche. (Promesse de l'Empereur au Roi de Pologne.)

Il ajoute que le Grand Chancelier lui mandoit que si le mariage de Suede ne pouvoit réüssir, il avoit plus d'inclination de se marier en France, qu'en tout autre endroit, quoique les Florentins n'omissent rien, par l'entremise des Espagnols, pour la Princesse Anne. (On commence à négocier le mariage du Roi de Pologne en France.)

J'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite, touchant quelque secours d'argent à la fin de l'année. Quoique nous soyons très-mal en fonds, je ne laisserai pas d'en parler au premier jour, & de voir ce qui se pourra faire. Cependant je vous prie de me croire &c.

LET-

1644.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 16. Août 1644.

Progrès du Duc d'Anguien. Retraite des Ennemis. Avantages remportés par le Maréchal de Gassion. Route de Mr. de St. Romain pour passer à Munster. Affaires de la Landgrave. Victoire du Duc d'Anguien.

MESSIEURS,

Quelques affaires qui ont retenu Mr. de St. Romain, & qui l'ont empêché de partir Dimanche dernier, comme il m'avoit assuré qu'il feroit, sauvent au Roi la dépense d'un Courrier qu'il vous eût dépêché pour vous faire part des nouvelles que Sa Majesté a euës cette nuit. Déja un bruit confus, & sur lequel on ne s'étoit pas voulu appuyer avoit apris que, bien que la Ville de Fribourg en Brisgow eût été renduë dès le 18. du passé, Monsr. le Duc d'Anguien n'avoit pas discontinué sa marche; qu'ayant passé le Rhin, il s'étoit aproché de l'Armée ennemie, & qu'ayant joint à la sienne celle que commande Mr. le Maréchal de Turenne, il auroit attaqué celle-là, forcé dès le premier jour, qui étoit le troisiéme, trois Forts, & entré dans leur Camp. C'étoit l'Ordinaire de Mets, arrivé le 13, qui avoit publié cette Nouvelle; & comme le Courrier, qu'on ne doutoit point avoir été dépêché par Mr. le Duc d'Anguien, tardoit à venir, cela mettoit en peine plûtôt de sa Personne, qu'en doute de l'Action trop circonstanciée par diverses Lettres de Strasbourg & de Brisac, pour ne la tenir pas assurée. Enfin Mr. de Tourville étant arrivé, qui nous a confirmé la bonne nouvelle, & fait entendre comme le Combat s'étoit passé. Qui a vû un Camp fortifié de la nature & de l'art, défendu par une Armée victorieuse, & pleine de gloire de quelques Actions qui lui avoient succedé, composée de vieux Corps, & commandée par des Chefs de grande réputation, se persuadera aisément que, pour l'attaquer dans ces avantages, il faut beaucoup commettre au sort, & que toutes les connoissances que l'on a pû faire, & qui donnent quelque espérance de réüssir en une telle entreprise, sont toûjours si confuses, qu'elles laissent en doute ce qui succedera, & ainsi la gloire qu'on s'y acquiert, est d'autant plus grande. Les trois Forts, dont on parloit, furent à la verité emportés, & sans que la nuit survint qui contraignit Monsieur le Duc d'Anguien de rappeller & remettre toutes ses Troupes en bataille, & en un Corps, la Victoire auroit été complete par l'entiére défaite & déroute de l'Ennemi, lequel s'étant prévalu de son obscurité, se seroit retiré dans une Vallée fortifiée par l'une des têtes d'un grand Fort, & défenduë de l'autre de la Ville de Fribourg, nouvellement prise par eux. Ce n'est ni pour se défendre ni pour se garantir de leur entiere défaite qu'ils ont pris ce parti; mais seulement comme le seul qui leur pouvoit laisser quelque esperance, l'Infanterie s'enfermant dans une Place, d'en sortir par capitulation, & à la Cavallerie, en abandonnant leurs Bagages & les Canons de l'Armée, à la faveur d'une seconde nuit, de se retirer. Pour leur traverser ce dessein, un grand Corps de notre Cavallerie, commandé par le General Roze, s'est déja avancé, & ont cherché les moyens d'aller à eux, qu'ils ont rendu difficiles, & outre qu'il l'étoit déja, par la situation du lieu, en comprant près de quatre cens toises d'une Forêt, dont les Arbres tombés en confusion rendent les sentiers également, comme les routes, très-difficiles à suivre. Desormais il s'agit de plus ou de moins perdre du côté de l'Ennemi, & de plus ou moins gagner du nôtre; car, pour leur défaite, elle est assurée, & la gloire de l'entreprise nous est acquise. Le prix de notre victoire sera au moins la prise de Fribourg, d'avoir dissipé l'Armée de la Ligue, & fait voir à Mr. de Baviere, que, pour avoir rompu quelque Corps de François & d'Allemands, qui sont armés pour la liberté de leur Païs, ils servent un grand Roi, qui ne fait la guerre que pour la leur assurer, qui ne manque ni de Chefs ni d'hommes pour repasser le Rhin. A cette bonne nouvelle j'en ajoûterai une seconde, qui traine aussi après soi de grandes suites, qui est que l'Armée de Sa Majesté, commandée par Mr. le Maréchal de Gassion, ayant côtoyé celle de Flandres, s'est logé en une Abbaye, au delà de la Riviere, qu'ils croyent nous separer de leur Païs, & qui nous donnera facilité à toutes les choses que nous ferons pour entreprendre, séparant déja Bourbourg d'eux & nous donnant moyen d'aller à Mardick, Dunkerque, & St. Omer.

Et d'autant que ledit Sr. de St. Romain, se devant embarquer à Calais, & débarquer en Hollande, pourra être mieux informé de toutes les particularités de ce qui se passera en Flandres; soit de notre côté ou de celui de Messieurs les Etats, je me remets à lui de vous conter ce qu'il en aura apris.

J'ajoûte qu'avant que j'eusse commencé à écrire, votre Dépêche du 6. du présent mois m'avoit été renduë, & que je remets à y faire réponse à Samedi prochain que j'en aurai rendu compte à Sa Majesté, & que je l'aurai vuë.

Cependant vous presserez Madame la Landgrave de profiter des avantages que Dieu nous donne, pour l'établissement de sa propre Grandeur, & de ceux qui sont dans le parti de la Cause commune. J'ai vû que vous esperez que l'affaire que vous avez commise à Mr. de Montigny succedera heureusement & deçà nous n'omettons aucuns offices qui y puissent contribuer. Ledit Sr. vous aura sans doute rendu compte de la bonne disposition en laquelle il a trouvé l'esprit de Mr. le Prince d'Orange, que nous avions menagé avec tous nos soins, & Mr. d'Estrades n'a pas mal employé les siens à l'y reduire, & à plusieurs autres choses, dont nous avons tout sujet de contentement. Je suis &c.

Il est arrivé un autre Courrier qui porte la nouvelle que Monsieur le Duc d'Anguien a chargé les Ennemis si rudement, qu'ils ont abandonné leur Canon, & leur Infanterie a été toute taillée en piéces, & que notre Cavallerie poursuit la victoire.

Marginal notes: Progrès du Duc d'Anguien. — 1644. Retraite des Ennemis. — Affaires de la Landgrave.

1644.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris ce 20. Août 1644.

Les Ennemis doivent désirer la Paix. Défaite de l'Armée Bavaroise. Danemark ne doit rien craindre du ressentiment de l'Empereur. Il leur remet l'Affaire du Subside aux Suedois. Il louë leur conduite. Affaire d'Oostfrise. L'Affaire du Ceremoniel se traitera à Paris. On envoye Mr. Stella à Strasbourg. Il s'explique sur la Médiation de Pologne. Nouveaux avis touchant la défaite des Bavarois. Secours pour l'armée de Catalogne. Le Chevalier de Grammont arrive avec la nouvelle de la défaite des Bavarois.

MESSIEURS,

J'Aurois été en grande peine de votre santé, si, par une autre voye que la votre même, j'avois apris votre indisposition; mais il faut qu'elle soit legére, puisqu'elle ne vous empêche pas d'écrire. Je pourrois bien commencer celle-ci, comme vous avez fait la vôtre du 6. reçuë le 16. de ce Mois, qu'il n'y a que peu ou point de choses à vous écrire, non que la Cour puisse être sans affaires; mais pour vous avoir très-amplement écrit, par Mr. de Saint Romain, lequel n'est parti que le 17. Il étoit dans mon Cabinet, quand votre Dépêche me fut portée; je lui en ai donné communication. Il souhaite que ce qui a été dit se trouve suivi d'un effet prompt, & que le choix qui sera fait d'un Collegue au Comte de Nassau, puisse être suivi, d'entamer la besoigne. Il y en a beaucoup de décousuë; mais c'est, graces à Dieu, du côté de l'Ennemi, qui ne sauroit la recoudre, qu'en faisant la Paix. Du choix de la personne, vous ferez jugement de l'intention de l'Empereur, & de ses Ministres, &, si je ne me trompe, Baviere ne tardera pas d'en faire comparoître un à Munster. Pour vouloir s'aproprier une Place proche de Brisac, il a hazardé & perdu son armée, qui se faisoit craindre & respecter dans l'Empire. De la mauvaise humeur dont l'Empereur se nourrit contre le Roi de Danemark, & qu'il laisse connoître, ce Prince ne perdra pas celle que justement il doit avoir contre ledit Empereur. Mr. de la Thuillerie en étant informé, sera pour en tirer avantage; mais ce seroit peu qu'il auroit à dire, si l'on n'avoit demandé des Places audit Roi. Par une telle demande, l'on fait connoître son intention, & l'on inspire des conseils de Paix à ceux que l'on veut engager dans la Guerre.

[Marginal notes: Les Ennemis doivent désirer la Paix. — Défaite de l'armee Bavaroise. — Danemark ne doit rien craindre du ressentiment de l'Empereur.]

Les Suedois, pour la continuer dans l'Allemagne, peuvent avoir besoin de notre argent: il est à Hambourg, & il dépend de vous de le délivrer. Si la Lettre de Mr. Salvius seule peut suffire pour vous autoriser à retenir ce qu'ils sont obligés de payer au Prince de Transilvanie; c'est à vous à le juger. Que si son Collegue ne reclame point à l'encontre, ce tacite consentement semble en équipoler un public. Mais je crois qu'il ne refusera pas le premier, & que Mr. Salvius ne s'est point tant avancé sans sa participation. Le changement survenu à la face des affaires donne lieu à changer ses resolutions. Que l'argent soit délivré dans l'armée, ou envoyé dans les Garnisons de Pomeranie, cela nous est égal: Encore devrions-nous mieux aimer qu'il fût distribué aux Soldats, puis que cela nous concilieroit toûjours leur affection; & comme nous ne sommes point en droit de rien prescrire aux Suedois, il faut leur laisser la liberté d'en disposer, comme bon leur semblera, horsmis au payement des Troupes qui demeurent dans le Holstein, ou dans les Iles de Danemark, puisqu'ils en sont ainsi convenus avec vous. Sur ces affaires il vous plaira vous souvenir de deux choses, l'une d'avertir Mr. de la Thuillerie de ce que vous aurez resolu, & l'autre, vous chargeant de faire remettre à Venise, ou à Constantinople, la somme promise à Ragotzy, de retenir les fraix du change qui sont excessifs.

[Marginal note: Il leur remet l'Affaire du Subside aux Suedois.]

En toutes sortes de rencontres, vous donnez de grandes preuves de votre grande suffisance: & d'avoir ralenti le dessein des Suedois, c'est une marque de votre prudence, & du pouvoir que vous avez sur eux; ils auroient sans doute eû regret d'avoir pris un conseil precipité. Il a fallu donner aux Espagnols le tems qu'ils avoient déterminé pour se resoudre tout de bon à traiter, & les évenemens ayant été opposés à leurs desirs, ceux du présent seront plus justes, & la néceffité les forcera à ce que la Raison ne les avoit pas pû induire.

[Marginal note: Il louë leur conduite.]

Sur l'avis que vous nous ouvrez de faire écrire par Mr. de Turenne à l'Assemblée de Francfort, notre juste ressentiment sur la proposition offensante qui leur a été faite, & dont nous avons sujet de nous ressentir, nous n'avons pas jugé qu'il pût nous faire changer une précedente resolution, & elle fait une bonne partie de la Dépêche, dont le Sieur de St. Romain a été chargé.

Pour l'Affaire d'Oostfrise, elle semble en assés bon terme, & par la disposition de l'intéressé, & dans les sentimens dans lesquels se trouve Monsieur le Prince d'Orange; mais je ne fais pas si ce que le Comte d'Embden a avoué trop ingenuement, ne sera pas un sujet à y aporter quelque traverse. Si je soupçonne à tort, ou Messieurs les Etats, ou ledit Prince, je leur en fais volontiers excuse; mais mon jugement est appuyé sur celui du Secretaire Brasset, lequel m'a écrit bien amplement sur cette affaire.

[Marginal note: Affaire d'Oostfrise.]

Ses Lettres m'ont aussi appris que ce sera en cette Cour, où on resoudra la sorte dont les Ministres Hollandois seront traités par ceux de Sa Majesté aux Cours différentes où ils se trouveront; que c'est la resolution de l'Etat qui se charge d'en faire les poursuites, par Mr. de Liere leur Ambassadeur. C'est une peine dont vous serez soulagez, & qui me paroît déja bien pesante; mais nous n'avons pas droit de nous en défendre; il faut qu'un chacun supporte la part

[Marginal note: L'Affaire du Ceremoniel se traitera à Paris.]

1644.

1644. part qui lui échet des Affaires. Pour soutenir avec plus de force celles de Sa Majesté aux Cercles du Rhin, & de Suabe, même en celui de Franconie; elle s'est resoluë d'envoyer un Resident de sa part à Strasbourg; & a choisi pour cet Emploi le Sieur Stella, dont vous avez bonne connoissance; sur le raport qui lui a été fait de sa suffisance, & des habitudes qu'il a, de longue main, tant avec ceux de cette République, que divers Princes de l'Empire.

On envoye Mr. Stella à Strasbourg.

Son premier soin sera de disposer le Senat à faire réponse à votre Lettre, & les en pressera par l'exemple de ceux de Lubec, & de Hambourg, & de l'un des fils de l'Electeur de Saxe, Administrateur de Magdebourg. Si celui-là l'a osé, plusieurs autres le doivent entreprendre. Sa Lettre & celle desdites deux Villes de Lubec & de Hambourg ont satisfait Sa Majesté.

Je dirois qu'elle n'a pas imaginé que les Suedois demandassent le Roi de Pologne, pour Médiateur du different avec l'Empereur, sachant très-bien les jalousies, & les sujets de haine qui passent entre eux; mais elle a pris le consentement, qu'ils aporteroient au Traité, qui peut être à Munster, entre Sa Majesté, & leurs Majestés Imperiales & d'Espagne, & les Princes Catholiques qui leur sont adherans, pour une bonne disposition qu'ils avoient à la Paix. Si ma Lettre outrepasse cette pensée, j'aurois autant de tort que vous confesseriez en avoir si la vôtre m'y avoit pû jetter.

Il s'explique sur la Mediation de Pologne.

Nous recevons d'heure à autre des avis, qui nous aprenent que la défaite de l'armée de Baviere est bien plus grande qu'on ne nous avoit mandé; Leur Cavallerie en fuyant s'est engagée dans un lieu, duquel ils ne sauroient sortir. Ce n'est pas de l'Armée, mais de Mets que nous avons ces nouvelles. Que ne doit-on pas atendre des Chefs qui la commandent, qui sont en état de songer à de grands desseins, jusques aux plus grands qui se puissent executer sur les bords, ou au voisinage du Rhin? Enfin tout le Païs au de-là du Bord du Danube est entierement à notre discretion.

Nouveaux avis touchant la défaite des Bavarois.

Pour soutenir & donner chaleur aux affaires de Catalogne, nous y faisons passer trois mil hommes de pied, que le Pape, avant de mourir, avoit licentiés, & dans le Languedoc, nous y avons levé quarante Enseignes d'Infanterie, que nous avons fait aprocher de Perpignan. Nous songeons en attaquant à mettre tous les principaux Ports en sureté; celle de la France est en la bonne conduite du Gouvernement, il prospere à vuë, & la Reine a des connoissances & des lumieres des grandes affaires, dont tous ses Serviteurs demeurent surpris.

Secours pour l'Armée de Catalogne.

Depuis ma Dépêche signée, Mr. le Chevalier de Grammont est arrivé, qui nous a aporté la confirmation de la défaite totale de l'Infanterie ennemie, & que la Cavallerie est poursuivie de la nôtre. Il assure que cette belle armée de la Ligue, qui étoit de dixhuit mil hommes, est reduite à quinze cens hommes de pied, & quatre mil chevaux, & on ne doute pas que Fribourg ne se rende à discretion. On chantera le *Te Deum* de cette belle victoire cette après-diné.

Le Chevalier de Grammont arrive avec la nouvelle de la defaite des Bavarois.

1644.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 27. Août 1644.

Touchant la Lettre Circulaire. Indisposition du Cardinal Mazarin. Avantages des François sont la cause que les Imperiaux changent de conduite à Osnabrug. Touchant les Traitez faits dans la Minorité de Louïs XIII. Le Roi écrit à Mr. Torstenson. Reflexions du Ministre sur cette Lettre. On apprehende qu'Innocent X. ne sera point Ami de la France, & qu'il rappellera Chigi. On veut faire un présent à Torstenson. Affaires de la Catalogne Affaires de Transilvanie. Prétension du Palatin. Affaires de l'Angleterre. Mr. Brasset est déclaré Secretaire de l'Ambassade de France à Munster. Affaires du Nord De la Médiation du Roi de Danemark à Osnabrug. On a bonne esperance touchant les Affaires d'Oostfrise. Demandes de l'Empereur aux Liegeois. Leur réponse. Reflexions sur cette Affaire. Affaires militaires sur le Rhin.

MESSIEURS,

LE vingt-huitieme du passé vos Dépêches du 17. du même mois m'ont été renduës. Je suis le seul qui ai la Lettre Circulaire, que vous avez écrite aux Princes de l'Empire, de laquelle je n'oserois donner mon jugement; mais pourtant je ne laisserai de vous dire, qu'elle m'a semblé être digne de vous & très-mesurée en tous ses termes & en tous ses points. L'indisposition dont Monsieur le Cardinal Mazarin est travaillé, bien que legere, l'empêchant d'ouïr parler d'affaires, causera quelque retardement aux resolutions, comme aussi l'absence de Monseigneur le Duc d'Orleans allé en sa Maison de Chambor, & celle de Monseigneur le Prince, que le desir d'affermir sa santé à mené à Bourbon. Mais dès le moment qu'ils seront de retour, & que son Eminence sera en état de la voir, je la leur communiquerai à tous. Ils prendront part à la joye que vous avez

Touchant la Lettre Circulaire.

Indisposition du Cardinal Mazarin.

1644.

Avantages des François sont la cause que les Imperiaux changent de conduite à Osnabrug.

avez fait avoir à Sa Majesté lui mandant, que les victoires que son armée a remportées dans l'Empire, ont fait changer de conduite aux Imperiaux, & ayans pris & donné communication des Pouvoirs des Suedois & des leurs à Osnabrug; c'est avancer le Traité general d'un pas; mais certes il est fait de mauvaise grace; le second sera sans doute de s'assembler avec vous pour convenir du vôtre que nous signerons, comme vous avez resolu.

Touchant les Traitez faits dans la Minorité de Louïs XIII.

J'espere que je vous envoyerai à temps ce que vous m'avez mandé, & si j'eusse été à Paris, cet Ordinaire vous auroit porté les doubles des Traités faits, pendant la minorité du feu Roi, & de l'Ordonnance, dont par une de mes Lettres je vous ai parlé, qui est quelque chose de plus fort que lesdits Traités, puisqu'elle a servi de regle au Royaume, & en est devenu une Loi municipale, & qui aproche de la dignité de la Salique, que nous n'avons jamais souffert d'être entamée. J'allegue volontiers celle-là, puisqu'aux Etats de la Ligue assemblés à Paris, elle fut maintenuë contre l'injuste prétention de vos Parties.

Le Roi écrit à Mr. Torstenson. Reflexions du Ministre sur cette Lettre.

Avant que votre Lettre eût été reçuë, Sa Majesté avoit resolu d'en écrire une à Monsieur Torstenson, & il y a huit jours qu'elle est partie. Si ma mémoire ne me trompe, je vous en ai averti, & je fus un peu de temps en peine, de quel titre je le devois traiter; celui de Cousin me sembloit trop relevé, n'étant ni Duc, ni Grand Maréchal de la Couronne de Suede; & la fierté de la Nation, & la gloire du commandement me faisoit appréhender, qu'il se tînt offensé de celui simplement de Monsieur Torstenson; mais ayant fait faire recherche de l'usage & trouvé que, par l'avis d'un de vous, Messieurs, celui de Maréchal y avoit été ajoûté, j'ai suivi l'exemple & j'ai trouvé qu'il y avoit eu grande raison de l'établir. Il sera de votre prudence de jetter de profondes racines de confiance avec le Sieur Contarini, puisque nous avons tout sujet de craindre, que le Pape Innocent dixiéme, appellé Pamphilio lorsqu'il n'étoit que Cardinal, n'ait pensée d'envoyer un Légat, & de revoquer Chigi, ayant toûjours eu peu de volonté pour la France, qui a fait son possible pour l'exclure, & qui eût réussi, si le Cardinal Antoine, contre son devoir, sa parole, & son honneur, non seulement n'y eût consenti, mais n'eût même fait ligue pour l'élever. Nous ne nous lairrons plus surprendre, & de bonne heure, nous ferons exclusion aux Sujets qui nous seront differents. Mais quelque soin que nous y aportions, celui qui sera honoré de la Légation, & les Nonces, qui lui seront donnés pour assistans, inclineront toûjours du côté que le Pape affectionnera, dont la santé est si vigoureuse, que, bien qu'il ait ateint l'âge de soixante & onze ans, on croit qu'il sera pour vivre une vingtaine d'années. Il n'a point encore été pris de resolution sur la conduite, qu'il nous conviendra suivre avec lui. Nous n'avons pas encore eu la relation du Conclave, nous sommes seulement informés que cinq lui ont fait exclusion, à savoir Lyon, Bichi, Althieri, Grimaldi, & Fiorenzuola, les trois premiers pour l'intérêt de cette Couronne & les deux autres pour le leur.

On appréhende qu'Innocent X. ne sera point Ami de la France, & qu'il rappellera Chigi.

On veut faire un présent à Torstenson.

Il m'étoit oublié de vous dire, parlant du Maréchal Torstenson, que Sa Majesté est disposée à lui faire un présent & qu'elle a jugé, qu'il étoit honnête à elle de l'envoyer & à l'autre de l'accepter. Si elle s'y resout, il ne sera pas moindre que ce que vous en avez écrit.

Affaires de la Catalogne.

Les Lettres de Catalogne du 15. du passé nous ont fait savoir que Monsieur le Maréchal de la Mothe avoit levé le siége de Tarragonne; mais, soit pour ce qu'il ait jugé en pouvoir être blâmé, ou appréhendant de n'en pouvoir trouver de bonnes raisons, il n'en a point encore écrit. Il y a des gens & des Capitaines, qui disent que c'est la seule action de prudence, qu'il ait faite depuis qu'il est deça, & à proportion le blâment d'imprudence de s'y être attaché. Le mal de cela, & qui accompagne la honte de l'avoir abandonné, c'est la perte de plus de deux cens Officiers & de deux mille hommes de pied, & que l'armée ainsi affoiblie aura peine à resister à celle de l'Ennemi, & à conserver certains postes avantageux, qui ne sont point fortifiés & qui le devoient être pendant que l'Ennemi étoit devant Lerida, dont la défense a été toute extraordinaire. Pour y remedier, l'on a fait déja marcher quatre-vingts Enseignes d'Infanterie Françoise, qui seront suivies de douze de Suisses, & de deux autres Regimens François composés de vingt Compagnies chacun. Les premiers y sont déja, les autres s'y rendront dans ce mois, & bien logés, avec ce qui reste de l'armée, donneront le tems d'y en faire passer une bien plus forte. Pour plaire aux Catalans, dont la foi & fidelité est merveilleuse, on s'est resolu d'y faire hiverner une Escadre de six Galeres, & une autre de pareil nombre de Vaisseaux. Rien ne le pouvoit empêcher que l'impossibilité d'y trouver de l'abri; mais, outre que ceux du Païs le garentissent, des François bien entendus en cette matiere en conviennent avec eux. 1644.

Affaires de Transilvanie.

Sans doute vous aurez été avertis, comme le grand Visir a apuyé le Prince de Transilvanie, & que le Grand Seigneur a fait connoître au Roi de Pologne, qu'il ne doit point prendre de part en la Guerre, qui se fait par ce Prince à l'Empereur. Il est à craindre que les présens & le Tribut que l'on envoye ne fassent changer les affaires à la Porte; à quoi Monsieur de la Haye essayera de remedier. Si celui que vous envoyerez vers ledit Prince arrive à temps, & que l'armée Suedoise s'avance toûjours dans l'Empire, & se raproche des Païs hereditaires, sans doute il rejettera toutes les propositions de Paix qui lui seront offertes; & la ruïne de l'armée Imperiale de Hongrie, qui lui étoit opposée, sera une forte persuasion à son égard. Certes cette diversion bien menagée peut aporter de grands avantages au public & à la cause commune. Dieu visiblement la protege & vos prudences tireront avantage de tous ceux que nous avons remportez dans l'Allemagne.

Prétension du Palatin.

Le Prince Palatin ayant sû comme tout son Païs, à la reserve de Frankendal & d'Oppenheim, étoit dans la sujettion de cette Couronne, a envoyé demander, qu'il y retablît ses Officiers & que la Justice y fût administrée en son nom. Sur cela, il n'a pas pu encore être pris de resolution, & vous jugez bien d'où ce retardement procede. Pour moi, je tiens qu'il seroit bon d'apprendre vos avis & je prendrai cette conduite; que si, contre mon sentiment, on se hâte, je vous avertirai sur l'heure. Ma raison n'est pas, pour mettre en doute ce qui est de plus juste & de plus conforme à nos Déclarations & Manifestes; mais pour ne rien faire que très-à propos & prenant avantage de ceux que la fortune nous met en main.

Affaires de l'Angleterre.

Ce Prince est allé & arrivé à Londres à l'insu de ceux du Parlement, qui l'ont fait exhorter de repasser en Hollande, & il n'a pas trouvé en eux nulle disposition à l'élever, ni à le favoriser en ses autres affaires. Bien que l'Armée du Comte d'Essex se soit entierement défaite, ceux de Londres ne paroissent pas moins hautains; aussi la perte du Païs où il est n'est pas ce qui les peut mettre à la raison. Du Nord ils esperent des forces, & ce sont les plus raisonnables de l'Isle.

Sa

1644.

Mr. Brasset est declaré Secretaire de l'Ambassade de France à Munster.

Sa Majesté voyant que, par vos dernieres Dépêches, vous ne lui faites point savoir que vous ayez convenu d'un Secretaire, se resout de vous envoyer le Sieur Brasset; & présentement je lui écris de se préparer à vous aller trouver. Si l'Ordinaire, qui doit arriver la semaine prochaine, ne m'apporte des Lettres qui m'obligent de le contremander, je lui manderai de partir sans attendre d'autres ordres. On estime que vous en serez bien servis, ayant beaucoup de suffisance & une fidelité éprouvée qui lui a fait beaucoup d'honeur.

Affaires du Nord.

Présentement, je viens de recevoir trois Lettres de Monsr. de la Thuillerie dattées de trois differents Lieux; l'une du 14. Août, la seconde du 23. & la troisiéme du 4. du passé *. Elles m'apprennent que les raisons & les remontrances de la Reine ont persuadé celle de Suede, & les Regens à ce qui est utile à leur Etat & au Public, se plaignant tacitement du peu d'accueil, qu'il a eu en Danemark, en exaltant le bien qu'il a reçu en Suede. Il a trouvé le Roi de Danemark enflé d'une victoire navale qu'il s'attribuë, dont les Ennemis ne conviennent pas, plein d'esperance de chasser le Maréchal Hornes de son païs, & sans crainte de l'Armée de Torstenson, pour avoir celle de Gallas opposée. Il ajoûte qu'il a aussi trouvé le Prince de Wittemberg logé dans un Cabaret & en si petite consideration, qu'il ne peut attribuer cela qu'à la haine que l'Empereur a contre sa Maison: de sorte que si lui Ambassadeur, par ces raisons, ne persuade le Roi de Danemark à entendre à une Paix, & accepter la Médiation de cette Couronne; celle qu'on lui desire moïenner sera très-difficile à conclure. Il n'avoit encore point eu son audience, qui lui étoit assignée pour le cinquiéme. Après qu'il l'aura euë, il pourra mieux juger de ce qui est à esperer ou à craindre; & comme il nous en écrira, il vous en informera aussi, qui ménageant le Secretaire dudit Roi pourrez contribuer à son accommodement avec la Couronne de Suede, qui est absolument necessaire au Public. Peut-être que le desir de redevenir Médiateur le pourra rendre plus traitable; mais il sera mal aisé que les Suedois se fient en lui après ce qui s'est passé entr'eux.

De la Médiation du Roi de Danemark à Osnabrug.

Par la Lettre que le Roi vous a écrite, dont vous m'avez envoyé la Copie, il est aisé à juger, ainsi que vous l'avez fort bien remarqué, qu'il a renoncé à la qualité de Médiateur, étant devenu Partie, non du Traité general; mais d'un auquel il faut songer, puis que lui non plus que la Suede, n'ont point prétendu que leur accommodement fît partie du general.

Cette déclaration si publique contraindra l'Empereur ou de convenir sur Venise pour Médiateur à Osnabrug, comme il l'a consenti pour Munster, ou d'y traiter sans l'entremise d'un tiers. S'il prend le premier parti, comme il y a lieu de l'esperer, votre condition n'aura pas empiré; si de traiter de Ministre à Ministre sans l'intervention d'un tiers, la place de Monsieur de Rorté sera de grande consideration, lequel sans doute sera bientôt en état de l'aller remplir; y ayant lieu de croire que l'Affaire de l'Oostfrise sera terminée au premier jour. Déja les Députés de Messieurs les Etats y doivent être; déja le Comte d'Embden est averti que ces Messieurs & Monsieur le Prince d'Orange desirent qu'il s'accommode & souffre à Madame la Landgrave la joüissance de certains Lieux & des contributions, qu'elle a accoûtumé de lever sur son païs; de-

On a bonne esperance touchant les Affaires d'Oostfrise.

* Cette derniere Date fait voir d'une maniere convaincante, que cette Lettre, datée ci-dessus, pag. 127. *de Paris le 27. Août*, doit être datée *de Fontainebleau le 1. Octobre.* Cette méprise est venuë de ce que dans le MS. ces Lettres y sont tantôt datées au commencement & tantôt à la fin.

quoi la Noblesse & les Communes ne se plaignant point, il eût été à desirer que ces Messieurs se fussent un peu plus hâtez; ils auroient sauvé la vie à quelques malheureux Soldats, qui y ont été tués de part & d'autre; ce qui auroit pu produire de mauvaises suites, si la présence dudit Sieur de Rorté n'y avoit mis empêchement. 1644.

Demandes de l'Empereur aux Liegeois.

Tout présentement un Député de la Ville de Liege m'est venu dire, que l'Empereur leur avoit fait demander qu'ils eussent à contribuer pour la défense de l'Empire attaqué par le Ragotzy; qu'ils lui avoient répondu que c'étoit une Guerre dudit Prince à lui Empereur comme Roi de Hongrie, qui ne les regardoit pas; & qu'ils craignoient qu'y satisfaisant, cela fût interprêté à rupture de la Neutralité, dont ils ne se veulent jamais départir. Je les ai loués de leur bonne conduite, pour les engager à la suivre, ou à la prendre, & me suis resolu à vous en informer, tant pour vous faire savoir que la Guerre continuë du côté de la Hongrie, que ce qui m'a été dit de la part de cette Ville, afin que vous preniez la peine de vous faire informer, s'ils ont fait cette réponse & s'ils observent leur parole. J'estimerois que ce seroit une bonne conjoncture pour leur écrire & essayer de renoüer avec eux; mais sans qu'ils ayent donné quelque satisfaction aux Bannis, & qu'ils nous fassent rechercher par votre entremise qui avez eu ordre de traiter avec eux, j'ai jugé qu'il faloit differer; & sur ce qu'un autre Député de leur Ville s'est plaint de la Guerre que leur fait Madame la Landgrave, je lui ai reproché la cruauté qu'ils avoient exercée contre de ses gens, de laquelle il n'a pu disconvenir; mais il l'attribuë à la brutale & trop prompte passion du Colonel Michel. Sur quoi je lui ai repliqué que c'étoit à eux à faire rechercher & à satisfaire ladite Dame. Peut-être qu'il ne seroit pas mauvais de faire cesser cette petite Guerre; mais il faudroit qu'ils nous en fussent obligés & que cela même aidât à leur faire recevoir leurs Compatriotes exilés, & qui ont beaucoup souffert pour avoir témoigné de l'affection à cette Couronne que ces Messieurs recherchent. Parce que nos armes prosperent le long du Rhin, un bruit s'est épandu que Frankendal est assiegé, & une Lettre interceptée d'un Lieutenant Colonel de ces quatre Regimens de Beck qui ont été défaits, & qui, pour être commandé d'aller aux nouvelles, a échapé la fortune des autres, fait croire, que d'être attaqué & pris, cela ne recevra que l'intervale de cinq ou sept jours. C'est ainsi qu'il argumente: Philipsbourg bien fortifié n'a sû resister plus de neuf, que pourroient faire les Soldats, qui sont dans une Place entierement abandonnée? Je ne prétends pas vous garentir ni la nouvelle ni le raisonnement. Je suis, &c.

Leur réponse.

Reflexions sur cette Affaire.

Affaires militaires sur le Rhin.

LETTRE DE LA REINE

A Mrs. les Comtes

D'AVAUX Et SERVIEN.

A Paris le 3. Septembre 1644.

Elle leur reproche leurs animosités & desunion. Elle leur ordonne de faire partir

1644. *tir l'Envoyé pour Transilvanie. Elle espere que le voyage de Mr. de Montigny sera utile. Affaire d'Oostfrise Ordres donnés au Baron de Korté. Ordres à l'Armée de Flandres bien executés La prise de Philipsbourg sera d'un grand avantage, la Place est assiegée. Affaires du Holstein. Prise du Port & du Fort de Tarragone, & du Siége de la Ville. Prise du Fort du Rhin qui donnoit la communication à Philipsbourg.*

MESSIEURS les Comtes d'Avaux & Servien,

Elle leur reproche leurs animosités & desunion.

LE dernier Ordinaire ne m'ayant pas aporté de vos Lettres, j'ai dû croire qu'il ne s'est point présenté de sujet de m'écrire, ou que votre mesintelligence étoit tellement acruë, que non-seulement vous ne vous voyiez plus, mais aviez rompu toute sorte de Commerce entre vous, mêmes par la voye d'un tiers. Mais, pour éviter de vous reprocher qu'elle a retardé, sinon entiérement ruïné, toutes mes affaires, je ne vous demanderai pas raison du retardement du département des Sieurs de Bregy, & Croissi, & sans entrer en aucune discussion du fait, je me contenterai de vous dire, que si ces deux ou l'un d'entr'eux ne s'étoit pas encore acheminé au lieu où ils sont destinés, ou qu'un tiers n'eût été substitué à l'emploi du second, que cette Lettre reçue vous ayez à le faire partir, donnant ce qui est juste à l'un ou l'autre, ou à celui qui, à la place du dernier, entreprendra le Voyage de Transilvanie. Pour être riche, il seroit très-malhonnête qu'il fît un si long Voyage sur sa bourse, & ce n'est pas l'usage de ce Royaume que l'on serve à ses dépens. Le Voyage de Mr. de Montigny n'aura pas été entiérement inutile; s'il n'a pas trouvé jour de proposer l'une des affaires dont vous l'avez chargé, il a avancé la seconde, & selon ce qui m'est écrit, tant par le Sieur d'Estrades, que par le Secretaire Brasset, je tiens que le Comte d'Embden & la Landgrave de Hesse seront pour ajuster leurs différents, celle-ci, du consentement de l'autre, gardant les Lieux qu'elle occupe, & lui sera payée la contribution établie; l'autre desarmera sans reserve, ou conservera si peu de Troupes, qu'elles ne seront pas capables de rien entreprendre, ni de donner la moindre jalousie.

Elle leur ordonne de faire partir l'Envoyé pour Transilvanie.

Elle espere que le voyage de Mr. de Montigny sera utile.

Affaires d'Oostfrise.

Le Tems, Pére de la Verité, a fait connoître à Monsieur le Prince d'Orange, qu'on avoit accusé à tort le Sieur Baron de Rorté, & détrompé de l'opinion qu'il avoit euë, a pris sa premiere conduite, & contribué ses soins pour l'accommodement de ce différent. Et afin que le Traité qui se fera entre les Parties soit plus solidement établi, j'envoye un Pouvoir audit Sieur de Rorté d'y intervenir, & de promettre que je le ratifierai, lui défendant pourtant de le déclarer, qu'il n'en soit recherché par eux, & qu'il n'ait bien établi que les Députés de Messieurs les Etats lui cederont la premiere place, qu'ils lui pourroient contester, pour n'être employé en Allemagne que sous le titre de Resident; mais ceux-là n'en ayant d'autre que ceux de Députés des Provinces pourront peut-être se relâcher, ou surpris, de ce qu'ils n'attendent pas avoir consenti à ce que j'ai à desirer, avant que d'y avoir formé nulle difficulté. Qui examinera par raison, ce qui est à faire, la différence d'une République naissante, & d'une Monarchie établie depuis plus de douze siécles, condamnera aisément ces Messieurs, qui présument tant de leur puissance, étant capables de prétendre ce que plusieurs ne contesteroient pas, à l'encontre desquels on n'auroit pas à dire ce qui se peut a leur égard. Et d'autant que c'est de vous que ledit Sieur Baron a reçu son Instruction, & qu'ayant souvent conféré avec ladite Dame la Landgrave, vous savez ce qu'elle désire; il sera très-à propos que vous lui marquiez ce qu'elle a demandé pour elle, & ce dont il se doit contenter. Et bien que je lui écrive ce que je crois qu'il doit faire, je le remets néanmoins à exécuter vos ordres. Ceux que j'ai donné à ceux qui commandent mon Armée de Flandres, s'exécutent avec une telle vitesse, que bien-tôt le Lieu de Watten sera fortifié, lequel me donne de si grands avantages, que, par le jugement de mon Cousin, le Prince d'Orange, il l'estime de pareille conséquence que seroit la prise de St. Omer. 1644.

Ordres donnés au Baron de Rorté.

Ordres à l'armée de Flandres bien executés.

En Allemagne, j'entends du côté du Rhin, mes affaires y vont à souhait, la prise de Philipsbourg les y établira entierement, où celles des Villes de Spire, Wormes, & peut-être de Mayence y donneront des quartiers pour mon Armée, qu'il sera aisé de fortifier pendant l'hiver, & soit l'affection, que les Soldats Allemands ont au bon parti, ou le mauvais traitement que ceux qui étoient à Ditlingen reçoivent des Ennemis, plusieurs reviennent rechercher leurs Compagnons.

La Prise de Philipsbourg sera d'un grand avantage, la Place est assiegée.

Si dans le Holstein Torstenson avoit un pareil succès, qu'il y défît, ou y ruinât l'Armée de Galas, ce seroit un grand avantage, & un très-assuré, si l'entreprise du Sieur de la Thuillerie moyennoit la Paix entre les Couronnes de Suede & Danemark. Vous en êtes bien plus près que moi, & ainsi vous avez des nouvelles plus fraiches, que je ne les puis avoir, & êtes informés des mêmes qui m'écrivent ce qui s'y passe. Il seroit assés inutile, que je vous en entretinsse, non de vous avertir de faire réflexion sur la conduite du Roi de Danemark, puisque l'un de ses Conseillers est en l'Armée de Galas, & admis en part des résolutions qu'elle forme, dont il est bon que le Sieur de la Thuillerie soit informé, soit pour faire aprehender aux Suedois la trop grande jonction entre l'Empereur & le Roi de Danemark, qu'à celui-ci, quand il sera auprès de lui, qu'il s'embarque trop avant, & que si d'heure il ne pourvoit à sa sureté, il s'engagera si avant, que ses Païs continueront à être le théatre de la Guerre.

Affaires du Holstein.

Cette Lettre déja écrite, un Courrier, dépêché par mon Cousin le Maréchal de la Mothe, est arrivé, lequel assure que le Port de Tarragone, comme le Fort qui en dépend, ont été pris & que la Ville étoit en terme de l'être, quand il est parti. Cette Conquête est bien de plus grande conséquence & consideration, que la perte de Lerida, & par la grandeur de la Place, & par sa situation. J'attendrai avec impatience l'arrivée d'un second Courrier, & dès qu'il sera arrivé, & que j'aurai sû la reddition de la Ville, je vous en tiendrai avertis. Je viens de recevoir tout présentement un Courrier, dépêché par mon Cousin le Duc d'Anguien, lequel m'a aporté la nouvelle qu'il a pris le Fort du Rhin, qui donnoit la communication à Philipsbourg, que la Circonvallation de cette Place est achevée, & que déja la tranchée est ouverte, qu'il n'y a que six cens hommes de pied & de cheval, & qu'il espere dans peu l'avoir forcée, ou bien reduire la Garnison à capituler.

Prise du Port & du Fort de Tarragone, & du Siége de la Ville.

Prise du Fort du Rhin qui donnoit la communication à Philipsbourg.

Ainsi je vois prêt à arriver ce que je vous man-

1644. mandois, avant l'arrivée du Courrier. Sur ce je prie Dieu, qu'il vous aît, Messieurs les Comtes d'Avaux & de Servien, en sa sainte & digne garde. *Signé*, ANNE; *Et plus bas*, DE LOMENIE.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 3. Septemb. 1644.

Il blâme leurs animosités. Il les exhorte à les déposer. Etat florissant des affaires en Italie, en Catalogne, en Flandres. Siége du Sas de Gand. Etat des affaires en Allemagne. L'Affaire d'Oostfrise. Affaires des Suedois. Il les exhorte de nouveau à la bonne intelligence.

MESSIEURS,

Il blâme leurs animosités. JE ne vous saurois exprimer à quel point je m'afflige pour la continuation de la mauvaise intelligence, qui est parmi vous. Je ne laisse pas moins de me promettre que l'arrivée de Mr. de St. Romain, les Lettres de leurs Majestés, qu'il vous porte, la priere ardente que je vous fais par les miennes, & les considérations du service de leurs dites Majestés, & l'Intérêt general de la Chrétienté auront pû adoucir l'aigreur, & calmer l'émotion qui vous travaille & qui nous fait ici de la peine. (Il les exhorte à les déposer.)

Pour le moins je vous conjure, par toutes ces considérations, de vous disposer à faire une trêve, & une suspension, pour ainsi dire, de vos ressentimens, & de les donner pour quelque-tems au bien du Public, qui a besoin de votre bonne intelligence, quoi qu'après cela je ne vous conseille point de les reprendre; mais je vous promets qu'on examinera les Causes, & les Principes, si vous le désirez, & qu'on en jugera avec esprit d'équité, & sans préoccupation pour l'un ni pour l'autre, & par conséquent avec une juste & raisonnable satisfaction, pour ceux qui la devront recevoir.

Cependant je vous laisse à considérer, dans la constitution présente des affaires, où il semble que, par les grandes prosperités, dont Dieu accompagne par tout les Armes du Roi, il les veuille porter à la Paix, nonobstant les resistances de nos Ennemis, si vous ne devez pas mettre bas toute consideration particuliere, pour vaquer, avec un esprit libre de trouble & déchargé de toute passion, à un œuvre dont la Divine Providence travaille visiblement à vous rendre le succès facile.

Que si les Romains se sont dépouillés de leurs plus cheres & naturelles affections, & n'ont pas épargné la vie même de leurs Ensans pour l'amour de leur Patrie, & si les Guerres étrangeres font cesser les civiles & mettent bien ensemble ceux qui étoient en querelle, pour agir conjointement contre le commun Ennemi; il semble que vous ne vous ferez point de tort de quitter, ou de suspendre les passions nées de votre intérêt particulier, pour aider avec plus de liberté toute la République Chrétienne à sortir de cette longue & pesante charge de maux dont vous la voyez oprimée.

Quelle est la face de nos affaires, je crois que vous ne l'ignorez point. Je ne laisserai pas néanmoins de vous dire, qu'elle ne peut être guere plus florissante. Monsieur le Prince Thomas, après avoir fait du ravage dans le Milanois, a assiegé la Place de Santia dans le Piémont, & la raison veut qu'il s'en rende Maître, n'y ayant point d'Armée considerable en Campagne, pour s'y opposer. (Etat florissant des affaires. En Italie.)

On nous mande de Catalogne que le Mole de Tarragone est pris, & par conséquent, que rien par Mer ne peut entrer dans cette Place; ce qui est un grand indice de sa prochaine réduction. Sur quoi vous considererez que ce Siége a été entrepris, après que l'Armée Espagnole a été débarassée de celui de Lerida, ce qui fait voir que nous sommes puissans & Maîtres de la Campagne dans la Catalogne. (En Catalogne.)

Le Poste de Houatte dont nous nous sommes emparés au delà du Canal de Gravelines, & que nous avons assuré pour la prise des Forts de Hennuin & de Rebus, nous donne moyen de courir fort avant, & de tourmenter la Flandres. Le Siége du Sas de Gand par les Hollandois s'achemine heureusement, & ne peut manquer, humainement parlant, d'avoir une issuë favorable, après quoi jugez si la disposition où nous avons avis que sont les Flamands de pourvoir à leurs affaires, ne se doit pas augmenter, & particulierement à présent que celles du parti Imperial déclinent manifestement en Allemagne, jusques-là que le Duc de Baviére a été obligé de contremander les quatre Régimens de Hasfeld, que les Espagnols avoient obtenu de l'Empereur qui les envoyoit en Flandres. (En Flandres. Siége du Sas de Gand. Etat des affaires en Allemagne.)

Vous aurez pû aprendre le Siége de Philipsbourg par Mr. le Duc d'Anguien, la prise du Fort qui étoit sur le Rhin, & sur lequel il y avoit quatre piéces de Canon, l'achevement de la Circonvallation, l'ouverture de la Tranchée, & la foiblesse de la Garnison, qui n'est que de cinq à six cens hommes; d'où l'on peut tirer une raisonnable conséquence que cette Place ne durera pas longtems contre la vigueur & la fortune d'un tel assiegeant. Vous jugez assés quelle suite pourra avoir une telle conquête, si elle arrive, comme nous l'esperons, & je vous assure que nous tâchons d'en tirer tous les fruits, & avantages qui s'en pourront recueillir.

Vous aurez, sans doute, avis, comme l'affaire de l'Oostfrise s'achemine à un accommodement, que nous pressons, autant qu'il nous est possible, afin de dégager l'Armée Hessienne, & qu'elle aît la liberté d'agir où il conviendra pour le bien de la Cause commune. (L'Affaire d'Oostfrise.)

Vous serez aussi avertis comme Koningsmark fait progrès dans l'Archevéché de Bremen, que le Prince Ragotzy s'avance vers la Silesie, où celui-ci le pourroit bien venir joindre, & comme Torstenson attend Galas dans ces avantages. Vous jugerez encore par cet état des choses, que le Roi de Danemark se rendra plus docile à entendre aux Propositions de Paix, qui lui sont faites, & dont avant cela même Monsieur de la Thuillerie nous a écrit qu'il ne témoignoit pas d'aversion. (Affaires des Suedois.)

 Vous

1644. Il les exhorte de nouveau à la bonne intelligence.

Vous voyez donc par-là, Messieurs, qu'il semble que Dieu veuille contraindre les Ennemis à la Paix, pour laquelle ils ont eû tant de répugnance, & partant que vous êtes obligés d'ôter de votre esprit tous les obstacles qui pourroient vous rendre moins propres à la traiter & troubler le cours de votre Négociation.

Enfin souffrez qu'après toutes ces choses, je vous conjure de vous ranger à une si louable & genereuse résolution, par l'amitié que vous m'avez promise, & par cette véritable & forte passion avec laquelle je suis & serai toûjours &c.



LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN,

A Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 3. Septembre 1644.

Les deux Ministres se réünissent. Ils font une seconde Lettre circulaire aux Princes de l'Empire. Pour les Lettres particulieres ils consulteront avec les Suedois à Osnabrug. Comme aussi sur d'autres Points. Sur l'Envoyé en Transilvanie. Raisons de sa détention Leurs soupçons contre les Suedois. Affaire d'Oostfrise. Engagement des Suedois par raport aux Subsides. Marche de Torstenson vers la haute Allemagne. Ils aprouvent que la Cour envoye un Résident à Strasbourg. Ils le remercient des fonds assignés pour leurs appointemens. Ils lui donneront part du choix de leur Secretaire. On ne parle plus de donner un Collegue à Monsieur Contarini. Résolution de l'Ambassadeur de Portugal d'aller à Munster sans qualité. Leur joye pour les bons succès des Armées.

MONSIEUR,

Les deux Ministres se réünissent.

NOUS ne vous dirons rien par cette Lettre, sur ce qu'il vous a plû de nous écrire par la vôtre du 6. du mois passé, dont nous avons reçu chacun une Copie separément, parce que nos Dépêches particulieres vous aprirent, il y a huit jours, notre réünion, & que nous avons ponctuellement satisfait à ce qui nous a été ordonné. Nous avons reçu amplement, par le raport de Mr. de St. Romain, & par les Dépêches qu'il nous a renduës, les intentions de S. M. sur tout ce que nous devons faire ici. Le point le plus important, est de se resoudre, comme nous faisons, à écrire une seconde fois aux Princes & Etats de l'Empire, en accompagnant les Lettres de Sa Majesté, qu'il vous a plû nous envoyer pour eux. Lesdites Lettres ont été si prudemment conçues, qu'il seroit bien malaisé de prendre la pensée d'y ajoûter ou diminuer quelque chose, & les deux expedients, contenus dans vôtre plus grand Memoire, sont si judicieux, quoi qu'ils soient différents, qu'il faudra nécessairement concevoir nos Lettres particulieres aux termes qu'ils nous préscrivent. Néanmoins, avant que de nous déterminer à celle des deux voyes qu'il faudra choisir, nous avons resolu, comme il nous est ordonné par ledit Mémoire, d'en conférer avec les Ministres de Suede, & pour cet effet l'un de nous fait état de partir dès demain, pour les aller trouver à Osnabrug, & prendre cette occasion de leur rendre la visite, que l'un des leurs a ci-devant fait en ce Lieu.

1644. Ils font une seconde Lettre Circulaire aux Princes de l'Empire.

Pour les Lettres particulieres ils consulteront avec les Suedois à Osnabrug.

Nous avons divers autres points, sur lesquels nous tâcherons d'aprendre leurs intentions dans ce Voyage, & particulierement sur le départ de celui qui doit aller en Transilvanie, qui n'a été differé jusques-ici, qu'à cause que nous n'avions pû découvrir certainement ce que la Couronne de Suede a résolu de faire de son côté. Vous pourrez voir par la derniere Lettre, que nous avons écrite à Mrs. Oxenstiern & Salvius, comme nous les avons pressés sur ce sujet, & néanmoins nous n'avons point encore eû leur réponse. Depuis qu'ils ont engagé la France dans l'affaire, leur conduite nous a donné quelque soupçon qu'ils pourroient bien avoir la pensée de nous laisser le soin de toute la dépense. Ils nous avoient au commencement proposé de faire payer leur part, à la charge que l'avance qui en seroit faite avec les fraix de la remise seroient déduits sur le premier payement du Subside, qui leur est dû; aussi-tôt qu'ils ont eû notre consentement, ils ont changé d'avis; après cela Mr. Salvius étoit demeuré d'accord avec nous, qu'il seroit expressément porté, par la promesse que son Collegue & lui nous donneroient, que la somme, qu'ils doivent fournir au Prince de Transilvanie, seroit prise par préference sur le premier terme du Subside. Vous verrez par les Lettres qu'ils nous ont écrites quelque-tems après en commun, comme ils ont encore changé cette résolution, & n'ont voulu s'obliger qu'à n'employer pas l'argent de S. M. contre le Roi de Danemark. Tous ces changemens nous obligent de savoir pour une bonne fois leur intention; car encore que la diversion du Prince de Transilvanie soit très-utile, nous ne croyons pas que S. M. se veuille charger seule de tous les soins, & de toutes les dépenses qu'il faudra faire pour la conserver. Peut-être n'est-ce pas aussi en effet la pensée des Ministres de Suede; mais il importe de s'en bien éclaircir, & non-seulement d'y prendre une résolution ensemble; mais d'y travailler conjointement, & chacun porter sa part de cette nouvelle charge.

Comme aussi sur d'autres points.

Sur l'Envoyé en Transilvanie.

Raison de sa détention.

Leurs soupçons contre les Suedois.

Nous vous supplions de croire, que nous n'avons pas perdu un moment de tems, en l'Affaire de l'Oostfrise, pour en hâter l'accommodement. Nous avions eû ces jours passés quelque apréhension, qu'il y eût du changement dans l'Esprit de Mr. le Prince d'Orange, & cela nous mettoit d'autant plus en peine, qu'il prenoit prétexte de son réfroidissement sur un procedé plein de mépris de Mr. le Baron de Rorté envers Mr. le Comte d'Embden, dont nous savons certainement que ledit Sr. de Rorté ne

Affaire d'Oostfrise.

1644. ne pouvoit être capable, ainsi qu'il a très-bien justifié par le propre desaveu du Comte d'Embden; mais les derniers avis de la Haye nous ont apris que la connoissance de la verité, & les instances reïterées de la Cour ont fait réprendre audit Prince sa premiére disposition, & qu'ensuite il a écrit de bonne ancre à Mrs. les Etats, pour presser le départ de leurs Députés. Nous les croyons à présent en chemin ou sur le lieu, & s'il est vrai, comme on nous marque, qu'ils partent bien disposés, & avec un pouvoir absolu de terminer l'affaire, sans consulter leurs Supérieurs, nous voyons cet accommodement sur le point d'être conclu, en cas qu'il n'y arrive point de nouveau changement.

Ledit Sr. Baron de Rorté s'est trouvé en peine, comme il auroit à vivre avec les Députés desdits Srs. Etats. Nous avons estimé vous devoir envoyer la Lettre, que nous lui avons écrite, afin qu'il vous plaise de voir si, dans le conseil que nous lui avons donné, nous avons été assés heureux pour rencontrer les intentions de la Reine, tant pour sa façon de vivre avec lesdits Députés, que pour les instances, que nous lui chargeons de faire à Mr. le Comte d'Erberstein.

Engagement des Suedois par raport aux Subsides. La derniere de Mrs. les Ambassadeurs de Suede vous fera voir, qu'ils se sont enfin tous deux obligés, que l'argent de S. M. ne sera point employé contre le Roi de Danemark. Nous n'avons pas estimé les devoir presser sur les autres conditions, dont nous étions auparavant convenus avec eux, parce qu'elles ne contenoient en effet que le bien & le service de cette Couronne, pour la sûreté de laquelle la bienséance nous a contraints de nous en remettre à leur bonne foi.

Marche de Torstenson vers la haute Allemagne. La marche de Mr. Torstenson vers la haute Allemagne, qui a suivi en même tems, nous fait esperer qu'on aura sujet d'être content de leur procedé. Cependant les précautions que nous avons aportées, dont nous ne manquons pas de donner une ample communication à Mr. de la Thuillerie, serviront beaucoup à faciliter sa négociation auprès du Roi de Danemark.

Ils aprouvent que la Cour envoye un Resident à Strasbourg. Nous loüons extrémement le soin, qu'on a pris d'envoyer un Resident à Strasbourg, & le choix qu'on a fait du Sr. Stella, pour remplir cette place. Il n'aura pas besoin à son arrivée de presser cette Ville de nous faire réponse, puisque nous l'avons déja reçuë, & que nous estimons vous en avoir envoyé une Copie; mais il pourroit solliciter le départ de ces Députés, quand il sera tems, & faire plusieurs autres offices très-utiles pour le service du Roi.

Ils le remercient des fonds affignés pour leurs apointemens. Le soin qu'il vous a plû de prendre de nos appointemens est une suite de la bonne volonté, que vous nous avez témoignée en tant d'autres occasions, de laquelle nous vous remercions bien humblement. Le fond qui a été envoyé n'est que pour les Residens, & il n'y a rien encore pour nous. Ce n'est pas qu'il ne reste entre les mains de Monsr. Hoeufft une grande partie de la somme qui lui a été fournie; mais ayant été destinée pour d'autres dépenses, encore qu'elle doive être distribuée par nos ordres, nous n'avons garde de l'apliquer à notre payement. C'est pourquoi nous vous aurons beaucoup d'obligation du fond nouveau que vous avez agréable de faire pour notre subsistance.

Ils lui donneront part du choix de leur Secretaire. Quant au Secretaire d'Ambassade que l'on a jugé que nous devions choisir, nous essayerons ensemble, au premier jour, d'en convenir, & ne manquerons pas de vous faire savoir la résolution que nous y aurons prise.

On ne parle plus de donner un Collegue à Mr. Contarini. Nous n'entendons plus parler du dessein qu'on a eu de donner un Collegue à Mr. Contarini. Nous tâcherons adroitement d'apprendre ce qui en est, afin que, si on en reparle, & qu'il veuille quelque secours, on lui en puisse donner.

Resolution de l'Ambassadeur de Portugal d'aller à Munster sans qualité. L'Ambassadeur de Portugal qui étoit à la Haye, ayant consenti de venir ici sans aucune qualité publique, & d'y demeurer en la même sorte que fait Mr. de Castres, qui est venu avec nous, nous lui avons envoyé notre consentement avec un Passeport, & nous croyons qu'il n'attend plus qu'un Convoi pour s'y rendre.

Leur joye pour les bons succes des Armees. Il ne nous reste qu'à vous témoigner la joye, que nous avons des glorieux succès, qu'il plaît à Dieu de donner aux armes, commandées par Mr. le Duc d'Anguien. Comme il ne pouvoit rien arriver de plus avantageux en Allemagne dans la conjoncture présente, nous esperons que cela nous facilitera les moyens d'avancer la négociation de la Paix, en faisant perdre aux Ennemis les vaines esperances, qu'ils avoient conçuës de rétablir leurs affaires par les armes. Nous en prions Dieu de bon cœur. Nous sommes cependant &c.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN,

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 3. Septembre 1644.

Ils lui donnent part de leur réünion. Le départ de Mr de Bregy pour la Pologne. On sondera les Suedois sur celui de Mr. de Croissy en Transilvanie. Ils régleront avec les Suedois une seconde Lettre aux Princes d'Allemagne. Affaire d'Oostfrise.

MONSEIGNEUR,

Ils lui donnent part de leur réünion. NOUS n'importunerons plus V. E. des causes de notre division passée. Les Lettres que nous eûmes l'honneur de lui écrire chacun de nous separément, par le dernier Ordinaire, lui auront pû aprendre la prompte obeïssance, que nous avons renduë aux Commandemens de leurs Majestés, & le respect avec lequel nous avons executé tous les ordres, qu'il a plû à V. E. de nous envoyer sur le même sujet. Cette Lettre que nous avons eû l'honneur de lui écrire aujourd'hui en commun lui donnera une nouvelle preuve de notre réünion, dont nous promettons que V. E. aura desormais toute satisfaction.

Départ de Mr. de Bregy pour la Pologne. Nous allons travailler le plus diligemment qu'il nous sera possible à l'execution des ordres, qui nous ont été aportés par écrit & de bouche par Mr. de St. Romain. V. E. aura deja su le départ de Monsr. de Bregy pour la Polo-

1644. Pologne, & verra par la Lettre de Mr. de Brienne, dont nous lui envoyons une copie, que celui de Mr. de Croissy en Transilvanie n'a été différé jusques ici, que pour n'avoir pû découvrir encore certainement la part que Mrs. les Suedois veulent prendre dans cette Négociation. L'un de nous doit aller demain à Osnabrug, pour être assûré de leur resolution, de crainte que, si nous étions une fois embarqués sans eux en cette Affaire, ils ne fussent bien aises de nous laisser le soin de la dépense.

On fondera les Suedois sur celui de Mr. de Croissy en Transilvanie.

Ils régleront avec les Suedois une seconde Lettre aux Princes d'Allemagne.

Nous tâcherons dans le même voyage de resoudre avec eux les Lettres, qui doivent être écrites à tous les Princes & Etats d'Allemagne, pour en accompagner celle de S. M. comme il nous a été ordonné, & ce sera par leur avis, ou pour le moins de concert avec eux, que nous suivrons l'un des deux expedients, contenus dans le Memoire qui nous a été envoyé, lesquels nous reconnoissons tous deux si également utiles, que nous avons peine de préférer l'un à l'autre.

Affaire d'Oostfrise.

L'Affaire d'Oostfrise nous avoit donné quelque sujet de nouvelle apréhension, pour le refus que faisoit Monsieur le Prince d'Orange de s'en mêler; mais comme la connoissance de la verité l'a desabusé de quelques plaintes, qu'on lui avoit faites de Mr. de Rorté, & qu'il a été pressé en même tems, par les instances réiterées qui lui ont été faites de la part du Roi, il en a écrit de bonne encre à Mrs les Etats, & la resolution qu'ils ont enfin prise de faire partir leurs Députés, que nous croirions en chemin, ou sur le lieu, nous fait esperer une prompte conclusion de cet accommodement. Après cela, Monseigneur, nous ne manquerons pas de presser comme il faut Madame la Landgrave & ses Ministres, pour faire agir ses forces plus utilement pour le public, qu'elles n'ont fait jusques ici. Nous en avons écrit par avance à Mr. le Comte d'Erberstein, & chargé Mr. de Rorté de lui faire comprendre le sujet qu'on auroit de se plaindre, s'il demeuroit toute cette année aussi inutile que la précedente, & s'il ne vouloit point profiter de la favorable conjoncture, que lui donne la victoire de Monseigneur le Duc d'Anguien. Peut-être ne sera-t-il pas inutile d'en faire parler fortement à M. . . . . . . afin qu'il en écrive par deça; tout ce qu'on lui en peut dire maintenant ne peut être que bien reçû, après les assistances extraordinaires qui ont été données cette année à Madame la Landgrave, tant en argent que dans l'Affaire d'Oostfrise; ce qui nous fait croire qu'on lui peut hardiment faire apréhender, & croire que les choses ne pourroient pas continuër de la sorte, si ses Ministres ne vouloient songer qu'à conserver leurs quartiers. Nous la croyons pleine de bonne volonté, mais elle n'est pas toûjours absolument la Maîtresse & ceux qui commandent ses armes trouvent moyen de ne faire qu'une partie de ce qui lui plaît. C'est tout ce que nous aurons l'honneur de dire à V. E. par cette Lettre, après l'avoir assurée de notre obeïssance, & de la passion avec laquelle nous sommes, &c.

1644.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

AU ROI.

Du 3. Septembre 1644.

Ils lui donnent part de leur réünion.

SIRE,

Nous croyons que V. M. sera suffisamment informée par cette Lettre de notre réünion, & de l'obeïssance que nous avons renduë à ses commandemens, puisque nous avons l'honneur de lui écrire en commun, & que nous nous promettons que Dieu nous fera la grace de continuer à V. M. nos très-humbles services à l'avenir, avec la même affection & fidelité que nous avons fait par le passé. Nous le prions de bon cœur, que ce soit avec plus de succès, que nous n'avons encore pû faire jusques ici dans la Négociation de la Paix. Les grands avantages, qu'il lui a plû de donner à vos armes en dernier lieu, nous font esperer que vos Ennemis seront enfin contraints de faire par force ce qu'ils ne font pas de bonne volonté, & que le Ciel benissant les saintes intentions de V. M. & de la Reine Regente, pour le repos de la Chrétienté, donnera bientôt à V. M. la gloire de l'établir malgré ceux qui le voudroient empêcher. Ce sont les vœux & les souhaits de &c.

Ils lui donnent part de leur réunion.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Mr. le Comte de

BRIENNE.

Du 10. Septembre 1644.

Leur entrevuë avec les Suedois. Affaire d'Oostfrise. Affaire du payement des Subsides aux Suedois. Affaire de Transilvanie. Ils font savoir aux Suedois leurs ordres pour écrire une autre Lettre Circulaire aux Princes de l'Empire. Sentiment des Suedois. Affaire

1644.

Affaire de la Négociation. Magnificence des Ministres Suedois à Osnabrug Mesintelligence entre les Imperiaux & les Danois.

MONSIEUR,

Leur entrevuë avec les Suedois.

AVANT que de vous faire savoir ce qui s'est passé au voyage, que l'un de nous vient de faire vers Mrs. les Ambassadeurs de Suede, nous sommes obligés de répondre à quelques points de votre derniere Dépêche du 24. du passé.

Affaire d'Oostfrise.

Nous avons crû pendant quelque tems devoir faire le même jugement, que vous faites par votre Lettre, de l'Affaire d'Oostfrise; mais le changement arrivé dans l'Esprit de Monsieur le Prince d'Orange, & la bonne disposition qu'il a fait paroître en dernier lieu pour l'accommodement du Comte d'Embden avec Madame la Landgrave, nous ayant fait changer d'avis, nous avons sujet de croire, qu'ils vous obligeront d'en faire de même.

Nous ne voyons pas lieu dans les choses qui paroissent, de faire aucun mauvais jugement du succès de cette Affaire. Il n'y a plus que la lenteur naturelle de Mrs. les Etats, qui en retarde la conclusion; leurs Députés ont été nommés, il y a déja quelques jours, & leurs Instructions dressées. Ils seront assés autorisés pour terminer l'Affaire sur le lieu, sans consulter de nouveau leurs Superieurs, qui est ce que nous avons désiré. Nous avions crû que les dernieres Lettres de Mrs. de Montigny & Brasset nous aprendroient leur départ; mais ils nous mandent qu'il a encore été différé, tant à cause que l'argent du voyage ne s'est pas trouvé bien prêt, que pour vouloir auparavant communiquer leur intention à Monsieur le Prince d'Orange; si bien que nous nous promettons, que leurs premieres Lettres vous aprendront leur départ, aussi-bien qu'à nous, & que peu de tems après l'accord sera resolu aux conditions que l'on désire, à savoir que le Comte d'Embden desarmera, que le Comte d'Erberstein démolira ses Fortifications, & que Madame la Landgrave conservera ses Quartiers & ses Contributions dans l'Oostfrise, comme auparavant; au moins on nous fait entendre que ce sont les sentimens de Mrs. les Etats, qui en cela se trouvent conformes aux intentions de la Reine.

Affaire du payement des Subsides aux Suedois.

Nous croyons, que ce que nous avons eû le bien de vous écrire par le dernier Ordinaire, touchant les précautions que nous avons exigées de Mrs. les Ambassadeurs de Suede, avant que de leur faire payer le premier terme du Subside, aura donné entiere satisfaction à leurs Majestés, & que l'on avoit principalement sujet de désirer, qu'ils n'en pussent rien employer à la Guerre de Danemark. Ils nous en ont donné une promesse expresse, que nous avons envoyée à l'avance, tandis que l'Armée Suedoise a été dans le Païs du Roi de Danemark, & que toutes les forces de cette Couronne ont été employées par mer & par terre contre lui. Afin d'être assurés, que les effets répondront aux paroles, nous avons désiré de voir la distribution, qui seroit faite de l'argent de S. M. mais à présent que le retour de Mr. Torstenson dans l'Allemagne change si avantageusement la face des Affaires publiques, & satisfait pleinement à tout ce que nous avions souhaité, nous aurions apréhendé de n'être pas bien fondés, si nous avions demandé quelque chose davantage.

1644.

Affaire du Transilvain.

Quant à l'Affaire du Prince de Transilvanie, elle a été un des principaux sujets du voyage qui a été fait à Osnabrug. Nous avons estimé que c'étoit moi Servien qui le devois faire, pour rendre à Mrs. les Suedois le compliment que Mr. Salvius nous étoit venu faire ici, à cause qu'il tient, dans l'Ambassade de Suede, la même place que je tiens dans celle-ci. Je n'ai pas pû tirer d'eux tout l'éclaircissement que nous eussions souhaité, principalement sur la somme que la Suede est obligée de faire payer audit Prince. Ils m'ont bien dit, qu'ils croyoient qu'on y avoit déja satisfait, & qu'ils ont, par les Lettres de Mr. Torsrenson, qu'on a fait remettre, il y a quelque tems, à Dantzig, six mil Risdales pour cet effet.

Mais comme on les a pressés sur les autres points de leur Instruction, qui doit être donnée au Député que S. M. y envoye, ils ont répondu, que la conduite de cette affaire avoit été principalement commise à Mr. Torstenson, qui a fait le Traité, que la Reine de Suede ne l'a pas ratifié par un autre Acte formel; mais qu'elle s'est engagée à l'execution par une Lettre écrite audit Prince, dont ils nous ont donné la Copie, que nous vous envoyons; ce qui leur fait croire qu'il ne leur reste aucune nouvelle Négociation à faire par écrit, puisque ledit Sr. Torstenson est chargé d'executer le contenu au Traité ci-devant fait; que néanmoins on en pourra savoir davantage de particularités dudit Sr. Torstenson, lequel se promet que le Député de S. M. lui fera la faveur d'en communiquer avec lui, en passant, avant que de se rendre en Transilvanie. Ces réponses si generales & si accompagnées d'irresolution nous mettent un peu en peine, & ne nous ouvrent pas assés intelligiblement les moyens de dresser l'Instruction de celui qui doit faire le voyage; néanmoins nous y allons travailler, & suivrons, le plus ponctuellement qu'il nous sera possible, les ordres qui nous ont été envoyés sur ce sujet.

Ils font savoir aux Suedois leurs ordres pour écrire une autre Lettre Circulaire aux Princes de l'Empire. Sentimens des Suedois.

Le dernier Mémoire du Roi nous obligeant de communiquer auxdits Srs. Ambassadeurs la resolution qu'on a prise de faire une seconde Dépêche aux Princes & Etats de l'Empire; nous leur avons fait savoir l'ordre exprès que nous avons de S. M. de leur demander leurs sentimens, dont ils se sont sentis fort obligés; & après nous avoir fait de grands remerciemens de cette confiance, lorsque la Lettre du Roi leur a été montrée, ils l'ont extrêmement louée, & ont ajoûté qu'on ne pourra pas voir sans étonnement que S. M., au milieu de ses victoires & de ses prosperités, aît voulu demeurer dans une si grande moderation, laquelle, selon leur opinion, fera un très-bon effet.

Affaire de la Négociation.

Quant à la Lettre qu'on nous a ordonné d'écrire pour accompagner celle du Roi; ils ont été d'avis, sans hésiter, que nous la dressions selon le dernier expedient contenu au Mémoire de S. M. Cet avis s'étant rencontré entierement conforme à celui que nous avions déja pris entre nous, nous avons resolu de le suivre, & croyons même nous devoir servir des mêmes termes, auxquels il est conçu par ledit Article du Mémoire, en y ajoûtant seulement ce qui est nécessaire pour la justification de notre conduite au fait de la Paix. Cela n'empêchera pas, que nous ne puissions faire ci-après, si l'occasion le requiert, une réponse à l'Ecrit des Commissaires Imperiaux, sous le nom d'une tierce personne, ou autrement, comme il sera jugé plus à propos.

L'ordre qui nous a été envoyé de faciliter ici en toutes choses la Négociation, afin de rejetter plus facilement sur nos Ennemis le blâme du

1644. du retardement, & nous acquerir l'affection des Peuples, qui souhaitent si ardemment la Paix, a été aussi communiqué auxdits Ambassadeurs. Comme c'étoit le point sur lequel nous avions plus de besoin de leur consentement, je leur ai témoigné, en leur demandant leur avis, que c'étoit à condition de ne faire que ce qu'ils trouveroient bon. Cette confiance les a rendus plus faciles à consentir ici avec nos Parties à la reformation des Pouvoirs, & des autres choses qui peuvent avancer la Négociation, encore même qu'on ne fasse rien à Osnabrug, sans que nous ayons sujet de craindre, que nos Alliés le puissent trouver mauvais. Ils n'y ont aporté qu'une seule limitation, qui est, qu'après que lesdits Pouvoirs auront été reformés, on ne pourra point faire ici la communication de l'échange, qu'elle ne soit faite en même tems à Osnabrug, ce qui est très-raisonnable. Il semble que dans les choses generales, & principalement pour l'avancement de la Paix, lesdits Srs. Ambassadeurs ont les mêmes instructions, & les mêmes ordres que nous, c'est-à-dire qu'il ne faut rien omettre pour y parvenir, en cas qu'on la puisse faire generale, honorable & sure; mais que, sans ces conditions, il est plus avantageux de continuer la Guerre.

Magnificence des Ministres Suedois à Osnabrug.

On nous avoit voulu faire croire, que l'aprehension de ne pouvoir porter si avant l'éclat de leur Ambassade les a fait obstiner à vouloir être dans une Ville separée. Mais je les ai trouvés dans un éclat si magnifique, que la séparation semble être avantageuse pour nous, parce que nous aurions été séparés en beaucoup de choses. Ils ne font point de visite de Ceremonie, que dans un des Carosses de leur Reine; ils sont suivis de douze Halbardiers vêtus de livrées, & accompagnés d'un grand nombre de Gentilshommes bien faits, qui marchent à pied devant leur Carosse, avec un grand nombre de Pages & d'Estafiers, & ce qui passe tout le reste, quatre Trompettes, & des Tymbales jouënt toutes les fois que Mr. Oxenstiern se léve, se couche, & se met à table.

Mesintelligence entre les Imperiaux & les Danois.

Leur opinion est que les Imperiaux & les Danois se sont séparés fort mal satisfaits les uns des autres. Ceux-ci se plaignent que Gallas est incapable, par sa lenteur & son ignorance, de jamais rien faire qui vaille; lui au contraire publie, que les Danois sont des discoureurs, qui ne disent jamais la verité; qu'on lui avoit promis, en entrant dans le Holstein, deux montres pour son Armée, & qu'on ne lui a pas donné un teston; qu'il devoit trouver un Magazin fourni de toutes sortes de munitions de Guerre & de bouche, & qu'il a manqué de tout; qu'on devoit joindre à son Armée quatre mil Soldats Danois & huit mil Païsans, & que ce grand nombre s'est trouvé reduit à 3000. Soldats, & 1000. Païsans; qu'on lui avoit représenté l'Armée de Mr. Torstenson entierement ruïnée, & qu'elle a marché en Campagne beaucoup plus forte que la sienne; qu'on s'étoit vanté d'avoir entierement dissipé la Flote Suedoise, quoi qu'elle n'aît reçû aucun dommage considerable, & qu'elle tienne à présent la Mer, sans que la Danoise l'ose attaquer.

1644.

LETTRE

De Monsieur le Comte de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris ce 17. Septembre 1644.

Progrès des Armées. Prise de Philipsbourg. Siége du Sas de Gand. Prise de Santia en Italie. Esperances du côté de Catalogne. Il communique leurs Lettres à la Reine. Sa Majesté est satisfaite de leur bonne intelligence. On laisse à leurs soins à régler les Affaires touchant une nouvelle Lettre Circulaire aux Princes de l'Empire. Ses remarques par raport aux Suedois sur le Traité avec le Transilvain. Soupçons du Transilvain. Affaire d'Oostfrise. La France est satisfaite de Mr Contarini. Il leur recommande Mr. Bregy. Affaire du Conclave.

MESSIEURS,

Progrès des Armées. Prise de Philipsbourg.

JE pliois cette Feuille pour vous écrire, quand la nouvelle de Philipsbourg nous a été aportée. Elle me semble de si grande importance, qu'elle mérite d'être écrite à la tête de cette Dépêche. Celui qui l'a aportée a fait tant de diligence, qu'il est contraint de se reposer; si je puis retirer de lui les conditions de la Capitulation, je les joindrai à cette Lettre, & vous donnerai compte en détail de ce qui a été fait de plus mémorable en ce Siége. Celui du Sas a aussi eû une heureuse fin; dès-le 6. la Place fut renduë. Les Espagnols ont aussi capitulé dans celui de Santia, desorte qu'en Italie on se trouve en état de songer à quelque chose de plus. On deliberoit s'il falloit reprendre la Citadelle d'Ast, que les Ennemis ont surprise, ou s'embarquer à quelqu'autre dessein, & après une mure déliberation, on a pris le parti le plus avantageux, qui est de chercher à prendre des quartiers; puisque cette Place, se trouvant environnée de plusieurs de l'Etat de Savoye, ne sauroit être defenduë par les Ennemis, & qu'elle sera forcée de se rendre, ne pouvant endommager le Païs ni seulement la Ville qui la commande, & qui se trouve munie d'une bonne & forte Garnison.

Siége du Sas de Gand.

Prise de Santia en Italie.

Esperances du côté de Catalogne.

Peut-être, avant que je signe cette Lettre, aurons-nous des avis de Catalogne, dont j'aurai à vous faire part, qui sera la prise de Tarragone. Ceux qui viennent du Camp du Maréchal de la Mothe conviennent en ce point avec lui, que déja on est logé aux pieds des Bastions, & que la Place ne sauroit durer plus de cinq ou six jours,

1644. jours, & qu'il eſt impoſſible aux Ennemis de la ſecourir du côté de la Mer, parce que notre Armée Navale s'eſt ſaiſie du Mole, & pour n'avoir pas d'Armée navale aſſés conſidérable pour l'oſer entreprendre; & de celui de terre, de venir en pleine Campagne pour donner une bataille que la nôtre rechercheroit, & qui ſe trouve ſi forte qu'elle ne ſauroit rien craindre. Tous ces bons ſuccès donneront ouverture au Traité general, & vous vont préparer les moyens de recueillir de la gloire. Telle eſt votre fortune; & perſonne ne vous l'envie; les gens de bien joignent leurs vœux à vos prieres, afin que vous la remportiez.

Il communique leurs Lettres à la Reine. Il eſt tems de reprendre l'ordre que je m'étois preſcrit, d'accuſer la reception de votre Dépêche du 3. du préſent, & remarquer que le 14. j'allai en ce Lieu. Le lendemain, j'en donnai compte à Sa Majeſté qui fut très-ſatisfaite d'aprendre que votre union étoit ſi parfaite, qu'il ne reſtoit point de trace de votre deſunion, & elle me commanda de vous mander qu'elle en avoit autant de joye que des autres nouvelles qu'elle avoir reçûës. *Sa Majeſté eſt ſatisfaite de leur bonne intelligence.*

On laiſſe à leurs ſoins de régler les affaires touchant une nouvelle Lettre Circulaire aux Princes de l'Empire. Comme il a été remis à votre prudence de choiſir, des deux expédiens qui vous ont été propoſés, celui que vous jugerez le meilleur, ayant à écrire aux Princes de l'Empire, & leur envoyer les Lettres de Sa Majeſté. On attend que vous ſuiviez celui qui ſera pour faire plus d'impreſſion en leurs eſprits, & qui ſera pour donner plus de ſatisfaction à la Couronne de Suede, avec les Miniſtres de laquelle vous deviez en aller conférer. J'attendrai avec impatience pour ſavoir ce que vous aurez reſolu, & quels auront été leurs mouvemens ſur les affaires, que celui de vous, Meſſieurs, qui les va trouver leur aura propoſées. Il ſeroit à craindre que, comme ils ont changé les conditions, ſous leſquelles vous leur avez fait toucher le Subſide, après en être convenus avec vous, ils ſe fuſſent refroidis d'aſſiſter le Prince de Tranſilvanie, & qu'ils vouluſſent nous charger ſeuls de cette dépenſe. S'ils nous croyent de ſi facile convention, ils ſe mécomptent. Nous avons crû faire beaucoup pour eux, en vous ſoutenant à executer un Traité qu'ils ont fait, & duquel ils tirent autant & plus d'avantage que nous. C'eſt donc à eux à ſe déclarer, qui ont embarqué ce Prince ſous de belles promeſſes, & auxquelles ils n'ont pas ſatisfait. Nous au contraire, & par l'envoi de l'argent, & par pluſieurs offices que nous avons fait faire à la Porte, en ſa faveur, nous continuerons, ſi de leur côté ils font ce qu'ils doivent; l'argent ſera payé à point nommé, au lieu concerté, & ſous main nous travaillerons, afin qu'on ne l'empêche de continuer ſa pointe, ſans faire toutefois nulle démonſtration, ni nulle preſſe, pour faire venir les Turcs en Hongrie. Si les Suedois n'en font point de ſcrupule, nous ne les traverſerons point; mais d'en rechercher l'Empereur Ottoman, il faudroit que nous fuſſions reduits à de grandes extrêmités. Il eſt à craindre que, pendant que l'on temporiſe tant d'envoyer vers le Prince de Tranſilvanie, il ne s'accommode avec l'Empereur, qui l'en fait rechercher, & qui lui fait faire de grandes offres, qu'il ne feigne auſſi avec celui que Monſieur des Hameaux lui a dépêché, & qu'il n'eſſaye de tirer notre argent. Mais j'ai prévû cet inconvenient, & en conformité de vos Lettres j'ai mandé à Mr. des Hameaux qu'il ne fît aucun payement, qu'il n'eût de vos Lettres, accompagnées d'une de celui que vous aurez dépêché vers ce Prince. *Ses remarques par raport aux Suedois ſur leur Traité avec le Tranſilvain.* *Soupçons du Tranſilvain.*

Affaire d'Ooſtfriſe. Pour l'Affaire d'Ooſtfriſe, je la trouve en terme de s'accommoder, les Députés de Meſſieurs les Etats étant partis, pour ſe rendre auprès du Comte, après que Monſieur le Prince d'Orange y a conſenti, & qu'il a reconnu que l'on avoit voulu impoſer à Monſieur le Baron de Rorté. J'ai vû ce que vous lui avez mandé, & je l'exhorte de s'y conformer, bien qu'il aît un Pouvoir au grand ſeau, pour intervenir au Traité qui ſe doit conclure entre ledit Comte & Madame la Landgrave; mais ſous des reſtrictions, appoſées à la Lettre de Sa Majeſté, qui ſont, qu'il en fût recherché des deux Partis, & que Meſſieurs les Etats le voulant ſigner y donnaſſent les mains, & qu'il tînt ſi couverte la Dépêche, qu'elle ne fût, ni ne pût être pénétrée. Si les Députés de Meſſieurs les Etats ne veulent ſigner, il ne le doit pas demander; mais s'ils veulent paroître les Médiateurs, ils ne peuvent pas refuſer que les Miniſtres du Roi, qui a fait les avances, n'y interviennent auſſi. Ce ſeroit un bon expedient que les uns ni les autres ne ſignaſſent point; mais ſeulement les Parties intéreſſées, qu'ils fiſſent un Acte ſéparé qui portât garantie du Traité, auquel cas, tant Mr. de Rorté, que Meſſieurs les Députés des Etats pourroient ſigner, ſans avoir à conteſter ni démêler aucune choſe ſur les qualités.

Puiſque Mr. de Contarini ne parle plus qu'on ſoit en deſſein de lui donner un Collegue, il faut en louër Dieu; mais ſi cela ſe renouvelloit, & qu'on en eût la penſée, nous ferions tous les offices convenables pour l'empêcher. *La France eſt ſatisfaite de Mr. Contarini.*

Ayant donné compte à Sa Majeſté d'une Lettre de Mr. de Saint Romain, il m'a été commandé de vous faire ſavoir, que, quand Mr. de Bregy reviendra de Pologne, Sa Majeſté deſire que vous l'employiez afin de le rendre toûjours plus capable de la ſervir; qu'elle n'entend pas pour cela, ſous quelque pretexte que ce puiſſe être, qu'il prétende aucune préſeance ſur ledit Sieur de Saint Romain, lequel ayant le titre de Reſident doit en tous les Lieux, & en toutes occaſions en tenir le rang, & en faire la fonction. Je ne ſais pas pourquoi il a demandé cet ordre, mais je juge qu'il eſt ſuperflû, & que ledit Sieur de Bregy n'a point de prétention contraire à la ſienne. *Il leur recommande Mr. de Bregy.*

Je finirois préſentement cette Lettre, n'étoit que je viens de recevoir un Courrier de Rome. Si les Lettres m'aprenent quelque nouvelle, je vous en ferai part, & en les ouvrant je vois bien qu'il n'y a point de Pape créé, & que le Cardinal Bentivoglio eſt ſorti du Conclave, attaqué d'une forte maladie que l'on juge pourtant n'être pas mortelle, & que pluſieurs autres, quoique malades auſſi, aiment mieux tout hazarder, que d'en ſortir. Je ſuis de tout mon cœur &c. *Affaire du Conclave.* 1644.

LETTRE
De Meſſieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN
A LA REINE.

Du 17. Septembre 1644.

Ils lui donnent part de leur réunion. Mr. de Bregy eſt arrivé à Hambourg. Affaire

1644.

Affaire de la Tranſilvanie. Affaire d'Ooſtfriſe. Les progrès des armes avantageux à la Négociation pour la Paix. Les Imperiaux y temoignent quelque bonne diſpoſition. Bonne esperance de terminer la Guerre de Suede & de Danemark. Ils donnent leurs avis. Ils prient la Reine d'écrire à Torſtenſon.

MADAME,

Ils lui donnent part de leur réunion.

NOus esperons que V. M. aura deja eû ſatisfaction de ce que nous avons fait en la plûpart des choſes contenuës en la Lettre, dont il lui a plû nous honorer du troiſieme de ce mois, tant pour l'obeïſſance que nous avons renduë à ſes Commandemens ſur le ſujet de notre réünion, que dans les autres occaſions, où nous avons tâché de témoigner le fidele ſervice, que nous ſommes obligés de lui rendre.

Mr. de Bregy eſt arrivé à Hambourg.

En même tems que nous avons reçû la Dépêche de V. M. nous avons apris par les Lettres de Hambourg, que Mr. de Bregy y étoit arrivé, & en devoit partir le 6. de ce mois, pour continuer ſon voyage, duquel nous nous promettons de voir bientôt le fruit que V. M. en attend.

Affaire de la Tranſilvanie.

Encore que nous n'ayions pas pû découvrir aſſés clairement les intentions de Mrs. les Ambaſſadeurs de Suede en l'affaire de Tranſilvanie, comme nous avions fait ſavoir à V. M. par nos Lettres précedentes, & que le défaut de cet éclairciſſement, qui nous a été fort néceſſaire, nous aît mis en peine de dreſſer l'Instruction de celui qui y doit aller, nous n'avons pas laiſſé de la faire le plus conformément qu'il nous a été poſſible aux ordres de V. M. & de crainte qu'elle trouvât mauvais ſi nous euſſions différé plus longtems ſon départ, nous n'avons pas estimé devoir attendre la réponſe de V. M. ſur les difficultés que nous avons eû l'honneur de lui repréſenter. Si ce qu'Elle avoit agréable de nous écrire ſe trouve différent du Memoire que nous lui avons donné, nous aurons aſſés de moyens de lui faire ſavoir les intentions de V. M. avant la fin de ſa Négociation, ou peut-être même avant qu'il ſoit ſur les Lieux. C'eſt pourquoi nous avons crû le devoir faire partir, toutes choſes étant laiſſées, & nous pouvons aſſurer V. M. que, quand Elle recevra cette Dépêche, il ſera bien avancé dans ſon voyage.

Affaire d'Ooſtfriſe.

Monſieur de Montigny eſt de retour près de nous depuis deux jours, après s'être bien acquité de la Commiſſion que nous lui avions donnée, avant que de ſortir de la Haye. Il a vû partir les Députés de Mrs. les Etats pour l'Ooſtfriſe. Nous attendons d'heure à autre d'aprendre, par les Lettres de Mr. de Rorté, ce qu'aura produit leur arrivée, pour en rendre compte à V. M. Nous croyons qu'il y a ſujet d'en bien esperer, quoique les diverſes infractions faites par Mr. le Comte d'Embden, pendant les ſurſéances qui avoient été accordées, au préjudice de ſa parole, & des Lettres que Mrs. les Etats lui avoient écrites, pour le convier de ne rien innover, ayent donné quelques nouvelles apréhenſions aux Ministres de Madame la Landgrave. Ils croyent qu'il n'aura pas plus d'égard ci-après à la promeſſe, que Mrs. les Etats donneront, pour l'accompliſſement du Traité qui ſera fait, qu'il en a eû aux Lettres qu'ils lui avoient écrites, & que, quand il aura entrepris quelque nouveauté, il pourra toûjours esperer, que ceux qui l'avoient engagé dans un armement, le garantiront du reſſentiment que Mrs. les Etats pourroient avoir de ſon entrepriſe. Ce ſoupçon n'eſt pas tout-à-fait ſans fondement. C'eſt pourquoi nous avons écrit à Mr. de Rorté d'y prendre garde, & de ménager que Mrs. les Etats s'obligent, non ſeulement que Madame la Landgrave ne ſera point troublée à l'avenir dans la joüiſſance de ſes Quartiers & Contributions d'Ooſtfriſe; mais que le Traité qui ſera fait, ſera fidelement executé en tous ſes points, & principalement en l'article du desarmement du Comte d'Embden, en cas qu'il ne puiſſe pas être entierement fait, lorsque le Traité ſera ſigné. 1644.

Les progrès des Armes avantageux à la Négociation pour la Paix.

Nous commençons déja, Madame, à remarquer, dans notre Négociation, un effet apparent de la prosperité des Armes du Roi, & de la benediction qu'il plaît à Dieu de donner aux ſaintes intentions de V. M. Ses conquêtes dans la Flandre, & le long du Rhin, étant arrivées presqu'en même tems que l'Armée Suedoiſe eſt entrée dans l'Allemagne, & ayant rempli les Ennemis d'étonnement, changent viſiblement la face des Affaires publiques. Nous voyons déja que les Imperiaux ont beaucoup diminué de leur fierté. Ils ont fait depuis quelques jours à Osnabrug la communication des Pouvoirs, qu'ils avoient refuſée depuis ſix mois, & Mr. le Nonce nous eſt venu témoigner, de leur part, que Mr. Contarini s'étant trouvé malade de la Goute, ils étoient en bonne diſpoſition d'avancer les Affaires. Nous n'avons pas manqué de lui répondre, ſelon les ordres de V. M. qu'il trouvera la même diſpoſition de notre part, & que, pour ne ſuivre pas l'exemple de ceux que nous avons blâmés, le bon état des Affaires de la France, au lieu de nous rendre difficiles, nous obligera d'aporter encore plus de facilité, que nous n'euſſions fait auparavant. Nous verrons bientôt à quoi aboutira ce nouveau changement. Cependant, dans l'apréhenſion que nous avons, que ce ne ſoit encore qu'une fauſſe apparence, & pour ne perdre pas l'avantage que nous donne la patience & la ſincerité, dont nous avons uſé jusques-ici, pendant que nos Parties n'ont employé que l'artifice & la mauvaiſe foi, nous n'avons pas trouvé à propos de différer l'envoi de la Lettre du Roi aux Princes & Etats de l'Empire, ni de la notre qui l'accompagne, vû même qu'elle étoit reſoluë, & toute prête, avant qu'on nous eût donné l'avis de ce qui a été fait à Osnabrug.

Les Imperiaux y témoignent quelque bonne diſpoſition.

Quand les Imperiaux, Madame, n'auroient fait cette avance, qu'à deſſein d'amuſer les Membres de l'Empire, ſelon leur bonne coûtume, & ſe laver en quelque ſorte du blâme, qu'on leur donnoit du retardement de la Négociation, qui n'y étoit pas encore commencée, ils pourront être perſuadés maintenant de ne retarder plus l'envoi de leurs Députés.

Bonne esperance de terminer la Guerre de Suede & de Danemark.

Nous eſtimons que V. M. aura deja ſû les bonnes diſpoſitions, que Mr. de la Thuillerie a laiſſé en Suede, pour finir la Guerre de Danemark par un accommodement. Nous lui avons fait ſavoir bien exactement toutes les précautions, que nous avions aportées au payement du Subſide, & de la deférence, que nous avons renduë au Roi de Danemark en cette rencontre, afin qu'il les puiſſe faire valoir auprès dudit Roi, & rendre par ce moyen ſon entremiſe plus agréable. Nous avons eû ici ces jours paſſés un Secretaire dudit Roi, qui nous a rendu une Lettre fort honnête de ſa part, dont nous avons crû devoir envoyer la copie ci-jointe à V. M. Outre ce qu'elle contient, il nous a dit de bouche que la Guerre, que faiſoit injuſtement la Couronne de Suede à ſon Maître,

l'ayant

1644.

l'ayant privé de la Médiation qui lui avoit été confiée, & l'ayant obligé de retirer ses Ambassadeurs d'Osnabrug ; il l'avoit chargé d'y revenir pour y resider, sans autre chose que d'être présent spectateur de ce qui se feroit, afin d'en avertir son Maître, & qu'avant de commencer son emploi, il nous avoit voulu saluër en nous rendant la Lettre, dont il avoit été chargé.

Ils donnent leurs avis.

Ce discours, Madame, nous a fait remarquer deux choses, l'une que le Roi de Danemark ne prétend plus, comme il avoit fait ci-devant, de retarder par son Intérêt particulier le Traité de la Paix generale, & l'autre qu'il reconnoit lui-même de ne pouvoir plus être Médiateur. La Conference, que nous avons euë avec le Secretaire Klem, nous a donné sujet de faire un troisieme jugement; que l'on ne désire pas en Danemark, non plus qu'en Suede, que leur different soit renvoyé à Osnabrug, ni mêlé avec les Affaires de l'Empire, pour être traité dans la Paix generale. Il nous a voulu faire croire, que son Maître avoit maintenant beaucoup de moyens de se vanger, qu'il auroit bientôt plus de vingt-mil hommes sur pied, & esperoit avec ses forces de porter la Guerre dans la Suede; qu'il avoit du déplaisir de ce que ce dessein choquoit les Intérêts de la France ; mais que son honneur l'obligeoit à ce ressentiment. Nous avons écouté paisiblement ses menaces, & n'y avons répondu qu'en lui faisant connoître, qu'une bonne Paix doit être préférée à tous ces desseins, tant pour le repos du Roi de Danemark en l'âge où il est, que pour celui de ses Peuples. La connoissance que nous avons que le Secretaire a part dans la confiance, & le secret de son Maître, nous fait rejouïr de la Commission qui lui a été donnée de conférer quelquefois avec nous, parce qu'elle nous donnera moyen d'aider souvent ici à la Négociation de Mr. de la Thuillerie.

Ils prient la Reine d'écrire à Mr. Torstenson.

Les dernieres Lettres de Mr. d'Avaugour nous obligent de faire remarquer à V. M. que Mr. Torstenson n'a été honoré d'aucune de ses Lettres, ni de celles du Roi, depuis qu'il commande l'Armée Suedoise. Cet honneur ayant été fait autrefois à Mr. Bannier, même accompagné de présens, celui-ci pourroit peut-être avoir quelque sujet de mécontentement, s'il ne recevoit la même grace, puisqu'on peut dire avec verité, qu'il n'a pas moins merité du Public que l'autre. Si V. M. juge à propos de lui faire cette faveur, l'occasion n'en sauroit être plus favorable, que sur son retour en Allemagne. Comme sans doute V. M. ne voudra pas la lui faire moindre, que celle qui a été faite autrefois à son Prédecesseur, nous prenons la liberté de lui dire, que la dépense qu'elle sera obligée de faire en cette rencontre ne sera pas inutilement employée, quoiqu'elle ne puisse être gueres moindre que de 10000. Ecus. Un General du poids de celui-là a assés de crédit dans les resolutions importantes, pour les faire quelquefois pancher où bon lui semble. Il ne sera pas peu avantageux au service de V. M. qu'il soit bien disposé pour déférer aux instances qui lui pourront être faites de sa part. Nous ne doutons point que celles que V. M. lui a fait faire pour s'en retourner en Allemagne n'ayent contribué à l'avancer; au moins sommes-nous avertis que la resolution de Suede n'étoit pas qu'il partît si-tôt de Holstein, où nous aprenons que Axell doit aller commander en sa place, & y mener quelques nouvelles Troupes de la Pomeranie, dont il a été jusques-ici Gouverneur. &c.

1644.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 17. Septembre 1644.

Ils s'excusent du peu du succès des Négociations. Leurs instances à la Landgrave. Surprise de tous les Imperiaux pour la prise de Philipsbourg. Il semble qu'on veut tout de bon entamer les Négociations. Ils lui demandent son avis pour s'y conduire. On les sollicite pour faire des levées étrangéres. Pretensions des Ministres de la Landgrave.

MONSEIGNEUR,

Nous osons nous promettre que V. E. aura eû contentement du respect que nous avons rendu à ses Commandemens. Nous aurions souhaité que l'occasion eût été plus mal aisée, pour lui faire connoître toûjours la joye que nous aurons l'un & l'autre de lui obéïr sans reserve.

Depuis que nous sommes ici, nous avons remarqué que jamais il n'a été en notre pouvoir de prendre aucun soin d'avancer les Affaires du Roi, quelque diligence que nous y ayons pû aporter, que V. E. ne les aît toûjours prévenus, par les effets de sa prévoyance. Ils s'excusent du peu du succés des Négociations.

Nous avions fait de deça toutes les instances possibles, pour faire que Madame la Landgrave pût envoyer un secours considerable à Mr. le Duc d'Anguien, & lorsque, pour en avancer l'effet, nous avons resolu d'envoyer vers elle Mr. de Beauregard, qui s'est trouvé près de nous, on nous a écrit que le Sieur de Pothem avoit déja écrit la même chose par l'ordre de V. E. Elle peut bien croire que nous n'avons pas regret, quand nos travaux sont rendus inutiles de cette sorte; mais nous ne pouvons voir sans étonnement, que V. E. dans un grand nombre d'Affaires importantes qui l'accablent, aît le loisir de voir & pourvoir plus à tems & plus promptement à celles qui sont éloignées, que ceux même qui se trouvent sur les Lieux. Leurs instances à la Landgrave.

La prise de Philipsbourg a donné un si grand étourdissement aux Allemands, qu'ils ne savent plus ce qu'ils doivent craindre ou espérer, ayant vû défaire dans leurs retranchemens une Armée composée de vieux Soldats, qui portoit le nom d'invincible, & prendre d'assaut en quinze jours une Place que l'on croyoit imprénable. Nous esperons que cela leur fera changer d'humeur en notre endroit, & qu'ils ne songeront plus aux injures ni aux violences, qu'ils sembloient avoir préparé contre nos personnes. Surprise de tous les Imperiaux pour la prise de Philipsbourg.

1644.

Il semble qu'on veut tout de bon entamer les Négociations.

V. E. verra dans la Lettre que nous avons l'honneur d'écrire à la Reine, que nos Parties font quelque semblant de vouloir entrer en Négociation. Nous n'avons garde de manquer à bien executer les ordres qui nous ont été envoyés, en témoignant toute sorte de facilité de notre côté; Mais s'ils persistent à désirer que l'on change les formes anciennes du Royaume, pour l'inscription & signature de notre nouveau Pouvoir, où ils voudroient que le nom & le seing de la Reine fût mis en la place de celui de Roi; nous croyons, Monseigneur, que V. E. en connoît trop bien la conséquence, & que les Coûtumes & les Loix du Royaume y resistent. Il seroit impossible de se relâcher sur cet Article, vû même que dans le Parlement, où il faudra sans doute que le Traité qui sera fait présentement soit enregistré, comme celui de Vervins, & tous les précedens l'ont été, on feroit certainement difficulté au moindre changement, qui pourroit être aporté à cette formalité. Nous, sans blâmer ceux qui y auroient consenti, avons estimé plus à propos de représenter ces inconveniens en particulier à V. E. comme ses très-humbles Serviteurs, que d'en parler dans la Lettre de la Reine qui sera luë publiquement. Il semble qu'il sera plus juste de convaincre nos Parties de raisons, & par l'exemple de ce qui a été fait en semblables occasions, que de ceder à une demande qu'ils font injustement. C'est pourquoi nous demandons à Mr. le Comte de Brienne une Copie authentique de quelques Traités, faits pendant la minorité du feu Roi, & pendant celle de quelques-uns de ses Prédécesseurs. En les leur faisant voir, ou il faudra qu'ils se rendent, ou qu'ils ayent quelque mauvaise intention en s'attachant à une demande, qu'ils savent qu'on ne leur peut accorder. Nous pouvons assurer V. E. que nous avons renvoyé, en la derniere Conference, Mr. le Nonce pleinement persuadé de nos raisons sur ce sujet.

Ils lui demandent son avis pour s'y conduire.

On les sollicite à faire des levées étrangeres.

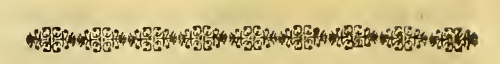
On commence à nous faire parler pour des levées d'Etrangers; & si l'Armée du Roi prend ses Quartiers d'Hiver deça le Rhin, comme nous n'en doutons point, il ne sera pas mal aisé d'en faire dans la Franconie. Nous supplions très-humblement V. E. de nous faire savoir les intentions de la Reine, & sur ce sujet, & sur ce que nous aurons à répondre à ceux qui s'en adresseront à nous.

V. E. verra dans le Memoire ci-joint une proposition qui nous a été faite par un homme, que nous voyons generalement estimé de tout le monde, & qui a grande experience pour l'execution des choses qu'il propose, quand elle ne seroit pas disposée d'y entendre. L'Auteur est resolu de s'adresser aux Suedois, & même nous a témoigné qu'il en a deja été recherché par eux; ce qui nous fait croire, qu'il importe sans perte de tems de serrer le marché avec lui. Il y aura du tems de penser au reste, puisque ce n'est qu'un ouvrage de l'hiver prochain.

Prétentions des Ministres de la Landgrave.

Nous ne pouvons finir cette Lettre, Monseigneur, sans faire souvenir V. E. des prétentions des Ministres de Madame la Landgrave; outre qu'elles sont fort modiques, ce sont tous des gens de mérite, affectionnés au service du Roi, & qui en ont besoin. &c.

1644.



LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris ce 24. Septembre 1644.

Le Cardinal est indisposé. Heureux succès en Allemagne. Il louë leurs sentimens sur les Affaires d'Allemagne & il s'y conforme. Ses soins pour fortifier l'Armée de Turenne. Il ne se soucie pas du procédé du Duc de Lorraine. Il blâme son inconstance. Prise de Gravelines. Du Sas de Gand. Le Duc d'Orleans est irrité contre Mr. de Lorraine. Les Troupes de la Landgrave se joignent au Maréchal de Turenne. Affaire d'Oostfrise. Réponse à la Lettre Circulaire.

MESSIEURS,

Le Cardinal est indisposé.

Un mal de Dents dont je suis affligé depuis deux jours si douloureusement, qu'il m'ôte le moyen de vaquer à aucune Affaire, ne sera qu'une trop legitime excuse, si je ne vous entretiens pas longtems pour cette fois. Je ne veux pourtant pas laisser partir ce Courrier, sans me rejouïr avec vous de ce que les prosperités des Armes du Roi en Allemagne vous donneront le moyen de paroître au Lieu, où vous êtes, avec une autre contenance, & peut-être obligeront les Ennemis à songer cet Hiver au moyen d'en arrêter les suites par une bonne Paix; puisqu'il leur reste si peu d'esperance d'en venir à bout par la voye des armes.

Heureux succès en Allemagne.

Il louë leurs sentimens sur les Affaires d'Allemagne, & il s'y conforme.

J'ai toûjours été si fort dans vos sentimens, pour ce qui est de faire nos principaux efforts en Allemagne, qu'encore que je n'aye rien oublié jusques-ici pour cela, je suis resolu d'y redoubler mes soins; & comme je juge que le vrai moyen d'avoir une forte Armée dans le tems de la Campagne, est d'y avoir eû de bons Quartiers d'Hiver, ce qui ne se peut sans Infanterie, & encore en grand nombre, afin de les pouvoir mieux étendre; outre que les Soldats qui y ont passé cette saison, & s'y sont accoûtumés n'abandonnent gueres, quand la belle est venuë, & que l'esperance de s'enrichir les retient.

Ses soins pour fortifier l'Armée de Turenne.

Je travaille dès à présent avec une particuliere application à fortifier l'Armée de Monsieur le Maréchal de Turenne, & veux vous répondre qu'elle sera dans la fin d'Octobre plus forte, & en meilleur état qu'elle n'a jamais été. C'est une nouvelle qui vous plaira sans doute autant que toutes les autres que je saurois vous mander. Je ne dirai rien de tous nos progrès

sur

1644.

Il ne se soucie pas du procedé du Duc de Lorraine.

ſur le Rhin & au deça, parce que vous les aurez ſû en même tems que nous. J'y ajouterai ſeulement qu'il ſemble que le dernier procédé qu'a tenu avec nous Mr. de Lorraine, eſt une marque viſible de la protection que Dieu prend de cette Couronne, aux choſes qu'il connoît n'être pas de ſon bien, quoique quelquefois elles le paroiſſent.

Il blâme ſon inconſtance.

Il eſt certain qu'il n'y a jamais de bonnes excuſes à un manquement de parole; mais ceux qui ſont aſſés méchans pour en commettre, ont auſſi pour l'ordinaire l'habileté, pour ne le faire qu'en des occaſions d'utilité très-conſidérable. Celle-ci n'arrive qu'après que Mr. de Lorraine s'eſt départi de tous les avantages que la France lui faiſoit, & qu'il s'eſt laiſſé emporter aux flatteries des Eſpagnols, d'aller rétablir leurs Affaires en Flandres par le ſecours de Gravelines. Non ſeulement la Place a été priſe; mais il a encore eû l'affront de perdre en ſa préſence le Sas de Gand, & par une retribution dont ſon procédé l'a rendu digne, on a manqué à la parole qu'on lui avoit donnée, lorſqu'il joindroit les Armées de Flandres. Il n'a donc fait aucune des choſes qu'il avoit prétendu, & nous avons fait toutes celles mêmes auxquelles on ne s'attendoit pas. On l'a chaſſé de ſes Quartiers d'Hiver, & des Places qu'il occupoit vers le Rhin, qui nous avoient chatouillé, pour nous relâcher en d'autres points dans ſon accommodement. Nous nous conſervons dans la poſſeſſion de la Lorraine, dont vous connoiſſez les conſequences. Nous n'avons rien de commun avec un Prince, en la foi duquel on ne peut jamais s'aſſûrer, d'ailleurs disgracié, qui eſt capable de communiquer ſon malheur à ceux à qui il eſt attaché, & ce dont je fais encore très-grand cas, c'eſt que, par cette derniere action, il a perdu l'appui des perſonnes qui pouvoient porter ſes intérêts près de la Reine. Mr. le Duc d'Orleans étant irrité au dernier point contre lui, de ce qu'après que ſa conſideration avoit beaucoup ſervi à faire que le Roi lui accordât tant d'avantages, il a mépriſé toutes ſes promeſſes, & marchant du blanc au noir, quand il nous avoit promis de joindre ſes Troupes aux nôtres, il a pris le chemin du ſecours de Gravelines, où la perſonne de Mr. le Duc d'Orleans, & ſa reputation étoient ſi avant engagées. Il ne doit plus attendre de ſecours de ce côté-là, & ce Prince eſt reduit à ne pouvoir ſe plaindre que de lui-même & de ſon peu de conduite. Dieu l'ayant voulu aveugler viſiblement, ſans qu'il pût avoir de reſſource à ſon malheur, puisqu'il n'a pû profiter de la plus avantageuſe occaſion qui ſe pouvoit jamais rencontrer pour lui & pour ſa Maiſon.

Priſe de Gravelines.

Du Sas de Gand.

Le Duc d'Orleans eſt irrité contre Mr. de Lorraine.

Tout le monde a reconnu que ce n'étoit pas Mr. le Cardinal, ni les mauvais traitemens, qu'il publioit avoir reçus & l'impoſſibilité de ſe fier en nous; mais que ſa mauvaiſe conduite, & ſa legereté lui ont toûjours fait prendre le mauvais parti.

Enfin on lui a temoigné toute bonne intention, ſans qu'il aît ſû s'en prévaloir; au contraire ne recevant aucun fruit de ſon infidelité, nous avons tous les avantages de ſon accommodement, ſans en ſouffrir les préjudices.

Quelques Troupes de la Landgrave ſe joignent au Maréchal de Turenne.

Vous aurez ſû la jonction de quelques Troupes de Madame la Landgrave à Mr. le Maréchal de Turenne; mais en ſi petit nombre, qu'il vous reſtera encore une belle matiere de l'exhorter de les augmenter, comme elle en auroit le moyen, maintenant que je tiens l'Affaire d'Ooſtfriſe accommodée; afin que l'on puiſſe profiter jusqu'au bout des favorables conjonctures qui ſe préſentent, dans le retour de Torſtenſon en Allemagne, la conſternation de tous ces Peuples vers le Rhin & la Mozelle, & la foibleſſe extrême des Ennemis.

Affaire d'Ooſtfriſe.

Réponſe à la Lettre Circulaire.

Vous aurez ſans doute auſſi-tôt que nous un Libelle contre vos Lettres Circulaires, intitulé, *Amico-critica Monitio ad Galliæ Legatos*, que l'on fait courir par deça.

Il vous aura été adreſſé comme à moi dans un paquet, ſans autre Lettre qui l'accompagnât. C'eſt un Ecrit dont l'Auteur témoigne plus de venin & de malignité que d'être bien informé. On ne m'y a pas oublié, dont je fais gloire, pourvû que les affaires aillent toûjours comme elles font. Sur cela je demeure &c.

LETTRE

De Monſieur de

BRIENNE

A Meſſieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Paris le 24. Septembre 1644.

Il n'a point reçu leurs Dépêches. Worms & autres Places reçoivent Garniſon Françoiſe. Avantages en Allemagne. Actions de graces en France. Affaire de Catalogne. Mayence ſe rend aux François.

MESSIEURS,

Il n'a point reçu leurs Dépêches.

J'AI reçu les Lettres du Sécretaire Braſſet, & de Mrs. d'Eſtrades & de Rorté; mais les vôtres, ni celles de Mr. Beauregard, ni de Meulles ne m'ont point été renduës. Que tous trois euſſent omis à écrire, c'eſt ce que je ne me puis imaginer, & cela me donne un juſte ſoupçon, que le Courrier a été volé. C'eſt l'avis de Mr. Hoeufft, & il ſe trouve bien appuyé. On met en queſtion, s'il faut continuer ſous l'envelope du paquet dudit Hoeufft à vous écrire, ou adreſſer les Dépêches du Roi directement à vous. La raiſon du doute procéde de ce que par l'une des voyes l'envoi des Lettres paroît plus ſecret; mais ſoumis à plus de hazards, que ſi directement elles vous étoient adreſſées, n'y ayant point d'excuſes pour celui qui les ouvriroit, & le reciproque devant être aprehendé par les Eſpagnols, deſquels les Dépêches pour Flandres & Allemagne paſſent en toute ſureté par le Royaume, & qu'on eſt en termes d'y conſentir, que celles d'Eſpagne à Rome y prennent leur route. Sans avoir eû votre avis, je ne changerai pas & que vous ne m'ayez mandé avoir établi à Cologne une autre Poſte, où il faudroit faire tomber nos Lettres, & que celui qui les recevroit eût concerté de la voye de les vous faire tenir, & à moi les vôtres. C'eſt tout ce que j'aurois à vous mander, ſi le Duc d'Anguien ne me fourniſſoit matiere à m'étendre.

Worms & autres Places reçoivent

La Ville de Worms a ſuivi l'exemple de celle de Spire, & de pluſieurs autres, reçu Garniſon Françoiſe & prêté le ſerment de fidelité.

1644. Garnison Françoise. Avantages en Allemagne.

Tout fuit devant nos armes; trois Regimens de Beck ayans été rencontrés par un parti des nôtres ont été entierement défaits: de six cens Maîtres qui les composoient, quatre cens, outre le Commandant, & generalement tous les Officiers, Majors & petits, ont été faits prisonniers, & les deux cens restans tués sur la place. Celle de Frankendal, selon les avis de Monsr. d'Espenan, qui a été établi Gouverneur de Philipsbourg, ne sauroit éviter de se rendre dans l'Hiver, & pour celle de Fribourg, un chacun en convient déja. Un Convoi qui leur portoit de l'argent, & des munitions a été défait par Mr. le Collonel d'Erlac, lequel assure que sa Garnison mettra cette Place à la raison, & la situation du Païs contribuë à avancer cette prise. Nous ne savons pas si Mayence suivra l'exemple des autres Villes, pour se rendre sans être assiégée. Monsr. le Maréchal de Turenne a laissé vers elle un corps de trois mille Chevaux, & de mille Mousquetaires, & comme l'Archevêque s'est retiré, il y a beaucoup à esperer. Notre fortune se trouve apuyée de la justice de notre Cause, & Dieu combat visiblement pour nous.

Actions de graces en France.

En toutes les Eglises Metropolitaines & Cathedrales de ce Royaume, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué en la Chapelle du Roi, on a rendu les actions de graces publiques pour tant de succès, qui nous font esperer qu'ils feront la conclusion de la Paix, qui est toûjours de plus en plus désirée de leurs Majestés.

Affaire de Catalogne.

Nous n'avons point eû de nouvelles de Tarragone depuis le 11. & celles de ce jour-là n'étoient que d'un particulier, qui envoyoit demander une charge; mais le Duc de Bresé étant arrivé en vuë avec l'Armée Navale, leve tout espoir de secours aux assiégés, & son armée étoit si forte, qu'il en fait débarquer une partie pour prendre part à la prise de la Ville.

Mayence se rend aux François.

Ma Dépêche étoit faite quand un Gentilhomme envoyé par Mr. le Duc d'Anguien est arrivé, lequel nous a aporté l'avis de la reddition de la Ville de Mayence. Je vous avois écrit comme Mr. le Maréchal de Turenne s'en devoit aprocher. A sa semonce, ils n'ont pas voulu entendre; mais de traiter avec Monsr. le Duc, lequel s'étant rendu au Camp les a reçus à capituler. La parole en étoit donnée, lors que mille Chevaux ou Mousquetaires parurent au delà du Rhin, qui se venoient jetter dans la Place; mais ceux de dedans ne jugerent pas devoir manquer à leur engagement, & se fier sur ce secours, ni sur un plus grand qu'on leur faisoit esperer; ayans vû prendre Philipsbourg, sans qu'on aît rien entrepris, ils jugerent aussi qu'ils seroient abandonnés. Je suis &c.

LETTRE
De Messieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN
A Monsieur le Comte de
BRIENNE.

Du 24. Septembre 1644.

Leur entretien avec le Nonce. Les Imperiaux font la communication des Pouvoirs à Osnabrug. Etat de la Négociation à Osnabrug. Etat des Affaires d'Oostfrise. Divers jugemens de la conduite du Comte d'Embden. Leur Conseil au Comte d'Erberstein; mais à la fin ce Comte ne le suit plus. Leurs reflexions sur cet accident. Soin des Imperiaux dans l'affaire d'Oostfrise. Préparatifs des Ennemis. 1644.

MONSIEUR,

NOUS avons eû l'honneur de rendre compte à la Reine par notre Dépêche precedente du discours qui nous avoit été fait par Mr. le Nonce, ensuite de la communication des Pouvoirs, qu'enfin les Imperiaux ont faite à Osnabrug. Nous n'avons pas manqué, en lui rendant sa visite, de l'assurer de nouveau de la facilité que nous avons charge d'aporter dans la Négociation, aussi-tôt que nous verrons que l'on y procedera sincérement, de la part de nos Parties; que les ordres nous en ont été renouvellés, depuis qu'il a plû à Dieu de donner aux armes du Roi les dernieres prosperités qui leur sont arrivées, & que nous attendrons d'aprendre de lui comment on voudra entrer en matiere, & concerter la forme du Pouvoir qu'on demeure d'accord de part & d'autre de faire réformer. — Leur entretien avec le Nonce. Les Imperiaux font la communication des Pouvoirs à Osnabrug.

Depuis ce discours, nous avions toûjours été en attente de ce qu'on nous répondroit, sans avoir eû encore aucune nouvelle de Monsr. le Nonce, quoique nous sachions qu'il a été en Conférence avec les Commissaires Imperiaux sur ce sujet. Ces longueurs & le peu de suite qu'a eû la communication d'Osnabrug, où l'on n'est pas entré plus avant en affaires qu'ici, depuis le jour qu'elle a été faite chés un simple Chanoine, sans avoir convenu d'un Médiateur nouveau, ni que les Conférences seroient continuées à l'avenir dans le même lieu, ne nous permettent pas encore de faire un jugement certain de l'intention des Imperiaux, ni de bien discerner s'ils se veulent contenter de cette apparence, & si en effet leur dessein est de ne passer pas plus outre, dont nous esperons de nous éclaircir dans peu de tems pour vous le faire savoir. — Etat de la Négociation à Osnabrug.

Lorsque nous pensions que l'affaire d'Oostfrise étoit en bons termes, & sur le point d'être accommodée, il y est arrivé un très-fâcheux accident. Mr. de Rorté, en attendant les Députés de Mrs. les Etats, pour empêcher que les Parties ne vinssent aux mains, les avoit porté à une surséance d'armes, qui a été prolongée, autant que l'on a pû, & executée fidellement par les Hessiens. Monsr. le Comte d'Embden n'a pas été si religieux de son côté & a commis, tandis même qu'elle a duré, diverses infractions, où plusieurs Soldats de Madame la Landgrave ont été tués, & d'autres mal-traités; ce que Mr. le Comte d'Erberstein a dissimulé par prudence, & par les soins que Mr. de Rorté a pris de modérer son ressentiment. Enfin l'humeur de Soldat a été plus puissante en lui, que celle de Politique. Le 10. de ce mois il s'est voulu faire raison par une seule action de toutes les injures qu'il avoit reçuës en diverses occasions. Ayant eû avis que le Comte d'Embden faisoit venir des armes dans Aurick, & que pour les escorter il avoit envoyé au-devant trois cens hommes de sa Garnison, il a entierement défait ce Convoi, — Etat des affaires d'Oostfrise.

1644. voi, après un combat de trois heures, où une partie a été tuée sur la place, & le reste faits prisonniers.

Cette action ayant été faite lorsque les Députés de Mrs. les Etats étoient sur le point d'arriver, nous fait craindre qu'ayant trouvé la face des affaires tellement changée à leur arrivée, ils n'ayent voulu consulter leurs Superieurs & recevoir de nouveaux ordres, avant que de travailler à l'execution de leur Commission, & que de cette sorte ce malheureux différend, que nous pensions à la veille d'être terminé, n'occupe encore longtems les Troupes de Mad. la Landgrave en ce Païs-là, & peut-être n'aît quelque mauvaise suite.

Divers jugemens sur la conduite du Comte d'Embden.

Il a paru visiblement dans toute la conduite du Comte d'Embden, que son dessein n'étoit que de voir une rupture ouverte avec les Hessiens. Ceux qui veulent excuser les hostilités, qu'il a commises au préjudice de sa parole, & des surséances accordées de part & d'autre, disent qu'il n'a pû souffrir les violences que commettoient les Soldats Hessiens, en levant les contributions dans son Païs, & encore moins de se voir resserré, & comme assiégé par eux, dans le Lieu de sa demeure ordinaire. D'autres qui passent plus avant estiment, que, dans l'opinion qu'il a euë, de n'être pas abandonné, quand l'on viendroit aux armes, il a voulu par des voyes de fait rompre le cours de la Négociation, & que peut-être ceux qui ne l'osent pas assister ouvertement, dans le dessein qu'il a pris de chasser les Hessiens de son Païs, lui ont sous main fait donner conseil de se porter à ces hostilités, se promettant que, si elles sont suivies d'une entiere rupture, Mrs. les Etats qui veulent aujourd'hui que les choses demeurent, par un accommodement entre lui & les Hessiens, en l'état qu'elles ont été jusques ici, seront comme forcés de prendre sa protection, pour ne voir pas une Guerre nouvelle sur leur Frontiere, sans y prendre part, ni ruïner à leur vuë un de leurs plus proches Voisins, sur lequel ils s'imaginent déja que la bienséance & le voisinage leur ont aquis quelque sorte de droit. La connoissance de ce dessein, nous a fait conseiller au Comte d'Erberstein d'user de patience, pour ne fournir pas à son Ennemi un prétexte qu'il avoit de lui faire une querelle, dans laquelle Madame la Landgrave devoit être comme assurée d'avoir contr'elle le crédit de Monsr. le Prince d'Orange, & la puissance de Mrs. les Etats.

Leur conseil au Comte d'Erberstein.

Il avoit prudemment suivi pendant quelque tems les conseils qu'on lui avoit donnés; mais enfin il s'est laissé emporter à la colere, soit, comme il dit, qu'il n'aît pu endurer plus longtems les affronts qu'on lui faisoit, soit que peut-être il aît été bien aise de demeurer occupé le reste de la Campagne à disputer ses quartiers, de crainte qu'étant libre il ne fût obligé d'aller joindre l'Armée du Roi, à quoi nous savons qu'il a toûjours eû beaucoup de repugnance. Il est vrai que s'il étoit avantageux à la Princesse qu'il sert de faire la guerre dans l'Oostfrise, il ne manqueroit pas de raisons, pour justifier la derniere action qu'il a faite; mais Madame la Landgrave n'ayant pas tant de sujet de craindre la perte des Contributions de l'Oostfrise, que celle de l'amitié de Mrs. les Etats, avec lesquels Elle ne peut pas éviter de se mettre mal, quelque opinion contraire que puissent avoir ses Ministres, si en voulant pousser à bout le Comte d'Embden, Elle acheve d'irriter Mr. le Prince d'Orange. Il eût été beaucoup plus utile pour le bien de ses affaires,

Mais à la fin ce Comte ne le suit plus.

Leurs reflexions sur cet accident.

que le Comte d'Erberstein eût continué sa premiere moderation, que de venir aux extremités avec le Comte d'Oostfrise; car ou les Députés de Mrs. les Etats qui étoient déja sur les limites du Païs, lorsque l'action est arrivée, venoient bien disposés pour l'accommodement, auquel cas il valoit mieux attendre, par leur entremise, jointe à celle du Roi, la réparation des infractions passées, & assurer des intérêts plus solides, que de mettre tout en compromis; ou s'ils avoient aporté quelque secrette commission de favoriser le Comte d'Embden, dans le dessein qu'il a de chasser les Hessiens de son Païs, il ne falloit pas leur donner un prétexte si legitime de se vanger de son côté, & il valoit beaucoup mieux les laisser dans la crainte qu'ils ont euë jusques-ici, de faire paroître cette intention, qu'ils savent être condamnée de tout le monde. Néanmoins, puisque la chose est faite, il faut aporter de nouveaux soins, pour empêcher, s'il est possible, qu'elle ne rompe pas tout-à-fait l'accommodement. Nous n'y oublions rien de tout ce qui peut être en notre pouvoir; mais il semble qu'une continuelle instance, bien affectionnée envers Mr. le Prince d'Orange, de la part du Roi, sera très-nécessaire pour le convier, sans entrer dans tout le détail, de mettre fin par son credit à ce différend, en lui faisant connoître, que, sans examiner qui a eû tort dans les derniers procedés, il faut aller à l'origine, & confesser qu'au fond le Comte d'Embden n'a pas pu faire l'armement nouveau qu'il a entrepris, sans offenser les Couronnes Alliées, qui sont obligées de tenir pour Ennemis tous ceux qui sont en armes dans l'Empire, sans leur aveu; qu'étant absolument nécessaire, que son Païs contribuë à l'Empereur, ou à ceux qui lui font la guerre, il importe beaucoup plus à Mrs. les Etats de favoriser une Princesse qui garde comme le dehors de leur Etat, que d'y donner entrée aux Imperiaux, dont la puissance, & les prétentions leur doivent toûjours être suspectes: Que ledit Prince n'est peut-être pas informé de toutes les inclinations du Comte d'Embden, qui en effet ont toûjours été portées pour la Maison d'Autriche; que sa femme étant sœur du Landgrave de Hesse-Darmstad, & l'un de ses principaux Conseillers ayant été longtems au service de l'Electeur de Cologne, il ne faut pas douter qu'ils ne l'échauffent en cette occasion, & ne se servent de la disposition, qu'ils trouvent en lui, pour rendre un service signalé à l'Empereur, en divertissant les forces de Madame la Landgrave. 1644.

En effet, Monsieur, il semble que les Imperiaux sont si assurés, que cette querelle ne finira pas encore, qu'ils ne font pas scrupule d'afoiblir toutes leurs Garnisons de ce Païs, & de laisser toutes leurs Places dégarnies, pour composer un nouveau corps d'Armée, qu'ils envoyent vers le Rhin, afin de renforcer l'Armée qui doit faire tête à celle du Roi. Cela nous oblige de renvoyer en diligence vers Madame la Landgrave, Mr. de Beauregard, qui est ici près de nous, pour lui faire bien comprendre la belle conjoncture qu'elle perdra, & le préjudice que recevra la Cause commune, si elle permet au Comte d'Erberstein de s'amuser plus longtems dans l'Oostfrise, & de former lui-même de nouveaux prétextes pour s'y arrêter. Nous ne doutons point que ladite Dame ne se laisse persuader à ce que nous désirons d'elle pour le service du Roi, tant pour l'affection qu'elle a de plaire à la Reine, que pour l'indignation qu'elle a à approuver la conduite dudit Comte. Mais aussi l'habitude qu'il a prise de ne faire qu'une partie de ce qu'il lui plaît,

1644. plaît, nous fait apréhender qu'elle n'aît pas en cette rencontre toute l'autorité fur lui qu'il feroit à fouhaiter. C'eft pourquoi encore que nous ne manquions pas de faire auprès de lui toutes les diligences poffibles, pour l'exciter à bien agir, nous estimons vous devoir informer de toutes ces particularités, afin qu'on ne faffe pas un entier fondement, pour le fecours de Mr. d'Anguien, fur les Troupes de Madame la Landgrave. Nous croyons bien qu'elle en aura pû faire avancer vers lui une partie qui s'eft trouvée près d'elle dans la Heffe; mais pour celles qui font avec le Comte d'Erberftein dans l'Ooftfrife; il eft malaifé d'en pouvoir faire état de longtems. Cependant parmi les grands efforts que font les Ennemis pour compofer une Armée confidérable, à laquelle ils tâchent de joindre toutes les troupes qu'ils peuvent raffembler de différents endroits, ledit Seigneur Duc, après tant de glorieux fuccès, feroit obligé, s'il fe trouvoit foible, & que l'Ennemi fût puiffant, de fe retirer fur la fin de la Campagne, qui eft le tems où on a toûjours accoûtumé d'agir plus vigoureufement, pour prendre de bons quartiers d'hiver, & les ôter aux Troupes Ennemies &c.

Préparatifs des Ennemis.

LETTRE

De Monfieur de

BRIENNE

A Meffieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Fontainebleau le 1. Octobre 1644.

[Voyez ci-deffus pag. 127. où cette Lettre a été mife par mégarde & datée de Paris le 27. Août.]

LETTRE

De Meffieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A Monfieur le Comte de

BRIENNE.

Du 1. Octobre 1644.

Le Courrier de France a été volé. Ils reçoivent néanmoins leurs Lettres, mais ouvertes. Ils s'en plaignent aux Médiateurs. Les Imperiaux & les Espagnols font difpofés à la reformation des Pouvoirs. Les affaires à Osnabrug n'avancent pas non plus. Inquietude des Suedois. Affaire de Tranfilvanie. Ils y ont envoyé Mr. de Croiffy. Affaire d'Ooftfrife. Projet des Ennemis fur la Mozelle. 1644.

MONSIEUR,

NOUS n'accuferons pas la reception de votre Dépêche du 17. du mois paffé, comme nous avons fait celle de toutes les précedentes, lesquelles nous avoient été renduës en affés bon état; mais le Courrier qui portoit cette derniere ayant été volé entre Anvers & la Meufe, par des gens qui avoient plus de curiofité de voir fes Lettres, que d'esperance de profiter de fon argent; l'on nous a fait tenir ici celles qui s'adreffoient à nous, toutes ouvertes & à diverfes fois, la votre ne nous ayant été remife que trois jours après les autres, dont même nous jugeons qu'une partie eft demeurée par les chemins. Ce procedé nous a obligé d'en faire plainte à Mrs. les Médiateurs, & de leur déclarer, pour le faire favoir aux Miniftres du parti contraire, que fi les Courriers reçoivent ces troubles en paffant par les Etats du Roi Catholique, nous ferons obligés de mander à la Cour, que l'on traite de même ceux qui paffent par la France. Cependant ne doutant point que cette action n'aît été entreprife par ordre des Superieurs, à deffein de voir ce qu'on nous envoyoit, après les heureux fuccès des armes du Roi; nous fommes très-aifes qu'ils ayent vû aux endroits de votre Lettre, qui n'étoient pas en chiffre, les bonnes intentions de la Reine pour l'avancement de la Paix, ce qui leur aura donné de la confufion, & de la honte pour leur trop de curiofité.

Le Courrier de France a été volé.

Ils reçoivent néanmoins leurs Lettres, mais ouvertes.

Ils s'en plaignent aux Médiateurs.

Depuis notre précedente Dépêche Monfr. le Nonce a fait favoir aux Commiffaires Imperiaux & Espagnols, la réponfe que nous lui avons faite, & après avoir longtems attendu la leur, il nous a fait dire depuis hier feulement, qu'ils étoient difpofés à travailler à la reformation des Pouvoirs; que pour cet effet ils lui ont remis un écrit nouveau, dans lequel néanmoins, au lieu de fe retrancher, & chercher quelque temperament fur les défauts, qu'ils avoient par ci-devant remarqués dans les nôtres; non feulement ils ont perfifté en leurs prémieres demandes; mais y en ont ajoûté de nouvelles, dont ledit Sr. Nonce a témoigné d'être un peu étonné, ajoutant toutefois qu'enfin ils fe difpoferoient à ce qui fera trouvé raifonnable.

Les Imperiaux & les Espagnols font difpofés à la reformation des Pouvoirs.

Cela nous obligera de donner auffi demain par écrit les manquemens que nous avons trouvés dans les leurs, afin qu'au plûtôt on convienne, s'il eft poffible, de part & d'autre d'une forme nouvelle, en laquelle lesdits Pouvoirs devront être expediés.

Cependant depuis cette communication qui a été faite à Osnabrug, les affaires n'y ont point été avancées, quelques inftances qu'en ayent pû faire les Miniftres Suedois. Le Comte d'Aversperg s'étant laiffé entendre qu'il trouvoit leurs Pouvoirs en affés bonne forme, & eux ayant demandé, fi l'on pourroit donc entrer en matiere fur lesdits Pouvoirs, fans en faire venir d'autres, ledit Comte a déclaré en premier lieu, qu'il ne pouvoit donner une réponfe précife, fans en avoir conferé avec fes Collegues, qui font en cette Ville; & après la Conférence faite, il a répondu qu'on ne pouvoit donner une refolution fur cette difficulté, qu'après avoir reçu les ordres de l'Empereur, auquel ils en avoient tous écrit.

Leurs affaires a Osnabrug n'avancent pas non plus.

Vous

1644. Vous voyez par-là, Monsieur, l'esperance que nous pouvons avoir d'avancer cette Négociation, puis qu'avant que d'entrer dans les choses essentielles, & pour les difficultés de peu d'importance, sur lesquelles nos Parties devroient il y a longtems être informées de leurs Maîtres, s'ils avoient bonne volonté, ils demandent à chaque coup des délais pour recevoir les ordres, lesquels, comme nous vous avions déja marqué, doivent être communiqués par l'Empereur aux Electeurs, avant que d'être envoyés ici.

Inquietudes des Suedois.

Toutes ces longueurs & ces défauts donnent de grandes inquiétudes aux Suedois, & les obligent à nous faire demander souvent ce que nous sommes resolus de faire, si les Ennemis continuent à se moquer de nous de la sorte. Nous tâchons toûjours à les appaiser; mais nous avons quelque sujet de craindre, qu'après nous avoir souvent parlé du dessein de se retirer, ou du moins de changer de Lieu, & s'en aller à Hambourg, ils ne l'executent enfin contre notre avis, & que leur conduite particuliere ne l'emporte sur les considérations publiques.

Affaire de Transilvanie.

Quant à l'affaire de Transilvanie, nous ne pouvons mieux rendre compte à la Reine de ce que nous y avons fait en execution de ses Commandemens, qu'en vous envoyant une copie de l'Instruction que nous avons donnée à Mr. de Croissy. Avant son départ, nous lui avons fait donner 6000. fl. pour son voyage, & l'avoir assuré que, s'il est obligé de faire un long séjour en ce Païs-là, vous y ferez avoir égard, & ne souffrirez pas que dans un Emploi difficile, & un Païs éloigné, il soit reduit à servir à ses dépens. Nous sommes obligés de vous représenter, que n'ayant pas eû une assés particuliere connoissance des intentions de la Reine, pour les conditions du Traité qu'il doit faire avec le Prince de Transilvanie, nous sommes demeurés un peu retenus en quelques endroits de son Instruction; mais comme nous ne sommes pas sans apréhension qu'après avoir été si longtems attendu, s'il paroît avec un Pouvoir si racourci, & que, dans les choses essentielles, il ne puisse pas conclure sans recevoir de nouveaux ordres, cette retenuë ou cette longueur ne fasse naître quelques soupçons dans l'Esprit dudit Prince, & que dans la croyance, qu'il pourroit prendre qu'on voulût seulement l'amuser, & ne point venir à l'accomplissement d'un Traité, qu'il estime déja fait & conclû, par le moyen de Mr. Torstenson, il ne songe à abandonner le parti & à faire l'accommodement particulier, duquel on le recherche. Nous nous promettons, que, par la réponse qu'il vous plaira de faire à cette Lettre, l'on nous donnera pouvoir d'augmenter celui dudit Sieur de Croissy, en l'article du payement de l'argent, & de l'entretenement de la moitié des trois mil hommes, où, faute d'avoir été bien éclairez des intentions de la Reine, nous l'avons obligé de recevoir les Commandemens de S. M. avant que de rien promettre de sa part pour l'entretenement de la moitié desdits trois mil hommes. Sur quoi nous vous supplions de faire considérer, que toutes les fois qu'on a ci-devant proposé d'engager ledit Prince en la Guerre qu'il commence, on a donné pouvoir à tous ceux qui ont eû charge de traiter avec lui, de lui offrir plus d'assistance en argent, que ledit Sr. Torstenson ne lui en a promis, & outre cela trois mil hommes de pied, levés, entretenus, & renouvellés de tems en tems aux dépens des deux Couronnes. Mais nous n'avons pas osé aller jusques-là, sans avoir l'ordre ou le pouvoir par-

Ils y ont envoyé M. de Croissy.

ticulier que nous n'avons point trouvé dans aucune de vos Lettres. Si la réponse, qu'il vous plaira nous envoyer, nous arrive bientôt, nous prendrons soin de la faire tenir audit Sr. de Croissy, & peut-être la faire tomber entre ses mains, avant qu'il soit arrivé en Transilvanie. 1644.

Nous venons d'aprendre par une Lettre de Mr. le Baron d'Avaugour du 18. du mois passé, qu'un des principaux sujets de la marche de Mr. Torstenson, & qui l'oblige de reconduire diligemment, comme il fait, son armée vers la haute Allemagne, est pour s'aprocher dudit Prince, & donner chaleur au Traité qu'on a fait avec lui, ayant reçu avis d'un Officier de son Armée, qu'il tient en Transilvanie depuis quelque tems, que si ledit Prince ne révoyoit l'Armée Suedoise dans son voisinage, avant la fin de ce mois, il seroit mal aisé de le porter à continuer la Guerre, & l'empêcher qu'il ne songe à un accommodement particulier.

Affaire d'Oostfrise.

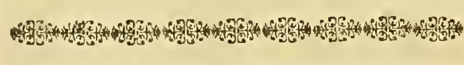
Nous ne doutons point que Mr. le Baron de Rorté ne vous rende compte, en même tems qu'à nous, de tout ce qui se passe en Oostfrise. Les dernieres Lettres nous ont apris que l'action de Mr. le Comte d'Erberstein n'a pas toutes les fâcheuses suites que nous avions apréhendées, & n'a pas empêché que les Parties n'ayent fait une nouvelle suspension d'armes, pendant laquelle elles avoient commencé d'entrer en Traité. Mais vous n'aurez pas été moins surpris que nous, quand vous aurez sû avec quel air altier & peu concerté les Députés de Mrs. les Etats sont arrivés en Oostfrise. Ils ne se sont pas contentés de ne voir point Mr. de Rorté, & de n'avoir aucune communication de civilité, ni d'affaires avec lui, quoiqu'ils se soient rencontrés dans une Ville où il y a Garnison de leur part; mais ils ont déclaré qu'ils ne souffriront point de préjudice à un prétendu droit d'arbitrage, qu'ils disent avoir, quoique sans fondement, dans cette Province. Encore que nous ayons été sensiblement touchés d'un procedé si peu respectueux envers le Roi, par des gens qui ont tant d'obligation à la France, nous avons jugé plus à propos de faire revenir ledit Sr. de Rorté à sa residence, que de le laisser-là plus longtems, ou pour être Spectateur inutile d'un Accommodement, où il n'auroit plus de part après l'avoir commencé, ou peut-être pour faire naître des obstacles à l'Accommodement pour les nouveaux ombrages, que lesdits Députés eussent pû prendre de son plus long sejour dans un Lieu, où ils prétendent que leur puissance doit être reconnuë à l'exclusion de toute autre. Vous verrez, Monsieur, par la Copie de la Lettre que nous lui avons écrite, que nous avons pris un honnête prétexte de le rapeller, sur la Négociation qui semble avoir été commencée à Osnabrug, où nous lui témoignons que sa présence est nécessaire. Nous ne laissons pas d'avoir très-grande peine à digerer la hauteur que nous rémarquons, depuis quelque tems, que Mrs. les Etats pratiquent en toutes occasions avec les Ministres du Roi. Si on ne leur accorde pas ici tout ce qu'ils prétendent injustement, ils déclarent d'abord qu'ils iront traiter à Boisleduc, & menacent de se séparer de la France. S'il se présente une affaire dans leur voisinage, où un Ministre du Roi soit engagé, & aît commencé quelque Négociation, la premiere chose qu'ils font, lorsqu'ils en prennent connoissance, est de l'en exclure avec mépris, & de refuser tout commerce avec lui, si ce n'est avec les honteuses conditions qu'ils ont l'audace de proposer à un Envoyé

1644. voyé de la part de leur Bienfaiteur. Peut-être ne jugerez vous pas hors de propos, afin qu'ils ne s'accoutument pas à une façon d'agir si déraisonnable, de faire sentir à leurs Ministres, en quelque bonne occasion, qu'elle ne leur réussira jamais, & que l'on n'est pas resolu de la souffrir plus longtems. Il y a même lieu de leur faire honte de l'incivilité dont ils ont usé envers Mr. de Rorté; puisqu'en même tems qu'ils ont si orgueilleusement refusé de partager la Médiation avec lui, pour l'affaire d'Oostfrise, Mr. de la Thuillerie n'a pas fait scrupule de faire admettre leurs Ambassadeurs dans celle des affaires de Danemark, qui n'avoit pas beaucoup de disposition à leur confier ses Intérêts.

L'Ordre qu'il vous a plû de nous envoyer de la part de la Reine, pour la façon de vivre qui doit être gardée entre Mrs. de St. Romain & de Bregy, nous a tiré de la peine où nous étions des diverses prétentions, qu'ils pouvoient avoir. Nous ne manquerons pas d'executer fidelement ce qui nous est ordonné.

Projet des Ennemis sur la Mozelle.

Les divers avis que nous recevons ici, nous aprenent que le dessein des Ennemis est de former un Corps d'Armée vers la Mozelle, que selon leur conseil ils font monter à 10. ou 12000. hommes, composée des Troupes du Baron Bek, de celles du Duc Charles, & de celles qu'ils tirent de toutes leurs Garnisons de ce Païs; pour faire une diversion de ce côté-là; cependant que l'Armée de Baviere, qu'on a aussi tâché de renforcer de diverses Troupes, essayera de faire tête, deça le Rhin, à celle de Mr. le Duc d'Anguien. C'est tout ce que nous aurons le bien de vous dire, en vous assurant que nous sommes &c.



LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Fontainebleau le 8. Octobre 1644.

Le Roi établit à Paris une Congrégation des Affaires Ecclesiastiques de Catalogne. Indisposition du Cardinal Mazarin qui en étoit le Chef. Les François prennent Landau, & Asti.

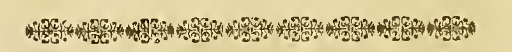
MESSIEURS,

Le Roi établit à Paris une Congregation des Affaires Ecclesiastiques de Catalogne.

J'AUROIS peine à me justifier en votre endroit de n'avoir pas accompli encore l'office, que vous avez desiré de moi en faveur d'un Prêtre Catalan, pour être pourvû de l'Archidiaconat de la Cathedrale de Barcelonne, si vous n'aviez connoissance que Sa Majesté a établi une Congregation des affaires Ecclesiastiques, sans l'avis de laquelle Elle ne se détermine à aucune & que Monseigneur le Cardinal Mazarin en est le Chef, lequel, depuis quinze jours en ça, est retenu au lit malade. Ainsi j'ai différé; ce qui s'achevera dès qu'il sera en santé. Les Médecins & mon propre jugement me trompent, si ce n'est bien-tôt; puisque la fiévre, qui étoit continuë, a cessé depuis le huitiéme & qu'hier dans l'entrée du 14. on le trouvoit beaucoup mieux, ayant pourtant encore un leger ressentiment de la fiévre. Il vous plaira de faire entendre mes raisons au Regent de Catalogne, qui est auprès de vous & vous rejouïr avec Sa Majesté de deux succès avantageux que ses armes ont emporté, l'un en Allemagne en la prise de Landau, & l'autre en Italie pour la prise de la Citadelle d'Asti. Hier sur le soir la premiere nouvelle nous en fut apportée. Ce matin l'Ordinaire de Lyon, ayant fait plus de diligence qu'à l'accoutumée, ou pour nous avoir trouvés plus avancés sur son chemin, nous a assuré de l'autre. Je dis le Courrier, entendant la Dépêche de Monsieur d'Aiguebonne en datte du premier de ce mois, dont il étoit chargé. Je suis, &c.

1644. Indisposition du Cardinal Mazarin qui en etoit le Chef.

Les François prennent Landau, & Asti.



LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Fontainebleau le 8. Octobre 1644.

La France a de bonnes intentions pour la Paix. Affaire de l'accommodement entre la Suede & le Danemark. Affaire de la Landgrave & d'Oostfrise. Prise de Landau. Le Duc d'Orleans est de retour de sa Campagne. Résolutions prises en faveur de la Landgrave. La Cour mécontente du Cardinal Antoine Barberini. Ils en doivent faire confidence au Nonce. Affaire des Courriers.

MESSIEURS,

La France a de bonnes intentions pour la Paix.

VOTRE Dépêche du 24. du passé m'a été renduë le 4. du Courant. Elle m'aprend que les Ennemis n'ont pas encore changé leur façon de faire. Mais vous tirerez du profit & de la gloire de la vôtre, & vous aurez l'Empire pour témoin, que nous y souhaitons la Paix, & en faire jouïr la Chrétienté. Après les avances que vous avez faites, c'est aux autres à passer, & les Médiateurs sont en droit de les presser, & en nécessité de reconnoître que vous marchez de bon pied en toutes les affaires. Celles d'entre le Danemark & la Suede sont en bons termes; la Médiation de leurs Majestés est acceptée, & je vois qu'on y joint celle de Messieurs les Etats, que j'en croyois exclus

Affaire de l'accommodement entre la Suede & le Danemark.

1644. exclus de droit, par les différents qu'ils ont avec le Roi de Danemark ; mais il ne les a pas voulu rejetter, & n'a pas sû le faire faire à Mr. de la Thuillerie, qui a eû une conduite trop prudente en tout le cours de sa Négociation. C'est à lui à avancer l'effet, & à essayer d'assoupir cette guerre très-dommageable au Public. Si de votre côté vous y pouvez contribuer quelque chose, c'est un office que l'on attend de vos prudences ; & pour nous, nous y employerons nos persuasions, notre puissance, & tout ce qui nous paroîtra juste ; ce qui produira un très-bon effet. Je ne doute point que Mr. de la Thuillerie ne vous aît écrit, & qu'il ne conserve correspondance avec Monsieur de Bregy, tant qu'il sera en Pologne ; puisqu'il juge que présentement un Ministre de cette Cour est absolument nécessaire. Ceux que nous avons à la Haye, aussi-bien que Mr. le Baron de Rorté, nous ont donné en cela avis des nouvelles difficultés qui se rencontrent au Traité qui se propose entre Madame la Landgrave, & le Comte d'Oostfrise ; mais il faut dissimuler plusieurs choses, & s'avancer avec chaleur pour tirer les avantages que le Public pourroit recevoir, si les armes de cette Princesse étoient employées dans l'Empire. Il est certain que la disposition des affaires l'y appelle, & qu'il y a des Païs entiers à soumettre à contribution, desquels elle tireroit bien plus de profit, que de celles de l'Oostfrise. Tous les soupçons que vous avez, soit de Messieurs les Etats, ou de Monsieur le Prince d'Orange, & de la liaison que ledit Comte a toûjours euë avec l'Empereur, sont tous bien fondés, & donnent lieu de craindre, que ce Comte ne cherche qu'une rupture. Toutefois les Lettres de Mr. d'Estrades semblent assurer que c'est à tort qu'on y comprend ledit Prince, lequel a mandé, qu'il falloit terminer ce différent & renvoyer en diligence les Députés de Messieurs les Etats. Et afin que la presse que nous lui donnons y contribuë encore quelque chose, je lui fais présentement réponse, & l'exhorte à continuer, & j'envoye une Lettre au Secretaire Brasset pour Messieurs les Etats, exhortative à cela, avec ordre pourtant de ne la pas présenter si ledit Prince n'en est d'avis, & qu'il ne juge qu'elle produira un bon effet. Je souhaite que vos remontrances, animées du discours de Mr. Beauregard, disposent Madame la Landgrave, avant que d'être sortie de cette affaire, de s'employer à une autre & qu'Elle s'établisse si puissamment dans l'Empire, qu'elle puisse continuer la guerre. Je doute, quand elle entreroit dans ce sentiment, que son General la suivît ; je m'aperçois qu'il fait la plus grande partie des choses qui lui plaisent, & qu'il n'obeït pas aveuglément aux Ordres de sa Maîtresse. Ceux que j'ai envoyés à Mr. Rorté ont éte bien mésurés. Si son intervention reculoit le Traité, on auroit tort de la désirer ; mais si simplement la gloire de Messieurs les Etats les porte à l'en exclure, cela est bien offensant & bien rude. Il faudroit dissimuler avec eux, & ignorer de savoir, que leurs Députés ont passé & repassé par Embden, sans avoir fait faire un compliment à Mr. de Rorté ; mais comme il s'en plaint de son côté, les autres en font autant du leur. Je comprends la raison de Mr. de Rorté, celle des autres me passe.

Affaire de la Landgrave & d'Oostfrise.

La prise de Landau, dont présentement nous avons été avertis, augmente notre Conquête, qui s'est renduë funeste par la perte de Monsr. Daumont, lequel blessé d'un coup de piece à la cuisse est en extrême peril, & certes la Place ne le vaut pas.

Prise de Landau.

Monsieur le Duc d'Orleans est revenu depuis deux jours de son progrès, pour parler à l'Angloise, & il fut hier au Conseil, où il fut resolu d'appuyer Madame la Landgrave, & de faire sentir au Cardinal Antoine, qu'ayant manqué de parole, & à son devoir, le Roi ne peut plus prendre de confiance en lui, qu'il reprend la protection de ses affaires, dont il l'avoit honoré. Bien que cela semble du tout eloigné de celle que vous avez à charge, je ne laisse de vous en informer, afin que vous en puissiez faire part à Mr. le Nonce, qui peut-être s'y intéresse, & que vous lui laissiez entendre qu'on n'a su éviter de prendre cette résolution, à l'exaltation du Pape, qui a été promu par celui qui lui devoit faire exclusion, & à laquelle nous nous restions engagés. Le Cardinal Grimaldi n'a pas concouru à sa priere, & d'autres Italiens qui se faisoient chemin pour y parvenir. Quand vous direz cela à Mr. le Nonce, il s'adoucira bien ; auparavant il en auroit été ému. Je vous puis dire présentement que les Medecins nous ont assuré, que la maladie de Mr. le Cardinal Mazarin est sur son retour, laquelle avoit donné des mouvemens de douleur à ses Serviteurs, & à moi particulierement.

1644. Le Duc d'Orleans est de retour de sa Campagne. Resolutions prises en faveur de la Landgrave. La Cour mécontente du Cardinal Antoine Barberini. Ils doivent en faire confidence au Nonce.

J'oubliois de vous dire qu'il faut faire plainte aux Médiateurs, de ce que la foi se viole, qu'elle n'est pas gardée aux Courriers, & que les Espagnols continuans sans en faire faire justice, nous userons de représailles, & assurant, par la voye de la Mer & de la Haye, le port de nos Lettres, nous leur refuserons le trafic par le Royaume de deça. Nous ne nous en tairons pas, & vous prions d'établir un Bureau à Cologne, où nos Dépêches seront directement adressées, afin qu'elles passent sous le nom du Maître, & non pas sous une autre couverture. Je crois qu'à Anvers il faudra faire le semblable ; mais on se résoud à faire quelque dépense, afin que nous évitions les inconveniens, auxquels nous sommes tombés. Si pourtant vous jugez qu'il soit plus expedient de continuer comme l'on a commencé, nous nous accommoderons aisément. Pour moi, je suis &c.

Affaire des Courriers.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN,

A Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 15. Octobre 1644.

Leurs esperances pour la Négociation. Ils donnent connoissance aux Médiateurs des bonnes intentions de la Reine pour la Paix. Apréhension des Médiateurs. Dépendance extraordinaire des Ministres Imperiaux à Munster. Mrs de Wolmar & le Brun ont

1644. *ont la confidence de leurs Maîtres. Ils demandent ses ordres pour leur conduite après l'élection du Pape. Les Espagnols en témoignent leur joye. Les Espagnols se méfient du Nonce Chigi. Leurs soins pour maintenir Chigi dans son Emploi de Médiateur. Résolution de Mr. Chigi là-dessus. Sentiment de Mr. Contarini. Affaire du Palatin. Réflexions sur la mort de l'Ambassadeur Imperial, qui alloit à Constantinople. Ils offrent à Mr. Brasset la place de Secretaire de la Legation. Affaire d'Oostfrise. Leurs plaintes à la Landgrave. Affaire des Liegeois. Bonnes dispositions des Imperiaux & des Espagnols touchant les Pleinpouvoirs.*

MONSIEUR,

Leurs esperances pour la Négociation.

VOTRE Lettre du 24. du mois passé, que nous avions crû perduë, nous a été renduë par le dernier Ordinaire avec celle du premier de ce mois, toutes deux en assés bon état; ce qui fait esperer que nos Parties ayant été éclaircies de ce qu'ils avoient envie de savoir, & ayant apris par vos Lettres & les nôtres, que la prosperité des Armes du Roi n'a pas interrompu les conseils & les desseins de la Paix; ils seront peut-être de meilleure foi à l'avenir pour laisser en sureté les Courriers, sans qu'il soit besoin de prendre une autre voye pour écrire, que celle qu'on a tenuë jusques à présent. Ils ont encore plus d'intérêt que nous de conserver ce Commerce, puisque, s'ils obligeoient Sa Majesté, par plusieurs actions semblables à celle qui a été faite en dernier lieu, de refuser le passage par la France à ceux qui aportent leurs Lettres d'Espagne, ils en recevroient plus d'incommodité que nous, & n'auroient pas de moyens si prompts, ni si faciles pour y remedier.

Ils donnent connoissance des bonnes intentions de la Reine pour la Paix.

Depuis les Ecrits, que nous avons donnés de part & d'autre, dont le dernier Ordinaire vous porta la Copie, il ne s'est pris ici aucune résolution. Cette longueur étant importune, & de mauvaise grace, nous avons voulu en découvrir la cause, & ayant connu par toutes vos Dépêches que la Reine désire non seulement l'avancement de cette Négociation; mais que Sa Maj. veut bien que tout le monde connoisse le desir qu'Elle en a, nous n'avons point fait de difficulté d'aller visiter les deux Médiateurs, chacun séparément, pour nous plaindre de ce retardement, & qu'après les facilités, que nous avons apportées à tout ce que nos Parties pouvoient désirer de nous raisonnablement, ils fassent paroître de leur part si peu de disposition à avancer les affaires. Ils nous ont tous deux témoigné être étonnés de ce procedé, & que pour en savoir le sujet ils avoient résolu le jour même, que nous les avons visités, d'envoyer chés tous les Ambassadeurs.

Apréhension des Mediateurs.

Ils n'ont pas pû s'empêcher, dans leurs discours de nous faire comprendre l'apréhension, qu'ils ont qu'on n'aît envoyé à Vienne les papiers qui ont été donnés de part & d'autre pour en avoir la résolution, avant que de passer outre; à quoi ils ont ajouté que cette maniere d'agir les fait persister dans l'opinion qu'ils ont euë, aussi-bien que nous, dès le commencement de nos Conférences, qu'il sera difficile d'avancer les affaires, tandis que nous ne verrons ici, que les personnes qui y sont de la part de l'Empereur & du Roi Catholique. 1644.

Monsieur Contarini ne nous a pas celé, qu'ayant fait remontrer, par l'Ambassadeur de la République qui est à Vienne, les extrêmes longueurs qui se rencontreroient en cette Négociation, si l'Empereur ne donnoit plus de pouvoir à ses Commissaires, & s'ils étoient obligés sur les moindres choses d'envoyer demander ses intentions, avant que de prendre résolution; le Comte de Trautmansdorff lui a repondu que c'étoit des formes, qu'on ne pouvoit changer, & que l'Empereur ne pouvoit pas donner à ses Plenipotentiaires les mêmes pouvoir & autorité, que les autres Rois & Princes donnent aux leurs, parce qu'ils ne doivent rien faire sans l'avis des Electeurs. Si bien qu'on ne se contente pas d'empêcher que les Electeurs viennent, ou envoyent ici leurs Députés; mais on se sert de leurs Intérêts pour jetter les affaires dans une longueur, qui ne sauroit jamais avoir de fin, si on ne se resoud de traiter d'une autre sorte.

Nous attendons avec impatience les Piéces qu'il vous plaît de nous faire esperer. Il est bien vrai, comme vous remarquez très-judicieusement, que l'Ordonnance de Philippe le Long est plus forte que toutes les autres, pour obliger les Sujets du Roi, & montrer que, dans le Royaume, on ne peut pas changer les formes qui ont été jusques-ici pratiquées; mais l'exemple de ce qui s'est fait en semblable cas ne sera pas moins propre à convaincre des Etrangers. Nous voyons qu'ils s'arrêtent encore sur ce point de la minorité du Roi, & qu'ils cherchent des précautions qui sentent plûtôt le Jurisconsulte que l'Homme d'Etat, dont nous ne sommes pas étonnés, puisque le Docteur Wolmar & Mr. le Brun sont les principaux Conducteurs de cette Négociation.

Mrs. de Wolmar & le Brun ont la confidence de leurs Maîtres.

Ils ont eû l'audace d'alleguer à ce propos ce qui fut fait sous le regne du Roi François premier, comme s'ils vouloient imputer à la memoire de ce grand Prince un manquement de parole. Mais nous pouvons vous assûrer que ce point ne demeurera point sans repartie, & que si nous ne le faisons pas par écrit, pour ne pas faire un procès de notre emploi, nous le ferons si fortement de bouche, en parlant aux Médiateurs, que, lorsque nos Parties sauront la réponse que nous leur aurons faite, ils aprendront que nous voulons de bon cœur reprendre les affaires de ce tems-là, pour faire raison à la France des injustices & des violences qui lui furent faites, à cause que le malheur des armes & la trop grande valeur du Roi l'avoient mis entre leurs mains. Nous ne manquerons pas de leur faire connoître, que la nécessité qu'ils imposerent malicieusement à ce grand Prince, de faire ratifier, par les Etats de son Royaume, un Traité qu'ils lui avoient fait faire par force, pendant sa prison, lui fournit un moyen très-legitime de n'executer pas ce qu'on avoit exigé de lui injustement; puisque lesdits Etats, avec très-grande raison, n'y voulurent pas consentir. En tout cas, on leur fera voir qu'ils alleguent mal à propos cet exemple, puisque nous sommes bien éloignés de la pensée de démembrer des Provinces, & de renoncer à des anciens droits de la Couronne, qui étoit le sujet pour lequel on désiroit lors toutes ces formalités, sans lesquelles ils reconnoissent eux-mêmes que cela ne se pouvoit faire.

Nous

1644.

Ils demandent les ordres pour leur conduite aprés l'élection du Pape.

Nous avions esperé que, les Lettres de Mr. de St. Chaumont ne nous ayant donné aucun avis, par lequel nous ayons pû regler ici notre conduite sur la nouvelle élection du Pape, les vôtres nous prescriroient ce que nous aurions à faire sur ce sujet; mais nous aprenons qu'on a jugé l'Affaire, & avec très-grande raison, si importante, qu'on y a voulu faire auparavant une meilleure deliberation. Cependant les Espagnols continuent d'en faire par tout de rejouïssances publiques, qui passent même au delà de ce que la prudence devroit permettre en semblable occasion. Mais ils ne font pas scrupule, pourvû qu'ils contentent leur vanité, en faisant croire que c'est eux qui ont porté celui-ci au Pontificat, de sacrifier son honneur, & de persuader à tout le monde, par leurs déportemens, qu'il doit être Ministre de toutes leurs passions. Ils ont ménagé secretement qu'on chantât Dimanche le *Te Deum* pour son Election, dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville, où, quoique personne n'y fût invité, & que le Nonce ni l'Ambassadeur de Venise ne s'y soient pas trouvés, non plus que nous, les Commissaires Imperiaux & Espagnols se rendirent au milieu de la Ceremonie, faisant même porter avec eux leurs siéges, & les parements du lieu où ils se désiroient mettre, afin qu'on ne découvrît pas leur dessein, & de pouvoir par ce moyen faire éclater à Rome qu'eux seuls y ont assisté. Nous croyons mêmes qu'ils n'ont pas eû moins d'intention de faire préjudice à Mr. de Chigi, par cette surprise, qui fait plus de préjudice à Sa Sainteté, qu'elle ne peut avancer les affaires. Chacun est en attente de ce qu'elle fera pour cette Négociation, & tout le monde demeure d'accord, qu'elle sera la pierre de touche qui découvrira son interieur. On l'estime accort & prudent. Si cela est, difficilement voudra-t-il en une occasion si importante, regardée de toute l'Europe, où les qualités de Pere commun, & d'Entremetteur le doivent également obliger d'être neutre, faire une action qui le puisse déclarer ouvertement partial. On sait que les Espagnols n'ont pas confiance au Nonce, qui est ici, parce qu'étant homme d'honneur & de très-grande vertu, ils ne peuvent pas se promettre qu'il adhere à toutes leurs injustes prétentions. Ces mêmes qualités nous doivent bien faire esperer de l'avoir favorable aux choses raisonnables; mais non pas d'en pouvoir disposer aux occasions, où sa conscience & sa reputation s'opposeroient à notre désir. Puisqu'il est établi du gré de tous les Intéressés, il sera bien plus facile, & nous aurons beaucoup plus de droit d'empêcher qu'on ne le change, que nous n'aurions moyen de nous assurer de ceux qui pourroient être envoyés en sa place, ni de donner exclusion à tous ceux, contre lesquels on pourroit avoir quelque legitime soupçon, puisqu'étant créatures de ce Pape, ils croiroient de bien faire leur cour, & établir leur fortune, en suivant ses inclinations. Nous ne vous celerons point que nous sommes entrés en apréhension, quand nous avons vû dans votre Lettre, que l'on songeoit à ceux qui pourroient être destinés pour succeder à Mr. de Chigi, comme si on étoit resolu de passer deja condamnation pour le laisser ôter. Il nous semble que l'on peut faire une puissante batterie pour le maintenir, & qu'on y sera très-bien fondé, sans toutefois faire paroître aucune affection particuliere pour lui; mais seulement pour empêcher que nos Parties ne soient pas les Maîtres, dans un choix où tous les Intéressés ont droit de dire leur avis, aussi bien qu'eux. S'il ne s'agissoit que de changer le Nonce de France, le Pape en pourroit user à sa volonté, & néanmoins il seroit obligé par quelque bienséance d'y aporter quelque circonspection. Mais il ne sauroit retirer celui qui est ici, ni lui donner un successeur, sans le consentement du Roi, qu'il ne fasse une injustice manifeste; puisqu'en toutes sortes d'occasions, quand les Juges, ou les Médiateurs, n'ont d'autre autorité que celle que leur donne le consentement des Parties, on ne peut jamais leur en donner, qui ne soit agréable. Il y a aparence que, si nous y resistons fortement, Sa Sainteté n'osera pas l'entreprendre, pour ne se rendre si visiblement suspect par une action qui nous fourniroit un sujet legitime, non seulement de n'avoir aucune communication avec celui qui seroit envoyé de sa part; mais de passer même jusques à refuser sa Médiation. La forme de son élection seroit sans doute telle envers tout le monde, que nous ne serions pas tant blâmés de l'exclusion, que nous lui donnerions, qu'il le seroit de n'avoir pas sû éviter les nouveaux sujets, qui nous y pourroient obliger. Si bien que, quand le Pape n'auroit autre but que de favoriser les Espagnols, il se priveroit des moyens de leur procurer la Paix, qui leur est encore plus nécessaire qu'à nous, & perdroit la gloire de rétablir le repos de la Chrétienté, à laquelle on croit qu'il doit aspirer par dessus toutes choses. Vous devez être assuré que vous ne sauriez jamais avoir ici un plus homme d'honneur, & plus intelligent, que Mr. de Chigi, ni mieux disposé pour la France aux choses raisonnables. C'est pourquoi non seulement, par notre avis, il faut faire tous les efforts possibles pour empêcher qu'on ne le change; mais il faut éviter, si l'on peut, que les resolutions qui seront prises, quoiqu'avec intention en apparence de le laisser ici, ne l'obligent pas en effet de se retirer; car il nous a déclaré assés naïvement, que, si l'on envoye un Légat, il pourra bien être tel, qu'il servira de bon cœur sous lui, si on le lui ordonne; mais qu'on pourroit aussi jetter les yeux sur quelques Cardinaux, qui ne lui laissant pas la liberté d'agir selon son humeur, lui feroient prendre resolution de s'en aller plûtôt à son Evêché, que de demeurer auprès d'eux. Sa discretion ne lui a pas permis de s'expliquer plus ouvertement; mais il n'a pas été malaisé de comprendre qu'il a entendu, si l'on envoyoit quelqu'un de la faction contraire, & auquel on eût donné des ordres secrets en venant ici. Il y en a qui croyent que si l'on profite bien des apréhensions que peut avoir le Pape des déclarations ouvertes & publiques, qu'on pourroit faire en France contre lui, & que l'on tienne quelque tems en suspens les resolutions, qu'on doit prendre sur ce sujet, jusques à ce qu'on aît ménagé avec lui les précautions & les sûretés, qu'on doit chercher pour l'intérêt de la France dans sa conduite, on exigera peut-être des choses de lui par la crainte, qu'on auroit peut-être peine d'obtenir par affection. Il semble que l'une des plus importantes est la confirmation de Mr. le Nonce Chigi dans son emploi, laquelle non seulement on a droit de demander; mais il y a apparence que, dans les conditions secretes de l'accommodement avec le Pape, on peut ménager que, pour l'autoriser davantage, on lui envoye le Chapeau; au moins s'il est vrai ce qu'on dit que Sa Sainteté témoigne beaucoup d'envie d'aquerir l'affection de la Reine, & qu'il s'y porte aussi sincerement, qu'il est nécessaire pour son repos & son honneur de faire cette acquisition. Mr. Contarini est tellement entré dans ce sentiment, qu'il a dit audit Sieur Nonce, avec sa liberté naturelle, que c'étoit son bonheur, que l'on crût le Pape du côté des Espagnols, parce qu'il seroit obligé, pour lever ce

Les Espagnols en témoignent leur joye.

Les Espagnols se méfient du Nonce Chigi.

Leurs soins pour maintenir Chigi dans son Emploi de Médiateur.

Resolution de Mr. Chigi là-dessus.

Sentiment de Mr. Contarini.

ce soupçon, non seulement de le maintenir, mais de le faire Cardinal, afin d'aquerir quelque crédit envers la France, ou du moins de faire une action d'indifférent ou de Pere commun, dans une occasion si importante. Ledit Sr. Contarini a même ajoûté à ce discours, qu'il nous dit & redit lui, que, si le Pape étoit présent, comme il y avoit sujet de le croire, il n'auroit pas l'assurance de penser à faire ici aucun changement.

Affaire du Prince Palatin.

Votre pensée sur la demande du Prince Palatin nous semble accompagnée de beaucoup de prudence. Comme il importe de rétablir les Princes qui ont été dépouillés, pour justifier les desseins des Armes du Roi en Allemagne, suivant les protestations publiques, que nous en avons faites, la démonstration de le vouloir faire, & les promesses qu'on y pourra ajoûter, seront suffisantes, pendant quelque tems, & produiront l'effet que nous souhaitons. Mais si on alloit si vite à la restitution du Palatinat, sans prendre auparavant les précautions nécessaires dudit Prince, il pourroit croire qu'on lui auroit payé une dette, au lieu de lui faire une grace, & peut-être que, dans quelque tems, il n'en auroit pas tous les sentimens de gratitude & d'obligation, qu'on en doit attendre. Nous avons apris que le feu Roi de Suede se repentit d'avoir si promptement rendu le même Etat au Pere de celui-ci, qui eut bien la discretion, quatre jours après, de former des contestations avec son Bienfaiteur, sur les Logemens & Contributions dont il vouloit exempter le Païs, qu'on venoit de lui rendre. Il nous semble que cette restitution ne fût faite que moyennant une somme d'argent, & que dans le Traité ledit Roi ne voulût pas consentir, que le Palatin prît la qualité de Souverain du Païs. Nous ne voulons pas proposer d'imiter ledit Roi en la premiere de ces conditions, puisqu'aussi bien les Princes de cette Maison ne se trouvent pas en état de la pouvoir effectuer, quand ils l'auroient promise. Mais peut-être ne jugerez-vous pas hors de propos de faire reflexion sur la seconde; afin que, si ledit Prince rentre dans ses Etats par les bienfaits du Roi, il les reçoive des mains de S. M. comme un Païs conquis sur ses Ennemis, & qui par conséquent lui apartenoit par le droit des armes. Maintenant, le peu de tems que nous avons frequenté l'aîné de cette Maison nous fait juger que c'est un Prince, qui a de grandes prétentions; mais nous ne savons, si dans son cœur il a toute l'affection qu'on pourroit désirer pour la France, & s'il n'a pas plus de souvenir de l'offense, qu'il croit y avoir reçûë par sa prison, que de celle qu'il vouloit faire au feu Roi, passant dans son Royaume sans sa permission, pour aller prendre le Commandement d'une des Armées de S. M. contre son gré. Ce voyage, avec celui qu'il a fait en Angleterre en dernier lieu, & quelques autres de ses actions montrent clairement, qu'ayant plus d'ambition que de conduite, il aspire bien à toutes les grandes choses; mais qu'il n'a ni le jugement de choisir, ni le génie d'executer les choses nécessaires pour y parvenir, & qu'il ne considere pas assés l'injustice de ses entreprises. Il semble donc qu'on lui peut promettre de lui rendre le Palatinat, sans qu'il soit en état de le pouvoir conserver. Cependant la justice y pourra bien être exercée par les Officiers des Troupes du Roi, & l'on aura loisir de songer aux conditions qu'on sera obligé d'exiger de lui, lorsqu'on aura resolu de lui faire une si importante restitution.

Reflexions sur la mort de l'Ambassadeur Imperial qui alloit à Constantinople.

La mort de l'Ambassadeur qui alloit à Constantinople de la part de l'Empereur, fait voir, aussi-bien que la perte qui est survenuë à Vienne depuis peu, que Dieu n'a pas agréable qu'au lieu de faire la Paix entre les Princes Chrétiens, on recherche les Infideles par des soumissions honteuses. Il seroit plus pardonnable à Renaudot d'avoir fait un raisonnement là-dessus, que d'écrire, comme il a fait par sa Gazette du 1. de ce mois, que l'Empire va retourner à ses prémiers Maîtres. Cette proposition est si directement contraire aux protestations, que nous avons charge de faire ici, de la part du Roi, que S. M. ne veut point conquerir l'Allemagne; mais seulement y établir toutes choses en leur premier état, qu'il semble qu'il ne lui doit pas permettre de faire de semblables discours, dont les Ennemis ne manquent pas de se servir pour persuader aux Allemands, qu'au lieu d'avoir intention de les secourir, comme nous en faisons le semblant, notre dessein est en effet de les subjuguer, si nous le pouvons faire.

Ils offrent à Mr. Brasset la place de Secretaire de la Legation.

Notre derniere Lettre vous aura pû faire voir, comme, avant que d'avoir vû ce qu'il vous a plû de nous écrire sur le sujet du Sr. Brasset, nous en sommes deja convenus ensemble, & lui avions écrit de nôtre côté pour lui offrir la charge de Secretaire de cette Ambassade. Nous attendons sa réponse, & ne manquerons pas de vous faire savoir la resolution qu'il prendra.

Quant à Mr. de Rorté, nous croyons qu'il s'acquitera fort bien de son Emploi, encore, comme vous remarquez très-prudemment, qu'il soit très-important. Que si les Imperiaux & les Suedois continuent de traiter ensemble, sans Médiateur, quand on auroit la pensée d'y aporter quelque changement, il se rencontreroit divers inconveniens, tant parce qu'il a été convenu par le dernier Traité d'Alliance, qu'il n'y auroit-là qu'un Resident, qu'à cause que les Ambassadeurs de Suede ont toûjours évité de traiter en un lieu, où il y eût des Ambassadeurs de France, pour n'être pas obligés de leur ceder aux Ceremonies, comme la raison le voudroit; ce qu'il seroit mal aisé d'éviter, quand il arriveroit de nouveaux Ambassadeurs, soit pour la préséance des Carosses que l'on envoye à leur rencontre, soit pour la premiere visite qu'ils seroient obligés de faire à celui de France après leur arrivée.

Leurs plaintes à la Landgrave.

Il nous fâche extrémement de voir tant de longueurs en l'accommodement de l'Oostfrise; mais nous avons bien été plus surpris, lorsque nous avons sû que les Troupes de Madame la Landgrave, qui s'étoient avancées vers le Mein, ont eu ordre de rebrousser, & d'aller trouver Mr. le Comte d'Erberstein en Oostfrise. Nous en avons fait faire de grandes plaintes à madite Dame, & n'avons omis aucune sorte de diligence, pour empêcher cette contre-marche; afin que ce malheureux différend, qui occupe ses forces, étant terminé, Elle les envoye toutes au secours de l'Armée de S. M.

Affaire des Liegeois.

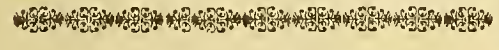
Nous ne doutons point que les Liégeois n'ayent fait à l'Empereur la réponse qu'on a fait savoir. Il leur est par trop avantageux de ne rien payer, pour ne chercher pas tous les prétextes, qui les en peuvent empêcher; mais comme le plus specieux & le plus valable de tous est leur neutralité, nous avons quelque moyen de leur faire acheter ce privilége, qui les affranchit des contributions, que payent tous les autres Vassaux de l'Empire, & dont ils ne pourroient pas jouïr, si la France refusoit de leur continuer la neutralité. C'est pourquoi ils doivent être plus soigneux qu'ils n'ont été jusques-ici d'acquerir les bonnes graces de S. M. car, tandis qu'ils s'obstineront à tenir hors de leur Ville tous ceux qui ont paru autrefois affection-

1644. fectionnés à son service, il sera difficile de croire qu'ils ayent de bons sentimens. Ce point a tant d'avantages, de ce qu'à notre passage leurs adherans empêcherent, qu'on y prît quelque temperament pour la satisfaction de Sa Majesté, qu'il importe extrémement de profiter de toutes les occasions, qui s'offriront pour faire connoître aux Liegeois ce qu'ils doivent faire. A la verité, s'ils avoient pris sur ce sujet la resolution que S. M. désire, il ne seroit pas mal aisé de les accorder avec Madame la Landgrave, & tous les autres offices, qu'on leur pourroit faire, ne seroient pas mal employés. Mais avec cela nous doutons si la Dignité du Roi peut permettre, que l'on demeure sans ressentiment contr'eux, ou du moins qu'on ne leur en fasse toûjours craindre quelque effet pour l'avenir.

PAR ADDITION.

Bonne disposition des Imperiaux & des Espagnos touchant les Pleinpouvoirs.

Depuis notre Lettre écrite Mrs. les Médiateurs nous sont venus voir, pour nous dire que les Commissaires Imperiaux & Espagnols se sont enfin disposés de convenir de la forme des Pleinpouvoirs, que chacun devra faire venir. Nous n'avons pas pû aprendre encore s'ils se sont entierement départis de la difficulté, qu'ils faisoient sur la suscription du Roi, & s'ils ont pû être bien convaincus des raisons que nous leur avons alleguées, pour leur faire comprendre, que c'étoit l'ancienne forme du Royaume qu'on ne pourroit changer. Nous sommes convenus de nous communiquer après demain les Minutes des nouveaux Pouvoirs, qui devront être expediés. Si elles se trouvent comme on a intérêt de les désirer de part & d'autre, les Espagnols demanderont sans doute, que nous leur donnions un Passeport pour un Courrier, qu'ils voudront dépêcher en Espagne, & nous croyons bien que vous ne trouverez pas mauvais, que nous l'accordions sur ce sujet, &c.



LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN,

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 15. Octobre 1644.

Affaires d'Allemagne. De la Landgrave en Oostfrise. Préparatifs des Allemands contre la France. Leur sentiment sur la conduite du Duc de Lorraine.

MONSEIGNEUR,

Nous avons été extrémement affligés de la nouvelle de votre indisposition, principalement quand nous avons apris que la premiere douleur avoit été suivie de quelque ressentiment de fievre, quoique les dernieres Lettres de Paris ayent un peu diminué notre inquietude, en nous assurant que V. E. étoit presque guerie. Nous n'en serons point entierement délivrés jusques à ce que nous ayons reçu l'avis de son entiere guerison, pour laquelle nous prions Dieu de tout notre cœur. 1644.

Affaires d'Allemagne.

Nous avons toûjours bien crû que la grande prudence, & experience de V. E. lui ayant fait connoître de quelle importance sont les Affaires d'Allemagne, & combien elles sont capables de changer la face de toutes les autres, la convieroient d'y faire faire les plus grands efforts de la Guerre. Les effets qui en ont ensuivi, ont deja de beaucoup surpassé les esperances qu'on en pouvoit avoir. Il ne reste plus, comme V. E. l'a très-bien jugé, qu'à mettre les forces du Roi, qui doivent demeurer par deça, en état de conserver & augmenter les avantages, qu'on y a acquis; ce qui dépendra principalement des Quartiers d'Hiver que l'on pourra prendre. Nous voyons avec très-grand regret les forces de Madame la Landgrave, sur lesquelles on pouvoit faire quelque fondement, tellement occupées en Oostfrise, par la mauvaise & déraisonnable conduite des Députés de Mrs. les Etats, qui embrouillent l'affaire & augmentent le différent au lieu de l'accommoder, qu'il sera difficile qu'on en puisse recevoir aucune assistance. Cependant toutes les forces d'Allemagne s'assemblent & se grossissent, tant deça que delà le Rhin, pour tomber sur les bras de Mr. le Duc d'Anguien, sans que ces Mrs. veuillent considérer, ni les intérêts publics, ni ceux que le Roi peut avoir, ni toutes les instances qui leur ont été faites de la part de Sa Majesté. Nous avons avis qu'outre l'armée de Baviere, qui est renforcée & remise en assés bon état, pour agir deça le Rhin, les Ennemis font tous leurs efforts pour en former une autre vers la Mozelle, qu'ils prétendent faire monter à dix mil hommes, & la composer des Troupes qu'ils ont ramassées en diverses Garnisons de ce Païs, de celles de Bek, & de celles du Duc Charles.

De la Landgrave en Oostfrise.

Préparatifs des Allemands contre la France.

Leur sentiment sur la conduite du Duc de Lorraine.

Il y a grande apparence que ce Prince veut jouër de son reste en cette occasion, & n'est pas maintenant à se repentir, d'avoir méprisé les grands avantages, qu'on lui vouloit faire au commencement de cette Campagne, puisque, par un juste jugement de Dieu, les Ennemis l'ont payé d'une infidelité, semblable à celle qu'il nous a faite. Nous ne pouvons celer à V. E. que nous avions dès-lors très-grand regret, de voir démembrer de la France une si belle conquête, que celle de la Lorraine, & que nous apréhendions que cet exemple ne fît concevoir à nos Parties une esperance de nous porter enfin à faire de même, & avec une pareille facilité, de tout ce qu'on a conquis sur eux; puisque cette Province est si nécessaire à la France, pour la conservation de l'Alsace, & des Places que le Roi tient dessus le Rhin, qu'il sembloit qu'en l'abandonnant S. M. faisoit peu de cas du reste, & témoignoit par cette action se préparer aussi à les rendre. Mais comme alors les Places qu'il occupoit vers le Palatinat, qui ont depuis été conquises par les armes du Roi, pouvoient de beaucoup faciliter les desseins de S. M. en Allemagne, & avancer par ce moyen la Paix generale, l'avantage qu'on en pouvoit retirer servoit en quelque façon de recompense pour la restitution de la Lorraine. D'ailleurs Mr. le Duc d'Orleans se trouvant en même tems engagé dans un siége très-important, & les forces du Duc Charles jointes à celles des Ennemis, pouvant de beaucoup augmenter le peril où mondit Seigneur se trouvoit, rien ne pouvoit paroî-

1644. paroître trop cher, pour pourvoir à la sûreté d'une personne si précieuse à la France, que celle de son Altesse Royale, & pour contribuer à la gloire qu'elle a acquise en la prise d'une Place si renommée, que celle de Gravelines. Mais à présent que le Duc Charles, en l'état où il s'est mis, est beaucoup plus à charge à ses amis, qu'il n'est redoutable à ses Ennemis; qu'il n'a plus rien en son pouvoir, pour donner au Roi en échange d'une restitution si importante, pour la rendre légitime, pendant une Minorité, n'y ayant point de nécessité présente pour y obliger, ni d'utilité aparente pour la recompenser; que les Troupes qui lui restent font plus de desordre au Païs où elles sont, & coûtent plus à ceux qui les entretiennent, qu'elles ne leur rendent de service, & ne font de dommages à leurs Ennemis; nous ne savons pas si ceux mêmes, qui dans le Royaume sont d'avis aujourd'hui de faire la Paix avec tout le monde, à quelque prix que ce soit, ne seroient point les premiers à l'avenir, qui blâmeroient la facilité qu'on auroit aportée à rendre un Païs entier, dont l'union est si bien séante & nécessaire à la France, tant pour la sûreté du dedans, que pour la conservation de ses Conquêtes au déhors. En la Paix de 1559. quoiqu'elle fût faite après la perte de deux grandes batailles, & des principales forces du Royaume, on ne laissa pas de blâmer ceux qui contribuerent à faire rendre des Places, qui n'étoient pas, ni si proches de la France, ni à beaucoup près si nécessaires, ni si considerables que la Lorraine. Il semble que, par la juste punition du Duc Charles, Dieu a permis l'aveuglement où il est tombé, en témoignant non seulement le peu de respect; mais la mauvaise volonté, qu'il a fait paroître, en cette derniere conjoncture, contre son Altesse Royale, encore qu'il dût tout esperer de sa protection & de son assistance, s'il s'en fût rendu digne, & s'il eût bien profité d'une favorable occasion, qu'il avoit de rendre un service signalé à la France, & de faciliter les conquêtes de S. A. R. Son malheur l'a porté à suivre plûtôt les vaines esperances, dont les Ennemis l'ont repû, lesquels à présent se moquent de lui. Nous ne pouvons croire après cela qu'il ose lui-même prétendre, qu'on le traite comme on eût fait auparavant. Aussi la Reine n'y étant à présent conviée par aucune nécessité, ni aucun avantage, il semble qu'on n'en sauroit prendre la pensée sans condamner toute la conduite du feu Roi envers ce Prince, avouër en quelque sorte que la Guerre, qu'on a été obligé de lui faire, n'a pas été légitime, & faire connoître à tout le monde, qu'il est avantageux de se déclarer contre la France, puisque cela n'empêche pas qu'on ne soit enfin traité favorablement. Chacun connoît la legereté de ce Prince, qui ne lui permet pas d'être six mois dans un même sentiment. Voici la quatrieme ou cinquieme année, qu'il a fait semblant de se vouloir accommoder, afin seulement de se rendre plus considérable par cette démonstration à nos Ennemis, qui le mépriseroient entierement, si nous en faisions de même. Nous ne pouvons pas bien juger si sa façon d'agir procéde d'industrie ou d'imprudence; mais il semble que sa méthode a toûjours été d'être mal & en défiance avec ses amis, & de rechercher continuellement ses Ennemis. Ce que nous connoissons avec quelque sorte de certitude est, que les Espagnols ne feront pas un grand scrupule de l'abandonner dans le Traité general, & ne compteront pour rien tout ce qui pourroit être fait en sa faveur, par un accommodement particulier. C'est pourquoi, quand quelque consideration que nous ne savons pas obligeroit d'y vouloir entendre, il y a très-grand sujet, comme nous avons déja eû l'honneur ci-devant d'écrire à V. E. de renvoyer l'Affaire pour être traitée avec les autres conditions de la Paix generale, afin que nous tâchions ou de ménager l'avantage de la France, en conservant la Lorraine; si les Espagnols y consentent, pour songer à quelques autres Intérêts, qui par toutes raisons leur doivent être plus sensibles que celui-là, ou en tout cas, si on étoit obligé par quelque revolution d'Affaires, que nous ne prévoyons pas, de se relâcher en quelque chose pour la Lorraine, que cela nous serve pour profiter & tirer le compte du Roi en d'autres points, qui seront en controverse. Nous demandons pardon à V. E. si nous prenons la hardiesse de lui dire si librement nos sentimens sur ce sujet; mais l'honneur qu'elle nous a fait, de nous donner part de l'accommodement, lorsqu'on l'a crû fait en France, & des changemens qui y sont arrivés par le manquement dudit Duc; nous fait esperer que V. E. n'aura pas notre liberté desagréable; puisqu'elle ne tend qu'à nous acquiter de notre devoir, en exposant toutes nos pensées à la censure, qu'il plaira à V. E. d'en faire. Nous n'avons pas osé néanmoins lui adresser directement ce que nous écrivions sur le sujet de Mr. de Chigi, & de l'Election du Pape, ayant crû que si nous nous sommes expliqués trop avant de nos sentimens sur cet Article, il nous sera plus pardonnable de l'avoir fait avec Mr. le Comte de Brienne, qu'avec V. E. à laquelle nous souhaitons toute sorte de prosperité avec très-longue & très-heureuse vie, comme étant &c. 1644.

LETTRE
De Monsieur de
BRIENNE
A Messieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN.

A Fontainebleau le 15 Octobre 1644.

Il faut se plaindre des Ennemis qui interceptent les Dépêches de la Cour. Mesures prises à la Cour pour ce sujet. Avantages de la France. Les Ennemis ne souhaitent point la Paix. Difficultez pour l'avancement de la Paix. Reflexions sur la conduite des Hollandois au sujet d'Oostfrise. Reflexions sur le Transilvain. Sur le Portugal. Les François prennent Mayence, & veulent y envoyer quelqu'un. Ils y destinent Mr. de St. Romain. Mr. Salamanca est en voyage pour Flandres & pour Munster. Desseins de ce Ministre, & ses mouvemens.

1644.

vemens. Le Pape invite la France à la Paix. On espere bientôt la guérison du Cardinal Mazarin. Avantage des Espagnols en Catalogne.

MESSIEURS,

Il faut se plaindre des Ennemis qui interceptent les Depêches de la Cour.

JE vous ai exhorté par ma précedente Dépêche de vous plaindre hautement de la liberté, que les Ennemis laissent prendre aux Soldats de leurs Garnisons de violer le respect, qui est dû aux Dépêches de Sa Majesté, avec ordre de menacer d'un pareil traitement leurs Courriers. Depuis, votre Dépêche du premier du Courant ayant été reçûë, Sa Majesté a estimé devoir passer plus outre, se resoudre de vous envoyer ses Lettres par la voye d'Amsterdam, & d'établir un Messager de cette Ville-là en celle où vous êtes & empêcher tout transit par son Royaume à celles du Roi Catholique. Si ses Ministres & ceux de l'Empereur ne font justice de ceux qui ont donné sujet à la plainte, & n'établissent la sureté des chemins, à votre juste plainte & à la premiere menace vous joindrez la seconde. Il y a lieu de croire que les Ennemis vous donneront satisfaction, leur important du tout que le commerce des Lettres dure, & que les leurs puissent passer la France avec sûreté. Ils ont vû qu'elle ne publie pas les Victoires plus grandes qu'elles n'ont été, qu'elle diminue plûtôt quelque chose des succès qu'elle ne les accroît, & que de toutes parts Dieu en fait prosperer les armes. Si cela les mortifie, qu'ils se plaignent de cette souveraine Puissance qui les humilie & de leur curiosité. Il seroit bien à désirer qu'ils fissent profit de la connoissance, qu'ils ont de nos Affaires & que tout de bon ils s'engageassent à faire la Paix, laquelle nous desirons toûjours avec zèle, par celui dont nous sommes portés pour le Public. Les Victoires que Dieu nous donne nous confirment, au lieu de nous éloigner de ce desir, duquel ils ne sont point touchés, pource que leur passion est de dominer l'Europe, & que d'en avancer le repos, c'est renoncer à cette injuste prétention. Ils ne peuvent céler la leur en proposant de s'assembler pour dresser un Pouvoir, &, selon qu'il vous plaît l'écrire, ils ajoutent de nouvelles difficultés. Sur quoi Sa Majesté auroit sujet de se plaindre, si votre Lettre ne lui avoit apris que les Médiateurs jugent que ces dernieres difficultés seroient aisées à surmonter. Quand ils ont condamné la conduite des Ministres Imperiaux & du Roi Catholique, ils ont gagné tout ce qu'ils pouvoient prétendre, ayant fait resoudre Sa Majesté à ne s'impatienter pas de leur conduite, & d'attendre que la nécessité de leurs affaires, comme les clameurs publiques, les portent à leur devoir & à suivre des conseils moderés, qui puissent servir à faire la Paix. Elle sera longue & difficile à traiter, si sur chaque incident il faut recourir à consulter l'Oracle, & si le Conseil de l'Empereur ne se détermine sans avoir celui du Collége Electoral. C'étoit aux Suedois d'en faire honte au Comte d'Aversberg & à ses Collegues; ce sera à vous à vous en plaindre aux Médiateurs, de la prudence desquels il faut attendre un remede à ce mal. C'en seroit un étrange, si les Plenipotentiaires Suedois se retiroient soit en Suede ou à Hambourg; & ce seroit un prétexte aux Ennemis de leur imputer la rupture de l'Assemblée; & comme ils s'y rangent à regret, ils tireroient avantage envers le Public de ce qui les satisferoit en leur particulier, si l'état où sont les Affaires de l'Empire ne les fait changer de resolution. Ainsi il est de votre prudence d'adoucir les ressentimens des Suedois, & les convier à la vertu de patience que vous pratiquez aussi. Et présentement que l'on est entré en communication avec eux; ils seroient au double blâmés, s'ils donnoient prétexte à quelque nouveauté. Il semble, par la conduite hautaine de Messieurs les Etats, qu'ils auroient joye qu'il en arrivât comme en Oostfrise; mais comme l'on a jugé qu'il seroit préjudiciable à la Cause commune; il faut continuer la même route, dissimuler avec ceux-là & aprouver tout ce qui conduit à faire l'accommodement; mais aussi il sera bien juste de s'en souvenir, & en temps & lieu avoir le ressentiment & les reflexions qu'il convient de leur conduite. Sous un prétexte specieux, vous avez retiré Mr. le Baron de Rorté; j'avois bien prévû que ce qui s'étoit passé à Osnabrug vous en fourniroit le moyen. Présentement je lui écris que Sa Majesté louë tout ce que vous avez fait entre le Comte d'Embden & tous ses Sujets; & qu'il est à craindre que Mrs. les Etats ne deviennent les Arbitres de tous les différends que le Comte pourra avoir avec ses voisins. S'il savoit combien la Combourgeoisie établie entre ceux de Berne & de Neufchâtel diminuë l'autorité souveraine de Monsieur de Longueville, il chercheroit d'autres Arbitres & d'autres Médiateurs que ces Messieurs, & il pourra arriver qu'ils deviendront les Juges des différents, qui pourront naître entre lui & ses Sujets, & assujettiront ce Prince aux Provinces de Frise & de Groningue. Ce sont ses Affaires, c'est à lui à y prendre garde, & pourvû que, pendant la durée de la Guerre, Madame la Landgrave ne soit troublée en la jouïssance de ses Contributions & possession de ses Quartiers, quand Dieu nous aura donné la Paix, nous n'aurons plus à nous en mêler. L'on pourroit en dire autant du Prince de Transilvanie; mais pour moi je fais un autre jugement, & tiens qu'il faut desirer qu'il y ait un Prince en cet état assés puissant en Hongrie, pour empêcher que cette Couronne ne devienne hereditaire à ceux de la Maison d'Autriche; d'autant que ce seroit un moyen de parvenir à l'Imperiale. Il faut donc éviter la ruïne du Ragotzki; & Sa Majesté desire qu'il continuë à faire la Guerre, & pour lui en faciliter le moyen, elle veut bien lui contribuer de l'argent ainsi qu'elle vous a mandé, Sadite Majesté croyant s'être assés expliquée auprès de vous de ses intentions qui sont de continuer en effet, sans toutefois y être assujetie par aucun autre Traité, que celui qui a été fait par le Deputé de Torstenson avec ce Prince. Et sur l'Article y inferé, de ne pouvoir faire de Paix ou de Trêve que par un commun consentement, Sa Majesté a desiré qu'il fût dit, sans sa participation; jugeant qu'il ne devoit jamais craindre que l'Empereur envahisse ses Etats, pour ne s'attirer la Guerre du Turc, qu'il craint jusques à un point de lui payer Tribut pour l'éviter. Que si, outre la somme stipulée & consentie, il falloit encore pourvoir au payement de quinze cens hommes de pied, faisant partie de trois mille qu'on lui a promis, Sa Majesté s'y pourra resoudre, pourvû qu'Elle soit assurée que ledit Prince ne traitera jamais de Paix ou de Trêve que de son consentement; mais Sa Majesté ne desire pas d'être liée à cet assujetissement. Et afin qu'il se contente de ce qui vous a été mandé, c'est à vous, Messieurs, à bien informer Monsieur de Croissy, & à lui à bien ménager l'esprit de ce Prince; lequel se doit peu soucier des termes d'un Traité; mais beaucoup d'être assisté d'argent à point nommé, &

Mesures prises à la Cour pour ce sujet.

Avantages de la France.

Les Ennemis ne souhaitent point la Paix.

Difficultez pour l'avancement de la Paix.

Reflexions sur la conduite des Hollandois au sujet d'Oostfrise.

Reflexions sur le Transilvain.

1644.

& si Torstenson s'approchant des Païs Hereditaires lui donnera lieu de s'avancer, & de se fortifier dans la Hongrie, & de se faire craindre en Autriche & en Moravie. Il faut l'aider en tout, à la reserve d'en venir à un Traité qui établiroit une absoluë liaison ou dépendance de nous à lui à ne pouvoit en quelque façon que ce soit faire de Trêve ni de Paix que conjointement avec lui.

Sur le Fortugal.

Il y a quelques jours que l'Ambassadeur de Portugal, qui reside en cette Cour m'a donné un Mémoire pour vous être envoyé, contenant que ce qui a été omis au Pouvoir que vous avez emporté, auquel tous les Alliés de cette Couronne sont nommés separément, à l'exception de son Maître, que présentement qu'il doit être reformé, il y soit énoncé & selon sa dignité. Sur cela, je n'ai rien à vous dire, sinon de prendre la peine de relire votre Instruction, & selon ce qui est conclu prendre temperament en cette affaire, ou évitant de nommer personne en particulier les comprendre tous sous un terme general, lequel pourra être en après interprêté différemment par les uns & par les autres. Si les Papiers de cet Etat étoient conservés soigneusement, vous auriez déja eu ceux que vous m'avez demandé; mais j'ai eu peine à les recouvrer, & il m'a fallu écrire à Dijon pour tirer des Registres du Parlement & de la Chambre, le Renouvellement de la Neutralité passée pendant la Regence derniere. J'espere de joindre à ceux-là plusieurs Actes, qui vous serviront à détruire la prétention de nos Parties, & les forcer à se reduire de traiter avec nous selon les formes établies. Les limites s'étant beaucoup étendues dans l'Empire, depuis la prise de Mayence, on a proposé d'y envoyer quelqu'un bien entendu aux Affaires de cet Etat, afin de ménager l'Esprit de ceux du Chapitre, & avec adresse celui de l'Archevêque & des Deputés de plusieurs Princes, qui sont pour l'ordinaire à Francfort, pour les attirer au bon Parti, & les attacher à celui de la France. Sa Majesté se reposant sur vos soins de ce qui est à faire en Allemagne, n'a pas voulu y envoyer sans avoir pris vos avis, ni y destiner Mr. de Saint Romain sans avoir sû de vous, Messieurs, si vous pouvez vous passer pour un temps de l'avoir & si ce poste est autant avantageux que celui qu'il a auprès de vous, afin, au cas de non, d'y en destiner un autre, & en cas de si, que vous ayez à l'envoyer diligemment, le chargeant de Memoires & Instructions de ce qu'il aura à faire pour bien servir, des moyens qu'il faudra tenir pour gagner la volonté des Députés de la Diette de Francfort, & essayer de la ménager pour se rendre au lieu public, contre l'intention de l'Empereur qui ne l'a indiquée & ne la fait subsister en pied que pour en tirer des avantages & sous son prétexte éluder ou empêcher que les Princes qui la composent ne députent à Munster, selon que Sa Majesté les y a conviés. Depuis quelques jours on nous a mandé que les Bourgeois de Trêves ont pris les armes contre la Garnison, & ne veulent permettre qu'elle soit acruë, ni se soumettre que sous la protection de cette Couronne aux conditions accordées à ceux de Mayence. Déja des Troupes ont eu ordre de s'avancer vers eux pour les fortifier en leurs resolutions; mais n'ayant point encore de nouvelles certaines de ce que cela aura produit, je fais difficulté de vous l'écrire. Peut-être, auparavant que cette Lettre soit mise au net, que quelque Courrier arrivera dépêché par Monsieur le Duc d'Anguien ou Monsieur Magalotti. Soit que les habitans se soient rendu les maîtres, ou que la Garnison les ait reduits, qu'ils ayent persisté ou changé de resolution, je vous en informerai. Ce seroit bien finir la Campagne par la prise de cette Ville. Enfin donc Francisco de Melos a passé pour Espagne & Dom Miguel Salamanca pour Flandres, où il ne doit point séjourner, pour se rendre ensuite à Munster. Il a eu dessein de faire savoir de ses nouvelles à plusieurs personnes; mais il n'a pas réussi, non plus qu'à baiser les mains à Sa Majesté & à son Eminence. Il témoigne vouloir séjourner à Paris; on lui a fait connoître qu'il offenseroit le Public, & qu'il devoit tout oublier pour accourir au lieu destiné pour traiter de la Paix. Selon ce qui m'en a été écrit, il fait fort le fin; il parle & donne exclusion à ses propositions, pour les avancer avec trop de circonspection. Quand vous l'aurez examiné, vous ferez jugement de sa suffisance, & sur votre raport nous le connoitrons.

Les François prennent Mayence, & veulent y envoyer quelqu'un, ils y destinent Mr. de Saint Romain.

Mr. Salamanca est en voyage pour Flandres & pour Munster.

Desseins de ce Ministre, & ses mouvemens.

Le Pape écrivant à leurs Majestés, pour leur faire part de son assomption, les a conviés de songer à la Paix. Sans doute il en aura autant écrit en Espagne, & la bonne disposition que nous y avons sera un bon moyen pour le gagner & faire changer d'affection; puisqu'il est certain que les Espagnols n'y en ont point, ou bien la crainte de mon pronostic les y reduira, & ce sera vous seuls qui aurez eu profit de la mort du Pape & de l'exaltation d'Innocent dixieme.

Le Pape invite la France à la Paix.

Je vous écrirai dans huit jours la parfaite guérison de Mr. le Cardinal Mazarin; ses accès affoiblissent & il est douze heures sans aucune émotion. Je vous ferai part de cette nouvelle, parce que je sai que vous avez pour son Eminence autant d'affection que moi. Recevez-moi en part & en égalité. Je vous donne ce que je puis imaginer de plus sur cette matiere, qui suis de tout mon cœur, &c.

On espere bientôt la guérison du Cardinal Mazarin.

Mr. le Maréchal de la Motte a laissé prendre une Place, dans laquelle il avoit jetté deux mille hommes, qui ont été emportés de force par les Espagnols, qui vont continuant leurs progrès de ce côté-là. On n'a pas encore dit cette nouvelle à son Eminence.

Avantage des Espagnols en Catalogne.

EXTRAIT

De la Lettre écrite par

Mr. BICHI

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Le 16. Octobre 1644.

On consulte le Grand Duc de Toscane touchant l'envoi des Légats, au sujet de la Paix. Plaintes du nouveau Pape contre son Prédecesseur. Son entretien avec le Chevalier Gondi.

MOnsieur le Cardinal Medicis m'étant venu voir, m'a dit qu'ayant écrit à Mr. le Grand Duc quelque proposition, que le Pape lui avoit faite touchant la Paix generale, le Grand Duc l'avoit chargé d'en conférer avec moi, avant que de donner réponse à Sa Sainteté. Ladite proposition étoit, qu'il prioit le Grand Duc de

On consulte le Grand Duc de Toscane touchant l'envoi des Légats, au sujet de la Paix.

lui

1644. lui donner conseil, comme il se devoit conduire pour avancer utilement la Négociation de la Paix, à laquelle il avoit avisé d'envoyer trois Légats confidens aux Couronnes, lesquels, après avoir negocié avec elles, se rendissent tous ensemble au lieu du Congrès, pour y servir de Médiateurs, ou bien envoyer, au lieu de trois Légats, des Nonces extraordinaires, & un Légat au Congrès; qu'en cas qu'il fallut envoyer trois Légats, il avoit avisé qu'il pourroit choisir pour l'Allemagne Pallota ou Monti, pour France Sachetti, ou Spada, pour l'Espagne Lanzirolli, ou Facchineti; & devant envoyer des Nonces & un Légat, il étoit aussi empêché au choix des uns que des autres. Pour le Légat, il avoit jetté les yeux sur Caponi; mais qu'il s'excusoit sur son âge, & sur ses infirmités.

Pour la réponse du Grand Duc, Mr. le Cardinal de Medicis me dit qu'elle étoit pleine de Civilités & de Complimens, & remis ses fins au bon jugement de Sa Sainteté. Mais qu'il considéroit que si le Pape choisissoit le parti d'envoyer trois Légats, il y auroit quelques inconveniens; que, pour les éviter, il croyoit qu'on pourroit en envoyer deux, un au Roi, lequel iroit demeurer auprès de Sa Majesté, & l'autre à la Maison d'Autriche; c'est-à-dire à l'Empereur & au Roi d'Espagne, & que ces Légats voisins pourroient de cette sorte négocier plus facilement l'accommodement des Couronnes.

Je repartis, que si, dans le Traité de la Paix, on n'avoit qu'à parler des Intérêts des deux Couronnes, je croyois l'expedient fort bon; mais qu'il s'agissoit encore de ceux des Alliés, sans lesquels la France ne traitera aucunement.

Plaintes du nouveau Pape contre son Prédecesseur.

Ledit Medicis me dit qu'en cette rencontre le Pape s'étoit plaint à lui, que son Prédecesseur eût rempli le sacré College de gens de néant, qu'il y en avoit plus de trente qui lui étoient entierement inutiles. Desorte qu'il ne sauroit où donner de la main, pour envoyer un Légat au Congrès, ajoûtant là-dessus qu'il y avoit bien Spada, ou Pallota, mais que l'un & l'autre avoient des exceptions, & que Medicis l'ayant mandé au Grand Duc, il auroit eû pour réponse, qu'il ne croyoit aucuns des Cardinaux capables de cette charge, sur tout Spada, de qui Medicis a diminué encore de beaucoup l'opinion pour le Conclave.. Je dis là-dessus à Medicis que si le Pape ne trouvoit parmi les Cardinaux d'aujourd'hui de quoi se satisfaire, il en fit d'autres dont il se pût servir, & discourant sur les sujets qu'on pourroit promouvoir, fût nommé le Zechini, qui est aujourd'hui Dattaire, & j'y ajoûtai le Chigi, lequel étant sur les Lieux, homme de capacité & d'estime, & qui a déja la main à l'œuvre, non seulement pouvoit dignement remplir cette place; mais on gagneroit beaucoup de tems, dont la longueur est bien préjudiciable à cette Affaire, puisqu'autrement il faudroit au préalable faire une Négociation, pour savoir si celui qu'on voudroit envoyer seroit agréable aux Couronnes. Il faudroit puis après quelques mois pour se préparer à faire le voyage; lorsqu'il seroit sur les Lieux, on prendroit encore quelque tems, avant qu'il fût instruit; desorte qu'avant qu'on eût rien commencé, l'Hiver, qui est la saison la plus propre pour cette Négociation, seroit passé. J'ajoûtai encore à cela que ce seroit épargner quelque argent à la Chambre, ce qui n'étoit pas encore à mépriser au tems présent; & pour picquer au jeu Medicis, je lui dis que cela seroit aussi fort honorable à Sa Maison; puisque ce Prélat étoit son Sujet.

Son entretien avec le Chevalier Gondi.

J'eus après un semblable discours avec le Chevalier Gondi. J'ai fait ces diligences sur la croyance que ce sujet seroit agréable à Sa Majesté, qu'Elle nous l'avoit nommé ces jours passés, entre ceux qu'Elle désiroit pour Nonces, & pour éviter le hazard de rencontrer pire. 1644.

Lesdits Medicis & de Gondi me demanderent si cette Election seroit agréable à la France, & pour leur ôter tout soupçon, je dis que peut-être y pourroit-on trouver quelque chose à redire; mais que se trouvant déja en possession de la Médiation, ils étoient aucunement engagés à ne le recuser pas.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A Monsieur le

COMTE DE BRIENNE.

Du 18. Octobre 1644.

On a dévalisé un autre Courrier. Ce procedé leur donne de l'apréhension. Ils lui proposent une autre route pour les Courriers. Soupçons des Ennemis de l'entrevuë des Suedois avec les Ministres François. Leur Conférence avec les Ministres de Suede. Election du Pape. Demêlé de Saavedra avec le Nonce Chigi. On lui envoye l'Instruction donnée à Mr. de Croissy.

MONSIEUR,

NOUS ne ferons pas les mêmes plaintes du dernier Ordinaire, qui a aporté ici les Lettres de France, que nous fimes du précedent. Si vous nous avez fait la faveur de nous écrire par celui-ci, comme nous n'en doutons pas, ceux qui lui ont ôté vos Lettres, ne nous ont pas fait la même Civilité, qu'ils nous firent après avoir dévalisé l'autre. Ils se comporterent plus civilement dans leur premier larcin; lorsqu'ils eurent ouvert vos Lettres, & toutes les autres qui s'adressoient à nous en commun, ils nous les envoyerent ouvertes; mais à ce coup, quoique les Lettres particulieres ayent été renduës en bon état, aussi-bien que l'autre fois, nous n'avons rien reçû de votre part; ce qui fait voir clairement que les supercheries nous sont faites par ordre, & que nos Lettres du 10. ont été prises au delà de Bruxelles, environ le tems que les vôtres du 17. ont été volées au delà d'Anvers.

On a dévalisé un autre Courrier.

Ce procedé nous met en apréhension, qu'on ne s'accoûtume à nous traiter souvent de la même sorte, si l'on n'en témoigne du ressentiment, ou que l'on ne cherche d'y aporter quelque remede. Cependant, afin que nous ne soyons pas tout-à-fait privés de la faveur de votre com-

Ce procedé leur donne de l'aprehension.

1644.

Ils lui proposent une autre route pour les Courriers.

communication, peut-être ne trouverez-vous pas hors de propos, en attendant que l'ordre soit établi, de nous envoyer par Gravelines ou par Hollande, ce que vous aurez à nous faire savoir de plus important, ou du moins de nous envoyer par cette voye-là un *Duplicata* de ce que vous ferez passer par la Flandres.

Soupçons des Ennemis de l'Entrevuë des Suedois avec les Ministres François.

En revoyant notre Dépêche du 10. nous avons remarqué que c'est celle qui vous rendoit compte de ce qui s'étoit passé en la Conférence, qu'un de nous avoit faite avec les Ambassadeurs de Suede,& que ç'a été sans doute le sujet de la curiosité, qu'on a eû de voir ce que nous écrivions; car nos Parties s'étant imaginé que cette entrevuë s'étoit faite plûtôt, pour concerter de nouveaux desseins de Guerre, que pour délibérer des moyens d'avancer la Paix, ont voulu s'en éclaircir, & l'apréhension qu'ils ont témoigné que Mr. Torstenson ne s'avançât vers le Danube, en même tems que Mr. le Duc d'Anguien conduiroit son Armée de ce côté-là, pour enfermer les Bavarois. Un d'entr'eux nous confirme dans cette opinion. Cependant, afin que vous soyez informé de ce qui s'est passé en ladite Conférence, nous avons estimé devoir joindre à cette Dépêche un *Duplicata* de la nôtre du 10.

Depuis celle du 10. de ce mois, Mrs. les Médiateurs ont continuellement travaillé à nous faire convenir des conditions, sur lesquelles nos Pouvoirs de part & d'autre doivent être reformés,& des clauses qui y doivent être ajoûtées & retranchées. Quoique nous ayons eû avec eux une fort longue Conférence sur ce sujet, & qu'ils en ayent fait beaucoup avec nos Parties, en les visitant ou en recevant leurs visites, tout a abouti jusques-ici à faire un échange des Ecrits, qui ont été donnés de part & d'autre, dont nous vous envoyons les Copies. Chacun a demeuré jusques à présent, de son côté, ferme dans son opinion, & tâché de combattre les raisons du parti contraire.

Néanmoins, il y a apparence qu'au premier jour on y trouvera quelque temperament, au moins sur la plûpart des Articles, dont nous ne manquerons pas de rendre compte à la Reine. Les uns & les autres semblent vouloir insister, plus que nous n'avions crû, sur la Minorité du Roi, & à vouloir que la Reine soit nommée dans notre nouveau Pouvoir d'une autre façon, qu'elle n'étoit dans le premier; mais comme ils ont voulu alleguer des exemples, pour apuyer leur prétention, & particulierement un Traité fait en. . . . . . pour la neutralité de la Franche-Comté, qu'ils soutenoient avoir été fait par la feuë Reine Regente, conjointement avec le feu Roi; nous fimes voir à Mrs. les Médiateurs, par la lecture de la Piece, qu'ils avoient euë des mains de nos Parties mêmes, qu'on avoit observé la même forme dans le Traité que dans notre Pouvoir, ne s'étant trouvé, ni dans l'un ni dans l'autre, que les mêmes paroles qui suivent, *Par le Roi, la Reine Regente, sa Mere, presente.* Dequoi lesdits Srs. Médiateurs demeurent aussi étonnés que satisfaits, connoissans bien la confusion que recevroient nos Parties, quand elles se verroient convaincuës par le même exemple, qu'elles avoient allegué pour soutenir leur opinion. A la verité, s'ils se reduisent à nous demander la déclaration du Roi, par laquelle la Reine a été déclarée Regente, & l'enregistrement qui en a été fait au Parlement, nous croyons bien que S. M. ne desaprouvera pas, que nous leur promettions de leur en donner une Copie en bonne forme, & que vous ne refuserez pas vos soins pour la faire expedier & nous l'envoyer.

Election du Pape.

L'on a eû nouvelle de l'Election du Pape. Les Espagnols en témoignent beaucoup de joye. Nous esperons d'aprendre par vos premieres Lettres, si nous aurons sujet de nous en rejouïr aussi, & cependant nous differerons d'en faire compliment à Mr. le Nonce. Nous avons vû diverses Lettres, qui portent que le nouveau Pape a déja changé les trois Nonces de France, d'Allemagne, & d'Espagne; ce qui nous met en apréhension de la resolution qu'il prendra pour celui-ci. Il y a sujet de craindre, que s'il est aussi affectionné aux Espagnols, qu'ils le publient ouvertement par tout, triomphant de son Election, plus qu'ils ne feroient du gain d'une bataille; il ne laisse pas Mr. de Chigi dans cette Négociation, avec lequel Saavedra a eû quelques paroles aigres depuis peu. Néanmoins, comme la personne qui doit avoir cette charge doit être agréable à tous les Princes intéressés, & que celui qui la remplit déja est homme d'éminente vertu, & sans reproche; il y a apparence que la peine où se trouveroit le Pape, d'en pouvoir mettre un autre en sa place au gré des Couronnes, l'empêchera d'y faire aucun changement, quand ce ne seroit que pour ne pas faire paroître en cette occasion, qui est importante & de grand éclat, la partialité que peut-être il fait qu'on a sujet de craindre en lui.

Démêlés de Saavedra avec le Nonce Chigi.

On lui envoye l'Instruction donnée à Mr. de Croissy.

Nous vous envoyons l'Instruction que nous avons donnée à Mr. de Croissy, ensuite des ordres de la Reine, & qui ne pût pas être achevée de copier assés à tems pour être jointe à notre derniere Dépêche. Vous verrez, comme nous vous avons déja marqué, que nous y sommes allés extrémement retenus. Peut-être aurions nous passé plus avant en quelques Articles, si nous eussions été plus particulierement éclaircis des intentions de Sa Majesté; il sera encore en notre pouvoir d'y remedier, si, en conferant notre Instruction avec celles qui ont été données ci-devant sur le même sujet, vous jugez qu'il y aît quelques points capables de retarder la conclusion du Traité, faute d'avoir assés étendu le Pouvoir dudit Sr. de Croissy, ou même que le Prince de Transilvanie, ou ses Ministres ne lui demandent la Copie du Traité, en vertu duquel il prétendra traiter avec eux, & qu'ils ne croyent qu'une simple Lettre de créance, accompagnée d'une Instruction qui a été signée par nous, ne soit pas suffisante pour l'autoriser. Nous sommes obligés de vous le faire remarquer, afin que, si vous jugez lui devoir envoyer un Pouvoir en meilleure forme, il vous plaise nous l'adresser, pour le lui faire tenir sur les Lieux. S'il s'agissoit de faire un nouveau Traité, duquel il n'eût point encore été parlé, l'on pourroit remedier à ce défaut, par la promesse que feroit ledit Sr. de Croissy de fournir la ratification de S. M. dans un certain tems; mais à présent qu'il s'agit de l'execution, on est plus obligé de songer à faire cesser toutes les difficultés & longueurs, qui pourroient arriver de notre part, que s'il n'étoit question que de commencer l'affaire; de crainte que ledit Prince, qui n'a encore vû aucun effet des promesses qui lui ont été faites, depuis qu'il a entrepris la Guerre, ne prenne quelque sujet de mécontentement, qui le porte à faire un accommodement particulier. &c.

LET-

1644.

LETTRE
De Messieurs
D'AVAUX
Et
SERVIEN,
A Mr. le Comte de
BRIENNE.
Du 22. Octobre 1644.

Changement des Pouvoirs. Ils les portent aux Médiateurs. Ni les Imperiaux, ni les Espagnols n'en sont satisfaits. Raisons des Imperiaux. Discours des Médiateurs par raport aux Espagnols. Réponse des Ministres François. Les Médiateurs demandent des Copies. Réponse des Médiateurs touchant certains endroits des Pouvoirs que les Imperiaux apelloient injurieux & contraires à la Paix. Le Nonce leur communique une Lettre du Duc de Baviere. Leur résolution là-dessus. Leurs soins sur l'affaire d'Oostfrise.

MONSIEUR,

Changement des Pouvoirs. PAR notre derniere Dépêche du 15. de ce mois, nous vous donnames avis que l'on étoit ici demeuré d'accord de reformer les Pouvoirs de part & d'autre, & de les mettre entre les mains des Médiateurs.

Le lendemain nous considérames celui que nous avons du Roi, & resolumes d'en ôter & y ajouter tout ce qui pouvoit satisfaire les moindres scrupules & la délicatesse de nos Parties, sans violer les Loix du Royaume. Nous fumes pourtant de différent avis sur la mention qui y est faite de l'entremise du Pape, & des Venitiens. Nous estimons d'une part qu'en cette conjoncture il étoit à propos d'omettre cette clause, qui pourroit nous faire préjudice si la conduite du nouveau Pape, lequel est tenu pour affectionné à l'Espagne, obligeoit S. M. à l'exclure de la Médiation; que Mr. le Nonce la pouvoit faire valoir à Rome, comme une déclaration faite de nouveau en faveur de Sa Sainteté, depuis l'avis qu'on a eû de son Election, & que cette déclaration pourroit se trouver contraire aux autres démonstrations que Sa Majesté fera faire à Rome pour ce sujet; qu'il seroit plus facile d'admettre les Ministres du nouveau Pape dans la Négociation, si on nous l'ordonne, quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans nos Pouvoirs, qu'il ne seroit de les en exclure après les avoir nommés dans un Acte nouvellement accordé, ni par l'entremise de Mr. le Nonce, & après avoir sû par lui même la difficulté que nos Parties ont faite de parler des Médiateurs dans leurs Pouvoirs, sur lesquels en tout cas nous pouvions nous décharger de la résolution qui seroit prise de les rayer dans les nôtres. Nous considerons d'ailleurs qu'une telle omission pourroit déplaire à nos Médiateurs, puis qu'elle n'étoit point demandée par nos Parties, & qu'il ne s'agissoit seulement pas d'omettre cette clause; mais de la retrancher du premier Pouvoir où elle se trouve, & sans être recherchez, que nous devions être bien aises que Mr. le Nonce en prît sujet de se rendre la Cour de Rome plus favorable, puisque nous reconnoissons avoir grand interêt, qu'il ne se soit pas retiré d'ici, que ladite clause se raporte au feu Pape, & ne peut être entenduë de son Successeur, tant parce qu'il est convenu de garder l'ancienne date de tous les Pouvoirs, que parce qu'en effet les instances de sa Sainteté, dont il est parlé dans le nôtre, ne peuvent être attribuées à Innocent X. qui n'en a encore fait aucune; que cela n'empêcha pas la Reine de recuser le Cardinal Rosseti, & n'obligeroit pas non plus Sa Maj. d'accepter un autre Légat qui lui seroit suspect. Mais, pour ne pas retarder les affaires sur un incident, lequel au fond n'est pas de grande conséquence, nous sommes venus à un même avis, & avons dressé notre Pouvoir, & daté, comme étoit l'autre, du mois de Septembre 1642. sans y plus faire mention des Princes, qui avoient interposé leurs soins & leurs offices, ainsi que vous verrez, Monsieur, par la Copie ci-jointe.

Cela fait, l'un de nous, à cause de l'indisposition de son Collegue, le porta à Mr. le Nonce, auquel les Imperiaux avoient déja donné le leur. Il ne fit que le recevoir, sans l'examiner, & après qu'il l'eût communiqué à Mr. Contarini, ils envoyerent dire aux Espagnols, qu'ils étoient en demeure, s'ils ne faisoient la même chose. Ils les portent aux Médiateurs.

Le jour d'après ils nous demanderent audience, où le malade ne put se trouver, ni recevoir la Compagnie chez lui. Mr. le Nonce ouvrit la Conférence, comme il a de coutume, & dit que ni les Imperiaux, ni les Espagnols n'étoient contents de la nouvelle forme de notre Pouvoir, en ce qu'il parle de faire la Paix entre le Roi, ses Alliés & adherants d'une part, l'Empereur & le Roi d'Espagne & adherants d'autre; que c'est bien avoir ôté le mot, *conjointement avec les Alliés*, duquel ils s'étoient plaints; mais que c'est en garder le sens; qu'ils n'empêchent pas que tous les Alliés de la France n'envoyent ici leurs Députés, & que la France ne traite pour eux; mais que l'Empereur ne veut pas traiter avec chaque Ville, ou Prince, qu'il saura avoir confédération avec le Roi; que cela n'est pas de sa Dignité, & allongeroit trop la Négociation de la Paix, laquelle aussi seroit mal assurée, si elle nous laissoit un prétexte pour la rendre nulle, d'autant qu'elle n'auroit pas été faite avec quelqu'un de ceux qui sont nos Alliés ou adherants, dont le nom ni le nombre n'est pas specifié, & qu'ainsi nous aurions excedé notre Pouvoir. Ni les Imperiaux, ni les Espagnols n'en sont satisfaits. Raisons des Imperiaux.

Monsieur l'Ambassadeur de Venise ajoûta que les Plenipotentiaires d'Espagne s'en étoient encore plus formalisés, & avoient déclaré que le Roi leur Maître n'a point d'Alliés, vû même que le Roi n'a point voulu donner de Passeport au Duc de Lorraine, pour députer en cette Assemblée, que c'est à l'Empereur à défendre les Intérêts de ce Prince, qu'ils se reservent néanmoins la faculté d'en parler, comme aussi des Affaires de Savoye & de Mantouë. Ils concluënt que la clause concernant les Alliés ne pouvant être reciproque entre Sa Majesté Discours des Médiateurs par raport aux Espagnols.

1644. jesté & le Roi d'Espagne, ils ne la peuvent admettre.

Réponse des Ministres François. Celui de nous qui étoit présent remontra que nous n'avons pû concevoir une forme de Procuration plus ample, ni plus recevable, que celle dont nous leur avions donné le projet. Nos Parties ont désiré le changement de la Préface, nous l'avons changée, quoique nous leur ayons fait voir, qu'en d'autres Traités, & en des tems où leurs affaires étoient en bon état, ils n'y ont pas regardé de si près. Ils ont fait semblant de douter si le Pouvoir nous autorisoit suffisamment pour conclure la Paix, nous l'avons mis aux mêmes termes qu'ils l'ont jugé plus valable. Ils ont demandé qu'en parlant des moyens de terminer les differens, qui ont causé la Guerre jusques à présent, il ne fût pas dit : *Pour en traiter & convenir conjointement avec la Couronne de Suede*, nous y avons encore consenti. Pour lever la difficulté qu'ils proposoient de traiter particulierement chaque point avec chacun des Alliés, de laquelle resolution nous ne nous pouvons départir en aucune sorte ni maniere que ce soit ; que c'est en vain qu'on nous tâte tant de fois de ce côté-là ; que la Reine ne le veut, ni aucun homme de bien ne lui conseillera ; que si les Imperiaux & Espagnols en demeurent d'accord, comme ils témoignent artificieusement, ils ne doivent pas trouver mauvais que cela soit porté par notre Traité, ni que S. M. use de bonne foi en déclarant nettement quelle est son intention en ce Traité ; qu'après nous avoir fait ôter le mot *conjointement*, ils sauroient bien faire apréhender à ceux qui se tiennent unis avec la France, qu'après nous être déja relâchés par deux fois en ce qui les touche, pour entamer seulement le Traité, nous serions bien capables de les abandonner tout-à-fait, quand il sera question de le conclure, & lors qu'on nous proposeroit de grandes recompenses, pour faire une infidelité : Que l'Empereur ne dédaigne pas de traiter tous les jours avec un Prince ou Etat de l'Empire, non plus qu'il a fait depuis peu d'années le Traité de Goslar avec les Ducs de Lunebourg ; qu'il n'a pas tenu à lui d'en conclure un autre avec Madame la Landgrave de Hesse, & que le Comte de Tettembach a été commis de sa part, pour negocier avec le Sr. Cheffer, Député de ladite Dame ; que cette belle Paix de Prague, dont il est encore aujourd'hui si jaloux, ne fut faite qu'avec l'Electeur de Saxe, & qu'au reste la chose n'est plus entiere, qu'elle a été décidée avant que de convoquer les Assemblées de Munster & d'Osnabrug ; & voici comment le premier Passeport que l'Empereur fit expedier pour nos Alliés en Allemagne, après avoir longtems refusé d'en donner aucun, fut conçu en tels termes, qu'ils ne pourroient traiter immédiatement avec lui ; mais seulement par l'entremise des Plenipotentiaires de France, & de ceux de Suede. Ces Princes, qui étoient le feu Landgrave de Hesse, le feu Duc Bernard, l'Electeur de Treves, & depuis encore le Duc de Lunebourg, firent représenter que c'étoit les traiter en criminels, & les condamner d'abord ; que les deux Couronnes y avoient aussi intérêt, afin qu'il ne fût pas dit qu'elles eussent Alliance avec des rebelles. L'on demeura plus de deux ans sur cette question, & enfin le Passeport fut reformé & conçu comme il est à présent. Nous vous envoyons ci-jointe une copie de l'un & de l'autre. Vous verrez la difference, & comme il n'y a plus lieu de disputer.

Les Médiateurs demandent des Copies. Monsieur Contarini demanda ces Copies, pour avoir, dit-il, de quoi répondre à ceux du Parti contraire, & les ayant vûs, Mr. le Nonce & lui, ils parurent satisfaits pour ce regard ; mais ils revenoient toûjours à dire que la Négociation seroit bien abrégée, si tous les Alliés de la France remettoient leurs intérêts entre nos mains, excepté la Couronne de Suede, & Mrs. les Etats. On leur répondit que cela se pourroit peut-être faire, qu'en tout cas ils en traiteront conjointement avec nous, & que l'autorité du Roi les rendra faciles à tout ce qui sera raisonnable ; que notre Pouvoir, comme nous l'avons dressé, n'exclud pas cette maniere de négocier, que les Parties désirent, & que les Médiateurs jugent la plus commode ; mais qu'il n'est pas de la volonté de la Reine, ni de sa justice, d'y astraindre & obliger les Alliés de S. M. vû même qu'Elle leur a procuré à tous en general, & à chacun en particulier, le pouvoir de députer en cette Assemblée, & d'y traiter de leurs affaires.

Quant à la sureté du Traité qui interviendra, nous la désirons plus qu'eux, & le témoignerons dans le progrès de la Négociation.

Que ce seroit un prétexte ridicule & indigne de nous, si nous pensions desister d'un Traité si solemnel, en nommant après coup quelque Prince, ou Ville qui n'y auroit pas été comprise ; mais que néanmoins on peut encore trouver un expédient là-dessus, qui les guerisse de tous leurs ombrages.

Que si le Roi d'Espagne n'a point de Confederés, cela ne dégage pas le Roi de la protection qu'il doit aux siens, & que le Duc Charles peut venir ou envoyer ici, sous la foi du Passeport general, que S. M. a accordé aux Alliés & adherants de l'Empereur, & du Roi d'Espagne.

Pour conclusion, il fut représenté auxdits Srs. Médiateurs, que le Pouvoir même des Imperiaux porte que la Guerre ayant longtems duré entre leur Maître & ses Alliés d'une part, le Roi très-Chrétien, ses Alliés & adherants d'autre, ils ont faculté de la terminer par un Traité de Paix ; & dans le Pouvoir des Espagnols, après avoir traité des Plenipotentiaires de France, il est dit, *Et les autres Princes Intéressés qui y concourront* :

Y los de mas Principes interesados que alli concurriran.

Pattant ils ont reconnû eux-mêmes, que la Paix doit être traitée entre le Roi & eux, & tous ceux qui ont suivi l'un & l'autre Parti ; & de fait, lorsque l'on a représenté aux Imperiaux que, dans la Minute de leur Pouvoir, ils ont bien fait mention des Alliés, à l'endroit où il est parlé de la Guerre qui se fait de part & d'autre, & dans le narré dudit Pouvoir ; mais que cela ne suffit pas, & qu'il faut qu'il en soit fait mention expressément dans le dispositif à l'endroit où l'autorité de conclure la Paix leur est donnée. Ils ont soutenu qu'il suffisoit qu'il en fût parlé en un endroit, & nous ont voulu faire croire que cela s'entendoit avoir le même effet. Néanmoins on voit bien clairement, quand ils sont pressés, que leur intention est d'exclure les Alliés, s'ils peuvent, & de jetter quelque sujet de division entre nous & eux ; ce qui est d'autant plus étrange, que nous n'avons exprimé les Alliés qu'en termes generaux, afin qu'ils n'eussent pas sujet de se formaliser de tous ceux que nous eussions pû nommer en particulirer.

Ensuite de ce que dessus, Mr. le Nonce déclara que les Plenipotentiaires de l'Empereur disent n'être entrés en cette Négociation que pour satisfaire à tout ce qui avoit été arrêté de con-

1644. concert, & non pour s'obliger préciſément à rien que ſous le bon plaiſir de S. M. Imperiale; que ce n'eſt pas qu'ils n'ayent tout pouvoir, & ne ſoient entierement autoriſés, comme chacun ſait; mais que les Ambaſſadeurs de France ayant encore écrit depuis peu aux Princes de l'Empire, & envoyé même des Lettres du Roi, ils ne doutent pas que l'Empereur ne s'en veuille reſſentir, & ne veulent rien promettre de ſa part, jusques à ce qu'ils ſachent quelle réſolution il aura priſe; que ces Lettres ſont pires que les premiéres, & beaucoup plus offenſantes, d'autant que ſous une douceur & modération apparente elles tendent à la ſubverſion de l'Empire.

Réponſe des Médiateurs touchant certains endroits des Pouvoirs que les Imperiaux appelloient injurieux & contraires à la Paix.

Meſſieurs les Médiateurs interrogés civilement, ſi les Imperiaux n'avoient point marqué les endroits qu'ils apellent ſi injurieux, & ſi éloignés de l'esprit de Paix, ils dirent que c'eſt où le Roi mande à ces Princes qu'il nous a commandé de faire grande conſideration de leurs conſeils, en traitant des affaires d'Allémagne, & que notre Lettre ajoûte que nous n'en délibérerons pas & n'y prendrons aucune réſolution qu'avec l'avis & participation de leurs Députés. Car ils prétendent, que ce n'eſt pas à Sa M. de ſe mêler des affaires de l'Empire, non plus qu'à l'Empereur de celles de France; mais l'inégalité eſt trop connuë pour croire que c'eſt-là où le mal les tient, & pourquoi donc s'eſt-on aſſemblé ici? Pourquoi tant de Paſſeports aux Princes & Villes d'Allemagne? Comment faire la Paix ſans cela? C'eſt pour quelque autre raiſon, que cet article de la Lettre du Roi, & celui que nous avons eû ordre d'inſérer dans la nôtre, leur ſont ſi ſenſibles, & il eſt aiſé de l'apercevoir, connoiſſant que c'eſt un moyen fort propre pour attirer à Munster les Princes & Etats de l'Empire, pour leur faire voir que leurs Députés y ſeront avec honneur, & qu'ils auront bonne part à la Négociation, & enfin pour gagner créance auprès d'eux. Voilà ce qui leur déplaît particuliérement; mais ils n'ont pû ſe défendre de Mrs. les Médiateurs, auxquels nous avons cette obligation, qu'ils leur ont repréſenté que les propoſitions faites à Francfort, par l'ordre de l'Empereur, & publiées par toute l'Allemagne, ont peut-être obligé le Roi d'autoriſer ce qui avoit été fait par ſes Plenipotentiaires; ſeulement ils ont voulu nier que lesdites Propoſitions fuſſent injurieuſes.

Nous remettons à vous envoyer par le prochain Ordinaire les Pouvoirs prétendus réformés de nos Parties; car à vrai dire ils ne valent pas mieux que les précedens; mais nous n'avons ſû en conférer aſſés amplement, ni avec les Médiateurs ni avec nous-mêmes.

Le Nonce leur communique une Lettre du Duc de Baviere.

Reste à vous faire ſavoir que Mr. le Nonce nous envoya hier communiquer une Lettre qu'il venoit de recevoir du Duc de Baviere, dont copie ſera ci-jointe. Vous jugerez ſans doute, qu'elle eſt de conſéquence; car ce Prince n'agit qu'avec deſſein, & grande déliberation. A notre avis, c'eſt un effet de la Guerre qu'on lui a faite ſi vivement, & nous oſons en cet endroit remontrer très-humblement à la Reine, que, pour le ſuccès de ſes bonnes & pacifiques intentions, il n'y a rien de plus utile que de maintenir & fortifier ſon Armée de ce côté-là. Tant y a que le Duc de Baviere s'approche; le voilà qui ſe met en peine de contenter les Plenipotentiaires de France, lui qui a empêché jusques à préſent le progrès de la Négociation. Il excuſe le retardement de l'envoi de ſes Députés à Munster, il offre de les faire partir au premier jour, & dit avoir apris qu'on eſt ſur le point de continuer le Traité; ce que nous prenons de bonne augure, ſachants qu'il eſt bien averti, & que les Conſeils de Vienne lui ſont connus; mais ſa Lettre fait voir qu'il eſſaye auſſi de pénétrer ceux de France, & ſelon ſa bonne coûtume il commence par interroger. La queſtion qu'il nous a faite eſt ſi importante, & ſi difficile à reſoudre pour divers reſpects, qu'elle mérite qu'il nous en faſſe conſulter de plus près. Nous avons donc fait répondre à Mr. le Nonce par Mr. de St. Romain, après en avoir conferé entre nous, que ſi Mr. le Duc de Baviere a bonne intention pour l'avancement du Traité, il députera ici au plûtôt & levera par ce moyen le plus grand & principal obstacle qui s'y rencontre, en l'abſence de tous les Princes & Etats de l'Empire; que ſes Miniſtres étant ſur les lieux, on verra avec eux par où il ſera plus à propos d'entrer en matiere; qu'en cela, & en toute autre choſe nous ferons toûjours grande conſideration de l'avis & du jugement de Son Alteſſe, & lui donnerons à connoître qu'au milieu de la Guerre, leurs Majeſtés ont conſervé des ſentimens favorables pour ſa perſonne, & pour ſes intérêts. Mr. le Nonce a reçu cette réponſe avec agrément, & autant que ledit Sr. de St. Romain a pû juger, elle ſera auſſi bien agréable au Duc de Baviere. 1644.

Leur reſolution là-deſſus.

Or comme notre Instruction n'eſt pas conforme à ſon déſir, & que ſon déſir ſe trouvera appuyé de toute l'Allemagne, & encore de toute la Couronne de Suede, ce qui eſt très-certain; il vous plaira, Monſieur, de repréſenter au Conſeil que nous ſommes en ſoin, ſi, après avoir appellé ici les Princes & Etats de l'Empire, & qu'ils y auront tous comparu par leurs Députés, nous pourrons nous diſpenſer de mettre les affaires d'Allemagne ſur le tapis, vû qu'autrement toute l'Aſſemblée d'Osnabrug ſeroit à rien faire, pendant que nous traiterions des affaires d'Italie, & les Ambaſſadeurs de Suede ne le permettroient pas.

D'autre côté il eſt à conſiderer que ſi l'on commence par les intérêts d'Allemagne, dans lesquels tous ceux de la Couronne ſont compris, il en arrivera un autre inconvenient, c'eſt qu'après avoir terminé ces différents, & que les Suedois, les Heſſiens, & les Princes de l'Empire ſeront d'accord, ils attendront impatiemment le ſuccès des autres Négociations, qui ne les touchent point, & nous preſſeront de conclure à des conditions moins avantageuſes, plûtôt que de laiſſer le Traité general indecis pour le ſeul intérêt de la France.

L'on a pourvû à cet inconvenient, autant qu'il a été poſſible, par le dernier Traité d'Alliance avec la Couronne de Suede. Il porte que la Négociation de Suede ira de même pas à Munster & Osnabrug, & que l'une des Couronnes ne ſe hâtera pas plus que l'autre; mais l'execution en ſera difficile. Toûjours aurons-nous droit de nous défendre, ſi les Alliés du Roi nous plaignoient le tems, qui ſera néceſſaire pour ménager ſes intérêts.

Quoique nous ayons conferé enſemble ſur cette ptopoſition du Duc de Baviere, nous avons estimé à propos d'en déliberer encore une fois avant que de prendre la réſolution de ce que nous avons à propoſer; auſſi bien la choſe ne preſſe pas.

Leurs ſoins ſur l'affaire d'Ooſtfriſe.

Nous avons reçu la Dépêche qu'il vous a plu nous faire le huitiéme de ce mois. Nous n'omettons aucunes diligences, pour avancer l'accommodement d'Ooſtfriſe, & ſervir à celui de Danemark, autant qu'il nous eſt poſſible. Nous dépêchames, il y a quelques jours, à Monſr. le Comte d'Erberſtein, avec des Lettres bien expreſſes pour les Députés de Mrs. les Etats

1644. Etats, lesquelles ils nous avoient demandées. Nous avons aussi écrit à Cassel sur ce sujet & continuerons d'agir où il sera nécessaire.

Nous vous rendons très-humbles graces de la communication des Affaires de Rome. Cela sert à regler notre conduite par deça, & nous donnera moyen de satisfaire Mr. le Nonce, s'il prend quelque intérêt en la résolution qui touche le Cardinal Antoine.

Quant à la sûreté des Courriers & Paquets, nous vous en donnerons notre avis à la huitaine, puisque vous l'avez agréable, & finirons cette Lettre par le sentiment de joye que nous avons de la guerison de S. E., a qui nous souhaitons & à vous, &c.



LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 22. Octobre 1644.

Leurs esperances par raport à la Négociation. Discours de Saavedra aux Médiateurs. Lettre du Cardinal interceptée. Hardiesse de Saavedra. Une autre imposture du même. Leur conduite là-dessus. L'Empereur veut la Paix. Entrevuë & visite des Médiateurs avec eux touchant les Pouvoirs.

MONSEIGNEUR,

Leurs esperances par raport à la Négotiation.

NOUS avons reçu la bonne nouvelle, que nous attendions avec grande impatience. Dieu soit loué, Monseigneur, du recouvrement de votre santé, laquelle nous souhaitons aussi constante, & aussi longue, que nous la jugeons necessaire pour le bien de cet Etat. Ce nous eût été une grande disgrace, sur le point qu'il semble que la saison veut faire cesser les factions de la Guerre, & donner lieu à la Négociation de la Paix, de voir les affaires de la Paix reculées, ou moins bien conduites par cette maladie. Néanmoins nous prenons bonne augure de la guerison de V. E. & esperons que l'ouverture du Traité, & toutes sortes de bien suivront de près un si heureux succès.

Discours de Saavedra aux Médiateurs.

Outre la Dépêche ci-jointe, nous avons encore à vous rendre compte d'une particularité qui regarde V. E. Dom Diego Saavedra parlant toûjours des difficultés qui se trouveront à démêler tant de divers intérêts, & à faire une Paix si generale, disoit n'agueres à Mrs. les Médiateurs, que vous-même, Monseigneur, l'avez ainsi reconnu, & qu'on a intercepté une de vos Lettres, par laquelle, après avoir raisonné sur cette matiere, vous concluez que la Paix se fera par l'entremise de quelques personnes à Vienne, & aux Cours de France & d'Espagne. Mais il ne se contenta pas de leur dire, il se leva de sa place, comme pour aller querir la Lettre en son Cabinet, & offrit de la leur faire voir. Néanmoins, après cette offre & une contenance si hardie, il en demeura-là, & passa à un autre Discours de même nature, assurant ces Mrs. que la Reine a fait faire les ouvertures d'une Paix particuliere à Dom Francisco de Mello, lorsqu'il étoit dernierement à Senlis. V. E. saura bien si de telles impostures sont fondées sur quelques Lettres ou Discours, auquel les Ennemis donnassent un sens contraire; mais nous avons nié hautement, qu'elle aît écrit ce que dessus, & avons assuré, sur notre vie, que cela ne peut être, non plus que la Proposition de Senlis. Il a paru à celui de nous auquel ce raport fut fait qu'il n'en est rien demeuré dans l'esprit de Mrs. les Médiateurs. 1644.

Lettre du Cardinal interceptée.

Hardiesse de Saavedra.

Une autre imposture du même.

Leur conduite là-dessus.

L'Ambassadeur de Venise, qui est à Vienne, mande à Mr. Contarini, que le Comte de Trautmansdorf, étant de retour de sa Maison de Campagne, lui a fait entendre de bonne sorte que l'Empereur veut la Paix, & qu'il envoyoit ordre à ses Plenipotentiaires de l'avancer de leur part, autant qu'il seroit possible. Cela se raporte, Monseigneur, à la disposition que le Duc de Baviere y témoigne, en même tems, par la Lettre qu'il a écrite à Mr. le Nonce, & nous estimons qu'en l'état présent des affaires le principal Ministre de la Cour Imperiale n'a pas employé tant de tems, pour aller voir ses Terres; mais qu'il y a plus d'aparence que ç'a été pour s'aboucher avec ledit Duc.

L'Empereur veut la Paix.

Premierement, Monseigneur, Mrs. les Médiateurs sont encore venus chez l'un de nous, & ont fait fort grand effort pour montrer que la mention des Confedérés dans le dispositif de notre Pouvoir est superfluë; puisque ce sont les Traités d'Alliance qui nous doivent assurer, & qui obligent la foi de nos Alliés & la nôtre; qu'aussi le Pouvoir des Ambassadeurs de Suede n'est pas limité de cette sorte, quoiqu'ils ayent beaucoup d'Alliés & adherants en Allemagne, auxquels ils ne veulent pas manquer non plus que nous; puisque lesdits Srs. Médiateurs ont maintenu que non seulement cette précaution n'est pas nécessaire; mais qu'elle est capable d'invalider tout le Traité, par l'absence d'un des Alliés de France, ou de ceux de la Maison d'Autriche. Il est si tard, que nous ne pouvons pas en communiquer ensemble, avant le départ de l'Ordinaire, & il ne reste de tems que pour fermer le Paquet, après avoir supplié très-humblement Votre Eminence de nous croire &c.

Entrevuë & visite des Médiateurs avec eux touchant les Pouvoirs.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Fontainebleau le 22. Octobre 1644.

Touchant l'interception des Lettres. Touchant la satisfaction du Transilvain.

1644. *vain. Les Princes de l'Empire. Et pour la Négociation avec les Suedois. La France souhaite la Paix du Nord. Réflexions sur la Conduite des Hollandois. On presse la Landgrave de joindre une partie de ses Troupes à celles de Mr. de Turenne. Dispositions des Impériaux, & les suites qu'on peut attendre. Patience des Médiateurs. Le Pape veut changer trois Nonces. Le Pape est habile & glorieux, ne voulant dépendre de personne.*

MESSIEURS,

Touchant l'interception des Lettres.

LE dix-neuviéme du courant votre Dépêche du huitiéme me fut renduë & tous les Actes qui étoient joints, même le duplicata de votre Lettre du dixiéme du passé. Elle fut lûe Jeudi dernier en plein Conseil, & tous ceux qui ont l'honneur d'en être s'y trouvans, ce qui n'avoit pas été depuis près d'un mois, que l'absence d'aucuns & l'indisposition de Monsieur le Cardinal Mazarin avoit causé. Il me fut commandé de faire former hautement nos plaintes, les porter à Mr. le Nonce, afin qu'il en écrive & qu'il fasse connoître que l'on manque en la foi publique & qu'on offense des Princes qui ne sont pas dénués de moyens de s'en ressentir, & qu'ayant des voyes sûres pour vous écrire, on empêchera bien que les Lettres des Espagnols passent par ce Royaume. Quand il y aura des affaires de conséquence à vous être mandées, je n'épargnerai la peine de mes gens pour les chiffres, & vous écrirai par la voye ordinaire, ou celle d'Amsterdam qui, pour être un peu plus longue, ne se doit pas mépriser pour la sureté qui s'y rencontre. En cas que la derniere aît couru la même fortune que celle du 23. du passé, j'ai joint à celle-ci le duplicata. Par cellelà il a été répondu à ce qui est à faire pour la satisfaction du Prince de Transilvanie, lequel s'étant contenté ou du moins n'ayant point fait de plaintes contre la Reine de Suéde, laquelle, au lieu de lui envoyer la Ratification d'un Traité conclu par un sien Ministre avec un de ce Prince, s'est contentée de lui écrire, ne doit pas trouver à redire que Sa Majesté aît pris le même conseil, executant ledit Traité, qui est quelque chose de plus essentiel que de le promettre. S'il vouloit que Monsr. de Croissi, que vous lui avez dépêché, auquel il vous plaira faire part de ce qui est contenu dans ladite Dépêche, lui fit apparoir un Pouvoir authentique, le demandant il lui sera envoyé; & cependant il pourra toûjours traiter & négocier avec lui, même entrer en payement, qui est ce qui le doit plus satisfaire. Il vous plaira de faire souvenir aux Ministres Suédois que nous le ferons ponctuellement. C'est une diversion puissante que la sienne, qui coûte peu; c'est une Guerre dont l'évenement, quel qu'il puisse être, n'accroîtra jamais la puissance ni les Etats de la Maison d'Autriche, ayant eu pour son protecteur une armée défensive, contre laquelle les Impériaux n'oseroient heurter & qu'ils craignent au dernier point, le recherchant avec des bassesses inouïes & indignes de leur présomption, je ne dis pas de leur prudence, qui leur défaudra en ce point.

(Touchant la satisfaction du Transilvain.)

Les Princes de l'Empire. Il me semble vous avoir mandé que S. M. louoit la résolution que vous aviez prise & les termes dont vous vous étiez servis envers les Princes de l'Empire. Ainsi je n'ai rien à répondre à l'article de votre Dépêche du dix Septembre, si ce n'est que les facilités que les Suédois ont pour la Paix satisfait Sa Majesté qui la desire sous les conditions apposées à ses Dépêches & aux vôtres, c'est-à-dire qu'elle soit generale, sûre & favorable. Et pour ne les pas fâcher, ni leur donner sujet de se repentir de leur bonne disposition, Sa Majesté consent que, lors que les Pouvoirs auront été reformés & qu'on en pourra faire la communication, elle se fasse aussi à Osnabrug. Si le jugement que font ces Messieurs est bien appuyé, ainsi qu'il y a lieu de présumer, & que les Danois & Impériaux se soient separés mal satisfaits les uns des autres, j'ai sujet de bien esperer de la Négociation de Mr. de la Thuillerie, lequel vous ayant écrit sur un point essentiel & qui a de très-grandes suites, vous aurez à l'éclaircir de vos sentimens & nous en faire part, afin de former, après les avoir examinés, la derniere & finale résolution de S. M. qui souhaite de donner la Paix entre les Couronnes du Septentrion & qui seroit bien aise de n'être pas tenu de la garentir par mille raisons qui vous sont connues. Il vous faut tout discuter aussi, l'oui & le non pour ce regard, & comme c'est le dernier terme, c'est aussi celui qu'il faut le plus peser. Vous y songerez de votre côté & nous du nôtre, & ledit Sieur Ambassadeur aussi, ainsi que je lui mande; jugeant que nous aurons du tems; puisque le Traité n'est pas encore ébauché, mais seulement consenti sous la médiation de la France & de Messieurs les Etats des Provinces-Unies, dont les Ambassadeurs sont si satisfaits de la diminution qu'ils ont obtenuë des Impôts du Cuir, qu'ils ne s'occupent plus des affaires générales & s'appliquent à tirer profit de ce qu'ils ont obtenu présentement. J'écris à Monsr. de Beauregard de presser Madame la Landgrave de faire joindre ses troupes, ou la plus grande part, au Maréchal de Turenne; & comme elle ne doit pas craindre que le peu qu'en a assemblé le Comte d'Oostfrise la puisse incommoder en la jouïssance des Contributions, ni en la possession de ses Quartiers; que, quand bien son accommodement ne seroit pas achevé, Elle peut en retirer ses gens, & la saison même lui est favorable, de laquelle il faut profiter pour le bien de la Cause commune en d'autres Lieux. Il vous plaira de fortifier de vos offices notre demande; soit lui écrivant ou à ses Ministres, ou en faisant comprendre à ceux qui sont auprès de vous de quelle conséquence est au Public de faire voir les armes des Alliés triomphantes & agissantes dans l'Empire, & celles de l'Ennemi sans action & étonnées; ce qui ne sauroit être fait que par l'ordre qu'on poursuit, nos forces étant divisées pour garder le nombre des Places que nous avons conquises. Cela est si bien connu de l'Ennemi, qu'il essaye de former un Corps puissant, pour repasser le Rhin & nous empêcher de prendre du repos dans nos Quartiers. Que s'il est forcé de prendre les siens dans la Baviere, on verra bientôt la face des affaires changée & la Ligue Catholique demander la Paix, dont les seules forces soutiennent l'Empereur. J'admire la patience de Messieurs les Médiateurs & combien il leur faut prendre de peine pour faire entendre raison à nos Parties; lesquels, s'étant beaucoup recriés sur l'une des clauses, défectueuses à leur sens, de votre Pouvoir, devoient supprimer le leur, auquel vous avez remarqué le même défaut. Ils se sont bien oubliés, vous donnant des armes pour con-

(1644. Et pour la Négociation avec les Suédois. — La France souhaite la Paix du Nord. — Réflexion sur la Conduite des Hollandois. — On presse la Landgrave de joindre une partie de ses troupes à celles de Mr. de Turenne. — Disposition des Impériaux, & les suites qu'on peut attendre. — Patience des Médiateurs.)

1644. confondre leur opiniâtreté, je ne dirai pas leur ignorance en la conduite de cet Etat, dont ils peuvent être excusés de n'en pas savoir les formes. J'ajouterai aux Pieces que vous m'avez demandées & que je vous ai promises, un Arrêt du Parlement, déclarant la Reine Régente, que je vous envoyerai en forme, afin qu'ils ne puissent douter de la puissance & autorité de Sa Majesté; mais il me faudra prendre un peu de tems & attendre que le Parlement soit assemblé, comme vous savez, Messieurs, qu'un Arrêt de cette nature ne me sera délivré par le Greffier que par ordre de ladite Compagnie.

Le Pape veut changer trois Nonces.

Les avis qui nous ont été donnés du changement apporté par le Pape aux trois Nonces ont été publiés dans Paris. De Rome, l'on ne m'en écrit rien, & celui qui demeure en cette Cour n'a pas semblé en être en grand' allarme, depuis qu'il a reçu des Lettres du Cardinal Pancirolle. Néanmoins elles ne contiennent pas confirmation aux Ministres que les Espagnols fassent bruit & vanité de l'Election du Pape; il leur faut pardonner; en apparence ils y ont eu part, non tant pour l'avoir élévé, que pour avoir fait obstacle à Sacheti, que les Barberins & la plûpart des gens de bien vouloient. Mais il leur pourra arriver qu'ils auront mal du côté dont ils ne craignent pas, parce que ce Prince est habile, glorieux & très-resolu de gouverner sans dépendance de personne, & qu'il fait toutes les diligences possibles pour gagner la France, faisant déja très-bien connoître que les pensées d'un Pape sont différentes de celles d'un Cardinal qui songe à le devenir. La République de Venise est en apprehension de son honneur, & toutefois leurs Cardinaux ne se sont pas bien conduits dans le Conclave, auquel le Cardinal Antoine s'est achevé de perdre d'honneur & de reputation. Qu'il revoque Chigi, je ne le crois pas; qu'il lui donne un Légat pour Superieur & quelque autre Prélat pour compagnon, cela pourroit être; mais ce que je vous en écris est de pure conjecture & sans aucun avis. Je vous ai déja mandé ce que nous ferions pour éviter un Légat & pour conserver ledit Chigi où il est, & nous continuerons. Chacun partira Lundi de ce Lieu de Fontainebleau pour se retirer à Paris; la Fête plûtôt que la laideur de la saison y a fait resoudre Sa Majesté. Je suis de tout mon cœur, &c.

Le Pape est habile & glorieux, ne voulant dépendre de personne.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 29. Octobre 1644.

Erreur des Ennemis pour ignorer les formes dont on se sert en France. Il envoye quelques Traités aux Ambassadeurs à Munster pour confirmer l'Autorité de la Reine Regente. On espere que le Pape aura de l'inclination pour la France. Il faut conserver Mr. Chigi. On croit que Contarini est plus porté pour la France, & l'on en dit les raisons. Touchant le Cardinal Antoine. Demande du Resident du Prince Palatin La mort de l'Ambassadeur que l'Empereur envoyoit à Constantinople donnera le tems à Monsr. de Croissi d'arriver auprès du Prince de Transilvanie. Mr. Brasset doit aller auprès des Ambassadeurs à Munster. L'affaire d'Oostfrise empire. Liege demande la Neutralité. On ne trouve pas à propos de répondre à ceux de Cologne, & la raison. 1644.

MESSIEURS,

Le 26. de ce mois votre Lettre du 15. de ce mois m'a été renduë. J'eusse bien pû donner à Sa Majesté la bonne nouvelle qu'elle contient, que vous ne m'avez écrit que par une apostille; mais je ne l'ai pas voulu plûtôt qu'après lui avoir fait appréhender que des accidens qu'on ne pouvoit prévoir ne tirassent en longueur votre Négociation, dont Sa Majesté, passionnée pour la Paix, regarde le succès comme le seul bien qu'elle peut faire à la Chrétienté. Quand j'eus fait la lecture au Conseil, un chacun s'écria qu'il y avoit donc apparence qu'on entreroit en matiere, & pour faire connoître au Public qu'on marche de bon pied en cette affaire, Sa Majesté vous prie & vous ordonne de faire ce reste de raison à nos Parties & de convenir avec eux de la forme du Pouvoir, afin que les manquemens que l'on présupposoit ne puissent plus servir de prétexte pour differer l'ouverture de vos Conferences. Pour les convaincre qu'ils sont en erreur, & cela seulement pour ignorer les formes de ce Royaume, au point de demander que, pour l'autorisation du Traité, la Reine vous donne, en son Nom & sous son Sceau, une Commission, signée & scellée de celui du Roi conjointement; je vous envoye dès à present le double du Traité de la Neutralité de Bourgogne authentique & extrait des Regîtres de la Chambre des Comptes de Dijon. J'espere même y joindre le double du Pouvoir donné à Mrs. de Puisieux & Vausselats pour traiter, arrêter & signer le Contract de Mariage de Sa Majesté qui fut passé en Espagne. Mais si vous ne le recevez avec cette Lettre, ce sera sans doute avec la premiere Dépêche; & pour pareille certitude, je vous promets l'Arrêt du Parlement prononcé pour l'établir Regente, ayant l'administration de l'Etat en la Nourriture & Garde du Roi son Fils. Et sans que le Parlement est en vacation & que Monsieur le Procureur général est fort occupé à presser les Commissaires qui ont été établis pour proceder à la Taxe de ceux qui doivent acquerir les dernieres Rentes, vous auriez dès-maintenant ledit Arrêt non seulement, mais deux Ordonnances du Roi Charles Sixiéme qu'il faut tirer du Trésor, & qui aideront à persuader ou à convaincre vos Parties; & quant à celle de Philippe, je la fais chercher, pour vous l'envoyer.

Erreur des Ennemis pour ignorer les formes dont on se sert en France.

Il envoye quelques Traités aux Ambassadeurs à Munster pour confirmer l'Autorité de la Reine Regente.

Je n'ai rien à ajoûter à mes précedentes sur le jugement que nous faisons des inclinations du Pape Innocent. Il y a lieu de beaucoup

1644.

On espere que le Pape aura de l'inclination pour la France.

coup esperer de son grand génie & des démonstrations qu'il fait de vouloir être Pere commun. Par les effets, nous connoîtrons ses intentions; & comme il a écrit à Sa Majesté des Lettres pleines de témoignages d'affection, de respect & d'estime, il a été aussi répondu en de pareils termes. Il est bien à croire que les Ministres de la Maison d'Autriche ont eu intention de frapper coup contre Monsieur Chigi, faisant chanter un *Te Deum* pour son Election, s'y étans trouvés sans que vous, Messieurs, ni ledit Nonce y ayent assisté; mais cela tournera à leur confusion & à une espece de blâme au Suffragant du Chapitre du Lieu, d'avoir été si peu soigneux d'avertir les Ministres des Princes qui y sont, pour savoir ce qu'ils vouloient faire. J'en louë Dieu, puisque vous auriez été bien en peine de ce que vous auriez eu à faire, n'ayant point de nouvelles; pourtant votre grande prudence vous fait prendre conseil de la nécessité. Je conviens bien avec vous qu'il faut faire tous offices pour conserver Monsr. Chigi au Lieu où il est, que le

Il faut conserver Mr. Chigi.

Public perdroit beaucoup s'il en étoit revoqué; & cela est si appuyé par vos propres raisons, qu'il est inutile d'en alléguer. Mais cet office prématuré, qu'a rendu en sa faveur Monsr. le Marquis de St. Chaumont, nous met en peine; parce que la réponse qui lui a été faite donne bien plus de lieu de craindre que d'esperer; Sa Sainteté lui ayant dit que les places de confiance ne pouvoient être remplies que par des personnes confidentes. Je lui ai écrit qu'il avoit eu tort de demander une chose qu'il devoit tenir pour assurée, & qu'il eût été assés tems de savoir nos intentions quand on lui eût fait connoître que l'on pensoit à revoquer ce Prélat; mais que, si la question se met de nouveau sur le tapis, qu'il parle, qu'il crie, & qu'il fasse entendre que c'est témoigner peu d'affection vers la France & faire un grand préjudice au Public. Si on persistoit en une si mauvaise resolution, sans menacer, il pourroit bien adroitement faire comprendre que, si l'on envoye un second Médiateur, on se passera du premier, & que sans Médiateurs mêmes on ne laisse pas de faire & de conclure des Traités.

Ce que vous avez remarqué de la conduite de Contarini envers les Portugais augmente notre desir & nos inclinations pour Monsieur Chigi; mais le seul moyen de le conserver consistant à tenir nos intentions secrettes & les appuyer avec vigueur au besoin, c'est à vous à prescrire du côté de Rome ce qui sera à faire, & nous ne sommes pas en demeure. Je ne puis pourtant croire que ledit Contarini ne tienne la balance droite & qu'il ne mette dans la

On croit que Contarini est plus porté pour la France, & l'on en dit les raisons.

nôtre le peu qu'il faut pour la faire trebucher, soit parce qu'il est homme de grande experience, & de plus Venitien, comme aussi pour savoir que le Senat est bien avant picqué de l'Exaltation de ce Pape; & les Espagnols faisans vanité de l'avoir élevé augmente le soupçon que ceux-là conçoivent de son administration; & la haine qu'il leur a toûjours témoignée, les porte à la necessité de se réunir de plus en plus avec nous. Ils dissimulent & ont déja nommé quatre Senateurs pour s'aller conjouïr avec lui de son assomption. Pour nous, nous avons fait ce que la Prudence enseigne en ce rencontre, y ajoutant de plus l'envoi de Monsieur de Gremonville, qu'on destine pour aller servir ensuite à Venise, & ce qui aura été fait à l'avance, en revoquant la protection au Cardinal Antoine, fera voir au Pape & aux autres Romains que nous ne pouvons souffrir

Touchant le Cardinal Antoine.

qu'on nous aît recherché d'une chose pour ne pas l'executer, & que, sans nul moyen & entremise d'un Tiers, il se peut acquerir la France sans rien faire qui lui tourne à blâme, puis qu'on ne lui demande que les choses justes; bref, le vouloir maintenir en la possession où il étoit au Capitole. Mais tous les Ambassadeurs se sont laissés entendre de ne le vouloir souffrir & ont refusé divers Expediens qui leur ont été proposés: desorte que nous ne doutons point que le Pape n'aît jugé en leur faveur. Nous attendons l'arrivée du Sieur Alexandre ou de l'Ordinaire & l'avis de ce qui se sera passé au jour de la Couronnation de Sa Sainteté. Ce sera une justice qui nous aura été renduë & une forte mortification aux Barberins. 1644.

Demande du Resident du Prince Palatin.

Je suis pressé du Resident du Prince Palatin de faire rapport du Mémoire qu'il m'a baillé de la part de son Maître, sur le contenu duquel je vous ai ci-devant écrit. Je l'ai remis jusques à ce que son Eminence puisse intervenir au Conseil, & lors que je m'y resoudrai, je porterai l'Extrait de votre derniere Lettre, afin que vos raisons y soient considerées, qui ont frapé un grand coup à la premiere fois qu'elles ont été luës; & certes il est bien juste que l'on reçoive en la maniere que l'on devra ce que nous ne pourrions éviter de faire sans encourir le blâme.

La mort de l'Ambassadeur que l'Empereur envoyoit à Constantinople donnera le tems à Mr. de Croissy d'arriver auprès du Prince de Transilvanie.

La mort de l'Ambassadeur que l'Empereur envoyoit à Constantinople donnera du tems à Monsieur de Croissy d'arriver auprès du Prince de Transilvanie, & d'avoir arrêté entr'eux les conditions que nous avons à desirer; ensuite desquelles, touchant l'argent qui a été remis à Venise, en le distribuant à la Porte, ainsi que je crois que c'est son intention, on y divertira les pratiques que l'Ambassadeur Saavedra y voudra faire au premier. Monsr. des Hameaux a eu réponse de l'homme qu'il avoit envoyé, lequel assure par ses Lettres que ledit Prince veut notre argent à Constantinople. Je ne doute point que Monsieur Brasset ne se dispose à partir pour vous aller rendre, & sous

Mr. Brasset doit aller auprès des Ambassadeurs à Munster.

vous, Messieurs, au Roi son service; qu'il ne se tienne honnoré de la semonce que vous lui en avez fait, comme de l'ordre qu'il recevra de Sa Majesté, & que vous n'en soyez très-bien & fidellement servis. Son éloignement de la Haye, l'absence de Monsieur de la Thuillerie & le retour de Monsieur d'Estrades nous obligeant d'y envoyer quelqu'un. J'aurois bien desiré qu'avant qu'il en partît, l'affaire de l'Oostfrise fût terminée. Il me sem-

L'affaire d'Oostfrise empire.

ble qu'elle empire & que les Parties s'éloignent, au lieu de s'approcher; & ce n'est point à mon sens une chose de petite conséquence. J'écrirai encore aujourd'hui au Sieur d'Estrades, bien que j'aye lieu de croire que ma Lettre le trouvera parti, de faire souvenir Monsieur le Prince d'Orange comme il a promis qu'il ne feroit rien innover ni aux Contributions, ni aux Quartiers des Hessiens, & qu'il vouloit seulement, pour sauver la réputation de son Allié, qu'il demeurât armé, en telle sorte toutesfois que cela ne fît point de jalousie aux autres, lesquels se sont relâchés à ne s'en point plaindre, faisant quelque Licentiement & s'obligeant d'achever dans six mois, à la reserve de quelque Compagnie pour la garde du Lieu, auquel il fait sa residence. Je continuerai aussi à presser Monsieur de Beauregard de faire en sorte que Madame la Landgrave envoye ses forces en Allemagne, où l'Ennemi en assemble de considerables pour opposer & peut-être pour attaquer celles que commande Monsieur de Turenne, & de leur maintien dépend en quelque sorte celui de la Cause commune & du bon Parti. Vos Offi-

1644. Liege demande la Neutralité.

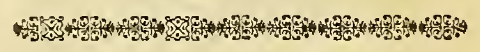
ciers y peuvent quelque chose, il vous plaira de ne les pas épargner. Ceux de Liege continuent à faire demander la continuation de leur Neutralité. J'ai dit à ceux qui m'en sollicitent que je ne puis prendre de resolution en leurs Affaires que par vos avis, qu'ils ayent à s'adresser à vous & qu'après qu'ils vous auront satisfait, & Sa Majesté, faisant justice aux exilés, que Sadite Majesté s'employera pour eux & les fera jouïr de sa Royale protection.

On ne trouve pas à propos de répondre à ceux de Cologne, & la raison.

Ceux de Cologne ont écrit une Lettre en réponse de celle que vous leur avez envoyée, & m'en demandent une du Roi; mais trouvant la leur un peu foible sur la matiere dont est question, je m'en abstiendrai. Je juge qu'il n'y a pas néceffité d'écrire, qu'il y a de la prudence de ne les point offenser, ni de donner nouveau prétexte aux Imperiaux de ce que nous ferions, & que ne revelant point ce qu'ils écrivent, ce seroit donner sujet à d'autres Villes Imperiales de suivre leur exemple, & assurer par celui-là que la France ne se tient pas offensée, bien qu'elle ne coure pas à leur propre bien. Je suis &c.

Monsieur de Bregy nous écrit de Dantzic avec un Chiffre, qu'il nous mande lui avoir été donné à Munster, & duquel il juge que vous aurez ici envoyé le double; & comme je ne l'ai pas reçû, sa Dépêche ne peut être entenduë. Il vous plaira de mettre une Copie de son Chiffre dans votre premiere Dépêche.

Messieurs, quoi que je vous envoye le Pouvoir, en vertu duquel le Mariage de Sa Majesté défunte & de la Reine fut traité, n'insistez pas qu'il fut passé sans un Pouvoir, par ordre de la Reine. Il y en avoit un & le Contract en fait foi, à la fin duquel il est transcrit. Je n'ai pû retirer de Monsieur du Tillet, ni de Monsieur le Procureur general les autres Pieces, dont ma Lettre fait mention. Ce sera d'aujourd'hui en huit jours, que je vous les envoyerai. L'Affaire des Rentes est finie au contentement de Sa Majesté, par l'unanime consentement des Commissaires. Dès demain ils procedent à la Taxe; il n'y en aura point qui excede cinquante mille Livres.



LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 5. Novembre 1644.

Les Ambassadeurs loués de la maniere dont ils ont conçû le Pouvoir. La France ne veut point traiter sans les Alliés. Touchant les Pouvoirs des Ennemis. Resolution de s'accommoder avec le Pape, & de maltraiter le Cardinal Antoine. La Baviere souhaite de savoir quelles Affaires seront décidées les premieres. On pourra discuter les Intérêts des Princes de l'Empire & des Suedois. Il faudroit pourtant, s'il se peut, y joindre ceux de la France. Don Francisco de Melos, passant par la France pour aller en Espagne, dit qu'il détrompera son Roi de bien des chimeres. Don Michel de Salamanca passe à travers le Royaume sans voir la Cour. Il faudroit pressentir les Suedois, pour voir s'ils voudroient que le Roi de France fût garant du Traité avec le Danemark. Le Danemark desire une étroite Alliance avec la France. Affaire d'Oostfrise. Point de resolution sur l'Affaire du Prince Palatin. 1644.

MESSIEURS,

VOTRE Lettre du 22. du passé m'a été renduë le troisiéme du courant, & dans le moment que cette Cour s'occupoit à songer aux moyens d'honorer la Reine de la Grande Bretagne, qui doit arriver dans ce jour. Cette rencontre d'Affaires a fait qu'on a moins examiné vos Lettres, sur lesquelles sera prise resolution, lorsque nous aurons vû celles que vous nous promettez de nous envoyer. A l'avance je ne lairrai de vous dire, que vous êtes loués des termes, sous lesquels vous avez conçû votre Pouvoir. Et certes qui considereroit le premier que vous avez emporté & celui-ci que vous proposez, sans passion ou précipitation d'esprit, seroit forcé de louër la moderation de la France. A l'égard de ses Alliés, Sa Majesté a embrassé leurs Intérêts avec autant de chaleur que les siens; & l'experience lui fait connoître que la grandeur des Couronnes consiste aux vraies & sincéres Alliances. Ainsi que ceux de la Maison d'Autriche se détrompent; ils feront raison à tous les intéressés, s'ils veulent conclure la Paix; car leurs Majestés n'abandonneront jamais la Cause commune, dont la défense les a fait entrer en Guerre. Vous avez retranché quelque chose dans la préface du Traité & du dispositif; la néceffité de traiter conjointement avec les Alliés a même établi votre autorité, pour conclure le Traité par les termes qu'ils ont desiré. Si toutes ces choses ne les peuvent contenter, il faut qu'ils ayent un dessein qu'ils celent; mais il leur sera mal-aisé de vous surprendre. Vous avez mis és mains des Médiateurs des Armes, pour les combattre & des raisons pour les surmonter; eux-mêmes ont jugé que l'intervention des Alliés étoit necessaire, ou du moins recevable, & les Passeports accordés en leur faveur font foi, qu'ils ont eû intention de traiter avec eux.

Les Ambassadeurs loués de la maniere dont ils ont conçû le Pouvoir.

La France ne veut point traiter sans les Alliés.

Que je suis satisfait quand je vois avec quelle force vous défendez notre cause, & qu'il faudra, ou que les Imperiaux rompent l'Assemblée, ou consentent d'y admettre les Princes de l'Empire, qui à la verité en sont Feudataires & Vassaux, mais non Sujets de l'Empereur. Que s'ils veulent établir sur tous les Princes de l'Empire cette souveraine Autorité, & que nous les en garantissions, il les perdra tous, & nous les gagnerons; & ceux qui ont persisté en son Alliance, & en sa soumission reconnoîtront, qu'il les veut faire entrer en sujettion & devenir Maître de

1644.

de leur fortune. Comme on vous a donné pouvoir de convenir d'un Formulaire, avec les Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi Catholique, on vous en a laissé le soin & l'entiere autorité, sans y apposer de restriction que celle qui suit, c'est-à-dire de prendre les précautions nécessaires pour guérir l'imagination des Alliés qu'on les voulût abandonner, & qu'ils demeurent conservés dans leurs droits d'envoyer ou d'intervenir aux Traités. Que si ces Messieurs, pour en hâter la conclusion, s'en veulent remettre sur vos soins; Volontiers; Sa Majesté vous chargera de leurs affaires comme des siennes. En m'écrivant que vous m'envoyeriez les Copies des Pouvoirs que vos Parties vous auront fait présenter, je m'attends qu'en marge vous y aurez marqué les défauts, & si de fortune vous vous en étiés oubliés, je vous en fais souvenir. Il importe beaucoup que nous sachions ce que vous y approuvez ou improuvez, afin de mieux fonder nos déliberations. Puisque les Espagnols desirent qu'il soit retranché des vôtres la clause y inserée, que le Traité se fasse sous la Médiation du Pape & de la République de Venise, il n'importe de rien que vous l'ayez raïée; vous avez dequoi animer les Médiateurs contre eux, qui ont vû avec quel respect nous en parlions, & vos Parties vous donnent à gagner, sans que vous hazardiez rien; ce qui n'est pas un leger avantage.

Touchant les Pouvoirs des Ennemis.

Mes précedentes vous auront informé de la resolution, qui a été prise de s'accommoder avec le Pape & de maltraiter le Cardinal Antoine. De plus en plus on y est confirmé, & toutes les Lettres qui viennent de Rome nous font comprendre que l'on attend l'un de notre Prudence, & l'autre de notre Justice, qu'un chacun nous convie d'exercer. Ce que vous ferez qui autorisera Monsieur Chigi sera aprouvé de deça, & ce que vous écrivez à son avantage me fait voir, que nous avons un si juste sujet d'esperer beaucoup de son équité, que nous essayerons de le conserver à Munster, ainsi que je vous l'ai écrit. La Lettre qui lui a été adressée par le Duc de Baviere a fait remarquer deux choses, que l'éfroi des armes de Sa Majesté le rend un peu plus moderé, & qu'à son accoûtumée il desire de pressentir vos intentions, & penetrer quelles affaires seront les prémieres décidées. Surquoi vous auriez dès à présent la liberté de lui accorder ce qu'il souhaite, si vous-mêmes n'aviez remarqué qu'il faut prendre du temps, pour en déliberer & faire esperer d'en déclarer au plûtôt vos sentimens. Ceux de Sa Majesté ne seront pas éloignés, pour complaire aux Princes Allemands & même aux Suedois, de commencer par discuter & ajuster leurs Intérêts, s'il n'y a point moyen de faire marcher les nôtres du même pas, ainsi que ce doit être votre intention; & nous y avons fait consentir les Suedois & les Hollandois. Quand bien on perdroit quelque chose en cette maniere d'agir, cela paroît de beaucoup recompensé de voir, & d'avoir des Députez des Princes de l'Empire à Munster, lesquels y ont été conviés par les Lettres de Sa Majesté, en des termes très-obligeans à leur égard, & qui ne peuvent donner nul sujet de plainte à l'Empereur. Cela a d'autant plus fait blâmer la conduite de ses Commissaires, quand ils ont voulu avancer quelque sorte de plainte contre la susdite Lettre. Si elle leur sert de prétexte pour différer d'ajuster les Pouvoirs, nous aurons le Public pour témoin, qu'ils n'ont pas de disposition au Traité, & que nous en hâtons l'ouverture avec toute la presse qu'on sauroit desirer.

Resolution de s'accommoder avec le Pape, & de maltraiter le Cardinal Antoine.

La Baviere souhaite de savoir quelles Affaires seront décidées les premieres.

On pourra discuter les Interêts des Princes de l'Empire & des Suedois. Il faudroit pourtant, s'il se peut, y joindre ceux de la France.

On n'oubliera pas de se servir du premier moyen pour les y disposer de leur côté, continuans fortement à faire la Guerre; & Sa Majesté n'oublira ni soin, ni peine, ni n'épargnera aucune dépense pour fortifier son armée, que commande le Maréchal de Turenne, sachant que la seule crainte peut donner de bons mouvemens audit Empereur, & que le Roi Catholique a besoin de pareilles admonitions.

1644.

Depuis que Don Francisco de Melos a passé par ce Royaume retournant en Espagne, il s'est confidemment laissé entendre au Plessis Besançon, qui l'a conduit depuis la frontiere jusques au delà de Poitiers, qu'il détromperoit son Maître de mille chimeres dont on l'avoit entretenu, & lui feroit comprendre que le moyen de ruïner son autorité, c'est de prétendre abattre cette Monachie, dont la grandeur & la bonté du Païs l'a extrémement surpris, ajoutant qu'il a bien remarqué qu'il y a union des Membres au Chef & du Chef aux Membres, & que tous conspirent à la grandeur de cet Etat; qu'il faut travailler tout de bon à la Paix, si nécessaire & si desirée des Chrétiens. Dans ce même temps Don Michel Salamanca a aussi traversé le Royaume; lequel s'est éforcé de voir Sa Majesté, Monsieur le Duc d'Orleans, & Monsieur le Cardinal Mazarin; mais vainement. A quoi Sa Majesté a resisté, pour ne donner nul lieu aux Alliés de soupçonner sa conduite, & pour faire voir aux Espagnols, qu'Elle ne se démentoit pas de ce qu'elle avoit embrassé dès la mort du Roi son Seigneur; ce que vous ferez valoir aux Suedois & aux autres Etats.

Don Francisco de Melos, passant par la France pour aller en Espagne, dit qu'il détrompera son Roi de bien des chimeres.

Don Michel de Salamanca passe à travers le Royaume sans voir la Cour.

Il ne seroit pas hors de temps ni de propos de pressentir ceux-là, s'ils agréeroient que Sa Majesté, qui s'interpose pour leur moyenner la Paix avec le Danemark, en guarantisse l'effet, & Monsieur de la Thuillerie en a été tâté, lequel sans doute vous en aura écrit. Ayant fait voir ses Lettres, qui sont en date du 9. Octobre, je n'ai pas trouvé Sa Majesté éloignée de le faire, pourvû qu'Elle en fût recherchée par la Reine de Suede; & comme le Roi de Danemark se laisse entendre sur ce sujet, il est probable qu'il marche de bon pied au Traité, ne pouvant ignorer que la Suede nous est en bien plus grande considération que lui, & en une confiance extraordinaire, telle que diverses bonnes actions ont fait naître & affermir entre des Couronnes qu'une même cause a armées, & qui n'ont de but ni de fin à leurs armes que le bien commun & le repos de la Chrétienté. Ce même Roi s'est laissé entendre, ou du moins le Grand Maître de la Cour, de desirer une étroite Alliance avec nous, à quoi il n'a été répondu par ledit Ambassadeur, qu'en des termes de purs complimens, afin d'avoir du temps pour être informé des intentions de Sa Majesté, qui sera bien aise de savoir vos sentimens, & qui ne pourroit pas s'y porter si cette nouvelle Alliance portoit préjudice ou ombre à celle de Suede. Sous ces conditions, nous pourrions entendre aux deux propositions, & si vous n'avez rien à proposer au contraire, vous en pouvez écrire audit Sieur Ambassadeur, comme Sa Majesté qui lui mande de vous en avoir écrit ses sentimens, qu'Elle feroit poursuivre; mais elle ne sauroit se déterminer, que vous n'ayez l'intention des Suedois sur l'une, & que vous ne lui ayez représenté ce qui est à craindre ou à esperer sur la seconde. L'Affaire d'Oostfrise semble toûjours empirer. J'ai écrit à Monsieur d'Estrades de presser vivement Monsieur le Prince d'Orange de s'entremettre pour l'assoupir. Je m'aperçois que s'il ne parle, le Comte aura de la peine à consentir, ce qui est nécessaire absolument à sa Partie, qui se déclare ne pouvoir continuer la Guerre, si elle perdoit ce qu'elle retire de ce Païs-là, & ainsi insinuë qu'il faudroit

Il faudroit pressentir les Suedois, pour voir s'ils voudroient que le Roi de France fût garant du Traité avec le Danemark.

Le Danemark desire une étroite Alliance avec la France.

Affaire d'Oostfrise.

1644. augmenter le Subside. Mais quand à son égard elle seroit satisfaite, je douterois que le Public ne le rejettât, puis qu'il devroit toûjours appréhender ou que les Imperiaux se saisissent des Ports qui seroient abandonnés, & que de même le Comte en incommodât le Païs de Madame la Landgrave; à quoi contribueroit beaucoup sa Femme, qui est Fille de son Ennemi, qui prétend contre elle la restitution de quelque Terre, ou être maintenuë en la possession de quelques-unes, en vertu d'une Transaction passée entre lui & la feuë Landgrave, contre laquelle cette Altesse a reclamé. Je parle en deux termes différends, ne sachant pas bien si depuis la prise des armes le feu Landgrave ne s'est point rétabli en la possession des Lieux, dont il se tient spolié sans que la justice lui ait été renduë, & sans qu'il ait été bien défendu lorsqu'il étoit mineur.

Point de resolution sur l'Affaire du Prince Palatin. Il n'a pas encore été pris de resolution pour l'Affaire du Prince Palatin, dont je suis tous les jours sollicité. Son Resident m'a averti qu'il a été mandé à son Maître, que le Duc de Baviere dépêchoit de deça, pour obtenir une Neutralité & la liberté de demeurer armé, & qu'en Allemagne, l'on auguroit mal des Affaires de ce Duc, depuis que son Député étoit mort sans aucune raison apparente étant en l'Assemblée de Francfort. J'ajoûte ces avis pour tels qu'ils sont & cependant je suis &c.



LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 5. Novembre 1644.

Affaires des Courriers. Les Espagnols s'en plaignent aussi. Ils proposent d'envoyer les Dépêches de la Cour par Mer. Affaire de Transilvanie. Leurs soupçons contre l'Archevêque de Mayence. Soins de la France pour maintenir le Nonce à Munster. Les Espagnols lui ont offert leurs services pour l'avancer. Bruits de l'envoi d'un Légat aux trois premieres Couronnes. Leurs reflexions sur ces bruits. Discours de Saavedra Ministre Espagnol. Convocation d'une nouvelle Diete de l'Empire à Ratisbonne. Artifice des Espagnols pour faire passer un Ministre pour Flandres. Affaire de la garantie du Roi entre la Suede & le Danemark. Progrès des Espagnols en Catalogne. Importance de la Guerre en Catalogne. Ils proposent Mr. Fontanelle pour envoyer en Catalogne. Lettre des Suedois à l'Assemblée de Francfort. Arrivée d'un Gentilhomme de l'Electeur de Brandebourg. Propositions dont il est chargé. L'Electeur en avoit envoyé un autre à l'Empereur, mais il en est peu satisfait. Intentions de l'Electeur. Ses pretensions. Mouvemens & artifices des Ennemis à Rome. Ils lui font des instances pour leurs payemens. 1644.

MONSIEUR,

NOUS avons vû par vos deux dernieres du 9. & du 22. du mois passé, auxquelles nous faisons réponse par celle-ci, que leurs Majestés sont justement irritées des entreprises fréquentes que l'on fait contre les Courriers, lorsqu'ils passent par la Flandres. La menace que l'on fait de refuser à nos Parties le passage des leurs par la France, s'ils ne remedient à ce desordre, est très-nécéssaire, & nous n'avons pas manqué de l'ajoûter aux plaintes reïterées, que nous en avons faites ici à Mrs. les Médiateurs. Ils sont bien demeurés d'accord avec nous, qu'il y faut pourvoir efficacement pour l'avenir, & même qu'il importe de faire châtier les actions passées, si on en peut découvrir les Auteurs; à quoi ils nous ont assuré que les Espagnols témoignent y être bien disposés; mais lorsque nous avons touché ce refus du passage par la France, ils nous ont remontré que ce seroit directement contrevenir au Traité préliminaire, qui donne le pouvoir aux Parties de part & d'autre de dépêcher toutes sortes de Courriers, & qu'ils apréhenderoient que, dans le commencement de la Négociation, où toutes choses par raison doivent paroître un peu plus faciles, on interprêtât mal cette nouvelle difficulté, & qu'on n'en fît des plaintes qui paroitroient bien fondées. Les Commissaires Espagnols offrent, outre la recherche des Infractions passées, de donner leurs Passeports aux Courriers qui porteront nos Lettres, comme ils nous prient de donner les nôtres à ceux qui seront chargés des leurs; afin que les Courriers de l'un & de l'autre parti soient plus respectés, ce qu'ils entendent principalement des Hollandois, dont ils font les mêmes plaintes que nous faisons d'eux, surtout de la Garnison de Mastricht, à laquelle ils veulent attribuer une partie des vols qui ont été faits. Affaires des Courriers. Les Espagnols s'en plaignent aussi.

Nous avions estimé dans une Négociation si importante que celle-ci, qu'il est de la Dignité du Roi, que toutes les Dépêches, qui se font pour son service, & qui portent le nom de Sa Majesté, dussent avoir une autre sûreté que celle qu'y peut donner la couverture des Marchands. Pendant le cours du Traité, vous aurez peut-être à nous envoyer des ordres si importants, & nous à vous faire des propositions de pareille nature, qu'il sera bien à propos qu'elles ne passent point, ou le moins qu'il se pourra, à la discretion de nos Ennemis. Si l'on trouvoit bon dans le Conseil d'établir deux Barques ou deux Fregates à Calais, ou à Gravelines, particulierement destinées pour porter les Dépêches du Roi, qui viendront de votre part ou de la nôtre, nous ne croyons pas que la dépense en fût gueres plus grande, que le voyage de deux ou trois Courriers, que nous aurions pû dépêcher exprès en divers tems, si nous n'avions eû pour Ils proposent d'envoyer les Dépêches de la Cour par Mer.

1644. pour but de menager plus qu'à l'ordinaire l'argent de S. M. Les Lettres pourroient être portées à Flessingue, & venir delà en assés grande sûreté, pourvû qu'on établisse seulement un Messager à Utrecht, ou en quelqu'autre Lieu plus proche que nous trouverons commode, & qui ne coûtera pas grand'chose. L'hiver lorsque les glaces empêcheroient le passage par le Canal de Flessingue, les Barques pourroient venir jusques à Scheveling, qui n'est pas à une demi lieuë de la Haye, & les Lettres étant reçûës-là, par l'ordre de S. M. par son Resident qui sera à la Haye, pourroient nous être envoyées ici par la même voye d'Utrecht. Cela n'empêchera pas que vous ne nous puissiez envoyer, quand vous le jugerez à propos, des *Duplicata* des mêmes Dépêches par la voye de Flandres, comme nous ferons aussi de notre côté. De cette sorte, lorsque les Voleurs voudront rendre le passage de la Terre perilleux, celui de la Mer se trouvera assuré, & quand les Vents retarderont cette voye-ci, celle de la Terre demeurera toûjours ouverte; & cela rendra les Ennemis plus retenus, & plus soigneux de conserver les chemins sûrs, quand ils verront qu'on a deux voyes, & qu'en l'une on se peut entierement passer d'eux. Nous craignons que si vous en prenez l'avis des Marchands, l'apréhension qu'ils auront que cette resolution ne rompe insensiblement enfin leur commerce particulier avec la Flandres, ne les oblige à vous en dissuader. Pour nous, notre devoir en cela est seulement de considérer, par préférence à toute autre chose, le service du Roi & la sûreté publique, qui s'observera mieux selon notre avis, lorsque les Dépêches porteront ouvertement le nom du Roi, que lorsqu'elles seront adressées à des Marchands, parce que leur nom donne la curiosité aux Voleurs d'ouvrir les Paquets, pour voir s'il n'y a rien de plus précieux que des Lettres.

Affaire de Transilvanie. Nous avons soigneusement considéré ce qu'il vous a plû de nous écrire sur l'Affaire de Transilvanie; ce qui nous fait croire que vous n'aviez pas encore vû l'Instruction, que nous avons donnée à Mr. de Croissi, dont nous vous avons envoyé la Copie. Nous nous promettons, qu'après l'avoir examinée, vous jugerez que nous sommes exactement demeurés dans l'observation des ordres, qui nous ont été envoyés, jusques-là qu'encore que nous reconnoissions bien qu'on ne pouvoit pas s'exempter du payement de 1500. hommes, pour la part des 3000. promis par le Traité de Mr. Torstenson, & que dans toutes les anciennes Instructions qui ont été données sur ce sujet, nous avons vû qu'on a toûjours donné pouvoir de s'engager à cette dépense, néanmoins, parce que nous n'en avions point d'ordre précis, nous ne l'avons pas osé faire, jusques à ce que, par vos deux dernieres Lettres, vous nous avez témoigné qu'on n'en feroit pas difficulté; ce qui nous a obligé de faire savoir en diligence cette resolution, afin qu'elle ne retarde pas l'effet de sa Négociation.

A la verité pour le second point où nous remarquons par vos Lettres, que l'on fait quelque difficulté, & que même vous nous témoignez, que l'on ne veut pas s'obliger de traiter conjointement avec ce Prince, comme s'il étoit préjudiciable au Roi de le faire comprendre dans le Traité general; nous vous supplions, Monsieur, après avoir pris la peine de voir de quelle sorte nous avons mis cet Article dans l'Instruction de Mr. de Croissi, de nous en faire savoir bien expressément les intentions de leurs Majestés; car jusques-ici nous avons crû qu'il est très-avantageux pour Sa Majesté de faire comprendre ce Prince, comme son allié, dans le Traité general de la Paix, parce qu'il servira toûjours à la rendre plus sure, & le parti de la France plus considerable, par la jonction d'un nouveau Confedéré, que l'Empereur redoute plus que beaucoup d'autres. Nous avons même jugé utile pour cet effet de le convier d'envoyer ses Députés en cette Assemblée, pour l'obliger à rompre toutes les autres Conférences, par lesquelles on veut l'engager dans un Traité particulier, afin de le separer d'avec nous. Ainsi nous avons estimé qu'il ne falloit pas faire difficulté de lui promettre, de ne point traiter que conjointement avec lui, pourvû qu'il s'oblige à la même chose. 1644.

A la verité sur la clause de ne rien faire sans le consentement des uns & des autres, vous aurez vû par l'Instruction les raisons que nous avons alleguées, par lesquelles nous avons droit de prétendre que ce Prince s'oblige à ne point traiter, sans le consentement du Roi, sans que toutefois S. M. soit obligée à la même chose. Mais d'autant que cette obligation est presque ordinairement reciproque en tous les Traités, & que désirant de nous en affranchir, il semble que notre prétension est en quelque façon nouvelle & extraordinaire, apréhendants que le refus que nous pourrions faire d'y entrer, ne donnât des soupçons & des craintes à ce Prince, que nous voudrions l'abandonner & faire nos Affaires sans lui, nous avons estimé que, s'il s'obstinoit à le désirer, il valoit mieux le lui promettre, que de faire une rupture, & lui laisser faire un Traité particulier avec l'Empereur; ce que toutefois nous n'eussions pas osé faire, quoiqu'avantageux en ce cas & très-nécessaire pour le service du Roi, si nous n'eussions crû que par une de vos Lettres, dont nous vous envoyons l'extrait, vous nous en aviez donné le pouvoir, de la part de S. M. Si toutefois, au préjudice des sentimens que nous avons crû pouvoir & devoir prendre, vous jugez qu'il faille retrancher quelque chose en cet endroit à l'Instruction de Mr. de Croissi, il vous plaira de nous le faire savoir au plûtôt; & sans considérer les inconvenients qui en peuvent arriver, nous obeïrons ponctuellement à ce qui nous sera ordonné. Mais pour le Pouvoir de Mr. de Croissi, nous croirons toûjours bien à propos de lui en envoyer un, de crainte que, faute de l'avoir, sa Négociation soit retardée.

Quant à l'Emploi de Mayence, auquel vous aviez destiné Mr. de St. Romain; lorsque nous lui avons communiqué, nous l'avons vû en intention de vous demander la liberté de demeurer ici. Peut-être que, lorsque vous aurez fait considerer que l'Archevêque de Mayence s'en va à Vienne, que c'est un Pensionnaire des Espagnols, & en cette qualité Ministre de toutes leurs passions dans l'Empire, & Ennemi déclaré de la France; que, pour cette considération, il est plus de la Dignité du Roi, en faisant des plaintes de lui, & imputant à son humeur partiale & corrompuë les lâches resolutions qui se prennent dans la Diette, de lui faire craindre les justes ressentimens du Roi, que de faire aucune recherche de son amitié, qui aussi-bien seroit inutile; que le Resident du Roi qui est à Mayence ne pourroit avoir pour cela aucune communication ouverte, ni avec lui, ni avec la Diette de Francfort, Mr. le Duc d'Anguien ayant avec très-grande raison refusé d'accorder la Neutralité à ladite Ville, ou s'il y a quelque Négociation secrete à faire en ce Lieu, le Gouverneur de la Ville ou autre Officier de la Garnison intelligent y pourra travailler avec moins d'éclat; vous jugerez que l'établissement de cette Residence ne produira pas présen-

Leurs soupçons contre l'Archevêque de Mayence.

1644. présentement pour le service du Roi, tout le fruit que vous en attendez.

Soins de la France pour le Nonce à Munster.

La resolution que vous nous témoignez qu'on a prise de travailler puissamment à maintenir Mr. de Chigi dans son emploi, ne peut être assez louée, & nous semble très-digne de la grandeur de leurs Majestés, aussi-bien qu'avantageuse pour leur service. Sa vertueuse & sincere conduite en notre endroit dans cette Négociation merite bien qu'on fasse tous les efforts, que la discretion & la prudence peuvent permettre, non seulement pour l'y conserver; mais pour lui procurer, s'il est possible, un Caractére plus éminent que celui qu'il possede. Nous savons que les Espagnols lui ont offert, depuis ce nouveau Pontificat, leur assistance pour son avancement, qu'il a refusée; si bien que ne s'assurant pas de leur bonne volonté, & n'ayant pas accepté les témoignages qu'ils lui ont offerts, s'il lui arrivoit quelque honneur nouveau, il connoitroit fort que c'est par la faveur de leurs Majestez. Et il semble que ce n'est pas un point difficile à obtenir dans les conditions de l'accommodement secret qu'on doit faire avec le Pape, s'il est vrai, comme il proteste, que son intention soit de n'être point partial, & de tenir la balance droite entre les deux Couronnes. Puisque c'est un Ministre deja établi & agréé par toutes les Parties, l'on ne pourroit le retirer que sur l'instance secrete des Espagnols, & par conséquent sans desobliger Sa Majesté. Nous croyons bien que le Pape, qui est estimé prudent, ne voudra pas d'abord le revoquer, parce que ce seroit se déclarer trop ouvertement; mais s'il a mauvaise volonté, il fera indirectement & plus couvertement la même chose, envoyant ici un Légat. Car soit que ledit Légat mene d'autres Prélats avec lui, soit qu'il aporte des ordres secrets ou des inclinations différentes de celles de Mr. de Chigi, il l'obligeroit de faire lui-même pour son honneur ce qu'on n'auroit pas osé faire à la priere des Espagnols. Ainsi, après avoir vû élever par leur faction un Pape, contre l'exclusion formelle de la France, on verroit encore changer ici un Ministre pour leur plaire, & de cette exclusion il paroîtroit dans le monde, qu'ils auroient acquis le pouvoir absolu de faire & défaire; ce qui nous feroit craindre que la reputation de leurs Majestés ne reçût autant de préjudice que leur service. Car si de deux Médiateurs, dont ils ont eû le loisir, pendant huit mois, de découvrir les sentimens, ils avoient le choix d'en exclure l'un, & de retenir l'autre; non seulement nous aurions de justes sujets de soupçon contre celui qui succederoit à Mr. de Chigi, mais il y auroit quelque lieu d'en prendre contre Mr. Contarini même.

Les Espagnols lui offrent leurs services pour l'avancer.

Bruits de l'envoi d'un Légat aux trois premieres Couronnes.

Le bruit commun, & quelques Lettres de Rome nous aprenent, qu'on parle d'envoyer des Légats aux trois prémieres Couronnes. Si cette nouvelle a quelque fondement, nous ne doutons point que vous n'y ayez fait reflexion, puisque c'est une proposition qui vient certainement des Espagnols. Si l'intention de Sa Sainteté n'étoit que d'envoyer saluër les Rois, & en general les exhorter à l'union, ce seroit un honneur que l'on n'auroit pas raison de refuser; mais comme il seroit difficile d'ôter de l'esprit du monde, que des personnes de si éminente condition fussent envoyés en France, en Allemagne, & en Espagne, pour un simple compliment, tous nos Alliés Protestants ne manqueroient pas d'en prendre de l'ombrage, & de croire que c'est une voye qu'on veut prendre de conclure la Paix sans eux; ce que nos Parties tâcheroient artificieusement de leur persuader, pour les séparer d'avec nous. L'aversion qu'ils ont, tant les Imperiaux que les Espagnols, contre cette Assemblée, & l'envie continuelle qu'ils ont euë jusques-ici de la rompre, ou de la rendre inutile, doivent faire tenir pour constant, que tous les autres moyens pour traiter d'Affaires leur seroient plus agréables. Ce sont les discours ordinaires de Saavedra, qui ne peut s'empêcher de dire continuellement, que ce n'est pas ici où la Paix doit être faite, qu'on n'y est que pour l'apparence & pour contester, que c'est dans la Cour d'un des Princes intéressés, où elle se doit conclure. Il a été même assés hardi pour supposer par Lettres, que l'ouverture en a deja été faite de notre part. Ce n'est pas seulement par leurs paroles, qu'ils tâchent de détruire cette Négociation; ils y ajoûtent tous les artifices & les efforts qui sont en leur pouvoir; & nous aprenons que l'Empereur, pour empêcher que les Princes d'Allemagne ne viennent ou envoyent ici, a pris depuis peu la resolution de convoquer une nouvelle Diette à Ratisbonne, où l'on lui conseille d'assister en personne, pour tenir mieux les Députés en bride; & les faire agir selon sa volonté. Notre devoir nous oblige de vous informer de tout cela, afin qu'il vous plaise d'y faire prendre resolution, & de nous prescrire ce que nous avons à faire. 1644.

Leurs reflexions sur ces bruits.

Discours de Saavedra, Ministre Espagnol.

Convocation d'une nouvelle Diette de l'Empire à Ratisbonne.

Artifice des Espagnols pour faire passer un Ministre pour Flandres.

Don Miquel de Salamanca ne doit plus venir en ce lieu; il a pris possession en Flandres d'une Charge principale, qu'il doit exercer auprès du Marquis de Castel Rodrigo, & n'a pas maintenant honte de dire, qu'on ne lui avoit donné la qualité de Plenipotentiaire pour la Paix, qu'afin de faciliter son passage par la France. L'on nous a représenté son Esprit si fâcheux, & si peu traitable, que nous n'avons point de regret, qu'il ne soit pas venu augmenter le nombre des épines, que nous rencontrons dans cette Négociation, où ceux qui sont déja de la part du Roi Catholique semblent n'avoir d'autre but que de disputer & pointiller perpetuellement sur toutes choses contre la Raison.

Affaire de la Garantie du Roi entre la Suéde & le Dannemarck.

Si vous avez encore agréable de jetter les yeux sur l'Instruction qui a été concertée avec Mr. de la Thuillerie, avant son départ, vous y trouverez que notre sentiment a toûjours été bien éloigné d'engager le Roi à la Garantie du Traité; qu'il a charge de ménager entre la Suéde & le Roi de Dannemarck. Depuis qu'il est sur les Lieux, ayant reconnu que les Parties lui en pourroient faire quelque instance, il nous en a derechef demandé notre avis, lequel nous n'avons pas changé, comme il vous plaira de voir par la réponse qu'on lui a faite. Nous avons toûjours crû cette proposition non seulement préjudiciable au service du Roi, mais faite à très-mauvaise fin. Le Roi de Dannemarck ayant toûjours été d'humeur de présumer de ses forces, plûtôt que de craindre ses voisins, il y a lieu de croire, que la demande qu'il fait de la garantie du Roi, n'est pas tant pour la sûreté du Traité qui sera fait, que pour nous diviser en quelque sorte par cet engagement, d'avec la Suede, ou du moins pour avoir de l'argent de la France, en cas que ci-après la Guerre vînt à se renouveller entr'eux. Cette prétension nous paroît si déraisonnable, que nous ne pouvons assés nous étonner, comment des Princes, au lieu de savoir gré à S. M. des offices qu'Elle fait faire & des peines qu'Elle prend en leur faveur, pour rétablir entr'eux la Paix & l'amitié, osent vouloir faire acheter à S. M. une resolution, qu'ils sont obligés de prendre pour leur propre bien. Car d'aller engager le Roi dans toutes les Guerres de la Chrétienté, même en celles où S. M. n'a point d'intérêt, nous n'en saurions jamais être d'avis. Il est bien vrai, qu'il sera maintenant utile pour la France, que l'accom-

1644. l'accommodement de ces deux Couronnes se fasse promptement; mais comme elles n'en prendront pas la resolution, simplement pour plaire au Roi, & qu'elles ne s'y disposeront que lorsqu'elles y trouveront leur compte, il n'est pas juste que S. M. achête leur bonne volonté, en se chargeant de l'évenement du Traité. Nous avions donc estimé que Mr. de la Thuillerie s'en pouvoit garentir de cette sorte: Si on lui en parle avant que les autres conditions du Traité soient resoluës, il pourra répondre, qu'il n'est pas tems de songer à la sureté d'un Traité, qui n'est pas encore conclu, vû même que, dans l'incertitude s'il réüssira, on ne sauroit faire une promesse égale aux deux Parties, de garantir leur accommodement, sans affoiblir en quelque façon l'Alliance que nous avons avec les Suedois, qui sont nos véritables amis, pour obliger le Roi de Danemark, qui est tout Imperial dans le cœur. Si aussi, après que toutes les conditions du Traité auront été accordées, on fait encore instance d'engager le Roi à cette garantie, on pourra dire les raisons que S. M. a de s'en exempter, sans avoir sujet de craindre que le manquement de cette sureté puisse faire rompre un Traité déja resolu en tous ses autres points.

Progrès des Espagnols en Catalogne. Nous avons apris avec une très-sensible douleur le mauvais état des affaires de Catalogne. Les Espagnols en veulent tirer ici de grands avantages, & en parlent déja, selon leur bonne coûtume, comme s'il leur étoit possible de venir l'été prochain à Perpignan, & même de passer plus outre.

Importance de la Guerre en Catalogne. Il est vrai que, selon l'opinion de plusieurs personnes intelligentes, le Roi n'a point d'endroit, où les affaires de la Guerre lui doivent être plus à cœur qu'en cette Province-là. Il faut nécessairement que les forces, qu'elle peut mettre sur pied, servent à la France contre l'Espagne si nous la conservons, ou qu'elles servent à l'Espagne contre la France, si nous la laissons perdre; avec cet avantage, qu'au lieu que ci-devant le Roi Catholique n'en pouvoit pas disposer que raisonnablement, ou sans blesser les privileges des Habitans du Païs, & qu'il pourroit maintenant agir en Maître absolu, comme dans une Province nouvellement conquise. Monsieur, soit que l'on considére la durée de la Guerre, ou l'avancement de la Paix, rien ne paroît si important que de soutenir les affaires puissamment dans ce Païs-là. Nous avons ici Mr. Fontanelle, qui a une des principales Charges de la Province, qui a beaucoup de credit, qui est homme intelligent, hardi & affectionné, autant qu'on le peut être. Nous prenons la liberté de vous dire, que n'y ayant pas dans le Païs beaucoup de personnes de sa portée, il y seroit, peut-être, plus utile, y ayant maintenant beaucoup à travailler, qu'en ce Lieu où nous ne voyons pas qu'il puisse avoir rien à faire, à quoi un autre, beaucoup moins considérable que lui, ne puisse être aussi propre.

Ils proposent Mr. Fontanelle pour envoyer en Catalogne.

Lettre des Suedois à l'Assemblée de Francfort. Vous trouverez ci-jointe la derniere Lettre que Mrs. les Suedois ont écrite à l'Assemblée de Francfort, & à tous les Princes d'Allemagne. Ce sera maintenant contr'eux que les Imperiaux seront obligés de tourner leurs plaintes, puisque chacun trouve cette Lettre beaucoup plus ferme & hardie que les autres.

Arrivée d'un Gentilhomme de l'Electeur de Brandebourg. Un Gentilhomme de l'Electeur de Brandebourg nous est venu trouver ici depuis deux jours avec des Lettres de créance, pour nous assurer de la bonne disposition, où est ce Prince de suivre le bon Parti & de se joindre aux intérêts de la France. Nous avons sû en même tems par une autre voye, qu'un autre Gentilhomme envoyé de sa part à l'Empereur en a été très-mal reçu, & que la Neutralité pour quelques-uns de ses Etats, la permission d'envoyer ici ses Députés, & toutes les autres choses, qu'il avoit été chargé de demander à l'Empereur, lui ont été refusées; ce qui nous fait esperer que ce Prince pourra bien enfin prendre quelque genereuse resolution. Nous ne manquerons pas de l'y bien exhorter, comme nous avons déja fait, reconnoissant combien il seroit avantageux pour les intérêts du Roi dans l'Allemagne, de joindre au Parti de sa Maison un Electeur de l'Empire.

Propositions dont il est chargé.

1644. L'Electeur en avoit envoyé un autre à l'Empereur; mais il en est peu satisfait.

Sentiment de cet Electeur. Il nous a fait une autre Proposition, touchant le droit qu'il a au Duché de Clèves; il le veut poursuivre par les armes, & à cette fin il a déja mis sur pied, en divers lieux, quelque 3000. hommes; il a dessein d'en lever jusques à 8000. Mais parce qu'il ne pourroit pas assembler ses Troupes, s'il n'avoit une forte Place dans le Païs de Clèves, il a demandé notre assistance auprès de Madame la Landgrave de Hesse à ce qu'Elle lui mette Calcar entre les mains. Il dit que cette Princesse a trop de Quartiers, & que la quantité des Garnisons l'empêche de pouvoir mettre en Campagne un Corps considérable, que ce qu'Elle tire de Contributions, par le moyen de cette Place, ne sert qu'à l'entretenement de la Garnison; que cet armement ruïnera l'Armée qu'on veut faire pour la défense du Cercle de Westphalie, parce que la Noblesse du Païs & les Soldats, ayant de l'Emploi, se rangeront bien plus volontiers sous les Enseignes de Brandebourg, ou celles de Neubourg, qui sera le parti contraire, que de vouloir secourir l'Empereur; que la Guerre sera entre ces deux Princes; si le Duc de Neubourg consent que le Roi soit arbitre du différend, l'Electeur de Brandebourg ne désire autre chose, & en donne dès à présent sa parole; que si l'Empereur fait assister le moins du monde le Duc de Neubourg, soit par Gleen, ou par autre, l'Electeur passera en même tems dans le parti de la France, & fera la Guerre ouverte à la Maison d'Autriche, & qu'enfin Mrs. les Etats ne lui seront point contraires, ni Monsr. le Prince d'Orange.

Ses Prétentions.

Il nous semble, Monsieur, que le dernier article pourroit être veritable, & qu'il y a du Huguenotisme en cette affaire. En ce cas nous hésiterions, s'il y faut prêter la main; mais toûjours ne doutons-nous pas de dire, qu'il est à propos de cultiver soigneusement cette affaire & cette confiance, comme aussi les bonnes dispositions que ledit Electeur témoigne. Nous n'y omettrons rien de notre part, & nous informerons de ce qui se passera.

Mouvemens & artifices des Ennemis à Rome. Vous trouverez ici jointe les Copies de quelques Extraits, qui ont été depuis peu envoyés secretement à Rome, pour y décrier & déchirer la France, & pour prévenir l'Esprit du Pape contre nous.

Il y a bien de l'apparence, que l'avis qui est datté de Francfort a été fabriqué à Vienne, aussi-bien que les autres Piéces, lesquelles nous vous suplions de tenir secretes, jusques à ce que vous sachiez si quelqu'un les aura vuës à Rome; autrement les Imperiaux pourroient découvrir de quelle main nous les avons euës, & nous ôteroient le moyen d'en aprendre davantage. Nous vous envoyerons le reste à la huitaine, ayant jugé qu'en ce nouveau Pontificat, il est important & de très-grande conséquence de ne pas laisser opprimer la verité, & la sincerité des intentions de la Reine, au fait de la Paix, & de savoir par où les Ennemis nous veulent attaquer sourdement.

1644. Avant que de finir cette Lettre, vous ne trouverez pas mauvais, si nous vous faisons souvenir, que Mr. de St. Romain nous ayant assûré, lorsqu'il revint de France, que vous aviez pris le soin de faire faire le fonds de nos appointements, nous n'avons point apris qu'il y aît encore été pourvû, voyant tous les Résidens payés jusques à la fin de cette année, & que nous sommes les seuls qui demeurons en arriere. Nous nous promettons, que vous nous ferez la faveur de prendre soin de nous, puisque nous sommes veritablement &c.

Ils lui font des instances pour leur payement.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 12 Novembre 1644.

Plainte sur le fait des Courriers devalisés. L'Ambassadeur de Venise en France lui demande audience sur la maniere de traiter entre les Alliés. Qu'on fera entendre aux Princes & Etats Alliés les demandes des Imperiaux. Le Resident du Prince Palatin continuë sa demande. Surséance de six mois entre la Landgrave & le Prince d'Oostfrise. Mr. d'Estrade revenu de la Haye. Mort de la Reine d'Espagne.

MESSIEURS,

Plainte sur le fait des Courriers devalisés.

JE ne suis pas le seul qui blâme la conduite, & le peu de foi des Espagnols. Les Ministres des Princes Etrangers, qui resident en cette Cour, éclatent contre eux, & ne peuvent supporter que les Courriers soient devalisés, & être privés des Dépêches des Ambassadeurs, & autres personnes publiques envoyées par leurs Maîtres. Le ressentiment qu'a témoigné de ce procedé Mr. l'Ambassadeur Nani diminuë en quelque sorte le mien; mais non pas celui de Sa Majesté, qui se tient offensée par un si notable manquement de foi, & qui interprête cette entreprise à un desir passionné, dont les Ennemis sont préoccupés d'empêcher que, par une bonne, honorable & sûre Paix, la Chrétienté ne jouïsse du repos qui lui est si nécessaire, & d'y voir cesser les maux que la Guerre fait souffrir. Il m'a de nouveau été commandé de le faire savoir à Monsieur le Nonce, à quoi je satisfis dès-hier; & de chercher quelqu'autre voye sûre pour vous écrire par la Hollande. Il y en a une, plus longue à la verité de deux journées, mais peu importe à la comparaison d'être privé de vos Lettres, ainsi que je l'ai été plusieurs fois & mêmement Mercredi dernier que le Courrier ordinaire devoit arriver. Le précedent avoit remis les Lettres de Monsieur Contarini audit Ambassadeur, sur le contenu desquelles il m'avoit desiré entretenir dès la semaine passée; mais nos heures ne s'étant pas bien pû ajuster, il avoit voulu remettre jusques avant hier, esperant qu'en une seule Conference il m'informeroit de ce qu'il auroit apris par deux Dépêches dernieres, sur ce présupposé que ce qui s'est passé entre vous, Messieurs, & les Plenipotentiaires de nos Parties donnera desormais de jour à autre nouvelle matiere d'entretien. Et bien qu'il se soit trouvé trompé par l'infraction de la liberté que doivent avoir les Courriers, si est-ce qu'il n'a pas laissé de me voir, pour me parler de ce dont ledit Sieur Contarini lui avoit écrit par le précedent. Dès qu'il voulut entrer en matiere, je penétrai aisément ce qu'il vouloit; vos Dépêches du 22. du passé m'étoient si présentes, qu'il me fut aisé d'y répondre. Le Sieur Contarini lui a donné part des difficultés apportées par les Ministres Imperiaux & Espagnols, sur le projet du Pouvoir que vous lui avez communiqué, & comme ils ne sont pas satisfaits du premier; puisque vous aviez laissé en celui-ci le mot de *Conjointement*, avec la clause qui suit, *& sur iceux conclure une bonne & sûre Paix entre nous, nos Alliés, Adherans, d'une part, l'Empereur & le Roi d'Espagne*; & disant que c'est en effet vouloir ce qui les blesse & sur quoi ils ont fondé leurs plaintes; qu'il lui sembleroit raisonnable que cela fût aussi ôté, & que vous traitassiez pour nos Alliés, recevans leurs avis & ne faisant rien que de concert avec eux; qu'aussi bien, sous le nom d'Alliés, vous ne comprenez pas les Suedois; puisqu'il y a un Lieu pris pour traiter avec eux; que pour Messieurs les Etats, le Roi d'Espagne s'y étant une fois soumis, il continuera; qu'ainsi il lui semble qu'il est aisé de satisfaire aux Autrichiens sans blesser les Alliés, ni leur donner nul sujet de mécontentement. Je lui ai répondu que Sa Majesté défunte ayant pris les armes pour défendre la liberté de ses Alliés, il n'y avoit point lieu de les priver de la plus essentielle, dont ils sont en droit de jouir, & que l'Empereur, par ses Passeports, avoit préjugé qu'ils étoient partie nécessaire du Traité, avec lesquels il entendoit que ses Commissaires convinssent traitans avec les leurs, ou avec ceux de France. Si ainsi il l'agréoit à ceux-là & que les Affaires étans au même état, il n'y avoit pas lieu de rien innover. J'ajoûtai que l'artifice de l'Ennemi étoit un peu grossier; puisqu'il étoit aisé de penétrer qu'il affectoit de faire comprendre aux Princes Allemands, que traitans pour eux, nous les tenions pour nos Sujets, qu'ainsi se retirant de leur sujettion légitime, ils en accepteroient une autre; que si lesdits Princes vouloient, afin d'abréger la Conference, vous remettre à débattre & soutenir leurs intérêts, que Sa Majesté vous en pourroit charger; mais qu'Elle ni vous ne les en pouvez rechercher; & sur l'heure je représentai audit Sieur Ambassadeur le Double du Passeport accordé en quarante deux, comme celui rejetté en trente-huit, desquels il lui étoit aisé de voir que nous étions autant en droit que nos Parties en tort sur ce fait. Il prit bien mes raisons, voulant toutefois que je donnasse part à Sa Majesté de ce qu'il m'avoit fait entendre dudit Sieur Contarini. Je m'y engageai & tôt après je m'en suis acquité, m'étant rendu au Logis de leurs Majestés, que je trouvai au Conseil. Exposant les pensées dudit Contarini, je fis remarquer les réponses dont vous avez essayé de les satisfaire; & toutes furent

1644

L'Ambassadeur de Venise en France lui demande audience sur la maniere de traiter entre les Alliés.

1644.

rent trouvées puissantes: de sorte qu'il fut arrêté qu'il ne seroit rien innové en cela, s'il n'étoit que les Princes & Potentats Alliés consentiroient & vous en requereroient, auxquels on approuvera que vous fassiez entendre ce dont vous êtes recherchés, & demeurans en leur entiere liberté pour ce qui est de faire traiter par vous ou leurs Ministres leurs Intérêts, leur faisant comprendre que d'être nommés dans votre Pouvoir, ou y être omis, c'est une chose égale; puisque ce n'est pas d'un terme que dépend leur maintien, mais de la solide protection de cette Couronne, laquelle, étant engagée avec les Suedois & les Hollandois, que les Traités qui se feront marcheront d'un pied égal, veut bien se lier autant envers les autres, pourvû qu'ils entrent en une même obligation. Il est remis à vos prudences d'user de ce pouvoir ainsi que vous jugerez pour le mieux, & de faire passer avec les Alliés telles écritures, que vous jugerez avantageuses au bien des Affaires de cette Couronne. Vous pouvez vous prévaloir de la liberté que vous avez d'écrire ausdits Princes sur ce sujet, faisant comprendre audit Contarini; que c'est pour lui plaire que l'on y a consenti. J'oubliois de vous remarquer qu'il échapa à l'Ambassadeur de me dire que l'Empereur faisoit difficulté de traiter de Paix avec ses Sujets. Sur quoi je n'oubliai pas de lui faire remarquer qu'il n'en avoit pas fait une pareille, lorsqu'il avoit traité avec l'Electeur de Saxe & conclu la Paix de Prague, ni avec les Ducs de Mekelbourg & de Lunebourg; que si les Princes Allemands étoient Feudataires de l'Empereur & Sujets de l'Empire, pour cela il ne croyoit point qu'il fût leur Souverain, ni que leurs Etats, ni leur fortune dépendissent de sa volonté; qu'ils le reconnoissoient pour le Chef de l'Empire, mais non Monarque absolu, & que sa puissance étoit bornée & limitée par des Constitutions Imperiales, qui sont en usance & en pratique.

On fera entendre aux Princes & Etats Alliés les demandes des Imperiaux.

L'instance qui m'étoit faite & dont je vous ai parlé du Resident du Prince Palatin étant continuée, j'ai eu obligation de nous faire ressouvenir de ce que vous m'avez écrit; & Monsieur le Cardinal ayant pris nos sentimens, je joignis le mien aux vôtres & fis resoudre qu'en termes généraux on lui feroit esperer beaucoup, mais qu'on ne lui promettroit rien d'effectif, ni que présentement on ne lui donneroit nulle autorité dans le Palatinat; jugeant qu'il est bon qu'il dépende de la France, & que les armées que nous avons sur pied en Allemagne ne puissent attirer un Chef de leur Nation; à quoi ils ont toûjours bonne disposition; & ce même Prince s'est autrefois flatté de cette même pensée, & sans en avoir donné part à Sa Majesté défunte voulut entreprendre de traverser le Royaume & de s'y en aller. Cela a été mis en deux considerations, & ainsi que vous l'avez eu avec toutes les circonstances. Je suis le seul empêché, ayant de sorte à mesurer mes paroles, qu'en déniant ce qu'il demande, elles ne levent pas tout-à-fait l'esperance de ce qu'il prétend.

Le Resident du Prince Palatin continue sa demande.

Les Imperiaux se plaignent de Messieurs Bregy & de Croissy. Je m'étonne de ce qu'ils ne parlent de Monsieur de la Thuillerie. Aussi les Ambassadeurs de la République de Venise s'en sont moqués; & on leur a fort bien dit, ce que l'autre a aussi remarqué, que pendant que l'on traite de la Paix, un chacun se prépare à la Guerre. Puisqu'il a été convenu d'une surséance de six mois entre Madame la Landgrave & le Comte d'Oostfrise, il faudra profiter du tems & ne se laisser pas surprendre de sa fin, sans avoir eu vuidé à fond leur différend.

Surséance de six mois entre la Landgrave & le Prince d'Oostfrise.

1644.

Monsieur d'Estrade, retourné depuis trois jours, assure que Monsieur le Prince d'Orange y a toute bonne disposition, & de continuer la Campagne prochaine à faire fortement la Guerre, & il juge que nous d'un autre côté, l'entreprenant de même fortement en Flandre; il y a de grandes choses à esperer. Il a surpris par son retour à la Haye l'Assemblée des Provinces, dont quelques Députés affectoient d'en faire l'ouverture pendant son absence. C'est ce que vous aurez de moi pour cette fois, ayant seulement à ajoûter que, graces à Dieu, la santé de Leurs Majestés est parfaite, & que celle de son Eminence se fortifie, en sorte qu'elle agit comme elle faisoit au passé. Elle établit un si bon ordre au Quartier d'Hiver, que les Provinces seront soulagées, le Soldat & le Capitaine bien payés, & que celui-ci aura dequoi rétablir sa Compagnie pour la Campagne prochaine; les montres qu'ils devront toucher dans les Quartiers leur seront payées à jour nommé & à l'avance; ainsi tout prétexte de rien exiger sur les Communautés leur sera ôté.

Mr. d'Estrade revenu de la Haye.

Depuis quelques jours il couroit un bruit de la mort de la Reine d'Espagne. Bien que la nouvelle en fût fort circonstanciée, l'on ne laissoit pas d'en douter; mais présentement elle se trouve averée par plusieurs Lettres de Madrid; & Monsieur le Nonce en a donné l'avis à Sa Majesté, qui en prendra le deuil & rendra à la memoire de cette grande Reine avec usure, ce qui a été fait en Espagne au sujet de la mort du feu Roi. Elle est plainte & a laissé en mourant de grandes marques de sa sainteté. Je suis &c.

Mort de la Reine d'Espagne.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

A Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 12. Novembre 1644.

Affaire des Pouvoirs. On présente aux Médiateurs de part & d'autre la Minute des Pouvoirs. Nouvelle chicane des Ministres Espagnols. Les Ministres François s'en plaignent aux Médiateurs. Bonnes dispositions de l'Electeur de Cologne & du Duc de Baviere. Leur opinion là-dessus. Leurs doutes sur le commencement de la Negociation.

MONSIEUR,

Encore que votre Dépêche du 29. du mois passé vienne de nous être renduë, nous n'y pouvons pas faire réponse par cet Ordinaire, à cause qu'étant venuë par la Hollande, elle n'est

1644. arrivée que deux jours après celles qui viennent de Cologne, ce qui s'étant rencontré le même jour que nous avons accoûtumé de vous écrire, nous en eussions pû perdre l'occasion, si nous eussions differé jusques à ce qu'elle ait été déchiffrée; nous remettons donc au prochain Ordinaire d'y satisfaire.

Nous n'effectuerons pas par celui-ci la promesse que nous vous avions faite par nos précedentes Lettres, de vous faire savoir toutes les particularités qui se sont passées en diverses Conférences qui ont été faites depuis trois semaines, tant entre Messieurs les Médiateurs & nous, qu'entr'eux & nos Parties, pour ajuster la nouvelle forme des Plein-pouvoirs. Nous craindrions que la Reine & son Conseil ne fussent trop importunés, si nous rendions compte par le menu à S. M. de toutes les chicaneries, qu'on nous a voulu faire, & par combien de divers artifices nos Parties ont tâché de nous porter à ce qu'ils désirent.

Affaire des Pouvoirs. Après qu'ils eurent passé condamnation sur le fait de la souscription, où nous leur avons fait voir par diverses raisons, & par les exemples mêmes qu'ils avoient pensé alleguer contre nous, que c'est une forme qui a été pratiquée de tout tems, & qui ne peut être changée; ils se sont reduits à disputer le point des Alliés, tous les autres ayant été de peu de consideration, ou facilement terminés selon notre desir. Mais leur contestation a été si longue & si obstinée sur celui-ci, qu'elle a duré près de trois semaines. Nous avons declaré d'abord qu'il falloit que les Ministres de l'Empereur & du Roi Catholique fussent autorisés, pour traiter avec les Confédérés de la France, aussi-bien qu'avec nous, & qu'il en fût fait mention expresse dans leurs nouveaux Pouvoirs; qu'ayant toûjours fait connoître de ne pouvoir entrer en Négociation sans cela, & la difficulté ayant été vuidée par le Traité préliminaire, où l'on étoit demeuré d'accord de faire une Paix generale, & de donner Passeport à tous les Alliés de part & d'autre, ce ne seroit pas témoigner de disposition à vouloir convenir raisonnablement des points indecis, si on revoquoit en doute ceux qui avoient deja été accordés. A la verité nos Parties ayant ci-devant témoigné que la forme en laquelle il étoit parlé des Alliés en notre premier Pouvoir, ne les satisfaisoit pas, d'autant, disoient-ils, que le mot de *Conjointement*, qui y étoit, nous ôtoit la liberté de faire la moindre Conférence, sans avoir toûjours tous nos Alliés à nos côtés; nous avons voulu leur ôter cet ombrage, quoique nous connussions, comme il a paru clairement depuis, que ce n'étoit pas dans les termes, qui parlent des Alliés, où ils trouveront à redire, mais dans l'union que nous voulons conserver avec eux, laquelle ils tâchent en toutes façons de rompre ou d'affoiblir. Nous leur avions donc proposé de changer les termes de notre premier Pouvoir en cet endroit, & de les mettre en la forme suivante, *pour traiter & conclure la Paix entre nous*, *nos Alliés*, *& adherans d'une part*, *& le Roi Catholique*, *leurs Alliés & adherans d'autre*, & avions demandé que la même clause fût mise dans leurs Pouvoirs, quoique nous eussions suffisamment remedié de cette sorte aux premiers soupçons qu'ils avoient témoigné d'avoir, en mettant les Alliés après le mot de *conclure*, ce qui faisoit voir que nous n'entendions pas qu'ils fussent présens à toutes les Conférences, mais seulement qu'ils fussent compris dans la conclusion du Traité.

Ils ont rejetté cette derniere ouverture, non seulement avec plus de chaleur & d'aigreur que la premiere, mais avec un peu plus de franchise; car ils ont été contraints de découvrir leurs sentimens, & de faire paroître, que c'étoit en effet notre Confédération qu'ils ne pouvoient souffrir. Mais jugeans ce point de très-grande importance, nous y avons été si fermes, & avons montré si peu de disposition à nous en relâcher, que Mrs. les Médiateurs, après avoir vû tous leurs efforts inutiles, ont été contraints d'employer tout leur credit pour faire venir nos Parties à ce que nous désirons, que nous ne doutons point qu'ils ne reconnoissent très-raisonnable. 1644.

Nos Parties se voyant comme vaincuës, autant par le jugement desdits Srs. Médiateurs, que par nos raisons, ils se sont obstinés à vouloir que la clause fut conçuë en d'autres termes, parce que, disoient-ils, l'Empereur ne pouvant raisonnablement être forcé d'aprouver nos associations avec des Princes de l'Empire, il n'étoit pas juste qu'il s'obligeât, ni qu'il donnât pouvoir à ses Commissaires, de faire un même Traité avec eux, aussi-bien qu'avec nous, sans autoriser lui-même notre inseparabilité, s'il faut ainsi parler, puisque les Pouvoirs respectifs sont des Pieces, qui ne doivent acquerir aucun droit aux Parties, mais seulement les legitimer, & rendre capables de traiter ensemble.

A la verité, comme nous savons que les Princes d'Allemagne peuvent de droit, par des Constitutions de l'Empire, faire des Confederations avec les Princes Etrangers, sans le consentement ni l'avis de l'Empereur, nous n'avons pas estimé que son approbation fût necessaire, pour autoriser celle que la France peut avoir avec quelques Princes de l'Empire, ni qu'il en fallût demander un acte d'aveu, vû que ce n'étoit pas tant les termes desdits Pouvoirs, ni ce qui viendra de la part de l'Empereur, qui nous doivent prescrire, comme nous avons à nous conduire avec nos Alliés, comme les Traités particuliers de Confederation qu'ils ont avec la France. C'est pourquoi nous avons consenti, que la clause fût dressée en termes, qui ne fussent point obligatoires, & qui donnassent seulement faculté & pouvoir de traiter. Mais nos Parties en ayant voulu tirer avantage, & inférer, qu'ils auroient la liberté de traiter avec les Alliés, conjointement ou separément, nous avons fortement rejetté cette alternative, & avons représenté, que, comme on avoit voulu exempter l'Empereur de parler en termes, qui pussent aprouver notre conjonction avec nos Alliés, nous ne pouvons pas consentir à ceux qui faisoient tant soit peu d'ouverture à notre division. Enfin, après plusieurs contestations, la clause a été mise, comme vous la verrez dans la Copie de leurs Pouvoirs & du nôtre, que nous vous envoyons, où nous croyons avoir obtenu tout ce qu'on pouvoit prétendre raisonnablement, & les efforts que nous avons faits en cette rencontre, sont d'autant plus avantageux à S. M., pour lui conserver l'affection de ceux dont Elle a défendu les intérêts, que Mrs. les Suedois n'en ont pas fait de même de leur côté, & se sont contentés du premier Pouvoir des Commissaires Imperiaux, où il n'est point fait mention des Alliés. Nous leur en avons fait faire plainte, en les avertissant de l'intention des Ennemis, qui ne tend qu'à nous diviser, & qui nous ayant souvent allegué la facilité des Suedois pour nous combattre par leurs exemples, ne manqueront pas, pendant le cours de la Négociation, de prendre d'autres avantages, s'ils voyent qu'il y aît quelque diversité d'avis entre nous dans les choses generales, & où nous avons le même intérêt. Mais, après nous avoir répondu que le Pouvoir des Imperiaux s'étant trouvé conforme au leur, ils

1644. ils n'ont pû honnêtement le refuser. Ils nous ont fait assûrer, qu'aussi-tôt qu'on entrera en matiere, ils témoigneront par leur conduite, qu'ils veulent inviolablement observer les Traités d'Alliance, & prendre le même soin des intérêts de leurs Alliés, que des leurs propres.

On présente aux Médiateurs de part & d'autre la minute des Pouvoirs.

Nouvelle chicane des Ministres Espagnols.

Lorsque toutes choses ont été ajustées, & que chacun a présenté de sa part la minute du nouveau Pouvoir, qui devra être expedié, les Commissaires Espagnols ont voulu prendre cette occasion de nous faire une nouvelle supercherie, laquelle néanmoins est retombée sur eux, & n'a réüssi qu'à leur confusion. Nous vous mandâmes, il y a quinze jours, les raisons qui nous avoient portés à retrancher, de la minute de notre nouveau Pouvoir, la mention qui avoit été faite du Pape & des Médiateurs dans le précedent. Nous disons l'avoir fait ici à l'exemple & selon l'intention des Espagnols, lesquels avoient témoigné, qu'une telle mention seroit mieux en son lieu, dans la Préface du Traité; mais comme Saavedra a vû, qu'il n'étoit plus parlé du Pape dans notre Pouvoir, il a voulu en prendre avantage.

Les Ministres François s'en plaignent aux Médiateurs.

Cet artifice tendoit à faire valoir à Rome le respect que les Espagnols auroient rendu seuls au Pape, ou à nous obliger de faire instance que cette clause fût ôtée de leur Pouvoir, auquel cas ils auroient encore leur compte, en rejettant sur nous l'envie de l'exclusion de Sa Sainteté. Nous nous plaignimes de cette surprise à Mrs. les Médiateurs, les priames de se souvenir de tout ce qui s'étoit passé, & qu'après nous être conformés à l'exemple & au desir des Espagnols, en ôtant de notre Pouvoir ce qui y avoit été mis en faveur de Sa Sainteté, c'étoit un procedé très-malicieux à eux de l'avoir ajoûté dans le leur. Lesdits Srs. Médiateurs en demeurerent d'accord, & furent d'avis qu'on proposât à nos Parties que cette clause fût inserée, ou omise, dans tous les Pouvoirs; mais nous eûmes peine à y consentir pour les raisons que vous savez, & insistames seulement qu'on en demeurât à ce qui a été fait de bonne foi, suivant la premiere intention des Espagnols, & qu'il n'étoit pas juste qu'ils nous fissent varier à leur fantaisie. Mr. l'Ambassadeur de Venise se chargea de leur faire cette réponse, & nous dit le lendemain, qu'ayant d'abord trouvé Saavedra disposé à ôter ladite Clause, il avoit pris la liberté de s'avancer au delà de sa Commission, & lui avoit proposé de notre part, que tout fût égal de côté & d'autre, & que la clause fût mise dans les Pouvoirs, comme elle étoit dans celui que nous avons aporté de la Cour, ou qu'elle ne fût mise dans aucun.

Saavedra continua de dire qu'il étoit prêt de la rayer, & qu'elle n'est pas nécessaire. Nous n'avons pas manqué d'en donner avis à Mr. de St. Chaumont, afin qu'il soit préparé à répondre, & informé de la verité. Si lesdits Espagnols vouloient prendre cette occasion de faire quelque nouvelle malice en la Cour de Rome, nous aurons cet avantage pour les confondre, que Mr. le Nonce & Mr. Contarini rendront témoignage de ce que dessus, suivant la promesse qu'ils nous en ont faite.

Ce ne sera pas encore par cette voye que vous recevrez des Copies de tout ce qui a été resolu; car encore que nous soyons d'accord entre nous de tout, & que même chacun des Ministres aît signé la minute du Pouvoir qu'il sera obligé de faire venir; en la délivrant à Mrs. les Médiateurs, les promesses qu'il faudra ajoûter de les fournir dans certain tems, signé de chacun de nous, & la déclaration dont nous sommes convenus, que, si l'on entre cependant en matiere, tout ce qui sera fait sera ferme & valable, & demeurera stable, en vertu de nos premiers Pouvoirs, nous ont été proposées en des termes, où nous avons trouvé quelque chose d'abord, qui sembloit aucunement choquer la Dignité du Roi; ce qui nous a obligé de les dresser d'une autre façon, qui ne fait préjudice à personne. Mais nos Parties ayant répondu, qu'ils vouloient demeurer dans la premiere proposition, & qu'ils ne vouloient accepter aucun expedient, nous avons trouvé cette réponse si hautaine, qu'encore qu'il ne s'agisse que d'une petite pointille d'honneur, qui ne va pas à l'essentiel, nous avons estimé ne devoir pas nous accommoder à leur humeur, quand ce ne seroit que pour ne les pas accoûtumer dès l'entrée de la Négociation à tirer du profit d'un procedé de cette nature, de crainte que cela ne les obligeât à le mettre trop souvent en pratique. Nous ne laissons pas de croire qu'il se trouvera un temperament pour faire cesser cette difficulté, qui seroit trop long à vous déduire avec toutes ses circonstances. C'est pourquoi nous aimons mieux différer de vous en faire savoir la conclusion par la premiere commodité; ce sera peut-être par un Courrier exprès, tant pour faire paroître la même diligence, que les Espagnols qui en dépêchent un en Espagne, que pour nous mettre à couvert des mauvaises rencontres qui arrivent depuis quelque tems aux Ordinaires; ayant aussi crû, que cette nouvelle de l'ajustement des Pouvoirs, qui nous ont tenu ici depuis sept mois sans rien faire, & la declaration cependant d'entrer en matiere de part & d'autre, sont assés importantes, pour vous être portées avec un peu d'éclat, afin non seulement de hâter la satisfaction que S. M. en aura, mais de rejouïr tous les Peuples, qui soupirent ardemment après la Paix. 1644.

Bonnes dispositions de l'Electeur de Cologne & du Duc de Baviere. Leur opinion là-dessus.

Cependant, pour soulager un peu l'impatience avec laquelle vous attendrez ce Courrier, nous vous envoyons deux grands effets de la prosperité des armes du Roi; ce sont les deux Lettres que vous trouverez ci-jointes de Mr. l'Electeur de Baviere, & de Mr. l'Archevêque de Cologne, que nous avons trouvées, principalement celle du dernier, fort respectueuses. Nous croyons bien, que ni l'un ni l'autre ne se seront pas portés à cette action, sans en avoir auparavant le consentement de l'Empereur, & c'est ce qui nous oblige de prendre meilleure opinion de cette Assemblée, que nous n'avons encore euë, & de croire qu'enfin l'Empereur sera forcé d'y entrer en Négociation, & même d'approuver que les Princes & Etats de l'Empire y viennent ou envoyent, puisque Mr. le Duc de Baviere, qui est comme l'ame des Conseils de l'Empereur, & que l'on avoit crû jusques-ici entierement contraire à la Négociation de Munster, promet par sa Lettre, aussi-bien que son frere par la sienne, d'y envoyer au plutôt ses Députés.

A la verité ils y ajoûtent tous deux une condition qui n'est pas recevable. Car outre qu'après nous avoir tenus en ce Lieu, sept mois entiers, sans rien faire, ils peuvent bien faire partir leurs Ministres, sans être auparavant assûrés, que la Négociation aura été commencée, ils doivent avoir reconnu qu'il n'est pas possible de l'entamer tout de bon, avant que leurs Ministres & ceux des Princes soient arrivés: de sorte que, s'ils veulent en effet faire paroître cette bonne disposition à l'avancement de la Paix, qu'ils témoignent par leurs écrits; ils ne le peuvent mieux faire qu'en pressant le départ de leurs Plenipotentiaires. Ce sera à peu près en ces termes, que nous leur ferons notre réponse, & s'il est vrai, comme nous l'avons vû dans quelques

1644. avis publics, qu'il y aît deja à la Cour un Envoyé de Mr. le Duc de Baviere, peut-être jugerez-vous à propos de lui tenir le même langage. Nous vous supplions à ce propos, si cette nouvelle est vraye, puisque vous voyez qu'elle est sûë dans la basse Cour, de nous prescrire, comme nous aurons à en parler à Mrs. les Suedois, lesquels, venants à le savoir par quelque autre voye que la nôtre, s'imagineroient aisément que nous voudrions traiter sans eux quelque chose avec ledit Sieur Duc, qui est le principal objet de leur jalousie, & de leur animosité.

Leur doute sur le commencement de la Negociation.

Il nous reste, puisque nous voyons un si bon commencement aux affaires, à vous faire savoir quelque doute que nous avons sur la maniere de les commencer, d'autant que l'ordre préscrit par nos Instructions nous semble un peu malaisé à observer.

Prémierement d'entrer en matiere avant que tous les Princes & Etats soient arrivés, croyant que les délais, que nous y aporterons pour l'amour desdits Princes, & la nouvelle semonce, qu'on leur pourra faire, en leur donnant la nouvelle de la résolution des Plenipotentiaires, les hâtera de venir ou d'envoyer plutôt.

Après il nous est ordonné de commencer par les affaires d'Italie, lesquelles nous étant comme étrangeres dans l'Allemagne & touchants fort peu les Princes de l'Europe, quoique la Guerre aît commencé par les différends du Mantoüan, & du Montferrat, qui sont des Fiefs relevans de l'Empereur, ils trouveront peut-être mauvais qu'étant assemblés dans leur Païs, nous ne voulions pas faire marcher leurs intérêts devant les autres.

D'autre côté si après les délais qui nous seront nécessaires pour conférer avec nos Alliés qui sont ici, & pour avertir ceux qui n'y sont pas encore, nous persistons à ne vouloir point entrer en matiere, quoique nous le fassions avec très-grande raison, tout le monde a un desir si impatient de la Paix, qu'il sera mal aisé d'éviter que le retardement ne nous soit imputé, nos Parties ayant plus de moyen de faire passer leurs plaintes sur ce sujet plus legitime, que nous de faire aprouver nos justifications. Nous estimerions donc, sous le bon plaisir de la Reine, que pour nous tirer de ces deux extremités, & concilier en quelque sorte ces contrarietés, on pourroit commencer en la forme suivante.

Si la bienséance nous engage à parler d'affaires, avant l'arrivée des Députés que nous attendons, nous pourrions demander pour premier article, & avant toutes choses, qu'on les fasse venir, puisque sans eux on ne peut rien resoudre valablement ni sûrement dans l'Empire, & en même tems nous demanderions, comme il nous est ordonné par nos Instructions, la liberté de Mr. l'Archevêque de Treves, afin qu'il soit mis en état & en lieu, ou de pouvoir venir ici, s'il en a la volonté, ou d'y envoyer, pour une résolution si importante, ses sentimens, sans suggestion & sans contrainte. Ainsi faisant le premier article de ces deux conditions, on ne pourra pas nous accuser tout-à-fait de reculer, & cela nous donnera loisir d'attendre tous ceux, dont nous croyons que la venuë est nécessaire.

Cependant, après en avoir communiqué avec les Suedois, & autres Alliés du Roi dans l'Allemagne, nous pourrions donner quelque occupation aux Espagnols, en mettant sur le tapis les affaires d'Italie, de peur qu'ils ne s'ennuïassent trop si on les laissoit si longtems oisifs, pour ne vaquer qu'à des choses, où ils n'ont point d'intérêt réel.

Aussitôt qu'il y aura ici un nombre suffisant de Députés, nous estimerions très-à-propos, si la Reine & son Conseil l'ont agréable, de faire une Déclaration, qui touchera sensiblement le cœur de tous les Allemands, pour acquerir leur affection au Roi, & sera plausible même à tous les étrangers, faisant cesser l'opinion que nos Parties leur ont voulu donner, que nous n'embrassions tant de divers intérêts, qu'afin de rendre la Négociation immortelle, & faire cependant durer la Guerre; ce qu'ils disent à dessein de donner mauvaise impression de cette Assemblée, où ils ne se disposent de traiter la Paix qu'avec très-grand regret. Notre Proposition fera cesser cette crainte, si l'on aprouve que nous déclarions d'abord, de la part de Sa Majesté, qu'il n'y a pas tant de difficulté comme l'on a voulu faire croire à conclure une Paix generale, & que S. M. pour témoigner l'affection qu'Elle a toûjours euë pour l'Allemagne & pour les Princes de l'Empire, offre par notre moyen d'en retirer ses armes, & pourvû que l'Empereur veuille accorder une Amnistie generale, & remettre de son côté toutes choses en l'état qu'elles étoient en l'an 1618. qu'Elle en fera de même de son côté, pourvû que l'on convienne aussi en même tems d'une sûreté suffisante, pour la durée de la Paix à l'avenir; ce qui servira à la proposition de la Ligue, qui nous est ordonnée. 1644.

On peut bien être assuré que l'Empereur n'accordera jamais cette demande, qui l'obligeroit de rendre le Royaume de Bohême Electif, comme il étoit ci-devant, & que Monsr. le Duc de Baviere, qui a le principal crédit après lui dans l'affaire, ne consentira point à la restitution du Palatinat & de la Dignité Electorale, & ainsi, sans courir fortune d'être pris au mot, notre offre acquerra au Roi tous les cœurs, & la bonne volonté de tout le monde. Nous prenons la liberté d'ajoûter que S. M. est en quelque façon engagée de faire cette déclaration, pour prouver à tout le monde, qu'il ne tient pas à elle, qu'elle n'execute par effets les protestations qu'elle nous a commandé de faire par toute l'Allemagne, de sa part, qu'elle ne considerera point ses intérêts particuliers dans la conclusion de la Paix, pourvû que les Princes & Etats de l'Empire y trouvent leur compte, par le recouvrement de l'ancienne liberté, & de tout ce qui leur apartient par les Constitutions de l'Empire. Ce qui nous fait un peu de peine, est que nous ne sommes pas encore bien assurés que les Suedois veuillent faire la même offre, sans quoi la nôtre ne sera pas si efficace, & partant paroîtra un peu tenir de l'ostentation; ce qu'il faut soigneusement éviter, parce que, pour en tirer du fruit, il faut nécessairement que tous les Etrangers soient persuadés, que c'est en effet l'intention de Sa Majesté, si l'Empereur se veut disposer pour cet effet de son côté. Nous avons à ce sujet demandé une Conférence avec les Ambassadeurs de Suede, que nous estimons être faite en peu de tems, où nous tâcherons de découvrir leurs mouvemens, & de les porter, s'il est possible, à faire la même chose que nous; mais ils nous ont paru jusques ici attachés à leurs intérêts particuliers, que nous ne savons pas seulement si nous les pourrons disposer à faire semblant de les vouloir abandonner pendant quelque tems, pour celui du Public. Encore que nous croyions bien, qu'il n'y aura point de peril à faire cette proposition, parce que certainement elle ne sera pas acceptée, elle est néanmoins de telle importance, que nous ne la ferons point, sans avoir reçu une répon-

se,

1644. se, & les Commandemens de la Reine sur ce sujet, afin que nous puissions faire ici les mêmes discours, & les mêmes démonstrations que vous aurez résolu du côté de la Cour, où il ne faut pas douter que l'Ambassadeur ordinaire de Venise ne tâche quelquefois de vous donner la question, par ordre de Mr. de Contarini, lorsqu'il ne pourra pas assés clairement découvrir nos mouvemens. Ce n'est pas que nous voulions nous entremettre de vous donner conseil, ni de reveiller votre prudence, de laquelle nous aurions bon besoin, pour nous guider dans un si épineux maniement d'affaires; mais ayant remarqué que, quand il ne peut pas faire parler les Commissaires Imperiaux qui sont ici, il fait agir son Collegue, qui est à Vienne, pour sonder les intentions de l'Empereur & de ses Ministres, nous croyons qu'il pourra se servir du même stratagême du côté de France.

Nous ne vous en manderons pas davantage par cet Ordinaire, sinon que nous sommes &c.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 19. Novembre 1644.

Courriers devalisés. Mr. de St. Chaumont revoqué de son Ambassade de Rome, & Mr. du Plessis Praslin destiné à sa place. Le Pape veut envoyer un Legat à Munster. L'Espagne a envoyé à la Haye un Ecclesiastique pour faire quelques Propositions de Paix. Défaite de l'Armée de Danemark par les Suedois. Infanterie du Roi d'Angleterre forcée dans ses Retranchemens.

MESSIEURS,

Courriers devalisés. Le soin que l'on prend de devaliser les Courriers ordinaires de Cologne en cette Ville me fait appréhender, que l'on en aura usé de pareilles pour ceux qui partent de ce Lieu. Crainte, que le dernier dépêché aît eu ce mauvais rencontre, je charge celui d'aujourd'hui du duplicata de ma derniere, & bien que je l'aie envoyé par Amsterdam, selon le bon avis de Mr. Hoeufft, je ne laisse de craindre un pareil succès & prendre cette précaution. Je vous dirai donc par celle-ci, que Sa Majesté ayant été peu satisfaite du procedé de Monsieur de Saint Chaumont pendant le dernier Conclave, l'a revoqué de son Ambassade & y a destiné Monsr. du Plessis Praslin. Les avis que nous recevons de personnes confidentes, & qui ont bonne connoissance de la Cour Romaine, nous assurent que le Pape étant en bonne disposition d'envoyer un Legat est combattu dans le choix, qu'il est entré en pensée de faire avoir l'honneur de la conclusion du Traité general à son Neveu, que d'heure à autre on attend de voir revêtu de la pourpre, & qu'il ne songe point à retirer du Lieu du Congrès Monsieur de Chigi. Mais, comme il est Prince bourru, nous ne laissons pas de craindre ses résolutions & mettre les ordres qui conviendront pour les détourner, si par fortune il en prenoit qui nous pussent sur ce sujet être desagréables. Monsieur le Cardinal Bichi est allé si retenu à parler & si adroitement, qu'il a insinué ce que nous avions à desirer & que cela a frappé un merveilleux coup. Plût à Dieu que Mr. de Saint Chaumont en eût usé de la sorte! nous serions en plus d'assurance. Jusques à ce que ledit du Plessis Praslin puisse se rendre auprès de Sa Sainteté, on y envoyera sans Titre Monsieur de Gremonville, lequel delà ira à la Residence à Venise succeder à Mr. des Hameaux. Je lui ai déja dit que de Rome à Venise il soit soigneux de vous écrire.

(Marginal notes: Mr. de Saint Chaumont revoqué de son Ambassade de Rome, & Mr. du Plessis Praslin destiné à sa place. — 1644. Le Pape veut envoyer un Legat à Munster.)

Sans doute Brasset vous aura mandé comme les Ennemis ont envoyé à la Haye un Ecclesiastique leur Sujet pour, sous prétexte de quelque accommodement à desirer pour les habitans de la Mairie de Boisleduc, jetter des propositions de Paix & essayer de persuader ceux des Etats que l'Assemblée de Munster n'avoit été consentie que pour abuser les Peuples & amuser les plus faciles à decevoir. J'ai répondu qu'il leur étoit aisé d'être les Prophetes de leurs intentions; mais ils ont trouvé Mr. le Prince d'Orange & les plus sages de l'Etat peu capables d'écouter une telle proposition. Il arrivera sans doute aux Espagnols que contre leur volonté ils seront forcés de faire la Paix, impuissans de continuer la Guerre, & pour n'avoir point d'autres succès que ceux que leur malheur a fait recevoir au Roi de Danemark. Leurs Alliés ont publié la défaite de ce Roi accompagnée de tant de pertes, que cela nous a étonnés. Sur l'heure j'ai écrit à Mr. de la Thuillerie d'en profiter, presser ce Prince de consentir à traiter & à des conditions justes, comme les Suedois aussi, de crainte qu'un si grand succès ne les enfle & ne les rende plus orgueilleux & moins raisonnables que du passé. Ses Lettres n'ont pas eu meilleure fortune que les vôtres. Les dernieres que j'ai reçu étoient du 12. du passé, & écrites près de quinze jours avant la bataille qui a été publiée sur les avis venus de Hollande. Ceux d'Angleterre portent que ce Roi a perdu un Combat & que son Infanterie retranchée a été forcée & poursuivie par la Cavallerie du Parlement; que la sienne s'est retirée & lui avec cinq-cens Chevaux & le Prince son fils à Oxfort; que les Ecossois se sont rendus Maîtres de la Ville de Neufchastel, qu'ils pressent le Château qui ne sauroit resister; qu'ils se sont enrichis de plus de huit-cens mille Ecus par la quantité de Charbon qu'ils y ont trouvé. C'est-là ce que vous aurez de moi qui suis &c.

(Marginal notes: L'Espagne a envoyé à la Haye un Ecclesiastique pour faire quelques propositions de Paix. — Défaite de l'Armée de Danemark par les Suedois. — Infanterie du Roi d'Angleterre forcée dans ses Retranchemens.)

LET-

1644. 1644.

LETTRE

De Monsieur le

CARDINAL MAZARIN

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris ce 19. Novembre 1644.

Il les remercie du soin qu'ils ont pour sa santé. Puissans préparatifs de Guerre pour parvenir à la Paix. Affaires d'Allemagne. Affaire d'Oostfrise. Il aprouve leur réponse au Nonce touchant la Lettre du Duc de Baviere. Instances du Duc de Baviere pour envoyer un Député. On lui donne réponse. Affaire de la Lettre interceptée, alleguée pour Saavedra. Touchant les artifices de Mr. Salamanca. Mort de la Reine d'Espagne. Affaires sur l'élection du Pape. Intention du Pape pour la Paix. Affaire des Pouvoirs.

MESSIEURS,

Il les remercie du soin qu'ils ont pour sa santé.

QUOIQU'IL ne se puisse rien concevoir de plus obligeant, que les sentimens que vous avez voulu me témoigner dans l'occasion de ma maladie, je n'ai pas eû peine à y ajouter entiere foi, parce premiérement que je sais à quel point vous aimez l'Etat, & par conséquent ceux qui le servent, sinon avec toute la suffisance, & toute l'adresse qu'il feroit besoin, du moins avec toute l'aplication, & le zéle possible; outre que, quand ce motif n'y seroit pas, vous auriez toûjours pris, sans doute, beaucoup d'intérêt à la conservation de la personne du monde qui vous estime le plus, & dont vous devez faire un état plus assuré dans les occurrences. Il a plû à Dieu de me redonner ma premiere santé; à mesure que je reprends mes forces, j'en donne tout ce que je puis à reprendre le train des affaires; cependant, comme les plus importantes sont celles qui vous sont commises, c'est aussi avec vous que je rétablis la premiere correspondance de Lettres.

Puissans préparatifs de Guerre pour parvenir à la Paix.

Je ne pense pas pouvoir la commencer plus selon vôtre goût, encore que vous soyez des Pacificateurs, qu'en parlant des moyens que nous préparons de faire puissamment la Guerre. Je ne m'arrêterai pas aux plaintes que font les Ennemis par leurs Libelles, que nous faisons servir l'Assemblée de Munster pour allumer de plus grands feux, au lieu de les y éteindre. Il est certain qu'on ne les portera jamais à la Paix, que quand ils nous connoîtront en état de les y contraindre par les Armes, & que c'est beaucoup avancer le repos de la Chrétienté de leur montrer, qu'ils ne le peuvent troubler plus longtems, sans ruïner toûjours davantage leurs propres affaires.

Affaires d'Allemagne.

La Raison m'avoit bien persuadé, que celles d'Allemagne donneroient le mouvement aux autres; mais l'experience l'a prouvé encore depuis peu visiblement, puisque c'est sans doute aux heureux succès qu'ont eû cette année les Armes du Roi que nous devons attribuer les facilités, que vous avez rencontrées, plus grandes que par le passé, avec les Ministres du Parti contraire, pour convenir enfin de la reformation des Pouvoirs en meilleure forme, comme aussi les ordres que vous avez sû que l'Empereur avoit donnés à ses Ministres, d'avancer la Paix, autant qu'il leur seroit possible, & les soins qu'a pris le Duc de Baviere, d'excuser le retardement de l'envoi de ses Députés à l'Assemblée, & de chercher de découvrir quel train prendroit la Négociation quand ils seroient arrivés.

Je vous assurerai donc que ma principale occupation présentement, c'est de songer aux moyens de fortifier l'Armée de Mr. le Maréchal de Turenne, particulierement celle d'Infanterie, comme étant celle qui lui peut donner plus de moyen d'élargir ses Quartiers d'Hiver, & qu'il est aussi plus mal aisé de conserver après pendant la Campagne, si elle ne s'est un peu habituée dans ces Païs, durant la mauvaise saison, étant indubitable, que tous les efforts que l'on fait au Printems ne réüssissent pas à la moitié de ce qu'ils feroient autrement, soit parce que l'on ne sauroit aporter dans cette methode guere l'ordre qu'on a fait aux autres Armées, touchant les vivres & l'Artillerie, soit pour plusieurs autres raisons que vous jugerez aussi-bien que moi. Les soins que j'ai pris jusques ici de faire envoyer de tems en tems de nouveaux renforts audit Sr. Maréchal, ont mis son Armée à sept mille hommes de pied, & je me promets de la lui composer pour le commencement de la Campagne de dix mille effectifs, lesquels y ayant demeuré l'hiver & s'y étant accoûtumés, il y a aparence qu'ils serviront l'Eté gayement, sans songer à se retirer comme font les autres qui ont connoissance du Païs.

Affaire d'Oostfrise.

Nous esperons cependant que l'Affaire d'Oostfrise accommodée, ou sursise, ainsi que portent les derniers avis, & les Troupes de Madame la Landgrave marchant, comme elles font, pour se joindre audit Sr. Maréchal, il y aura moyen d'étendre ses Quartiers du côté qu'il voudra, & faire un peu respirer l'Alsace & la Lorraine.

Il aprouve leur réponse au Nonce touchant la Lettre du Duc de Baviere.

Il ne se peut rien de mieux que ce que vous avez fait répondre, par Monsr. le Nonce, à la Lettre que lui avoit écrite le Duc de Baviere. Quand j'en ai sû la teneur, avant que d'avoir eû votre Dépêche, je dis dès la même heure pour réponse à cet Article, toutes les mêmes paroles dont vous avez chargé Mr. de St. Romain de raporter à Mr. le Nonce.

Instances du Duc de Baviere pour envoyer un Député.

Ledit Duc de Baviere nous fait une extrême instance, pour lui permettre d'envoyer une personne confidente, qui puisse traiter. Il a accordé la liberté, beaucoup plutôt qu'il n'eût fait, au Marquis de Noirmontier, pour venir negocier cette affaire; ledit Marquis en a parlé au Comte de Carli, son premier Ministre, & donne même esperance de faire conclure l'Empereur sans les Espagnols, s'ils s'en rendoient trop difficiles & opiniâtres, hors de raison; en tout cas que ledit Duc traitera seul.

On lui donne réponse.

La réponse que ledit Marquis lui a faite, par ordre de Sa Majesté, est qu'on le prie d'en-

1644. d'envoyer ses Députés à Munster, où ils trouveront les Plenipotentiaires de France, qui ont non seulement instruction, pouvoir & autorité, suffisans pour conclure toutes choses sur les Lieux, dans une heure, si c'est besoin; mais qu'ils ont ordre de faire une grande considération de l'avis & jugement dudit Duc, & même de ses Intérêts; étant certain que le Roi n'entreprend aucune affaire d'Allemagne, que ledit Duc de Baviere, étant bien conseillé, & persistant dans les maximes qu'il a toûjours euës, ne doive souhaiter plus que le Roi même, qui n'en sera pas moins grand Roi, quand la Maison d'Autriche aura soumis par tout la liberté, & les priviléges des Princes & Etats de l'Empire; mais à leur égard il se traite de leur servitude, ou du maintien legitime de leur autorité, & de décider s'ils devront obéir en Esclaves, ou être considerés & respectés, selon que la Raison le veut. Voilà toute la réponse que le Marquis de Noirmoustier lui fera, y joignant seulement quelques plaintes de la détention de nos Prisonniers, contre la foi des Traités, & du mauvais traitement. Mais comme peut-être le Duc de Baviere persistera encore à faire de nouvelles instances, pour faire agréer qu'il envoye ici quelqu'un, la Reine m'a commandé de vous écrire, d'en conférer avec les Ministres de nos Alliés, & de leur faire comprendre, s'il est possible, l'utilité que pourroit recevoir la Cause commune, du moins si l'on trouvoit moyen de détacher le Duc de Baviere de ses intérêts & du Parti contraire: Qu'après le procédé que tient Sa Majesté en toutes rencontres, & la circonspection qu'elle aporte en ce qui peut leur donner une simple ombre, ils doivent vivre en pleine tranquilité de ce côté-là, sans craindre qu'elle fût jamais pour entendre à aucun Traité particulier, & se promettre en ce cas, que non seulement il ne seroit jamais rien conclu avec cet Envoyé, que de leur consentement; mais que même il ne feroit aucune proposition qui ne leur fût aussitôt communiquée, & dont l'on n'eût leur sentiment, avant que de délibérer, & qu'avec tout ce qu'il voudroit traiter la Reine préférera les avantages de ses Alliés aux siens propres.

Affaire de la Lettre interceptée & alleguée par Saavedra.

Et pour continuer dans le même sujet, je vous dirai que Messieurs les Médiateurs auroient bien embarassé Mr. Saavedra, s'ils l'avoient pressé de leur faire voir cette Lettre, qu'il supposa avoir été interceptée, par laquelle je reconnoissois que la Paix ne se pouvoit faire qu'à Vienne & aux Cours de France & d'Espagne. Je ne cesse de dire, publier & écrire tout le contraire, & en effet je me tiendrois coupable contre l'Etat, si pareille chose étoit jamais sortie de ma plume.

Touchant les artifices de Mr. Salamanca.

Vous auriez eu belle matiere de confondre cette imposture, près de Messieurs les Médiateurs, si vous eussiez pû savoir combien de recherches & diligences a faites Dom Miguel de Salamanca, à son passage par la France, pour m'obliger à le voir. Il a fait écrire quatre Dépêches différentes, par celui qui l'accompagnoit de la part du Roi, avec des instances si pressantes, que vous en demeureriez étonnés, il disoit porter de grandes ouvertures pour la Paix; mais j'ai toûjours persisté, comme je devois, à ne vouloir pas seulement l'écouter, & à renvoyer toutes ses Négociations à Munster, où la Reine a ses Plenipotentiaires, avec la même autorité de conclure, qu'elle peut avoir ici. Cela auroit aussi servi de réponse à leur seconde supposition des ouvertures d'un Traité particulier, qu'ils veulent qu'on aît fait à Senlis avec Dom Francisco de Melos. Le Sieur du Plessis Bezançon partit d'ici sans autre charge, que de l'accompagner de la part du Roi; ce qu'il a fait depuis la Flandres jusques par delà Chastelleraud; sans qu'ils ayent eû des discours que des Entretiens ordinaires & familiers. J'ai reçu depuis une Dépêche dudit Sieur du Plessis, par laquelle il me mandoit, que Dom Francisco de Melos lui avoit témoigné de passer en Espagne, avec un ardent desir de contribuer, de tout son pouvoir, à faire la Paix, & qu'il reconnoissoit quatre ou cinq choses avec nous, dont il essayeroit de persuader le Roi d'Espagne. 1644.

La prémiere, que la Paix ne pouvoit & ne devoit être traitée qu'à Munster. En second lieu, que la France, ayant les avantages qu'elle a dans cette Guerre, il étoit juste qu'elle en profitât dans la conclusion de la Paix. Troisiémement qu'il avouoit que nos affaires étoient en très-bon état, & les leurs en très-mauvais.

En quatriéme lieu, que, par le bon ordre que la Reine avoit mis en la direction du bon Gouvernement, ils devoient perdre l'esperance dont ils s'étoient toûjours flattés de voir quelque revolution dans la France même, qui lui donnât moyen de se relever; & enfin que nous avions plus d'hommes, plus d'argent, & de moyens plus effectifs pour continuer la Guerre, qu'ils n'ont pas; mais qu'il falloit aussi que nous fussions assés équitables de notre côté pour nous satisfaire de la raison, & ne nous opiniâtrer pas à exiger d'eux des conditions assés honteuses, parce qu'en ce cas, il seroit le premier à conseiller à son Roi de perdre plutôt tous ses Etats pied à pied, & se reduire aux anciennes limites des Montagnes de Castille, & de Leon, attendu que les disgraces qui arrivent à un Prince, pendant le cours de la Guerre, sont ordinairement des coups de la Fortune, laquelle les distribuë selon son caprice; mais que les bassesses qu'ils commettent dans les Traités de Paix, sont des marques qui demeurent à jamais de leur foiblesse, & de leur inferiorité. Il ajoûta à cela qu'il feroit tous ses efforts, pour obliger le Roi d'Espagne à se servir de lui dans la Négociation de la Paix; que s'il étoit assés heureux pour rendre ce service à sa Patrie, il ne demanderoit plus rien à Dieu que la retraite & le repos d'Esprit, en quitant le tracas des affaires. Et voilà tout ce qui s'est passé entr'eux, dont vous pouvez argumenter de la sincerité des personnes, avec qui vous avez à traiter par delà.

Mort de la Reine d'Espagne.

Il est encore arrivé depuis peu une occasion où vous avez à prendre garde de leurs artifices. Aussitôt qu'on a sû la certitude de la mort de la Reine d'Espagne, la plûpart du monde, les uns par ignorance, sans en considérer les conséquences, les autres avec une fin plus maligne, ont publié que la Paix alloit être concluë; que le Roi d'Espagne alloit épouser Mademoiselle, & qu'il donneroit son Infante au Roi. Dom Miguel de Salamanca eut la malice de répandre ce bruit-là par tout à son passage, & il a été depuis si public dans Paris, que je ne doute pas qu'étant exagéré par nos Ennemis, nos Alliés, qui sont d'un naturel soupçonneux, ne vous en témoignent quelque ombrage. Vous pouvez les assurer en toute vérité que jamais ces propositions n'ont été faites que parmi le Peuple, dont il seroit toûjours impossible de tenir la Langue, & qu'il n'y a mariage, alliance, ni autre motif au Monde capable que le Roi divise ses intérêts de ceux des Alliés, ni l'oblige jamais à traiter separément.

Affaires sur l'Election du Pape.

Je ne vous dirai rien touchant la création du Pape,

1644. Pape, ni fur le reffentiment que Sa Majefté a eû du procedé du Cardinal Antoine, fachant que Mr. de Brienne vous en a informé en fon tems. Le Roi eft fort fatisfait jusques ici de la conduite du Pape, fe promettant que les effets fuivront de près les belles paroles qu'il donne. Il y a lieu de l'efpérer, parce que le Pape eft fort prudent, & qu'il a témoigné de reconnoître qu'il ne fauroit bien gouverner, ni faire rien de glorieux, ni d'éclatant, dans le cours de fon Pontificat, s'il ne gagne la confidence de cette Couronne; à quoi il femble jusques à préfent avoir une application particuliere. Et comme Sa Majefté eft dispofée de fon côté à lui rendre tout le respect & la devotion posfible, & ne defire rien de Sa Sainteté que les avantages du St. Siége, au lieu que nos Ennemis n'en fouhaitent que l'esclavage; vrai-femblablement on a occafion de s'en promettre toute bonne correspondance, que les effets nous démontreront bientôt plus particuliérement, & nous feront connoître à quoi nous devons nous attendre.

Intention du Pape pour la Paix. J'ai fait tirer un extrait de la derniere Dépêche que j'ai reçu de Mr. le Cardinal Bichi, lequel je vous adreffe, afin que vous voyiez de quelle façon le Pape fe prendra à vouloir traiter la Paix, ce que les Ministres du Roi lui ont répondu, tant fur ce fujet que fur celui de Monfeigneur Chigi, auprès duquel vous tâcherez, s'il vous plaît, de faire valoir les foins que nous prenons pour fon avancement, & l'affurerez qu'on ne fe relâchera point de le fervir jusques au bout. Pour ce qui eft à réfoudre quelles affaires on mettra d'abord fur le tapis, quand la Négociation s'ouvrira, puisque vous avez voulu en conférer encore enfemble, avant que de nous en mander vos fentimens, nous attendrons votre prémiere Dépêche, avant que de vous faire favoir la réfolution de la Reine.

Affaires des Pouvoirs. Le temperament que vous avez pris de faire datter le nouveau Pouvoir, qu'on retournera, du même jour, que l'autre l'avoit été, fera fort propre pour éviter les inconveniens, & prendre les précautions que vous marquez.

Quant à la difficulté qui femble encore rester indecife dans la forme de vos Pouvoirs, où nos Parties trouvent à redire, qu'étant demeurés d'accord d'ôter la parole *conjointement*, nous en ayons confervé le même fens par celle-là, à l'égard de laquelle ils prétendent que les mêmes confidérations fe doivent faire; on a examiné la chofe dans le Confeil en la préfence de la Reine, & après avoir établi pour fondement, qu'en l'état floriffant que font les affaires de ce Royaume, où tout ce que fera la Reine ne fauroit jamais être imputé à baffeffe, mais à un veritable defir de la Paix; elle ne doit pas faire de difficulté en ce qui ne lui portera aucun préjudice; ce qui pourra d'ailleurs contribuer à l'ouverture du Traité, pour faire toûjours connoître les bonnes dispofitions qu'elle a au repos de la Chrétienté, & rejetter fur les Ennemis le blâme du retardement d'un fi grand bien. On estime que ce point eft de cette nature comme vous le favez plus particulierement par la Dépêche de Mr. le Comte de Brienne, & puisqu'il donne tant de jaloufie à nos Parties, qu'ils foutiennent fans fondement, & peut-être avec artifice, qu'on ne peut traiter valablement avec nous, fi on ne l'ôte, parceque l'opiniâtreté d'un de nos Alliés, qui ne feroit pas fatisfait, même après la Paix concluë & arrêtée, feroit fuffifante d'invalider tout le Traité. On a jugé qu'on leur pourroit donner cette fatisfaction, que de ne le mettre que dans la Préface, avec la précaution d'ôter auparavant toutes fortes d'ombrages à nos Alliés, & les en faire demeurer d'accord; ce qui vraifemblablement ne feroit pas mal aifé, s'ils veulent comprendre que ce ne font pas les Pouvoirs qui nous peuvent lier, à ne rien conclure que conjointement avec les Traités d'Alliance qui font entre nous; enfuite de quoi nos Plenipotentiaires auront reciproquement ordre par leurs Inftructions de ne fe jamais déporter de cette obligation, de quoi il n'y a nulle néceffité que nous nous engagions avec les Ennemis; mais feulement que nous le foyons entre nous avec une entiere fincerité de part & d'autre; & à cet effet on pourroit même, s'il étoit jugé néceffaire, relever préfentement quelque particuliere obligation, afin de lever tout foupçon. Voilà les fentimens de deça, & en cas que vous ne voyiez rien au contraire de préjudiciable, cela aporteroit grande facilité au Traité, & justifieroit au dernier point les finceres intentions de la Reine pour la Paix. On fe remet néanmoins à vous de faire ce que vous estimerez le plus à propos, pour le fervice de Sa Majefté. 1644.

LETTRE

De Meffieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN,

A Mr. le Comte de

BRIENNE

Du 26. Novembre 1644.

Ils lui donnent part de la recette des divers Inftrumens. Leurs remarques fur le procedé du Ministre François à Rome en faveur de Mr. Chigi. Ménées des Espagnols à Rome. Ils s'intéreffent en faveur de Mr. Brasfet. Affaire de la Guerre. Affaire de la garantie entre la Suede & le Danemark. Le Roi de Danemark follicite la Pologne contre la Suede. Leur Conférence avec Mr. Salvius. Refultat de leurs Conférences avec Mr. Salvius. Opinion des Suedois pour la plus grande fûreté de la Paix. L'arrivée d'un Député de Baviere à Paris allarme les Suedois.

MONSIEUR,

NOUS fommes obligés de divifer la Dépêche que ce Courrier vous porte en trois Parties. Dans la prémiere, nous répondrons aux deux vôtres du 29. du mois paffé & du 5. du préfent; dans la feconde, nous vous ferons favoir ce qui s'eft paffé en diverfes Conférences que nous avons faites avec Mr. Salvius, pen-

1644. pendant quatre jours, qu'il a été ici avec nous, & la troisiéme vous informera de la resolution finale, qui a été prise sur le sujet des Pleinpouvoirs, laquelle nous eussions été obligés de mettre la premiere, comme la plus importante, s'il ne restoit encore quelque petite difficulté, que nous esperons qui sera surmontée par la prudence de Mrs. les Médiateurs, dans le tems que nous employerons à écrire le reste.

Ils lui donnent part de la recette des divers Instrumens.

Nous avons reçu les Pieces qu'il vous a plu de nous envoyer, pour justifier la forme, qui est pratiquée de tout tems dans le Royaume, en l'expedition des Lettres Patentes de nos Rois, pendant leur Minorité. Nous vous en remercions bien humblement; mais il s'est rencontré heureusement, comme vous avez déja pû remarquer par nos précedentes, que lorsqu'elles sont arrivées, nous n'en avons pas eû besoin, nos Parties s'étant laissé disposer à la Raison, & ayant reconnu qu'ils ne pouvoient pas avec justice exiger de nous une forme nouvelle. Nous ne serons donc plus obligés d'alleguer les exemples passés, moins encore celui du Mariage de la Reine, pour les raisons que vous remarquez très-prudemment. Néanmoins, quand nos Parties, qui en peuvent aisément avoir une Copie, en voudroient tirer une conséquence dans le Fait qui se présente, nous aurons très-bon moyen de nous en défendre, & de leur faire voir la difference qu'il y a entre les deux affaires; puisqu'en l'une il s'agissoit d'une Mére qui marioit son Fils, & qui par conséquent devoit intervenir en cette qualité, dans le Contrat, par un Acte particulier, outre celui qu'elle avoit déja authorisé par son avis & sa présence, comme Regente, & qu'il n'est question présentement que de faire un Traité de Paix, où tout doit être décidé par l'authorité Royale, laquelle, quoi qu'inséparable de la personne du Roi, doit être authorisée pendant sa Minorité, par l'avis & la présence de la Reine Tutrice de sa personne, & Regente de son Royaume, qui est tout ce que l'on peut désirer selon nos coûtumes.

Leurs remarques sur le procedé du Ministre François à Rome, en faveur de Mr. Chigi.

Nous souhaiterions bien, sous votre bon plaisir, que le discours de Mr. de St. Chaumont au Pape, sur le sujet de Mr. de Chigi, eût été fait avec un peu de retenuë, soit pour ne pas témoigner une affection particuliere pour lui, de crainte de donner lieu par ce moyen à l'exclusion de sa personne; l'ayant si librement découvert à Sa Sainteté, qui, selon toutes sortes d'aparence, panche plus du côté du Parti contraire que du nôtre; soit pour ne mettre pas en doute une chose, qu'il falloit faire semblant de croire assurée, & ne craindre pas qu'on y pût aporter du changement. Mais, puisque c'est une affaire faite, & qu'il n'est plus possible de reprendre une façon d'y agir indifferente, nous en pouvons tirer cet avantage, que le Pape n'y pourra point prendre de résolution, sans nous la communiquer. Ce qu'il eût peut-être pû faire, si on ne lui avoit point parlé si franchement, & puis nous payer de l'excuse ordinaire qu'il est engagé, & qu'il ne l'auroit pas fait, s'il eût été averti à tems de nos intentions. Il y a lieu maintenant, selon notre foible avis, de parler plus hardiment, & de presser l'affaire davantage en remontrant à Sa Sainteté, que l'Emploi de Mr. de Chigi lui a été donné, sans que nous l'ayons désiré; que c'est une personne, avec laquelle, ni la France ni aucun François n'a eû commerce ni amitié particuliere jusques-ici; que nous y avons consenti, parce qu'il nous suffit, dans cette Négociation importante, de voir à la tête de ceux qui la conduisent un homme de bien & sans passion, qui sache tenir la balance droite; Qu'à présent que c'est un établissement fait, & que toutes choses semblent être bien avancées pour le commencement de la Négociation, nous ne pourrions comprendre d'où viendroit la résolution d'y aporter du changement, & qu'il n'y a pas lieu de croire que c'étoit du pur mouvement de Sa Sainteté, laquelle voyant un Ouvrage, qui doit être conduit par son authorité & réüssir à sa gloire, si bien entamé, & si heureusement avancé, n'y voudroit pas de gayeté de cœur apporter elle-même du trouble par les difficultés qui se rencontreroient sans doute au choix des personnes nouvelles qu'on y voudroit employer, desquelles il seroit mal aisé que l'une ou l'autre des Parties ne prît quelque soupçon; Qu'il faudroit donc croire que la grande prudence de Sa Sainteté ne lui conseillant pas de prendre cette résolution, elle-même en seroit secrétement sollicitée par nos Parties, lesquelles se sont assés publiquement ventées, qu'on verroit bientôt des effets de leur pouvoir auprès du Pape dans la disposition de cette Assemblée; même que nous n'affectons point d'avoir Mr. de Chigi plutôt qu'un autre; mais que dans la juste apréhension que nous aurions, si on faisoit un changement, d'être ici entre les mains d'une personne passionnée pour nos Ennemis, il nous est encore plus doux d'y en voir conserver un, que sa probité rend neutre, que d'en voir arriver un autre, qui par son engagement secret deviendroit sans doute partial; Que si pour cette crainte nous étions peut-être obligés de n'avoir point de communication avec lui pour les affaires, & de lui rendre seulement les honneurs qui sont dûs à sa Dignité, comme on avoit resolu de faire à Mr. le Cardinal Rosseti, en mettant tous nos intérêts entre les mains d'un second Médiateur, le Pape auroit regret d'avoir ôté à un de ses Ministres l'honneur de pacifier en son nom tous les differens de la Chrétienté, & qu'en tout cas, si par cette nouveauté la Négociation de la Paix generale, qui est en si bon chemin, venoit à être interrompuë, Sa Sainteté auroit du déplaisir d'en avoir fourni le sujet, & d'avoir, par une Action non necessaire, & que l'on n'a pas accoûtumé de faire contre le gré des Parties intéressées, privé le Public des agréables esperances, qu'il a conçuës, de voir arriver ce bien à l'Europe, sous son Pontificat; Que comme dans cette Négociation il ne se rencontre point d'intérêt particulier de Sa Sainteté, il n'y a point de nécessité d'y établir des personnes si confidentes, il suffit qu'étant agréables aux Parties, elles puissent conserver leur confiance, afin que leurs exhortations soient plus efficaces, & disposent plus facilement à un bon accord des Princes Ennemis, dont les differends tiennent toute la Chrétienté en trouble; Que tout le monde a fort bien jugé d'abord, après ce qui s'est passé à l'Election de Sa Sainteté, qu'elle n'oublieroit rien pour gagner l'amitié de la France, & que son intérêt la convieroit de témoigner au Public, qu'elle veut regner sans partialité, & en vrai Pére commun; mais que toutes ces assurances n'étant point accompagnées de témoignages bien solides & n'étant fondées que sur des paroles, la pierre de touche, qui feroit juger certainement de son interieur, & de la sincerité de ses intentions, seroit la résolution qu'il prendroit sur le fait de cette Assemblée: Que si, sans y faire de nouveauté, ni aporter de changement, tant au Lieu qu'aux Personnes, elle se contentoit de faire continuer sous son authorité ce qui a déja été bien commencé, pour conduire la Négociation à une heureuse fin, elle justifieroit de cette for- 1644.

1644. te la sincerité de ses desseins, & feroit paroître un Esprit desintéressé, qui n'a pour but que le repos public, & la réünion des Princes de la Chrétienté; mais que si elle se portoit à faire ouverture de quelqu'autre moyen pour traiter de la Paix, qui ne peut être accepté, à cause du grand nombre de personnes qui y sont intéressées, ou bien d'en transporter la Négociation en un autre Lieu, ce qui ne peut être fait par la même raison, ou bien d'y établir de sa part d'autres personnes, il seroit difficile d'ôter de l'esprit du monde, & principalement de celui des François, qu'elle n'y eût été portée par les instances des Espagnols; puisque, selon leur vanité ordinaire, faisants passer leurs desseins pour des Loix, ils ont publié hautement, dès l'avenement de Sa Sainteté au Pontificat, que, quand tout cela se feroit, certainement ce ne seroit pas le moyen de faire finir la Guerre, dont toute l'Europe est embrasée. Vous ne trouverez pas mauvais, Monsieur, si dans un point de si grande importance; & duquel nous estimons que dépend principalement le bien ou le mal qui nous doit arriver, pendant cette Négociation, nous prenons la liberté de nous découvrir si amplement; mais il nous semble qu'on doit mettre cet Article, aussitôt qu'aucun autre, dans la Négociation secrete, qu'on doit faire avec le Pape, pour rétablir l'amitié & la bonne intelligence entre lui & leurs Majestés. Après ce qui s'est passé en son Election, & qu'il refuse les justes demandes de S. M. qui ne veut rien de nouveau, il y aura très-grand sujet de conclure qu'il ne veut donner à la France que les apparences pour garder les solides avantages pour ceux qui l'ont porté au Pontificat.

Ménées des Espagnols à Rome.

Depuis que Saavedra n'a pû s'empêcher de faire connoître ici les ménées qui se font à Rome, il a crû faire un grand compliment à Monsr. le Nonce, qui lui témoignoit d'attendre avec impatience celui qui le devoit relever, en lui répondant, *Nous vous voulons bien pour Nonce, nous sommes bien pour cela*; ce qui fait connoître, que n'ayant pas osé d'abord demander qu'on mît un autre en sa place, ils n'ont fait instances, que pour avoir un Légat à leur dévotion, afin de faire indirectement la même chose. Et quand nous entendons dire qu'on parle déja pour cet Emploi du Cardinal Caponi, que l'on tient entierement Espagnol, nous ne sommes pas sans inquiétude; mais nous esperons que l'authorité de la Reine, & la prévoyance de Mrs. les Ministres y donneront ordre; car on ne peut pas douter que tous les changemens qui seront résolus pour ce Lieu, auront été poursuivis par les Espagnols, ce qui nous donne un juste sujet de soupçonner contre ceux qui seront nommés, & une raison très-legitime de leur donner l'exclusion à tous, afin par ce moyen de demeurer en l'état où nous sommes, dont celui qui est ici sera encore plus obligé à la France, que si elle l'y avoit fait venir, parce qu'il lui seroit plus honteux maintenant d'en être retiré, que de n'y être jamais venu. Nous croyons même que les offices de la Republique de Venise auprès du Pape ne seroient pas inutiles pour le dissuader de faire aucun changement au Lieu, à la forme & aux personnes de cette Assemblée. Etant associée dans la Médiation, elle a plus de droit qu'aucun autre d'en dire ses avis à Sa Sainteté, & de les faire considérer, prenant seulement prétexte, en termes generaux, sur le peril qu'il y auroit d'aporter aujourd'hui le moindre changement en des choses qui sont si bien commencées, & marchent aussi heureusement qu'on le peut souhaiter, & qui pourroient changer de face, & s'arrêter tout court, à cause de la grande antipatie des Esprits dont elle est composée, lesquels étant toûjours en garde, & dans une méfiance extrême les uns contre les autres pourroient mal-aisément s'accommoder sur une nouveauté; étant au contraire très-certain, que l'une des Parties rejettera ouvertement ce qu'elle verra être accepté, ou qu'elle soupçonnera avoir été poursuivi par l'autre. Mr. Contarini estime que, si l'Ambassadeur du Roi, qui est à Venise, est chargé de faire cette instance à la Republique, de la part de leurs Majestés, elle ne refusera pas d'employer ses offices le plus efficacement qu'il lui sera possible auprès de Sa Sainteté. Ledit Sr. Contarini nous a même promis d'en écrire de son chef, pour représenter la nécessité de cette résolution. 1644.

Ils s'intéressent en faveur de Mr. Brasset.

Lorsque nous croyions voir arriver ici près de nous Mr. Brasset, pour exercer la Charge, que nous lui avons offerte, nous avons reçu une de ses Lettres, par laquelle il s'excuse sur les incommodités de sa personne. Il est vrai qu'étant à la Haye, nous l'avons vû sujet à une grande défluxion; mais nous croyons que si, par les appointemens ordinaires, qu'on lui destinera, pour lui aider à transporter son ménage, il est un peu bien traité, & en homme qui a servi longuement, il pourra redoubler ses forces pour venir ici, & nous croyons que vous ne refuserez pas d'employer vos soins, pour lui en donner le moyen au plutôt.

Affaire de la Guerre.

Nous ne pouvons vous exprimer le contentement que nous recevons des bonnes résolutions, que vous nous marquez qui ont été prises pour fortifier l'Armée de Mr. de Turenne, & lui donner moyen non-seulement de conserver, mais d'étendre nos Conquêtes le long du Rhin. Des personnes intelligentes qui ont su que Mr. le Duc de Baviere avoit écrit au Roi, & à nous, & qu'on a fait savoir de Paris, qu'il y étoit arrivé un Député de sa part, qui n'a pas encore paru, ont pris cette occasion de nous dire, que c'étoit alors qu'il falloit avoir plus de défiance de lui, & prendre garde de plus près aux desseins de son Armée, à quoi nous croyons bien qu'on ne manquera pas. La prise de Philipsbourg & de Mayence, & l'établissement des forces du Roi en ce Païs-là, nous ont fait recevoir depuis quelques jours la Réponse de la Ville de Francfort, à notre prémiere Lettre circulaire. Nous vous en envoyons la copie, & de celle du Duc de Deux-Ponts, qui est arrivée en même tems.

Nous ne pouvons mieux vous exprimer nos sentimens sur la garantie, que l'on demande à Mr. de la Thuillerie, qu'en vous envoyant un Extrait de la seconde opinion, & réponse que nous lui avons faite sur ce sujet. Toutes les propositions qui viennent de la part du Roi de Danemark, en l'état où il est, ne peuvent être que très-suspectes, & faites en mauvaise intention. C'est un Prince qui de longtems a son cœur engagé dans le Parti contraire, peu de bonne volonté pour la France, & qui, depuis la nouvelle Guerre qu'on lui a faite, a une rage irreconciliable contre la Suede. Quoique ce soit le plus ancien Monarque de la Chrétienté, dans les Affaires qu'il a aujourd'hui sur les bras, il n'a aucunement fait paroître la prudence, qui a accoûtumé d'accompagner les actions de ceux de son âge. C'est un Esprit comme forcené, que la seule passion domine, qui jusques-ici n'a rien entrepris avec conduite ni avec conseil, & ne s'est porté à aucune resolution qu'avec aveuglement & précipitation. En même tems qu'un de

1644. de ses Ministres propose à Mr. de la Thuillerie une alliance ou meilleure intelligence pour l'avenir avec la France, Mr. de Bregy nous écrit, qu'il y avoit deux de ses Ambassadeurs en Pologne, pour proposer une Ligue contre la Suede, dans laquelle il fait espérer qu'il engagera la plûpart des Princes d'Allemagne, qui vivent aujourd'hui en neutralité avec elle. Il heurte ainsi de tous côtés, & tâche d'engager tous les Princes dans son ressentiment, sans qu'il y aît eû encore personne qui l'ait voulu suivre, parce qu'il ne se laisse plus guider par la Raison, & que le déplaisir de les voir prospérer dans un dessein, où il a autrefois succombé, lui est très-sensible. Mais à présent que les nouvelles offenses qui lui ont été faites ont envenimé cette vieille playe, il est presque toûjours transporté de fureur. C'est pourquoi nous estimons que le soin des Ministres du Roi doit être seulement d'apaiser, s'il est possible, sa douleur présente, en faisant cesser la cause qui l'a augmentée, sans passer plus outre, ni s'attacher avec lui plus étroitement que nous sommes; puisque cela se pourroit difficilement faire, sans donner de jalousie à la Suede, & nous faire peut-être mécontenter des amis d'un Prince, qui ne sauroit jamais s'attacher sincerement à la France, tandis qu'elle demeurera unie si étroitement qu'elle est avec la Suede. Lorsque nous avons parlé à Mr. Salvius de la Garantie du Traité, qui pourroit être demandée à leurs Majestés, il n'a pas manqué de remarquer d'abord l'inconvenient que nous avons prévû, & de dire que le Roi de Danemark étoit en état d'affoiblir la Confédération de la France & de la Suede, en obligeant la premiere de se joindre avec lui, en certain cas, pour faire la Guerre. Nous n'avons pas manqué de lui répondre, que nous n'étions pas en doute du parti qu'on avoit à prendre; que ce qui pourroit mettre leurs Majestés en considération de cette demande seroit, si elle leur étoit faite de la part du Roi de Suede; que neanmoins, pour lui en parler franchement, si on nous faisoit la faveur de nous en demander notre avis, nous estimons qu'il se falloit contenter d'observer constamment l'Alliance, que nous avons ensemble contre l'Empereur, & ne pas engager la France sans nécessité en d'autres Guerres, où elle n'avoit point d'intérêt. Il a repliqué là-dessus, parlant à l'un de nous, que la France étoit déja obligée, en vertu du Traité de Wismar, non seulement d'assister la Suede dans cette Guerre, mais encore dans les autres qui pourroient naître; mais il lui a été repliqué, qu'il étoit trop habile homme, pour faire aucun fondement sur l'Article d'un Traité, qui n'avoit point été ratifié ni aprouvé, vû même que l'obligation portée par ledit Article, comme n'étant pas raisonnable, n'avoit pas été insetée dans les Articles subsequens.

Le Roi de Danemark sollicite la Pologne contre la Suede.

Leur Conférence avec Mr. Salvius.

Encore que nous ayons fait diverses Conferences avec lui, pendant quatre jours, qu'il a été en cette Ville, tant en commun que chacun de nous en particulier, nous n'avons presque eû ensemble aucune diversité, & avons pris nos résolutions, sur toutes les propositions qui ont été faites, avec très-grande union. Nous avons bien remarqué, qu'un des principaux sujets de son voyage a été l'échange, qu'ils avoient fait du Pouvoir des Commissaires, qui sont à Osnabrug, sans y avoir fait ajoûter, en faveur des Alliés, les mêmes clauses, que nous avons exigées de ceux qui sont en cette Ville.

La premiere opinion des Suedois avoit été, que les instances réïterées, que nous leur avions fait faire, pour ajoûter cette clause, étoit principalement afin qu'elle fût inserée de nouveau dans leur Pouvoir, aussi-bien que dans celui des Imperiaux; comme si nous n'eussions pas été assurés des Traités de Confédération, que nous avons avec eux, & que nous eussions voulu les lier encore, pour les clauses de leur nouveau Pouvoir, de ne traiter point sans nous. Mais comme nous leur avons fait connoître, que ce n'avoit pas été notre pensée, & qu'il nous étoit indifferent, qu'ils la fissent ajoûter à leur Pouvoir, pourvû qu'elle fût inserée dans celui des Imperiaux, tant pour la satisfaction des Alliés, que pour ne pas faire paroître une diversité d'avis entre nous aux choses generales où nous avons même intérêt. 1644.

Ledit Sr. Salvius a acquiescé à nos raisons, & nous a promis que si la bienséance ne leur permet de demander à présent la ratification du Pouvoir des Commissaires Imperiaux, qu'ils ont deja accepté, parce qu'il est entierement conforme au leur, ils tâcheront au moins de mettre à couvert l'intérêt des Alliés de leur côté, comme nous avons fait du nôtre, ou par une déclaration separée, qu'ils demanderont sur ce sujet auxdits Commissaires Imperiaux, ou par une protestation, qu'ils feront signifier avant que de faire la permutation des Pouvoirs. Cela ayant été accordé, nous sommes, d'un commun consentement & sans aucune contestation, convenus encore ensemble touchant les choses suivantes.

1. Qu'ils ne feront point à Osnabrug ladite permutation, qu'ils n'ayent apris, par nos Lettres, qu'ils la peuvent faire, & que toutes choses ont été concertées ici, pour la forme des nouveaux Pouvoirs, que nous sommes obligés de faire venir de part & d'autre; ce que nous avons exigé d'eux, afin qu'ils ne soient pas en liberté d'entrer en matiere, & de traiter après ladite permutation faite, si nous ne sommes convenus ici avec nos Parties, de faire la même chose, pendant le tems qu'on fera venir les nouveaux Pouvoirs.

2. Qu'aussi-tôt que toutes choses auront été resoluës & disposées de cette sorte à entrer en Négociation de part & d'autre, on en donnera avis à tous les Princes & Etats d'Allemagne, par une Lettre succinte & moderée, qui soit écrite & reçûë sans éclat, afin qu'elle ne puisse rien gâter, & qu'elle serve seulement à hâter leur venuë, par l'assurance qu'ils recevront, qu'on est prêt d'entrer en matiere.

3. Qu'en attendant qu'ils viennent, ne pouvant rien traiter d'importance, sans faire une action contraire aux Lettres, que nous leur avons écrites, & aux protestations que nous avons faites publiquement, de ne pouvoir traiter sans eux, nous mettrons le point de leur venuë en Négociation, & proposerons, tant ici, qu'à Osnabrug, pour premier Article, qu'il soit fait diligence de part & d'autre, pour les faire venir promptement, à quoi nous ajoûterons de notre côté la liberté de Mr. l'Electeur de Trêves, que nous demanderons un peu plus expressément que les Suedois, parce que l'honneur de S. M. y est en quelque sorte interessé, & que lesdits Suedois disent qu'ils veulent la comprendre dans la demande generale, qu'ils feront de la venuë de tous les Princes; en quoi vous voyez, Monsieur, qu'ils se sont trouvés entierement conformes à notre opinion, & qu'ils ont aprouvé la proposition, que nous avons eû le bien de vous faire, par notre Dépêche précedente. Ils demeurerent d'accord, que c'est un préalable absolument nécessaire pour établir juridiquement le droit de faire la Paix, lequel nous ferons voir par cette instance n'apartenir pas à l'Empereur tout seul dans l'Empire, sans le consentement des susdits Princes & Etats.

 4. Que

1644. 4. Que jusques à ce que lesdits Princes & Etats, ou leurs Députés, soient venus, on n'entamera de part & d'autre aucune matiere, pour ne faire pas préjudice à notre demande, & au droit de faire & resoudre la Paix, auquel nous avons si grand intérêt de les associer avec l'Empereur.

5. Qu'après qu'il y aura ici un nombre suffisant de Députés, de la part desdits Princes & Etats, nous mettrons sur le tapis la question du droit de faire la Guerre, afin qu'il soit déclaré, par le consentement unanime des Etats de l'Empire, qu'il n'apartiendra pas ci-après à l'Empereur de déclarer la Guerre à aucun Prince voisin de l'Empire, sans leur consentement, & sans une resolution précedente d'une Diette libre & generale. Nous avons les uns & les autres d'autant plus d'intérêt d'insister en cet Article, qu'outre que l'autorité de l'Empereur en sera affoiblie, & la sûreté des Princes voisins affermie, la contrevention à cette Loi a donné sujet à la Guerre, qui se fait aujourd'hui dans l'Empire par les deux Couronnes, à cause que l'Empereur, de son seul mouvement, sans l'avis des Etats, & par la seule instigation du Conseil d'Espagne, s'est voulu ci-devant mêler dans les Guerres étrangeres, où il n'avoit point d'intérêt, ayant envoyé une partie des forces d'Espagne de l'Empire contre le Roi de Suede, lorsqu'il faisoit la Guerre en Prusse; ayant fait la même chose avec plus d'éclat & plus grand nombre de forces, contre le feu Roi en Italie, quoiqu'on n'eût jamais mis en doute les droits de l'Empereur ni de l'Empire sur les Duchés de Mantouë & de Montferrat, ni les devoirs que le Souverain de ces deux Etats est obligé de lui rendre, en prenant l'Investiture, & qu'il ne fût question que de conserver un Prince dans la possession des Etats, qui lui étoient échus par la succession, & dont les Espagnols, sans aucun titre ni raison, avoient entrepris de le dépouiller.

Opinion des Suedois pour la plus grande sureté de la Paix.

Nous sommes obligés à ce propos de vous avertir d'une opinion des Suedois, que nous avons comprise dans le discours de Mr. Salvius. Ils croyent que, si l'on peut obtenir l'article précedent, & qu'il en soit fait une Constitution de l'Empire pour l'avenir, ce sera une sûreté suffisante pour le Traité qui pourra être fait présentement avec l'Empereur; & nous avons remarqué, qu'ils n'inclinent pas, au moins jusques à présent, à l'ouverture que nous avons faite d'une Ligue generale, pour la sûreté dudit Traité, dans laquelle on puisse faire entrer tous les Princes, tant d'un Parti que d'autre; en quoi nous nous sommes aperçûs qu'il y a toûjours beaucoup de la Faction Protestante dans leurs desseins, & que bien souvent elle est plus dominante dans leur esprit que la Raison politique. Nous n'avons pas encore assés enfoncé cette matiere pour vous en pouvoir dire certainement leur resolution; lorsque nous en aurons discouru ensemble plus ouvertement, nous vous pourrons plus clairement expliquer leurs sentimens, & agir pour faire réussir cette proposition, selon qu'il nous sera ordonné.

Quant à la seconde demande, que nous vous avons marqué, par notre précédente Dépêche, pouvoir être faite, lorsque les Députés des Princes & Etats de l'Empire seront arrivés, à savoir que l'Amnistie generale soit accordée, & que toutes choses soient remises en Allemagne, au même état qu'elles étoient en l'année 1618. ils n'y font point de difficulté, & croyent, aussi-bien que nous, qu'elle doit être faite en cette forme. Nous avons même remarqué, qu'ils se trouvent en quelque sorte obligés, de ce que dans cette demande, la restitution de la Maison Palatine, tant dans ses Etats, que dans la Dignité Electorale, se trouve; mais l'addition que nous avons crû y devoir être faite, que maintenant les deux Couronnes retireroient leurs Armes de l'Empire, & ne prétendroient pas d'y conserver leurs Conquêtes; ils sont si attachés à leurs intérêts particuliers, & ont si grand peur de les abandonner, qu'ils ne se peuvent resoudre à s'en relâcher même en apparence. Nous leur avons assés fait comprendre, qu'ils ne doivent pas craindre, que nous soyons pris au mot, ni les uns, ni les autres, n'y ayant pas d'apparence, que l'Empereur veuille rétablir l'Election du Royaume de Bohême, que le Duc de Baviere veuille rendre le haut Palatinat, ni la Dignité Electorale, & que l'addition de rendre toutes nos Conquêtes ne tend qu'à donner plus d'éclat à notre offre, pour la faire recevoir plus agréablement de tous les Allemands: puisqu'elle est superfluë, & s'entend nécessairement comprise dans le retablissement de toutes choses, en l'état qu'elles étoient en l'année 1618. ce qui ne sauroit être fait, supposé qu'il soit accordé, sans que nous fissions de notre part ce que l'Empereur feroit du sien. Ils reconnoissent bien que cela est veritable, & en demeurent persuadés; mais avec tout cela ils témoignent toûjours de vouloir mettre un petit mot de leur satisfaction particuliere, pour tant de pertes & de dépenses qu'ils ont souffertes, pour recompense desquelles ils veulent avoir droit de retenir la Pomeranie, ou du moins des Places de cette Province, & du Mekelbourg, qui sont situées sur la Mer Baltique; dequoi nous n'avons pas tâché de les dissuader en effet, afin qu'ils nous aident, quand il sera tems, à retenir ce que nous possedons; mais seulement de faire des démonstrations publiques, qui sont nécessaires pour sortir de cette Guerre, avec l'affection des Princes d'Allemagne, en leur faisant voir, que si nous sommes forcés de retenir nos Conquêtes pour notre sûreté particuliere, ce n'est qu'après n'avoir pû obtenir ce que nous avons demandé pour la sûreté publique. 1644.

L'arrivée d'un Député de Baviere à Paris allarme les Suedois.

Ce que nous avons aprehendé auprès des Suedois n'a pas manqué de nous arriver; car ils ont été avertis de Paris, par leur Ambassadeur, qu'il y étoit arrivé un Député du Duc de Baviere, lequel ne s'étoit point encore fait connoître à Mrs. les Ministres. Mr. Salvius nous a voulu sonder là-dessus, pour savoir si on étoit disposé d'entrer en quelque Traité avec nous, & d'entendre à la proposition d'une Neutralité qu'on disoit qu'il l'avoit chargé de faire. Nous lui avons répondu, que nous avions eû diverses Lettres, venant de ceux qui ne savent que les nouvelles de la basse cour, qui parloient de l'arrivée de ce Député; mais que n'en ayant reçu aucun avis de votre part, nous avions sujet de croire que c'est un bruit sans fondement, & qu'en tout cas il devoit être assuré, qu'on n'écouteroit jamais aucune proposition de ce côté-là, sans nous donner charge aussi-tôt de lui en communiquer, & à son Collegue, & sans y menager l'intérêt de la Suede avec celui de la France.

Avant que de nous separer, nous lui avons demandé, si en cas que nous entrions en quelque Négociation avec les Imperiaux, pour ôter aux Espagnols le sujet qu'ils auroient de se plaindre, nous les tenions cependant sans rien traiter avec eux, nous ne pourrons pas mettre quelque proposition sur le tapis qui les regarde particulierement, comme pourroient être les Affaires d'Italie; qu'encore que la Suede n'eût point d'intérêt particulier à cela, nous n'en avons pas voulu prendre la resolution, sans la leur

1644. leur communiquer, dont il nous a fort remercié & promis de le faire ſavoir à ſon Collegue.

Nous ne lui avons donné part de cette penſée que par civilité, & pour conſerver de plus en plus la bonne intelligence, qui doit être entre nous; mais nous craignons bien de ne la pouvoir pas effectuer, qu'après en avoir informé Mrs. les Etats, & en avoir eû auparavant leur conſentement formel, vû que le dernier Traité, que nous avons fait avec eux, nous obligeant de ne rien faire que d'un mutuel conſentement, ils pourroient trouver mauvais que nous fuſſions entrés en Conférence avec notre Ennemi commun, non ſeulement ſans eux; mais avant l'arrivée de leurs Députés. C'eſt pourquoi nous avons reſolu, auſſi-tôt après le départ de ce Courrier, de faire une Dépêche en Hollande, & de charger le Sr. Braſſet de donner part à ces Mrs. de tout ce qui a été fait & reſolu ici en dernier lieu, afin de prévenir les moindres plaintes, qu'ils pourroient faire. Nous ſommes &c.



LETTRE

De Meſſieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A LA REINE.

Du 26. Novembre 1644.

Accord fait avec les Imperiaux & les Espagnols.

MADAME,

Accord fait avec les Imperiaux, & les Espagnols.

AYANT ajuſté ici avec les Commiſſaires de l'Empereur & du Roi Catholique la forme des nouveaux Pouvoirs qui doivent être expediés de part & d'autre, & en même tems convenu avec eux que ce qui ſera traité, pendant qu'on les fera venir, ſera ſtable & ferme, nous avons eſtimé en devoir donner avis à V. M. par un Courrier exprès, afin qu'elle lui ſoit portée plus ſûrement & plus vite, ſachant la ſatisfaction que V. M. recevra de voir ce bon acheminement à la Négociation de la Paix, & les difficultés qui nous avoient empêché juſques-ici de la commencer heureuſement ſurmontées. Nous attendrons avec impatience la réponſe de V. M. tant pour être aſſurés, que ce que nous avons tâché de faire ici pour ſon ſervice ne lui a pas été desagréable, que pour recevoir des premiers, s'il eſt poſſible, le Plein-pouvoir qui nous doit être envoyé, ſuivant la Minute, que nous en avons miſe dans cette Dépêche.

Nous avons été avertis, que nos Parties feront toutes ſortes de diligences, pour recevoir le leur au plutôt; ce qui nous fait croire que V. M. ne voudra pas que nous ſoyons devancés par eux en cette occaſion, qui leur donneroit quelque ſorte d'avantage dans l'opinion du Public. Nous avons adreſſé à Mr. de Brienne des Copies de tous les Actes qui ont été faits, & lui avons donné une ample information de tout ce qui s'eſt paſſé, afin de n'être pas obligés d'importuner V. M. d'une trop longue Lettre. Nous remettant au compte que ledit Sr. de Brienne aura l'honneur de lui en rendre, nous finirons celle-ci en priant Dieu, qu'il lui plaiſe combler V. M. de ſes graces, & lui donner en parfaite ſanté très-longue & très-heureuſe vie. &c. &c. &c. 1644.

LETTRE

De Monſieur de

BRIENNE,

A Meſſieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN,

A Paris le 26. Novembre 1644.

Touchant la ſûreté des Dépêches. La Cour veut terminer l'Affaire d'Ooſtfriſe. On ſe plaint du peu de civilité des Commiſſaires de Mrs. les Etats. Touchant le Prince de Tranſilvanie. Les François obtiennent que, dans les Plein-pouvoirs des Imperiaux & des Espagnols, il y aura une Clauſe en faveur de leurs Alliés. Il n'aprouve pas que les Ambaſſadeurs ayent pointillé ſur les termes. On conſent que Mr. de St Romain demeure auprès des Plenipotentiaires plutôt que d'aller à Mayence. Crainte que les Suedois ne ſe fâchent ſi le Pape envoye un Nonce extraordinaire. Il donne avis de l'ordre mandé à Mr. de la Thuillerie de ne point engager la Cour à la garantie du Traité des Couronnes du Nord. On n'appréhende pas les Eſpagnols en Catalogne, où l'on a envoyé Mr. le Comte de Harcourt. La Lettre des Suedois aux Princes de l'Empire conçûë en termes très-forts. La France ne veut point aſſiſter l'Electeur de Brandebourg contre le Duc de Neubourg, de peur que les Calviniſtes ne deviennent trop forts. Le procedé des Espagnols blâmé. On espere bien du Pape. On ſe contente que les Electeurs de Baviere & de Cologne envoyent leurs Députés à Munſter. Il ſouhaite que les Plenipotentiaires préferent

1644. *ferent les Affaires d'Allemagne à celles d'Italie. L'offre de retirer d'Allemagne les troupes, pourvû qu'on soit assuré que les choses seront rétablies sur le pied de 1618. mérite d'être examinée à loisir. Ceux de la Ville de Cologne ont écrit à la Reine; mais ils sont trop dépendans de l'Empereur.*

MESSIEURS,

LE vingt-trois du courant vos Lettres des cinq & douze m'ont été renduës. Bien que longues, je les ai lûës à Sa Majesté & donné part de deux Memoires, que l'Ambassadeur de Venise me bailla le lendemain 24., duquel je vous parlerai en son lieu. Je répondrai aux vôtres selon leur ordre, autant que je pourrai, sans m'en départir, si la bienséance ne m'y oblige pour n'user de redite.

Touchant la sureté des Depêches.

En celle du 5. vous proposez l'établissement de deux Fregates à Calais ou Gravelines, pour porter les Dépêches de Sa Majesté, & remontrez, que cela sera de peu de coût & rendra les Espagnols plus retenus à ne faire voler les Dépêches qui seroient envoyées par la Flandre, voyant que l'on a un chemin assuré, sans passer par leurs Etats. Mais le peu de sûreté qu'il y a sur la Mer, la nécessité de passer par devant Dunkerque, Ostende & Nieuport, ayant fait juger que lesdites Dépêches ainsi exposées à la Mer & au Vent contraire seroient souvent tardées, & qu'il falloit que le respect de celui qui les écrit empêchât qu'elles ne fussent prises, on a donc jugé à propos d'adresser les nôtres à vous ouvertement, comme vous ferez les vôtres, soit au Roi ou à moi, & les consigner au Maître des Courriers François qui les adressera à celui d'Anvers, qui en sera rendu de cette sorte responsable; resolus de deça de faire valoir la liberté qui doit être à l'envoi des Dépêches, soit en nous plaignant s'il y échet contravention, ou usant du même droit retenir les Courriers d'Espagne; & pour lors, soit pour passer par Calais ou ailleurs, il faudroit vous écrire.

La Cour veut terminer l'affaire d'Oostfrise.

Déja nous avons sû que l'affaire de l'Oostfrise étoit assoupie, mais non pas pacifiée; & étant de conséquence d'y faire mettre une derniere main, Sa Majesté se resoudra de faire faire tous les offices qu'il conviendra pour cela à la Haye, soit en donnant charge à celui qu'Elle y envoyera resider, ou à quelqu'autre personne plus qualifiée qu'Elle y dépêchera, d'en presser Messieurs les Etats, leur en remontrant les suites & les conséquences, & de faire souvenir Monsr. le Prince d'Orange de son propre engagement, afin que l'on prenne des Expediens à la satisfaction des Parties, leur conservant la reputation, avec les Quartiers & les Contributions à Madame la Landgrave. Et puisque vous jugez que les offices de Sa Majesté seront plus considerés étans faits directement d'Elle à Messieurs les Etats, vous serez exemptés de vous en plus entremettre, mais non d'envoyer le Memoire que vous promettez, dont je vous fais souvenir. Sans attendre que celui qui doit resider à la Haye

On se plaint du peu de civilité des Commissaires de Mrs. les Etats.

parte, l'on s'est resolu d'y faire plainte du peu de civilité dont ont usé en votre endroit les Commissaires de Messieurs les Etats, & presentement j'écris à Brasset, qu'avant que se congedier de Monsr. le Prince d'Orange, il lui en fasse nos plaintes & qu'il l'engage à en porter notre ressentiment à Mrs. les Etats, & de leur faire comprendre combien leur façon d'agir est desobligeante. Soit que leurs Ministres eussent le titre d'Ambassadeur, ou non, ils doivent respect à ceux de France, & il leur sera si nettement parlé & écrit de cette matiere, qu'ils auront sujet une fois pour toutes de le tenir pour dit, que, pour ameliorer leur condition au fait des Titres & de la conduite ou reception des leurs, c'est de déferer tout à cette Couronne, recevoir d'elle ce qu'elle voudra leur accorder, sans rien prétendre ni diminuer. 1644.

Touchant le Prince de Transilvanie.

Il a été fait grande réflexion sur ce que vous avez écrit au sujet du Prince de Transilvanie; l'on s'est bien souvenu de ce que vous avez baillé une Instruction à Monsr. de Croissy de ce que je vous avois écrit en la Dépêche dont vous m'avez envoyé l'extrait; mais toutes les raisons & considérations n'ont pû faire qu'il fût prise une autre resolution, que celle dont ci-devant il vous avoit été fait part, savoir est de le faire comprendre dans le Traité general, lui donner part de ce qui se resoudra, mais non d'entrer en obligation précise de ne faire la Paix que conjointement avec lui; & l'on juge qu'il y doit avoir quelque privilege à celui qui donne de l'argent plus qu'à celui qui le reçoit. Mais si par adresse ledit de Croissy lui pouvoit persuader d'envoyer ses Deputés à Munster & à Osnabrug, & se déclarer que c'est en l'Assemblée generale qu'il veut que ses Intérêts soient discutés & être compris en la Paix generale, on convient avec vous que ce seroit un grand service. Pour les autres Conditions qui ne regardent que l'argent, on ne voudroit pas avoir dénié la moindre de celles qui lui ont été promises par les Suedois; & comme de notre côté nous sommes resolus de payer au jour & lieu nommé le cottisé du Subside auquel on nous a obligé & de ce qu'il faudra pour l'entretien de quinze cens hommes de pied faisans moitié de trois mille, nous desirerions que les Suedois y satisfissent aussi de leur part, & nous nous chargerions volontiers de payer à leur acquit ce qu'il faut pour ce Prince en déduction de ce que nous leur avons promis. Quant au Pouvoir que vous insistez être envoyé audit Sieur de Croissy, vous l'aurez avec cette Dépêche, ou au plus tard à l'Ordinaire prochain; mais il vous souviendra, en le lui adressant, de lui faire remarquer que, bien qu'il soit ample & général, pour cela il ne se doit entendre au delà de ce qui lui est prescrit par ses Instructions.

Les François obtiennent que, dans les Pleinpouvoirs des Imperiaux & des Espagnols, il y aura une Clause en faveur de leurs Alliés.

En votre Lettre du cinq vous faites mention comme les Pouvoirs sont agités entre les Commissaires de l'Empereur & du Roi Catholique & vous; qu'après une longue dispute, vous avez emporté qu'en ceux que les Plenipotentiaires de l'Empereur & dudit Roi sont obligés de recouvrer, il y aura clause qui les authorisera de traiter avec nos Alliés, desquels même dans le vôtre il sera fait mention, & combien vous avez eu de peine de gagner cela sur eux pour plusieurs raisons que vous nous avez mandé, & comme mêmement le peu de soin qu'avoient pris les Suedois de l'Intérêt desdits Alliés en ce particulier avoit été une raison puissante en la bouche desdits Médiateurs pour vous en faire départir.

De votre fermeté vous avez été loués bien plus de ce qu'ayant fait connoître aux Suedois qu'ils s'étoient obligés en ce point, vous les ayez disposés à convenir de leur faute en appuyant fermement les Intérêts des mêmes Alliés, dont à la verité il faut toûjours prendre soin & de conserver toûjours aux Princes de l'Em-

1644. l'Empire le droit qui leur eſt acquis de contracter des Alliances avec les Etrangers ſans que cela leur puiſſe être imputé à crime. Mais il leur importeroit peu que dans votre Pouvoir il fût fait mention d'eux, pourvu que traitans vous miſſiez en conſideration la juſtice de leurs demandes, & m'étant déja expliqué une fois ſur ce ſujet, je ne ferai point de redite, & ſoit que vous emportiez ou perdiez ce qui eſt encore, ce ſemble, en queſtion, cela ſera reçû également, pourvu que lesdits Princes Allemands reſtent ſatisfaits avec leſquels vous êtes authoriſés de paſſer telles obligations que vous jugerez utiles à cet Etat & à eux.

Sur ce que vous avez proteſté vous acquerir cet avantage que d'être en droit de demander des Saufconduits pour les Miniſtres du Prince de Tranſilvanie & du Roi de Portugal, ſans qu'on les puiſſe refuſer, votre conteſtation n'aura pas été inutile, je ne doute point que vous ne l'obteniez de l'Empereur. Pour ce que vous prétendez des Eſpagnols, c'eſt la queſtion. Il y a déja du tems que je ſuis preſſé de l'Ambaſſadeur de Portugal de rapporter au Conſeil un Mémoire qu'il m'a mis en main qui ne tend qu'à vous faire ordonner cette inſtance pour eux; mais je dilaye tant que je puis, & jusques à ce que j'aye de vos nouvelles, je continuerai, d'autant plus que ce que vous me mandez me donne lieu à le faire & qu'il ſera mieux de prendre notre reſolution après que nous aurons connu l'intention des Eſpagnols & ce que vous aurez remporté ſur eux qui donnera ouverture à cela même.

Voici le lieu, ce me ſemble, auquel il convient que j'interrompe l'ordre que je me ſuis établi de répondre de ſuite aux points de votre premiere Lettre, pour vous donner part de ce que m'a dit l'Ambaſſadeur de Veniſe, duquel j'ai compris, ainſi que de votre derniere Dépêche, que vous étiez d'accord de la forme de vos Pouvoirs; même d'avancer vos Conferences en vertu des Pouvoirs, quoi que vous les ayez vûs de part & d'autre défectueux. Son intention étoit de me perſuader que vous étiez en tort, tant à ſon jugement que de Mr. Contarini, d'avoir refuſé de ſigner un Acte propoſé à l'effet du Traité, ſur ce qu'après qu'il y eſt fait mention de l'Empereur, il y eſt parlé des Rois de France & d'Eſpagne ſous un terme collectif de ces deux Couronnes, que vous ayez deſiré, ſans néanmoins vous y trop affermir, que le même collectif eût compris l'Empereur comme les Rois, diſant, *Eſſendoſe aggiuſtate ultimamente le Plenipotenze de una parte e de l'altera, ove le trè Plenipotenze*, & que les Eſpagnols ayans divers Exemples à leur avantage, comme en fait foi le Traité de Quierasque, c'eſt trop pointiller avec eux.

Il n'aprouve pas que les Ambaſſadeurs ayent pointillé ſur les termes.

M'étant ſouvenu de ce que vous m'avez écrit, je ſuis demeuré fort retenu avec lui & eſſayé de lui faire connoître que la France n'ayant jamais ſouffert de competence ni pris aucun parti qui lui égalât l'Eſpagne, je ne pouvois être de ſon ſentiment & que je croiois que vous auriez ajuſté cet Ecrit tout de même, que le Plenipotentiaire en avoit informé Sa Majeſté; & parce que vous ne m'avez rien mandé ſur ce ſujet, la réponſe que je lui avois fait a été approuvée, & que je vous donnois ſimple information de ce qui s'étoit paſſé entre nous, ſans paſſer outre. Pourtant je me ſuis apperçu que le terme des *deux Couronnes* en la bouche & en l'Ecrit d'un tiers n'eſt pas eſtimé offenſant.

On conſent que Mr. de St. Romain demeure auprès les Plenipotentiaires plutot que d'aller à Mayence.

Je reprends le fil de mon diſcours au lieu auquel j'en étois ſorti, qui eſt ſur le point qui concerne Mr. de St. Romain que l'on conſent demeurer & ſervir ſous vous, Meſſieurs, plutôt que de l'envoyer à Mayence, & vos raiſons ont fait ce que les miennes n'auroient pû gagner de l'heure que cette propoſition fut avancée. On n'eſpere pas gagner cet Electeur, bien que ſon Néveu le veuille tenter, auquel par une voye ſecrette je ferai toucher la penſion. Monſr. d'Anguien a rendu témoignage en ſa faveur d'être authoriſé dans le Chapitre, duquel il eſt Doyen, & très-zelé au ſervice & bien de leurs Majeſtés.

Pour Mr. Chigi, je vous ai mandé les diligences dont nous avons uſé en ce qui a été fait à ſon avantage avec adreſſe ou point trop à découvert, même la penſée du Pape pour l'envoi d'un Légat, lequel ayant rejetté celle d'en dépêcher trois, pour éviter la dépenſe, a voulu ſe ſervir de Caponi ſeul, auquel étoit ſon inclination pour reſerver cette place à ſon Néveu. J'eſtime qu'il n'y a plus rien à dire ſur ce ſujet, ſeulement de ménager l'avantage dudit Chigi avec toute adreſſe & profond ſecret; à quoi je trouve tant de diſpoſition, qu'il doit être très-obligé à cette Couronne.

Crainte que les Suedois ne ſe fâchent ſi le Pape envoye un Nonce extraordinaire.

Il ſeroit bien fâcheux que les Suedois ſe gendarmaſſent ſi cela arrivoit, & l'envoi d'un Nonce extraordinaire leur donneroit la même jalouſie; ce qui me ſemble être en execution de ce que nous ne pouvons pas contrarier; puiſque c'eſt un honneur qu'on nous veut rendre & que ce ſeroit donner ouverture à la revocation de Monſieur de Chigi, que nous ferions connoître par ce procedé nous être trop confident; mais ils doivent avoir meilleure opinion du Gouvernement de la Reine & ſe tenir aſſurés en ſa parole Royale, qui n'écoutera ni conclurra aucun Traité qui contrevienne à ce qui eſt capitulé entre nous; & certes ſa fermeté paſſe l'ordinaire des Femmes & ſon courage ne cede en rien à celui d'aucuns Rois.

Puiſque Don Miquel de Salamanca a été tel que vous le dépeignez & dont nous avons ſujet de convenir avec vous, nous louons Dieu qu'il s'arrête auprès de Don Caſtel Rodrigo; mais il a trop parlé s'il prétend que ſon artifice puiſſe ſervir à un autre & nous nous rendrons très-difficiles à accorder de pareilles graces. Don Franciſco de Melos l'eſtime peu & s'en eſt ouvert aſſés librement.

Il donne avis de l'ordre mandé à Mr. de la Thuillerie de ne point engager la Cour à la garantie du Traité des Couronnes du Nord.

Si ma memoire ne me trompe, je crois vous avoir écrit qu'il étoit mandé à Monſieur de la Thuillerie d'éviter tout autant qu'il pourra d'engager Sa Majeſté à la garantie du Traité qu'il a ordre de ménager, & ne s'y porter qu'en toute extremité & recherché des deux Parties. Préſentement je lui réitere le même ordre, & diminue en quelque ſorte la facilité qu'il en avoit eu, lequel ſans doute en éloignera la propoſition par les raiſons que vous lui avez écrites, & pour reconnoître combien cela avoit de ſuite; mais ſi la Paix ou la Guerre dépendoient de cet engagement ſous la condition premiere, ſans laquelle on ne ſauroit le vouloir, je tiens qu'on paſſeroit condamnation, & ce que vous avez mandé qu'il falloit faire pour aſſoupir le differend d'entre ces Couronnes pour un des fondemens de cette reſolution; mais la gloire du Roi de Dannemark & celle des Regens de Suede nous retirera de cet embarras; car bien qu'ils ſoient ſages, ils ont grande opinion de leur puiſſance.

On n'apréhende pas les Eſpagnols en Catalogne, où l'on envoye Mr. le Comte de Harcourt.

Celle des Eſpagnols n'eſt pas telle qu'elle nous faſſe appréhender qu'en nous chaſſant de la Catalogne ils puiſſent jamais eſperer de remettre le Siége devant Perpignan. Un Corps médiocre & ce que trois Dioceſes du Langue-doc

1644. doc fourniront sans peine, garantiront cette Place; mais ceux qu'on a resolu de faire passer sous le commandement de Mr. le Comte d'Harcourt nous promettent non seulement d'y rétablir nos affaires, mais d'y ameliorer notre condition & celle de ce Peuple, dont la fidelité mérite de grandes louanges. En ce faisant, on execute le conseil que vous ouvrez & qui a été pris à l'exclusion de tout autre sans aucune restitution, sans toutefois rompre les autres projets qu'on a formés sur les avantages reçus en la derniere Campagne, & graces à Dieu, nous ne manquons ni d'hommes ni d'argent, dont pourtant nous ne lairrons d'être ménagers, afin de n'être jamais nécessités d'écouter des conditions honteuses pour n'avoir pas dequoi continuer la Guerre.

La Lettre des Suedois aux Princes de l'Empire conçüe en termes très-forts.

Bien que les Suedois ayent écrit des Lettres excitatives aux Princes de l'Empire dont les termes sont pressans & plus fâcheux à supporter à ceux de la Maison d'Autriche que ceux énoncés en la vôtre, ils les dissimuleront, craignans bien moins qu'ils ne fassent impression que la vôtre & pour appréhender davantage les forces de cet Etat & que les Princes Catholiques ne se lient; ce qu'ils ne craignent point de l'autre côté & même que les Protestans y prennent plus d'attache, voyans bien qu'ils ne peuvent être défendus que par nous.

La France ne veut point assister l'Electeur de Brandebourg contre le Duc de Neubourg, de peur que les Calvinistes ne deviennent trop forts.

L'Electeur de Brandebourg donne bien témoignage de cette verité en nous faisant rechercher Leurs Majestés, estimant qu'il faut cultiver son affection pour lui insinuer de prendre de fortes resolutions; mais éviter de lui faire esperer de l'assister directement ni indirectement contre le Duc de Neubourg. Il échet de craindre la trop grande puissance des Calvinistes, & lui-même se tient si assuré des Etats & du Prince d'Orange, que cela donne sujet de marcher plus retenu avec lui. De plus il seroit très-difficile de persuader à Madame la Landgrave de lui remettre la Ville de Calcar; & cela ne se pouvant faire que par nos instances, vous jugez bien que ce seroit de nouveau offenser l'Electeur de Cologne & le Duc de Baviere, lesquels vous ont mandé être prêts de députer à Munster; & leur Exemple y en attirera sans doute beaucoup d'autres; ce qui nous est très-avantageux, & la force que font les Ennemis pour les en dissuader nous est une raison convainquante du profit qui nous en peut arriver; & ce que cet Electeur de Brandebourg avance de se soumettre à l'arbitrage de Sa Majesté, si l'autre vouloit faire le semblable, est une proposition captieuse, d'autant qu'il sait bien que Neubourg ne s'y resoudroit point aisément, après même avoir été offensé de nous. S'il juge qu'il lui soit utile de faire la Guerre, il la peut commencer, & lors qu'ils seroient aux mains, il seroit tems de déliberer quel parti nous aurions à épouser.

J'ai remis à Monsieur Hoeufft les Ordonnances de vos Appointemens: Monsieur de Bailleul a promis de les faire acquitter, & fait excuse de n'y avoir pas pourvu. J'éviterai de parler en la suite de cette Lettre, commençant de répondre à la votre du 12, des matieres dont je me suis assés expliqué & qui avoient été par vous, Messieurs, touchées en l'une & en l'autre; je veux dire des Pouvoirs & de tout ce qu'il y a de la dépendance, hormis en ce qui concerne le Pape.

Le procedé des Espagnols blâmé.

Le procedé des Espagnols doit être blâmé par tous les gens loyaux, & le piége qu'ils vous avoient voulu dresser tourne à leur confusion. Si cela restoit en question, je vous dirai que, sans s'arrêter aux considerations par vous prises sur l'occasion du tems, on vous ordonneroit de nommer le Pape dans votre Pouvoir; ce qui est defferé à la médiation ou à la dignité, autant qu'à la personne de celui qui est maintenant élevé à cette Dignité, nous n'avons qu'à en bien esperer. On juge à la verité qu'il a inclination pour l'Espagne; mais ceux de la Maison en prennent d'autres & la vigueur avec laquelle nous avons agi, châtiant le Cardinal Antoine, a été fort bien reçuë du Pape, & du Public; & sa belle-Sœur s'est écriée, quel malheur ce leur avoit été de prendre Alliance en une Maison haïe de la France. Quand l'on aura vû que l'on ne choye pas davantage Monsieur le Marquis de St. Chaumont, ni le Cardinal Theodoli, cela fera encore considerer au Pape que la France ne se conduit pas à baguette & qu'il la faut rechercher & lui plaire pour y avoir de l'autorité. Il est bon que vous informiez Mr. le Cardinal Richi de tout ce qui s'est passé sur ce fait, afin qu'il en fasse donner information, & qu'il convient que Monsieur le Nonce s'en fasse aussi entendre adroitement à qui il jugera le devoir faire. On a voulu ôter le nom de Sa Sainteté quand on l'a trouvé; on l'a desiré mettre pour en faire parade; & quand on l'a consenti, on prend parti de l'ôter. 1644.

On espere bien du Pape.

J'attendrai avec le double du Pouvoir concerté celui de nos Parties, & l'information que vous me promites de tout ce qui s'est passé contre vous; le tems qu'on mettra pour le lire ne sera pas perdu. Sur les Lettres de Monsieur le Duc de Baviere & celle de Monsieur l'Electeur de Cologne il y auroit beaucoup à dire; mais pourvu qu'ils satisfassent à l'envoi de leurs Députés, tout doit être oublié. Je m'étonne qu'on l'ait promis à ces deux-ci & qu'on l'ait denié à Brandebourg; car, pour y avoir plus de confiance, ils n'ont que le droit commun. Il n'y a point en cette Cour de Gentilhomme de la part de l'aîné; souvent on écrit qu'il vient & tout cela est retardé; mais les Suedois n'en doivent être en ombrage. Ce que j'ai dit au sujet du Légat se doit aussi appliquer à celui du Gentilhomme, & desire que vous suiviez l'ordre porté par vos Instructions pour proposer les diverses matieres qu'elles contiennent, sans y apporter nul changement que celui qui vous a été mandé de préferer les affaires d'Allemagne à celles d'Italie, ayant au préalable établi la sureté du Traité par la voye de la Ligue. Si cela se peut, ainsi qu'il est porté ésdites Instructions; & cela ne se pouvant executer que tous les Princes intéressés ne soient par eux ou par leurs Députés ésdits Lieux de l'Assemblée, que l'ouverture que vous faites de demander qu'ils y soient intimés est juste, & cela doit être bien reçu du Public ensuite de la liberté de l'Electeur de Treves; & en l'une & en l'autre de ces propositions, vous serez sans doute secondés des Ministres de Suede.

On se contente que les Electeurs de Baviere & de Cologne envoyent leurs Députés à Munster.

Il souhaite que les Plenipotentiaires préferent les Affaires d'Allemagne à celles d'Italie,

Mais pour l'ouverture que vous faites de déclarer que Sa Majesté se resoudra de retirer ses forces de l'Empire, pourvu qu'on ait assuré l'execution de la Paix & qu'on remette les choses en tel état qu'elles étoient en 1618, tant Sa Majesté que tous ceux qui sont de son Conseil ont jugé qu'il falloit du tems pour s'en resoudre, d'autant que cette ouverture feroit croire que nous insisterions bien legerement pour conserver ce que nous y avons occupé, & donneroit esperance à l'Ennemi & ne produiroit nul bon effet. Aussi ai-je fait remarquer que vous n'avancez cette ouverture que pour être éclaircis & dans l'opinion qu'elle seroit rejettée de l'Empereur & du Duc de Baviere;

L'offre de retirer d'Allemagne les troupes, pourvû qu'on soit assuré que les choses seront rétablies sur le pied de 1618. mérite d'être examinée à loisir.

1644. viere; & néanmoins cela n'a pas fait qu'on ait changé de résolution. Il seroit bien à propos que vous missiez par écrit ce qui est à craindre, ou à espérer de cette Proposition, afin que cela nous servit de pied, pour déliberer sur la matiére.

J'ai reçu le Double du Chiffre, que vous avez baillé à Mr. de Bregi, & duquel j'étois en peine; & ayant su que le Gouverneur de Zooest avoit retardé les Courriers, j'en ai fait plainte à Mr. de Polelme, qui a promis de lui en écrire, ainsi que je ferai à Mr. de Beauregard. Je ne doute point que Madame la Landgrave ne le blâme.

Ceux de la Ville de Cologne ont écrit à la Reine; mais ils sont trop dépendans de l'Empereur.

Ceux de la Ville Impériale de Cologne ont écrit à Sa Majesté; mais en des termes trop attachez & dépendans de l'Empereur, sans l'approbation duquel vous n'aurez point de leurs Députez. Je n'ai pas jugé qu'il leur fallût faire de réponse. Je vous pardonnerai de vous plaindre de ma longue Lettre. Je suis &c.



LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 3. Decembre 1644.

L'Ambassadeur de Portugal fait des instances à la Cour, afin qu'on travaille à Munster, pour y faire recevoir les Ambassadeurs du Roi son Maître. La Cour y consent, pourvû que cela n'augmente pas les difficultez pour le Traité. L'Ambassadeur des Etats arrive à Paris, chargé de Propositions difficiles. L'Ambassadeur des Etats fait connoître que, si l'on peut leur obtenir une longue Trêve avec les Espagnols, ils tiendront la France quite de toute obligation. On envoye aux Ambassadeurs de l'Argent pour leurs Appointemens. Le Pape veut envoyer trois Nonces extraordinaires, pour exhorter les Rois à la Paix. On parle d'une Ligue en Italie. Mr. de Bregi est bien reçu en Pologne.

MESSIEURS,

J'Aurois été en peine, n'ayant pas eu de vos nouvelles le jour accoûtumé, s'il ne m'étoit souvenu, que, par le précedent Courier, vous m'avez mandé que vous m'en dépêcheriez un Extraordinaire, lequel vous pouvez avoir retardé un peu plus que vous n'aviez délibéré, afin de nous envoyer par lui une exacte information de tout ce qui s'est passé en vos Conférences, sur le sujet des Pouvoirs, & d'un Ecrit, dont l'Ambassadeur de Venise m'a entretenu, ainsi que je vous l'ai mandé. 1644.

L'Ambassadeur de Portugal fait des instances à la Cour, afin qu'on travaille à Munster, pour y faire recevoir les Ambassadeurs du Roi son Maître.

Présentement, que je n'ai point à répondre à vos Lettres, & que je ne puis pas consentir d'omettre un seul jour d'Ordinaire, sans vous donner compte des vives instances, qui nous sont faites par l'Ambassadeur de Portugal, à ce qu'en conformité de ce qui est porté par vos Instructions, qu'il tient lui avoir été communiquées en ce point, par les assurances expresses qui lui en furent données, que vous ayez à en faire de telles envers les Médiateurs, afin qu'eux de leur côté les portans avec une pareille force ils obtiennent des Ministres Imperiaux, ou du Roi Catholique des Sauf-conduits, pour ceux que son Maître veut envoyer à Munster. On est bien d'avis de cela même; mais non que, les autres le refusans, cela donne lieu à une rupture, à quoi ces gens-ici tendroient; mais au contraire, que vous vous contentiez de vous pouvoir justifier à leur endroit, & envers le Public de ne l'avoir fait qu'à bonne intention, recherchez & obligez de le faire, sans toutefois porter si avant, que cela pût donner soupçon que nous recherchions à augmenter les difficultez qui se rencontrent au Traité. Mais comme on ne voudroit rien entreprendre, qui pût faire porter un tel Jugement, on desire que notre dessein soit si secret, que la disposition que nous avons à nous relâcher ne soit un moyen de refus. Il me souvient fort bien de ce que vous m'avez écrit, au sujet des Portugais; mais ils ne sont pas capables de prendre patience, & pour me délivrer de leur importunité, je me resous de vous écrire prématurément, bien qu'au vrai c'est sans péril; puis que si vous obtenez quelque chose, qui facilite leur intention, ou qui la rende plus difficile; en un cas comme en l'autre, il faut toûjours faire cette instance.

La Cour y consent, pourvu que cela n'augmente pas les difficultez pour le Traité.

L'Ambassadeur des Etats arrive à Paris, chargé de Propositions difficiles.

L'Ambassadeur de Messieurs les Etats, arrivé depuis peu de jours, & qui n'a encore pris qu'une Audience, se trouve chargé d'en faire sur des matieres difficiles, comme de dire, de demander qu'il soit inseré au Traité que vous avez conclu avec ces Messieurs, étant à la Haye, cet Article si opiniâtrement poursuivi par eux, & si raisonnablement rejetté par vous, qu'au cas que nous faisions la Paix, & eux la Trêve, qu'icelle expirée, si leur Ennemi ne la leur veut prolonger, que nous soyons obligez de r'entrer en Guerre. J'aurai bien plus de peine que vous n'en avez eu; car vous aviez à faire au plus habile de l'Etat, & moi aux plus opiniâtres, & qui ne me savent jamais rien dire ni répondre, sinon, qu'ils ne peuvent consentir que nous avancions notre Traité, que sous cette condition. Je me suis pourtant laissé dire, que les plus habiles d'entre eux sont pour prendre le parti que vous aviez ordre de leur proposer. Ainsi la plus grande difficulté sera du plus ou du moins des sommes qui leur devront être promises; mais cela ne pourra être ménagé que sur les Lieux. Nous aurions grand besoin de Mr. de la Thuillerie, lequel se trouve occupé en une Affaire assez difficile, qu'il faut hâter de conclure, ou nous serons obligez d'y envoyer un autre. Il est vrai que l'on peut faire durer la Négociation, & par des Réponses générales éluder la presse, & ainsi donner tems audit Sieur de la Thuillerie de retourner en son poste.

Il me vient de souvenir, que le même Ambassadeur, me parlant du contenu au premier Article de ses Demandes, se laissa entendre que, si

1644.

L'Ambassadeur des Etats fait connoitre que, si l'on peut leur obtenir une longue Trêve avec les Espagnols, ils tiendroient la France quitte de toute obligation.

si la Trêve leur avoit été concedée, par exemple pour neuf ans, & que le lendemain la France leur en obtint la prolongation, pour pareil terme, qu'ils nous tiendroient quittes de toutes sortes d'obligations; ce que je me suis souvenu de vous écrire, afin qu'il vous plaise examiner cela, & me mander votre sentiment, jugeant que, puis que les Espagnols sont résolus de faire la Paix avec eux, ils ne peuvent éviter de faire une Trêve à longues années; qu'ils pourront se porter à cette prolongation, laquelle, accordée sur les instances de la France, la dégageroit de toutes sortes d'obligations, & sans être liée pourroit, ce tems expiré, prendre ses mesures sur l'occurrence du tems, & des affaires.

Ceci est un Projet brusque, que mon Esprit vient d'enfanter, sans que j'en aye donné part à personne. C'est pourquoi je désirerois, que ce que vous m'y répondrez fût une Lettre particuliére, de laquelle je pourrois user, selon que je verrois à faire, & que je pourrois être éclairci de vos prétentions. J'ai signé une Ordonnance de cinquante mille Ecus, que j'ai fait remettre à Mr. Hoeufft, afin que la même Somme soit par lui remise à Amsterdam; vous vous en servirez, & la pourrez prendre pour vos Apointemens. Il vous plaira de régler un jour préfix, c'est-à-dire, en établir un auquel il faudra desormais commencer à vous faire payer, afin que de trois en trois mois, ou de six en six, au plus tard, il y soit pourvu. On parle de les augmenter; cela semble résolu; mais il n'est pas encore commandé.

On envoye aux Ambassadeurs de l'argent pour leurs Appointemens.

Le Pape veut envoyer trois Nonces extraordinaires pour exhorter les Rois à la Paix.

Les avis qui nous viennent de Rome confirment, que le Pape s'est résolu à l'envoi de trois Nonces extraordinaires, pour exhorter les Rois à la Paix, que l'on y tardera d'y désigner un Légat, & que les Informations que le Pape prend du mérite de Mr. de Chigi lui tournent à compte. La Négociation, si elle étoit décernée, tomberoit sur le Cardinal Capponi, qui passe pour le plus fin du College, & difficilement pourra-t-elle être conferée au Neveu de Sa Sainteté, fait Cardinal, ainsi que je vous l'ai mandé. Du même Lieu, comme de Turin, on nous écrit, que l'on songe à faire une Ligue avec les Princes d'Italie, pour la conservation de leurs Etats; que, pour y attirer Madame de Savoye, on lui offre la restitution de Verseil, & une Armée pour nous chasser du Piémont. Nous sommes bien assurez de l'intention de cette Altesse, & en quelque sorte méprisons cet avis, n'y ayant point de raison de soupçonner que les Princes & Potentats d'Italie désirassent que Pignerol nous fût ôté; que s'il nous doit demeurer de leur propre consentement, nous pouvons nous-mêmes être compris dans cette Ligue, & vous savez que nous ne sommes pas éloignez d'en promouvoir deux. Néanmoins la prudence conseille, qu'on se défie, & que c'est la plus grande qu'on puisse avoir, nous n'omettrons aucune diligence pour en apprendre le vrai; vous pouvez en pénétrer quelque chose du Discours de Contarini. C'est pourquoi je vous en écris, étant assez malaisé, quelque habile homme qu'il soit, qu'il ne lui en échape des paroles qui vous donneront lumiére des prétensions du Sénat. Pour Mr. le Nonce, si l'on lui en écrit, ce sera par des Amis particuliers, & celui-là confidemment vous en pourra parler. Ce seroit blesser votre prudence, que de vous avertir, de ne lui donner nulle part de ce que je vous en écris. Les Lettres qui me sont écrites par Mr. de Bregi, nous apprennent qu'il a été bien reçu en Pologne, qu'il espére y ménager les Affaires de Sa Majesté, & qu'il croit que le Prince de Transilvanie ne donnant point de jalousie, par de trop fortes Garnisons, au Roi de Pologne, & ne se servant dans la Guerre que des Troupes Chrétiennes, que cette Majesté n'y prendra point de part. Cela même sû par Mr. de Croissy lui facilitera ce qu'il a à négocier avec ce Prince. Il couroit un bruit de la défaite de Gallas, mais n'en ayant point d'avis de Mayence, de Hollande, ni de l'Armée de Torstenson, j'en doute. Je suis &c.

On parle d'une Ligue en Italie.

1644.

Mr. de Bregi est bien reçu en Pologne.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

A Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN.

A Paris le 9. Decembre 1644.

Il les exhorte à se réünir.

MESSIEURS,

Celui que je vous ai dépêché, ayant tardé jusques aujourd'hui, pour attendre les Lettres de Mr. le Cardinal Mazarin, je me servirai de l'occasion qui se présente, pour ajouter à mes précédentes celle-ci, & pour vous assurer que vos Divisions ne pouvant être secrettes aux Ennemis, leur fait esperer de pénétrer vos plus secrettes pensées, jugeans que la contrarieté, qui se trouve en vos avis, vous donne lieu de vous en ouvrir, & que par l'entretien, qu'ils auront avec vous, ou par celui que leurs Gens auront avec les votres, ils découvriront ce que vous pensez. Ne pensez point que je vous dis cela, pour vous convier à vous réünir; c'est avec grande connoissance, & s'il vous plaisoit en entrer en discours avec Mr. Chigi, le faire tomber à propos, & bien adroitement, afin qu'il ne connût point que votre intention soit de pénétrer son secret, vous verriez bien que l'on ne vous en écrit pas sans grande connoissance. Saavedra s'en est vanté, & il passe pour Homme extrémement délié, & qui ne s'étudie qu'à déviner les pensées d'autrui.

Il les exhorte à se réunir.

Diverses Lettres m'ont appris que, si Gallas s'est bien retiré sous le Canon de Magdebourg, ce n'a pas été sans perdre bien des gens, ayant été contraint d'abandonner ses Malades & Blessez, dont le nombre excedoit celui de quinzecens Hommes, & que les deux mille Chevaux, & autant de Fourageurs, qu'il avoit détachez, ayant été rencontrez par Mr. Torstenson, ils ont été tuez, ou pris. Il poursuit ledit Gallas, logé à son opposite, à dessein d'achever de le ruiner, à quoi Koningsmarc contribuë aussi de son côté. Je suis &c.

FIN DE LA I. PARTIE DU TOME II.

SUPLÉMENT AUX LETTRES DE LA COUR ET DES PLENIPOTENTIAIRES DE FRANCE ECRITES EN MDCXIV. TOUCHANT LES NEGOCIATIONS DE MUNSTER ET D'OSNABRUG.

LETTRE De Monsieur D'AVAUX, à Monsieur de BRIENNE.

Du 25. Mars 1644.

Il n'a depuis long-tems reçu des Depêches. Hormis une par le moyen de Monsieur Servien. Il le prie de remettre les paquets entre les mains de N. pour les avoir au plûtôt.

MONSIEUR,

Il n'a depuis long-tems reçu des Dépêches.

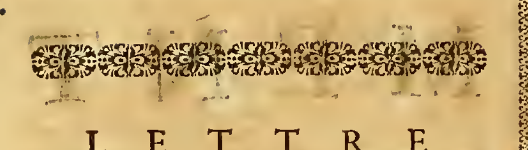
Hormis une par le moyen de Monsieur Servien.



IL y a long temps que je n'ai point reçu de vos Dépêches, je crois que Monsieur Servien me les apporte. Il m'a envoyé celle du cinq de ce mois laquelle il a bien fait d'ouvrir afin de pourvoir à ce qui est ordonné pour ces quartiers-là. Je répondrai au surplus la semaine prochaine; & me contente pour cette fois de vous adresser la Lettre ci-jointe. S'il vous plaît faire mettre votre paquet entre les mains de Monsieur.... il saura bien me l'addresser par une voye courte & assurée. Cependant, après vous avoir souhaité les bonnes Fêtes, je demeure, &c.

Il le prie de remettre les paquets entre les mains de N. pour les avoir au plutôt.

1644. 1644.



LETTRE
De Monsieur de BRIENNE, à Monsieur D'AVAUX.

A Paris le 2. Avril 1644.

On conçoit de bonnes esperances d'une Paix avantageuse pour la France. Avis de Rome touchant la Médiation du Cardinal Ginetti en qualité de Legat. La Paix d'Italie se fait à l'insçû des Espagnols. Touchant les Traitez de la France avec la Hollande. On détermine en France l'état de Guerre.

MONSIEUR,

On conçoit de bonnes esperances d'une Paix avantageuse pour la France.

DE la joye que la Reine ressentit voyant une Lettre du 18. du passé dattée de Munster, je conçus que celle qu'elle aura de la Paix sera extraordinaire. Le bon accueil qui vous a été fait par les Ministres des Princes, qui vous y attendoient avec impatience, donne lieu d'en bien augurer, ou, comme vous l'avez remarqué, ils affectent de tromper le monde sous de belles apparences, mais ils ont affaire à des personnes qui penetrent bientôt leurs sentimens, & dont la conduite éclaircira un chacun des saines intentions & des bonnes dispositions de Sa Majesté. Il est certain que de tous les biens qu'on reçoit de la main de Dieu, le plus grand est celui de la Paix, & que la Constitution presente des affaires rend absolument néceſsaire. Sa Majesté entend que puisque les Plenipotentiaires de l'Empereur, & du Roi Catholique ont fait en votre endroit toutes les avances que vous pouviez desirer, que vous correspondiez par de pareils offices de civilité & de respect, & conservant à cette Couronne les prééminences, vous ne fassiez perdre à la Nation l'avantage dont elle est en possession, de passer pour la plus civile du monde.

Avis de Rome touchant la Médiation du Cardinal Ginetti en qualité de Legat.

L'on me mande de Rome que le Cardinal Ginetti se dispose d'en partir, & qu'il fera bonne diligence pour se rendre à l'Assemblée. La santé du Pape est affermie & un Cardinal servant en une affaire de la conséquence de la Paix génerale, seroit pour concevoir de grandes esperances dans le prochain Conclave,& ce sont ces raisons qui le pressent. Je ne doute point que quand Monsieur le Marquis de saint Chaumont, qui a dû arriver à Rome le sixieme du passé, y aura fait entendre l'état où les affaires se trouvent à Munster, que cela ne hâte encore le Legat, & que Monsieur Chigi les ayant apprises ne se desespere de ne s'y être pas rencontré, puisque l'Ambassadeur de la Republique peut tirer quelque avantage d'avoir si bien ajusté votre reception. Pour avoir manqué de quelques chevaux, votre entrée n'en aura pas été moins belle; l'on sait que vous aimez à dépendre, & la pompe est le moins considerable de l'Ambassade. Le Public n'en reçoit aucun soulagement qui l'attend de votre suffisance. Je ferai bailler cette Dépêche à Monsieur l'Ambassadeur Justiniani, & je le prierai de la faire passer sous la couverture de la sienne à Monsieur Contarini, & je continuerai par cette voye jusques à ce que vous en ayez reglé & assuré une autre. Il semble que de Bruxelles il faille aller à Wezel, passant la Meuse à Venlo, ou à Ruremonde, & n'y ayant point d'Ordinaire établi, qu'il coûtera beaucoup en Couriers. Je croi que vous avez déja songé à ce qui est à faire & à assurer les chemins, & desormais nous serons forcez d'accorder avec facilité les Passeports, qui nous seront demandez par les Espagnols, que nous essayerons de diminuer en les rendant difficiles. Ils ont eu une mortification en Italie d'y voir conclure la Paix sans y avoir eu part. Je vous la donne pour faite sans pourtant en avoir eu encore avis, mais je fonde le mien sur l'esperance qu'en a conçuë le Cardinal Bagni, & sur ce qu'en a déclaré le Grand Duc, lequel a donné les mains aux changemens que le Pape a apporté aux Articles, jugeant, par celle-ci qui avoit l'essentiel, pouvoir satisfaire l'autre de quelques termes & paroles. De douter de la sagesse de la République en cette occasion, il me semble que c'est commettre un crime, & ces deux puissans Princes ayans pris une resolution, Modene & Parme sont obligez de la suivre.

La Paix d'Italie se fait à l'insçû des Espagnols.

J'ai envoyé déja il y a quinze jours à Monsieur de la Thuillerie, la ratification des deux Traitez que vous avez conclus à la Haye. J'attends celle de Messieurs les Etats, & j'ai jugé que pour presser de me l'envoyer il n'y avoit point de meilleur moyen, que de leur en donner l'exemple, & considerer qu'il seroit plus honnête qu'elle leur fût presentée par un Ambassadeur que par un Secretaire. Pour faciliter un Traité on se prepare à faire puissamment la Guerre. Jeudi dernier on déclara trois Generaux; de la premiere & principale armée, Monsieur le Duc d'Orleans, pour son Lieutenant, le Maréchal de la Meilleraye; de la deuxieme, Monsieur le Duc d'Anguien, & le Maréchal de Guiche y doit servir; & de la troisieme, le Maréchal de Gassion. Outre ces Armées, il nous reste des forces suffisantes pour en former une quatrieme, & celles d'Italie & de Catalogne sont fournies & completes, & l'on a si bien pourvu & à l'un & à l'autre que le Prince Thomas en reste content, & que le Maréchal de la Motte sera à plaindre ou à blâmer s'il ne fait quelque chose de considerable. Celle du Maréchal de Turenne se fortifie à vûe & l'on espere beaucoup, de son cœur & de sa conduite. L'on en mettra une de mer plus puissante, que l'année derniere, de laquelle on ne se peut promettre que de grands avantages, & à toutes ces dépenses & aux autres que vous savez l'on fournit gaïement. L'Etat se montre puissant & fera tête de tous côtez aux Ennemis; qui est à mon avis le meilleur moyen pour les disposer à la Paix. Je suis &c.

Touchant les Traitez de la France avec la Hollaode.

On détermine en France l'état de Guerre.

LET-

1644. 1644.

LETTRE

De Monſieur de

BRIENNE

à Meſſieurs

D'AVAUX,

ET

SERVIEN.

A Paris, le 23. Avril 1644.

Il ne veut pas leur écrire à chacun en particulier. Sentiment du Miniſtre par rapport aux Pleinpouvoirs & ſur le Rang. Et les Paſſeports pour les Miniſtres. Le Roi de Pologne prie la Reine d'être la Marraine de ſon Enfant à naître. La Reine T. C. y conſent. Réflexions là-deſſus. Affaires de Liege avec la Landgrave. On decharge la Ville de Colmar des Contributions. But de cette complaiſance. Affaires du Palatin. Plaintes des Miniſtres Catholiques contre les Suedois.

MESSIEURS,

Il ne veut pas leur écrire à chacun en particulier.

EN toutes choſes je voudrois ſuivre l'exemple que vous me donneriez, excepté ſeulement de cette regle de vous écrire en particulier, quand bien vous m'en auriez ouvert le chemin, & ſoit par pareſſe ou par raiſon un ſentiment contraire me ſemble le plus raiſonnable. Ainſi au lieu de répondre aux deux Lettres de Monſieur Servien, en datte du 9. du courant, reçuës le 20. & de lui écrire à lui ſeul, je vous adreſſe à tous deux la réponſe qu'il m'a été commandé d'y faire.

A cette raiſon l'on joint une ſeconde, que ce qui n'a pas été ſigné par l'un ne laiſſoit d'en être approuvé, & que déja étant ſeul ſur les affaires principales de cette Dépêche, il avoit ouvert ſon ſens auquel celui de ſon Collegue ſe raporte ſi parfaitement que nous pouvons dire qu'ayant déja répondu à la premiere Dépêche, l'on pourroit s'excuſer de le faire à ces dernieres. Toutefois Sa Majeſté a jugé qu'il vous pouvoit être dit que la prétention de l'Ambaſſadeur de Veniſe s'appuie des honneurs qu'il reçoit des Miniſtres de l'Empereur & du Roi Catholique, & qu'étant probable qu'il les recevra du Nonce, il aura toûjours d'autant plus de droit de les demander. La Paix qui a été concluë entre ſa Sainteté & la République, dont j'eſſayerai de vous envoyer les Capitulations, & qu'au plus tard je joindrai à la Dépêche ſubſequente à celle-ci, donnera lieu à leurs Miniſtres de s'entreviſiter, & cela même contribuera beaucoup à avancer le Traité de la Paix génerale. Si les Médiateurs uſent de reconnoiſſance à l'endroit de la France, ils en appuiront les juſtes interêts, n'ayant omis ni ſoin ni travail, pour établir entre leurs Maîtres l'union & la tranquilité, qu'ils ſont forcés d'avouer leur avoir été procuree en une conjoncture d'affaires qu'elle leur étoit aux uns & aux autres également néceſſaire. Au premier jour nous recevrons les ratifications du Traité, & les complimens que déja les Miniſtres des Princes nous en rendent, qui attendent des Lettres de leurs Maîtres pour les rendre avec plus de chaleur.

Et pour revenir à vos Lettres, nous avouons bien avec vous que dans les Conciles mêmement aux derniers, la République de Veniſe a été précedée par Savoye, mais cela a été changé, & la Reine ne peut rien faire qui bleſſe un droit acquis, ni demander ou prétendre des Ambaſſadeurs de cette République, que ce qu'ils ont accoûtumé de rendre à ceux de cette Couronne. C'eſt votre ſens & Monſieur d'Avaux s'en eſt ouvert avec le leur qui n'a pas jugé le parti recevable pour des conſequences qu'il en a tirées, & l'on eût été plus en droit de ſuivre l'exemple qui ſe pratique à Rome, ſi l'on ne s'en étoit point relâché, & que l'on eût été aſſuré que le Nonce eût fait quelque choſe du moins de ſemblable, puis qu'arrivant à Munſter, & voyant deux formes de traitemens établis, il eſt en droit de choiſir celle qui ſemblera la plus juſte, & celle qu'il pratiquera fera foi; car ſi bien les Miniſtres qui ne doivent pas recevoir celle de ceux d'Eſpagne, ſont comme forcez de ſuivre celle de ceux de l'Empereur, ne pourront à plus forte raiſon rejetter celle du dit Nonce. C'eſt à vous, Meſſieurs, à conſulter ce que vous avez à oppoſer à cette raiſon, & à nous en informer, & nous vous remettons à nos precedentes Dépêches.

Sentiment du Miniſtre par rapport aux Pleinpouvoirs & ſur le Rang.

En voyant les Pouvoirs qui vous ont été communiquez, & decernez par l'Empereur & le Roi Catholique, vous aurez déclaré aux Médiateurs ſi vous les tenez ſuffiſans pour faire l'ouverture, & la concluſion du Traité. Sans doute ſi la qualité d'Ambaſſadeurs n'étoit jointe à celle de Plenipotentiaires, vous vous ſeriez plaints de ce que de bonne foi vous auriez traité avec eux, les en tenans honorez, & c'eſt notre ſens que c'eſt cela qui donne le rang, comme l'autre l'autorité de traiter, & de conclure. Que s'ils ne l'avoient pas, ce qu'ils auroient fait à l'avantage de l'Ambaſſadeur Venitien, ne pourroit pas être par lui allegué. Apparemment l'Empereur l'aura donné au Comte de Naſſau, & les Eſpagnols la reconnoiſſent ſi eſſentielle qu'ils l'avoient compriſe és Patentes accordées à Dom Franciſco de Mélos, deſigné Plenipotentiaire pour le Traité de Paix. Le doute que je pouvois faire qu'ils l'euſſent retranché à ceux qui ſont de leur part à Munſter, procederoit de la crainte que j'ai que ſachant

 bien

1644. bien qu'ils y feront contraints de ceder à ceux de France, pour se maintenir en leurs folles prétentions, ils auroient pu faire cette chicane; ce que je crains d'autant plus que souvent ils ont donné pouvoir à quelque Prince de traiter & subdeleguer; comme il fut pratiqué à Vervins. Et pour lors les Députez cederent à ceux de France, sans faire de façons, disans que si bien ils ont pouvoir de promettre pour le Roi Catholique, ils ne comparoissent à l'Assemblée que comme Députez de l'Archiduc, ou de tel Vice-Roi ou Gouverneur. Sur cela aussi nous attendons de vos nouvelles, comme la resolution, que vous avez prise pour la sureté du passage de Monsieur l'Ambassadeur extraordinaire de la Thuillerie. Il est probable que ceux de l'Empereur ne lui auront pas dénié leurs Passeports, & néanmoins s'ils craignent que son entremise traverse leurs affaires, ils pourront les refuser & se fonder sur manque de pouvoir, & pour allonger promettre d'en écrire: ce qui vous auroit fait songer à quelque autre moyen pour le faire passer, comme de prendre celui de mer, & en ce cas vous auriez pris les précautions que vous mêmes jugez nécessaires, pour ne donner point de soupçons & de jalousie aux Suedois, dont les Ministres sont trop habiles pour ne pas connoître qu'il leur importe, & au public, de faire cesser la Guerre qu'ils ont ouverte contre Dannemarck, & ausquels la Médiation de cette Couronne ne doit jamais être suspecte, puisqu'elle contribue tout ce qui est de son pouvoir pour accroître la Domination de la leur, & pour accorder les dits Suedois. Cette raison ne sera pas de peu de force, que plus les Imperiaux craignent la Paix entr'eux & Dannemarck, plus elle est à l'avantage du public & des Couronnes Alliées, de sorte qu'il est vrai de dire que ceux-là seront demeurez persuadez que la fin, que l'on se propose de l'emploi du Sieur de la Thuillerie, tournera à leur profit.

Et les Passeports pour les Ministres.

Le Roi de Pologne prie la Reine d'être la Marraine de son enfant à naître.

La Reine T. C. y consent.

Réflexions là-dessus.

Ils doivent être très-obligez des déferences que l'on a pour leur Reine, & qu'en la considerant Sa Majesté a tardé à accepter la priere qui lui a été faite de lever sur les fonts l'enfant que Dieu donnera aux Majestez de Pologne, qui lui atouche de si près de parenté: à quoi enfin Sa Majesté a consenti, pressée des interêts du Public bien plus que de son affection, qu'il est aisé de prouver n'être pas grande puisque la condescendance bien plus que le sang l'a contractée, & il falloit jetter le Roi de Pologne pour jamais dans les interêts de la Maison d'Autriche, refusant un office de cette nature après les protestations, qu'il a fait faire de vouloir prendre les mouvemens de cette Couronne, & garder inviolablement les Traitez avec celle de Suede, de l'interêt de laquelle il avouë que la France ne peut ni ne se doit détacher, & Sa Majesté ne s'est voulu engager à ce qu'elle ne pouvoit honnêtement refuser, qu'elle n'ait su qui étoit destiné pour parrain de l'enfant, de peur qu'ils n'eussent pensé à en requerir l'Empereur, avec lequel elle l'eût refusé & ayant su que c'étoit avec un Prince puiné de la Maison de Pologne elle s'y est resolue, & pour lever tout sujet de soupçon donnera commission au grand Chancelier de Pologne, de la représenter en cette Ceremonie, & n'y envoye qu'un Envoyé pour lui en porter le pouvoir, afin d'ôter tout scrupule de Traité, & lequel aura ordre de passer par Munster. Sachant que c'est le Sieur de Bregi, dont la suffisance vous est connuë, vous jugerez bien de nos pensées, & quand il fut proposé j'appuyai sur l'heure qu'il fut déclaré par les raisons que je vous laisse à penser.

1644.

Affaire de Liege avec la Landgrave.

J'aurois fini si je ne m'étois souvenu, que depuis quelque jours un Courier dépêché par ceux de l'Etat de Liege, m'a rendu une Lettre de leur part pour me prier de faire office, en leur faveur, envers Sa Majesté qu'elle agreât de leur en rendre un essentiel, priant Madame la Landgrave, de s'abstenir de molester leur Païs qu'on sait être neutre, & qu'ils disent attaché aux interêts de la France, dont ils donnent pour témoin Monsieur le Colonel Martin, qu'ils ont favorisé en ses levées; ausquels je n'ai pu faire réponse, & me suis contenté de mander audit Colonel, que je vous écrivois pour être informé de vous Messieurs, ce que vous avez arrêté avec eux à vôtre passage, non qu'il ne me souvienne bien de ce que vous m'en avez écrit, mais pour laisser cette affaire indécise, & remettre à vos prudences d'y prendre le temperament qu'il conviendra, pressant Madame la Landgrave, de s'abstenir de faire des Courses dans leur Païs si cela nuit aux affaires publiques, ou l'exhortant de les continuer si les mêmes le requierent ainsi, ayant égard aux levées qu'on y fait pour le service de Sa Majesté, & de la cause commune. Sans doute ceux de cet Etat députeront vers vous qui en pourrez aussi tirer quelque avantage pour les exilez qui ont souffert, pour avoir la liberté de leur patrie en recommandant les interêts de la France.

On decharge la Ville de Colmar des Contributions. But de cette complaisance.

Pour y concilier de plus en plus l'affection des Villes Imperiales, Sa Majesté s'est resolu d'accorder à celle de Colmar la décharge des contributions, qu'on avoit mis depuis quelque temps sur les biens appartenans à leurs Bourgeois hors l'étenduë de leur Banlieuë & territoire, dont les Députez ont témoigné un si extraordinaire ressentiment qu'ils se sont engagez de le publier, & jugent ainsi qu'il est probable que les autres Républiques de la Germanie s'en sentiront; sinon obligez à la France, au moins à reconnoître qu'elle veut les aider à se maintenir en leurs privileges, & ils croient que sur ce que vous les avez conviez de députer à Munster, elles y seront resolues. Nous attendons la copie de la Lettre que vous aurez écrit, soit à l'Assemblée de Francfort, ou aux Princes Ecclesiastiques ou Seculiers de l'Empire; ce qui est d'autant plus nécessaire que l'Empereur essaye de les dissuader.

Affaires du Palatin.

Le Resident du Prince Palatin dit que le Duc de Baviere fait des efforts pour détacher le differend, qu'il a avec son Maître, de l'Assemblée génerale, & que l'Electeur de Brandebourg a appuyé contre celui-là. Cela me feroit croire qu'il peut avoir des sentimens pour la liberté de l'Empire, ainsi qu'un des siens nous en a assurez, & dont je vous écrivis dès l'année derniere. Vous êtes en lieu où vous jugerez aisément de ses desseins. L'on m'a mandé que les Princes Catholiques se plaignent de ce que les Ministres de Suede, ayant écrit aux Princes Protestans de se trouver en personne ou par leurs Députez à l'Assemblée génerale, ils ne leur en avoient point écrit, d'où ils inferent qu'ils veulent union avec ceux-là & non le bien de l'Empire. C'est à vous à juger qui en aurez usé autrement, si vous devez presser ceux-là de faire une seconde Dépêche, & en faire part aux Princes Catholiques. Je suis &c.

Plaintes des Ministres Catholiques contre les Suedois.

LET-

LETTRE
de Messieurs les Comtes
D'AVAUX
ET DE
SERVIEN,
à Monsieur le Comte de
BRIENNE.

Du 6. Mai 1644.

Voyage de Monsieur de Saint Romain. Il expliquera l'état des affaires.

MONSIEUR,

Voyage de Monsieur de Saint Romain. Il expliquera l'état des affaires.

NOus ne vous faisons que quatre lignes pour ne pas laisser partir cet Ordinaire, dont le départ nous presse extremement sans vous donner de nouvelles. Ce n'est pas qu'outre la réponse, que nous avons à faire à la Lettre qu'il vous a plu nous écrire du 23. du mois passé, & laquelle nous fut hier renduë, nous n'ayons beaucoup de choses à vous mander; mais vous les recevrez par Monsieur de Saint Romain, lequel ayant desiré faire un voyage en son Païs pour ses affaires particulieres, qui y requierent sa presence, nous y consentons d'autant plus volontiers, que les affaires ne sont pas encore échauffées, & le chargeons de faire diligence jusques à Paris, ensorte que nous esperons qu'il sera auprès de vous aussi-tôt que cette Lettre. Nous sommes, &c.

LETTRE
De Monsieur le
CARDINAL
MAZARIN,
à Monsieur de
SERVIEN.

A Paris, le 7. Mai 1644.

JE ne vous entretiendrai point par cette Lettre de beaucoup de choses qui concernent le service du Roi, & votre emploi. Vous en serez assés informé par les Dépêches de Monsieur de Brienne. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire mon sentiment sur un sujet qui s'est passé en Hollande, depuis que j'ai appris qu'il avoit été concerté entre vous & Monsieur d'Avaux, par un zele certes très-louable en lui-même, mais qui n'ayant pas été conduit avec toute la prevoyance, qu'il eût été à desirer, a produit un effet contraire au dessein que vous aviez eu.

Vous entendez bien que cela regarde la proposition qui fut faite à Messieurs les Etats, pour la liberté de conscience des Catholiques leurs Sujets. J'eusse souhaité de tout mon cœur qu'il vous fût tombé dans l'esprit combien elle devoit être mal reçuë, & que sans profiter à la Religion, elle ne pouvoit que faire préjudice aux affaires de Sa Majesté, qu'elle ne pouvoit qu'aigrir ces gens-là contre ceux que vous aviez intention de servir, & que Monsieur le Prince d'Orange seroit obligé d'agir contr'eux, pour faire voir qu'en cela il n'étoit point d'intelligence, avec nous & qu'il n'y avoit rien eu de concerté avec lui.

Vous pouvez avoir su quelles ont été les suites de cette action, & comme Messieurs les Etats ne se sont pas seulement portés à vous faire une Réponse moins respectueuse qu'ils ne devoient pour la Reine, mais à nous faire encore des plaintes semblables à la Réponse, qu'ils vous ont faite & à faire imprimer le tout comme par forme de Manifeste. J'avoue que sans cela & si la conjoncture se fût trouvée favorable à votre dessein, vous ne pouviez davantage flatter la Reine, dans son inclination ni m'obliger plus sensiblement en mon particulier, que de tâcher de rendre meilleure la condition des Catholiques en ce Païs-là, puisque ce n'est pas seulement par le zele, mais par un devoir particulier que je dois procurer l'avancement de la Religion, aux dépens mêmes de mon sang par tout où j'aurai lieu de le faire, & où la prudence me le conseillera.

1644. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous écrive avec cette franchise, puisque ce doit être une marque de l'estime que j'ai de votre personne, & combien je m'interesse en tout ce qui vous regarde. Croyez-le s'il vous plaît, puisqu'il n'est rien de plus vrai que la passion avec laquelle, je suis &c.

REPONSE

de Monsieur de

SERVIEN

à Monsieur le

CARDINAL

MAZARIN,

De Munster le.... Mai 1644.

MONSEIGNEUR,

JE serois bien malheureux si j'avois part au blâme de ce qui s'est passé en Hollande sur le sujet des Catholiques, puisque, sans faire une rupture ouverte à Monsieur d'Avaux, je ne pouvois faire davantage que ce que j'ai fait pour m'y opposer. La premiere fois qu'il en voulut parler aux Commissaires de Messieurs les Etats, sans nous en avoir communiqué auparavant, il nous en demanda notre avis tout bas dans l'Assemblée même, à Monsieur de la Thuillerie & à moi. Je m'assure qu'il ne desavouera pas que le mien fut entierement contraire à sa proposition & je fus vaincu non pas par aucunes raisons, mais parce qu'il attira Monsieur de la Thuillerie, dans son sentiment. Ce n'est pas que je trouvasse grand inconvenient d'en parler dans cette Conference qui étoit secrete, mais nous avions eu ce jour-là tant de contestation, & nous nous separions si mal satisfaits les uns des autres que je ne croyois pas le tems favorable pour mettre sur le tapis une affaire si chatouilleuse. Toutefois mon opinion ne fut pas lors de ne traiter point de cette affaire avec lesdits Commissaires, mais seulement d'attendre une conjoncture plus propre, où les esprits étant moins alterés nous pensions avoir sujet de croire que notre proposition ne seroit pas mal reçuë.

Monsieur d'Avaux ne laissa pas de faire ses instances à l'heure même & d'y employer le nom de la Reine quoi qu'il n'y eût aucun ordre pour cela dans nos Instructions. La Réponse des Commissaires fut seche & desobligeante, ils nous dirent tous qu'ils n'oseroient se charger d'une proposition de cette nature pour en parler à leurs Superieurs, parce que certainement elle ne seroit pas bien reçuë. Quelques-uns ajouterent que les Catholiques de Hollande étoient si attachez d'affection & d'interêt au Roi d'Espagne, & si ennemis de leur gouvernement & du nôtre que ce ne seroit ni la sureté de leur Etat, ni le service de la France de leur accorder plus de liberté que celle dont ils jouïssent, puisque personne n'étoit violenté en sa conscience dans toutes leurs Provinces. D'autres passerent plus avant & nous dirent que nous pouvions faire nous-mêmes cette proposition à leurs Superieurs, mais qu'elle étoit d'une si perilleuse conséquence parmi eux qu'elle seroit capable de nuire aux affaires du Roi, & au lieu d'avancer celles des Catholiques feroit certainement résoudre quelque nouvelle rigueur contr'eux. Peu de tems après Monsieur d'Avaux, pressé par quelques zelés du pays qui peut-être se vouloient servir de ses bonnes intentions pour une mauvaise fin, reprit la même pensée & nous demanda un jour que nous étions chez lui, Monsieur de la Thuillerie, & moi, si nous abandonnerions tout-à-fait les Catholiques. Je pris d'abord la parole pour le faire ressouvenir des discours qui nous avoient été faits par les Commissaires; qu'il falloit considerer que c'étoient les plus considerables de l'Etat & vraisemblablement les plus sages & les plus moderez; que cela nous devoit faire connoître ce que nous pouvions esperer ou plutôt ce que nous devions craindre lorsque l'affaire seroit mise en déliberation dans une Assemblée generale où le Peuple & les Ministres, qui sont furieux sur cette matiere, seroient les Maîtres de la Resolution; que je ne le croyois pas d'humeur pour ne vouloir faire qu'une Action d'éclat & d'ostentation qui non seulement ne servît de rien aux Catholiques, mais qui produisît un effet contraire au desir que nous avions eu de les assister. J'y ajoutai tant d'autres considerations, dont le recit importuneroit trop vu que mon discours dura plus d'une demie heure, & s'il ne s'agissoit de ma justification je n'oserois pas dire à votre Eminence, de peur de faire le vain, que, pour dissuader Monsieur d'Avaux de cette résolution, je remarquai dès lors tous les inconveniens qui nous en sont arrivez depuis. Enfin, sans alleguer aucunes raisons contre les miennes, il se contenta de nous demander s'il falloit donc tout-à-fait abandonner les Catholiques. Je répondis que non pas cela, qu'il falloit seulement s'abstenir des offices publics, mais que nous pourrions avant notre depart chercher les moyens de leur procurer quelque soulagement: à quoi Monsieur de la Thuillerie ajouta qu'à cela il n'y avoit point de difficulté. 1644.

Depuis ce jour jusques à celui de notre audience il n'en fut plus parlé entre nous quoi qu'il se passât plus de trois semaines. Je croi, Monseigneur, qu'il n'y a personne qui ne juge que ce discours étoit une resolution de concerter encore une fois ensemble les moyens de faire la chose doucement, plutôt qu'une deliberation derniere, en vertu de laquelle, dans un Emploi partagé également entre deux personnes, un seul ne peut s'attribuer l'autorité d'engager le nom de la Reine & l'honneur de toute l'Ambassade, sans avoir bien particulierement examiné ensemble la voye qu'il y falloit tenir & le lieu qu'il falloit choisir & avec quelles personnes il en falloit traiter.

Chacun sait qu'en semblables occasions les discours & les paroles doivent être mêmes pesées, & ce qui nous reste par écrit de la Négociation de Vervins fait voir clairement que les deux grands personnages à qui elle fut commise se communiquoient jusques aux moindres propositions & les harangues avant que les faire hautement.

Si

1644. Si un discours fait en passant dans une Conference où l'on n'aura fait qu'ébaucher une affaire à laquelle on demeure d'accord d'agir, passe pour une resolution suffisante qui donne le pouvoir absolu à l'un des assemblez d'en resoudre lui seul la forme, l'entreprendre & la conduire seul à sa mode, au temps & au lieu qu'il lui plaira, sans en demander l'avis de ses Collegues, la seconde personne d'une Ambassade se trouveroit en très-mauvaise condition & exposé à de perpetuelles surprises. Le premier auroit toute la satisfaction interieure & toute la gloire de ce qui réussiroit de bien qu'il pourroit attribuer à sa seule industrie, & l'autre ne lairroit pas de partager la honte & les réproches de tous les mauvais évenemens. Le devoir & la raison, Monseigneur, veulent que les choses soient traitées de meilleure foi. Si j'avois eu part au conseil de la Déclamation qui fut faite pour les Catholiques, si Monsieur d'Avaux me l'eût communiquée avant que de la prononcer, ou m'en eût dit la moindre chose pendant trois semaines que nous demeurâmes sans parler de l'affaire, si j'eusse été averti que, contre la coûtume, il eût dû envoyer ouvrir les portes d'une Audience de congé, pour y faire entrer tout le peuple afin d'ouïr sa Harangue, si j'eusse consenti qu'il en eût du être parlé en ce lieu & en cette forme, je suplie très-humblement votre Eminence de croire que je ne serois pas assez lâche pour le desavouër & que je tâcherois seulement à justifier mon imprudence par la bonne intention que j'aurois euë de servir la Religion. Mais qu'une action qui a été resoluë par Monsieur d'Avaux, directement contre mon avis & mes remontrances, & executée sans m'en communiquer ni en concerter les moyens avec moi, me doive être imputée, je me promets de la Justice de votre Eminence qu'elle ne lui permettra pas de faire ce jugement.

Qui eût pu croire, Monseigneur, que Monsieur d'Avaux, après m'avoir tenu son dessein caché pendant trois semaines, l'eût voulu aussi celer à Monsieur le Prince d'Orange, auquel nous avons ordre par nos Instructions de communiquer toutes choses avant que les faire pour y avoir son agrément?

Je fus si surpris lorsque Monsieur d'Avaux commença le discours & il me faisoit une si grande offense de l'entreprendre sans mon avis, que certainement, comme je lui ai fait dire depuis, si c'eût été une autre affaire que sur la Religion je l'aurois interrompu en presence de tout le monde.

Il y a tantôt quinze ans, Monseigneur, que j'ai l'honneur d'être connu de votre Eminence, & que je porte la qualité de son très-humble serviteur; elle m'a fait l'honneur de se souvenir que, parmi un nombre de defauts qui sont en moi, je n'ai jamais été ni menteur ni artificieux. Si cette affaire eût été concertée avec moi, comme c'est la raison & le devoir, je n'aurois pas eu l'effronterie, en sortant de l'audience, de me plaindre à Monsieur d'Avaux, de l'injure qu'il venoit de me faire, ni maintenant la bassesse de desavouër mon opinion.

Je me connois homme infirme & comme tel capable de tomber dans de grandes fautes, mais non pas, graces à Dieu, par malice ni par mauvaise intention. Tant s'en faut que je pretende de ne pouvoir faillir, & que je presume de prendre toujours le meilleur parti dans les affaires, que connoissant mes défauts, j'aime mieux d'ordinaire suivre l'avis des autres que le mien, pourvu que ce ne soit pas en des occasions où la complaisance passeroit pour une prévarication.

Si j'avois eu la moindre part à l'action de Monsieur d'Avaux, quelques mauvaises suites qu'elle eût euë, j'aimerois mieux confesser ingenuement qu'un excès de zele m'y auroit porté que de rejetter la faute sur autrui. Comme le premier manquement procedant de la foiblesse humaine seroit digne d'excuse, le second seroit malicieux & indigne d'un homme s'il n'étoit pas veritable. 1644.

Mais certes, Monseigneur, comme je n'ai point eu de part aux acclamations d'une si belle Harangue, je n'ai point été flatté de la qualité de Restaurateur de la Religion dans les Provinces Unies; & que je n'ai rien prétendu aux éloges qui devoient venir de Rome pour une si belle entreprise, il n'est pas juste qu'on me fasse maintenant partager le mauvais succès dont elle a été suivie; qu'après que cette rencontre m'a fait passer en Hollande pour demi-heretique, elle me fasse aujourd'hui passer à la Cour pour un imprudent.

Quoiqu'on puisse avoir dit à votre Eminence, j'aurai toûjours cette satisfaction dans l'ame que, comme je n'ai pas manqué de prevoyance pour juger que nos instances feroient plus de mal que de bien aux Catholiques de Hollande, Dieu qui voit les cœurs & les pensées des hommes sait bien que j'aurois sans regret prodigué tout mon sang pour y rendre leur condition plus favorable s'il y eût eu lieu de l'esperer.

Si je m'étends, Monseigneur, plus peut-être qu'il ne faudroit sur cette matiere, votre Eminence a assez de bonté pour excuser mon juste ressentiment dans une occasion qui blesse ma reputation. Je tiens Monsieur d'Avaux si homme d'honneur qu'il ne desavouëra pas une seule des circonstances qui sont dans cette Lettre; ce qui se pourroit aisément prouver, comme je m'y engage, par plusieurs personnes dignes de foi, lorsque le jour même de l'audience je lui fis ma plainte du mauvais traitement qu'il m'avoit fait, ayant entrepris une affaire de cette importance sans me la communiquer. Après avoir fait connoître la justice de ma plainte à tous mes amis, j'étois resolu d'en demander raison à la Reine, s'il ne se fût resolu de me donner satisfaction en avouant qu'il avoit eu tort & me promettant que les choses ne passeroient plus de la sorte à l'avenir, & en reconnoissant véritablement que, depuis les discours que nous avions eu ensemble touchant les Catholiques, il ne m'en avoit voulu reparler, pource qu'ayant dessein de leur faire cet office & ayant reconnu mes sentimens au contraire, il avoit apprehendé que je ne l'en voulusse empêcher; & je n'eusse jamais dit cette particularité si je n'y eusse été forcé.

Je me promets, Monseigneur, que Monsieur d'Avaux ne déniera pas d'avoir dit ces propres paroles & si je croyois que ce fût lui qui eût voulu persuader à votre Eminence que cette affaire avoit été concertée avec nous auparavant, je ne voudrois avoir témoignage que celui de sa Conscience & le souvenir de ce compliment qu'il me fit porter, pour lui faire avouër que nous n'avons jamais rien concerté ensemble sur ce sujet. Que si sa Memoire lui manquoit en cet endroit, il me seroit facile, comme je m'y oblige, de prouver ce que j'ai l'honneur d'écrire à votre Eminence par ceux qui employerent leur entremise pour nous accommoder.

Sans la satisfaction qu'il me donna, Monseigneur, j'eusse porté mes plaintes plus avant & ne me fusse pas contenté d'écrire succintement & comm een passant à Monsieur le Comte de Brienne, lorsque je lui envoyai la deliberation de Messieurs les Etats imprimée, où nous sommes si

1644. si mal traitez que j'étois un peu à plaindre en ce rencontre, puisque j'avois part à l'affront sans avoir aucune part à l'action qui nous l'avoit attiré.

Je m'apperçois, Monseigneur, bien aujourd'hui que ce n'a pas été peut-être sans quelque dessein particulier que Monsieur d'Avaux m'a tant pressé depuis peu pour signer une Lettre de plainte à la Reine sur l'offense qui nous a été faite par Messieurs les Etats. Il n'est pas mal aisé de juger qu'il a eu plus d'intention en m'y engageant de persuader par-là que j'avois eu part à son action, que d'esperance d'avoir raison de l'injure. Mais comme il n'y a point de nuages qui puissent obscurcir long-tems l'éclat de la verité, j'ai ingenument voulu joindre mes interêts aux siens contre l'indiscretion de Messieurs les Etats, sans apprehender que cela dût avoir aucun rapport aux choses précedentes. Quoique Monsieur d'Avaux m'eût fait tort en remuant cette affaire de son propre mouvement il n'y avoit rien eu dans son discours qui pût convier Messieurs les Etats à dire des injures. Mais en blâmant leur réponse, je n'ai pas prétendu approuver sa proposition, puisque je l'avois toûjours combattuë. C'est pourquoi lors qu'il voulut faire mettre dans la Lettre que nous avons écrite à Sa Majesté un Article touchant les Catholiques, je refusai de la signer jusques à ce qu'il eût été rayé, afin que nos plaintes n'eussent pour but que les Termes peu considerés qui se trouverent dans l'Acte de Messieurs les Etats. Je demande pardon à votre Eminence de la longueur de cette Lettre, mais je la suplie très-humblement de croire qu'elle vient d'une personne qui ne voudroit pour chose du monde déguiser la verité, ni manquer d'être jusques au dernier soupir de sa vie, &c.

LETTRE

de Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs.

D'AVAUX

ET

SERVIEN.

A Paris le 14. Mai 1644.

Touchant le Ceremoniel avec Mr. Contarini. Et des Hollandois. Le Ministre de Savoye ne prétendra rien. On espere beaucoup des Traitez conclus en Hollande. Touchant le titre de Roi de Navarre pour le Roi T. C. Et des Médiateurs. 1644.

MESSIEURS,

Il importe si peu que ce soit le Courier ordinaire ou Monsieur de Bregi, qui vous rende cette Lettre, que je ne saurois m'amuser à discourir sur le voyage du dit Sieur, ni sur ce qu'il peut tarder. Il importe davantage, & du tout de vous faire comprendre que l'on ne veut rien changer en la forme de traiter avec l'Ambassadeur de Venise, & que le conduisant jusques à son Carosse, & recevant le même traitement de lui, que vous ne ferez que ce qui est accoûtumé. Vous allez à la verité plus loin que l'on ne fait à Rome, mais pour cela le traitement est toûjours égal; car donnant plus vous recevez aussi davantage. Ce n'est pas la Reine qui l'a ainsi voulu, vous Monsieur d'Avaux avez causé la nouveauté. Vous aviez à demeurer au haut du degré quand Monsieur Contarini vous fit sa visite, vous expliquer avec lui en votre entretien ou l'avoir fait prévenir de l'ordre que vous aviez de garder en tout ce qui se pratique à Rome. Mais au moment que vous l'avez outrepassé vous avez préjugé contre vous & votre resolution n'a plus eu de fondement. Il eût été impossible de trouver un expedient, lequel eût satisfait la République, quand vous eussiez conduit les Ministres de l'Empereur & du Roi Catholique jusques à leur carosse & que vous eussiez laissé le leur au bas de l'escalier. Que si à Rome il se pratique quelque chose de semblable & que les Ambassadeurs des Rois l'accompagnent jusques dedans la cour & qu'ils ne rendent à celui de Venise autant de civilité, il s'en vange le laissant au même lieu où il a été conduit. Les Ambassadeurs de Hollande ne pourront tirer de ce traitement nouveau nul avantage pour prendre égalité avec Venise; elle ne leur est pas accordée, & cette Republique en est en possession & tous les Rois les font marcher immédiatement, & conjointement avec les Têtes couronnées. Pour Hollande, à peine est-elle établie; mais s'étant renduë considerable par l'étenduë de sa domination & pour avoir embrassé la liberté publique pour maintenir la leur, on veut bien prendre avec eux des temperamens & en quelque maniere les contenter sans pourtant blesser ou ravaller la dignité du Roi. Ce qui nous a été mandé par forme d'expedient sur leurs instances prétendans le titre & la main, de leur accorder le titre en leur refusant la main, n'est point une chose dont ils ayent eu part, & il ne leur a point été mandé que vous eussiez pouvoir de leur donner le titre; l'affaire se trouve en son entier & Sa Majesté desire que vous vous expliquiez bien au long de ce qui est à faire avec, & des moyens que vous avez pour les disposer à suivre les partis que vous aurez à leur proposer. Que si vous les faites contenter à moins que du titre, Sa Majesté en sera fort satisfaite qui n'avoit pris résolution de leur faire offrir que pour vous tirer de la peine où cette contestation-là vous avoit mis, jugeant que le titre sans la main étoit bien moins considerable que la main sans le titre. Vous en jugez autrement & votre Dépêche nous laisse concevoir que donner la main au premier Deputé, la prévaut sur les autres & leur déniant le titre, qu'ils res-

Touchant le Ceremoniel avec Mr. Contarini.

Et des Hollandois.

1644. teront satisfaits & que Sa Majesté se seroit moins relâchée que de leur donner le titre qu'ils estimeront peu sans avoir la main. Sur cette ouverture Sa Majesté s'est resoluë d'attendre vos avis avant que d'en former aucun & elle se porte d'autant plus à le prendre tel qu'il n'y aura à perdre ni à craindre, puisque vos mêmes Depêches nous assurent que ces Messieurs n'ont point encore fait partir leurs Deputez & qu'ils sont pour tarder avant que de se joindre à Munster. Celui de Savoye est encore en cette Ville, & ne vous demandera jamais de titre ni la main tant que vous le dénierez aux Hollandois, mais dès l'heure que vous vous serez relâchez envers eux, il la prétendra & se fondera sur le rang que les Ducs de Savoye ont toûjours tenu & peut-être sur la prétention au Royaume de Chypre. On ne lui a pas fait esperer nulle nouveauté & il ne sait pas les prétentions des Hollandois ni ce qu'on avoit pu consentir en leur faveur.

Le Ministre de Savoye ne prétendra rien.

On espere beaucoup des Traités conclus en Hollande.

L'avantage que les Traitez que vous avez passez à la Haye acquerra à cette Couronne nous est connu, & nous avions prévu qu'il importoit du tout de lever aux Ennemis l'esperance de faire un Traité separé avec les Hollandois. Il ne nous deplaît pas que les Espagnols ayent penetré votre intention ni même publié leur sentiment sur celui que nous avions eu; cela d'un côté les a mis hors de garde & leur fait comprendre que nous y sommes bien & qu'ils ne gagneront rien ni par leurs artifices ni par leurs flegmes puisque nous sommes résolus de les laisser venir. Que si bien, sans vous arrêter aux défauts de leurs Pouvoirs, vous ne laissiez pas d'entrer en conference, ayant été remarqué & demandé qu'ils ayent à les reparer, ils auront eu honte d'être repris ou se preparent d'être couverts de blâme s'ils venoient à y apporter de la difficulté, car par là le Public connoîtroit qu'ils n'ont jamais eu intention d'avancer le Traité de la Paix, mais seulement publiant y vouloir entendre essayer de ménager les avantages qu'ils attendent du tems dont nous aurions grand sujet de bien esperer, vû l'état où sont nos armes & les leurs: Pour les titres chacun le prend comme il veut & par raison; outre que la coûtume autorise ce que nous avons observé, nous avons dû nous contenter d'exprimer les seuls que nous aprenons qui comprennent sous eux tous les autres; que si l'on ajoute à celui de Roi de France celui de Roi de Navarre, c'est parce que cette derniere Couronne est indépendante de la premiere à laquelle la Catalogne étant réunie, comme par le droit de l'Epée les autres Provinces que nous avons conquises, & elles en font maintenant part & c'est ce que vous avez très-bien remarqué; & d'ajouter un Royaume comme font aucuns Princes, outre que nous ne voulons pas prendre exemple d'eux, nous croyons par là diminuer nos droits sur le pays conquis ou donné à la Couronne, puis qu'il sembleroit qu'il n'en seroit pas une portion & nous-mêmes en donnerions un préjugé. Aux autres chefs contenus en votre Dépêche, ni au Memoire qui l'accompagnoit, il n'échet pas de réponse. D'un côté c'est à vous à travailler & à nous de l'autre qui avons bien examiné votre raisonnement sur ce qui concerne les personnes des Médiateurs, il faut que l'un se menage à bien considerer la conduite de l'autre, & de l'intention des deux il faudra juger quand le Traité sera fini ou quand il y aura à agiter ou decider quelque affaire d'importance. Je suis &c.

Touchant le titre de Roi de Navarre pour le Roi T. C.

Et des Médiateurs.

1644.

PLEINPOUVOIR
DES
ETATS GENERAUX
DES
PROVINCES UNIES
DES PAIS-BAS.

A leurs Députez pour conferer avec les Ambassadeurs de France.

LES ETATS-GENERAUX des Provinces Unies des Pays-Bas à tous ceux qui ces présentes Lettres verront salut. Comme ainsi soit que nous avons été obligés de faire ci-devant grandissimes dépenses extraordinaires & en faisons encore tous les jours aux occurrences & occasions du fait de la Guerre, tant par Mer que par Terre, & consideré le peu d'inclination que les Espagnols ont toûjours eu à la Paix & que, encore que pour la Negociation d'icelle ils ayent enfin envoyé partie de leurs Plenipotentiaires à Munster, ils pourroient se contenter de cette apparence & tirer les affaires en longueur, s'ils ne sont forcés par les Armes d'entendre à un Accommodement raisonnable; & le très-Haut, très-Excellent & très-puissant Prince le Roi très-Chrétien, par l'avis de la Reine Regente sa Mere, voulant continuer à cet Etat la même affection & bienveillance que les défunts Rois ses Prédécesseurs de bonne memoire ont témoigné de temps en temps par bienfaits, assistance & faveurs, en suivant ce, ayant trouvé à propos & nécessaire de faire tous devoirs & instances envers Sa Majesté, afin qu'il lui plût continuer de secourir cet Etat d'une Somme de deux cens mil Livres, Sa Majesté a daigné commettre le Sieur Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Commandeur de ses Ordres, Sur-Intendant des Finances de France, & l'un des Ministres d'Etat de Sa Majesté & le Sieur Abel Servien, Comte de la Roche, Conseiller en tous les Conseils de sa dite Majesté, ses Ambassadeurs Extraordinaires, & le Sieur de la Thuillerie, Conseiller d'Etat & Ambassadeur Ordinaire de Sa Majesté près de nous, pour négocier sur ce sujet; au moyen de quoi étant nécessaire de députer quelques personnages pour à cette fin se trouver en Conference de notre part avec les dits Sieurs Ambassadeurs, & nous confians pleinement de la suffisance, prudence, fidelité & diligence des Sieurs Barthold de Gent, Sieur de Loenen & Meynerswick, Senéchal de Bommel, Tiel & Bommelerweerden, Jean de Mateneße, Sieur de Mateneße, Riviere, Op-

1644. meer, Souteveen, Jacob Catz Conſeiller Penſionaire de Hollande & Weſt-Friſe, Jean Knuyt, Chevalier Seigneur dans le vieux & nouveau Voſmar, premier Noble & repréſentant la Nobleſſe aux Etats de la Comté de Zelande & Conſeiller ordinaire de ſon Alteſſe le Prince d'Orange, Gilbert van der Hoolck ancien Bourguemaître de la Ville d'Utrecht, François de Donia à Hinnema Hielſum, Guillaume Ripperda Sieur de Boxberhen, Broculo & Hengelo, Adrian Pauw Sieur de Heemſtede du Corps de notre Aſſemblée leur avons donné, comme nous donnons par ces préſentes, Pleinpouvoir & authorité de concerter reſoudre & convenir & conclure avec les dits Sieurs Ambaſſadeurs ſur le ſujet du dit Secours, promettans ſincerement & de bonne foi avoir agreable, tenir ferme & ſtable & à toûjours tout ce que par nos Deputez en cette Qualité ſera fait, promis, convenu & accordé en cet endroit, ſans jamais aller ou venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque ſorte & maniére que ce ſoit, mais le devoir ratifier ſi beſoin eſt & en paſſer Lettres & Inſtruments en la meilleure forme que faire ſe pourra. Fait à la Haye en notre Aſſemblée ſous nôtre grand Seel paraphure & ſignature de notre Greffier le vingt-cinquiéme jour du Mois de Fevrier mil ſix cens quarante quatre. Paraphe V. ALDRIGA VIDI & *ſur le repli, Par ordonnance des Hauts & puiſſans Seigneurs les* ETATS-GENERAUX Souſſigné CORN. MUSCH & Seelé du grand Sceau des dits Seigneurs Etats en Cire rouge pendant deſſous à double queüe. En foi de quoi nous Ambaſſadeurs ſuſdits & Deputez en vertu de nos Pouvoirs reſpectifs avons ſigné ces preſentes de nos Seings ordinaires & à icelles fait poſer le Cachet de nos Armes.

Fait à la Haye en Hollande le 29. Fevr. 1644.

LETTRE

de Monſieur de

BRIENNE,

à Meſſieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN.

A Paris, le 28. Mai 1644.

On approuve qu'ils gagnent l'amitié du Médiateur Contarini. Touchant le Ceremoniel. De la liberté du paſſage de Monſieur de la Thuillerie en Suede, ou en Dannemarck. Le Dannemarck agrée l'interpoſition de la France. On doit travailler pour attirer à Munſter le plus fort des Négociations. Le Prince Palatin veut ſervir dans une Armée de France. On l'en remercie. Il faut ménager le grand Chancelier de Pologne. Sur les remiſes pour la Landgrave. 1644.

MESSIEURS,

LA Lettre que la Reine vous écrit faiſant réponſe à la vôtre du troiſieme de ce mois, eſt ſi ample qu'avec raiſon je me diſpenſerois de l'accompagner d'une mienne particuliere; mais outre que par reſpect je ne le dois pas faire, celle que vous m'avez addreſſée m'oblige à avoir un autre ſentiment. Celui que vous avez de vous rendre le Sieur de Contarini favorable, eſt loué & l'on ſe promet qu'il ſervira cette Couronne avec adreſſe, vigueur & affection. *On approuve qu'ils gagnent l'Amitié du Médiateur Contarini.*

Ce qui a été reſolu en faveur de Meſſieurs les Etats, & Ambaſſadeurs allans en Dannemarck, eſt bien quelque choſe dont ils prendront plus de droit que ce qui a été conſenti en faveur de celui de Veniſe, mais l'on prétend que cela même ſervira à les rendre plus moderés en leurs demandes, & que vous en tirerez avantage. Il eſt clair que ſe relâchans de celui qui les affecte à Munſter, l'on paſſe condamnation en tous autres lieux, & ce n'eſt pas une pratique nouvelle que, ſelon les lieux où l'on eſt, l'on traite differemment avec les Miniſtres des Princes, au moins les Eſpagnols ſont en cette poſſeſſion, & il eſt juſte que la France la prenne & d'autant plus qu'elle ſe relâche, à l'avantage de ceux qu'elle veut aſſujettir à cette regle. L'on n'a pas jugé à propos, qu'on fît ſavoir ce qui a été commandé à Monſieur de la Thuillerie, au Secretaire Braſſet, mais ſeulement à vous, afin que le faiſant entendre aux Ambaſſadeurs, & Commiſſaires de Meſſieurs les Etats, vous euſſiez plus de moyen de les perſuader qu'il n'eſt pas juſte qu'ils impoſent des Loix à la France, mais bien qu'ils reçoivent agréablement ce qu'elle fait à leur avantage. Il ſeroit inutile d'alleguer les exemples qui autoriſent ce que l'on conſent, puiſqu'ils ſont ſans nombre & qu'en cette Cour tous les Ambaſſadeurs, qui y reſident, donnent le titre & la main à celui de Savoye, & qu'à Rome celui d'Eſpagne le lui denie, & cela ſe fonde ſur ce que l'Ambaſſadeur de Rome a quelque prerogative qui ne ſe trouve pas aux autres & celle qu'il exerce à Munſter, à l'occaſion du ſujet pour lequel on y eſt du nombre de Princes & d'Ambaſſadeurs, qui s'y doivent rencontrer, eſt élevée en cette dignité, & c'eſt la raiſon pour laquelle on y veut établir des regles qui s'obſervent en la Cour du Pape. *Touchant le Ceremoniel.*

J'apprens qu'en Hollande l'on n'a pas cru que la qualité de Plenipotentiaire fût au deſſous de celle d'Ambaſſadeur & il eſt bon de perſuader ce ſentiment, afin que ce qui vous a été cedé par les Eſpagnols, puiſſe être allegué & tiré à avantage; mais il ſera bien d'inſiſter qu'elle

1644. qu'elle ſoit inſerée au Pouvoir qui leur ſera envoyé, & je ne crois pas qu'ils en faſſent difficulté où nous aurons bien prejugé de leurs intentions. Que s'ils déclarent l'avoir fait par concert, & avec deſſein, ils entreront dans un labirinte d'affaires qu'ils auront peine à demêler, puiſque l'Ambaſſadeur de Veniſe ne leur voudra pas ceder, lequel les ayant traités comme Ambaſſadeurs de Rois, & ménagé avec eux la ſorte dont vous aviez à être reçus, vous a convié à en faire autant, & il eût été impoſſible de l'éviter puiſque leur qualité vous étoit inconnuë juſques au jour qu'ils vous ont exhibé leurs Pouvoirs, & qu'il étoit probable que celle d'Ambaſſadeur étoit jointe à celle de Plenipotentiaire. Je ne vous mande pas cela pour vous dire que nous ayons cru que vous euſſiez fait faute, traitant avec eux comme vous avez fait, car bien éloigné de cette penſée on louë l'adreſſe avec laquelle vous avez ménagé les avantages que vous avez eu, & la vigueur avec laquelle vous les avez ſoûtenus. Il m'a ſemblé, reliſant votre Lettre, que Monſieur Contarini ne défend pas bien ſon procedé, & la diſtinction qu'il apporte & qu'il donne pour raiſon me ſemble foible : il faut ſonger au remede, & c'eſt votre intention.

De la liberté du paſſage de Monſieur de la Thuillerie en Suede, ou en Dannemarck.

Les Imperiaux n'auroient pas bonne grace de vouloir faire entreprendre ſur la perſonne de Monſieur de la Thuillerie. Il ſera glorieux aux Couronnes Alliées que leurs Miniſtres ſe facilitent le paſſage avec des forces au travers des troupes de l'Ennemi. Que s'ils accuſent cette conduite, ils ont deſir d'empêcher que les Couronnes de Suede, & de Dannemark ne ſe joignent, ils declarent qu'ils voudroient bien que la Guerre ſe rendît immortelle, & qu'ils ne conſentent que l'on traite de la Paix que pour manquer de moyen de continuer la Guerre. L'on ſait qu'il y avoit un autre chemin que le dit Sieur de la Thuillerie pouvoit prendre; mais, comme vous le remarquez très-prudemment, il eût pu donner du dégoût aux Suedois, & l'on n'aura pas peu fait ſi on leur fait comprendre, qu'après que l'on a conferé avec les Miniſtres, il eſt juſte que Monſieur l'Ambaſſadeur aille en Dannemarck, plutôt qu'en Suede. Par la Lettre de Monſieur de Meules, en datte du 10. de ce mois reçuë au même jour que la votre du 13. j'apprens que le dit Roi de Dannemarck a bien agréable notre interpoſition, & ſoit pour apprehender que ſon Païs ſoit le theatre de la Guerre, ou pour n'avoir ſu obtenir de l'Empereur d'être ſecouru, qu'à des conditions très-rudes, il préferera la Paix à la durée de la Guerre, laquelle lui cauſeroit une entiere ruine, car Amis comme Ennemis ne laiſſent pas d'apporter de la deſolation dans les Etats.

Le Dannemarck agrée l'interpoſition de la France.

On doit travailler pour attirer à Munſter le plus fort des Négociations.

Vous jugez bien, Meſſieurs, qu'il importe de beaucoup que l'on attire toutes les affaires qui ont connexité, ou dépendance en la Paix en la Ville de Munſter, & nous ſommes de même avis, & qu'il faut ſur tout que celle du Palatinat s'y traite. C'eſt aux Parties intereſſées de le pourſuivre & à nous à les appuyer, & les raiſons que vous en donnés ſont ſi concluantes qu'elles forcent à y acquieſcer. Le Prince Palatin écrit à la Reine qu'il deſiroit de venir ſervir en l'une de ſes armées pour lui témoigner ſon affection. Il lui a été répondu fort civilement en éloignant la choſe, la prétextant même de ſes avantages. Le Reſident demandoit la qualité d'Electeur en la ſubſcription de la Lettre, on lui a refuſé; mais ſi le Duc de Baviere continue à ſe rendre peu favorable aux interêts de la France, il nous forcera à appuyer ceux du Prince Palatin comme les nôtres. Je vous plains d'avoir à conteſter avec des gens qui ſont auſſi peu raiſonnables que les Suedois, mais c'eſt une charge de celles que vous exercez. L'on deſire qu'en commun vous écriviez par Monſieur de Croiſſi, au Grand Chancelier de Pologne, ou au moins, vous Monſieur le Comte d'Avaux, pour le confirmer de plus en plus aux bonnes intentions qu'il témoigne pour la France. Dans la Dépêche que j'envoye au dit Sieur de Croiſſi, il y en a une de Sa Majeſté au dit grand Chancelier.

Le Prince Palatin veut ſervir dans une Armée de France.

On l'en remercie.

Il faut ménager le Grand Chancelier de Pologne.

Puiſque vous jugez que l'argent qui a été donné à Madame la Landgrave, eſt bien employé, ce nous eſt ſujet de grande conſolation. Dieu veuille que les troupes faſſent quelque choſe de bon.

Sur les remiſes pour la Landgrave.

L'on a par mégarde inſeré dans la Lettre de la Reine la nouvelle de Catalogne, qui devoit être miſe en celle-ci. Je ſuis &c.

LETTRE

De Monſieur

SERVIEN,

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 3. Juin 1644.

MONSIEUR,

JE ſuis bien marri que vous ſoyez importuné de nos conteſtations, & qu'elles ſoient reſſuſcitées au temps que je les croyois étouffées pour jamais. Depuis ce qui s'étoit paſſé à la Haye, Monſieur d'Avaux m'avoit fait aſſurer que nous vivrions avec plus de franchiſe, & de familiarité à l'avenir que nous n'avions fait par le paſſé. Enſuite de cette aſſurance il deſira, lorſque je fus arrivé ici, que nous écriviſſions, lui, Monſieur de la Thuillerie, & moi, une Lettre en commun à la Reine, pour nous plaindre du mauvais traitement de Meſſieurs les Etats. Je fis tout mon poſſible pour lui faire comprendre que cette matiere n'étoit plus bonne à remuer, & qu'il avoit plus d'interêt que perſonne qu'on perdît la memoire de ce qui s'y étoit paſſé. Néanmoins pour lui complaire nous ſignames la Lettre ſelon ſon deſir, avec condition expreſſe qu'il ne ſeroit point parlé de l'affaire des Catholiques de Hollande, mais ſeulement de l'injure qui nous avoit été faite par l'Ecrit que Meſſieurs les Etats avoient fait imprimer.

Je n'euſſe pas pu m'imaginer que la franchiſe dont nous uſions en ce rencontre, Monſieur de la Thuillerie & moi, dût être tournée contre

1644. nous-mêmes & que Monsieur d'Avaux ne nous eût voulu engager à écrire la Lettre commune, que pour donner couleur à une Lettre particuliere, qu'il écrivit en même temps à la Reine sans nous en rien dire, par laquelle il tâchoit de nous associer au blâme d'une action qui ne lui a pas réussi. Si j'avois eu part au conseil, comme il a voulu faire croire, il me seroit plus honnête de dire les raisons qui m'y auroient porté que de le desavouer: Mais cela n'étant pas, il seroit plus glorieux à Monsieur d'Avaux, de faire de même en alleguant seulement les considerations, qui lui ont fait mépriser mon avis & mes oppositions, que de supposer aujourd'hui que la chose a été concertée entre nous. Quand cela seroit vrai, elle a eu de si mauvais succès que le nombre des Consultans n'en rendroit pas la resolution moins blâmable. Mais cette pensée étoit si éloignée de mon sentiment, & je fis tant d'efforts pour en divertir Monsieur d'Avaux, que je m'étonne comme il en a pu perdre la memoire, & avancer une chose dont je puis facilement verifier le contraire.

Le jour que sa Harangue fut prononcée je ne pouvois encore savoir si l'effet en seroit bon ou mauvais. Les plaintes que je fis sur le champ, qu'une affaire de cette nature eût été entreprise sans m'en communiquer, firent voir clairement à tout le monde que je n'avois point eu de part à la déliberation, & la satisfaction que Monsieur d'Avaux me fit faire, dont je ne veux avoir témoin que Monsieur de la Thuillerie, montreront qu'il ne le croyoit pas lui-même. Mon ressentiment n'étoit pas lors pour la faute qui avoit été faite, dont le jugement n'appartenoit qu'à la Reine, à qui le temps feroit connoître si elle avoit été bien ou mal entreprise. Mon interêt n'étoit que dans la forme parce qu'elle avoit été faite sans me la communiquer. Je n'eusse pas eu l'effronterie de m'en plaindre à l'heure même, si elle eût été concertée avec moi, & Monsieur d'Avaux n'a pas l'humeur si traitable qu'il voulût avouer, comme il fit, qu'il avoit tort de n'en avoir pas conferé avec moi. Pourquoi m'eût-il fait promettre par Monsieur de la Thuillerie, que les choses ne passeroient plus à l'avenir de la sorte s'il n'eût reconnu, que l'ordre n'y avoit point été gardé en mon endroit, & pourquoi eût-il confessé au dit Sieur de la Thuillerie, pour faire paroître sa reconciliation plus sincere, qu'il ne m'avoit pas voulu parler de son dessein pendant trois semaines que nous nous voyions tous les jours, à cause qu'il m'avoit reconnu d'opinion contraire, & qu'il craignoit que je m'y voulusse opposer? Ce fut certainement cette franchise qui étouffa tous mes ressentimens, & qui m'empêcha de me plaindre à la Reine, de l'offense qui m'avoit été faite; elle me donna sujet de croire que Monsieur d'Avaux, quand il seroit temps, ne refuseroit pas de faire ingenument la même confession qu'il faisoit en ce temps-là. Cependant deux mois après, lorsque je me confie innocemment aux promesses de notre reconciliation, & qu'elles m'ont empêché de demander raison du tort que j'ai reçu dont, vous Monsieur, à qui j'eusse du m'en adresser, êtes bon témoin, Monsieur d'Avaux écrit à la Reine, sans m'en avertir & au préjudice de la parole que nous nous étions donné, de n'écrire point à Sa Majesté ni à Messieurs les Ministres à l'insu l'un de l'autre. La justification qu'il cherche pour ce qui s'est passé en Hollande, est seulement de m'y embarasser; il croit assez bien défendre une entreprise, qu'il a obstinément faite contre mon avis, pourvu qu'il allegue que j'y ai eu part, & qu'il me ravisse l'honneur d'avoir prévu, en m'y opposant, les maux qui en sont arrivez. Il ne se contente pas de cette surprise; pour la rendre plus grande, il nous engage en même temps d'écrire une Lettre en commun, afin qu'elle lui serve en quelque façon de preuve pour mieux persuader ce qu'il écrivoit clandestinement contre moi. 1644.

Il s'imaginoit peut-être que la bonté de la Reine la porteroit à assoupir l'affaire, sans que je pusse avoir connoissance de ce qu'il avoit mandé, & que m'ayant blessé de mes propres armes, l'impression qu'il auroit donnée à Sa Majesté demeureroit dans son esprit. Certes, Monsieur, s'il ne falloit que me laver du blâme de ce qui s'est passé en Hollande, l'affaire n'est pas si criminelle qu'encore que le succès en ait été mauvais, l'intention avec laquelle elle a été entreprise n'ait été bonne. J'aurois peut-être assez de charité pour ne m'en pas défendre, & pour aider à Monsieur d'Avaux à porter un fardeau qu'il s'est attribué lui seul, afin de n'importuner plus la Reine ni Messieurs ses Ministres de notre differend, je me contenterois de la satisfaction de ma conscience, & des témoignages de vingt personnes d'honneur qui savent la résistance que j'y ai apportée; mais considerez, Monsieur, s'il vous plaît, jusques où l'on me presse.

Tandis que Monsieur d'Avaux s'est imaginé que le succès de son entreprise seroit glorieux, il n'a pas été fâché qu'on lui attribuât toute la gloire, & que les Catholiques de Hollande reconnussent, pour l'écrire à Rome, & ailleurs, qu'il faisoit contre l'avis de ses Collegues.

Les Principaux d'entr'eux qui le poussoient à cela (peut-être avec plus de desir, de mettre de la division entre la France & les Provinces Unies, que de servir la Religion) se cachoient de Monsieur de la Thuillerie, & de moi, comme si nous eussions été suspects en cette matiere, nous passions dans leurs esprits pour tiedes & politiques. Il seroit un peu rude après cela que la même affaire, dans un sens contraire, nous fit passer à la Cour pour imprudens, & que nous fussions blâmez differemment, en un lieu pour l'avoir voulu empêcher & en l'autre pour l'avoir faite.

Mon interêt particulier va encore plus avant que cela, & me touche plus sensiblement à l'honneur; car je ne saurois laisser l'impression qu'on a voulu donner, que j'aye eu part à l'action que je ne passe pour un Imposteur à cause que je l'ai desavoué.

Lorsque Monsieur de la Thuillerie nous accommoda, Monsieur d'Avaux & moi, le jour même que sa Harangue fut prononcée, je donnai bien mon ressentiment particulier pour ne me plaindre pas de l'injure, que j'avois reçuë. Mais je ne m'obligeai pas à celer la verité ni la deguiser; notre accommodement arrêta les plaintes que j'avois resolu de faire à Messieurs les Ministres, mais il ne changea pas la forme de l'affaire, & ne m'ôta pas la liberté d'écrire à mes amis comme elle s'étoit passée. C'est de cette sorte, Monsieur, que je vous en écrivis trois lignes en passant, avant que de partir de Hollande, & que j'ai fait savoir la même chose à quelques autres de mes amis particuliers, comme une Histoire véritable, sans en demander raison à personne. Il est question maintenant de savoir si j'ai dit la verité, nous voila appointez contraires, Monsieur d'Avaux & moi, sur une question de fait, ce qui n'a guere accoûtumé d'arriver entre des personnes d'honneur.

Il

1644. Il s'agit de ſavoir qui eſt celui qui l'a dénié ou l'a déguiſé, & qu'il demeure pour jamais convaincu d'impoſture, c'eſt la très-humble priere que je fais à la Reine par la Lettre que j'ai l'honneur de lui écrire, & veux bien être condamné à ne paroître jamais en préſence de Sa Majeſté, ſi cette affaire n'a été reſoluë par Monſieur d'Avaux contre mon avis, & executée ſans m'en communiquer, & ſi je ne le prouve toutes les fois qu'il plaira à Sa Majeſté me le permettre.

Monſieur d'Avaux, pour faire croire que j'ai eu part à la déliberation, ſoutient qu'il nous en parla chez Monſieur de la Thuillerie, & à moi & que nous en ſommes tous deux demeurez d'accord. Je vous ſupplie très-humblement d'examiner ſi le diſcours, que nous en eumes lors, eſt une déliberation ſuffiſante pour une affaire de cette importance, qui étoit capable de mettre nos perſonnes en peril, & d'exciter des ſeditions dans toutes les Provinces Unies, & ſi ce ne ſeroit pas bien uſer de ſurpriſe l'un contre l'autre, ſi les affaires demeuroient aſſez bien concertées lorſqu'il n'en eſt parlé qu'en cette forme.

Monſieur d'Avaux, comme j'ai eu l'honneur d'écrire à ſon Eminence, nous demanda ſi nous ne ferions rien pour les Catholiques. Il faudroit un volume entier pour exprimer ce que je lui repréſentai pour l'en diſſuader & lui faire connoître que ce que nous penſerions entreprendre en leur faveur produiroit un effet tout contraire ſi nous le faiſions publiquement. Sans combattre mon opinion ni la vouloir ſuivre il nous demanda s'il falloit donc les abandonner? Je répondis que non pas cela, que lorſque les affaires du Roi ſeroient achevées & que les eſprits ſeroient remis en bonne aſſiette, nous pourrions chercher enſemble les moyens de leur faire quelque office; à quoi Monſieur de la Thuillerie ajouta qu'il n'y avoit point de difficulté. Je n'improuvois pas à la verité qu'on cherchât doucement les expedients de leur procurer quelque ſoulagement, ma penſée étoit d'en parler avant toutes choſes à Monſieur le Prince d'Orange, & d'en communiquer ſecretement avec les plus ſages du pays, pour agir ſelon le jour qu'ils nous en donneroient, dont je croyois que nous devrions encore prendre les meſures entre nous lorſque le tems en ſeroit venu.

Sur toutes choſes j'avois toûjours très-obſtinement ſoûtenu qu'il falloit éviter tout ce qui pourroit faire tant ſoit peu d'éclat. Si cela, Monſieur, eſt un concert qui ait pu permettre à Monſieur d'Avaux, de reſoudre lui ſeul la forme de cet office, le tems de le faire, le lieu où il ſeroit fait, les perſonnes avec qui il en falloit traiter: ſi directement contre mon avis, il a pu le faire publiquement, & s'il y a lieu de dire que la choſe a été concertée, n'en ayant été parlé que de cette ſorte; j'avouë que j'ignore encore comme les affaires d'importance doivent être concertées. Mais ſi au contraire le diſcours que nous avons eu enſemble n'étoit qu'un projet de deſſein auquel nous étions obligés de donner enſemble la forme & la perfection; ſi Monſieur d'Avaux l'a celé à Monſieur le Prince d'Orange mêmes, à qui nous avions ordre de communiquer toutes choſes avant que les entreprendre; s'il s'en étoit caché de moi par ſa propre confeſſion pendant trois ſemaines de peur que je l'empêchaſſe; ſi jamais nous n'avions convenu enſemble que cela pût être mêlé dans une Harangue publique, & ſi j'ai toûjours été directement d'avis contraire; s'il a envoyé ſecretement, ſans m'en rien dire, faire 1644.
ouvrir les portes de l'Audience contre la coûtume afin qu'il y eût plus grand nombre de Peuple à l'écouter, je ne veux autre témoignage que le ſien propre pour lui faire avouer, au moins par une conſéquence demonſtrative, que la choſe a été faite ſans moi.

La plainte que j'en fis d'abord fit paroître mon opinion & mon reſſentiment en ce rencontre, & la ſatisfaction que Monſieur d'Avaux m'en fit faire témoigne bien clairement la croyance qu'il avoit de m'avoir mal traité, car; Monſieur, il n'en étoit pas demeuré là lorſque ſon Diſcours fut achevé & que le Préſident de l'Aſſemblée eût répondu au Compliment que Monſieur d'Avaux avoit fait ſur notre depart, par prudence il ne voulût rien dire ſur l'article des Catholiques, Monſieur d'Avaux crut le devoir preſſer là-deſſus & avant que de le faire prit l'avis de Monſieur de la Thuillerie, ſans me demander le mien, enſuite dequoi il demanda ce qu'on pouvoit eſperer pour les Catholiques. La Réponſe fut alors deſobligeante au point que vous avez déja ſu, & fit paroître que le Préſident ne l'avoit pas oublié la premiere fois, faute de memoire, mais par diſcretion.

Je ne ſai ſi Monſieur d'Avaux ne dira point encore que cette ſeconde inſtance qu'il fit étoit contenuë implicitement dans le premier conſentement que j'avois donné chez lui trois ſemaines auparavant de faire quelque office aux Catholiques de Hollande.

Le ſecond affront qu'il me fit en preſence de tout le monde me toucha ſi fort qu'il ne me fallut pas peu de moderation pour n'éclatter. Je me contentai de lui dire qu'il ſe fût bien paſſé de nous faire ſi maltraiter; à quoi il ne répondit autre choſe ſinon que Monſieur de la Thuillerie avoit été de cet avis.

Je ne puis croire que Monſieur d'Avaux ait oublié toutes ces particularités, & qu'il ne ſe ſouvienne plus que Monſieur de la Thuillerie lui fit reproche auſſi-tôt après, que, dans cette réponſe qu'il m'avoit faite, il ſembloit qu'il eût allegué ſon nom pour nous mettre mal enſemble.

Certes, Monſieur, je n'euſſe jamais attendu de Monſieur d'Avaux, qu'après avoir diſſimulé tous les mépris & mauvais traitemens pour ne point faire d'éclat, & conſerver ſon amitié, il m'eût voulu attaquer lorſque j'y penſois le moins dans une affaire où il ſait bien que la raiſon & la verité combattront pour moi; il devoit juger que l'artifice dont il s'eſt ſervi ne feroit qu'une impreſſion de peu de durée & qui réuſſiroit à ſon préjudice lorſqu'il ſeroit découvert.

Il pourroit bien dire aujourd'hui avec autant de fondement que c'eſt de concert avec moi qu'il a laiſſé Monſieur Contarini, ſur le haut du degré, & qu'il ne l'a point accompagné juſques à ſon Caroſſe, & qu'après avoir traité un Ambaſſadeur avec une retenuë ſi difforme il s'eſt rendu prodigue de complimens avec le Reſident de Suede, qu'il a conduit juſques dans le milieu de ſa Cour.

Nous avons autrefois parlé enſemble de ce qu'il falloit faire en ſemblables rencontres, mais certes nous n'avions non plus réſolu de pratiquer cette forme ſi peu concertée que de faire une harangue en faveur des Catholiques de Hollande.

Monſieur d'Avaux croit qu'on le querelle quand on le veut aſſujettir aux régles & coutumes & s'il ne lui étoit permis de les changer ſelon que l'humeur lui en prend, auſſi bien que les déliberations, il ne croiroit pas que ſon pouvoir fût aſſez abſolu.

1644.

Ce n'eſt plus, Monſieur, deſormais mon interêt qui me fait parler de cette ſorte. Quand je n'aurois pas eu juſques ici dans le monde quelque reputation de ſincerité, je croi m'être ſi bien mis à couvert de la calomnie que l'on m'a voulu faire, que l'on n'aura pas beſoin d'ouïr les témoins ni de voir les preuves que j'offre, pour juſtifier tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire; en cas qu'il vous reſte le moindre doute.

C'eſt au ſervice de la Reine qu'il importe & à l'autorité de ſon Conſeil de preſcrire ſi bien à ceux qui ſont dans les emplois l'ordre qu'ils y doivent obſerver qu'il n'y ſoit pas permis d'uſer de ſupercherie & qu'on n'y coure point de fortune de porter le blâme des fautes qu'on n'aura jamais commiſes. Je me promets, Monſieur, de votre bonne juſtice que Sa Majeſté aura pour agréable de vous le rapport de cette Lettre, puiſque le reſpect m'a empêché de mettre dans celle que j'ai l'honneur de lui écrire les raiſons que la défenſe de mon honneur m'a obligé d'inſerer en celle-ci. Je ne ſaurois mieux la finir qu'en vous aſſurant que je ſuis veritablement &c.

LETTRE

de Monſieur

SERVIEN

à Monſieur de

BRIENNE.

Du 4. Juin. 1644.

La Négociation eſt toûjours dans le même état. Mr. d'Avaux eſt indiſpoſé. On s'abouchera avec les Plenipotentiaires de Suede.

MONSIEUR,

LA derniere Lettre qu'il vous a plu nous écrire du 21. du mois paſſé, qui nous fut renduë le trentieme, ne nous obligeant à aucune réponſe & les affaires étant toûjours ici dans un même état, nous n'avons point de ſujet de vous entretenir par cet Ordinaire. Il ſe rencontre au même tems que Monſieur d'Avaux eſt un peu indiſpoſé & s'eſt ſenti de l'inégalité du tems qui paſſant ſouvent ici & repaſſant d'une extremité à l'autre a rendu preſque tout le monde malade; néanmoins ſon indiſpoſition n'eſt pas ſi grande, grace à Dieu, qu'elle nous ait fait perdre entierement l'eſperance de nous aboucher Mardi prochain avec les Ambaſſadeurs Suedois entre ici & Oſnabrug, ſi l'apprehenſion qu'ils ont que quelque parti de Landſquenets ne les vienne enlever, ne les fait changer de reſolution. Cependant mondit Sieur d'Avaux a deſiré que j'euſſe le bien de vous écrire ſeul ces trois lignes pour vous faire ſavoir ce qui nous empêche de vous faire une Dépêche en commun. J'ai volontiers accepté cette commiſſion pour prendre occaſion de vous renouveller les aſſurances de la paſſion avec laquelle je ſuis &c.

(Marginal notes: La Négociation eſt toûjours dans le même état. — Mr. d'Avaux eſt indiſpoſé. — On s'abouchera avec les Plenipotentiaires de Suede.)

1645.

LETTRE

de Monſieur de

BRIENNE,

à Meſſieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN.

A Paris du 4. Juin 1644.

Il blâme le procedé des Imperiaux. Attentat contre Mr. de la Thuillerie. Bon effet des Lettres Circulaires de la France. Touchant l'Empereur. Touchant la ſucceſſion de Juliers, & la Religion. Affaires de la Catalogne. & du Païs-Bas. De la Landgrave. Soins du Miniſtre pour la Paix du Nord. Mr. de Bregi Miniſtre deſtiné pour la Pologne.

MESSIEURS,

JE vous ai écrit ſi amplement il y a aujourd'hui huit jours que cette Lettre en ſera plus courte. Il me pourroit preſque ſuffire d'accuſer le reception de la vôtre du 21. du paſſé reçûe le dernier, puiſque je me ſuis aſſés expliqué par les précédentes combien Sa Majeſté ſe tenoit offenſée du procedé des Miniſtres de l'Empereur.

Il eſt à ſouhaitter pour le bien de la Paix qu'ils ayent de meilleures intentions que celles qu'ils montrent, qu'ils traitent avec plus de reſpect envers les Miniſtres des Rois & que ceux-ci ayent la liberté entiere d'écrire & d'envoyer où bon leur ſemblera. Que ſi on la leur veut ôter, ce ſera à nous à demander qu'on change le lieu de l'aſſemblée & qu'il en ſoit choiſi un où nous ayons un égal pouvoir de faire ce Congrès ſur les frontieres communes; même, comme il a été pratiqué diverſes fois, bâtir des loges en tel lieu que chacun des Deputés ſe trouvât ſur le Territoire de ſon Maître. Mais quand il s'agit de faire la Paix entre un grand nombre de Princes, dont les Etats ſont éloignés & ſeparés de ceux avec leſquels il faut qu'ils traitent, pour être Parties formelles du Traité ou Alliés de ceux qui ſont chefs du Parti, l'on a recours à un autre expedient & la liberté que, ſous la foi publique, un chacun paſſionne avoir au lieu indiqué, fait qu'on s'y rend ſans apprehender qu'il lui ſoit fait nulle violence. Il ſera bon, puiſque les Médiateurs connoiſſent l'injuſtice du procedé de nos Parties, qu'ils en informent leurs Maîtres & le Public, afin que l'on

(Marginal note: Il blâme le procedé des Imperiaux.)

1644. l'on sache qui sont ceux qui empêchent l'avancement du Traité. C'est à vous, Messieurs, à ménager cela sur leurs esprits & qui n'oublierez point d'en informer les Ambassadeurs de Sa Majesté, laquelle louë Dieu, ayant su les projets qu'on faisoit contre la liberté & peut-être la vie de Monsieur de la Thuillerie, de ce qu'il est arrivé à Minden, d'où son chemin lui étant plus libre il y a lieu d'esperer qu'il achevera heureusement, & malgré les artifices des Imperiaux, la Négociation qu'il va entreprendre. Il m'a écrit d'Osnabrug, & la Lettre est du 13. du passé, d'où il ne croit pas si tôt de partir. Ce qui lui a succedé & comme c'est honte aux Ennemis de lui avoir voulu dresser des embuscades, ce lui est beaucoup de gloire & aux Couronnes Alliées de l'en avoir preservé, & malgré les efforts des autres qu'il soit arrivé à bon port. C'est aussi un grand avantage que les Lettres que vous avez écrites à l'Assemblée de Francfort, ayent fait impression sur plusieurs des Deputés. L'Exemple pourra attirer les autres qui n'ont pas été capables de se laisser surmonter à la Raison; & quand elles n'auroient produit autre effet que de faire apprehender à l'Empereur, qu'elles sont pour faire impression sur l'esprit de plusieurs, elles ont toûjours frappé leur coup. Et sans doute il sera moderé en ses demandes envers les dits Princes & en son procedé envers nous, s'apercevant que ce qui vient de votre part est agréablement reçu de plusieurs & consideré de tous. Il s'excuse de restituer aux Ecclesiastiques du Duché de Wirtemberg, les Lieux & les Heritages dont il les avoit autrefois mis en possession, sur ce qu'il avance que la France y met empêchement. Vous en savez la verité, faites-la donc entendre aux Princes Catholiques; c'est au Pape qu'il tient; c'est un Auditeur....... qui vous en a apporté la plainte, rendant un Bref que sa Sainteté en a écrit à Sa Majesté. Cette maniere d'agir importante à autrui est basse & peu séante à un grand Prince. Entre ceux de Brandebourg & Neubourg, il paroît toûjours quelque differend, auquel les Etats prennent part pour se croire garands du Traité fait entre leurs Peres, lors que la succession de Juilliers fut partagée entre eux par maniere de provision, qui leur a donné lieu de maintenir par voye de fait les Sujets dudit Neubourg, qui font profession de la Religion prétenduë reformée, au libre exercice d'icelle, quand leur Prince y a voulu apporter quelque changement, soit pour voir ou être en droit selon l'usage de l'Empire, ayant lui même changé de Religion, ou par d'autres raisons dont il ne rend point de compte; & apprehendant les suites desdites voyes de fait, il a eu recours au Pape pour nous prier de nous entremettre envers Messieurs les Etats à ce qu'ils le laissent user de son droit: ce que sa Sainteté a fait en nous y exhortant par un Bref, sur lequel j'estime qu'avant que rien faire il falloit être pleinement éclairci des prétentions des uns & des autres & pris résolution d'en écrire au Sieur Brasset, lequel m'ayant expliqué le mieux qu'il a pu ce que je devois savoir, m'a laissé concevoir que le seul remede qu'on pouvoit apporter à ce desordre étoit de composer le differend des Princes & de regler ou, à mieux parler, expliquer de leur commun consentement les termes douteux de leurs Traitez, parce que nul d'entre eux ayant sujet de se plaindre ne demanderoit entiere l'execution de ce qui a été convenu sans sa médiation & que si, d'autorité privée ou à la requête des Sujets de l'un d'entr'eux, il entreprenoit quelque chose, il auroit sujet de lui en demander la raison & le dissuader de le faire. J'ai aussi jugé qu'il n'y

Attentat contre Mr. de la Thuillerie.

Bon effet des Lettres Circulaires de la France.

Touchant l'Empereur.

Touchant la succession de Juliers, & la Religion.

auroit personne qui pût si bien accomplir cet office de charité en faveur du Duc de Neubourg, que vous Messieurs. L'ayant proposé à Sa Majesté au sujet de l'Electeur, il vous plaira vous souvenir de ce que je vous ai écrit & de ce que vous m'avez répondu & pour l'avenir bien qu'il y ait peu à esperer de sa conduite pour l'avoir foible & trop dependante des Electeurs de Baviere, & de Cologne, voire de l'Empereur, & de sa Maison, si ce que l'on me mande est veritable, qu'il a été resolu à Vienne de l'interdire & priver de ses Etats de Westphalie, & y établir son fils, il pourroit en prendre jalousie & peut-être quelque résolution vigoureuse. Si sa colere & ses ressentimens l'engageoient à vous offrir de vous remettre des Places qu'il possede les principales, l'affaire ne seroit pas à rejetter & le soin que vous prendrez de lui peut produire quelque chose de bon & ne sauroit jamais causer de mal. Il est remis à vos prudences de vous entremettre de ce differend ou de m'écrire le vrai état où il est & les sources des peines que souffre ledit Neubourg, & ce que j'en dois écrire à Rome; & jusques à ce que j'aye eu de vos nouvelles j'éluderai de faire aucune réponse & avec d'autant plus de raison que je n'ai su retirer le double du Traité qui devant servir de regle aux Parties la doit aussi donner à ce qui a eté dit ou fait en l'executant. Je vous envoye le double de la Relation de ce qui est arrivé en Catalogne, & telle qu'un Gentilhomme dépêché par le Maréchal de la Motte l'a donné & le double de celle que nous avons aussi envoyée en divers endroits, diminuant en quelque sorte notre perte. Ce qui est très-veritable c'est que nous la reparons très-puissamment, que nous esperons beaucoup de notre armée laquelle est devant Gravelines, & quoi qu'elle soit forte, nous ne laissons de songer & de travailler aux moyens d'empêcher qu'elle ne diminue en la fortifiant de tems en tems par de nouvelles troupes & pour le moins on y envoyera quatre mil hommes de pied. L'on espere que Marsin joindra Mr. le Duc d'Enguien & déja il lui a écrit pour l'avertir de se tenir prêt & pour aviser des chemins qu'ils auront à tenir, l'un pour avancer à recevoir l'autre, & celui-là pour en faciliter les moyens; & bien que la diversion que cette armée fera produise de grands effets à l'avantage de Madame la Landgrave, je crains que se voyant hors d'esperance d'être assistée par le Corps levé par le dit Marsin, elle ne demande quelque subside extraordinaire sans mettre en consideration l'assistance qu'elle a eu cette année. Mais comme elle en prendra liberté, celle de la refuser nous demeure qui sommes bien en peine de la continuation de la Maladie du Maréchal Torstenson, & de ce qu'on nous mande que venant en Allemagne il lairra le tiers de ses troupes dans le Holstein, & n'en tirera que dix mil hommes de pied qu'il prétend joindre à cinq de Madame la Landgrave & à un pareil nombre d'un des Capitaines qui sert la Couronne de Suede. Si vous pouvez le persuader de rentrer en Allemagne avec toutes ses forces &, afin de le pouvoir sans être arrêté d'aucune apprehension, de faciliter la Paix entre les Couronnes de Suede & de Dannemarck, vous rendriez un service bien signalé au public & avanceriez votre retour. J'ai tort de mêler votre interêt quand il s'agit de quelque chose à l'avantage de Sa Majesté. Je suis &c.

Depuis ma Lettre écrite, la Reine m'a commandé de vous faire savoir qu'elle n'entend pas que vous chargiez le dit Sieur de Croissi, de l'Emploi de Pologne, si ce n'est que le Sieur de Bregi,

1644.

Affaires de la Catalogne, Et du Païs-Bas.

De la Landgrave.

Soins du Ministre pour la Paix du Nord.

1644. Bregi, auquel Sa Majesté l'a destiné, & qui est parti pour vous aller trouver, refusât d'y aller, & je vous envoye des Lettres de creance par ledit Sieur de Bregi, semblables à celles qui vous furent envoyées sous le nom du dit Sieur de Croissi pour vous en servir comme il vous est ordonné, & ledit Sieur de Croissi ira toûjours vers le Ragotzi ainsi qu'il vous est mandé.

Mr. de Bregi Ministre destiné pour la Pologne.

LETTRE

de Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN,

à Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 25. Juin 1644.

On lui envoye Copie de leur Dépêche pour Mr. de Brienne.

MONSEIGNEUR,

On lui envoye Copie de leur Dépêche pour Mr. de Brienne.

EN finissant la Dépêche que nous faisons à Monsieur le Comte de Brienne, nous avons reçu par le Sieur Allego, celle dont il a plu à votre Eminence le charger. Le tems qu'il faut pour la déchifrer nous empêche d'y faire réponse par cet Ordinaire; ce sera, Dieu aidant, par le premier. Cependant ne pouvant rien ajoûter à ce que nous écrivons audit Sieur de Brienne, dont nous envoyons Copie à votre Eminence, suivant les commandemens qu'il lui a plû nous en faire, nous nous contenterons de l'assurer de notre obeissance & que nous sommes veritablement &c.

1644.

LETTRE

de Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN.

Joye des apparences de l'union des deux Plenipotentiaires, on les exhorte à l'entretenir. Aprehensions de la Guerre entre la Suede & le Dannemarck. Reflexions sur la conduite des Suedois envers le Transylvain. Sur les Subsides accordés au Transylvain. Prévoyance prise touchant l'Envoyé en Pologne. Touchant la Plainte des Imperiaux au sujet des Lettres Circulaires. Ce qu'on peut esperer des Princes Alliés contre la Maison d'Autriche. Affaires de Dannemarck & du Commerce. Touchant la Médiation à Osnabrug. Etat des Armées. Soins touchant la diversion des forces de l'Empereur.

MESSIEURS,

PAr la Lettre que Monsieur Servien m'a écrit du onzieme du courant reçuë le 22. j'apprends qu'il espere que ce sera la derniere qu'il m'adressera sans être signée que de lui & il m'exhorte que la réponse soit à tous deux. Je satisfais volontiers à son desir, & il me semble d'autant plus juste que de vôtre union dépend le progrès de la Négociation, & qu'il importe beaucoup au service de Sa Majesté que les Etrangers sachant qu'elle est si bien établie entre nous que rien ne la peut alterer & que pour être quelquefois d'avis differends cela ne fait autre chose que donner plus de lumiere pour mieux prendre vos résolutions. Par la même il nous

Joye des apparences de l'union des deux Plenipotentiaires, on les exhorte à l'entretenir.

1644.

Aprehensions de la guerre entre la Suede & le Dannemarck.

nous est mandé que vous allez travailler à la Dépêche de Monsieur de Croissi, & vous avez bien prudemment consideré dans les maux qu'a produit la nouvelle Guerre d'entre la Suede & le Dannemarck, & le long tems qui s'est écoulé depuis que les Ministres de la Couronne de Suede ont un Traité avec le Prince de Transilvanie, lequel assisté, comme on lui avoit promis, eut pu faire un notable progrès sur l'Ennemi commun & le reduire à condescendre à des conditions. Et certes le grand avantage que les Suedois ont conçu de cette diversion & se venger des torts qu'ils disent leur avoir été faits par leur ennemi particulier les a portés à l'attaquer; mais s'ils eussent consideré qu'en s'éloignant des frontieres & des pays du plus puissant, ils lui donnoient moyen d'opprimer l'autre, & l'affranchissoient des jalousies qu'il en avoit, sans doute ils eussent suivi un meilleur conseil. Que nous soyons pleinement justifiés qu'il n'y a point eu de notre faute, cela nous satisfait, mais ne guerit point du mal qu'il en fait apprehender. Par la ruine de ce Prince & par son accommodement l'Empereur s'accroîtra de puissance, l'ayant seulement humilié, mais s'étant mis hors de l'apprehension que son esprit turbulent lui donnoit par la connoissance qu'il aura prise de son impuissance & que donnant de l'argent à Constantinople il ne doit rien craindre du côté de la Hongrie. S'il y a encore quelque chose à faire de son côté, on ne doute pas que Monsieur de Croissi ne le ménage & que s'acheminant vers lui, si l'on apprend qu'il soit accommodé, qu'il ne rebrousse son chemin selon les instructions que vous lui en aurez données, car il seroit hors de tems de le faire rechercher & hors de raison de lui donner de l'argent, ayant juré & accepté les conditions de la Paix qui lui auront été accordées: & quand il faudroit essayer de le rembarquer il seroit plus honnête de l'en faire rechercher par ceux qui ont déja negocié avec lui que par un Ministre de Sa Majesté, laquelle entre pour ce regard en votre sens, il ne se peut départir des premieres considerations qui l'ont obligé de marcher fortement en cette affaire. Quant aux Lettres de change dont la vôtre fait mention, déja elles ont été expediées & envoyées à Monsieur Des Hameaux avec divers ordres, ainsi que mes précedentes vous auront informez, de ne faire delivrer l'argent à Venise ou de tirer Lettre sur Constantinople, qu'il ne soit assuré ou par vous ou par autre voye que le Prince Ragotzi continuë & est embarqué à la guerre, même qu'il est en action. Soit par le Ministre de la République qui est à Vienne ou par homme qu'il peut dépêcher jusques à Canise, il pourra s'éclaircir de ce qui se passe en Hongrie. Vous pouvez donner assurance que les Lettres ont été envoyées, l'on peut faire état du payement & quand une fois on aura pris ordre du lieu où il devra être fait, l'acquittement s'en fera à jour nommé; mais je crains bien que nous n'en serons point en peine & que le dit Prince soit accommodé. Ces raisons en sont si nettement expliquées en votre Dépêche qu'il y a lieu de tout craindre & de n'en plus parler. Je ne vous ferai point souvenir, que le dit Sieur de Croissi ne doit aller en Pologne qu'au refus que pourroit faire d'y aller Monsieur de Bregi, parce que je vous ai envoyé des Dépêches pour être delivrées à celui-ci & le tems que vous aurez mis à travailler à l'instruction du premier aura servi à faire arriver les dernieres, lesquelles vous ayant éclaircis des intentions de Sa Majesté, vous les aurés sans doute suivies. La plainte que les Imperiaux font de la Lettre Circulaire que

Reflexions sur la conduite des Suedois envers le Transylvain.

Sur les Subsides accordés au Transylvain.

Prévoyance prise touchant l'Envoyé en Pologne.

1644.

Touchant la Plainte des Imperiaux au sujet des Lettres Circulaires.

vous avez écrite nous a fait de la peine, je n'y ai pas remarqué que le terme qui les choque y fût énoncé, ni n'ai pas vû la Traduction qui en a été faite; mais j'ai ordre de faire faire recherche des Exemplaires & du Traducteur & ne l'ayant rendu fidellement il sera châtié, & de cela je vous rendrai compte d'aujourd'hui en huit jours. Ce qui me travaille est que vous ne vous en êtes pas excusés, & ainsi il est à craindre que dans l'original le mot de Tyran ne soit exprimé, il y a des termes équipolens, & qu'on n'a pu mettre en François sous celui-là. Il est certain & je l'apprens de divers endroits que la Lettre en sa forme, & en sa maniere les blesse, mais elle a produit un bon effet, & cela nous doit suffire qui serions bien fachés que sur quelques termes ils incidentassent comme vous voyez qu'ils affectent de faire, & vous avez si bien répondu aux Médiateurs qu'ils ont tout sujet de reconnoître la necessité de votre procedé & que celui des Ministres de l'Empereur sent bien plus celui d'un Barreau que d'une Assemblée si notable & convoquée pour de si grandes affaires, comme est celle de Munster. Vous avez en main de quoi les satisfaire, c'est à eux à se déclarer, & le Resident de Suede seroit peu versé dans les affaires du monde s'il n'avoit connu que les Imperiaux ont changé de resolution sur l'occasion de leur nouvelle Guerre & qu'ils essayent de colorer leur procedé, ayant quelque honte de leur infidelité & de leur mauvaise humeur & une joye extraordinaire de la Rupture entre les deux Couronnes. Il pourra être que les Ambassadeurs de l'Empereur se mécompteront & que le Roi de Dannemarck songera à ses affaires, les reglera & terminera sans attendre l'issue de votre Assemblée, & que bien que le Holstein soit Membre de l'Empire, il ne lairra, faisant la Paix avec les Suedois, de régler les interêts de ce Duché & de l'assurer qu'il ne pourra être envahi, & sans doute les Senateurs du Royaume porteront empêchement que ce qui regarde le Royaume ne soit traité à Osnabrug, & aimeront mieux en un lieu tiers s'assembler avec ceux de Suede; c'est où Monsieur de la Thuillerie pourra donner des marques de sa suffisance & faire recevoir à cette Couronne la gloire d'en avoir pacifié deux Alliées. Je doute que le Roi de Dannemarck accepte la Mediation de Messieurs les Etats; ils font accompagner les Navires de leurs Marchands d'une Flotte & semblent vouloir s'ouvrir le passage du Sond & necessiter le Roi de Dannemarck, de moderer les impôts qu'il y leve. Ainsi le faix de la Négociation, si elle prend trait, tombe sur Monsieur de la Thuillerie, lequel devra bien prendre garde en quel terme sera conclu l'Article du Commerce afin que, s'il regle & modere les impôts pour les Suedois & Hollandois, les François reçoivent un pareil traitement. Faisant réponse à une de ses Lettres en date du 4. de ce mois je lui en toucherai un mot & l'informerai des sujets de cette Guerre, selon que les Suedois les publient, dont, Messieurs, je ne vous écrirai pas parce que leur Ambassadeur & Mr. Cerisante vous en auront informé. Celui-ci ne veut pas être presenté par l'Ambassadeur Grotius, lequel a pris une audience & donné les Lettres de Créance qui l'autorisent pour faire savoir les mouvemens des Conseillers de la Reine & des Regens de Suede, & de laisser entendre que l'autre vient pour raconter ce dont il a été témoin sans charge aucune de traiter; & ledit de Cerisante au contraire se donne pour un Envoyé confident. Quand il aura presenté ses Lettres & été admis en l'audience de Sa Majesté, je vous ferai part de ce qu'il nous aura dit.

Ce qu'on peut espérer des Princes Alliés contre la Maison d'Autriche.

Affaires de Dannemarck & du Commerce.

Quand

1644.

Touchant la Mediation à Osnabrug.

Quand bien l'accommodement se feroit entre le Roi de Dannemarck, & la Reine de Suede, je doute que celle-ci veuille l'autre pour Médiateur, & il sera force à l'Empereur d'accepter Venise à Osnabrug aussi bien qu'à Munster, & il n'y a pas d'apparence que d'un ennemi depuis peu reconcilié l'on en veuille en quelque sorte faire l'arbitre de sa fortune, presentement plusieurs choses en sont dépendantes. Ce que nous pouvons préjuger de notre siége, c'est une prompte & favorable issue, dès Lundi il y a huit jours la tranchée a été ouverte & l'on ne juge pas qu'il puisse durer au delà du mois prochain. Certes l'Ennemi est foible, divisé en divers lieux & si Monsieur Torstenson étoit dans les pays héreditaires, ils auroient bien de la peine à se défendre. Nous au contraire sommes en bon état, non seulement notre circonvallation est en sa perfection, notre armée bonne & forte & nous la rafraichissons tous les jours & celle que commande Monsieur le Duc d'Enguien est en état de pouvoir entreprendre. Celle de Baviere a assés à faire à se défendre de celle du Maréchal de Turenne, & la notre de Catalogne est plus puissante qu'elle n'étoit avant le combat que les Espagnols font tant retentir, lequel leur a ôté le moyen de prendre Lerida, puisque sous son ombre on y a jetté le nombre d'hommes que je vous ai mandé. Monsieur le Prince d'Orange est descendu en Flandre & est logé à Axel. Nous ne savons pas ce qu'il déliberera, mais nous sommes bien assurez, soit ee Flandres ou ailleurs, qu'il fera une puissante diversion à l'ennemi. Hors d'aller à Gueldres, il est mieux là qu'en aucun autre lieu où il sauroit aller. Je ne doute point que le Secretaire Brasset ne vous donne compte de ce qui se passe en ses quartiers, auquel vous pourrez addresser vos ordres pour tout ce que vous jugerez devoir faire part à Messieurs les Etats, & s'il y avoit necessité de recourir à Monsieur le Prince d'Orange, vous pourrez vous addresser à Monsieur d'Estrades; je lui écris qu'il ait à s'y conformer comme à ceux qu'il recevroit de la Cour. L'on nous mande que le Marquis de Castel Rodrigo est arrivé à Namur, sa présence pourra apporter du changement aux affaires de Flandre, & peut-être où vous êtes. Je crois qu'il est vrai Plenipotentiaire, & qu'il a le secret de la Paix; vous ou nous en serons bientôt éclaircis. Je suis &c.

Etat des Armées.

Soins touchant la diversion des forces de l'Empereur.

1644.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE

à Messieurs

D'AVAUX,

ET

SERVIEN.

A Paris, le 27. Août 1644.

On espere leur Union. Affaires de l'Oostfrise. Plaintes contre les Hollandois. Soins pour la Guerre d'Allemagne. Et envers les Etats Generaux d'Hollande. Prise du Sas de Gand, & de Gravelines. Instruction pour les Ministres de France à la Haye, touchant les affaires d'Oostfrise. Soins de la France pour entretenir la bonne correspondance avec la Suede, & le Dannemarck. Réflexions de la Cour sur la conduite des Suedois, envers Ragotzi. Touchant les plaintes des Suedois contre l'Empereur. La France affecte un grand penchant à la Paix. Affaires du Conclave. Et d'Angleterre.

MESSIEURS,

On espere leur union.

JE ferois mal ma cour & m'acquitterois fort mal de mon devoir si je ne vous adressois en commun la Lettre que je vous dois écrire pour répondre à celle du 13. de ce mois reçue le 24. bien qu'elle ne soit signée que de l'un de vous, Messieurs, qui très-habiles penétrez aisément la raison de ma conduite, & pour ne vous laisser lieu de la discuter ou de me blâmer de ce que je fais, je vous dirai que l'on veut que les differends qui sont entre vous, & qui n'ont que trop duré cessent, & que l'on est persuadé que Monsieur de Saint Romain sera

assés

1644. assés heureux pour moyenner un si grand bien, qu'on ne juge pas plus difficile à procurer pour ce qui est survenu entre vous depuis qu'il a été dépêché. Ainsi son entremise produisant un si bon effet, il est de mon obligation d'y donner chaleur, & comme si la susdattée Lettre étoit écrite de tous deux, y faisant réponse, la vous adresser. Elle contient trois Chefs d'affaires; la plus importante concerne celle de l'Oostfrise; la seconde ce que vous avez écrit à Monsieur Salvius; la troisiéme la resolution que lui & son Collegue ont prise d'écrire aux Commissaires de l'Empereur. Je pourrois dire aussi qu'elle traite d'un quatriéme, qui n'est pas moins difficile à resoudre que le troisiéme & premier. Mais sur cela m'étant souvent expliqué, je m'en dispenserai pour cette fois, & lorsque l'Ambassadeur de Messieurs les Etats se sera expliqué de la prétention de ses Ministres avec Sa Majesté, je ne manquerai de vous informer de ce qui aura été resolu, pour ne condamner leur procedé. Je ne laisse pas de la rejetter, & leur ingratitude surpasse de beaucoup leur présomption; mais cela demeure dit de vous à moi. Pour revenir aux affaires & suivre l'ordre de votre Lettre, j'ai à vous dire que celle-là & plusieurs autres que j'ai reçûes de Monsieur d'Estrade, & du Secretaire Brasset, m'ont assez appris que le different d'entre Madame la Landgrave, & le Comte d'Emden, n'étoit pas de ceux qui soient si faciles d'accommoder, & l'intervention de Messieurs les Etats & de Monsieur le Prince d'Orange, y étant aucunement nécessaire, augmente la difficulté. Aussi ont-ils eu honte quand ils ont sû que nous avions penétré leurs conseils, & que par l'ingenue confession du Comte vous avez appris qu'ils l'avoient porté d'armer, & d'entreprendre à se faire craindre, s'il vouloit reduire les Hessiens à se retirer de son Païs. Tout à point un discours controuvé reçu pour véritable a servi de sujet au Prince d'Orange, de remettre l'affaire à Messieurs les Etats, & comme si la France eût fait ménacer son Allié de le tirer du Païs pour ne point blesser celui-là, lui conseillant d'executer ce qu'on exigeroit de lui de pure force. Il n'a pas dissimulé avec nous; nettement & franchement il s'en est expliqué avec Monsieur d'Estrade; & quand Monsieur de Montigni & le dit Secretaire Brasset ont voulu presser Messieurs les Etats d'aider à assoupir cette querelle, ils les ont trouvés très-fermes à appuyer le parti du Comte. Diverses Dépêches des dits d'Estrade & Brasset m'ont donné connoissance de l'intention des autres. Présentement j'écris aux premiers de détromper le dit Prince, de tout ce que l'on a imposé à Monsieur de Rorté, & de lui faire comprendre de quelle importance il a été d'assoupir ce different, afin que Madame la Landgrave puisse agir librement dans l'Empire, où ses troupes sont absolument nécessaires pour la défense de la cause commune, non à la verité pour s'opposer aux desseins des Ennemis, mais pour assister les armées de Sa Majesté, qui ont pris leur marche au delà du Rhin pour entreprendre sur Philipsbourg, ou prendre les Places de deçà comme Worms, ou autre, où l'on pourra loger l'armée que commande Monsieur le Maréchal de Turenne; ce qui est à la liberté de Monsieur le Duc d'Enguien, & des Chefs des armées assemblées, auxquels on s'est remis, afin qu'ils prennent, dans les divers partis qui s'offriront, celui qui est plus pour réussir. On préfereroit le premier à tous autres, parce qu'il entraîne après soi & assujetit

Affaire de l'Oostfrise.

Plaintes contre les Hollandois.

Soins pour la Guerre d'Alemagne.

ce qui est au deça du Rhin. Mais on ne le commande pas, de crainte que s'y rencontrant trop de difficulté, il donnât lieu à l'armée de Baviere de se rassembler, & aux Ennemis d'envoyer des troupes occuper les postes qu'on veut prendre; mais que s'il trouvoit la Place dégarnie de Garnison suffisante, ainsi qu'on nous le mande, la presser vivement; & quant à celle de Fribourg, la seule Garnison de Brisac sera pour la reprendre, dès que les neiges tomberont; ce qui arrive pour l'ordinaire au mois d'Octobre: tous les chemins pour aller à eux se trouveront fermés, & il ne reste d'accès en cette Ville que du côté de Brisac; ce qui a fait resoudre de ne la point attaquer & de songer à quelque chose de plus de conséquence, afin que l'on tirât du gain de la bataille un profit proportionné à la défaite de cette armée pompeuse & triomphante de la Ligue. Le Secretaire Brasset aura aussi des ordres pareils pour agir envers Messieurs les Etats; & tous deux n'oublieront pas de faire comprendre à ces Messieurs que Sa Majesté, les assistant présentement & leur ayant facilité la prise du Sas, que l'on tient assurée, ayant affoibli & occupé l'Ennemi commun par la prise de Gravelines & du poste de Waten, qu'on fortifie présentement, & qu'on a resolu de conserver pour avoir un pied dans leur Païs, & qui donne facilité à la jonction de nos armées, en cas de besoin; que Sa Majesté se promet de leur prudence & de leur gratitude qu'ils contribueront, de tout ce qui est en leur pouvoir, les moyens qui produiront d'autres, & si grands avantages à la cause commune, aux Couronnes & Princes Alliés. L'un & l'autre de ces Messieurs, d'Estrades & Braslet, éviteront de reprocher aux autres les promptitudes de leur conseil, & leur feront bien comprendre que ce qu'on demande n'est pas pour durer jusques à la Paix, & qu'on ne veut pas que Madame la Landgrave s'accroisse en l'Oostfrise, ni qu'elle en tire ce dont elle est en possession, consentant Sa Majesté & lui conseillant qu'elle fasse raser le nouveau Fort que le Comte d'Erberstein avoit commandé d'y construire, & délicatement ils feront entendre, soit à l'Altesse d'Orange ou à Messieurs les Etats, que de diviser le Comte d'Oostfrise d'avec la Noblesse, & les Communes les plus puissantes de son Païs pourroit bien un jour lui causer du mal; à quoi donneroit ouverture la protection qu'ils promettent au dit Comte; & la fin de leur remontrance sera que, pour obliger la France en ce rencontre, il faut promptement embrasser ce qu'elle demande; ajoûtant que, pour diminuer la trop grand puissance de leur Ennemi, elle leur fait la Guerre & employe au commandement de son Armée, les personnes de plus haute dignité, & de plus grand mérite qui sont dans le Royaume.

Et envers les Generaux d'Hollande.

Prise du Sas de Gand, & de Gravelines.

Instruction pour les Ministres de France à la Haye, touchant les affaires d'Oostfrise.

Quant à la réponse que vous faites à la Lettre de Monsieur Salvius, elle a été approuvée, & Sa Majesté ne se peut départir des premiers ordres que vous avez eus, ni des conseils que vous avez suivis. Elle veut satisfaire de son côté à ce qu'elle doit aux Suedois, & se promet aussi qu'ils accompliront de leur part ce à quoi ils sont tenus, & que le Roi de Dannemarck n'aura point sujet de lui reprocher que lui faisant offrir sa Médiation, pour terminer le different qu'il a avec celle-ci, l'opprime & l'attaque au moyen de l'argent qu'elle reçoit de la France, lequel ayant sa destination pour leur aider à faire la Guerre dans l'Empire, & dans les Etats hereditaires, doit être employé sur ce sujet. Avant que je passe au troisiéme

Soins de la France pour entretenir la bonne correspondance avec la Suede, & le Dannemarck.

1644. point contenu en votre Lettre, trouvez bon que je vous dise que, si Monsieur Torstenson ne donne satisfaction au Prince de Transilvanie, il sera pour prendre des resolutions précipitées; & sans que son Resident à la Porte a été assisté de Monsieur de la Haye, & de l'inclination du Visir, qui s'est trouvé l'appuyer, la nécessité l'auroit déja forcé à s'accommoder. Il est à craindre que l'Ambassadeur qui y est dépêché, par des soumissions honteuses ou par des présens & le payement du tribut, n'y apporte du changement, & à ce mal il n'y paroît point de remede, qu'accomplir envers ce Prince la parole qui lui a été donnée; à quoi de notre part nous satisferons ponctuellement, & l'argent remis à Venise y a été reçu, les Marchands étans entrez en payement avant le 30. du mois.

Réflexions de la Cour sur la conduite des Suedois, envers Ragotzi.

M'étant ainsi expliqué sur le second point de votre Dépêche, je passe au troisiéme, sur lequel je n'ai point à m'arrêter. La Lettre écrite par Messieurs les Plenipotentiaires Suedois est mesurée & accompagnée de beaucoup de raison; ils reprochent à l'Empereur la perte du temps, lui font comprendre partant & à ses Ministres, qu'il ne tient point à eux que l'ouvrage de la Paix ne s'avance, & le rendent ainsi l'auteur des maux que la Guerre pourra causer. Il est à souhaiter que cette Lettre produise l'effet qu'on s'en est promis, & à craindre qu'elle ne soit le commencement d'une resolution éloignée de celle de leur Envoyé à Osnabrug. Mais comme d'un côté elle presse l'Empereur, & que la conscience lui reprochera diverses choses, que tant de sang Chrétien qui se répand & répandra crie & criera vengeance contre lui, & les armes de Sa Majesté prosperant, il pourra peut-être se resoudre à songer tout de bon à faire la Paix, détrompé des fausses esperances qu'il avoit conçuës, que la discorde seroit la suite de la mort du feu Roi, & que les esprits chauds & impatiens des François, donneroient lieu à quelque mouvement dans l'Etat, où la tranquilité est si affermie, que la France en semble le Temple. Cela paroît encore mieux depuis le retour de Monsieur le Duc d'Orleans, lequel très-satisfait de la Gloire qu'il a acquise confesse en devoir la meilleure part aux soins que Sa Majesté a pris de l'assister, qui s'occupe continuellement aux pensées des choses de l'avenir, à faire la Paix & avoir moyen de continuer la Guerre; & comme son inclination en est éloignée & qu'elle force la bonté de son naturel, c'est avec plus de soin qu'elle s'y applique. 1644.

Touchant les plaintes des Suedois contre l'Empereur.

La France affecte un grand penchant à la Paix.

De Rome nous n'avons point eu de nouvelles depuis la fermature du Conclave. Avant que Messieurs les Cardinaux y soient entrés, l'un d'entr'eux, qui est Montalto, assisté des autres Espagnols, fit une demande que les armes fussent ôtées des mains des Barberins pendant l'Interregne. Cela proposé en Congregation ne fut soutenu que de lui & de trois autres, & rejetté de 36. Il a fait voir sa haine contre les Barberins & la foiblesse de son parti. Mais de conclure par-là que les Barberins soient Maîtres du Conclave, ce seroit bien se hâter, le temps nous apprendra diverses choses sur ce sujet, de croire que ceux qui sont assemblés n'éleveront pas l'un des jeunes au Papat ennuiez & lassez d'un Pontificat de 21. ans.

Affaires du Conclave,

D'Angleterre on m'écrit que les affaires sont toûjours en confusion, & il faut que le Roi qui a consenti que Monsieur de Sabran entre dans le Parlement, & reconnoisse pour Assemblée legitime celle qui est convoquée à Londres, soit en une grande extremité, ou s'en promette de grandes choses. Selon que la Reine sa Femme parle, il se tient en état de regagner promptement l'autorité. Je ne manquerai de vous faire part de ce que j'en aprendrai. Je suis &c.

Et d'Angleterre.

F I N.



NEGOCIATIONS SECRETES
TOUCHANT LA PAIX
DE MUNSTER
ET
D'OSNABRUG
CONTENANT
LES LETTRES
DE LA
COUR DE FRANCE
ECRITES A SES
PLENIPOTENTIAIRES
A MUNSTER,
AVEC LES REPONSES DESDITS PLENIPOTENTIAIRES A LA COUR, EN MDCXLV.

SECONDE PARTIE DU TOME II.

NEGOCIATIONS SECRETES TOUCHANT LA PAIX *DE MUNSTER ET D'OSNABRUG,* CONTENANT LES LETTRES DE LA COUR DE FRANCE ECRITES A SES PLENIPOTENTIAIRES A MUNSTER

AVEC LES REPONSES DESDITS PLENIPOTENTIAIRES A LA COUR EN MDC. XLV.

MEMOIRE DU ROI A MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES.

Fait à Paris le premier jour de l'année mille six cens quarante cinq.

La Cour se plaint de ce que ses Plenipotentiaires ont consenti à traiter d'une maniere inusitée, savoir par écrit, sans lui en donner connoissance. On ordonne de la rompre, & de suivre la plus usitée & la plus utile. La Cour insiste à appeller de nouveau tous les Princes & Etats de l'Empire au Congrès. Affaire de l'Electeur de Treves. La Cour rejette la faute sur l'animosité des Plenipotentiaires entr'eux. La Reine se plaint de leur mesintelligence. Cause de leur desunion. Préparatifs pour l'Armée d'Allemagne. Apprehension des Espagnols. Soins du Duc de Baviere pour la Paix. On croit que l'Empereur fera sa Paix sans l'Espagne. Suppositions des Espagnols. Il y a de la desunion entre les Plenipotentiaires d'Espagne. Baviere & autres Princes souhaitent une suspension d'armes, mais les Espagnols s'y opposent. Il semble que la France incline à la suspension des Ar-

Armes. Raison de ce souhait. Avis de la Cour sur la maniere de traiter avec les Espagnols, & avec les Alliez de la France. Emprisonnement d'un Italien partial des Espagnols & leur correspondant. On arrête aussi d'autres complices. La Cour leur ordonne de dire ces nouvelles aux Plenipotentiaires d'Espagne. Touchant le Ceremoniel par rapport à l'Evêque d'Osnabrug. Touchant les Etats Generaux des Provinces Unies.

1645.



SA Majesté, après avoir considéré les Dépêches de Messieurs les Plenipotentiaires du.. du passé, & la Copie qu'ils lui ont adressée des propositions qui avoient été remises par écrit de part & d'autre entre les mains des Médiateurs, contenant les ouvertures d'un chacun pour la Paix, a commandé le present Memoire leur être envoié pour les informer au long de ses sentimens.

La Cour se plaint de ce que ses Plenipotentiaires ont consenti à traiter d'une maniere insuitée, savoir par écrit, sans lui en donner connoissance.

Premierement sa Majesté a été extremement étonnée de voir que sans l'en avoir même avertie ils ayent pû consentir à laisser introduire une maniere de traiter par écrit, qui n'a jamais été pratiquée, & en laquelle pour plusieurs raisons nous avons un notable desavantage.

Le veritable & principal sujet de leur Envoi a bien été pour avoir la Paix, s'il est possible, mais comme nous ne pouvons pas sans presomtion nous promettre que la colere de Dieu soit encore appaisée, ni qu'il veuille dessiller si-tôt les yeux de nos ennemis, le fruit de leurs Missions, qu'on s'attendoit ne pouvoir manquer, étoit que dans la sincerité des intentions de Sa Majesté & dans l'extrême passion qu'elle a de la Paix ils auroient beau champ de gagner du moins les apparences dans le monde en notre faveur, & que si la Chrétienté ne pouvoit si-tôt jouïr de sa premiere tranquillité, personne n'en imputeroit la cause qu'à l'injustice du procedé de nos ennemis, & à leur aveugle opiniâtreté continuée même parmi tant de disgraces qui leur arrivent, & dans une si visible déclaration du Ciel pour les avantages de cette Couronne.

Cependant il est certain que la façon de negocier qu'on a commencée ne sauroit produire qu'un effet tout contraire, puisque ne pouvant ni les uns, ni les autres entrer bien avant dans le détail, mais se tenir seulement dans une generalité vague; il n'y a personne qui ne voïe le préjudice extrême que nous en recevons, étant en obligation de refuser incessamment, pendant que nos ennemis, sous des prétextes plausibles en apparence de r'avoir le leur & de remettre les choses comme elles étoient avant la Guerre, pourroient, ainsi qu'ils l'essaient par tant d'artifices, faire tomber facilement sur nous, près de la plûpart du monde, qui ne penetre pas si avant, le blâme du retardement de la Paix, qu'effectivement ils meritent seuls par leur peu d'équité.

De plus cette maniere d'agir continuant, il faut perdre toute esperance de conclure jamais rien de solide, la chose se passera en écritures, en manifeste & en repliques, chacun ne se mettant pas tant en peine de reformer son écrit selon la régle de la Raison que de gloser sur celui de son compagnon, & prouver que les propositions qu'on a données, sont plus justes & plus effectives pour l'avancement de la Paix, que ne sont les autres du parti contraire.

On ordonne de la rompre.

Il est donc absolument necessaire de rompre cette introduction, faisant bien comprendre aux Médiateurs le peu de fruit qu'on s'en peut promettre, & certes puisque pour conclure la Paix on doit necessairement entrer dans le détail des differens qui l'empêchent, ceux qui desirent de negocier de cette sorte n'ont que de veritables intentions de la voir bientôt conclue. 1645.

Et de suivre la plus usitée & la plus utile.

La methode accoûtumée & la plus utile, c'est qu'ayant convenu avec les Médiateurs des points qu'on veut traiter en premier lieu, lesdits Médiateurs se donnent la peine de voir de part & d'autre les sentimens des Parties interessées, concertent & ajustent chaque point l'un après l'autre, & à mesure qu'il s'en resout quelqu'un qu'ils en dressent un écrit de commun accord lequel demeure entre leurs mains, comme d'une chose arrêtée qui aura son effet quand tous les autres points seront aussi ajustez.

En toutes occasions & en tous tems on a traité de la sorte, & il ne se peut même autrement si tout de bon on veut avancer la negociation, c'est pourquoi les Médiateurs doivent être les premiers à le desirer. Il est bien vrai que par fois il arrive que les Médiateurs pour se souvenir mieux des choses qu'on leur dit en dressent des Memoires; mais comme ce n'est que pour soulager la leur, & afin d'être mieux instruits & éclaircis de l'intention des Parties, cela ne fait rien sur la question dont il s'agit. La plus forte raison qui a toûjours obligé d'en user comme l'on marque, c'est que les declarations que l'on fait par écrit engagent trop, ce qui n'arrive pas lorsque les instances se font de vive voix, parce qu'encore qu'on demande ou refuse des choses extravagantes, l'adresse des Médiateurs fait enfin joindre les Parties, & l'on peut se relâcher sans déchet de reputation. A la verité si on eût pû prevoir que lesdits Sieurs Plenipotentiaires eussent eu la pensée de faire leurs propositions par écrit, l'on n'auroit pas manqué de leur mander les mêmes raisons ci-dessus marquées pour les en empêcher.

Voila pour ce qui est de la maniere de negocier en general.

Sa Majesté descendant après à l'examen des propositions en détail, n'a pas été moins surprise de plusieurs choses que lesdits Plenipotentiaires ont inserées dans la leur.

La Cour insiste à apeller de nouveau tous les Princes & Etats de l'Empire au Congrès.

Premierement il lui a bien semblé qu'il étoit à propos pour plusieurs raisons d'insister à demander la venuë de tous les Princes & Etats de l'Empire, mais elle a crû aussi qu'il n'étoit pas necessaire ni expedient d'insinuer, comme ont fait lesdits Plenipotentiaires, qu'à défaut de cela l'Assemblée de Munster ne seroit pas complette & legitime.

Nous sommes déchargez de toute obligation quand on a fait toutes les diligences possibles pour les y faire venir. Il est bon de les renouveller aussi souvent qu'il se peut pour les hâter; mais après tout si d'autres considerations les retiennent, faudra-t-il, pour le caprice de quelques-uns ou pour leur crainte, se tenir les bras croisez à attendre la commodité & rejetter cependant toute negociation?

Nous devons souhaiter que l'Assemblée soit la plus nombreuse qu'il se peut, soit pour pouvoir mieux établir la sureté de la Paix, soit pour plusieurs autres considerations dont lesdits Sieurs Ple-

1645. Plenipotentiaires sont assez informez, mais quand on n'y a rien omis, il y a lieu, ce me semble, de se contenter d'y voir les Plenipotentiaires de l'Empereur, de France, d'Espagne, de Suede & de Messieurs les Etats Alliez lorsqu'ils y seront arrivez, & pour Médiateurs les Ministres de notre St. Pere & de la République de Venise, pour n'avoir pas aprehension que tout ce qui s'y conclura ne soit validement traité, & que l'on pourra trouver des suretez suffisantes pour la fidelle observation de la Paix qui y sera arrêtée: en quoi même nous avons bien de l'avantage puisqu'à ce qu'on apprend de la plus grande partie des Deputez, les Princes & Etats de l'Empire sont en chemin pour se rendre à l'Assemblée.

Affaire de l'Electeur de Trêves.

En second lieu il eût été à desirer que sur le fait de Monsieur l'Electeur de Trêves lesdits Sieurs Plenipotentiaires n'eussent pas demandé son rétablissement present dans ses Etats, puisque c'est un point à être traité dans la Paix même, & qu'à quelque injuste titre que le parti contraire puisse posseder son païs, on ne peut pas raisonnablement prétendre que sans être assuré auparavant de la Paix, il se dépouille dès-à present des avantages que cette possession lui donne, & que par la remise de Trêves, de Coblens & d'Ermestein à un des Princes nos adherans, il nous rende dès à présent Maîtres du Rhin & de la Mosellc.

Il n'en étoit pas de même de la liberté dudit Serenissime Electeur, que lesdits Plenipotentiaires ont dû demander avant toutes choses, comme il leur étoit ordonné par leurs Instructions, & même de le faire hautement. Mais on n'a pas laissé de trouver à dire qu'ils se fussent si avant engagez par la déclaration de ne pas passer outre en la Negociation que ledit Sieur Electeur ne fût en pleine liberté, d'autant plus qu'encore que le dernier Article de la proposition restreigne cette pretenrion à sa liberté, neanmoins ayant relation au precedent la chose demeure encore dans l'équivoque.

Il est certain que s'il y avoit quelque chose qui put empêcher les Princes d'envoyer leurs Deputez à l'Assemblée, ou pour le moins les obliger à surseoir, c'étoit celle-là, & Messieurs les Ministres de Suede l'ont bien remarqué en la Lettre qu'ils ont écrite auxdits Plenipotentiaires; & d'effet en vain se hâteroient-ils de s'y rendre qu'après avoir vû ledit Electeur en liberté, puisqu'on a declaré ne vouloir, ni pouvoir traiter que cela ne fût.

On voit que cela a déja fait concevoir aux Médiateurs, lesquels nous croyons d'ailleurs partiaux de nos interêts, qu'on ne trouve pas du côté de la France les facilitez qu'elle avoit fait esperer pour l'avancement de la Paix; ce qui étant écrit au Pape & à la Republique de Venise, & se répandant ensuite par tout, il est impossible d'empêcher qu'on ne prenne des impressions qui nous sont desavantageuses, puisqu'elles révoquent en doute la veritable disposition que Sa Majesté a pour le repos public.

Cette declaration, de ne passer outre en la negociation, pouvant être très-dangereuse & préjudiciable, & n'étant point d'ailleurs ordonnée par l'Instruction desdits Sieurs Plenipotentiaires, on ne sait pas quels motifs ils peuvent avoir eu pour la faire. Il est vrai qu'ils eussent bien pû, ne baillant rien par écrit, en parler en ces termes aux Médiateurs afin qu'ils portassent leurs instances avec plus d'efficace au parti contraire, mais avec intention pourtant de s'en relâcher jusques au point de la seule liberté, que raisonnablement ils ne sauroient refuser. Il n'en est pas de même en mettant sur le papier, d'où l'on ne se peut pas bien relâcher qu'avec quelque déchet de reputation, & quoique l'on le fasse en la nouvelle proposition qui a été dressée, c'est que d'autres raisons plus puissantes ont prévalu, & qu'on l'a pû couvrir du pretexte de vouloir l'avancement de la Paix à quelque prix que ce soit. 1645.

La Cour rejette la faute sur l'animosité de ses Plenipotentiaires entr'eux.

Sa Majesté reconnoissant donc que la proposition qu'ont donnée ses Plenipotentiaires pouvoit être conçue en termes plus propres & plus accommodez à son sens & à ses intentions, qui sont de conclure la Paix, ou de faire voir qu'il ne tient pas à elle & qu'elle en a une parfaite volonté, elle a à son grand regret juste occasion de croire que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne donnent leur principale occupation qu'à leurs differens particuliers, étant impossible que s'ils avoient pris soin de conferer ensemble, & discuter, comme ils le doivent, serieusement & autant qu'il se peut, les matieres de cette importance, les mêmes choses qu'on leur mande ne leur fussent venuës dans la pensée. Une proposition de cette nature, puisqu'enfin ils étoient obligez de la bailler par écrit, méritoit des semaines entieres de méditation pour en peser non seulement la substance, mais jusques aux moindres paroles, qui pourront être glosées à l'éternité. Il n'eût été que bien de la communiquer aussi auparavant aux Ministres de Suede, pour en avoir leur avis, sans doute leurs remontrances les auroient obligé de retrancher, pour le moins, la clause de ne pouvoir passer outre, laquelle donnera des armes pour décrier la France à ceux qui ne l'aiment pas, & qui, sans le remede qu'on y apporte par la seconde proposition que Sa Majesté a fait dresser pour être remise de nouveau aux Mediateurs, ébranleroit fort ceux qui ont affection pour cette Couronne & qui soutiennent qu'elle veut sincerement la Paix.

La Reine se plaint de leur mesintelligence.

Cela renouvelle au dernier point le déplaisir que la Reine a de la mesintelligence desdits Sieurs Plenipotentiaires, sachant notamment que les ennemis commencent à la compter pour un de leurs avantages & sur lequel ils font un tres grand fondement.

Ce qui est extremement fâcheux en cela, c'est qu'ils sont ingenieux à se tromper eux-mêmes, & que de moins habiles gens qu'ils ne sont n'auroient pas la dixieme partie de leurs contestations, étant certain que par leur habileté ils ont élevé & fait paroitre pour des montagnes ce qui en son origine n'étoit qu'un atome, s'il y eût eu une bonne intelligence entr'eux comme elle y doit être.

Cause de leur desunion.

Qu'importe que les Catalans accompagnent ou n'accompagnent point lesdits Plenipotentiaires en leurs visites?

Qu'importe qu'ils aillent ou non avec un nouveau deuil?

Qu'importe de soutenir qu'on ait oublié ou qu'on n'ait pas oublié quelque chose de peu d'importance, dont même on s'est souvenu à tems?

Qu'importe d'avoir été deux fois en un jour de different avis, puisque l'on doit faire gloire d'en changer quand on en trouve un meilleur?

Qu'importe d'envoyer un Courier ou un Gentilhomme en Hollande porter une Dépêche?

Qu'importe quand il écheoit de parler du Roi de commencer par Sa Majesté très-Chrétienne, ou de dire premierement le Roi & puis la seconde fois Sa Majesté, n'étoit qu'on avoit envoyé ordre de le traiter toûjours de Majesté?

1645. Qu'importe de pouvoir envoyer ou ne pas envoyer de nouveaux Memoires au Secretaire commun quand les Depêches ont été concertées, puis qu'en cela l'un n'a pas plus d'avantage que l'autre, n'étoit que bien souvent il survient des choses importantes dont on peut avoir oublié de parler?

Qu'importe de reconcerter à diverses fois les Dépêches, si quelqu'un d'eux pense que tout n'ait pas été bien resolu, & qu'il lui reste quelques doutes?

Qu'importe, pourvû qu'on rende compte conjointement par une même Dépêche, de quelle main elle soit dressée, & pourquoi tant de dureté à convenir ensemble de quelques-uns des expediens qu'on avoit proposé de part & d'autre? Pourquoi s'imaginer qu'une personne qui va pour les soulager aille pour leur arracher la plume, ce qui ne peut aucunement être dit que d'un égal?

Mais il importe beaucoup que l'on donne tout son tems & toute son application à ces petites choses, qu'on les releve pour se tourmenter, fomenter la division & l'établir de plus en plus, & que cela étant connu à tout le monde on prend des opinions desavantageuses de leur prudence & de leur sagesse, & que les ennemis mêmes se persuadent de pouvoir profiter de leur division.

Enfin la Reine absolument ne veut plus entendre parler de ces choses, & comme Sa Majesté préfere le bien de la Chrétienté & le service de l'Etat à toute autre consideration, après avoir interposé son autorité pour établir la correspondance qui est necessaire pour le maniement des affaires importantes qu'on leur a commis, si les mêmes mesintelligences continuent & que les choses ne changent point entr'eux, elle sera contrainte pour le service du Roi de prendre des resolutions qui feront paroître son mécontentement à celui qu'elle connoîtra avoir le tort.

La plus grande gloire que l'un d'eux peut acquerir sur l'autre seroit, pour le bien de sa patrie, & pour l'obeissance qu'ils doivent aux commandemens de Sa Majesté, de souffrir sur le champ, parceque faisant connoître en quelque chose d'avoir été maltraité, Sa Majesté y remédieroit à son entiere satisfaction.

La grande passion de Sa Majesté est de voir établir au plûtôt le repos de la Chrétienté, dans lequel ce Royaume trouveroit le sien avec gloire, avantage & benediction du Ciel.

Tous les Princes de l'Europe qui ne sont pas en Guerre avec nous conspirent à cette même fin.

La continuation de nos succès & de ceux de nos Alliez & la foiblesse des ennemis les contraindra d'y contribuer.

Préparatifs pour l'Armée d'Allemagne. Nous continuons à faire des efforts extraordinaires pour l'Allemagne afin que nos armes s'y rendant toûjours plus considerables obligent les Princes & les Etats de l'Empire à forcer l'Empereur de se rendre facile à la Paix, préferant, comme il doit, les interêts de l'Empire à ceux des Espagnols.

On éprouve incessamment les visibles assistances de Dieu à cette Couronne dans les moiens qu'elle trouve de continuer vigoureusement la Guerre, & ne voiant pas jusqu'à present qu'il y ait lieu de craindre aucune division intestine, nonobstant tous les soins & les artifices que les ennemis mettent en jeu pour les susciter.

Enfin tout vise & conspire à la Paix, le Roi en a confié la negociation à deux des plus habiles & fidelles Ministres qu'il ait, pourra-t-on dire que leur mesintelligence particuliere empêche qu'ils ne s'appliquent comme il faut à la conclusion d'une œuvre si sainte, ayant de si bonnes armes entre les mains pour y parvenir avec bon succès? 1645.

Aprehension des Espagnols. Nous avons avis que les Ministres d'Espagne vivent toûjours en aprehension que le bien de la France ne soit de conclure la Paix avec l'Empereur en excluant leur Roi, & qu'ils croient que le Duc de Baviere travaille à cela, désirant le repos de l'Empire, & connoissant bien que les Interêts d'Espagne ou empêcheront entierement la Paix ou la retarderont, quoique cependant à l'égard des autres Princes elle puisse être conclue en peu de tems. *Soins du Duc de Baviere pour la Paix.*

Ils ne se trompent pas sur le fait du Duc de Baviere, parceque nous sommes assurez que c'est son intention, & qu'il croit que l'Empereur & les Princes de l'Empire pouvant trouver le calme dans l'orage qui les agite & qui les menace toûjours de plus en plus, on ne doit pas s'empêcher de joüir de ce bien pour seconder l'opiniâtreté des Espagnols dans les conditions avantageuses qu'ils prétendent touchant la Paix.

On présume aussi que les Plenipotentiaires de l'Empereur ayent ordre de passer outre dans le Traité, si les Espagnols y servent d'obstacle. Si cela se trouve vrai, c'est une marque que les offices & les remontrances du Duc de Baviere ont porté coup dans l'esprit de l'Empereur, en sorte que les armes de France & de ses Alliez continuant à faire des progrès dans l'Allemagne, l'impossibilité où seroit l'Empereur de s'y opposer, pour la foiblesse des siennes, le persuaderoit bientôt à embrasser tout expedient pour en arrêter le cours par la conclusion d'une Paix génerale raisonnable, sans se mettre au hazard de tout perdre en la différant plus longtems, seulement pour donner lieu aux Espagnols d'ajuster leurs affaires avec les avantages qu'ils se sont eux-mêmes proposez. *On croit que l'Empereur fera sa Paix sans l'Espagne.*

Il semblera peut-être à plusieurs un paradoxe de croire que l'Empereur prît jamais la résolution de s'accommoder avec la France & ses Alliez sans le Roi Catholique & le laissant en guerre, d'autant plus que personne n'ignore combien de déference il a pour l'Imperatrice, laquelle sacrifieroit toutes choses pour la satisfaction de son frere & pour lui procurer quelque avantage dans ses Interêts. Mais outre quantité d'avis que l'on a, au contraire, il y a lieu de croire que les Allemans voïant tous les jours leurs affaires aller dans une plus grande décadence sans esperance d'ameliorer leur condition par les armes, ne voudront pas permettre d'être plus longtems sacrifiez aux passions du Roi d'Espagne, d'autant plus qu'ils se persuaderont, comme il est sans doute, que le dit Roi se rendra plus traitable & plus facile à la Paix quand il comprendra que ne le faisant pas l'Empereur sera contraint de songer à un accommodement à part; & il est certain que si les Princes & Etats de l'Empire, comme leur interêt le requiert, se résolvent entierement à la Paix, l'Empereur se verra à la fin par toutes raisons forcé d'y consentir.

C'est donc un grand motif pour juger qu'il n'y a point de paradoxe en cela que l'absolue & pressante néceffité, où, selon toutes les apparences, se trouve l'Empereur & tous les Princes & Etats de l'Empire dans l'état présent des affaires d'Allemagne, de chercher leur recours dans la Paix, & cette néceffité dans l'interêt propre ne souffre pas volontiers que l'on ait égard à celui d'autrui.

Les

1645.

Suppositions des Espagnols.

Les Ministres d'Espagne supposent qu'ayant été inserée la clause à part, dans les Pleins-pouvoirs, de pouvoir traiter avec les Alliez & adherans, qu'avec le consentement de la France l'Empereur peut traiter & conclure avec les Princes de l'Empire, le Roi d'Espagne avec Messieurs les Etats & Madame la Duchesse de Savoye, & la France avec le Duc de Lorraine. Il est nécessaire d'examiner adroitement ce point, & encore qu'il y ait des avis que les Ministres d'Espagne se l'imaginent & l'apprehendent, on ne croit pas que votre intention ait été telle.

Il y a de la désunion entre les Plenipotentiaires d'Espagne.

L'on apprend de Brussele que Saavedra & Brun ne sont pas d'accord ensemble; il sera bon de voir quel profit on pourroit tirer de leur division, sur quoi vous saurez que le dit Brun a autrefois donné des marques d'affection envers cette Couronne, ayant même eu des correspondances avec Monsieur le Prince, ainsi qu'il nous a dit, lesquelles n'étoient pas tout-à-fait à l'avantage du Roi d'Espagne; outre qu'il reconnoît bien que, pour peu que la Guerre continue, la Franche-comté qui est son païs ne sauroit éviter de tomber sous sa domination.

Baviere & autres Princes souhaitent une suspension d'armes, mais les Espagnols s'y opposent.

Il est certain que Baviere & les autres Princes désirent au moins suspension d'armes, les Espagnols s'y opposent vivement, croyant qu'il est mieux pour eux de continuer la guerre pendant le bas âge d'un Roi Pupille & le gouvernement d'une Regence, que de donner tems par une suspension d'entrer dans la Majorité & être en état, après avoir dans un long cours d'années affermi toutes les conquêtes, de reprendre les armes en personne & avec de plus grandes forces & plus de vigueur, en quoi il se voit que, nonobstant tous les avantages dont il a plu à Dieu benir jusques à présent la minorité du Roi, les Espagnols ne peuvent encore se détromper de l'impression qu'ils avoient formée qu'il en arriveroit tout autrement.

Il semble que la France incline à la suspension des armes.

Les mêmes raisons qui causent près des Espagnols la grande aversion qu'ils ont pour une suspension, doivent être bien puissantes pour nous la faire désirer, puisqu'il est constant que rien ne peut leur être préjudiciable qui ne nous soit avantageux.

Raison de ce souhait.

Il semble donc que, sous prétexte de confirmer au Duc de Baviere les protestations qu'on lui a faites de vouloir faire grand cas des propositions qui viendront de lui pour l'avancement de la Paix, on pourroit avec adresse l'engager à proposer une longue suspension, afin que vous autres, Messieurs, en écrivant en suite par deça l'on put vous envoier les ordres & les instructions nécessaires, touchant cette négociation, & pour la mettre à fin nonobstant la répugnance extrême qu'y ont les Espagnols, lesquels n'oublient rien pour empêcher que l'Empereur, auquel ils connoissent qu'elle convient, n'y prête l'oreille, & l'on sait que le dessein de Baviere est, la Paix ne pouvant être conclue si tôt, de promouvoir cette suspension par le moien de laquelle il croiroit de pouvoir prendre les précautions nécessaires pour ses enfans, en cas que Dieu disposât de lui.

Avis de la Cour sur la maniere de traiter avec les Espagnols.

Nous avons aussi avis que les Ministres d'Espagne prétendent de pouvoir traiter tout ensemble de tous les points & interêts, au moins de l'Empereur & des deux Couronnes, & qu'ils y insisteront extrêmement, parcequ'ils apprehendent, que si l'on parle & qu'on puisse demeurer d'accord de ce qui regarde l'Empire, ils pourroient après courir risque ou de demeurer exclus ou d'être obligez de consentir, pour ce qui les touche, à des conditions qu'ils ne voudroient point. Mais comment est-ce que leur pensée se peut mettre à effet, & que des affaires d'une nature si differente se traitent en un même tems? Après tout, peuvent-ils éviter que, quand nous condescendons à parler tout à la fois de celles de l'Empereur & de celles d'Espagne, nous ne proposions des expediens plus faciles pour l'accommoder avec le premier, & que nous ne persistions à vouloir retenir tout ce que nous avons aquis sur l'autre pendant cette Guerre, auquel cas les Allemands voyant de pouvoir bientôt conclure avec satisfaction pour eux, & que les esperances du semblable avec les Espagnols seroient bien éloignées, pourquoi ne pourroient-ils pas se résoudre à y mettre à leur égard la derniere main?

1645.

De plus Messieurs les Médiateurs insistans, selon la methode pratiquée de tout tems en pareilles rencontres, de travailler à la discussion des points qui sont en differend, l'un après l'autre, sur quoi la raison ci dessus pourra être assez forte pour les persuader, on ne peut pas le refuser sans déclarer en même tems une manifeste aversion à la Paix.

Avec les Alliez de la France.

Vous vous souviendrez, s'il vous plait, que par votre Instruction il vous est ordonné, de convenir avec nos Alliez des conditions auxquelles de notre côté & du leur on pourroit consentir à la Paix. On attend d'apprendre ce que vous aurez pû faire touchant cet article.

Emprisonnement d'un Italien partial des Espagnols & leur correspondant. On arrête aussi d'autres complices.

On a mis depuis quelques mois à la Bastille un Italien nommé Forni, lequel avoit été autrefois Secretaire du Nonce Bollognetti, & étoit depuis tenu en France payé par les Espagnols, pour tenir correspondance avec eux & les informer de ce qui se passeroit. Sa capture en a fait découvrir quelques autres qui ont aussi été arrêtez. Comme les uns & les autres n'avoient pour principal but que de plaire & se rendre agreables à ceux dont ils esperoient récompense, on a verifié par les minutes de leurs Lettres que l'on a trouvées, qu'ils ne mandoient jamais que des menteries pour les flatter, décriant sans cesse nos affaires, particulierement depuis la mort du Roi, les representant en un état déplorable & à la veille de quelque division domestique; ce qui a apporté jusques ici un notable préjudice à l'avancement de la Paix, parceque les Espagnols ajoûtant facilement foi à ce qu'ils désirent, attendent toûjours le succès de ce qu'on leur fait espérer, & souffrent cependant avec patience toutes les pertes & les disgraces. Le dit Forni sera châtié exemplairement, il ne sera que bien à propos d'en dire un mot par delà & de faire savoir que quand on l'a interrogé pourquoi il inventoit tant de faussetez, il a répondu, Pour plaire à ceux à qui j'ecrivois & pour en tirer plus d'argent.

On a aussi depuis peu arrêté un Medecin de Madame de Chevreuse, Italien de nation, nommé Ascanio, lequel a fait cette année un voyage à la Cour d'Espagne, & étoit en suite retourné près la dite Dame.

La Cour leur ordonne de dire ces nouvelles aux Plenipotentiaires d'Espagne.

Vous pouvez dans l'occasion de quelque visite faire savoir ce que dessus à Saavedra, lui disant que je vous en ai écrit au long, & que je sai positivement que non seulement en Espagne & en Flandres, mais que lui-même reçoit souvent des avis de cette nature, dont j'ai beaucoup de déplaisir, parcequ'étant faux en effet ils ne laissent pas de retarder la Paix pour la croyance qu'ils trouvent près d'eux.

Touchant le ceremoniel par rapport à l'Evêque d'Osnabrug.

On ne doute point ici que nonobstant les soins que pourront avoir pris les Espagnols au contraire, vous aurez fait en sorte que l'Evêque d'Osnabrug, après avoir vû les Ministres de l'Em-

1645.

l'Empereur, ſelon l'ordre vous aura viſité avant les autres, d'autant plus qu'il n'eſt pas de la part de l'Empereur, mais des Electeurs.

Touchant les Etats Généraux des Provinces Unies.

Meſſieurs les Etats pourront dire que voulant être traitez comme les Electeurs, nous ne pouvons pas refuſer à leurs Ambaſſadeurs le traitement que nous avons accordé à celui deſdits Sieurs Electeurs. Et encore que l'Evêque d'Oſnabrug eût pû le prétendre pour ſa propre qualité ils diront que celle d'Ambaſſadeurs prévaut & eſt ſuperieure; c'eſt pourquoi il faut ſonger aux raiſons pour s'en défendre, ſi tant eſt qu'ils penſent à ſe ſervir de cet exemple pour nous preſſer à les contenter dans la prétention qu'ils ont.

LETTRE

à Meſſieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN.

A Paris, du 4. Janvier 1645.

Envoyé de Suede en Angleterre, y eſt employé contre le Roi & contre la Royauté. Soins de la France là-deſſus. Tout eſt en repos en France. La Regente maintiendra les Edits pour la pacification avec les Reformez, mais ſous quelques reſtrictions. Changemens dans le Gouvernement.

MESSIEURS,

JE joins à diverſes Lettres dont le Courrier Heron eſt chargé celle-ci, non à deſſein de parler de ce qui eſt déterminé en icelles, ni faire de nouvelles remarques ſur votre propoſition, ou ſur celle qu'on vous envoie. Mais pour vous tenir averti que Monſieur Sabran a mandé qu'il y avoit en Angleterre un Député de Suede, lequel y donne de mauvais mouvemens contre le Roi & la Royauté, & que ſes diſcours tendent à faire comprendre que la Suede veut faire une union très-étroite avec tous les Proteſtans de l'Europe, & aider à remettre l'Autorité Royale à ceux qui ſont Sujets de diverſes Couronnes.

Envoyé de Suede en Angleterre, y eſt employé contre le Roi & contre la Royauté.

Il ajoûte qu'il ſait de ſi bon endroit ce qu'il mande, & cela après un long entretien qu'il a eu avec le Chevalier de L'Eſcalle, qu'il donne lieu de croire que c'eſt de celui-là qu'il le ſait. Il ſera bon que vous eſſayiez de pénétrer ſi les Plenipotentiaires de Suede ſont en part de ce conſeil, ou ſi les Regens le leur ont communiqué, & ſans vous en plaindre feindre avec eux pour découvrir leurs ſentimens particuliers, même ceux deſdits Regens, leſquels ſont ſoupçonnez de vouloir diminuer l'Autorité de leur Reine afin de conſerver la leur.

Soins de la France là deſſus.

Ce ne feroit pas mal travaillé pour y parvenir que de donner des conſeils au Peuple de prendre de l'Autorité, & de la partager avec leurs Souverains, & comme la leur eſt déja pleinement établie, que leur Capitale eſt connuë, il eſt vraiſemblable que les Sujets de cette Couronne auroient plûtôt penſée de s'appuier d'eux que d'y élever d'autres perſonnes.

1645.

Graces à Dieu nous ne voyons nulle diſpoſition à aucun mouvement dans l'Etat, les Grands & les Peuples concourent au bien & à reſpecter & revérer la Reine, laquelle ſe donne tant de ſoins d'élever le Roi & le former aux grandes choſes qu'elle nous donne lieu d'eſperer un Regne très-heureux pendant ſa Regence, & qu'il ſera ſuivi d'un plus floriſſant.

Tout eſt en repos en France.

L'un de ſes ſoins eſt de tenir un chacun dans ſon devoir & de maintenir à ceux de la Religion prétendue Réformée l'execution des Edits de pacification, ſans toutefois promettre l'effet des articles abrogez par les derniers Edits ou les Arrêts du Conſeil rendus pendant la vie du feu Roi. Bien que je ne doute point que diverſes perſonnes de vos amis ne vous faſſent ſavoir l'arrêt du Marechal de la Mothe, j'ai jugé vous le devoir écrire & que Monſieur le Tellier a enfin été pourvu de la charge de Monſieur Denoyers, ſans en avoir pû retirer la demiſſion, laquelle à la verité ſe trouve ſuperflue, en ayant paſſé un acte très-authentique, & ayant fait ſupplier le feu Roi de lui permettre de ſe retirer. Néanmoins la bonté de la Reine avoit été de lui faire offrir de grandes conditions, mais pour n'en avoir ſu conſentir une que mon dit Sieur Denoyers deſiroit, il s'eſt retiré en ſa maiſon ſans avoir terminé ſon affaire qu'il a fallu achever de la ſorte. Je ſuis &c.

La Regente maintiendra les Edits pour la pacification avec les Reformez, mais ſous quelques reſtrictions.

Changemens dans le Gouvernement.

LETTRE

à Meſſieurs

D'AVAUX;

Et

SERVIEN.

A Paris, du 6 Janvier 1645.

La Cour reçoit leurs Dépêches du 22. & du 24 Decembre de l'année paſſée. Préparatifs pour la Campagne. Touchant les troupes de Heſſe. Traité de la Maiſon d'Autriche avec les Griſons. On déſaprouve la conduite de Meſſieurs d'Avaux & Servien touchant leur animoſité.

MESSIEURS,

LE 4. du courant vos Lettres du 24. & hier 5. celles du 22. du paſſé m'ont été rendues, celle-ci par Monſieur le Baron d'Avaugour & les autres par l'Ordinaire.

La Cour reçoit leurs Dépêches du 22. & du 24. Decembre de l'année paſſée.

Déja le dit Sieur d'Avaugour s'eſt entretenu avec ſon Eminence Monſieur le Cardinal Mazarin, déja j'ai propoſé partie des choſes qu'il deſire & le merite de la perſonne qui l'a envoyé,

1645. voyé, les avantages qu'on en peut recevoir ont fait resoudre de s'employer à faciliter les choses qu'il demande; & comme la fortune n'entreprend rien à demi, celle de Monsieur Torstenson a porté que Monsieur le Surintendant le Bailleul se soit rencontré chez Monsieur le Cardinal & qu'ayant entendu les avantages qu'on peut recueillir en assistant promtement ledit Maréchal, il n'a point fait de difficulté de promettre de faire l'avance du premier terme de cette année pour tout le mois de Mars, & bientôt je délivrerai les ordonnances à Monsieur Hoeuft pour les faire remettre à Hambourg, & userai de tant de diligence que ce moien ne défaudra pas, & que son retardement ne sera pas un prétexte à réculer ou à ne pas executer ce que l'on propose d'entreprendre. Quand un terme écheoit, je n'en fais point de mention pour être déja assigné; que si pour en avancer la delivrance il écheoit de paier quelques interêts, nous y sommes tout disposez, comme de mettre de bonne heure notre Armée d'Allemagne en Campagne, & lui commander dès à present de considerer la marche de celle de Baviere & de la suivre de si près; qu'elle n'ose aller au secours de Galas, de crainte de laisser en proie à la nôtre le Duché de Baviere & les autres Etats que possede ce Duc. Mais de nous obliger à empêcher la jonction de Hazfeld, c'est ce que nous ne saurions faire, puisque couvert d'une armée il peut prendre sa marche sans que nous la découvrions; & il y auroit trop de peril d'enfermer la nôtre entre ces deux ennemis. Cette raison est telle, qu'elle ne peut être rejettée. Aussi le dit Sieur d'Avaugour s'en est contenté, lequel à la nécessité du fourrage qu'on ne peut hâter, m'a opposé la facilité d'entrer dans la Franconie qu'il dit abonder en toutes sortes de choses nécessaires pour le maintien d'une Armée, & l'entrée nous en demeureroit ouverte.

Celle de Baviere s'éloignant ainsi, il y a lieu de promettre de mettre aux champs avant que l'herbe soit crue, si tant est que Baviere abandonne le Rhin pour s'aprocher du Danube; ou s'il le passoit pour aller en Boheme, pour s'opposer au dit Torstenson, lequel, ainsi qu'il nous a été rapporté, brûle d'impatience d'y arriver, & pour Umbruck favoriser le dessein du Ragoski & ceux des païsans de l'Autriche qui temoignent se vouloir soulever.

Il reste un point à décider, qui est la demeure des troupes de Hesse dans la Saxe, pour y fortifier celles de Koningsmarck, ensemble y maitriser le païs & empêcher que l'Electeur de Saxe n'y forme un Corps qu'on assure être reduit à la derniere extremité & prêt à demander la neutralité.

Touchant les troupes de Hesse. Cette demande, qui paroît plausible de prime abord, reçoit diverses difficultez, dont l'une est que le Traité d'entre l'Altesse de Hesse & du Comte d'Oostfrise n'est pas encore conclu, & que nous avons grand interêt, afin de faire des progrès de notre côté, de désirer que nos troupes en soient fortifiées, & d'autant plus y devons-nous apporter de la difficulté que nous avons fait rechercher cette Princesse de nous donner deux mille hommes de pied de ses vieilles troupes. Que si la condition offerte de donner de quoi en relever un égal nombre facilite & surmonte cet obstacle, comme aussi si Monsieur de Beauregard mettoit dans le service ceux qui se sont offerts, & qu'ils executent ce qu'ils auront promis, pour lors le cas changeroit par le grand nombre de troupes que nous aurions levées pour fortifier notre Armée: & ce à quoi nous avons de la résistance seroit sans doute desiré & recherché par nous, qui à present n'y saurions condescendre, de crainte d'avoir mal pris nos mesures, & de ruiner un grand & puissant dessein pour contribuer seulement quelque chose à l'execution d'un autre qui ne porteroit pas tant de fruit que celui-là. Il n'est rien determiné, il faut une, voire deux Conferences, avant que de se resoudre au oui ou au non, & il s'y faut porter avec d'autant plus de circonspection que le promettre ou le refuser ne dépend pas absolument de nous, qui croyons néanmoins avoir du credit sur l'esprit de cette Dame. Quand il sera résolu de l'en faire presser, ou qu'il aura été déclaré au dit d'Avaugour qu'il ne s'y doit pas attendre, je vous en informerai, & de jour en jour de ce qui s'avancera sur ces affaires. 1645.

Avant que de vous dire ce qui m'est commandé sur la continuation de vos differends, je vous informerai comme Monsieur de Caumartin m'a écrit que les Cantons Catholiques ont député vers les Seigneurs des trois Ligues en faveur de leurs Sujets de même Profession & Confession, à l'avantage desquels ils ont obtenu une surseance de divers Jugemens rendus contr'eux. Lesquels Députez ont pris connoissance d'un Traité conclu entre ceux de la Maison d'Autriche & les Seigneurs des Ligues, auxquels par exprès il est stipulé qu'ils abandonnent l'interêt & la fortune des Catholiques & consentent que la Religion Protestante soit établie à Chiavenne, & pour contre-échange ont stipulé que leur Alliance seroit seule & excluroit celle de France. Ainsi ils ne se sont pas contentez de ruiner la Religion Catholique & d'en établir une Heretique, mais ont mis tous les empêchemens qui pouvoient dependre d'eux pour empêcher qu'ils ne fussent soulagez. Qui examinera bien ce procedé avouëra que la Religion ne leur est en nulle consideration & qu'ils ne s'en servent de pretexte qu'à défaut de tout autre. Il vous plaira en donner avis à Monsieur le Nonce, ainsi que je fais, avec ordre & soin, à Monsieur de Gremonville. Traité de la Maison d'Autriche avec les Grisons.

Je viens donc à semer un champ déja par plusieurs fois labouré, pour vous dire, Messieurs, que Sa Majesté est autant étonnée que l'un de vous ait écrit seul à l'Assemblée de Francfort, que des difficultez que vous avez euës de convenir des termes qu'il y falloit employer. Il est à craindre, mais il est assuré, que l'Empire connoîtra votre division & que cela pourra produire de mauvais effets. Vous recevrez par le Courier Heron une ample Dépêche sur ce fait. S. E. y a mis la main comme à la proposition qu'il vous porte, qui a occupé des semaines entieres à se faire considerer. Je suis &c. On desaprouve la conduite de Messieurs d'Avaux & de Servien touchant leur animosité.

LETTRE

à Monsieur

SERVIEN.

A Paris, du 6 Janvier.

On le blâme de sa conduite envers Mr. d'Avaux.

MONSIEUR,

On le blâme de sa Conduite envers Mr. d'Avaux.

VOus verrez par la Lettre que je vous ai écrite, & qui est commune à Monsieur d'Avaux & à vous, que la vôtre du 24. n'a pas été interpretée si favorablement que vous vous y étiez attendu, & que Sa Majesté n'a pu approuver que, contre l'opinion de Monsieur d'Avaux, vous eussiez entrepris d'écrire seul à ceux de l'Assemblée de Francfort. Ayant à le dire, j'ai voulu y ajoûter un mot qui condamne la trop grande dureté de Monsieur d'Avaux à ne pas consentir au terme sur lequel est muë votre contestation. La Lettre est digne de vous, je ne crois pas que l'Empereur & ses Ministres s'en puissent plaindre, ni ceux auxquels elle est addressée, mais je ne sai pas si les Princes qui sont en armes pour la cause commune & pour le bien du public, ne se tiendront pas blessez en ce que vous faites connoître aux autres que leur envoi est nécessaire & legitime puisqu'il a été consenti par l'Empereur, avançant & se fortifiant de diverses Bulles & de divers exemples, qu'ils sont en droit de prendre part aux affaires publiques, qu'on ne les en peut exclure, & que ainsi, sans y être appellez, ils y peuvent intervenir: mais il est vrai que cette liberté d'assister à l'Assemblée qui leur est ottroyée ne diminue en rien leur droit & rend bien legitime tout ce qu'ils y conclurront, en sorte que je crois que, quand bien ils seroient un peu blessez, l'avantage qui nous en revient, nous le doit faire dissimuler & parler dans les termes que vous leur avez écrit.

J'ajoûte que vous êtes prié par tous vos véritables amis de ne plus pointiller avec votre Collegue, vous employer à avancer ce qui vous est confié, qui est l'ouvrage de la Paix, & faire en sorte qu'il ne soit plus vu de divisions entre vous à Munster, ni parlé de cela même en cette Cour, où l'on se lasse d'ouïr lire vos Dépêches qui ne se trouvent remplies que de plaintes ou d'accusations. Vous verrez en ma Lettre commune que l'on a mis en grande consideration vos avis sur les affaires d'Allemagne. Celle d'Oostfrise sera aussi puissamment soutenue par Monsieur d'Estrades qu'on envoye à la Haye, & celle aussi du Roi de Portugal, dès qu'il aura été pris résolution sur les affaires que nous doit proposer Monsieur de Bregy. Je vous en informerai. L'envoi de Mr. de Rorté en Suede est résolu, & Monsieur de St. Romain va à Osnabrug. Je suis &c.

LETTRE

à Monsieur

DE SAINT ROMAIN.

A Paris, du 6 Janvier 1645.

C'est une Réponse à ses Lettres.

MONSIEUR,

Réponse à ses Lettres.

JE ne veux pas que le Courier parte sans vous porter de mes Lettres, j'entends qui répondent aux vôtres du 24 du passé. Je ne m'arrêterai pas à vous dire comment a été reçuë la resolution qu'a prise Monsieur Servien d'écrire seul, vous l'apprendrez de la Lettre commune que j'écris à ces Messieurs. Je ne vous parlerai point aussi de ce qui vous pourroit concerner avec Monsieur de Bregy, il ne prétend plus retourner à Munster, & nous le destinons à Osnabrug, d'où l'on tire Monsieur de Rorté, pour l'envoyer en Suede. En cela vous voyez qu'on vous estime & qu'on veut bien vous bailler une prémiere place. Je me suis entretenu avec Mr. d'Avaugour; je le trouve homme de sens & facile; j'essaierai, avant qu'il parte, de l'obliger à m'aimer. Je ne doute point que je n'aye gagné cet avantage envers vous, & suis &c.

LETTRE

à Monsieur

DE RORTÉ.

A Paris, du 6 Janvier 1645.

Réponse à sa Lettre. Affaire de Stralsund. On l'envoye en Suede.

MONSIEUR,

Réponse à sa Lettre.

JE suis si pressé de faire partir un Courier que j'envoie à Munster, & qui n'a déja que trop tardé, que je n'ai pas de loisir de vous faire un long entretien; néanmoins votre Lettre du 23 du passé m'en fourniroit une assez ample matiere. Je me contenterai d'en accuser la reception, & de vous dire que je ne veux pas juger qui est en droit, ou en tort des Suedois, ou des Imperiaux pour la ville de Stralsund, mais que les uns se défendent mieux que les autres qui, les comprenant sous le nom d'adherans, renoncent à la proprieté qu'ils disent leur être acquise par le jugement du dernier Duc de Pomeranie. C'est leur affaire dont nous n'avons point à parler. Bien que la connoissance que vous vous êtes

Affaire de Stralsund.

1645. êtes acquise des affaires de Suede vous fait destiner pour y aller servir, & dans tout le mois vous en aurez les ordres, j'ai insisté à l'encontre, mais l'utilité du service l'a emporté, & pour vous faire voir combien on est satisfait du vôtre & l'estime qu'on a pour vous, j'ai eu commandement d'expedier l'ordonnance pour vos gages, du compte de l'Année derniere, & dans ce jour, je la remettrai à Madame vôtre femme: elle a aussi quelques petits interêts à poursuivre où je la servirai. C'est tout &c.

On l'envoye en Suede.

LETTRE

Ecrite à Monsieur

D'AVAUX.

A Paris, le 6 Janvier 1645.

On lui donne quelque satisfaction sur l'affaire de Servien. On lui donne connoissance des Résolutions prises pour Messieurs de Rorté & St. Romain, & pour Monsieur d'Estrades.

MONSIEUR,

A tant de Lettres dont est chargé le Courier Heron je joins celle-ci, plus pour vous assûrer, au commencement de cette année, de la continuation de mon très humble service qu'à tout autre sujet. Néanmoins je ne puis la laisser sortir de ma main sans vous donner ce petit mot de consolation, qu'on a beaucoup blâmé Monsieur Servien, d'avoir entrepris d'écrire seul à l'Assemblée de Francfort, & si du passé il avoit persuadé que son procedé étoit plus doux que le vôtre, cette Lettre lui a fait perdre cet avantage. Si de cela il y a quelque chose de plus à inferer, je vous en laisse le jugement; mais certainement, selon le mien foible, vous devez passer par dessus diverses choses, pour essayer de vivre ensemble en union, & cela vous importe plus pour les affaires de la Cour, que pour celles de l'Ambassade.

On lui donne quelque satisfaction sur l'affaire de Servien.

L'on a résolu d'envoyer M. de Rorté pour résider en Suede, & Monsieur de St. Romain est destiné de remplir sa place à Osnabrug. Tel croira y avoir avantage qui y perd, mais le Roi gagnera beaucoup d'avoir quelqu'un aussi intelligent que ledit Sieur de Rorté en Suede, où les affaires requierent un homme très-entendu. Lorsque j'aurai travaillé à sa Depêche, je vous informerai de ce qu'elle contiendra, afin que, s'il y a quelque chose à ajoûter, vous le puissiez faire; je dirois bien ou à retrancher, n'étoit que son Instruction sera succinte. En effet notre but doit être de continuer & maintenir notre Alliance, appuyer autant qu'en nous sera qu'il n'y arrive point de changement, & s'il y en survenoit, essayer d'en profiter. Qui promet une seconde Depêche peut retrancher de celle qu'il écrit, ajoutant seulement que nous depêcherons au premier jour Mr. d'Estrades en Hollande pour y ajuster la Campagne & travailler à l'accomodement de l'affaire d'Oost-Frise & à celle de Portugal. Je suis &c.

On lui donne connoissance des résolutions prises pour Messieurs de Rorté & St. Romain.

Et pour Mr. d'Estrades.

1645.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX.

ET

SERVIEN,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 7 Janvier 1645.

Ils ne souhaitent que satisfaire le Roi. Leur estime pour le Nonce Chigi. Affaire du Mariage du Roi de Pologne. Ils contribueront à l'Alliance projettée avec le Dannemark. Les Lettres pour les Princes de l'Empire seront selon les ordres de la Cour. Touchant la Liberté de l'Electeur de Treves. Leurs instances vers les Princes & Etats de l'Empire, afin qu'ils envoyent leurs Députez à Munster. Députez qui sont arrivez à Osnabrug. Ils prennent leurs mesures avec les Suedois. Comment les Suedois prirent feu à leur premiere proposition. Ils consentent à la fin. Lenteur des autres Alliez de la France. On a tenu une longue Conference avec les Médiateurs; Mr. Contarini blâme de ce qu'on a refusé un Passeport à un Ministre d'Espagne. Sujet de leur Conference avec les Médiateurs. Les Plenipotentiaires donnent raison de leurs discours. Les Espagnols savent tout ce qui se passe en France. Ils pressent Monsieur Contarini pour en avoir un éclaircissement. Leurs Réflexions sur la proposition à faire après l'arrivée des Députez Allemands. Sur la Conduite du Duc de Baviere. Touchant le Deputé de Catalogne. Mort du Deputé de Portugal à Osnabrug.

1645.

MONSIEUR,

Ils ne souhaitent que satisfaire le Roi.

Nous avons reçû les Depêches qu'il vous a plû de nous envoyer par le Sieur Theophile, & la satisfaction que vous nous temoignez qu'a eu sa Majesté de la forme des nouveaux Pouvoirs & de la convention qui a été faite ici avec nos Parties, nous en donne une très-grande, n'ayans autre but en toutes nos actions que de rencontrer les intentions de sa Majesté aux choses, qui ne nous pourront pas être prescrites, & d'executer fidellement ce qu'elle aura agreable de nous commander en toutes les autres.

Nous serions presque obligez, pour ne vous importuner point de redites, de ne répondre pas à tous les Articles de votre Lettre qui ne sont que des reponses à celles que nous avions eu le bien de vous écrire auparavant. Néanmoins nous toucherons en passant les plus importans, & pour commencer par celui qui regarde M. de Chigi, nous vous dirons que, selon notre foible avis, on ne pouvoit pas plus adroitement détruire l'office que M. de St. Chamont lui avoit voulu rendre à contretems, ni profiter plus industrieusement du meilleur chemin que M. le Cardinal de Bichy a pris pour le même sujet, qu'en le servant comme vous avez fait au retour du premier, pour faire croire qu'il n'avoit le secret de la Reine si bien que ledit Sieur Cardinal.

Leur estime pour le Nonce Chigi.

Affaire du Mariage du Roi de Pologne.

Dès l'heure que M. de Bregy nous donna part ici de sa négociation avec le Roi de Pologne, nous entrames en quelque défiance des grandes instances qu'il fait pour faire proposer, par l'entremise de la Reine, son Mariage avec la Reine de Suede. Il fait certainement que c'est une affaire qui ne peut réussir, ce qui empêche de comprendre le sujet pour lequel il veut s'exposer à un refus assûré, ou pour le moins à des reponses accompagnées de longueurs & de défaites qui ne le satisferont pas. Cela pourroit faire croire qu'ils cherchent un prétexte de rompre la Trêve qui est entre lui & la Suede, & qu'il veut même que la Reine & ses Ministres soient témoins du juste sujet qu'on lui en aura donné, en refusant un moyen si plausible que celui qui se presente pour terminer par tout leurs differents. Car encore qu'il ait promis audit Sieur de Bregy qu'il entreroit en ce cas dans tous les engagemens de la Suede avec nous, & qu'il ne se tiendra point offensé quelque reponse qu'on lui fasse, nous ne savons pas si l'on pourroit esperer l'effet certain de ces deux promesses, & s'il ne se porteroit point aisément à les desavoüer comme il a fait la plûpart des choses que Roncalle a dit en France de sa part, n'étant pas croyable qu'il dût avoir plus d'égard aux paroles qu'il auroit fait porter par les Ministres d'autrui qu'il n'en a eu en celles qui ont été données par les siens propres.

Ils contribueront à l'Alliance projetée avec le Dannemark.

Quant à la nouvelle Alliance qui peut être faite avec le Roi de Dannemark, pouvant être ménagée sans préjudicier à celle que l'on a avec la Couronne de Suede, il ne semble pas qu'il y ait aucun inconvenient à craindre. La chose étant remise à Monsieur de la Thuillerie, nous ne vous en dirons rien que pour y contribuer ce qui sera en notre pouvoir aux occasions où il jugera que nos offices pourront être necessaires, & selon les avis qu'il nous en donnera.

Les Lettres pour les Princes de l'Empire seront selon les

Les Lettres qui doivent être écrites aux Princes de l'Empire, seront précisement aux termes que vous nous ordonnez de la part du Roi de les faire, afin qu'elles produisent l'effet que l'on s'en doit promettre. Nous avions bien toûjours estimé qu'elles doivent être fort moderées & bien concertées, à quoi nous tacherons de ne rien oublier.

1645.

ordres de la Cour.

Touchant la liberté de l'Electeur de Treves.

Lorsque nous avons vû dans votre Lettre combien vous desirez que l'on presse vivement avant toutes choses la liberté de Monsieur l'Electeur de Trèves, nous nous sommes promis que vous avez eu satisfaction des termes, auxquels nous l'avons demandée dans notre premiere proposition. Cela étoit si particulierement ordonné, tant par nos Instructions que par vos Depêches precedentes, que nous n'avions garde d'y manquer.

Leurs instances vers les Princes & Etats de l'Empire, afin qu'ils envoyent leurs Deputez à Munster.

Vous y aurez vû aussi l'instance que nous avons faite pour la venuë des Princes & Etats de l'Empire par eux, ou par leurs Deputez. A la verité si à cette troisiéme semonce ils ne prennent une resolution plus effective qu'aux deux précedentes, n'étant pas juste que le Traité de la Paix soit plus longtems retardé par une attente douteuse; Nous croyons bien qu'il faudra enfin venir à quelque Résolution comme vous le remarquez très-prudemment, soit qu'ils ne viennent point, soit qu'ils tardent trop, soit qu'il n'en vienne qu'une partie. Nous ne devons pas craindre le premier cas, puis que les Deputez des Ducs de Lunebourg & de Mekelbourg, de l'Archevêque de Magdebourg, des Villes de Lubek, Hambourg & Breme, qui ont pouvoir de toutes les autres Villes Anseatiques, sont déja arrivez à Osnabrug; que ceux de Pomeranie y viendront certainement; que nous savons bien de bon lieu que le Duc de Neubourg ne manquera pas, aussi-tôt qu'il verra arriver quelqu'un des autres, d'envoyer ici; que ceux du Cercle de Franconie nous demandent un passeport pour s'y rendre, que nous leur avons envoyé, & que l'Evêque d'Osnabrug, qui est ici pour une partie du College Electoral, nous a assuré depuis peu de jours que ceux de l'Electeur de Brandebourg, qui doivent representer le reste dudit College, sont en chemin, & arriveront dans dix ou douze jours. Il nous a même voulu faire comprendre que ceux du Duc de Baviere étoient déja à Cologne, quoique n'en ayant point d'autre avis nous ayons peine à le croire.

Deputez qui sont arrivez à Osnabrug.

Ce que nous aurons donc sujet d'apprehender seroit que le reste de ceux qui doivent venir ne se mît pas si-tôt en chemin, les Allemands étans naturellement pesans & tardifs en toutes leurs resolutions, ou bien qu'il n'en vînt pas si grand nombre, que nous aurions à souhaiter pour être renduë l'Assemblée complette. En ce cas, nous avons déja sondé plusieurs fois les Ambassadeurs de Suede pour savoir ce qu'il y auroit à faire.

Ils prennent leurs mesures avec les Suedois.

Comment les Suedois prirent feu à leur premiere proposition.

La premiere fois ils reçurent mal notre demande, & Monsieur Oxenstiern repondit assés rudement que, puisqu'il avoit été pris resolution entre nous d'attendre la venue des Princes ou leurs resolutions, il falloit se tenir constamment aux déliberations prises, sans venir à de nouvelles questions, & déliberer sur des Conditions qui n'arriveroient peut-être pas.

A la verité, lorsqu'il a été en cette Ville, nous ne lui avons pû mieux faire comprendre l'interêt que nous avions de satisfaire Messieurs les Médiateurs, lesquels pressez par nos Parties, & peut-être un peu trop émus de leurs plaintes, nous faisoient sans cesse des reproches que cette attente des Princes n'étoit qu'un prétexte pour ne rien faire, qui étoit mal interpreté de tout le monde, & imputé à une intention très-éloignée de la Paix, qu'il falloit considerer que l'un desdits Médiateurs representoit le Souverain Pontife

tife

1645. tife auquel tous les Rois & Princes Chrétiens portent un grand respect, que l'autre est de la part d'une puissante République alliée à la France, & très-considerable dans l'Europe.

Que pour ces raisons & plusieurs autres nous avions interêt de leur bien justifier, & pour eux au reste du monde, toute notre conduite, & qu'aumoins nous ne pouvions pas refuser de leur repondre quand ils nous demanderoient jusques à quel tems nous voulions attendre la venuë desdits Princes, & quel nombre nous souhaitions qu'il en vînt pour rendre l'Assemblée complette; à faute de quoi ils temoignoient d'être disposez à croire que nous demeurions sur des termes indéfinis, afin de jetter la négociation dans une longueur qui n'eût point de bornes.

Ils consentent à la fin. Toutes ces considerations ont enfin porté ledit Sieur Oxenstiern à resoudre avec nous qu'il faut necessairement attendre encore quelque tems la venuë desdits Princes, puisque ce seroit s'être moqué d'eux, si on n'attendoit de leurs nouvelles après les avoir de nouveau conviez de venir, vû même qu'ils n'étoient en demeure que depuis la connoissance qu'on leur avoit donnée de la derniere Convention faite avec nos Parties, parce qu'auparavant on leur avoit toûjours fait croire qu'il ne se feroit rien ici, ce qui les empêchoit de se mettre en chemin. Mais que si, après le Delai qui leur sera necessaire pour avoir reçû nos Lettres & y faire réponse, ils ne prennent une bonne resolution, & ne la font savoir, nous serons obligez de notre côté d'entamer les affaires par le seul avis de ceux qui se trouvent déja sur les lieux, qui est à peu près la resolution à laquelle nous voyons que vous inclinez.

Lenteur des autres Alliez de la France. Ce qui nous donne une tres grande peine, c'est que nous nous trouvons entre la lenteur de nos Alliez d'Allemagne, & de Hollande qui ne se remuent pas facilement, la fermeté des Suedois qui ne se departent que mal aisément de leurs maximes, sans le consentement desquels nous ne pouvons rien faire, l'artifice de nos Parties qui témoignent assez visiblement que le mal les presse, & les instances continuelles de Messieurs les Médiateurs qui s'ennuyans de rien avancer, ne nous donnent aucun repos, & ne s'adressent qu'à nous, comme si nous étions seuls cause du retardement, quelque soin que nous ayons pris de leur faire voir qu'il procede seulement de nos Parties, à cause qu'ils ont toûjours secretement empêché de venir ceux sans lesquels ils savent qu'on ne peut rien faire de valable.

On a tenu une longue Conference avec les Médiateurs. Nous avons eu depuis trois jours avec eux une fort longue Conference, où nous étions allez pour les avertir de la reception du nouveau pouvoir qui nous a été envoyé, & leur donner part de la resolution que nous avions prise avec Monsieur Oxenstiern, dont il a été parlé ci-dessus, dont nous avons bien-tôt reconnu qu'ils étoient plus touchés des plaintes de nos Parties, que disposés à se laisser persuader par nos raisons. Car encore que nous les ayions assurés que dans peu de tems nous entrerions plus avant en matiere, pourvû qu'ils nous donnassent seulement loisir d'attendre la reponse de ceux que nous avions convenus, ils ont fait semblant de prendre nos discours pour une nouvelle defaite.

Monsieur Contarini blâme de ce qu'on a refusé un passeport à un Ministre d'Espagne. Nous sommes obligez de vous dire, pour ne rien deguiser, que Monsieur Contarini, particulierement en divers endroits de la Conference, a fait paroître une chaleur, accompagnée quelquefois d'un peu d'aigreur, que nous voulons plûtôt imputer à sa franchise, & au zele qu'il a pour l'avancement des affaires qu'à aucune autre cause, lorsque nous leur avons representé les justes raisons pour lesquelles on a refusé à Monsieur Salamanca un Passeport pour repasser en Espagne. Au lieu de blâmer la fourbe dont il avoit usé en son premier Voyage, se qualifiant Plenipotentiaire, & le mauvais prétexte qu'il a voulu prendre pour le second, en disant que c'étoit pour aller querir les nouveaux Pouvoirs dont la forme & les paroles ont été concertées ici, ensorte qu'il n'y pût être rien changé, attendu même que nous avons déja donné un Passeport pour un Courier qu'on a fait semblant de dépêcher en ce tems-là, il a temoigné par de grandes exclamations d'être étonné qu'un si grand & si puissant Royaume ait pû prendre ombrage du passage d'un homme de cette sorte; que le Gouvernement d'un Etat ne seroit guere affermi qui pourroit être ébranlé par les seules menaces de Salamanca: & quand on lui a voulu représenter que sa République usoit de plus grandes précautions en toutes les occasions où il s'agissoit de la sureté publique, il a reparti qu'en une semblable rencontre, sans refuser le Passeport ni le passage à un homme qui le demande pour un sujet plausible, elle se seroit contentée de lui donner de bons conducteurs & de faire épier ses actions avec ordre de se saisir de sa Personne & de le faire châtier, en cas qu'il eût entrepris quelque chose contre son devoir. Nous lui fermâmes la bouche en représentant la jalousie que nos Amis prendroient des allées & des venuës d'un homme d'affaire tel que Salamanca.

Sujet de leur Conference avec les Médiateurs. En un autre endroit du discours, comme nous avons remontré que l'attente ne devoit plus être longue, puis que nous avions avis qu'une partie de ceux que nous attendions étoit en chemin ou devoit bien-tôt s'y mettre, il nous a répondu, son Compagnon le laissant presque toûjours parler, qu'il étoit fort assuré que personne ne viendroit, que le Cercle de Franconie ne députeroit plus, & que les divers Prétendans à la députation en avoient rompu l'effet; Que le Duc de Baviere même, qui nous avoit promis par ses Lettres d'envoyer bien-tôt ses Ambassadeurs, n'y songeoit plus du tout, & qu'il avoit maintenant d'autres voyes & d'autres Cabales pour traiter ses Interêts, ayant ajouté par quelques mots interrompus qu'on avoit des Lettres de Rome, que l'on savoit bien ce qui se menageoit pour cela, & qu'on verroit bientôt l'effet que cette négociation produiroit; que nous n'avions jamais eu une occasion plus favorable pour sortir d'affaires honorablement; que comme il n'y avoit rien de si capable de détruire le bien que lorsque l'on s'efforçoit de faire mieux, il étoit à craindre que nous ne ruinassions l'état florissant où nous sommes pour vouloir trop entreprendre; que nous nous devrions contenter des Alliez que nous avons déja qui étoient en bon nombre, & de procurer leur avantage avec le nôtre dans la paix, sans vouloir reformer l'Empire & réunir tout à nous, qui étoit un dessein impossible dans l'execution, capable de nous faire perdre les vieux amis en cherchant les nouveaux.

Nous n'avons pas demeuré sans repartie, autant que la bienseance & la civilité nous le peut permettre envers des personnes dont nous avons interêt de conserver la bienveillance.

Les Plenipotentiaires donnent raison de leurs discours. Lors que nous avons avancé que nous ne demandions rien de nouveau & qui ne fût conforme à toutes les Constitutions de l'Empire, puisque l'Empereur, qui en étoit le Chef, n'oseroit pas soutenir qu'il pût en décider tout seul

1645. les interêts, & qu'il paroissoit assez visiblement que le but de nos Parties n'étoit pas tant d'avancer la Négociation comme de nous obliger, en nous faisant presser hors de saison, pendant qu'eux-mêmes empêchent la venue de ceux dont la presence étoit ici necessaire, à faire quelque action qui pût donner de la jalousie à nos Alliez, il a repliqué chaudement qu'on en feroit bien-tôt d'autres qui donneroient plus de jalousie à nos Alliez, voulant toûjours parler selon notre avis de la Négociation qu'il pense qu'on fait avec le Duc de Baviere, à quoi il a ajouté qu'il étoit d'humeur libre, & dans une République libre, que cela lui donnoit assurance de parler librement, qu'il ne prétendoit rien de personne, & n'avoit aucun interêt devant les yeux que celui du bien public.

Nous aurions aprehendé de vous importuner trop, si nous avions entrepris de vous faire savoir tous les discours de cette Conference, mais nous aurions aussi craint de manquer à notre devoir si nous ne vous avions naïvement informé de ceux que nous venons de toucher, qui méritent quelque sorte de reflexion. Car encore que nous soyons bien assurez que l'on n'écoutera jamais aucunes propositions qui puissent donner du mécontentement aux Suedois, connoissant comme nous faisons leur humeur naturellement meffiante, nous avons très-grand sujet d'aprehender de ne pouvoir pas remedier à toutes les jalousies, s'ils ont seulement un sujet apparent de les prendre, & il ne faut pas douter que Saavedra, qui est artificieux au dernier point, ne travaille sans cesse à leur en donner pour en tirer profit, & les engager à ce qu'il souhaiteroit d'eux.

Les Espagnols savent tout ce qui se passe en France. Le Sieur Contarini n'a pas voulu se separer de nous sans nous faire connoître que les Espagnols étoient fort bien avertis de tout ce qui se passoit en France, sans toutefois nous en avoir donné aucune preuve particuliere, quelque instance que nous en ayons faite, si ce n'est en nous donnant à entendre que nos longueurs & tout ce que nous avions fait ici n'avoit pas été approuvé à la Cour. *Ils pressent Mr. Contarini pour en avoir un éclaircissement.* A quoi il a ajouté en un autre endroit une chose qui paroit un peu contraire, que l'Ambassadeur de Hollande à Paris avoit dit à celui de la République que ses Superieurs ne se hâtoient pas d'envoyer leurs Deputez à Munster pource qu'ils reconnoissoient bien que la France ne vouloit point de Paix. Il ne nous a pas été mal aisé de combattre cette opinion par le recit de toutes les diligences que nous avons faites depuis que nous sommes ici; mais nous nous sommes bien aperçus que nous ne l'avions pas effacé de son esprit, ni de celui de son Collegue, ayans tous deux repliqué que tout le monde avoit eu ci-devant de si grandes marques des bonnes intentions de leurs Majestez & de la conduite de la France, qu'il ne falloit pas achever de les laisser perdre.

Leurs reflexions sur la proposition à faire après l'arrivée des Deputez Allemands. L'Article que nous jugeons le plus important de toute vôtre Depêche, c'est celui de la proposition que nous aurons à faire après l'arrivée des Députez. Nous n'avions pas cru qu'on dût faire difficulté de demander le rétablissement de toutes choses au même état qu'elles étoient en l'année 1618, parce que ç'a été jusques ici le but de nos armes dans l'Allemagne, que les Ministres du Roi dans tous leurs discours & dans toutes leurs négociations ont toûjours repû les Allemands de cette esperance, que c'est l'opinion & le dessein de tous ceux qui ont suivi notre parti dans l'Empire, aussi bien que celui des Suedois, & qu'il y a un article exprès qui nous y oblige formellement dans le Traité d'Alliance que nous avons fait avec eux dont nous vous envoyons l'extrait. A la verité, comme l'on avoit proposé ci-devant deux moyens differents de faire cette demande, nous avons estimé qu'il s'étoit seulement rencontré de la difficulté sur le choix. L'un de nous avoit pensé d'abord, pour obliger davantage les Allemands & mieux affermir leur bienveillance, qu'on pouvoit faire offre, moyennant cette restitution generale de toutes choses de la part de l'Empereur, & de rendre aussi de notre côté ce qui a été conquis depuis ladite année 1618, afin que si une proposition si agreable à tout le monde étoit rejettée par l'Empereur, comme elle la seroit indubitablement, la haine en tombât toute sur lui, & nous donnât moyen de prendre un autre parti du consentement même des Allemands, qui seroit de la retention de nos Conquêtes, où il paroîtroit que nous ne serions venus que par force, & à faute d'avoir pû obtenir ce que nous aurions demandé de plus avantageux pour eux. 1645.

Mais outre que vous n'avez pas gouté cette proposition, nous voyons aussi que les Suedois, sans le consentement desquels elle ne peut être faite, auroient peine de s'y disposer, & qu'ils estiment, comme nous vous avons ci-devant donné avis, qu'en demandant le rétablissement general dans l'Allemagne, on y doit ajouter deux articles pour la satisfaction des deux Couronnes & pour la sureté de la Paix, afin que les traitant conjointement, on ait moyen de se relâcher, dans les points de l'amnistie, de ce rétablissement general, à mesure qu'on trouvera son compte dans les autres où les Couronnes ont un interêt beaucoup plus sensible & plus réel.

Sur la Conduite du Duc de Baviere. Il ne sembleroit pas que de cette perte il y eut sujet d'apprehender aucun inconvenient, si ce n'est peut-être que le Duc de Baviere en pourroit craindre. Mais outre que l'experience a fait voir jusques ici que ce Prince, qui comme prudent & habile veut faire ses affaires & parvenir à ses fins en quelque façon que ce soit, ne prend jamais de bonnes dispositions pour la France que lors qu'il se voit pressé par les armes ou par la Négociation, & que, selon notre foible sentiment, il y auroit plus de sujet de bien esperer de lui en l'attaquant vivement, que de craindre une resolution de desespoir dans l'esprit d'un homme de son âge & de sa prudence, les Suedois s'imagineroient bien-tôt, si nous faisions difficulté à cette demande generale, que nous en serions detournez par la seule crainte de deplaire au Duc de Baviere, qui est celui de toute l'Allemagne contre lequel ils ont plus de jalousie & d'animosité, & avec lequel ils soupçonneroient bientôt que nous aurions quelque union secrete à leur prejudice, si le refus d'une proposition juste servoit comme de preuve aux divers avis que les Espagnols tâchent de leur en faire donner.

Touchant le Deputé de Catalogne. Aussi-tôt que nous avons fait rendre la Dépêche du Roi à Monsieur Fontanella, il nous a temoigné une grande promptitude à executer les Ordres que vous lui avez envoyez. Il nous a néanmoins insinué doucement que la Province l'ayant envoyé ici & n'étant point avertie de son retour, cela y pourroit être expliqué diversement, vu qu'en un tems auquel on commence la Négociation, on a retiré celui qu'elle a député pour y assister. Il a même parlé de laisser son frere en sa place, comme nous croyons qu'il fera pour quelque tems, sans que nous ayons estimé nous y devoir opposer. Il nous a parlé de cela fort modestement & en temoignant

1645. gnant d'être prêt de faire tout ce que nous trouverions à propos. Nous avons déja envoyé querir un convoi pour le faire passer avec sureté jusques en Hollande, & après lui avoir fait voir l'Article de notre Dépêche qui fait mention honorablement de lui, il a temoigné en être bien content, & nous en demande un extrait pour l'envoyer à Barcelonne pour sa décharge, lequel nous lui avons fait donner.

Quant aux articles de votre Dépêche qui nous regardent en particulier, nous n'y ferons point de réponse que pour vous assurer que nous observerons ponctuellement tout ce qui nous est ordonné.

La Mort du Deputé de Portugal qui étoit à Osnabrug, nous fait croire qu'on prendra bientôt resolution d'y envoyer l'un des deux qui sont en cette ville; & comme nous avons amené avec nous ledit Peyrera de Castro, & que nous le trouvons d'humeur plus commode & plus traitable que ne l'est son Compagnon, nous croyons necessaire, pour le bien même des Affaires, qu'il demeure ici auprès de nous, & qu'il vous plaise faire office, par le moyen de l'Ambassadeur de Portugal qui est en France, pour lui en faire envoyer l'ordre, sans quoi nous craindrions que son Collegue, qui s'appelle Francisco Andrada, comme le plus ancien, ne preferât le sejour de Munster à celui d'Osnabrug, si on lui en donnoit le choix; ce qui nous feroit apprehender de ne nous pouvoir pas si bien accommoder à son humeur qu'à celle dudit Sieur de Castro. Nous sommes &c.

LETTRE DU ROI

à Messieurs les Comtes

D'AVAUX, ET SERVIEN.

A Paris du 9 Janvier 1645.

Il envoye Monsieur d'Estrades en Hollande. Commissions dont il est chargé. Celle du Ceremoniel est la principale.

Il envoye Mr. d'Estrades en Hollande.

MESSIEURS LES COMTES D'AVAUX ET SERVIEN, envoyant le Sieur d'Estrades en Hollande pour y poursuivre quelques affaires & mêmement celle qui regarde ma Cousine la Landgrave de Hesse, je lui ai donné charge d'aviser aux moyens d'ajuster la pretention des Sieurs Etats Generaux des Provinces Unies pour le traitement qui doit être fait à leurs Ambassadeurs par ceux de Sa Majesté, soit en leur faisant comprendre combien ils y sont peu fondez, ou par quelqu'autre voye le finir. L'instruction que je lui en ai baillée va par dégrez justifier fortement que les choses se pratiquent ainsi qu'on a jugé le devoir faire. Puisque les premiers ordres donnez à leur avantage ont été changez, il faut

Commissions dont il est chargé.

Celle du Ceremoniel est la principale.

offrir de les rétablir en tous lieux hors à Munster, sur les raisons qui vous sont connues, & ne les y pouvant réduire se relâcher, au lieu de Munster, du titre & de la main, pourvû qu'ils recherchent ces graces & qu'arrivant ils vous rendent la premiere visite, dont ils seront déchargez aux autres Cours, où ils seront traitez ainsi que l'on a accoutumé avec ceux de Venise: & comme je ne puis douter qu'ils n'acceptent l'un de ces partis, c'est-à-dire le dernier, & qu'ils ne le preferent à faire la demeure de leurs Députez à Orsoy ou autre Ville près de Munster, ainsi qu'on a connu qu'ils avoient intention, je confie audit Sieur d'Estrades cette Lettre, à laquelle je vous ordonne de vous conformer & donner aux Ambassadeurs desdits Sieurs les Etats chez vous la main, & là & en tous lieux le titre d'Excellence, sous cette condition expresse que j'y ai apposée que leurs Ministres se départiront d'une autre premiere prétention de la visite que je vous ai reservée, afin que le Monde connoisse que, pour leur donner divers avantages, je laisse pourtant à faire quelque chose de plus, que je puis rendre aux Ministres des Têtes couronnées. Ce qui fut pratiqué à Venise au tems du Roi Henri le Grand mon ayeul d'immortelle mémoire a beaucoup contribué à me faire prendre cette résolution, à laquelle la Reine Regente Madame ma Mere a consenti sur cet exemple, & pour lever aux ennemis l'esperance de nous diviser, à quoi ils travaillent incessamment; mais leur finesse n'a pû encore surprendre la prudence des Alliez, ni faire aucune impression sur moi qui veux éviter cet écueil contraire au bien public. Je prie Dieu &c. 1645.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX, ET SERVIEN.

A Paris du 14 Janvier 1645.

La Reine se plaint de ne recevoir point de Dépêches. On les exhorte à l'union & à la bonne correspondance. On se plaint de la conduite des Médiateurs. Commission de Monsr. d'Estrades envers les Etats Generaux, & Prince d'Orange. On leur ordonne de ne rien innover touchant le Ceremoniel. Affaire des Subsides aux Suedois. Affaires d'Italie. Affaires de la Négociation entre Suede & Dannemarck. On a soin de faire des recruës en Allemagne pour l'Armée de Mr. de Turenne. Affaires d'Oost-Frise.

MES-

1645.

MESSIEURS,

La Reine se plaint de ne recevoir point de Dépêches.

IL est assez étrange que la Reine se plaigne d'être privée de vos Dépêches; mais c'est qu'elle ne compte point pour reçuës celles qu'elle voit d'un chacun de vous en particulier, si ce n'est qu'elles soient accompagnées de la vôtre en commun. Je prens une conduite bien differente de la vôtre, & par mes Lettres je vous force à vous communiquer & à vous assembler pour en prendre la lecture. Celle-ci contiendra des choses assez importantes, sans néanmoins vous donner nulle résolution sur les affaires proposées en la Lettre qui, bien que non signée de vous deux, semble avoir été faite par concert. La raison de ce procédé est que sur les mêmes affaires il vous a ci-devant été mandé ce qu'on estimoit devoir être fait, & qu'il n'y a pas lieu de s'en demouvoir, ni en l'état present des affaires se donner le soin & la peine de discuter ce qui devroit être fait tant & si longuement que votre Assemblée n'aura pas eu son ouverture, soit parce que vous ne la tenez pas encore légitime ou que vos parties refuseront ce qui semble ne pouvoir être désiré. Si tant étoit que la proposition qui m'y a été envoyée les choquât autant qu'ils ont témoigné l'être de celle que vous leur avez fait bailler, il me semble qu'on doit bien apprehender diverses choses d'eux, après avoir vû la liberté qu'ils se sont donnez de parler de vous de la sorte qu'ils ont fait. Mais quand je ne les voudrois pas condamner, j'aurois peine à me taire de la conduite des Médiateurs, lesquels, selon mon foible jugement, pouvoient vous dire quelque chose de ce que les autres avoient écrit, & éviter de prendre la licence de vous les communiquer. Certes leur prudence s'est oubliée & la vôtre s'est donnée à connoître, refutant l'instance qui vous étoit faite par des paroles de soye qui exprimoient toutefois bien au vif votre ressentiment, & qui étoient telles qu'il falloit pour faire entendre à Messieurs les Médiateurs qu'ils ne se devoient pas charger de cet écrit. Je laisse donc à repondre à cette Lettre ou par les raisons que j'en ai données, ou pour le devoir remettre à une meilleure occasion, & passe à vous dire que pour être éclairci, autant qu'on le pourra, des intentions de Messieurs les Etats & de Monsieur le Prince d'Orange touchant la Campagne prochaine & concerter avec eux ce que nous devrons faire de notre côté, les presser de finir l'affaire de l'Oost-Frise, & de donner contentement à Madame la Landgrave, autant qu'ils nous ont fait esperer qu'ils feroient, ajuster & composer les differens qu'ils ont avec le Roi de Portugal. L'on a dépêché en Hollande Mr. d'Estrades auquel on a donné charge d'essayer de terminer celui de leurs pretensions pour les ceremonies qui doivent être rendues à leurs Ambassadeurs & Députez par ceux de Sa Majesté, & prejugeant qu'il y pourra réussir par le peu que nous leur demandons, comme qu'ils vous rendent la premiere visite, & par le beaucoup que nous leur accordons, leur donnant le titre en tous lieux & la main chez vous. Nous lui avons baillé une Lettre pour vous faire tenir, laquelle vous ordonne d'exécuter ce qui y est contenu, & Sa Majesté voulant honorer ces Messieurs n'est pas resolue de blesser ni le Duc de Savoye ni les Electeurs en corps, aux Ministres desquels elle veut que vous rendiez les mêmes honneurs que vous auriez fait à ceux-là.

On les exhorte à l'union & bonne correspondance.

On se plaint de la conduite des Médiateurs.

Commissions de Mr. d'Estrades envers les Etats Generaux & le Prince d'Orange.

Jusques à ce que vous ayez commencé, en vertu de la susdite Lettre, envers les Députez de Messieurs les Etats, vous n'innoverez rien ni avec Savoye ni avec les Electeurs, mais pour lors vous leur départirez les mêmes avantages. Vous saurez de Mr. le Baron d'Avaugour ce qui a été résolu sur vos Lettres & sur les remontrances, comme non seulement on a donné ordre que le terme du Subside échû fût promtement acquitté, mais qu'on a ordonné que les deux tiers de celui d'Eté seroient payez à Hambourg dans le dernier de Mars, où le total de la somme auroit été remis si l'on n'avoit aprehendé qu'étant reçuë & dispensée, cela donnât lieu de presser le payement du deuxieme, & si l'on n'avoit aussi jugé qu'il y ait en ce lieu-là dequoi subvenir à une necessité pressante. L'on fait aussi remettre une somme de dix mille écus pour être presentée à Monsieur Torstenson pour lui acheter ce qu'il désirera avoir; & Madame sa femme ayant envoyé a sa Majesté un Reliquaire, elle s'est aussi resolue de lui faire un présent, non de prix, mais galant, comme à dire d'une cassette pleine de gands, rubans, écharpes & autres choses de cette nature à la mode, d'une boite de portrait bien choisie de la valeur de deux mille écus, où le portrait du Roi & celui de la Reine se trouveront enfermez, & d'une Montre émaillée de bleu qui a un cercle de diamans. Si ce que cela coûte eût été employé en une seule piece, elle auroit passé pour belle, mais Sa Majesté fait un present de Galanterie qui ne laisse pas d'être de prix. L'Eloquence dudit Baron suppléera, & si Dieu donne sa benediction aux desseins dudit Torstenson, les affaires de la Paix s'avanceront.

1645.

On leur ordonne de ne rien innover touchant le Ceremoniel.

Affaire des Subsides aux Suedois.

Pour justifier au Public nos bonnes intentions, Sa Majesté s'est résolue de renvoyer en Piémont Monsieur du Plessis Praslin avec ordre de faire remettre à Madame de Savoye les Ville & Citadelle d'Ast, celle de Carmagnolle & son Château St. Ya & plusieurs autres Places, mêmement la Ville de Turin. Mais comme cela doit être précedé d'un Traité projetté & concerté de deça, & qui est très-dangereux à Madame, si est-ce que jusques à ce qu'elle se soit déclarée de le vouloir accepter, le fait doit être secret; ce que j'ajoute, afin qu'il vous plaise ne pas témoigner avoir été si ponctuellement averti de ce qui a été résolu, & attendre que la nouvelle en soit semée par les Ministres de cette Altesse, faisant néanmoins assez adroitement comprendre aux Médiateurs la disposition que l'on a de le faire, afin que, la chose effectuée, ils connoissent qu'on vous avertit de tout à l'avance, & que si la mauvaise humeur de Madame empêchoit l'execution de ce projet, ils soient persuadez que c'étoit l'intention de Sa Majesté.

Affaires d'Italie.

Bien que j'aye une Lettre de Mr. de la Thuillerie, je ne laisse pas d'en attendre avec impatience, quoique je sache que la Conference des Députez de Dannemarck & de Suede ait été remise au 15. de ce mois, c'est à dire au 25. Mais c'est pour être toûjours en apprehension que quelque leger succès ou l'esperance d'en remporter ne leur fasse changer d'avis, & je tiens les Chefs des uns & des autres très-capables de s'y porter. J'attendois que Monsieur de Beauregard me manderoit que celui qui s'étoit offert pour faire des levées demanderoit de l'argent, mais j'ai sû qu'il s'étoit retiré, ce que je crois qu'il vous aura écrit & dont je ne laisse de vous faire part, pour vous dire que si au lieu où vous êtes il se rencontroit quelqu'un qui voulût faire de l'Infanterie, nous lui donnerions pour cha-

Affaires de la Négociation entre Suede & Dannemarck.

On a soin de faire des recruës en Allemagne pour l'Armée de Monsieur de Turenne.

1645. chaque Soldat qu'il nous feroit voir en bataille étant joint au Corps de Monsieur de Turenne, dix Risdalles & même jusques à douze.

De fortifier cette armée dépendent de grandes choses, aussi faisons-nous toutes celles qui peuvent être imaginées pour y parvenir, en donnant si librement & si largement de l'argent pour des levées, que j'espere que nous y réussirons.

Affaires d'Oost-Frise. Je souhaiterois, à present que je ne doute plus que le Comte d'Ost-Frise ne desarme, qu'il eût beaucoup de Troupes, car je donnerois un tel ordre pour les recueillir, qu'elles prendroient assurément le service avec nous; mais soit de celles-là, si elles étoient plus puissantes que je n'ai imaginé, ou soit d'ailleurs, essayez au plûtôt qu'il vous sera possible de nous former un Corps de deux ou trois mille hommes de pied; Vous y employant & y reüssissant vous avancez l'ouvrage de la Paix, laquelle ne se peut conclure qu'en continuant nos progrès. Déja nous faisons délivrer de l'argent pour les recruës & nous esperons que nos armées seront complettes, d'autant que les Officiers à l'envi se pressent de demander de l'argent & des lieux d'Assemblée, & qu'autant qu'autrefois il les falloit presser, autant le sommes-nous maintenant d'eux. Je suis &c.

LETTRE

Ecrite à Monsieur

D'AVAUX,

A Paris, du 14 Janvier 1645.

On accuse les Lettres du dernier Decembre. Raisons pourquoi on a differé de presenter la Lettre pour la Reine. Suites de la desunion entre Messieurs d'Avaux & de Servien. Plaintes contre Mr. d'Avaux.

MONSIEUR,

On accuse les Lettres du dernier Decembre. CE fut des mains de Mr. D'Irval que je reçus la Lettre que vous avez écrite à la Reine, & la particuliere que vous m'aviez addressée, en date l'une & l'autre du dernier jour du mois passé. Je lui dis que dès le même jour, qui étoit le 12. de celui-ci, je la ferois lire à Sa Majesté; mais m'en étant mis en devoir je fus interrompu par le ressouvenir qu'un chacun de ceux qui Raisons pourquoi on a differé de présenter la Lettre pour la Reine. assistoient eut que la faute que vous vouliez imputer à Monsieur Servien étoit connue & confessée par lui, non comme une faute commise, mais comme une action très-importante qu'il vous avoit offert, jusques à se laisser entendre qu'il le feroit, que vous n'aviez sû consentir qu'il fut dit & avec beaucoup de raison, que Monsieur Servien avoit été assez puni, son entreprise ayant été condamnée, & qu'il falloit attendre ce que produiroit la derniere Dépêche qui vous avoit été faite, de laquelle on espere votre reconciliation.

Il m'a été dit que Monsr. Servien vous étoit allé rechercher à la fête derniere, que vous le reçutes très mal, & qu'on ne parle point de le retirer pour l'envoyer à Rome. J'ai essayé d'approfondir le bruit qui s'en étoit semé, ou on me le cele avec artifice, ou il n'est pas vrai & je suis persuadé du dernier. En la confidence qui est entre nous je dois vous avertir de cela, afin qu'un bruit ne vous fasse pas prendre une conduite, qui enfin vous causeroit du déplaisir. Je vous plains puisque votre mal n'est pas encore à sa fin, mais il faudra qu'il diminue étant venu au dernier periode où il puisse monter. 1645. Suites de la désunion entre Messieurs d'Avaux & de Servien.

J'eus une Dépêche de quinze feuilles de papier en laquelle Monsieur Servien m'informoit de plusieurs choses qui s'étoient passées entre vous, Monsieur, & Monsieur Oxenstiern. Je lui fais réponse qu'il la faut garder pour la considerer en une autre saison; & certes, comme on n'a pas vu que vous l'eussiez approuvée, on l'a euë en moindre consideration. Tout ce que vous ferez séparément sera reçu de cette sorte; on veut que vous travailliez ensemble, & si cela se trouvoit impossible, nous en aurions un extrême déplaisir. En ma Lettre commune je m'explique du peu de satisfaction que nous avons euë de l'entreprise des Médiateurs. C'est tout ce que j'ai à ajouter, qui suis &c. Plaintes contre M. d'Avaux.

LETTRE

Ecrite à Monsieur

SERVIEN.

A Paris, du 14 Janvier 1645.

On accuse l'arrivée de sa Lettre du dernier Decembre. Affaires d'Allemagne. Remarques sur la conduite de Monsieur d'Oxenstiern. Affaire du Congrès. Réflexions sur l'état de la Suede. On se plaint des Médiateurs, de même que de la conduite de Monsieur Servien.

MONSIEUR,

J'Ai lû avec un extrême plaisir votre longue Lettre en datte du dernier de l'an passé, & j'ai été mal satisfait de la paresse de vos gens de ne me l'avoir fait rendre que Jeudi au soir lorsque je revenois du Conseil où je l'aurois luë, bien que je juge qu'elle sera plus de saison lorsque les affaires seront plus avancées. Ma raison se feroit fondée sur la beauté de la piece & sur le grand raisonnement dont je l'ai trouvée remplie. Ce n'est pas qu'en quelque chose je ne contredise vos sentimens, mais c'est de vos propres pensées que j'en prens droit. Vous voyez bien que je vais à l'essentiel & que je réserve en la derniere partie de ma Lettre à répondre à la premiere partie de la votre. Vous persistez à croire que le moien d'assister les Princes de l'Empire est de demander de leur chef le rétablissement de toutes choses, comme elles étoient en l'année dixhuit, & préjugeant que l'Empereur s'en éloignera, vous aurez aquis cet avantage ou le droit de demander la retention des cho- On accuse l'arrivée de sa Lettre du dernier Decembre. Affaires d'Allemagne.

1645. choses occupées par les Couronnes Alliées, faisant comprendre aux Princes, (outre que la demande est juste pour les satisfaire des fraix de la Guerre,) qu'il est de leur propre bien que nous soyons en état de leur aider à maintenir leurs libertés. Mais s'il vous plaisoit de vous souvenir comme cette proposition a choqué deçà, & les fins qu'elle traine après soi, & aussi des desseins des Suedois pour rendre très-puissant le Parti Protestant, vous pourriez changer d'avis & insensiblement vous porter à d'autres pour éviter ce piége qui est bien caché, étant à craindre de rendre les Protestans si puissans, qu'ils osassent se lier & assister nos Huguenots ainsi qu'ils ont fait autrefois, car bien que la fidelité de ceux-ci semble très affermie, & que les bons traitemens qu'ils reçoivent les doivent obliger de demeurer fermes dans leur devoir, si est-ce que par leur inclination & par les maximes de leur Religion ils auront toûjours des pensées & des désirs de choses nouvelles, ce qui est confirmé par les exemples du passé. J'entre dans votre sentiment & celui du Baron Oxenstiern, qu'il faut demander plusieurs choses à la fois, afin qu'en se relâchant de l'une on gagne l'autre; mais il est à craindre que l'ennemi s'en appercevant, sans le dire, insistera de discuter une affaire sans en mêler deux ensemble & que, comme la raison sera de leur côté, les Médiateurs s'y rangeront aussi.

Remarques sur la conduite de Monsieur d'Oxenstiern.

La remarque que vous avez faite de l'assiette de l'esprit du dit Baron est de grand poids. Il a ordre de crier contre le Traité de Prague, & toutefois il y trouve des articles si avantageux qu'il n'ose faire ce qu'il dit. En quoi il est à remarquer que sa passion dominante, comme celle du Chancelier son Pere, est de former un Corps des Protestans & élever leurs conditions au plus haut qu'ils pourront. Pour y parvenir ils veulent abattre la Maison de Baviere, lui ôter les biens que l'Empereur lui a engagez, le priver de la dignité d'Electeur, & cela parce qu'il est leur ennemi. Au même tems il songe à appuier la grandeur de celui de Saxe qui n'est pas moins leur ennemi que celui-là, & attacher en sa Maison les Provinces démembrées de la Couronne de Boheme, la jouïssance des biens Ecclesiastiques de ses Etats & la possession de l'Archevêché de Magdebourg, ce qui n'est demandé que pour l'avantage qui en restera au Parti Protestant. Comme vous avez du tems pour faire réflexion sur les choses avant que d'être astraint à former votre jugement, je vous prie de ne vous point hâter & me faire part de vos sentimens qui aideront beaucoup à faire prendre nos résolutions. Il me souvient fort bien comme dans vos Instructions il est porté qu'il faut ménager que la Pomeranie, ou du moins les Places qui sont sur la Mer Baltique, demeurent aux Suedois; mais pour cela je ne les loüe point de modestie de s'en contenter, ce qui est éloigné de la mer & bien avant dans l'Empire ne sauroit être gardé par eux, ainsi ils abandonnent ce qu'ils ne sauroient conserver & songent à garder des descentes & une Province, aisée à être maintenue par eux qui sont assez puissans en Vaisseaux. Si ma mémoire ne me trompe, ils en veulent aussi dans le Mekelbourg; je n'ai garde de blâmer leur pretention; les condamner à tout restituer, ce seroit un prejugé contre nous. Mais outre des Places & des Provinces, prétendant de l'argent, ils rendront la Paix très-difficile, puisque l'Empereur n'en pourroit recouvrer qu'alienant son patrimoine ou l'exigeant des Villes & Communautez libres, dont la plus grande partie a été attachée aux Couronnes alliées, qui se plaindroient bien hautement, si, après ce que plusieurs d'entr'elles ont souffert & contribué à l'avantage du bon parti, on vouloit les assujettir à payer à l'une de ces Couronnes, des sommes excessives pour le défrai de la Guerre dont ils ont porté le poids. 1645.

Affaire du Congrès.

Il seroit sans doute utile que ces Messieurs les Suedois persistassent en l'intention, que l'un d'eux vous a témoignée de vouloir transferer l'Assemblée d'Osnabrug à Munster, & les Imperiaux, selon mon foible jugement, n'y sauroient contrarier sans se décrier & offenser bien fort les Médiateurs, au moins Contarini, qui le demanderoit de ce qui a été ajusté entr'eux & ceux là, & Monsieur le Nonce, par la communication frequente & ordinaire qu'il a avec l'autre, ne lairroit d'être en part par les conseils qu'il lui donneroit. Si Monsieur Oxenstiern s'étoit davantage ouvert avec vous, & qu'il eût désiré qu'il en fût fait quelqu'instance; j'aurois pris charge d'en parler au Nonce & à l'Ambassadeur de Venise, afin qu'ils en fissent faire les instances, soit à Madrid ou à Vienne, mais crainte de me trop avancer & d'engager les Suedois plus vite & plus avant qu'ils ne veulent, j'ai jugé qu'il m'en falloit abstenir.

Vous voulez bien que je vous fasse une remarque sur ce que vous a dit le Sieur Oxenstiern, que pour ôter à son Collégue l'autorité de résoudre seul des affaires publiques, il avoit voulu, sous quelque prétexte emprunté, prendre occasion de vous visiter pour en conferer avec vous & de suite entrer bien avant en matiere, que je m'aperçois que l'union n'est pas si étroitement établie entr'eux qu'ils essaïent de publier, & la division vient de plus haut, & de celle qui est entre les Regens de Suede, dont l'Autorité à présent étouffée par la Majorité de leur Reine, donnera sujet à quelque nouveauté en la Cour. Monsieur Salvius, qui y est en crédit soutenu du Grand Maitre & du Grand Marêchal, essaye de faire comprendre que quand cette Couronne seroit privée du Chancelier, elle ne laisseroit de subsister, & peu après ceux-là & celui-ci essaïeront de prendre la part dans les affaires dont l'autre les avoit privez. Je vous en donne cet avis, afin qu'avançant avec eux les affaires générales, vous essayiez de pénétrer si ceux que j'ai sont bien fondez, & que vous ménagiez ces gens-là en sorte que, quand ils seront de retour auprès de leur Reine, la France puisse esperer qu'ils en épouseront les Interêts.

Réflexions sur l'état de la Suede.

Du moment que leurs Majestez seront déterminées non seulement à conserver Brisac, mais toute la haute & basse Alsace, il sera utile de traiter avec les Suedois de la Place de Bensfeld, & bien que ce soit quelque chose, ce que les Suedois ont promis de n'en point disposer sans nous en avoir avertis, il faut les prévenir quand ce ne seroit que pour l'avoir à meilleur prix. Mais cette affaire aussi bien que les autres sur lesquelles je me suis étendu, seront de saison dans une autre conjoncture, & jusques à ce qu'elle naisse on peut se dispenser d'entrer en discussion.

Reste à répondre au premier point & au dernier de votre Lettre, & quoique je n'en aye désigné que deux, le dernier ne m'étoit pas échappé.

On se plaint des Médiateurs.

Je suis fort étonné de la hardiesse de vos parties & du peu de respect qui vous a été gardé par les Médiateurs. Je crains que la division qui est trop publique & qui dure entre vous & Monsieur d'Avaux, aît donné la hardiesse aux uns & la liberté aux autres. Mais autant

1645. tant que je blâme ceux là, je loüe votre modestie, & un petit mot dit bien à propos repousse une telle outrecuidance & châtie deux personnes tout à la fois.

De même que de celle de Monsieur Servien.

Vous avez deviné que Monsieur d'Avaux s'est plaint que vous avez entrepris d'écrire seul à l'Assemblée de Francfort, & ce prétexte lui a donné lieu de remonter plus haut & d'exposer à Sa Majesté les sujets de plainte qu'il a contre vous. Rendant compte de la Dépêche je fis remarquer que vous-même avez avoué l'action dont déja il s'étoit plaint, envoyant la copie de la même Lettre, & que sur cette chose comme sur les autres choses qui se sont passées entre vous, Sa Majesté ayant fait savoir ses volontez il faloit attendre la reponse à ses Dépêches, & que je croiois que ce seroient les dernieres que vous obligeriez à vous être faites sur ce sujet. Ce sera la réponse que je ferai à celle qui m'a été écrite par Monsieur d'Avaux; & comme le Courier, qui est porteur de cette autre Dépêche, se trouvé chargé d'un Memoire bien ample de ce que vous avez à faire, soit pour répondre à l'objection de vos parties, soit pour avancer la Paix generale, que dans le même il est amplement parlé si votre demande du rétablissement de l'Empire, ainsi qu'il étoit devant la prise des armes, est toute telle qu'elle puisse ou doive satisfaire; les inconveniens qu'on y remarque, & de ce qu'on a jugé devoir être fait, soit pour rectifier votre premiere proposition, ou pour justifier la seconde, je m'en remets à ce qui y est énoncé, qui ajoûte derechef à ce que j'ai mis au commencement de celle-ci, que ce qu'elle contient est un essai de mon esprit qui ne porte nul ordre pour agir. A quoi la beauté de la votre m'a engagé, & comme vous avez eu la bonté de me souhaiter cette année remplie de douceurs & de biens, vous agrérez que je paye cette dette de la même monoye &c.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

Et

SERVIEN

à Monsieur le

CARDINAL MAZARIN.

Du 14. Janvier 1645.

Ils répondent à ses Mémoires du 19. & 21. Decembre. Réflexions sur la proposition de remettre toutes choses en Allemagne dans leur ancien état. Le Duc de Baviere donne toûjours sujet de jalousie aux Suedois. Tous sont persuadez que le Duc est en négociation avec la France. Il faut menager ce Prince. Moyens pour l'attirer à une Conclusion. Heureux état de la France. Sentiment du Baron d'Oxenstiern. Parallele entre les Princes d'Allemagne & d'Italie. Ils prient le Cardinal de leur faire savoir ses intentions. Abregé de ce qu'on a réglé avec les Suedois touchant la proposition à faire aux Imperiaux. Touchant les bruits d'une Ligue en Italie. Ils approuvent le refus qu'on a fait des Passeports à Monsieur Salamanca. Ils souhaitent savoir comment ils doivent traiter avec les Ministres de Baviere. Affaire des Pleinpouvoirs. Des bruits d'un accommodement entre l'Empereur & les Suedois. Desespoir des Flamands. Ils satisferont aux Ordres du Cardinal, par rapport à une gratification en Dannemark. Affaire des levées. Caractere de Monsieur Salvius. L'Evêque d'Osnabrug porté pour la France. Il y a de la division entre les Ministres Imperiaux & les Espagnols. Intention de Monsieur Contarini. Ils répondent au Mémoire du 21. Affaires d'Italie. La Ligue des Princes d'Italie seroit fort avantageuse à la France. Réflexions à y faire. Leurs raisons pour ne pas demander de Saufconduits pour les Portugais. Soins du Duc de Baviere pour une Paix ou pour une Treve. L'Electeur de Mayence s'excuse de convoquer une Diette à Ratisbonne; ses raisons pour ce refus. Le Nonce cherche à aquerir du credit auprès des Ministres. 1645.

MONSEIGNEUR,

Ils répondent à ses Mémoires du 19. & 21. Decembre.

LEs deux Dépêches que votre Eminence a eu agreable de nous écrire les 19. & 21. du mois passé sont si obligeantes pour nous, & si importantes pour le service du Roi, qu'après avoir très-humblement remercié votre Eminence, comme nous avons déja fait, de la confiance qu'elle a eu de nous faire cette faveur, nous avons été contraints de relire plusieurs fois ses deux belles Lettres, y méditer longtems, & conferer librement ensemble à diverses reprises sur ce qu'elles contiennent, avant que d'oser satisfaire aux commandements que votre Eminence nous a fait de lui en dire nos sentimens avec liberté.

Réflexions sur la proposition de remettre toutes

Pour y repondre par l'ordre qu'il a plû à votre Eminence d'y tenir en nous les écrivant, nous avons bien compris les puissantes raisons, pour

1645.

pour lesquelles votre Eminence n'estime pas que lorsque l'on entrera plus avant en matiere avec nos Parties, il faille faire la demande que l'un de nous avoit proposée de remettre toutes choses dans l'Allemagne au même état qu'elles étoient en l'année 1618. moyennant quoi Sa Majesté aussi de son côté offriroit d'en retirer ses armes, & de restituer toutes ses conquêtes.

choses en Allemagne dans leur ancien état.

A la verité, celui de nous qui étoit de cet avis avoit cru d'abord que la difficulté se rencontroit seulement sur la deuxieme clause de restituer les conquêtes, & de retirer les armes de France; à quoi quand votre Eminence n'eût pas trouvé les inconveniens qu'elle a si prudemment remarqué, les Ministres Suedois ont temoigné de leur part si peu de disposition de vouloir faire la même offre, que nous n'eussions pas pû la faire seuls contre leur avis, ayans toûjours cru que pour produire un bon effet dans l'esprit des Allemands, il falloit qu'elle fût faite de la part des deux Couronnes, sans quoi elle eût paru de notre côté plus accompagnée d'ostentation que de solidité, & plus apparente qu'effective; outre que, comme Votre Eminence remarque très-prudemment, tout l'effet en fût directement tombé sur nos Alliez, auxquels en diverses propositions d'accommodement les Imperiaux ont toûjours fait esperer quelque recompense particuliere. Mais en la forme que nous l'avions de nouveau concerté avec Monsieur Oxenstiern, & dont nous avons rendu compte par nos Dépêches précedentes; c'est-à-dire sans y ajoûter cette deuxiéme clause, nous avons estimé tous deux que beaucoup de raisons nous obligeoient de la faire, dont les principales ont été remarquées dans celles de ce mois, & qu'il n'y avoit aucun inconvenient à craindre, pourvu qu'on y apportât les précautions dont nous avons convenu ensemble, qui sont de demander en même tems la satisfaction réelle des deux Couronnes & une sureté suffisante pour l'execution du Traité.

Ces deux conditions nous donnant moyen aux uns & aux autres de menager ce qui seroit nécessaire & avantageux en particulier, sembloient remedier à tout ce que l'on avoit pû craindre, excepté aux aprehensions & aux mécontentemens qu'en pourra prendre Monsieur le Duc de Baviere, dont Votre Eminence reconnoit avec raison qu'on doit tâcher de ménager l'esprit pour les grands avantages, que la France pourra recevoir, soit pendant la durée de la Guerre, soit dans le cours de la Négociation.

Le Duc de Baviere donne toûjours sujet de jalousie aux Suedois.

Ce n'est pas néanmoins, Monseigneur, une consideration que l'on puisse alleguer aux Suedois; non seulement elle ne les toucheroit pas de la même sorte que nous, mais elle y produiroit un effet bien contraire à notre intention & à nos interêts. Ce Prince ayant toûjours été le principal objet de leur jalousie, & de leur animosité, ils pourroient être aisément portez par leur meffiance naturelle à croire que nous aurions à leur préjudice quelque engagement secret avec lui, & ne manqueroient pas de se confirmer dans cette fausse croyance, s'ils voyoient que la peur de lui deplaire fit que nous refusassions de faire une proposition qui a toûjours été le but de nos armes communes dans l'Allemagne. Les Espagnols ne tâchent déja que trop de leur donner des ombrages de ce côté-là, connoissant que c'est leur foible & peut-être le principal prétexte, dont ils se sont servis pour les faire entendre à la Négociation qu'ils font ménager par le Sieur Kranc & le Baron de Pescheritz.

1645.

Tous sont persuadez que le Duc est en négociation avec la France.

Nous sommes obligez à ce propos d'avertir Votre Eminence, que tous les esprits de deça sont tellement préocupez de cette opinion que le Duc de Baviere panche du côté de la France, & qu'il y a déja une négociation sur le tapis bien avancée entre lui & nous, qui se ménage par la voye de Rome, que non seulement Messieurs les Médiateurs nous en ont parlé en termes assez intelligibles, mais nous savons que les Imperiaux, & les Espagnols encore plus qu'eux, en sont en très grande allarme: ce qui nous donne lieu de représenter à Votre Eminence qu'ils ne manquent pas de faire donner cet avis aux Suedois, & que nous avons très-grand interêt d'éviter dans notre conduite tout ce qui pourroit le moins du monde contribuer à les nourrir dans ce soupçon, lequel nous aurons assez de peine d'effacer de leur esprit, & même en faisant toutes les choses qu'ils desireront de nous, en execution des Traitez d'Alliance.

Il faut menager ce Prince.

Nous ne croyons pas pour cela, Monseigneur, qu'il soit à propos de mepriser Monsieur le Duc de Baviere, nous faisons bien état de le ménager avec soin quand ses Deputez seront ici, & en tirer avantage pour les interêts de la France. Mais nous croyons que Votre Eminence jugera necessaire dans une occasion où il faudroit prendre parti de l'offenser, ou de desobliger les Suedois, que nous travaillions plûtôt à conserver des amis anciens & assurez, dont les interêts sont joints & communs avec les nôtres, qu'à acquerir un ami nouveau, & dont l'affection ne peut jamais être que douteuse, puisque sa naissance, la situation de son Etat, ses Alliances & tous ses interêts sont joints avec ceux de nos ennemis, & que selon notre foible sentiment il est très-mal aisé de se promettre une amitié sincere & constante d'un Prince sage & avisé, qui se voyant sur le bord du tombeau & ses enfans dans un bas âge, connoit qu'inévitablement ils doivent tomber après sa mort entre les mains & sous la tutelle de notre Ennemi, contre lequel conséquemment il n'y a pas d'aparence qu'il se déclare jamais en notre faveur.

Moyens pour l'attirer à une conclusion.

Nous estimons même, puisque Votre Eminence nous a commandé de parler avec liberté, que le moyen le plus assuré de ranger ce Prince à la raison, est de le presser vivement par les armes & dans la négociation. Il est trop prudent & dans un âge trop avancé pour prendre jamais un conseil de desespoir qui le puisse porter à sa ruine; aucontraire si le bien de ses affaires le contraignoit jamais d'abandonner la Maison d'Autriche pour se joindre à nous, il y a aparence que la qualité de Prince & de Beaufrere de l'Empereur ne lui permettant pas de changer volontairement de parti, il ne devroit pas trouver mauvais qu'on lui en fournît un honnête prétexte, & que l'on lui donnât moyen de faire voir que pour éviter sa perte, il auroit été forcé par la necessité de prendre cette résolution.

L'heureux état de la France.

Certes, Monseigneur, la Partie de la France semble être si bien faite dans cette Guerre, qu'on a besoin, tandis qu'elle durera, de continuer à joüer comme on a fait, & tenir toutes choses en l'état où elles ont été jusques ici. Il seroit peut-être perilleux d'aporter le moindre changement dans l'ordre des affaires qui ont si heureusement réussi depuis dix ans, & il y auroit beaucoup de sujet de craindre de s'affoiblir plus notablement d'un côté, qu'on ne pourroit se fortifier d'un autre: ce qui nous fait croire que toutes les liaisons que l'on pourra prendre avec Monsieur le Duc de Baviere, du consentement des

1645. des Suedois, & par leur avis, feront très-utiles; mais que pour l'obliger & le gagner en particulier, nous perdrions plus que nous ne gagnerions, si les Suedois en prenoient ombrage, parce qu'enfin ils pourroient nous prévenir & faire leurs affaires sans nous, à quoi ils trouveroient toute sorte de facilité, & pourroient même alleguer que nous leur aurions donné un prétexte legitime de nous faire cette infidelité, quoiqu'en effet nous n'y eussions pas pensé.

Monsieur le Duc de Baviere ne peut s'offenser avec raison que l'on fasse d'abord une demande générale, quoique l'effet aille en quelque façon contre lui, à laquelle nous sommes obligez par les Traitez d'Alliance avec la Couronne de Suede, & par tous les Discours & Manifestes qui ont été publiez depuis la naissance de cette Guerre. Il est trop intelligent pour ne connoître pas que nous ne ferons cette instance que pour nous acquiter de notre parole envers nos Alliez, & nous tirer avec honneur de l'engagement où nous sommes. Si même on jugeoit que la chose lui dût être d'abord trop sensible, on pourroit la faire adoucir par l'esperance qu'on lui feroit donner secretement, en même tems, d'y ménager ses interêts pendant le cours de la Négociation, selon qu'il nous en donneroit sujet, & qu'il se rendroit favorable aux nôtres. Il vaudroit encore mieux recourir à cette précaution que d'obliger les Suedois, dès l'entrée du Traité par le refus d'une proposition juste, à rechercher trop soigneusement avec eux une chose pour laquelle nous avons pris conjointement les Armes.

Mais si on se peut passer de faire si-tôt connoître cette intention au Duc de Baviere, & de lui mettre en main de quoi ruïner le credit que le Roi s'est acquis parmi les Princes & Etats d'Allemagne, ce sera le plus sûr. Tant s'en faut qu'on doive croire qu'en faisant cette demande générale Monsieur le Duc de Baviere se puisse rebuter, & perdre entierement les bonnes dispositions qu'il a fait paroitre pour la France, dont toutefois il ne s'est jamais bien expliqué que lors que ses affaires ont été en mauvais état, & que les nôtres ont prosperé dans l'Allemagne. On peut esperer avec quelque aparence de raison que plus il se verra pressé par les armes, & dans la négociation, plus il donnera de bons effets, & afin de ne ruïner pas les affaires il se rendra favorable aux interêts particuliers des deux Couronnes pour acquerir la victoire & tâcher par leur moyen de mettre les siens à couvert; ce qui nous ouvrira le chemin de faire connoître aux Suedois que ce Prince leur peut être utile aussi bien qu'à nous, & ainsi l'envie qu'ils ont pardessus toutes choses de trouver leur compte les conviera peut-être de procurer avec nous celui du Duc de Baviere.

Sentiment du Baron Oxenstiern.

Nous ne disons pas cela sans quelque fondement, puisque Monsieur Oxenstiern concertant avec nous l'ordre qu'il faudra tenir en votre seconde proposition, est demeuré d'accord que la composant, comme l'avons resolu sous le bon plaisir de la Reine, de divers articles, & y mêlant ceux où les deux Couronnes ont particulierement interêt, avec ceux qui regardent l'Allemagne en général, nous pourrions en traitant nous relâcher sur les uns, à mesure que nous trouverions notre satisfaction sur les autres, afin, comme il disoit, de reprendre d'une main ce que nous aurions donné de l'autre.

Parallele entre les Princes d'Allemagne & d'Italie.

Avant que finir ce point qui est peut-être le plus délicat & le plus important de toute notre négociation, nous sommes obligez par le peu de connoissance que nous avons de l'inclination des Princes d'Allemagne, de représenter à Votre Eminence qu'elle est très differente de celle des Princes d'Italie, mais ceux-ci, comme très-intelligens & bien conseillez, aprouvent & desirent tout ce qui peut contribuer à les rendre indépendans, & pour cette raison sont bien aises que la France ait quelques Places en Italie pour leur tendre la main en cas de besoin, & pour tenir en bride les Espagnols. Mais ceux-ci sont beaucoup plus touchez de l'amour de leur Patrie, & ne peuvent approuver que les Etrangers demembrent l'Empire, quelque utilité qu'on leur en fasse esperer, préferans par une politique digne du climat la subsistance d'un Corps dont ils sont les Membres, à l'avantage, que chacun d'eux peut retirer en particulier par la division de l'Empire. En un mot ils souhaitent bien d'être rétablis dans leurs anciens privileges, & que l'autorité de l'Empereur demeure reglée par les Constitutions de l'Empire, mais ils ne veulent pas que ce bien leur arrive par la separation des parties de leur Etat, ni que pour avoir plus de moyen de les assister les Princes étrangers s'agrandissent à leurs depens. Nous ne laisserons pas aux occasions de faire comprendre à eux, ou à leurs Députez qu'ils doivent tenir une autre maxime pour leur propre bien; mais quoi que nous puissions faire, il sera difficile de leur persuader ce que nous desirons, ni d'empêcher qu'ils n'aimassent mieux dans leurs ames nous voir rendre toutes nos conquêtes, que de les voir demeurer entre nos mains.

Ils prient le Cardinal de leur faire savoir ses intentions.

Voila, Monseigneur, en substance ce que nous avons crû devoir représenter à Votre Eminence sur cet article si considerable, & qui semble comprendre en soi tout ce que nous avons à traiter en cette négociation pour les interêts d'Allemagne. Mais pour ce que nous voyons que l'opinion des Suedois, ni la nôtre n'a pas été entierement conforme à celle de Votre Eminence, nous la suplions très-humblement de nous faire savoir ses intentions au plûtôt, après que par sa grande prudence elle aura examiné les ordres qui nous seront envoyez, & qu'elle aura eu agreable de considerer que ne pouvant agir sans le consentement de nos Alliez, il faut nécessairement que toutes les choses que nous aurons à proposer soient aprouvées par eux aussi bien que par nous.

Abregé de ce qu'on a reglé avec les Suedois touchant la proposition à faire aux Imperiaux.

Voici donc un abregé à peu près de quelle sorte nous avions estimé avec Monsieur Oxenstiern, que la proposition que nous aurons ci après à donner à nos Parties doit être conçuë.

Que la Guerre & les hostilitez cessent de part & d'autre.

Que la Paix & l'ancienne amitié seront rétablies.

Que tous Alliez & Adherans de part & d'autre y seront compris.

Que le Commerce sera libre comme avant la Guerre.

Que tous les prisonniers de part & d'autre seront mis en liberté sans payer rançon.

Que toutes choses generalement seront rétablies dans l'Allemagne au même état qu'elles étoient en l'année 1618.

Que l'Amnistie générale sera accordée sans aucune reserve ni restriction.

Qu'il sera pourvu suffisamment à la sureté de la Paix ensorte qu'elle ne puisse pas être violée à l'avenir.

Qu'il sera duement satisfait aux deux Couronnes pour les frais & dépenses de la Guerre.

1645.

Touchant les bruits d'une Ligue en Italie.

Nous sommes tombez en discours avec Monsieur Contarini de cette Ligue des Princes d'Italie dont on parle, mais il nous a fort assuré qu'il n'y a rien à craindre de la part de la Republique. En effet les progrès des armes du Roi n'ont pas été si grands de ce côté-là qu'ils ayent pû donner de la jalousie à personne, & puis le Pape & Venise, sans la jonction desquels cette Ligue ne seroit pas beaucoup considerable, ayans été reçus Médiateurs du Traité de la Paix, & ayans ici des Ministres pour y travailler, vraisemblablement ne se pourroient pas engager honorablement avec l'un des deux Partis, sans avoir temoigné à l'autre auparavant le sujet qu'ils ont de se plaindre & avoir demandé quelques raisons sur leurs plaintes.

La pensée de Votre Eminence de prévenir les Espagnols en proposant, nous-mêmes, les premiers cette Ligue, est accompagnée de très-grande prévoyance, puisque l'effet en a été jugé avantageux pour la France, & que le Roi ne veut rien retenir en Italie que Pignerol, à la restitution duquel, il n'y a pas d'aparence qu'aucun Prince de ce païs-là nous veuille jamais convier. Il y aura grand avantage d'être l'auteur d'une proposition qui fait voir si clairement le desinteressement de la France, si ce n'est qu'il y eût sujet de craindre que les Espagnols y aportassent de la difficulté, lors qu'ils verront que la chose seroit effectivement desirée & recherchée de notre part.

La génereuse résolution qu'il a plû à la Reine de prendre, de faire rendre présentement tant de Places à Madame la Duchesse de Savoye, fera bien connoître aux Princes d'Italie que Sa Majesté ne veut pas profiter du bien d'autrui, & cette seule action les empêcheroit de rien entreprendre aujourd'hui qui pût deplaire à Sa Majesté quand ils en auroient eu la pensée. Toute la Maison de Savoye lui doit être bien obligée d'une si grande liberalité, mais nous aurions sujet d'aprehender que cette restitution faite avant la conclusion du Traité général, ne fût comptée pour rien par les Ennemis, s'il n'en restoit assez bon nombre au pouvoir du Roi, tant pour faire rendre Verseil en les rendant, que pour avoir moyen de conserver dans la Paix, si l'on peut, toutes les conquêtes d'Allemagne, de Lorraine, de Flandres, & du Roussillon. Nous ne laisserons pas cependant de faire éclater par tout où il nous sera possible cette action glorieuse, que Votre Eminence a très-grande raison de dire que les Espagnols ne se fussent jamais resolu de faire.

Aussi-tôt que nous entrerons plus avant en matiere avec les Imperiaux, nous ne manquerons pas de mettre aussi en même tems sur le tapis avec les Espagnols les affaires d'Italie. Outre les diverses raisons qui obligent de commencer avec eux la Négociation par là; que Votre Eminence a très-bien remarquées, c'est presque le seul point que nous avons droit de traiter sans les Hollandois & avant la venuë de leurs Deputez, présuposé que les affaires d'Espagne doivent toûjours être reservées pour les dernieres, à quoi nous n'avons garde de manquer.

Ils aprouvent le refus qu'on a fait des Passeports à Monsieur Salamanca.

Il n'étoit pas juste que Salamanca profitât d'une seconde fourbe, ni que la qualité de Plenipotentiaire pour la Paix lui donnât moyen de passer par la France pour aller presser en Espagne les choses necessaires pour la Guerre. L'on confesse aujourd'hui franchement que c'est pour cela qu'il a été dépêché par Mer, & ceux qui trouvoient à dire au refus qui lui a été fait d'un Passeport sont contraints d'avoüer que l'on a eu raison.

Ils souhaitent savoir comment ils doivent traiter les Ministres de Baviere, & des autres Electeurs.

Nous avons demandé à Monsieur de Brienne les ordres de la Reine, pour savoir comme nous aurons à traiter les Ambassadeurs de Monsieur le Duc de Baviere & des autres Electeurs. Nous nous promettons que Votre Eminence aura agréable de faire prendre cette résolution qu'il nous importe de savoir au plûtôt.

Affaire des Pleinpouvoirs.

Il y a une autre difficulté très-considerable qui se présente. Le terme dans lequel nous nous sommes obligez de faire venir les nouveaux Pouvoirs, doit expirer au vingtiéme de ce mois. Nous avons déja fait savoir à Messieurs les Médiateurs, il y a quelques jours, que les nôtres étoient arrivez. Ils nous ont répondu que les Imperiaux avoient aussi les leurs; mais il y a aparence que les Espagnols qui n'ont pas accoutumé d'être si exacts en l'observation de leurs promesses, ne recevront pas les leurs dans le delai de cinq ou six jours. Nous ne savons si après cela nous pourrons entrer en aucun Traité avec eux, parce que la Convention que nous avons faite pour traiter en les attendant, ne peut avoir effet que pour le tems qui étoit nécessaire, pour les faire venir. Après cela il ne seroit pas juste que ceux qui auront manqué tirassent quelque profit de leur manquement, ce qui arriveroit si nous, qui sommes en état d'engager le Roi notre Maître, traitions avec des Ministres qui n'ont pas le pouvoir d'engager les leurs.

Des bruits d'un accommodement entre l'Empereur & les Suedois.

Tous les avis que Votre Eminence nous marque lui avoir été donnez tant de Bruxelles que d'ici sont très-véritables, & ne peuvent venir que de personnes fidelles & affectionnées. Le Baron de Bercheuvilz est un Vagabond qui a toute sa vie roulé par le monde sans s'attacher à aucun parti. Quant au Sieur Kranc, c'est l'associé du Comte de Lamberg à Osnabrug. La connoissance que nous avions euë des menées du premier, lors que Monsieur Salvius fut en cette Ville, ne nous avoit pas beaucoup mis en peine, encore qu'elle nous eût obligé d'y faire prendre garde, sachant que ce Baron est un esprit leger qui se fait de fête par tout, & auquel un homme sage ne sauroit prendre aucune confiance.

Lors qu'au dernier Voyage de Monsieur Oxenstiern, nous avons vu que ce même Baron l'a visité & mangé avec lui plusieurs fois, & que le jour qu'il partit de cette Ville il l'accompagna dans son Carrosse jusques à demi chemin, nous y avons regardé de plus près, non sans étonnement que les Ministres Suedois, l'ayans écouté l'un après l'autre, ne nous eussent point donné part de ses discours. Nous sommes bien résolus à la premiere Conference de leur en faire une douce plainte en la maniere que Votre Eminence nous fait l'honneur de nous prescrire.

Desespoir des Flamands.

Pour la disposition des Flamands nous aprenons qu'elle est telle qu'on l'a répresentée à Votre Eminence. Des Personnes de condition, qui ont été parmi eux il n'y a pas longtems, assurent qu'ils sont dans le desespoir, que néanmoins ils sont résolus cette année de faire un dernier effort & de se saigner jusques à la derniere goute, sur l'esperance qu'on leur donne de rétablir leurs affaires, & de faire quelque entreprise dans la France. Si cela ne produit rien, l'on croit qu'ils songeront à leurs affaires, & à prendre quelqu'autre parti pour l'avenir.

Ils satisferont aux ordres du Cardinal par raport à une gratification en Dannemark.

Monsieur de la Thuillerie ne nous a pas communiqué l'offre de Baudissen. Nous ne laisserons pas de lui faire fournir les trois mil Risdalles que Votre Eminence nous ordonne, s'il les demande. Si cette gratification ne tend qu'à faire agir le dit Sieur de Baudissen auprès du Roi

1645. Roi de Dannemark pour le tenir bien diſpoſé par ſon moyen avec la Suede, nous la tenons bien employée; mais ſi Baudiſſen vouloit renouveller les propoſitions qu'il a faites autrefois, & qui ont été ſi ſouvent rejettées à la Cour, pour engager le Roi à faire de nouvelles levées & dreſſer un corps d'armée ſous ſa charge, la connoiſſance que nous avons de ſon humeur nous oblige de dire que nous croirions cette depenſe perduë.

Affaire des Levées.

Nous avons fait auſſi avertir en diligence tous ceux qui nous avoient ci-devant fait parler pour de nouvelles Levées en ces quartiers, que l'argent ne manquera point à ceux qui voudront faire l'Infanterie. Nous en attendons les réponſes & n'épargnerons pas nos ſoins & notre credit pour cela, puiſque Votre Eminence nous l'ordonne.

Caractere de Monſieur Salvius.

Quant à Monſieur Salvius c'eſt un homme qui, pour faire connoître ſa Capacité, parle quelquefois aſſez librement. Il n'a pas été malaiſé de découvrir par lui-même les choſes qu'il avoit traitées avec nous, il les communiqua toutes à Monſieur Contarini lorſqu'il le fut viſiter; ce qui nous fait croire qu'il n'en aura pas été plus chiche à d'autres. Il ne laiſſe pas pour ce qui touche la Suede en particulier d'être aſſez retenu, & fort adroit & ruſé pour parvenir à ſes fins. Nous ne doutons pas que les Eſpagnols, qui n'ont pû nous diviſer pendant la négociation, & que Saavedra, qui eſt un grand ouvrier pour de ſemblables pratiques, n'employe les artifices & les fauſſetez quand les autres moyens lui manqueront pour en venir à bout. Mais ayant toûjours conſideré ce préjudice comme un des plus grands qui pourroit arriver à la France, notre principal ſoin a toûjours été & ſera employé à nous en garentir.

L'Evêque d'Oſnabrug porté pour la France.

Il y a de la diviſion entre les Miniſtres Imperiaux & les Eſpagnols.

Les autres avis qui ont été donnez à Votre Eminence de l'inclination de l'Evêque d'Oſnabrug plûtôt pour la France que pour l'Eſpagne, & de la diviſion qui eſt entre les Commiſſaires Imperiaux & Eſpagnols, ſont-très véritables. Néanmoins lorſque nous avons voulu preſſer le premier aux Conferences que nous avons euës enſemble, il eſt demeuré ſur la retenuë; mais pour les autres, nous ſavons certainement qu'ils ont eu des conteſtations ſur les affaires qui ont paſſé quelquefois bien avant; à la verité nous ne pouvons pas juger ſi cela ſeroit capable de porter les uns à traiter ſans les autres. Il ne nous ſera pas mal aiſé de ſonder le gué, mais ayans toûjours vû qu'en France on n'a pû prendre confiance en cette ſeparation lors qu'elle a été propoſée de la part même des Allemands, nous ne ſavons pas ſi Votre Eminence trouveroit à propos, en cas que l'occaſion s'en preſentât, & que la dureté des Eſpagnols obligeât les autres à vouloir traiter ſans eux, que nous y duſſions entendre. Les divers raiſonnemens contenus en la fin de votre derniere Dépêche nous font aſſez connoître que les ſentimens de Votre Eminence panchent de ce côté-là, mais parceque c'eſt un point delicat & ſur lequel on eſt demeuré ſouvent irreſolu dans le Conſeil du Roi, s'il plaît à Vôtre Eminence d'y prendre reſolution, le tems & les affaires nous produiront peut-être des occaſions d'executer ce qui nous ſera ordonné, au moins nous y dreſſerons toutes nos penſées.

Intention de Monſieur Contarini.

Celle de Monſieur Contarini ne ſeroit pas de ſeparer les uns des autres, mais de faire en même tems la Paix avec l'Empire & une Trêve de vingt ans avec l'Eſpagne, pour ſatisfaire au deſir des Suedois qui veulent ſortir d'affaires par ce bout, & à celui des Hollandois qui ne veulent & ne peuvent pas faire un Traité diffinitif ſur les affaires. S'ils prenoient cette pente, nous n'y remarquerions pas beaucoup d'inconvenient, pourvû qu'il ne fût pas permis à l'Empereur au prejudice de la Paix d'aſſiſter le Roi d'Eſpagne à la fin ou à la rupture de la Trêve, & que nous demeuraſſions en poſſeſſion de ce que nous avons ſur le Rhin. 1645.

Ils répondent au Mémoire du 21. Affaires d'Italie.

La deuxiéme Dépêche de votre Eminence du vingt & un eſt toute ſur les affaires d'Italie. L'honneur que Votre Eminence nous fait d'en vouloir ſavoir nos ſentimens nous oblige de les lui expliquer avec autant de franchiſe que de reſpect.

Il y a deux queſtions à examiner. La premiere, ſi, en compoſant les Affaires d'Italie par une Trêve ou Suſpenſion d'armes avant la concluſion du Traité general, la France en recevra plus d'avantage que de préjudice. La ſeconde, ſi nous la pouvons faire ſans que nos Alliez en reçoivent du mécontentement.

Il ſemble, Monſeigneur, que cette ſeconde eſt ſuffiſamment décidée par la précaution que Votre Eminence propoſe très-prudemment de ne rien reſoudre en cette affaire qu'après l'avoir communiquée franchement à nos Alliez, & après en avoir reçû leurs avis & conſentement.

La ſeule difficulté reſte donc ſur la premiere queſtion, où Vôtre Eminence a ſi puiſſamment déduit les raiſons de l'affirmative, que nous ſerons ſeulement obligez de toucher quelques-unes de la negative, & de remarquer quelques inconveniens qui pourroient arriver de cette réſolution, afin que Vôtre Eminence les ayant conſiderés, & diſcuté ce qui aura été dit de part & d'autre, y puiſſe prendre la reſolution qui lui ſemblera convenable, à laquelle dès cette heure nous ſoumettons toutes nos penſées.

Premierement, l'experience a fait voir depuis dix ans qu'en faiſant la guerre aux Eſpagnols en tous les lieux de leur Domination, ils en ont plus reçû d'incommodité que la France, puiſque dans une ſi longue ſuite d'années ils n'ont pû proſperer en aucun lieu, les heureux ſuccès du feu Roi en Italie ayans été principalement retardez par des accidens qu'on ne pouvoit prévoir, comme la mort de Meſſieurs les Ducs de Savoye & de Mantouë, la revolte de tout le Piémont, & la defection des Princes de Savoye qui ont donné la peine de reconquerir en beaucoup de tems ce qui avoit été perdu dans un inſtant.

Deuxiémement, en accommodant les affaires en un lieu avant qu'elles le ſoient en tous les autres, nous priverions la France de l'avantage qu'elle tire de ſa ſituation, laquelle étant au milieu des Etats diſperſez de l'Eſpagne, lui donne moyen d'envoyer ſes forces, comme du Centre à la Circonference, au lieu où bon lui ſemble, pour faire ſes plus grands efforts tantôt en un endroit, tantôt en un autre, ſoit ſur la Mer ſoit ſur la Terre: à quoi l'ennemi n'a pas la même facilité de remedier, étant toûjours incertain du lieu où il ſera attaqué plus vigoureuſement, & lui étant impoſſible de tenir en tous lieux des forces égales pour ſa défenſe.

Troiſiémement, il y a beaucoup d'aparence que ſi on avoit fait une année ou deux les mêmes efforts en Italie que l'on a fait en Flandre, en Eſpagne & ailleurs, la Conquête de tout le Milanois ne ſeroit pas ſi longue que celle de Flandre, les peuples n'y étans pas ſi aguerris ni la plûpart des Places ſi bien fortifiées, & le Roi d'Eſpagne n'ayant pas la même facilité d'y lever des gens de guerre que le voiſinage de l'Allemagne,

1645. gne, & que quelques autres Provinces lui donnent pour le Païs-Bas.

Quatriémement, on peut croire que les Espagnols n'y consentiront pas, qu'ils croyent d'en tirer du notre, ce qui peut faire apprehender le déplaisir qu'on auroit si par l'évenement leurs esperances se trouvoient mieux fondées que les nôtres.

Cinquiémement, toutes les affaires, comme il a été dit ci dessus, ont si heureusement réussi pendant dix ans en la forme qu'elles ont été conduites, qu'il semble plus sûr de les soutenir jusques à la fin où elles sont, que de faire une nouvelle experience, dont l'effet est en quelque façon douteux, sur le point d'un Traité general.

Sixiémement, quand on auroit le consentement des Alliez pour cela, étant certain qu'ils ne le donneront pas volontairement, ou qu'ils ne s'y porteront, ou que vaincus par nos persuasions ou parce que les Traitez d'Alliance ne leur donnent pas droit de l'empêcher, l'on doit craindre qu'ils ne nous voulussent après rendre responsables des évenemens, & qu'ils ne voulussent imputer à cette resolution le moindre changement qui arriveroit dans la face des affaires, encore même qu'il ne procedât pas de là.

Septiémement, il seroit très-mal aisé de leur ôter de l'esprit que nous eussions envie de sortir de toutes nos affaires l'une après l'autre de cette sorte, & que cette apprehension ne leur fît naître le desir de nous prévenir, l'un de nous ayant vû autrefois de grandes plaintes que les Suedois firent d'une suspension d'armes en Italie, quoiqu'elle fût seulement pour quelques semaines.

Huitiémement, quand les Espagnols ne tireroient autre avantage que d'assister plus vigoureusement qu'ils n'ont fait jusques à present l'Espagne & la Flandre, il seroit toujours très-grand en ce que, pour peu qu'ils pûssent augmenter leurs forces en ces deux lieux, ils s'y mettroient en posture suffisante, pour y arrêter nos progrès, la raison de la guerre voulant que celui qui attaque soit sans comparaison plus fort que celui qui se défend, s'il veut faire des conquêtes considerables.

Neuviémement, avec une armée mediocre que le Roi entretient en Italie, quand même on ne voudroit pas attaquer des Places, on oblige les Espagnols d'y avoir beaucoup plus grand nombre de troupes, tant pour y tenir leurs Garnisons fortes, que pour y défendre la Campagne.

Dixiémement, si la Guerre y avoit entierement cessé, il faudroit craindre que la plûpart des Princes d'Italie n'assistassent plûtôt d'hommes ou d'argent l'Empereur ou le Roi d'Espagne que nous, soit à cause des plus grands attachemens, dependances & obligations qu'ils ont avec l'Empire ou l'Espagne, soit à cause que les affaires de ces deux Monarques sont presentement en mauvais état, & qu'ils sont reduits sur la défensive, soit par une fausse croyance qu'il y a quelque interêt de Religion mêlé, puisque la plûpart des Ennemis de l'Empereur sont Protestans.

Onziémement, cela ne peut pas si-tôt arriver tandis que la Guerre durera en Italie, parce que la raison d'Etat ne permet pas à tous les Princes de ce Païs-là de se dégarnir de leurs forces, cependant qu'ils voyent deux puissans Monarques armez dans leur Voisinage, & que cette consideration leur peut même servir d'excuse pour refuser les assistances que l'Empereur & le Roi d'Espagne leur demandent de tems en tems, si bien que par le moyen de cette diversion nous ne tenons pas seulement en échec les forces des Espagnols, mais celles de tous les autres Princes qui pourroient leur donner secours aux autres endroits, & qui croiroient peut-être de le pouvoir faire sans nous offenser. 1645.

D'ailleurs l'experience du passé nous doit faire apprehender ce qui est arrivé plusieurs fois, tant pendant les guerres de l'Empereur Charles V, que depuis la naissance de celui où les troupes reglées & disciplinées de l'Empire étoient comme abandonnées.

Treiziémement, le seul avantage certain qu'on se pourroit présentement promettre, seroit l'épargne de la dépense, laquelle, outre qu'elle n'est pas considerable, dans les grands desseins qu'a l'ennemi d'en faire une plus grande ou une pareille, ne pourroit être que pour cette Campagne qui est déja si avancée que, sur l'esperance douteuse d'un Traité qui n'est ni commencé ni resolu, si on ne faisoit pas les préparatifs necessaires pour la continuation de la guerre, de même qu'on a fait ci-devant, on se trouveroit peut-être exposé aux entreprises de l'ennemi, qui se pourroit même servir d'une proposition d'accommodement pour nous amuser & nous surprendre.

Quatorziémement. Pour conclusion, puisque dans cette glorieuse querelle il faut necessairement que toutes les forces des deux partis soient occupées, il semble indifferent de les employer en un ou divers lieux. Si ce que l'on tirera d'Italie vient servir en Flandres ou en Espagne, il ne nous coutera guere moins, & ne nous donnera pas neanmoins un si grand avantage sur les Espagnols pour faire des conquêtes dans leur païs, comme les secours qu'ils recevront les y mettront en état de nous resister, & puis les forces de la Maison de Savoye seroient comme perduës pour nous de cette sorte, parce qu'étans obligez de se joindre aux notres pour la Guerre d'Italie il n'y a pas d'apparence qu'elles nous vinssent servir ni en Espagne, ni en Flandre, ni en Allemagne.

Nous savons bien, Monseigneur, que toutes les raisons & inconveniens sont mieux connus de Votre Eminence que nous ne pouvons les lui representer. Mais, pour obeïr aux Commandemens qu'il lui a plû de nous faire, nous avons été obligez de remarquer tout ce qui fait quelque impression dans notre esprit.

La Ligue des Princes d'Italie seroit fort avantageuse à la France. Réflexions à y faire.

Ce n'est pas que nous fassions aucun doute que la Ligue pour l'Italie ne soit avantageuse à la France, qu'il ne soit bon de la proposer les premiers ou de l'accepter si les Espagnols eux-mêmes la proposent, & qu'on la peut même resoudre avec tous les autres articles du Traité; mais de venir à l'execution, ni faire aucune trêve en un endroit, avant que d'être d'accord pour tout le reste, nous n'oserions pas determiner par notre foible avis si la resolution n'en seroit point perilleuse.

Cela n'empêchera pas pourtant que, si Votre Eminence en fait un autre jugement, nous ne travaillions ici soigneusement & fidellement à l'execution de tout ce qu'il lui plaira nous ordonner, tant pour en faire la proposition aux Suedois que pour tâcher à en obtenir leur consentement. Mais nous estimerions qu'en ce cas il faudroit toûjours menager que cette Trêve eût relation au Traité general, c'est-à-dire qu'elle ne dût pas durer si on étoit obligé de se retirer d'ici sans rien faire, de crainte que les Espagnols voyans leurs affaires d'Italie en sureté pour toûjours, qui leur sont plus à cœur après celles

1645. celles d'Espagne que tous les autres points de la négociation, que quand ils se verront contraints en refusant un accommodement raisonnable de mettre tout de nouveau tous les Etats en danger par la continuation de la guerre, lors mêmes qu'ils auront sujet de craindre que plusieurs Princes en Italie & ailleurs ne se joignent enfin à nous pour les forcer à ce qu'ils auront refusé.

Leurs raisons pour ne pas demander des saufconduits pour les Portugais.

Nous avons bien esperé de nous prévaloir en faveur des Portugais de la clause que nous avons fait mettre dans les Pouvoirs de nos parties, & sur les notres sur le sujet des Alliez, mais les raisons que nous avons de ne demander pas encore des saufconduits pour eux sont si puissantes, qu'eux-mêmes en sont demeurez d'accord avec nous. Il est bien vrai que les Ordres de la Cour qui nous ont été envoyez pour les assister, les ont extremement satisfaits, & les ont disposez d'attendre avec plus de repos d'esprit qu'il se presente une occasion plus favorable de les executer. En effet, lorsque les Députez de Messieurs les Etats, & des Princes de l'Empire seront arrivez, nous pourrons être assistez de leurs offices pour faire cette demande avec plus d'efficace, ce qui servira à la faire mieux recevoir dans le public, lors qu'on verra que divers Potentats y prennent interêt aussi bien que nous.

Soins du Duc de Baviere pour une Paix ou pour une Trêve.

L'on nous a confidemment donné avis que les Ambassadeurs de Baviere qui viennent ici, ayans passé au lieu où est l'Electeur de Mayence, & étans entrez en Conference avec lui, & après avoir representé le mauvais état des affaires de l'Empire qui vont toûjours en decadence, lui ont dit que si on ne pouvoit faire promptement la Paix, il falloit pour le moins faire une Trêve, & que l'Electeur n'a repondu autre chose sinon que les affaires du Roi d'Espagne se rétablissoient en Catalogne, & qu'il falloit encore avoir bonne esperance. Nous savons de même lieu que l'Electeur de Mayence pressé par l'Empereur de convoquer une Diette à Ratisbonne, s'en est excusé sur la pauvreté des Princes & Etats de l'Empire. Il a peut-être envie de faire achêter son entremise pour cela, & de se faire payer, avant que d'accorder ce qu'on lui demande, les arrerages de sa pension que les Espagnols lui donnent depuis trois ou quatre ans.

L'Electeur de Mayence s'excuse de convoquer une Diette à Ratisboone.

Ses raisons pour ce refus.

Le Nonce cherche à aquerir du credit auprès des Ministres.

Le discours de Monsieur le Nonce avec les Commissaires Imperiaux sur la Conference qu'il avoit euë avec Monsieur de Saint Romain & sur les contestations que nous avons euës ensemble ont été veritables, selon le raport qu'on nous en a fait. Nous croyons bien qu'il s'est voulu servir de cette occasion pour acquerir quelque croyance auprès des Ministres qui sont en défiance de lui, & qui lui ont rendu à Rome & ailleurs de mauvais offices; mais nous n'avons pas estimé pour cela ni reconnu qu'il eût aucune mauvaise satisfaction de nous, il est vrai aussi qu'il a fait ses diligences sans nous les communiquer, ni les concerter avec nous, dont nous tâcherons par rencontre de nous éclaircir avec lui. Nous sommes &c.

1645.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 14. Janvier 1645.

Ils le consultent sur leurs doutes. Touchant le traitement aux Ambassadeurs des Electeurs. Le terme pour les nouveaux Pouvoirs est prêt à expirer. Nouvelles d'Espagne. Touchant leurs apointemens & leurs augmentations.

MONSIEUR,

Ils le consultent sur leurs doutes.

Le dernier Ordinaire ne nous ayant point aporté de Lettres de votre part, & n'étant rien arrivé de nouveau depuis celle que nous avons eu le bien de vous écrire par celui qui partit d'ici il y a huit jours, nous n'avons présentement qu'à vous avertir de quelques doutes où nous sommes, afin qu'il vous plaise de nous y faire au plûtôt savoir les intention de la Reine.

Touchant le traitement aux Ambassadeurs des Electeurs.

Encore que les Electeurs depuis dix ans ayent toûjours fait instance auprès de l'Empereur pour obtenir que leurs Ambassadeurs soient traitez par les siens comme ceux des Têtes couronnées, ils ne l'avoient pû obtenir que depuis fort peu de tems. Nous avons été avertis que le Comte de Nassau & son Collegue ont reçu ordre que quand lesdits Ambassadeurs arriveront, de leur faire les mêmes honneurs qu'à ceux de Venise, qui sont en effet semblables à ceux qu'ils nous ont fait & aux Ambassadeurs d'Espagne.

Cela nous met en très-grande peine de ce que nous aurons à faire. Si nous suivons l'exemple des Commissaires Imperiaux qui sera sans doute suivi par Monsieur le Nonce, nous voila reduits à vivre du pair avec les Ambassadeurs des Princes qui sont Vassaux de l'Empire, & qui ne parlent jamais, ni eux ni leurs Maîtres, que découverts devant l'Empereur.

D'ailleurs il ne faut pas douter que les Ambassadeurs de Messieurs les Etats & celui de Savoye ne veuillent tirer en conséquence ce que nous aurions fait pour ceux des Electeurs; ce qui va reduire les Ambassadeurs de la premiere Couronne de la Chrétienté à n'avoir plus que la préseance par dessus ceux des plus petits Princes dont il semble qu'il faut desormais acheter l'amitié aux dépens de la dignité du Roi.

D'autre côté nous considerons combien il nous sera difficile de ne faire pas la même chose qui aura été faite par ceux qui nous précedent, & de refuser aux Ambassadeurs des Electeurs, quoique Vassaux, les mêmes honneurs qui

qui leur auront été rendus par les mêmes Ministres de l'Empereur qui est leur Souverain, dans un tems auquel le Roi leur offre son amitié, sa protection & son assistance, & que nous recevons ordre tous les jours de les en assurer; vu même que la France semble avoir interêt d'élever ces Puissances dans l'Empire au préjudice de celles de l'Empereur, qui ne leur accorde ce traitement qu'après un refus de plusieurs années, y ayant été forcé par la necessité de ses affaires, au lieu que ce que nous ferons pour eux sera purement volontaire & par conséquent plus obligeant; outre que les Espagnols pourroient prendre résolution de leur faire cette faveur pour les engager à les visiter les premiers, ce qui nous ôteroit tout commerce avec eux.

Il nous suffit de vous representer les inconveniens de part & d'autre. C'est au Maître de commander & à nous d'obeir. Nous vous suplions seulement que nous puissions savoir les intentions de Sa Majesté, parce que nous avons apris de Cologne depuis quelques jours que les Ambassadeurs de Baviere étoient sur le point d'y arriver pour se rendre ici.

Le terme pour les nouveaux Pouvoirs est prêt à expirer.

Nous voyons aussi que le terme qui a été pris pour faire venir les nouveaux Pouvoirs est à la veille d'être expiré. Les Imperiaux ont déja les leurs en la forme concertée aussi bien que nous; mais les Espagnols qui n'ont pas accoutumé de marcher si rondement en besogne ne sont pas prêts; ceux qu'ils attendent, quoiqu'ils ayent depêché en Espagne pour cela il y a près de deux mois, aussitôt que nous serons arrivez au vingt de ce mois, ils seront en demeure, & par conséquent ne croyant pas juste qu'ils tirent avantage de leur manquement, nous n'estimons pas que la convention faite avec eux de traiter cependant que les nouveaux Pouvoirs doivent avoir effet par delà le tems convenu pour les faire venir, de crainte que nous qui pouvons legitimement obliger notre Maître n'ayons le désavantage de traiter avec des personnes qui n'ont pas le même pouvoir. Ce qui nous a donné le plus de sujet d'entrer en méfiance, c'est qu'il est arrivé depuis peu à Bruxelle des Lettres d'Espagne du seize du mois passé qui ne font aucune mention de l'expedient des nouveaux Pouvoirs.

Nouvelles d'Espagne.

Elles portent en recompense une nouvelle assez considerable que toute l'armée du Marquis de Torrensa, qui étoit du côté de Portugal, étoit presque entierement perie. Nous n'avons pas bien pû apprendre les particularitez de cet accident, ni savoir s'il est arrivé par un combat ou par la seule soufrance & necessité qu'elle peut avoir endurée, mais il est certain que ce bruit là étoit répandu par Madrid lorsque le dernier Courier est parti.

Touchant leurs apointemens & leurs augmentations.

Il y a quelque tems, Monsieur, que vous nous fîtes la faveur de nous assurer qu'on avoit resolu d'augmenter nos apointemens. Les grandes depenses que nous avions faites sur cette esperance nous obligent de vous en faire souvenir, & de vous y demander l'honneur de votre assistance, & en cas que l'on trouve notre depense trop grande, nous ferons pour l'avenir tout ce qui nous sera commandé, quoique celle de tous les autres soit maintenant égale à la nôtre, & celle de Monsieur Oxenstiern, & de l'Evêque d'Osnabrug beaucoup plus grande. Nous sommes &c.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX. ET SERVIEN,

A Paris, du 21 Janvier 1645.

On répond à leur Lettre du septieme, on s'y rejouït de leur union. Ressentiment contre Monsieur de St. Chamont. On songe à envoyer Monsieur de Bregy en Pologne. Commissions dont il sera chargé. Affaires de l'Empire. Affaire de l'Electeur de Treves. On y justifie la conduite de la France. Touchant la conduite des Médiateurs. Sur la conduite de Monsieur de Salamanca. Affaire des Plenipotentiaires. On les charge de prendre leurs mesures avec les Suedois. Affaire des Catalans & des Portugais. Eloge du Roi T. C. Sentimens de l'Electeur de Brandebourg touchant la neutralité accordée au Duc de Neubourg.

MESSIEURS,

On repond à leur Lettre du septieme.

JE commencerai ma Lettre par le point que je la devrois finir si je voulois suivre l'ordre établi en la vôtre du 7. de ce mois qui me fut renduë le 19. parce que ç'a été le point qui a donné le plus de satisfaction à Sa Majesté, ayant apris la bonne résolution que vous avez prise de vivre en union & si étroite intelligence que la paix & le bien de son service en seront avancez, & elle croit que les playes de la premiere desunion seront consolidées jusques à un tel point que les marques & le souvenir même en seront effacez; ce que Sa Majesté augure de vos protestations & bien plus de votre sagesse.

On s'y réjouit de leur Union.

Ressentiment contre Monsr. de St. Chamont.

Sa Majesté avouë avec vous que celle de Monsieur de St. Chamont s'étoit évanouïe lorsqu'il fit des instances à découvert en faveur de Monsieur Chigy, & ajoute par souhait que c'eût été en cette seule occasion qu'il se fût oublié, car sa derniere faute lui a atiré son indignation & ensuite le châtiment dont par mes dernieres vous avez été informez.

On songe à envoyer Monsr. de Bregy en Pologne.

Ce que vous avez mandé sur le sujet de la négociation de Monsieur de Bregy est arrivé tant à propos, qu'on déliberoit de l'envoyer en Pologne, non pas pour nous faire apercevoir que c'étoit une matiere très-délicate que de songer à faire une liaison avec le Roi & la Répu-

1645. publique de Pologne & l'affermir par un Mariage, mais pour nous confirmer en l'opinion que nous avons conçue qu'il falloit donner part des propositions, qui nous étoient faites, aux Suedois, afin d'un côté de prendre leur sentiment & de l'autre lever le soupçon qu'ils en pourroient concevoir, & cela par votre entremise, en laquelle pensée nous persistons; & faisant partir le dit Sieur de Bregy au premier jour il aura ordre d'aller vous trouver, & lors il sera plus de saison que pour le présent, de discuter ce qui sera de faire. A l'avance je vous dirai néanmoins que cette alliance dont on a parlé sera plûtôt pour conserver celle qui doit durer pendant la Trêve entre la Pologne & la Suede, & un moyen pour en procurer la continuation, que de nous séparer d'avec eux, trop enseignez par l'experience du passé qu'il y a plus d'assurance à prendre en la foi & en l'amitié d'un ancien ami qu'en celle d'un nouveau & que la prudence enseigne deux choses, l'une de se l'attirer pour le faire perdre à un ennemi, l'autre de ne se fier entierement à lui qu'après qu'il a confirmé ses protestations par des effets solides & tels qu'ils levent tout sujet de soupçon, même aux plus scrupuleux. Qui parle d'un mariage d'une exclut celui de la Reine de Suede, auquel le Roi convient bien qu'il ne sera pas admis, & dont il déclare ne demeurer pas offensé du refus. Quant à l'Alliance avec le Dannemarck, après que la paix aura été conclue entre le Roi & la Couronne de Suede, on convient de cette verité qu'elle pourra être utile au public & à cette même Couronne, qu'il faut toutefois ménager en sorte qu'il ne lui reste aucun soupçon que nous puissions ni voulions épouser d'autres Interêts que les leurs. Mais, comme vous le reconnoissez, l'affaire est remise à une si bonne main qu'on peut vivre en assurance qu'elle ne nous engagera que fort à propos, ayant balancé ce qui est à craindre ou à esperer, & ménagé le consentement de ceux qu'on considere, avant que de vouloir rien entreprendre qui puisse leur déplaire. Au sujet des Lettres que vous avez à écrire, on s'assure qu'elles seront très-mesurées & en des termes si circonspects qu'ils convieront des Princes à venir ou à deputer aux Assemblées, & ne donneront pas sujet à l'Empereur ni à d'autres Princes de s'en plaindre.

Affaires de l'Empire.

Affaire de l'Electeur de Treves.

Touchant ce qui a été fait & ménagé par l'Archevêque de Trêves vous en avez été informez, & on persiste à vous prescrire de suivre vos Instructions & ce qui vous a été écrit sur son sujet. Sa Majesté, pour consoler cet Electeur, lui a écrit & donné la Lettre à Monsieur le Nonce qui a promis de la lui faire rendre en ses propres mains par l'entremise de celui qui réside à Vienne.

Si l'on considere ce que doivent faire les Princes & Etats de l'Empire & ce que quelques-uns d'entr'eux ont déja entrepris, on ne sauroit mettre en doute qu'ils n'arrivent en foule à Munster & à Osnabrug. L'exemple de partie du College Electoral représenté par l'Evêque d'Osnabrug sera suivi par les autres qui y seront representez par le Marquis de Brandebourg, & les Députez de Monsieur de Baviere étant déja à Cologne, selon les avis qui nous en sont donnez, contribueront au même exemple, comme envers plusieurs la Députation des Ducs de Mekelbourg & Brunswick dont vous nous avez écrit, & des Villes de Hambourg & de Lubeck.

On y justifie la conduite de la France.

Il me semble qu'il ne sera pas hors de propos que je vous dise, avant que passer plus outre, que c'est à tort, qu'on nous soupçonne de vouloir faire traiter la paix ailleurs qu'à l'Assemblée & que nous avons contribué pour en faire faire l'ouverture. Le choix des personnes qui ont à y comparoitre nous doit & peut entierement justifier. Que si l'on prend d'autres pensées de notre conduite, au moins qu'on épargne un peu notre prudence qui se trouveroit bien condamnée si pour une esperance sans aucun fondement nous voulions donner sujet à nos Alliez de faire un Traité séparé, & ayant rompu de cette sorte avec eux nous exposer seuls à une nouvelle Guerre que nous avons à apprehender, soit par la haine que nous portent nos ennemis, soit pour le peu de compte qu'ils font de leur foi qu'ils sacrifient pour l'ordinaire à leurs moindres interêts. L'avenir nous justifiera de ces soupçons & de la loyauté avec laquelle nous agissons. Vous avez à imprimer cette verité fortement aux Médiateurs & leur faire comprendre que nos Alliez sont d'un naturel lent & défiant & que nous avons bien de la peine à porter les uns, comme à dire les Etats, à traiter & à faire acheminer avec la diligence qui seroit requise les autres que mille raisons vraïes ou apparentes retiennent, & qui étant persuadez de notre bonne foi prennent plus de loisir pour examiner les affaires, persuadez de cette verité que nous ne traiterons pas sans eux, ou du moins sans les avoir avertis, que leur demeure leur seroit imputée à blâme & qu'ayant de leur consentement été pris un lieu pour agir & avancer la paix qu'il y a necessité de se determiner dans un tems. Tous les soins que vous avez pris depuis que vous êtes de par delà sont autant de témoins de vos bonnes intentions, & il ne vous a pas fallu moins d'adresse que la votre pour gagner sur les Suedois ce que vous avez fait, dont certes les Médiateurs devoient vous remercier & non pas s'emporter dans des plaintes peu fondées & dans des discours auxquels votre moderation vous a empêché de répondre.

Touchant la Conduite des Médiateurs.

Il seroit pourtant très-dangereux qu'ils prissent coutume de s'emporter & oublier leur fonction, qui est de compatir aux necessitez, & aux regles que les affaires prescrivent, bien juger de l'intention de ceux avec lesquels ils ont à agir sans se laisser prevenir par les autres. L'Esprit de Monsieur Contarini paroit plein de chaleur, & pour être né dans une Ville libre il devroit se souvenir de la prudence & de la lenteur avec laquelle les affaires y sont traitées, & que souvent pour la trop garder & l'affecter ils perdent de bonnes occasions pour leurs propres avantages. On est d'avis que vous lui fassiez sentir, quand l'occasion s'en offrira, que vous n'êtes pas sans ressentiment & qu'il doit garder des mesures agissant avec vous; & quand Monsieur le Nonce prendra part à la remontrance il ne fera que bien, puisque par une liberté affectée il laisse entendre que l'autre n'avance rien que de son consentement. Ce que le même Contarini vous a dit au sujet de Dom Miguel Salamanca nous a doublement surpris, il veut que l'on promette le passage à un homme qui nous a imposé & qu'on pourroit prendre droit sur sa mauvaise conduite de l'arrêter en passant s'il en donnoit sujet. S'il avoit consideré ces deux propositions il auroit vû que si elles ne se contrarient, au moins difficilement les peut-on ajuster, non que le Prince ne soit en droit de faire châtier celui lequel abusant de la grace qui lui a été faite s'emporte à des choses mauvaises, mais par la grande difficulté qu'il y a de l'en convaincre & qu'il reste toûjours dans l'opinion du public, quelques preuves qu'on produise, que le Prince ne manque pas de gens qui déposent selon qu'il lui plait.

Sur la Conduite de Mr. de Salamanca.

1645.

plait. Quant à nous avoir imposez la preuve claire & premiere qui a du être prise de son séjour à Bruxelle, celle que vous ajoutez est encore plus forte, que le Roi Catholique pressé de renvoyer les Pouvoirs que celui-là devoit aller querir, & déclarer quels sont & seront les Plenipotentiaires ajoints à Saavedra & Brun, les Duc de Medina de las Torres, Comte de Pegnaranda & l'Evêque de Bolduc, sans y avoir fait mention dudit Miguel. C'est de Monsieur le Nonce, & de l'Ambassadeur de Venise, que j'ai su que les Pouvoirs, qui au demeurant sont conformes à la minute qui en est restée és mains des Médiateurs, étoient arrivez en cette Ville, & qu'en iceux ledit Miguel n'y est pas nommé.

Affaire des Plenipotentiaires.

Il me reste pourtant un leger soupçon qu'il y a eu quelque chose de changé sur ce qui en est échappé audit Ambassadeur, protestant neanmoins que le double desdits Pouvoirs n'a point été vû ni en Espagne ni par eux; & sur ce qu'il s'aperçut que cela m'avoit surpris, il dit & s'expliqua qu'il concevoit cela sur l'augmentation faite desdits Députez. Sans doute la clause qu'en l'absence de tous, trois ou quatre pourroient traiter, y sera énoncée, puisque les avis de Madrid portent que ledit de Medina doit aller en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, ou les Espagnols auroient affecté de retomber dans la même faute pour allonger l'ouverture du Traité; ce qui est opposé & contraire à la démonstration publique qu'ils font en Espagne de vouloir tout de bon avancer la paix qu'ils reconnoissent leur être absolument néceslaire.

On les charge de prendre leurs mesures avec les Suedois.

Quand il s'agira de la traiter, il sera de votre prudence de ne point avancer de proposition que vous n'en soyez convenus avec les Suedois, soit pour les obliger à une reciproque déférence, ou pour ne leur donner nul sujet de méfiance dont vous les reconnoîtrez remplis, & soit la difficulté qu'ils apportent à consentir que l'Empire soit remis en l'état qu'il étoit en l'an 1625 ou que nous-mêmes ayons des raisons qui y repugnent, nous entrons dans leur sentiment & il faut qu'ils y prévoïent de grands inconveniens puisqu'ils ne sont point arrêtez par le contenu en l'un des articles du Traité de Wismar dont vous m'avez envoyé l'extrait. Mais sur ce particulier, m'étant ouvert avec vous, Messieurs, il y a quelque tems, & qu'à ma Dépêche se trouvoit joint un Memoire contenant nos raisons & les propositions que vous aviez à faire, je ne puis ni ne dois davantage m'étendre sur ce sujet, hors vous dire que Sa Majesté estime le Docteur Joseph Fontanella, jusques à un point que le jugeant seul capable de donner les impressions qu'il convient aux Catalans, elle se prive de son service en un lieu, pour croire d'en tirer de plus grands ailleurs, & passant par cette Cour il reconnoîtra & la necessité de la chose & l'estime qu'on y a de lui.

Affaire des Catalans.

Puisque l'article de ma Dépêche l'a satisfait, je suis bien aise qu'il vous ait plû lui en bailler l'extrait, car si j'ai rencontré son sentiment j'ai bien executé celui de Sa Majesté qui m'a commandé de prendre occasion de voir l'Ambassadeur de Portugal, & lui faire comprendre que Sa Majesté juge qu'il importe au bien du Service du Roi son Maître que Dom Francisco de Castro demeure auprès de vous, & je ne m'ouvrirai pas au désir que vous auriez que Andrada soit plûtôt envoyé à Osnabrug s'il ne m'en donne sujet, me contentant de lui insinuer que la présence de l'un y est absolument néceslaire, afin qu'il demeure au choix de son Maître, envoyant un autre Ministre à Osnabrug, de laisser le dit de Castro & Andrada à Munster; lui faisant pourtant bien entendre, que se contentant d'être servi des deux aux Assemblées, il convient que le dit Castro demeure à Munster. Cet Ambassadeur m'a fait ressouvenir que j'avois oublié de vous dire qu'il m'a aussi été commandé d'aller trouver celui de Messieurs les Etats, pour lui faire reproche de la liberté qu'il se donne de juger de nos intentions; & bien que cela ait servi pour détromper Messieurs les Médiateurs, de l'opinion en laquelle ils pouvoient être entrez, que nous songions à traiter la Paix ailleurs, & par d'autres voyes que leur Médiation, si est-ce qu'un tel discours pourroit toûjours nuire, pouvant être soupçonné qu'il ne l'avoit avancé sans l'avoir pénetré ou entendu d'aucun des Ministres de Sa Majesté qui veut la Paix, & qui conseillent aux Maîtres du dit Ambassadeur de l'embrasser, que si le bien de leur Etat ne la peut compâtir & qu'ils aiment mieux une Trêve à longues années, elle ne les empêchera pas de l'obtenir, allant toûjours son chemin pour ce qui la regarde; & vous savez quelle instance ils vous ont fait faire & à nous pour renoncer à une Paix, & sous ce nom de Paix nous contenter de faire une Trêve seulement, à quoi nous avons resisté. Si Dieu donne sa benediction a nos désirs & à notre travail, la Chrétienté en jouïra d'une ferme & stable, & sera redevable au feu Roi de la conservation de sa liberté, & à Sa Majesté du bien & du repos & des avantages qui se savourent durant la Paix, à laquelle Sa Majesté tend comme à son souverain bien, possédant celui de voir le Roi s'élever & croître en toutes sortes de vertus, devançant la portée de son âge, & la Majesté qui reluit en lui donne à ses Sujets de grandes esperances de son Regne. Eloge du Roi T.C.

J'ai reçu une Lettre de Monsieur de Croissi écrite à Dantzic dattée du mois dernier, lequel me donne à entendre qu'ayant passé par la Cour de l'Electeur de Brandebourg, où il a été accueilli avec des demonstrations d'une affection extraordinaire, il avoit trouvé ce Prince rempli d'un doute que la Neutralité accordée par Sa Majesté au Duc de Neubourg des terres, qu'il posséde de la succession de Juilliers, lui peut apporter du prejudice, frappé de cette autre crainte que sa partie ayant pris qualité des Etats de cette succession, ce soit un préjugé à son dèsavantage. Sur ce point le dit Sieur lui a fort bien répondu, en l'assurant que Sa Majesté ne feroit rien contre ses droits, & que les qualitez prises ou omises ne causent accroissement ou diminution de droit, ce qu'il a appuié de plusieurs exemples. Je crois qu'il sera bien à propos que vous en parliez avec ses Ministres & que vous leur fassiez entendre qu'à votre sollicitation cette Neutralité a été accordée, ou plûtôt une Sauvegarde pour exempter de logement & courses de gens de Guerre ce que posséde le dit Duc de cette succession, que Sa Majesté desirera être ajugée à qui elle appartiendra de droit; & comme ç'a été les armes de son pere qui les en mirent également en possession, elle les emploira volontiers pour les maintenir, si par leurs services & se joignant au bon parti ils se rendent dignes de son affection; que le dit Electeur doit vivre en assurance qu'il ne sera rien fait par Sa Majesté à son préjudice, & que, s'il se souvenoit de ce qu'il vous a fait dire & de ce que vous lui avez répondu, il auroit son esprit en repos. Depuis ma Lettre écrite étant allé au Palais Royal, son Eminence m'a fait voir un Memoire qu'il avoit pris la peine de dresser; je l'ai trouvé si bien, qu'encore qu'une partie de ce qu'il contient soit dans cette Lettre, on s'est hâté de le

Sentiment de l'Electeur de Brandebourg touchant la Neutralité accordée au Duc de Neubourg.

Et des Portugais.

1645. le chiffrer pour le joindre à cette Dépêche. Je ſuis &c.

MEMOIRE

à Meſſieurs

LES PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, du 21. Janvier 1645.

L'Eſpagne reforme ſes Pleinpouvoirs. Touchant les Plenipotentiaires Eſpagnols. Touchant le Ceremoniel. Commiſſions données à Monſieur d'Eſtrades. Réſolutions touchant le Cerémoniel. Touchant les plaintes des Médiateurs contre la France. On ne juge pas néceſſaire d'attendre plus longtems les Députez des Etats de l'Empire. Conſiderations ſur les affaires de Pologne. Soins de la France pour conſerver l'union avec la Suede. Ses ſoins pour diminuer la puiſſance de la Maiſon d'Autriche.

L'Eſpagne reforme ſes Pleinpouvoirs. LE Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe reſidens en cette Cour ſont venus donner part au Roi que les Pleinpouvoirs d'Eſpagne ſont arrivez en la forme qu'ils avoient été ajuſtez à l'Aſſemblée générale, ſans y avoir changé aucune parole que pour nommer leurs Plenipotentiaires. La nouvelle en eſt arrivée par le retour d'un Courier du Grand Duc qui étoit allé à Madrid ſur la promotion du Cardinal de Medicis.

Touchant les Plenipotentiaires Eſpagnols. Un diſcours que Monſieur le Cardinal Mazarin fit il y a quelque tems au dit Sieur Nonce a produit enfin l'effet, que l'on en pouvoit attendre du côté des Eſpagnols. Il lui témoigna qu'on avoit grande peine à ſe pouvoir perſuader que le Roi Catholique eût aucune diſpoſition à la Paix. Ains qu'ayant nommé pour y envoyer des perſonnages de grande qualité qui avoient eu le mandement de ſes plus importantes affaires, & en qui il avoit toute confiance, comme Dom Franciſco de Melos, le Marquis de Caſtel Rodrigo & le Duc de Medina de las Torres, on ne voyoit pas qu'aucun d'eux ni aucun autre de la même conſideration penſât à ſe rendre à l'Aſſemblée, quoique de ce côté-ci on eût toûjours déclaré que Monſieur le Duc de Longueville partiroit pour s'y acheminer, auſſi-tôt que l'on ſauroit quelqu'un d'eux en chemin, n'y ayant gueres d'apparence que le dit Roi confiât aux ſeuls Miniſtres qu'il a aujourd'hui, la négociation de la plus importante affaire qui ſe ſoit preſentée depuis pluſieurs ſiecles pour l'interêt de ſa Couronne, ni qu'il prétendît par leur ſeul miniſtere conclure la Paix.

Il eſt donc vraiſemblable que cette remontrance faite au Nonce, ou peut-être, ce qui ſeroit encore mieux, la reſolution que des perſonnes fort ſenſées écrivent de Madrid, que le Roi d'Eſpagne a priſe de faire la Paix en toutes façons, voyant bien qu'il ne lui reſte plus d'autre reſſource, pour rendre ſa condition meilleure & arrêter une plus grande décadence de ſes affaires, que celle d'un accommodement, l'ont obligé enfin à declarer au Nonce & à l'Ambaſſadeur de Veniſe, reſidens près de lui, que le Duc de Medina de las Torres s'en alloit à Munſter; mais parce qu'il devoit prendre un plus grand tour & paſſer par Rome pour rendre l'obeiſſance au ſaint Siege, afin que ſa demeure ne prejudiciât en rien à l'avancement de la négociation, il avoit nommé auſſi pour ſes Plenipotentiaires le Comte de Pegnarande Seigneur de grande qualité dans le Royaume & Monſieur l'Evêque de Bolduc, & parce qu'il avoit ordonné au dit Comte de partir au 20. du courant, Monſieur le Nonce ayant fait inſtance d'un Paſſeport pour lui, Sa Majeſté le lui a auſſitôt envoyé ſur les frontieres, par un Gentilhomme qui a ordre de l'accompagner dans le Royaume. 1645.

Auſſi-tôt qu'on a eû cette nouvelle, on a dépêché un Courier en Normandie à Monſieur le Duc de Longueville pour le faire venir à la Cour, afin qu'il s'aprête pour partir au commencement de Mars.

Sa Majeſté, après avoir fait murement examiner dans ſon Conſeil les prétentions de Meſſieurs les Etats des Provinces Unies des Païs-Bas touchant le traitement de leurs Ambaſſadeurs, a enfin réſolu, pour pluſieurs reſpects dans les conjonctures preſentes, de conſentir, pourvû que les Ambaſſadeurs deſdits Sieurs Etats faſſent la premiere viſite aux dits Plenipotentiaires de France, que ceux-ci leur donnent la main & le titre d'Excellence. Il eſt vrai que pour l'accompagnement Sa Majeſté voudroit qu'il y eût quelque différence; ce que l'on ſe promet que Meſſieurs les Etats même trouveront bien juſte. Touchant le Ceremoniel.

Le Sieur d'Eſtrades qu'on a envoyé depuis peu en Hollande pour concerter avec Monſieur le Prince d'Orange les deſſeins de la Campagne prochaine, pour le porter, s'il eſt poſſible, à faire quelque diverſion préſentement dans la Flandre & dans le Brabant, afin d'ôter aux ennemis la penſée & le moien d'attaquer le Fort de Waten, à quoi ils ſemblent ſe preparer; pour procurer entiere ſatisfaction à Madame la Landgrave dans les affaires d'Ooſtfriſe; pour faire reconnoître au dit Sieur Prince les artifices dont uſent continuellement les Eſpagnols, pour nous déſunir en nous donnant à chacun des jalouſies de quelque Traité ſecret, & pour pluſieurs autres choſes plus ordinaires concernant le ſervice de Sa Majeſté. Il a auſſi ordre de communiquer à Monſieur le Prince d'Orange, ce qui s'eſt réſolu en faveur des Députez de Meſſieurs les Etats qui ſeront envoyez à l'Aſſemblée, le lui faire valoir extrémement, & lui donner le merite auprès deſdits Sieurs Etats de lui avoir procuré cet avantage, afin que ce motif & la reſtitution qu'on fait à ſon inſtance de certains Vaiſſeaux pris ſur eux en la Mer Méditerranée, lui puiſſe donner plus de crédit pour les obliger à faire quelque grand effort cette Campagne, & les porter à condeſcendre à d'autres choſes que nous pouvons ſouhaiter. Il eſt vrai que ſur le point de l'accompagnement on n'a donné aucuns ordres au dit Sieur d'Eſtrades à ſon depart; on lui en écrit en cette conformité par l'Ordinaire d'aujourd'hui, & les dits Commiſſions données à Monſieur d'Eſtrades.

Sieurs

1645. Sieurs Plenipotentiaires pourront aussi de leur côté lui mander tout ce qu'ils jugeront à propos, tant sur cette matiere que sur toutes les autres qui regarderont leur Ministere & le Service du Roi. On leur fera seulement savoir que l'on n'estime pas ici que sur ce point d'accompagnement il fallût rompre.

Resolutions touchant le Ceremoniel.

Il a été aussi résolu par Sa Majesté dans son Conseil que l'on fera tout le même traitement aux Ambassadeurs de Savoye qu'à ceux de Hollande sans aucune difference, Sa Majesté désirant même particulierement que l'on fasse état du Marquis de Saint Maurice qui va remplir cette place, non seulement pour être Ministre de Madame de Savoye, mais pour l'affection & l'attachement qu'il a toûjours eu à cette Couronne, à laquelle il pourra rendre service en beaucoup de rencontres que lesdits Sieurs Plenipotentiaires se pourront prevaloir de son entremise.

Touchant les plaintes des Médiateurs contre la France.

Les motifs que les dits Sieurs Plenipotentiaires ont eu pour garder la moderation qu'ils ont fait avec les Médiateurs, dans les reproches que ceux-ci leur font incessamment pour rendre la France coupable des longueurs du Traité, sont considerables. Néanmoins on ne juge pas expedient de se laisser mettre le pied sur la gorge ni de supporter davantage le procédé du Sieur Contarini, s'il continuoit à parler avec la hauteur & la vehemence qu'il a commencée. Il faut considerer que les Venitiens sont fort avantageux en leur maniere de négocier quand on les souffre, & que parmi eux peut-être n'y en a-t-il pas un qui s'emporte tant que le dit Contarini si on le laisse faire.

En outre recevant avec tant de moderation tous les reproches, il sembleroit que l'on fit bonne la cause des ennemis. Il pouvoit bien avoir raison en quelque chose de ce qu'il disoit, mais ce n'est pas aux Médiateurs de décider, & il n'y a point de qualité moins propre pour eux que celle de porter trop violemment les raisons des Parties. Ils doivent être le symbole de la patience, cependant il semble que celui-ci se plaigne & s'inquiette de ce que tout n'est pas déja conclû, les conditions qui leur conviennent davantage sont celles d'être souples, plians, accommodans, faire valoir à chacune des Parties les raisons de l'autre, non comme siennes propres, mais comme leur ayant été dites. Quand ils sortent de ces termes ils ruinent l'essence de la Médiation & donnent juste sujet de se plaindre d'eux. Monsieur le Cardinal Mazarin en a dit quelque chose en passant à cet Ambassadeur, lui temoignant que Sa Majesté & son Conseil n'avoient pas trouvé fort bon tant de chaleur qu'a temoignée le dit Sieur Contarini dans la derniere Conference qu'il a euë avec les Plenipotentiaires.

S'il allégue d'être libre il faut qu'il use de ses libertez dans sa patrie, non pas avec des Ministres du Roi qui ne sont pas obligez de souffrir ce qu'on lui pourroit souffrir à Venise.

Ce n'est pas qu'il faille omettre aucune diligence pour gagner à nous les Médiateurs, n'y ayant rien au monde qui puisse apporter plus d'avantage dans une Négociation de Paix que de les avoir favorables, mais elles ne doivent pas aller si avant qu'il leur soit permis de ne pas se contenir dans leur devoir. Et comme il n'y a rien qui puisse plus donner moien aux dits Sieurs Plenipotentiaires, de les aquerir que d'y agir de concert & avec une telle union que l'un ne puisse avoir jalousie de l'autre, des soins qu'ils en prendront ensemble ou séparement, ainsi que la conjoncture le portera; Sa Majesté recommande autant qu'elle peut aux dits Plenipotentiaires de s'y conduire de cette maniere avec le même esprit, & témoigner en toutes rencontres que l'un approuve les sentimens de l'autre, & que la satisfaction & le déplaisir est toûjours égal en tous les deux, selon les sujets qui s'en présentent. 1645.

On ne juge pas necessaire d'attendre plus longtems les Deputez des Etats de l'Empire.

On n'estime pas ici qu'il faille plus longtems attendre les Députez des Princes & Etats de l'Empire. Messieurs les Plenipotentiaires de Suede doivent, ce me semble, être satisfaits de ce qu'on a fait sur ce sujet, d'autant plus que le rétardement d'entrer dans les matieres de la Paix peut préjudicier dans le monde aux deux Couronnes alliées, contre lesquelles les ennemis communs tâchent d'animer toute la Chrétienté, comme étant celles qui vont, disent-ils, mandiant des prétextes pour éloigner la Paix.

Il a semblé aussi que les raisons que les dits Sieurs Plenipotentiaires ont déduites pour prouver l'utilité de la proposition qu'on pourroit faire de remettre les choses en Allemagne comme en 1618. perdent toute leur force, puisqu'on devoit y ajouter deux articles pour les interêts de la Couronne de Suede, outre que celles qui ont déja été mandées contre cette proposition semblent assez pressantes pour entrer dans la Négociation par une autre ouverture.

Considerations sur les affaires de Pologne.

On n'estime pas que le Roi de Pologne faisant instance pour nous obliger à proposer son Mariage avec la Reine de Suede, qu'il demeure d'accord ne pouvoir réussir, ait la pensée de chercher un prétexte pour rompre la Trêve, puisque ce refus qu'il prévoit ne lui en donneroit point d'occasion, n'y ayant aucun article de la dite Trêve qui porte nécessité du dit Mariage, quand l'occasion en arriveroit par la mort de feüe Reine de Pologne, & en cela aussi nous ne pouvons être suspects à la Couronne de Suede ni leur donner aucun lieu de jalousie, mais plûtôt d'acquerir près deux un nouveau merite quand on leur représentera, que, de peur que nos ennemis communs n'eussent le moien de porter le Roi de Pologne à faire quelque rupture avec la Suede pendant les occupations des Guerres qu'ils ont en Allemagne & en Dannemarck, on a tâché de témoigner au dit Roi l'estime qu'on faisoit de sa personne, on a écouté toutes les propositions qu'il a faites, & on s'est chargé même de faire celle du Mariage, non pas pour prier ni persuader la Reine & les Regens d'y consentir, mais seulement pour donner une satisfaction au dit Roi qui ne nous coûte rien, puisque Sa Majesté ne désire en cela & en tout autre interêt que peut avoir la Suede avec le Roi de Pologne, que l'avantage, le consentement & la satisfaction de la Couronne de Suede. Enfin il est certain que tout consiste en la façon & l'adresse de porter les choses de part & d'autre, mais si, nonobstant toutes ces raisons qui semblent démonstratives, les dits Sieurs Plenipotentiaires reconnoissent quelque chose au contraire dans l'Esprit des Ministres qui sont à Osnabrug, il sera à propos de s'y conduire en sorte qu'il n'en puisse arriver aucun inconvenient au service de Sa Majesté.

Quant au Mariage du Roi de Pologne avec la Princesse Marie de Mantoue, ou quelqu'une des autres Princesses qui sont en France, on croit que les Suedois jugeront comme nous que ce leur feroit un grand avantage, qu'il fût plûtôt marié ici que par le moien de la Maison d'Autriche, pouvant bien être assurez que par toutes raisons la France n'embrasseroit pas moins tous leurs interêts, comme elle auroit aussi plus de moyens en main de les porter au but qu'ils peu-

1645. peuvent désirer, par l'autorité & la créance que prendroit la Reine de Pologne dans l'Esprit de son mari & dans tout le Royaume.

Soins de la France pour conserver l'Union avec la Suede.

Il n'y a rien que Sa Majesté ne fasse pour conserver une parfaite & indissoluble union avec la Couronne de Suede, dont il semble qu'ils ne doivent jamais douter, après les scrupules que nous observons même aux moindres choses dans notre conduite; mais il faut prendre garde que nous pouvons avoir un interêt particulier en Allemagne, different du leur qu'il faudra en toutes rencontres ménager avec grande adresse. Il est assez aisé de voir dans le procedé qu'un de leurs biens principaux est de procurer tous les avantages possibles pour leur Religion, & qu'ils feront souvent servir les autres matieres à celle-là, se tenant fermes ou se relâchant plus ou moins selon que cet interêt le requerra, & c'est la grande jalousie qu'ils auront toûjours que la France ne veuille favoriser le Duc de Baviere & les autres Catholiques, quoique cela puisse rejaillir à l'avantage de cette Couronne, & de tous ceux qui ont interêt à la diminution de l'autorité de l'Empereur & de la Maison d'Autriche.

Nous avons même quelque avis qui porte que l'envoi qu'ils ont fait en Angleterre, d'un Gentilhomme exprès a été pour leur proposer l'union de toutes les Eglises Protestantes, avec des clauses très-préjudiciables à la Religion Catholique. Nous ne savons pas si la chose est véritable, les dits Sieurs Plenipotentiaires pourront adroitement s'en enquerir sur les lieux. Mais comme l'interêt de Sa Majesté est bien d'empêcher que la Maison d'Autriche, sous prétexte de la Religion Catholique, ne s'agrandisse par la dépouille des Princes qui en professent une contraire, à qui pour cela il semble que leurs Etats n'en appartiennent pas moins, la pieté aussi de Sa Majesté la doit convier de faire toutes les choses possibles pour l'avantage de la Religion; ce qui sera de la suffisance & dexterité desdits Plenipotentiaires, de promouvoir en toutes rencontres autant qu'il se pourra. On peut ajouter que les Suedois concevront jalousie de ce qu'on pourra faire d'avantageux au Duc de Baviere & autres Princes Catholiques, parceque la France les obligeant, & pouvant en suite esperer de leur gratitude qu'ils embrasseroient les interêts de cette Couronne, ils pourroient soupçonner que nous fussions pour former un parti dedans l'Allemagne, par le moien duquel nous n'eussions pas tant à faire du leur. En quoi les dits Sieurs Plenipotentiaires savent les intentions du Roi qui sont d'être, soit en Paix soit en Guerre, dans une parfaite union avec la Couronne de Suede.

Ses soins pour diminuer la puissance de la Maison d'Autriche.

Dans la pensée que les Couronnes Alliées ont de faire tout leur possible pour remettre les affaires d'Allemagne en état, que l'Empereur n'ait pas plus d'autorité qu'il ne lui en appartient, il faut nécessairement que le Duc de Baviere, & les Princes Catholiques également & les Protestans, jouïssent de l'effet de cette diminution. C'est une forte raison pour faire connoître, dans les conjonctures qui s'offriront, à Messieurs les Ministres de Suede, que, dans le dessein que nous avons, la Suede, aussi bien que la France, est obligée à s'emploier pour l'avantage des uns & des autres, afin que, l'Autorité que l'Empereur tâche de s'attirer étant partagée, les choses se reduisent à l'état que l'interêt commun nous oblige de désirer.

1645.

LETTRE

Ecrite à Monsieur

D'AVAUX.

A Paris, du 21. Janvier 1645.

Touchant son accommodement avec Monsieur Servien.

MONSIEUR,

Touchant son accommodement avec Monsieur Servien.

J'Ai fait ce qui dépendoit de moi pour obeïr à vos ordres & faire voir à Monsieur le Cardinal Mazarin, la Lettre particuliere que vous m'aviez écrite, & qui est de la datte de la commune. Si je n'y ai pas réüssi, je n'en dois pas être blâmé, qui vous avois pleinement satisfait au devoir d'un vrai ami & Serviteur tel comme je le suis, lui ayant fait comprendre que, pour obeïr à la Reine & aussi pour lui plaire, vous aviez pris une bonne résolution de vous accommoder avec Monsieur Servien. Quand l'on vous blâme, ou, à mieux parler, quand on vous condamne, on ne l'absout point, & sur ce qu'il a entrepris de faire seul, on lui a bien fait connoître qu'il s'étoit oublié. C'est le châtiment qu'on pouvoit lui imposer, & un plus rigoureux eût pû être blâmé. Aussi plusieurs ont crû que c'est le seul que vous pouviez désirer qu'on lui fît ressentir. Je crois qu'il s'en plaindra, si la crainte de déplaire à ceux auxquels il doit du respect ne l'en retient, car jusques à present il est persuadé qu'il l'a dû faire, & à cette raison il ajoûte que souvent vous avez pris la même liberté, il. . . . a qui. . . mais il n'en peut rapporter les sujets, parcequ'ils lui ont été cachez, & bien que je ne puisse douter, après les paroles précises qu'il m'a données, qu'il ne soit entierement reconcilié, de crainte qu'il ne recommence une Guerre sous un nom emprunté, je lui fais entendre que cela seroit mal reçu. Certes cette quantité d'écritures est au dessous de vous, & votre gloire se doit augmenter par les moiens qui l'ont établie, avançant le Traité de la Paix qui couronnera tous ceux dont vous vous êtes mêlé.

J'eusse insisté plus fortement que je n'ai fait que Monsieur de St. Romain restât à Munster & Monsieur de Rorté à Osnabrug, si je n'avois jugé qu'on leur faisoit l'honneur à tous deux, & que vous en votre particulier n'y perdiez point, puisque l'un alloit remplir avec titre d'Ambassadeur une place honorable, & auprès d'une Couronne Puissante & Alliée & que l'autre lui succédant en celle qu'il abandonnoit devoit être en quelque façon Ministre principal de la Paix, & l'un & l'autre devant beaucoup aux bons offices qu'ils ont reçus de vous vous deviennent encore obligez de ces graces. Pour comble de plusieurs dont je vous suis redevable, je vous demande la continuation de votre amitié & que vous me fassiez la faveur de croire que je suis & serai toute ma vie &c.

Bien que le Sieur Brassa aille à Munster comme un homme gagné, ce que vous croiez bien, outre qu'il passe pour avoir de l'honneur & de la capacité, je me suis assez déclaré envers lui que le

1645. le moien d'être consideré, c'est de vous rendre à l'un & à l'autre de très-humbles services sans se donner à l'un plus qu'à l'autre.

Je ne saurois en aucune sorte m'imaginer que Monsieur Servien ait eu volonté d'ouvrir les Lettres que je vous écris, il sait assez que la fidelité en ce point est tout-à-fait dûe à l'ennemi aussi bien qu'à l'ami, & la perdant pour vous & pour moi il sembleroit qu'il eût voulu se faire deux ennemis. Mais puisque de lui-même vous avez su comme il étoit arrivé que le paquet eût été ouvert & que la fermeture de la Lettre a pû justifier qu'il n'avoit eu ni envie ni curiosité de la voir, il me semble qu'il faut donner de la créance à ses paroles. Si vous en prenez aux miennes, je serai trop content, puisqu'elles vous assureront & que vous en serez persuadé que je suis &c.

LETTRE

Ecrite à Monsieur

SERVIEN.

A Paris du 21 Janvier 1645.

Touchant ses divisions avec Monsieur d'Avaux.

MONSIEUR,

Touchant ses divisions avec Monsieur d'Avaux.

JE me tiens obligé de vous remercier de la peine qu'il vous a plû prendre de m'écrire, & de bien recevoir la liberté avec laquelle je vous aurois ouvert mes sentimens. Je dois aussi, à la justification de Monsieur de St. Romain, vous dire que m'écrivant les divisions qui étoient entre vous & Monsieur d'Avaux, & les commandemens qu'il avoit reçu de l'un & de l'autre, il s'est toûjours gardé de prendre parti & s'est contenté d'informer de ce qui étoit à sa connoissance sans rien entreprendre de plus. Je ne laisse de le blâmer de ne vous avoir pas donné communication de ses Dépêches, si tant est qu'il en ait usé d'autre sorte avec Monsieur d'Avaux. Je me suis laissé dire par quelqu'un de ses amis que vous aviez résolu de ne point faire de replique à la Lettre derniere qu'il a écrite à Sa Majesté, mais que vous ne vouliez pas répondre que quelqu'un de vos amis n'en prît le soin. Permettez-moi de vous dire que cela seroit mal reçu, & que la maniere avec laquelle on agit envers vous, (j'entens ceux qui sont de deça qui en auroient de la peine,) vous en doit retenir. Le sujet de sa plainte est public & legitime, ce qui précede se justifie par des raisons dont on s'est si bien accommodé, que l'on s'est contenté de vous mander que vous ne la deviez pas écrire, sans qu'on y ait rien ajoûté, & il me semble qu'il faut laisser plaindre celui qui a reçu le coup sans se mettre en devoir d'augmenter son déplaisir, faisant connoître qu'on a eu raison de le lui faire.

J'espere que je serai desormais déchargé de vous écrire sur cette matiere, & que je me trouverai seulement occupé à faire réponse à vos Lettres communes, qui concerneront la Paix & ce qui aura été avancé pour lors. Il faudra revoir votre penultiéme Dépêche, & si je la cêle aux autres, ce sera pour faire un larcin des grandes raisons qui y sont énoncées pour appuier le desir & la maniere d'agir des Suedois. Si en celle que je vous écrivis il y a quelque chose qui merite réponse je l'attendrai, & avec impatience les occasions de vous témoigner la passion que j'ai à votre très-humble service & que je suis &c. 1645.

LETTRE

Ecrite à Monsieur

DE RORTÉ.

A Paris, du 21 Janvier 1645.

On lui promet les Dépêches pour son Ambassade. On l'informe des mesures de la Cour touchant les propositions à faire à Munster & à Osnabrug. Touchant la Ville de Stralsondt.

MONSIEUR,

J'Espere le prochain Courier de vous envoyer vos Dépêches pour la Suede & le titre d'Ambassadeur, à quoi on se porte pour rendre plus d'honneur à cette Couronne & reconnoître vos services & votre merite. J'avois toûjours jugé, depuis la Rélation ample que vous m'envoyates peu après la mort du Roi, que l'on avoit besoin d'y tenir un Ministre, je m'y confirme de plus en plus. Que ce fût un moien & un lieu tout ensemble, pour avancer la Paix, des deux Assemblées n'en composer qu'une, j'en conviens; mais il y auroit bien de la peine comment faire compatir dans le même lieu un Legat & des Députez d'une Reine Protestante, avec lesquels on ne sauroit avoir de communication. Ce fut cette raison qui fit proposer qu'en deux lieux cette même Assemblée se tiendroit. J'ai déja averti nos Ministres Messieurs les Plenipotentiaires de ne s'avancer à le consentir & moins à le proposer, sans en avoir communiqué avec Monsieur le Nonce, & proposé cette difficulté aux Plenipotentiaires Suedois. J'attens leur réponse, qui est ce que j'ai à vous dire pour ce régard. On lui promet ses Dépêches pour son Ambassade.

Quant à la ferme résolution en laquelle conjointement nos Députez sont entrez de ne point bailler d'autres propositions, que celles qu'ils ont presentées & de vouloir attendre la venuë des Députez, il me semble qu'elle a changé, les uns, j'entens les Suedois, ayant convenu qu'il falloit leur bailler un terme, & celui-là passé, avancer les affaires. Notre raisonnement seroit-il bien bon de prescrire une loi à ceux que nous voulons dégager de toute soumission à leur Chef, à quoi nous avons pleinement satisfait en leur conservant leur droit & les conviant d'en user? Si la crainte de déplaire ou une lenteur affectée ou naturelle les retient de s'en prévaloir, il ne seroit pas juste que le Public en pâtit. On l'informe des mesures de la Cour touchant les propositions à faire à Munster & à Osnabrug.

Je

1645. Touchant la Ville de Stralsondt.

Je n'oserois donner mon jugement sur l'affaire de Stralsondt. Si elle est Ville libre, les Suedois sont en droit; si elle est soumise au Duc de Pomeranie, celui-là ou son Député les représente, & pour n'y en avoir point eu en possession de droit jugé, la Couronne de Suede, ou l'Electeur de Brandebourg en voudront soutenir le rang.

J'aurois bien besoin de deux papiers que je vous prie de me recouvrer; l'un est la Donation faite du dit Duché au Roi de Suede par le dernier Prince; l'autre l'ancien Traité passé pour l'expectative de cette même succession entre les Electeurs de Brandebourg & les Ducs de Pomeranie. Vous recouvrerez facilement le premier d'un Secretaire de Monsieur Salvius, & l'autre de la Chancellerie de Berlin. Quand vous serez en Suede, je demanderai qu'on vous y traite aussi favorablement qu'on a fait le passé, c'est-à-dire de laisser sortir la provision de Vin pour votre maison sans payer le droit; mais nous y trouverons de la difficulté. Pour vos appointemens, ils seront d'Ambassadeur & comme les auroit un Ordinaire demeurant en Angleterre ou en Hollande. Je me recommande à vos bonnes graces & suis &c.

LETTRE

à Monsieur

DE SAINT ROMAIN.

A Paris, du 21 Janvier 1645.

Touchant les dissensions de Messieurs d'Avaux & Servien. On lui destine la place que Monsieur Rorté occupoit. Plaintes de Monsieur Servien contre Monsieur de Saint Romain, mais la Cour le justifie.

MONSIEUR,

Touchant les dissensions de Messieurs d'Avaux & Servien.

Votre Lettre du 7. de ce mois m'a de beaucoup diminué la joie, que j'avois ressentie lisant celle que Messieurs d'Avaux & Servien m'avoient écrite. Ils me faisoient esperer de bien vivre ensemble & de vouloir oublier le passé, & vous me faites remarquer que leur union n'est que palliative, que l'obeissance exige d'eux ces paroles qui ne partent point du cœur, & que Monsieur d'Avaux attend qu'il lui soit fait quelque justice de l'entreprise faite par Monsieur Servien, ayant écrit seul à l'Assemblée des Princes de l'Empire qui est à Francfort. On pense qu'il l'avoit improuvé, c'est tout ce qu'il peut demander & je m'en suis ouvert avec Monsieur son frere. Si j'avois à lui bailler conseil ce seroit de passer par dessus ces petites traverses, s'appliquer à la Paix & faire paroître que seul il étoit capable de la traiter.

Selon ce que je puis juger, Monsieur de Longueville aura ordre de se rendre à l'Assemblée au plûtôt, puisque les Espagnols y envoient le Comte de Peñaranda & y destinent celui de Las Torres & l'Evêque de Boisleduc. Ainsi un tiers de cette qualité sera le Juge de ce qui s'y passera, & aura droit de blâmer celui qui voudroit entreprendre quelque chose qu'il ne devroit pas. Pour vous, au lieu de vous éloigner des affaires en vous retirant de Munster, c'est pour vous y employer plus puissamment, & vous mettre en un lieu où vous tiendrez la premiere place, en laquelle vous serez utile, qui est à Osnabrug.

On lui destine la place que Monsieur Rorté occupoit.

Dans la semaine prochaine je fais état d'envoyer à Monsieur de Rorté sa Dépêche pour Suede, & à vous l'ordre de l'aller relever. Il est du service, en la conjoncture presente des affaires, qu'il y ait quelqu'un de la part du Roi en la Cour de Suede, soit pour faire voir que l'on prise leur Alliance, pour y appuier ce que nous avons à desirer de leurs Députez, ce qu'ils ne nous voudront pas conceder, & d'autant plus que nous avons envoyé en Pologne & que nous y faisons retourner celui qui ne fait que d'en arriver.

Plaintes de Monsieur Servien contre Monsieur de St. Romain, mais la Cour le justifie.

Sous le sceau du secret je vous veux faire part d'une plainte qui m'a été faite de vous par Monsieur Servien, & de ce que je lui ai répondu. Il trouve à redire que recevant souvent de mes Lettres, & m'adressant les vôtres, vous ne lui en donniez nulle connoissance, presupposé que vous en usiez d'autre sorte avec Monsieur d'Avaux. Je lui ai mandé que si cela étoit vrai, que vous étiez en tort, mais que j'avois remarqué dans vos Dépêches que vous ne preniez point parti, & que vous vous conserviez la liberté de mander ce qui se passoit, sans en donner votre jugement, bien qu'elle vous en fût donnée par les ordres du Roi. Avant que de vous séparer, faites lui connoître que vous voulez être son ami & son serviteur, & lorsque vous serez employé à Osnabrug, évitez d'écrire des Lettres en particulier à Monsieur d'Avaux, car lorsqu'il en recevroit quand elles seroient transcrites l'une sur l'autre, il ne laisseroit de présumer ce qui ne seroit pas. Pour moi je suis &c.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN.

A Paris, du 28. Janvier 1645.

Touchant le Ceremoniel pour les Ministres de Baviere & autres Potentats de l'Empire. Touchant celui des Etats Generaux. Touchant les Plenipotentiaires de Savoye. Representation de l'Ambassadeur Hollandois à Paris. On envoie d'Espagne de nouveaux Pleinpouvoirs aux Ministres de cette Couronne à Munster. On empêche le Cardinal de Valence de poursuivre son voyage.

1645.

MESSIEURS,

Touchant le Ceremoniel pour les Ministres de Baviere & autres Potentats de l'Empire.

L'Accablement où je suis, dans l'apprehension, & presque certain de perdre ma fille, me servira d'excuse en cet endroit de tous les défauts que vous trouverez en cette Lettre. Elle me fût commandée Jeudi dernier que je fis lecture à la Reine, de la votre du 26. de ce mois, qui, après avoir examiné le contenu en votre Dépêche touchant la réception qui devoit être faire aux Ambassadeurs & Députez de Baviere, & des autres Electeurs, a cru vous devoir mander qu'on ne se peut pas empêcher de leur rendre les mêmes honneurs que ceux qu'ils recevront des Ministres de l'Empereur, & qu'il nous est même avantageux de contribuer à leur grandeur & à relever la condition de l'Electeur, sans qu'on nous puisse accuser de le faire par trop de facilité, puisque nous y sommes conviez par l'exemple de l'Empereur qui est, sinon leur Souverain comme il le prétend, du moins le Chef de l'Empire & avec lequel nous n'avons ni contestation ni compétence pour le rang.

On entre dans une seconde consideration, que l'Empereur, traitant de cette sorte les Ambassadeurs des Electeurs, autorise les Princes étrangers de traiter plus librement avec eux qu'on ne faisoit au passé, & donne lieu de les considerer bien davantage qu'on ne faisoit.

Mais parce qu'on ne se relâche en cela que sur le présupposé qu'on n'imitera & qu'on ne donnera pas d'exemple à d'autres, il sera bon que vous ayez quelqu'un qui remarque jusques aux moindres circonstances, soit du lieu où les dits Ambassadeurs seront reçus & conduits, afin de n'en faire ni plus ni moins, étant probable que, bien qu'ils reçoivent un traitement tel qu'ils le demandent, il y pourroit avoir quelque difference & à la reception & à l'accompagnement de celui que les Ministres de l'Empereur ont accoûtumé de rendre aux Ministres du Roi Catholique & à la Republique de Venise. Il seroit très avantageux pour la France, si adroitement, dans les discours que vous aurez avec les Députez desdits Electeurs, vous leur faisiez entendre, que la facilité, qu'ils ont rencontré avec les Ambassadeurs de l'Empereur, a été pour avoir reconnu, que vous aviez intention de leur faire un semblable traitement, dont vous auriez, outre l'avantage de les gagner, celui de leur faire voir que ce que nous avons résolu est pour les bien traiter, & les attirer toûjours de plus en plus en l'affection de la France, dont le but n'est que leur seule grandeur, de n'avoir pas suivi ni pris l'exemple auquel néanmoins vous avez ordre de vous conformer, & de ce discours, sans l'exprimer trop ouvertement, vous leur laisserez concevoir qu'en toutes choses l'on a intention de les obliger & traiter favorablement.

Touchant celui des Etats Generaux.

Avant que l'on eût su ce qui avoit été déliberé en faveur de ceux-là par l'Empereur à l'exemple duquel les Espagnols, & sans doute Monsieur le Nonce, se voudront régler, Sa Majesté s'étoit déterminée à faire un traitement très-favorable à Messieurs les Etats, qui ne le peuvent pas avoir mandié; de maniere que si vous donnez la premiere visite à ceux-là eux se trouveront en droit de la prétendre, & c'est l'intention de Sa Majesté de la leur accorder, & cela même nous sera plus glorieux de relever la condition de nos Alliez, autant qu'il paroitra de foiblesse aux Imperiaux de relever celle des Princes qu'ils prétendent être leurs Sujets: ce qui sera imputé au mauvais état où sont leurs affaires. Il seroit pourtant à désirer que Messieurs les Etats tardassent un peu l'envoi de leurs Députez, puisque ce que vous auriez rendu à celui de Baviere vous serviroit de régle, & ayant su que celui de l'Electeur est déja bien avancé, nous esperons qu'il vous donnera cet avantage; auquel cas vous serez soigneux d'avertir Monsieur d'Estrades, afin que si vous vous êtes trouvé obligez de donner la premiere visite, il la puisse promettre, lui prescrivant de le declarer à Monsieur le Prince d'Orange, comme accordé tout fraichement pour obliger de plus en plus ces Messieurs, & que ne la donnant pas au dit Député par la raison de l'exemple, il seroit fâcheux, de l'accorder aux autres qui doivent être satisfaits de ce qu'ils auront remporté, & de demander par une visite le titre d'Excellence & la main chez vous. Le dit Sieur d'Estrades devra aussi recevoir ordre d'assurer ces Messieurs, qu'ils seront encore bien plus considerés és choses essentielles qu'ils ne l'auront pas été, en cela même que nous n'avons prisé que comme un simple & leger incident.

Nous avons écrit au dit d'Estrades depuis qu'il est parti que nous prétendions quelque déference, & que nous ne nous pouvons pas relâcher que vous fussiez reçus en un lieu plus bas, & accompagnez aussi plus loin que vous ne leur ferez, mais cela se devra regler par ce que vous aurez fait aux dits Députés de Baviere, dont sur tout vous avertirez le dit Sieur d'Estrades, avec lequel vous aurez frequente communication & une entiere correspondance; ce que je faisois difficulté d'ajoûter, sachant bien que votre prudence vous en fera assez comprendre l'importance.

Ce que vous rendrez au dit Electeur & Etats sera aussi ponctuellement donné aux Ambassadeurs de Savoye, desquels vous pourrez être servis en diverses rencontres d'affaires, puisqu'outre que les interêts de son Maître sont absolument liez avec les notres, sa propre personne nous est en une très-particuliere consideration. — Touchant les Plenipotentiaires de Savoye.

L'Ambassadeur de Messieurs les Etats m'a derechef fait entendre que ces Messieurs étoient recherchez par leurs ennemis d'assoupir leurs differens en une Assemblée particuliere, & qu'ils lui ont répondu que Munster étoit le lieu où telles affaires devoient être disputées, & cela en termes assez rudes. Il ne sera pas à mon sens mal à propos de le faire savoir à Messieurs les Médiateurs, afin de les détromper de la bonne opinion qu'ils ont de la sincerité de nos Parties. — Représentation de l'Ambassadeur Hollandois à Paris.

Il y a huit jours que le Pouvoir des Députez d'Espagne a été envoyé, ainsi que je vous l'ai mandé, ce qui m'empêchera de m'arrêter sur ce point davantage. Demain l'on fait partir le Gentilhomme qui doit aller recevoir le Duc de Peñeranda chargé de son Passeport. — On envoye d'Espagne de nouveaux Pleinpouvoirs aux Ministres de cette Couronne à Munster.

Je ne dois pas finir cette Lettre sans vous faire part de la résolution que Sa Majesté a pris de faire retourner le Cardinal de Valence, lequel, contre ses défenses, s'étoit rendu en cette Ville. N'ayant point été rencontré par des Gentilshommes qu'on lui avoit dépêché pour l'avertir des intentions de Sa Majesté, il fit semblant d'y vouloir contrarier; mais lui ayant été signifié par Monsieur le Nonce que Sa Majesté étoit résolue d'y emploier la force, il s'est soumis de soi-même & de son gré à obeïr en cette rencontre. Sa Majesté a fait voir jusques à quel point elle veut soutenir sa puissance, & quel respect elle rend au Saint Siége, n'ayant pas voulu agir contre un Membre du Sacré College qu'en toute

1645. toute extremité, après avoir recherché l'entremise du Nonce Apostolique.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN,

à Monsieur

LE CARDINAL.

Du 31. Janvier, 1645.

Ils se loüent de la conduite du Nonce Chigi. Ils n'ont rien proposé touchant le Mariage du Roi d'Espagne.

MONSEIGNEUR,

Ils se loüent de la conduite du Nonce Chigi. ENvoyant exprès à la Cour Monsieur de Saint Romain rendre compte à Votre Eminence de l'état des affaires de deça, & faisant en même tems par lui une Dépêche à Monsieur le Comte de Brienne dont le Duplicata sera ci-joint, nous ne croyons pas devoir importuner Votre Eminence, d'un long discours, puisqu'outre ce qu'elle pourra voir en prenant la peine de passer les yeux sur notre Dépêche, le dit Sieur de Saint Romain ajoûtera de vive voix plusieurs points dont nous l'avons chargé d'informer particulierement Votre Eminence.

Nous lui dirons sur l'article de la derniere dont elle nous a honorés le trois de ce mois au sujet de Monsieur le Nonce Chigi, que nous avons toute raison de nous loüer de sa conduite, & que si, en quelques rencontres de peu d'importance, il nous a donné le tort, ou fait contenance d'adherer aux Parties contraires, ce n'a été que par adresse. Mais nous avons avis de bon lieu que les Espagnols continuent de presser qu'on l'ôte, & y font tous leurs efforts. Nous n'avons pas en outre reconnu depuis le tems que nous sommes ici, qu'il y ait affection particuliere pour le Cardinal Paucicello.

Ils n'ont rien proposé touchant le Mariage du Roi d'Espagne. Quant à ce qu'il a plû à Votre Eminence de remarquer touchant ce que Faxardo auroit mandé de nous à Rome sur le prétendu mariage du Roi d'Espagne avec Mademoiselle, tant s'en faut, Monseigneur, que nous y ayons jamais pensé, qu'aucontraire notre opinion s'en trouveroit bien éloignée, si l'on nous faisoit l'honneur de nous en demander notre avis. Ce n'est pas la premiere imposture dont cet homme s'est servi pour avantager les affaires de son Maitre, & nous remettant au dit Sieur de Saint Romain, de toutes autres choses dont il a bonne intelligence, nous finirons en supliant très-humblement Votre Eminence de nous croire, &c.

1645.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 31. Janvier, 1645.

Touchant leurs remises & leur Augmentation.

MONSIEUR,

N'Ayans pas voulu mêler nos affaires particulieres parmi-celles du Roi dont nos autres Dépêches sont remplies, nous prenons la liberté de vous représenter par celle-ci la necessité, où nous nous trouvons pour vous demander la faveur de votre secours que nous avons toûjours eu. Persuadez que les assurances qui nous furent données à notre départ d'une augmentation de nos apointemens par forme de gratification extraordinaire, seroient suivies de l'effet, nous nous sommes engagez dans des dépenses beaucoup audessus de nos forces, qu'il nous auroit été facile de rétrancher, si nous ne les avions pas jugées néceſsaires, pour soutenir la dignité du Roi dans une occasion si importante que celle-ci. Mais ayans vu à notre arrivée tous les autres Ambassadeurs, dans un éclat pareil au nôtre, & plusieurs d'entre eux, comme Monsieur Oxenstiern & l'Evêque d'Osnabrug, nous surpasser de beaucoup par leur magnificence, nous aurions aprehendé que notre moderation n'eût été en quelque sorte préjudiciable à l'honneur du Maître que nous servons. Certes, Monsieur, nous sommes dans une très-grande peine, voyans divers Ambassadeurs sur le point d'arriver ici & des Grands d'Espagne nommez pour y être employez, qui vont rendre cette Assemblée nombreuse & plus célebre par le concours de tant de Ministres, & de tant de differentes Nations. D'un côté nous remarquons combien il seroit honteux de diminuer notre dépense sur cette conjoncture, & de ne continuer pas le vol que nous avons pris; de l'autre, nous commençons à sentir qu'il nous seroit impossible de le faire, sans l'assistance qui nous avoit été promise & que nous ne donnassions bientôt du nez en terre. Nous vous suplions très-humblement, Monsieur, de nous assister de vos faveurs pour nous garentir de ce mal, & pour faire connoître ce que nous devons & pouvons faire en ce rencontre. Si nous n'avions emprunté pour notre subsistance cet *aiuto di costo*, du Marchand même qui nous fournit nos apointemens ordinaires, & si nous n'y eussions ajouté ce que nous avons pû tirer sur notre credit particulier, nous aurions déja peut-être succombé sous le faix. Nous nous promettons de la bonté

Touchant leurs remises & leur augmentation.

1645. bonté de Sa Majesté, qu'elle ne refusera pas une grace que nous ne lui demandons que pour la servir avec plus d'honneur. Si elle nous est accordée, nous nous en tiendrons particulierement vos redevables, vous supliant cependant de nous croire, &c.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX, ET SERVIEN.

A Paris du 4 Fevrier 1645.

On répond à leurs Lettres séparées. Affaires de Savoye. La France accorde avec facilité des Passeports aux Espagnols. Heureux voyage de Monsieur d'Estrades. Le Comte d'Oldembourg recherche l'amitié de la France. Bruit touchant le mariage de la Reine de Suede.

MESSIEURS,

On répond à leurs Lettres séparées.

LEs Lettres que séparément il vous a plû de m'écrire dattées du 21. du passé, m'en promettant une commune & l'envoi d'un Extraordinaire, je pourrois l'attendre & cependant me dispenser de vous écrire; mais soit que j'aye trop de satisfaction de m'entretenir avec vous, ou que je juge qu'il importe au service du Roi que l'Ordinaire ne parte sans être chargé de mes Dépêches, je ne puis condescendre à ce parti.

Affaires de Savoye.

A peine ai-je pris celui de suivre mon inclination que je me suis souvenu qu'il étoit d'obligation de vous faire savoir que le Masicati, qui ne vous est pas inconnu, ayant par diverses fois dépêché le Baruera vers Madame de Savoye, son Altesse lassée des propositions folles qui lui étoient faites, & des soupçons qu'on essaïoit à nous donner de sa conduite, a pris la resolution de le faire arrêter. Ses papiers ayant été examinez, l'on y a vû que le Masicati, pour témoigner son zéle à la Maison de Savoye, conseilloit cette Altesse de faire faire protestation à Rome, lorsque Sa Majesté se résoudroit de faire prêter l'obedience, qu'y étant sous le nom & titre de Roi de France, lequel comprenoit sous soi toutes les Provinces qui en composent la Couronne, que le Duché de Bretagne n'y seroit pas entendu, qu'il dit competer au Duc comme heritier à cause de son pere, de l'Infante Isabelle à qui de droit ledit Duché appartenoit, par le decès du feu Roi Henri Troisiéme sans lignée, étant entré en celle de ce Roi, & partant de ses cousines par les Mariages des Reines Anne & Claude.

Quand cela me fut rapporté, j'eus pitié de l'ignorance de ce Conseiller & qu'il eût si peu lû nos Loix & les Jugemens qui ont été rendus, puisque par l'assomption de la personne du Roi Henri second, ayeul desdites Infantes, ledit Duché a été réuni de droit à la Couronne. Lequel, par Declaration du Roi François Premier consentie des Etats du Païs & Duché de Bretagne, y avoit déja été, & qui lui appartenoit par un acquêt legitimement fait des heritiers de ceux de Ponthieure, qui en firent cession, moiennant une somme notable, au Roi Louïs XI à qui par Arrêt de Parlement il avoit été ajugé. 1645.

Ce qui est à remarquer n'est pas la prétention, mais l'industrie avec laquelle les ennemis essayent de perpetuer la guerre en Italie; d'où il est aisé de penetrer qu'ils n'ont point de disposition à la Paix generale. Sa Majesté au contraire la souhaite & vous en êtes les juges & les témoins, ayant déposé en vos mains la Plenipotence, en vertu de laquelle vous la pouvez obliger à tout ce que vous connoîtrez être juste & utile pour parvenir à un si grand bien.

La France accorde avec facilité des Passeports aux Espagnols.

Depuis peu Sa Majesté a été recherchée d'un Passeport pour un Gentilhomme que Messieurs Saavedra & Brun envoyent à la Comté, qui se trouve muni du leur, sous la foi duquel celui de Sa Majesté a été commandé, qui a bien voulu encore faire cette avance pour temoigner ses bonnes dispositions au bien general, bien qu'elle eût tout sujet d'en user d'une autre sorte, soit en se ressouvenant qu'on a refusé d'en donner à Monsieur de la Thuillerie, lequel a été contraint de se faire escorter pour passer; que pour être très-bien informé que les votres ne sont pas considerez comme ils le devroient être, & que les Traitez preliminaires, sur lesquels lesdits Saavedra & Brun se sont fondez, vous acquierent le même droit dont les autres veulent se servir. Ce qui est nécessaire est de faire expliquer nettement vos Parties en presence des Médiateurs, s'ils ne consentent pas que sur les votres l'on puisse passer par tout, offrant le réciproque; & afin que tout sujet de soupçon soit levé il sembleroit utile aux uns & aux autres que vous en accordassiez reciproquement à ceux pour qui ils vous seroient demandez, qui partiroient de Munster ou d'Osnabrug, & que la foi en fût inviolablement observée. Pour nous, nous sommes résolus de n'en point refuser que vous aurez consentis, & de faire accompagner les personnes qui traverseront le Royaume, par quelque Gentilhomme ou Courier, pourvû que vous ayez la liberté d'envoyer en Allemagne, Suede, Transilvanie & par tout où vous jugerez le devoir faire. S'ils prennent la même precaution & disent qu'ils desirent aussi que ce soit avec leur consentement, nous prendrons patience; mais il ne faut point le leur déclarer, un chacun restant en sa liberté pour ce regard.

Heureux voyage de Monsr. d'Estrades.

Le vent a été si favorable à Monsieur d'Estrades qu'il a passé en . . . . . heures de Calais à Flessingue, où il débarqua dès le 22. du passé. Le prochain Ordinaire nous apportera de ses Lettres que nous avons bien envie de recevoir.

Le Comte d'Oldenbourg recherche l'amitié de la France.

Aujourdui un Gentilhomme du Comte d'Oldenbourg en a presenté à leurs Majestez de la part de son Maître avec les offres de son très humble service. Il a amené des chevaux de poil bizarre pour Sa Majesté, il craint bien de donner du soupçon à l'Empereur, ne se fait point voir & n'a rien affaire qu'un simple compliment & remercier Sa Majesté de la neutralité qu'elle lui a accordée. Si auparavant que de s'en retour-

1645. tourner il faisoit davantage, ce que je ne crois pas, vous en serez sur l'heure avertis.

Bruit touchant le mariage de la Reine de Suede.

Sans doute Monsieur de la Thuillerie vous aura fait part d'un bruit assez public, qui est du mariage résolu de la Reine de Suede & de son Cousin l'Electeur de Brandebourg. Il importeroit beaucoup de savoir si la chose est en premier lieu, & si l'Empereur & le Roi de Pologne l'avoient consenti, l'un sans doute en auroit voulu prendre des avantages, & l'autre n'y aura porté sa volonté que pressé par l'Empereur. Ce qui seroit à apprehender, vos prudences le penetreront, & il leur est facile de nous éclaircir de la verité. La plus assurée que je vous puisse donner est que je suis &c.

LETTRE
Ecrite à Monsieur
D'AVAUX.

A Paris, le 4 Fevrier 1645.

On répond à sa Lettre séparée du 21 Janvier. On s'interesse en sa faveur auprès du Cardinal. On se rejouït de son accommodement avec Monsieur Servien. On y attend avec impatience la Copie des Lettres écrites aux Princes & Etats de l'Empire. On approuve le Voyage de Monsieur de St. Romain à Paris, par rapport aux resolutions prises à la Cour.

MONSIEUR,

On répond à sa Lettre separée du 21. Janvier.

Votre Lettre du 21. du passé m'ayant expliqué ce que je n'avois pas bien entendu lisant celle que Monsieur Servien m'a écrite, je pourrois me dispenser d'y faire réponse & attendre l'arrivée de Monsieur de Saint Romain; Mais être en reste de deux & les tenir si cheres, ce seroit commettre une grande faute. Pour l'éviter & ne pas tomber en une seconde, je serois pour vous dire que j'ai gardé à moi seul la votre, & je me suis ouvert avec Monsieur Pepin que j'en userois de la sorte; mais j'ai pourtant fait entendre à Monsieur le Cardinal Mazarin, que Monsieur Servien n'est pas encore convaincu de s'être trop avancé, ni que la forme de negocier par écrit ne soit pas la meilleure & que ce fût son consentement qui y a attiré le votre. A la verité j'ai tû ce que vous ajoutez, que les avantages qu'il donne à sa plume l'ont jetté dans cet inconvenient, crainte que cette parole ne fût relevée & donnât sujet à une nouvelle guerre.

On s'interesse en sa faveur auprès du Cardinal.

On se rejouït de son accommodement avec Monsieur Servien.

Je ne saurois vous exprimer avec quelle joie on a reçu la nouvelle de votre accommodement, & combien la Reine a été satisfaite quand je lui ai dit la résolution que vous en aviez prise, & celle que vous protestiez de vouloir garder pour la faire durer. Certes si vous aviez été témoin de ce qu'on a dit à ce sujet vous blâmeriez un tiers si sur le recit que vous lui en feriez il n'y donnoit les mains. J'évite par discretion & par raison, ce me semble, de discuter chaque point du contenu en votre Lettre, & suis bien faché que la mienne du 17. Decembre n'ait pas été du goût de Monsieur Servien. Quand il se contentera de donner ses avis sur les affaires qu'il aura à traiter, sans étaler son savoir, j'oublirai volontiers le peu que je sai ou d'histoire ou de ce qui a été pratiqué en diverses Conferences. Je crains néanmoins qu'ayant à vous donner part de quelque chose qui s'est passée en Piémont, je tombe dans ce piege. 1645.

On y attend avec impatience la Copie des Lettres écrites aux Princes & Etats de l'Empire.

Finissant cette Lettre je commencerai celle qui vous doit être commune & j'attendrai avec impatience la Copie de celle que vous devez écrire aux Princes de l'Empire, soit que vous la minutiez, soit que Monsieur Servien s'en donne la peine. Il y a un mauvais pas à éviter, & tel que puisse être le stile de l'Ecrivain, telle la delicatesse de la plume, il aura peine de s'en tirer, puisque déja une semblable se trouve envoyée. Peut-être passerez-vous pour expedient, l'envoyant par divers lieux, de ne la pas addresser aux Députez assemblez à Francfort. S'il est absolument bon, ou le moins mauvais que vous puissiez suivre, je m'en remets à votre jugement. J'ai loüé Dieu de ce qu'il vous a inspiré de dépêcher par deça Monsieur de Saint Romain. Son voyage pourra faire changer la résolution qui a été prise, & retardant le partement de Monsieur de Rorté vous donner du tems pour déliberer qui doit être substitué en sa place. Monsieur d'Avaugour est en une necessaire & la remplit dignement. Meulles s'aquitte très bien de son devoir au lieu où il est. Cela me fait apprehender de l'en tirer, & je n'ose proposer fortement Brasset que je ne sache si vous l'agréerez. Si Monsieur de Longueville est suivi de deux Secretaires dont il se peut servir, & qui de longue main sont en sa maison, je tiens que vous pourrez vous passer dudit Brasset, mais cela même étant douteux, je suis forcé de marcher bien retenu. Il est attendu en cette Cour depuis deux ou trois jours. A peine y sera-t-il arrivé qu'on le pressera de partir, & dès le moment que je me serai entretenu avec lui, je vous ferai savoir son intention sur le sujet de ses Secretaires, & en suite je prendrai mes mesures, après avoir fait déclarer les Superieurs, s'ils feront pour se relâcher de l'ordre qu'ils ont prononcé au sujet dudit Sr. de Saint Romain. Je suis &c.

On approuve le voyage de Monsieur de St. Romain à Paris, par rapport aux resolutions prises à la Cour.

LETTRE
Ecrite à Monsieur
SERVIEN.

A Paris, du 4. Fevrier 1645.

On accuse l'arrivée de leurs Lettres separées du 14. du passé. On loüe leur conduite. On augure bien de Monsieur Brasset. Excès de flatterie ou de reconnoissance.

1645.

MONSIEUR,

On accuse l'arrivée de leurs Lettres separées du 14. du passé. J'Avouai par ma derniere Lettre ma foiblesse, & que ma constance n'étoit point à l'epreuve du choc dont j'étois menacé. Je me dispense de faire réponse à la Lettre particuliere que vous m'avez écrite dattée du 14. du passé, j'avois pourtant conservé le desir de payer cette dette, & les choses qui y étoient representées ne sont point coulées de mon esprit, qui me represente, aussi bien que votre seconde Lettre, de combien je vous suis redevable.

On loüe leur conduite. Ce que vous aviez fait de reprendre la plume sans en avoir eu un ordre précis a été bien reçu. J'avois évité de vous le mander, esperant que vous-même vous prendriez cette resolution, & que vous en prendriez cet avantage que, si vous entriez en un autre dessein, je n'aurois point contribué à vous attirer un commandement que les gens de cœur supportent impatiemment.

J'ai remarqué votre modestie, & je m'apercevrai bien-tôt du changement & de la difference, de la force de votre éloquence, & de votre raisonnement. Celui de Brasset,dont l'habileté ne sera pas petite, s'il peut bien exprimer ce que vous lui ordonnerez,& ne lui sera pas une mediocre louange, s'il passe pour habile Secretaire de deux aussi grands Ministres, que ceux sous lesquels il doit servir. On augure bien de Monsieur Brasset.

Excès de flaterie & de reconnoissance. Quand je lis vos Dépêches, qui est la plus agréable de mes occupations, & que j'examine les miennes, j'entre en confusion; mais il n'est pas permis à tous d'aller à Athenes, ni même d'y faire profit des grands hommes qu'on y frequente, il faut se contenter du talent que Dieu nous donne, & n'ayant ni les conceptions si aisées, ni la plume si délicate que d'autres, se contenter de s'exprimer avec quelque netteté. C'est certes le terme que je me suis proposé & auquel j'essaye d'atteindre; que si quelquefois je ne frappe au but, cela arrive pour me trouver accablé de la force de la Lettre à laquelle j'ai à faire réponse. La derniere des votres m'a fait voir que vous avez pris plaisir de vous informer de mes folies, j'apelle ainsi tout ce qui se fait dont l'âge ou l'occupation de ma charge me devroit dispenser, & ayant eu assez de bonté de vous abstenir de m'en blâmer, je tiens vous en devoir faire un compliment. Il est vrai que d'ordinaire les hommes se portent à pardonner en autrui ce qui est conforme à leur inclination, & ayant marié avec les Lettres & les Emplois publics les exercices, vous excusez celui qui les embrasse. J'essaye pourtant de les prendre aux jours & aux heures, que je suis moins occupé, & pour debander mon esprit, quand j'ai fait un travail extraordinaire. Vous remarquez que le Samedi est un des jours de ma liberté, mais si vous aviez consideré que c'est celui destiné a vous écrire, vous avouriez que j'ai raison de chercher un moien de dissiper, ou d'amoindrir toutes les especes d'idées qu'il m'a falu garder, & dont mon esprit a été chargé depuis le moment que vos Dépêches m'ont été rendues, jusques à celui qu'il a été employé à vous écrire le dernier mot. J'espere que maintenant vous pourrez donner des heures à votre divertissement, que vous serez soulagé du pesant fardeau de la plume, & que vous en aurez aussi pour pourvoir à votre santé, laquelle je vous prie de conserver. Il faut que vous en fassiez provision afin de faire tête à tant d'ennemis, que vous allez avoir sur les bras. Il est vrai que vous serez secondez de Monseigneur de Longueville, & bien que les affaires publiques me donnent beaucoup de sujettion, il me restera toûjours des heures pour faire réponse aux Lettres particulieres dont vous m'honorerez, que je vous convie de me continuer & la part qu'il vous a plû me promettre en vos bonnes graces, puisque je suis &c. 1645.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX,

ET

SERVIEN.

A Paris, du 11 Fevrier 1645.

Ses apprehensions pour Monsieur de Saint Romain. Touchant les levées de Troupes en Hesse Cassel. Touchant le Ceremoniel. Les Hollandois refusent de fournir huit Vaisseaux pour le service de la France. Ils vont lentement dans l'affaire d'Oost-Frise. Ils s'accommodent avec les Portugais. Leurs Lettres aux Médiateurs dèsaprouvant le titre d'Ambassadeurs ajouté à celui de Plenipotentiaires pour les Ministres de France. Accommodement du Duc de Parme avec les Espagnols. On renverra Monsieur de Bregy en Pologne par la route de Munster.

MESSIEURS,

JE crains qu'il soit arrivé quelque accident à Monsieur de St. Romain,puisqu'il n'est point encore arrivé & que n'ayant point eu de vos Lettres par le dernier Courier, j'ai tout sujet de croire que vous l'avez dépêché. Ses apprehensions pour Monsieur de St. Romain.

Les Lettres que j'ai reçues de Hollande & de Cassel me donnent sujet de vous entretenir. Celles de Monsieur de Beauregard nous ont appris les soins que vous avez eus de lui écrire pour essayer de faire faire une levée d'Infanterie & de Cavallerie. La peine qu'il y a d'en trouver, & que Madame la Landgrave, au lieu de deux mille hommes que nous avons esperé, a peine à en donner la moitié, & n'étoit qu'il ajoute qu'elle attend son General, & qu'il espere qu'il lui facilitera ce qu'il a à demander, ou à trouver des gens qu'il pourra mettre dans le service, nous serions en peine, voulant à quelque prix que ce soit grossir notre armée d'Allemagne, de quelque Corps d'Infanterie de leur Nation, de laquelle on tire plus de service que de la notre, soit que leurs corps soient plus propres à résister à ce climat, soit pour avoir un naturel plus disposé à la patience que les François. Touchant les levées de troupes en Hesse Cassel.

Les

1645.

Touchant le Ceremoniel.

Les Lettres de Hollande sont de Monsieur d'Estrades en datte du 30. de Janvier, il nous mande qu'ayant persuadé à Monsieur le Prince d'Orange, que c'étoit à sa consideration qu'on se relâchoit de toutes les graces qu'on avoit résolu de faire à Messieurs les Etats, & qu'il n'y avoit pas davantage à esperer que les acceptant à ce titre, il temoigne beaucoup de joye d'avoir ainsi été consideré. Il avoit promis de faire soumettre Messieurs les Etats en la personne de leurs Ministres d'aller rechercher de vous, Messieurs, en arrivant à Munster, l'effet des bonnes volontez de Sa Majesté qui vous avoit envoyé, par Monsieur d'Avaugour, la Lettre dont je l'avois chargé, qui vous en donne le commandement. Il ajoute qu'il n'avoit pas reçu une Dépêche, que je lui avois faite deux jours après qu'il fut parti, du contenu de laquelle je vous ai informé, quelques heures après avoir conclu, & qu'il n'avoit pas osé faire une nouvelle proposition, de maniere que ces Messieurs se trouveront chargez de quelques pas que nous voulions qu'ils fissent allant vous recevoir, & non pas vous d'un pareil nombre les reconduisant. Il pourra être qu'ils seront mêmement dechargez de cette legere condition qu'on leur a imposée, & que le Ministre de Baviere sera arrivé plûtôt qu'eux à Munster, que ceux de l'Empereur l'auront reçu comme ils font ceux de Venise, que vous aurez suivi l'exemple qui sera reglé par ceux-ci, auxquels il faudroit donner de plus grandes choses, s'ils les meritoient, en facilitant ce que l'on desire d'eux. Mais pour l'ordinaire on les eprouve fermes, & souvent leur opiniâtreté leur cause du mal. Ils ne nous ont pas voulu accorder huit Vaisseaux que nous leur demandions & nous pressent d'avoir des Subsides extraordinaires; mais ce qui est de pis, c'est que l'affaire d'Oost-Frise n'est pas encore terminée. Je ferai une vive recharge au dit Sieur d'Estrades, d'en presser la conclusion au contentement de Madame la Landgrave. Ils se sont accommodez avec les Portugais & voudroient nous recevoir à compte, ce qui tourne autant & plus au leur.

Les Hollandois refusent de fournir huit Vaisseaux pour le service de la France. Ils vont lentement dans l'affaire d'Oost-Frise. Ils s'accomodent avec les Portugais.

Ces Messieurs ont écrit à Monsieur Contarini, qu'ils avoient peine de la qualité d'Ambassadeurs, qui vous étoit donnée outre celle de Plenipotentiaires. Son Collegue qui est en cette Cour m'en a parlé, auquel j'ai répondu que chacun se conduisoit, comme il le jugeoit pour le mieux, & que, bien que ceux d'Espagne ne l'eussent pas, vous traitiez avec eux tout ainsi que s'ils devoient attendre de vous, Messieurs, un égal procedé.

Leurs Lettres aux Médiateurs desaprouvant le titre d'Ambassadeurs ajouté à celui de Plenipotentiaires pour les Ministres de France.

J'appris de celui-là aussi que le Duc de Parme s'étoit accommodé avec les Espagnols, & j'en fus aisément persuadé me ressouvenant de divers avis que j'avois eus & examinant sa conduite. Ceux-ci essayent toûjours de plus en plus de s'établir un droit sur Plaisance, déchargeant *ad tempus* de certains devoirs le Gouverneur du Château du lieu qu'il marque qui leur appartient. Si cela duit au saint Siege, je m'en rapporte. Cela pourtant ne conclud pas qu'on veuille une Ligue en Italie, ainsi que le bruit en avoit couru. De Rome & de Venise, nous sommes assurez qu'ils n'y pensent point, & ç'a été une pensée de Maserati, de laquelle il a voulu surprendre Madame & donner de la jalousie du Prince Thomas, mais la sagesse de l'une & la fidelité de l'autre sont à l'epreuve de tels artifices.

Accommodement du Duc de Parme avec les Espagnols.

Je crois que Monsieur de Bregy partira dans le commencement de la semaine prochaine, pour s'en retourner en Pologne. L'on avoit résolu qu'il passeroit par Munster & en Suede, mais une Dépêche de Monsieur de la Thuillerie l'exemtera de ce dernier Voyage. Je vous ferois part de ce qui nous y obligeroit & de ce qui nous a fait changer, n'étoit que cela sera mieux de saison par lui. Il semble qu'il y ait quelque chose de bon à esperer du Roi de Pologne, lequel a donné sureté & escorte à Monsieur de Croissy, allant devers le Ragotski; ç'a été le Sieur de Canasilles qui me l'a mandé. Je ne vous fais point de part, de ce que je reçois de Monsieur de la Thuillerie, je sai qu'il est soigneux de vous écrire. Je suis &c.

On renverra Monsieur de Bregy en Pologne par la route de Munster.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX,

ET

SERVIEN,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 11 Fevrier 1645.

On remet à une autre fois de rendre compte de ce qui s'est passé à Osnabrug.

MONSIEUR,

CElui de nous qui a été à Osnabrug ne fait que d'en revenir sur le point que va partir l'Ordinaire de France, & le tems nous étant trop court pour vous rendre compte de beaucoup de choses qui se sont passées, tant en ce lieu qu'ici avec les Ministres de Suede, nous les reservons au prochain renvoi de votre Courier que nous avions retenu expressément jusques après ce Voyage. Si bien, Monsieur, que vous n'aurez que le simple avis du reçû de votre Dépêche du vingt huit de l'autre mois, avec les assurances très-veritables de la sensible part, que nous prenons a vôtre déplaisir pour l'extrémité où se trouve Mademoiselle votre fille. Nous esperons de la grace de Dieu, qu'il vous l'aura redonnée en parfaite santé, & le prions avec autant de devotion que nous aurons d'impatience dans l'attente d'une meilleure nouvelle, & sur cette verité, nous continuerons de vous dire que nous sommes &c.

On remet à une autre fois compte de ce qui s'est passé à Osnabrug.

LET-

1645.

LETTRE DU ROI,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, du 18 Fevrier 1645.

Touchant le Ceremoniel. Soins de la France pour la Gloire des Hollandois.

MESSIEURS LES COMTES D'AVAUX ET SERVIEN,

Touchant le Ceremoniel. Soins de la France pour la gloire des Hollandois.

BIen que je differe de repondre aux points principaux de votre Dépêche qui m'a été renduë par le Sieur de Saint Romain, pour en attendre une seconde que vous aurez écrite, après le retour de celui de vous qui étoit allé à Osnabrug, & que j'aye commandé au Comte de Brienne, de vous faire savoir mes intentions, je ne lairrai pourtant de vous écrire encore celle-ci par le Courier qui part aujourdui. C'est pour vous éclaircir de la résolution que j'ai prise de favoriser les Sieurs Etats des Provinces Unies, jusques a un point que leur concedant ce qu'ils m'ont demandé avec tant de vives instances, j'ai voulu faire la grace entiere en me relâchant de certaines choses qu'ils avoient consenties, & leur ayant fait savoir ce temoignage de ma bonne volonté, j'ai voulu vous en avertir, afin qu'en tant qu'à vous sera vous l'executiez, rendant la premiere visite à leurs Ambassadeurs arrivans à Munster, leur donnant en tous lieux le titre d'Excellence & la main en vos maisons. Ce que vous m'avez écrit n'a pas nui à me faire prendre cette resolution, & je me suis hâté de la déclarer afin qu'ils m'en fussent plus obligez, & qu'ils n'en attribuassent rien à ce qui sera fait par l'Empereur aux Electeurs. Qui considerera que les uns sont sujets de l'Empire, & les autres une Republique puissante & florissante louera autant ma conduite qu'il blâmera celle de l'Empereur. Enfin je continuë l'ouvrage commencé par les Rois mon ayeul, & mon pere de les élever à la Souveraineté, & les égaler aux plus puissans Princes de l'Europe. Je ne doute point qu'ils n'en conservent le ressentiment & la gratitude que le bienfait cause aux ames genereuses, & que la prudence, dont pour l'ordinaire les conseils des Républiques se trouvent remplis, ne les lie toûjours de plus en plus à moi, qui, par l'avis de la Reine Madame ma mere, me suis porté à embrasser ce conseil pour leur faire bien & honneur, & pour lever aux ennemis l'esperance de les separer de nous, qui leur avoient déja offert la Paix à des conditions très-avantageuses, pourvû qu'ils la traitassent en particulier. Mais ayant su qu'ils n'avoient pas voulu y entendre, quoique les Espagnols se fussent flatez de cette imagination, & que le refus qu'ils ont eu d'une grace de cette nature, les a plus offensez qu'ils n'eussent pû être obligez par les plus essentiels bienfaits. Ceux de cet Etat verront que, comme leur foi n'a su être tentée; la bonne volonté que j'ai pour eux n'aura point de bornes. Je prie Dieu que ce que je fais à leur avantage contribue à la Paix & qu'il vous ait, Messieurs, &c.

1645.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX, ET SERVIEN.

A Paris, du 18 Fevrier 1645.

On répond à leur Dépêche dont Monsieur de Saint Romain étoit chargé. Ordres de la Cour en faveur du Comte de Nassau & de l'Evêque d'Osnabrug. On veut accorder le Passeport à Monsieur le Marquis de Grana; on le lui envoye à son insu. On le refusera aux Superieurs des Recolets établis à Munster, comme aussi aux autres Provinciaux du même Ordre pour passer en Allemagne & aux Païs-Bas. On donne la raison de ce refus. Il ne croit pas que le Passeport pour un Fils de l'Electeur de Saxe lui soit refusé. Touchant le Ceremoniel. Conduite de l'Electeur de Baviere. On loüe celle de Monsieur de Saint Romain. Monsieur d'Estrades est envoyé en Hollande. Affaire d'Oost-Frise. Prétentions des Portugais. Touchant les Catalans.

MESSIEURS,

On répond à leur Dépêche dont Monsieur de Saint Romain étoit chargé.

BIen qu'il ait été résolu qu'il ne sera point répondu à votre Dépêche du 4. de ce mois, dont vous avez chargé Monsieur de Saint Romain, qu'on n'ait reçu celle que vous nous promettez & dont le Courier Heron sera le porteur, si est-ce que je ne puis consentir que l'Ordinaire parte sans être chargé de mes Lettres. Elle n'est pas vuide pour ne traiter de l'affaire principale, puisqu'il y en a toûjours d'autres dont on peut parler. Par la mienne du 11. du courant, qui fut le jour de l'arrivée du Sieur de Saint Romain, je vous fis savoir comme Sa Majesté avoit déja commandé qu'il fut écrit à Monsieur le Maréchal de Turenne, qu'elle vouloit que les terres de Monsieur le Comte de Nassau fussent soulagées des courses & logemens des gens de guerre, que j'y ajouterois la même défense, pour celles de Monsieur l'Evêque d'Osnabrug, & qu'il lui avoit été enjoint d'en exempter les Monasteres qui sont situez dans le Wittemberg, dont je lui ai envoyé les noms & à chacun d'eux une Sauvegarde, toute am-

Ordres de la Cour en faveur du Comte de Nassau, & de l'Evêque d'Osnabrug.

1645.

ample par la voye de Monsieur le Nonce, qui avoit porté leurs plaintes.

On veut accorder le Passeport à Monsieur le Marquis de Grana.

Je fus si hâté que j'oubliai de vous faire savoir que Sa Majesté, à la priere de Monsieur le Nonce & de Monsieur l'Ambassadeur de Venise, avoit accordé un Passeport à Monsieur le Marquis de Grana Ambassadeur de l'Empereur, qui desire se retirer en Allemagne, & que j'ai eu ordre de prier ces Messieurs qu'ils prissent le soin d'avertir ce Seigneur de leur dire le jour qu'il vouloit entrer en France, afin qu'il trouvât son Passeport prêt, & un Gentilhomme pour le conduire & pour le faire servir. J'attens de ses nouvelles & viens d'apprendre par Lettres de Monsieur de Chesoille, l'un des Maîtres d'Hôtel du Roi qui est allé à la Frontiere pour conduire le Comte de Peñaranda, que ledit Marquis se joignoit à lui & se promettoit de traverser le Royaume à sa compagnie. J'envoye l'ordre audit Sieur de servir ce Seigneur comme il fera l'autre, & le Passeport dont il pourroit avoir besoin. Je ne sai pourquoi je fus pressé de le faire partir dans un tems & une saison très-rude, puisque ledit Comte semble ne devoir sortir de Madrid que le 20. de ce mois, & ainsi c'est beaucoup se mécompter d'avoir désigné le jour dès le 20. du passé, ainsi qu'il fut mandé à Monsieur le Comte lequel se plaignoit de ma paresse, ayant tardé de deux jours le départ de ce Gentilhomme.

On le lui envoye à son insçu.

On le refusera aux Superieurs des Recolets établis à Munster comme aussi aux autres Provinciaux du même Ordre, pour passer en Allemagne & aux Païs-Bas.

J'oubliois aussi de vous lever toute sorte d'esperance, que nous serions pour accorder le Passeport demandé par le Superieur des Recolets établis à Munster, ne le pouvant faire sans en communiquer à Sa Majesté, laquelle en a refusé de semblables aux Provinciaux des dix-sept Provinces d'Allemagne & de Flandres du même Ordre de Saint François. La raison en est que Sa Majesté s'étant expliquée qu'elle ne tiendroit pas leur Chapitre General pour juridique convoqué à Tolede, parce que les Sujets tant du Royaume, que du Principat de Catalogne, ne pouvoient y être avec sureté, ni ceux des sept Provinces de Portugal & des Indes, ce seroit se contrarier en donnant facilité aux Religieux Allemands & Flamands de s'y rendre. Mais si Sa Majesté, ainsi qu'elle en a été priée, change le lieu, & qu'elle leur assigne Rome, ou quelque autre Ville de l'Etat Ecclesiastique, mêmement Gennes, Sa Majesté, consentant que les Religieux François y comparussent, ne refuseroit pas pour lors la liberté, aux Allemands & Flamands, de passer par la France, si c'étoit leur plus droit chemin; ainsi qu'elle a fait pour les Carmes reformez qui l'en ont fait supplier. Je n'ai pas parlé du Passeport desiré pour un des fils de l'Electeur de Saxe, mais je ne doute point qu'il ne lui soit accordé, & si Sa Majesté prend cette résolution je vous l'envoirai, afin que Monsieur Brasset auquel il s'en est addressé le lui fasse rendre.

On donne la raison de ce refus.

Il ne croit pas que le Passeport pour un fils de l'Electeur de Saxe lui soit refusé.

Touchant le Ceremoniel.

Sur le point qui concerne le traitement que vous aurez à faire aux Députez de Baviere & des autres Electeurs, déja vous avez eu les ordres de Sa Majesté, suivre l'exemple, le prendre en toutes choses & essayer d'en tirer profit, faisant adroitement comprendre que, quand l'Empereur ne s'y seroit relâché, nous avions résolu de le faire, & par cette conduite essayer de se concilier l'affection desdits Electeurs. Celui de Baviere, non content d'avoir chargé ses Députez d'instructions précises pour avancer la Paix & de prendre confiance & dependance de vous, Messieurs, en a écrit de deça. Sa Lettre a été vûe & trouvée si respectueuse & bien expliquant ses intentions qu'il est presqu'impossible de douter que les effets n'en correspondent aux paroles. Mais la profession qu'il a faite d'être fort dissimulé, & d'être lié aux Espagnols donne sujet de soupçonner que ses Ecrits & sa conduite soient concertez, d'autant plus qu'il a rejetté autrefois les offres & les choses que nous lui pouvions donner; mais ce que l'ambition n'a su remporter sur son esprit, l'amour de ses enfans, & de son païs le pourra faire. Il vous a toûjours été commandé de le ménager, nous & lui avons besoin que ce soit avec succès.

Conduite de l'Electeur de Baviere.

1645.

On loüe le zele de Monsr. de Saint Romain.

Le zele dont Monsieur de Saint Romain est porté pour les affaires publiques, & la connoissance qu'il s'y est aquise, depuis qu'il s'y est employé, lui firent oublier, passant par Brusselle, le lieu où il étoit, puisqu'avec la liberté & le courage d'un vrai Gentilhomme, il y fit sonner bien haut l'état florissant de nos affaires; & un Liegeois qui est dans le service des Espagnols ayant dit que si cette Campagne leur étoit aussi infortunée que les passées, qu'ils perdissent une bataille comme ils firent celle de Rocroy, & des Places comme celles qui ont été conquises, qu'ils ne sauroient que faire & qu'ils étoient ruïnez: à quoi ledit Sieur de Saint Romain ayant dit qu'ils devoient suivre le conseil, qui leur avoit été donné par un désinteressé, celui-là en fut avertir le Marquis de Castel Rodrigo, lequel fit faire une vive remontrance par le Sieur Roje, audit Sieur de Saint Romain qui le satisfit. Cela n'a pas laissé de donner sujet audit Marquis de faire plainte de son action, l'interpretant à un desir d'exciter un soulevement, ajoutant que s'il l'a laissé passer ç'a été pour lever tout soupçon, qu'il voulût traverser le Traité de paix. Que si pareille chose arrivoit, il ne seroit si moderé & feroit punir celui qui, sous le benefice d'un Passeport & des Preliminaires, traversant les Etats y tiendroit des discours seditieux & si prejudiciables au service du Roi son Maître, & que, pour éviter ou le mal ou l'inconvenient, il avoit résolu d'ordonner aux Gouverneurs des Places, où les Couriers, qui seroient dépêchez, soit de vous en France, ou de Sa Majesté, à Munster, aborderoient, de les faire accompagner d'un Soldat de leurs Garnisons, & qu'on eût à vous mander de commander, à ceux que vous dépêcheriez, d'aller trouver le Gouverneur de la premiere Place du Païs, pour lui faire entendre qu'ils étoient dépêchez, nous priant aussi de notre côté de donner de semblables ordres; ce que nous n'avons su desapprouver. Vous verrez son intention par le double de la Lettre qu'il a écrite à Monsieur le Nonce, qui sera jointe à celle-ci.

Monsieur d'Estrades est envoyé en Hollande.

Vous aurez su comme Sa Majesté a dépêché Monsieur d'Estrades en Hollande, & sa capacité vous doit mettre l'esprit en repos de ce qui est à faire, ne pouvant douter que tant qu'il y sera il n'y a rien à craindre. Mais lorsqu'il lui sera permis ou commandé de revenir, si Monsieur de la Thuillerie n'est prêt d'y arriver, on y envoira quelqu'un pour y soutenir les affaires.

Affaire d'Oost-Frise.

Celle de l'Oost-Frise semble empirer, on ne trouve point de disposition en Messieurs les Etats d'épouser le parti de Madame la Landgrave. Ceux qui en sont chargez se laissent vaincre ou de la poursuite qui leur est faite ou des raisons du Comte d'Embden, & croient faire beaucoup au delà de ce qu'on doit attendre d'eux, quand ils proposent que pendant une année Madame la Landgrave sera maintenue en ses quartiers & à exiger les contributions qu'on a accoutumé de percevoir, disant qu'outre la justice qu'il y a de rendre à chacun ce qui lui ap-

1645. appartient, c'eſt beaucoup faire que d'engager le Comte à defendre ſon païs, s'il étoit attaqué par l'ennemi, & que les grandes ſommes, que les Heſſiens en ont tirées, qu'ils font monter à plus de cinq millions, les devroient avoir raſſaſiez, & que déchargez des garniſons qu'ils y maintiennent pour aſſujettir le païs, ils en pourront groſſir leur armée, & ſous le bonheur de leurs armes chercher & prendre d'autres quartiers.

Cette ouverture ſe trouve un peu plus étenduë pour le tems de conſerver les Places & les Contributions, & nous l'avons expliquée accrue d'une année, & avons imaginé que faiſant une vive inſtance nous en pouvions avoir la prolongation d'une troiſieme. Il en a été parlé à Monſieur Poleun qui ne l'a pas rejetté, & comme il a promis d'en écrire à Sa Majeſté il m'a été commandé de faire le ſemblable à Monſieur de Beauregard, à ce qu'il fit un effort pour en faire contenter cette Alteſſe, qui ne doit refuſer d'y entendre voyant tout ſon voiſinage armé, & que c'eſt un long terme pendant lequel, ſi la Paix ne ſe conclut, il pourra naître de tels accidens, qu'on aura lieu de demander & d'eſperer un ſecond délai. Je donne avis audit Sieur d'Eſtrades de ce que nous pouvons conſentir, avec ordre de le tenir ſecret & d'attendre les avis du dit de Beauregard accompagné d'un ſecond, & au cas que la dite Dame en reſtât ſatisfaite, de preſſer & de pourſuivre vivement la concluſion de cet accommodement, ſous le benefice duquel le Comte d'Embden déſarmera, à la réſerve de deux ou trois Compagnies d'Infanterie. Bien entendu que ſi Dieu avançoit la Paix, qu'au jour qu'elle ſeroit publiée & acceptée la dite Dame ſe retirera desdits lieux quand même les trois années ne ſeroient pas expirées; à quoi elle ne ſauroit apporter de difficulté, ayant déclaré ne prétendre s'y maintenir que jusques à ſa concluſion.

Prétentions des Portugais. Ce ſeroit ce point qui clorroit ma Lettre ſi l'Ambaſſadeur de Portugal ne m'avoit remis un Memoire contenant trois chefs: qu'il vous fût écrit de traiter les Miniſtres de ſon Maître qui ſont à Munſter comme Ambaſſadeurs; à Monſieur de Gremonville de preſſer le Pape d'admettre ceux qui ſont à Rome à ſon audience, & en ſuite qu'il demande que Monſieur de Chigi leur rende pareil honneur que vous, & qu'il ſoit mandé à Veniſe pour exiger du Senat un pareil ordre à Monſieur Contarini. Au ſecond point déja Monſieur de Gremonville a eu les commandemens bien précis pour faire de vives inſtances envers le Pape à l'avantage du Roi de Portugal, & ſans changer les ordres établis & pratiqués par l'Egliſe, cela ne lui ſauroit être refuſé; mais on a douté ſi on devoit vous mander de vous conformer aux autres demandes du dit Ambaſſadeur. La raiſon du doute procede d'ignorer ce qui eſt à craindre de par delà, & qu'il ſeroit fâcheux que vous rendiſſiez des honneurs à des perſonnes qui ſeroient peut-être expoſez à ces mauvais traitemens que cette prétention pourroit attirer. C'eſt à vous à examiner murement ce qui eſt à faire & à leur être repondu; penetrez le ſentiment des Médiateurs ſans vous découvrir avec eux. Si la Plenipotence envoyée d'Eſpagne ſe trouve conforme à la minutte qui vous a été communiquée, ce ſera à vous à faire valoir ce que vous avez mandé vouloir induire d'une clauſe qui parle des Alliez & adherans, ſous lesquels termes vous avez eſtimé que les Portugais & Catalans doivent être entendus; conſiderez, dis-je, ſi elle ſuffit pour autoriſer les Deputez d'Eſpagne d'entrer en conference avec eux, & ſi elle ſe peut étendre jusques à ce point de reconnoître le dit Roi de Portugal, pour avoir droit d'avoir des Députez à l'Aſſemblée. 1645.

Touchant les Catalans. Touchant les Catalans, ils ſont ſujets de cette Couronne, & c'eſt à nous à maintenir leur droit par le nôtre. Jusques à ce que vous ayez répondu ſur ce point, nous demeurerons en des termes generaux avec l'Ambaſſadeur de Portugal, qui ſe flatte de croire que nous aurons eu ordre précis & déterminé, diſant que quand bien les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche leur refuſeront de pareils honneurs, que cela ne bleſſe point la dignité de ſon Maître, parce qu'ils ſont ennemis; mais qu'elle eſt ravallée & rendue douteuſe ſi la France & la Suede ne le leur accordent. Je ne veux point interpoſer mon jugement ſur la matiere, je vous l'envoye toute informe & je n'ai qu'à vous prier de nous faire promtement réponſe ſur ce fait, ajoutant que vous ne tarderez pas à la recevoir ſur toutes vos Dépêches. Je ſuis &c.

LETTRE

à Meſſieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN.

A Paris, du 26. Fevrier 1645.

On ne reçoit point de leurs nouvelles. On a grande impatience de ſavoir l'état des affaires. La Cour envoye des Sauvegardes pour l'Evêque d'Osnabrug & pour le Comte de Naſſau. Avantage remporté par les Eſpagnols. Inſtances des Portugais pour leurs Miniſtres à Munſter. La Cour accorde Paſſeport aux Galeres de Sicile.

MESSIEURS,

Il pourroit être que vous & moi attendrons les Lettres, les uns des autres, & vous m'avez mandé que le retour de l'un de vous, Meſſieurs, à Osnabrug, ſeroit le que le Courier que j'ai auprès de vous ſeroit dépêché. Jusques à ſon arrivée j'ai inſiſté que l'on tardât Monſieur de Saint Romain. Par votre Lettre du 11 de ce mois j'ai vû que vous étiez rejoints & que vous vous diſpoſiez à écrire. J'en ai donné compte à qui je le devois, afin que les impatiences qu'on a de ſavoir ce que vous aurez réſolu diminuent par l'eſperance d'en être bien-tôt éclaircis. Ce ſera ſans doute ledit Sieur de Saint Romain qui vous portera la réponſe de la Dépêche qui ſera apportée par Heron, comme de celle dont vous l'aurez chargé. *On ne reçoit point de leurs nouvelles.* *On a grande impatience de ſavoir l'état des affaires.*

Avec

1645.

La Cour envoye des Sauvegardes pour l'Evêque d'Osnabrug & pour le Comte de Nassau.

Avec celle-ci vous recevrez les Sauvegardes que je vous avois promises pour Messieurs les Comte de Nassau & l'Evêque d'Osnabrug. Il seroit injuste que s'employant pour la Paix ils ressentissent la violence de la Guerre, & l'on est persuadé sur les Lettres que vous avez écrites, qu'ils sont bien intentionnez pour l'avancer. Si se preparer à faire fortement la guerre & à nous moyenner des avantages dignes de ceux que nous avons remportez ces deux dernieres campagnes, c'est s'y occuper, les ennemis n'ont rien à nous reprocher;& de leur côté ils employent le même artifice; nous verrons à qui il reussira mieux. Si de la justice de la cause & des apparences on peut juger, la nôtre est gagnée, & certes avec raison, puisque nous ne désirons ces choses que comme des moiens pour parvenir à cette derniere fin.

Avantage remporté par les Espagnols.

Les Espagnols feront sonner bien haut la prise du Marquis de Themines, celle de trois Capitaines de Navarre, d'autant d'autres Officiers & la deroute de deux cens Soldats. Ils me font souvenir de ces gens qui ont aquis peu d'honneur, font parade de peu de chose & tapissent leurs Palais de quelques Enseignes qu'ils ont gagnées, oubliant le grand nombre des leurs dont les Eglises sont enrichies. Pour un Mestre de Camp & trois Capitaines, nous avons un si grand nombre de leurs Officiers & Soldats que nous avons peine à les garder. C'est ce que j'aurois à vous écrire s'il ne m'étoit ordonné de vous dire que l'Ambassadeur de Portugal continue à presser que les Ministres de son Maître, qui sont à Munster, soient reconnus pour Ambassadeurs du Roi & qu'on leur accorde les Passeports, qui leur y assurent leur sureté. Je lui ai dit qu'il étoit difficile que l'affaire fût proposée, & qu'il jugeât de la difficulté de la résoudre; parceque vous ne traitiez que par l'entremise des Médiateurs qu'il faudroit une fois, rendre capables du droit de son Roi: & pour vous decharger, & nous aussi, je voulois lui insinuer qu'il falloit faire des diligences à Rome & à Venise, afin que le Pape & le Senat le reconnussent tel: & sans avoir assuré par cette voye l'execution de la prétension, je jugeois qu'il auroit bien de la peine à l'établir. Pourtant comme je lui ai promis de vous faire souvenir de ce qui vous avoit été écrit à ce sujet, je m'en aquitte & de mon devoir, ajoutant que vous alliez si mesurez à cette ouverture qu'elle n'en puisse faire naître une à rompre l'Assemblée. J'attens une réponse à ma precedente sur ce sujet, & ce que vous estimez qu'on lui puisse dire pour allentir sa poursuite. Je crois que les termes apposez par vos soins dans la Plenipotence des Espagnols lui donnent cet avantage, ou ce désavantage à ceux-là, qu'ils déclareront qu'ils ne veulent point traiter la Paix. Enfin à tort ou à droit il est persuadé que la Paix generale ne se peut faire que le Portugal n'y soit compris, qu'il ne s'agit pas du droit de la Couronne, mais des limites des Etats, & d'établir la Paix entre deux Princes voisins qui sont en guerre.

Instances des Portugais pour leurs Ministres à Munster.

La Cour accordé passeport aux Galeres de Sicile.

Je m'étonne de ce que vous penserez en lisant ma Lettre, & suis certain que vous ferez valoir la bonté dont Sa Majesté a usé, accordant passeport aux Galeres de Sicile qui portent en Espagne le Marquis de los Valbases, & même consenti que celle sur laquelle il est embarqué, avec sa femme & ses enfans, puisse, en cas de fortune, prendre abri dans nos Ports. Pour les autres, elles n'y trouveroient pas la sureté qu'ils pourroient prétendre, & pour la leur donner il ne seroit pas juste de hazarder celle des Places. Je suis &c.

1645.

LETTRE
à Messieurs
D'AVAUX, ET SERVIEN,
à Monsieur le Comte de
BRIENNE.

Du 30. Fevrier 1645.

Ce qui se passe dans la communication des nouveaux Pouvoirs. Leur Conference, ou celle de Monsieur d'Avaux avec les Ministres de Suede touchant les nouvelles propositions, & avec quelques Députez de l'Empire. L'Armée Suedoise entre en Boheme. Les Suedois cherchent à complaire aux Etats de l'Empire. Les Suedois souhaittent la Conclusion de la Paix. On projette une Ligue avec les Princes d'Allemagne. Les Ministres Suedois promettent à ceux de France une inviolable fidelité. Affaires de Monsieur de Pescheritz Emissaire des Espagnols envers Monsieur Salvius. Pour servir d'excuse à Monsieur Salvius. Sur les affaires d'Angleterre. La Suede a des pratiques en Ecosse & en Angleterre. Touchant le mariage du Roi de Pologne. Affaires d'Oost-Frise. Défauts qu'on observe dans les nouveaux Pleinpouvoirs des Espagnols. Les Ministres François ne sont pas d'accord sur le tems de commencer la Négociation avec les Imperiaux. Ils donnent un écrit aux Médiateurs pour justifier leur conduite. Raisons de Monsieur Servien pour maintenir son opinion de donner une nouvelle proposition pour avancer la Paix. Raisons de Monsieur d'Avaux. Touchant le traitement des Députez des Etats Generaux, & des autres de l'Em-

1645.

l'Empire, & du Ministre de Savoye. Plaintes des Ecclesiastiques en Allemagne. On observera la Conduite des Imperiaux touchant le Ceremoniel. Touchant le fait du Cardinal de Valence, & les Affaires de Savoye. Complaisance de la Reine pour les Domestiques des Ministres d'Espagne à Munster. Leur entretien avec les Médiateurs, & nouvelle brouillerie entre eux. Ils présentent aux Médiateurs leurs Ecrits cachetez.

MONSIEUR,

Ce qui se passe dans la communication des nouveaux Pouvoirs.

NOus aurions redépêché ce Courier au tems marqué par notre précedente du onze de ce mois, si nous n'avions estimé devoir differer de quelques jours afin de vous rendre compte de ce qui se seroit passé en la communication des nouveaux Pouvoirs de nos Parties; de quoi nous remettons le recit à la fin de la présente, puisque dans le tems que nous la commençons, il nous reste de voir quelles conclusions prendront Messieurs les Médiateurs sur les notables défauts que nous leur avons représentez en celui des Espagnols; car pour l'autre des Imperiaux, il n'y a rien du tout a redire.

Leur Conference ou celle de Mr. d'Avaux avec les Ministres de Suede touchant les nouvelles propositions.

La premiere partie de cette Dépêche sera donc une suite de celle qui vous fût portée par Monsieur de Saint Romain, laquelle vous marquoit le prochain Voyage de l'un de nous à Osnabrug, tant pour communiquer aux Ambassadeurs de Suede les projets de nos nouvelles propositions, que pour leur faire trouver bon que nous les donnassions en la forme que nous les avons envoyez.

Après vous avoir dit en gros que celui-là y fût par eux reçû, traité & honoré avec toutes les plus avantageuses demonstrations qu'il pouvoit desirer pour le respect du Roi, nous y ajouterons en détail que la communication leur ayant été faite par une simple lecture dont on les fit contenter, quoique d'abord ils l'eussent demandée par écrit, leur sentiment fut, sur celle qui touchoit l'Allemagne comme les regardant le plus, que ce n'étoient plus des complimens qui produiroient aucun bon effet, d'autant leur sembloit-il, que pour bien négocier la Paix, il faudroit passer les conditions, du moins en termes generaux; que toutefois il n'étoit pas encore tems d'en venir là pour raison de l'absence de la plûpart des Princes & Etats de l'Empire, & de la resistance de ceux qui sont présens qui conseillent d'en attendre au moins un plus grand nombre. Comme ç'a toutefois été sur cette consideration-là qu'ils ont fondé leurs difficultez d'entrer en matiere, ce fut aussi le point le plus debattu avec eux, en leur remontrant sur toutes choses que le retardement qui en procédoit est d'égal préjudice aux deux Couronnes, & peut donner lieu à leur susciter de nouveaux ennemis, ainsi qu'on s'en peut apercevoir par la Ligue dont on parle en Italie; & ce fut fort à propos que Monsieur Salvius s'étoit par un précedent laissé entendre qu'ils avoient eu avis d'une Intelligence & Union secrette du Pape avec Monsieur le Prince Thomas, à quoi il avoit encore l'œil; & là-dessus il leur fut vivement remontré combien d'autant plus il importoit de commencer la négociation de Paix, afin d'ôter au Pape le pretexte sur quoi il pourroit former des desseins contraires à nos intentions. Mais parce qu'ils sont de ceux qui regardent le profit en ce qui les touche de plus près, ils persistent en leur premiere visée, & ce avec tant de perseverance en leurs sentimens, que deux reprises de Conferences de plus de trois heures chacune ne furent presque employées de part & d'autre qu'à soutenir chacun son opinion. Monsieur de Rorté, qui fut toûjours present à tout, rendoit bien la partie égale de deux contre deux, mais celle de Messieurs Oxenstiern & Salvius se trouva puissamment assistée par les Députez de Hesse, & d'autres Princes qui ont affection & interêt avec les Couronnes Alliées, & tous ces gens-là étans consommez au maniement des affaires d'Allemagne, il fut mal aisé de resister à nos amis qui rendent à un même bût que nous, & desquels en outre nous avions besoin pour y parvenir. 1645.

Ce fut donc par eux que les Suedois se trouvans pressez, se remirent habilement, en disant qu'à toutes extremitez il étoit à propos d'en avoir leur consentement, & qu'il ne faut esperer que les deux Couronnes & les Etrangers seuls fassent quelque chose de solide en Allemagne sans le concours des Princes & Etats de l'Empire: & comme ce fut au point de ménager l'agrément de ces Députez, ils firent tous de fortes remontrances pour cet effet, priant néanmoins avec grand soin qu'ils ne fussent point du tout nommez, parce que, si on les faisoit auteurs de ce conseil, ce seroit ruiner le credit qui nous sera necessaire pour seconder ci-après leurs actions générales.

Et avec quelques Députez de l'Empire.

Celui de Madame la Landgrave de Hesse ajoûta en particulier un extrait de Lettre venuë de Cassel dont nous vous envoyons la copie, & celui de Lunebourg représenta aussi entre autres choses que ni lui ni les autres qui se voyent à Osnabrug, en petit nombre, n'oseroient pas encore se découvrir, mais que si les deux Couronnes laissent venir ceux des Electeurs & des Villes, ils ont ordre alors de parler comme personnes privilegiées, & de se transporter aussi à Munster, resolus d'agir tous ensemble avec autorité; qu'il faut au reste aider leur foiblesse présente puisqu'elle est accompagnée de bonne intention. Vous comprendrez assez de quelle sorte les Suedois sont attachez au sentiment de ne point entrer au Traité sans les Allemands, combien peu ils en hesitent & tiennent nos raisons foibles, quand vous saurez que Monsieur Salvius ne doute pas même de dire qu'il n'y a que les ennemis qu'il faut rendre coupables des justes causes de ce retardement. Qu'importe, disoit-il, que les ennemis nous en accusent ou fassent du bruit, tout cela est à mépriser, & il faudroit leur répondre, quand ils crient que nous ne voulons point de Paix, si fait nous la voulons, mais nous voulons vous battre auparavant. Il est à remarquer qu'en même tems que les Ambassadeurs de Suede parlent ainsi, leur armée entre en Boheme.

L'Armée Suedoise entre en Boheme.

Les Suedois cherchent à complaire aux Etats de l'Empire.

Il est certain toutefois que l'on ne s'est nullement aperçu que ce soit la cause pourquoi ils reculent, mais ils cherchent fort à complaire aux Etats de l'Empire, & presseront ce dessein-là sur l'opinion qu'ils pourroient aquerir le titre de bons Pacificateurs; & comme ils vont à leurs fins sans se mettre guere en peine par quel chemin ils y arriveront; tout ce que l'on a pû faire a été qu'ils semblent se restraindre a l'arrivée des Ambassadeurs de Mayence & de Brandebourg,

&

1645. & des Députez du Cercle de Franconie. Ils se fondent pour les deux premiers sur le Traité préliminaire, & sur la déclaration même de l'Empereur, lequel avouë que les Electeurs doivent être en part à cette Négociation avec lui, que c'est à cette fin que Mayence & Brandebourg ont été nommez pour intervenir à la Négociation d'Osnabrug, & partant ils maintiennent que par la confession propre des Imperiaux, & suivant la teneur dudit Traité préliminaire, l'Assemblée d'Osnabrug n'est pas complette, & qu'ils ne peuvent agir legitimement avec l'Empereur seul. Quant au Cercle de Franconie ils conseillent d'en attendre les Députez pour le bien des deux Couronnes, & en cela il semble qu'il n'y a point de faction de Religion, puisque ce Cercle est composé de Princes & Etats Catholiques aussi bien que de Protestans. Ce n'est pas que d'ailleurs ces deux Messieurs n'ayent donné assez de sujet d'ombrage par la grande partialité qu'ils ont pour leur Religion, l'envie de l'avantager par le Traité paroit assez quand ils se laissent entendre que l'équilibre des deux Religions seroit la fureté de la Paix, qu'il faudroit aussi l'introduire dans le College Electoral, partageant les voix également des Catholiques & des Protestans; que sans cela l'Empereur sera toûjours le Maître dans le dit College, qu'il seroit expedient de faire aussi le même dans la Chambre de Spire & dans le Conseil de l'Empire qui est auprès de l'Empereur, & qu'il est facheux que ceux de leur Religion soient éloignez tant de l'un que de l'autre depuis le Regne du deffunt Empereur. Par cela & par divers autres discours privez de Monsieur Salvius, il paroît quelle est son humeur particuliere aussi bien que leurs pensées en géneral, mais ce sera à nous à s'en prendre garde en tâchant d'y aporter le remede & le temperament, quand tout de bon ils voudront mettre en avant telle proposition.

Pour revenir à leur dessein de dilayer, nous ne pouvons pas dire que pour cela ils ne soient très affectionnez pour la Paix, bien que Monsieur Contarini en prenne une toute autre opinion, enquoi nous croyons certainement qu'il se mécompte. Ce n'est pas une des moindres marques qu'ils vont du bon pied, de ce qu'ils ont résolu d'écrire fortement à Madame la Landgrave de Hesse, comme croyans bien que c'est delà principalemenr que vient la cause du retardement, & néanmoins pour ne la lui pas imputer toute entiere, il est certain que les Députez de Mekelbourg, Brunswik, Lunebourg, & des Villes Anseatiques ont fait pareil office, & les mêmes considerations que ceux de Madame la Landgrave, desirans d'être tous en plus grand nombre pour s'entre-favoriser davantage. Ils demeurent d'autant plus fermes dans leurs sentimens sur l'attente qu'ils voyent un ébranlement de divers autres, pour venir mêmes en personnes, comme le Duc Guillaume de Weymar & le Prince d'Anhalt, & nous pouvions ajoûter aux Lettres qu'ils ont de plusieurs endroits la copie de celle que nous avons aussi n'aguere reçuë, tant du Cercle de Suabe, que de la Ville de Francfort, lesquelles signifient bien les bonnes résolutions & specialement la premiere exprimée en termes exquis des sentimens qui semblent devoir être encore meilleurs.

Les Suedois souhaitent la conclusion de la Paix.

Il ne faut pas omettre en vous disant que la Suede ne paroît pas repugner à la Paix, de vous referer ce qui a été remarqué à Osnabrug fort manifestement, que Monsieur Oxenstiern a un très-grand desir d'avancer le Traité pour diverses raisons particulieres, desquelles il s'est ouvert, fondées sur le changement arrivé en Suede, la Reine ayant pris en main le gouvernement; parceque son interêt seroit d'y être au plûtôt pour y faire sa Cour & se rendre agréable, afin d'être favorisé dans le dessein qu'il a pour la charge de Chancelier qu'a son Pere, lequel étant vieil & caducque, il importeroit au fils d'être auprès de lui pour se prévaloir de son crédit & autorité pendant qu'il vit; sachant bien qu'après sa mort il n'y auroit point d'aparence pour lui d'y parvenir; bref quand on lui parle de la Paix, ces considerations qui lui sont toûjours présentes comme importantes à sa fortune, lui font dire librement que personne n'a plus d'interêt que lui qu'elle se fasse promtement. 1645.

On projette une Ligue avec les Princes d'Allemagne.

Après avoir bien débattu avec les Ambassadeurs de Suede le point qui touche le delai du Traité, il fût passé à celui de sa fureté par le moyen d'une Ligue que nous estimons nécessaire de faire avec les Princes d'Allemagne, de quoi ils demeurent bien d'accord, mais en y ajoûtant un si cela se peut; car ils trouvent beaucoup de difficultez, & disent que les Princes n'oseront se liguer contre l'Empereur, que ceux qui ont suivi son parti n'y voudront pas entendre, & que quand pour quelque interêt present ils y auroient consenti, ils ne l'executeroient pas; que la vraye & principale fureté de la Paix, consiste en la continuation de l'Alliance entre les deux Couronnes & leurs amis & Confederez en Allemagne, & en la retention des bonnes Places en la Pomeranie & sur le Rhin. Il leur fut remontré que l'on pourroit encore ajoûter la dite union des Princes entre eux pour la durée de la Paix, & qu'ils prendroient les armes contre ceux qui la voudroient troubler; ainsi sous ce terme géneral, sans nommer l'Empereur ou autres Princes, ils pourroient legitimement s'obliger ensemble à la manutention du repos public de l'Empire.

Les Ministres Suedois promettent à ceux de France une inviolable fidelité.

Voila, Monsieur, ce qui s'est passé au regard du Traité géneral. Quant à la plainte des pourparlers particuliers de Pescheritz, dans laquelle on ne manqua, comme encore dans celle des pratiques en Angleterre, de leur faire remarquer une toute autre sincerité envers eux de notre conduite, ayans pris garde à leur communiquer les moindres choses pour ne leur pas donner d'ombrage; ce qui fut expliqué en detail afin de faire plus d'impression, comme en effet ils le reçurent avec agrément, & promirent que toute sorte de fidelité de leur part se trouveroit en l'observation de l'Alliance, mieux qu'ils ne firent au commencement de ce Pescheritz, & continuerent bien à recevoir toûjours de la même sorte le petit reproche qu'on leur faisoit, lui donnant des noms de mocquerie, & le figurant comme un homme qui ne cherche que de l'argent, avec conseil que nous lui fissions aussi quelques gratifications pour savoir de lui quelque chose, puisqu'il se fourre partout, & qu'il a de bons avis, avec cet avertissement qu'il sera de tous côtez. Mais comme il fut reparti que ces gens-là servent quelquefois à porter parole, sonder & tenter une affaire, laquelle peut après être mise en meilleures mains, Monsieur Salvius conta un peu plus serieusement tout ce qui s'étoit passé, il dit que dès la premiere fois qu'il vint en cette Ville de Munster, (en quoi nous remarquons que Monsieur le Cardinal qui nous en écrivit incontinent, avoit été fort ponctuellement averti) Pescheritz lui fit entendre adroitement qu'il s'étoit trouvé avec les Ambassadeurs d'Espagne, qui avoient parlé fort honnêtement du dit Sieur Salvius, & que s'il ne vouloit point être inconnu, ils l'iroient visiter, que

Affaire de Monsieur de Pescheritz Emissaire des Espagnols envers Monsieur Salvius.

1645.

que Monſieur Salvius lui demandant s'il avoit charge de lui dire cela, il repondit que non, mais que par occaſion il lui faiſoit raport de la haute eſtime, en laquelle il eſt auprès desdits Ambaſſadeurs; qu'enſuite Peſcheritz lui témoigna la grande diſpoſition des Imperiaux & des Eſpagnols à la Paix, & donna aux François la cauſe du retardement, ajoûtant que ſi la Couronne de Suede vouloit, il y auroit moyen de terminer la guerre à ſon contentement; qu'à cette parolle Monſieur Salvius lui toucha de la main ſur l'épaule, & lui dit, Monſieur le Colonel (car il l'a été) croyez-moi, ne vous ingerez point des affaires de ces Meſſieurs-là, je les honore fort auſſi, mais je ne m'y fierois pas d'un poil, ce ſont les termes qui ont leur grace en Allemagne. Peſcheritz voulut repliquer, mais l'autre lui ferma la bouche.

Pour ſervir d'excuſes à Monſieur Salvius.

Monſieur Salvius dit pour ſes défenſes qu'ayant reçu ce diſcours avec mépris, & n'y ayant pas depuis ſongé, puiſque l'affaire n'avoit eu aucune ſuite, il avoit négligé de nous en parler, & promit d'en uſer autrement à l'avenir en pareille occaſion. Monſieur Oxenſtiern l'a encore rejetté plus loin, & dédaigné la perſonne de cet homme pour une telle entrepriſe, proteſtant que Peſcheritz ne lui avoit jamais parlé que pour impetrer quelque emploi dans l'armée de Suede, outre pluſieurs nouvelles qu'il lui communique, par où l'on peut remarquer l'extravagance de cet homme, ou bien qu'ayant été rebuté par Monſieur Salvius, il n'a pas oſé faire les mêmes ouvertures à Monſieur Oxenſtiern. Il leur fut donné à connoître que nous avions ſû l'affaire de chez Saavedra même, ce qui fut dit afin qu'ils ſachent qu'en continuant l'on pourroit être averti.

Sur les Affaires d'Angleterre.

Le point de la Ligue que l'on dit avoir été par eux propoſée au Parlement d'Angleterre fut touché plus ſerieuſement. Ils deſavoüent cette négociation, ou declarent du moins qu'ils n'en ſavoient aucune choſe, & qu'ils ne la croyent pas. Mais comme on ne ſe tint pas à cette premiere reponſe, & qu'on revint pluſieurs fois à la charge avec temoignage de quelque reſſentiment, ils avoüerent qu'un certain Ecoſſois, nommé Motty, a paſſé de Suede en Angleterre, & qu'il peut bien avoir été chargé de quelques complimens, mais qu'aſſurément ils n'ont eu aucun avis, & ne trouvent point aparence qu'il y ait eu ordre de propoſer une Ligue défenſive. Il leur fut repréſenté combien ce nouvel engagement bleſſeroit l'Alliance, que la guerre de Dannemark n'avoit déja que trop diviſé leurs forces, que ſi elle a été excuſée, ou plûtôt tolerée ſur la neceſſité pour les raiſons qu'ils ont fait repreſenter à la Cour, celle-ci ne recevroit point du tout d'excuſe, & deſobligeroit même le Roi pour la proximité qui eſt entre Sa Majeſté & le Roi d'Angleterre, & pour d'autres interêts. Monſieur Oxenſtiern demeura ferme à nier conſtamment qu'il fût rien davantage que le contenu ci-deſſus, mais dans une viſite particuliere Monſieur Salvius ayant encore été preſſé ſur ce ſujet, ſe laiſſa encore entendre confidemment que cet Officier Ecoſſois a fait quelques ouvertures pour maintenir & augmenter la bonne intelligence qui eſt de longue main entre eux, que ce n'eſt à autre intention que pour empêcher que le Roi d'Angleterre ne puiſſe envoyer des Vaiſſeaux de guerre qu'il a fait eſperer au Roi de Dannemark.

La Suede a des pratiques en Ecoſſe & en Angleterre.

Nonobſtant cette confiance, il ſemble à celui qui a parlé à Monſieur Salvius qu'il n'a pas encore tout dit, vû même que la Suede a toûjours eu ci-devant de grandes pratiques en Ecoſſe & en Angleterre, pour le fait de la Religion. Monſieur le Chancelier Oxenſtiern, & feu Monſieur Bannier ont eu beaucoup de part aux preſens mouvemens d'Angleterre, & cela donne ſujet de croire que la Suede les fomente encore aujourd'hui. La concluſion fut qu'ils en écriroient à Stokolm afin de nous en pouvoir éclaircir davantage. 1645.

Monſieur Oxenſtiern montra une Lettre de Monſieur de Ceriſantes, faiſant mention de la même plainte qui lui a été faite par Monſieur le Cardinal. Ce qui vient bien à propos pour autoriſer davantage le ſentiment qu'on leur en témoignoit. Ils ont comme laiſſé voir que toutes ces plaintes rallentiront le deſſein qu'ils auroient pu former de ce côté-là, voyant qu'on le prend ſi à cœur. Nous avons fait part à Monſieur de Sabran d'une partie de ce que deſſus, pour lui donner moyen de penetrer au lieu où il eſt, en cas qu'il y demeure davantage.

Touchant le Mariage du Roi de Pologne.

Pour ce qui eſt du Mariage du Roi de Pologne, on leur a repreſenté que le Roi n'a pas pu ſe diſpenſer d'en faire parler, mais que cela ne les obligera nullement, & que même on a tiré parole du dit Roi de Pologne, qu'il ne s'offenſera point d'un honnête refus, qu'à ce défaut il ſonge à prendre femme en France, qu'en un mot l'on ne l'entretient que pour le tenir toûjours dans la Neutralité, & le rendre même favorable, s'il ſe peut, à la cauſe commune, dans laquelle les interêts des Suedois ſont compris. Ils ont repondu comme ne croyans pas que ce mariage ſe puiſſe faire, & ne ſe ſont pas oppoſez à ce que l'on en faſſe quelques propoſitions de la part de la Reine: bien voudroient-ils que ce fut ſans éclat, & ne faire une demande formelle, car il leur ſemble que le nom & l'autorité de Sa Majeſté porte quelque engagement, & ont temoigné par leur contenance que l'on auroit bien pu s'en paſſer. Ce n'eſt pas auſſi qu'ils y ayent reſiſté, enſorte qu'ils s'en tiennent deſobligez ſi on le fait, ils ont ſeulement montré qu'ils ſeroient plus aiſes que l'on ne le fît pas.

Affaires d'Ooſtfriſe.

Les avis que nous avons de Monſieur d'Eſtrade ſur ce qui ſe paſſe en l'affaire d'Ooſtfriſe, ne ſe raportent pas aux bonnes intentions & diſpoſitions que Monſieur le Prince d'Orange avoit temoigné pour ſon accommodement. Il en a été parlé aux Ambaſſadeurs de Suede, & on leur a fait trouver bon d'agir conjointement avec nous pour le dit accommodement, ils en ont écrit en fort bons termes, tant à Monſieur le Prince d'Orange qu'à Meſſieurs les Etats, & de peur que leurs Lettres ne ſe perdent, ou ne ſoient ſupprimées, comme ils croyent que d'autres precedentes le furent l'été dernier, ils ont envoyé celle-ci au Sieur Spiring Reſident de Suede à la Haye, avec charge de l'accompagner d'offices convenables.

Défauts que l'on obſerve dans les nouveaux Pleinpouvoirs des Eſpagnols.

Maintenant M. nous viendrons au fait des nouveaux Pouvoirs, & nous dirons que nos Parties, après avoir paſſé plus de quinze jours au delà du terme qui avoit été ſtipulé pour les raporter, ſans nous faire ſavoir qu'ils euſſent les leurs, nous découvrimes qu'ils prétendoient, auparavant les montrer, nous forcer à donner une autre propoſition. Lorſque nous en voulûmes ſavoir la verité de Meſſieurs les Médiateurs, ils eurent de la peine à s'en expliquer nettement, & nous dirent enfin, étans preſſez de nous, qu'il eſt bien vrai qu'on y avoit voulu aporter cette condition, mais qu'ils ne l'avoient pas voulu accepter ni s'en charger en cette forme pour nous la faire ſavoir, que toutefois ils ne pouvoient pas ſe diſpenſer de nous re-

1645. renouveller leurs instances pour nous disposer à passer plus outre dans la Négociation, & à faire quelque nouvelle ouverture, ce que nous jugeames devoir differer à une autre fois, & nous contentâmes de leur faire comprendre l'iniquité & l'extravagance d'une telle condition qui choquoit la dignité du Roi, ensemble la Justice & la Raison, en voulant nous faire acheter ce à quoi ils étoient obligez, & mettre à prix une piece qui, comme fondamentale du Traité, doit selon l'ordre en préceder avec franchise tous les autres actes.

Ils furent contraints d'accomplir ce dont eux-mêmes étoient en demeure, & de faire paroître au jour que le blâme, qu'ils pensoient nous donner du retardement du Traité, retombe bien plus justement sur eux; mais de ceci nous exceptons les Imperiaux, puisque Messieurs les Imperiaux nous ayans envoyé l'original de leur Pouvoir, nous le trouvâmes si conforme à la minute, que nous n'en fimes pas seulement tirer la Copie, nous étant assez de celle qui nous étoit demeurée du projet concerté, laquelle nous vous avons envoyée en son tems; ce qui nous devroit aussi dispenser d'en joindre ici une autre, si ce n'étoit pour vous la remettre en main sans vous laisser prendre la peine de la faire chercher, en cas que l'on eût envie de la revoir.

Passans donc à l'examen de celui des Espagnols, nous y avons remarqué trois défauts fort essentiels & speciaux, outre & par dessus le géneral, de n'être pas conforme à ce qui avoit été convenu par l'entremise des Médiateurs, après avoir été debattu de point en point entre les Parties qui l'ont signé & consigné en leurs mains pour l'assurance de la bonne foi qui se garderoit en l'accomplissement de ce qu'elles promettoient, comme nous nous en sommes ponctuellement acquitez & ensuite les Imperiaux.

Le premier défaut fait un singulier préjudice à la dignité du Roi, en ce que le titre de Serenissime est donné deux fois à l'Empereur, & une fois celui de Sa Majesté, là ou le Roi, non plus que la Reine, ne sont denommez que tout simplement, & peut-on dire que c'est avec mepris sans l'addition de ces termes de *mui caro y amado*, laquelle differe encore en ce qu'étant mis aussi pour l'Empereur, la repetition de *a mui caro y mui amado* y est toute entiere. Nous n'avons pas manqué de faire nos réflexions sur cette varieté, n'étant pas raisonnable d'en souffrir aucune qui tire leurs Majestez du pair avec l'Empereur, hormis en ce qui est de la précedence que de longue main on a voulu tolerer, sans qu'elle porte avec soi aucune superiorité, l'égalité au reste demeurant toûjours en son entier: & ce défaut nous semble d'autant plus desobligeant & affecté, que ces differences avoient été concertées ici en traitant de la reformation des Pouvoirs, ensorte que les Espagnols furent obligez de donner les mains, & de se soûmettre à ce que l'Empereur & le Roi fussent traitez également, comme il paroit par la minute qui en fut lors arrêtée.

Le second défaut passe la Ceremonie, & donne dans une autre conséquence très-prejudiciable à la sureté de ce que nous aurions à négocier; c'est qu'à l'endroit où la faculté de traiter & conclure la Paix est donnée, vous verrez par la clause rayée dans la Copie-ci jointe, que le Duc de Medina de las Torres, & le Comte de Peñaranda y sont nommément specifiez, & les trois autres entendus seulement sous un terme, *Colleccion de los demas Plenipotenciarios* c'est-à-dire, le Concours des autres Plenipotentiaires, en quoi il se rencontre une ambiguité qui ne se peut souffrir en une partie si essentielle; car en faisant la construction on ne sauroit comprendre si ces paroles *o por uno dellos*, c'est-à-dire, ou pour chacun d'eux, mises immédiatement après celles de *los demas Plenipotenciarios*, des autres Plenipotenciaires, se doivent raporter à l'un des trois Députez qui sont désignez sous un nom commun, ensorte que le sens de cet article soit que l'Evêque de Bois-le-Duc, ou Saavedra, ou Brun pourront faire la Paix entre les susdits Duc & Comte, de dire aussi que les dites paroles, *o por uno dellos*, se doivent entendre de tous les cinq. Il n'y a point d'aparence que le Roi d'Espagne ait l'intention de laisser entre les mains du seul Saavedra ou de Brun, tout le pouvoir de conclure une affaire de telle importance, si les autres n'y étoient pas presens, comme il pourroit arriver, & que de cette heure il en manque trois. L'on seroit hors de cet embarras, si la clause avoit porté que tout ce qui sera fait par le Duc de Medina de las Torres, le Comte de Peñaranda, l'Evêque de Bois-le-Duc, Saavedra & Brun, ou par l'un ou deux d'iceux, en l'absence, maladie ou empêchement des autres, & nous ne desavouons pas que cette clause se pourroit interpreter en la meilleure part, si nous avions affaire à des gens qui allassent nettement en besogne, & n'eussent de tout tems fait voir un esprit captieux dans toutes leurs négociations. 1645.

Sur la plainte que nous en avons faite à Messieurs les Médiateurs, ils ont bien cherché quelque explication favorable, mais nous leur avons fait avoüer que s'il s'en peut admettre une bonne, il s'en peut aussi donner une contraire, & qu'en des matieres de telle importance, il faut éviter les obscuritez.

Le troisiéme défaut que nous avons observé est en la datte, celle dont nous étions demeurés d'accord n'ayant pas été mise, d'où s'ensuivroit que tout ce qui se seroit fait en vertu du premier Pouvoir demeureroit invalide: convention par où il a été dit expressement que l'on tiendroit la premiere datte, comme il s'est observé du côté de l'Empereur & du nôtre. Que si en Espagne on a consideré la nomination de trois nouveaux Plenipotentiaires, cela ne veut rien dire, puisque l'on peut presumer que le Roi d'Espagne, ait eu l'intention dès le commencement du titre d'Ambassadeurs extraordinaires pour Medina de las Torres, & Peñaranda parce-qu'il n'est question dans le Pouvoir que de celui de Plenipotentiaires. Il est certain encore que Saavedra & Brun furent les premiers d'avis de garder l'ancienne datte sans quoi leur proposition de Paix, dont ils ont fait tant de bruit, est annulée, & voila comme le Compromis touchant la reformation des Pouvoirs, & en somme tout ce qui s'est traité jusqu'à present est inutile.

Les Médiateurs nous ont avoüé qu'ayans remarqué ces défauts, & eux & les Espagnols avoient écrit en Espagne sur ce sujet.

Ils nous proposerent pour expedient de traiter en vertu de la premiere Procuration, & que Saavedra donneroit une promesse de faire venir un autre Pouvoir en forme, dans laquelle promesse seroit inserée copie de la Lettre que le Roi d'Espagne lui a écrite, & dont ils nous ont fait voir l'extrait, par où il est dit en termes exprès avoir ordonné que le Pouvoir lui fût envoyé, conformément à ce qui avoit été convenu à Munster, sans autre difference, sinon qu'au lieu que ci-devant il en avoit donné un particulier à chacun de ses Plenipotentiaires, à present il les a tous fait comprendre dans un seul, changement

1645. ment qui ne nous importe de rien, & sur lequel nous n'avons aussi fait nulle réflexion, mais ils n'ont pas fort insisté à nous faire accepter cet expedient, nous ayans assez fait connoître qu'ils sont mal satisfaits comme nous. Nous n'avons pas manqué de leur exagerer de notre part le mépris que les Espagnols ont fait de leur médiation; seulement ils nous demanderent si cependant nous demeurerions sans rien faire, à quoi nous répondimes que cela meritoit bien d'y penser. Notre opinion va néanmoins à ne point accepter cette nouvelle obligation des Espagnols; pour ne point perdre notre avantage, & comme à cette demande ils ajoûterent celle de savoir si cette difficulté qui se trouve avec les Espagnols, nous empêcheroit de travailler avec les Espagnols ayant fait voir un autre Pouvoir, & cela sans nous engager à conclure un Traité avec les Imperiaux seuls, nous avons cru aussi que la jalousie que les Espagnols en prendront, sera un plus puissant moyen pour hâter l'envoi du Pouvoir aux termes qui sont nécessaires, sans nous fier à une seconde obligation de Saavedra & Brun, qui n'ont pas grand crédit en leur Cour comme nous le voyons bien. Il est vrai que le principal motif de notre résolution vient des ordres qui nous ont été envoyés de faire quelque chose avec les Imperiaux, pour donner ombrage aux autres. A ce respect des intentions de la Cour nous avons aussi ajoûté la consideration de Messieurs les Médiateurs qui nous y ont convié, mais avec cette reserve que nous avons bien remarqué, qu'ils ne veulent être connus pour Auteurs de cette résolution, ni que rien s'en fasse en leur instance, de crainte que les Espagnols leur imputent la cause d'une division du Traité entre les Imperiaux, & eux. Nous avons encore eu un autre regard aux Princes & Etats de l'Empire, qui sont en résolution de venir ici ou à Osnabrug, ou qui sont déja en chemin pour s'y transporter, lesquels pourroient aisément differer leur venuë lors qu'ils apprendront la difficulté qui se rencontre encore au Pouvoir des Espagnols, s'ils ne savoient en même tems que le Traité pour les affaires d'Allemagne n'est point retardé pour cela: en quoi l'Empereur, qui n'a point envie qu'ils viennent, trouveroit son compte, & les Espagnols seroient bien aises qu'il leur en eût l'obligation.

Les Ministres François ne sont pas d'accord sur le tems de commencer la négociation avec les Imperiaux.

Dans la déliberation où nous sommes tous deux sur le tems auquel il faudroit commencer la négociation avec les Imperiaux, nous nous trouvons d'avis differents, & voici ce que chacun de nous en pense. Le Sieur Servien a toûjours été d'avis de donner à Messieurs les Médiateurs, la proposition qui nous a été faite & envoyée de la Cour même dès l'arrivée du Courier qui l'a apportée. Il est vrai que Monsieur d'Avaux, & lui la premiere fois qu'ils l'avoient vûë ensemble avoient estimé qu'on y pouvoit changer quelque chose; mais le lendemain le dit Sieur Servien ayant relu & consideré exactement, en son particulier, toutes les Lettres & Memoires, & ayant remarqué en divers endroits que la dite proposition avoit été meurement concertée à diverses reprises, & que même toutes les paroles avoient été pesées par Messieurs les Ministres avec des termes si exprès, il estima qu'il n'étoit pas à propos d'y rien changer, & envoya pour cet effet dire à Monsieur d'Avaux par le Sieur Brasset que lors qu'il avoit été seul, il ne s'étoit pas trouvé si hardi que quand ils avoient été ensemble, & qu'il le suplioit de ne pas trouver mauvais, s'il étoit d'avis de donner la proposition en la forme qu'elle avoit été envoyée, sans y ajoûter, diminuer, ou changer. 1645.

Il est véritable que le dit Sieur d'Avaux, ayant pris la peine de venir au logis du dit Sieur Servien, lui représenta que si lui Servien persistoit en cette opinion, lui Monsieur d'Avaux ne demeureroit pas seul à contredire les ordres de la Cour, mais que nous ayant été donné pouvoir en divers endroits de sa Dépêche, de changer à la dite proposition ce que nous estimerions à propos, il croyoit que nous le pourrions faire sans qu'on le trouvât mauvais, & que le service de leurs Majestez nous convioit d'en user ainsi. Surquoi ayant souvent revu toutes les Dépêches ensemble, il fut resolu entre eux d'un commun consentement, de faire les changemens qui ont été faits à la dite proposition, dans la seule pensée qu'ils eurent, en usant de l'autorité qui leur avoit été donnée, de rendre la dite proposition plus efficace, se promettant que cette intention ne seroit pas desaprouvée des Superieurs.

Le Sieur de St. Romain fut dépêché sur cette resolution, & comme le principal sujet de son envoi fut de savoir ce que nous aurions à faire après que la dite proposition auroit été donnée, il fut toûjours présupposé, au moins par le dit Sieur Servien, que la dite proposition ne laisseroit pas d'être donnée, si ce n'est que les Suedois s'y oposassent formellement, & fissent connoître d'en recevoir quelque notable préjudice. Il témoigna toûjours ce sentiment, & pour cet effet il fut resolu que Monsieur d'Avaux, auquel il touchoit de faire le Voyage d'Osnabrug, communiqueroit la dite proposition à Messieurs les Suedois, & leur feroit comprendre les justes raisons qui nous obligeoient de la donner au plûtôt.

Ils donnent un écrit aux Médiateurs, pour justifier leur conduite.

Il fut même resolu, pour avoir plus de moyen de les y disposer, de ne la nommer pas une seconde proposition, en parlant à eux, mais de dire que ce n'étoit qu'une réponse aux écrits qui nous avoient été donnés par nos Parties, à laquelle ils n'avoient aucun interêt ni aucune raison de s'y opposer, puisque ce n'étoit que les mêmes choses que nous avions dites de bouche à Messieurs les Médiateurs, lesquelles nous leur donnons aujourd'hui par écrit, pour les vouloir publier & nous justifier du blâme qu'on nous vouloit donner à Rome, & ailleurs du retardement de la négociation, & de ne vouloir pas sincerement la Paix. Si bien que ne s'agissant pas encore d'entamer par cette réponse de nouvelles matieres, nous eussions pû les faire aussi bien par écrit que de bouche sans leur communiquer, si nous n'eussions été bien aises de leur rendre cette déference, & leur témoigner une entiere confiance jusques aux moindres choses, laquelle on leur pouvoit bien faire valoir.

Au retour d'Osnabrug Monsieur d'Avaux ayant raporté que les Suedois n'étoient pas d'avis que la proposition fut donnée, & que les autres Députez d'Allemagne qui sont près d'eux étoient de leur opinion, le dit Sieur Servien n'a pas estimé pour cela qu'on dût changer la resolution prise, pour les raisons suivantes, lesquelles néanmoins il soumet à la censure des Superieurs & aux meilleures qui pourroient être alleguées, croyant bien que les uns & les autres, encore que contraires, ne laissent pas d'avoir un même but, qui est le service de leurs Majestez, où il n'est pas si presomptueux de croire qu'on ne puisse arriver par d'autres que par ceux qui lui sont connus.

Raisons de Monsieur Servien pour

Premierement, parcequ'il s'agit, comme il a été dit, d'un ordre exprès de la Reine concerté meure-

1645. meurement à la Cour après une longue deliberation, en laquelle on nous marque que les moindres paroles ont été pesées.

maintenir son opinion, de donner une nouvelle proposition pour avancer la Paix.

Qu'après cela & avoir déja usé de la liberté qui nous a été donnée d'y ajoûter, retrancher, ou changer, il croit que ce seroit passer trop avant que d'en retarder davantage l'execution, estimant même qu'elle n'a été que trop differée, sans toutefois en donner le blâme à personne.

Que l'envoi du Sieur de St. Romain n'a point été pour cela, mais seulement pour faire entendre les mouvemens que nous avions eu en donnant notre premiere proposition, rendre raison des changemens que nous avions pris la liberté de faire à la seconde, representer l'état des affaires de par deça avec l'inclination de tous les interessez au Traité de la Paix, & sur tout pour savoir ce que nous aurions à faire après avoir donné la nouvelle proposition.

Que ce dernier point a été le plus important de tous, afin d'être bien instruits des intentions de la Reine, parceque la dite proposition ne pouvant pas longtems nous garentir des instances de Messieurs les Médiateurs, ils ne manqueroient pas de nous presser bientôt, ensuite d'une si favorable declaration, pour nous faire venir à quelque chose de plus réel, & d'entrer plus particulierement dans les points & conditions du Traité.

Que tant s'en faut que la recherche de cet ordre ait été resoluë entre nous en intention de differer la proposition qui nous a été envoyée, qu'aucontraire elle présuppose nécessairement que la dite proposition devoit être donnée, puisque nous demandons d'être éclaircis de ce que nous aurons à faire après qu'elle l'aura été.

Que, selon le foible avis du dit Sieur Servien, il y a bien plus d'obeissance à executer ponctuellement une resolution prise & ordonnée par la Reine, qu'à en retarder l'execution sous pretexte que l'affaire peut être mise de nouveau en deliberation sur les Dépêches que nous avons faites, vu que, comme il a été dit, l'envoi du dit Sieur de St. Romain n'a point été fait pour cela, & que les articles de son Instruction portent expressément que dès le lendemain que la proposition aura été donnée, les Médiateurs nous presseront de passer plus avant; ce qui montre qu'on a toûjours supposé que la proposition seroit donnée.

Que quand on n'y seroit pas obligé par devoir, il faudroit le faire pour l'évident avantage qui en doit réussir pour le bien du service de leurs Majestez, qu'encore que jusques apresent les intentions de leurs Majestez ayants été d'avancer sincerement la Négociation, nos Parties, qui en effet l'arrêtent, ont eu assez de malice & d'artifice pour publier le contraire en divers lieux, & peut-être pour y faire croire leurs suppositions au préjudice de la verité.

Que pour nous decharger du blâme que cette opinion nous peut donner, & nous garentir des resolutions qui pourroient ensuite être prises contre la France, il importe de donner aujourd'hui plûtôt que demain la dite proposition qui fera cesser, au moins pour quelque tems, les plaintes de nos ennemis, donnera moyen à nos amis de justifier notre conduite, & tournera les indifferens en notre faveur, en fermant la bouche aux uns & aux autres.

Qu'encore que nous ayons tâché de payer de raisons Messieurs les Médiateurs, sur tous les retardemens qui sont arrivés jusques ici, nous avons bien reconnu qu'ils ont eu peine à les aprouver, & que l'impatience qu'ils ont d'avancer le Traité, leur fait absolument rejetter & condamner tout ce qui l'arrête. 1645.

Ils ne manquent pas de nous reprocher les esperances que nous leur avons données, qu'ils disent n'avoir point eu d'effet, & comptants soigneusement toutes les journées qui se sont écoulées depuis ce tems-là sans rien faire, ils remarquent le tems que le Courier nous a été dépêché de la Cour, que depuis son arrivée nous avons été quatorze ou quinze jours à faire la Dépêche de celui que nous envoyons.

Que de cette sorte ne pouvant s'imaginer que nous ayons besoin de tant de tems pour faire nos Dépêches, ils croyent que ce sont des longueurs artificieusement recherchées pour gagner tems, & ne rien faire, & qui pis est, ne pouvans croire que nous osassions retarder l'execution des ordres de la Cour, on nous les avoit envoyez aussi precis qu'on le leur a temoigné, ils peuvent prendre opinion qu'il y a quelques secretes Instructions contraires aux ordres qui ont paru; sans quoi ils ne sauroient comprendre pourquoi nous marchons, avec cette lenteur, dans une affaire de si grande importance, & où ils estiment que les delais nous sont si préjudiciables, ni comment un ordre, duquel on leur a donné de si bonnes esperances en nous l'envoyant, ce qui a été fait dès le commencement de Janvier, n'a pas encore commencé d'être executé à la fin de Fevrier.

Que lors qu'il a été resolu de communiquer la proposition nouvelle à Messieurs les Suedois, ce n'a pas été en intention d'en retarder l'execution, ni d'en faire une déliberation nouvelle avec eux, mais seulement pour leur communiquer les ordres qui nous avoient été envoyez avant que de les executer, & leur faire comprendre les justes raisons qui avoient mu la Reine à prendre cette resolution, dont les principales étoient de faire connoître la sincerité de ses intentions, & nous justifier du retardement qu'on nous vouloit imputer contre toute raison.

Que l'union & la confiance qui doit être gardée entre nous & les Suedois, ne doit pas aller jusques à les rendre entierement les Maîtres de nos deliberations, ce qui doit encore moins être fait à l'égard des autres Députez des Princes d'Allemagne, principalement quand ni les uns ni les autres n'ont point d'interêt aux choses qu'on veut faire, & que sans causer aucun préjudice elles nous peuvent beaucoup servir comme celle-ci.

Que tant s'en faut que la dite proposition puisse nuire ni aux uns ni aux autres, qu'elle n'est pas moins utile à nos Alliez qu'à nous, en ce que nous donnant moyen de faire cesser des resolutions qui pourroient être prises, & les Ligues qui pourroient être formées contre nous à la suscitation des Espagnols, elle nous tire de la necessité où nous tomberions d'employer de nouvelles forces contre celles de cette Ligue dont il se parle tant, si elle venoit à éclorre; auquel cas cette diversion nouvelle ne nous laisseroit peut-être pas le moyen d'agir avec la même vigueur que l'on a fait jusques-ici en Allemagne & par tout ailleurs, dont par conséquent le contre-coup tomberoit sur nos Alliez.

Que l'on n'a pas compris ni par les discours de Monsieur d'Avaux, ni par celui de Monsieur de Rorté, que les Suedois se soient oposez formellement à la dite proposition, ni qu'ils se tiennent desobligés si nous la donnons contre leurs avis. Ils ont seulement représenté qu'ils ne croyent pas à propos de la faire, sur l'opinion

1645. nion qu'ils ont prise qu'elle ne serviroit de rien, sans pretendre de nous imposer aucune necessité de suivre leur sentiment, & se remettent toûjours à ce que nous voudrons faire: ce qui montre clairement que nous ne pouvons pas prendre prétexte sur la diversité qui est entre leur opinion & la nôtre, pour arrêter un ordre si precis & si utile que celui qui nous a été envoyé de la Cour, lequel même le dit Sieur Servien estime que nous n'avons pas droit de remettre en déliberation, après ce que nous y avons déja changé.

Que cela paroit clairement en ce qu'ils ont dit que cette proposition n'étoit proprement qu'un compliment, ou la Preface d'un Traité, sur quoi on peut conclure demonstrativement contre eux qu'ils n'auroient donc point de raison de la vouloir empêcher, quand même ce seroit leur intention, puisque nous croyons qu'elle nous peut beaucoup servir, & par leur propre jugement, si c'est une Preface ou un compliment, elle ne sauroit leur nuire, & mêmement nous l'aurions bien pu donner sans leur en parler.

Qu'il paroît encore plus visiblement que c'est plûtôt l'avis de quelques Députez qui sont près d'eux, que le leur, en ce qu'ils ont envoyé exprès à Madame la Landgrave, pour savoir plus particulierement sur quoi elle fonde l'opinion, qu'elle a qu'il faut encore attendre quelque tems sans rien faire.

Qu'il a sujet de croire que les autres Députez des Princes & Etats qui sont à Osnabrug, qu'on dit avoir été les plus contraires à la dite proposition, ou ne l'ont pas vuë, ou n'en ont pas bien consideré la teneur, ou n'en ont pas bien compris le sens, parce que n'y ayant rien que de général, & n'entrant point dans les choses réelles ni dans les Conditions particulieres du Traité, tant s'en faut qu'on doive craindre que cela retarde la venuë des autres Députez, qu'on peut esperer avec raison qu'elle les hâtera tous de partir, puisque la plûpart n'ont differé jusques ici leur venuë que par l'apprehension de la dépense, & sur l'opinion qu'on leur avoit donnée qu'il ne se traitoit encore rien de solide à Munster & à Osnabrug.

Que si la dite proposition a été jugée ci devant necessaire & avantageuse, elle l'est aujourd'hui doublement, y ayant très-grand sujet d'apprehender que lorsqu'on saura dans toute l'Allemagne le manquement qui s'est trouvé dans le Pouvoir des Espagnols, l'opinion qu'on prendra que cet obstacle nouveau arrêtera derechef la Négociation, empêchera de partir les Députez qui sont encore chez eux, & fera peut-être retourner ceux qui sont en chemin, de crainte, comme il a dit, d'être obligez, après leur arrivée, de sejourner ici trop long-tems sans rien faire, la plûpart des Princes & des Communautez n'étans pas en état de supporter les dépenses longues & inutiles.

Qu'on peut legitimement soupçonner que ledit manquement du Pouvoir des Espagnols a été fait par artifice, afin que, par le bruit qui se répandra que la Négociation en sera arrêtée, cette venuë des Princes qui leur déplaît si fort, & qu'ils apprehendent tant, soit ou differée ou bien rompuë.

Que pour nous garentir de l'effet de cette malice, il n'y a point de meilleur moyen que de faire voir à toute l'Allemagne, que la Négociation n'est pas pour cela retardée avec les Imperiaux: mais pour tirer un bon effet de cette declaration, il faut ajouter les effets aux paroles, de crainte que les paroles sans effet, après les diverses remises qui ont été faites, ne nous fassent plus de mal que de bien. 1645.

Que si après la promesse que nous avons faite à Mrs. les Médiateurs de continuer le Traité avec les Imperiaux, & que le manquement des Espagnols ne nous empêchera pas, nous nous contentons de leur dire que ce sera dans quelque tems, ce discours étant indefini, & le même que nous leur avions déja fait autrefois, ils prendront pour une nouvelle défaite, & pour une preuve de desir secret qu'on leur a voulu faire croire que nous avons de gagner le tems de la prochaine Campagne sans rien faire, à cause que nous croyons nos affaires en bon état. Si bien que, pour les satisfaire, & fermer la bouche à tout le monde, l'unique remede est de leur remettre en même tems notre proposition entre les mains, laquelle étant publiée par les Copies que nous envoyerons en divers lieux, fera voir que nous procedons de bonne foi, & que toute la faute est du côté de nos Parties, sans qu'ils puissent avoir de quoi se justifier.

Qu'il y aura même aparence de desabuser par ce moyen ceux qui ont eu quelque mauvaise opinion de nos intentions pour la Paix, lors qu'ils verront que le prétexte legitime du retardement que les Espagnols nous ont donné par le manquement de leur Pouvoir, ne nous a pas empêché de passer outre.

Que si nous ne donnons presentement la dite proposition, outre que nous en pouvons recevoir le préjudice qui a été allegué, la dite proposition étant si long-tems differée perdra toute sa grace & ne servira plus de rien, ou du moins viendra fort mal à propos quand on la voudra donner. Si elle contenoit des Conditions ou des decisions de la Paix, on pourroit avec moins d'inconvenient se tenir ferme, & y aporter tous les delais, mais puisque ce n'est qu'une déclaration en termes generaux des bonnes dispositions de leurs Majestez pour la Négociation, il semble que l'on n'a déja que trop tardé de la faire voir.

Que nous avons toûjours promis à Messieurs les Médiateurs d'entrer plus avant en matiere, après que nous aurions reçû la réponse des Princes d'Allemagne, à la derniere semonce qui leur a été faite par les Suedois, & par nous, ou dumoins quand le tems suffisant pour recevoir la dite reponse seroit passé; si bien que le delai necessaire pour cet effet étant expiré, il nous reste peu de moyens de nous exemter aujourd'hui de l'accomplissement de notre promesse.

Qu'il y a eu jusques ici deux avis contraires parmi ceux qui affectionnent nos Interêts. Les uns ont estimé que, pour obliger plûtôt les Princes d'Allemagne d'envoyer ou de venir, il falloit arrêter entierement la Négociation, afin que voyant la Paix retardée par leur demeure, l'extrême desir qu'ils ont de la voir conclure les obligeât de se mettre en chemin. Les autres ont crû que, pour les y mieux convier, il falloit entrer promptement en matiere, afin que la crainte de voir avancer le Traité sans y comprendre leurs Interêts, les forçât de se hâter, à quoi ils seroient plûtôt excités lorsqu'ils sauroient qu'on feroit quelque chose, que tandis qu'on ne feroit rien; qu'après avoir éprouvé depuis dix mois que notre premiere Lettre circulaire a été envoyée, & que le premier Compulsoire n'a de rien servi, il seroit desormais tems de recourir au second pour voir s'il sera plus efficace.

Que quand la dignité du Roi ne nous défendroit pas de soumettre entierement nos delibe-

ra-

1645. rations aux sentimens de nos Alliez dont la plûpart doivent être très-glorieux de son assistance, & les autres très-honorez de sa protection, la raison ne nous pourroit pas permettre de le faire, vû que chacun desdits Députez a beaucoup plus devant les yeux ses Interêts particuliers que celui du Public, & que tous en général sont beaucoup plus guidez par la faction de la Religion que par la raison d'Etat; desorte que si nous nous tenions dans une si grande dependance que nous ne puissions donner autre mouvement à nos conseils & à nos résolutions que ceux qui viendront de nos amis, ou nous nous plongerions dans un abyme d'inconveniens, en nous embarassant dans leurs plaintes, ou nous nous trouverions insensiblement obligez à fomenter des desseins, que la conscience de leurs Majestez ni notre devoir ne permettent pas de favoriser.

Que si nous ne donnons presentement ladite proposition, on sera presque ci après forcé de la supprimer, à cause que la réponse de la Cour, sur la diversité presente de nos opinions, ne sauroit arriver de près d'un mois, après cela il faudroit huit ou dix jours selon l'opinion contraire pour en communiquer derechef aux Suedois, n'y ayant pas plus de raison de le faire alors sans leurs amis que maintenant. De cette sorte il se trouvera qu'une proposition qui nous a été envoyée dès le commencement de Janvier ne sera donnée que dans le mois d'Avril, ce qui nous mettra dans une extrême peine de justifier une si longue demeure, tant à Messieurs les Médiateurs, qu'au reste du monde; vû même que la convention pour laquelle nous nous sommes obligez d'avancer la Négociation, en attendant la venuë des Pouvoirs, est de deux mois auparavant.

Qu'enfin lorsque la réponse de la Cour sera venuë, quand elle nous ordonneroit de donner ladite proposition, il ne sera plus tems de le faire, parce que les Suedois n'étans pas resolus d'en donner une semblable, & voulans entrer dans le détail plus solidement & plus particulierement suivant les Memoires que nous avons ci devant envoyez, il faudra necessairement ou que nous les priions de differer la leur encore quelque tems, lequel par conséquent se passera inutilement, ou que nous ayions le deplaisir de voir qu'ils s'avanceront sans nous, & qu'en même tems qu'ils entreront efficacement en discussion du Traité dans ses veritables Articles, nous nous tiendrons encore sur les paroles générales; ce qui sera sujet à une mauvaise interpretation; ou bien, comme il a été dit, qu'en supprimant ladite proposition nous en fassions une aussi substancielle & particuliere que la leur, & qu'on ne l'aura peut-être pas trouvé bon à la Cour, où jusques à présent la maniere, que les Suedois ont proposée d'entrer en matiere, n'a pas été entierement agréée.

Pour conclusion, quoique ledit Sieur Servien reconnoisse que son avis ne peut pas être presentement suivi, puisque celui de Monsieur d'Avaux est contraire; il a crû être obligé pour sa décharge de dire les raisons du sien, afin que s'il y a du retardement à l'execution des ordres de leurs Majestez, & qu'on en reçoive quelque sorte de préjudice, il ne puisse pas lui être imputé, puisque, s'il étoit crû, l'on donneroit au premier jour aux Médiateurs la proposition qui nous a été envoyée de la Cour. Celle qui est destinée pour les Imperiaux leur pourroit être délivrée presentement, celle des Espagnols demeureroit cachetée au pouvoir desdits Sieurs Médiateurs, jusques à ce que les Espagnols eussent satisfait à la convention du 20. Novembre dernier. En même tems on donneroit avis aux Suedois, & aux autres Alliez des raisons qui nous auroient obligé de prendre cette resolution, dont la principale seroit l'aprehension que le Pouvoir défectueux des Espagnols ne fît croire dans l'Allemagne que la Négociation est rompuë, si on n'en faisoit en même tems quelque demonstration contraire.

Cette raison seule seroit capable de faire connoître aux Suedois que, depuis l'entrevuë qu'on a faite avec eux, on a eu de nouveaux sujets de ne déferer pas à leurs sentimens, ou en tout cas on les pourroit contenter en les assurant que la proposition réelle, qui doit suivre celle-ci, ne sera faite que d'un commun consentement, & après avoir été bien concertée entre nous. Mais certes nous nous imposerions une Loi trop severe, s'il ne nous étoit pas permis de faire un simple compliment sans eux, vû même que de notre côté, ils ne nous traitent pas dans une circonspection pareille.

Cet expedient produiroit plusieurs bons effets tout-à-la fois, satisferoit les Médiateurs & le Public, mettroit sur pied une négociation avec les Imperiaux seuls, qui, par l'ombrage qu'en pourroient prendre les Espagnols, les rendroit plus traitables & plus sinceres, nous exemteroit de faire aucune nouvelle convention avec eux, qui ne pouvant pas être plus valable que la premiere, ne laisseroit pas de nous ôter le grand avantage que nous donne aujourd'hui leur manquement, dont nous pouvons nous prévaloir à Rome, & en beaucoup d'autres endroits. L'on ne romproit pourtant pas commerce avec eux, mais l'on mettroit avec indifference les affaires en état, que la Négociation pourroit être rétablie lorsqu'ils auroient reparé les contraventions qu'ils ont faites à leurs promesses; ce qui feroit voir à tout le monde qu'on leur offre la Paix, mais qu'on ne se soucie pas beaucoup qu'on ne l'accepte pas, & ledit Sr. Servien croit Messieurs les Suedois si raisonnables, qu'il s'obligeroit volontiers de leur aller faire aprouver cette resolution, ou de leur fermer la bouche par des raisons demonstratives, n'y ayant pas d'apparence qu'ils pretendent nous assujettir à suivre leurs opinions, plûtôt que la nôtre, dans nos propres interêts, principalement en une occasion qui n'est pas fort essentielle.

ET MOI D'AVAUX n'ai pas été de cet avis pour les raisons suivantes. Raisons de M. d'Avaux.

J'écrivis amplement d'Osnabrug à M. Servien, tout ce qui s'étoit passé aux deux premieres Conferences avec les Ambassadeurs de Suede, & y ajoutai que Mr. de Rorté & moi ne pouvions pas resister davantage aux raisons qu'ils aportoient pour surseoir encore quelque tems, vû même que ces raisons étoient fortement soutenues par tous les lieux. Après cela je demeurai encore trois jours à Osnabrug, Mr. Servien a eu tout le loisir de me faire savoir s'il étoit d'avis contraire, il ne l'a pas fait.

Etant revenu à Munster je lui fis entendre tout ce qui s'étoit passé, & comme je n'avois rien voulu resoudre que sous son bon plaisir, ayant declaré bien expressément aux Ambassadeurs de Suede, que je lui ferois le raport du dessein qu'ils avoient de differer deux ou trois semaines, au bout duquel tems ils viendroient en cette Ville de Munster, pour conferer avec nous sur la proposition qui seroit à donner de part & d'autre. Que si M. Servien n'aprouvoit pas ce delai, nous leur en donnerions avis incontinent après mon retour.

En prenant congé d'eux je leur repetai la mê-

1645. même déclaration en presence de Mr. de Rorté, & les priai de ne tenir point la chose pour concluë, si mon Collegue y trouvoit quelque difficulté, laquelle en ce cas nous leur ferions savoir promptement par ledit Sieur de Rorté.

Je n'y pouvois pas agir avec plus de déference envers Mr. Servien, ni avec plus de precaution envers les Suedois, & néanmoins l'un & l'autre m'a fort mal réussi.

Je rendis compte de toutes ces particularitez à Mr. Servien; il ne s'opposa point aux sentiments de nos Alliez, tant s'en faut il en aprouva les raisons.

Toute la semaine s'est passée entre nous dans cette même assiette d'esprit, & je n'ai pas vû la moindre apparence contraire, quoique nous ayons été tous les jours ensemble.

Mais Dimanche dernier comme nous dictions les points d'une dépêche au Sr. Brasset, voila une opinion qui s'eleve, Mr. Servien se met à dire que les Suedois sont nos Alliez & non pas nos Maîtres, qu'il est necessaire que nous donnions notre proposition aux Imperiaux, pour ne point rebutter les Princes d'Allemagne, lesquels autrement pourront s'imaginer que nous ne voulons point de Paix.

Que Messieurs Oxenstiern & Salvius ayants dit que cette seconde proposition que nous avons dessein de faire n'est qu'un compliment, ils n'ont point d'interêt qu'elle soit faite plûtôt ou plus tard, que c'est seulement pour nous mettre à couvert des reproches des ennemis, des Instances des Médiateurs, & de la Ligue qui se pointe en Italie, bref qu'il étoit d'avis de donner ladite proposition sans plus attendre.

Je lui representai qu'après avoir acquiescé, comme il a fait, aux desirs & aux remontrances des Ambassadeurs de Suede, & ne leur avoir rien mandé de contraire pendant neuf jours, ce seroit leur donner grand sujet de plainte, si nous allions tout d'un coup entrer en négociation avec l'Empereur sans les en avoir avertis, qu'aumoins il seroit necessaire de leur communiquer notre dessein, & de leur faire entendre pourquoi nous ne pouvions plus differer; mais de commencer par l'execution & choquer tout d'une main les Suedois, les Hessiens, & plusieurs Etats de l'Empire, que cela me sembloit perilleux, entierement contraire aux ordres de la Cour qui nous obligent d'agir de concert avec les Ambassadeurs de Suede jusques dans les moindres choses.

Monsieur Servien repliqua qu'il persistoit à donner presentement notre proposition & qu'il s'offroit de partir le lendemain pour nous justifier envers les Ambassadeurs de Suede.

Je dis qu'il pourroit aller à Osnabrug, mais qu'il seroit à propos que ce fût auparavant pour déclarer à ces Messieurs que nous sommes forcez de donner la proposition, ensuite de quoi nous le pourrions faire plus legitimement.

Je priai aussi M. Servien de trouver bon que je n'allasse plus seul à Osnabrug, d'autant que les déliberations où il ne se trouve pas n'ont point d'effet, & donnent toujours matiere à quelque contestation.

Il en arriva ainsi lorsqu'il ne pût recevoir Messieurs les Médiateurs chez lui, & qu'il me fit savoir que je pouvois traiter avec eux touchant la forme du Compromis que l'on devoit mettre entre leurs mains. Ce qui réussit de cette Conference ne fut qu'une longue dispute qui retarda les affaires de quatre semaines, avec beaucoup de mécontentement desdits Sieurs Médiateurs, & au bout de ce tems il falut changer ce qui avoit été fait. Maintenant que nous avons conferé Mr. de Rorté, & moi avec les Ambassadeurs de Suede, & que j'en ai rendu compte à Mr. Servien de bouche & par écrit sans qu'il y ait apporté d'obstacle, il juge à propos de changer la face de l'affaire, & même auparavant que d'en avoir averti lesdits Ambassadeurs. Il pourroit se souvenir qu'au Voyage qu'il fit ci-devant à Osnabrug il arrêta plusieurs choses d'importance; & que je n'en ai deconcerté pas une, non plus que quand il a traité seul avec les Médiateurs pendant une maladie qui m'empêchoit de travailler avec lui. 1645.

Que les Ambassadeurs de Baviere sont arrivez.

Que ceux de Brandebourg sont aux portes de la Ville.

Que nous avons des réponses très-favorables du Cercle de Suabe, de l'Evêque de Wirszbourg & de la Ville de Nuremberg, qui assurent tous qu'ils envoyeront ici leurs Députez sans plus de delai.

Qu'enfin les absens se mettent en état pour venir, & les presens demandent avec instance qu'on attende leurs Confreres.

Que les Ambassadeurs de Suede me déclarerent qu'ils s'achemineroient ici dans trois ou quatre semaines au plus tard, & qu'alors nous resoudrions tous quatre ensemble quelle proposition il faudroit donner afin qu'elle fût faite à Munster & à Osnabrug, d'une même teneur.

Que déja deux semaines se sont passées depuis que je suis revenu d'Osnabrug, & partant qu'il n'y auroit plus que quinze jours à patienter pour faire les choses avec ordre & avec le bon-gré des Suedois.

Qu'une autre consideration nous obligeoit, ce me semble, d'en user ainsi, puis qu'ayant dépêché à la Cour Mr. de St. Romain sur ce sujet, & ayant eu avis qu'il y étoit arrivé, nous recevrions par le même Ordinaire, un ordre de votre part, ou une relation dudit Sieur de St. Romain qui nous donneroit moyen d'agir avec plus d'assurance.

Qu'il est bien vrai que nous avons mandé par le Sieur de St. Romain, que nous donnerions la proposition si les Ambassadeurs de Suede y consentoient, mais qu'ils n'en sont pas demeurez d'accord, & pour nous, qu'après avoir differé trois semaines, je trouvois un peu de précipitation à resoudre l'affaire, à la veille d'en apprendre le sentiment de nos Superieurs, & d'en avoir le consentement des Alliez de France.

Qu'au fond la proposition ne contient pas des choses si générales qu'elle n'entre un peu dans la matiere, & que des Médiateurs de telle capacité & vigilance que sont les nôtres, ayans cela en main, sauront bien introduire quelque négociation entre les Imperiaux & nous; d'où il arrivera que nous traiterons de paix à Munster, sans qu'on fasse le semblable à Osnabrug, qui est, a mon sens, un mauvais commencement.

Qu'en déclarant à Messieurs les Médiateurs que pour faire voir la sincerité avec laquelle nous voulons la Paix, les défauts qui se rencontrent au nouveau Pouvoir d'Espagne ne nous empêcheront pas, en attendant qu'il soit reformé, de commencer la négociation avec les Imperiaux, nous aurions suffisamment pourvû à l'inconvenient qu'on allegue: car si les Etats de l'Empire étoient capables de surseoir la marche de leurs Députez, quand ils auroient entendu que le Pouvoir d'Espagne est encore défectueux, ils les auroient fait partir plus diligemment & avec joye, quand ils auroient sû ce que nous aurions declaré aux Médiateurs, & que nulle au-

1645. autre cause, que leur absence, n'arrête le Traité entre l'Empire & les deux Couronnes de France & de Suede. Nous avions encore un moyen très-assuré pour éviter que le défaut du Pouvoir d'Espagne n'arrêtât l'envoi de leurs Députez, il n'eût fallu leur écrire que la même chose que nous aurions dite aux Médiateurs, selon qu'il est porté ci-dessus.

Que d'avoir pris une telle resolution, non seulement au préjudice de l'arrêté fait à Osnabrug, agréé par M. Servien, mais sans l'avoir au moins declaré aux Plenipotentiaires, ni aux Députez de Hesse, de Lunebourg, & de Meklenbourg, de Lubek, de Hambourg & de Bremen qui avoient tous demandé un peu de surséance, ni même à Monsieur de Rosenhan Resident de Suede, ni à Monsieur de Croissi qui sont tous deux ici & font partie de cette Assemblée de Munster, il semble que ce n'est pas une bonne conduite.

Le respect que je porte à Monsieur Servien, la connoissance que j'ai de son merite & de son credit, la résolution que j'ai prise, & que j'ai mandé à la Cour, de lui representer mon sentiment sur les affaires, & puis de me conformer au sien, l'inutilité des remontrances que je lui ai fait pendant quatre jours, & la fermeté avec laquelle il a maintenu son avis, jusques à m'abandonner en presence de Messieurs les Médiateurs, & passer ouvertement de leur côté, toutes ces choses m'obligerent enfin à lui donner mon consentement mercredi au soir, après avoir longuement soutenu l'effort de leurs raisons & de leur autorité. Ce ne fut pas néanmoins sans leur declarer à tous trois que je me laissois conduire contre mon gré dans un chemin perilleux, & que pour y faire un pas plus vite, il étoit à craindre que l'on ne tombât dans quelque inconvenient qui retarderoit les affaires plus que l'on ne les auroit avancées.

J'ajouterai que si Monsieur Servien avoit vû & entendu les mêmes choses que moi lorsque j'ai été à Osnabrug, il ne presseroit pas si fort une résolution qui déplaira à tous nos amis. Je ne voulus pas dire plus clairement qu'il avoit peu de soin de l'honneur de son Collegue, en detruisant ce que j'avois fait par son aveu, sans en vouloir seulement avertir ceux avec qui j'ai traité. Je veux bien que cela me decredite dans l'Assemblée d'Osnabrug, comme l'on a ci devant essayé de faire dans celle de Francfort, pourvû que l'on ne m'oblige pas à défendre une action à laquelle j'ai resisté de tout mon pouvoir, & à mettre sur mon compte un manquement de parole dont je pretens me justifier si les Ambassadeurs de Suede m'en accusent. Autrement je me chargerois & contre verité d'un blâme qui ruineroit toute la créance que je puis avoir parmi eux, & tout le service que je puis rendre au Roi en ces quartiers ci.

Touchant le traitement des Députez des Etats Generaux, & des autres de l'Empire.

Nous devons après tout cela vous rendre compte de ce qui s'est passé au sujet du traitement des Ambassadeurs tant de Messieurs les Etats que des Electeurs, & vous dire, M. qu'en conformité de ce qui nous a été ordonné de la Cour, nous avons fait comprendre à Mr. l'Evêque d'Osnabrug, (lorsqu'il nous est venu faire des remontrances sur le retardement de notre déclaration en se laissant entendre qu'après que cela a depuis longtems arrêté à quatre lieuës d'ici ceux de Baviere, ils pourroient se resoudre enfin de se retirer entierement) que le Roi ayant pris résolution depuis plus de quatre mois de les traiter favorablement, cette connoissance après avoir passé à Vienne, y avoit aussi fait resoudre l'ordre qui a été envoyé au Comte de Nassau & au Docteur Wolmar, de traiter, comme ils font ceux de Venise, les Ambassadeurs des Electeurs, qui par consequent étoient redevables à Sa Majesté de cet honneur, & que nous les traiterons comme ils se contenteront de l'être par les Imperiaux, moyennant aussi qu'ils ne fassent rien plus à l'endroit de ceux-là qu'avec nous. 1645.

Or comme nous avons été bien précisement assurez, après diverses enquêtes où M. le Nonce nous a fort aidé, & que nous avons aussi sû par la bouche d'un Gentilhomme, que nous a envoyé le Comte de Witgheстein, Ambassadeur destiné ici de la part de l'Electeur de Brandebourg, que le dit Comte avoit reçû une Copie de l'ordre envoyé par l'Empereur au Comte de Nassau, & au Docteur Wolmar, de les traiter tous comme Venise, pour la main & l'accompagnement, n'y ayant difference entre eux que pour les titres que l'Empereur entend de demeurer dans la forme, qui s'observe aux Diettes Imperiales entre les Comtes, Barons & autres, ce qui est seul cause du changement arrivé depuis le premier ordre, quoique M. Contarini s'en soit persuadé davantage pour le desir qu'il auroit que cela fût: nous avons estimé que n'y ayant plus rien à ajouter pour le regard des Electeurs, il étoit à propos de donner promtement avis à Monsieur d'Estrade, de ce que nous ferons avec Messieurs les Etats sans plus de restriction à la premiere visite, puisque votre Dépêche du vingt huit Janvier, fondée sur une résolution du Conseil, nous en donne la permission, & que par là demeurent supprimées les conditions que portoit la Lettre du Roi, qui nous fut envoyée par ledit Sieur d'Estrade aussitot qu'il fut arrivé à la Haye.

Nous avons donc usé d'une telle précaution pour mieux faire valoir à Messieurs les Etats la grace que Sa Majesté leur fait, & par conséquent la reçoivent avec plus de ressentiment & d'obligation, car comme ils l'ont demandée depuis si long-tems, & avec tant de perseverance, voire aussi avec opinion que cela leur étoit comme acquis, par ce qu'ils disent s'être pratiqué en 1609. le meilleur est que, dans la consideration où ils sont aujourd'hui auprès du Roi, ils croyent être les premiers par qui on commence de leur ôter ce dégout de les faire suivre les autres. Pour cet effet nous avons fort prié Monsieur d'Estrade, de leur bien faire comprendre que la part que les autres auront en ce traitement ne sera que par leur consideration, & que par l'estime & affection que Sa Majesté a pour eux, elle s'est laissé engager dans cette necessité & conséquence que nous leur avons allegué dès lors que nous passâmes à la Haye, de donner un pareil traitement à d'autres qui ne l'avoient pas encore, & au lieu que si nous differons davantage, & qu'il vînt quelques Ambassadeurs d'Electeurs dont en voila deux en chemin, ces Electeurs ou ceux de Hollande pourront differer leur venuë encore plusieurs mois, ils auroient sujet de croire que bien loin de donner l'exemple, ils le prendroient des autres avec qui ils competent. Nous lui avons même fait entendre que nous avons tenu la main au retardement des Electeurs jusques à ce que nous sussions ce que Sa Majesté auroit voulu resoudre en leur faveur.

Outre cette raison de nous hâter à donner cet avis audit Sieur d'Estrade, nous en avons colligé une autre de ses Lettres propres, en ce qu'il nous a marqué premierement qu'étant en contestation avec Messieurs les Etats sur la premiere visite, la Province de Hollande faisoit

 gran-

1645.

grande force contre l'avis de M. le Prince d'Orange & des autres Provinces; sur quoi il nous a semblé le devoir delivrer de cette contestation avant qu'il vienne rien à la connoissance de ces Messieurs-là de ce que nous ferions pour ne leur pas laisser penser au préjudice de la creance qu'il a parmi eux qu'il fût homme à opiniâtrer des choses qu'ils aprendroient bientôt être hors de difficulté, & de plus il nous mandoit que Mr. le Prince d'Orange avoit eu avis de l'ordre donné aux Imperiaux, quoiqu'il y eut quelque chose en son information, laquelle portoit que les Ambassadeurs des Electeurs seroient traitez comme ceux d'Espagne, car il n'a été parlé que de Venise; que cela & le traitement que toute l'Assemblée a fait à l'Evêque d'Osnabrug, avoit porté ledit Sieur Prince à lui déclarer que Messieurs les Etats ne vouloient pas admettre de difference. Nous l'avons éclairci pour faire connoitre à S. A. la verité de notre procedé, que nous n'avons point agi avec ledit Evêque comme Ambassadeur du College Electoral, mais bien comme tous les autres de cette Assemblée, par consideration pure & simple de sa naissance par laquelle il est Prince de l'Empire premierement, & puis par les Etats qu'il y possede. En le conviant de rendre ses offices, nous l'avons prié aussi d'y tenir le même ordre qu'il avoit eu de la Cour, de commencer par ledit Sieur Prince, & d'en remettre en ses mains la conduite & le ménagement pour en tirer tout le gré qu'il voudra de MM. les Etats.

Quant au susdit Comte de Witghestein, nous avons bien précisement fait entendre à son Gentilhomme que M. l'Electeur de Brandebourg ayant lieu d'esperer de nous ce qu'il desire, il étoit bien aussi qu'il s'en rendît digne, sans se plus attacher à cette mauvaise formalité, dont les quatre Electeurs Catholiques se sont departis de ne point traiter le Roi de Majesté. Il nous a fait esperer que cela ne recevroit plus nulle difficulté de sa part; nous en tirerons une plus precise resolution quand ledit Comte sera plus proche de cette Ville.

Et du Ministre de Savoye.

Monsieur le Marquis de St. Maurice est aussi à une lieüe d'ici, attendant de voir ce qui se fera pour les Electeurs. Nous avons fait connoître au Sieur President de Chambery qu'il nous envoya dès qu'il fut arrivé, ce qui est des bonnes intentions du Roi, de la confiance que nous aurons avec lui, & du soin que nous aporterons dans tous les interêts de Madame la Duchesse de Savoye.

Plaintes des Ecclesiastiques en Allemagne.

Nous vous donnâmes compte par la Dépêche que vous a porté Mr. de St. Romain, de ce que Mr. le Nonce nous avoit représenté sur les menaces dont les Ecclesiastiques du païs de Wirtemberg étoient allarmés. Depuis il nous a parlé de la plainte que faisoient ceux du Chapitre de Spire de ce que M. le Maréchal de Turenne leur avoit ôté leur grande Eglise pour y faire le prêche. A cela il a tout de nouveau ajouté une vive remontrance de combien étoit contraire à la pieté de leurs Majestez, & à leur vrai zéle pour notre Religion, la déclaration faite par ledit Sieur Marêchal en faveur de ceux de la Religion pretenduë reformée, sous ombre de remettre dans le Palatinat la liberté de conscience. A quoi on estime qu'il en pouvoit demeurer là, sans passer jusques au rétablissement des prérogatives qu'il se trouvera sans doute avoir été usurpées par les Calvinistes en plusieurs endroits; ce qu'il fait passer encore jusques à leur donner la préference, en faisant tout cela sous le nom & autorité de la Reine. Comme nous n'en savons que ce qu'il nous en a dit, en nous donnant la Copie ci enclose de la dite déclaration, nous n'avons sû que lui repondre, sinon que nous avions peine de croire que cela fut du sû de la Reine, & que nous en écririons à la Cour. Nous vous supplions de nous faire savoir ce qui s'est passé, afin que s'il en est quelque chose, & qu'il y ait des raisons pourquoi l'on n'a pas plûtôt laissé faire ces changemens aux Officiers du Prince Palatin que de Sa Majesté, nous tâchions de les mettre à profit.

On observera la conduite des Imperiaux touchant le Ceremoniel.

Ce que nous venons de vous representer sur le traitement des Ambassadeurs servant de réponse à ce qui en est porté en votre penultiéme Dépêche, nous y ajouterons seulement, au sujet de l'observation que vous jugez fort bien devoir se faire de la conduite de ceux de l'Empereur envers ses Electeurs, que l'on aura quelqu'un qui prendra garde de si près jusques où se fera la reception & l'accompagnement, que nous tiendrons très-exactement les mêmes mesures. Mais nous esperons que nos considerations, pour ne pas faire semblant de retarder la venuë de ceux de Messieurs les Etats, & l'observation des Traitez, seront aprouvées, puisque leurs humeurs sont assez défiantes pour s'imaginer que ce fût à toute autre fin. Nous aurons sur toutes choses très-exacte correspondance avec Mr. d'Estrade, auquel par nos dernieres Dépêches nous avons touché assez fortement l'importance de ramener à un meilleur concert avec Mr. le Prince d'Orange & les autres Provinces celle de Hollande afin que cela ne retarde point les desseins de la Campagne. Peut-être que ledit Sieur Prince ne sera pas lui-même marri que la dite Province voye que nous en remarquions les inconveniens & le défaut que cela peut apporter du côté de Messieurs les Etats à l'observation des Traitez qu'ils ont avec la France, car à present qu'ils n'ont plus de plaintes à nous objecter, ni à protester des mauvaises satisfactions de leurs Peuples sur le traitement qui leur est accordé, il nous semble qu'on les peut presser avec moins de scrupule sur les choses qu'ils doivent faire. Ce ne sera pas sans doute que vous ne soyez bien avertis des efforts qui se font en Brabant pour la Guerre de cette année, que nous ajouterons à ce que nous vous en avons déja mandé par ci devant que tout de nouveau Mr. Contarini nous les a confirmez, étant averti de bonne part que les preparatifs y sont grands. Il nous est aussi mandé d'ailleurs que le Duc de Lorraine & Lamboy travaillent fort à leurs levées.

Touchant le fait du Cardinal de Valence, & les affaires de Savoye.

Nous vous rendons graces très-humblement de l'information, qu'il vous a plu nous donner de ce qui s'est passé à l'endroit de Monsieur le Cardinal de Valence, & de celle que vous avez ajoûtée par la vôtre du quatrieme de ce mois sur les propositions faites à Madame de Savoye, dont vous remarquez fort bien les extravagances.

Complaisance de la Reine pour les Domestiques des Ministres d'Espagne à Munster.

Nous avons donné part de tout à ces Messieurs les Médiateurs, qui ont bien consideré la justice de ce qui s'est fait à l'égard du premier, & l'absurdité de l'autre. Nous leur avons dit la faveur que la Reine a fait aux Gentilshommes que Messieurs Saavedra & Brun ont envoyé en la Franche Comté, & nous traiterons avec eux pour assurer la liberté de part & d'autre, ce qui sera commode; & nous sommes encore en peine ce jourd'hui par où & comment pourra passer Monsieur le Baron de Rorté pour son Ambassade de Suede. Nous avons été bien aises que la resolution aye été prise avant que vous eussiez reçu ce qu'il nous avoit prié vous representer sur son Emploi de ce côté-là, puisque

1645. que c'eſt une marque de l'eſtime qu'on a pour lui, que certainement il merite bien.

Leur entretien avec les Médiateurs, & nouvelle brouillerie entre eux.

Comme nous penſions finir ici notre Dépêche, & vous renvoyer ce Courier le vingt deux de ce mois, Meſſieurs les Médiateurs nous firent ce jour-là même demander heure pour nous voir. Le ſujet de leur venuë fut pour nous faire une forte & vive inſtance de leur délivrer nos nouveaux écrits, ce que nous avons toûjours évité de nommer propoſition, puiſque nous n'y avions pas repugné tout à fait en notre précedente entrevuë, comme vous aurez remarqué ci deſſus. Sur quoi celui de nous qui a été du ſentiment contraire, au regard du tems que cela ſe devoit faire, ſans toutefois ſe departir de la premiere opinion, & après avoir repreſenté les inconveniens ci deſſus marquez, dit que pour ne s'obſtiner pas davantage contre l'avis de Monſieur ſon Collegue, & l'inſtance de Meſſieurs les Médiateurs, il donnoit très-volontiers les mains & cedoit à ſon autorité; à quoi l'autre a été obligé de repondre qu'il ne veut autres temoins que Meſſieurs les Médiateurs, pour prouver que Monſieur ſon Collegue a changé d'avis ſans aucune reſerve ni condition, n'y ayant eu aucune autorité ni conſideration qui l'y pût contraindre, ſi celui qu'il avoit ſoutenu auparavant eût été accompagné de raiſons ſuffiſantes pour renverſer un ordre exprès de la Reine; & de fait, c'eût été mettre une eſpece de contradiction dans une même choſe, de promettre poſitivement de donner un écrit le lendemain, ſi Monſieur d'Avaux, comme il dit, eût ajoûté à même tems qu'il perſiſtoit au premier avis qu'il avoit eu, qui étoit de ne le dônner pas, ce que moi Servien ſuplie très-humblement de pardonner à mon eſprit groſſier, qui ne peut pas bien comprendre de quelle ſorte une ſemblable clauſe peut avoir été ajoûtée à une promeſſe ſans la detruire, ni comment depuis cela la promeſſe a pu être volontairement executée ſans annuler la condition.

Et moi d'Avaux je dis que Monſieur Servien ſe raporte à un temoignage duquel je n'appellerai jamais, & que s'il plait à la Reine écouter Meſſieurs les Médiateurs ſur toute notre conduite, c'eſt une des plus grandes graces que je puiſſe recevoir de Sa Majeſté. C'eſt par là véritablement qu'on peut bien ſavoir qui eſt celui des deux Plenipotentiaires de France qui ſuffoque ſon Compagnon, & qui veut vaincre en toutes choſes. Au fait particulier dont il s'agit, il eſt vrai que j'ai cedé à Monſieur Servien ſans reſerve nos conditions, mais non pas ſans reſiſtance, & ſans declarer l'effort que je faiſois ſur mon propre ſentiment, juſques là que je dis à Meſſieurs les Médiateurs, que pour vouloir marcher plus vîte on pourroit tomber, & que ſi Monſieur Servien avoit ouï lui-même les Ambaſſadeurs de Suede ſur ce ſujet, il ne preſſeroit pas tant, mais que je cedois à ſon autorité & à la leur.

Il n'y a donc point de contradiction en ce qui eſt porté ci-deſſus, & ſans me departir de mon premier avis, j'ai donné les mains. A la verité je confeſſe que les raiſons contraires ne m'ont point touché, car l'ordre exprès de la Reine dont Monſieur Servien ſe veut couvrir, devoit donc être executé il y a ſix ſemaines quand nous le reçûmes par le Courier Heron, il ne faloit point dépêcher Monſieur de St. Romain pour faire des remontrances ſur ce ſujet.

Monſieur Servien ne devoit pas propoſer l'envoi du dit Sieur de St. Romain.

Et parceque j'y conſentois froidement, & que je n'en parlois point dans nos autres Conferences, il ne devoit pas me demander avec empreſſement trois jours de ſuite, ſi je n'aprouvois pas ce voyage. Il dit que Monſieur de St. Romain n'a pas été envoyé pour cela, il ne faut que revoir ſa Dépêche & ſe ſouvenir de ce qu'il aura repréſenté à la Cour. 1645.

Pourquoi donc n'avons-nous pas donné la propoſition avant ſon partement ou incontinent après? pourquoi Monſieur Servien a-t-il attendu ſix ſemaines, à executer un ordre ſur lequel Monſieur de St. Romain n'avoit rien à dire? Eſt-ce lui ſeul qui connoit les tems & les momens auxquels il faut ſurſeoir les commandemens de la Reine, & auxquels il y faut obeïr?

J'ai peine à croire qu'il y eût eu aucun peril à patienter encore quatre jours, nous donnâmes la propoſition Vendredi au ſoir vingt-quatre du courant, & demain qui ſera vingt huitieme nous aurons un grand éclairciſſement ou par vous Monſieur, ou par le dit Sieur de St. Romain, le même tems auroit été très-utilement employé à donner part de cette reſolution à nos Alliez. Il me ſembloit qu'à la veille de recevoir des nouvelles de ſon Maître, l'on eſt obligé par reſpect de ne pas prévenir ſes commandemens ſans une grande neceſſité, & d'ailleurs ce même ordre de la Reine, que Monſieur Servien rapelle de ſi loin au haſard de préjudicier à celui que nous allons recevoir, porte en termes exprès que nous ne faſſions rien que conjointement avec les Ambaſſadeurs de Suede.

Ils préſentent aux Médiateurs leurs écrits cachetez.

Enſuite les deux écrits furent délivrez à Meſſieurs les Médiateurs, par nous deux conjointement le vingt-quatrieme. Ce fut en cette forme que l'écrit pour les Imperiaux fut cacheté dans un papier à part, auſſi bien que l'autre pour les Eſpagnols, puiſque les Médiateurs l'avoient déſiré en cette façon, pour faire voir en le delivrant à Meſſieurs les Plenipotentiaires de l'Empereur, que c'étoit ſans l'avoir préalablement vû. Nous remîmes néanmoins à leur diſpoſition, ſi bon leur ſembloit, cette affaire, ſans prendre aucune part à la formalité qu'ils y deſiroient aporter.

Mais pour l'autre nous le leur donnâmes ſous cette condition bien expreſſe, & parole tirée d'eux, de ne le point ouvrir, & qu'il ſeroit ſeulement gardé pour être communiqué à Meſſieurs les Plenipotentiaires d'Eſpagne, lorſqu'il aura été ſatisfait de leur part à la convention du vingt Novembre 1644. ce qui fût auſſi écrit au deſſus du paquet, que nous leur conſignâmes avec les exagerations juſtes & convenables de la franchiſe, & ſincerité qui eſt aportée de la part du Roi pour la négociation, laquelle tout le monde peut maintenant reconnoître n'être retardée que par le défaut des Eſpagnols.

Pour plus grande preuve de notre bonne diſpoſition, & pour obvier à ce qu'un autre Pouvoir venant d'Eſpagne n'ait point de nouveaux ſujets de difficultez, qui ſeroient capables de faire derechef perdre du tems, nous nous ſommes librement laiſſé entendre à Meſſieurs les Médiateurs, ſelon qu'ils nous ont temoigné le deſirer, de la forme en laquelle nous eſtimons que les clauſes défectueuſes, ou ambiguës qui ſe ſont rencontrées au dernier ont été redreſſées, & leur en avons fait voir un écrit dont le double eſt ci joint, lequel écrit ſera ſeulement pour ſoulager leur memoire, ſans qu'il puiſſe en aucune ſorte être pris pour un acte d'aucune convention, & de fait pour obvier à cette conſéquence, outre que nous avons mis le double du dit écrit en diverſes Langues pour montrer à tout le monde, que ce n'étoit pas une piece formelle, nous en avons ſoigneuſement retiré l'original après leur en avoir laiſſé tirer la copie.

Cela

1645. Cela fait, nous avons gardé ce Courier jusque à ce jourd'hui pour voir si les Imperiaux donneroient une réponse avec la promptitude dont ils s'étoient laissez entendre, afin de vous l'envoyer tout d'une main; mais comme ils ne l'ont pas fait, nous avons estimé ne devoir pas différer davantage à le faire partir, ni à vous assurer que nous sommes, &c.



LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX,

ET

SERVIEN.

A Paris, du 4 Mars 1645.

Touchant le Ceremoniel. On trouve quelque défaut dans la Plenipotence d'Espagne. On a bonne esperance d'aquerir l'inclination du Pape. La pretendue Ligue en Italie s'en va en fumée. La Complaisance du Roi pour les Hollandois produit de bons effets. Breve instruction aux Ministres. Affaires en Dannemarck. Le Cercle de Suabe députe à l'Assemblée.

MESSIEURS,

Touchant le Ceremoniel.

SA Majesté qui avoit voulu que la resolution qu'elle a prise de vous prescrire, en quelle sorte elle entend que vous viviez avec les Députez des Princes & Républiques de l'Empire qui arriveront à Munster, fût une partie de la Dépêche dont l'on devoit charger Monsieur de Saint Romain, se trouve obligée de vous déclarer sa volonté sans attendre de vos nouvelles par le retour du Courier Heron, de crainte que l'exemple de ce qui a été pratiqué envers ceux des Villes de Hambourg Lubeck & Trêves, n'effarouchât les autres de vous aller visiter, & ne les disposât de rendre leurs visites aux Ministres du Roi Catholique, immediatement après celle qu'ils auroient faite aux Ministres de l'Empereur; ce qui vous priveroit de toute sorte de communication avec eux, & que vous-mêmes, incertains de ce que Sa Majesté peut vouloir, fissiez de la difficulté d'y en admettre à votre audience, de laquelle éloignez ou privez, impatiens de trop attendre & pressez sous main par l'adresse des autres ne les rejettât dans cette faute. Il eût été à désirer que les dits Députez, ayant donné la juste interprétation à vos paroles, se fussent disposez d'aller chez l'un de vous, Messieurs, comme on leur avoit fait entendre que vous vous y attendiez, je dis avant que d'avoir rendu leur visite aux Ministres du Roi Catholique assemblez. Mais pour s'en être oubliez, l'on n'a pas trouvé que vous ayez un juste sujet de porter votre ressentiment jusques au point que vous avez fait. Voici la regle pour l'avenir. Si les Députez des Princes ayant visité ceux de l'Empereur, en quelque nombre qu'ils soient, conjointement vous demandent votre audience, que vous la leur accordiez; ne point trouver à redire si, sans vous en rendre de particuliere, ils s'aquittent de la même sorte de leur devoir envers ceux du Roi Catholique. De leur vouloir imposer quelque chose de plus, outre que c'est une coûtume peu établie & qui ne s'observe qu'à Rome, il y auroit deux choses à craindre, l'une que les Imperiaux les assujettiroient à cela même, ce qui seroit fort rude à souffrir, l'autre que le refusant sur la crainte de déplaire aux Espagnols, qui les empêcheront ou aviseront les autres de le demander, & vous rompriez tout commerce avec eux, quoi faisant, le service du Roi en souffriroit beaucoup. Votre dessein ne peut être que de l'avancer, sacrifier, comme vous faites, votre peine pour y parvenir, & ainsi l'on juge que vous condamnant en votre propre & particulier interêt, l'un & l'autre, on vous donne ce que vous desirez. Voila pour ce regard ce que j'ai à vous mander, à quoi j'ajoûterai que l'Ambassadeur de Venise m'ayant fait lecture de la Plenipotence d'Espagne, j'y ai remarqué quelque défaut qu'il a avoué & essayé d'excuser. Sans doute son intention étoit de m'insinuer qu'il ne falloit pas que cela interrompit les Conférences; mais je demeurai fort retenu, blâmant seulement ce mauvais procedé, & en quelque sorte les Médiateurs de ne l'avoir réproché aux autres. Il me fit voir l'extrait d'une Lettre du Roi Catholique à ses Ministres qui sont de par delà, qui semble insinuer qu'il a attendu que cette Plenipotence fût expediée comme elle avoit été concertée; ce qui donneroit lieu à blâmer plûtôt le Secretaire que l'intention du Prince, n'étoit que de bonne part nous avons été informez qu'il en a envoyé deux differens au Marquis de Castel Rodrigo, avec ordre d'en faire présenter une, & sur la même difficulté que vous feriez de vous en contenter, faire substituer l'autre és mains des Médiateurs. Par ainsi vous profiterez de l'avis sans faire semblant de l'avoir eu. 1645.

On trouve quelque défaut dans la Plenipotence d'Espagne.

Depuis peu nous avons eu nouvelles de Monsieur de Gremonville dattées de Rome, qui portent qu'il y a été admirablement bien reçu, & si les avis des mieux entendus de cetté Cour ne sont faux, nous avons beaucoup à esperer de ce Pape. Il loua hautement la vertu & la prudence de la Reine, fit retentir ce qu'on doit se promettre du Regne d'un Roi qui triomphe en montant sur le Thrône, & conclud son discours par les belles esperances qu'il avoit que votre travail tourneroit au bien de la Chrétienté, à la gloire des Rois & des Ministres qui y sont employez. Pour l'essentiel il faut qu'il soit disposé à faire des graces & à être vrai Pere commun.

On a bonne esperance d'acquerir l'inclination du Pape.

Ce bruit de Ligue qui sonnoit si haut dans l'Italie s'est évanouï avec la saison, quelques Princes en ont avancé le discours sans intention d'en avancer l'effet, & d'autres plus sages les ont rejettés. De ce nombre est la République & très-obligeamment, puisqu'ils s'en sont mocquez & l'ont méprisée jugeant qu'elle s'y formoit contre la France. Notre puissance en Italie n'a de but que leur bien, & le notre se renferme à procurer la felicité des autres seulement.

La prétendue Ligue en Italie s'en va en fumée.

Ce que Sa Majesté a concedé à Messieurs les Etats a produit de bons effets, déja ils ont consenti

La complaisance du Roi

1645. senti de chercher & de prendre des temperamens à la satisfaction de Madame la Landgrave, & de la donner toute entiere au Roi de Portugal, & sans avoir pris ce parti ils étoient sur les termes d'entrer dans celui d'envoyer leurs Deputez à Orsoy. De ce qui s'y pouvoit faire, & de ce qu'on en devoit craindre vos prudences le jugeront, beaucoup mieux que je ne leur pourrois exprimer.

pour les Hollandois produit de bons effets.

Breve instruction aux Ministres.

Ce sera à vous, conduits par cette même prudence, de profiter de la liberté, & du commandement que vous avez de gratifier divers Députez, & faire en sorte que la plus grande part se lient à vous. Nous ne sommes pas hors d'espoir de gagner l'Electeur de Mayence, & si une fois partie des Princes Catholiques avoient épousé nos interêts, nous serions parvenus à l'état où nous devons prétendre, de donner la loi dans l'Empire, sans y autoriser les Princes, que l'interêt de la Religion peut séparer d'avec nous.

Affaires en Dannemarck.

Ce qui se passe en Dannemarck ne vous peut être caché, vous avez des Lettres de Monsieur de la Thuillerie, & des avis très-certains de tout par le moien des Suedois, qui font la meilleure part de cette affaire. Sans doute vos correspondances d'Ausbourg ou de Strasbourg vous auront fait savoir comme le Cercle de Suabe a député Monsieur l'Evêque de Constance & le Duc de Wirtemberg, que les deux Villes qui sont du Cercle leur ajoindront les leurs pour représenter les Villes qui en font part. Je leur envoyerai des Passeports, que j'addresserai à Monsieur de Morimont & qui y seront reçus par lui ou son Secretaire, si tant est qu'il eût empiré dont je suis en peine. Je suis &c.

Le Cercle de Suabe députe à l'Assemblée.

LETTRE

Ecrite à Monsieur

D'AVAUX.

A Paris, 4. du Mars 1645.

La Cour blâme la prétention de Monsieur Servien. Prétentions de Madame de Savoye. La Cour est fort en peine en attendant leur Courier. La conduite de Monsieur Servien est blâmée.

MONSIEUR,

La Cour blâme la prétention de Monsieur Servien.

J'Ai vû la copie des Lettres que vous avez écrites à Monsieur le Cardinal Mazarin, j'ai vû l'effet qu'elles ont fait sur son esprit, il a condamné la prétention de Monsieur Servien, il a eu peine de l'embaras où il s'est mis: mais puisque vous avez quelque part au conseil, il me semble juste que vous l'appreniez à l'en sortir. Je ne dis pas qu'il ait suivi celui que vous lui avez donné, ni que quand vous avez confirmé le premier avis que vous avez pris, vous eussiez eu parfaite connoissance de ce qu'il avoit fait dire, en ce cas vous seriez autant & plus en tort que lui: mais il importe de faire comprendre aux Députez des Villes que l'engagement, auquel ils étoient entrez, a donné un juste sujet d'offense qui a attiré ce qui s'en est ensuivi, afin d'essayer ou de les porter à faire des excuses, ou du moins à se contenter d'une bien legere. Il est certain que selon la dignité de la personne on la rend plus grande ou moindre, & c'est un usage reçu qui fait distinction des reparations qu'une même offense attire. 1645.

Il ne faut pas tant mépriser les avis qu'on reçoit des prétentions dont on veut flatter Madame de Savoye, ce n'est pas le Vrai ou le Droit qui embarque les gens, souvent des Droits imaginaires & des esperances vagues les jettent dans le précipice, & la ruine de cette Maison ne sauroit agrandir la France, qui a fait tant de choses extraordinaires pour la maintenir, que, quand elle ne seroit engagée à sa protection par aucun interêt d'alliance & de parenté, cela devroit suffire pour l'y disposer.

Prétentions de Madame de Savoye.

Il ne m'importe pas beaucoup que l'on passe legerement sur ce que j'écris, pourvu que le service se fasse, enfin je ne pretends autre chose du soin que je prens de vous avertir de toutes choses qui viennent à ma connoissance, que de m'aquitter de mon devoir; je suis de longue main accoûtumé de compatir aux humeurs d'un chacun; je fais le jugement que je dois de moi, & souffre avec beaucoup de patience celui que d'autres en font. Mais quand je considere que vous ne desapprouvez pas ce que fais, je tiens avoir gagné beaucoup au delà de ce que je devois prétendre.

Déja vous aurez su que l'on attend votre Dépêche, que vous promettez d'envoyer par le Courier Heron, auparavant que de répondre à celle que Monsieur de St. Romain a apportée. L'on est fort en peine de ce que vous avez tant tardé d'envoyer le dit Courier Heron, il faut que la Dépêche dont il doit être porteur soit merveilleuse en ses chefs, en sa grandeur & en sa beauté, pour faire que l'on puisse trouver une excuse legitime du grand tems qu'on a mis à l'envoyer. J'aprens que Monsieur Servien s'est hâté d'écrire en Hollande que Sa Majesté accordoit ce qui étoit demandé par ceux de l'Etat, qu'il s'en est aussi repenti, & je sai que le second mouvement est plus condamné, que le premier qui ne pouvoit même être blâmé, que pour avoir entrepris seul d'écrire cette nouvelle, ni excusé que par la connoissance que la differant le service du Roi en pouvoit souffrir quelque préjudice, il eût bien été à souhaiter que Monsieur Servien se fût contenté d'avoir écrit seul comme il a fait, à l'Assemblée de Francfort, sans les faire solliciter de lui donner la réponse. Le refus que les Députez en ont fait le condamne, & celui qui a pris cette charge s'est bien avancé. C'est se trop plaire en son Ouvrage que de le vouloir voir deux fois. Je suis &c.

La Cour est fort en peine en attendant leur Courier.

La conduite de Monsieur Servien est blâmée.



LETTRE
Ecrite à Monsieur
SERVIEN.

A Paris, du 4. Mars 1645.

Affaire des Députez Hanseatiques. On taxe la prétention de ce Ministre.

MONSIEUR,

Affaire des Députez Hanseatiques. J'Avois espéré que dilayant à faire réponse à deux ou trois de vos Lettres j'éviterois de vous mander ce que je jugeois qui seroit dit sur votre prétention, & que l'affaire s'étant accommodée les Députez des Villes de Hambourg, Bremen & Lubeck, vous ayant satisfait; qu'il n'en seroit plus parlé. Mais puisqu'il a fallu que le Maître se soit expliqué, il est juste que le Serviteur parle. J'ai condamné en mon cœur votre prétention, je l'ai soutenue de ma bouche, & je n'ai point omis, lorsque la question fut agitée, de dire que ce qui paroissoit sans fondement, étoit apuié par le consentement des mêmes Députez; qu'on leur avoit fait savoir ce que vous pretendiez & qu'ils y avoient acquiescé; qu'après cela ils ne pouvoient passer pour innocens. On convient de leur faute, on juge qu'elle meritoit un châtiment, mais non pas si rude que celui que vous leur avez fait ressentir; & ce qui fait prendre ce sentiment c'est la conduite qu'ils ont euë envers les Députez de l'Empereur, qu'ils ont visité assemblez, & sans avoir rendu ce même respect à Monsieur Torstenson, ni songé à aller chez lui, ils sont venus devers les Ambassadeurs de France, ont pris heure d'en voir le second, après avoir rempli ce qui est d'étroite obligation avec ceux du Roi Catholique. Si on appuioit votre pretention, elle naîtroit dans l'esprit des Imperiaux, & Monsieur de Longueville ne seroit visité qu'après qu'eux assemblez, & les derniers d'entr'eux separez auroient reçu une seconde visite. Jugez si la dignité du Roi n'en seroit point blessée. Ce que vous soutenez avec beaucoup de cœur & de tête donneroit des ouvertures aux autres, & ils auroient par exemple ce que vous auriez établi par raison. Celle-là est si forte que, pour éviter d'y tomber, on la reçoit sans la contredire. N'étoit que je vous blesserois, je dirois que si c'est un mal il sera partagé entre vous & Monsieur d'Avaux, lequel y a pris part & m'a témoigné qu'il eût été bien aise de l'assoupir. Vous verrez en la Lettre commune que j'ai essayé de me servir de quelques termes qui ne vous condamnassent pas, en celle-ci je parle un peu plus librement, étant assuré que vous ne le desapprouverez pas, & que vous ferez voir par la suite de votre conduite que telles bagatelles ne vous touchent en aucune sorte, & que vous ne les remarquez que dans la crainte de rien faire qui pût apporter du préjudice au Maître que vous servez.

On taxe la prétention de ce Ministre.

Sur la proposition que vous avez confiée à Monsieur de St. Romain, vous en recevrez par lui la Réponse, & si le Courier Heron fût arrivé aussi-tôt qu'il le pouvoit désirer, celui-là seroit parti. Je remets à Monsieur de Lyonne de vous donner information de ce qui se passe, il a eu connoissance parfaite de toutes choses, & j'espere de sa justice qu'il vous assurera, que je vous honore parfaitement, que je fais grand cas de votre merite, que je prise votre amitié & que je suis &c.



LETTRE
De Messieurs
D'AVAUX,
ET
SERVIEN,
à Monsieur le Comte de
BRIENNE.

Du 4. Mars 1645.

La Landgrave continuë toûjours ses bonnes intentions pour la France. Réponse à ses demandes. Leurs réflexions là-dessus. Affaires de Hollande. Touchant l'Oostfrise.

MONSIEUR,

NOus avons reçu avis par Monsieur Vultejus que Madame la Landgrave de Hesse a de nouveau envoyé ici, pour l'un de ses Députez au Traité de la Paix, une Lettre qu'elle a écrite pleine de marques de la continuation de ses genereuses résolutions pour le maintien du bon Parti, & de sa dévotion pour tout ce qui peut être des interêts du service du Roi. La Landgrave continuë toûjours ses bonnes intentions pour la France.

Elle nous représente en même tems le besoin qu'elle a d'être aidée pour faire voir les effets de sa bonne volonté, & combien se trouveroit utile l'emploi d'un Subside extraordinaire, s'il plaisoit à Sa Majesté de le lui accorder maintenant.

Nous n'avons pas manqué de faire considerer à Monsieur de Crosick, & à Monsieur Vultejus, les extrêmes dépenses dont les Coffres de Sa Majesté sont chargez, mais ils ont tellement insisté à ce que nous voulussions seconder les instances que le Sieur Pothelin a ordre de faire par delà sur ce sujet, que nous n'avons pû leur refuser. Réponse à ses demandes.

Nous dirons plus, Monsieur; c'est que nous croyons la chose tellement importante, au service de Sa Majesté, que nous n'estimons pas que de longtems on ait donné à cette Princesse une assistance qui fut mieux employée qu'en la conjoncture presente, soit pour sa propre conservation, soit pour les diversions avantageuses que nous pouvons esperer de l'emploi de ses armes, soit pour la conjonction de ses forces ou de par- Leurs Réflexions là-dessus.

1645. tie d'icelles avec celles de Sa Majesté, comme dès à present elle fait avancer un corps notable de Cavalerie & d'Infanterie, vers Monsieur le Maréchal de Turenne, soit pour suppléer aux levées que nous ne trouvons pas la commodité de faire, soit pour traverser celles que le Duc Charles de Lorraine & Lamboi font, soit pour incommoder leurs quartiers dans le Païs de Cologne & de Juilliers, afin qu'elles ne se puissent pas tant grossir avant la Campagne, ou se promettre d'y venir hiverner.

Affaires de Hollande. Nous sommes d'ailleurs dans une extrême & vehemente aprehension que Monsieur le Prince d'Orange, se trouvant embarassé par le deconcert de Hollande, ne se puisse pas mettre en état d'agir si promtement & si puissamment que vous l'aviez pû esperer, & que les Ennemis faisant comme ils font de grands préparatifs en Flandres, les Imperiaux & Bavarois soient en pleine liberté de s'opposer aux Suedois, & de maltraiter les Païs de Madame la Landgrave, si elle n'est en état d'aider ceux-là, & de se défendre elle-même.

La demande qu'elle fait est accompagnée de tant de circonspection, que, pour ne se pas rendre incommode, elle se contenteroit à present du payement d'une partie de la somme, se reservant de faire voir dans l'action, & dans le cours de cette prochaine Campagne si elle n'a pas bien merité le tout.

Touchant l'Oostfrise. Ensuite de cela elle nous fait une forte recharge sur l'affaire d'Oostfrise, & néanmoins avec une declaration secrete & confidente, que, pour se mettre en état de faire ce que Sa Majesté pourra desirer de ses Armes, elle consentira que les choses demeurent dans l'Oostfrise au même état qu'elles sont présentement, encore pour un an, lequel expiré, s'il ne survient quelque chose entre-ci & là qui lui soit sinon plus avantageux, du moins aussi commode, l'on avisera alors ce qui se passera par le mutuel consentement des Parties. Elle ne se veut decouvrir de cet expedient qu'à Sa Majesté, montrant toûjours ferme resolution à ne point stipuler de terme precis pour faire sortir ses troupes d'Oostfrise; mais elle croit que cela étant proposé à Monsieur le Prince d'Orange, de la part de Sa Majesté, & avec demonstration de vouloir faire effort envers la dite Dame, pour la lui faire agréer, ce seroit le plus raisonnable parti à quoi elle en pourroit venir maintenant. Nous voyons bien que ceci est une suite de ce que vous nous aviez mandé en avoir été dit au Sieur de Rothelin; & pour gagner le tems qu'il y aura à passer entre-ci & que cette Lettre vous vienne, & que vous en puissiez parler à Monsieur d'Estrade, nous avons cru lui en devoir dès à present toucher quelque chose, afin qu'il tâche de le faire goûter à Monsieur le Prince d'Orange, comme une proposition venant de nous simplement, & que nous ne sommes pas assurez de faire agréer à Madame la Landgrave.

C'est ce que nous sommes trouvez obligez de vous représenter, pour satisfaire à la vive instance de ces deux Messieurs, en vous supliant de croire que nous sommes avec affection, &c.

1645.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN.

Ecrite à Paris, le 11. Mars 1645.

Arrivée du Courier avec leurs Dépêches. Desseins des Turcs. Bon augure des bonnes intentions de la Cour de Rome pour la France. La France s'interesse à Rome pour la liberté de l'Electeur de Treves, pour les Portugais, pour pourvoir aux Benefices de la Catalogne. Le Pape cherche à se rendre agréable à la France. Sa Sainteté refuse d'envoyer ses troupes contre la Transylvanie. Crainte des mouvemens des Turcs. Affaires de Dannemarck.

MESSIEURS,

Enfin le Courier Heron est venu & nous avons eu la Dépêche que nous attendions. Je ne veux pas y faire de réponse, elle merite d'être concertée & votre Lettre considerée. Ce sera lundi prochain que j'en ferai la lecture au Conseil, & dans la semaine que la Dépêche vous sera envoyée. Je me disposerois de vous écrire par celui qui part aujourd'hui, n'étoit qu'un Courier dépêché par Monsieur de Gremonville nous a apporté des avis de Rome, & que du côté de Vienne & de Malthe nous avons nouvelles des desseins du Turc; c'est ce qui me fournit de matiere pour vous entretenir. — Arrivée du Courier avec leurs Dépêches. — Desseins des Turcs.

En une Audience, qui a bien duré trois heures, le dit Sieur de Gremonville a fait entendre au Pape les bonnes volontés que leurs Majestez avoient pour lui & pour sa Maison; & des assûrances ayant passé aux offices & aux effets, il a remis és mains du Cardinal Pamphili, le Brevet de l'Abaïe de Corbie. Ce fut votre conseil très-prudent de donner & qui a bien succedé puisqu'on l'a reçu, qui justifie à tout le monde que le Pape veut vivre en vrai Pere commun, ainsi qu'il le professe & l'assûre avec serment qu'il a toûjours été porté à honorer la France, se décharge de ce qu'on lui a imputé & fait voir que c'étoit une calomnie & pure malice du Cardinal Antoine. Si après ces veritez connues & divulguées, il peut être bien avec le Pape, je le laisse à juger au monde. Ce fut son Eminence qui opiniâtra qu'on donnât & que ce fût de sa propre dépouille. La proposition se trouva contrariée sur l'un & l'autre chef, mais la force de ses raisons fit céder aux autres. On nous man- — Bon augure des bonnes intentions de la Cour de Rome pour la France.

1645. de que les Espagnols qui ont paru abattus ont loué ce conseil, & que s'étant laissé gagner de la main ils pourront bien nous imiter, mais ne gagneront pas l'avantage qui nous est aquis d'avoir les premiers témoignages de la bonne volonté envers la Maison de Pamphili. Il accepta la grace avec des demonstrations & des paroles toutes extraordinaires. Pourvû qu'elles soient suivies d'effets proportionnés nous aurons beaucoup à esperer de sa conduite. Sur divers points il prit du tems à repondre, & nommément sur la liberté de l'Archevêque de Trêves qui lui fut demandée, qu'il juge raisonnable, & qu'il croit acquise par celle qu'a ce Prince de lui écrire. Mais Monsieur de Gremonville lui fit bien connoître qu'il pouvoit bailler une Lettre au Nonce qui réside à Vienne, exprimer en elle avec assurance ses douleurs qui demeureroient ensevelies dans sa poitrine; mais pour faire faire demande de ses Etats & être établi en sa dignité, sa Sainteté dit qu'il falloit que ce fût par des Instructions publiques qui animeroient l'Empereur à l'encontre de lui, & que pour ne s'exposer à de nouveaux perils il étoit forcé de se taire, attendre de ses amis sa liberté & son bonheur sans y pouvoir contribuer que ses seuls souhaits. Il fut dit par le Neveu qu'il pourroit être mandé à Rome; ce qui donne lieu de croire que le Pape a résolu d'en écrire & qu'il condamne sa détention. Pressé d'admettre à l'Audience les Ministres de Portugal, il élude & dit qu'il commet diverses entreprises contre l'Autorité de l'Eglise en la détention de quelques Evêques; ce qui fut relevé par le dit de Gremonville & aproprié à ce qui regarde l'Archevêque de Trêves.

La France s'interesse à Rome pour la liberté de l'Electeur de Trêves.

Pour les Portugais.

En suite il lui fit connoître que le moien de soulager les Evêques Portugais qui souffrent, c'est de leur lever le prétexte de ne pas adherer au Roi Dom Juan, ou les contraindre de demander des Juges pour leur être fait le procès. Mais jusques à ce que l'Eglise l'ait reconnu pour Roi legitime elle ne condamneroit pas les Evêques qui lui devoient l'obeïssance. Cette affaire entrera en négociation & ne sera pas terminée dès la premiere fois.

Pour pourvoir aux Bénefices de la Catalogne.

Sa Sainteté fut aussi recherchée de pourvoir aux Benefices de nomination Royalle de Catalogne, l'on lui fit connoître qu'elle avoit accordé des Bulles sur celles du Roi Catholique pour remplir ceux qui sont situez dans les lieux de ce Principat qui lui obeïssent. La raison & l'exemple le rendit interdit, mais ne voulant passer condamnation il prit du tems pour examiner l'affaire. Nous sommes encore incertains des deux voyes qui se presentent, de celle que nous suivrons, le presser ou attendre l'effet de ses promesses, y ayant lieu de croire qu'une conduite froide l'échauffera autant qu'une trop promte lui pourroit déplaire; mais par l'une ou l'autre on lui insinuera que c'est se flatter de croire avoir part avec la France pour en accepter des graces, si elles ne sont reconnues par d'autres, & si au moins l'on n'obtient ce qui est juste & qui de soi porte necessité d'être accordé. Cette Audience ne se passa pas qu'il ne fût fait mention des Nonces qui sont en cette Cour & à Munster.

Le Pape cherche à se rendre agréable à la France.

Du dernier le Pape témoigne être fort satisfait, & voulut insinuer audit Sieur de Gremonville qu'il savoit qu'il nous étoit agréable; mais de son discours sa Sainteté ne penetra rien, sinon que la France estimeroit toûjours ceux qu'elle honoroit de sa confiance. Etant incertain si le Pape lui proposoit la chose pour découvrir son sentiment, ou pour lui faire part du sien, il prit le parti le plus sage & qui lui laissa le moien d'y revenir si tant étoit que le Pape eût célé son intention. Elle paroit autant bonne pour Chigi que mauvaise pour Bragni, lequel néanmoins sert avec addresse le St. Siege, & s'est rendu très agreable & considerable en notre Cour. Le Pape avoua qu'il avoit été recherché de joindre ses troupes à celles de l'Empereur contre le Prince de Transylvanie, mais il déclara s'en être excusé & fit entendre qu'il ne se porteroit pas à cela. Sa raison est appuiée de son interêt & de la passion dominante d'aimer le bien & de le vouloir épargner. Cette même passion assure qu'il differera tant qu'il pourra l'envoi d'un Legat, mais s'il jugeoit que la Paix fût pour se conclure, il pourroit bien créer son Neveu, afin qu'il éternisât son nom par une action aussi celebre & agréable que la seroit la conclusion de la Paix. 1645.

Sa Sainteté refuse d'envoyer ses troupes contre la Transylvanie.

Crainte des mouvemens des Turcs.

Celle de la Chrétienté du côté du Turc est menacée, il arme puissamment & a demandé des Ports, des Galeres & des Galcasses à la République, laquelle ne se pouvant fier qu'ils lui seroient rendus se prépare de son côté pour résister à cette Puissance, & Malthe la croyant commandée pour l'attaquer crie au secours de toute part. On délibere ce qui est à faire, & sans marchander on a donné des ordres bien precis à Constantinople, pour essayer de faire changer cette resolution de venir en Europe. Ce n'est pas que la conduite du Baile n'ait été desobligeante, & que Monsieur de la Haye ne se soit apperçu qu'il a essayé de persuader, que c'étoit à la France de repondre des prises que font les Chevaliers de Saint Jean. Mais Sa Majesté ne considere pas ni les offenses qui lui sont faites, ni des regles établies de la Politique, pour courir à ce qui est pressé, & faire bien & preserver la Chrétienté. Sa Majesté assistera de ses offices & de toute sa Puissance la République, si elle est attaquée, je ne dis pas à drapeaux déployez, mais par des secours réels, selon que la disposition où elle se trouve le lui pourra permettre. Il y a plus de sujet à craindre pour eux que pour les Malthois, autant ou plus pour la Sicile, la Calabre ou la Pouille, & la Place d'armes choisie par le Grand Seigneur, qui est Navarrin, donne sujet d'aprehender pour tous les Lieux voisins de cette Mer.

Affaire de Dannemarck.

Bien que je n'aye point eu de Lettre de Monsieur de la Thuillerie, je ne laisserai pas que de lui écrire, il importe qu'il sache ce qui se fait en Hollande, & que par sa prudence il avance le Traité dont il est chargé, & d'établir des conditions entre les Couronnes qui puissent durer, qu'il porte le Roi de Dannemarck à établir & fixer des droits moderez au Sond; il faut qu'il le dispose à donner ouverture au trafic ou bien à soutenir la guerre, & toute l'Europe se trouvera contre lui, à qui le surhaussement des droits & des daces cause le surhaussement du prix à diverses marchandises. Je suis de tout mon cœur, &c.

LET-

LETTRE

à Monſieur

LE BARON DE RORTÉ.

A Paris du 11. Mars 1645.

Touchant la nouvelle déſunion de Meſſieurs d'Avaux & Servien. Leur conduite eſt blâmée.

MONSIEUR,

Touchant la nouvelle déſunion de Meſſieurs d'Avaux & Servien.

J'Euſſe déſiré, & le ſervice du Roi,ſelon mon ſens, le requerroit, que me mandant par le Courier Heron l'état déplorable où eſt notre reputation par le peu de ſoins que Meſſieurs d'Avaux & Servien prennent de conſerver la leur, que vous paſſaſſiez à donner votre jugement qui des deux eſt en tort, je ne dis pas des premieres actions, mais de cette derniere. Votre diſcrétion vous en ayant retenu, je n'ai qu'à la louer & déplorer avec vous le préjudice que telles contentions apportent au ſervice du Roi, & le retardement aux affaires. Etre un mois ſans dépêcher un Courier, quatorze jours entiers pour s'accorder d'un terme qui ſignifie ou exprime la raiſon qu'un chacun pretend avoir,c'eſt employer du tems bien inutilement. Ces Meſſieurs-là feront voir que deux moins habiles qu'eux étoient plus capables de conduire cette grande affaire de la Paix qu'ils ne le ſont, & vû l'extremité où ils ſont venus je doute que la preſence de Monſieur de Longueville ſoit aſſez puiſſante pour empêcher qu'ils ne demeurent déſunis & toûjours oppoſez en leurs ſentimens, & ſi bien pour lors le dit tiers ſera en droit de décider, & qu'il s'y porte,cela ſera toujours avec tel dégoût de la part de celui duquel l'avis aura été rejetté, qu'il eſſayera de ſe faire approuver & condamner l'autre en écrivant de par deça. J'avouë, s'il faut que leur mauvaiſe humeur continue, que je ferai paroître la mienne de même à mon tour & me repentirai de n'avoir pas plûtôt pris parti & condamné avec liberté celui d'entr'eux qui étoit en tort.

Leur conduite eſt blâmée.

Je ne ſaurois maintenant faire de réponſe à leur Lettre, elle ne me fut renduë qu'hier à midi & il falut employer le reſte de la journée à la faire déchiffrer, & ſans ce que j'ai vû dans votre Lettre,comme auſſi dans une ou deux particulieres de Monſieur Servien qui accompagnent deux procès verbaux, j'aurois ignoré leur diviſion. Juſques à ce matin à huit heures,je n'ai vû ni Monſieur de Mesmes, ni Monſieur Pepin, ni Lettre, ni Memoire de Monſieur d'Avaux; & puiſque vous me mandez me devoir envoyer un Memoire ſur lequel vous deſirez être éclairci de ce que vous aurez à faire en Suede, duquel la réponſe fera partie de votre Inſtruction, je n'ai qu'à l'attendre & lorſque je vous en envoyerai la réponſe, il aura été pourvu à la plus grande partie des choſes que vous avez à déſirer. Je ſuis &c.

LETTRE

De Meſſieurs

D'AVAUX Et SERVIEN,

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 11. Mars, 1645.

Ils le remercient des faveurs accordées par ſon moyen à leur recommandation. Touchant les Paſſeports pour les Eccleſiaſtiques. Et pour d'autres. Affaires de la Landgrave, d'Ooſt-Friſe, & des Levées. Leur Conference avec le Miniſtre de Baviere, & touchant le Ceremoniel. Les François cherchent à mortifier les Eſpagnols. Touchant le Miniſtre de Portugal. Serieuſes reflexions ſur cet Article. Ils flattent le Miniſtere, & la Conduite de la France envers les Etrangers.

MONSIEUR,

VOus aurez occaſion de juger par le défaut de nos Lettres au precedent Ordinaire que nous correspondons mal au ſoin très-exact, que vous prenez de nous donner des vôtres; mais le Courier Heron n'étant parti que le Vendredi au ſoir, nous nous laiſſâmes aller aſſez facilement à remettre juſques à ce jourd'hui de vous donner avis du reçu de votre Dépêche du dix-huitieme Fevrier, que la continuation de vos mêmes ſoins rend accompagnée maintenant de celle du vingt-cinq, en nous chargeant d'une ſeconde obligation.

Nous trouvons auſſi que nous vous devons un double remerciment pour toutes les expeditions qu'il vous a plû joindre tant à l'une qu'à l'autre, ſoit en faveur de Monſieur le Comte de Naſſau, de Monſieur l'Evêque d'Oſnabrug, & des Eccleſiaſtiques de Suabe. Nous ne doutons point que Monſieur le Nonce que nous avons par delà, ne vous ait parlé, comme nous a fait celui qui eſt ici, avec beaucoup de reſſentiment que la protection de la pieté du Roi & de la Reine veut prendre de ces bonnes gens-là. Mais ceux du Chapitre de Spire nous ont écrit une Lettre ſur le pitoyable état où ils diſent ſe trouver, & qui étant tel comme ils le repreſentent, ce ſeroit une action très-digne de la même pieté de leurs Majeſtez, d'y faire donner or-

Ils le remercient des faveurs accordées par ſon moyen à leur recommandation.

1645. ordre à leur soulagement & conservation. Pour ce qui est des susdits Comte & Evêque, si de nôtre part nous leur avons fait valoir la grace qu'ils reçoivent de leurs Majestez, ils n'ont pas manqué de la leur à nous temoigner les obligations dont ils se confessent hautement leurs redevables. Nous tâcherons dans les rencontres d'en tirer fruit pour le service du Roi; les personnes qui ont, par leur naissance, une generosité naturelle se pouvans rendre plus faciles que d'autres en des occasions où l'interêt de leur Maître & Superieur, non plus que leur honneur propre, ne courront point de risque de patir.

Touchant les Passeports pour les Ecclesiastiques.

Les Considerations que vous nous avez fait entendre sur ce refus du Passeport, pour le Provincial des Recolez, sont fondées sur une prévoyance très-juste, & s'il nous est permis de le dire, nous estimons que c'est encore beaucoup dans l'état present de la Guerre, de rendre le passage facile par la France, pour aller en des Païs neutres à beaucoup de Réligieux que leur simplicité, leur attachement, ou l'artifice des Ennemis peut faire parler plus qu'il ne conviendroit.

Et pour d'autres.

Nous joignons notre étonnement au vôtre sur la presse que l'on vous a donné de dépêcher un Gentilhomme, pour la conduite du Comte de Peñaranda, qu'il fera tout d'une main celle du Marquis de Grana. Nous avons encore eu occasion pour ce dernier de faire connoître à Monsieur le Nonce Chigi que son intercession a porté beaucoup.

La rencontre que Monsieur de St. Romain a eu à Bruxelles, donne lieu à l'établissement d'un ordre où nous croyons avec vous qu'il n'y a pas sujet de trouver à redire; au contraire il y en aura plus de sureté pour nos passagers qui ont souvent été maltraitez par la Campagne. Nous avons commencé par le Courier Heron à l'avertir de se presenter au Gouverneur de la premiere Place des Espagnols, & nous continuerons à faire le même aux autres que nous aurons à dépêcher.

Affaires de la Landgrave, d'Oost-Frise & des levées.

Le Fils de Monsieur le Baron de Rorté, qui a suivi de près le dit Courier par ordre, & pour les affaires de la charge commise à son Pere en a aussi eu avis. Nous ne lui avons baillé qu'une Lettre dont les Ministres de Madame la Landgrave de Hesse nous presserent fort, tant pour representer la necessité où elle est d'être assistée d'un Subside extraordinaire, que pour être apuyée du nom & de l'autorité de leurs Majestez dans la proposition d'un expedient dont elle s'est confidemment ouverte. Pour mettre quelque relâche en l'affaire d'Oost-Frise, afin que ses armes ne soient point diverties d'agir cet été pour la cause commune, & specialement aussi pour le service de leurs Majestez, nous en avons écrit en même tems à M. d'Estrade, afin que par son adresse il tâche de faire gouter à Mr. le Prince d'Orange cette proposition, comme si elle venoit de nous seuls à qui il deplaît infiniment de voir, que ce qui se passe en la Cour en cette affaire mette les choses au hasard de tomber dans les extremitez, dont la dite Dame & tous ses Ministres déclarent assez hautement vouloir plûtôt courre le risque que de se soumettre à un tems précis & déterminé de quitter ce Païs-là. Nous croyons qu'une forte charge au dit Sieur d'Estrade, pour faire connoître de par de là que leurs Majestez ont à cœur cet expedient, & avec ordre d'en parler un peu fermement, ne seroit pas mal employé. Nous donnons d'autant plus dans ce sentiment que nous remarquons bien par les discours des Ministres de Madame la Landgrave qu'il ne faut pas attendre d'elle autre chose que cela, & nous avons lieu de le conjecturer encore plus par deux lignes de postdattées, que Monsieur de Beauregard a remises en la derniere Lettre, qu'il nous a écrite le deuxieme de ce mois, où il dit qu'il vient de recevoir un ordre de la Cour sur l'affaire d'Oost-Frise, qui pourroit bien embrouiller la bonne resolution dont il nous faisoit part, la dite Dame s'étant disposée de donner à leurs Majestez, deux Brigades d'Infanterie de sept à huit cens hommes chacune, ce qui n'est pas un petit present dans la difficulté, qu'il y a aujourd'hui en Allemagne d'avoir des gens de pied. Mais nous esperons que ledit Sieur de Beauregard retiendra la dite Dame en meilleure humeur, ensemble ceux de son Conseil qui ont aidé à une si favorable resolution. Il nous marque specialement ce que le Major Géneral Gheis a contribué, & nous sommes de son avis qu'il importeroit fort de commencer par cette occasion de faire ressentir audit Gheis quelque effet de la liberalité de la Reine, & de faire payer à ses autres Conseillers les gratifications qui leur ont été octroyées par le feu Roi de très-glorieuse memoire. 1645.

Il nous parle aussi du payement du dernier terme du Subside ordinaire de l'année passée, qui se recule déja si avant dans celle-ci, que celui qui écherra à la fin de ce mois y pouvoit être joint, & promptement acquité, comme encore la somme à quoi se montera le remplacement de ces deux brigades, à raison de douze risdales par tête. Ce seroit donner moyen à cette Princesse de se mettre en état de faire de bons & utiles efforts cette année. Le dit Sieur de Beauregard nous temoigne aussi qu'il pourroit y avoir moyen de lever quelque Infanterie & Cavalerie, dont Monsieur le Maréchal de Turenne fait connoître d'en avoir grand besoin, en ayant envoyé demander à Madame la Landgrave; mais il y ajoute, ce qui est veritable, que les Allemands ne se veulent point engager s'ils ne voyent de l'argent, des commissions, & une bonne capitulation.

Nous considerons bien que la depense ne se fait pas si facilement comme elle se propose; vous nous permettrez aussi d'y ajoûter, s'il vous plait, que dans ces choses qui sont necessaires, & dont l'on se peut promettre de notables avantages, un effort assurément n'est pas mal employé.

Leur Conference avec le Ministre de Baviere, & touchant le Ceremoniel.

Maintenant, Monsieur, nous avons à rendre compte de ce qui s'est passé entre nous & l'Ambassadeur de Baviere, en quoi nous avons ponctuellement observé tout ce que vous nous avez prescrit par vos Dépêches, qui a été de suivre l'exemple de la conduite des Imperiaux avec lui, & de tirer avantage de la favorable demonstration dont leurs Majestez se sont resolus d'user envers le dit Sieur Duc & les autres Electeurs, par les traitemens que nous ferions à leurs Ambassadeurs. Ayans donc été assurez que cettui-ci le recevroit du Comte de Nassau tout tel qu'il se fait a celui de Venise, sauf en ce qu'il ne lui a point donné d'Excellence, ne parlant qu'en tierce personne par le terme de Monsieur le Baron, à quoi l'autre a repondu pareillement par Monsieur le Comte, nous en avons usé de même, & employé reciproquement le nom de Monsieur le Plenipotentiaire, en parlant avec le Baron de Hascland qui est Ambassadeur en chef; car pour le Docteur Krebs son adjoint, il nous a traité d'Excellence, & nous ne lui avons pas donné la main chez nous. Ils ont observé tout ce qui se devoit à la dignité du Roi

1645. Roi en la restitution de la visite, & sont venus chez nous immediatement après avoir vû Mr. le Nonce, & Mr. le Comte de Nassau; ils ont été aussi fort précis à la convention que nous avions faite avec eux, qu'après nous avoir vûs conjointement chez le premier de nous, ils rendroient le pareil honneur separement à l'autre en sa maison avant que d'aller chez les Espagnols, demonstration qui n'est pas une petite mortification à ces derniers, auxquels nous en faisons toûjours passer de pareilles en toutes les occasions d'actions publiques, comme en celle des deux Processions génerales qui se firent l'autre jour en l'ouverture & cloture du Jubilé, quoi qu'ils se fussent vantez, voire aprêtez pour se trouver à main forte à la derniere.

Les François cherchent à mortifier les Espagnols.

Jusques ici nos entrevuës avec les Bavarois se sont passées en complimens, & nous avons remarqué qu'ils ont toûjours voulu commencer à nous interroger des intentions de la France, & qu'étant interrogez de nous à retour, ils sont demeurez sans réponse, en nous disant seulement qu'ils nous demanderont une audience d'affaires, & qu'après cela laissant la ceremonie à part, ils viendront librement chez nous. Nous n'abuserons pas de leur civilité, & leur donnerons sujet de demeurer satisfaits de la nôtre, pour les engager de plus en plus à l'effet de cette confiance que vous nous avez fait savoir, que Monsieur le Duc de Baviere desire qu'ils tiennent avec nous, le tout néanmoins sans éclat, pour ne point nuire aux bonnes dispositions que ce Prince a temoignées dans les Lettres dont vous nous faites mention. Mais comme il est très habile homme & adroit, nous croyons aussi que ce sera un coup de prudence de proceder avec lui & les siens en toute circonspection convenable. Nous avons pris garde qu'en faisant considerer à ces deux Messieurs de quelle favorable demonstration leurs Majestez usent envers leur Maître, par le traitement que nous leur faisons, ils ont accompagné leurs remercimens pour cet honneur, esperans aussi qu'en France l'on reconnoîtra que cette grace est de justice, la Maison de Baviere ayant toûjours eu la préseance sur la Republique de Venise & autres.

Touchant le Ministre de Portugal.

Pour ce qui est des instances que vous avez faites & réiterées avec assez d'empressement touchant Monsieur l'Ambassadeur de Portugal, nous nous serions mis plûtôt en devoir de vous donner la réponse & l'éclaircissement que vous nous demandez, si nous n'avions estimé que les Ministres dudit Roi, qui sont ici, nous ayans souvent parlé du traitement qu'ils prétendent, & ouï les raisons qui nous en doivent quant à present tenir pour excusez, ne lui en avoient euxmêmes donné telle information qu'il eut occasion d'en être satisfait, & de vous laisser en repos. Nous croyons qu'ils ont raison de desirer que l'on fasse office à Rome & à Venise, afin que Mr. le Nonce, & Mr. Contarini les voyent ici, ainsi que nous faisons, comme étans chargez des affaires du Roi de Portugal, & que c'est un devoir de Médiateurs de ne rejetter personne, ains de communiquer avec un chacun indifferemment. Mais de prétendre d'être reconnus pour Ambassadeurs, & en recevoir le traitement public, certainement nous y prévoyons de trop grands inconveniens, les Plenipotentiaires d'Espagne s'étant laissez entendre clair & net que plûtôt que de le souffrir, ils romproят l'Assemblée, ou leur feront un affront, leur Maître n'entendant en aucune façon que l'on traite avec eux, & qu'en un mot il ne veut point de Paix avec le Portugal. Sur quoi plusieurs ont fait cette réflexion, & trouvé à redire, qu'ils montroient tant de chaleur à vouloir traiter de Paix avec des gens qui disent n'en vouloir point du tout ouïr parler à leur égard.

Serieuses reflexions sur cet article.

Quant à nous, nous ne saurions plier à leur desir, sans commettre une contravention réelle & manifeste à la foi publique & à la validité de nos Passeports, sous le benefice desquels nous avons amené l'un d'eux par le Païs du Roi d'Espagne, sous déclaration faite de notre part à Dom Francisco de Melos que tous ceux qui venoient avec nous, étoient de notre suite & famille: & ce seroit aussi renverser les conventions du Traité préliminaire sur lequel est fondée la liberté, que nous avons, de nous trouver dans cette Assemblée, qui se tient dans un Païs qui nous est ennemi, que si nous venions à les tenir dans une autre consideration que nous ne faisons à present, nous leur ferions perdre toute la sureté dont ils jouïssent. Ils savent qu'une simple demonstration de Monsieur Salvius, envers le Sieur Botelle durant sa vie, a servi de prétexte aux Imperiaux pour retenir son Corps, & nous les mettrions au hasard de n'oser sortir non seulement de cette Ville, mais du Païs, aux environs de laquelle se trouvent ordinairement des Partis & troupes des ennemis, mais aussi de n'être pas en sureté dans la Ville même, puisqu'ils n'auroient point de Passeports: car de dire, comme ils font, que notre protection les tiendroit à couvert, ce seroit à toute heure nous mettre & nos gens aux épées & aux couteaux pour les défendre; en quoi l'on peut bien juger que nous ne serions pas les plus forts, & qu'au lieu de chercher les moyens de faire la Paix, nous nous exposerions à recevoir un mauvais traitement, & mettrions les affaires dans une plus grande confusion & animosité qu'elles n'ont jamais été. Mais quand les Ministres de Portugal se reduiront à la voye la plus moderée, qui seroit celle de moyenner un Saufconduit pour eux, nous voudrions bien leur demander à qui nous pourrions nous en adresser presentement, puisque nous-mêmes ne savons avec qui traiter, d'autant que les Plenipotentiaires d'Espagne n'ont point de Pouvoir valable; mais quand ils en auront un, alors nous verrons quel moyen il y aura de faire quelque chose pour eux, dont raisonnablement ils se puissent contenter. Car nous prévoyons que tout ce qui se pourra faire pour les Interêts du Portugal, fera que le Roi d'Espagne en veuille traiter avec nous. Nous croyons toutes ces considerations si fortes, & de si haute conséquence, qu'étant aprouvées à la Cour, Monsieur l'Ambassadeur de Portugal s'en devra rendre capable & laisser faire au tems ce que par autre moyen nous ne saurions esperer à present. Il nous semble même avoir aperçu qu'ils seront contens, ou du moins que nous leur avons persuadé qu'ils le doivent être, si on leur donne parole que dès le moment que les Affaires d'Espagne seront entamées, leurs interêts seront mis sur le tapis, comme faisant une partie necessaire de ce qui concerne le géneral de cette Province.

L'avis qu'il vous a plû nous donner de la faveur qui a été faite au Marquis de Leganez, est une de ces actions qui rendent la civilité Françoise en admiration parmi toutes les Nations du monde, & qui fait dire que les Espagnols n'auroient garde d'user d'une pareille franchise. Il est vrai que chacun voit par là & par tout plein de semblables actions, qu'ils sont sujets à être vaincus aussi bien par la courtoisie, que par les armes de leurs Majestez. 1645.

Ils flattent le Ministere, & la conduite de la France envers les Etrangers.

La petite disgrace du Marquis de Themines n'est

1645. n'eſt pas choſe qui les doive fort conſoler de tant de mauvais ſuccès qu'ils ont eu, & pourront encore avoir. Nous ſommes &c.

LETTRE

De Meſſieurs

D'AVAUX,

ET

SERVIEN,

à Monſieur le Comte de

BRIENNE.

Du 11. Mars 1645.

Les Imperiaux répondent à leur propoſition. Leur principal fondement pour la Négociation pour ce qui regarde l'Empire. Plaintes des Eccleſiaſtiques à Spire.

MONSIEUR,

Les Imperiaux répondent à leur propoſition.

DEpuis notre derniere Lettre écrite, Meſſieurs les Médiateurs ont aporté la réponſe des Imperiaux à notre Ecrit, de laquelle vous aurez la Copie ci-jointe. Nous ne vous en dirons point nos ſentimens parce que nous n'avons pas aſſez de tems de l'examiner, oui bien qu'encore qu'elle ſoit aſſez longue, ces Meſſieurs nous ont fait entendre qu'on leur avoit voulu remplir les mains d'une autre quatre fois plus grande dont ils ſe ſont excuſez de ſe charger, tant pour ne l'avoir pas jugé à propos, que parce qu'il y avoit dedans des choſes qui auroient pû être priſes en mauvaiſe part. A cet effet de leur prudence, ils en ont joint une autre qui eſt de s'être déclarez que ſi nous voulons repliquer à cet Ecrit, & que les Imperiaux enſuite en donnent un deuxiéme, ce ſera la fin de toutes écritures, & que la Négociation ſe continuera de vive voix, ne deſirants pas reduire leur Médiation à devenir ſimples porteurs de papiers.

C'eſt auſſi bien là notte intention, tant pour nous conformer aux ordres que nous en avons ci devant reçus de la Cour, que pour ſuivre un chemin plus expeditif, car nous avons à faire à des gens qui tiennent un Conſeil d'Avocats conſultans, & que nous nous ſommes bien aperçûs qu'ils ont beaucoup pris d'Inſtruction des Eſpagnols pour la compoſition de cette Piece. Mais notre penſée eſt quant à preſent de pouſſer le tems ſans rien dire jusques à ce que nous ayons de vos nouvelles ſur la preſente Dépêche, ſi ce n'eſt que par la réponſe, qui nous ſera faite ſur celle qui vous a été portée par Mr. de St. Romain, nous ayons lieu de former plûtôt nos réſolutions. Cependant nous communiquerons cette écriture à nos Alliez, & confererons avec eux de ce qui ſera de faire. Nous conſidererons que dans ce deſſein de négocier de bouche, nous aurons quelque peine à nous accommoder avec les Suedois qui veulent agir par écrit, d'autant qu'ils n'ont point de Médiateurs. Il eſt vrai néanmoins qu'ils ne peuvent pas nous obliger préciſément à faire le même, ſi ce n'eſt en un point dont il nous ſera bien difficile, voire impoſſible de nous défendre, qui eſt de donner de notre part une pareille propoſition à celle qu'ils ont déja toute projettée, & qui doit être comme la Pierre quadrangulaire de toute la Négociation avec les Imperiaux. Ce ſera pour en conferer avec nous que Meſſieurs Oxenſtiern & Salvius doivent ſe rendre ici dans quelques jours; Et ſi vous prenez la peine de repaſſer les yeux ſur notre Dépêche du dernier Janvier, dont le Sieur de St. Romain fut chargé, vous y trouverez quatre points principaux. 1645.

Leur principal fondement pour la Négociation pour ce qui regarde l'Empire.

Le Premier eſt l'amniſtie génerale, laquelle n'a point été limitée.

Le Deuxieme, le retabliſſement des choſes en l'état qu'elles étoient en l'année 1618.

Le Troiſieme, qu'il ſoit pourvû ſuffiſamment à la ſureté de la Paix.

Et le Quatrieme, qu'il ſoit ſatisfait aux deux Couronnes pour les fraix de la guerre.

Nous prenons la liberté de repreſenter, Monſieur, que de joindre une propoſition de notre part ſur ce même fondement, ce ſera contenter nos amis, & fermer la bouche à ceux qui nous objectent que nous en demeurerons dans les termes generaux ſans venir au fait; & les Imperiaux ſont ſi honnêtes gens que de nous preſſer ou de dire que nous ne demandons rien, ou de nous déclarer de ce que nous prétendons. Nous ne nous departirons pas cependant de l'Inſtance que nous avons faite pour Monſieur l'Electeur de Trêves, puisque nous voyons, par les Lettres de Monſieur de Gremonville qu'enſuite de ces ordres, il en avoit eu un grand & ample diſcours avec le Pape, & que Sa Sainteté s'étoit toûjours remiſe de penſer à quelque expedient qui nous ſemble ne pouvoir être mieux pris que de l'attirer à Rome, ou de le laiſſer dans une Ville libre d'Allemagne.

Plaintes des Eccleſiaſtiques de Spire.

Outre ce que nous vous avons touché par notre autre Lettre des plaintes que font les Eccleſiaſtiques de Spire, nous ajoutons ici que Monſieur le Nonce nous en vient auſſi de parler, ſecondé par Monſieur Contarini, & nous ont prié de vouloir employer nos offices à ce qu'ils ſoient favorablement traitez; ce que nous avons entendu qu'ils ne ſoient pas plus chargez que les autres pour la contribution, & que s'il y avoit quelque choſe de plus, la prudence & autorité de Monſieur le Maréchal de Turenne y pourra remedier, ſachant, comme il fait, l'intention de leurs Majeſtez. Nous vous baiſons ſur ce les mains, & ſommes &c.

LET-

1645. 1645.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX, ET SERVIEN.

A Paris, du 18 Mars 1645.

Le Ministre se plaint de leur division & il la condamne. Soins des Suedois pour établir leur Parti par la Paix. Soupçons sur leurs artifices. Affaires d'Angleterre. Touchant le Mariage du Roi de Pologne. Offices de la France pour les Portugais envers les Etats Generaux des Provinces Unies. Touchant les Plenipotentiaires des Espagnols. On loüe leur conduite & on blâme celle du Maréchal de Turenne.

MESSIEURS,

Le Ministre se plaint de leur division & il la condamne.

JE suis persuadé par mes propres souffrances que vous souffrez beaucoup, l'estime que j'ai pour vous me donne ce mouvement, il passe jusques à vous condamner. Après vous avoir plaint dans vos divisions, elles ont été la matiere de l'entretien de divers Conseils, & plut à Dieu qu'elles ne l'eussent point été du vulgaire, qui trop avidement se sera donné la liberté de vous blâmer. Il est remis à Sa Majesté de prononcer sur vos plaintes respectives, nul n'a osé s'entremettre d'en donner son jugement, & elle differera d'en donner le sien afin de l'asseoir avec plus de certitude, ou pour se flatter que vous faisant justice l'un à l'autre vous lui en ôterez le sujet. Si je croiois que ce fût une action que vous pussiez entreprendre, que vous eussiez la volonté & la force de la faire durer, je me mettrois à genoux devant vous pour vous en conjurer, & j'aurois bien des raisons à avancer, qui certes devroient vaincre vos ressentimens. Jamais le vers du Poëte ne sauroit être mieux appliqué, votre vertu est connuë & votre capacité à surmonter les autres, il ne vous reste que ce dernier effort à faire de vous surmonter vous-mêmes.

Si vous vous fussiez contentez d'écrire en votre Lettre commune, les raisons dont l'un de vous étoit persuadé qu'il y avoit necessité de surseoir à donner la proposition que vous aviez communiquée aux Suedois, l'autre celles qui lui sembloient opposées, & attendre avec moderation l'ordre de la Cour, vous auriez satisfait Sa Majesté. Ce n'est pas qu'elle ne juge que cette proposition étant toute sainte & utile il y avoit necessité de la bailler, mais vous ayant donné la liberté d'y changer ou d'y diminuer, elle ne se fût point tenuë offensée du retardement. Ce n'est pas la contrarieté de vos avis qui fâche, mais bien que l'un de vous se soit uni avec les Médiateurs pour forcer l'autre à consentir à son opinion, & que sur la plainte qu'en a formé le Resident Suedois, l'autre ait passé à applaudir & en ouvrir son ressentiment. J'interromps mes pensées; ce que je dirois doit être remis à une autre saison, & attendant que la derniere résolution soit formée, je ne lairrai de parcourir les points contenus en votre Dépêche du 3. de ce mois qui me fut renduë le 10. ensuivant.

Soins des Suedois pour établir leur Parti par la Paix.

J'y ai remarqué comme les Suedois, pour établir & élever le Parti Protestant, essayent d'insinuer que la sureté de la Paix est attachée à égaler deux Partis, & les faire opposez au Gouvernement Politique, parce qu'ils le seront en la Religion, qu'il faut pourtant partager le College Electoral, la Chambre Imperiale de Spire, même le Conseil Aulique de l'Empereur. Si cela est faisable & aussi facile qu'ils le presupposent, je vous en laisse le jugement: Mais, Messieurs, leurs desseins vous étant connus en ce point comme en divers autres, ce vous étoit un motif à vous unir, voyant combien de difficultez vous auriez à combattre pour persuader à l'ennemi de consentir à des conditions de Paix justes, & aux Alliez à se departir de celles qui ne le sont pas & qui seroient un empêchement formel à la conclurre.

En un point nous concourons avec les Suedois, mais non pas au moien d'affoiblir la trop grande puissance de la Maison d'Aûtriche, d'établir la liberté des Princes de l'Empire. C'a bien été le motif de notre union & de la Guerre, mais d'y parvenir en élevant les Protestans & diminuant les Catholiques, c'est à quoi nous ne concourons jamais; au contraire notre but doit être d'unir Catholique & Protestant pour défendre leur liberté, & appuier ce qui est juste pour un chacun sans distinction de Religion; mais toûjours défendre & accroître la nôtre, & ne se laisser emporter à l'affoiblir par une crainte peu établie qu'être Catholique c'est être dépendant des Espagnols. On a vu cette maxime reçue & appuiée, & il faut la faire changer & l'anéantir, faisant comprendre aux Catholiques que, quand nous avons aimé les Protestans, ce n'a pas été entant que Protestans, mais entant que Princes opposez à l'Empereur, duquel la trop grande autorité nous étoit justement suspecte par le moien qu'elle aquerroit d'étouffer la liberté des Princes & de se rendre Maître de l'Empire, duquel il ne doit être que le Chef, assujetti aux Loix & aux Constitutions qu'il ne peut ni ne doit en aucune sorte enfraindre.

Comme la preuve la plus certaine des intentions des hommes se prend des effets, après ceux que vous avez vus des Suedois c'est les vouloir blâmer sans aucun juste fondement que de leur imputer qu'ils ne veulent pas la Paix, & votre jugement doit prévaloir au dessus de celui de Contarini. Il n'y auroit qu'une chose à craindre & qui ne sera pas cachée à vos prudences, qu'ils la veulent à la verité, mais sous des conditions impossibles; ce qui seroit bien aussi mauvais que s'ils en étoient éloignez par un desir de continuer la Guerre, & il y a lieu d'en craindre quelque chose par les propositions qui vous ont été faites & fortement débattues par Monsieur Salvius, ce qui fait remarquer qu'il a étudié des raisons pour soutenir ce qu'il a medité, d'où vous aurez bien de la paine à le retirer.

Le desir raisonnable qui se remarque au Baron

1645. ron Oxenftiern de conclure vitement, à quoi les Interêts publics & les fiens l'invitent, eft un grand correctif contre l'humeur chaude & violente de fon Collegue, & peut-être affecte-t-il fa conduite pour tenir le Fils éloigné du Pere, efperant que, pendant que l'un fera en Allemagne, l'autre pourra mourir, & qu'on difpoferoit de fa Charge en faveur de quelqu'un avec lequel il eft lié; ce qui feroit difficile fi le Fils avoit conclu la Paix, & qu'il fût fur les lieux. Ce qui me femble d'autant plus appuié que l'on ne met point en doute que ledit Salvius ne foit du parti oppofé à celui du Chancelier qui fe foutient par fes grands fervices, par fa capacité, & pour être puiffamment allié, mais pourtant Brahé fut fait d'art contre fon deffein, & le fort en ayant été tiré par la Reine qui prît l'expedient de l'y mettre, fit croire que ce qui étoit tombé en fon inclination l'y avoit porté.

Soupçons fur leurs artifices. On a bien remarqué que les Suedois, preffez de confentir à la Ligue que vous leur avez propofée, defirent l'éluder, car doutant qu'il fe puiffe faire, c'eft ouvrir leur fentiment, lequel eft bien fondé à en defirer une entre les Couronnes Alliées & les Princes qui ont fuivi le bon parti; mais pour defirer leur en joindre d'autres, ce n'eft pas être fort éloigné de celle-là: & cette affaire fera debattuë en fon tems, & avant que vous ayez les derniers ordres de la Cour, nous aurons fur fon fujet plufieurs de vos Dépêches. C'eft une matiere difficile qui peut être regardée de diverfes faces, & l'une de celles qu'il ne faut ni embraffer ni rejetter legerement; tout ce que peut la prudence humaine doit être emploié quand il s'agit de prendre réfolution; & fans la confulter, on eft tout perfuadé que l'un des moiens de tenir l'Empereur aux termes de fa legitime puiffance, d'affermir la fortune des Princes de l'Empire, c'eft que les Suedois & les François ayent des Places dans l'Empire, les uns fur la Mer & les autres fur le Rhin. Il eût été honnête à Monfieur Salvius de vous prévenir, vous avertir des propofitions avancées par le nommé Pefchenits, c'eût été un moien infaillible de vous lever tout foupçon & à vous perfuader du jugement qu'il fait de ce perfonnage. C'eft bien pour l'ordinaire les fages qui concluent les Traitez & ceux qui ont la confiance des Princes, mais pour les commencer, des efprits libres y font fort propres, nul ne veut être accufé d'avoir fait faire les premieres ouvertures. Ce qui femble être avancé par un homme libre fe peut aifément défavouer, & fi on prend goût à fes propofitions, il eft aifé de lui en fubftituer un autre qui foit plus fenfé avec pouvoir de négocier.

Affaires d'Angleterre. Ce qu'a fait le nommé Mott Ecoffois de la part des Suedois en Angleterre eft affez divulgué, & le mauvais état où font réduites les affaires de ce Royaume donne lieu de tout apprehender, & de faire auffi ce jugement que l'un ni l'autre Parti ne fauroient faire de grandes chofes. Le Roi n'a point de Vaiffeaux pour joindre aux Danois, ni le Parlement de moyens pour affifter les Suedois, au contraire & le Roi & le Parlement auroient befoin d'être affiftez des Etrangers. La Conference a été feparée fans aucun fruit, le Roi a offert de venir à Londres fur des affurances raifonnables, confenti & demandé que tous les gens de Guerre, de part & d'autre, fuffent licenciez à la réferve d'un petit Corps pour garder le Prince de Galles à Oxfort; que le commandement de la Milice feroit fous vingt perfonnes choifies moitié par lui & moitié par eux, remis à deliberer des affaires d'Irlande quand l'Angleterre feroit pacifiée, & pour y établir la Paix au fait de la Religion a offert qu'un chacun exerçât la fienne, ou que par un Synode National & qu'on effayeroit de rendre univerfel, conviant les Proteftans de toute l'Europe d'y députer, les points qui font controverfez entr'eux feroient décidez. La Chambre baffe a rejetté toutes ces ouvertures, & vous croyez bien que les Princes Catholiques, qui fouffrent dans leurs Etats des Proteftans, ne confentiront pas que leurs Sujets y comparoiffent, ce feroit former une Religion, établir union entr'eux. L'une & l'autre de ces chofes font abfolument mauvaifes & très-dommageables à la Religion & à l'Etat. 1645.

Ce que vous ajoûtez, que le Chancelier & Bannier ont eu part aux mouvemens d'Angleterre, oblige de veiller fur leurs actions; & de mon côté, comme vous avez fait du vôtre, j'en tiendrai averti Monfieur Sabran, lequel m'a écrit que ce même Ecoffois a été affez caché, & cela ne diminue pas le foupçon qu'on doit avoir de fon voyage.

Au fujet du Mariage de Pologne je n'ai rien à vous répondre, nous n'avons du refufer d'en faire faire l'ouverture ni prétendu le perfuader, mais feulement effayer de profiter, pour le bien public & celui en particulier de la Couronne de Suede, de ce rencontre pour empêcher que le Polonois ne fe joignît & au Roi de Dannemarck & au Grand Duc de Mofcovie; & que tous enfemble & de concert fiffent irruption dans la Suede. Si le Chancelier a approuvé que Monfieur de la Thuillerie en ait fait la propofition, il l'aura executé; s'il l'a blâmée, il s'en fera abftenu. Nous ne fommes obligez qu'à preffentir que nous avons bien prejugé que c'étoit une chofe qui ne pouvoit être faite, la conftitution des affaires y répugnant, l'âge des parties & la difference de Religion; mais nous avons auffi jugé qu'il n'étoit pas mauvais de fuivre l'intention du Roi de Pologne, qui lui donnoit lieu de rejetter les ouvertures de Guerre qui lui étoient faites, & le laiffant fe flatter dans fes efperances, nous avons détourné & éludé les mauvaifes réfolutions qu'il étoit fur les termes de prendre. Touchant le Mariage du Roi de Pologne.

Les dernieres Lettres que j'ai euës de Monfieur d'Eftrades, datées du fixiéme de ce mois, me font efperer que l'affaire de l'Ooftfrife s'accommodera par quelque expedient. Ce Comte eft à la Haye qui fait grand bruit, & on lui laiffe évaporer fa colere. Sur ce que nous nous fommes contentez qu'on nous donneroit du tems, & qu'on n'eft pas éloigné, les uns de le confentir, & les autres de s'en contenter, ainfi que diverfes Lettres me l'ont fait favoir, il y a lieu de bien efperer que Meffieurs les Etats ont mis en duë confideration les offices que Sa Majefté a fait en faveur du Roi de Portugal, & obtenu tout ce que l'on pouvoit défirer, à quoi les graces qu'on leur a faites les ont fans doute difpofez. Affaire d'Ooftfrife. Offices de la France pour les Portugais envers les Etats Generaux des Provinces Unies.

Je vous ai mandé ce qui nous avoit été dit fur le fait des Pouvoirs. Nous tenons l'avis de fi bonne main que nous ne doutons point que l'on n'ait déja fubftitué le fecond au premier. Ce que vous aurez à faire, au cas que l'on nous eût impofé à continuer pour avancer le Traité, fera un des points de la Dépêche, dont Monfieur de Saint Romain fera le porteur. Touchant les Pleins-Pouvoirs des Efpagnols.

Ce que vous avez dit à l'Evêque d'Ofnabrug, fait favoir au Marquis de Saint Maurice & à l'Electeur de Brandebourg, eft fi conforme à ce que l'on defiroit, que vous en avez été louez; & fur la plainte qui vous a été faite par Monfieur le Nonce, il m'a été commandé d'en écrire On louë leur conduite.

1645. Et on blâme celle du Maréchal de Turenne.

écrire à Monsieur de Turenne, à quoi j'ai satisfait. Je vous informerai du vrai & de ses raisons, mais déja il passe pour condamné s'il a ôté la grande Eglise de Spire aux Catholiques & introduit en icelle les Protestans ou les Calvinistes. Ce qu'il a publié qu'un chacun pouvoit revenir en son bien n'a pas été une interpretation si sinistre, mais la suite a donné du dégoût. Il est homme si politique que je suis surpris qu'il se soit tant oublié, mais il lui faut reserver la voye de se justifier. Je suis &c.

LETTRE

à Monsieur

LE BARON DE RORTÉ.

A Paris, du 18. Mars 1645.

On payera ses appointemens à Hambourg. On lui envoie une Lettre pour la Reine de Suede. Touchant le Mariage de la Reine de Suede. Soins pour le Dannemarck. Animosité entre Messieurs d'Avaux & Servien.

MONSIEUR,

On payera ses appointemens à Hambourg.

J'Attendois avec impatience l'arrivée de Monsieur votre fils, & lorsque j'ai su ce que vous aviez à désirer je me suis mis en devoir de le faire faire. Vos appointemens vous seront payez à Hambourg, & j'aurai soin d'y faire remettre l'argent de si bonne heure, que vous pourrez vous en servir sans être forcé d'emprunter à gros interêts, & dès à present l'ordre a été donné pour payer votre ameublement, & aquitter ce qui vous étoit dû du passé. Je vous envoye la Lettre pour la Reine de Suede, telle que vous l'avez déja euë, à la difference de ce que vous avez désiré en être retranché; à quoi je me suis résolu pour vous faire voir l'estime que je fais de vos avis.

On lui envoye une Lettre pour la Reine de Suede.

Touchant le Mariage de la Reine de Suede.

Il n'a pas été possible de vous éclaircir distinctement sur les deux mariages dont votre Lettre fait mention. La fille a une dot de grand prix, sa personne est aimable, ce sont des conditions pour la faire désirer; & l'un & l'autre des deux Princes en ont de leur côté beaucoup pour se faire accepter. Lequel des deux nous seroit plus avantageux, n'est pas une question aisée à résoudre: ce qui seroit utile à l'avenir est peu pour le present, & ce que nous aurions à souhaiter en la conjoncture presente des affaires se trouve choqué par ce qui est à craindre pour l'avenir. En cet état notre conduite doit être fort mesurée, ne pas témoigner de rien craindre ni de rien désirer, mais suivre le vent & le vaisseau de celui qui sera le mieux voulu. C'est à vous, étant sur les lieux, d'agir en cette affaire avec votre prudence ordinaire, découvrir les mouvemens du cœur de la Reine pour y applaudir,

1645.

ou du moins pour ne les pas condamner, si tant étoit que ceux de son Conseil fussent d'un autre sentiment & nommément le Chancelier, jusqu'au moment que vous découvrirez que sa volonté est la régle qu'elle suit & qui est reçuë par les autres. Pour lors il faut agir comme font les Courtisans qui louent, & qui applaudissent à ce qui leur déplait. J'aprens que le Chancelier, quoiqu'il soit en grande autorité, ne se tient pas assuré des affections de la Reine, le don semble y avoir plus de part, mais vous le jugerez sur les lieux, & jusques à ce que vous y voyiez clair, vous feindrez & insinuerez au Chancelier, que notre suffisance & notre affection est toute pour lui.

Il y a en cette Ville un nommé Cerisantes qui se dit Resident; mandez-moi si l'on s'y fie & s'il a leur secret au prejudice de l'Ambassadeur Grotius. Je tiens celui-là comme celui-ci attachez au Chancelier. Ledit Cerisantes dit ici qu'il avoit reçu le pacquet de revocation du dit Grotius. Je ne vous envoye point de Lettre pour le Roi de Dannemarck, c'est l'offenser de lui dire que l'on envoye un Ambassadeur en Suede, mais lorsqu'ils auront conclu leur Paix, l'on pourra faire traiter qu'il consente, qu'on établisse une forme de Poste ou de Messagerie par son Païs pour recevoir des nouvelles de la Suede, & Sa Majesté ayant consenti de laisser un Secretaire auprès de lui, il pourra traiter cette affaire.

Soins pour le Dannemarck.

Je ne vous dirai rien sur le sujet des differens de Messieurs d'Avaux & Servien, sinon que l'on a beaucoup de colere contr'eux de leur conduite. Sa Majesté a voulu que nous nous assemblassions jusques à douze, ou quinze qui avons l'honneur d'être de son Conseil, pour examiner leurs differens. Monsieur le Duc d'Orleans, Monsieur le Prince & son Eminence y étoient, comme aussi Monsieur le Chancelier, Monsieur de Bassompierre & nombre de ces Messieurs qui ont été Ambassadeurs; *unanimiter* ils ont été blâmez & l'on a remis à la prudence de Sa Majesté, d'ordonner ce qu'il lui plaira, nul n'osant mettre la main au Sanctuaire. Je suis &c.

Animosité entre Messieurs d'Avaux & Servien.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN.

A Paris, du 25. Mars 1645.

Affaire des Portugais. Les Députez de Baviere arrivent à Munster. Réflexions du Ministre sur leurs premieres démarches. Artifices de la France. Complaisance des Mediateurs pour la France. Touchant l'Electeur de Trêves. Avantages remportez par

1645. *par le General Torstenson. Affaire de Spire par rapport à la Religion. Le Roi s'interesse fort pour la Landgrave. Siege de Roses. Soupçons sur la conduite du Pape.*

MESSIEURS,

PLûtôt pour observer les bonnes coûtumes d'écrire réglement toutes les semaines je m'en mets en devoir, que pour beaucoup de choses à vous informer; ce qui se trouve reservé au retour de Monsieur de St. Romain, lequel sans doute devancera ou du moins joindra l'Ordinaire qui doit partir cette nuit. Je ne lairrai pourtant d'accuser la reception de vos deux Dépêches, dattées du 11. du courant, qui me furent rendues le 22. ensuivant. Je ne m'arrêterai que bien legerement sur la premiere, qui s'est trouvée designée par la seconde, jugeant qu'il est inutile de plus parler de ce qui est résolu, ni même de m'arrêter à examiner si les Portugais sont en tort ou en raison. Ce que je remarque, c'est que ceux qui sont de deça ne ménagent guere ceux qui sont à Munster, & que ceux-là, selon le rapport des autres, affectent de faire parler d'eux, leur en dût-il coûter la vie. Mais leur hardiesse ne nous doit pas obliger à en avoir; au contraire à bien examiner ce qui est à faire, à craindre, ou à esperer pour eux & pour nous, puisque nous aurions part à la honte qu'ils recevroient, leur ayant facilité les moyens de se rendre à Munster, d'où ceux qui y sont donnent l'information à l'Ambassadeur, qui est en cette Cour, que ceux de l'Empereur sont en pensée & s'en sont declarez de leur garantir la sureté du lieu, disant l'Empire n'être point en guerre contre la Couronne de Portugal; desquels discours ils conjecturent que si les Espagnols font difficulté d'entrer en négociation avec eux, les Imperiaux n'en feront point de les reconnoître pour Ministres d'un Roi, autorisez pour traiter de la Paix & qui sont en droit de comparoitre en l'Assemblée. C'est à vous, Messieurs, à examiner s'ils se flattent, ou si seulement ils sont infectez de la presomtion qui est d'autant plus louable que la grandeur de leur Maître les garantit de toute crainte.

Affaire des Portugais.

Cette même Lettre fait mention de l'arrivée des Ministres du Duc de Baviere, de la sorte & de la difference dont vous avez traité avec eux, de quels titres le Comte de Nassau a traité le premier d'entr'eux, de quels aussi il a repondu; & ayant ponctuellement executé ce qui vous avoit été mandé pour ce regard, votre adresse & votre prévoyance a été louée. Que ces Messieurs vous ayent voulu interroger, peu répondu à vos demandes, nous n'en avons point été surpris, en leur conduite paroît l'esprit de leur Maître qui veut toûjours sonder le gué, avant que de s'avanturer à se mettre dans l'eau. Mais desormais ces précautions sont inutiles, il faut qu'il parle clair, & son salut & celui de sa Maison est lié à celui de l'Empire, & à contenir l'Empereur dans la puissance soumise aux Loix: autrement la grandeur de celui-là anéantit celle de ce Prince, & des autres Electeurs Princes & Membres de l'Empire.

Les Deputez de Baviere arrivent à Munster.

Réflexions du Ministre sur leurs premieres demarches.

Je vous avouerai avec liberté, si vous me le voulez permettre, que ce que vous esperez de ce Prince & les pensées de le menager, s'accordent peu avec la proposition que vous marquez être en intention de faire, de laquelle je n'ai conçu d'autre fondement que le desir que vous avez de plaire aux Suedois, ou bien l'engagement que vous avez avec eux, ceci dit par simple conjecture, ils veulent demander quatre choses, je sai bien que c'est avec intention de se relâcher des unes à proportion qu'on s'avancera sur les autres, mais l'une des conditions de leurs propositions choque entierement le Duc de Baviere, la premiere est l'amnistie générale; la troisiéme, la sureté de la Paix; la quatriéme, la satisfaction & récompense duë aux Couronnes. A ces trois demandes les Députez de Baviere n'y contrediront point, j'entens pour la premiere & troisiéme: pour la derniere, elle sera examinée le plus & le moins, c'est ce qui sera à débattre. Mais le rétablissement de l'Empire, comme il étoit en l'année 1618. les choquera entierement, car c'est demander que leur Maître soit dépouillé du haut Palatinat, & de la Dignité Electoralle, à laquelle il sera sans doute plus attaché, ne possedant qu'à titre d'engagement le haut Palatinat, & par un prix qui reçoit compensation; mais le titre d'Electeur n'en peut recevoir. Quant au huitiéme Electorat, ce n'est pas être le premier d'entre les Seculiers, ce qui même seroit très-difficile à obtenir & qui choque la dite proposition. S'il vous plaisoit de peser ces deux differentes choses, & vous ouvrir non seulement de la proposition que vous voulez faire, mais des raisons qui vous autorisent de l'avancer, notamment la vôtre qui doit être conforme à celle des Suedois, & nous les envoyer d'heure, vous recevriez la volonté de Sa Majesté avant que d'être pressez de faire paroître la vôtre. Et certes il faudra marcher bien délicatement en telles rencontres, d'autant plus que vous avez de fortes parties à combattre & qu'il faut garder des mesures avec elles, & ne rien faire qui choque ou blesse les Princes de l'Empire, la liberté desquels vous doit être en grande consideration; & bien que la recompense qui sera demandée par les Suedois soit juste, je crains bien qu'elle choque les Allemands, & pour ne pas toucher cet écueil, vous avez aussi à bien prendre vos hauteurs, & éviter de rien avancer qui semble vous y faire renoncer, j'entens pour la part qui vous y peut appartenir.

En la proposition que nous vous avons renvoyée, & que vous avez remise aux Médiateurs après y avoir apporté quelque changement, on s'étoit étudié de la concevoir sous des termes qui donnant de grandes esperances aux uns, n'ôtoient pas aux autres leurs prétentions. Je m'assure que vous vous en servirez, & qu'adroitement vous insinuerez ce qui peut être des nôtres, à quoi même vous réussirez mieux ayant rétabli la forme ancienne de traiter & rejetté celle d'écrire. Que si les Suedois la veulent pratiquer, après que vous leur en aurez remontré les inconveniens, vous ne serez pas obligé de les imiter. Ce qui les y assujettit n'est pas une raison solide, ils ont en main le moyen d'y remedier acceptant la Médiation de la République de Venise, que l'Empereur n'oseroit rejetter. Les Médiateurs pour leur interêt se joindront à vous, ils vous l'ont promis, & ont sagement fait de faire retrancher de la réponse qui a été faite à votre proposition par les Imperiaux, ce qui vous y pouvoit déplaire, lesquels, pour ne pas bien connoître la constitution de ce Royaume, ont avancé une demande inutile; mais eux en leur forme, nous en la nôtre, devons consentir tout ce qui assurera l'execution du Traité, & qui rendra la Paix éternelle. Ce terme ne vous choquera pas, vous qui avez connoissance,

Artifices de la France.

Complaisance des Médiateurs pour la France.

1645. ce, de celle qui fut concluë entre le Roi François premier & Henri huitieme d'Angleterre, pour durer autant que le Monde; ce qui veut dire autant qu'éternelle, puisqu'on sait bien que le Monde finissant, tout ce qui est établi finit avec lui.

Touchant l'Electeur de Trêves.

Quant aux autres, on ne les a pas encore examinez, & on attend votre particulier sentiment: seulement a-t-il été remarqué qu'ils ont mal défendu ce qui regarde l'Electeur de Trêves, auquel à la verité on n'a pas droit de demander la restitution de ses Etats, jusques après la conclusion du Traité; mais la liberté de sa personne, à laquelle on s'est réduit, ayant été prononcée par son Juge legitime & consentie même par ses Parties, c'est blesser la bonne foi & le respect dû au St. Siege que de la refuser, & je m'apercois bien que l'on insistera pour ce qui le regarde, même il me semble que le Pape s'est laissé penetrer qu'il falloit y apporter un temperament. Mais parcequ'aux autres affaires dont il s'étoit plus nettement expliqué, il n'a pas tenu parole, je mets en doute l'exécution de celle-là que nous faisons solliciter sans intermission, non pas comme une grace, mais comme une justice duë.

Avantages remportez par le Général Torstenson.

Des autres points contenus en la dite réponse, je m'abstiendrai de parler pour les considerations ci-devant touchées, & passerai à vous faire part de ce que vous aurez dû savoir plûtôt que nous, savoir est la victoire remportée par Monsieur Torstenson sur les Imperiaux. C'est pour vous, autant que pour le Public, que Dieu combat; c'est vous donner le moien de faire la Paix, que d'abattre tout à plat l'orgueilleuse présomtion de la Maison d'Autriche; & je ne doute point que l'Electeur de Baviere ne se rende encore plus traitable, après avoir appris la défaite de ses meilleures troupes, il ne songera plus ni à rien entreprendre ni à assister l'Empereur, il se mettra seulement sur une simple défensive & fera que son armée couvrira ses Etats.

Affaire de Spire par rapport à la Religion.

J'ai mandé à Monsieur de Turenne que l'on n'étoit pas satisfait de ce qui se passoit à Spire, qu'il y mît ordre, ou que Sa Majesté y interposeroit son autorité, & je ne doute point qu'après qu'il aura reçu sa Dépêche, il ne fasse ce qu'il doit. Il n'y a point de prétexte de violer les Capitulations, il n'y en peut avoir d'avoir spolié les Catholiques de l'Eglise Cathedrale, pour la livrer aux Calvinistes ni à d'autres Protestans; & Sa Majesté est si jalouse de la conservation de la Religion, qu'elle proteste que le changement même qui y seroit apporté, si l'Allemagne étoit rétablie comme elle étoit en l'année 18. lui est un obstacle formel à le demander; ce qu'ayant omis d'écrire en sa place ne m'a pas semblé hors d'œuvre en ce lieu. Sur cela même vous entrerez aussi en consideration pour en mander vos sentimens à Sa Majesté, qui ne se lasse point de

Le Roi s'interesse fort pour la Landgrave.

faire faire toutes sortes d'offices à la Haye, pour y faire prendre une bonne résolution à la satisfaction de Madame la Landgrave, qui est comme assurée d'un Subside extraordinaire lui ayant déja fait expedier une Ordonnance de trente mille Risdalles à bon compte du dit Subside, & de l'argent qu'il lui faut remettre pour les hommes qu'elle nous a baillés. Je ferai aussi payer la pension de son Géneral & de ses autres Ministres; mais certes il faut un peu compatir avec Messieurs des Finances, qui ont bien plus de peine d'en amasser que nous d'en dépenser. J'aurai un soin particulier de toutes ces choses.

Siége de Roses.

J'espere de vous mander que Roses a été assiegé, nous en attendons la nouvelle, & ne s'y étant point rencontré d'obstacle, je crois qu'elle sera suivie de celle de sa prise. Notre armée s'est trouvée si complette en Catalogne, que cela nous fait esperer que celles de deça, où les soldats servent plus volontiers, seront encore en meilleur état, & c'est une application continuelle de Sa Majesté & de l'Altesse Royalle de Monsieur d'Orleans. Son Eminence aussi en prend un soin tout extraordinaire. 1645.

Soupçons sur la conduite du Pape.

Vous aurez su par la voye de Monsieur le Nonce comme le Pape a fait une promotion de huit sujets; qu'entr'eux la plûpart ont attachement à l'Espagne. Les offices que nous avions fait pour une Princesse d'éminente vertu n'ont pas produit l'effet qu'on s'en devoit promettre. Cela a donné du dégoût à Sa Majesté, qui ne se détachera pas du respect qu'elle doit au St. Siege, mais qui le distinguera d'avec la personne du Pape, qui aura grande peine à se bien justifier de son procedé. On ne lui a pas celé qu'il n'étoit pas à tolerer, & que c'est prendre un chemin tout éloigné de faire la Paix, accreditant ceux qu'il faut humilier, & donnant du dégoût à celui de qui elle dépend. Nous verrons ce que cela produira, & vous. En toutes sortes de rencontres, je suis &c.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN,

A Paris, du premier Avril 1645.

On communique à M. de Longueville l'Instruction qui leur doit être commune. Eloge de la Reine Regente. Changement & éloignement de quelques Ministres. Desordres à la Cour. La Harangue de Monsieur d'Estrades aux Etats Generaux ne plait pas à la Cour.

MESSIEURS,

On communique à M. de Longueville l'Instruction qui leur doit être commune.

DEpuis deux jours ma plus grande occupation est de travailler à la Dépêche que Monsieur de Saint Romain doit vous porter, & à faire voir à Monsieur de Longueville l'Instruction, qui vous doit être commune & que vous avez emportée, comme aussi à lui donner connoissance des Dépêches, qui vous ont été faites, qui en changent ou expliquent quelques articles; & bien que la Paix enferme avec soi le seul bien que les hommes respirent, il ne laisse pas d'être grand pour être limité à un tems, & l'esperance de le voir continuer augmente la douceur, que l'on sent pendant que le premier s'écoule.

Ce que cela emporte vous sera mieux éclairci par la Dépêche du dit Sieur de Saint Romain,

1645. & nous trouverons tant de raisons solides pour y reduire ceux qui y perdront autant que nous y gagnerons, que je tiens pour assuré qu'ils embrasseront ce moien pour éviter de tomber en de tels inconveniens qu'ils perdent, avec l'esperance de la Paix, celle d'avoir une Trêve. Ce qu'il faudra bien examiner est de ne la faire si génerale que les Indes y soient comprises, afin que les Portugais & les Hollandois, continuant d'y faire la guerre, fassent consumer aux Espagnols la meilleure part des richesses qu'ils en retirent, & qu'ainsi, pendant la durée de la Trêve, ils soient empêchez d'amasser des tresors qui leur donneroient l'envie & le moien tout ensemble de renouveller la guerre, lorsqu'elle seroit expirée.

La même Dépêche vous donne résolution sur les mêmes affaires de conséquence, dont vous nous avez écrit, & s'explique nettement de ce que vous aurez à demander, en la proposition que vous faites, sur les termes d'avancer, après que vous l'aurez deliberé avec les Suedois, desquels les fins sont diverses des nôtres, non à diminuer la trop grande puissance de la Maison d'Austriche, mais des moyens d'y parvenir, affectant de faire le contrepoids des affaires pour égaler deux Religions, & nous détacher des Espagnols & de leur Maison tout autant de Princes que nous pourrons, les unir à nous sans distinction de Religion, parceque nous ne pourrions jamais convenir d'élever la Protestante à la diminution de la Catholique, laquelle étant la solide base de cette Monarchie sera toûjours défendue par nos Monarques, & la pieté de la Reine pousse & appuie cette résolution, laquelle ayant donné tous les sentimens que la nature lui avoit pû imprimer à l'avantage de sa Maison & au Public, conserve tendrement ceux qu'elle doit avoir pour notre sainte foi. Ce n'est pas seulement cette vertu qui luit en Sa Majesté, elle possede les autres éminemment, & elle a donné une preuve assurée de sa constante resolution à maintenir l'Autorité Royalle, quand lassée de la conduite de Messieurs des Enquêtes elle a passé à les faire châtier, sur ce qu'étant venus à la Chambre douze contre l'usage, & formé des résolutions qui aneantissoient la puissance, que la Compagnie a étant assemblée, pour l'arroger à ceux qui, hors leur Chambre, ou en celle de la Plaidoyerie assemblez avec les Présidens & Conseillers dont elle est composée, n'ont point de droit de donner leurs suffrages que sur les affaires publiques, a attiré sur eux une rude reprimande qui leur fut prononcée, en des termes fort élegans, par Monsieur le Chancelier, qui en ce rencontre continua à porter dignement, & hautement la Magistrature dont il est revêtu, & ayant fait comprendre qu'il y en avoit entr'eux qui étoient tombez en faute & d'autres dans le crime, les laissa en suspens de la résolution qui avoit été prise, laquelle éclatta dans le même jour, ayant été fait commandement au President Gayant de se retirer à Mortagne, à Avelin, à Issoudun, & à Montefeau, à Château-Gontier, & par l'arrêt fait de la personne du President Châtillon envoyé tenir prison à Pignerol: ce qui ayant été rendu public causa un nouveau desordre.

Eloge de la Reine Regente.

Changement & éloignement de quelques Ministres.

Desordres à la Cour.

La Compagnie s'assembla derechef, laquelle ayant encore demandé la permission de venir porter leurs remontrances, se mit en chemin, & arrivée au Palais Royal elle ne put être admise à l'Audience de Sa Majesté, qui l'ayant accordée pour le lendemain, après les avoir entendu leur fit une seconde reprimande, qui leur fut encore prononcée par Monsieur le Chancelier, de la bouche duquel ils aprirent que la part qui leur appartenoit étoit d'obeir, & que celle de commander résidoit en la seule main de la Reine, laquelle conserveroit la Justice en son lustre, le Peuple en sa felicité, & feroit sentir les coups de l'Autorité Souveraine à ceux qui avoient demerité. Cela bien appuié a frappé le coup qu'on s'en pouvoit promettre, un chacun de ces Messieurs commençant à connoître, qu'ils ont eu tort en tout ce qu'ils avoient entrepris. 1645.

Il faut que j'ajoûte que Monsieur & Monsieur le Prince ont assisté puissamment Sa Majesté dans les déliberations qu'elle avoit à prendre, & ç'a été une grande consolation aux serviteurs de la Reine de voir l'union que les Princes avoient à elle, qui est aussi tournée à gloire à Monsieur le Cardinal Mazarin, qui ménage leurs esprits & les affaires avec une prévoyance & une prudence admirable, & qui seul a essayé d'adoucir la juste indignation dont Sa Majesté est touchée, qui se pourroit flêchir par la soumission de Messieurs du Parlement, & non par une conduite extraordinaire, comme d'abandonner le Palais, sans y rendre la Justice qu'ils doivent aux Sujets du Roi, dont aucuns des plus jeunes ou des plus chauds s'étoient laissez entendre. C'a été un mal que ce désordre, mais il a fini par l'obeissance que les Magistrats doivent au Souverain, duquel la puissance paroît d'autant plus éclattante, que la Pourpre de la Magistrature perd son éclat quand elle s'en retire, & qu'elle reprend sa force & sa vigueur quand elle est regardée du Soleil. Je me suis résolu de vous faire part de toute cette action, jugeant qu'il y aura des personnes mal intentionnées, & d'autres mal informées qui en écriront en Allemagne, afin que si les Médiateurs, qui en auront pû recevoir l'information de vos Parties, vous en parlent, vous les puissiez éclaircir de la verité, leur disant que ce qui s'est passé n'est point un mouvement ni rien qui soit considerable, & que les Parlemens de France sont des Tribunaux de Juges & n'ont point de rapport à celui d'Angleterre; que ceux-là n'ont de puissance que celle que leurs Lettres leur donnent, au lieu que celui de Londres se tient persuadé que la Dignité Souveraine réside en leur Corps quand il est assemblé, & que leur Roi est obligé de suivre les mouvemens qu'ils lui inspirent.

Je devois, avant que d'entrer en cette matiere, vous marquer, que l'on n'a pas approuvé la Harangue qui fut faite à Messieurs les Etats par Monsieur d'Estrades; mais que ne l'ayant entreprise qu'à bonne fin, même conseillé par Monsieur le Prince d'Orange, c'est une action qu'il faut excuser & non pas condamner, & qui est d'autant plus excusée que nous n'avons pas demandé que l'Etat fit sa jonction avec la Suede, pour mettre à la raison le Roi de Dannemarck, mais seulement que cette nouvelle Guerre ne fût point un obstacle à continuer puissamment celle que nous faisons de concert commun dont la Couronne de Suede ne reçoit pas moins d'avantage qu'elle en pourra remporter dans le Nord. Mais cela se trouvant aussi bien au long expliqué, & même par un Memoire à part en la Dépêche de Monsieur de Saint Romain, je tiens inutile d'en rien écrire à l'avance, & ne vous dirai rien davantage par la présente sinon que je suis de tout mon cœur &c.

La Harangue de Monsieur d'Estrades aux Etats Generaux ne plait pas à la Cour.

LET-

LETTRE

Ecrite à Monsieur de

BEAUREGARD.

A Paris, du premier Avril 1645.

Affaire des levées en Hesse. Victoire du Géneral Torstenson sur les Imperiaux.

MONSIEUR,

Affaire des levées en Hesse. J'Ai reçu votre Lettre du 16. Mars par laquelle il semble que Madame la Landgrave ne veuille donner que le nombre de quinze cens hommes de ses troupes, quoique Sa Majesté s'attende d'avoir les 2000. complets. Vous continuerez à lui faire connoître qu'on desire par deça ce temoignage de sa bonne volonté. Que si Monsieur Polhesme donne avis par delà, qu'il n'a pas eu de si bonnes paroles qu'il attendoit, vous vous laisserez entendre, que leurs Majestez ont toute bonne disposition à satisfaire son Altesse, en tout ce qui regarde ses interêts, qui ne sont pas moins chers à la Reine que les siens propres. Monsieur le Duc de Longueville partira aujourd'hui pour aller à Coulomiers, qui est avancer de quinze lieuës son chemin vers Munster.

Je ferai savoir à Sa Majesté la bonne volonté de Monsieur Ronterot, & si tôt que l'état des pensions aura été resolu, j'expedierai la sienne & de tous ceux que vous recommandez. Je renvoirai chez le Peintre & le presserai d'achever ce qu'il avoit commencé. Il est inutile de vous mander le détail de la grande victoire de Monsieur Torstenson sur les Imperiaux, qui nous a été confirmée, vous en aurez su autant de particularitez que nous. C'est un coup du Ciel en cette saison & qui produira de grands avantages à la cause commune. Je suis &c.

Victoire du General Torstenson sur les Imperiaux.

LETTRE

à Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN,

A Paris, du 5. Avril 1645.

On apprehende que la proposition pour la Paix n'irrite les Catholiques. Defiance de l'inclination du Pape. Sa Sainteté refuse néanmoins à l'Empereur tout secours.

MESSIEURS,

J'Avois deliberé de vous décharger de la peine de lire une Lettre, ne vous écrivant point & ayant sujet d'en user de la sorte, soit pour vous envoyer un Mémoire très-ample, ou pour m'être éclairci avec Monsieur de Saint Romain de tout ce que j'avois à vous mander, & néanmoins la profession que je fais de vous honorer me force à changer ma résolution. C'est pour vous tenir avertis, usant en cet endroit d'une entiere confiance, que l'on est de deça en quelque apprehension que la proposition que vous aurez à donner, pour être conforme à celle des Suedois, ne donne, aux Catholiques zelez & partiaux de nos ennemis, sujet de dire, que la premiere, qui se fait par les François, a pour objet la ruine de la Religion Catholique, afin que vous soiez soigneux de la considerer, & de garder mesure aux paroles, comme au sujet, dont elle sera conçuë. Vous en jugez la conséquence & penetrez bien aisément, que cette délicatesse procéde de celle dont Sa Majesté est touchée pour les affaires de cette nature, qui trouve sa pieté & son zele appuiez par celui de Monsieur le Cardinal Mazarin. J'ajoûte encore une seconde raison, bien que foible à comparaison de la premiere, que se trouvant en nécessité de faire connoître au Pape, que son procedé & sa partialité ne se peuvent supporter, qu'il ne sait comment se défendre des reproches qui lui sont faits d'avoir jugé autrement de son inclination, il lui importe de beaucoup qu'il n'ait pas à nous reprocher que nous ayons moins de tendresse & de fermeté, pour la conservation de notre sainte foi que nos ennemis.

On apprehende que la proposition pour la Paix n'irrite les Catholiques.

Défiance de l'inclination du Pape.

La seule chose dont on auroit à se louër de la conduite de sa Sainteté, seroit de ce qu'il a refusé le secours d'hommes & d'argent, qui lui avoient été demandez par l'Empereur, sous prétexte de la Guerre qui lui est faite par le Transylvain, dont les troupes sont fortifiées de celles des Turcs selon le dire des Imperiaux; mais ayant plus craint de dependre de l'argent que de nous déplaire, nous ne croions pas lui en avoir aucune obligation.

Sa Sainteté refuse néanmoins à l'Empereur tout secours.

Si le voyage de Monsieur de Saint Romain avoit pu être tardé d'un jour entier, je vous envoierois par lui la réponse à votre Lettre du 26. du passé; mais outre qu'il m'étoit commandé de le faire partir incessamment, votre Dépêche m'a

1645. m'a pressé de le faire. J'y repondrai par l'Ordinaire qui ne sera gueres dévancé du dit Sieur, après que je l'aurai luë à Sa Majesté.

Monsieur de Saint Romain n'ayant su partir de tout le jour, j'ai eu le loisir de faire voir à Sa Majesté votre derniere Lettre, à laquelle il étoit amplement répondu par celles qu'on vous avoit écrites avant que de l'avoir reçuë; restoit seulement ce qui regarde le Général Beninghenhausen, sur le sujet duquel on s'est aussi expliqué avec le dit Sieur de Saint Romain, à la suffisance duquel me remettant &c.....



MEMOIRE DU ROI,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, du 5 Avril 1645.

Sa Majesté se remet à ce que leur dira Monsieur de Saint Romain. On leur envoye une copie d'une Lettre du Nonce de Madrid. Les Espagnols ne feront point la Paix, à moins d'y être forcez; au contraire les Allemands. Le Roi souhaite une Paix ou une Trêve de douze ans. La Victoire du Géneral Torstenson doit faire craindre l'Empereur. Conditions pour la Trêve. Mesures à prendre en cas d'une Trêve. Il desire la Paix & le repos de tout le Monde. Le Roi souhaite, s'il est possible, que les Plenipotentiaires ne donnent aucune proposition par écrit, mais il approuvera leur résolution. Le Duc de Baviere fait des avances à la France. Dessein des Suedois pour leur Religion. On doit prendre garde aux Ministres Suedois. Mesures à prendre avec le Duc de Baviere, s'il est absolument nécessaire de donner quelque proposition par écrit. Sa Majesté se remet aux resolutions des Plenipotentiaires. Touchant le ceremoniel pour l'Ambassadeur de Savoye. Par rapport au discours de Monsieur d'Estrades aux Hollandois. Touchant la forme de traiter avec l'Evêque d'Osnabrug. Affaire de Rome. Instruction aux Plenipotentiaires pour s'en ouvrir avec le Nonce. Monsieur Brasset doit retourner en Hollande. Affaires de la liberté de l'Electeur de Trêves. Des Ambassadeurs de Portugal. Les Suedois veulent traiter par écrit. Soins de la France pour Monsieur d'Oxenstiern & pour son fils. 1645.

QUoique renvoyant par delà le Sieur de Saint Romain, que l'on a entretenu au long de toutes choses, on se pût remettre sur lui d'en informer les Plenipotentiaires, notamment étant aussi intelligent & fidelle qu'il est, néanmoins Sa Majesté a commandé le present Memoire, qui leur aprendra, sur chacun des points principaux contenus en leurs Dépêches précedentes, comme aussi sur l'état present des affaires, ses sentimens en gros, dont les motifs leur pourront être après déduits plus en détail par le dit Sieur de Saint Romain, à qui ils ont été plus particulierement expliquez. *Sa Majesté se remet à ce que leur dira Monsieur de St. Romain.*

On envoye aux dits Sieurs Plenipotentiaires, la copie d'une Lettre que le Nonce du Pape, à Madrid, a écrite à celui qui réside en cette Cour, par laquelle ils apercevront bien le desir que les Espagnols ont d'une suspension, puisqu'ils ne peuvent guere proposer la chose plus clairement que par le biais qu'ils ont pris; & cela est confirmé par l'Ambassadeur de Venise, qui est ici, lequel a reçu de celui de Madrid une Lettre dans la même conformité. *On leur envoye une copie d'une Lettre du Nonce de Madrid.*

Cette ouverture justifie bien les avis que l'on a de tous côtez que les Espagnols ne consentiront point à la Paix que par force, c'est-à-dire, quand ils se croiront tout à fait perdus, & qu'ils estimeront qu'il ne leur reste que ce moien de remedier à une ruine évidente & irreparable. *Les Espagnols ne feront point la Paix, à moins d'y être forcés.*

Il est bien constant qu'attendu la disposition, ou plûtôt l'ardeur que tous les Princes, Villes & Etats d'Allemagne, témoignent d'accommoder les affaires de l'Empire & le mauvais état de celles de l'Empereur, qui seroit peut-être lui-même contraint d'y donner les mains, les Espagnols apprehendent extrémement; que cette force ou necessité de s'accommoder ne leur vienne de ce côté-là, & s'il y a eu lieu de le croire avant le malheur arrivé, depuis peu dans la Boheme, à toutes les armes que l'Empereur avoit assemblées, pour combatre Monsieur Torstenson, on le doit bien plus absolument conclure maintenant que l'Empereur & les autres Princes, feront plus pressez & que leurs affaires auront moins de ressource, la face veritablement n'en pouvant gueres plus changer que par un accord. Aussi est-il à présumer qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour se tirer d'un si mauvais pas, sans avoir égard aux crieries & aux raisons que Castel Rodrigo & les Ministres d'Espagne, qui sont à Vienne & à Munster, pourroient leur alleguer pour les détourner de cette pensée: en suite dequoi l'Espagne se trouveroit contrainte de faire, comme on dit, de necessité vertu, & cédant au malheur qui la persecute, pour ne savoir quel meilleur parti prendre, se laisseroit trainer aux résolutions que l'Empereur prendra. *Au contraire les Allemands.*

Il est vrai que les mêmes avis portent qu'en ce cas ils ne consentiront jamais à la Paix, & quoi-

1645. quoique pour beaucoup de raisons ils jugent bien qu'une longue suspension d'armes peut être extrémement nuisible à leurs interêts, s'y étant jusques ici vivement opposez, & ayant toûjours detourné l'Empereur d'y prêter l'oreille, néanmoins on estime generalement que plûtôt que de consentir à une Paix, dans laquelle ils seroient contraints de quitter pour toûjours à la France plusieurs avantages qu'elle a remportez, ils se laisseroient aller à faire une longue Trêve, laquelle ne donnant aucun droit nouveau à cette Couronne de posseder ce qu'elle a aquis, peut aussi leur donner moyen & commodité de se preparer si bien à une nouvelle Guerre, que le terme convenu étant expiré ils puissent reparer les pertes qui ont été faites en celle-ci.

Une autre raison assez bonne doit aussi faire croire qu'ils embrasseront plus volontiers l'expedient d'une longue suspension, c'est qu'ayant une necessité absolue d'arrêter le cours des progrès des armes de France & de ses Confederez, ils ne sauroient le faire promtement que par la suspension, qui peut être résolue & faite en un jour, au lieu que tant d'interêts differens devant être discutez, & concertez dans une Paix, on ne peut en esperer la conclusion, quand même chacun y marcheroit de bon pied, qu'avec un long tems pendant lequel les armes continuant d'agir, la Maison d'Autriche pourroit être réduite en état de ne plus se relever, & en suite que, sans conclure aucune Paix avec eux, leur foiblesse donneroit moyen d'assurer le repos de la Chrétienté.

Le Roi souhaite une Paix ou une Trêve de douze ans.

Le Roi souhaite en premier lieu la Paix, mais y prévoyant de grandes longueurs & des difficultez sans nombre, la conclusion d'une Trêve de douze années au moins nous en donneroit quelque apparence, & les choses devant demeurer par tout en l'état qu'elles sont aujourd'hui, la Reine auroit une grande gloire d'avoir, pendant sa Regence, non seulement conservé au Roi son fils les conquêtes, & les avantages laissez par le feu Roi de glorieuse Memoire, mais de les avoir accrus notablement de plusieurs autres considerables depuis sa mort, & affermi le tout par la possession paisible d'un long espace de tems, pendant lequel nous gagnerions celui de la Majorité du Roi, lequel pourroit lui-même agir en personne, quand n'ayant pu conclure la Paix les ennemis s'aviseroient de reprendre les armes.

Tout le but & l'effort des Espagnols, dans la négociation d'une suspension, sera de mettre à couvert les affaires de Catalogne & de Portugal; mais il est vraisemblable qu'après avoir disputé quelque tems sur ce point-là, la même necessité qui les contraint à céder les autres les obligera encore à se relâcher en ceux-ci, & à remettre leurs esperances de pouvoir reparer ce prejudice après la Trêve expirée.

La Victoire du Général Torstenson doit faire craindre l'Empereur.

La Lettre du Nonce de Madrid, & la disgrace arrivée aux armes de l'Empereur, qui lui doit faire avoir une juste crainte des suites d'une Victoire si considerable, gagnée dans les Païs hereditaires & au commencement d'une Campagne, a donné lieu de parler un peu au long de la suspension, parce qu'on voit bien qu'ayant besoin d'un promt remede, sans doute ils recourront à celui-là. A quoi on peut ajouter que le Duc de Baviere, qui aura maintenant d'autant plus de crédit auprès de l'Empereur, que l'on a plus de besoin de lui & de ses forces, ayant dès longtems la disposition qu'il avoit de faire quelque accommodement dans l'Empire, l'envie lui en sera redoublée par le succès de cette bataille qui étant suivie, comme elle le doit apparemment être, de plus grandes prosperités, peut mettre un jour en compromis la succession de ses Etats à ses enfans, & la hâte, avec laquelle on mande qu'il s'est rendu à Ratisbonne pour déliberer des dernieres résolutions à prendre dans ce malheur, fait bien voir combien la chose lui tient au cœur pour les suites qu'il en apprehende, dont le remede le plus certain est d'entendre à un bon accord. 1645.

Conditions pour la Trêve.

Il seroit superflu de discourir sur les conditions de cette Trêve, mais selon ce qui sera proposé on pourra répondre d'ici plus particulierement. Cependant par avance ce qui semble se pouvoir faire, c'est que toutes choses devroient demeurer dans l'état où elles sont aujourd'hui, sans que la suspension donne plus de droit à aucune des Parties qu'elle n'en avoit avant qu'elle fût concluë, c'est-à-dire *uti possidetis ita possidentes*, pour le tems qui sera convenu. On pourroit toutefois ménager un article à notre avantage, qui est que comme nous avons conquis beaucoup de Places, dont la garde sera de grande dépense & qui nous sont inutiles, il fût à notre pouvoir d'en demolir trois ou quatre, si nous le jugions à propos, pendant la Tréve; mais il faudroit le concevoir en termes qu'ils ne s'apperçussent pas de notre dessein, comme seroit si on convenoit de part & d'autre qu'on put fortifier & démolir les Places qui resteroient à un chacun, auquel cas ils soupçonneroient bien plûtôt que notre intention fût de fortifier que de démolir.

Mesures à prendre en cas d'une Trêve.

Cependant comme nous devons justement craindre de l'artifice ordinaire de nos ennemis, que pour se tirer d'une mauvaise affaire ils ne s'accordent présentement à une suspension, avec pensée de la rompre, s'il leur tourne à compte, dans quelque tems qu'ils verroient jour de nous pouvoir faire du mal: Il est important de prendre toutes les suretez possibles afin que la crainte de recevoir de plus grands préjudices les obligeât à quitter cette pensée s'ils l'avoient.

C'est pourquoi il faudroit s'unir plus étroitement que jamais avec les Alliez que nous avons à present, & engager le plus avant qu'il seroit possible les Princes & Etats de l'Empire à joindre leurs forces aux nôtres, en cas que la Maison d'Aûtriche voulût prendre quelque prétexte pour rompre la dite Trêve.

Il échet encore à considerer que comme Messieurs les Etats des Provinces Unies desirent avec passion de sortir d'affaires par une Trêve, aussi est-il à craindre que l'on n'y trouve pas facilité avec la Couronne de Suede, quoique dans le dernier Traité qui fut conclu avec eux, ainsi que Monsieur d'Avaux fait bien, ils donnerent les mains à sortir de la guerre par le moyen d'une suspension, encore que l'on ne descendît pas pour lors au détail des conventions.

Il est donc à présumer que les Ministres de Suede embrassent aussi cette voye, & se laisseront persuader quand ils sauront premierement que notre desir est conforme au leur touchant la Paix.

Que l'impossibilité de pouvoir de longtems joüir du repos par autre moyen que par une longue suspension nous doit convier de nous y porter conjointement avec eux.

Qu'ils n'ont pas moins d'interêt que nous dans l'affermissement des avantages que les deux Couronnes ont remportés dans la guerre.

Que nous pouvons aussi avantageusement que les ennemis, nous preparer de bonne sorte à retourner à la guerre avec plus de force, & de vigueur quand les pertes passées ne les auroient pas rendus plus sages à l'avenir.

1645.

Que nous aurions en ce cas le Roi en état de pouvoir lui-même agir en personne, ce qui n'est pas un avantage à priser peu dans le Royaume de France, où la presence des Rois fait d'ordinaire autant d'effet qu'une grande armée.

Et si l'on peut parmi ces raisons publiques en ajouter une particuliere qui pourra faire force dans l'esprit d'un des Ministres de Suede, c'est que Monsieur Oxenstiern a grande passion de retourner en Suede pour ses affaires particulieres, & inclinera de bon cœur à prendre tout parti qui puisse trancher court la Négociation.

Mais après tout si, pour faire condescendre la Couronne de Suede à une Trêve, il étoit necessaire, dans la nouvelle Alliance que nous établirions dans ce rencontre avec elle, de lui donner une assistance annuelle, pour l'aider au maintien des troupes qu'elle seroit obligée d'entretenir durant la Trêve, & à la conservation des Places qu'elle a conquises, Sa Majesté s'y portera volontiers & consentira à tout ce qui sera jugé raisonnable.

Voila ce qu'en substance on croit à present de pouvoir dire touchant la suspension, afin qu'on s'en serve au cas que l'on la mette sur le tapis, & si les dits Sieurs Plenipotentiaires songent quelque chose de plus pour le service du Roi, Sa Majesté sera très-aise de l'entendre.

Quant à ce que les dits Sieurs Plenipotentiaires ont desiré être éclaircis des sentimens du Roi, sur la conduite qu'ils doivent tenir au cas qu'ils pussent conclure quelqu'accommodement avec l'Empire, où les Espagnols ne fussent pas compris, Sa Majesté ne leur peut dire autre chose, si ce n'est que son desir & sa passion seroit d'avoir Paix, s'il est possible, avec tout le Monde, & quand on y trouvera trop d'obstacles, une Trêve de même génerale. Mais comme, à ce qu'il paroît, les Espagnols sont éloignez de vouloir entendre sincerement ni à l'un ni à l'autre, que d'ailleurs leur interêt ne peut pas permettre qu'ils voyent l'Empereur sortir d'affaires & qu'ils y demeurent seuls embarassez, & qu'il y a grande apparence qu'ils prendront toute résolution plûtôt que de le souffrir, il est de l'adresse desdits Sieurs Plenipotentiaires de conduire en sorte la Négociation que la crainte que les Espagnols auront de cet accord particulier les fasse mettre à la raison pour le géneral. Cependant si l'opiniâtreté desdits Espagnols étoit telle que, quelque résolution que prît l'Empereur, & les Princes de l'Empire, ils persistassent à prétendre des conditions injustes, & ne les pouvant obtenir ils voulussent continuer la guerre, Sa Majesté, avant de dire là-dessus precisément son intention, sera bien aise d'avoir l'avis desdits Sieurs Plenipotentiaires sur la question proposée; bien entendu toûjours qu'en quelque accord que l'on arrête avec l'Empire, nous eussions des suretez suffisantes que les Espagnols ne pussent profiter, ni directement, ni indirectement, des forces d'Allemagne, ni de quelques autres assistances que l'Empereur essayât de leur donner secrétement.

Il desire la Paix & le repos de tout le Monde.

Quant à la proposition qu'il faudra maintenant résoudre de bailler de commun concert, Sa Majesté souhaiteroit bien qu'on pût se défendre de la donner par écrit pour les inconveniens qui ont ci devant été marquez. Mais s'il est jugé absolument necessaire encore pour cette fois, touchant les affaires d'Allemagne pour contenter les Ministres de Suede, Sa Majesté trouvera bon tout ce que les dits Sieurs Plenipotentiaires résoudront sur les lieux.

Le Roi souhaite, s'il est possible, que les Plenipotentiaires ne donnent aucune proposition par écrit.

Mais il approuvera leur résolution.

Ce qui fait peine à Sa Majesté est, que, comme ils auront déja vû en d'autres Dépêches, il est aisé à connoître, par la conduite des Ministres de la Couronne de Suede, qu'elle songe serieusement à se prévaloir de l'occasion pour établir & augmenter la Religion Protestante, & ils s'en sont assez ouvertement déclarez au voyage que le Sieur d'Avaux a fait à Osnabrug, lui ayant voulu persuader qu'il falloit que les deux Religions fissent le contrepoids dans l'Empire, & à cet effet que le nombre des Electeurs fût mi-parti des uns & des autres, & veritablement il y a lieu de croire que la proposition de remettre les affaires d'Allemagne comme en 1618 tend principalement à ce but-là.

Sur quoi il faut considerer qu'une proposition conçue de cette sorte dans un tems où le Duc de Baviere nous fait toutes les avances possibles & des offres sans reserve pour s'attacher à cette Couronne, ce que l'on ne doit pas croire entierement artificieux, puisque son compte se trouve dans cette conduite, non seulement mettra absolument ce Prince au désespoir, voyant notre premiere ouverture tendre à ruiner d'abord ses plus chers interêts, mais encore nous venons par là insensiblement à fortifier la Religion Protestante, qui est le dessein des Suedois dont nous devons extrémement nous mêfier sur le point de la Religion, étant constant qu'au même tems qu'ils travaillent sur les principes que l'on voit en Allemagne, ils n'oublient rien en Angleterre & ailleurs pour lier des intelligences & faire union entre tous les Herétiques.

Le Duc de Baviere fait des avances à la France.

Dessein des Suedois pour leur Religion.

La Confederation, que la France a avec la Couronne de Suede, n'a pas été faite pour des affaires de Religion, mais purement d'Etat, c'est à dire pour empêcher la Maison d'Aûtriche de donner la Loi à l'Europe, à quoi elle eût pû à la fin parvenir si on n'y eût aporté à tems les remedes convenables: c'est pourquoi l'interêt commun qui fût alors & celui qui sera dans la conclusion de la Paix, c'est de diminuer l'autorité que l'Empereur s'étoit usurpée en Allemagne, & l'obligeant à rendre aux Princes & Etats de l'Empire les privileges qu'il leur avoit ôtez, établir les choses en sorte à l'avenir qu'un chacun joüisse des avantages qui lui appartiennent, sans que la Maison d'Aûtriche puisse ou par ruse ou par force les en priver.

Ce point est si delicat & donne tant d'inquietudes à la pieté de la Reine & de son Conseil qu'il merite bien que lesdits Sieurs Plenipotentiaires y fassent grande consideration, & qu'ils observent bien dans le progrès de la Négociation toutes les démarches & visées des Ministres de Suede en une affaire si importante, pour pouvoir, suivant les occasions, détourner adroitement ce qu'il ne seroit pas juste ni convenable d'accorder, & qui peut préjudicier à notre réputation, étant indubitable qu'il seroit bien mal séant que l'on pût dire en quelque tems que ce soit, que Sa Majesté songe si peu à l'avantage de la Religion Catholique qu'elle se laisse aveuglément emporter par l'interêt de ses Alliez & pour leur complaire, à l'avancement de la Protestante, à tel point qu'elle pût un jour donner la loi aux autres.

On doit prendre garde aux Ministres Suedois.

Quelqu'un a crû que si, pour le bien de nos affaires & pour entretenir une parfaite union avec la Suede, nous étions obligez à faire la proposition ci-dessus, nous pourrions par quelque moien bien secret faire entendre sous main au Duc de Baviere qu'elle n'empêchera point qu'on ne lui fasse connoître l'affection qu'on a pour ses interêts, & quand cela même viendroit à être su des Ministres Suedois, ils n'auront nulle

Mesures à prendre avec le Duc de Baviere s'il est absolument necessaire de donner quelque proposition par écrit.

1645. le occasion de se plaindre que nous voulions menager l'esprit d'un Prince dont les avis & les résolutions seroient de grand poids dans les progrès de la Négociation, d'autant plus qu'eux-mêmes ont dit qu'il falloit se relâcher des conditions qui seront inserées dans la dite proposition, selon que les conjonctures le requerront pour le mieux, dont il faut tirer encore d'eux un plus particulier éclaircissement & parole avant que de s'y engager davantage, afin qu'ils ne puissent prétendre, après nous avoir fait faire ce pas, de nous y tenir inviolablement attachez.

Ce qui donne peine, c'est que comme autrefois la France a eu grande part à la translation de la Dignité Electorale en la personne du Duc de Baviere, & qu'elle y a beaucoup contribué, on pourroit trouver à redire si dans la plus grande prosperité de ses affaires elle changeoit aujourd'hui de maxime pour plaire à ses Alliez. C'est pourquoi sur le point de l'Electorat on desire savoir l'avis desdits Sieurs Plenipotentiaires, toutes raisons persuadant ici que ledit Duc nous obligeant par sa bonne conduite & par des effets qu'il peut donner dans la Négociation de la Paix à considerer ses interêts, on doit contribuer ce qui dépendra de nous à lui conserver cette dignité. Le Palatin même semble assez persuadé que l'Electorat ne sortira point de la Maison de Baviere, puisqu'il est le premier à se laisser entendre pour l'alternative, & à donner ainsi jour lui-même à quelque temperament.

Sa Majesté se remet aux résolutions des Plenipotentiaires.

On a estimé à propos de toucher toutes les considerations ci-dessus, pour faire connoître aux dits Sieurs Plenipotentiaires avec quelle application & quel zéle Sa Majesté pense à ce qui peut regarder la Religion; néanmoins elle se remet à tout ce que ses Plenipotentiaires resoudront sur les lieux, bien assurée qu'étant bien informez de ses sentimens ils menageront & le solide & les apparences.

Touchant le Ceremoniel pour l'Ambassadeur de Savoye.

Sa Majesté ne parlera point ici du traitement de l'Ambassadeur de Savoye, croyant maintenant la chose achevée à sa satisfaction, suivant les ordres qu'elle en a donné. Elle leur fera remarquer seulement que le Marquis de Saint Maurice, soit pour être Ministre d'un Prince attaché à cette Couronne, & qui a si grand sujet de se louer de la protection qu'elle lui a donnée, soit pour son affection particuliere, sera très-capable de servir & avancer les interêts communs en beaucoup de choses, portant quelquefois des paroles qu'il ne seroit pas expedient de voir sortir de la bouche des Ministres du Roi.

Par rapport au discours de Monsieur d'Estrades aux Hollandois.

Quant au discours que le Sieur d'Estrades a fait en Hollande pour divertir Messieurs les Etats de s'engager en une nouvelle guerre contre le Dannemark, Sa Majesté en a fait dresser un Memoire à part qui fera savoir ses sentimens au long aux dits Sieurs Plenipotentiaires. Cependant il sera peut-être bien à propos qu'ils en écrivent en Suede à la Reine & au Chancelier Oxenstiern, faisant connoître que l'on n'a aucunement songé à rien de préjudiciable contr'eux, mais seulement d'obliger les Hollandois à de grands efforts contre l'Espagne qui ne fit jamais tant de preparatifs que cette année pour la Guerre de Flandres; en quoi les Suedois ont le même interêt que nous, & que pour faire l'un ils n'omissent pas l'autre, ainsi qu'il est arrivé depuis avec satisfaction de la France & de la Suede. Ils en informeront aussi le Sieur de Rorté que l'on croit à present bien près de sa Résidence.

Touchant la forme de traiter avec l'Evêque d'Osnabrug.

Les raisons, qu'ont étendu si au long les dits Sieurs Plenipotentiaires pour justifier leur forme de traiter avec l'Evêque d'Osnabrug, ne semblent pas à Sa Majesté si concluantes qu'il n'y en ait beaucoup de bonnes à dire au contraire. Mais sur ce point on se remet à ce qu'en a entendu Monsieur de Saint Romain.

Affaires de Rome.

Il reste à parler de Rome & de la conduite du Pape, en laquelle on reconnoît tous les jours plus évidemment que le partage qu'il fait de son affection & de ses graces aux deux Couronnes, c'est qu'il nous donne de belles paroles & à nos ennemis de bons effets.

Le Roi prenant confiance, autant qu'on le devoit, aux assurances données par une personne constituée dans une si haute Dignité qu'est aujourdui sa Sainteté, non seulement de sa bonne volonté envers cette Couronne, mais qu'elle seroit ravie d'avoir occasion d'en donner des preuves solides, Sa Majesté prit résolution, nonobstant ce qui s'étoit passé dans le Conclave & les attachemens que Sa Sainteté avoit eu avec l'Espagne dans les Emplois & Charges qu'il avoit autrefois possedé, d'y correspondre sincerement de son côté, & Sa Majesté n'a rien oublié dans l'envoi du Sieur de Gremonville pour gagner sa bienveillance, lui faisant connoître la passion qu'elle avoit pour le bien du Saint Siege, pour la gloire particuliere de la personne de Sa Sainteté & pour les avantages de sa Maison & en paroles & en effets. Cependant non seulement Sa Sainteté jusques ici n'a accordé aucune des choses dont on lui a fait instance de la part du Roi en quelque justice qu'elles soient fondées, comme touchant l'Archevêque de Trêve, la Réception de l'Ambassadeur de Portugal, la collation des Bénefices de Catalogne & plusieurs autres, mais quelques jours après l'arrivée du Sieur de Gremonville, Sa Sainteté, avec un étonnement de tout Rome, a fait une promotion entierement Espagnolle, qui est le plus grand prejudice qu'un Pape puisse faire à cette Couronne & auquel il faut après des siecles pour y pouvoir remedier, d'autant que la Faction contraire croissant de puissance & d'autorité peut non seulement s'assurer dans les Conclaves l'exclusion des sujets qui ne leur sont pas agreables, mais se rendre maîtres avec le tems de porter au Pontificat ceux qui leur sont les plus attachez & confidents, qui est un moyen pour tenir tout le monde dans leur parti. On murmure fort dans tout ce Royaume de la partialité si manifeste que témoigne Sa Sainteté à nos ennemis. La Reine cependant a la satisfaction en son ame de n'avoir rien omis pour mettre Sa Sainteté en son tort. Au cas qu'elle continue cette conduite & fasse si peu de cas de la gloire d'être tenu de chacun pour Pere commun, il ne sera pas mal à propos que lesdits Sieurs Plenipotentiaires prennent occasion dans quelque Conference avec Monsieur Chigi de lui faire remarquer à quel point est la bonté de la Reine qui poursuit encore à se contenter de la médiation de Sa Sainteté, c'est-à-dire de lui confier les plus chers & plus importans interêts qu'elle puisse jamais avoir, nonobstant l'inclination qui ne se voit que trop visible en lui d'obliger nos ennemis à nos dépens. Ils pourront adroitement lui faire apprehender que si les choses continuent de même elle sera obligée de regler sa conduite sur celle de Sa Sainteté, & d'y prendre quelque résolution, quand il n'y auroit d'autre motif que pour n'encourir pas le reproche que toute la France lui pourroit faire d'avoir consenti imprudemment dans la Négociation de la Paix à l'entremise d'une personne si portée pour nos ennemis & si éloignée de favoriser cette Couronne.

Instruction aux Plenipotentiaires pour s'en ouvrir avec le Nonce.

Monsieur Brasset doit retourner en Hollande.

Monsieur de Longueville ayant près de lui une personne fort capable, dont tout le monde dit beaucoup de bien, & qui l'a déja accompagné dans son voyage d'Allemagne, le Sieur Brasset pourra à son arrivée lui laisser sa place de Secretaire de l'Ambassade, & s'en retourner en Hollande continuer son service suivant les instances qu'il en a faites à Sa Majesté.

Affaire de la liberté de l'Electeur de Trêves.

Le Sieur de Gremonville n'aura pas manqué de donner avis auxdits Sieurs Plenipotentiaires de ce que le Pape avoit répondu aux instances qu'il avoit faites à Sa Sainteté touchant la liberté de l'Archevêque de Trêves. L'intention qu'il lui a témoignée de vouloir laisser meurir cette affaire, doit faire esperer, comme il ne s'engage pas sans doute sans savoir le sentiment des Imperiaux, qu'ils ne s'éloigneront pas de le laisser aller en quelque Ville neutre, où, sans aquerir une entiere liberté, au cas que l'on ne pût conclure aucun accord, il en eût neanmoins assez pour donner sans contrainte les ordres qu'il voudroit à ses Ministres qui assisteront à l'Assemblée, dont il semble ici qu'il soit juste de nous contenter.

Des Ambassadeurs de Portugal.

Quant au traitement des Ambassadeurs de Portugal, Sa Majesté souhaiteroit bien qu'il se pût trouver quelque expedient de leur donner satisfaction sans leur faire courre aucune fortune, ce qui rejalliroit sur nous qui sommes obligez d'honneur à les soutenir. Il est certain que le Roi leur Maître les declarant Ambassadeurs, puisque Sa Majesté traite, avec lui & avec ses Ministres, en la sorte qu'elle fait, les dits Sieurs Plenipotentiaires ne pourroient pas refuser d'en user de même à leur endroit. Mais on doit essayer de les rendre capables qu'ils ne le doivent pas eux-mêmes souhaiter pour les inconveniens qu'il y a lieu d'apprehender: aussi bien pour l'autre raison que ce seroit manquer à la foi que les dits Sieurs Plenipotentiaires ont donnée en leur passage de n'avoir avec eux que de leurs domestiques, elle n'est de nulle force & il seroit bien aisé d'en sortir en disant que le Roi leur Maître depuis leur arrivée leur a donné cette qualité. Il faudroit voir si, en vertu du Pouvoir concerté & resolu avec les Espagnols, qu'ils mettront peut-être bientôt au jour suivant l'ordre secret qu'ils ont d'Espagne de le faire quand le premier ne pourra être admis, il y auroit moyen d'établir dans l'Assemblée les Ministres de Portugal, en la qualité que leur a donné leur Maître, puisque les Espagnols sont obligez de traiter avec nos Alliez & nos adherens.

Les Suedois veulent traiter par écrit.

Puisqu'une des raisons, qui portent les Ministres de Suede à vouloir traiter par écrit, est qu'ils n'ont aucuns Médiateurs, il semble qu'il faudroit songer de bonne sorte à faire que Monsieur Contarini, ou quelqu'un de sa part, à leur satisfaction, s'entremît & prît le soin de la Négociation d'Osnabrug.

Soins de la France pour Monsieur d'Oxenstiern.

Il sera peut-être bien à propos, dans la premiere entrevuë avec les Ministres de Suede de témoigner à Monsieur Oxenstiern l'estime qu'on fait ici de son merite, & la disposition où est Sa Majesté de le favoriser en toutes rencontres, & même s'il le juge à propos le désinteresser en Suede pour les desseins, qu'il peut y avoir touchant son établissement, en quoi Sa Majesté auroit une singuliere satisfaction, tant pour la vertu du Fils, que pour reconnoître en sa personne la conduite envers cette Couronne de Monsieur le Chancelier son pere, qui pour ses bons services a tant merité de la cause commune.

Et pour son fils.

Sa Majesté même inclineroit de bon cœur, s'il est estimé à propos par les dits Sieurs Plenipotentiaires, de témoigner sa bonne volonté, au dit Sieur Baron Oxenstiern, & à Monsieur Salvius par quelque present qu'elle leur pourroit envoyer; sur quoi sa dite Majesté desire avoir leur avis.

COPIE

Envoyée à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

D'UNE LETTRE.

De Monsieur l'Archevêque

DE TARSE.

Ecrite à Madrid le 10. Mars 1645.

Illmo. & Re^{mo}. Sig.^{r} mio oss.^{mo}

NOnostante che il Sig. Amb.ore di Venetia & io stimassimo per sicurissimo che questa M.tà habbi digia date Instruttione & ordini precisi alli suoi Plenipot.rii non solo per il Trattato & conclusione della Pace, ma anche in ordine a una suspensione di armi, in caso che venisse promossa, habbiamo

QUoique Mr. l'Ambassadeur de Venise ait été très-persuadé, aussi bien que moi, que Sa Majesté a donné ses instructions & ses ordres precis à ses Plenipotentiaires pour traiter & pour conclure la Paix, qu'elle leur ait même recommandé de consentir à une suspension d'armes

1645. *contuttociò reputato a proposito, in occasione della vicina partenza del Sig. Conte di Pegnaranda, quale si è poi messo in viaggio due giorni sono, di supplicare la M.ta sua, come si è fatto da noi unitamente, a comandare alli suoi Ministri, che trattandosi di tal materia non lascino di concorrerci per la loro parte. Ce resposе S. M.ta che essi hanno digia ordine espresso di non recusare nissuna propositione che possa facilitare la Pace & in specie di concorrere in una sospensione, mentre sia in ordine al Trattato & stabillimento della med.ma Pace hò creduto esser mio debito signifficare il tutto a V. S. Ill.ma a cui faccio humill.ma riverenza.*

mes en cas qu'on la proposât, nous avons crû pourtant, qu'il étoit à propos, au sujet du depart de Mr. le Comte de Peñaranda qui est parti depuis deux jours, de supplier très-humblement Sa Majesté de recommander à ses Ministres que si l'on venoit à traiter d'une telle chose, qu'ils eussent à concourir de leur côté. Sa Majesté nous a répondu, qu'ils ont des ordres exprès de ne refuser aucune proposition qui pourra faciliter la Paix, & particulierement concourir à une suspension, pourvû que ce soit d'un commun accord & que cela contribue à l'établissement de la Paix. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir, Monsieur, de vous en donner connoissance. Je suis &c. 1645.

LETTRE DU ROI,

à Monsieur le Comte de

D'AVAUX.

A Paris du 5. Avril 1645.

Il lui refuse son congé.

MONSIEUR LE COMTE D'AVAUX, Quand nous avons consideré, la Reine Regente Madame ma mere & moi, les instances que vous faites de revenir, nous nous sommes étonnez qu'ayant un si beau champ d'aquerir de la gloire en servant votre patrie, même toute la Chrétienté, & que plusieurs siecles ne peuvent faire naître une pareille rencontre, vous persistiez toûjours en cette résolution. Je ne vous defendrai pas d'y perseverer, il dependra de vous de l'executer si une pensée plus avantageuse que votre réputation ne vous la fait changer, me promettant que l'arrivée & l'entremise de mon Cousin le Duc de Longueville & sa presence terminera tous les differens que vous avez avec le Sieur Comte de Servien. J'ai donné charge au dit Duc, mais par un ordre très-precis, de s'employer fortement à établir l'union entre vous & le dit Sieur Servien, ce qui est absolument necessaire pour conduire à fin la Négociation de la Paix à laquelle on peut dire que toutes choses conspirent afin qu'elle se conclue à la gloire de cette Couronne & à la felicité de l'Europe. Le dernier coup qu'ont reçu les Imperiaux par la défaite entiere de leur armée au milieu de la Boheme & proche des Païs hereditaires, même au commencement de la saison, est décisif & tel qu'apparemment les ennemis seront contraints de chercher dans la Paix les moyens d'en éviter d'autres qui les menacent, & qui reçus leur leveroient l'esperance de l'obtenir. Il me suffit de vous les faire voir par un leger crayon & remettre à votre prudence de peser & d'examiner ce que vous devez faire, soit en vous considerant ou en considerant le Public. Ce que je puis ajouter, c'est que je serai bien aise que vous demeuriez au lieu où vous êtes jusques à l'entiere conclusion de la Paix, & que prenant une déliberation contraire à celle que vous avez maintenant, vous pouvez vous tenir fort assuré qu'à votre retour ici vous serez bien vû & bien reçu, & que le souvenir de vos anciens services n'est point effacé de ma mémoire. Je prie Dieu, Monsieur le Comte d'Avaux, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde, &c.

LETTRE

à Monsieur

D'AVAUX.

A Paris du 5. Avril 1645.

On cherche à le consoler & à l'encourager.

MONSIEUR,

SI vous vous souvenez de toutes les Lettres, que vous m'avez écrites depuis le partement de Monsieur de Saint Romain, vous vous attendrez d'en recevoir une bien ample de ma part; mais je me défends de la faire, & pour me tenir parole & pour ne renouveller point vos deplaisirs, faisant réflexion sur diverses actions qui vous en ont causé, & pour condamner vos sentimens en ayant épousé d'autres.

Ce que je ferai sera de vous prier de considerer un ample Memoire qui vous est envoyé, l'état present des affaires publiques, la Lettre particuliere que Sa Majesté vous écrit, & puis former votre résolution. Si auparavant que de la prendre vous voulez écouter mes conseils & y déferer quelque chose vous ne hesiterez pas de surmonter tous les obstacles qui se peuvent rencontrer, pour prendre part à la plus glorieuse action que vous puissiez entreprendre, & vous imiterez les sages Pilotes, lesquels ayant une fois touché sur un écueil sont toûjours sur le tillac, la sonde à la main, quand ils en approchent pour le savoir, & en un lieu où la necessité les engage de passer ils ne renoncent point à leur métier, au contraire l'experience les rend plus considerables & plus hardis de se mettre en mer. Quel vent y pouvez-vous trouver qui vous change & qui vous porte à terre? Votre College étant accru d'un Prince de la naissance, dignité & apparence de Monsieur le Duc de Longue-

1645. ville, vous serez hors de necessité de contester avec Monsieur Servien, l'avis des deux prevaudra par dessus celui du tiers, & vous trouverez en la compagnie de ce Prince la douceur que vous avez perdue. Certes vos amis ont interêt que vous la repreniez avant que de revenir parmi eux, crainte de sentir l'effet d'une humeur noire que vous auriez apportée & à laquelle ils n'auroient rien contribué. Je passe plus outre, la liberté & l'amitié qui est entre nous m'oblige à me declarer, vous suivrez les mouvemens qu'on desire vous inspirer; mais si par des contraires vous voulez perseverer en ceux dont vous vous êtes ouvert, je puis vous dire que quand vous viendrez vous trouverez une place non seulement au Conseil, mais en l'affection de Monsieur le Cardinal Mazarin, lequel pour rien du monde ne voudroit vous gêner & se contente de faire connoître à vos amis qu'il vous tient utile de delà, sans passer jusques à vous y vouloir contraindre. *Vince animum iramque tuam qui cetera vincis* *, & donnez au Public & à votre famille ce que vous ne voudriez pas donner à votre fortune. Je suis &c.

* Surmontez-vous, surmontez votre animosité, puisque vous êtes accoûtumé à surmonter toutes choses.

MEMOIRE POUR ECRIRE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, du 6. Avril 1645.

Touchant la Harangue de Monsieur d'Estrades aux Etats Generaux.

Touchant la Harangue de Monsieur d'Estrades aux Etats Generaux.

POur faire cesser les plaintes de Messieurs les Ministres de Suede, en cas qu'elles continuent sur le sujet du Discours que fit le Sieur d'Estrades à l'Assemblée des Etats Generaux de Hollande, pour les divertir de la pensée où ils étoient de declarer la guerre au Roi de Dannemarck, on peut representer:

Que le dit Sieur d'Estrades avoit fait ce Discours de lui-même & sans ordre de la Cour, mais seulement poussé d'un bon zéle & sur la croyance qu'il avoit qu'il étoit necessaire, pour le bien des affaires du Roi & pour l'interêt même de la cause commune, de détourner cette résolution jusques à ce que le Traité qu'il poursuivoit avec Messieurs les Etats fût conclu, qui devoit preceder toute autre resolution pour le bien même de la cause commune, puisqu'il s'agissoit de faire resoudre pour cette Campagne des preparatifs extraordinaires contre les Espagnols en Flandres, afin de pousser les progrès commencez en un lieu si sensible aux ennemis, & les contraindre par de puissantes attaques qui leur seroient faites, de la part de Messieurs les Etats & de la nôtre, d'y retenir les forces qu'ils auroient pû sans cela envoyer à l'Empereur & au Duc de Baviere, & notamment les troupes du Duc Charles & de Lamboy, pour lesquelles il est veritable que ceux-là ont fait de grandes & pressantes instances à Castel Rodrigo. 1645.

Que c'étoit aussi la raison pour laquelle Monsieur le Prince d'Orange l'y avoit porté, non que pour celà ledit Prince eût aucune sorte d'aversion des interêts de la Couronne de Suede ni envie de la prosperité de leurs armes qu'il sait être fort utiles à la cause commune, mais desirant que le plus fort interêt fût pour quelques jours préferé au moindre, c'est-à-dire la poursuite vigoureuse de la Guerre que Messieurs les Etats feroient en Flandres, à celle qu'ils feroient en Dannemarck; ce qui avoit été fort aisé au dit Sieur Prince de persuader au Sieur d'Estrades, & celui-ci avoit crû avoir un prétexte assez plausible de lui rendre cette complaisance, avec cette pensée néanmoins qu'après que le secours extraordinaire pour la Guerre de Flandres seroit arrêté, la résolution qu'on meditoit pour celle de Dannemarck ne rencontreroit aucune difficulté.

Que nonobstant cela au premier avis qu'on a eu ici que la conduite du dit Sieur d'Estrades avoit choqué les Suedois, on lui a envoyé ordre de ne passer point outre en cette matiere, d'en faire un éclaircissement au Resident Suedois qui est à la Haye, qu'il en demeurât satisfait, & particulierement de lui donner à entendre que ce qu'il avoit fait en ceci avoit été sans ordre de la Cour, & sans s'imaginer que la Couronne de Suede s'en dût formaliser, notamment après qu'elle auroit sû les raisons qu'il eut d'agir de la sorte.

Qu'on avoit fait ici un semblable éclaircissement au Sieur de Cerisantes Resident de la dite Couronne, qui en étoit demeuré très-satisfait, & qu'on l'avoit assûré qu'on menageroit de telle sorte cette occurrence, que les desseins que Messieurs les Etats & nous avons en Flandres n'en seroient point affoiblis, & que les Suedois en tireroient avantage dans la Guerre qu'ils ont avec le Roi de Dannemarck & pourroient par là parvenir à une Paix plus promte & plus honnête avec ce Prince.

Que pour cet effet on avoit mandé au Sieur d'Estrades, qu'il fît comprendre à Monsieur le Prince d'Orange, que pour obtenir de Messieurs les Etats le Subside extraordinaire qu'ils lui avoient promis, & qui lui étoit necessaire pour le dessein qu'il a en Flandres, il étoit à propos qu'il ne se rendît point contraire à celui qu'ils avoient de faire la Guerre au Roi de Dannemarck, mais plûtôt de donner les mains au leur, pourvu qu'au préalable ils se portassent à ce qu'ils désiroient d'eux pour la Guerre de Flandres, & que le moins important ne fit point d'empêchement à celui qui l'étoit davantage; ce qui à point nommé a réussi comme on l'avoit projetté, car Messieurs les Etats ont accordé le Subside extraordinaire & ils doivent envoyer 40 ou cinquante Vaisseaux pour appuier les offices de leurs Ambassadeurs, tant pour la Paix entre les deux Couronnes que pour la diminution de payer l'impôt du Sond qui est ce qui leur fait si fort mal au cœur.

De sorte que par cette conduite de la France les Suedois ne laisseront pas de recueillir les fruits solides & effectifs de la volonté que les Hollandois ont eue de se joindre à eux en la Guerre qu'ils ont avec Dannemarck, & l'on pourra aussi poursuivre avec vigueur & succès les desseins qu'on a en Flandres contre les Espagnols, au grand avantage de la cause commune & au particulier de la Couronne de Suede même; ce qui ne fût pas arrivé si les Hollandois n'eus-

1645. n'eussent point d'abord trouvé d'opposition au dessein qu'ils meditoient de faire la guerre au Roi de Dannemark, dans lequel, s'ils eussent été satisfaits, ils eussent négligé toute autre chose, tant la passion qui les y poussoit étoit forte & dans laquelle, pour se contenter, ils ont fait ce qu'on prétendoit d'eux pour la Flandres.

Outre que les Suedois trouvent leur compte tout entier, pour la guerre de Dannemarck, au succès de cette action que la France a menagée en la maniere susdite, il leur en revient ces avantages presens & visibles, que les Hollandois, pour n'être point traversez en la résolution qu'ils avoient de faire la guerre au Roi de Dannemarck, ayant accordé ce qu'on leur demandoit pour la faire en Flandres, on affoiblira par ce moyen un ennemi bien plus considerable, non seulement pour les Hollandois, mais encore pour eux, comme est le Roi d'Espagne, que n'est celui de Dannemarck; à cause qu'ils ont plus à craindre de la Maison d'Aûtriche, dont le Roi d'Espagne a toûjours été le plus puissant Membre, que de la Danoise.

En second lieu, si les Hollandois se fussent appliquez à la Guerre de Dannemarck, & eussent négligé celle de Flandres, comme ils en avoient la pensée, les Espagnols ayant moins d'occupation en Flandres & moins de dépense à faire qu'ils n'auront, ils auroient pu faire quelque subvention d'argent & d'hommes à l'Empereur, qui a été jusques ici le plus puissant ennemi que les Suedois ayent en tête, comme l'Allemagne a été le siege de la Guerre qui leur est la plus importante.

En troisieme lieu, la levée extraordinaire que font maintenant les Hollandois, & qu'ils n'auroient pas faite si d'abord on les eût laissez embarquer à la Guerre de Dannemark, cette levée, dis-je, ruine celles que Lamboy & Gleen doivent faire, dont certainement celle-ci est pour agir en Allemagne. Et il ne faut point douter que l'Empereur ne tâche d'avoir l'autre pour se mettre, s'il peut, à couvert de la ruine qui le menace après la perte qu'il vient de faire. Toutes lesquelles choses tournent évidemment à l'avantage des Suedois aussi bien qu'au nôtre.

Par là on peut juger qu'encore que le Roi eût raison à toute rigueur de désavouer le Sieur d'Estrades de ce qu'il a fait de son mouvement & sans ordre, il y a de la bienséance qu'il ne le fasse point, tant à cause des bonnes intentions que le dit Sieur d'Estrades a eues, & qui ont eu le succès que nous avons dit ci-dessus, que pour la consideration de Monsieur le Prince d'Orange, qu'on offenseroit sans necessité à cause qu'il a donné ce conseil au dit Sieur d'Estrades, pour les considerations que nous avons alleguées.

Qu'enfin la conduite de la France si pleine de franchise & de sincerité à l'endroit de ses Alliez doit obliger les Suedois de correspondre par une semblable, & ne pas prendre facilement de la deffiance & des allarmes de toutes les apparences qui leur en pourroient donner, sans en avoir au préalable examiné la verité, où ils ne trouveront jamais rien de contraire aux Loix d'une bonne & sincere Confederation.

Sur quoi il n'y aura point de danger que nos Plenipotentiaires leur fassent adroitement sentir avec quelle moderation nous avons vû qu'ils ont entrepris une nouvelle guerre sans nous en donner part, qu'ils l'ont poursuivie à notre grand prejudice, & fait sortir presque toutes leurs forces d'Allemagne pour nous laisser tomber à nous seuls presque tout le faix de cette Guerre, & même après l'accident de Mariendal, ce qui nous a obligé à faire des efforts immenses & une dépense infinie pour appuier les affaires d'Allemagne qui étoient sur un grand panchant, d'où, par la grace de Dieu, il est arrivé qu'ayant obtenu les avantages que le monde sait devant Fribourg & sur le Rhin, nous avons défait ou occupé les meilleures forces du Parti ennemi qui auroient peut-être agi contre les Suedois & detourné les victoires qu'ils ont obtenues. 1645.

Si Messieurs les Plenipotentiaires jugent qu'il soit à propos qu'on écrive d'ici aux Ministres de Suede, on le fera, comme aussi on a donné ordre au Sieur d'Estrades de faire tout ce qu'ils lui manderont.



LETTRE

Ecrite à Monsieur

SERVIEN.

A Paris, du 6 Avril 1645.

Touchant son animosité contre Monsieur d'Avaux.

MONSIEUR,

Ce qui s'est passé entre vous & Monsieur d'Avaux, dont vos Lettres nous ont informez, nous a causé de la peine. Celle que vous avez ressentie augmentoit la nôtre par des considerations importantes au service de Sa Majesté. On n'a pas jugé devoir entrer dans le détail des choses, mais seulement vous faire connoître que l'on espere que l'arrivée, & la presence de Monsieur de Longueville, sera un remede efficace pour faire cesser les divisions qui ont paru entre vous. En en examinant les causes on a trouvé que la plus solide est la passion de bien faire qui predomine en tous deux, & que convenant de la chose & la voulant les moiens étoient differens, ce qui avoit causé quelque alteration entre vous. Quand on a deliberé sur les affaires on a remarqué cette difference en vos propositions, que vous, Monsieur, ne vous lassez pas de servir, même avec Monsieur d'Avaux, mais que vous desirez qu'il soit jugé qui a tort. Lorsqu'il preferoit le parti de revenir en France, à celui de demeurer de par delà avec vous, il n'a pas paru être juste de lui accorder son congé, & comme il n'a pas non plus paru honnête de le lui refuser, il a été pris le temperament de lui en laisser le choix, en lui faisant toutefois remarquer que l'on incline plûtôt à ce qu'il demeure à Munster, que non pas qu'il revienne ici, & que, pour le faire avec une entiere satisfaction, & valablement pour le service du Roi, il étoit necessaire qu'il se remît bien avec vous. C'est à quoi tendent les Lettres de Sa Majesté, des volontés de laquelle vous serez informez & par la vive voix de Monsieur de Saint Romain, & par un ample Memoire qu'il vous porte, duquel, comme de plusieurs de mes Dépêches, vous remarquerez que l'on a beaucoup d'estime de vos personnes & une entiere & parfaite confiance en vos prudhommies, & qu'on croit assurément faisable par vous une Paix, laquelle d'ailleurs s'avance par

Touchant son animosité contre Monsieur d'Avaux.

1645. par toutes les victoires que nous ou nos Alliez remportons en divers endroits sur nos ennemis. Il ne reste qu'à profiter de l'occasion & avancer une aussi bonne œuvre, & à moi qu'à vous supplier de croire que je suis & serai toute ma vie &c.

LETTRE

à Messieurs les Comtes

D'AVAUX,

Et

SERVIEN.

A Paris, du 15. Avril 1645.

Touchant l'avancement de la Paix.

MESSIEURS,

Touchant l'avancement de la Paix.

J'Ai une excuse en la semaine qui court, & au Jubilé qui se gagne, de n'avoir pas encore fait voir vos Dépêches du premier de ce mois, & je serois même excusable si j'avois laissé partir le Courier sans le charger de mes Lettres; mais ayant beaucoup de plaisir à vous écrire j'aime mieux suivre mon mouvement. Je puis, à mon sens, vous resoudre plusieurs choses sans être obligé d'en parler, s'agissant plus de vous raconter ce qui s'est passé que de vous prescrire aucun ordre, & jugeant que ceux qui vous ont été envoyez par Monsieur de Saint Romain satisfont à tout ce que vous pouvez desirer. Par lui Sa Majesté s'est declarée de ce que vous avez à faire pour avancer le Traité de la Paix, ce que vous avez à concerter avec les Suedois lorsqu'ils se feront rendus à Munster. Ce sera un contentement à Sa Majesté d'apprendre que le Resident de leur Reine & le Deputé de Hesse se soient trouvez de votre sentiment, car bien qu'on ait de differentes affaires on est bien aise de marcher de concert avec eux & faire en sorte qu'ils aident à nous moyenner des avantages dont nous avons besoin, & pour la grandeur de cette Couronne & pour assurer la Paix, si tant est que Dieu permette qu'elle se conclue, &c.

1645.

LETTRE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, du 29. Avril 1645.

Memoire de Madame la Landgrave. Soupçons du Ministre sur ce Memoire. Instances des Alliez de la France pour le Palatin. Prejugez des Protestans Affaire d'un Mariage d'un Prince Palatin.

MESSIEURS,

Memoire de Madame la Landgrave.

J'Avois resolu, ainsi que mes Lettres particulieres vous le feront connoître, de laisser partir l'Ordinaire sans vous écrire en commun; mais Monsieur Poleme m'étant venu trouver pour me communiquer un Memoire, qui lui a été addressé par Madame la Landgrave, j'ai changé d'avis, jugeant que je devois vous donner information du contenu en icelui. Comme il me le lisoit, la Reine m'envoya querir, ce qui est cause que j'ai eu peine à retenir ce qu'il contient, dequoi toutefois je n'ai pas fait grand effort, sachant que les Ministres de cette Princesse vous le doivent remettre, si déja ils n'y ont satisfait. Cependant j'ai jugé devoir réveiller vos prudences en vous avertissant, qu'il m'a semblé concerté avec les Ministres de Suede, & tendre à même fin que ceux-là se sont découvert avec vous, partager l'Empire en deux Religions & en établir la sureté sur cette égalité.

Soupçons du Ministre sur ce Memoire.

Ce que j'y ai remarqué de plus étendu qu'en la proposition des Suedois, c'est qu'il entre en détail de ce que doit produire l'amnistie generale en faveur du Palatin, & ils ne craignent point de se laisser entendre que les interêts du Duc de Baviere doivent être sacrifiez à ceux de cet autre Prince.

Instances des Alliez de la France pour le Palatin.

Deux heures avant que le dit Sieur Poleme me fût venu trouver, l'Ambassadeur de Hollande m'avoit vu & m'avoit fait une vive instance en faveur du même Palatin, disant que ses Maîtres ont ses affaires à cœur comme les leurs, & qu'ils attendent que la France les protegera, ajoûtant qu'elle le doit par les services reçus par ceux de cette Maison.

Prejugez des Protestans.

Les Protestans & Calvinistes se persuadent que le secours envoyé aux Princes, (c'étoit ainsi qu'on designoit le Roi de Navarre & le Prince de Condé, l'un ayeul de Sa Majesté & l'autre pere de Monsieur le Prince,) contre le Roi & le Royaume de France tient lieu d'obligation à Sa Majesté. Le feu Roi ayeul de celui qui regne a bien cru qu'il étoit redevable de cette assistance, & reconnu qu'il étoit creancier du Prince de Deux-Ponts & autres qui avoient contribué à amener en France, cette armée de Reytres qui fût en partie defaite à Anneau & dissipée par l'ar-

1645.

l'argent qu'on leur paya, mais il n'a jamais avoué qu'elle eût été levée pour le bien de la France, & néanmoins on essaye de nous l'insinuer.

Le dit Poleme passe outre, il veut que les Calvinistes, qu'il pretend unir aux Lutheriens, ayent les mêmes avantages dont les autres ont quelques titres que ceux-ci n'ont jamais pû obtenir: & dès que je lui demandai l'explication de ses prétentions, il changea de couleur; ce qui me fit appercevoir que Sa Majesté a bien à cœur ce qu'elle lui a envoyé, & que les Protestans & Calvinistes ont pretention d'étendre leur Religion, & que ce soit la France qui les y aide.

Pour ne laisser connoître au dit Poleme que ses pretentions me choquoient, je lui demandai une seconde Conference, m'excusant de ce que j'étois pressé de partir pour me rendre auprès de Sa Majesté selon qu'il m'étoit commandé, & il étoit temoin de l'ordre que j'en avois reçu. C'étoit sur une affaire bisarre dont je vous ferai part & qui a été considerée avec grande prudence.

Affaire d'un Mariage d'un Prince Palatin.

Sa Majesté fut avertie que l'un des Palatins, qui est en cette Cour, vouloit épouser la Princesse Anne; on disoit même qu'ils l'avoient executé, & qu'ils croioient, au moins le dit Prince, avoir satisfait à son devoir faisant avertir Sa Majesté, par la Reine d'Angleterre, que c'étoit en cette pensée. J'expliquai nettement à la Dame qu'une telle entreprise, sans en avoir obtenu la permission, deplairoit. Elle reconnut qu'elle n'ignoroit pas ce qu'elle devoit à Sa Majesté, & protesta de ne s'y pas embarquer sans en avoir la permission. Je ne lui nommai point le Prince, lui parlant seulement en termes generaux, & ayant donné information à la Reine d'Angleterre de ce que j'avois fait, elle m'en témoigna grande satisfaction & me fit entendre, comme elle avoit dissuadé son neveu de se marier & lui avoit conseillé de faire un voyage vers l'Electeur de Brandebourg. Néanmoins nous ne sommes pas encore assurez qu'ils ne soient mariez, puisque l'on a assuré qu'il s'est celebré un mariage en la maison de Monsieur d'Aubigny, & qu'il avoit demandé dispense de publications de bans à Monsieur de Metz Abbé de Saint Germain, pour deux Etrangers qu'il n'avoit voulu nommer, & cela augmente le soupçon. J'ai jugé vous devoir faire part de cette galanterie, afin que mes Lettres ne vous soient pas continuellement à charge & que les recevant vous puissiez esperer d'y trouver dequoi soulager vos travaux. Je suis &c.



LETTRE

à Monsieur

D'AVAUX.

A Paris, du 29. Avril 1645.

Le Ministre suspend de renouveller ses instances au Roi. Le Duc de Longueville est sur le point de partir pour le Congrès. Esperances de ce Prince & ses desseins. Adresse des Suedois en Angleterre. Intention du Transylvain. On attend Monsieur d'Estrades à Paris. La hauteur des Suedois chagrine les Hollandois.

1645.

MONSIEUR,

Le Ministre suspend de renouveller ses instances au Roi, pour le retour de Monsieur d'Avaux.

VOtre Lettre du 15. de ce mois qui me fut renduë le 26. m'avoit reduit à ce point de la vouloir lire à Sa Majesté, & presser qu'elle se declarât de ce qu'elle vouloit être fait sur les vives instances que vous continuez pour votre retour. Mais de fortune Monsieur l'Ambassadeur de Venise m'ayant communiqué une Lettre de Monsieur Contarini, du 16. je vis que je pouvois changer d'avis, & esperer que le Public pourroit être servi de vous au Traité géneral de la Paix. Si les remontrances d'un Ministre d'un Prince étranger vous ont fait changer de résolution, je ne puis douter que celles de Sa Majesté ne vous disposent entierement à ce qui la peut contenter; ce qui vous tournera à gloire & profit.

J'eusse bien désiré que vous m'eussiez envoyé la Dépêche que vous aviez à nous faire, & dont je suis en attente il y a près de quinze jours. Ce qui l'a empêché étant ôté, ce sera pour Mecredi que je la recevrai, & vous au plûtôt les résolutions de Sa Majesté sur ce qu'elle contiendra.

Le Duc de Longueville est sur le point de partir pour le Congrès.

Vous verrez bientôt arriver Monsieur de Longueville, qui ne differe de partir que parcequ'il n'a encore su retirer ses Passeports de Flandres. L'indisposition de Madame de Dunois l'inquiette, mais elle n'auroit pas arrêté son voyage tant il a d'impatience de l'accomplir, se promettant d'avancer le Traité général & de le conclure, & s'assurant de faire changer les sujets d'aigreur qui ont paru entre vous & Monsieur Servien, lequel tient que Monsieur le Baron Oxenstiern a parlé à son avantage. Il desireroit comme vous qu'on pressât l'affaire jusques au point d'averer le mensonge & connoître la verité, mais cela ne produira pas le bon effet que nous voulons; & faisant réponse à sa Lettre je lui en fais connoître l'impossibilité, évitant, tout autant que je puis, qu'il conçoive que je le condamne; aussi n'est-ce pas à moi à le faire, qui avec sujet suis en peine de ce qu'a fait le Suedois en Angleterre, où j'aprens qu'il a bien avancé ses affaires & fait résoudre la jonction des deux Royaumes. Si ce n'est qu'à faire la guerre à celui de Dannemarck, patience, bien que celle-ci prolonge la génerale & fasse perdre l'esperance de la faire finir, mais il y peut avoir quelque chose de plus particulier, ce qui ne feroit pas fort avantageux à la France. J'aprens de Monsieur de Croissy que le Prince Transylvain veut obliger la France à lui abandonner les Catholiques, & à l'assurer du secours de la Porte toutes les fois qu'il en aura besoin, & à y faire les depenses necessaires; puisqu'il demande d'être rembourssé de celles qu'il a faites pour y obtenir la permission d'entrer en rupture avec l'Empereur, lequel, pour recouvrer de l'argent, met tout en vente. Je ne doute pas que, s'il veut livrer Trieste, il n'en obtienne de la République de Venise, & pour lui lever le seul poste qu'il a sur le Golphe de la Mer Adriatique, ils lui ouvriront la bourse, même la lui abandonneront.

Esperances de ce Prince & ses desseins.

Adresse des Suedois en Angleterre.

Intentions du Transylvain.

On attend Monsieur d'Estrades à Paris.

Je ne doute point que Monsieur d'Estrades, arrivé en cette Ville lundi dernier, ne vous ait écrit comme il avoit conclu le Traité de la Cam-

1645. Campagne avec Messieurs les Etats, qui se sont engagez à faire quelque chose de considerable, & pour cela obtenu augmentation de somme, & en tout celle de quinze cens mille livres. La hauteur avec laquelle les Suedois traitent les affaires fâche les plus sages de leurs Etats, & la Province de Hollande s'est portée à ce qu'ils vouloient, plus pour fâcher le Prince d'Orange que pour plaire à ceux-là. Je suis &c.

La hauteur des Suedois chagrine les Hollandois.

LETTRE

De Monsieur le Cardinal

DE MAZARIN,

à Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN.

A Paris, le 1. Juillet 1645.

Il leur envoye le Memoire du Roi.

MESSIEURS,

QUoique la derniere Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 21. du passé soit assez ample, je ne ferai d'autre réponse que pour en accuser la reception, parce que j'ai fait inserer dans le Memoire du Roi la plûpart des points sur lesquels elle m'obligeoit de parler. Je ne prens donc la plume que pour vous assurer de la continuation de mon affection & de mon service, & me réjouir avec vous des prosperitez qu'ont de tous côtez les armes du Roi, qui vous donneront sans doute moien à proportion d'avancer heureusement votre Négociation. Voila la derniere Lettre que j'aurai le bien de vous écrire à tous deux en particulier, puisque l'arrivée de Monsieur de Longueville m'obligera doresnavant d'en user autrement. Cependant je demeure &c.

1645.

MEMOIRE

DU ROI,

à Monsieur

DE LONGUEVILLE,

Et à Messieurs

D'AVAUX,

ET

SERVIEN.

A Paris, du 1. Juillet 1645.

Satisfactions que la Couronne de France prétend en Allemagne pour parvenir à la Paix generale. Il faut songer à faire avec l'Espagne une Trêve de longue durée. Il faut chercher les moyens de contenter la Suede. Les soins de Sa Majesté T. C. pour affoiblir l'Empereur. Il faut absolument traiter au Congrès toutes les affaires avant que d'entrer en négociation avec les Espagnols. Le Duc de Baviere est disposé pour la Paix. Affaire des recrues en Hesse. Vaines apprehensions des Suedois. Touchant l'Italie. Le Roi se plaint du Senateur de Bellitia, Turinois. Soins de la France pour cacher ses véritables intentions.

LE Roi ayant fait examiner le contenu en une Lettre que Messieurs d'Avaux & Servien ont écrite à Monsieur le Cardinal Mazarin, touchant le détail des satisfactions que la France pourroit demander en Allemagne, Sa Majesté approuve leurs sentimens de se contenter de Brisac, & de la haute & basse Alsace, de Philisbourg, & des petites Places voisines, n'y ayant point de difficulté de les relever de l'Empire pour les raisons qui y sont alleguées.

Satisfactions que la Couronne de France prétend en Allemagne pour parvenir à une Paix generale.

Elle a jugé seulement à propos de leur faire remarquer 1. que la proposition ci-dessus ne doit pas exclure les prétentions que le Roi a sur la Lorraine, laquelle le Roi a conquise par le titre de la plus juste Guerre qui jamais ait été faite

1645. faite, & qu'il faut s'y conduire en sorte que, pour n'en avoir point fait de mention quand il a fallu parler des affaires d'Allemagne, dont celles-ci ont quelque dépendance, du moins en partie, l'Empereur n'en puisse pas inferer que nous avons tacitement renoncé aux dits droits & prétentions.

Secundò, que pour ce qui regarde Philisbourg, on stipule d'avoir aussi le Païs des environs qui sera jugé nécessaire pour la conservation & subsistance de la dite Place.

Tertiò, il faut se servir de la necessité que l'Empereur a de la Paix, pour vuider entierement, à l'avantage de cette Couronne, le different des trois Evêchez de Mets, Thoul, & Verdun, afin que jamais-ci après on n'en puisse former un sujet de querelle.

Quartò, que comme il y a apparence que l'Alsace pourra nous demeurer, il faudroit songer dès à present à Bensfeldt, & aux moyens plus propres pour avoir cette Place. Il est remis aux dits Sieurs Plenipotentiaires de juger, s'il seroit meilleur d'en entrer presentement en Traité avec les Suedois, qui, ne la possedant que par le titre de la Guerre, nous en feroient sans doute meilleur marché; Ou bien d'attendre qu'elle leur soit acquise dans la Paix par le consentement, que l'Empereur & les Etats pourroient donner à ce qu'ils la retiennent.

Il semble que l'on puisse d'autant plus esperer que l'Empereur, & les Princes & Etats de l'Empire consentiront à nos propositions pour l'Allemagne, qu'il y a grande apparence que les armes du Roi sont en état d'y faire de plus grands progrès par l'armée de Monsieur le Duc d'Enguien, & par la resolution où l'on est de donner toutes les assistances necessaires, pour le faire prosperer de plus en plus.

Les differens interêts des Princes & Etats, dans l'accommodement géneral que l'on traite, dont les uns voudroient la Paix, les autres ne souhaiteroient que la Trêve, (ce qui apportera sans doute de grands obstacles dans le cours de la négociation,) & outre cela la fermeté des Espagnols à ne vouloir rien laisser ou fort peu de chose, ont remis ici dans la pensée une proposition dont on avoit autrefois parlé, de faire la Paix dans l'Empire & une Trêve à longues années avec l'Espagne. Surquoi Sa Majesté desire d'avoir l'avis des dits Sieurs Plenipotentiaires, après qu'ils auroient murement examiné la matiere.

Il faut songer à faire avec l'Espagne une Trêve de longue durée.

On considere que faisant la Paix dans l'Empire on contente la Suede, qui peut-être aussi bien ne consentiroit jamais à la Trêve; quoiqu'elle soit obligée au contraire par un Traité fait avec nous.

Il faut chercher les moyens de contenter la Suede.

On satisfait tous les Princes & Etats de l'Empire qui ont grande passion de sortir d'affaires par ce moien. Faisant la Trêve à longues années avec l'Espagne, il semble que la chose nous soit extremement avantageuse pour les raisons contenues dans un Memoire de Sa Majesté, qui fut addressé dernierement aux dits Plenipotentiaires, sur le sujet d'une suspension que l'on pourra recevoir en cette rencontre.

Il est de plus à considerer que poussant la Négociation sur ce pied, de faire la Paix dans l'Empire & la Trêve avec l'Espagne, l'on aura beaucoup plus de facilité à conclure que si on persiste à vouloir traiter la Paix par tout, dans laquelle il se rencontrera tant de differens interêts à discuter & à concerter.

L'Empereur & toute l'Allemagne souhaitent puissamment la Paix. Nous avons confirmation de Madrid & de Rome même, que les Ministres d'Espagne ont certainement ordre de leur Majesté, d'entendre à une longue Trêve quand ils ne pourroient parvenir à la Paix, ou que pour l'avoir ils seront obligez de ceder beaucoup, comme le mauvais état de leurs affaires, la prosperité des notres & les instances même de leurs amis & adherans les en pressent; si bien qu'il est vraisemblable que par cette voye on pourra bientôt conclure quelque chose de bon. 1645.

Ce qui est de plus important en ce cas seroit de si bien brider l'Empereur, par les moyens que l'on avisera les plus propres, que la Trêve étant esperée, il ne puisse plus prendre de parti directement ni indirectement en faveur du Roi d'Espagne, en cas que le malheur voulût qu'on fût contraint de recommencer la Guerre. On ne laisse pas de confirmer toûjours, que la premiere intention du Roi est de faire la Paix par tout, & que les dits Sieurs Plenipotentiaires doivent avoir toûjours cette premiere visée & la témoigner en toutes rencontres. Mais au cas qu'il se rencontre trop d'obstacles, comme il n'est que trop à apprehender; il semble que l'expedient ci-dessus est celui qui peut le plus faciliter presentement la conclusion d'un accommodement, dans lequel se rencontreroient l'avantage de cette Couronne, & la satisfaction de tous nos Alliez.

Les soins de S. M. T. C. pour affoiblir l'Empereur.

Sa Majesté recommande de nouveau aux dits Sieurs Plenipotentiaires, d'empêcher à quelque prix que ce soit qu'on ne traite les affaires d'Espagne qu'après toutes les autres : les raisons en sont si amplement déduites dans leurs Instructions qu'il seroit superflu de les repeter. Mais elle a voulu leur en rafraichir la memoire, parceque c'est un des plus délicats points qui soit dans la Négociation, étant certain, comme l'on a mandé plusieurs fois, ou qu'en apportant les difficultez pour la Catalogne, & pour le Portugal; les Espagnols trouveroient moien de rejetter sur nous le blâme du retardement de la Paix, ou qu'en se relâchant sur ces points-là ils pourroient aussi-tôt avancer leur pratique dans le Païs, faisant connoître aux peuples, qu'on ne fera pas grande difficulté de les abandonner.

Il faut absolument traiter au Congrès toutes les affaires avant que d'entrer en négociation avec les Espagnols.

On a mandé beaucoup de fois, & on le fit entendre au Sieur de Saint Romain pour le rapporter à Messieurs les Plenipotentiaires, que l'on pourroit tirer grand profit de se conduire en sorte que les Espagnols craignissent toûjours que la France & par son inclination, & par la disposition qu'elle rencontreroit dans les Princes d'Allemagne, pourroit faire une Paix avec l'Empire sans les y comprendre, afin que cette apprehension les obligeât à consentir à une Paix plus avantageuse à cette Couronne, pour ne pas demeurer tous seuls en guerre contre nous & nos Alliez.

Nous avons pourtant eu avis d'Espagne, par lequel nous reconnoissons que quoiqu'ils doutent toûjours, que le mauvais état où sont les affaires de l'Empereur, & l'envie que le Duc de Baviere a de sortir de la Guerre à quelque prix que ce soit, ne les oblige à faire la Paix avec la France, & la Suede sans eux. Ils se tiennent assurez du contraire sur ce qu'ils presupposent que Saavedra a reconnu, dans le discours des Ministres du Roi, que jamais la France ne consentira à faire la Paix avec l'Empereur sans le Roi d'Espagne, & que cela lui avoit été confirmé par les Médiateurs. On sait bien qu'il y a beaucoup de raisons de part & d'autre à considerer dans cette affaire, mais c'étoit assez de savoir que les Espagnols le craignissent au dernier point, pour leur en donner toûjours de nouveaux soupçons, & les porter par ce moyen à les rendre plus faciles à ce que nous desirons.

Le Duc de Baviere est disposé pour la Paix.

1645.

Nous ajoûtons d'autant plus de foi aux avis que nous avons d'Espagne là-dessus, que l'on mande aussi de Rome la même chose.

Affaire des recrues en Hesse.

On n'a rien à ajoûter aux dits Sieurs Plenipotentiaires, touchant les levées de Monsieur de Beninghaussen, si ce n'est qu'il ne faudra plus s'en mettre en peine, au cas qu'on ne le puisse disposer à faire de l'Infanterie seule, parce que dans le tems que les levées pourroient être faites nous aurons plus de Cavalerie que nous n'en avons besoin. Cependant Sa Majesté essaiera de pourvoir d'ailleurs à de l'Infanterie, si le dit Beninghaussen refuse de s'engager à en lever.

Vaines apprehensions des Suedois.

La crainte que Messieurs les Ministres de Suede ont témoigné avoir dans la conclusion d'une suspension de quatre mois sur la Mer Méditerranée, qu'elle ne fît tomber quelques troupes de l'Italie sur les bras de Monsieur Torstenson, a si peu de fondement, puisque nous ne laisserons pas de continuer la Guerre, de ce côté-là à l'accoûtumée, qu'on n'employera aucunes paroles pour y repondre. Quant à l'autre apprehension, que le Roi de Dannemarck ne fût assisté des Vaisseaux d'Espagne, quoiqu'elle ne paroisse gueres moins chimerique, on peut les assurer que si on conclut jamais quelque chose, on ne le fera pas sans sauver cet interêt, & ils peuvent en vivre en repos.

Touchant l'Italie.

Le Roi a été averti de très-bon lieu, que le Marquis de Saint Maurice, & le Senateur de Bellitia ont tenu des discours touchant Pignerol, comme s'ils vouloient mettre cette prétention sur le tapis. Sa Majesté a écrit à Madame pour s'en plaindre & a demandé positivement, qu'elle rappellât sans perte de tems le dit Bellitia, lequel on sait outre cela avoir eu des Conferences secrettes avec les Ministres d'Espagne, & avoir parlé publiquement au desavantage de la France, ce qui a fait ressouvenir qu'il a été autrefois dans le parti des Princes, quand ils étoient dans celui d'Espagne, & qu'il a toûjours été tenu pour avoir ses inclinations entierement Espagnolles, & sa conduite fait bien voir aujourd'hui qu'il ne les a pas quittées. L'on a avis de Piémont même de la plûpart des choses que l'on marque, & de diverses dangereuses pratiques qu'il trame contre le service de Sa Majesté, en faveur de ses ennemis. Sa Majesté charge les dits Sieurs Plenipotentiaires très-expressement, d'en faire de vives plaintes au dit Sieur Marquis, & de lui faire bien comprendre que les affaires de cette Couronne ne sont pas en un état où nous souffrions que l'on dise seulement un mot de celle-ci dans l'Assemblée, & qu'il seroit ridicule de prétendre d'y former aucune Négociation; si bien que, s'il continue dans les mêmes pensées, Sa Majesté seroit obligée de faire à Madame les mêmes instances, à son égard, qu'elle a fait pour la revocation du dit Bellitia, ne pouvant prendre confiance en aucun de ceux à qui semblables chimeres passeroient par l'esprit. Que si on pouvoit reconnoître que ce que tous deux ont dit, eût son origine des ordres que peut leur avoir donné Madame, Sa Majesté seroit obligée d'empêcher que cette mauvaise volonté ne puisse porter aucun prejudice à ses affaires. Cependant elle ordonne aux dits Sieurs Plenipotentiaires, de faire connoître au dit Bellitia la mauvaise satisfaction qu'elle en a, & de ne s'ouvrir plus ni traiter avec lui d'aucunes affaires, sans néanmoins faire d'autre éclat, en attendant que l'on sache quelle resolution Madame aura pris sur ce sujet.

Soins de la France pour cacher ses véritables intentions.

Il eût été à désirer que lorsque les Médiateurs ont proposé une suspension de trois ou quatre mois aux dits Sieurs Plenipotentiaires, prenant tems d'en conferer, comme il se doit, avec nos Alliez, ils leur eussent fait nettement connoître que la France n'y consentiroit jamais, pour empêcher qu'ils ne s'imaginent que nous y ayons quelque sorte de disposition, comme la réponse des dits Plenipotentiaires pourra leur en avoir laissé la pensée. 1645.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN.

A Paris, ce 1. Juillet 1645.

Reflexion touchant leur proposition sur l'article de la Religion. On doit craindre autant la puissance des Protestans que celle des Autrichiens. Le Médiateur Venitien n'approuve pas leur conduite sur cet article. L'Empereur n'accordera pas des Passeports aux Ministres du Transylvain. Il faut du tems pour s'en expliquer davantage. Les Médiateurs approuvent le sentiment des Espagnols touchant la Guerre d'Italie. On louë la prudence des Plenipotentiaires. La Négociation avec les Espagnols est pleine de difficultez par rapport aux Suedois. On se plaint de la hauteur des Suedois. Il faut rejetter une suspension d'armes generale; touchant l'Evêque d'Osnabrug & l'Electeur de Brandebourg. Affaire des levées en Allemagne. Touchant les pensions à la Landgrave. Eloge de cette Princesse. Affaires de Basle & de Transylvanie. On approuve la conduite de Monsieur de Croissy. Les Plenipotentiai-

1645. *tiaires doivent entretenir commerce de Lettres avec Messieurs d'Enguien & de Turenne. Affaires de Rome. Touchant la Paix avec l'Empereur & l'Empire, & une Trêve de durée avec l'Espagne. Avantages sur les Espagnols en Catalogne. Etat des armées dans les Païs-Bas.*

MESSIEURS,

Reflexions touchant leur proposition sur l'article de la Religion.

TOutes les fois que j'ai lu votre Dépêche du 20. du passé que le Courier Heron me rendit le 26. j'ai eu crainte d'omettre de faire reponse à un bon nombre de points qu'elle contient. Je l'ai extraite pour en mieux penétrer l'importance des affaires de plusieurs. Je me puis dispenser de parler, puisque ce sont choses executées, ou à executer selon les ordres que vous avez eu, d'avoir omis, en la proposition que vous avez baillée, l'article qui concernoit la Religion des Protestans. Vous avez été louez expliquant sainement votre intention, & bien que les Suedois l'ayent trouvé mauvais, ils ne laisseront pas d'en tirer avantage en ce qu'ils feront croire aux Protestans, qu'il n'y a qu'eux qui les veulent maintenir. De sorte qu'il auroit presque mieux vallu que vous eussiez inseré l'article tel qu'ils le vouloient, dont ils se fussent pu contenter; à quoi vous remedierez en faisant comprendre aux Princes qui possedent les Religions Protestantes, que ce que vous vous été abstenus d'en parler, a été pour ne donner sujet de plainte aux Catholiques, & de s'éloigner de vous, vous reservant la liberté, & la volonté de favoriser leurs justes pretentions, selon que l'occasion s'en presentera. Il y a lieu de craindre autant l'élevement du Parti Protestant, que la continuation de la trop grande puissance de la Maison d'Autriche, abaissant celle-ci il faut éviter d'élever les autres, & c'est à quoi vous devez continuellement vous appliquer. Les Allemands se pourroient plaindre de ce que votre proposition est trop génerale, & d'autant plus que les Médiateurs sont de même sentiment. L'Ambassadeur de Venise m'a ajoûté sur ce propos une plainte, qu'il prevoit que ceux-là feront de la liberté que vous vous êtes reservée d'ajoûter, ou de diminuer soit en vos demandes ou au nombre de vos Alliez, ajoûtant que, comme il n'y a rien de determiné en la dite proposition, ce feroit matiere d'écritures, qui reculeroient au lieu d'avancer le Traité: auquel je repondis que pour être génerale elle ne laissoit pas de donner de bonnes ouvertures, & qu'il voyoit bien que vous aviez eu sujet d'en user de la sorte, ayant été contraints d'y faire ajoûter dans le nombre des Alliez le Prince de Transylvanie, duquel vous étiez demeurez pour un tems en suspens s'il agréoit d'y être nommé, ainsi qu'il a desiré lorsqu'il a renouvellé le Traité, qu'il avoit fait avec les Couronnes Alliées. Sur le sujet de ce Prince il me dit que vous travailleriez vainement, en demandant les Passeports, dont l'Empereur se defendroit; disant qu'il n'étoit en Guerre avec lui lors des Traitez preliminaires, mais qu'il ne disconviendroit pas que vous & les Suedois menageassiez ses interêts, qui est un Parti tiers duquel un chacun se peut satisfaire selon son jugement. Le même Ambassadeur m'avertit que vous alliez trop reservez sur ce qu'il faudroit laisser au Roi de ses conquêtes en Allemagne. Sur quoi je lui repliquai que c'étoit aux autres Plenipotentiaires, & que lors qu'ils se seroient mis à la raison ils nous trouveroient disposez, ou de nous en contenter ou de l'écrire. J'avouë bien avec vous que quand les affaires seroient plus avancées, qu'il y aura necessité de s'expliquer plus nettement que vous n'avez pas fait; mais je ne conçois pas que le tems en soit encore venu, & c'est ce qui est remis à votre prudence & où elle se doit plus faire remarquer, parler aux momens qu'il y a lieu de profiter, faire expliquer les ennemis, & les premiers deliberer plutôt sur leurs propositions, que de donner la liberté de le faire sur les notres.

On doit craindre autant la puissance des Protestans que celle des Autrichiens.

Le Médiateur Venitien n'approuve pas leur conduite sur cet article.

L'Empereur n'accordera pas des Passeports aux Ministres du Transylvain.

1645.

Il faut du tems pour s'en expliquer davantage.

Je ne puis blâmer les Médiateurs, d'être entrez dans le sentiment de l'un des Plenipotentiaires d'Espagne, mais je trouve à redire que celui-ci se fache de ce qu'il fait il y a longtems, & qu'il ait pris une excuse aussi peu apparente que celle qu'il a alleguée, dont les Médiateurs se doivent offenser, ayant plutôt interêt de faire cesser la Guerre en Italie, qu'en tous les autres lieux de la terre. Mais si ce desir les portoit à essayer de vous disposer d'en resoudre les affaires, & en rediger un Traité, avant que le géneral fût arrêté, ils auroient trop d'égard à leurs interêts & trop peu à ceux de qui la resolution & conclusion des affaires dépendent. Mais vous allez si fort au devant de leurs réponses, & en avez si bien penetré la fin, qu'il faut plutôt admirer, que reveiller votre prudence. Je conclus aussi avec vous, que les Suedois y mettroient de l'obstacle & ils s'en déclareroient bien nettement à Monsieur de la Thuillerie, lequel leur insinuera cela bien plus facilement, que de moderer les demandes qui regardent le Parti Protestant; duquel vous attendez des nouvelles & nous aussi, & de cela ou par lui ou par vous & de ce qui viendra de sa Négociation, qui reçoit de jour en jour de nouvelles difficultez. Si j'osois j'entrerois volontiers en discours avec Messieurs les Suedois, & leur demanderois comme ils conçoivent que le Roi d'Espagne, qui est attaqué en Espagne & en Italie par les François, & duquel les Etats maritimes de l'Italie demeurent exposez au Turc, feroit passer sa Flotte en la Mer du Nord, ou les hommes qui sont dessus pour favoriser le Roi de Dannemarck ou l'Empereur. Pour rendre les Ministres de Suede plus traitables, on juge qu'il en faut necessairement un de France en leur Cour, & Monsieur de la Thuillerie qui a ordre d'y aller se plaint, de ce qu'il n'y en a point, qu'il se trouve souvent empêché à disposer à ce qui est juste le Chancelier Excustierry, lequel pour sa vanité porte les affaires à si haut point que tout en est à craindre. Vous, Messieurs, estimez qu'il y a des choses à representer, vous en avez écrit au dit Sieur de la Thuillerie, lequel ayant été commandé de faire ce voyage n'y perdra point de tems, & aussitôt qu'il sera déchargé de sa Médiation passera en Suede, où il lui sera mandé d'appuier ce que vous lui écrivez, tout ainsi que s'il en avoit eu ordre precis de la Cour, qui se promet de grands avantages de sa presence de par delà, & qui a fait dessein de ne l'y laisser pas longtems, & le faire relever par un Ambassadeur ordinaire qui y residera tout autant de tems que les affaires publiques le requerront, & qu'il y sera necessaire pour conserver la bonne intelligence entre les Couronnes.

Les Médiateurs approuvent le sentiment des Espagnols touchant la Guerre d'Italie.

On louë la prudence des Plenipotentiaires.

La Négociation avec les Espagnols, est pleine de difficultez par rapport aux Suedois.

Elle est jugée absolument utile, sous la condition néanmoins qui vous a été représentée, qui est qu'ils reconnoissent qu'elle leur est autant ou plus avantageuse qu'à nous, & qu'ils choient au

On se plaint de la hauteur des Suedois.

1645. autant nos interêts que nous faisons les leurs, & que leurs Ministres s'accoûtument à vivre avec condescendance & qu'ils oublient cette maniere imperieuse d'agir qu'ils ont affectée depuis quelque tems.

Il importe, ainsi que vous l'avez remarqué, de rejetter toute proposition de suspension d'Armes génerale, je dis pour un tems court & limité de peu de mois, comme de laisser penetrer que l'on seroit pour entendre à une de longues années, & je suis trompé si les Médiateurs, qui proposent la derniere, n'ont intention de faire ouverture de la deuxieme. Ce n'est pas qu'il n'y eût des raisons pour en appuier le projet, mais il y en a de plus fortes pour le rejetter jusqu'à ce que, d'un commun consentement de l'Ennemi & des Alliez, on pût être pressez d'y entendre. Sur le sujet de l'Evêque d'Osnabrug & de l'Electeur de Brandebourg, vous savez ce qu'on vous a mandé; on y persiste. Que si ce dernier envoye quelqu'un il sera écouté, mais s'il vouloit nous engager à le favoriser en la prétention contre le Duc de Neubourg qui est un Prince Catholique, sans prendre autres engagemens dans les affaires de l'Empire, je crois que nous pourrions nous en dispenser. Mais s'il demandoit que leur different fût traité à Munster plutôt qu'en la Chambre Imperiale, c'est de quoi il importeroit que vous donnassiez vos avis.

Touchant l'Evêque d'Osnabrug & l'Electeur de Brandebourg.

Je ne vous ferai point de réponse au point de votre Dépêche qui parle des levées des gens de guerre, d'autant que vous avez été informez des intentions de Sa Majesté. Sur celles projettées de faire par l'entremise, sous le commandement de Beninghaussen, & sur le doute que le Comte de Nassau, duquel Monsieur de Beauregard a écrit, se voulut aussi décharger, on lui promet de traiter avec un Colonel qui s'offre & je lui envoye les conditions que nous faisons aux Etrangers, afin qu'étant representées audit Comte cela lui donne envie de prendre service, & à son refus qu'il y engage l'autre. Votre Lettre m'a servi de sujet de presser le payement des pensions de Hesse, & j'espere de retirer le fond necessaire à cette dépense, qui est très-utile. Certainement cette Altesse, & par son exemple tous ceux qui la servent, sont dans des maximes solides & si attachées au bon parti, & à la cause commune, qu'il faut confesser qu'elle lui doit beaucoup de sa fermeté & de sa perseverance au bien, quoi qu'elle ait été recherchée de s'en retirer, & trouvé les occasions favorables pour faire son accommodement.

Affaire des Levées en Allemagne.

Touchant les pensions à la Landgrave.

Eloge de cette Princesse.

Puisque vous avez écrit à Monsieur de Contarini, ce qui se pouvoit faire en faveur de ceux de Basle, nous attendrons de leurs nouvelles avant que de vous tien prescrire à l'avance. Néanmoins je ne lairrai de vous dire que vous savez l'Alliance des Cantons avec la France & combien il importe de maintenir leur Souveraineté.

Affaires de Basle.

Sur l'affaire de Transylvanie il a été pris une résolution conforme à ce que vous avez mandé, & c'est pourquoi avec cette Dépêche vous recevrez la ratification du Traité, des Lettres au Prince, & deux de change des sommes promises, payables à Dantzic à l'ordre de Monsieur de Croissy, lequel merite louange d'avoir si bien ménagé ce Prince & ménagé la bourse de Sa Majesté, & engagé le dit Prince à la protection des Catholiques; ce qui nous servira de bouclier à nous défendre contre ceux qui ont voulu blâmer l'Alliance qu'on avoit projettée de faire avec lui, & des articles signez, on connoitra la differente maniere d'agir aux interêts de la Religion, de Sa Majesté & de ceux d'Autriche, elle les preferant à tous & eux les abandonnant au moindre sujet qu'ils ont de craindre, ou à la moindre apparence qu'ils rencontrent d'élever leur grandeur. Enfin l'ambition & la crainte sont deux points sur lesquels ils tournent leurs affaires & leurs conseils. Vous aurez bien jugé de quelle importance étoit de conserver une étroite correspondance avec Monsieur de Turenne, vous avez le même soin de la former avec Monsieur d'Enguien, & ce que vous écrivez en divers lieux aide si bien le Public qu'on vous prie de continuer. 1645.

Et de Transylvanie.

On approuve la conduite de Monsieur de Croissy.

Les Plenipotentiaires doivent entretenir commerce de Lettres avec Messieurs d'Enguien & de Turenne.

Je ne vous dirai rien de Rome; on est sur une grande déliberation, savoir si les Barberins seront reçus en grace en demandant pardon, & si l'on peut fonder sur leurs paroles & sur leurs créatures un parti. Dès que la résolution aura été prise vous en ferez avertis, qui avez bien nettement expliqué à Monsieur Chigi les justes mécontentemens que le Roi a de la conduite du Pape & de son procedé. Son predecesseur, par sa lenteur & mauvaise maniere d'agir, a failli à l'exclure de la Mediation de la Paix, celui-ci avec sujet s'en exclud, faisant connoître la partialité envers l'un des Princes.

Affaires de Rome.

Devant que de passer à vous écrire des nouvelles, j'ai ordre de vous faire une proposition afin que vous l'examiniez, elle est de telle conséquence que vous pourrez prendre du tems avant que d'y répondre: savoir si l'on doit faire la Paix avec l'Empereur & une Trêve à longues années avec le Roi d'Espagne. Par l'une s'acquerir des Places en Allemagne, s'assurer en la possession d'icelles de longue main occupées sur l'Empire, par l'autre laisser les affaires en l'état présent, ce qui feroit que Sa Majesté arrivant à Sa Majorité & s'étant affermi dans le Throne, quelques années après se trouveroit en puissance de recommencer la guerre & en état de reduire l'ennemi pour n'y pas rentrer, de lui abandonner des Places & des Païs, à quoi presentement il aura peine à condescendre, se flatant toûjours d'esperer quelque division dans l'Etat pendant la minorité. En ce faisant on contenteroit les Suedois & les Princes de l'Empire qui ont une visée, savoir est la Paix, & Messieurs les Etats qui desirent plutôt une Trêve que la Paix, qu'ils declarent assez ne pouvoir accepter, par l'apprehension qu'ils ont que la suite ne soit la perte de la Republique.

Touchant la Paix avec l'Empereur & l'Empire, & une Trêve de durée avec l'Espagne.

Nous reçumes hier la nouvelle de la défaite de deux à trois mille hommes de pied de l'Armée du Roi d'Espagne en Catalogne, & que la notre poussa la sienne, ayant passé la Riviere de la Segre par un lieu qu'ils jugeoient & avec raison que la Riviere ne se pouvoit guéer. Partie de nos troupes l'ayant rentée & leur ayant reüssi ils avoient attaqué les ennemis dans leurs logemens, remporté sur eux quatre drapeaux, quatre Canons, & fait douze cens prisonniers, entre lesquels il y en a deux cens quarante Officiers.

Avantages sur les Espagnols en Catalogne.

De la Motte l'on nous mande que le siege s'avance, & dans la prochaine semaine il y a lieu d'esperer la prise soit par force ou par Capitulation. Sous Mardick notre armée est retranchée, je crois que les tranchées sont aussi ouvertes, & partie de l'Armée navale de Messieurs les Etats étoit déja en rade & le reste y étoit attendu, & que la leur de terre qui étoit entrée dans le Païs de Waes, & qui n'avoit su forcer un poste que l'Ennemi avoit défendu & retranché en trouveroit quelqu'autre ou se détermineroit, ne pouvant réussir au grand dessein, d'en former un autre qui ne seroit pas de moindre conséquence & qui obligeroit l'ennemi à demeurer divisé. Je suis &c.

Etat des Armées aux Païs-Bas.

LE T-

1645.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 4. Juillet 1645.

Le Duc de Longueville arrive à Munster. Comment il y entra. Dispute entre les Ministres des Electeurs, & de Venise. Affaire des Levées en Allemagne. De la Landgrave. Le Comte de Peñaranda est proche de Munster.

MONSIEUR,

Le Duc de Longueville arrive à Munster. NOus écrirons chacun de nous à part en réponse des Lettres que le Courier nous a aportées, tant de Sa Majesté que de la part de Monsieur le Cardinal & de la vôtre. Ce qui fera que nous ne repeterons point en cette commune, ce qui est de nos réponses, & vous donnerons seulement avis de l'Entrée que moi Duc de Longueville ai fait dans Munster le dernier jour du mois de Juin, n'ayant eu en ma rencontre que Messieurs mes Collegues avec leurs Carrosses, Gentilshommes, & Suite, les Médiateurs & Ambassadeurs n'y ayant envoyé personne de leur part, parce que, pendant que j'étois à Walberg, qui n'est qu'à une lieüe & demie de Munster, où j'étois arrivé dès le vingt-quatre, il survint une difficulté entre les Ambassadeurs des Electeurs & celui de la République de Venise, chacun d'eux prétendans de préceder en ce rencontre, & estimant avoir tant de droit en sa prétension qu'ils ne vouloient s'en departir en aucune façon, ni entendre aux expediens proposez par Monsieur le Nonce, qui faisoit toute diligence pour appaiser ce different, où les choses vinrent jusques à ce point que l'Ambassadeur de Venise dit hautement qu'il quitteroit plûtôt la Médiation, & sortiroit de Munster pour n'y retourner jamais; de sorte que Monsieur le Nonce se trouva obligé de venir vers nous d'Avaux & Servien pour nous prier de faire tant envers Monsieur le Duc de Longueville, qu'il lui plût ne faire pas son Entrée solemnelle, & de détourner par ce moyen le trouble qui feroit pour arriver dans l'Assemblée, & pour retarder le Traité; ce qu'ayant representé au dit Sieur Duc, il s'accorda sans peine à ce que Monsieur le Nonce desiroit de lui.

(Margin: Comment il y entra.)

Dispute entre les Ministres des Electeurs & de Venise. Nous considerâmes qu'il ne paroissoit pas en cela aucun Interêt d'Espagne mêlé, que la France acquerroit une grande obligation sur les uns & sur les autres, & notamment sur la République de Venise, de qui l'Ambassadeur étoit pour recevoir quelque déplaisir, n'étant pas accompagné comme ceux des Electeurs qui sont ici en nombre, & qu'il sembloit ne rester en cela qu'un Interêt particulier, lequel donnant à la priere de Monsieur le Nonce, on faisoit voir à toute l'Assemblée que les difficultez ne viendront jamais du côté de la France. Aussi la chose a réussi ensorte qu'un chacun en a eu grande satisfaction, & que Monsieur le Nonce a dit plusieurs fois que c'étoit une œuvre sainte, & l'entrée qui n'étoit composée que de seuls François n'a pas laissé de paroître.

1645.

Affaire des Levées en Allemagne. Pour ce qui concerne les levées du Sieur Beninghaussen, nous avons parlé au Baron de Pescherick qui traite pour lui, auquel nous avons proposé de faire une levée d'Infanterie seulement, comme étant ce dont on a le plus de besoin, jusques au nombre de trois mil hommes de pied. Il nous a dit qu'il ne pouvoit lever de l'Infanterie qu'il n'eût en même tems quelque Corps de Cavalerie, & enfin nous l'avons reduit à se contenter de faire deux mil hommes de pied, & cinq cens chevaux; & quand il auroit satisfait à son Traité, & fourni le dit nombre complet, qu'il pourroit encore faire pareil nombre de cinq cens chevaux, dont le payement ne lui seroit fait qu'à mesure qu'il fourniroit & mettroit sur pied les hommes, sans prétendre qu'on lui en donnât l'avance. Pour sa personne, il a demandé une charge de Marêchal de Camp, & ne veut obeïr qu'au Lieutenant géneral de l'armée. Nous lui avons dit que nous n'avions aucun ordre de traiter cela, & qu'il devoit s'adresser à la Reine; mais la principale chose qu'il desire étant de ne reconnoître que le Lieutenant géneral, s'il se veut reduire à cela, comme nous l'esperons, il semble qu'on pourroit, en lui donnant ce contentement, l'exclure de la prétention d'un titre ou d'une charge, & en ce cas qu'il seroit avantageux pour le service du Roi qu'il y eût dans l'armée un Corps Allemand qui dépendît immédiatement de Sa Majesté, & qui ne fût pas joint au reste des troupes Allemandes qui la composent; lesquels on a bien souvent de la peine de tenir dans leur devoir. En cas que vous aprouviez la derniere proposition, qui nous a été faite par le dit Sieur Beninghaussen, il sera à propos de nous envoyer, s'il vous plaît, un peu plus d'argent que vous ne nous en avez envoyé pour commencer le payement de sa levée, parce que celle de Cavalerie coûte davantage, & qu'il dit ne pouvoir se reduire à la seule Infanterie de peur de desobliger des Officiers de Cavalerie à qui il a donné sa parole aussi bien qu'aux autres.

Nous écrivons de tout ce que dessus à Monsieur le Marêchal de Turenne, afin de savoir ses sentimens, & de nous conduire suivant les Ordres que vous nous envoyerez, afin que, dans les choses que nous resoudrons, il ne s'y trouve aucune difficulté. Nous estimons que cette levée se trouvera bien utile sur la fin de la Campagne, car pour les troupes de Hollande auxquelles nous voyons qu'on s'attend du côté de la Cour, nous sommes obligez de representer qu'elles ne sont propres que pour servir dans les Garnisons, & du tout inutiles dans la Campagne, encore faut-il que les Places où l'on les voudra établir pour en retirer les troupes qui y sont, soient situées proche de leur Païs, & qu'en même tems on leur donne une suffisante sureté pour leur payement. Cette consideration nous a por-

1645. porté à écouter plus favorablement les propositions du Sieur Beninghauſſen, & à ne le pas rebuter. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions très-inſtamment de nous y promptement faire reponſe, car il y a déja long-tems que nous le tenons en attente, & il pourroit enfin être offenſé, s'il avoit ſujet de croire qu'on eût parlé de traiter avec lui pour l'amuſer & l'empêcher de prendre parti ailleurs.

De la Landgrave.

Les Deputez de Madame la Landgrave nous ont fait voir une Copie de Lettre qu'elle a écrite à Monſieur le Duc d'Enguien, ſur ce qu'il lui a demandé de continuer à tenir ſes troupes jointes aux nôtres; ce qu'elle a accordé pour un mois, pourvu que Koningsmark demeure auſſi joint; & on deſire de nous que nous en donnaſſions avis, & que nous vous recommandaſſions particulierement ſes Interêts encore que nous leur ayons repréſenté que ma dite Dame eſt dans une ſi haute conſideration à la Cour, qu'elle n'a beſoin de l'aſſiſtance de perſonne pour obtenir tout ce qu'elle peut deſirer. Nous n'avons pu lui refuſer cet office, vu l'affection qu'elle témoigne aux Interêts de la France, où la verité nous oblige de dire qu'elle n'épargne rien de ce qui eſt en ſon pouvoir, ayant pris des ſoins extraordinaires d'aſſiſter Monſieur de Turenne, aux depens même de ſon Païs, & au préjudice de ſes affaires propres depuis le malheur qui eſt arrivé à ſon Armée.

Le Comte de Peñaranda eſt proche de Munſter.

Le Comte de Peñaranda eſt à Walberg. On dit qu'il doit arriver Mardi prochain, & qu'il n'y fera point d'Entrée publique. Nous vous ſupplions de nous croire &c.

LETTRE

De Monſieur de

BRIENNE,

à Meſſieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN,

A Paris, ce 8. Juillet 1645.

Leur propoſition qui avoit auparavant été deſapprouvée eſt approuvée. Le Député de Brandebourg tient ferme contre les Imperiaux. On doit le menager. Les Suedois veulent ſe ſeparer de l'Armée Françoiſe. Ordres à Monſieur de Turenne. La France ratifie le Traité fait par Monſieur de Croiſſy. Affaires d'Angleterre, de Conſtantinople. 1645.

MESSIEURS,

Vous ayant fait ſavoir par un Gentilhomme, qui partit il y a deux jours, qui vous fut dépêché après les heureuſes ſuites de la Campagne dans la propre Eſpagne, la certitude de la reddition de la Motte, en celui d'hier, je n'ai qu'à accuſer la reception de votre Dépêche du 24. du paſſé. Il eſt vrai que vous étant étendus ſur la propoſition preſentée aux Deputez des Princes qui ſont à Oſnabrug, par le Sieur de Volmar, & ayant remarqué avec combien d'art elle leur avoit été propoſée, Sa Majeſté a jugé qu'il falloit vous loüer du ſoin que vous aviez de détromper les Députez des mêmes Princes des impreſſions qu'on leur avoit voulu donner, y ayant toute difference de dire que ceux qui étoient à Francfort ne manquoient que d'une Procuration ſpeciale à l'effet du Traité pour y pouvoir être admis, ou qu'ils le devoient être à l'excluſion des autres, que vous aviez conviez au banquet, avec tant de ſoin & avec tant de fermeté juſqu'à vous attirer la haine du Parti contraire, qu'il eſt aſſez extraordinaire qu'on vous puiſſe imputer une choſe de cette nature; ce qui fait remarquer l'artifice des Parties, & combien l'humeur Allemande eſt capable de prendre des ſoupçons, mais toutes les fois qu'ils s'en découvriront, votre prudence les ſaura bien détromper, & il faut eſperer que l'ayant été deux fois, ils ſeront incapables d'en prendre davantage. La fermeté avec laquelle le Député de l'Electeur de Brandebourg a reſiſté aux Imperiaux, n'eſt pas une choſe de legere conſideration; il faut eſperer qu'il continuera en l'Aſſemblée qu'ils ont indiquée, où ſans doute vous ferez trouver quelqu'un de votre part qui puiſſe fortifier ce même Député s'il en avoit beſoin, ou du moins vous avertir de ce qui aura été conclu. De ſavoir les choſes de bonne heure donne ſouvent de grands avantages, & ce n'en eſt pas un leger que d'éviter & détourner les facheuſes déliberations quand elles ont été priſes, ce qui réuſſit pour l'ordinaire quand on prévient les Maîtres des Députez en leur faiſant connoître comme ceux-là ont été ſurpris. On a telle apprehenſion que les armées confederées ſe ſeparent, on voudroit ſi bien les en empêcher, au moins pour un tems, qu'on a donné ordre à Monſieur de Turenne d'en prévenir l'accident, n'oubliant rien à faire & à offrir, qui puiſſe en détourner Koningsmarck. Mais ſi les prieres & les preſens ne peuvent rien ſur ſon eſprit, & que l'obeiſſance qu'il doit à ſon Général l'emporte, ou que les ordres qu'on pourſuit en Suede ne l'en puiſſent demouvoir, on ſe conſolera de n'avoir omis aucune diligence, pour le retenir, & que les troupes de l'Armée de Monſieur d'Enguien remplaceront celles-là, auxquelles celles de Madame la Landgrave demeurant jointes ſeront en état d'agir, & de faire craindre à celles de Baviere, d'éprouver un mauvais ſuccès que la prudence, ni le courage ne peuvent pas éviter en toutes rencontres. Et ils craindront d'autant plus de tenter le ſort des armes qu'ils verront que les Géneraux de celles de Sa Majeſté ne deſirent rien tant que de les combattre. Ce qu'ils ne feront pourtant que lorſqu'ils verront une eſperance de les pouvoir défaire.

Leur propoſition qui avoit auparavant été deſapprouvée eſt approuvée.

Le Député de Brandebourg tient ferme contre les Imperiaux.

On doit le ménager.

Les Suedois veulent ſe ſeparer de l'armée Françoiſe.

Ordres à Monſieur de Turenne.

C'eſt par cet Ordinaire que j'envoye la ratifica-

La France ratifie le

1645.

Traité fait par Monsieur de Croissi.

cation du Traité fait avec Monsieur de Croissi, les Lettres de change pour Dantzic, des sommes qu'il a promises & y accompagne celle-là de plusieurs très-difficiles & cordiales pour les Princes Pere & Fils, auprès desquels on destine de tenir Monsieur du Bois d'Avaugour, lequel portera au Fils, & à sa Femme quelques presens afin de les gagner, & par eux fixer la legereté du Prince, laquelle est representée lui être si naturelle qu'on a toûjours lieu de craindre, qu'elle le porte à prendre des résolutions bizarres sans en avoir prévu les suites. Et ne doutant point que Monsieur de la Thuillerie ne vous informe de ce qui se passe où il est, & que Monsieur de Bregy ne vous ait fait savoir qu'ayant trouvé à Hambourg une de ses Lettres qui lui conseille de passer outre sans l'aller trouver, à laquelle il s'est conformé, je me dispenserai de vous en rien mander, ajoutant seulement que le dit Sieur de Bregy a executé les ordres que je lui avois envoyez & qui ne l'avoient su devancer.

Affaires d'Angleterre.

Nous avons eu des nouvelles assez facheuses; l'une, que le Roi d'Angleterre a perdu une bataille, que son armée a été entierement défaite, & qu'il a été contraint de passer en une contrée où il aura bien de la peine de rejoindre l'une des deux armées qu'il a encore sur pied. L'autre, qu'à Constantinople le Baile de Venise a été mis en arrêt par ordre du Grand Seigneur; ce qui fait juger que ce sera contre les Etats de cette Republique qu'il fera ses efforts & qu'il leur déclarera la guerre. Par des presens & par de grandes promesses, ils avoient essaïé de divertir l'orage, mais cela vainement. La division des Princes Chrétiens donne lieu à un Infidelle d'entreprendre contr'eux, & il faut esperer que la crainte qu'il fasse des progrès donnera des dispositions à la Paix. Le peril n'est pas éloigné pour l'Empereur ni pour le Roi d'Espagne, les Isles occupées & qu'il possede dans l'Istrie: le premier sera exposé comme sont les Etats du second, que baigne la Mer blanche. Je suis &c.

De Constantinople.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 8. Juillet 1645.

Leur proposition sera le fondement de la Négociation avec l'Empire. Affaires de l'Electeur de Trêves. Touchant le mariage du Roi de Pologne. Sujet du Voyage de Monsieur de St. Romain à Osnabrug. Le Comte de Peñaranda arrive à Munster.

1645.

MONSIEUR,

Leur proposition sera le fondement de la Négociation avec l'Empire.

Pour réponse aux divers points de vôtre Lettre du vingt-quatre du mois passé, nous vous dirons que la proposition par nous donnée a servi d'exercice aux Députez des Princes & Etats de l'Empire pour resoudre entre eux en quelle forme ils auront à deliberer tant sur la dite proposition, que sur les autres affaires qui se presenteront dans le cours du Traité, & cependant les Imperiaux ont envoyé à Vienne, pour avoir ordre de ce qu'ils auront à faire en ce rencontre. Les Députez qui sont ici ont fait une réponse à l'Ecrit du Sieur Wolmar, duquel vous avez eu ci-devant Copie: nous vous envoyons ladite réponse après l'avoir fait traduire d'Allemand en Latin. Ce n'est pourtant pas la derniere résolution qui sera prise en cette affaire, en laquelle ils se trouvent sans doute empêchez.

Nous avons vû avec joye ce qu'il vous a plû nous écrire de l'action glorieuse de S. A. R. ayant passé la Colme à la vûë de l'armée ennemie, ce qui veritablement a été de grand éclat ici parmi les Etrangers, & qui, avec la prise de Mardick que nous esperons bientôt, donnera de l'étonnement aux Ennemis. La prise de la Mothe nous rejouïroit aussi fort, n'étoit l'accident arrivé à Monsieur Magaloti, la blessure duquel si perilleuse diminuë la joye que nous en aurions, & nous fait apprehender la perte d'une personne de si grande valeur & capable de rendre des services importans.

Affaires de l'Electeur de Trêves.

Nous avons consideré ce que vous nous mandez touchant l'Archevêque de Trêves, & ensuite nous avons envoyé le Sieur de St. Romain à Osnabrug, pour communiquer de cette affaire avec les Plenipotentiaires de Suede, & prendre leurs sentimens; ce que nous essayerons aussi de faire envers les Députez des Princes & Etats de l'Empire qui sont ici, louans extremement les ordres qu'il a plû à la Reine de donner aux Gouverneurs de Spire & Philisbourg; & puisqu'il plait à Sa Majesté de nous commander de lui faire savoir nos avis, il nous semble que de ce qui a été fait par le dit Archevêque, soit volontairement, ou qu'il y ait été contraint, l'on en peut tirer cet avantage qui nous donne une très-juste raison de retenir Philisbourg, non seulement pour l'avoir pris de force sur les Ennemis, mais encore parce que le dit Archevêque ayant accepté le Traité de Prague, par lequel cette Place doit demeurer à l'Empereur, nous serons bien fondez de la retenir, puisque celui à qui elle appartient legitimement s'est privé du droit de la nous demander, en acceptant un Traité qui la lui a ôtée pour la donner à nos ennemis, sur lesquels l'ayant conquise en dernier lieu, nous avons aujourd'hui un juste sujet de faire valoir nôtre conquête, & de très-bonnes raisons à faire alleguer contre le dit Archevêque, s'il nous vouloit reduire à l'observation du Traité, qu'il a fait autrefois avec le feu Roi pour le simple depôt de la Place.

Touchant le Mariage du Roi de Pologne.

Le Mariage, auquel vous nous écrivez que se trouve disposé le Roi de Pologne avec Madame la Princesse Marie, ne peut produire que de bons effets, en le détournant de s'attacher davantage à la Maison d'Autriche, il peut être aussi propre pour affermir la Trêve entre la Pologne & la Suede. Mais nous estimons qu'il y auroit quelque peril à passer outre quant à present, & à vouloir introduire une Négociation de Paix entre ces deux Couronnes; car elle ne se pourroit

1645. roit faire presentement qu'aux depens de celle qui nous est alliée, & qui ayant encore à posseder l'espace de quatorze ou quinze ans paisiblement la Livonie, prétend bien de se la conserver par les armes quand elle n'y aura plus de droit par le Traité de Trêves. Aussi telles propositions qui ne nous sont pas nouvelles sont toûjours venuës de la Cour de Pologne, & il semble que les Suedois ont assez à faire en Dannemarck & en Allemagne, sans rien remuer d'un autre côté.

Sujet du Voyage de Monsieur de St. Romain à Osnabrug.

Le sujet du Voyage du Sieur de St. Romain à Osnabrug, n'est pas seulement pour le fait de l'Archevêque de Trêves, mais encore pour prier Messieurs les Plenipotentiaires qu'ils demandent avec nous un Passeport pour le Ragotzi, à ce qu'il puisse envoyer ses Députez en l'Assemblée. Sans quoi le Sieur de Croissi nous mande qu'il sera très-difficile de le retenir & l'empêcher d'entendre aux conditions avantageuses qui lui sont offertes par l'Empereur, rien n'ayant été si propre à l'en detourner que le desir qu'il a d'être compris dans la Paix generale.

Le Comte de Peñaranda arrive à Munster.

Nous n'avons point pour le present d'autres nouvelles à vous mander d'ici, si ce n'est l'arrivée du Comte de Peñaranda, qui fut le cinquieme jour du present mois; car nous vous avons écrit amplement par le Courier de Clinchamp qui est parti d'auprès de nous le quatrieme.

Nous vous supplions de nous continuer l'honneur de vos bonnes graces, & de croire que nous sommes &c.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs

D'AVAUX,

Et

SERVIEN.

A Paris, le 15. Juillet 1645.

La Cour loue le parti que les Ambassadeurs ont pris pour éviter le scandale à une entrée. Les Victoires de la France. Les Troupes Weimarienes demandent de l'argent. On accorde à Beninghaussen la levée de quelques Troupes. L'Ambassadeur de Venise fait part à la France de l'arrêt de son Baile en Turquie. La France lui promet ses bons offices, un secours même réel, mais secret. Il espere que Mr. de la Thuillerie leur fera savoir l'état du Traité entre la Suede & le Dannemarck. 1645.

MESSIEURS,

La Cour loue le parti que les Ambassadeurs ont pris pour éviter le scandale à une entrée.

VOtre Lettre commune, en date du quatre du Courant, m'ayant été renduë le dixieme de grand matin par Clinchamp, je la fis voir à Sa Majesté le même jour, qui loua grandement le parti que vous avez pris pour empêcher un scandale qui étoit prêt à éclater, & d'interrompre la Négociation du Traité de la Paix generale. L'honneur qui étoit dû à celui qui faisoit son entrée, lui a été rendu par le desir qu'un chacun des Députez avoit de lui envoyer toute sa famille au rencontre, & de s'en être privé pour un bien géneral, lui a ajouté de la gloire. Ce qui seroit à desirer, ce seroit que l'Ambassadeur Contarini, qui ne pouvoit que perdre en ce rencontre, s'en souvînt dans les occasions qui s'en offriront; & la République, que la France lui ayant donné les prérogatives des Couronnes a empêché qu'elle n'en soit déchuë. La suite de la conduite dudit Contarini nous fera voir s'il en aura conservé la gratitude qu'il dit.

Les Victoires de la France.

Je m'imagine qu'un Exemple servira de Loi au Comte Peñeranda, & qu'étant arrivé à Munster, la Négociation de la Paix se sera très-rechauffée. Il aura eu ce deplaisir qu'au même instant l'on aura publié les victoires que les armées de Sa Majesté ont remporté en Catalogne; la prise de Mardyck qui n'a duré que cinq jours depuis celui de l'ouverture de la Tranchée, & la Jonction des armées Alliées avec celles de Monsieur d'Enguien; la marche à la tête de quatre mille chevaux & de plus de douze mille hommes de pied contre celle de Baviere, qui n'osera venir à un combat & qui aura bien de la peine à prendre un poste & à se resoudre à le défendre, s'il n'est à l'entrée de la Baviere & qu'elle en demeurera libre faute de l'avoir défendu. Trois Couriers dépêchez l'un par son Altesse d'Enguien, le second par l'Intendant de l'Armée, & le troisiéme par le Maréchal de Turenne nous ont rapporté cette nouvelle. Ledit Sieur Maréchal presse qu'on lui envoye de l'argent pour satisfaire les Troupes Allemandes, que l'on connoît sous le nom de Weimarienes, qui se laissent entendre que sans être payées du passé & gratifiées pour redresser leurs Equipages, qu'ils ne peuvent plus continuer à servir; ce qui fait connoître la necessité qu'il y a de former un Corps d'Infanterie & Cavalerie Allemande qui ne soit point joint au leur, & ayant passion que Beninghaussen soit contenté, je me suis prevalu de ce rencontre, & ai fait resoudre qu'entreprenant une levée de deux mille hommes de pied on consentira qu'il en fasse une de trois cens Maîtres, & qu'il ne reconnoîtra que le Lieutenant Géneral de l'armée sans être sous la charge des Generaux Majors & autres Officiers Allemands. Quant à la qualité qu'il demande de Maréchal de Camp, il vous plaira d'en écrire à Monsieur le Duc, & au Maréchal de Turenne, & ce qui sera résolu entre vous, sera approuvé. Sur ce particulier, il vous plaira pourtant de revoir ce que je vous en ai ci-devant écrit, & insinuer adroitement à ces Messieurs que l'on n'estime pas devoir changer d'avis, mais que par respect à vos presences on vous laisse la liberté d'accorder ou refuser le titre au Sieur de Beninghaussen, qu'il doit moins le demander, selon votre propre sens, ayant obtenu cette Independance des Officiers Allemands. Quant à l'argent dont on aura besoin pour le-

Les Troupes Weimarienes demandent de l'argent.

On accorde à Beninghaussen la levée de quelques troupes.

1645. levée, il y sera pourvu à l'instant que vous nous aurez mandé quelle somme doit être ajoutée à celle qui vous a été envoyée pour cet effet. Ma Lettre étoit achevée n'étoit que j'ai jugé vous devoir avertir, comme l'Ambassadeur de Venise nous avoit fait part de l'arrêt du Baile, & de l'extremité où se trouve la République. Il lui a été répondu favorablement, jusques à lui promettre que des offices on passeroit à un secours réel, pourvu qu'il soit secret. Sans doute ledit Ambassadeur en aura écrit à Contarini, mais s'il s'en étoit oublié, vous pourriez l'en assurer, & par cette demonstration d'amitié l'engager à prendre à cœur les Interêts de la France, qui s'oublie de divers Traitez qu'elle a avec le Grand Seigneur pour les assister, & en leurs Etats la Chrêtienté menacée de l'Ennemi commun.

L'Ambassadeur de Venise fait part à la France de l'arrêt de son Baile en Turquie.

La France lui promet ses bons offices, un secours même réel, mais secret.

Je ne doute pas que Monsieur de la Thuillerie ne soit soigneux de vous faire part de ce qu'il a avancé en la Médiation, & comme il craint beaucoup plus qu'il n'espere, si les Hollandois ne moderent leurs demandes, & qu'à leur Exemple les Suedois diminuent aussi les leurs. Cela me dispensera de vous en écrire. Je suis &c.

Il espere que Monsieur de la Thuillerie leur fera savoir l'état du Traité entre la Suede & le Dannemark.



REPONSE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

AU MEMOIRE

DU ROI,

du 1 Juillet 1645.

Réflexions sur la conservation des Conquêtes de la France en Allemagne. Sur les droits acquis au Roi sur la Lorraine. Par rapport à Metz, à Thoul, & à Verdun. Difficultez sur Benfeldt. Les Plenipotentiaires prônent par tout que la France souhaite la Paix. On observera exactement les Ordres donnés pour traiter avec l'Espagne. Leurs doutes sur ces ordres. Affaire des levées. Ils répondront touchant les affaires de Savoye. On ne prêtera l'oreille à aucune trêve.

Reflexions sur la conservation des conquêtes de la France en Allemagne.

LEs Plenipotentiaires ayans consideré le premier Article dudit Memoire par lequel leurs Majestez trouvent bon, au cas que l'on puisse se conserver Brisack, la haute & basse Alsace, Philisbourg & les petites Places voisines, que l'on accorde de les relever de l'Empire, croyans que cela levera une partie des difficultez qu'elles apperçoivent s'y devoir rencontrer, non seulement de la part des Ennemis, mais des Amis mêmes.

Aussi ce qui en a été ci devant par eux écrit, a été pour satisfaire à l'ordre qui leur avoit été envoyé, & plutôt pour dire leur sentiment de ce qui se pourroit demander, que pour esperance qu'ils eussent d'obtenir le tout, & d'autant que les dits Païs n'apartiennent pas seulement à la Maison d'Autriche, contre laquelle seule nous sommes en guerre, mais encore à divers Seigneurs, Evêques & Etats de l'Empire, sans compter les Villes libres; il est très-important que l'on s'éclaircisse au plutôt du detail de ce que chacun des dits Etats y possedoit, quelle forme de gouvenement il y avoit auparavant la guerre, quels droits y avoit la Maison d'Autriche, soit legitimes ou usurpez, & à ces fins envoyer sur les lieux une personne bien entenduë qui ne donne en façon que ce soit son dessein à connoître, sous prétexte de regler les quartiers, la justice ou d'autre Commission, executer accortement celle-ci, & nous envoyer en cette Ville le procès verbal sitôt qu'il sera achevé. Peut-être que dans les papiers du feu Sieur Steta, Resident à Strasbourg, qui avoit fort travaillé, on pourra recevoir beaucoup de lumiere. 1645.

Il seroit même à propos qu'en la Commission il fût joint un homme de guerre qui puisse reconnoître ce qui sera necessaire pour faire subsister les Places que nous garderons, & nous y donner une ligne de communication assurée; mais qu'il y ait aussi une grande retenuë, ne s'ouvrant à qui que ce soit, & quoi qu'il puisse recevoir quelques Instructions de Messieurs d'Erlack & d'Espenan, que neanmoins il ne decouvre aucunement le sujet de son voyage.

Lesdits Plenipotentiaires ne manqueront pas de se conduire de telle sorte que la demande qu'ils feront des Païs & Places ci-dessus specifiez ne semble pas exclure les droits legitimes acquis au Roi sur la Lorraine. Pour cet effet ils pourront declarer, en s'expliquant des pretentions de la France, qu'ils ne parlent pas de la Lorraine, parce qu'elle appartient au Roi par plusieurs raisons legitimes qui ne peuvent pas être contestées, mêmes par des Traitez faits avec le dernier Duc, solemnellement jurez & executez, dont l'Empereur ne peut avec raison empêcher l'effet, & que neanmoins Sa Majesté dans cette possession n'entend faire aucun préjudice aux droits de l'Empire.

Sur les droits acquis au Roi sur la Lorraine.

Quant à ce que l'on mande pour Philisbourg ils estiment y avoir repondu par le premier article, & si l'on peut conserver cette Place, ils n'oublieront pas le territoire des environs pour la faire subsister.

Pour ce qui est de Metz, Thoul, & Verdun, ils prendront tous les avantages que le tems & l'occasion leur pourra fournir, mais ils croyent que c'est la derniere proposition dont on doive s'ouvrir, si on juge être necessaire de la faire, pouvant extremement préjudicier à nos autres demandes, & même servir de moyen à ceux qui en voudroient exclure, y ayant eu de nos propres Alliez qui ont donné conseil pour rendre nos propositions plus plausibles; & afin que les Princes de l'Empire n'y soient pas si contraires, d'offrir de relever de l'Empire les dits trois Evêchez; ce qui neanmoins a été relevé par les dits Plenipotentiaires, mais qui fait voir quel est le sentiment des Allemands sur cette affaire, & donne occasion de croire qu'au lieu d'esperer une renonciation formelle de l'Empereur en faveur du Roi, il y a un grand sujet de craindre, si l'affaire est agitée, que tous les Allemands n'opinent à y rétablir les anciens droits de l'Empire.

Par rapport à Metz, à Thoul & à Verdun.

Pour Benfeldt, ils sont d'avis qu'il est à propos

Difficultez sur Benfeldt.

1645. pos d'en traiter dès à present, & d'en introduire la Négociation dans la Cour de Suede, où elle sera plus facile & plus courte que par deça; ce qui pourra être fait par Monsieur de la Thuillerie, ou autre personne agreable, à laquelle ils ne manqueront pas de communiquer toutes les lumieres qu'ils ont de cette affaire, mais il importe que ceux qui auront charge de la traiter soient bien particulierement instruits des intentions de la Reine, & jusques où l'on veut aller pour le prix de l'acquisition dont ils ne lairront pas de parler aux Ambassadeurs de Suede s'ils y voyent jour, & que cela soit jugé utile.

Cependant ils sont obligez de dire que la Place ne sera pas quittée pour peu par les Suedois, à cause que soixante Villages en dependent, qui jusques ici ont fait subsister la Garnison, & encore de representer qu'elle fait partie avec tous ces Villages de l'Evêché de Strasbourg; à cause de quoi il sera difficile d'en acquerir la proprieté, & d'en avoir autre titre que celui de protection.

C'est bien avec raison que le Memoire remarque que, pour donner moyen d'obtenir les demandes ci-dessus, l'armée du Roi sera maintenuë en Allemagne en état de faire de plus grands progrès; puisque de sa force & de ses nouveaux progrès, comme aussi des moyens qu'elle aura de se maintenir deça le Rhin, depend le succès desdites prétensions.

Ils voyent veritablement que le moyen plus present pour accorder les differents sentimens & Interêts de nos Alliez, qui sans cela difficilement peuvent s'accommoder, est celui qui leur est permis de faire la Paix dans l'Empire, & la Trêve avec l'Espagne. Mais, comme il a été très-prudemment remarqué, ce doit être en cas qu'on puisse trouver des moyens de s'assurer suffisamment que la Trêve étant expirée ou rompuë, l'Empereur ne pourra assister directement ou indirectement le Roi d'Espagne. Sur quoi il seroit malaisé de se determiner presentement, jusques à ce qu'on ait reconnu dans le cours de la Négociation les dispositions tant de l'Empire que de la Couronne de Suede. Tout ce que dessus sera par les dits Sieurs Plenipotentiaires executé, en cas qu'on ne puisse pas, suivant qu'il est porté audit Memoire, faire la Paix par tout.

Les Plenipotentiaires prônent par tout que la France souhaite la Paix.

Ils peuvent cependant assurer qu'en toutes les Conferences qui ont été tenuës, ils ont si bien executé l'ordre qui leur est donné sur ce sujet, que Messieurs les Médiateurs sont pleinement persuadez que la premiere & unique intention du Roi est de faire la Paix avec l'Empereur & le Roi d'Espagne.

On observera exactement les ordres donnés pour traiter avec l'Espagne.

Ce qui est mandé touchant l'ordre de la Négociation qui regarde l'Espagne, sera par eux très-soigneusement observé, reconnoissant bien que cela est très-important; mais ils savent aussi que le dessein d'Espagne est de prendre un chemin tout contraire, & en tout cas de parler en un même tems de toutes les affaires, dont il y aura bien de la peine à se pouvoir défendre.

Leurs doutes sur ces ordres.

Ils supplient de remarquer que dans les ordres qui ont été envoyez en divers tems, il s'y trouve deux intentions en quelque façon opposées, qui leur ont donné un peu d'épines: l'une, de donner la peur aux Espagnols que l'on traite sans eux avec les Imperiaux; l'autre, de ne pas laisser croire aux Imperiaux qu'on voulût conclure un Traité de Paix avec eux, & demeurer en guerre avec l'Espagne; ensuite de quoi la derniere proposition qui a été donnée aux Imperiaux ne parlant que de faire Paix entre la France & l'Empire, il leur fût mandé d'y ajouter ces mots, *Après que la Paix aura été concluë avec l'Espagne.* Ce qui les a porté de dire aux Médiateurs qu'en donnant la dite proposition qui ne concernoit que les affaires de l'Empire, ils ne s'obligeoient pas de les terminer sans sortir d'affaires aussi avec l'Espagne. Mais ce discours a été par eux fait ensorte qu'il n'oblige pas les dits Plenipotentiaires à les unir, mais leur laisse lieu de les separer, ou d'en donner des apparences quand il sera jugé à propos. 1645.

Affaires des levées.

Quant aux levées de Monsieur Beninghaussen, on n'ajoutera rien à la Dépêche qui a été par eux faite, sur laquelle ils attendent les ordres qui leur seront envoyez.

Ils répondront touchant les affaires de Savoye.

Pour ce qui est du Marquis de St. Maurice & du Sieur de Bellitia, ils satisferont à ce qui leur est dans cette occasion commandé.

On ne prêtera l'oreille à aucune Trêve.

Leurs dernieres Lettres ont pu faire connoître qu'ils ont executé les intentions de leurs Majestez, ayant ôté aux Médiateurs toute esperance que l'on puisse entendre à aucune suspension d'Armes. Nous sommes &c.

LETTRE
De Messieurs
D'AVAUX,
ET
SERVIEN.
à Monsieur le Comte de
BRIENNE.

Du 15 Juillet 1645.

Leurs Conferences avec les Médiateurs touchant une suspension d'armes. Echapatoire des Ministres François. Touchant la Paix entre la France & l'Espagne. La France veut retenir toutes ses Conquêtes sur l'Espagne. Expedient des François. Les Mediateurs pressent pour obtenir la Trêve. Conduite des Ministres François. Leurs réflexions sur la maniere d'agir des Médiateurs. Affaires pour la Religion. Des Passeports pour le Transylvain. De la retention des Conquêtes de la France. Leur conduite envers les Députez de l'Empire. Ils se loüent de celle des Députez de Brandebourg. Touchant les levees en Allemagne. On attend la ratification du Traité avec le Transyl-

1645. *ſylvain. Monſieur de Saint Romain eſt retourné de Munſter. Effets de ſon Voyage. Soins du Duc de Longueville pour avancer la Négociation. Par rapport au ceremoniel.*

MONSIEUR,

AVant que de faire réponſe à votre Lettre du premier de ce mois nous vous tiendrons averti de ce que nous avons fait depuis notre derniere Dépêche en deux Conferences que nous avons eues avec les Médiateurs.

Leurs Conferences avec les Médiateurs touchant une ſuſpenſion d'Armes.

A la premiere ils nous dirent que pour traiter de la Paix il leur ſembloit comme neceſſaire de commencer par une ſuſpenſion d'armes de quelques mois; & comme nous rejettions cette propoſition, diſans que nous avons charge par nos Inſtructions de n'entendre à autre parti qu'à celui de la Paix, ils ajouterent que nos affaires & celles de nos Alliez étoient aujourd'hui en état floriſſant, & que nous devions ſouhaiter d'y demeurer, & prévenir le changement, que le ſort des Armes & l'incertitude des Evenemens peut produire tous les jours, que nos armées ſe trouvoient logées dans les Païs ennemis, où elles pourroient ſubſiſter, & le ruiner & affoiblir toûjours, d'autant qu'ils ne parloient pas de cette ſuſpenſion ſans fondement, & qu'ils eſtimoient que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne s'y porteroient ſi nous y voulions entendre.

Notre réponſe fut que c'étoit un artifice des Imperiaux & Eſpagnols, qui, ſe voyans preſſez de toutes parts, & attaquez dans leurs Provinces hereditaires, eſſayoient de gagner tems pour ſe pouvoir remettre en meilleur état, interrompre le cours de nos Victoires, & nous faire relâcher de nôtre premiere vigueur; que nôtre principal but étant de faire une bonne & aſſûrée Paix, nous eſtimions qu'au lieu de l'avancer par la dite ſuſpenſion, elle ſeroit plûtôt retardée, les Ennemis ſe rendans plus difficiles & plus longs à en recevoir les Conditions quand ils ſe verront aſſurez du moins pour un tems de ne faire aucune perte nouvelle, au lieu que perdans leurs meilleures Places, & ſouffrans tous les jours de notables diminutions dans leurs Etats, la crainte de ne pouvoir conſerver le reſte les rendroit plus traitables; qu'ils ont des Provinces entieres qui menacent d'un ſoulevement, que l'on verroit ſe raffermir durant une ſuſpenſion, & ne ſuivroient les mêmes réſolutions qu'elles pourroient prendre dans une guerre non discontinuée, laquelle nous n'avons pas tant entrepris pour faire des conquêtes, que pour obtenir une longue Paix.

Les Médiateurs repartirent que l'on ne voyoit pas que nous euſſions de veritables réſolutions à la Paix, que nous évitions toutes les ouvertures qui nous en étoient faites, que nos Alliez mêmes, ſans leſquels nous diſions ne vouloir rien faire, n'avoient pas encore député à Munſter (ce qu'ils diſoient pour les Hollandois,) & que nous avions divers moyens pour éluder facilement toutes ſortes de propoſitions.

Echapatoire des Miniſtres François.

Nous nous ſeparâmes un peu pour concerter entre nous ce que nous leurs devions dire. Nôtre commun avis fut de leur faire une demande, ſavoir ſi on nous parloit d'une ſuſpenſion d'armes, s'ils n'entendoient pas qu'elle fût generale, & comprît entierement tous les Alliez & intereſſez en cette guerre, & nommément ſi le Roi de Portugal n'y ſeroit pas compris, non pas, leur dîmes-nous, que nous eſtimions que dans cette condition elle doit être acceptée, mais parce que ſans elle nous ne pourrions pas ſeulement nous reſoudre d'en communiquer aux Alliez. Notre intention étoit, en leur faiſant cette demande, que ſi on refuſoit d'y comprendre le Portugal, eux-mêmes vinſſent à détruire leur propoſition, ou que s'ils y conſentoient, nous puſſions par là connoître le grand deſir qu'ils avoient de faire une ſuſpenſion, & en tirer cet avantage de voir ſi, en cas d'une longue Trêve, ils pourroient reſoudre d'y admettre le Portugal; en quoi il nous ſembloit gagner beaucoup pour le reſte de la Négociation; & en effet la choſe réuſſit à nôtre deſſein, leur réponſe ayant été qu'ils n'étoient pas venus jusques au point de ſavoir ſi le parti contraire entendoit à une ſuſpenſion génerale, que cela ſe traiteroit avec les autres conditions de la Trêve, & qu'ils n'eſtimoient pas que nos Ennemis s'en trouvasſent éloignez; & ſur ce que nous leur repetions, ſi nommément les Portugais n'y ſeroient pas compris, ils ne rejetterent point cette propoſition, & nous demeurâmes toûjours arrêtez à nôtre premier mot, qu'encore que, d'une façon ou d'autre, il n'y eût pas d'apparence que l'on dût entendre à la ſuſpenſion, que nous ne pourrions, ſans être aſſurez qu'elle fût génerale, nous charger ſeulement d'en communiquer à nos Alliez.

Touchant la Paix entre la France & l'Eſpagne.

De ce discours ils tomberent en celui de la Paix entre la France & l'Eſpagne, eſſayans de nous faire departir en quelque choſe de la propoſition par nous donnée aux Eſpagnols, diſans qu'elle étoit dans une extremité, comme ils reconnoiſſent que celle des Eſpagnols étoit dans l'autre: que nous voulans retenir toutes nos conquêtes, & eux demandans une reſtitution entiere, il falloit trouver un milieu, & que nous devions dire quelle partie de ce que nous avions occupé nous voulions conſerver, comme ſi d'une maſſe composée de dix portions nous prétendions en garder ou quatre, ou ſix, ou huit.

La France veut retenir toutes ſes conquêtes ſur l'Eſpagne.

Voyant que ce discours tendoit plutôt à nous ſonder qu'à nous offrir, nous leur declarâmes que nous n'étions pas pour rien abandonner des dites conquêtes. Ils dirent avec émotion qu'il ne falloit donc point entendre de Paix, que c'étoit ſe tourmenter envain, & que leur Médiation étoit de tous points inutile: qu'ils avoient voulu ſavoir des Eſpagnols s'ils ne changeroient rien dans leur propoſition, & qu'ils les avoient trouvés capables de quelque moderation, qu'ils avoient eſperé la même choſe de nous, & que cela étant ils auroient moyen de s'entremettre de négocier; mais que ſi nous perſiſtions à vouloir tout retenir, c'étoit rompre toute ſorte de Traité; qu'il falloit en ce cas qu'un chacun penſât à ſoi, & que les Princes d'Italie ſe liguaſſent enſemble, & pour correctif ils ajouterent avec le Turc.

Expediens des François.

Ils parlerent de ces choſes avec tant de chaleur & ſi preſſamment, que, pour ne rompre de tout point, nous voulûmes propoſer un autre expedient qui ne laiſſe pas d'être auſſi avantageux, ſavoir que le Roi d'Eſpagne nous retenoit la Navarre avec l'injuſtice qui eſt connue de tout le monde, qu'il falloit qu'il nous en fît raiſon, & nous la reſtituât, que ſi en échange il demandoit une portion de nos juſtes conquêtes pour arbitrer quelle elle devoit être, nous écouterions les conſeils de nos amis. Surquoi ils s'écrierent de nouveau qu'il n'y avoit pas lieu d'eſperer aucune Paix, & qu'ils s'étonnoient de nous ouïr ainſi

M 3 par-

1645. parler, vu que la Cour en avoit temoigné au Nonce & à l'Ambaſſadeur de Veniſe lorsque l'on y avoit vu la premiere propoſition des Eſpagnols, que puis qu'ils demandoient tout ce qu'on avoit pris ſur eux pendant cette derniere guerre, la France devoit auſſi prétendre de garder tout,& dans de ſemblables discours finit nôtre premiere Conference.

Depuis ayant conſideré encore plus exactement toutes choſes, & aviſé enſemble, nous avons trouvé à propos de leur rendre promptement la viſite, & leur avons nettement declaré que la ſuſpenſion d'armes,de laquelle ils nous avoient parlé, ne pouvoit être reçue ni de nous, ni de nos Alliez, que nous les avions voulu voir le jour même, que nous ſavions qu'ils faiſoient leurs Dépêches ordinaires, afin qu'ils ne donnaſſent aucune eſperance d'une choſe à laquelle nous ne pouvions entendre.

Comme ces Médiateurs nous ont reconnus fermes & reſolus en ce point, ils ont de nouveau repris le diſcours de la Paix, eſſayans de nous perſuader qu'il falloit remettre de nos conquêtes,& nous ſommes toûjours demeurez dans le terme de nos propoſitions, laquelle façon d'agir nous a été avantageuſe, d'autant que les dits Médiateurs, voyans notre reſolution, ne nous ont plus parlé de la ſorte qu'ils avoient fait à la premiere vue, au contraire Contarini a dit que c'étoit à la verité une grande preuve du deſir que nous avons de la Paix, puiſque nous ne voulions pas entendre à une ſuſpenſion que ceux qui poſſedent ont accoûtumé de trouver ſi avantageuſe, & que pour lui il ne voyoit rien de ſi utile à la France; ce qui nous a fait juger que la penſée du dit Contarini alloit plus loin qu à une Trêve de peu de mois, telle qu'il nous l'avoit propoſée.

Les Médiateurs preſſent pour obtenir la Trêve. Monſieur le Nonce prenant la parole a dit qu'il s'étonnoit des difficultez que nous faiſions en cela, ſe ſouvenant fort bien que feu Monſieur le Cardinal de Richelieu avoit fait propoſer une Trêve de dix ans, & que les Eſpagnols ne la vouloient que de deux. A quoi nous n'avons rien répondu, & nous nous ſommes de plus affermis en cette créance, lorſque le dit Sieur Contarini parlant avec chaleur a dit qu'il ne falloit pas eſperer que cela ſe fît jamais; & qu'il falloit donc venir à une Trêve, parole que nous avons diſſimulé d'entendre, ne croyans pas qu'il fût tems de s'expliquer ſur les ouvertures, & que nous devons auparavant voir le train que nos affaires prendront, & nous ſommes bien reſolus, l'occaſion s'en preſentant, de continuer dans la même froideur.

Conduite des Miniſtres François.

Leurs réflexions ſur la maniere d'agir des Médiateurs. En toute cette derniere Conference nous avons trouvé la maniere d'agir des Médiateurs, beaucoup plus douce & plus conſiderée que la premiere. La fermeté & union qu'ils ont vû entre nous leur ayant ſans doute fait changer de conduite, car en la premiere ils nous avoient mis ſouvent le marché à la main, comme ſi à faute de nous relâcher, le Traité eût été entierement rompu, & en la deuxiéme où nous leur avons parlé encore plus fermement, au lieu de tendre à aucune rupture, eux-mêmes ont donné lieu d'entrer en de nouvelles ouvertures.

Notre but en cela eſt de parvenir à ce que vous deſirez, qui eſt d'obliger les Eſpagnols à parler les premiers, & à les obliger à propoſer eux-mêmes une longue Trêve, & nous eſtimons que cette procedure nous en facilitera les moyens. Mais comme nous ne doutons pas que les Médiateurs ne faſſent parler de ces choſes à la Cour par le Nonce, & par l'Ambaſſadeur de Veniſe, nous vous ſuplions, Monſieur, qu'ils n'y découvrent rien plus qu'ici, étant la voye la plus aſſûrée pour venir où nous deſirons,& porter à la raiſon les Eſpagnols. 1645.

Affaires pour la Religion. Nous avons enſuite à répondre à de certains points de votre Lettre, & pour les ſuivre, nous avons été bien aiſes que l'on ait aprouvé l'omiſſion par nous faite en la propoſition, c'eſt de l'article concernant la Religion, & heureux d'avoir prévu les intentions de la Reine, & d'avoir parlé aux Princes Proteſtans conformément à ce qu'il plait à Sa Majeſté de nous ordonner, dont ils ont temoigné être contents, jugeants bien qu'en ces choſes il eſt beſoin de ſauver l'aparence, & que comme ils ſont affectionnez à leur Religion, ils ne peuvent pas raiſonnablement prétendre que nous faſſions, ni en effet, ni en aparence, aucune choſe contre la nôtre.

Des Paſſeports pour le Tranſylvain. Il ne ſe pouvoit rien dire plus à propos ſur les diſcours, qui vous ont été tenus par l'Ambaſſadeur de Veniſe, que ce que vous avez fait. Mais parcequ'il vous a dit que nous travaillerions envain de demander à l'Empereur des Paſſeports pour le Prince de Tranſilvanie, d'autant que lors des Traitez préliminaires, il n'étoit pas en Guerre avec lui, il nous pardonnera ſi nous diſons que cette raiſon eſt fort aiſée à debattre, parceque le Traité préliminaire n'a pu pourvoir qu'à ceux qui étoient lors en Guerre, & n'en a pas exclus ceux qui ſe pourroient declarer en faveur de l'un & de l'autre Parti; & de fait cela s'eſt vû en l'affaire du Roi de Dannemark, lorſque de Médiateur il eſt devenu Partie, l'Empereur l'ayant en même tems déclaré ſon Allié & prétendu qu'il ne pouvoit traiter ſans lui, ainſi que nous en avons donné avis quand cette Guerre a commencé.

De la retention des Conquêtes de la France. Et ſur ce que le même Ambaſſadeur vous diſoit que nous étions trop reſervez à déclarer ce que le Roi voudroit conſerver de ſes Conquêtes en Allemagne, nous connoiſſons le but où il veut venir, & avons bien obſervé ce que l'on deſire de nous en la Négociation, & nous eſſayerons de nous conduire avec toute la retenuë poſſible.

Leur conduite envers les Deputez de l'Empire. Nous vous ſuplions néanmoins de conſiderer comme il y a dans l'Empire, des Etats & Républiques qui ſe conduiſent d'une façon bien differente de celle où un ſeul commande, à laquelle ſi on ſe vouloit arrêter, on perdroit une infinité d'occaſions, & nous ſerions hors d'eſperance d'achever jamais ce Traité, ſi nous ne nous avancions ſouvent, & ne faiſions des ouvertures pour obliger les Députez d'entrer plus avant en matiere avec nous, & pour leur donner loiſir de déliberer ſur les propoſitions qui leur ſont faites, leurs formes étant extremement longues. C'eſt pourquoi il eſt beſoin de s'ouvrir tout à la fois de ce qu'on prétend, parceque ſur chaque ouverture nouvelle, il faudroit toûjours apporter la même longueur, & comme nous connoiſſons bien que les Suedois ſont durs, & malaiſés à conſentir dans le Traité auquel ils ſont entrez avec le Roi de Dannemarck, & que les dernieres Lettres que nous avons reçûës de Monſieur de la Thuillerie, nous confirment dans cette opinion, nous ne ceſſons pas de les preſſer à s'y rendre plus faciles. Pour ce que vous nous écrivez de la maniere de proceder de leurs Miniſtres, nous n'avons nul ſujet preſentement de nous en plaindre, & n'omettons rien de ce qui peut être neceſſaire pour les maintenir.

Ils ſe loüent de celle des Deputez de Brandebourg. Les Députez de Brandebourg prennent un bon chemin dans les affaires publiques. S'ils continuent dans leur conduite, & qu'ils nous faſſent en-

1645. entendre quelle eſt la prétenſion de leur Maître contre le Duc de Neubourg. Nous vous ferons ſavoir ce qu'il paroîtra raiſonnable de faire és choſes dont vous deſirez l'éclairciſſement.

Touchant les Levées en Allemagne.

Nous attendons vos derniers ordres pour le fait de la Levée de Beninghauſſen, vous ayans donné avis de ce à quoi nous l'avons reduit pour la Cavalerie. Nous vous ſuplions ſeulement de commander à celui qui écrira la Lettre, de mettre en chiffre le nom de Beninghauſſen, n'y ayant rien qu'il ait ſi expreſſement recommandé ni montré deſirer avec plus de paſſion que de n'être point nommé par les Lettres.

C'eſt un ſoin digne de vous de preſſer le payement des penſions de Heſſe, & nous eſperons que vos offices en produiront enfin l'effet, comme auſſi pour faire que Madame la Landgrave puiſſe recevoir quelque dédommagement des pertes, & des depenſes qu'elle a ſouffertes en la retraite de Monſieur de Turenne, le traitement qu'elle recevra en ce rencontre étant de très grand exemple.

On attend la ratification du Traité avec le Tranſylvain.

Nous attendons par le premier Ordinaire la ratification du Traité avec le Prince de Tranſylvanie, & les Lettres de change en même tems, leſquelles ſi on ne reçoit à Dantzig dans le premier jour d'Août, cela pourroit cauſer de la meffiance dans l'eſprit de ce Prince, qui de ſon naturel y eſt aſſez porté, & rendroit peut-être inutile toute la dépenſe & la peine qu'on a priſe juſques ici pour le joindre à nos interêts.

Monſieur de Saint Romain eſt retourné à Munſter. Effets de ſon voyage.

Nous vous avons écrit par le dernier Ordinaire que le Sieur de Saint Romain étoit allé à Oſnabrug vers les Plenipotentiaires de Suede, & vous avons marqué ce qui avoit donné ſujet à ſon voyage. Il a raporté que ces Meſſieurs ont eu fort agreable ce qui leur a été communiqué de notre part: & ſur ce que nous avons deſiré d'avoir leur avis comme quoi nous aurions à nous conduire envers l'Archevêque de Trêves, leur opinion eſt que ſi ſa conduite eſt conforme aux conditions par lui acceptées à Vienne, il ne merite pas d'être conſideré comme Prince Allié; que s'il temoigne par ſes actions d'avoir été contraint à ce qu'il a fait, que l'on pourra vivre autrement avec lui, & qu'en un mot le traitement qu'il doit recevoir de nous dépend de ce qu'il fera ci après: & pour le Paſſeport que nous deſirions qu'ils demandaſſent conjointement avec nous pour le Prince de Tranſylvanie, ils ont dit qu'ils n'avoient point été requis de ſa part de faire cet office, qu'il valoit bien d'être demandé; que ſi le dit Prince prie le Maréchal Torstenſon de s'employer pour obtenir le dit Paſſeport, il le pourra mieux faire étant plus proche des lieux d'où l'on le peut avoir.

Ayant conſideré cette réponſe & appris en même tems par les Lettres de Monſieur de Croiſſy, que les conditions du Traité entre la Suede & le dit Prince n'ont pas encore été accomplies, nous ſommes entrez en aprehenſion que les Suedois ne viſent qu'à ſe decharger du ſoin de cette affaire ſur la France, ſans conſiderer qu'ils ont fait le premier Traité, qu'ils nous y ont engagé ſans nous en parler, & que cette diverſion ſauve les affaires en Allemagne, pendant que leurs forces étoient occupées contre le Roi de Dannemark.

Soins du Duc de Longueville pour avancer la Négociation.

Nous ſommes obligez de vous faire ſavoir que moi Duc de Longueville, n'ayant pû ſitôt après mon arrivée recevoir les viſites ordinaires, je ne lairrois pas de donner audience à ceux qui prendroient la peine de me venir viſiter, pour n'apporter aucun retardement aux affaires, & ſans prendre aucun titre de ceux qui feroient difficulté de me donner celui qui m'eſt du, & que j'avois déja reçu des autres Ambaſſadeurs de l'Aſſemblée, leur ai-je donné à entendre ce que je les priois de faire ſavoir à ceux qu'ils jugeront neceſſaire. 1645.

Par rapport au Ceremoniel.

Ils firent ſavoir en même tems à nous d'Avaux & Servien, que les Commiſſaires Imperiaux étoient engagez à viſiter Peñaranda le lendemain après dine, que pour eux ils demeureroient dans l'ordre, & viſiteroient Monſieur le Duc le premier. Mais les dits Commiſſaires ne pûrent être perſuadez de prendre la même reſolution, quoique nous leur euſſions fait repréſenter par des perſonnes ſuffiſantes, que c'étoit rompre le commerce des viſites avec nous, & faire naître de gayeté de cœur une difficulté qui pourroit nuire au Traité & affaires principales. Nous avons eu avis qu'ils ont éte longtems incertains de ce qu'ils devoient faire.

Les Ambaſſadeurs des Electeurs leur envoyerent dire qu'ils penſaſſent à la conſéquence, & que s'ils faiſoient ainſi cette viſite, ils publieroient que c'étoit contre leur avis, ce qui nous fut declaré par les dits Ambaſſadeurs, ſans que pour cela les Imperiaux ayent rien changé en leur reſolution, ayans ſeulement envoyé vers nous pour faire quelques excuſes, diſans que cette viſite ſeroit ſans préjudice de la France, comme faite entre ceux d'une Maiſon. Il leur fut répondu qu'on ſavoit ce qui ſe devoit faire en telles rencontres, & depuis ils ne ſe ſont point offerts à la viſite, croyans bien qu'ils n'y ſeroient pas reçus.

On n'a pas laiſſé, pour ne perdre plus de tems, de recevoir celles des autres Miniſtres, & de faire ſavoir de nouveau aux Médiateurs ce dont nous les avions avertis à tems, à ſavoir que pour le bien & avancement de la Négociation, le dit Seigneur Duc étoit prêt de recevoir toutes ſortes de viſites ſans deſirer aucun titre. Notre intention étoit, voyant qu'on avoit déja laiſſé arriver, & peut-être à deſſein, une interruption de commerce entre les Imperiaux & nous, d'empêcher que la même choſe n'arrivât avec les Eſpagnols. Depuis les Médiateurs nous ont raporté avoir eu diverſes Conferences avec eux, pour les diſpoſer à ſuivre la maniere qu'ils avoient priſe entre eux de parler en tierce perſonne, leur repreſentant qu'eux-mêmes Eſpagnols avoient trouvé bon cet expedient, lors que dans l'arrivée du dit Seigneur Duc ils diſſuadoient au Nonce & à l'Ambaſſadeur de Veniſe de donner le titre d'Alteſſe, lequel leſdits Sieurs Médiateurs leur déclarent qu'ils auroient donné ſans le reſpect de la Médiation, à quoi ils ont ajoûté qu'ils étoient encore tout prêts de le faire, ſi les dits Ambaſſadeurs d'Eſpagne leur euſſent temoigné n'y prendre point d'interêt. Ils nous ont dit auſſi que l'Archevêque de Cambray, Saavedra & Brun approuvoient de parler en tierce perſonne & tâcherent de le perſuader à Peñaranda, mais qu'ils le trouverent toûjours ſcrupuleux & difficile, dont ils ont fait un mauvais jugement pour les affaires.

Néanmoins il leur déclara qu'il avoit écrit en Eſpagne, non ſeulement pour parler en tierce perſonne, mais pour avoir la liberté de donner le titre d'Alteſſe.

Les Imperiaux ont de même voulu faire croire à ceux qui leur en ont parlé qu'ils attendoient un ordre ſur cela. Mais ce qui eſt de plus fâcheux en cette affaire, eſt que le Comte de Naſſau, qui n'eſt point d'humeur pointilleuſe, n'a pas laiſſé de s'y conduire avec beaucoup de ſubtilité, où le ſtile d'Italie s'étoit plus fait remarquer que celui d'Allemagne. Quelques ſpeculateurs ont pris ſujet de croire que les Médiateurs n'ont pas été

1645. été fâchez que les Parties principales ne se voyans point, leur entremise en soit devenuë plus necessaire.

Nous aurions encore à écrire sur le Memoire que vous nous avez envoyé, mais puisque vous nous donnez du tems pour y déliberer, nous l'examinerons avec loisir, & y ferons reponse par une autre Dépêche, celle-ci étant déja assez ample, & après vous avoir salué de nos humbles recommandations &c.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX,

ET

SERVIEN,

à Monsieur le Cardinal

MAZARIN.

Du 18. Juillet 1645.

Progrés en Catalogne. Et en Flandres. Ils loüent la conduite du Ministre sur tout pour les armées en Allemagne. Affaire de la Paix. Ils soupçonnent l'Electeur de Trêves. Arrivée du Baron de Beck. La Négociation de Bouchain.. Touchant le discours des Espagnols, & les offres de l'Empereur aux Protestans.

MONSEIGNEUR,

Progrès en Catalogne. NOus sommes très-obligez à votre Eminence, & ne saurions assés dignement la remercier des bonnes nouvelles dont elle a eu agreable de nous faire part par sa Lettre du vingt-quatre du mois passé. Il y a quelque tems que nous n'eussions osé seulement esperer tant de glorieux succès, Rozes étant reduit à l'obeissance du Roi, la Mothe en état de l'être bientôt, les menaces changées en épouvante dans la Flandre, & le malheur de Monsieur de Turenne si promptement reparé que les victorieux n'osent plus paroître, sont des effets de l'aplication & des soins extraordinaires que votre Eminence prend pour faire réussir tant de grands desseins tout à la fois; mais nous avons un extrême deplaisir de voir tous ces sujets de rejouissance troublez, par la blessure dangereuse de Monsieur Magaloti. C'est un Cavalier qui a acquis tant d'estime, & une approbation si universelle, qu'étant outre cela particulierement votre Serviteur, nous ne doutons point que votre Eminence n'ait ressenti beaucoup d'affliction de l'accident qui lui est arrivé, nous la pouvons assurer que nous y prenons très-grande part. Le siege de Mardick & le passage de Monsieur le Duc d'Enguien audeça du Rhin tiennent aujourd'hui tous les esprits en attente de quelque grand succès. Cependant le Traité de la Paix est toûjours ici en même état, & nous voyons les Imperiaux, avant que de nous répondre sur les matieres que nous leur avons proposées, en très-grande peine de resoudre avec les Etats de l'Empire la forme qu'ils doivent tenir entre eux dans les déliberations. Tous les Députez s'obstinent à y vouloir avoir la part qui leur appartient. Les Commissaires de l'Empereur n'osent pas ouvertement s'oppôser à leur prétention pour ne les offenser pas, ni y consentir aussi de peur d'y recevoir du préjudice pendant le cours de la Négociation. Nous avons envoyé ci-devant l'ouverture faite par Monsieur Wolmar sur ce sujet, & nous avons joint à cette Lettre la réponse que les autres y ont faite, qui aprendra à votre Eminence que le different est bien agité de part & d'autre, mais non pas encore decidé. Cette diversité d'opinions & la peine qu'il y aura de les concilier, causeront peut-être quelque longueur dans les affaires, mais l'avantage qui nous en peut revenir ne nous sauroit permettre de nous en plaindre; nous esperons pourtant de voir bientôt quelle fin prendront ces contestations, ou interêt ou demelé, sans que nous y paroissions. Si les Etats obtiennent ce qu'ils demandent, nous croyons que parmi eux il y en a bon nombre qui ont disposition à favoriser les deux Couronnes.

Marginal notes: Et en Flandre. — Ils loüent la conduite du Ministre, sur tout pour les armées en Allemagne. — 1645. Affaire de la Paix.

Si l'Empereur les desoblige en les privant d'une prérogative qui leur est duë, il y a aparence qu'on ne tirera pas un moindre fruit de leur mécontentement, & que si on leur vouloit injustement ravir le droit de faire la Paix, on les pourroit reduire à se servir du droit de faire la guerre, que l'on ne leur peut ôter. Cela nous fait croire que les Commissaires Imperiaux, quelque aprehension qu'ils ayent de les admettre dans les déliberations en la forme qu'ils prétendent, n'auront jamais l'assurance de les en exclure entierement, & qu'il faudra de necessité y trouver un temperament qui contente les Députez.

Ils soupçonnent l'Electeur de Trêves. Quant à Monsieur l'Electeur de Trêves, il semble que sa constance a été vaincue par la longueur de sa detention, & qu'elle a fait naufrage dans le port; car il y a longtems qu'on lui eût rendu la liberté, s'il eût voulu faire les déclarations qu'on a maintenant exigées de lui. Encore que les Ennemis ayent eu intention de nous nuire, en l'obligeant de les faire, nous estimons qu'on en peut tirer un bon effet, puis qu'ayant accepté un Traité qui lui ôte Philisbourg & le donne à l'Empereur, il nous fournit un juste sujet de le retenir, sans que nous soyons plus obligez aux conditions du Traité qui a été fait autrefois avec lui pour cette Place. Nous esperons même que nos raisons ne seront pas rejettées par les Etats de l'Empire, tant ils condamnent & ont en horreur tout ce qui favorise tant soit peu le Traité de Prague. Cependant les ordres que votre Eminence a fait envoyer aux Gouverneurs des Places, qui sont situées dans ses Etats, sont accompagnez d'une très-grande prudence; car il ne seroit pas raisonnable que celui qu'on lui a donné à Vienne, pour conducteur de ses actions, y fût reçû avec les mêmes honneurs & la même liberté que lui.

Arrivée du Baron de Beck. Nous trouvons même le Baron de Beck bien hardi venant comme il fait de la part des Ennemis, s'il y entre sans avoir été assûré auparavant qu'on l'aura pour agreable, & qu'on lui permettra d'en sortir. Après le retour de Monsieur de Saint

1645. de Saint Romain qui eſt à Oſnabrug, nous pourrons informer avec plus de certitude votre Eminence, des ſentimens de Meſſieurs les Suedois ſur cette affaire. Nous ſavons bien déja qu'ils condamnent le procedé dudit Sieur Electeur, & en ſont ſcandaliſez, & non pas encore les voyes que nous devons tenir pour nous en plaindre, & pour y remedier; ce que nous examinerons à loiſir tant avec eux qu'avec les autres Deputez, afin d'en rendre compte à votre Eminence au premier jour. Cependant il nous ſemble que quand le dit Sieur Electeur auroit intention en effet de nous ſatisfaire, il ne ſera pas mauvais de faire durer notre mécontentement, au moins en aparence, pour parvenir à nos fins en l'affaire de Philisbourg.

La Négociation de Bouchain. Nous avons encore chargé le dit Sieur de Saint Romain, de parler aux Suedois de la Négociation de Bouchain, mais nous attendons la même réponſe qu'ils nous ont déja faite; que Monſieur Torſtenſon eſt bien abſolu dans les entrepriſes de la guerre, mais qu'il n'a nul pouvoir pour traiter de la Paix, & que toutes les propoſitions qui lui ſeront faites pour cela ne ſauroient avoir aucune ſuite, n'ayant pas même autour de lui un ſeul homme qui entende les affaires. En effet ſi les Suedois n'avoient que l'interêt de leur Couronne à demêler dans cette guerre, on pourroit aprehender quelque Traité particulier, mais étans ſi unis aux Etats de l'Empire, ſans lesquels leur propre ſureté ni leur honneur ne leur permet pas de rien faire, il n'eſt pas croyable qu'ils puiſſent introduire aucune ſolide Négociation hors de cette Aſſemblée. 1645.

Touchant le diſcours des Eſpagnols, & les offres de l'Empereur aux Proteſtans. Quant au diſcours des Eſpagnols fait au Miniſtre Eccleſiaſtique qui a correſpondance en France, nous n'en ſommes pas étonnez, voyans que l'Empereur fait offrir beaucoup de choſes aux Proteſtans d'Allemagne pour les attirer à lui, que nous faiſons ſcrupule de demander en leur faveur pour les tenir unis avec nous. Il voudroit bien faire croire au monde que c'eſt nous qui les y forçons; & rejetter ſur nous le blâme qu'on lui en donne. Mais nous eſperons de la probité de Meſſieurs les Médiateurs, qu'ils rendront témoignage de notre moderation ſur ces points qui concernent la Religion, & qu'ils nous y ont trouvez plus fermes contre nos propres Alliez, que nos Ennemis communs. Nous ſommes &c.

LETTRE

De Monſieur

L'ARCHEVEQUE DE TREVES, A LA REINE.

à Francfort le 21. Juillet 1645.

SERENISSIMA ET POTENTISSIMA REGINA.

DEmiſſus è manibus Cæſareæ Majeſtatis, ſeu potius Hiſpanorum, ad Eccleſias meas Trevirenſem & Spirenſem reverſus, gratias quas Regiæ veſtræ Majeſtati Chriſtianiſſimæ pro illius potenti interpoſitione, vel ipſe in perſonâ, vel per inſignem Legationem reddere obligabar; cogor, vel invitus, per Curſorem, & Litteras quas ipſe præſentabit ſupplere obteſtatum Eccleſiarum mearum ita toto decennio abſentiâ meâ propter aſſiſtentiam Regiam per me imploratam devaſtatarum, ut hic exiſtens panem apud eas vix inveniam. Æterna nihilominus laude digna res quod poſt Deum à Majeſtate veſtrâ honor mihi conſervatus, jus reſtitutum, & Collegium Electorale mihi redintegratum eſt, quam redintegrationem, quòd in eâ tota libertas Imperii & diu deſiderata pax conſiſtant, ipſum Imperium & ego Coronæ Galliæ perpetuò debemus.

SERENISSIME ET TRES-PUISSANTE REINE.

DElivré des mains de l'Empereur ou plûtôt de celles des Eſpagnols, revenu dans mon Egliſe de Trêves, je ſuis obligé malgré moi d'envoyer un Courrier à votre Majeſté chargé de cette Lettre, dans laquelle je lui témoigne ma juſte reconnoiſſance pour ſa puiſſante interceſſion. J'aurois dû y aller moi-même, ou du moins lui envoyer une Ambaſſade ſolemnelle pour m'acquiter de ce devoir; mais le triſte état de mes Egliſes, qui ont été ravagées pendant dix ans d'abſence pour avoir imploré la protection de votre Majeſté, & où à peine je trouve de quoi ſubſiſter, m'en a ôté le moyen. Votre Majeſté s'eſt acquiſe après Dieu une éternelle louange d'avoir conſervé mon honneur, de m'avoir rétabli dans mes droits, & de m'avoir remis dans le College Electoral. C'eſt de là que dependoit la liberté de l'Empire, & en quoi conſiſte la Paix tant deſirée; & l'Empire & moi en avons une éternelle obligation à la France.

1645. *Supplico Majestati Vestræ dignetur eorumdem præmissorum intuitu vel ex capitulatione Regia stipulata, magno Regni Sigillo firmata, totum meum Episcopatum Spirensem cum Fortalitio Philippico, in Archiepiscopatu vero Trevirensi loca quæ tenet Militia Gallica mihi restituere, ut in Munster agnoscere possit Imperium per Majestatem vestram redintegrandum esse Collegium, reipsa & cum omni causa, aut certe, si non omnia restitui possint, populum meum Trevirensem & Spirensem quartiriis, excursionibus, & extorsionibus hostilibus immunem servet, & amicitiam cum illo Electore colat qui per diuturnam detentionem potius captivari, imò mori voluisset, quam Galliæ assistentiæ semel sibi promissæ, & a se acceptæ renunciare. In Philisburgo interim, juxta dictam Capitulationem & assistentiam, Regium Præsidium mihi quoque tanquam Principi sub Regio juramento obligetur, ne novo devitetur aut ne tollatur manu libertas quam una dederat. Verum quidem est quod Ministri Hispanici primi debeant recedere ex Treviris & Hermenstein, quia per ultima Comitia Ratisbonensia, & Rescripta Cæsarea & Electoralia sub juramento ad id coacti sunt. Sed primi fregerunt cum Regno Franciæ, in Ecclesia mea privilegiata & cum uno ex Electoribus & per consequens dissipârunt totum Romanum Imperium, ex qua dissipatione sola exortum est istud Bellum Hispanicum & Gallicum, & exinde secutæ sunt terribiles rumores & errores in hunc diem durantes. Sed hoc Monasteri moderari posset ut uno eodemque die omnes Partes simul exirent & discederent ex Archiepiscopatu & Episcopatu Trevirensi & Spirensi, salvo Fortalitio Philippico, ita ut ne ulla Pars revertatur sub pœnâ banni Imperii & latæ Excommunicationis.*

Salvæ guardæ quoque per me in utrâque Ecclesiâ sub nomine vestræ Majestatis dentur, cum ita expediat, & necesse sit, ne hostes Majestatis vestræ & mei, apud eamdem dolosè illas præveniendo impetrent, & qui obedientes ac fideles manserint ab iisdem opprimantur. Ante omnia verò Dagustil Dominium meum liberum in Imperio, & bona mea patrimonalia ac in specie, Hospitale ibidem Philippicum, bonaque ubicumque sita sunt gaudeant assistentia Galliæ & a nemine turbentur. Quæ si a Majestate Vestrâ impetravero, ejusdem judicio Monasterii me conferam, & totis viribus cum Consilio Imperii, cum laude & securitate omnium Partium deprædicabo justitiam & gratiam Majestatis Vestræ, veniemusque ad Pacem universalem, occasione certi expedientis quod inter Electorem Bavariæ & me in causa Palatinatus inventum, nusquam vero aplicatum fuit. Illud autem absque beneplacito & assistentiâ Majestatis Vestræ in me non recipiam. Et cum interim Legatos meos Monasterium præmissurus sim, per Cursorem, meum solicitatorem & agentem, benignum responsum ad omnia puncta humillimè expecto, & Deum pro perenni Majestatis Vestræ, Regiorum Filiorum, & Regni Christianissimi felicitate frequenter & sedulò orabo; eidem-

Je supplie votre Majesté de vouloir bien après tant de graces, qu'elle m'a faites, y ajoûter celles de me rendre tous les lieux, que ses troupes occupent dans mon Archevêché de Trêves, aussi bien que mon Evêché de Spire & la Forteresse de Philipsbourg, comme il avoit été accordé par un Traité solemnel cacheté du grand Seau Royal, afin que l'Empire assemblé à Munster connoisse que c'est par votre Majesté que toutes choses y doivent être rétablies. Je lui demande au moins, si le tout ne peut pas m'être rendu, qu'elle veuille faire en sorte que mon Peuple de Trêves, aussi bien que celui de Spire, ne soit plus exposé aux quartiers d'hyver, aux courses & aux extorsions des Ennemis, & qu'elle veuille bien continuer son amitié pour un Electeur, qui a mieux aimé souffrir une longue prison, & qui auroit plûtôt souffert la mort que de renoncer à la protection que la France lui avoit promise & qu'il avoit acceptée. Cependant afin qu'on ne m'ôte pas d'une main la liberté qui m'a été donnée de l'autre, votre Majesté donnera ordre à sa Garnison de Philipsbourg, de me prêter le serment de fidelité comme au Prince legitime, comme elle y est obligée par le Traité de Protection confirmé par le serment Royal. Il est bien vrai que les Espagnols doivent les premiers sortir de Trêves & de Hermenstein, y ayant été obligés pas serment à la derniere Diéte de Ratisbonne & par les Decrets de l'Empereur & des Electeurs. Mais ils ont rompu les premiers avec la France & avec un des Electeurs, l'attaquant dans son Eglise privilegiée, & par consequent avec tout l'Empire Romain; & c'est delà qu'est venuë la Guerre entre l'Espagne & la France, qui a été suivie des tumultes & des desordres qui durent jusques aujourd'hui. On y pourroit donner du remede à Munster, si l'on engageoit les uns & les autres à sortir en même tems de mon Archevêché de Trêves, & de mon Evêché de Spire, sauf la Forteresse de Philipsbourg, sans y rentrer jamais sous peine d'être mis au ban de l'Empire & d'être excommuniés. 1645.

Il est necessaire que j'aye des Sauvegardes dans l'une & dans l'autre Eglise, de la part de votre Majesté, de peur que ses Ennemis, & les miens ne les obtiennent frauduleusement d'elle en la prévenant, & que ceux qui sont obeissans & fideles ne soient opprimez. Je demande principalement que Dagutil Seigneurie Libre qui m'apartient dans l'Empire, que tous mes biens patrimoniaux, & particulierement l'Hôpital Philippique, enfin tous mes biens, quelque part qu'ils soient situés, joüissent de la Protection de la France, & qu'ils ne soient troublés de personne. Si j'obtiens ces choses de votre Majesté, j'irai, si elle le trouve à propos, à Munster, où je publierai de toutes mes forces, en présence de tous les Députez de l'Empire, sa justice & sa generosité, nous y parviendrons même à la Paix génerale par le moyen d'un certain expedient que l'Electeur de Baviere & moi avons trouvé, pour ce qui regarde le Palatinat qui n'a point paru encore. Je ne l'entreprendrai pourtant point qu'avec le bon plaisir & l'assistance de votre Majesté; & pendant que j'envoyerai mes Ambassadeurs à Munster, j'attendrai en toute humilité par le retour du Courrier sa réponse favorable à tous les points de cette Lettre. Cependant je prierai toûjours Dieu ardemment pour la prosperité constante de votre Majesté, des Princes ses Enfans, & pour celle de tout le Royaume, me recommandant à ses bonque

1645. *que quâ decet reverentiâ me commendo.*

REGIÆ MAJESTATIS VESTRÆ

Humillimus ac Devotissimus Servus,

PHILIPPUS CHRISTOPHORUS
Archiepiscopus.

nes graces avec tout le respect que je lui dois. 1645.

DE VOTRE MAJESTE ROYALE

Le très-Humble & très-Devoüé Serviteur,

PHILIPPE CHRISTOFLE
Archevêque.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Monsieur le Duc de

LONGUEVILLE,

Et à Messieurs

D'AVAUX,

Et de

SERVIEN,

PLENIPOTENTIAIRES DE FRANCE.

A Paris, le 22. Juillet 1645.

Touchant un Ecrit publié par les Imperiaux & sa Réponse. Ils ne doivent faire aucune proposition par écrit. Progrès des Armes Françoises. La Cour approuve leur conduite envers les Suedois & leurs Alliez. La France veut retenir Philipsbourg. Affaire des Fiefs Imperiaux; on en demande l'avis des Plenipotentiaires. Touchant la Livonie. Affaire touchant le Mariage du Roi de Pologne. Les Médiateurs cherchent de savoir si les Plenipotentiaires François ont un Pleinpouvoir sans bornes. Mouvemens de l'armée des Turcs, sa route & son intention. On défend aux Plenipotentiaires d'admettre la visite de celui de Savoye qui est suspect à la Cour. Ils doivent se plaindre du procedé de la Duchesse de Savoye.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

VOtre Dépêche commune du huitieme du present me fut rendue le dix neuvieme, & je trouvai sous son pli la Réponse faite à un Ecrit divulgué sous le nom du Docteur Volmar; que j'avois eu quelques jours auparavant. Celui-là ne sera pas le seul que le Public verra lorsque les Imperiaux donneront leur réponse à votre proposition. Plusieurs essayeront ou de combattre par la leur ou d'attaquer la nôtre, & cette forme d'agir, pouvant de beaucoup allonger le Traité de la Paix génerale, voire y faire naître des obstacles, a été ci-devant condamnée; ce que je vous remarque afin qu'il vous plaise vous ressouvenir que cette proposition sera la derniere qui sera baillée par écrit, & que les Médiateurs recueilleront ce qui leur sera dit pour le proposer; faisant des notes, si bon leur semble, pour le soulagement de leur Memoire, & concernant & retenant par devers eux ce qui sera conclu pour en former les articles du Traité, & cela aussi en la maniere accoûtumée & ci-devant consentie.

Touchant un Ecrit publié par les Imperiaux & sa Réponse.

Ils ne doivent faire aucune proposition par écrit.

Depuis ma Lettre du vingt septieme du passé, à laquelle vous avez répondu le dit jour huitieme, je me suis donné l'honneur de vous écrire par plusieurs Dépêches, desquelles vous aurez appris la suite des progrès des armes de Sa Majesté, qui de jour à autre attend des Couriers, & par eux d'être informé des nouveaux avantages qu'elle conçoit d'autant plus facilement, que la protection de Dieu sur elle se fait connoître de moment à autre, & que la force de ses armes lui donne lieu d'esperer de grandes choses. Je ferai soigneux de vous informer de tous les succès, & quand ils seront extraordinaires je ne plaindrai point la dépêche d'un Courier pour vous en porter l'avis. Celui que vous avez pris de faire consulter avec les Suedois & autres Alliez, de la sorte qu'on devra traiter avec l'Archevêque de Trêves, est digne de vos Prudences. De deça nous avions formé le même que vous ouvrez & sur le même fondement; & certes il est fâcheux que ce Prince ayant merité du Public en ses souffrances, quand elles ont fini il en ait perdu les avantages qu'il en devroit recevoir. Mais d'un autre côté Sa Majesté a tout sujet de louer Dieu, qu'elle puisse avec justice retenir Philipsbourg & que ses Plenipotentiaires, en ayant cedé son droit, n'ayent plus de titre pour le demander. En acceptant un Traité qui a donné lieu aux mouvemens dont l'Allemagne est agitée, il a renoncé au plus glorieux, & le plus sage qu'il avoit pu faire & a beaucoup diminué la Dignité Electorale, & ayant cedé son droit sur Philipsbourg à l'Empereur, il n'a pas, ni son Eglise, la cause d'exception qu'il auroit si c'étoit un autre, savoir

Progrès des Armes Françoises.

La Cour approuve leur conduite envers les Suedois & leurs Alliez.

La France veut Philipsbourg.

1645. voir que l'Eglise est la Maîtresse & que l'usufruitier ne peut aliener, car le Souverain a la main si étenduë qu'il couvre par son Autorité, & par ses Decrets tous les defauts de formalité, & ce qui est émané de la puissance sert de regle pour l'avenir, & il n'acquiert que ce qui originairement étoit à lui, & le consentement du Proprietaire donne lieu à cela, sans lequel ce seroit violer les Loix que de rien innover à l'état du Fief qu'il possede.

Affaire des Fiefs Imperiaux.

On soutient & avec beaucoup de raison que les Loix de l'Empire ont prescrit que la condition des personnes, qui peuvent heriter aux Duchez, Marquisats & Comtez & autres Fiefs mouvans de l'Empire quand il y a une égalité de la femme à celle du mari, prive les enfans du droit successif, & du rang de la famille, laquelle l'Empereur dernier décédé a essayé d'annuller pour se faire des ouvertures dans les Assemblées & Dietes pour autoriser sa puissance & prendre ses avantages. Un Marquis de Baden étant décedé ayant laissé un Fils dont la naissance est douteuse, & très-assurément d'une mere inégale, le Fils nommé Guillaume a été investi du Fief qu'il possedoit, reçu à l'hommage & serment de fidelité & admis dans les Dietes, à l'encontre duquel ayant été reclamé par le Marquis Friderick Cousin du dit Guillaume par tant de differentes raisons, celui-là neanmoins a été maintenu au possessoire du Fief & le dit Friderick privé de l'accès en icelui, voire spolié du sien pendant quelques années pour avoir adheré aux Couronnes alliées & au bon Parti. Le dit Marquis Friderick, voyant le Païs que possedoit le dit Guillaume sous la main de Sa Majesté depuis le gain de la bataille de Fribourg & de la conquête de Philipsbourg, s'est addressé à elle pour la supplier de l'y rétablir sans avoir égard aux demandes contraires qui lui seront faites par le dit Guillaume, lequel allegue pour droit de la maintenue une Capitulation qui lui a été accordée par Monsieur le Colonel d'Erlach lorsqu'il lui a remis une Place nommée Stothoven, dans laquelle il y avoit garnison. Les raisons desdits Sieurs Marquis ayant été examinées & se trouvant de la difficulté à s'y déterminer, Sa Majesté a jugé que cette affaire étoit de la nature de celles dont vous avez particuliere connoissance & qu'elle ne devoit pas résoudre sans en avoir un avis & m'a commandé de joindre à cette Dépêche les Memoires que l'un & l'autre Marquis lui ont remis, afin que les ayant considerez vous en conferiez avec les Plenipotentiaires de Suede ou autres Députez des Princes qui sont par delà, & qu'ayant recueilli leurs sens vous formiez vos avis que vous lui envoyerez au plutôt que vous pourrez, pour en suite se determiner à ce qu'elle devra faire. Selon ce que j'en ai pu recueillir, la difficulté & question du droit est sur la naissance dudit Guillaume, celle du fait si, lors que l'autre sera vuidée à son avantage, il y auroit lieu de prendre assurance en sa personne & de donner ce degoût aux Alliez, & favoriser celui qui a toûjours été joint à l'ennemi, & qui est lié par tant de bienfaits qu'il est probable qu'il n'attend que l'occasion de repasser avec lui. A ces deux raisons on oppose la foi d'une Capitulation, de laquelle il vous plaira d'examiner les termes & les circonstances du tems, de laquelle vous recevrez aussi la Copie ci jointe.

Touchant la Livonie.

J'aurois achevé ma Dépêche s'il ne m'étoit souvenu que la vôtre fait mention de trois sujets de l'envoi de Monsieur de Saint Romain à Osnabrug. Sur l'un on s'est contenté de leur faire voir l'utilité qu'ils en peuvent recueillir, soit presentement en le détachant de la Maison d'Autriche, soit dans l'avenir lorsque leur Trêve sera expirée, & on s'est bien gardé de faire nulle ouverture d'un Traité de Paix, lequel donneroit lieu à demander la restitution de la Livonie que les Suedois tiennent de sorte incorporée à leur Couronne, que dans le Traité qu'ils ont projetté avec Dannemarck, ils ont stipulé qu'elle joüiroit des Libertez & Franchises acquises par les Anciens aux Provinces qui la composent. 1645.

Affaire touchant le Mariage du Roi de Pologne.

Le Mariage de la Princesse Anne avec Edouard Comte Palatin a failli à apporter du trouble à celui de sa sœur, mais pourtant on continue à en bien esperer, Monsieur de Bregy m'ayant écrit de Warsovie du 28. du passé. Je ne saurois tarder à recevoir de ses nouvelles & ce qui est à esperer du succès de ce dont il est chargé pour se conformer aux désirs du Chancelier Oxenstiern. Le dit Sieur de Bregy a passé droit en Pologne, sans aller en Dannemarck, ainsi qu'il lui avoit été commandé; ce que je ne vous marquerois pas, vous l'ayant déja écrit, n'étoit que par une des Lettres de Monsieur de la Thuillerie à lui Bregy, de laquelle j'ai la Copie, j'apprens que le dit Chancelier a persisté de nouveau en ce sentiment de dire qu'il deniât au Roi de Pologne, qu'on eût fait aucune ouverture de Mariage de la Reine à ce Roi d'où il resulte évidemment, que la haine des Nations & de la Famille ne sont pas pour cesser. On s'apperçoit, ainsi même que le dit Sieur de la Thuillerie me l'écrit, que le credit & la faveur Chancelier diminue & que Messieurs de la Garde & Brache s'avancent dans la bonne grace & confidence de leur Reine; dont vous ferez profit & vous en penetrerez quelque chose des discours & de la conduite de Salvius qu'on tient lié avec ceux-là.

Les Médiateurs cherchent de savoir si les Plenipotentiaires François ont un Plein-pouvoir sans bornes.

De l'Ambassadeur de Venise j'ai su que le Nonce & Contarini vous avoient pressez d'entrer en conference & en ouverture avec les Espagnols & que vous avez pris du tems pour vous resoudre de ce que vous aurez à faire. Son intention étoit d'essayer de penetrer si vous en aviez defense ou si votre Pouvoir étoit si restraint que de toutes choses vous eussiez à nous communiquer. Je lui ai répondu que vous ne m'aviez point mandé ce qu'il me disoit, & qu'ayant vos ordres & Pouvoirs absolus, cela en avoit été sans doute la cause. Toutes les fois que le dit Contarini vous fera des ouvertures, il vous plaira de m'en informer & de ce que vous lui aurez répondu, afin que ce que je dirai à l'Ambassadeur y soit toûjours conforme. Je m'apperçois depuis un longtems qu'il se passe grande correspondance entre ces deux Ministres, & que celui qui est de là affecteroit beaucoup d'être éclairci des intentions de la Cour par une autre voye que la vôtre, mais il sera difficile qu'il en vienne à bout.

Mouvement de l'armée des Turcs, sa route & son intention.

Monsieur l'Ambassadeur de Venise m'est venu donner avis que ses Seigneurs lui ont dépêché un Courier pour l'avertir que l'armée Turque assemblée à Navarrin a fait voile en Candie. Ils ont cette année gardé le secret comme font pour l'ordinaire les Chrétiens, & si bien couvert leur dessein, jusqu'à outrepasser le lieu qu'ils vouloient envahir. Un Bacha, lequel a longuement frequenté les Chrétiens, commandant à Bude & qui a grande part aux affaires, peut avoir donné lieu à cette maniere d'agir éloignée de celle de la Cour.

On défend aux Plenipotentiaires d'admettre la visite de celui de Savoye qui est suspect à la Cour.

Monseigneur, comme j'étois à la fin de cette Lettre la Reine m'a envoyé querir pour me commander de vous faire souvenir qu'ayant été informée que Monsieur le Marquis de Saint Maurice, qui ne se peut excuser d'être tombé en quelque faute d'avoir permis au Bellitia d'aller ren-

rendre visite aux Plenipotentiaires d'Espagne dans le tems que pour refuser la qualité de Plenipotentiaire de Savoye de tous les honneurs & accompagnemens que ceux de Sa Majesté lui ont rendus, ils font difficulté de le recevoir à leur audience; icelui Bellitia abusant de la permission qu'il avoit obtenuë soit entré en des Traitez & ouvertures des choses de grandissime consequence avec les Espagnols & prejudiciables au repos public & grandeur de cette Couronne, desquelles Sa Majesté ayant été informée en auroit fait donner part à Madame de Savoye afin que par sa prudence elle remediât à ce desordre. Son Altesse qui se crut tacitement accusée par ce discours commença de bien protester qu'elle n'avoit point de part à ce qui avoit été entrepris par Bellitia & que si elle avoit preuve qu'il se fût tant oublié elle le feroit châtier.

Cette reponse sue, Sa Majesté n'en est pas demeurée satisfaite. Il y a des crimes qui ne peuvent être prouvez en la maniere de droit & ne laissent d'être, & sur la connoissance qu'on en a doivent être châtiez : ce qui oblige Sa Majesté d'écrire à l'Ambassadeur qu'il s'expliquât nettement de l'intention de Sa Majesté qui a souffert que devant elle on ait excusé cette Altesse, & neanmoins résolu de pourvoir à ce qui est du bien de son service, vous defend expressément de recevoir visite du dit Bellitia, & faire connoître qu'elle ne le tient point pour son serviteur sans taire audit Marquis de Saint Maurice, qu'il est assez étrange que Madame, au lieu de connoître les graces, qu'elle a reçues de la France, donne lieu par sa conduite de croire qu'elle soit pour avoir des Interêts separez, & qu'elle ait oublié les depenses excessives, les millions d'or & le nombre d'hommes, qu'on a consumez pour la rétablir dans ses Etats, qui eût suffi pour conquerir l'Etat de Milan; le nombre des Places qui lui ont été renduës, & qui avoient été conquises pour la plûpart sur l'ennemi. Que si son Altesse mieux conseillée ne change de résolution, elle verra celle que Sa Majesté sera obligée de prendre, qu'elle est témoin de l'affection que le feu Roi a toûjours euë pour le feu Duc de Savoye & pour sa Maison, & les avantages qui leur en sont restez. On veut qu'après cette déclaration il ne puisse point douter que Sa Majesté s'engagera à ses affaires & se prevaudra des avantages que l'état où sont les choses & sa grandeur lui pourront faire obtenir : & bien que j'aie essaié de retenir les paroles dont Sa Majesté s'est servie, je m'apperçois bien que je suis tombé dans la faute que j'avois apprehendée, d'omettre les termes plus vifs & solides de son ressentiment, ce que je me promets qui sera par vous suppléé. Je suis &c.

Ils doivent se plaindre du procedé de la Duchesse de Savoye.



LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

A Mnnster, ce 22. Juillet 1645.

Resultat de leur derniere Conference avec leurs Alliez. Bonnes dispositions des Députez de Brandebourg. Ils se méfient de Koningsmark. Leur soin pour fortifier l'Armée d'Allemagne. Demandes de la Landgrave. Ils offrent aux Médiateurs de concourir à l'Ouvrage de la Paix. Les Imperiaux demandent des éclaircissemens sur quelques articles de la proposition des François.

MONSIEUR,

Nous vous avons envoyé le resultat de la derniere Conference tenuë entre Osnabrug & cette Ville où vous avez vû plusieurs bonnes résolutions, & ce qu'il y a de meilleur, ceux de Brandebourg s'affermissent contre les difficultez qui s'y rencontrent. Nous vous supplions de tenir secrette cette affection qu'ils témoignent pour le bien des affaires, afin de la rendre par ce moyen plus utile. Nous ne vous donnons pas encore les résolutions pour bien assurées, parce qu'étans remises à l'approbation de l'Empereur & avantageuses à nous, aussi bien qu'aux Etats de l'Empire, il est à craindre qu'il n'arrive des obstacles de ce côté-là.

Resultat de leur derniere Conference avec leurs Alliez.

Bonnes dispositions des Députez de Brandebourg.

Vous aurez bien pû connoître par ce que contient cette Conference, que si nous n'y avons pu envoyer des Députez parceque c'étoit une Assemblée des Etats de l'Empire, nous y avons eu au moins de bons amis qui ne se sont pas contentez de donner avis de tout, mais y ont encore utilement servi, ayans même fait resoudre que le Corps qui representera l'Empire, sera en cette Ville.

On croit que les six Députez, qui se doivent joindre à la Députation ordinaire de Francfort, seront, pour les Ecclesiastiques, les Evêques de Bamberg & d'Osnabrug; pour les Princes seculiers, les Duc de Mekelbourg & Marquis de Kulembacq; & pour les Villes, deux de Hambourg & de Francfort. Néanmoins comme ce n'est encore qu'une designation, elle peut changer.

Nous ne croyons pas que quelques soins que l'on prenne, & quelques offres qu'on puisse faire à Koningsmark, on puisse s'assurer pour longtems de la jonction de ses troupes avec les nôtres, l'armée du Maréchal Torstenson étant di-

Ils se méfient de Koningsmark.

1645.

diminuée par le ſiege de Brinn, & d'ailleurs les troupes du Duc de Saxe & celles du Roi de Dannemark, qui ſont entrées en l'Archevêché de Bremen, l'obligeant d'y avoir quelques troupes.

Leur ſoin pour fortifier l'armée d'Allemagne.

C'eſt pourquoi nous eſtimons en premier lieu qu'il faut ſonger de bonne heure à fortifier l'armée d'Allemagne. Ce n'eſt pas que Madame la Landgrave n'ait intention, autant qu'il lui ſera poſſible, de continuer la jonction des ſiennes avec celles du Roi, mais elle demande trois choſes.

Demandes de la Landgrave.

La premiere, un Subſide extraordinaire pour les pertes & dommages qu'elle a ſoufferts lors de la retraite de Monſieur de Turenne en ſes Etats.

La ſeconde, qu'elle ſoit aſſiſtée dans quelque tems des troupes du Roi, pour favoriſer le deſſein qu'elle a ſur quelques Places pour ſes interêts particuliers.

Et la troiſieme, que l'on faſſe conſiderer à Monſieur le Prince d'Orange, de la part du Roi, que ſans la jonction des troupes de Heſſe, on auroit éte obligé d'envoyer en Allemagne l'armée que commande le Marquis de Villeroy, laquelle par une diverſion nouvelle donnera moyen à Monſieur le Prince d'Orange d'agir de ſon côté. Elle eſpere à raiſon de cela qu'on employera les offices de Sa Majeſté auprès dudit Sieur Prince d'Orange pour obtenir qu'après avoir abandonné comme elle a fait ſes propres Interêts, elle ne ſera pas inquiettée ſur l'affaire d'Ooſt-Friſe à la fin de la Trêve; autrement la jonction qu'elle fait l'empêchant de pourvoir aux quartiers d'Hyver, ſi elle étoit contrainte de quitter ceux d'Ooſt-Friſe, il faudroit abſolument qu'elle ſuccombât, dont le Roi & Meſſieurs les Etats recevroient un notable préjudice.

Sur l'aſſurance qu'il vous plaît nous donner que la ratification & autres Dépêches ordinaires, neceſſaires pour le Traité fait par Monſieur de Croiſſy, ſont dans le pacquet qui nous a été envoyé fermé, nous avons fait partir un Courier qui étoit ici près de nous, & lui avons fait payer ſon Voyage.

Ils offrent aux Médiateurs de concourir à l'ouvrage de la Paix.

Nous fimes ces jours paſſez un office auprès des Médiateurs qui a été extrémement bien reçu, c'eſt que nous leur repreſentâmes, qu'encore que la proſperité des armes du Roi pouvoit donner juſte ſujet de prétendre d'autres progrès encore plus avantageux, nous ne laiſſions pas néanmoins de leur venir faire inſtance d'avancer l'œuvre de la Paix, Sa Majeſté y étant auſſi diſpoſée qu'elle étoit auparavant les priſes de Roze, la Mothe, & Mardick, & les Victoires remportées en Catalogne.

Les Imperiaux demandent des éclairciſſemens ſur quelques articles de la propoſition des François.

Ce diſcours leur ayant donné ſujet d'entrer en matiere, ils nous dirent que les Imperiaux font plainte de ce que nous avons parlé trop generalement en trois articles de notre propoſition, ſur leſquels ils demandent d'être éclaircis pour avancer les affaires, & les dits Médiateurs nous preſſerent de nous en expliquer avec eux confidemment.

Le premier article dont ils ſe plaignent eſt en la Préface où nous nous ſommes reſervez d'y pouvoir ajouter. Ils dirent que les Imperiaux ſont en méfiance que nous ayons fait cette reſerve en intention d'allonger les affaires, & que, quand on ſera d'accord ſur les autres articles, nous pourrons par le moyen de la dite clauſe en remettre de nouveaux ſur le tapis, & rendre la Négociation ſans fin. Mais nous eſtimons les avoir payez de raiſon, les ayans priez de croire que nous traitons de bonne foi, & que nous avons ajouté la dite clauſe plûtôt à deſſein d'avancer que de retarder les affaires, parce qu'ayans été preſſez de donner la propoſition avant la venuë de tous les intereſſez au Traité de l'affaire génerale, contre les formes ordinaires qui s'obſervent en France, il a falu de neceſſité que nous nous ſoyions reſervez la faculté de repréſenter les interêts des abſents quand ils ſeront arrivez; qu'outre cela il ſe pourroit faire qu'avant la concluſion du Traité, quelque Allié ſe joindroit à nous, & par conſéquent nous ſerions obligez de faire de nouvelles demandes pour lui; que cette liberté ne nous étoit pas particuliere, que les Imperiaux s'en étoient ſervis les premiers, ayant interrompu pendant ſix mois la Négociation pour l'interêt du Roi de Dannemark, lequel ils vouloient comprendre au Traité comme leur Confederé, à cauſe que de Médiateur les Suedois l'avoient rendu leur partie, encore même qu'il n'y eût point de confederation particuliere entre l'Empereur & le dit Roi, comme il a paru par la ſuite; néanmoins nous pourrions les aſſurer qu'il n'y avoit point d'arrieres-penſées en cette reſerve, & que comme preſentement, ſi on nous vouloit plus clairement faire expliquer ſur ce ſujet, nous n'aurions rien à demander aux Imperiaux, auſſi ne pouvions-nous pas nous impoſer à nous-mêmes un ſilence perpetuel pour l'avenir, ſi nous venons après à nous reſſouvenir de quelque condition importante à la Paix qui eût été maintenant oubliée, ſans quoi nous ferions paroitre plus de préſomption que de prudence, n'y ayant perſonne qui ſe puiſſe aſſurer d'avoir compris dans une ſeule propoſition, qu'on eſt obligé de preſenter à l'entrée d'un Traité, tout ce qui eſt neceſſaire pour établir une Paix generale dans la Chrétienté où les Interêts de tant de Princes & Etats doivent être mêlez.

La deuxieme plainte eſt de ce que nous n'avons pas expliqué nos intentions dans l'article qui regarde la ſureté de la Paix, de quoi les Imperiaux, ſelon que les Médiateurs repréſenterent, en ſont d'autant plus en peine, que leur ayant fait connoître que nous ne pouvions nous contenter de la ratification qu'on feroit faire dedans une Diette génerale de tout ce qui auroit été accordé, ils ne pouvoient comprendre quelle ſureté plus grande nous pourrions prétendre, puiſque les formes de l'Empire ne leur permettoient pas de nous en donner d'autres.

Nous avons répondu que l'on ne devoit pas aprehender nôtre prétention ſur ce ſujet, & qu'elle ſeroit ſi raiſonnable, que, ſi on avoit une veritable envie de rendre la Paix durable, on ne feroit point de difficulté à ce que nous demanderions, puiſqu'il ſeroit reconnu également utile pour les uns & pour les autres, au moins en ce qui regarde la ſureté de la Paix.

Nous n'avons pas cru nous en devoir expliquer plus avant, tant à cauſe qu'il n'eſt pas encore tems, & que nous jugeons à propos de voir auparavant la réponſe qui ſera faite à notre propoſition, que parce qu'il n'en eſt point parlé dans le Memoire du Roi. Néanmoins nous croyons bien que Sa Majeſté n'aura pas deſagreable qu'en même tems que nous nous ouvrirons de notre ſatisfaction, nous declarions auſſi notre intention pour la ſureté, puiſque la plûpart de nos Alliez la ſavent déja, que les Suedois en ont preſque fait l'ouverture par leurs propoſitions, & qu'il y a apparence que les Imperiaux, en ayant auſſi quelque connoiſſance, n'attendent plus que d'en être éclaircis par nôtre bouche, outre que, pour avancer les affaires, nous avons interêt de ne laiſſer rien en arriere à cau-

1645.

1645.

cause que les formes de l'Empire étant fort longues, il faut autant de tems & de formalitez pour deliberer sur un seul article, que sur une proposition entiere qui en contient plusieurs.

La troisieme plainte a été de ce que nous n'avons pas expliqué ce qu'on prétend pour la satisfaction particuliere de la France, sur quoi nous avons remis Messieurs les Médiateurs au tems que les Imperiaux auroient donné réponse à notre proposition. Nous voyons qu'on nous pressera de parler plus ouvertement, c'est pourquoi nous vous supplions, s'il y a quelqu'ordre à nous donner sur les trois points ci-dessus, de nous le faire savoir au plûtôt.

Nous avons été priez par Monsieur Krebs, qui est ici deuxieme Plenipotentiaire de Monsieur le Duc de Baviere très-entendu & bien intentionné pour le public, de vous suplier, comme nous faisons, de vouloir faire expedier une Lettre du Roi à Monsieur de Bazilli Gouverneur de la Ville de Haguenau, afin qu'on lui fasse bonne justice en une affaire qu'il y a à cause du decès de son Beaufrere arrivé depuis qu'il en est parti, dont le bien & les papiers se trouvent entre les mains d'une sienne Bellesœur qui est sur le lieu. Nous esperons que vous ne lui refuserez pas cette faveur, & que vous aurez agreable de nous adresser ladite Lettre pour la lui délivrer, après quoi il fait état d'aller en ces quartiers-là pour faire lui-même regler le tout. C'est pourquoi il demande aussi un Passeport pour lui, sa femme & ses enfans, pour aller & venir dans la Ville de Haguenau, & pouvoir disposer de leur bien comme bon leur semblera. Nous sommes &c.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, ce 29. Juillet 1645.

On louë les Plenipotentiaires de leur sage conduite par rapport à l'état de la Négociation. Le Roi d'Espagne n'approuve pas la proposition de ses Plenipotentiaires, même il en fait des excuses. Les avantages de la France par les armes doivent lui en attirer d'autres par la Négociation. On leur laisse toute l'autorité. Affaire de l'Electeur de Trêves. De celui de Brandebourg. De l'Assemblée des Députez des Princes. Soins de la Cour pour ménager Ragotzy. Touchant les levees en Allemagne. On envoye à la Landgrave des Subsides extraordinaires. La Cour est étonnee que les Députez Hollandois ne se rendent au Congrès. La Cour louë la modestie & la conduite du Duc de Longueville & de ses Collegues. La Duchesse d'Orleans accouche d'une fille. Bruits sur une Victoire du Duc d'Anguien. Descente des Turcs en Candie. On attend à Paris l'arrivée du Duc d'Orleans. Maladie du Duc d'Anjou. Remontrances du Clergé par rapport à la Religion.

1645.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

Vous avez si bien commencé votre Négociation & avec tant de conduite réduit les Médiateurs, qu'il y a lieu d'esperer une heureuse fin du Traité, & que durant son cours vous profiterez de tous les avantages que la Fortune de la France vous presentera, qui ne peut pas passer pour petite, puis qu'on la recherche d'une Trêve & que pour avoir la Paix on lui offre les clefs & les entrées de l'Italie, de l'Allemagne & de l'Espagne. J'écris cela sur ce qui m'a été dit autrefois par l'Ambassadeur de Venise, dont, si ma memoire ne me trompe, je vous ai sur l'heure avertis. Les Médiateurs ne se sont pas contentez de moderer leur maniere d'agir, voulant vous pressentir ils ont parlé, & Sa Majesté a été bien aise d'apprendre, par votre Dépêche du quinzieme du courant, que lorsque vous avez insisté qu'ils eussent à se déclarer si dans leur proposition les Portugais n'y étoient pas compris, qu'ils ne s'en soient pas éloignez. C'est approuver la proposition que de ne la pas contredire, & ils ne seroient pas demeurez si paisibles sur un point si délicat, si les Espagnols & eux n'en avoient pas conferé, & que ceux-là n'y eussent donné les mains. La suspension d'armes pour un peu de tems & pour faciliter le Traité ne se peut quant à present accepter, vous vous en êtes excusez par les veritables & solides raisons qui nous empêchent d'y consentir; & de cela même vous avez tiré deux avantages, l'un, d'insinuer que nous voulons la Paix, & l'autre, d'avoir penetré que proposant une Trêve de peu de mois c'est pour en insinuer une de longues années. Quand on vous la demandera vous savez ce que vous aurez à répondre & lors les raisons que vous écrirez à y consentir ou à s'en reculer, seront bien reçues, & je prevois tant de disposition à déferer à vos avis que j'ose presque dire qu'ils seront suivis. Vous ne pouviez pas mieux vous défendre de la presse qui vous étoit faite de vous ouvrir, si, sur votre proposition premiere, qui porte vos demandes pour faire la Paix avec l'Espagne, vous étiez pour vous relâcher, qu'en demandant une chose, qui n'y est pas déclarée, & qui s'y trouve implicitement comprise, & c'est aux Espagnols à offrir & aux Médiateurs à les y porter. On sait combien le Roi d'Espagne a fait faire d'excuses de la premiere proposition avancée par ses Députez, & qu'il a connu que l'état present des affaires le forçoit à s'en départir; de sorte qu'il est bien apparent qu'il prendra le parti que nous souhaitons & qu'il donnera charge à ses Ministres d'of-

On louë les Plenipotentiaires de leur sage conduite par rapport à l'état de la Négociation.

Le Roi d'Espagne n'approuve pas la proposition de ses Plenipotentiaires, même il en fait des excuses.

1645. d'offrir ce qu'il veut bien quitter, ce sera avec conduite & par degrez selon leur ruse accoûtumée. Mais à leurs artifices vous opposerez votre prudence, ils seront contraints de parler, & c'est la necessité où se trouve engagé celui que la fortune abandonne, qui empire les conditions quand il differe de consentir à celles qu'on eût acceptées. Je dis ce petit mot pour repondre aux Médiateurs qui semblent s'etonner de ce qu'on prétend plus qu'on ne faisoit il y a un an. Que nous auroit servi la prise de Gravelines, la défaite de l'Armée de Baviere devant Fribourg & la prise des Places qui en furent le fruit, & celle de Mardick en Flandres, & celle de Roses en Catalogne, & le gain de deux grands combats; s'il falloit que les avantages ne fussent pour rien comptez & les perdre parceque nous ne les aurions pas remportez au jour que la Conference fut ouverte? C'est bien un des points le plus délicat que vous ayez à traiter, que de faire entendre ce que nous devons garder en Allemagne & d'y disposer les Allemands à y acquiescer. Amis & ennemis seront contre, si votre addresse ne fait comprendre à ceux-ci que, pour assurer leurs fortunes, cela est absolument necessaire. Vous êtes informez des intentions de Sa Majesté, & la confiance qu'elle a en vous la convie de vous laisser la conduite de cette affaire. Je n'ai rien à repondre à ce point de votre Dépêche, elle s'assure que vous ne ferez rien que bien à propos, & que vous agirez avec circonspection & selon la connoissance que vous avez de l'humeur des Allemands que vous gagnerez, & hâterez le tems de leurs résolutions, & porterez la volonté des Princes & Etats de l'Empire à faire une liaison sincere & très-étroite avec cette Couronne.

Les avantages de la France par les armes doivent lui en attirer d'autres par la Négociation.

On leur laisse toute l'Autorité.

Affaire de l'Electeur de Tréves.

On a consideré ce que vous ont mandé les Suedois sur le sujet de l'Archevêque de Trêves: leurs pensées sont sages & conformes à Sa Majesté qui compatit à ce bon vieillard, & qui le plaindroit qu'il eût perdu en un jour la gloire qu'il avoit acquise pendant dix années de souffrances. Mais s'il étoit persuadé que la liberté ne lui auroit pas trop été venduë, en s'obligeant au Traité de Prague, devenu ennemi de ses anciens amis il ne se pourroit pas plaindre qu'ils le traitassent mal. Sa conduite donnera lieu de déliberer sur ce qui le concerne: il semble assez étrange qu'il n'ait point encore de Député ni à cette Cour ni à Munster. Ceux de l'Electeur de Brandebourg, selon que vous me le mandez, se portent au bien, & ce n'est pas un petit avantage. Sur le sujet de leur Maître trouvez bon que je fasse une petite digression.

De celui de Brandebourg.

J'apprens qu'il aliene tout son Domaine de Prusse, qu'il amasse de l'argent en intention de faire la guerre au Duc de Neubourg, & que pour tirer secours de Hollande, il projette de se marier avec la fille ainée de Monsieur le Prince d'Orange. Il seroit bon que vous essayassiez de penetrer le vrai, afin que de bonne heure Sa Majesté vît ce qu'elle aura à faire, & si par des offices elle ne pourroit point empêcher que ces Princes n'en vinssent aux mains. Chacun d'eux porte sa consideration, l'un a toûjours été dépendant de l'Empereur, & du Duc de Baviere, mais il est Catholique, & l'autre Calviniste qui n'a point rompu avec l'Empereur; mais c'est un Prince de grande expectative, & on dit qu'il ne veut songer à une Couronne quand l'autorité ne le doit point regarder, estimant indigne d'être seulement le mari de la Reine.

De l'Assemblée des Députez des Princes.

Je m'étois oublié de vous dire que la déliberation prise par les Députez des Princes, qui se sont assemblez entre Munster & Osnabrug, a donné de grandes impressions de leur suffisance. Il a paru qu'ils n'ont point oublié leurs prerogatives ni leurs droits & qu'ils songent à les maintenir. Vous saurez vous en prevaloir & au besoin les assurer & assister de vos conseils. 1645.

Soins de la Cour pour ménager Ragotzy.

Ce que vous remarquez avoir été fait par l'Empereur, lorsque le Roi de Dannemarck a été attaqué par les Suedois, vous sera une solide raison pour le combattre, s'il refusoit les Passeports à Ragotzy; & les Médiateurs n'en pourront pas disconvenir; en tout cas le refus animera ce Prince, & vous ne laisserez pas que d'être en pouvoir d'assurer ses conditions. J'ai satisfait à ce qui le regarde par l'envoi de la Ratification du Traité passé entre lui & Monsieur de Croissi, & des Lettres de change paiables à Dantzic. Il est à souhaiter qu'il serve à proportion de l'argent, & que les Suedois satisfassent de leur part à ce qu'ils lui ont promis; sans cela, je craindrois qu'il ne fût pour changer de resolution. De votre côté il vous plaira d'en faire comprendre les conséquences à Messieurs Oxenstiern & Salvius, & je ne manquerai d'en écrire à Monsieur le Baron d'Avaugour, qui est auprès du Maréchal Torstenson, lequel aura d'autant plus de droit de presser celui-là, qu'il est témoin des avantages que la diversion de la Hongrie lui a apportée, & que ç'a été le dit Sieur Maréchal, lequel a engagé la France envers ce Prince, & le dit Prince dans le bon Parti, sur des offres de l'une & l'autre Couronne qu'il a pressé la France de satisfaire à ce qu'il avoit promis, & qu'il a toûjours assûré que de son côté il lui donneroit contentement, ajoûtant même qu'il avoit dans ses coffres l'argent du premier payement, & que la Suede se pourroit bien décharger du soin de continuer les autres sur la France, tenant pour reçu ce qu'ils payeront à la décharge de leur Couronne.

Touchant les levées en Allemagne.

Je pourrois me décharger de faire réponse au point de votre Lettre qui fait mention de Beninghaussen, vous ayant envoyé les Commissions qui m'ont été baillées par Monsieur le Tellier, & par la mienne, vous ayant fait savoir que parce que vous étiez entrez en quelque engagement avec lui qu'il leveroit Cavalerie & Infanterie, il y en avoit pour trois cens Maîtres, bien que nous n'ayons pas besoin de Cavalerie Allemande. Ce qui m'oblige de vous en parler, c'est pour vous dire que j'ai fort célé son nom, & que, quand l'Agent de Hesse Monsieur Bothelin en a voulu parler, j'ai feint ignorer qu'il fût en pensée de prendre service. J'avois cru qu'un Comte de Nassau y entreroit, mais les conditions qu'il demande m'en font desesperer, il veut pour Fantassin dixhuit Risdalles, & se fonde sur ce que vous en avez promis autant au dit Sieur Beninghaussen, & il demande un quartier franc dans la Hesse; à quoi Madame la Landgrave donneroit les mains, pourvu que le Roi payât la depense, & veut encore partager la levée des deux mille hommes, moitié en Infanterie & l'autre de Cavalerie & en Dragons, demandant pour les uns soixante Risdalles & pour les autres quarante cinq. Presentement faisant réponse au dit Sieur de Beauregard, je lui dis qu'absolument on ne veut point de Cavalerie, que donnant quinze Risdalles pour soldat, on doit être déchargé de toute dépense, & que la conséquence seroit trop grande qu'on lui payât deux hommes par Compagnie, pour être auprès de lui, qui est encore une de ses demandes. Je conclus partant que nous ne serons point servis de ce Comte.

On envoye à la Land-

J'évite de mander au dit Sieur de Beauregard que déja Madame la Landgrave a eu des Subsides

1645. des extraordinaires, de peur qu'elle ne conçoive qu'elle n'en doit plus attendre d'autres, & que cela ne l'engageât à redemander ses troupes plûtôt que le bien de la cause commune le requerreroit; ce que je prévois & que j'apprehende mêmement qu'elle se rendra très-difficile à consentir d'abandonner les quartiers d'Oostfrise; à quoi je prévois que Messieurs les Etats sont enclins à la condamner; mais le tems de l'interêt n'expire qu'au mois de Mars. Ce sera à Monsieur de la Thuillerie, s'il est de retour de Suede, ou à Brasset, de faire leurs diligences pour son contentement.

grave des subsides extraordinaires.

La Cour est étonnée que les Députez Hollandois ne se rendent au Congrès.

Je suis bien étonné que les Députez de Messieurs les Etats n'ont point encore comparu à Munster. Les Espagnols sont en droit de s'en plaindre. Le nombre en est arrêté, le choix des personnes fait il y a bien du tems, & néanmoins ils tardent & diferent à partir. Dès l'heure que je saurai que le dit Brasset sera arrivé à la Haye, il aura ordre pour les presser, & je m'assure qu'en lui permettant de se retirer, vous lui en aurez donné charge & qu'à son acoûtumée, il sera diligent & soigneux d'avancer le service de Sa Majesté. Lui ayant fait entendre, comme vous, Monseigneur, aviez fait savoir aux Médiateurs & à tous les Députez des Princes, que vous étiez en état de recevoir les visites qui vous seroient rendues, sans prétendre le titre d'Altesse de ceux qui en feroient difficulté, Sa Majesté a loué votre modestie, & elle ne reçoit pas pour bonne l'excuse faite par le Comte de Nassau, d'avoir été rendre la premiere au Comte de Peñaranda, & elle louë beaucoup ce que les Députez des Electeurs ont dit sur ce sujet; & certes il n'entre pas dans son sentiment, comme dans le vôtre, que les Médiateurs, pour se rendre plus necessaires, peuvent avoir part en ce conseil. Mais le Comte de Nassau & les Espagnols n'en ont pas prévu les conséquences. Qu'il y ait quelqu'un qui puisse refuser de traiter en tierce personne, cela est inouï. Celui qui n'a point de prétention gagne quelque chose. Dieu voulut que l'Empereur & le Roi Catholique ordonnassent au dit Comte de traiter Monsieur de Longueville d'Altesse, & que la République de Venise le commandât à Contarini. Pour cela on passe les offices qu'on doit ainsi que je vous ai déja ci-devant mandé.

La Cour loué la modestie & la conduite du Duc de Longueville & de ses Collegues.

La Duchesse d'Orleans accouche d'une fille.

Hier matin Madame la Duchesse d'Orleans accoucha d'une fille. Pour sa Maison & pour son contentement un fils étoit à desirer, & pour l'Etat aussi qui ne peut jamais avoir trop de Princes du Sang Royal. On la console en lui disant que qui commence par une fille doit esperer des garçons.

Bruits sur une victoire du Duc d'Anguien.

Dès Jeudi au soir il court une Lettre écrite de Rouen, qui porte que le Courier d'Anvers y a assuré qu'il s'y publioit que l'armée de Baviere avoit été défaite; que Jean de Wert étoit mort, que Monseigneur le Duc d'Anguien avoit fait des merveilles au combat, mais que la victoire étoit douteuse pour les François par la perte de Monsieur de Turenne. Je ne vous garentis en rien la nouvelle. Si avant que le Courier parte j'en ai la confirmation, je ne manquerai pas de vous en tenir averti, & je la crois de telle conséquence qu'un Extraordinaire vous en porteroit avis; bien qu'il fût croyable que vous l'auriez euë plûtôt que nous. De Wirtzbourg, où le combat a été donné, il n'y a pas grand chemin jusques à Cologne, & peu de ce lieu à celui de votre residence.

Descente des Turcs en Candie.

Il y a avis de Florence que les Turcs ont débarqué en Candie. L'Ambassadeur de Venise ne l'a point eu de ses Maîtres. Il leur a dépêché un Courier pour les assurer des bonnes volontez de Leurs Majestez, qu'on leur permettra la levée des gens de guerre & des Mariniers, & qu'on les assistera secretement de tout ce qui se pourra faire sans préjudice aux affaires de l'Etat. De fait on a déja fait passer des Officiers à Malthe, pour les faire secourir de troupes étrangeres que la Religion avoit levées, à la tête de laquelle y mettant nombre de Chevaliers ils seroient capables, si les Espagnols, le Pape, Gênes & le Grand Duc joignoient leurs Galeres à celles de cette Religion & de la Republique, de pouvoir hazarder un combat géneral duquel on pourroit esperer une bonne issüe. 1645.

On attend à Paris l'arrivée du Duc d'Orleans.

Dans ce jour ou lundi au plus tard on attend son Altesse Royale en cette Ville, qui sera le dernier de la Maladie de Monsieur le Duc d'Anjou. Jusqu'au quatrieme de la fievre nous n'étions pas sans apprehension, mais celui-là nous assura, & les Médecins firent leur pronostic tout tel que nous le souhaitions.

Maladie du Duc d'Anjou.

Remontrances du Clergé par rapport à la Religion.

Jeudi dernier les Députez du Clergé firent une longue Remontrance au Roi, contre quelques entreprises des Religionaires. Mais ils se garderent bien de rien dire qui allât à la destruction des Edits de Pacification que Sa Majesté entend leur conserver sans y apporter de difference ou de changement que ceux que le tems & les derniers Traitez y ont fait. Comme cette action a été publiée & qu'elle sera recueillie & mandée, j'ai jugé vous en devoir faire part & finir en vous assurant que je suis &c.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A Monsieur de

BRIENNE.

A Munster, ce 29. Juillet 1645.

Affaires militaires en Allemagne. On offre à faire des levées. Les Suedois ne sont pas contens que les Députez de l'Empire demeurent à Munster. Le Duc de Baviere est fort satisfait de la France. Proposition du premier Plenipotentiaire d'Espagne à Monsieur Contarini. Reserve des François. L'Armée sur la Moselle allarme les Espagnols & l'Electeur de Cologne.

MONSIEUR,

Affaires militaires en Allemagne.

Vous aurez sû sans doute comme Monsieur Koningsmark est obligé de se separer de Mon-

1645.

Monsieur le Duc d'Enguien pour s'opposer aux troupes du Duc de Saxe, & de l'Archevêque de Bremen. Ce qui reste encore à Monsieur le Duc excede en notre nombre. Le Duc de Baviere fait tous ses efforts pour grossir l'Armée, faisant des levées de tout côté; cependant il se tient sur la défensive, se retirant vers le Danube en ses Etats, où il a toutes sortes de commoditez pour faire subsister ses troupes, attendant que les notres, par les necessitez que l'on souffre ordinairement dans les Païs étrangers, viennent à diminuer, & que les siennes soient renforcées de ses levées pour prendre ses avanrages.

On offre à faire des levées.

Un Lieutenant Colonel, qui a été longtems dans le service du Duc de Lunebourg, nous a envoyé donner avis qu'il est sur le point d'être licentié, ce qu'arrivant il offre son service à la France & promet de faire un Regiment de Cavalerie, de vieilles troupes dont il a déja cinq Compagnies formées qu'il commande presentement, lesquelles il dit être en état de bien servir & d'ailleurs fort affectionnées au Parti. Néanmoins il s'est laissé entendre que s'il ne pouvoit s'accommoder avec nous, il seroit contraint de prendre Parti avec les Ennemis.

Nous avons voulu sonder si en lui baillant l'entretenement lorsqu'il seroit dans l'armée avec son Regiment, il se contenteroit, mais il a temoigné qu'il veut avoir la levée aussi bien que l'entretenement, disant que c'est un assez grand avantage d'avoir de vieilles troupes sur pied qui puissent servir presentement. Comme ce nous seroit un déplaisir de voir que de telles troupes prissent resolution de se jetter avec les Ennemis, pour rompre ce dessein nous lui avons donné quelque esperance, & promesse d'en écrire à Monsieur le Duc d'Enguien, à Monsieur le Maréchal de Turenne, & à Monsieur de Beauregard qui est auprès de Madame la Landgrave afin de gagner ce tems, & empêcher que, pendant icelui, il ne traite avec Baviere, & voir d'ailleurs le succès de la levée de Beninghaussen. Nous avons traité avec le dit Sieur Beninghaussen aux conditions que nous vous envoyons, nous eussions bien souhaité les avoir pû faire plus avantageuses, mais la necessité du tems ne l'a pas permis.

Les Suedois ne sont pas contens que les Deputez de l'Empire demeurent à Munster.

L'un des Ambassadeurs de Brandebourg qui reside ordinairement à Osnabrug est venu en cette Ville, & nous a fait savoir confidemment que les Ambassadeurs de Suede sont mal satisfaits du resulrat de la Conference de l'Enguerick que nous vous avons envoyée, en ce qu'elle a resolu que les Députez qui representoient le Corps de l'Empire, demeureroient en cette Ville & non pas à Osnabrug.

Nous avons bien toûjours vû qu'ils en auroient de la jalousie, ayans ci-devant travaillé pour l'avoir auprès d'eux, mais nous nous sommes conduits ensorte qu'ils n'ont pas sujet de se plaindre de nous, & nous esperons que l'Ambassadeur de Brandebourg leur rendra témoignage de la facilité que nous avons apporté à menager leur contentement; ce que nous avons fait d'autant plus librement que nous avons reconnu, qu'il est presque impossible de faire changer la premiere resolution, & que d'ailleurs toute leur pretention ne va qu'à avoir à Osnabrug, des Députez qui représentent le Corps de l'Empire aussi bien, & non pas nous en exclure tout-à-fait. Ils s'attachent fort à cela, & nous craignons qu'ils ne nous y veuillent engager par les interêts publics qui en effet s'y peuvent rencontrer.

Le Duc de Baviere est fort satisfait de la France.

Les Ambassadeurs de Baviere nous sont venus voir, nous d'Avaux & Servien chacun separement, & nous ont dit avoir eu ordre de leur Maître de nous remercier du témoignage de la bonne volonté du Roi, que Monsieur le Nonce Bagny avoit eu charge de lui donner depuis ce qui s'est passé à Marguerstient, & ajoûterent qu'ils croyoient qu'on nous auroit mandé la même chose. A quoi nous avons répondu que nous avons sû que telle étoit l'intention de leurs Majestez, & que nous avions ordre, quelque succès qui puisse arriver dans la guerre, de n'aporter aucun changement dans la Négociation de la Paix. Nous croyons bien que la crainte qu'ils avoient de l'aproche de Monsieur le Duc d'Enguien les porta à ce redoublement de civilitez. Ils veulent faire croire qu'ils ont beaucoup de bonnes volontez pour la France, mais nous attendons les effets, & leur avons assez franchement fait entendre que suivant ce qu'ils feront de leur côté, nous en userons du nôtre, ne croyant pas qu'il soit avantageux que le Duc de Baviere soit assuré de l'assistance de la France pour conserver dans sa Maison la Dignité Electorale, que nous n'ayons en même tems assurance de ce qu'il fera pour nous en nos interêts particuliers.

1645.

L'Ambassadeur de Venise étant chez moi Servien il y a quelques jours, entr'autres discours m'a apris une chose, laquelle depuis ayant été considerée entre nous, a été jugée digne de vous être écrite; c'est qu'il dit qu'en la derniere Conference que Monsieur le Nonce & lui ont euë avec le Comte de Peñaranda, il leur avoit témoigné, se voyant pressé de s'ouvrir avec eux, qu'il falloit savoir auparavant quel Traité on vouloit faire, d'autant que s'il s'agissoit d'une Paix on parleroit d'une autre façon, si d'une longue Trêve, il parleroit d'une autre, & si d'une simple suspension d'une façon differente.

Reserve des François.

Sur cela nous avons resolu d'attendre que les Médiateurs nous fassent la même ouverture, pour voir s'ils la proposeront de leur part, ou de celle de Peñaranda. A quoi nous répondrons ensorte que nous saurons l'intention de Peñaranda sans leur donner à connoître la notre, & quand il faudra venir à faire une declaration, nous n'entrerons dans aucune Négociation que celle de la Paix, & croyons pour le bien des affaires devoir encore longtems tenir ce langage.

L'armée sur la Moselle alarme les Espagnols, & l'Electeur de Cologne.

Nous aprenons que les Espagnols, & même l'Electeur de Cologne, sont dans une grande aprehension que l'armée de la Mothe ne descende le long de la Mozelle, d'autant que le Païs est dégarni de troupes, & eux présentement hors de moyen d'y pourvoir. C'est ce que nous avons à present à vous dire & que nous sommes &c.

LET-

1645.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, ce 2. Août 1645.

Koningsmarck separe ses troupes de celles de France. Levée des troupes en Hesse. Soins de la Cour pour fortifier l'armée d'Allemagne. Affaires de la Négociation. On doit bien menager les Députez de Baviere. Réflexions sur la Puissance de la France. Sur l'état de l'Espagne. Prise de Bourbourg. Cet avantage augmente les esperances. Vaines esperances des Espagnols.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

Koningsmarck separe ses troupes de celles de France.

VOtre Lettre du vingt-neuvieme du passé, qui m'a été rendue le neuvieme du courant, nous a donné à connoître, que déja vous avez sû que Koningsmarck s'étoit separé de Monsieur le Duc d'Anguien; mais vous n'en avez pas sû les motifs non plus que nous.

Je vous dirois, faisant fondement sur une Lettre de Monsieur de Trassy, que c'est sans raison & d'une maniere peu convenable entr'alliez, si déja je ne vous avois écrit ce que contient la Lettre de Monsieur de Trassy, & si je ne craignois de me trop avancer sur une connoissance assez vague que j'en pouvois avoir. Ce que vous avez voulu faire afin de remedier à la diminution que la separation de ses troupes fera en l'armée, & empêcher que celle de l'ennemi ne se fortifie, a été loué, sans néanmoins que l'on veuille que vous arrêtiez dans le service celui qui s'y vouloit engager. L'on a assez de Cavalerie, & la dépense qu'un nouveau Corps causeroit, passeroit de beaucoup le service qu'on en retireroit. S'il nous eût offert de l'Infanterie, on eût sans doute accepté sa bonne volonté, & vous savez avec combien de peine Sa Majesté a voulu que Beninghaussen, qui en offre un Corps, en ait formé un de Cavalerie, & sans l'engagement que vous avez avec lui, on ne se fût jamais porté à y consentir.

Levée des troupes en Hesse.

On croit que vous avez arrêté les conditions de son service, & on attend la Capitulation, laquelle sera executée à la lettre, & bien que les hommes ayent coûté beaucoup, on n'y trouvera point à redire, pourvu qu'à jour nommé son Infanterie entre dans le Corps d'armée & qu'elle soit bonne & complette. Et afin de vous faire voir avec quel soin on travaille à la fortifier, & qu'elle ne diminuë par la separation des troupes de Hesse, j'ajoûte que bien que l'on y fasse acheminer, outre les Irlandois & François, dont ma précedente fait mention, tous les Italiens, Walons, Irlandois & Allemands, qui ont été faits prisonniers en Espagne, qui se sont disposez bien gaiement, tant ils étoient las & du service & du mauvais traitement qu'ils y avoient reçu, & Sa Majesté a été obligée d'accorder un subside extraordinaire à Madame la Landgrave, de trente mille Risdalles, & bien qu'il soit mediocre, consideré seul, ne faisant que le tiers de ce qu'elle a reçu cette année, la necessité où nous sommes de recouvrer de l'argent, qui n'est pas inconnuë à son Resident Polhdin, doit obliger cette Altesse de s'en contenter, laquelle de jour en jour accroît son merite envers la cause commune & Sa Majesté, par les bonnes résolutions qu'elle prend & par l'execution dont elle les fait suivre. Ce que vous mandez avoir recueilli des discours des Députez de Brandebourg & de Baviere, donne beaucoup de satisfaction à Sa Majesté, qui a consideré ceux du premier, comme une marque assurée de sa bonne disposition envers la France, & qu'il pourra être un instrument utile soit envers les Députez des autres Princes que ceux de Suede, quand l'occasion s'en présentera. Certes ces Messieurs témoignent trop de jalousie des résolutions prises en cette Assemblée, dont vos Dépêches ont fait mention, & comme vous n'avez point eu de part en ce qui les blesse, & qu'il en peut réussir beaucoup de bien & l'avancement du Traité General, de deça on s'en console & partant on desire que par vos prudences vous évitiez de donner sujet de plainte aux Suedois, qu'on considere comme Alliez puissans & utiles; & quant à ce qui a été avancé par les Députez de Baviere on y a fait reflexion. Peñeranda s'est sans doute plus avancé qu'il ne devoit, puisqu'il a donné à connoître, & au dit Député & aux dits Médiateurs que de la France dépend la Paix & la Trêve, que le Roi d'Espagne est résolu d'entrer en toute sorte de Parti. Et comme le Duc de Baviere est celui de leurs adherans qu'il considere le plus, qui seul arrête les progrès de nos armées, on juge que vous pourriez penetrer par ces Députez les plus secrettes intentions de la Maison d'Autriche, & qu'ils s'en pourront mêmement servir pour faire faire des offres qu'ils ne voudroient confier aux Médiateurs, sans être assurez qu'elles fussent pour être acceptées. De maniere qu'on juge qu'il est très-avantageux de conserver, autant qu'il se poura, une parfaite intelligence avec les Députez du dit Duc, par l'entremise desquels vous pourrez faire persuader plus efficacement les Espagnols que par les Médiateurs, étant croyable que puisque toute sorte de raison veut que leur Maître soit consideré, que leurs conseils, qui seront toûjours imputez au Duc, tiendront lieu de quelque chose, & que la crainte, que les rebuttant il fût pour songer à garantir sa Maison, qu'il sait bien ne pouvoir être maintenuë en la grandeur, où il l'a élevée, que par le consentement de la France, ne lui fût un moien pour le porter à s'y réunir, & leur important du tout de l'empêcher, sans doute ils mettront en grande consideration ce qui sera proposé de sa part, & par les siens. La maniere dont les Députez du dit Duc vous ont parlé, & leur retenuë sur les dis-

Soins de la Cour pour fortifier l'armée d'Allemagne.

Affaires de la Négociation.

On doit bien ménager les Députez de Baviere.

1645. discours que vous leur avez ouverts, c'est une suite de la conduite adroite de leur Maître, & quand il craint, il fait des soumissions, un peu de prosperité l'éléve, & néanmoins ses paroles & celles de ses Ministres sont toûjours respectueuses. Il aura appris des vôtres ce qu'on aura recueilli des nôtres, que les bons ni les mauvais succès ne font point prendre ou changer de résolution à Sa Majesté, & le passé lui aura appris que la France a des ressources que les autres Etats n'ont point; que quand elle se ménage elle ne manque ni d'hommes, ni d'argent; que bien qu'elle n'en ait pas pour faire des inondations, comme autrefois faisoient les Peuples du Septentrion, & pour faire des profusions, elle en a toûjours suffisamment pour se défendre, & porter la guerre dans le Païs ennemi. Si l'ennemi avoit eu grande apprehension, voyant l'armée qui avoit pris la Mothe s'approcher de leur Païs, elle s'augmentera sans doute quand il la saura entrée dans la Flandre. Et dans le moment que la fortune de cette Couronne, & celle qui accompagne la sage conduite de Monsieur le Duc d'Orleans, a fait tomber dans sa puissance la Ville de Bourbourg; toutes les conditions du Traité augmentent de beaucoup l'avantage de sa prise, qu'il faut considerer comme un ouvrage de peu de jours, qui auroit pu durer un mois, & qui prive l'ennemi d'un Corps d'Infanterie de seize cens hommes qui sont demeurez prisonniers, & de plus de cent Officiers qui les commandent. Sa Majesté avoit jugé, il y avoit déja un tems, que cela étoit un avantage si extraordinaire, qu'elle avoit écrit à Monsieur de differer plûtôt de quelques jours la prise de la Place, afin d'avoir à discretion ceux qui la défendent, & que la plus grande grace qu'ils pussent esperer, si la generosité le convioit à leur faire un meilleur traitement, seroit d'être conduits dans les Etats du Roi Catholique, sans designation de ceux de Flandres, afin que leur faisant emploier en leur marche ce qui restoit de la saison ils fussent inutiles au service.

Reflexions sur la puissance de la France.

Sur l'état de l'Espagne.

Prise de Bourbourg.

Il leur reste de grands avantages à esperer d'une armée victorieuse, peu ou point affoiblie des sieges qu'elle a fait, qui se trouve rafraichie d'une armée complette, & d'autant plus que nous sommes assurez que Monsieur le Prince d'Orange fera ses derniers efforts afin de profiter de la conjoncture des affaires, & lequel marchant depuis peu de jours vers le Canal de Bruges, on trouvera facilité à le passer, en y attirant les forces qui lui ont été opposées, il rencontrera celle d'entrer dans le Païs de Was, & attaquant hardiment le fort de Callé, se fera ouverture à quelque chose de plus grand, & en tout cas occupant l'armée ennemie donnera moien à celle de Sa Majesté d'agir. La constitution des choses est telle que les Esprits demeurent toûjours en suspens, & que les Espagnols ne fondent leur maintien que sur des choses qui peuvent arriver & dont on ne voit nulle apparence. Le Président Roze s'en est assez ouvert avec Monsieur le Baron de Rorté passant par Brusselle, lequel a reconnu leur foiblesse, & par la contrainte dont ils se servent pour avoir des gens de Milice, & de rappeller sous les enseignes ceux qui autrefois y ont été enrollez, lesquels lassez & ennuiez de la guerre aiment mieux abandonner le Païs que d'y retourner. Le dit Sieur de Rorté n'a pas trouvé fort éloigné le dit Roze, que vous, Monseigneur, fussiez traité du titre d'Altesse, & lui en a parlé, de sorte qu'il y a lieu d'esperer que le Roi Catholique le pourroit commander à ses Députez, ayant bien reçu ce qui étoit à votre avantage. Je suis &c.

Cet avantage augmente les esperances.

Vaines esperances des Espagnols.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS, j'ajoûte ce mot pour vous dire qu'en cas que vous dépêchiez quelqu'un de par deça, la Reine desire que ce soit le fils de Madame de la Chesnaye. 1645.

LETTRE

de Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

DE FRANCE.

A Paris, le 5. Août 1645.

On loüe leur conduite par rapport à l'Alsace. Les droits de la France doivent lui demeurer dans leur entier. Affaires & prétentions des Députez des Princes. Affaires militaires entre la Suede & Dannemarck. Touchant l'accommodement de ces deux Couronnes. Soins pour la Guerre. L'armée de Ragotzy est sur les confins d'Autriche. Soins de la France pour ce Prince. La Cour se plaint de la conduite des Suedois. On r'enforce l'armée d'Allemagne. Affaires de la Landgrave & soins de la France pour la contenter. La Cour approuve leur réponse aux plaintes des Médiateurs. Entretien de Monsieur de Brienne & de l'Ambassadeur de Venise à Paris. Affaire de Benfeldt que la France veut acheter. Les Médiateurs se flattent de mettre en peu de tems la derniere main à la Paix. Instruction pour la maniere de traiter, avec les Espagnols. On ne doit rien donner par écrit. Ressentiment de la Cour contre le Senateur Bellitia. Conduite des Portugais. Siege de Bourbourg. Les Turcs prennent un Fort en Candie.

MON-

1645.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

On louë leur conduite par rapport à l'Alsace.

VOtre Lettre du vingt deuxieme du passé & le Memoire que vous y avez joint, pour servir de réponse à celui que Sa Majesté vous avoit addressé datté du premier du Mois, me fut renduë le deuxieme du courant. Ces deux Pieces ne composent qu'une même Dépêche de laquelle vous allez recevoir la réponse. Je n'observerai pas l'ordre que vous avez suivi, je parlerai indifferemment tantôt de l'un des points contenus en la Lettre, tantôt de ceux du Memoire, & je répondrai néanmoins à tout sans rien omettre. Votre conduite a été louée, la suite de ce discours vous l'apprendra, & que Sa Majesté a bien pris ce que vous avez jugé devoir être fait pour avoir une parfaite intelligence du nombre des Bailliages dont la haute & basse Alsace est composée, & à quel Prince ils étoient soumis, de fait & de droit, quelle en est l'étenduë & la valeur, & que pour y parvenir elle commandera à Monsieur de Beautorte, qui se trouve au Païs, d'en dresser un procès verbal, & quand il y travaillera on croira facilement que c'est pour y imposer des contributions, ce qui rendra son dessein d'autant plus secret, & se fera même accompagner de quelque Officier d'armée intelligent, afin de prendre une exacte information de tout ce que vous aurez desiré pour vous donner des lumieres, & des éclaircissemens qui vous manquent pour pouvoir en suite plus hardiment faire les demandes qui vous ont été ordonnées.

Les droits de la France doivent lui demeurer en leur entier.

Il est superflu de vous faire ressouvenir de ce que vous-mêmes vous êtes prescrit, & si bien considerer les termes des propositions que vous envoyerez, que les droits de Sa Majesté sur la Lorraine lui demeurent en leur entier, faisant valoir sa moderation de vouloir relever de l'Empire ce qui y étoit soumis; & bien que Sa Majesté soit persuadée que la longue possession en laquelle elle se trouve des Evêchez de Mets, Thoul & Verdun ait prescrit tout ce que l'Empereur y pouvoit pretendre de droit, elle ne laisse néanmoins d'approuver la resolution que vous avez prise, de ne point parler de la renonciation qu'elle desire lui en être faite qu'au moment, & au tems que vous le jugerez à propos, & Sa Majesté ne desaprouvera pas que vous agitiez de nouveau cette question, & que vous lui donniez avis si elle se doit affermir en sa pensée ou se contenter de les posseder sous le même devoir, & hommage qu'elle veut bien souffrir pour partie de la Lorraine, même si elle se doit contenter de s'en dire Protecteur, & lorsque vous delibererez sur cela il vous plaira de revoir vos Instructions. Si ma memoire ne me trompe vous y trouverez un article de grande consideration qui marque un grand engagement de Sa Majesté de defendre & maintenir ses droits après qu'elle y a érigé un Parlement, qu'elle ne sauroit supprimer sans honte ni maintenir, si la Souveraineté desdits trois Evêchez & de leurs Comtez lui est débattuë. Il est à craindre que nos Alliez appuieront la prétention de l'Empereur, & il est fâcheux que déja aucuns d'entr'eux s'en soient ouverts. C'est de votre Dépêche que j'ai appris ce que j'écris, & qui a augmenté le doute que j'avois toûjours formé que les Allemands consentissent à ce qui a été fait un peu avant l'ouverture de la Guerre ou pendant sa durée.

Affaires & pretentions des Députez des Princes.

Il a paru que les resolutions prises par les Députez des Princes assemblez entre Munster & Osnabrug, qu'il y en a parmi eux qui aiment la dignité de leurs Maîtres, & leurs Libertez, & que les Plenipotentiaires de cette Couronne, qui n'y pouvoient assister, n'ont pas manqué d'adresse pour inspirer à ceux qui y étoient les résolutions rigoureuses qu'ils y ont appuiées; & puisque ceux de l'Electeur de Brandebourg s'y sont signalez, on ne doute point que par ce commencement ils ne se soient engagez à tout ce qui peut être utile, & que votre Altesse & Messieurs vos Collegues ne les en ayent flattez, & remerciez. Vous avez grande raison de remarquer que cela doit être tenu secret, parce que c'est un moien pour faire réussir ce qu'on en doit attendre, & qu'il faut conduire les affaires de cette conséquence à la fin qu'on s'est proposée. Pour se rendre les Députez du dit Electeur favorables en la suite de la Négociation, il importe de leur faire valoir leur propre generosité, cultiver leur affection & essaier par tous moiens de les avoir toûjours dépendans & c'est un soin qui vous regarde.

Il ne sembleroit pas aussi hors de propos de flatter les Députez de Baviere. Leur Maître est puissant en or & en terres & un des grands Princes du siecle, & de leur faire comprendre combien de bons offices vous rendez à leur Maître, tant envers Sa Majesté que ceux qui ont part au Ministere, lesquels ont grande peine d'oublier la cruauté dont les leurs userent après le gain du dernier combat, & la vanité & l'ostentation avec laquelle leurs Officiers ont publié leur victoire qui en ont écrit en divers lieux, & en des termes extremement enflés, & cela même se trouve d'autant plus fâcheux à supporter que les Principaux Officiers de leur armée sont tombez en cette faute, laquelle pouvoit être excusée en des Capitaines & Colonels particuliers.

Affaires militaires entre la Suede & le Dannemarck.

Vous aurez bien prévu que la jonction de Koningsmarck ne seroit pas longue par une Lettre de Monsieur de Trassy en date du dixseptieme du dernier, on a appris qu'il s'étoit separé & qu'il n'a pas eu raison de le faire. On n'entre point dans le détail, on n'en peut pas dire autre chose si ce n'est que nous avons tout sujet de nous plaindre, vu mêmement que l'accommodement d'entre la Suede & le Dannemarck a été avéré, & que presentement il est effectué & que leur Reine en a tiré de grands avantages par la Médiation de Sa Majesté & les soins qu'y a apporté Monsieur de la Thuillerie; ce qui donne moien à cette Majesté de faire passer des renforts en faveur de Torstenson, sans y envoyer les troupes commandées par le dit Koningsmarck, lesquelles eussent procuré de grands avantages à la Couronne de Suéde, & à la cause commune, demeurant quelque tems jointes avec Monseigneur d'Anguien pour lui faciliter quelque entreprise contre l'armée de Baviere. Les mêmes Suedois ne peuvent ignorer que l'armée de Transylvanie composée de vingt mille combattans est à la vuë de Presbourg, & ce que la France a fait pour empêcher que ce Prince ne change la premiere résolution qu'il avoit prise de faire la guerre, comme, outre la premiere somme de cent mille Risdalles, elle l'a fait assister d'une autre qui n'est gueres moindre & qui a été remise en toute diligence au lieu qu'il a désiré & que la sorte dont Sa Majesté a traité avec lui l'a bien autant engagé en la poursuite de son premier dessein que les grandes sommes qu'il a touchées, duquel les Suedois en ont tiré de très-grands & notables avantages. Mais sur tout on ne pouvoit pas s'imaginer en cette Cour que les Ministres de Suede eussent oublié de quelle sorte

Touchant l'accommodement de ces deux Couronnes.

Soins pour la guerre.

L'armée de Ragotzy est sur les confins d'Autriche.

Soins de la France pour ce Prince.

1645.

te le feu Roi s'étoit comporté en tout ce qui pouvoit regarder leur satisfaction, particulierement en faisant joindre son armée d'Allemagne à la leur & toutes les fois qu'on en a été recherché; de quoi Monsieur le Duc de Longueville est bien informé. Si les Suedois s'en fussent souvenus, il eût été impossible qu'ils n'eussent donné d'autres ordres à Koningsmarck que ceux que sa separation marque qu'il a reçus. Nous avons tant de raisons de notre côté en cette rencontre & en toute la conduite qu'on a tenuë avec la Couronne de Suede, que ce seroit témoigner trop de foiblesse & avoir peu de connoissance de ce qui se doit, si l'on ne faisoit quelque plainte de la part du Roi, & pendant que l'on a donné ordre à Monsieur de la Thuillerie d'en parler en ces termes au Chancelier, on croit qu'il sera aussi à propos d'en faire de même aux Plenipotentiaires de Suede. Et en effet il semble que ces Ministres sont si attachez à leurs avantages particuliers qu'ils ne s'incommodent nullement ni ne considerent ceux de leurs amis.

La Cour se plaint de la conduite des Suedois.

On songe serieusement à fortifier l'armée d'Allemagne; présentement sept cens Irlandois effectifs & cinq cens François sont en marche vers le Rhin; & nous esperons que dans la fin de ce mois ils seront suivis de six mille hommes aussi effectifs.

On renforce l'armée d'Allemagne.

Pour ce qui regarde Madame la Landgrave de Hesse, l'on fait tous les efforts imaginables pour la satisfaire & assister à son contentement. Mais il est très difficile de lui donner les sommes d'argent qu'elle desireroit, puisque l'on est épuisé & que c'est un miracle de pouvoir fournir aux dépenses necessaires. Elle a reçu soixante mille écus outre le subside, & nous travaillons pour voir si nous lui pourrons donner quelque chose de plus : en quoi sa dite Majesté a commandé qu'on fît un effort, afin qu'elle se confirme de plus en plus dans l'opinion qu'il n'y a protection plus assurée que celle de cette Couronne.

Affaire de la Landgrave & soins de la France pour la satisfaire.

Pour ce qui est d'être assistée à prendre une Place, elle peut être assurée que, quand on connoîtra que le service commun le comportera, on le fera. Vous lui en pouvez donner parole, comme aussi qu'il ne dépendra pas de nos offices qu'elle n'obtienne ce qu'elle désire dans l'Oost-Frise encore que l'on y prévoye de grandes difficultez, que vous savez aussi bien que nous & qui ne lui sont pas inconnues; & ce que nous avons fait par le passé lui peut faire comprendre avec combien de zéle nous passionnons ses interêts & son contentement. Il seroit bien à propos que Monsieur le Duc d'Anguien eût quelque connoissance de ce dessein d'attaquer une Place, afin qu'il pût en parler avec le Géneral de cette Altesse; ce qui la contenteroit & ce seroit même un moien pour y réussir, avisant & consultant ensemble de ce qu'ils auroient à faire.

Vous avez très-prudemment répondu aux trois plaintes que les Médiateurs vous ont portées de la part des Commissaires Plenipotentiaires de l'Empereur. A la premiere ni les uns, ni les autres ne sauroient trouver à redire. Vous combattez les Médiateurs de raisons solides, vos Parties de même & de leur exemple, & comme la liberté que vous prenez demeure aux autres, cette égalité leve tout sujet de plainte. Quant à la deuxieme, vous l'avez éludée avec beaucoup d'adresse. Il importe de parvenir à la Ligue dont il vous a été écrit & qui se trouve appuiée de plusieurs; mais il est inutile de s'en déclarer jusques à ce que les Imperiaux ayent repondu à votre proposition. Cette demande vient en execution & pour l'affermissement de ce qui aura été capitulé & est aussi avantageux aux Parties qu'à nous, présupposé que saintement & loyallement ils veuillent observer ce qui aura été convenu : & pour la troisieme, qui est que la France ne se déclare de ce qu'elle veut pour sa satisfaction, cela vous est connu qui en userez selon votre prudence ordinaire & menagerez le tems & l'occasion pour en tirer le dernier avantage.

La Cour approuve leur réponse aux plaintes des Médiateurs.

1645.

Sur ce propos il me souvient d'un discours qui me fut fait par l'Ambassadeur de Venise le lendemain que l'Ordinaire eût apporté les Lettres. Il en tira une de Monsieur Contarini pleine de plaintes de votre retenue & de votre prétention, ayant demandé que puisque le Roi d'Espagne prétendoit devoir être réintegré en l'une des parties de notre conquête qu'il eût à nous restituer la Navarre, ou par la compensation d'autres Etats s'acquerir la juste possession de celui-là, ajoutant ce que vous savez qui vous fût dit par le même. Je lui répondis que j'étois fort étonné de la prétention du Roi Catholique, que ses prédecesseurs n'avoient jamais rendu ce qu'ils avoient conquis avec injustice, qu'il voulût prétendre que l'on ne se prévaudroit pas de l'avantage que la justice des armes de Sa Majesté nous avoit acquis, que par l'exemple de Vervins si souvent allegué il recevoit son contredit par l'état où étoient les affaires & que le Roi Catholique achetoit la Paix à bon marché de n'être point pressé d'une plus ample restitution, préjugeant bien de ses incommoditez qu'il ne pouvoit pas vivre longtems, & jugeant combien seroit ruineux à la Couronne de laisser la guerre sur les bras de son Fils, & un ennemi puissant tel qu'étoit le Roi Henri le Grand.

Entretien de Monsieur de Brienne & de l'Ambassadeur de Venise à Paris.

L'ouverture que vous avez faite d'acquerir Benfeld & d'en faire traiter en Suede, a été approuvée. Dès aujourd'hui j'écris à Monsieur de la Thuillerie, d'executer ce que vous lui en manderez. Mais Sa Majesté n'a pas été conseillée d'y mettre un prix, qu'elle n'eût su si la Reine de Suede seroit en intention d'en traiter & ce qu'elle en prétendoit dans le Traité s'il se concluoit.

Affaire de Benfeld que la France veut acheter.

Il y a deux conditions essentielles; l'une le secret, & qu'il n'aura d'execution qu'après le Traité géneral, afin que la Reine de Suede, étant satisfaite du prix qui en auroit été convenu, fût obligée de prétendre cette Place pour partie de sa recompense. Ce qui la lui acquerreroit en proprieté, & nous étant en suite par elle vendue, nous la possederions à même titre, & pour se moyenner cet avantage qu'ils sont pour considerer beaucoup, & mêmement une partie du prix se pouvant distribuer entre les Principaux de sa Cour, ils seroient pour se relâcher d'autres choses qui faciliteroient d'obtenir cette Place. On veut que comme l'avantage sera pour eux, qu'ils fassent la demande de la chose, & que leur étant accordée ils cedent leurs droits pour le prix qui sera convenu, auquel cas les Suedois porteroient & l'envie, & la haine de l'Eglise de Strasbourg, de laquelle cette terre & ses dépendances seroient separées; & non pas la France, qui ne l'auroit que par l'achat qu'elle en auroit fait. Elle est si éloignée de la Suede qu'ils ne feront pas grande difficulté de la ceder, & il y a encore une raison solide pour differer l'acquisition de cette Place jusques après la Paix, qui est, que si elle nous étoit plûtôt remise elle nous seroit contestée, & si elle nous demeuroit elle entreroit en part de notre dédommagement, quoique nous l'eussions achetée.

Nous avons été avertis de bon lieu que les Mé-

Les Médiateurs se flat-

1645.

Médiateurs furent si consolez de l'ouverture que vous leur fites de la part de Sa Majesté, d'être toûjours disposée d'entendre à la Paix, nonobstant les avantages qu'elle avoit eus depuis peu, dont vous fîtes l'enumeration, que sur l'heure ils écrivirent en Espagne à leurs confidens que le Roi Catholique ne devoit point differer de la conclure, & que quand bien elle lui coûteroit ce que nous avons conquis il ne laisseroit de l'avoir à bon prix. Il vous plaira de continuer à leur parler en ces termes, dans les occasions que la suite de la Campagne nous en donnera, & il en pourra revenir de grands avantages au service de Sa Majesté, faisant des ouvertures & des propositions dont elle resteroit très-satisfaite, & ils pourront même persuader partie de ce qu'ils jugent juste.

tent de mettre en peu de tems la derniere main à la Paix.

On ne se souvient pas de vous avoir écrit que l'on vouloit faire la Paix avec l'Empereur, sans l'avoir conclue avec l'Espagne, mais bien de leur en faire la peur afin qu'ils se hâtassent d'offrir: on juge qu'il seroit très à propos de continuer cette conduite. Que s'il nous restoit quelque doute, que les ordres que vous avez eus fussent en quelque sorte opposez, prenant la peine de cotter les Lettres, qui les portent, vous serez encore informez plus particulierement des intentions de Sa Majesté.

Instruction pour la maniere de traiter avec les Espagnols.

On croit bien que les Espagnols ne se contenteront pas seulement de faire proposer toutes les affaires qui les regardent à la fois, mais qu'ils essayeront de penetrer & de pressentir ce qui pourroit être des résolutions de Sa Majesté, laquelle n'ayant pas droit de leur prescrire de n'en mettre qu'une à la fois sur le tapis, l'a toute entiere de vous ordonner de les discuter separement, & l'une après l'autre, commencer par celle d'Italie, suivre par celle de Flandres, & enfin entrer en Négociation de celles d'Espagne; & les raisons qui les meuvent sont les mêmes qui vous doivent retenir, ils feront leurs instances, vous agirez selon les intentions de Sa Majesté, & avec cet avantage que l'impossibilité de discuter deux affaires à la fois les fera condamner de tout le monde. Outre que la raison sera de votre côté il est probable que vous y attirerez aussi les Médiateurs, faisant adroitement tomber l'ouverture de la Négociation sur les affaires d'Italie, puisque l'un & l'autre se trouvant Ministres des plus puissans Princes de cette Province, l'interêt de leurs Maîtres se portera à la desirer, voir en Paix ou du moins les conditions de son repos & de sa liberté établies. De plus l'ordre des choses le desire ainsi puisque les desordres de la guerre dont la Chrétienté est affligée ont commencé en ce Païs-là, où le defunt Roi fut obligé de porter ses armes, & sa personne pour la défense d'un Prince son Sujet & son Allié.

On ne doit rien donner par écrit.

Trouvez bon que je vous dise, & cela, me semble, vient assez à propos, que Sa Majesté n'entend point que l'on donne ni que l'on reçoive aucune proposition par écrit. On songeroit les recevant d'y repondre & les ennemis seroient assez adroits pour comprendre en celles, qu'ils bailleroient, toutes les choses dont ils voudroient être éclaircis, y repondant ils parviendroient à leurs fins, omettant de le faire à quelqu'un des articles ils prendroient sujet de se plaindre, & cela arrêteroit le cours de la Négociation, les Médiateurs seroient sans fonction & absolument inutiles. Vous les aurez de votre côté quand vous vous affermirez en cette resolution, si tant étoit que les Espagnols voulussent contredire.

Ressentiment de la Cour contre le Senateur Bellitia.

Déja vous avez eu ordre de faire sentir au Marquis de Saint Maurice le mécontentement que Sa Majesté avoit de la conduite du Senateur Bellitia. Depuis Sa Majesté, encore mieux informée de ce qui s'étoit passé, a pris encore une résolution plus forte, vous ordonnant de n'avoir aucun commerce avec lui, ni recevoir aucun office qu'on vous pourroit faire en sa faveur, lequel fait bien paroître par sa conduite qu'il n'a pas d'autres intentions, que lorsqu'il étoit dans Turin servant contre Madame, menant les Theatins & Capucins pour défendre la muraille contre les armes du Roi, comme si c'eût été le Turc qui eût assiegé la Ville. 1645.

Sa Majesté a fait faire à Madame des plaintes dudit Bellitia, qui étoient necessaires, & puisque toute la satisfaction qu'elle en a donnée a été de le recompenser d'une charge de President, il est raisonnable que Sa Majesté se fasse raison à elle-même en l'excluant de toute Négociation.

Conduite des Portugais.

Vous trouverez avec cette Lettre la copie d'une sur la conduite des Portugais, en Castillan, que l'Ambassadeur de Portugal m'a fait bailler, de laquelle vous verrez ce que les Députez qui sont par de là écrivent. Il sera bien à propos que vous en preniez information, si le contenu en icelle étoit veritable. Vous pourrez faire l'office qu'ils demandent & tous ceux qui ne préjudicieront pas à la Paix publique vous les leur pourrez rendre, étant avantageux à Sa Majesté, que ses Alliez reçoivent les avantages qu'ils prétendent. Je n'oserois mettre en doute ce qui m'est présenté de si bonne main, mais il est mal aisé de croire qu'ils eussent eu une réponse si favorable sans vous en faire part. Ces bons Seigneurs pressent; un office passé, ils en demandent un second & ainsi à l'infini.

Siege de Bourbourg.

La longueur de cette Lettre m'a presque fait oublier de vous tenir avertis que dès le premier du mois la tranchée a été ouverte devant Bourbourg, avec si favorable succès qu'il n'y a pas eu un Officier de tué. Ceux qui sont au siége avancent que dans le quinzieme la Place sera forcée de se rendre & déja ils deliberent ce qu'ils auront à faire pour finir la Campagne. On a fait souvenir son Altesse Royale que le cinquieme ou sixieme jour plus que ceux qu'il designe seroient bien emploiez pourvu qu'il force la Place, ou ceux qui la défendent à se rendre à discretion, ou bien capitulant qu'il ne leur soit accordé d'être menez en aucune Place de Flandres, mais seulement és Etats du Roi Catholique, afin de priver son armée de ce renfort, qui seroit considerable, y ayant dans cette Place deux mille hommes de pied.

Les Turcs prennent un Fort en Candie.

Presentement l'Ambassadeur de Venise m'a mandé que les Turcs étoient descendus en Candie, & y avoient pris un Fort. Si avant que de fermer ma Lettre j'ai le loisir de faire déchiffrer les Lettres, je vous ferai part des particularitez y contenues. J'omettois de vous assurer de la guerison de Monsieur le Duc d'Anjou.

Je vous envoye la Lettre pour le Gouverneur de Haguenau, ensemble le Passeport que vous avez demandé en faveur de Monsieur Krebs, auquel Sa Majesté désire donner toute assistance & protection. Je suis.

LET-

1645.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur de

BRIENNE.

A Munster le 5. Août 1645.

Soupçons sur Koningsmarck. Mesures pour secourir l'armée Françoise en Allemagne. Etat de la Cour de Suede. Il faut se précautionner sur les discours des Venitiens. La Conduite des Médiateurs devient plus raisonnable. Les Turcs font une descente en Candie. Affaires de la Cour de Savoye. Affaire des Levées. Leurs demandes à la Cour. Une Lettre de change. Un ordre au Gouverneur de Mayence. Une Commission pour lever de la Cavalerie. Et de l'Infanterie. Mesures prises pour faciliter les Levées. L'Armée Bavaroise se renforce. Les Levées Hollandoises n'avancent point.

MONSIEUR,

NOus avons reçu les Pieces que vous nous avez envoyées pour le different du Marquisat de Baden, entre le Marquis Frideric & Guillaume, que nous examinerons meurement pour vous en donner notre sentiment, puisque leurs Majestez nous l'ordonnent.

Soupçons sur Koningsmarck. Pour ce qui regarde Monsieur Koningsmarck, quoique Messieurs les Ambassadeurs de Suede lui eussent écrit sur nos interêts qu'il demeurât avec Monsieur le Duc d'Enguien, jusques à ce qu'il eût reçu ordre contraire, & que Monsieur Torstenson, sur ce que nous lui avions aussi écrit conjointement avec lui, en eût envoyé la permission, il s'est néanmoins separé.

Nous aprenons qu'il est encore dans l'Evêché de Bamberg, ce qui montre que la separation n'étoit pas beaucoup necessaire pour lui donner moyen d'agir ailleurs, vu même que le Géneral Major Kellilly avoit écrit qu'il étoit assez fort pour s'opposer aux troupes du Duc de Saxe, lesquelles avoient servi de pretexte à la résolution qu'il a prise de se separer. Néanmoins ayans reçu avis par le Sieur Beninghaussen qui dit le savoir de très bon lieu, que les Bavarois prétendent bientôt être renforcez de sept à huit mil hommes, que l'Empereur leur doit donner par delà le Danube, pour après leur jonction faire quelque grand effort contre Monsieur le Duc d'Enguien; nous avons cru être obligez de faire deux choses très-diligemment, l'une d'en donner avis à mon dit Sieur le Duc d'Enguien, par differentes voyes, ayans été avertis que ces troupes se peuvent joindre sans qu'il en ait connoissance; l'autre de faire nouvelle instance à Messieurs les Ambassadeurs de Suede, pour faire rejoindre Koningsmarck, s'il est possible. (Mesures pour secourir l'armée Françoise en Allemagne.)

1645.

Il y a quelque aparence que les Ennemis peuvent avoir formé ce dessein, sur ce que voyans leurs affaires en mauvais état par tout ailleurs, & que la Paix de Dannemarck, qui est prête à être concluë, leur va jetter de nouvelles forces sur les bras.

Ils ne peuvent esperer autre ressource que s'ils prenoient quelque avantage sur l'armée du Roi en Allemagne, pour après tourner avec leurs forces contre celles de Monsieur Torstenson.

Cela nous oblige, voyant le peu de fondement qu'on peut faire sur la jonction de Koningsmarck, de vous représenter que, selon notre avis, il n'y a rien de si important, & de si necessaire que de maintenir l'armée d'Allemagne en état de ne pouvoir recevoir aucun échec, principalement en ce tems auquel on examine les propositions que nous avons données pour la Paix de l'Empire.

On nous a donné les mêmes avis qu'à vous de l'état de la Cour de Suede, que les Comtes de la Garde & Piache sont plus avant dans les bonnes graces de la Reine que le Chancelier Oxenstiern, & que celui-ci est plus en considération qu'en faveur; mais il y a aparence que son merite & ses services empêcheront que pendant sa vie on le voye déchoir, d'autant plus qu'il vient de faire le Traité de Dannemarck extremement avantageux pour la Suede qu'il sert. (Etat de la Cour de Suede.)

Le discours qui vous a été fait par l'Ambassadeur de Venise qui est à la Cour, montre bien comme nous & vous devons être en garde, lorsque lui & celui d'ici nous parlent. Leur but n'est que de découvrir jusques où nous pourrons aller, & quand Contarini ne trouve pas son compte du côté de deça, il cherche plus d'éclaircissement du côté de la Cour. Mais nous sommes ravis que votre prudence vous ait si bien fait connoître sa maniere d'agir, & prendre une si ferme résolution de vous en bien défendre. (Il faut se précautionner sur les discours des Venitiens.)

Nous vous pouvons assurer que le discours qui vous a été fait est entierement éloigné de ce qui nous a été dit par les Médiateurs. Nous n'avons garde de refuser d'entrer en Conference avec nos Parties, ni de dire que notre Pouvoir ne s'étend pas jusques là, puisque nous avons toûjours tenu le même langage par vos ordres, & que nous nous estimons en état de conclure la Paix dans huit jours.

Mais les dits Sieurs Médiateurs nous ayans pressez de déclarer nettement si nous ne pouvions rien relâcher de nos propositions, nous leur avons representé qu'elles étoient si justes & si legitimes que nous n'en pouvions rien retrancher. S'ils ont pris cette déclaration pour un refus d'entrer en Conference, vous pouvez être assurés qu'ils en auront souvent de semblables de nous, & qu'ils s'en doivent prendre à la mauvaise interpretation, qu'ils veulent donner à notre intention, qui est bien de traiter, mais non pas à leur mode ni à celle de nos Parties.

La fermeté que nous fimes paroître ce jour-là, & le peu de compte que nous fimes de l'aprehension qu'ils nous voulurent donner d'une rupture, les a obligé de changer de methode avec nous, & de ne trouver plus deraisonnable (La conduite des Médiateurs devient plus raisonnable.)

1645. nable notre résolution de ne rien relâcher.

Vous voyez, Monsieur, par ce véritable recit que nous vous avons déja informé de tout, & que ce que l'on vous a dit est une piece ajoûtée pour le dessein que vous avez si bien connu.

Les Turcs font une descente en Candie.

Nous avons ici apris la descente du Turc en Candie, & regrettons le mal que la Chrétienté en souffrira. Nous croyons que cela rendra les Médiateurs plus ardents à nous presser; mais la facilité devroit raisonnablement plûtôt venir de nos ennemis que de nous, puisque le peril les menace le plus, & qu'on ne sauroit rien desirer de nous de plus favorable que l'offre, que nous faisons, de conclure promptement la Paix en l'état où nous sommes.

Affaires de la Cour de Savoye.

Pour ce qui concerne Bellitia, nous lui avons fait entendre le peu de satisfaction que leurs Majestez ont de sa conduite; sur quoi s'étant voulu justifier, & ayant vû que nous ne demeurions pas entierement satisfaits, il avoit pris résolution, pour ôter tout soupçon, de se retirer, & même avoit pris congé de nous. Mais nous avons sû depuis que le lendemain de l'arrivée de l'Ordinaire, il a changé d'avis, ce que toutefois il ne nous a pas fait entendre. Nous ne manquerons pas de nous conduire, avec le Marquis de Saint Maurice, & avec lui, ainsi que leurs Majestez nous l'ordonnent, & de faire au premier jour le discours qui est contenu en votre Lettre.

Affaire des levées.

Vous trouverez ci-jointe la Capitulation faite avec le Sieur Beninghaussen, dont la conduite jusques à present nous a donné tout sujet d'esperer bien. Vous verrez par la dite Capitulation les conditions sous lesquelles nous avons conclu avec lui la levée de deux mil hommes de pied, & de trois cens chevaux. Vous ne douterez pas que nous n'y ayons ménagé de tout notre possible l'avantage & la bourse du Roi, & que nous n'ayons déplaisir de n'avoir pu encore mieux faire.

Lorsqu'en dernier lieu nous lui avons fait considerer le prix excessif des Soldats, il nous a protesté que depuis quatre ans on n'a point fait de levées d'Allemands, en ces quartiers, à si bon marché; en effet le Sieur de Beauregard nous écrit que le Comte de Nassau, qui traite avec lui, ne se veut pas contenter des mêmes conditions que le dit Beninghaussen. L'impossibilité qu'il y a de donner des lieux d'Assemblée, & l'extreme peine de faire conduire des soldats nouvellement levez au rendez-vous, causent cette grande cherté.

Leurs demandes à la Cour.

Voici les choses qu'il faut, s'il vous plaît, prendre soin de nous envoyer au plûtôt pour achever cette levée.

Ils demandent une Lettre de change.

Premierement une Lettre de change pour le payement de vingt mil risdalles, qui doivent être delivrées le quinzieme Septembre, & une autre pour quatorze mil qui doivent être payées un mois après, à quoi il importe de ne manquer pas.

Un Ordre au Gouverneur de Mayence.

Un Ordre au Gouverneur de Mayence pour recevoir les troupes à mesure qu'elles arriveront, & leur faire donner logement dans la Ville ou dans les Fauxbourgs. Nous lui envoyerons auparavant le Seing & le Cachet du dit Sieur Beninghaussen, afin qu'il ne puisse pas être surpris.

Une Commission pour lever de la Cavalerie.

Les Commissions pour la levée d'un Regiment de Cavalerie de cinq Compagnies, composé de trois cens Maîtres effectifs, les Officiers non compris, qui est à raison de soixante & dix Maîtres chaque Compagnie, tous les Officiers compris.

1645. Et de l'Infanterie.

Une seconde Commission de Colonel d'Infanterie & de Lieutenant Colonel, d'autant que les deux mil hommes de pied doivent être en deux Regimens, & qu'on ne nous a envoyé les Commissions que pour un Regiment seulement de deux mil hommes, ce que nous n'avons pû obtenir.

Il ne faut pas oublier d'envoyer un Commissaire à Mayence, avec de l'argent qui ait pouvoir d'enrôller les Soldats quand ils arriveront, & de pourvoir à leur Entretenement, comme il est porté par la Capitulation. S'il y avoit manquement à cet article, il seroit à craindre que cette levée, après avoir beaucoup coûté, ne se dissipât entierement. C'est où il importe de ne perdre point de tems. Monsieur de Beninghaussen nous fait esperer qu'il ne demeurera pas longtems sans avoir une partie de la levée prête.

Mesures prises pour faciliter les levées.

Nous avons été contraints, pour faciliter la dite levée, de promettre au dit Sieur Beninghaussen, un Pouvoir pour commander ces troupes sans reconnoître que le Général, & le Lieutenant Général de l'armée du Roi; nous en avons dressé un projet informe que nous vous envoyons. Il nous a declaré que sans cela il ne se resoudroit jamais à commander en qualité de simple Colonel, ayant été autrefois Général pour le service de l'Empereur. Nous lui avons aussi declaré qu'il ne pouvoit prétendre aucun commandement sur les autres troupes de l'armée de Sa Majesté, à quoi il ne pretend pas. Nous avons estimé qu'on ne lui refuseroit pas une qualité pour son commandement; ce qui ne peut apporter aucun embarras, puisqu'il ne s'en doit pas servir sur les autres troupes de l'armée où il sera. Sans cette condition nous ne l'aurions jamais pu engager, & nous n'avons pas cru lui devoir laisser prendre parti ailleurs, étant accredité parmi les gens de guerre, & capable dans une necessité de faire un plus grand nombre de levées; d'ailleurs il est Catholique, & peut être opposé aux Officiers de contraire Religion qui sont dans l'armée du Roi, qui n'ont pas toûjours l'humeur bien accommodante. Il persiste toûjours à demander que, s'il envoye dans l'armée du Roi plus grand nombre de Cavalerie que celui porté par sa Capitulation, on lui promette de la recevoir, & de lui en payer la levée: mais nous n'avons osé lui faire cette promesse, n'en ayans pas l'ordre de la Reine, quoique nous jugions l'offre fort avantageuse. Nous vous prions de nous mander si on lui en peut donner l'esperance; la crainte que nous avons qu'on aît besoin de troupes à la fin de la Campagne pour prendre des quartiers deça le Rhin, nous force de vous reiterer cette proposition.

L'Armée Bavaroise se renforce. Les Levées Hollandoises n'avancent point.

Nous aprenons de divers lieux que l'armée de Baviere se renforce chaque jour, & que celle du Roi diminuë; & d'ailleurs les avis de Hollande ne permettent pas de faire beaucoup de fondemens, sur les levées extraordinaires de Messieurs les Etats qui n'ont pas réussi comme on avoit esperé; nous croyons que le Sieur Brasset vous en aura donné avis. Nous sommes &c.

1645.



LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

A Munster, ce 12. Août 1645.

On aprehende un differend entre l'Electeur de Brandebourg, & le Duc de Neubourg. Leurs Réflexions là-dessus. Sur la suite des déliberations des Alliez. Sur les Affaires du Transylvain. Sur les levées pour l'armée d'Allemagne. Sur les Subsides à la Landgrave. Et pour la soûtenir dans l'Oostfrise. Points dont les Plenipotentiaires de France ont à traiter avec les Suedois. Touchant la satisfaction des deux Couronnes. Touchant la reserve à s'expliquer à l'avenir sur leurs prétentions. Touchant la Négociation de Dannemarck. Touchant l'Assemblée des Etats de l'Empire. Réflexions de part & d'autre sur ces points. Plainte des Suedois. Les François ménagent les Suedois. Satisfaction des François aux Suedois par raport aux Assemblées. Le Comte de Peñaranda témoigne une bonne disposition pour terminer les Affaires. Dispositions des Ministres Suedois pour traiter avec l'Espagne. Et du Plenipotentiaire de France. Les Suedois semblent pencher à la continuation de la Guerre. Intentions des Députez de l'Empire à Osnabrug touchant le lieu de leurs Assemblées. Leurs sentimens pour & contre. Les François n'y prennent aucun parti. Ils donnent raison de leur conduite. Monsieur Contarini propose une longue Trève. Monsieur d'Avaux ne l'écoute pas. Monsieur Contarini parle de la Paix. Réponse de Monsieur d'Avaux. Soupçons contre Monsieur Contarini. La plus grande difficulté est pour les affaires d'Allemagne. Les Espagnols craignent la Paix de l'Empereur & de la France à leur exclusion. Affaire des Pleinpouvoirs des Ministres d'Espagne. Réflexions des Espagnols sur ceux des François. Réflexions des Plenipotentiaires là-dessus. Conference des Médiateurs avec les François touchant une Trève. Touchant la separation du Traité de l'Empire d'avec celui de l'Espagne. 1645.

MONSIEUR,

NOus avons reçu votre Dépêche du 29. du mois passé, laquelle étant en partie employée à répondre à la nôtre du quinzieme du même mois, nous ne vous importunerons point d'une replique, d'autant moins que par celle que nous vous avons adressée le 22. nous avons amplement expliqué nos sentimens sur les points principaux de votre Dépêche.

Nous commencerons donc par le differend qui est prêt de naître entre l'Electeur de Brandebourg, & le Duc de Neubourg. Les Députez du premier nous ont apris qu'il a cette affaire-là fort à cœur, croyant y avoir été ci-devant trompé par les Ministres de son Pere. De juger néanmoins s'il en viendra aux extremitez, & en quel tems, c'est ce que nous n'avons encore pû penetrer. *On aprehende un differend entre l'Electeur de Brandebourg, & le Duc de Neubourg.*

Cela nous fait croire qu'il n'y a rien qui nous engage de faire si-tôt des offices envers l'un ni envers l'autre, & qu'aucontraire il sera avantageux de profiter de l'esperance, que chacun d'eux peut avoir, d'être assisté de la France en sa prétention. Ce qui peut avoir lieu principalement à l'égard des Ministres de Brandebourg, pour les conserver en la bonne disposition où nous les voyons pour les affaires publiques, & les porter à ce que nous voulons pour nos interêts particuliers. Si l'un d'eux nous faisoit presser ensorte que nous fussions obligez de parler, nous dirions qu'il nous en faut écrire à la Cour, & si on s'adresse premierement à vous, nous jugeons bien que votre prudence trouvera assez de moyens pour gagner tems de payer. *Leurs Réflexions là-dessus.*

Si la déliberation qui a été faite en la Conference de Lenguerick, eût été faite avec tous les Princes & Etats de l'Empire, aussi bien qu'entre les seuls Electeurs, les affaires seroient en meilleurs termes, & l'on seroit déja entré en matiere avec nous pour répondre aux propositions que nous avons données. Mais les Princes & les Villes n'y ayant pas été appellez, & se trouvans de different avis des Electeurs, il est né entre eux une grande contestation qui ne sera pas si aisée à terminer que nous desirerions. *Sur la suite des déliberations des Alliez.*

Vous

1645.

Vous verrez par la réponse des dits Princes & Etats, qui sera ci-jointe, quel est leur sentiment, & quel nous pouvons dire être celui des Ambassadeurs de Suede qui est tout conforme; sans quoi nous aurions pû appuyer ce qui va à tenir en cette Ville l'Assemblée des Députez, qui représentent le Corps de l'Empire, car pour ce qui est de la Députation de Francfort, nous sommes pleinement dans le sentiment des Suedois, des Princes, & des Villes de l'Empire, qu'elle ne doit pas subsister en forme de Députation, non pas même en attendant la resolution de l'Empereur.

Sur les affaires du Transylvain.

Nous ne dirons rien pour ce qui regarde Ragotzi, parce que nous avons envoyé à Monsieur de Croissi, son Courier avec toutes les Dépêches que vous nous avez adressées pour lui: mais voyans que vous présuposez que la Couronne de Suede tiendroit pour reçu ce que la France pourroit faire payer à ce Prince en la décharge des Suedois sur le subside, nous sommes obligez de vous tenir averti que ce n'est pas du tout leur intention, & que nous aprehendons bien qu'ils n'ayent la pensée de se décharger entierement de cette dépêche; néanmoins, pourvu qu'ils contentent d'ailleurs ce Prince, & qu'ils contribuent de leur part à le conserver dans la Confederation où il est entré, n'importe par quel moyen ils le feront.

Sur les levées pour l'armée d'Allemagne.

La Capitulation du Sieur Beninghaussen vous ayant été envoyée par le dernier Ordinaire, il ne nous reste qu'à vous suplier, comme nous faisons très-instamment, que les choses promises soient executées à point nommé, parce qu'il seroit à craindre que, s'il n'y a bientôt un Commissaire à Mayence, avec l'argent, pour recevoir les troupes à mesure qu'elles y arriveront, & qu'on ne nous envoye de quoi satisfaire à tems au second, & au troisieme payement qu'il lui faudra faire en ce lieu; il est à craindre qu'il n'arrive du desordre en cette levée, & que l'argent qu'on y a employé ne soit perdu.

Vous avez bien vû par nos Lettres précedentes que cette affaire n'a pas été inconnuë à Madame la Landgrave ni à ses Ministres, puisque ceux-ci l'ont menagée & que nous avons besoin de l'autorité de son Altesse pour l'achever.

Nous ne vous parlerons pas des conditions particulieres de la levée dont est chargé Monsieur de Beauregard, nous en remettans à lui; mais étans obligez de vous représenter, afin que vous n'y soyiez pas trompé, que vous ne trouverez personne de consideration en Allemagne, qui vous fasse de l'Infanterie sans faire en même tems de la Cavalerie, parce qu'au moindre échec l'Infanterie est reduite à rien, & l'Officier qui la commande demeure sans emploi, & quiconque l'entreprendra autrement le fera plûtôt pour gagner sur la levée, que pour bien servir.

Nous sommes marris que les conditions de la levée du Comte de Nassau, en arrêtent l'execution, vu ce que nous mande le Sieur de Beauregard de l'estime, & consideration du dit Sieur de Nassau.

Il nous a fait aussi savoir que d'autres bons Officiers se presentent pour faire des troupes, & nous craignons que n'étans pas reçus, ils prennent service avec les Ennemis, quoique leur inclination les porte de ce côté-ci.

Nous sommes encore obligez de vous dire qu'à seize Risdalles vous ne trouverez aucun Fantassin, & à soixante & dix fort peu de Cavaliers comme s'est obligé de faire Monsieur Beninghaussen; & si l'on ne s'élargit davantage dans les ordres que l'on envoye à Monsieur de Beauregard, vous ne pourrez faire état d'aucunes levées de ce côté-là.

1645.

Sur les Subsides à la Landgrave.

Quant à Madame la Landgrave, nous ne savons pas que les subsides extraordinaires lui ont été donnez cette année; mais ce seroit un extreme malheur, si en la même Campagne en laquelle elle a joint ses troupes à celles du Roi, & qu'elle a souffert dans ses Etats de grandes pertes, & dommages par la retraite de Monsieur de Turenne, elle ne recevoit pas les mêmes assistances & gratifications de Sa Majesté qu'elle a obtenu les années précedentes. Nous craindrions grandement que cela ne la refroidît bien fort, & ne lui ôtât l'affection, aussi bien que les moyens, de pouvoir agir comme elle a fait jusques à present. Le doute où vous êtes qu'elle puisse conserver ses quartiers d'Oostfrise, redouble nos soins & nos aprehensions pour elle, qui par la jonction de ses troupes aux nôtres perd l'occasion de s'assurer d'autres quartiers.

Et pour la soutenir dans l'Oostfrise.

C'est pourquoi, outre le subside extraordinaire que nous trouvons extrémement necessaire pour lui aider à remettre ses troupes lorsqu'elles se separeront de l'armée de Monsieur le Duc d'Enguien, où nous aprenons qu'elles deperissent fort, il sera besoin d'employer efficacement l'autorité du Roi pour la conserver dans l'Oostfrise, & la garentir des troubles qu'on prepare contre elle en cette Province-là. Celui de nous qui a été à Osnabrug a été chargé de quatre points.

Points dont les Plenipotentiaires de France ont à traiter avec les Suedois.

Premierement.

Touchant la satisfaction des deux Couronnes.

De résoudre, avec Messieurs les Ambassadeurs de Suede, ce qu'il faut demander pour la satisfaction des deux Couronnes, & en quel tems.

Secondement.

Touchant la reserve à s'expliquer à l'avenir sur leurs prétentions.

De leur communiquer l'instance qui nous a été réïterée par les Médiateurs, de nous expliquer sur cette satisfaction, comme aussi sur la reserve que nous avons inserée en la Préface de notre Proposition, & sur la sureté du Traité dont nous n'avons aussi fait mention qu'en termes generaux.

Troisiemement.

Touchant la Négociation de Dannemarck.

De leur parler confidemment de la Négociation de Dannemarck, & les presser de la conclure.

Quatriemement.

Touchant l'Assemblée des Etats de l'Empire.

De les consulter touchant la forme de l'Assemblée des Etats de l'Empire, & de les convier civilement à y apporter facilité de leur part.

Réflexions de part & d'autre sur ces points.

Sur le premier point ils ont répondu qu'il sera tems de parler de la satisfaction, quand on aura vû les réponses des Imperiaux à nos propositions.

Il leur fut dit que c'étoit bien notre intention, mais qu'après ce tems-là nous estimerions à propos de ne retarder pas davantage, que les affaires d'Allemagne étant terminées nous serions à charge à ceux-mêmes que nous aurions assistez, si nous en pretendions une grande recompense; que d'autres en notre place mettroient premierement leurs interêts à couvert, & ensuite apuyeroient ceux du public, mais qu'aumoins il nous importe que le tout se traite en même tems, & que l'on ne donne point loisir à l'Empereur de s'accommoder auparavant avec les Etats,

1645. Etats, comme déja il a travaillé, ayant resolu de leur accorder sans nous une amnistie génerale & non limitée.

Monsieur Oxenstiern, qui ne gouta pas ces raisons, dit que la principale satisfaction des Couronnes consiste au rétablissement de la Liberté Germanique, & en la restitution de tous les exilez; il n'acheva pas, mais certainement il vouloit ajoûter, en la paisible possession des biens d'Eglise par les Protestans, en la propagation de leur foi, & autres avantages qu'ils se promettent de ce Traité; car, dans une autre visite particuliere, Monsieur Salvius demanda si l'interêt de l'Etat n'étoit pas de ruiner en France la Religion prétenduë Reformée, & la faire pulluler en Allemagne; & ainsi en les expliquant l'un par l'autre, il est aisé de voir où ils vont; néanmoins en la même visite le dit Sieur Salvius aprouva notre sentiment, & tomba d'accord qu'après la premiere réponse à nos propositions, il sera bon de venir au détail de ce que les Couronnes peuvent pretendre.

Mais pour revenir au recit de la Conference, où ils étoient tous deux, ils témoignerent ne savoir pas eux-mêmes entierement à quoi la Suede se porteroit, & n'avoir pas reçu les derniers ordres sur ce sujet. Celui de nous qui traitoit avec eux reconnoissant qu'ils desiroient le faire parler le premier, il leur dit qu'il ne faloit pas faire un secret d'une chose qui est en la bouche de tout le monde, que le bruit public donnoit l'Alsace à la France, & la Pomeranie à la Suede.

Monsieur Salvius repartit aussitôt avec un visage gai que la voix du peuple est la voix de Dieu.

Monsieur Oxenstiern ajoûta, & pourquoi non aussi l'Archevêché de Brémen?

Il fut repondu, pour decouvrir davantage leur intention, que cet Archevêché seroit aussi bien entre les mains d'un Seigneur Suedois, que d'un Danois, quoi qu'il soit fils du Roi, mais que la Couronne de Suede ne pouvoit pas tenir ce benefice.

Les Ambassadeurs dirent que Monsieur le Chancelier Oxenstiern ne l'a pas voulu comprendre dans le Traité de Dannemarck, & que l'Archevêque de Bremen s'est plaint hautement du Roi son Pere, comme s'il l'avoit abandonné.

Plainte des Suedois.

Sur le deuxieme point, ils se plaignirent de ce qu'on négocie avec nous, & que depuis huit semaines qu'ils ont donné leurs propositions, on ne leur a pas dit un seul mot de la part des Imperiaux, ni demandé aucun éclaircissement. Il leur fut représenté que cela arrive faute d'avoir un Médiateur au Traité d'Osnabrug, que nous ne pouvions pas fermer la bouche à ceux qui sont établis à Munster, mais qu'ils n'avoient eu autre réponse sinon que nous en communiquerions à nos Alliez, comme en effet l'un de nous étoit venu exprès pour en demander leur avis; que cette plainte étoit juste à l'égard des Imperiaux auxquels l'on feroit savoir, une fois pour toutes, que c'est perdre leurs peines s'ils ne proposent les mêmes choses, & en même tems aux Plenipotentiaires de France & à ceux de Suede.

Cela les contenta, & ils ne celerent pas qu'ils trouvoient fort bien que nous eussions écouté les Médiateurs, principalement quand ils nous ont dit que les Plenipotentiaires de Suede, demandent en quoi consiste notre satisfaction, mais il leur fache qu'on ne leur en ait pas demandé autant, jugeans que cette question est avantageuse à ceux à qui on la fait, & présupose qu'il les faut satisfaire.

Nous n'avons pas manqué de faire la plainte & declaration ci-dessus à Monsieur Contarini, qui y a acquiescé sans contredit, n'ayant point mis en doute qu'il ne rende les Imperiaux capables de nos raisons, & qu'à l'avenir ils ne fassent agir auprès des Suedois comme auprès de nous. Au fond ils ne sont point d'avis de se départir de la faculté, que nous & eux avons reservée d'ajoûter à nos propositions, sinon lorsque nous signerons le Traité de Paix, & disent que jusques là il faut être en liberté; & quant à la sureté du même Traité, qu'ils ont assez fait connoître leur intention par la proposition qu'ils ont donnée. 1645.

On répondit que la sureté sera plus grande & aussi plus honnête à demander, si l'union se forme entre tous les Princes & Etats de l'Empire, pour la manutention de la Paix contre ceux qui en violeroient les conditions.

Ils répliquerent que c'est à l'Empereur à demander, si bon lui semble, que l'obligation soit reciproque, & que pour nous il suffit d'obliger ceux de notre parti à reprendre les armes en cas de contravention au dit Traité. Mais nous persistons dans notre sentiment, parce qu'il est conforme aux Instructions que nous avons euës, & parce que celui des Suedois tend toûjours à une Ligue particuliere avec les Protestans, laquelle ne seroit ni si convenable au Roi ni si utile pour l'effet qu'on se propose.

Sur le troisieme point l'on fut bientôt d'accord, puisqu'auparavant l'audience les Ambassadeurs de Suede eurent de nouvelles assurances que l'accommodement de leurs differends, avec le Dannemarck, étoit fort proche de sa conclusion.

Il leur fut dit seulement dans la consideration des grands avantages qu'ils y recevoient, que les voila bien éclaircis de l'intention de l'Entremetteur, & qu'ils ne doivent pas s'étonner si, pour s'acquiter du devoir de sa charge, il avoit quelquefois contesté leurs droits & leurs prétentions comme il a fait aussi de l'autre côté.

Les François menagent les Suedois.

Sur le dernier point, qui étoit le plus délicat à cause de l'interêt d'honneur que les Suedois y prennent, ils témoignerent beaucoup d'agrément de notre conduite, & de ce que Monsieur le Duc de Longueville avoit declaré sur cette affaire aux Députez de Brandebourg, que nous parlions par une même bouche les Suedois & nous, & que si, en proposant d'assembler tout l'Empire à Munster, l'on avoit esperé de jetter quelque semence de jalousie entre les Plenipotentiaires des deux Couronnes, il pourroit bien assurer que cet artifice ne réussiroit pas.

Le Secretaire de Brandebourg à qui Mon dit Seigneur le Duc avoit tenu ce discours, le raporta fidellement, & cela nous a été compté tant auprès des Suedois que des Députez des Princes & Villes, qui ont le même interêt pour la dignité de l'Assemblée d'Osnabrug.

Satisfaction des François aux Suedois par rapport aux Assemblées.

Il fut néanmoins remontré aux dits Sieurs Ambassadeurs de Suede, que nous avons été un peu plus faciles, ayans vû fort longtems que la plus grande partie des Etats seroit à Osnabrug sans nous y être opposez, & qu'aujourd'hui les Ennemis ont voulu essayer si le plus grand nombre étant à Munster, nos Alliez n'en seroient point mécontens, qu'il falloit voir par quel moyen on pourroit terminer cette difficulté qui arrête toute la Négociation de la Paix, & seroit capable enfin de faire un Schisme parmi les Etats de l'Empire; qu'en tout cas il faut éviter, s'il est possible, que l'Empereur n'en prenne sujet d'assembler une Diette en un lieu tiers, étant certain que son autorité y seroit plus respectée, & que

1645. que les deux Couronnes y auroient bien moins de part en ce que nous n'aurions presque plus de communication avec les Députez qui composeroient cette Diette.

Le Comte de Peñaranda témoigne une bonne disposition pour terminer les affaires.

Le lendemain comme l'on étoit sur le même propos, & qu'on exhortoit encore les dits Ambassadeurs à considerer aussi l'interêt commun, on leur fit savoir que le Comte de Peñaranda montre une grande disposition à sortir bientôt d'affaires, & que dans peu de tems nous serons pressez d'y entendre, si le Traité de l'Empire va tant en longueur.

Dispositions des Ministres Suedois pour traiter avec l'Espagne.

Monsieur Oxenstiern dit entre ses dents que cela se pourroit faire, & Monsieur Salvius repliqua qu'il vaudroit mieux conduire les deux Traitez & les conclure ensemble.

Et du Plenipotentiaire de France.

Celui de nous qui étoit present en tomba d'accord, mais aussitôt ils repeterent tous deux, en pliant toutesfois les épaules, que nous pouvions separer le Traité d'Espagne. On a pris cette occasion de le faire declarer à ces Messieurs, sur ce que la Cour nous a declaré ci-devant de le desirer, & qu'en effet l'on en peut retirer quelque fruit; mais par là il est facile de connoître, quoi qu'ils n'en ayent rien dit, que leur intention est de pouvoir aussi terminer avec nous la Guerre d'Allemagne quand ils y trouveront leur compte, sans se mettre en peine de celle qui nous pourroit demeurer sur les bras contre les Espagnols.

Les Suedois semblent pencher à la continuation de la Guerre.

Monsieur Oxenstiern nous donna part d'une Lettre qu'il avoit reçu de Monsieur le Chancelier de Suede, par laquelle il lui mande avoir vû les propositions données par les Plenipotentiaires des deux Couronnes, & qu'il y a bien des nœuds qui ne se pourront delier, si l'épée ne les tranche. On se servit de ce jugement & de cette autorité pour preparer les dits Ambassadeurs à moderer leurs prétentions quand il sera tems; car, outre ce qui en est dit ci-dessus, l'on a remarqué qu'ils portent leurs pensées bien haut en faveur de l'une & de l'autre Religion des Protestans.

Intentions des Députez de l'Empire à Osnabrug touchant le lieu de leurs Assemblées.

L'on apprit en ce voyage que les Députez des Etats, qui sont à Osnabrug, avoient resolu de mipartir le College des Electeurs, celui des Princes & celui des Villes, avec liberté à un chacun de demeurer où il voudroit, mais que les Députez des Villes avoient opiné à se separer par Colleges entiers, ce faisant, que ceux des Electeurs & des Villes fussent à Munster, & les Princes à Osnabrug. Leur raison étoit que, si on en use autrement, & s'il est permis aux Députez de resider en l'un des dits lieux à leur volonté, tous les Catholiques seroient à Munster, & les Protestans à Osnabrug, d'où il naîtroit plûtôt une division qu'une Paix dans l'Empire; qu'ils doivent être mêlez en l'une & l'autre Assemblée, si l'on ne veut élever autel contre autel, & donner sujet de mesintelligence entre les Couronnes mêmes.

Leurs sentimens pour & contre.

Sur cette difficulté la deliberation fut remise deux ou trois fois.

Le Sieur Schefer Député de Hesse soutenant l'avis des Princes en une visite qu'il fit à l'Ambassadeur de France, & se sentant combatu par raisons & par l'exemple des Villes qui avoient opiné bien sagement, il se couvrit de l'interêt des Ambassadeurs de Suede. On lui en representa les inconveniens & longueurs, dont il ne disconvenoit pas, mais son affection est toûjours de l'autre côté. Enfin on lui conseilla de se contenter que la Députation de Francfort fût cassée, tant pour toûjours que pour l'Interim, que les Etats de l'Empire eussent droit d'intervenir au Traité de Paix avec droit de suffrage, & qu'on y deliberât par Colleges, selon qu'il se pratique aux Diettes generales, que ce n'est pas peu d'avoir porté les choses à ce point-là, & que ne s'agissant plus que du lieu où les deliberations se feront, s'ils ne veulent que ce soit entierement à Munster, ils devroient laisser aux Electeurs à choisir quelle maniere leur semblera plus propre pour consulter en deux lieux. 1645.

Il approuva cet expedient, mais soit qu'il n'y ait pas insisté, soit que la pluralité des voix ait passé à l'autre avis, ils ont pris resolution de partager chaque College, & qui pis est, que chaque moitié ait l'autorité entiere.

Les François n'y prennent aucun parti.

Notre soin est de ne paroître guere, & de ne prendre pas de parti en ces contestations, mais bien d'y ménager le mieux qu'il sera possible les interêts publics & particuliers, & afin d'être bien informez de tems en tems des mouvemens des uns & des autres, nous envoyerons à Osnabrug Monsieur de Saint Romain avec charge de travailler à la réunion des esprits, & nous rendre compte de tout ce qui se passera en cette affaire.

Ils donnent raison de leur conduite.

Ce qui nous fait plus facilement relâcher des avantages, que nous aurions reçus si le Corps de l'Empire eût été établi à Munster, est que nous voyons que toutes les prétentions de ceux qui sont d'opinion contraire, ne vont pas à partager également les trois Colleges dans cette Ville & à Osnabrug. Mais la principale aprehension qui nous reste maintenant, est que l'Empereur ne se serve de cette division pour convoquer une Diette génerale dans un troisieme lieu, & par ce moyen éloigner de nous & de la Couronne de Suede les Députez de l'Empire.

Monsieur Contarini propose une longue Trêve.

L'autre jour Monsieur Contarini m'étant venu visiter, moi d'Avaux, tomba exprès en des propos communs des affaires, & apuya fort sur une longue Trêve. Il se mit à déduire les avantages que nous en recevrions, & comme en parlant il s'apperçût à mon geste qu'il ne me persuadoit pas, il dit en élevant sa voix, que jamais nous ne ferions la Paix en y comprenant la Catalogne & le Portugal, & que pour la Trêve cela se pourroit esperer, que ce n'étoit pas peu de chose que la faveur & les amis, & particulierement un Roi nouvellement établi, pussent s'affermir par une paisible possession de dix ou douze ans. A ce mot, je lui demandai en riant s'il appelloit cela une longue Trêve? S'il la faut plus longue, dit-il, ce sera à vous autres de déclarer quand elle vous sera proposée que douze ans ne suffisent pas. Non pas vingt cinq, Monsieur; & hier entre nous il fut dit d'un commun avis, sur ce que vous autres Messieurs les Médiateurs vous en êtes déja laissez entendre, que la Trêve ne nous est aucunement utile en l'état present des affaires, & que nous en rejetterions même une d'aussi longue durée que celle d'entre la Suede & la Pologne. Ce discours ne plût pas à Monsieur Contarini, & il me parût que toutes les esperances étoient à une Trêve; ce qui nous fait assez juger que l'intention des Espagnols ne va que là.

Monsieur d'Avaux ne l'écoute pas.

Monsieur Contarini parle de la Paix.

Il parla ensuite de la Paix, mais avec peu d'ouverture, sinon ce qui est porté ci-dessus; sur quoi je lui témoignai fermement qu'à moins de faire raison à la France pour ce qui lui appartient, elle a résolu de garder tout ce qu'elle a conquis par une si juste guerre. Je voi bien, dit-il, qu'il en faudra sortir par un Mariage, protestant néanmoins qu'il n'en avoit rien entendu de la part des Espagnols, mais que n'ayant d'autre pensée que de terminer la guerre, il estimoit que le meilleur moyen seroit que le Roi épousât l'Infante, & reçût en dot la Comté de

Réponse de Monsieur d'Avaux.

1645. de Flandre, moyennant quoi on rendroit la Catalogne & quelques autres Places. Il ne s'expliqua pas bien là-dessus, m'ayant trouvé fort froid sur cette proposition comme sur les deux autres.

Soupçons contre Monsieur Contarini.

Je lui répondis seulement que je n'étois pas bastant pour lui répondre, & lors il me dit que ce n'étoit qu'une sienne pensée dont il s'étoit voulu ouvrir confidemment avec moi: & cependant il nous semble que c'est quelque chose de plus, & qu'un Médiateur ne s'avance pas tant sans en avoir un tacite consentement, ou du moins quelques lumieres des interessez.

La Conclusion de son entretien fut que nous étions trop difficiles, que Monsieur le Duc de Longueville ne s'étoit rendu à aucune chose de ce qui lui avoit été proposé, ni ne s'étoit ouvert de rien, que Monsieur de Servien & moi en usions de la même sorte, & qu'il vaudroit autant renvoyer les Médiateurs chez eux. *Pace nò, se non col la retentione de tutto l'occupato; Tregua nò: Parentado nò.* C'est-à-dire, Point de Paix à moins qu'on ne retienne toutes les conquêtes; point de Trêve, & point de Mariage. C'est ainsi qu'il exageroit la difficulté de pouvoir traiter avec nous; mais je lui repliquai que nous n'excluons que la Trêve, que nous sommes prêts de faire la Paix aux mêmes conditions que les Espagnols l'ont faite plusieurs fois avec nous, & que pour le Mariage je ne savois pas l'intention du Roi & de la Reine sa Mere.

La plus grande difficulté est pour les affaires d'Allemagne.

Enfin il s'appaisa un peu, & dit avec sentiment que le plus grand obstacle vient des affaires d'Allemagne, dont la discussion consomme tant de tems, & que si nous voulions traiter avec l'Espagne en particulier, sans nous attacher si fort à vouloir traiter en même tems avec l'Empereur, il feroit l'accommodement dans deux mois à la satisfaction de la France.

Les Espagnols craignent la Paix de l'Empereur & de la France à leur exclusion.

Après avoir examiné entre nous tout ce que dessus, & conferé ce qui a été dit separement à chacun de nous, nous estimons que les Espagnols ne craignent rien tant, ainsi qu'il nous a été mandé, que de nous voir faire la Paix avec l'Empereur sans eux, & qu'ils n'oublient rien pour l'engager tous les jours de plus en plus à ne la point faire, mais qu'ils auroient bien dessein de le prévenir, & de conclure avec nous pendant que nous serons encore en guerre avec l'Empereur.

Affaire des Pleinpouvoirs des Ministres d'Espagne.

Après avoir longtems pressé les Médiateurs d'obliger le Comte de Peñaranda à représenter son Pouvoir avec offre de faire voir en même tems celui de moi Duc de Longueville, il s'est voulu servir d'abord de la même ruse que ses Collegues avoient ci-devant pratiquée, en représentant un Pouvoir pour lui très-deffectueux; lorsque nous l'avons rejetté, & que Messieurs les Médiateurs ont été contraints d'aprouver les raisons que nous avons eües de ne l'accepter pas; il nous en a fait donner un second qui n'étoit pas beaucoup en meilleure forme. Quand on lui a fait voir qu'une des principales clauses, & des plus essentielles de la minute ci-devant concertée, & deposée entre les mains des Médiateurs manquoit en celui-ci, il est demeuré fort confus, & a reçu favorablement la déclaration que nous avons faite que, pour ne retarder pas la Négociation de la Paix, nous ne lairrions pas de traiter avec lui en attendant qu'il eût fait venir un autre Pouvoir.

Réflexions des Espagnols sur ceux des François.

Il a pris deux mois de terme pour y satisfaire, & pour n'avoir pas la honte de réformer seul le sien, il a voulu chicaner sur quelques paroles qui se sont trouvées ajoûtées au mien, quoi qu'elles servent, comme il a été reconnu par les Médiateurs, à étendre plûtôt le Pouvoir, qu'à le restraindre, & que d'ailleurs celui qui avoit été déja presenté par nous d'Avaux & Servien eût été accepté par nos Parties, & que moi Duc de Longueville y étant nommé, il n'y eût pas lieu de prendre garde de si près à un Pouvoir surabondant qui m'avoit été donné, & qu'à la rigueur je n'eusse pas été obligé de représenter, le premier étant suffisant, & le deuxieme étant entierement conforme à l'autre dans toutes les clauses essentielles. 1645.

Néanmoins, pour contenter les Espagnols, & leur ôter tout prétexte de retardement, nous avons bien voulu promettre d'en faire venir un autre dans les mêmes delais qu'eux. Vous jugerez bien que nous eussions eu beaucoup de moyen pour nous en exempter, puisque les seuls termes qui se sont trouvez de plus dans mon Pouvoir que dans le précedent & dans la minute, n'ont été que de pouvoir traiter conjointement ou separement. Outre la facilité que nous avons voulu aporter à la Négociation en nous relâchant sur ce sujet, deux raisons nous ont obligé de ne resister pas à leurs instances; l'une, que les termes ci-dessus exprimez ne se trouvent pas dans la minute ci-devant concertée; l'autre, que c'est une faculté ou un ordre qui dépend plûtôt de l'Instruction que du Pouvoir, & qui pour n'être pas inserée dans le Pouvoir ne nous ôte pas la liberté d'en user en traitant comme nous jugerons à propos.

La clause qui manquoit à celui du Comte de Peñaranda est bien d'une autre importance, puis qu'elle contient la promesse que fait le Roi Catholique d'accomplir tout ce qui sera par lui fait, laquelle ayant été omise, quoi qu'elle fût inserée dans la Minute, donnoit un juste sujet de défiance; & afin que vous en puissiez faire le même jugement que nous, voici les paroles qui étoient omises: *y me obligo a estar y passar par ello como cosa hecha en mi Real nombre y por mi voluntad y autoridad Real, y lo cumplire punctualmente sin falta alguna.* C'est-à-dire, „ Je m'oblige à tenir & aprouver tout ce qui y „ sera fait, comme s'il étoit fait en mon nom „ Royal, & par ma propre volonté & auto„ rité Royale, & je l'executerai ponctuellement „ & sans aucune faute.

Réflexions des Plenipotentiaires là dessus.

Bien que ce Pouvoir doive être reformé, nous ne laissons pas pourtant de vous en envoyer une copie, parcequ'il doit servir jusques à ce que l'autre vienne. Il vous fera voir que le jugement, qu'on avoit ci-devant fait des Plenipotentiaires envoyez auparavant Peñaranda, n'étoit pas mal fondé, puisque l'intention du Roi Catholique a toûjours été que sans lui, ou sans le Duc de Medina de las Torres, les autres ne pussent rien faire: en quoi vous remarquerez l'artifice des Espagnols qui n'ont voulu donner que des Pouvoirs deffectueux à ceux qui seuls ont eu l'autorité de traiter, & qu'ils n'ont pas fait de scrupule d'étendre les Pouvoirs de ceux qui en effet n'ont eu aucune autorité, & que vous reconnoissez encore mieux par la comparaison de celui de Peñaranda avec ceux des autres, & mêmes avec celui de l'Ambassadeur l'Archevêque de Cambrai qui est venu en même tems que lui. Vous trouverez aussi jointe à cette Lettre la copie de la promesse de Peñaranda, & moi Duc de Longueville en ai donné une semblable; ensuite de laquelle nous nous promettons qu'il vous plaira nous envoyér au premier jour un Pouvoir où la clause, barrée dans la copie que nous vous envoyons, soit retranchée seulement, & que tout le reste soit conforme de mot à mot. La contestation qui est

1645.

Conference des Médiateurs avec les François touchant une Trêve.

est arrivée pour ces Pouvoirs a donné lieu à Messieurs les Médiateurs de nous voir diverses fois. En la derniere Conference que nous avons euë avec eux, ils se sont expliquez ouvertement sur le discours que Contarini avoit fait à moi Servien seulement en passant.

Ils nous ont déclaré formellement cette fois de la part des Ambassadeurs d'Espagne, que les dits Ambassadeurs sont prêts de traiter avec nous ou de Paix ou de Trêve ou de suspension d'armes, & que c'est à nous à choisir ce que nous voudrons faire, prétendans néanmoins que les Conditions de chacun de ces Traitez doivent être differentes. Monsieur Contarini a repeté diverses fois ces mots, même d'une longue Trêve, comme croyant en quelque façon donner dans nos sentimens. Il a ajoûté en même tems que les Espagnols étoient en aprehension des longueurs de l'Empire, eux ne voulans rien conclure sans l'Empereur, & que les longs delais que Messieurs les Etats aportoient pour faire partir leurs Députez pour se rendre ici, ne leur donnoient pas moins de peine à cause de la déclaration que nous avions faite plusieurs fois de ne pouvoir, & de ne vouloir pas traiter sans eux.

Nous avons répondu sur la premiere proposition que ce ne seroit pas travailler utilement pour le repos de la Chrétienté si nous pensions à aucun autre Traité qu'à celui de la Paix, pour lequel nous sommes employez.

Outre les diverses raisons que nous avons alleguées, pour faire voir que nos interêts particuliers nous y portent, nous avons ajoûté celle-ci que nous avons estimé capable de toucher les Médiateurs, c'est que tous les autres Traitez ne finissans pas deffinitivement, les differens qui sont entre les Princes ne leur laisseroient pas la liberté, de prendre si avantageusement les résolutions qui seroient necessaires pour le bien public, en cas que le Turc continuë de vouloir attaquer la Chrétienté.

Touchant la separation du Traité de l'Empire d'avec celui de l'Espagne.

Que sur le deuxieme point l'intention de leurs Majestez n'étoit pas de separer le Traité de l'Empire d'avec celui d'Espagne, & qu'aucontraire elles avoient toûjours eu resolution de faire une Paix universelle, si ce n'étoit que l'injustice des uns & des autres nous forçât de prendre de nouveaux conseils; & que pour le troisieme point qui regarde directement Messieurs les Etats, nous avions apris que leurs Deputez étoient sur le point de partir, & qu'à la verité nous étions obligez de ne conclure aucune chose sans qu'ils y fussent appellez, & pour cette consideration que nous ne donnerions pas seulement parole de rien traiter ni négocier en leur absence, mais qu'étans toûjours en liberté d'écouter ce qui nous sera proposé, le meilleur & le plus assuré moyen de les hâter de travailler au Traité, seroit de nous faire quelque ouverture raisonnable, laquelle leur étant communiquée de notre part feroit sans doute finir leur résolution. Nous sommes de toute notre affection &c.

1645.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, ce 16. Août 1645.

Soins des Espagnols pour l'ouverture du Traité. Ils proposent le Mariage de leur Infante avec Louïs XIV. La France & la Suede s'intéressent mutuellement à leur satisfaction reciproque. Ménagemens qu'on doit prendre pour le Traité. Plaisante réflexion sur la Religion. Touchant la Conclusion du Traité entre les deux Couronnes du Nord. Apprehension d'une Guerre entre Brandebourg & Neubourg. Politique de la France. Touchant le Transylvain. Touchant les levées. Réflexions sur la Négociation.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

Soins des Espagnols pour l'ouverture du Traité.

VOtre Dépêche du douzieme de ce mois, qui me fût rendue le vingt-troisieme, a fait voir que les Espagnols recherchent les Médiateurs d'ouvrir le Traité, & que Peñeranda a les ordres, sinon les derniers, au moins ceux qui sont necessaires pour avancer l'ouvrage, & qu'il se tient assuré que ce qu'il propose sera agréé par le Roi Catholique.

Ce sentiment ayant été donné & reçu avant que j'en aye fait la lecture, vous jugez bien que j'eus une entiere audience, & que chaque mot a été consideré & examiné avec un soin extraordinaire. La consequence des matieres, l'absence de Monsieur le Prince sont les veritables causes qui empêchent, que presentement vous ne soyez éclaircis sur le point le plus délicat, savoir, si l'on doit entendre à la Trêve sous les conditions proposées, ou entendre à la Paix sous celles qui sont aussi avancées. On prend la semaine à se resoudre & à écrire sur l'une de ces propositions, qui est celle du Mariage, & qui vraisemblablement est celle qui ayant lieu pourra donner & assurer la Paix. J'aurois souhaité que Contarini se fût un peu plus expliqué qu'il n'a fait, & en l'offre & en la demande, d'autant que sous le nom collectif de Flandres, souvent les dix-sept Provinces y sont entendues, je dis au moins ce qui est demeuré en la sujettion des Espagnols; souvent aussi il n'exprime que le seul Comté, duquel la grandeur en a fait préferer le nom à plusieurs Duchez, qui

Ils proposent le Mariage de leur Infante avec Louïs XIV.

1645.

qui sont du nombre des dix-sept Provinces. Et en la demande qui contient la restitution de la Catalogne, & la démolition de quelques Places, j'aurois encore souhaité d'être éclairci quelles elles sont, & si le Comté de Roussillon, qui est une annexe de la Catalogne, n'est point aussi compris sous le nom sous lequel les Comtez de Barcelonne & de Roussillon & de Sardaigne sont pour l'ordinaire designés. Ce que j'écris est ma seule pensée qui ne vous engage à rien & qui ne servira qu'à reveiller votre memoire, afin de nous informer de ce qui peut être des intentions des Espagnols lorsque tout de bon cette matiere sera agitée. Il se peut dire, à la gloire de la France, de ceux qui ont part aux affaires, & à la vôtre particuliere que les Espagnols ont changé leur maniere d'agir, que l'on remarque en eux la presse & l'impatience attribuée aux François, & à ceux-ci le flegme dont les autres faisoient tant de vanité; & vous voyez aussi combien étoit bon le conseil de leur donner jalousie que l'on seroit pour s'accommoder avec l'Empereur, sans se soucier de conclure avec eux, puisque c'est ce qui les a pressés de parler & de se découvrir.

La France & la Suede s'intéressent mutuellement à leur satisfaction reciproque.

Ce qui est à faire avec les Imperiaux sera aussi un des points de la subsequente Dépêche. A l'avance je puis vous dire que celui de vous qui a été à Osnabrug en est venu si chargé, & s'est si bien acquitté de ce qu'il y avoit à faire qu'on sait ce que prétendent les Suedois, & qu'ils jugent qu'il est très-juste de donner à la France une satisfaction égale à ce qu'ils prétendent. L'Alsace, pour n'être baignée de la Mer, ne laisse pas d'avoir son prix, comme la Pomeranie, & le Fleuve qui la traverse, & Brisac qui la commande portent avec soi de merveilleuses suites. Et comme sans doute sous la Pomeranie ils entendent aussi les Isles qui en dépendent, aussi entendent-ils que ce qui joint ce Païs à la France nous demeure. Si la voix publique est une marque du décret de la Providence, déja, selon le dire des Suedois, ceci demeure établi, & n'étant point fait de mention de l'Archevêché de Bremen ils demeurent exclus de leur prétention. Ce qui est de fâcheux aux Suedois, c'est qu'ils font toûjours une affaire de Religion de ce qui en est une pure d'Etat. Le maintien de la Liberté Germanique, le rappel des bannis & exilez sont des conditions justes; mais de faire passer en la main des Protestans & des prétendus Reformez les biens Ecclesiastiques, c'est vouloir établir ces Religions & anéantir la Catholique, autoriser par une Loi nouvelle la mauvaise interpretation donnée à celle de l'Interim, qui a toûjours été condamnée. C'est pourtant quelque chose que le Baron Oxenstiern se soit condamné & qu'il n'ait osé déclarer ouvertement ce qu'il a fait sentir sur ce sujet, lequel devoit avoir plus de condescendance pour vous, qui avec justice pouvez prétendre que l'Assemblée des Princes se forme à Munster, ne l'ayant pas blâmée ni contredite quand on la designoit à Osnabrug, & sans doute vous lui aurez bien fait connoître & à son Collegue, qu'il vaudroit bien mieux qu'elle fût à Munster qu'en un lieu où les Ministres des Commissaires Alliez ne pouvant s'y trouver, sera un moien aisé aux Imperiaux de corrompre & intimider quelques-uns des Députez, & emporter des resolutions qu'on aura puis après grande peine à surmonter ou à faire changer.

Ménagemens qu'on doit prendre pour le Traité.

Autant qu'il est juste que les Suedois s'accommodent à consentir qu'au plutôt & à l'extremité au terme qu'ils ont designé que vous fassiez savoir ce que vous prétendez de l'Empire pour les frais de la Guerre; autant aussi l'est-il qu'ils soient contentez sur le point qu'ils ont insisté, qu'à mesure qu'on vous propose, on leur fasse des ouvertures : & sans doute Monsieur Contarini, qui approuve leur sentiment, aura disposé les Imperiaux de s'y conformer, & ce seroit manquer à ce qui a été si solemnellement promis d'avancer les Traitez, de commun concert, si l'on s'accommodoit de resoudre quelques points, pendant qu'on ne diroit rien aux autres. Le Secretaire de Brandebourg faisant un acte de justice a fait un fort bon office, & la parole dont vous, Monseigneur, avez usé, que la bouche des Plenipotentiaires de la France & de Suede n'est qu'une, est digne de votre singuliere prudence, & celle des Ministres de Sa Majesté est trop confirmée pour être surprise en la proposition, de faire tenir les Assemblées des Corps de l'Empire à Munster, si c'est à intention de donner du dégoût aux Suedois, avec lesquels cette conduite franche se doit continuer pour tirer d'eux qu'ils demeurent fermement attachez à ce qu'ils ont promis d'y correspondre. Je demanderois volontiers à Monsieur Salvius, ce qu'il entend quand il dit que l'interêt de la France est d'y ruiner les Huguenots, & de les faire pulluler en Allemagne, & si c'est un essai de son Esprit qu'il fait, ou une tentative pour découvrir nos sentimens sur ce qui regarde les Religionnaires, puisque lui comme Protestant les a en autant d'horreur que nous, ou bien si ayant conversé avec eux & avec les Anabaptistes, les considerant comme éloignés de l'Eglise Romaine, leur souhaite à tous prosperité. Je ne doute point que Sa Majesté ne desirât que tous ceux de cette Profession fussent rentrez dans l'Eglise Romaine, & qu'elle n'y apporte tout ce qui sera de son soin, sans néanmoins user d'autres armes que de son exemple, & de sa pieté & faisant observer les Edits de pacification sans souffrir qu'ils soient entamez, & n'y donnant d'interpretation que celles des subsequentes Déclarations & Arrêts du Conseil d'Etat, & que l'usage a autorisez. Il fut aisé à Messieurs les Suedois, de vous satisfaire sur la demande que vous leur faisiez de leur interposition pour avancer la conclusion du Traité, d'entre leur Couronne & celle de Dannemarck. Ils ont gagné des Provinces, avancé leur commerce & ruiné celui de leurs voisins sans en excepter celui des Hollandois, qui ont pris tant d'interêt à la ruine du Roi de Dannemarck.

Plaisante réflexion sur la Religion.

Touchant la conclusion du Traité entre les deux Couronnes du Nord.

Les Lettres de Monsieur de la Thuillerie du vingt-troisieme du passé, qui me furent rendues à pareil jour du courant, m'apprennent que toutes choses étoient ajustées hors ce qui concernoit l'Archevêque de Bremen, que le Chancelier a passion de ruiner, pourcequ'il a pris part aux interêts de son Pere. Mais il esperoit que les deux jours expirez que le dit Chancelier, & les autres Commissaires avoient pris pour donner leur finale intention, il trouveroit des temperamens dont les uns & les autres auroient à se contenter, & il est probable qu'il ne se mécompte pas après les témoignages qu'il vient de donner de sa suffisance, & de son adresse à applanir, & à surmonter les difficultés qui se trouvoient en ce Traité, qui se rendroient d'autant plus difficiles que la haine qui est entre les Nations servoit à les émouvoir. Il est à craindre que les Princes qui ont à partager la succession de Juliers & de Cleves, nourrissent en leur Cour une si grande aversion de l'un & de l'autre, qu'ils aiment mieux vuider par l'épée leurs differents que de les soumettre à leurs amis, & l'un & l'autre d'entr'eux ayant sa

Apprehension d'une Guerre entre Brandebourg & Neubourg.

1645.

1645.

Politique de la France.

sa consideration il n'y a point de parti à prendre que de n'en point prendre; & un chacun d'eux jugeant notre appui necessaire, pour le meriter seroit soigneux de nous plaire. L'un d'entr'eux est Catholique & l'autre prend le chemin de s'accrediter & peut aider au contrepoids absolument necessaire à la Maison d'Autriche. Il m'avoit échappé de vous dire comme l'on a fait réflexion sur le desir des Suedois, de faire union avec les Protestans & en exclure les Catholiques. Quand ils veulent que ceux-là, & les Protestans mêmes qui ont suivi les mouvemens de l'Empereur, n'interviennent à garantir le Traité qu'à sa priere, ils ne s'apperçoivent pas que l'Empire demeure divisé, & que nous le desirons uni pour maintenir leurs libertez. Car de l'union des Princes dépend leur repos, & est la vraie borne qui peut être opposée à la puissance de l'Empereur. Tant qu'il aura un Parti, il lui sera aisé de ruiner l'autre, & l'exemple des derniers Traitez éclaircit que son nom appuié de quelque puissance se rend toûjours formidable à ceux qui ne le veulent reconnoître. On pourroit ajoûter que cela se fait connoître aux Dietes, & que pour le priver de l'avantage qu'il retiroit de celle de Francfort, combien de combats avez-vous donné & quelle addresse a-t-il fallu emploier pour la separer? Presentement il faut travailler à lui lever le prétexte d'en former une, c'est bien votre intention & qui est approuvée de Sa Majesté, ainsi que vous aurez pu remarquer par ce qui est écrit ci-dessus. Il est à craindre, & c'est votre sentiment, que les Suedois ne seront pas si soigneux de satisfaire ponctuellement, à ce qu'ils ont promis au Prince de Transylvanie, qu'ils ne voudront pas que nous payions à leur acquit, en deduisant la somme avancée sur le subside qu'ils reçoivent de nous, nous n'avons pas droit de leur imposer. C'est une verité constante & qui leur importe bien plus qu'à la France, que, si le dit Prince continue à faire la diversion qu'il fait, occupant les armes de l'Empereur, c'est un avantage à la cause commune, duquel la France se ressent entant qu'elle fait part du bon Parti, mais les Suedois qui recueillent celui-là en ressentent un bien plus puissant par le moien qu'il leur acquiert d'étendre leurs conquêtes. Si l'Empereur étoit en Paix, que la Hongrie lui obéît, il en tireroit des forces & ne seroit pas obligé d'y en tenir; les unes & les autres seroient opposées aux Suedois qui ravagent le Païs hereditaire. D'où il faut conclure qu'il leur importe beaucoup de donner satisfaction à ce Prince avec lequel nous avons fait Alliance, & que nous avons assisté de notables sommes d'argent pour ne dédire pas les Suedois, & vous leur en ferez remarquer l'utilité, afin qu'eux aussi de leur côté pourvoient à ce qu'ils lui ont promis, sans quoi notre argent seroit mal emploié.

Touchant la Transylvanie.

Touchant les levées.

Quant à ce que vous mandez qu'on satisfasse à point nommé à ce que vous avez promis à Beninghaussen; je puis vous dire qu'il ne reste plus rien à faire, que les ordres sont donnez; & pour l'argent, l'envoi du Commissaire & la reception des Soldats lorsqu'ils se rendront à Mayence. Je n'avois qu'à signer deux ordres & Monsieur le Tellier les autres, qui y apporte beaucoup de diligence. Pour la levée que vouloit faire un Comte de Nassau, nous ne l'avons pu accepter. Ce n'est pas que nous ne jugeassions bien qu'il seroit utile de doubler nos armées de Cavalerie comme d'Infanterie, mais il n'est pas possible que l'Etat apauvri & surchargé de tant de dépenses puisse fournir à cela. On n'a pas laissé, ainsi que je vous ai mandé, de faire un effort pour païer à Madame la Landgrave quarante mille Risdalles, qui en a touché moiennant ce cent mille d'extraordinaire pendant cette année, & si on ne lui a pas levé l'esperance de faire encore pour elle. Déja j'ai écrit à Monsieur d'Estrades & à Brasset de se laisser entendre, l'un au Prince d'Orange & l'autre à Messieurs les Etats, combien la France est obligée à tous les témoignages de respect, de déference & d'amitié qu'elle reçoit de cette Princesse, afin de leur insinuer de longue main qu'elle ne pouvoit abandonner ses interêts, & combien son Païs avoit souffert pour assister Monsieur de Turenne, & que se privant du moien de prendre des quartiers laissant ses troupes jointes aux nôtres nous entrions en obligation de lui en moienner, sans néanmoins mettre en question ceux de l'Oostfrise, soit pour n'attirer pas un refus, que pour ne parler pas hors de saison d'une chose qu'on doit tenir pour assurée. De fait si à sa seule consideration Messieurs les Etats ont accordé un interim d'un an, il y a lieu de croire qu'ils le continueront pour un autre aux instances de Sa Majesté.

1645.

Réflexions sur la Négociation.

En la Dépêche que je vous fais esperer j'y comprendrai tout ce que j'aurai oublié en celle-ci, & si je puis j'y joindrai l'envoi du Pouvoir tout tel que vous l'avez demandé. C'est subtiliser sans raison & établir une chose nouvelle que de forcer les Princes, à faire achever les Traitez par le nombre de ceux qui y sont déclarez y devoir intervenir. Le mot de *conjointement* ou *separement* n'est de nul poids. La maladie de votre Altesse ou de l'un de Messieurs vos Collegues ne doit pas interrompre le cours du Traité, mais pour faciliter toutes choses l'on s'y est volontiers accommodé. Je joins à cette Dépêche la copie de la Lettre que l'Electeur de Trêves a écrite à Sa Majesté, & la réponse qui y est faite afin que si vous jugez la lui devoir envoyer, vous le fassiez, & que je vous puisse être un prétexte pour le disposer à venir en personne à Munster, si vous jugez que sa presence soit necessaire, & qu'elle puisse contribuer à avancer le service de Sa Majesté. Il demande la jouïssance de son bien, la restitution de ses Places à l'exception de Philisbourg, & il voit bien qu'il faut ajuster cela même avec les Imperiaux qui lui detiennent Trêves & Hermenstein, & que cela doit faire partie du Traité. Pour le surplus, ce qu'il demande paroit accompagné de beaucoup de justice, & Sa Majesté est si remplie de cette vertu qu'elle auroit peine à le lui dénier, quand même il auroit fait ou dit quelque chose qui contrevînt à ses premiers engagemens, donnant à sa longue souffrance & au desir de sa liberté divers manquemens qu'il pourroit avoir fait, pourvu qu'il soit en effet le même qu'il a été pendant les années de sa prosperité, & celles de son injuste détention. C'est à vous, Monseigneur, & à nous Messieurs, à prendre les precautions qu'il convient & à si bien assurer Philisbourg, en cas que vous passiez quelque écrit avec lui, qu'il ne puisse servir de prétexte pour le demander, & que les termes ne soient pas aussi si clairs pour le retenir qu'il puisse croire que nous y pensions. Je suis &c.

1645.

LETTRE

DE LA REINE,

à Monsieur

L'ARCHEVEQUE, DE TREVES.

A Paris, le 16. Août 1645.

On ordonne aux Plenipotentiaires de France de veiller pour ses interêts.

MON COUSIN, &c.

On ordonne aux Plenipotentiaires de France de veiller pour ses interêts.

VOtre Lettre du vingt-unieme du passé m'ayant appris quelle gratitude vous conservez envers moi des offices que j'ai passez pour votre liberté, &c. pour les choses que j'ai entreprises afin de vous l'acquerir, m'a été d'autant plus agreable, qu'ayant toûjours beaucoup estimé votre vertu j'aurois eu grande peine qu'elle se fût diminuée, au moment que vous avez recouvert ce qui nous avoit été ôté avec injustice, & votre singuliere prudence nous faisant remarquer que c'est de l'ouvrage de Munster, que vous devez attendre l'entiere restitution de vos Etats. Je mande à mes Plenipotentiaires mon Cousin, le Duc de Longueville & les Sieurs Comtes d'Avaux & de Servien, de s'emploier pour vos interêts & avancer votre contentement. Pour ce qui est de soulager les Dioceses de Trêves & de Spire, desquels les Eglises vous sont commises, c'est bien mon intention, & de les affranchir, si faire se peut, de ce qu'elles souffrent pour la necessité de la Guerre. Je contribuerai beaucoup, & tout autant que le bien du service public le peut comporter, à vous faire reconnoître, & comme Prince Souverain Temporel & Spirituel dans les lieux que j'occupe, & faire connoître à ceux qui commandent, & dans les Places, que le plus agreable service qu'ils puissent me rendre c'est de ménager le Païs, & que vous joüissiez des Revenus & Châteaux, & Lieux qui vous appartiennent en toute liberté. Quand je pourrai faire davantage je n'attendrai pas que j'en sois recherchée, sans désirer de vous autre chose que la continuation de votre sincere affection & dependance vers cette Couronne, & comme l'amitié du feu Roi Monseigneur, envers vous, a été sans exemple, que vous donnerez la votre au Roi Monseigneur, mon fils, duquel vous recevrez la protection que son pere vous avoit promise, & comme je ne doute point que votre intention ne soit toûjours de perseverer en vos premiers engagemens, & d'en rendre des témoignages publics, aussi je vous puis promettre que la France ne se départira jamais de ceux auxquels elle est entrée. Et pendant ma Régence je ferai jalouse de faire valoir les promesses du feu Roi, tout ainsi que j'ai continué dans l'exécution de ses hauts desseins, & de ses entreprises. Je prie Dieu, Mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Signé

ANNE.

Et plus bas

DE LOMENIE.

1645.

LETTRE

DU ROI,

à Monsieur le Comte de

COURVAL.

A Paris le 19. Août 1645.

Touchant les levées pour l'Armée d'Allemagne.

MONSIEUR LE VICOMTE DE COURVAL,

AYant fait traiter avec le Sieur Luther B. de Beninghaussen, pour lever pour mon service deux mille hommes de pied en deux Regimens de dix Compagnies chacun, & trois cens chevaux en un Regiment de cinq Compagnies de soixante-dix hommes. Et étant obligez d'ordonner pour rendez-vous des troupes la Ville de Mayence, parceque la levée & assemblée en sera faite non loin delà, desirant néanmoins, que ce rendez-vous ne tourne à aucune foule aux habitans de la dite Ville de Mayence, j'ai bien voulu vous le faire savoir par cette Lettre, & vous dire, par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, que vous ayez à faire recevoir les Officiers, & Soldats des dites troupes à mesure qu'ils arriveront en la dite Ville de Mayence, soit au nombre de deux ou trois cens ou moindre ou plus grand, tant de cheval, que de pied, en differentes Compagnies, ou autrement que vous leurs donniez logement soit dans la dite Ville soit aux fauxbourgs d'icelle, s'ils y peuvent être avec commodité & sureté, que, pour empêcher qu'il n'arrive aucune surprise sous prétexte du rendez-vous, ceux qui vous meneront chaque troupe vous porteront le seing, & cachet du Sieur de Beninghaussen, lequel vous confronterez à ceux qui vous seront envoyez par la présente, & étant semblables vous les recevrez sans difficulté, que vous fassiez fournir les vivres necessaires aux dites troupes en païant, & afin qu'elles en ayent le moien j'envoye presentement un Commissaire à Mayence, avec le fonds necessaire pour faire payer à chaque soldat à pied six sols, & à chaque cheval leger dix sols outre le foin, & l'avoine qui sera fourni pour son cheval par les soins du dit Commissaire, & quant aux Officiers à la proportion

1645. portion accoûtumée, le tout en attendant le payement de la Montre, qui sera faite aussi-tôt qu'il y aura un Corps assemblé, & pour occuper les dits gens de guerre & les aguerrir, je trouve bon & desire que vous leur fassiez faire garde, & toutes les autres fonctions militaires, sans néanmoins les envoyer hors de ladite Place, jusques à ce qu'ils soient en Corps de Regimens, & ayent fait la montre, vous recommandant de prendre un soin particulier de leur subsistance, & conservation jusques à l'accomplissement de leurs levées qui doit être parfaite, dans quatre mois au plus tard qui commenceront environ le quinzieme Septembre prochain, & me rendre compte de ce qui s'avancera, comme aussi à mon Cousin le Duc d'Anguien, & en son absence à mon Cousin le Maréchal de Turenne, afin que les dits Regimens reçoivent ordre de ce qu'ils auront à faire pour joindre mon Armée d'Allemagne, tenant cette levée autant secrette qu'il se pourra afin qu'elle ne puisse être traversée. Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Vicomte de Courval, en sa sainte garde.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

LE TELLIER.



LETTRE

De Monsieur

LE TELLIER,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES DE FRANCE.

A Paris, le 19. Août 1645.

Touchant les levées.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

J'Ai reçu la Lettre qu'il vous a plû me faire l'honneur de m'écrire, avec une copie de la Capitulation que vous avez faite, au nom du Roi, pour la levée de deux Regimens d'Infanterie, & un de Cavalerie, ensemble le projet du Brevet qui y étoit joint. J'en ai rendu compte à la Reine qui a entierement approuvé ce que vous avez fait en cela, Sa Majesté ne doutant point que vous n'ayez eu tout l'égard qui se pouvoit au ménage de l'argent du Roi. Aussi m'a-t'elle commandé de vous assurer qu'il ne sera rien omis de sa part pour l'accomplissement du Traité, pour quoi j'apporterai aussi de mon côté tout ce qui pourra dépendre de moi en execution des ordres de Sa Majesté. 1645.

Vous vous servirez, s'il vous plait, de la Lettre de change de vingt-mille Risdalles, qui vous a été ci-devant envoyée, & de celle de pareille somme que l'on a aussi envoyée à Monsieur de Beauregard, laquelle lui est à présent inutile, la proposition qui avoit été faite pour une levée de ce côté-là n'ayant point eu d'effet. Quant aux quatorze mille quatre cens Risdalles restant, je vous en envoyerai une Lettre de change au premier jour paiable à Amsterdam.

J'ai déja envoyé une Lettre du Roi à Monsieur de Vautorte, pour Monsieur le Vicomte de Courval, aux fins de recevoir dans Mayence, les hommes qui y seront envoyez, après toutefois qu'il aura le seing, & le cachet de celui qui en a entrepris la levée, & l'on a au même tems choisi un Commissaire des guerres pour les enroller, & leur faire fournir la subsistance à la raison portée par le Traité, & ce du fonds qui a été envoyé par une Lettre de change au dit Sieur Vautorte.

Je joins à cette Lettre l'expedition du Brevet que vous trouverez conforme au projet, le nom a été laissé en blanc qu'il vous plaira de faire remplir, comme aussi dans les Commissions de Colonel, & Lieutenant Colonel d'Infanterie, que je vous envoye, n'ayant pas jugé necessaire d'en expedier pour le Regiment de Cavalerie, pource qu'en raturant le mot de cinquante hommes dans celles, que je vous ai addressées, & y mettant celui de soixante & dix, ainsi qu'il est besoin de faire, le mot de dix où il y avoit vingt dans celle de l'Infanterie, les unes & les autres pourront servir.

Sa Majesté persevere toûjours de ne point augmenter la Cavalerie de son armée d'Allemagne, pour y avoir un nombre suffisant de Compagnies de cette qualité-là; aussi ne desire-t-elle pas qu'il en soit envoyé plus de cinq de la part que vous savez. Mais elle trouve bon que vous assuriez celui qui les fait que lorsqu'elle en aura besoin elle se servira très-volontiers de lui pour en faire mettre sur pied. Je suis & serai toûjours avec autant de passion que de verité &c.

Je vous addresse pourtant une semblable Lettre pour le dit Sieur de Courval, en laquelle le personnage n'étant pas nommé il vous plaira de l'y faire remplir.

1645.



LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES DE FRANCE.

A Paris, ce 19. Août 1645.

Victoire du Duc d'Anguien sur le Danube. Prise de Nortlingue. Soins pour renforcer l'armée. On les charge de maintenir la Landgrave dans ses bonnes inclinations, & d'adoucir son ressentiment contre la Cour. Touchant les Commissions pour les levées. La France incline toûjours à la Paix, mais elle doit lui être avantageuse. La France se flatte de l'Alliance du Roi de Pologne. Ressentiment de la Cour contre Monsieur le Senateur Bellitia, & sur tout contre la conduite de Madame de Savoye. Affaires d'Angleterre.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Victoire du Duc d'Anguien sur le Danube.

SAns doute la renommée & en suite les Lettres de Monseigneur le Duc d'Anguien, vous auront appris qu'il a combattu l'armée de Baviere, & remporté sur elle une signalée victoire auprès du Danube, où les armes de l'Empereur, de la Ligue & du Roi Catholique, avoient autrefois triomphé de celles de Suede. Sans qu'elles y ayent eu de part, celles de Sa Majesté & de Madame la Landgrave en ont eu leur revanche; ainsi au milieu de l'Empire la puissance de la France se va faire craindre. Je retranche les discours inutiles que je vous pourrois faire exaltant cette victoire, & vous racontant le détail de ce qui s'y est passé, jugeant bien que les Relations, que le même Monsieur d'Anguien, ou les Officiers Hessiens, auront dressé, vous auront été présentées. Je ne laisse pourtant pas de vous en envoyer quelques exemplaires, de celles que nous avons imprimées, la lecture desquelles vous apprendra, confrontée aux autres, que nous avons plûtôt diminué qu'augmenté le succès que nous avons eu. A peine donnons-nous un jour à la journée, & ce n'est pas un petit signe de notre modestie de la designer sous celui de Nortlingue, puisqu'en ce même lieu ayant été données deux sanglantes batailles, le ressouvenir du gain de la premiere qui fut remportée par l'ennemi rendra la derniere plus éclatante. Le fruit a été la prise de Nortlingue, qui seroit accompagnée de plusieurs autres avantages si l'armée de Sa Majesté étoit renforcée d'un Corps considerable d'Infanterie, qui lui pût permettre d'entreprendre sur d'autres Places, auxquelles il faut un prétexte & donner de l'apprehension pour les faire reprendre leur liberté. Sa Majesté s'y employe avec tous les soins imaginables, & avec tant de fruit que dans la fin de ce mois quatre mille hommes de pied seront en lieu d'où il sera facile de se rendre à l'armée. Le Comte de Saligny en commande deux mille, Saubeuf mille, & mille Irlandois sont déja avancez. On a essayé d'en débaucher, le dessein s'est presque formé, mais il y a été assoupi & il y a lieu de se promettre de grands services des forces qu'on a levées, en déclarant qu'elles étoient destinées de passer en Allemagne. Il ne faut plus dire que c'est abandonner le Rhin, il est question de se loger sur le Danube. L'exemple de Koningsmarck qu'on a épargné dans la Relation, de crainte qu'en frappant trop fort sur lui il en tombât quelque chose sur la Suede, a presque été suivi par Gheise, & quoiqu'il ait part à la Victoire, & qu'on n'oublie ni gratification ni belles paroles pour le convier de demeurer en l'armée, on craint toûjours qu'il s'en retire, & que ne se donnant pas le tems d'attendre l'arrivée des troupes elle seroit trop foible pour entreprendre. A ce mal on ne trouve point de remede que de passer des offices pressans envers Madame la Landgrave & la favoriser en ses petits interêts, à ceux-ci on y a déja pourvu d'une somme de cent mille livres. Il reste à employer les autres pour obtenir de sa prudence, autant que de sa generosité, que ses troupes demeurent jointes aux notres, non pas pour toûjours, mais pour le tems qui reste à s'écouler de ce mois, ce qu'elle a déja consenti, & pour le prochain le progrès & le maintien des armes Françoises en Allemagne entre le Necker & le Danube, est un puissant boulevart pour sauver de toute invasion les Etats de Hesse, & Sa Majesté se persuade que mettant cela en consideration, cette Altesse se conformera à ce qu'on desire d'elle. Vos Lettres n'y seroient pas inutiles, vous êtes conviez de ne les pas épargner & que vous, Monseigneur, qui avez eu toûjours beaucoup de part avec cette Princesse, adoucissiez ce qu'elle sent de quelques paroles fortes qui se trouvent en une Lettre de Monseigneur le Duc d'Anguien. Quand Polhelem les a voulu relever en s'addressant à son Eminence, il n'a pas été satisfait, j'étois present quand il lui fit entendre les mouvemens & le vrai sens, & combien il importoit à cette Altesse, que les armes de France prosperassent au delà du Rhin. Le dit Polhelem promit d'écrire qu'il n'étoit pas faché d'apprendre de bonne part ce qui avoit été résolu en faveur de sa Maîtresse à son avantage, que son Géneral Gheise étoit gratifié d'une pension de deux mille écus dont, en lui baillant le Brevet, on le payoit à l'avance de l'année, & le Landgrave Ernest, d'un *aiuto di costa* de quinze cens écus qui ont aussi été envoyez, & qu'il touchera au premier jour.

Prise de Nortlingue.

Soins pour renforcer l'armée.

On les charge de maintenir la Landgrave dans ses bonnes intentions, & d'adoucir son ressentiment contre la Cour.

La suite de cette Lettre sera d'accuser la réception de la votre du cinquiéme du courant, qui me fut rendue le quinzieme & que Monsieur le Tellier a satisfait au memoire que vous lui avez envoyé, lequel m'a promis de me remettre les Commissions d'Infanterie, & de Cavalerie que vous demandez, & le Brevet concerté avec Monsieur de Beninghaussen, & quant

Touchant les Commissions pour les levées.

1645. quant au Paiement qui lui doit être fait de vingt mille Risdalles, & de quatorze, outre les vingt que vous avez eus pour lui, il y a déja été pourvu, & présentement j'écris à Monsieur de Beauregard, de vous en remettre vingt-mille que je lui avois envoyées pour le Comte de Nassau, étant probable qu'il n'aura pas arrêté de condition avec lui, Sa Majesté, ainsi que je vous ai mandé, n'ayant pas voulu consentir à une levée de Dragons ni de Reistres, & afin qu'il y apporte moins de difficulté je lui mande que si le dit Comte se disposoit d'entrer au service, sous les conditions que nous avons proposées, que cela ne l'arrête & qu'en lui envoyant l'agrément de son Traité, je ferai pourvoir à l'argent de la levée pour les quatorze mille restant, dès demain j'en expedierai l'ordonnance & ferai traiter avec Hœuft pour les remettre à Amsterdam; & réitererai son ordre que je vous addresserai ou à Brasset, afin qu'à jour nommé il s'execute. Pour les autres ordres, déja il a été écrit au Vicomte de Courval, Gouverneur de Mayence, à Monsieur de Vautorte Intendant, de tenir la main à ce que ceux arrêtez entre vous & le dit Beninghaussen soient executez & observez, & il n'y sera en rien manqué. Si la Lettre, que vous avez écrite à Monsieur le Duc d'Anguien, lui a été rendue avant qu'il ait combattu, elle pourra avoir aidé à lui en faire chercher l'occasion, & Dieu a pourvu par cette victoire à ce qui étoit à craindre, & dont nous étions menacez. L'office que vous voulez passer pour obliger Koningsmarck à se rejoindre est inutile, & Monsieur d'Anguien ne s'étant point contraint d'en parler, & lui reprocher sa mauvaise conduite l'aura entierement éloigné de lui, & sur ce fondement nous agissons, pressant les Hessiens de demeurer, & nos troupes d'avancer, afin que l'armée n'affoiblisse, & qu'elle puisse demeurer en action, de sorte ou qu'elle s'empare des Places qui separent les autres ou qu'elle empêche Baviere, de former un nouveau Corps. Sa défaite me fait souvenir des belles propositions de ses Plenipotentiaires, il aura éprouvé que la France a des ressources que les autres Etats n'ont point, & que les mêmes troupes qu'il se vantoit d'avoir dissipées ont aidé à battre les siennes.

La France incline toûjours à la Paix, mais elle doit lui être avantageuse.

Pour avoir remporté cet avantage nous ne sommes pas plus éloignez de la Paix, les conditions s'en rendroient plus difficiles si Dieu permettoit que ce succès fût suivi de plusieurs de pareille nature, ce que doivent apprehender ceux de Baviere, lesquels ne sauroient demander neutralité & ne donner point de Places de sureté de sa foi, ce qui a toûjours été proposé par les Suedois. Si leur Traité est conclu avec le Dannemarck, ainsi qu'il y a lieu de le croire, ils seront en puissance de faire de grands progrès en l'Empire; toutes choses y concourent & l'irruption du Transylvain, & la disposition du Roi & de la République de Pologne, de s'allier avec la France, & de faire communs amis & ennemis. Selon les Lettres de Monsieur de Bregy, en datte du treizieme du passé, qui m'en promettent une seconde à la huitaine, & peut-être l'envoi d'un exprès, j'ai sujet de croire que les Ambassadeurs que le Roi envoye pour traiter les conditions de son Mariage, & en solenniser les Epousailles doivent être en chemin, & selon la connoissance que j'ai de la maniere d'agir du Duc de Baviere, vous serez bientôt recherchez par ses Députez, ou son Confesseur se rendra en cette Cour, auquel il pourra éviter cette peine s'il se veut souvenir de ce qui lui a été répondu, que c'est à Munster, & non pas ailleurs, qu'on veut entendre parler des differends, & interêts des Princes de l'Empire. 1645.

☞ La France se flatte de l'Alliance du Roi de Pologne.

Ressentiment de la Cour contre Monsieur le Senateur Bellitia & sur tout contre la conduite de Madame de Savoye.

Senantes prenant congé de la Reine fut bien surpris quand elle lui reprocha la mauvaise conduite de Madame. Il part demain & bien résolu de detromper cette Altesse de ce que son Ambassadeur lui avoit fait esperer que l'affaire de Bellitia s'accommoderoit. J'apprens par votre Lettre qu'il a changé de résolution, sur l'arrivée de l'Ordinaire. Il eût été à souhaiter qu'à une faute qui est survenue, il en eût ajoûté une de son caprice, & qui eût pu donner lieu à le châtier. S'il eût suivi sa pensée, la France eût eu un avantage de l'avoir éloigné du lieu, où il peut nuire, mais elle n'eût pas été satisfaite puisqu'elle ne se fût pas trouvée avoir manqué de respect, & pour avoir osé avancer des discours qui sont autant opposez au bien de la Maison de Savoye, que contraires à l'achemінement du Traité géneral.

Affaires d'Angleterre.

Vous aurez sans doute été avertis comme la mauvaise fortune continue à se faire sentir au Roi de la Grande Bretagne, duquel les affaires se soutiennent un peu du côté de l'Ecosse, mais si legerement qu'il n'en peut pas esperer son retablissement en sa dignité. Sans doute aussi le Sieur Brasset vous aura rendu compte de ce qu'il a fait en execution de vos ordres depuis son arrivée à la Haye. Il est fâcheux que Messieurs les Etats tardent de faire comparoître leurs Députez en l'Assemblée. Mais c'est leur coutume à des Etats Républicains d'être lents à se résoudre, & toûjours incertains de ce qu'il leur convient de faire. Je suis &c.

LETTRE

De Messieurs les PLENIPOTENTIAIRES, à Monsieur le Comte de BRIENNE.

A Munster, le 19. Août 1645.

Affaire des trois Evêchez de Metz, Thoul, & Verdun. Leurs soins pour maintenir l'Electeur de Brandebourg. Et le Duc de Baviere. Avantages de l'armée en Allemagne. Leurs plaintes contre le Géneral Koningsmarck. Touchant la Négociation. Et la liberté du Prince Edoüard de Portugal. Ils donnent le Passeport demandé par Monsieur Krebs.

MONSIEUR,

☞ Affaire des trois Evêchez de Metz.

La premiere chose, sur laquelle nous avons à répondre à votre Dépêche du cinquieme, con-

1645.

Thoul, & Verdun.

concerne les Evêchez de Metz, Thoul & Verdun. Nous sommes toûjours dans le même sentiment de n'en ouvrir en aucune façon le discours, & de voir premierement comme quoi nos prétentions réussiront pour la satisfaction de la France, d'autant que si on accorde beaucoup, nous estimons que ce seroit donner jalousie aux Etats de l'Empire de leur faire voir que nous desirons, outre cela, acquerir la Souveraineté de trois Villes, qu'ils croyent en dependre; & ils auroient sujet de craindre que dans la suite du tems nous voulussions faire la même chose de ce qui nous demeurera par le present Traité. Que s'il se trouvoit de si grandes difficultez pour avoir ce que nous pretendons, que l'on jugeât qu'il falût se relâcher de quelque partie, alors il faudroit comme par composition demander la renonciation dont vous nous parlez, mais il nous semble qu'en nul cas on ne doit empirer la condition en laquelle le Roi tient les dits Evêchez, & nous rejetterons toutes les propositions qui en pourroient être faites, & empêcherons, s'il est possible, qu'il en soit parlé, si ce n'est que nous trouvions moyen d'y acquerir quelque nouvel avantage.

Leurs soins pour maintenir l'Electeur de Brandebourg dans ses bonnes intentions.

Nous ne manquerons pas de continuer nos soins pour maintenir l'Electeur de Brandebourg, & les Ambassadeurs dans la bonne intention qu'ils ont témoignée jusques à present.

Et le Duc de Baviere.

Nous en faisons de même avec ceux de Baviere qui nous ont fait entendre que leur Maître est fort alarmé d'un avis qui lui a été donné de France, qu'on ne vouloit assurer la Dignité Electorale qu'en sa personne. Sur quoi nous leur avons dit n'en avoir reçu aucun ordre, mais que nous leur pouvions dire franchement que selon qu'il se portera dans les interêts de la France, nous agirons dans les siens.

Les Visites qu'ils nous ont faites ont jetté un grand soupçon dans l'esprit des Imperiaux, qui s'imaginent que nous sommes en traité avec les dits Bavarois. C'est un bon effet que celui-là; mais les Imperiaux essayent par tous moyens d'en donner aussi ombrage à nos Alliez, & comme nous avons été incontinent avertis de leurs pratiques, nous y avons apporté les remedes necessaires.

Avantages de l'armée en Allemagne.

La signalée Victoire que Monsieur le Duc d'Enguien a remportée sur leur armée éclaircit pleinement nos amis sur ce sujet. Nous nous rejouissons avec vous, Monsieur, de ce succès si important contre une armée qui seule étoit l'esperance du rétablissement des affaires de l'Empereur. Le renfort qu'on a destiné pour celle de Sa Majesté y sera plus necessaire que jamais, & d'y être conduit en diligence pour pouvoir profiter du gain de cette bataille, & ce d'autant plus que les Hessiens parlent de retirer déja leurs troupes.

Leurs plaintes contre le Géneral Koningsmarck.

Nous ferons savoir aux Suedois & sentir le peu d'assistance qu'ils ont donné à mon dit Sieur le Duc, Koningsmarck s'en étant si-tôt retiré, quoi qu'il a fait depuis montre que nulle necessité ne l'appelloit ailleurs, & que le feu Roi les ait secouru d'armées entieres quand ils en ont eu besoin.

Touchant la Négociation.

L'ordre qui nous est prescrit pour la Négociation sera suivi, & il y a lieu d'esperer que les Médiateurs nous seront favorables en ce dessein pour les raisons que vous marquez.

Nous croyons bien aussi qu'il est à propos d'éviter de traiter plus par écrit avec les Espagnols, comme vous nous mandez que c'est la volonté de leurs Majestez. Il a été satisfait à ce qu'on nous a mandé touchant l'Ambassadeur de Savoye & le Sieur de Bellitia.

1645.

Et la liberté du Prince Edouard de Portugal.

Quant à la Lettre de l'Ambassadeur de Portugal, nous jugeons qu'il se persuade fort ce qu'il desire. Nous avons fait les instances pour la liberté de l'Infant Edouard, & en avons parlé aux Médiateurs; nous ajoûterons volontiers cette demande, qu'aumoins il soit remis entre les mains de l'Empereur, & qu'il soit accordé un saufconduit aux dits Sieurs Ambassadeurs. Mais comme presentement toute la Négociation est sursise, & que nous attendons réponse à nos propositions, il est besoin que ces Messieurs ayent patience, & nous laissent prendre le tems de faire les offices qu'ils desirent de nous, dont il est à craindre que les succès ne repondent pas à toutes leurs esperances.

Ils donnent le Passeport demandé pour Monsieur Krebs.

Nous donnerons à Monsieur Krebs la Lettre & le Passeport que vous nous adressez pour lui, & vous remercions du soin qu'il vous a plu d'en prendre. Nous sommes &c.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

A Munster, ce 25. Août 1645.

MONSIEUR,

N'Ayans pu achever notre Dépêche auparavant le partement de l'Ordinaire, nous avons resolu de vous la faire tenir par un Exprès qui suivra le Messager, & se rendra auprès de vous peu de jours après lui.

Ce mot donc servira seulement pour vous en donner l'avis, & vous tirer de la peine en laquelle vous eussiez pû être, si vous n'eussiez reçu aucune chose de notre part. Nous sommes &c.

LET-

1645. 1645.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

A Munster, le 28. Août 1645.

Ils ménageront les Brandebourgeois. Et les Bavarois aussi. Un des Plenipotentiaires François part pour Osnabrug. Cause de ce voyage, ses remarques durant son sejour sur la conduite des Suedois. Les Suedois souhaitent d'abaisser l'autorité Electorale. Leurs raisons là-dessus. Ils trouvent à redire sur le traitement accordé par les François aux Députez de Baviere. Division parmi eux. Prétensions du College Electoral. Celles des Princes & des Villes. Les Suedois les apuyent. Réflexions sur ce qu'il y aura à craindre. Le Plenipotentiaire François fait diverses remontrances aux Députez Allemands. Elles sont fort bien reçües. Les Suedois font semblant d'en être contens. Incertitude de Monsieur Servien sur les intentions des Suedois. Son discours avec Monsieur Oxenstiern. Le Suedois veut que le Royaume de Boheme soit électif. Desseins de la Maison d'Autriche selon son jugement. Le Suedois cherche à justifier son entrée en Allemagne. Réponse de Monsieur Servien. La Suede proteste qu'elle souhaite la Paix. Entretien de Monsieur Servien & de Monsieur Salvius. Réflexions de Monsieur Servien. Monsieur Servien releve aux Suedois les progrès du Duc d'Enguien. Prétensions de la Couronne de Suede.

MONSIEUR,

Nous ne répondrons point aux deux premiers articles de votre Dépêche du douzieme, parce que nous croyons y avoir satisfait par nos precedentes.

Pour ce qui regarde les Ambassadeurs de Brandebourg, nous les ménageons toûjours ainsi qu'il nous est ordonné, & nous reconnoissons qu'ils agissent aussi bien & avec autant de correspondance avec nous qu'il se peut souhaiter. Nous estimons qu'une occasion qui se presente attachera encore plus à nous le Comte de Witgenstein, qui est le Chef de l'Ambassade. C'est qu'un de ses Freres, qui étoit Colonel dans l'armée de Monsieur de Turenne, étant mort en la derniere bataille que Monsieur le Duc d'Enguien vient de gagner, il demande pour un autre de ses Freres, qui est Lieutenant Colonel dans la même armée, la pension qu'avoit le deffunt. *Ils ménageront les Brandebourgeois.*

Cette grace sera bien employée, & s'il plaît à Sa Majesté de l'accorder, vous nous en envoyerez les expeditions, afin que les mettant es mains du dit Sieur Comte de Witgenstein, la Maison entiere puisse être obligée à la France.

Il ne nous est pas malaisé de ménager les Ambassadeurs de Baviere, puisqu'ils se presentent eux-mêmes, & principalement depuis la derniere victoire, témoignans de la part de leur Maître une grande disposition à la Paix, & même pour ce qui touche les interêts de la France pour ce Traité. *Et les Bavarois aussi.*

Nous aprenons par la Lettre de Monsieur le Cardinal, qu'il agrée que nous fassions quelques offres au Lieutenant Colonel de Lunebourg, lesquelles ensuite nous avons faites, & vous en manderons le succès par le premier Ordinaire.

Nous avions ci-devant resolu de faire deux de nous le voyage d'Osnabrug, mais le dernier ayant été arrêté par une indisposition, a cru y devoir aller quelques jours après le retour du premier, pour ôter à Messieurs les Ambassadeurs de Suede tout prétexte de plainte; à cause qu'ils nous avoient rendu conjointement la derniere visite, & qu'ils prennent garde de fort près à ces petites formalitez, joint que ne voyans encore personne de la part du Roi auprès d'eux, ni aucun Médiateur qui les entretienne, nous avons cru nécessaire de les faire souvent visiter, de crainte qu'ils ne s'ennuyent, & n'augmentent leur jalousie, voyant que de tems en tems les Députez qui sont ici ou les Médiateurs nous font de nouvelles ouvertures, sans que personne s'adresse à eux, ni qu'on leur parle de rien. C'est pourquoi nous y renvoyerons encore sans manquer dans un jour ou deux Monsieur de Saint Romain. *Un des Plenipotentiaires François part pour Osnabrug. Cause de ce voyage.*

Quoi que celui qui les a visitez en dernier lieu, n'ait été chargé d'aucune Commission particuliere, néanmoins y ayant aparence que les affaires se disposent assez bien du côté de nos Parties, & que ce que nous avons le plus à craindre est qu'une diversité de prétensions ou d'interêts ne fasse naître des difficultez parmi nous ou des longueurs, même lors qu'elles commencent à cesser de la part de nos ennemis, nous avons trouvé à propos qu'en faisant son compliment, il essayât de penetrer le plus avant qu'il lui seroit possible dans les sentimens de nos Alliez, & des autres Députez qui composent l'Assemblée d'Osnabrug.

Dans le peu de sejour qu'il y a fait, il a remar- *Ses remarques durant*

1645.

son séjour sur la conduite des Suedois.

marqué que, sur le differend qui est encore entre les Etats de l'Empire, pour la forme de leurs déliberations, les deux Colleges des Princes & des Villes sont joints ensemble contre celui des Electeurs.

Les Suedois souhaitent d'abaisser l'autorité Electorale.

Que Messieurs les Ambassadeurs de Suede adherent presque en toutes choses à ces deux Colleges, leur opinion étant qu'il les faut élever autant que l'on pourra pour abaisser la trop grande autorité, que les Electeurs ont usurpée depuis quelques années, laquelle ils ne croyent pas moins préjudiciable à l'Empire que celle de l'Empereur même, à cause qu'ils sont plus dependans de lui, & que ç'a été jusques ici un artifice de la Maison d'Autriche, qui, pour venir plus facilement à bout de l'Usurpation qu'elle projette de longue main, tâche de flatter le College des Electeurs, & de l'élever au préjudice des deux autres, afin d'abaisser & assujetir plus aisément tous les trois, après avoir commencé de détruire les uns par les autres.

Leurs raisons là-dessus.

Ils remarquent encore que tous les Electeurs, hors celui de Brandebourg, sont ennemis des deux Couronnes. Il y a non seulement diversité d'opinions & d'interêts entre les deux derniers Colleges, & celui des Electeurs, mais grande jalousie & animosité, ceux là se plaignans des honneurs nouveaux que nous avons faits aux Ambassadeurs des Electeurs, ne veulent point nous imiter ni leur donner de l'Excellence, pour n'introduire pas une forme nouvelle dans leurs Assemblées, & pour ne consentir pas à une trop grande difference qu'ils disent que nous avons voulu établir entre eux. C'est ainsi qu'aulieu de nous savoir gré de l'intention, que nous avons eu d'obliger tout l'Empire, en la Personne des Princes qui y tiennent le premier rang, ils s'imaginent de recevoir préjudice de cette introduction.

Ils trouvent à redire sur le traitement accordé par les François aux Députez de Baviere.

Messieurs les Suedois adherent en cela, & veulent trouver à redire que nous ayons traité Baviere de cette sorte, disans qu'en tout cas ce traitement n'étoit du qu'à ceux qui représentent le College Electoral où il y a un Roi. Mais comme cette opinion procede plûtôt de la haine, qu'ils ont contre ce Prince que de la raison, il n'a pas été malaisé de leur faire comprendre que la couverture, qu'ils prennent pour autoriser ce qu'ils ont fait eux-mêmes, en faveur de Mayence & de Brandebourg, n'est pas bonne, puisque ce ne sont point les vrais Députez du College Electoral, qu'ils n'en sont que les Subdeleguez, & que l'on sait bien que le Roi de Boheme, quoique septieme Electeur, n'a point de part aux Diettes ni aux déliberations qui se font pour les affaires de l'Empire.

Division parmi eux.

L'aversion & la méfiance qui s'est glissée entre eux est si grande, qu'elle fait rejetter aux uns tout ce qui vient de la part des autres; ce qui est cause qu'ils n'ont pu encore convenir d'un expedient pour deliberer sur notre proposition.

Prétensions du College Electoral.

Celles des Princes & des Villes.

Les Electeurs voulant que les trois Colleges soient assemblés en un même lieu, & offrant pour cet effet Munster, après qu'ils auront été quelque tems à Osnabrug, & les autres craignans que ce ne soit un moyen pour les établir à Munster pour toûjours, cette crainte étant augmentée par celle des Suedois, rejettent cette offre comme contraire au Traité préliminaire, & soutiennent que comme l'Assemblée est partagée en deux lieux, & qu'en chaque lieu il y a divers Commissaires de l'Empereur, il faut aussi que les trois Colleges soient partagez, afin que la moitié de chaque College soit à Munster & l'autre à Osnabrug, quoique les Electeurs, pour appuyer l'opposition qu'ils font à cette ouverture, disent que c'est pour empêcher la division des Etats de l'Empire, & la longueur que le partage apporteroit aux affaires. Néanmoins ils soutiennent si vivement leur opinion, sans avoir voulu jusques à present répondre aux expedients qui leur ont été proposez de la part du College des Princes, qu'ils donnent sujet de croire que, pour plaire à l'Empereur, ils auroient envie de transporter l'Assemblée des Etats de l'Empire dans un lieu tiers comme préjudiciable aux interêts des deux Couronnes, & en quelque façon contraire au Traité préliminaire, qui semblent exiger, qu'aux mêmes lieux où il y a des Commissaires de l'Empereur, il y ait aussi des Députez des Etats, afin qu'on puisse traiter en même tems les uns avec les autres, puisque nous avons toûjours soutenu que les uns ne peuvent rien sans les autres.

1645.

Les Suedois les apuyent.

Quelques-uns avoient proposé que, sans s'arrêter plus longtems à la forme des déliberations, on entrât d'abord dans la matiere, & qu'on déliberât en l'état que se trouvent les Députez, sans leur faire changer de demeure. Mais, outre les autres inconveniens qui se rencontrent, il y a aparence que cette proposition vient des Suedois, ou du moins est faite à dessein de les favoriser, parce qu'ayans ci-devant pris grand soin de faire aller à Osnabrug presque tous les Députez des Provinces & des Villes qui se trouvent à present, ils tireroient tout l'avantage de cette résolution, & il seroit d'autant plus grand qu'après avoir renoncé, pour les obliger, à celui que nous avons reçu de la premiere déliberation faite à Languerick, il sembleroit que la chose ayant été contestée, nous aurions été contraints de nous en departir, non seulement pour établir une entiere égalité entre nous, mais pour leur ceder la prerogative d'avoir auprès d'eux le plus grand nombre des Députez.

Réflexions sur ce qu'il y aura à craindre.

Cet Avantage, qui ne regarde que l'exterieur, n'étoit pas encore tant à craindre, que la division continuelle qui eût été entre les deux Assemblées, si celle de Munster n'étant aujourd'hui composée que de Députez Catholiques, & celle d'Osnabrug de tous les Protestans, les choses fussent demeurées en cet état, & malaisément eussent-ils jamais pu être d'accord sur les points qui touchent tant soit peu la Religion; & les Résolutions de celle de Munster se trouvans toûjours contraires aux prétentions des Protestans, ils se fussent aisément persuadez que ne faisans part de cette Assemblée, nous aurions été contre eux. Ce qui auroit augmenté l'aprehension qu'ils ont déja que nous voulons abandonner leurs interêts, & les auroit plus étroitement unis aux Suedois, qu'ils semblent regarder comme leurs seuls protecteurs. C'est pourquoi, sans témoigner de notre côté aucune jalousie du dessein que les Suedois peuvent avoir eu de s'avantager en ce rencontre, on s'est seulement servi de la derniere consideration pour se garentir des deux inconveniens, & on a fait comprendre à quelques Députez de l'Assemblée, combien, pour conserver l'union entre eux, & prévenir une dangereuse contrarieté d'opinion & d'interêt, il est nécessaire qu'il y ait un égal nombre de Députez Catholiques & Protestans en chacune des Assemblées. On leur a fait même reconnoître la necessité, qu'il y a que le plus grand nombre des Protestans soit à Munster plûtôt qu'à Osnabrug, parce que les Suedois étans de même Religion qu'eux apuyoient hardiment leurs prétentions, au lieu qu'ici la bienséance ne leur permettant pas de parler en leur faveur, ni de proposer leurs demandes, il importe

Le Plénipotentiaire François fait diverses remontrances aux Deputez Allemands.

1645. porte qu'elles y soient faites & soutenuës par eux-mêmes, afin que nous nous servions de leurs raisons aux occasions où ils en auront de bonnes, & que nous les fassions goûter aux Médiateurs & au reste de l'Assemblée, comme Entremetteurs & amis que comme Parties.

Que l'envie que nous avions de les rendre par ce moyen témoins de notre conduite, étoit une preuve certaine de la résolution de les assister en tout ce qui nous seroit possible.

Que nous considerions les Protestans d'Allemagne comme nos freres, separez à la verité de créance, mais unis avec nous d'affection & d'interêt, au lieu que la plûpart des Catholiques sont à notre grand regret nos Ennemis, quoique la charité & la communion d'une même Eglise nous rendent aussi tous freres.

Que cela nous oblige bien de marcher avec retenuë dans tous les points où la Religion peut être interessée, mais ne doit pas faire douter nos amis de notre assistance en tous les autres, ni que, dans les differends qui naîtront pour ceux-ci, nous n'appuyions les expediens raisonnables d'accommodement qui seront proposez.

Elles sont fort bien reçues. L'on sut le même jour que ce discours ayant été communiqué à l'Assemblée des Députez, y avoit été bien reçu, & produit un très-bon effet, qu'il avoit été consideré comme un témoignage sincere des bonnes intentions que la France avoit pour eux; que pour en profiter ils avoient resolu que les Députez des deux derniers Colleges seroient partagez, aussi bien que celui des Electeurs, & qu'il viendroit ici bon nombre de Protestans des principaux d'entre eux pour resider près de nous, dont Messieurs les Ambassadeurs de Suede, en une visite, firent semblant d'en être bien aises & de nous en savoir gré, quoique peut-être cette déliberation choquât en quelque façon l'intention cachée qu'ils avoient eu de conserver auprès d'eux le plus grand nombre de Députez de l'Assemblée.

Les Suedois font semblant d'en être contens.

Nous ne savons pas encore bien ce qui sera resolu, car nous aprenons qu'il y a une grande desunion entre eux, & qu'ils ont très-grande peine à prendre confiance les uns des autres; mais les Députez de Madame la Landgrave nous ont assurez que leur Maîtresse doit écrire aux Députez d'Osnabrug, pour faire réussir la proposition dont il a été parlé ci-devant.

Incertitude de Monsieur Servien sur les intentions des Suedois. L'on n'oublia rien ensuite pour découvrir l'intention des dits Sieurs Ambassadeurs pour la Paix, en plusieurs visites que moi Servien reçus d'eux, & rendis à chacun d'eux separement. L'un & l'autre témoignerent par leurs discours un très-grand desir de la conclure promptement. Mais Monsieur Oxenstiern parut si ferme dans les moyens d'y parvenir, qu'il seroit mal-aisé de l'obtenir de longtems aux conditions qu'il prétend.

Son discours avec Monsieur Oxenstiern. Il me repeta plusieurs fois que l'opinion de la Reine de Suede, & de tous les Ministres étoit que la veritable sureté de la Paix, & le solide interêt des deux Couronnes, consistoit à rétablir toutes choses en l'état qu'elles étoient auparavant l'origine de cette Guerre; qu'on étoit tellement confirmé dans cette créance en Suede, qu'on préferoit cet avantage à tous ceux qui lui pouvoient être accordez pour sa satisfaction particuliere.

Le Suedois veut que le Royaume de Boheme soit Electif. Qu'il falloit nécessairement rendre le Royaume de Boheme Electif, & restituer à la Maison Palatine tous ses Etats & la Dignité Electorale, sans quoi la Paix ne seroit jamais bien assurée: qu'il n'y avoit dans ce dessein aucun interêt de Religion mêlé, & que pour le premier on n'empêcheroit point de leur part qu'on ne fit élire quelque Prince Catholique, ou même Prince François pour le Royaume de Boheme, si nous y voulions penser. 1645.

Comme je lui représentai qu'il faudroit bien encore du tems, & donner des coups d'épées avant que de reduire les ennemis à y consentir par un Traité, & cette pretension, si on s'y obstinoit, feroit croire à tout le monde qu'on ne veut point de Paix; il repliqua derechef que sans cela la Suede ne croit pas que la Paix pût être durable & avantageuse.

Que lors que la Maison d'Autriche avoit rendu le Royaume de Boheme successif, chacun avoit cru qu'assurant l'Empire chez elle par cette usurpation, elle portoit un coup mortel à la liberté d'Allemagne, & par ce moyen donnoit un très-grand sujet d'aprehension à tous les Princes voisins.

Qu'il ne voyoit pas pourquoi le tems nous avoit fait changer de maxime, ni pourquoi nous ne voulions point aujourd'hui prendre d'interêt à un établissement si préjudiciable, puisque le mal, au lieu d'être amoindri par la durée, en étoit devenu plus dangereux.

Que le premier dessein de la Maison d'Autriche n'avoit été que de s'assurer de l'Empire, mais que la Ruine de la Maison Palatine, qui avoit toûjours arrêté son Ambition, lui avoit fourni de moyens de passer plus outre, & d'assujetir toute l'Allemagne, en quoi l'Empereur n'eût plus rencontré d'obstacles en l'état où il avoit porté les affaires, si les deux Couronnes ne s'y fussent oposées. Dessein de la Maison d'Autriche selon son jugement.

Que leur principal but en prenant les armes a été de secourir tous les Princes & Etats oprimez, qu'il me disoit en confidence que sans le dessein glorieux de remettre l'Allemagne, en l'état qu'elle étoit avant la Guerre, la Reine de Suede n'eût point fini la Guerre de Dannemarck, où la conjoncture lui faisoit esperer dans la continuation de la Guerre un très-heureux succès, & avantageux pour son Royaume. Le Suedois cherche à justifier son entrée en Allemagne.

Je fus contraint de lui repartir que si on avoit formé cette résolution, il falloit plutôt songer à se préparer à la Guerre, qu'à faire la Paix. Réponse de Monsieur Servien.

Qu'il est vrai que ce rétablissement géneral avoit été le but des deux Couronnes, mais qu'on avoit plutôt desiré qu'esperé de tout obtenir, à quoi j'ajoutai en riant que les coups qui ne frappent pas le but, ne laissent pas d'être beaux pourvu qu'ils en approchent.

Qu'il falloit bien arracher, s'il est possible, à l'Empereur la plus grande part de ses usurpations, mais jusques ici on n'avoit point cru en Suede même que le differend de la Boheme, ni celui de la Maison Palatine dussent empêcher la conclusion du Traité, si, après ce qu'on aura pû raisonnablement faire en l'un & en l'autre, on y rencontre de trop grandes difficultez, & que les Couronnes reçoivent satisfaction d'ailleurs; que ç'a été même sous cette condition que nous avons résolu entre nous de donner tous les Articles du Traité ensemble, afin de se pouvoir relâcher sur les uns, à mesure qu'on trouveroit son compte sur les autres.

Comme mon intention n'étoit pas de combattre ses sentimens, mais seulement de les découvrir, il fallut finir le discours sans travailler plus longtems à lui faire changer d'avis.

Il protesta néanmoins que la Suede avoit un véritable desir pour la Paix, mais que la souhaittant honorable & avantageuse pour le général de l'Allemagne, les Ennemis témoignoient si peu de disposition de l'accorder de cette sorte, qu La Suede proteste qu'elle souhaite la Paix.

qu'il falloit continuer vigoureusement à les y contraindre par la force ; & que pour cet effet on se preparoit en Suede de faire passer en Allemagne, sous la conduite d'un Géneral Major, dont j'ai oublié le nom, les troupes qui avoient été employées contre le Dannemarck, aussitôt que la Paix y auroit été concluë & executée, ce qu'il se promettoit qu'il seroit fait dans peu.

Entretien de Monsieur Servien & de Monsieur Salvius.

Monsieur Salvius dans sa visite prit plus de soin de me persuader, que la Suede souhaittoit ardemment & sincerement la Paix, ajoûtant même que l'Allemagne étoit si ruïnée, qu'elle n'étoit plus en état de supporter la guerre. Il ne s'arrêta pas tant sur les differens de la Boheme & du Palatinat que son Collegue, mais il parla de quelques autres prétensions des Protestans sur les Evêchez, & pour la possession des biens Ecclesiastiques ; qui ne seroient pas moins difficiles à obtenir que les autres deux points, & auxquels nous avons encore plus d'interêt de ne consentir pas.

Reflexions de Monsieur Servien.

Il est à craindre que la bonne disposition qu'ils trouvent l'un & l'autre parmi les Députez de l'Empire qui sont près d'eux, les engage à vouloir passer plus avant qu'il ne seroit à desirer ; car Monsieur Salvius me dit que la plûpart avoient déja declaré assez ouvertement, qu'ils trouvoient les propositions des deux Couronnes fort raisonnables. Je les ai trouvé si satisfaits des avantages qu'ils ont dans la Paix de Dannemarck, que je n'ai pas eu peine de leur justifier la conduite de Monsieur de la Thuillerie.

Comme cette Nation est naturellement soupçonneuse, & que leur meffiance procedoit plutôt de quelques Lettres écrites en France, par lesquelles le Roi de Dannemarck, & ses Ministres se louoient de la prudence de Monsieur de la Thuillerie, que d'autre sujet qu'ils eussent de se plaindre de lui ; il n'a pas été malaisé de leur faire comprendre qu'il n'avoit tâché de se rendre agréable, & d'acquerir quelque créance auprès des Danois, qui avoient tant de justes sujets de se meffier de lui, que pour avoir plus de facilité de menager avantageusement avec eux les interêts de la Suede, ainsi que la suite l'a fait paroître.

Monsieur Servien releve aux Suedois les progrès du Duc d'Enguien.

La Victoire de Monsieur le Duc d'Enguien, dont les nouvelles arriverent lorsque j'étois à Osnabrug, me fournit un moyen favorable de leur faire plainte de la separation de Monsieur Koningsmarck ; mais comme j'en ouvrois la bouche à Monsieur Oxenstiern, & que j'eus commencé de lui dire que le dit Sieur Koningsmarck seroit maintenant bien faché de n'avoir point eu de part à une si glorieuse action, il me répondit qu'il venoit de recevoir une de ses Lettres qui l'assuroit que, non seulement il s'étoit separé du consentement de Monsieur le Duc d'Enguien, mais à son instance, ayant été reconnu par tous les Chefs, dans le peu d'esperance qu'il y avoit d'engager les Bavarois dans un combat, qu'un si grand Corps, comme étoit alors l'armée des Confederez, pourroit difficilement subsister ensemble sans se ruiner. Ayant reconnu que cette Lettre n'étoit qu'en réponse d'une de Monsieur Oxenstiern, qui l'avoit convié de revenir joindre l'Armée de Monsieur d'Enguien avec ses troupes, & ne sachant pas au vrai les intentions de Mondit Sieur, je ne crus pas en devoir parler davantage, vu même que Koningsmarck étoit déja arrivé en Misnie, & que Monsieur Torstenson paroît avoir besoin de lui.

Prétensions de la Couronne de Suede.

Avant que de nous separer, il fut encore parlé de la satisfaction particuliere de la Couronne de Suede. Je leur fis une douce plainte que jusques ici ils étoient demeurez dans la même retenuë avec nous, qui prenons part dans tous leurs interêts, qu'avec nos Parties ; ils se laisserent entendre un peu plus ouvertement qu'ils n'avoient fait ci-devant.

Que leur prétension étoit sur la Pomeranie, qu'ils s'en expliqueroient aussitôt que les Imperiaux auroient donné leur réponse à notre proposition génerale, & qu'ils attendoient encore quelques ordres là-dessus, aussi bien que pour le Traité de Benfeld, dont ils avoient écrit. Cela me fit juger qu'ils ne sont pas encore bien instruits des dernieres Volontez de leur Reine, sur ce qu'elle prétend conserver par le Traité de Paix, & qu'encore qu'ils visent à la Pomeranie, ils n'ont pas moins d'envie, & ont beaucoup plus de necessité de retenir Wismar qui est de Mekelbourg, à cause que le Port est sans comparaison meilleur que celui de Stralsund, & beaucoup plus commode pour y faire hyverner leurs Vaisseaux de guerre, qui sont quelquefois huit mois de l'année sans pouvoir sortir des havres de Suede. Nous sommes &c.

MEMOIRE

Des dits Sieurs

PLENIPOTENTIAIRES,

ENVOYÉ A LA COUR,

Avec la Dépêche du 28. Août ci-dessus.

Demandes pour savoir comment on devroit agir avec les Bavarois. Leurs Réponses sur les Demandes précedentes.

PREMIERE QUESTION.

Demandes pour savoir comment on devroit agir avec les Bavarois.

SI on fera avec Monsieur le Duc de Baviere un Traité de Suspension d'armes ou de Neutralité ? ou si on se contentera sans Traité de faire cesser les hostilitez, comme il propose, avec promesse de se déclarer contre ceux qui ne voudront pas la Paix ?

DEUXIEME QUESTION.

Si on ne doit point traiter sans avoir quelque sureté ?

TROISIEME QUESTION.

S'il ne faut pas préferer les Places au licenciement de son armée quand même l'on auroit le choix de l'un ou de l'autre ?

QUATRIEME QUESTION.

Si on ne préferera pas Hermanstein à toutes les autres Places, en cas que l'on la puisse avoir ?

CIN-

1645.

Cinquieme Question.

En cas qu'il y ait impossibilité, quelles autres Places on demandera?

Sixieme Question.

Si on ne doit entendre à aucun Traité que sous les conditions proposées à Paris par le Confesseur?

Septieme Question.

Si on peut s'engager positivement par un Traité à lui conserver la Dignité Electorale, en cas qu'il s'oblige aussi à conserver au Roi les Places & Etats que Sa Majesté veut garder pour la satisfaction qui lui est duë?

Huitieme Question.

Si on ne consentira pas de partager avec lui les contributions, & les quartiers dans le Cercle de Suabe & de la Franconie?

Neuvieme Question.

En quel tems on parlera de cette Négociation aux Suedois?

Sur la I. Question.

Leurs Réponses sur les demandes precedentes.

La promesse de se declarer contre ceux qui ne voudront pas la Paix paroît plausible, mais il feroit à craindre que l'effet ne fût qu'à l'avantage seul de Monsieur de Baviere. Si elle étoit executée de bonne foi, elle pourroit avoir cela de plus avantageux que la Suspension & la Neutralité, qu'en certain cas le dit Sieur Duc pourroit être pour nous contre l'Empereur, & que cette crainte rangeroit plutôt à la raison tout ce Païs-là; mais le dit Sieur Duc ayant été attaché jusques ici d'affection, & d'interêts & de dependance au parti de l'Empereur, on ne pourroit pas raisonnablement se promettre que dans le doute où l'on feroit pour savoir lequel des deux Partis ne voudroit pas la Paix, chacun protestant hautement qu'il la desire, il donnât plûtôt le tort à l'Empereur son Allié & son Souverain, qu'aux deux Couronnes contre lesquelles il fait encore la guerre.

Le seul remede à cela feroit que l'on fût d'accord avec le dit Sieur Duc des conditions de la Paix Génerale, & qu'il promît de tourner ses armes contre ceux qui ne voudroient pas l'accepter; mais il semble que cela n'est pas pratiquable dans le peu d'apparence, qu'il y a de convenir avec lui de la satisfaction de la Couronne de Suede, des differends des Protestans & des Catholiques, & de plusieurs autres points importans contenus en notre proposition; sans cela aussi on lairroit sa declaration à sa discretion, & on le rendroit le seul Arbitre de la Paix dont il pourroit attendre le succès, sans rien craindre de la part de l'Empereur ni des deux Couronnes; & il ne feroit obligé qu'à ce qu'il voudroit, dependant absolument de lui de donner l'interpretation qu'il lui plairoit à sa promesse, & de condamner par son jugement celui des deux Partis contre lequel la conjoncture du tems & ses interêts particuliers le convieroient de se declarer.

Parquoi il ne faut pas s'étonner si, dans la derniere Conference, les Ministres du dit Sieur Duc ont fait connoître qu'il incline plus à ce Traité qu'aux autres.

Cela fait croire qu'il vaut mieux faire un Traité de Suspension ou de Neutralité. Ils paroissent tous deux avoir un même effet, néanmoins il semble qu'à le bien prendre la Suspension est plus propre pour faire cesser les hostilitez, entre deux Princes qui sont en guerre ouverte, que la Neutralité qu'on accorde assez souvent à des Princes, & à des Peuples qui n'ont point fait la guerre, & néanmoins il ne sera peut-être pas hors de propos de la joindre dans un même Traité, & ayant convenu de faire cesser les hostilitez entre le Roi & le dit Sieur Duc, de l'obliger lui, son Etat, & ses troupes de demeurer dans une sincere Neutralité jusques à la conclusion de la Paix génerale, sans faire hostilité contre personne, ni donner assistance à l'un ni à l'autre Parti.

Si l'on pouvoit encore y faire ajoûter que, dans un certain tems, il tourneroit ses armes contre l'Empereur, en cas qu'il ne veuille pas faire la Paix, cela feroit fort utile; mais il seroit très-difficile à obtenir, le dit Sieur Duc ayant toûjours reservé qu'il ne feroit obligé de rien faire contre l'Empereur qui est son Souverain.

Ce n'est pas que par notre avis nous excluïons tout à fait la promesse, de se joindre contre ceux qui ne voudront point la Paix; car il faut bien avouër que cela feroit avantageux, mais comme l'effet ne dépend que de la bonne ou mauvaise intention du Duc de Baviere, nous n'y voyons pas encore assez clair pour nous y déterminer presentement.

Sur la II. Question.

Le grand engagement qu'a le dit Duc avec l'Empereur par la dépendance de Prince de l'Empire, par la parenté, le voisinage & la liaison de plusieurs autres interêts, fait croire qu'on ne doit point traiter avec lui sans avoir quelque assurance réelle des promesses qu'il fera, étant notoire qu'il ne recherche la France que par force, & lors qu'il ne voit point ailleurs de ressource pour lui.

Sur la III. Question.

Il n'y a point de doute qu'il ne faille préferer la consignation de quelques Places entre les mains du Roi, au Licenciement qu'il pourroit faire de ses troupes. Quand on pourroit le faire desarmer, & qu'il y feroit disposé, la raison ne voudroit pas qu'on le fît; quelque précaution qu'on y apportât, il feroit impossible d'empêcher que ses troupes étans licentiées n'allassent renforcer l'armée de l'Empereur. D'ailleurs quand il sera de bonne intelligence avec nous, il sera plus utile qu'il demeure dans une posture plus considerable, soit qu'on regarde l'Empereur qui lui pourroit faire du mal, soit que l'on considere les Suedois & les Protestans d'Allemagne, qui ne voyans plus de forces entre les mains des Princes Catholiques, en deviendroient plus difficiles.

Sur la IV. Question.

La forteresse d'Hermanstein, selon notre opinion, est préferable à toutes les autres Places, soit que l'on considere la situation d'icelle, & son importance qui donnent de grands avantages & pour la Guerre & pour la Paix, soit que l'on

1645. l'on regarde les divers engagemens du Roi à la ravoir. C'eſt pourquoi nous eſtimons qu'il faut faire toutes ſortes d'efforts pour la faire remettre entre les mains de Sa Majeſté, en cas qu'effectivement le Duc de Baviere & ſon frere en puiſſent diſpoſer. Nous en avons demandé encore une autre, mais il ſemble que ce ſeroit beaucoup ſi on pouvoit avoir celle-là.

Sur la V. Question.

Au deffaut d'Hermanſtein on pourroit demander Heidelberg, Heilbron, Manheim, Fribourg, Offenbourg, & eſſayer d'avoir les meilleures. Ces Places ne ſont pas à la verité de la même conſideration qu'Hermanſtein, mais elles peuvent être très-utiles pour l'étenduë & ſureté des quartiers, & de plus Fribourg nous eſt conſiderable à cauſe de Briſach, d'autant qu'il nous peut demeurer par le Traité.

Sur la VI. Question.

Nous ne voyons pas que Monſieur le Duc de Baviere faſſe parler ici ſes Miniſtres aux termes qu'a parlé ſon Confeſſeur à Paris. Ils ne demandent point la protection du Roi pour les Soldats & la perſonne de ſon frere & de lui, ni d'y faire mettre les Cercles de Suabe, de Franconie, & de Baviere, ce qui ſeroit très-glorieux pour Sa Majeſté. Il importe que nous ſachions ſi nous devons rejetter toute autre propoſition moindre que celle-là, & en termes moins avantageux pour le Roi, ou ſi, après avoir fait nos efforts pour reprendre les mêmes conditions, & ne les pouvant pas obtenir, nous nous departirons, comme c'eſt notre avis, de cette protection, de laquelle il nous ſemble qu'il n'eſt point parlé dans les Traitez de Heſſe & de Savoye, & qui ſemble plus avantageuſe pour l'apparence que pour l'effet.

Sur la VII. Question.

Cet article eſt de grande importance, mais il ſera difficile de le faire agréer à la Cour de Suede & il peut être auſſi perilleux de s'y engager ſans ſon conſentement, quoique nous eſtimions pour pluſieurs raiſons qu'on doit faire tous les offices poſſibles pour conſerver l'Electorat dans la Maiſon de Baviere: mais de s'y obliger par un Traité nouveau, il en peut arriver des inconveniens & de très-grands ſujets de ſoupçons parmi nos Alliez. Néanmoins comme c'eſt la principale cauſe qui porte le Duc de Baviere à rechercher la France, afin de conſerver par ſon aſſiſtance cet honneur qu'il craint ne pouvoir pas retenir par le ſeul apui de l'Empereur, on ne peut pas eſperer de rien faire avec lui ſans cette condition. C'eſt pourquoi il nous importe de ſavoir préciſement les intentions de la Reine ſur ce ſujet. Si l'on ne pouvoit éviter de faire cette declaration par écrit, & que le Traité particulier qui ſera fait avec le dit Sieur Duc ſoit reconnu avantageux d'ailleurs, comme par exemple ſi nous pouvions avoir Hermanſtein, il ſemble à toute extremité qu'il faudroit faire un Article ſecret de cette obligation reciproque, de maintenir le dit Sieur Duc en la Dignité Electorale, & lui d'aſſiſter le Roi en la conſervation des conquêtes que Sa Majeſté veut retenir en Allemagne, ſelon que nous en avons parlé à ſes Deputez.

Sur la VIII. Question. 1645.

Il ſera difficile de regler ici cette difficulté, laquelle dépend de l'état & du lieu où ſeront les armées lorſqu'on fera le Traité avec le dit Sieur Duc, & pourra mieux être terminée par les Officiers des armées qui ſeront deputez de part & d'autre. Si le Traité s'avance, & qu'on veuille le traiter & conclure promptement, il ſeroit à propos ſur cet Article de convenir que pour les contributions, & quartiers il ſera pris des expediens dans un certain tems entre ceux qui commanderont les armées, pour empêcher qu'il n'arrive aucune diſpute, laquelle arrivant ſera vuidée amiablement, ſans en venir à aucune rupture. Que ſi nous en pouvons avoir à tems l'avis de Meſſieurs les Generaux, nous eſſayerons d'en convenir ici avec les Deputez de Baviere.

Sur la IX. Question.

Les Traitez de Confederation obligent de ſe communiquer les uns aux autres les premieres propoſitions qui ſont faites; mais les Suedois n'ayans pas été ſi exacts obſervateurs de cette obligation, qu'ils n'ayent offert diverſes fois la Neutralité au Duc de Saxe ſans nous en avertir, & qu'ils n'ayent même conclu une Suſpenſion avec la Maiſon de Brandebourg, qui dure encore ſans nous l'avoir communiquée. Il ſemble que nous pouvons uſer de la même liberté, encore ferons nous plus qu'ils n'ont fait, quand nous leur communiquerons le Traité avant que de le ſigner lorſqu'il ſera en termes d'être conclu. Si nous en uſions autrement, il ne faut pas douter qu'ils n'y aportaſſent d'abord toutes ſortes d'obſtacles, & qu'ils ne fiſſent tous leurs efforts pour l'empêcher. Néanmoins nous tâcherons d'empêcher qu'ils n'ayent aucun juſte ſujet de ſe plaindre de notre conduite.

MEMOIRE

Des dits Sieurs

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monſieur le Cardinal

MAZARIN.

A Munſter le 30. Août 1645.

Leurs Conferences avec les Ambaſſadeurs de Baviere. Ceux-ci ont fait les premieres ouvertures. Conduite des Miniſtres François. Offres des Bavarois. Repliques de Monſieur d'Avaux. Expedient propoſé par l'Ambaſſadeur de Baviere. Avis des Plenipotentiaires François. Ceux-ci tiennent une

1645.

une autre Conference chez les Bavarois sur le même sujet & sur les prétensions de la France. Sur une Suspension d'armes. Et sur la Paix. Réflexions des François sur ces Conferences, & sur d'autres Points de la Négociation. Sur les armemens du Turc.

Leurs Conferences avec les Ambassadeurs de Baviere. Ceux-ci ont fait les premieres ouvertures.

LE Recit que nous allons faire de quelques Conferences, que nous avons euës avec les Ambassadeurs de Baviere, fera voir un des effets de la victoire de Monsieur le Duc d'Enguien, puisqu'ils nous ont prévenus dans les ouvertures que nous leur avons pû faire, suivant les prudens avis de Monsieur le Cardinal.

Conduite des Ministres François.

Nous n'avions pas laissé par avance de leur faire savoir la dureté des Espagnols, & de leur donner de la jalousie du dessein qu'ils ont, depuis l'arrivée du Duc de Terra Nova à Vienne, d'empêcher que l'Empereur ne facilite le Traité de Paix, & sur tout qu'il ne la fasse sans eux.

Offres des Bavarois.

Dimanche dernier ils vinrent trouver moi d'Avaux, & me dirent:

Que l'aprehension de donner trop d'ombrage aux Imperiaux leur avoit fait chercher l'occasion de parler seulement à l'un de nous, & que néanmoins, s'il étoit besoin, ils nous verroient tous ensemble.

Que leur Maître ne desire rien tant que le Traité de la Paix, & que pour y parvenir il juge necessaire de pourvoir principalement à la satisfaction de la France, à celle de Suede, & à celle de la Maison Palatine.

Qu'il comprend bien qu'en ce dernier point il parle contre ses propres interêts, & que c'est sur lui que tombe la charge de la satisfaction de la dite Maison, mais qu'il reconnoît aussi que sans cela on ne peut pas présentement bien obtenir le repos de l'Allemagne.

Que pour la satisfaction de la France, il offre de s'y employer de bonne sorte, pourvu que nous lui fassions savoir secrétement en quoi elle consiste, ne desirant pas qu'on sache qu'il se mêle de cette affaire, & qu'il usera bien de cette confiance.

Qu'il se promet qu'en nous rendant sincerement ses offices de ce côté-là, la France l'assistera de son autorité, & fera enforte que la Dignité Electorale demeure en sa famille, sans quoi il ne peut jamais consentir à aucun accommodement, & proteste que pour s'y maintenir il hazarderoit tous ses Etats & ses Enfans.

Qu'il desiroit être éclairci sur l'un & l'autre point, afin que d'un côté il eût moyen de procurer la satisfaction que nous pouvons pretendre raisonnablement, & de l'autre qu'il pût s'assurer qu'en ce faisant il seroit conservé dans son Electorat.

Que pour la satisfaction de la Couronne de Suede, il ne desiroit pas s'en mêler, & néanmoins sur ce qu'il leur fut remontré que, pour avoir la Paix, il n'étoit pas moins besoin de satisfaire la dite Couronne que celle de France, ils témoignerent que leur Maître n'y seroit pas contraire, mais que d'être leur Médiateur comme il s'offroit à nous, & de s'y employer à bon escient, c'est ce qu'il ne veut pas.

Quant à la restitution de la Maison Palatine, qu'il est prêt de restituer ce qu'il tient dans le bas Palatinat, ensemble dans le haut Palatinat, & même de consentir qu'il soit créé un huitieme Electorat dont la Dignité soit conferée au Prince Palatin, pourvu qu'il se contente de tenir le dernier rang, & que l'Empereur fasse rembourser le dit Sieur Duc des frais de la guerre de Boheme, pour lesquels il lui avoit assigné le haut Palatinat, ou bien qu'il le remette en possession du Païs d'Oberens, qu'il tenoit auparavant par engagement pour la dite somme.

1645.

Que nous déclarant si ouvertement ses sentimens & ses interêts, il esperoit la même confiance de notre part, par le moyen de laquelle il hâteroit plus en trois mois la conclusion du Traité que l'on ne feroit en un an par les Négociations publiques.

Repliques de Monsieur d'Avaux.

Je leur demandai quelle est cette satisfaction qu'ils jugent que nous pouvons prétendre raisonnablement, & qu'étant Prince si experimenté dans les affaires, & si autorisé de la Cour Imperiale, il connoissoit bien quelle raison nous avons de ne pas laisser l'Allemagne, & la Religion Catholique exposées à beaucoup de perils, si nous abandonnions nos Conquêtes, & quelle est la disposition du Parti contraire sur ce sujet.

Ils ne s'en expliquérent pas autrement, sinon qu'ils demeurerent d'accord que notre satisfaction doit être convenable à l'état present des affaires, & proportionnée aux avantages que nous avons en Allemagne.

Je leur fis une autre question touchant le huitieme Electorat, & si l'Empereur & les aurres y consentiroient: sur quoi ils témoignerent bien que l'Empereur y pourroit bien faire quelque difficulté, parceque ce seroit attribuer cette Dignité & autorité à trois Princes d'une même Maison; mais que déja quelques Electeurs n'y étoient pas contraires, & qu'enfin, si la France vouloit maintenir cette création nouvelle, c'étoit un honnête moyen pour conserver la Maison Palatine, auquel l'Empereur seroit obligé d'acquiescer.

Nous parlâmes de Brisak, de Philisbourg, & de l'Alsace, mais en des termes generaux, me remettant à ce qui en seroit arrêté sur mon rapport par Messieurs mes Collegues.

Que seulement je leur pouvois dire que la satisfaction qui nous est duë en Allemagne, n'a rien de commun avec la juste possession en laquelle nous sommes de la Lorraine; ce qui ne fut point contredit par eux.

Ils me voulurent faire remarquer que l'ordre qu'ils avoient reçu étoit du deuxieme de ce mois, & m'en montrerent la Lettre.

Mardi, comme nous pensions leur aller faire réponse nous d'Avaux & Servien, Monsieur Krebs revint chez moi d'Avaux avec une grosse Dépêche du Duc de Baviere dattée du neuf, ensuite de laquelle il réitera les mêmes offres & offices ci-dessus exprimez, puis il ajoûta que son Maître ne pouvoit assez s'étonner que les interêts de la France, & les siens étans presque les mêmes, & la même Religion, & ayant toûjours respecté particulierement le feu Roi & leurs Majestez, que néanmoins leurs armées soient tous les jours aux mains avec si grande effusion de sang; il s'étendit davantage sur ce chapitre, & parla comme des gens qui demandent quartier.

Expedient proposé par l'Ambassadeur de Baviere.

Ensuite, après avoir stipulé extraordinairement le secret, il me proposa qu'il seroit expedient pour le bien commun qu'il y eut intelligence, & cessation d'hostilitez entre les deux armées de Monsieur le Duc d'Enguien, & de Baviere, & qu'elles

1645.

qu'elles se conservassent l'un & l'autre dans les bons quartiers pour être comme les arbitres de la Paix, & que le Duc de Baviere offre de joindre ses forces contre ceux qui ne voudront pas consentir à des conditions raisonnables de Paix.

Qu'entre les dites Conditions il y met la satisfaction de la France pour laquelle il s'interposera fortement, & employera son armée en cas de besoin contre ceux qui ne la voudroient pas accorder, & qui refuseroient ce qui est raisonnable pour les Alliez de la Couronne.

Que sur ce fondement il nous importe de lui laisser ses quartiers afin d'y tenir ses troupes en bon état, & qu'il desireroit, si la proposition agrée, que les Ordres en fussent envoyez promptement de la Cour à Monsieur le Duc d'Enguien.

Je lui répondis que nous étions sur le point de les aller trouver comme nous fimes le lendemain Monsieur Servien & moi, après que j'eus rendu compte de ce que dessus à Monsieur le Duc de Longueville & à mon dit Sieur Servien.

Avis des Plenipotentiaires François.

Nous considerâmes tous ensemble que, quoique ces ouvertures nous parussent bien utiles, il étoit à propos de differer notre réponse jusques au jour de l'Ordinaire pour avoir plus d'éclaircissement des intentions de leurs Majestez, sur ce qui touche le Duc de Baviere, & cela nous a réussi puisque la Depêche qu'il a plu à Monsieur le Cardinal faire à moi Duc de Longueville le douzieme jour de ce mois nous a fait agir avec beaucoup plus d'assurance sur le contenu ci-dessus.

Ceux-ci tiennent une autre Conference chez les Bavarois sur le même sujet, & sur les prétensions de la France.

Nous allames donc le lendemain chez les Deputez de Baviere, & dans une longue Conference que nous eûmes avec eux, nous tâchâmes de leur faire comprendre le grand interêt que leur Maître a, dans la decadence visible des affaires de l'Empereur, de chercher un apui plus assuré que le sien, vu qu'il savoit très-bien que les Espagnols lui sont entierement contraires, & que l'Empereur même ne feroit peut-être pas difficulté de sortir d'affaire à ses dépens s'il y voyoit jour.

Après entrans dans la matiere nous leur répondîmes sur la premiere instance qu'ils avoient faite touchant nôtre satisfaction particuliere, qu'encore que nous eussions refusé de nous en ouvrir avec les Médiateurs, & que nous ayons concerté avec nos Alliez de ne nous en pas expliquer qu'après que nous aurions reçu la réponse à nos propositions, nous voulions bien traiter confidemment avec eux sur les assurances qu'ils nous avoient données de la disposition de leur Maître à nous y procurer tout contentement raisonnable.

A quoi nous ajoûtâmes les précautions suivantes.

I. Que le Duc de Baviere voulût aussi prendre garde qu'on ne se servît pas de notre facilité pour donner jalousie à nos Alliez en leur faisant croire que nous eussions voulu entendre à un Traité particulier ; ce qui n'est nullement notre intention, ni aussi que ce n'étoit pas celle de leur Maître.

II. Que nous n'entendons aucunement nous departir des demandes que nous avons faites pour l'interêt public de l'Allemagne, dans lequel nous avons toûjours cru, & croyons encore que consistoit la principale sureté pour la Paix.

C'est pourquoi il étoit très-necessaire, si son Altesse vouloit faire paroître sa bonne disposition à la Paix, qu'elle fît aussi en même tems resoudre les choses generales.

Que nous ne voulions pas leur desavoüer que les resolutions favorables qui pourroient être prises sur nos interêts particuliers, ne nous portassent plutôt à faciliter par nos offices vers nos Alliez & amis les autres affaires qui regardent le general. 1645.

III. Qu'au reste la confiance étoit entiere de notre part comme ils nous avoient conviez, & que nous leur venions dire dès la premiere Conference les dernieres intentions de leurs Majestez, desquelles ils ne devroient pas esperer qu'on se relâche après en façon quelconque.

Les ayans ainsi préparez, nous leur représentâmes que nous pourrions prétendre avec raison de garder tout ce que nous avons conquis en Allemagne, vu même que ceux qui nous le pourroient disputer ne sont pas en état de le reprendre, mais au contraire de faire tous les jours de nouvelles pertes.

Que nous nous reduirions pourtant à ce qui est absolument nécessaire, pour maintenir la liberté d'Allemagne, & l'interêt de nos Alliez, en quoi la Religion Catholique, & la Maison de Baviere trouveront aussi un grand apui dans les occasions qui se pourront présenter à l'avenir.

Qu'à cette fin nous ne pouvons quitter la Haute & Basse Alsace avec Brisak, & Philipsbourg, & le territoire voisin qui sert à la subsistance des dites Places, comme aussi les Villes forêtieres.

Ils répondirent, avec quelque étonnement d'une telle prétension, que, quand l'Empereur pourroit être induit (ce qu'ils jugeoient très-difficile) à nous abandonner ce qui appartient à sa Maison, en la dite Province, il y a plusieurs autres Seigneurs, qui n'ont jamais porté les armes contre la France, lesquels il ne seroit pas juste de dépouiller :

Qu'il y a aussi des Villes Imperiales, & que ce seroit choquer tout l'Empire & nos propres Alliez, si nous y voulions prétendre plus de droit que n'y a eu la Maison d'Autriche ; que le seul Comte de Hanau y a vingt-quatre Bailliages ; que les Evêques de Basle & de Strasbourg, & autres Prelats y ont plusieurs Places, & qu'on ne croit pas que nous voulussions retenir du bien d'Eglise.

Notre réponse fut que nous croyions que le Roi se contenteroit d'avoir à proprieté ce qui a appartenu à la Maison d'Autriche, qui est Brisak, Brisgaw, Suntgaw, & autres Terres, & les droits de Souveraineté qu'elle a eu dans la Haute & Basse Alsace, la protection des Villes Imperiales, avec Garnison aux lieux où Sa Majesté jugera qu'il en soit besoin.

Enfin que les Etats de l'Empire qui relevent immédiatement de l'Empire, & qui ont été ci-devant sous la protection de la Maison d'Autriche, releveront encore de l'Empire, & seront sous la protection du Roi, & les Etats mediats releveront de Sa Majesté, comme Landgrave d'Alsace.

Qu'outre cela Philipsbourg nous doit demeurer, & que le Duc de Baviere doit être bien aise que cette Place soit entre nos mains, pouvant être un moyen pour maintenir la Religion Catholique dans le bas Palatinat, & que, quoique cette Place dépende de l'Evêché de Spire, nous la garderons à aussi bon titre que l'Empereur eût pû faire, lequel se l'étoit reservée par le traité de Prague.

Que pour Mayence, Spire & Worms, le Roi se disposera à les rendre au même tems que Treves & Hermanstein seront remises entre les mains de l'Electeur de Treves.

Nous dîmes ensuite que les droits acquis par le feu Roi sur la Lorraine ayans été confirmez par divers Traitez, ce ne seroit pas vouloir la Paix de la part de l'Empereur, si dans le Traité il vouloit parler de cette affaire & y prendre interêt,

1645. terêt, puisque même par tous les Traitez faits avec le Duc de Lorraine, il a renoncé à l'Alliance de la Maison d'Autriche.

Qu'à la verité nous croyons que le Roi ne feroit pas de difficulté de reconnoître l'Empereur & l'Empire pour les portions de cet Etat qui en relevent.

Que pour l'Alsace, & les autres Etats ci-dessus mentionnez, il seroit bien à propos qu'ils fussent possedez par le Roi en toute proprieté & Souveraineté; puis qu'ils ont fait autrefois partie du Royaume d'Austrasie, apartenant à nos Rois.

Que si néanmoins ils reconnoissoient que cela pût choquer les Etats de l'Empire, nous voulons bien leur dire en confiance, que le Roi se contenteroit & se pourroit resoudre à faire la même reconnoissance à l'Empereur, qu'en ont ci-devant fait les Princes de la Maison d'Autriche, qui l'ont possedée.

Nous leur avons aussi representé que, quoique Saverne soit une piece de l'Archevêché de Strasbourg, elle est nécessaire pour la sureté du passage, aussi bien que d'autres lieux qui sont sur le chemin de Philipsbourg, & nécessaires pour y avoir libre communication. Nous en avons parlé en cette sorte un peu generale, afin que lors que nous aurons l'information que nous attendons, nous n'ayons qu'à éclaircir nos demandes, & non pas à les augmenter.

Tout cela leur fit peine & leur parût excessif, mais comme néanmoins ils se chargerent d'en écrire à leur Maître, lequel verroit ce qui se pouvoit faire, nous avons ajouté qu'il seroit inutile de travailler à notre satisfaction, si au même tems on ne pourvoit à celle de la Couronne de Suede.

Ils ont répondu que leur Maître en étoit bien d'avis, & que même il conseilleroit à l'Empereur de contenter raisonnablement les Suedois, mais que d'être l'Entremetteur de ses affaires, ce n'est pas son intention.

Pour ce qui est de son interêt touchant le remboursement de ce qui lui étoit du par l'Empereur, ou la restitution des terres qui avoient été engagées, nous avons prononcé hardiment en sa faveur, & promis l'assistance du Roi pour en tirer raison dans la Négociation.

Quant à l'Electorat nous l'avons aussi assuré de tout ce qui depend de Sa Majesté, pourvu que les effets répondent à ses paroles, mais qu'il a grand interêt d'avancer le Traité, d'autant qu'il pourroit arriver de si notables changemens que nous ne serions pas assez puissans auprès de nos Alliez, & des Princes Protestans de l'Empire pour obtenir la conservation de cette Dignité en sa Maison, parce qu'en un mot nous ne voudrions pas rompre avec nos Alliez pour quoi que ce soit, ou bien employer jusques là tout ce qui sera en notre pouvoir.

Sur une Suspension d'armes. Nous passames de ce discours à celui de la Suspension d'Armes proposée à l'un de nous comme il est porté ci-dessus.

Nous les assurâmes premierement du secret qu'ils y desirent, & après leur avoir déclaré de nouveau que cette affaire ne peut être concluë que du consentement de la Couronne de Suede, nous leur fimes doucement reproche de ce que le succès d'Allersheim leur avoit sans doute fait sursoir une pareille Négociation que le Confesseur de leur Maître avoit commencée avec son Eminence, qu'alors il proposoit de mettre sous la protection du Roi non seulement sa personne, mais aussi celle de son frere l'Electeur de Cologne & leurs Etats avec les Cercles de Franconie, Suabe & Baviere, & que nous ne croyons pas qu'ils voulussent reprendre aujourd'hui le Traité pour d'autres conditions. 1645.

Ils nous répondirent que ce qu'ils ont eu charge de nous dire, n'est pas tant une proposition de leur part, comme une réponse de Monsieur le Duc de Baviere, sur une ouverture qui lui a été faite de la part de Monsieur le Cardinal, par Monsieur le Nonce Bagny, de se déclarer contre ceux qui ne voudroient pas la Paix; ce qu'il témoigna d'être prêt de faire. Mais ne nous pouvans pas fonder sur l'avis qu'ils nous en donnoient, nous avons essayé d'agir sur le pied de la premiere proposition; & sur ce, nous fimes lecture de l'endroit des Lettres de son Eminence qui en fait mention. Nous connûmes bien que leurs ordres n'y étoient pas conformes, & ils nous dirent que cette protection desdits Electeurs & Cercles n'avoit été demandée que contre les Suedois.

Surquoi voyans que, pour nous donner le change, ils ne s'attachoient plus qu'au Traité général, & disoient qu'il valoit mieux faire la Paix, nous trouvâmes à propos de les rengager dans leur premier discours, & dîmes que, quelque Traité particulier qu'il y eût à faire entre nous, il y avoit trois conditions requises. *Et sur la Paix.*

La Premiere.

Que les Suedois, les Hessiens, & tous nos Alliez y soient compris, ensorte que le Traité porte une obligation précise du Duc de Baviere, de ne donner aucune assistance de gens ni d'argent à l'Empereur, ni à aucun autre Prince que ce soit contre lesdits Alliez.

La Seconde.

Que l'on convienne des contributions & des quartiers entre le Rhin & le Danube.

La Troisieme.

Que l'on mette entre les mains du Roi quelques Places pour la sureté de l'observation de ce qui sera promis.

Ils demeurerent d'accord de la condition en toutes ses parties, à la charge aussi que l'armée du Roi ne donnera aucun secours contre l'Empereur, ni contre l'Electeur de Cologne; & voulurent de plus que pendant la surseance elle demeurât tout-à-fait sans action; mais nous leur temoignâmes que ni l'un ni l'autre ne pouvoit être accordé.

Quant au second point, ils prétendent que les quartiers qu'ils ont eu jusques ici leur doivent être laissez; & sur la difficulté que nous en fimes, ils présupposerent que les troupes de Hesse s'en vouloient retourner par deça, & que celles de Monsieur le Duc d'Enguien & de Monsieur de Turenne, peuvent aisément subsister dans leurs anciens quartiers.

Nous leur repliquâmes nettement qu'il est impossible d'entendre à une telle proposition, & après plusieurs discours tenus de part & d'autre, il nous parût qu'on les pourroit induire à nous faire telle part que nous voudrions de leurs quartiers.

La troisieme condition fut fort contestée par eux; ils dirent qu'il falloit se fier en la parole d'un grand Prince, & à la foi d'un Traité qu'il signeroit: sur quoi nous leur fimes considerer que ne pouvans pas résoudre cette Suspension sans le consentement de nos Alliez, qui ne le donneront qu'avec grande peine, & sur de bons gages, il est besoin absolument que nous ayions en main de quoi les assurer de l'execution des conditions qui les regardent.

Que

1645. Que Messieurs les Plenipotentiaires de Suede nous ont souvent dit que le Duc de Baviere ne s'empêcheroit jamais d'assister l'Empereur contr'eux, & qu'à moins de licencier ses Troupes, & de mettre Ingolstadt entre nos mains, ils n'estimoient pas que nous en pussions avoir une sufisante sureté.

Que nous ne voulions pas toutefois songer de lui proposer un desarmement pour diminuer sa puissance, qu'au contraire nous souhaitions qu'il se maintînt dans un état considerable afin de ménager mieux ses interêts & les nôtres dans la Paix, & de faire pencher l'Empereur du côté que nous desirons, encore moins à lui demander une piece si importante comme Ingolstadt, ni toucher à aucune partie de ses Etats, mais qu'avec justice nous pouvions demander Hermanstein & Fribourg qui n'apartiennent point au dit Duc; & qui ont été prises sur nous.

A ce mot d'Hermanstein ils furent étonnez, disans que c'est la plus considerable Place d'Allemagne dont leur Maître ne peut pas disposer. Nous dimes que si ce n'est lui, c'est son frere l'Electeur de Cologne, & que c'est une même chose.

Ils soutinrent que ni l'un ni l'autre n'y a le pouvoir entier, & que celui qui y commande, ayant aussi fait serment à l'Empereur, ne voudroit pas rendre la Place quand il en auroit ordre des dits Electeurs.

Il fut parlé aussi d'Heidelberg où le dit Duc tient garnison, mais sans nous relâcher aucunement d'Hermanstein où nous dîmes plusieurs fois que l'honneur du Roi est engagé, & que le Duc de Baviere recherchant comme il fait la bienveillance de Sa Majesté, elle tiendroit malaisément pour ses veritables amis ceux qui ne voudroient pas lui procurer le consentement de recouvrer cette Place pour la mettre entre les mains du Prince qui la lui avoit ci-devant confiée.

Ils persistérent à témoigner beaucoup de repugnance, & dirent que, si nous voulions finir la Guerre dans l'hiver prochain, il n'étoit pas besoin de Places de sureté; néanmoins sur la fin de la Conference, comme ils nous trouverent fermes de ce côté-là, ils se chargérent d'en écrire à leur Maître, & nous separâmes bien d'ensemble.

Quoi que cette Conference, qui fut fort longue, nous ait obligé d'être un peu prolixes dans le recit, nous croyons encore assés à propos de ne pas passer sous silence qu'en parlant d'Hermanstein, les Députez de Baviere témoignerent, entre autres difficultez, qu'on desiroit beaucoup d'eux, & qu'on ne leur donnoit rien d'assuré, parceque notre promesse de conserver l'Electorat dans la Maison n'est pas sufisante si celle de nos Alliez n'y est jointe, ou que le Roi ne s'y oblige positivement sans leur consentement.

Nous avons mis à part les principales questions qui resultent de toute la Négociation cidessus deduite, & y avons ajouté ce qui est de notre opinion.

Reflexions des François sur ces Conferences, & sur d'autres points de la Négociation. Pour ce qui est de l'Affaire de Frankendal dont on demande nos sentimens, nous ne voyons pas bien clair dans l'intention de celui qui offre de sortir de cette Place.

Il y a très-grande aparence qu'il s'en est adressé au Resident d'Angleterre qui est à Francfort pour quelque mauvaise fin. Puis que son Eminence nous a fait la faveur de nous en demander nos sentimens, nous estimerions que, sans rejetter la proposition, il seroit à propos de la tirer un peu en longueur pour s'en mieux éclaircir; car étant certain que ce n'est pas par affection envers la Reine de Boheme, que le Gouverneur de Frankendal offre de lui remettre cette Place, & qu'il y est forcé par quelqu'autre puissante consideration; il importe, pour la réputation ou pour plusieurs autres raisons, que les Armes du Roi la retirent des mains des Ennemis, & que ce soit Sa Majesté, qui la rende à ceux à qui elle apartient, parce que, si nous avions à ménager avec la Maison Palatine quelques conditions à l'avantage de la Religion Catholique en le rétablissant dans ses Etats, cette Forteresse, qui est très-considerable, étant en nos mains, nous y peut beaucoup aider; joint que, s'il y a quelque chose à resoudre sur cette affaire, il vaudra mieux que ce soit sur la fin de la Campagne que les Ennemis profiteront moins de la Garnison, qui en sortira. 1645.

Sur les armemens du Turc. Quant à la Guerre du Turc, nous croyons bien que si elle continuë, comme l'on publie que le Grand Seigneur en a fait vœu, il sera difficile que la France puisse éviter enfin de s'y engager, & qu'il sera même avantageux de le faire pour les raisons que son Eminence remarque très-prudemment. Mais la coutume des Venitiens étant d'y embarquer les autres pour avoir moyen de s'en retirer les premiers; & les Espagnols en semblables occasions s'étant toûjours laissez emporter plûtôt à l'animosité qu'ils ont contre la France, & au dessein de lui faire du mal qu'au zele de leur Religion, & au soin de défendre la Chrétienté; il semble qu'on y doit marcher avec une grande circonspection, & qu'il seroit bon de ne s'obliger positivement à rien si l'on ne fait qu'une Trêve, auquel cas il sufiroit d'en donner esperance.

Mais en faisant la Paix, nous estimons qu'on s'y pourroit engager avec sureté, & que ce dessein ne seroit pas moins utile que glorieux à la France.

MEMOIRE

Envoyé en Cour par Monsieur

LE MARECHAL DE GRAMMONT,

sur son entrevuë avec le Duc de Baviere, en Août 1645.

Le Duc de Baviere ouvre son cœur au Marêchal par rapport à la Paix. Propositions du Duc de Baviere, & Reflexions de part & d'autre.

Le Duc de Baviere ouvre son cœur au Marêchal. L'Echange du Comte de Gleen avec le Marêchal de Grammont ayant été resolu, son Altesse de Baviere envoya un de ses Conseillers témoigner au dit Maréchal qu'il seroit bien aise de le voir & de l'entretenir à Munich avant son depart. A son arrivée, le Comte Kurtz, son Grand Chambellan & son premier Ministre, chez lequel il fut logé, lui dit, après les Civilitez ordinaires, que son Altesse son Maître, ne voulant perdre aucune occasion de témoigner à la France le respect & l'affection qu'il avoit pour cette Couronne, avoit souhaité de le voir pour lui faire en-

1645. entendre plus particulierement avec combien de regret la seule necessité de se défendre l'obligeoit à faire la Guerre avec un Prince si puissant que le Roi, & duquel les ancêtres avoient toûjours protegé la Maison de Baviere; qu'il prioit le dit Marêchal, lequel pouvoit avoir quelque connoissance des sujets qu'on avoit de lui faire la Guerre, de les lui vouloir declarer, & quand & par quels moyens il pourroit obtenir la Paix, & les choses qu'on pouvoit prétendre de lui pour cet effet.

par rapport à la Paix.

A cela le Marêchal de Grammont répondit qu'il ne doutoit point que son Altesse, comme Prince très-prudent & sage, ne considerât combien l'amitié & la protection du Roi étoit utile à un Prince de son âge; Qu'il laissoit des enfans fort jeunes, lesquels venant à le perdre se trouvoient une grande Guerre sur les bras, & qui pour protection n'avoient que la Maison d'Autriche dont les affaires, tant en Allemagne qu'en Espagne, étoient en tel desordre, que, bien éloignée de défendre les autres, elle étoit assez empêchée de se parer d'une entiere ruïne, mais qu'on ne lui avoit jamais dit ce qu'on prétendoit pour la Paix; Sa Majesté ayant tant d'Ambassadeurs assemblez à Munster pour cet effet, qu'il n'étoit guere besoin de lui déclarer ses sentimens pour la Paix, & que pourtant il seroit malaisé de s'embarquer à faire aucune proposition.

Le lendemain il eut audience de son Altesse qui lui a tenu à peu près les mêmes discours du Comte de Kurtz, & ajoûta qu'on l'avoit traité avec toutes sortes de mépris, n'ayant voulu écouter son Confesseur en façon quelconque, que les moindres Princes qui demandoient la protection de l'Alliance de la France étoient bien reçûs, & qu'il croyoit n'être pas assez peu considerable pour devoir être rejetté.

Le Marêchal de Grammont lui dit que, s'il plaisoit à son Altesse lui donner permission de lui parler librement, il lui avoueroit que l'on n'avoit pas crû à la Cour que les choses qu'il proposoit eussent autre but que de tirer les affaires en longueur & donner de la méfiance à nos Alliez. Sur quoi son Altesse de Baviere n'eut autre réponse sinon qu'il étoit assez difficile de pouvoir penetrer son intention, puisque jamais l'on n'avoit voulu écouter ses propositions ni demander aucunes choses de celles qu'on pouvoit souhaiter de lui, mais bien de le renvoyer à Munster, où il voyoit toutes les choses aller avec une telle lenteur qu'il n'en esperoit aucune heureuse issuë.

Proposition du Duc de Baviere, & réflexions de part & d'autre.

Pour conclure un discours qui seroit trop long si l'on en vouloit faire le détail, il propose de faire un Traité avec l'Empereur separement d'Espagne au contentement de la France. Que si elle ne veut point traiter avec l'Empereur, & qu'on veuille traiter avec lui, qu'on se laisse entendre des choses qu'on pourroit souhaiter, & qu'il sera aisé de voir s'il n'y a rien qu'il ne fasse pour l'amitié du Roi & de la Reine. Il desire pour cet effet qu'on donne commission & pouvoir de traiter avec lui sans le renvoyer à Munster, & que pour faire voir qu'il ne prétend point que ce Traité donne jalousie aux Suedois, qu'il plaise à la France de se declarer de ce qu'il doit faire pour eux, & de s'entremettre pour la Paix qu'il désire avec la Couronne de Suede.

Il répliqua plusieurs fois que l'Empereur ni les Etats de l'Empire n'avoient rien à faire avec l'Espagne, & que, pour témoigner cette verité, le Duc de Terranova étoit venu à Vienne pour conclure avec l'Empereur & lui une nouvelle Alliance, sans que l'un ni l'autre l'eussent voulu faire. 1645.

Bref, qu'il demandoit pour grace qu'on lui fît entendre quel chemin il devoit tenir pour se remettre aux bonnes graces de la France, & qu'il n'y avoit rien qu'il ne fît pour cet effet.

Sur quoi le Marêchal de Grammont crût ne lui devoir dire autre chose, sinon que tout le service qu'il pourroit rendre à son Altesse étoit de donner part à Monsieur le Duc d'Enguien, qui étoit son Géneral, de toutes les bonnes volontés qu'avoit son Altesse, & d'envoyer un Gentilhomme à la Cour pour porter à son Eminence la Lettre qu'il lui écrivoit, & attendre quelle réponse pourroit être faite de la part du Roi à ses propositions.

Il demanda fort instamment une suspension d'armes, mais l'esperance lui en fut toute ôtée, en lui disant qu'il n'y avoit point d'apparence que cette proposition se pût faire à Monseigneur le Duc d'Enguien, lequel avoit trop de prudence pour la lui accorder sans les ordres exprès de Sa Majesté.



LETTRE
DE LA REINE
à Messieurs les
PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris le 31 d'Août 1645.

Négociation de Baviere avec la France. La Reine autorise pleinement les Plénipotentiaires pour la terminer par un Traité.

MON COUSIN ET VOUS MESSIEURS LES COMTES D'AVAUX ET DE SERVIEN,

J'Avois bien prévu le fait de mon Cousin le Duc de Baviere qu'il ne tarderoit pas de me faire savoir qu'il se tenoit bien malheureux de ne s'acquerir ma confiance & qu'il n'avoit point de plus forte passion que de la posseder. Se prévalant de la prison de mon Cousin le Marêchal de Grammont, il n'a pas manqué de s'en ouvrir avec lui, & au jour qu'il partit de son Païs de lui en faire ses doleances qu'il a augmentées par la juste apprehension dans laquelle il étoit que sa Maison se trouvât ruïnée s'il n'entroit en mes bonnes graces & que venant à mourir, dont il est assez proche, son Successeur se trouveroit en une dépendance trop absoluë de la Maison d'Autriche; qu'à ces maux il n'y a qu'un remede, qu'il a toûjours recherché de faire la Paix & d'entrer en ma protection & qu'il désireroit également & l'une & l'autre de ces choses; mais qu'il craignoit n'ayant pas oublié

Négociation de Baviere avec la France.

S

1645. blié ce qui s'eſt paſſé, que je n'y aurois point d'égard : & pour prouver au dit Marêchal que ce qu'il avoit dit étoit fondé, il lui a déclaré comme il avoit envoyé ſon Confeſſeur en cette Cour & qu'il n'avoit ſu tirer autre réponſe ſur les ouvertures qu'il avoit faites, ſinon que mes Députez étoient à Munſter auxquels il ſe pouvoit addreſſer, leſquels avoient ordre, avec la participation des Alliez, d'avancer l'ouvrage de la Paix; que cela lui avoit fait comprendre ou qu'il étoit mépriſé ou que l'on ſe défioit de la ſincerité de ſes intentions ; que préſentement il revient à faire les mêmes prieres & inſinuoit adroitement qu'il étoit aſſez conſiderable pour les Etats qu'il poſſede, ajoûtant que l'Empereur n'avoit point de dépendance ni de connexité avec l'Eſpagne, que l'on pouvoit faire la Paix avec l'un & continuer la Guerre avec l'autre, qu'il s'offroit de contribuer à l'un & à ſe ſoûmettre à toutes les conditions juſtes que je pourrois déſirer juſqu'à me rendre juge de ce qu'il pouvoit faire pour conclurre auſſi la Paix particuliere avec les Suedois, ſi je la voulois préferer à la génerale d'Allemagne.

Sur ſon inſtance mon Couſin le Duc d'Anguien, qu'il avoit auſſi voulu faire rechercher d'une ſuſpenſion par l'entremiſe du dit Sieur Marêchal, a jugé à propos de me dépêcher le Sieur de Bergerac, lequel étoit chargé de m'expliquer les intentions du dit Duc au delà de ce qu'elles étoient exprimées dans un Memoire qui en a été dreſſé par le dit Sieur Marêchal de Grammont. Pour faire voir aux Alliez, nommément à la Couronne de Suede, & au dit Sieur Duc de Baviere, la ſincerité & la netteté de mon procedé & le déſir que j'ai d'avancer la Paix, je me ſuis réſolue de vous envoyer le Memoire ſus énoncé & le porteur de la Créance, afin que vous entendiez de lui tout ce qu'il avoit eu charge de me dire pour en ſuite en faire part aux Plenipotentiaires de Suede & des autres Alliez, & puis, ayant aviſé avec eux ce qui eſt à faire pour profiter de la diſpoſition où ſe trouve ce Prince & de l'état avantageux où ſont mes affaires réſoudre, avec les Députez un Traité particulier ſi ceux des Alliez l'approuvent & que vous jugiez qu'il puiſſe être avantageux au bien de mon ſervice, & de cela vous avez le pouvoir juſqu'à le conclurre & le ſigner ſans m'en donner nulle part. Je me porte à cette réſolution & par la confiance que j'ai en vos ſuffiſances & en votre affection, & pour gratifier le Duc de Baviere lequel a voulu que la Ducheſſe ſa femme s'expliquât avec le dit Marêchal de ſes intentions, ſur cela même lui diſant avec beaucoup de diſcretion qu'elle apprenoit de moi que, ſans haïr la Maiſon de laquelle on eſt ſorti, on entre entierement dans les interêts de celle où l'on eſt entré, & que l'amour des enfans efface toute autre amitié. J'avouë que je ſerai très-aiſe s'il ſe peut rencontrer des moiens qui m'aſſurent l'amitié de ce Prince & qu'il y ait lieu de le détacher de l'Empereur; car, outre qu'il eſt Catholique & de grande conſideration en l'état préſent des affaires, il porte avec ſoi des conſéquences pour l'avenir, qui ne doivent pas être mépriſées.

La Reine autoriſe pleinement les Plenipotentiaires pour la terminer par un Traité.

Si Dieu permettoit que vous fiſſiez un Traité, vous en donneriez en diligence avis à mon Couſin le Duc d'Anguien, & lui envoyeriez les Lettres que vous trouverez jointes à celle-ci par leſquelles je lui mande qu'il ait à ſe conformer aux avis que vous lui donnerez, & à ne plus continuer de faire la Guerre au dit Duc, ſi tant étoit qu'il ſe fût accommodé, & tienne la main, entant qu'en lui ſera, que ce que vous aurez promis en mon nom ſoit executé & obſervé. Par autre voye je lui ferai ſavoir & au dit Sieur de Grammont, le commandement que j'ai fait à Bergerac dont il pourra informer le dit Duc afin que ſi cette ouverture lui eſt agréable, qu'il donne ſes ordres en diligence à ſes Commiſſaires. Je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Couſin & Meſſieurs les Comtes d'Avaux & de Servien, en ſa ſainte & digne garde. 1645.

Signé

ANNE.

& plus bas

DE LOMENIE.



LETTRE
De Monſieur de
BRIENNE,
à Meſſieurs les
PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, ce 1. Septembre 1645.

Priſe de Bethune. Progrès dans les Païs-Bas. On preſſe les Hollandois d'envoyer à Munſter. Soins pour l'armée en Allemagne. Le Traité entre la Suede & le Dannemarck eſt conclu. Il n'y a rien de poſitif des progrès des Turcs.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

SAns que le bien Public oblige Sa Majeſté de vous dépêcher Monſieur de Bergerac, ainſi que vous le connoîtrez par un ample Memoire & par la Lettre de Sa Majeſté, j'aurois laiſſé partir l'ordinaire à vuide tout ainſi que vous avez fait celui qui ſe rendit en cette Ville mecredi dernier. Il eſt vrai que n'en ayant rendu ni pour le Roi ni pour les particuliers, on peut croire qu'entre Munſter & Wezel il peut avoir été devaliſé, & peut-être auſſi que vous aurez dépêché un Extraordinaire, dequoi nous ſerons au plutôt éclaircis.

N'ayant point de réponſe à vous faire je puis profiter du loiſir que j'ai pour vous faire part de la priſe de Bethune, & que l'armée ſous les deux Marêchaux de France ayant été ſeparée, l'une eſt allée à Saint Venant & l'autre à Lilers, & y ayant grande apparence que ces deux Places ne réſiſteront pas, Bethune ne s'étant presque défendue, vous jugez bien que nous allons prendre les quartiers dans le Païs Ennemi au ſoulagement de la France; ce qui n'eſt pas un petit avantage & qui ſera ſuivi d'autres d'extraordinaire conſéquence en l'incommodité, que le Païs

Priſe de Bethune.

Progrès dans les Païs Bas.

1645. Païs Ennemi en ressentira, duquel les Peuples lassez de la Guerre, & du peu de protection qu'ils reçoivent seront enfin pour considerer, & chercher des expediens pour assurer leur condition avec nous, ou pour s'en établir une qui les délivre des maux de la Guerre. Pendant l'hyver ils auront à songer à eux, si l'Ennemi n'en profite pour, par une bonne & solide Paix, éviter les maux dont il est menacé, & qui, selon l'apparence humaine, ne s'en peuvent garantir que par ce seul moien.

On presse les Hollandois d'envoyer à Munster.

Faisant réponse à une Lettre du Sieur Brasset, je l'exhorte de presser Messieurs les Etats d'envoyer leurs Députez, mais après tout se faisant si longtems attendre ils vous donnent la liberté d'avancer le Traité sans eux. L'engagement de le faire conjointement est une obligation de faire comparoître les Députez, au lieu concerté & pour entrer en Négociation. Quelques-uns d'entr'eux pensoient avoir trouvé un prétexte, de differer leur partement, aux manquemens essentiels qui se sont rencontrez dans le Pouvoir du Comte de Peñaranda. Mais quand ils ont appris que vous avez bien voulu continuer le fil de la Négociation, sur la promesse qu'il a donnée d'en remettre un tel qu'il doit être dans le terme de deux mois, cela les a un peu surpris & fait prendre résolution de hâter l'envoi de leurs gens.

Soins pour l'armée en Allemagne.

Le Traité entre la Suede & le Dannemarck est conclu.

Nos forces destinées pour l'Allemagne marchent, le Sieur de Boiquet y retourne après avoir vu les ordres donnez pour cet effet & qu'ils s'executent. Il ne tiendra qu'à la Reine de Suede d'y fortifier les siennes, son Traité avec le Dannemarck est conclu, & si avantageusement pour elle qu'elle a obtenu au delà de ce qu'elle pouvoit desirer. Dès le 28. de Juillet on commençoit à rediger par écrit les Articles concertez, & Monsieur de la Thuillerie, qui se trouvoit attaqué de la goutte, commençoit à apprehender ce travail, tant les esprits des uns & des autres sont chauds & délicats; mais ayant surmonté les difficultez les plus solides il espere qu'il viendra aisément à bout des autres. L'Ambassadeur de Hollande, par ordre de ses Maîtres, m'a parlé des affaires d'Embden, & pressé que Sa Majesté se declarât d'assentir à l'intention qu'ils ont que le mois d'Avril prochain que l'Interim, d'entre ce Comte & Madame la Landgrave, sera expiré, qu'elle ait à vuider son Païs. Je lui repliquai que c'étoit prématurément parler d'une affaire, & que l'assistance que cette Princesse rendoit à la France, l'obligeoit d'entrer dans ses interêts, & ne rien promettre que ce qui aura été concerté avec elle; qu'il y a peu d'apparence de demander qu'elle abandonne les quartiers, & les contributions qu'elle tire de la Frise, dans un tems que son Païs est entierement ruiné pour y avoir recueilli les troupes de Monsieur le Maréchal de Turenne, & les tenant unies à notre armée ce qui les empêche de prendre des quartiers. N'étant pas préparé à répondre à ces objections, il s'est contenté de me dire qu'il me prioit d'en parler, & qu'il feroit savoir à ses Maîtres ce qu'il avoit entendu, & discourant avec lui je me suis apperçu que ce n'est pas tant l'interêt du Comte qui fait agir Messieurs les Etats que celui d'aucuns de leurs Sujets de Frise, & de Groningue qui possedent des heritages dans le Païs de ce Prince.

Il n'y a rien de positif sur les progrès des Turcs.

Les Lettres de Venise en datte du sixieme du dernier ne nous ont point appris que la Canée eût encore été prise, les avis de Naples le disent, mais il y a peu d'apparence d'y ajoûter foi. J'amplifie ma Lettre de ces nouvelles bien qu'elles soient peu importantes afin d'aider à votre divertissement. Je suis &c. 1645.



MEMOIRE DU ROI,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, le 1. Septembre 1645.

Instruction touchant la Négociation du Bavarois.

Ce n'est pas un des moindres fruits du gain de la Bataille de Nordlinghen, que d'avoir obligé le Duc de Baviere à rechercher de nouveau avec chaleur la protection de la France, par le moien de l'accommodement avec elle, & ses Alliez; à quoi il a témoigné tant de passion qu'il a fait venir à Munich le Maréchal de Grammont, sortant de prison, exprès afin d'avoir lieu de s'entretenir avec lui, pour reconnoître si les propositions qu'il aura à faire d'un promt accommodement, seroient agréablement reçues de leurs Majestez.

Le dit Maréchal étant de retour au camp de Monsieur le Duc d'Anguien, a communiqué avec lui ce qui s'étoit passé, & pour satisfaire aux instances du dit Electeur ils ont dépêché le Sieur de Bergerac, avec une relation assez ample sur ce sujet, laquelle ayant été vuë, & examinée par la Reine en son Conseil, Sa Majesté a cru ne pouvoir mieux faire pour son service, & pour celui de ses Alliez, que de faire connoître au dit Duc qu'on ne rejette point ses propositions, mais que pour garder inviolablement la foi à nos Alliez, & recevoir le tout à Munster on renvoye aux Ambassadeurs extraordinaires, & Plenipotentiaires de Sa Majesté pour en donner communication à ceux de Suede, & pour cet effet elle fait partir en diligence le Sieur de Bergerac, afin qu'outre la rélation susdite Messieurs les Plenipotentiaires puissent apprendre de vive voix le détail des propositions qu'il a apportées, & de tout ce qui a été convenu de delà des intentions du dit Duc de Baviere.

Messieurs les Plenipotentiaires demandant à l'instant la Conference avec ceux de Suede, leur donneront part, & aux autres qu'ils jugeront à propos, de la rélation qui leur a été envoyée, & de ce qu'ils auront appris de vive voix du dit Sieur de Bergerac, leur montrant entiere confiance en les engageant au secret, si tant est qu'on le puisse esperer de tant de personnes auxquelles ils donneront connoissance de cette affaire.

Il est vrai que le gain de la bataille nous coûte du sang, mais il est aussi certain qu'outre la reputation que les armes du Roi ont remportée, la perte des hommes, & des Chefs du côté de l'armée Bavaroise a été beaucoup plus grande. Enfin Monsieur le Duc d'Anguien est Maître absolu de la Campagne. Après la prise de Nordlinghen, il a attaqué la Place de Dunckelspielh, & quoiqu'environnée de deux fossez, elle

1645. elle étoit à la veille de se rendre le dix-neuviéme du courant, & bien que le Duc de Baviere fasse tous ses efforts, & n'oublie rien pour mettre son armée en état, il ne le pourra pas faire sitôt que celle du Roi ne soit auparavant bien fortifiée, puisqu'outre l'argent qu'on a envoyé pour remonter la Cavalerie, & pourvoir aux autres choses necessaires, on a fait marcher, à l'instant qu'on reçut la nouvelle du combat, trois mille hommes effectifs qui étoient en Champagne, quoiqu'ils ne fussent pas destinez pour l'armée d'Allemagne; en sorte que nous faisons état qu'ils seront au delà du Rhin dans le sept de ce mois. On sollicite cependant toutes les autres levées qui étoient destinées pour l'Allemagne, partie desquelles marchent dès à present pour s'y rendre en toute diligence. De façon que Monsieur le Duc d'Anguien ayant écrit que, pour peu d'Infanterie qu'on lui envoyât promtement afin de s'en pouvoir servir, avant que l'armée de Baviere fût en état de paroître devant lui, il croyoit pouvoir mettre les affaires d'Allemagne en meilleur état qu'elles n'ont jamais été; il y a sujet d'en esperer beaucoup d'avantage.

On a jugé à propos de faire une petite déduction de l'état de nos affaires en Allemagne, & de celui où l'on les peut mettre, afin que Messieurs les Plenipotentiaires, traitant avec ceux de Baviere, puissent mieux prendre leurs mesures. Il faudra aussi examiner l'état où se trouve le Duc de Baviere, lequel il ne faut pas qu'il croye assez bon pour nous pouvoir resister, puisqu'il voit bien qu'en effet il aura malaisément les facilitez, & les moiens qu'a la France pour remettre une grande armée ensemble, particulierement dans l'impossibilité d'amasser de l'Infanterie, & qu'il voit aussi que les affaires de l'Empereur ne sont pas en état d'amander. Après toutes les grandes instances qu'il fait de se mettre bien avec la France, les grands empressemens de Madame sa femme pour le même effet, selon que Messieurs les Plenipotentiaires sauront par le Sieur de Bergerac, témoignent assez la mauvaise assiette de ses affaires, & qu'il ne croit pas se pouvoir mettre à couvert, & jouïr du repos que par le moien d'un accommodement, qu'il veut se procurer à quelque prix que ce soit avec la France & avec ses Alliez.

Parmi les raisons qui ont été déduites à Monsieur le Maréchal de Grammont par Madame de Baviere, accompagnées de pleurs, pour obliger Sa Majesté à se fier aux promesses que le Duc son mari feroit à la France, de ne manquer jamais à ce qui seroit arrêté dans l'accommodement qu'il souhaite, il ne faut pas mépriser celle que, pour être Sœur de l'Empereur, on ne la doit pas soupçonner puisqu'elle avoit un bon exemple de la Reine de France, qui n'étoit pas moins Sœur du Roi d'Espagne, sans que pour cela elle usât d'aucune retenuë à faire paroître aisément en toutes rencontres, que la qualité de Mere l'emportoit sur celle de Sœur à tel point qu'on mettoit toutes pieces en œuvre pour avoir des avantages, & faire des progrès sur son Frere, parcequ'il s'agissoit de les acquerrir à son Fils, & ainsi étant unie une fois avec la France on ne la pourra jamais soupçonner de préferer les interêts de l'Empereur à ceux de ses Enfans.

Après que Messieurs les Plenipotentiaires auront pris là-dessus les résolutions, qui auront été estimées plus convenables, avec les Ministres de la Couronne de Suede & ceux de nos Alliez, ils en pourront traiter avec ceux de Baviere, & en cas qu'ils se trouvent munis de Pouvoir suffisant, conclure l'affaire & en donner aussitôt avis par le dit Sieur de Bergerac à Monsieur le Duc d'Anguien, auquel l'on mande d'ici dès à présent d'executer tout ce qui aura été arrêté à Munster, avec autant de ponctualité que s'il avoit été negocié & conclu en cette Cour. 1645.

Et au cas que les dits Députez de Baviere n'ayent pas de Pouvoir suffisant pour conclure valablement, l'on pourra toûjours concerter, & arrêter avec eux les conditions auxquelles la France & ses Alliez peuvent consentir aux propositions de leur Maître, & dépêcher aussitôt le dit Sieur de Bergerac à Monsieur d'Anguien, avec un projet de ce qui aura été negocié, & pour ne perdre pas de tems, Monsieur de Baviere executant de son côté ce à quoi il sera obligé, Monsieur le Duc d'Anguien en pourra faire de même du sien, & les signatures du Traité se feront en suite à Munster, aussitôt que Monsieur de Baviere aura envoyé le Pouvoir à ses Ministres.

Messieurs les Plenipotentiaires pourront voir tout ce qui leur fut écrit, lorsque le Confesseur de Monsieur de Baviere vint ici afin qu'ils s'en servent en cette rencontre.

En substance il faudra voir si le Duc de Baviere veut donner quelque sureté solide de ce qu'il promettra, & particulierement de ne point secourir l'Empereur en aucune façon directement ou indirectement, de désarmer entierement ou licentier une partie de ses troupes, de consentir & faciliter, en ce qui dépend de lui, ce que nous pourrons desirer pour établir avec sureté de bons quartiers à l'armée que le Roi tient en Allemagne, dans les Provinces qui aboutissent au Rhin.

Et de cette façon il semble que l'on ne peut rien faire de plus avantageusément, pour la cause commune, puisque d'un côté on se rendroit favorable un Prince, lequel tout seul fait tête à toutes les forces de la France, qui sont en Allemagne, jointes à celles de Madame la Landgrave, & de l'autre l'Empereur ne devant pas profiter de l'armée du dit Electeur, & nous, pouvant employer la nôtre où bon nous sembleroit, il y auroit grande apparence que la ruine de la Maison d'Autriche en Allemagne s'en ensuivroit ou la conclusion d'une Paix telle que nous ou nos Alliez pourrions desirer.

Quoi que l'on ait écrit du tems que vint ici le Confesseur du dit Duc de Baviere, & quoique l'on mande à cette heure les suretez & avantages qu'on pourroit prétendre du dit Duc, Sa Majesté déclare qu'elle sera satisfaite de ce qui sera résolu là-dessus, de concert avec les Ministres de Suede, & des autres Alliez de cette Couronne, desirant néanmoins avec passion qu'entant qu'il se pourra on apporte toute facilité pour attacher ce Prince à la France, & qu'on n'oublie rien pour y porter les Ministres de Suede, lesquels peut-être y montreront de la repugnance.

Outre les considerations du bien de la cause commune qui doivent obliger les Alliez de la France à donner la main à l'accommodement avec le Duc de Baviere, à condition d'être assuré de son amitié & que l'Empereur ne profitera point de ses forces, il y en a une très-puissante dans l'esprit de Sa Majesté, qui est celle de l'avantage de la Religion Catholique, laquelle en recevroit de très-grands dans la conservation de ce Prince, & quoique son accommodement fût aussi bien avec les Suedois, & nos autres Alliez, qu'avec la France, néanmoins

le

1645. le dit Prince ſeroit entierement attaché à nous étant Catholique, par la même raiſon que les Princes Proteſtans, qui ſe tiennent également unis avec les Couronnes de France & de Suede, ne laiſſent pas d'être plus attachez à celui-ci à cauſe de la contrarieté qu'ils ont en notre Religion.

Outre le motif de la Reine, qui eſt aſſez fort pour nous faire croire que le Duc de Baviere ſeroit bien attaché à la France, on ne doit pas négliger celui de la proximité de ſes Etats, aux conquêtes que nous avons faites ſur le Rhin, par le moien deſquelles il peut attendre toute aſſiſtance de cette Couronne, lorſque par un accommodement elle ſera obligée de la lui donner en cas de beſoin.

Le dit Duc, & ſa femme plus que lui, ne croient pas ce tems-là fort éloigné, ſe doutant fort que venant à mourir, comme ils le craignent à cauſe de ſon grand âge, l'Empereur, ſous prétexte d'avoir ſoin de ſes Neveux, n'entreprenne de profiter de ſes Etats, leſquels en ce cas ſe trouveroient garantis par la protection de la France.

L'on croit à propos que Meſſieurs les Plenipotentiaires témoignent adroitement à ceux de Baviere, que s'il dépendoit de Sa Majeſté ſeule d'arrêter un accord avec leur Maître, ils verroient bientôt par les effets les facilitez qu'on y apporteroit. Mais puiſque cela ne peut être ſans la participation & le conſentement de nos Alliez, ils ont ordre de contribuer pour ſa ſatisfaction tout ce qui pourra dépendre d'eux dans la Négociation qu'ils auront là-deſſus avec les Miniſtres de nos Alliez, & que cela étant une fois affecté avec les ſuretez requiſes, il reconnoîtra, à quel point il doit faire état de l'affection que Sa Majeſté lui aura promiſe de ce que cette Couronne pourra faire pour ſon avantage, & particulierement dans la concluſion de la Paix, où elle ſera favorable à tous ſes interêts.

On ne doute point que Monſieur le Duc d'Anguien, avec les armes victorieuſes qu'il commande, & avec le renfort qu'on lui envoye, ne vienne bientôt à bout de Heilbrun, & de Heidelberg, qui ſont deux Places où il a ſa principale viſée pour bien établir ſes quartiers. Mais il ſeroit bien avantageux ſi, ſans peine, & ſans répandre du ſang, par le moien de ce qu'on ajuſteroit avec le Duc de Baviere, l'on pouvoit avoir les dits poſtes & les autres qui nous ſeroient neceſſaires pour le dit effet; c'eſt pourquoi la diligence ſera très-utile à cette affaire.

Que ſi la Négociation tire en longueur, en ſorte que Monſieur d'Anguien fût déja de retour, Monſieur le Maréchal de Turenne aura les mêmes ordres d'executer ponctuellement ce qui ſera arrêté.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

1645.

LETTRE

De Monſieur de

BRIENNE,

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES DE FRANCE.

A Paris, le 9. Septembre 1645.

Touchant l'affaire de Baviere. Touchant les trois Evêchez de Mets, Toul & Verdun. On doit ménager les Députez de Brandebourg. Comme auſſi ceux de Baviere. Touchant l'ordre de la Négociation. Les Suedois témoignent s'éloigner de la Paix. Leurs prétentions. Celles de la France. Les Suedois ſe ſeparent de l'armée de France. On la renforce. Affaire d'Ooſtfriſe. Les Eſpagnols peu contens de Contarini. Affaire du Parlement. Priſe de la Mothe. Monſieur Chanut ſera envoyé en Suede. Sur le Mariage du Roi de Pologne. La Reine eſt mal ſatisfaite de la Ducheſſe de Savoye.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

JE vous ai écrit il y a aujourd'hui huit jours que l'Ordinaire arrivé Mecredi precedent, n'avoit point apporté de vos Lettres; & je vous faiſois une Réponſe laquelle m'oblige à une excuſe, ayant reçu par le dernier Courier, & votre Dépêche du dix-neuvieme celle du vingt ſix, & deux jours après votre ample Dépêche & le Memoire y joint en datte du vint-huitieme; de laquelle le Sieur de la Cheſnaye a été porteur. Il ſe plaint d'avoir été tardé deux jours à Bruſſelles, mais c'eſt une choſe aſſez ordinaire d'en uſer de la ſorte qui ne merite pourtant que d'être relevée.

Pour être ſuccinct & faire réponſe à une Dépêche de cette importance & qui contient diverſes choſes, je commencerai par le Memoire, ſur le contenu duquel il y a peu de choſe à dire, ſoit parceque nos ſentimens & les vôtres s'ac- *Touchant l'affaire de Baviere.*

1645. cordent, soit parceque celui porté par Bergerac, vous aura entierement éclairci des intentions de Sa Majesté, laquelle continue à desirer d'avancer, autant qu'il se pourra, un Traité avec le Duc de Baviere & le favoriser, pourvû que les Alliez y consentent & qu'ils soient rendus capables des grands avantages qu'en recevra le Public, & pour le present & pour l'avenir, & que la cause commune ne peut point en recevoir, de ceux que leurs armes pourront remporter, qui égale celui de rompre l'union, & la trop grande dépendance qu'a cet Electeur, & à son exemple plusieurs Princes Catholiques ont eu avec l'Empereur & Sa Maison, à laquelle celle de Baviere feroit de l'ombre, si Dieu permettoit que le dit Electeur s'attachât avec cette Couronne, & que pour le bien de la Paix il fallût créer un huitieme Electeur qui en seroit encore. Il est remis à vos prudences de prendre votre parti sur le dit Memoire porté par Bergerac, & d'agir en ce rencontre avec un plein Pouvoir, jusqu'à conclure sans attendre un nouvel ordre, ni sur le Traité en général ni sur aucunes des conditions, Sa Majesté sachant très-bien que vous tirerez profit de l'état present des affaires. On peut dire que la fortune ne nous éléve pas & que nous évitons de demander des conditions qui seroient insupportables ou honteuses au Duc de Baviere, & nous avons rencontré ce que nous voulons avoir, & ce que nous avons voulu éviter de demander; mais c'est une condition essentielle à la fondamentale de ce Traité, que le dit Duc ne puisse directement ni indirectement assister l'Empereur, & qu'il soit obligé d'appuier les interêts de cette Couronne, qui s'interessera aux siens selon ce qu'il agira, & il n'en a point de si solide pour la conservation de Sa Maison que de rendre la France puissante en Allemagne & de l'établir en des lieux desquels elle lui puisse tendre la main, en joignant leurs communes forces empêcher que quelque Puissance qui s'éléve dans l'Empire, dans la suite des tems ne puisse opprimer la sienne. Le secret qui nous est demandé par les Députez du dit Duc, s'observe peu de la part de leur Maître, il a pris soin d'informer diverses personnes de ce qu'il a dit au Marêchal de Grammont, & quand il dit qu'il doit demeurer armé, & qu'il fera la Guerre à qui ne voudra la Paix, il promet & demeure en sa liberté. Cette liberté, mauvaise en la main de qui que ce peut être, est très-dangereuse en celle d'un Prince, lequel ayant depuis longues années passé pour habile & peu religieux d'observer sa parole quand l'occasion de profiter s'est présentée, & qui a toûjours cherché des biais pour justifier ses actions, se prévalant des moindres syllabes qui ont pu souffrir une double interpretation.

Je m'étendrois davantage sur l'examen de votre Memoire n'étoit que cela est remis à une autre fois, si tant est qu'il le faille faire & que sur celui que vous avez reçu, vous ne puissiez pas ajuster toutes choses. Je ferai une remarque que j'ai recueillie des discours de Monsieur de Mazarin, lequel ou pour avoir mieux penetré la délicatesse dudit Mémoire, que je n'ai fait, ou pour s'être souvenu de quelque chose du passé improuve, avec beaucoup de raison, de rien avancer avec le dit Duc que ce ne soit du su, & du consentement des Suedois, desquels en cas pareil l'exemple ne doit pas être suivi, qui sans notre participation ont essayé d'établir leurs conditions avec Saxe.

Touchant les trois Evêchez. Du Memoire je passe aux Dépêches, & pour plus grande facilité de faire comprendre ce que j'ai intention d'y répondre je suivrai l'ordre des dattes, & même des points de chacune d'icelles, me contentant sur plusieurs, de dire: on approuve la resolution. Cela, ce me semble, convient très-bien au fait des Evêchez, & nous seroit un avantage considerable de les posseder en tous droits de Souveraineté, mais le demandant, si nous éloignons les Princes de l'Empire de nous, pour leur laisser concevoir que nous en voulons le démembrement, outre qu'il n'est pas assuré de réussir en notre tentative, nous ferions une grande perte & nous nous y ferions exposez pour peu de chose. Celui qui est Maître des murailles des Villes en est bien le Souverain bien qu'un autre en ait le titre. Mais il y a quelque necessité de ne point consentir qu'on y change la face des affaires, & c'est votre sentiment, & ce ne sera pas peu faire si l'on y conserve un Parlement. 1645. de Mets, Toul & Verdun.

On doit ménager les Députez de Brandebourg. De votre soin & de la bonne disposition que vous remarquez aux Députez de Brandebourg, il y a lieu de croire que vous l'y maintiendrez, & pour vous en faciliter le moien vous recevrez, avec cette Dépêche, le Brevet de la pension que vous avez demandée pour le frere du Comte de Witgenstein, & si lui-même en eût voulu accepter une, on la lui auroit très-volontiers offerte.

Comme aussi ceux de Baviere. Pour les Députez de Baviere l'on se persuade qu'étant Députez d'un Prince prudent, il les aura choisis pleins de capacité, & de zele à son service & qu'ainsi pour l'interêt de leur Maître ils entreront dans les nôtres, & que vous n'avanceriez pas ce que vous dites à leur sujet si vous ne les aviez bien pénetrez, & cela n'est pas une chose de legere conséquence. Eux & le Duc doivent bien examiner les avis qu'ils reçoivent de France, & de quelle main ils leur sont presentez, peu de personnes savent ce que Sa Majesté a résolu à son avantage, & j'oserois bien affirmer que nul de ceux qui sont en part des affaires se soit avancé de dire que l'Electorat ne lui doit être conservé qu'à vie. C'est une ouverture qui fut faite autrefois & qui se recueille par les Ministres des Princes Protestans, qui croyent lui accorder non seulement ce qu'il peut prétendre, mais beaucoup au delà. La véritable regle que l'on observera avec lui s'établira, & se formera sur sa conduite. Si de bonne foi il a appuié nos interêts, il sera juste que nous défendions les siens; quand il consent à la création d'un huitieme, il donne ouverture à un neuvieme par la necessité de l'Election, mais consentant a la restitution de ce qu'il possede au Bas Palatinat, & à la retention du Haut, il est surprenant qu'il prétende à la primauté, & il est très-juste qu'il songe à se faire indamniser de l'Empereur, mais il y trouvera bien de l'opposition. Pour la surmonter, c'est un conseil plein de prudence que de s'acquerir des amis & de leur avoir moienné des établissemens qui puissent favoriser leurs intentions.

La victoire remportée par Monsieur le Duc d'Anguien peut bien élever les nôtres à faire penser aux ennemis, que le seul moien d'en arrêter le cours, c'est de consentir à une Paix juste, laquelle sera toûjours embrassée de Sa Majesté, qui la desire & pour épargner tant de sang Chrétien qui se verse, & pour donner apprehension au Turc d'une reünion entre tous les Princes, qui en adorent le nom & d'une Ligue contre lui dont la crainte pourroit l'obliger à faire cesser la guerre qu'il a commencée, dont le motif est encore inconnu.

Touchant l'ordre de De parler de l'ordre du Traité après ce qui en a été si souvent écrit, ce seroit perdre du tems

1645.

la Négociation.

tems inutilement, il y a lieu de croire, par les raisons qui vous ont été mandées, que les Médiateurs s'y conformeront. Il seroit à desirer d'en avoir d'aussi solides, & qui devinssent efficaces pour persuader les Députez des Colleges des Princes, & des Villes à trouver & prendre quelque temperament avec les Electeurs. Si les uns & les autres s'opiniâtrent à ne rien relâcher, ils donneront ouverture à se réunir à un lieu tiers, & à l'Empereur de convoquer une Diette. L'une & l'autre de ces choses sont dommageables au Public, & les Suedois y devroient faire consideration. Il ne s'agit pas aujourd'hui de quelque prérogative à prendre ou à conserver, mais de sauver l'Empire & les Princes qui ont bien merité du Public. Vous ayant ci-devant écrit, faisant réponse au deuxieme point de votre premiere Dépêche, ce qui avoit été résolu pour le frere du Comte de Withgenstein, & ce qu'on vous convioit de faire pour s'assurer de la continuation de l'affection des Députez de Brandebourg, j'ai sujet de passer par dessus le premier de la deuxieme. Je ne dois même toucher que legerement celui qui suit, m'étant assez expliqué, & plus qu'il ne convenoit si je n'eusse que simplement répondu à votre Dépêche du dix-neuf, sur ce qui concerne le Duc de Baviere. J'attendrai de vos nouvelles sur le sujet du Duc de Lunebourg, & je n'ai rien à vous écrire à son occasion que d'executer ce qui vous a été mandé par Monsieur le Cardinal Mazarin.

Les Suedois témoignent s'éloigner de la Paix.

Le voyage de l'un de vous, Messieurs, qui a été à Osnabrug, n'a point été inutile puisqu'il a satisfait aux Suedois, & a pénetré leur sentiment. Il faut sans doute qu'ils s'éloignent de la Paix, puisqu'ils font si bon marché de leurs interêts, & tout fraichement l'on a reconnu au Traité, qui s'est conclu, sous la Médiation de Sa Majesté, entre la Reine de Suede, & le Roi de Dannemarck, qu'ils n'en laissent échapper aucune, & que c'est par ces Lettres qu'ils jugent de la bonté & de la necessité du Traité. Les affaires generales sont mises en arriere dès qu'il s'agit d'un leger avantage qui établit pour fondement de la Paix generale, qu'il faut remettre l'Empire en l'état qu'il étoit en mille six cens dix-huit, en chasser les François & les Suedois, & qui veut non seulement que l'Empereur consente que la Couronne de Boheme soit élective, mais qu'on procede à une nouvelle élection, declare bien qu'il se nourrit de toute autre pensée que de celle de la Paix. Cette Couronne à la verité est de droit Elective; mais si c'est en toutes mutations, ou en un seul cas, faute de Princes du sang Royal, c'est ce qui est encore indécis; & les partisans de ceux d'Autriche, comme du Palatin, ont bien remué cette question, laquelle se doit enfin décider au Lieu où vous êtes, puisqu'elle est une des plus importantes du Traité, comme de faire faire une satisfaction raisonnable au Palatin, à quoi la justice que se fait l'Electeur de Baviere, selon ce qui a été recueilli du Memoire que vous avez envoyé, a donné ouverture. Sur toutes ces diverses choses vous ayant été pleinement & plusieurs fois écrit, l'on peut s'en dispenser à present; mais non de vous dire que la France, qui veut bien que l'Empire reprenne sa premiere forme de Gouvernement, ne prétend pas s'exclure de ce qui lui appartient, pour les fraix qu'elle a fait pour y reduire l'Empereur, & qui sera bientôt secondée des Suedois, nonobstant le grand desinteressement dont ils font tant de parade, & de ce point vous en conviendrez plus aisément avec eux, que sur le partage des biens Ecclesiastiques. Les Princes Protestans ont quelque droit sur ceux qui sont situez dans leurs Etats, par la Bulle de l'Interim; mais l'extension qu'ils lui ont donnée jusqu'à former des Chapitres, & faire des Evêques ou Administrateurs de leur Religion, & posseder les Benefices, c'est ce qui n'avoit jamais été entendu, & il seroit fâcheux que la France fit faire cette explication à leur avantage. Je prévois bien toutefois qu'il faudra chercher des temperamens, & que la restitution ne s'en fera point quant à present; & l'Empereur, par le Traité de Prague qui leur étoit si avantageux, s'y étoit porté, lequel n'apportera pas toutes les difficultez, que l'on pourroit croire, à abandonner la Pomeranie aux Suedois, estimant qu'il sera sujet de division entre leur Couronne, & l'Electeur de Brandebourg, qu'il considere également comme ses ennemis. Mais il se rendra plus difficile à consentir que la Ville de Wismar passe en leur sujettion, à cause de la bonté du Port qui est chose de grand poids, qu'elle se trouve bien avancée dans l'Allemagne & que les Princes de la Maison de Meckelbourg y apporteront de grandes difficultez qui seront considerées.

Leurs prétentions.

Celles de la France.

1645.

Les Suedois se separent de l'armée de France.

S'il eût plu à Koningsmarck de faire réflexion sur le bien ou le mal, que sa demeure ou sa separation de l'Armée Confederée pouvoit causer au bon parti, sans doute il eût pris le parti opposé à celui qu'il a suivi; & il est fâcheux que pour s'excuser il veuille charger Monsieur le Duc d'Anguien, de ce qu'il a executé; les Lettres duquel font bien voir qu'il avoit été surpris de la résolution que le dit Koningsmarck, avoit fait paroître. Ce seroit se flatter d'esperer qu'il y retournât, les choses en sont venues trop avant, & Sa Majesté, qui considere que les fruits de cette derniere victoire seroient racourcis, si l'armée commandée par cette Altesse n'étoit fortifiée promtement, n'oublie aucun soin ni aucune diligence à lui faire passer des troupes. Nous sommes au delà du jour que les premieres le doivent avoir joint, desquelles nous sommes restez assez satisfaits, & par le nombre & par le bon choix des hommes, nous esperons que la levée de Beninghaussen paroîtra en son tems, & que Madame la Landgrave ne retirera pas ses troupes tant qu'elles seront necessaires à Monsieur d'Anguien.

On la renforce.

Affaire d'Oostfrise.

J'apprens de Hollande qu'il y aura bien de la difficulté à faire consentir au Prince d'Orange, & à Messieurs les Etats qu'elle conserve les quartiers dans l'Oostfrise. Mais Sa Majesté n'oubliera ni prieres ni remontrances qui seront à faire pour le contentement de cette Princesse. J'ai eu ordre d'écrire à Monsieur Brasset, que si Messieurs les Etats ne faisoient comparoître leurs Députez, que vous ne differeriez plus d'entrer en ouverture avec les Députez d'Espagne. Ceux-ci ont autant de raison de se plaindre que les autres sont à blâmer de leur paresse. Le pis que j'y remarque, c'est qu'elle procede d'une division interieure, & qu'il y a des esprits parmi eux qui la fomentent sans en connoître le dessein.

Les Espagnols peu contens de Contarini.

J'ai été averti par Monsieur de Gremonville qui l'a été de bon lieu, que les Espagnols lassez des libertez que se donne Contarini, de leur reprocher leur foiblesse & de les trop presser de songer à la Paix, & aux moyens qui la peuvent faire résoudre, ont deliberé de faire une tentative pour le faire revoquer de Munster. Les Ministres d'Espagne qui sont en Italie ont agité entr'eux cette proposition, & ne l'ont encore osé donner au public. Vous en ferez profit.

Affaires du Parlement.

Je ne dois omettre de vous tenir informez que

que Jeudi dernier le Roi fut au Parlement, où toutes choses se passèrent tout ainsi que l'on le pouvoit souhaiter. Plusieurs des Messieurs témoignerent avoir regret de ce qu'on avoit avancé, qu'ils étoient en doute si c'étoit un droit acquis à la Regence que de publier des Edits. Mais les plus sages & sensés ont desiré que les autres & le Public en fussent détrompez, & ceux à qui le Gouvernement passé avoit deplu ont concouru avec les autres, à faire condamner cette mauvaise proposition. Les Edits n'étoient excessifs en leur nombre & les plus pesans adoucis par tant de corrosifs, qu'ils ne firent nul mauvais effet. Le Roi parla avec tant de majesté qu'elle passoit celle de son âge, le jour avoit été pris au précedent, mais Monseigneur le Duc d'Orleans, ayant désiré de se trouver en cette action pour y accompagner Sa Majesté, la fit remettre, il se rendit à la Cour le six, & le sept un Gentilhomme nommé Plainville, qui est à lui, apporta la nouvelle de la prise du Château nommé la Mothe aux bois, lequel coupe entierement Saint Omer d'avec Aire. Un Capitaine de Navarre a été tué à ce siege, & Monsieur de Porchieux blessé d'une Mousquetade dans l'épaule.

Prise de la Mothe.

Dans la semaine partira Monsieur Chanut qu'on envoye résider en Suede, il lui sera commandé d'executer les ordres qu'il recevra de vous, & de Messieurs vos Collegues, comme l'on dit, à la lettre. Il fera diligence à se rendre auprès de Monsieur de la Thuillerie, auquel il est laissé à son choix de s'aller établir en Suede ou de l'y faire passer, ce qu'on donne à sa santé que l'on veut préferer au service de Sa Majesté; mais l'on espere que si elle lui peut permettre de faire le voyage, qu'il voudra bien aller rendre celui-ci à Sa Majesté qui part lundi pour Fontainebleau.

Monsieur Chanut sera envoyé en Suede.

Un Secretaire de Monsieur de Bregy arrivé hier sur les neuf heures nous a appris que le Palatin devoit avoir debarqué à Calais, & la Suede connoîtra combien le Mariage du Roi de Pologne avec la Princesse Marie lui sera utile, qui a éprouvé que le credit que Monsieur de la Thuillerie s'étoit ménagé avec les Danois est aussi tourné à leur compte.

Sur le Mariage du Roi de Pologne.

Je viens de recevoir ordre de Sa Majesté, de vous mander qu'elle est très-mal satisfaite de la conduite de Madame la Duchesse de Savoye, qui, par la suggestion de quelques-uns de ses Ministres, apporte toûjours de la resistance à rappeller de Munster le Sieur Bellitia, auquel on desire que vous fassiez connoître, s'il persiste à persuader sa Maîtresse à le soutenir contre la volonté du Roi, que vous avez ordre non seulement de rompre tout commerce avec lui, mais de défendre à tous vos domestiques de lui parler, & le considerer comme une personne qui est dans la disgrace de Sa Majesté, & de qui elle se tient offensée.

La Reine est malsatisfaite de la Duchesse de Savoye.

Le Brevet que vous avez desiré pour le Frere de Monsieur de Withgenstein, n'ayant pû être résolu pour cet Ordinaire, vous le recevrez par le prochain. Je suis &c.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE,

Du 9. Septembre 1645.

Les Espagnols souhaittent l'ouverture du Traité avec la France. Leurs Artifices. Resolution de partager le Congrès. Monsieur Oxenstiern retourne à Osnabrug. On publie la Paix entre la Suede & le Dannemarck. Les François cherchent à justifier leur conduite par rapport à la Négociation. Bruits d'un accommodement de Ragotzi avec l'Empereur. Ne sont de la part de Ragotzi que des feintes pour gagner du tems. Affaire des levees. Et de la Landgrave. Touchant les Pleinspouvoirs. Conferences de Monsieur le Nonce & de Contarini, avec Monsieur Servien touchant les longueurs de la Négociation. Le Comte de Peñaranda est toûjours fort reservé. Maximes que la France doit suivre dans la Négociation suivant l'avis de Monsieur Servien. Sentiment du Nonce. Replique de Monsieur Servien. Leur jugement sur l'Archevêque de Trêves.

MONSIEUR,

NOus suivons l'ordre de votre Lettre du vingt-six du mois passé, pour y répondre & pour vous éclaircir de certains points que nous n'avons pas assez bien expliquez par notre Lettre du douzieme.

Il est vrai que les Espagnols, pour essayer de mettre la raison de leur côté, ont recherché Messieurs les Médiateurs d'ouvrir le Traité, & publient par tout qu'ils sont prêts d'y entendre, mais quand ils sont pressez, ils se défendent d'une

Les Espagnols souhaitent l'ouverture du Traité, avec la France.

1645. d'une raison assez aparente, & disent que les Hollandois n'ayans point encore envoyé leurs Plenipotentiaires, il seroit inutile d'entrer en un Traité auquel rien ne se pourroit conclure.

Leurs Artifices. Le Sieur Contarini parlant de la Flandre, s'est assez fait entendre que ce n'étoit que de la seule Comté de Flandre, & non pas du reste du Païs-Bas, & quand il a proposé la restitution de Catalogne, il n'a point entendu y comprendre le Roussillon qu'il en a nommément excepté; ce que nous vous écrivons pour lever le doute où vous en étiez.

Les grands & heureux succès des armes du Roi, & la prudente conduite de la Reine dans les affaires sont les veritables causes de l'impatience que vous remarquez aux Espagnols, & du changement qui se voit en leur maniere d'agir, & les mêmes raisons font que nous trouvons des facilitez desquelles nous essayerons de profiter, & d'en tirer pour le service de leurs Majestez tous les avantages qu'il nous sera possible.

Resolution de partager le Congrès. Quant aux affaires qui étoient entre les Députez des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, enfin la resolution a été prise de partager les trois Colleges, ensorte que la moitié de chacun d'eux demeurera à Munster, & l'autre moitié à Osnabrug, & que dans l'un & l'autre lieu il y aura nombre de Protestans & Catholiques. Ils ont fait esperer en même tems que si dans cet expedient il se trouve des difficultez, ou de la longueur, comme on l'a toûjours aprehendé, ils ne s'éloigneront pas des voyes qui seront proposées pour les surmonter. Le meilleur est qu'il n'y aura plus de retardement à répondre à nos propositions, & que les Imperiaux mêmes les doivent communiquer au premier jour aux Etats de l'Empire pour en avoir leur avis, & pour cet effet le Docteur Wolmar ira demain à Osnabrug.

Monsieur Oxenstiern retourne à Osnabrug. Monsieur Oxenstiern partit lundi d'ici bien satisfait de nous, en ce que, dans l'accommodement des dits Princes & Etats de l'Empire, il nous a vû proceder franchement, & il nous a paru en sa conduite qu'il desire faire éclater l'union des deux Couronnes, comme très-avantageuse pour les interêts de l'une & de l'autre.

On publie la Paix entre la Suede & le Dannemark. Nous avons apris par les Lettres de Hambourg, du vingt-neuf du passé, que la Paix entre la Suede & le Dannemarck a été publiée à Copenhagen le dix-sept Août, mais qu'après la publication & le jour même étoit arrivé le desaveu de Messieurs les Etats à leurs Ambassadeurs; ce que nous n'estimons pas qui doive rompre le Traité, duquel les Danois (à ce qu'écrit le Sieur de Meules) sont encore plus satisfaits, & temoignent plus de joye que les Suedois.

Les François cherchent à justifier leur conduite par rapport à la Négociation. Nous avions écrit en Hollande pour empêcher le desaveu, & prévenir le mal qui en pourroit arriver dans la rupture du Traité, & la continuation de cette Guerre, où nous avions mis toutes les raisons qui nous sembloient en pouvoir divertir les dits Sieurs Etats. Avant que d'envoyer nos Lettres, nous les fimes voir au dit Sieur Oxenstiern, de quoi il s'est trouvé bien obligé, & a reconnu qu'en toutes choses nous agissons pour leurs interêts comme pour les nôtres.

Quand nous traiterons des conditions de la sureté de la Paix, nos sentimens seront du tout conformes aux votres, qui est d'en rendre garans tous les Princes de l'Empire indifferemment. Nous ferons cependant tout devoir possible pour faire prendre aux Suedois la même résolution.

Bruits d'un accommodement de Ragotzi avec l'Empereur. Ce ne sont, de la part de Ragotzi, que des feintes pour gagner du tems. Le bruit qui a couru ici de l'accommodement de Ragotzi avec l'Empereur, & dont l'on a parlé comme d'une chose toute assûrée, aura sans doute passé jusques à vous, mais nous avons apris d'assez bon lieu qu'à la Cour même de l'Empereur, on commence à croire que les procedures de ce Prince ne sont que des feintes & amusemens pour gagner tems, & nous esperons que le Courrier, qui lui a porté la Ratification & l'argent, donnera moyen au Sieur de Croissi de rompre cette Négociation.

Affaire des levées. Les levées de Monsieur Beninghaussen seroient plus avancées qu'elles ne sont, si nous ne trouvions de la difficulté aux Ministres de Madame la Landgrave, qui ont aversion contre lui à cause qu'il est Catholique, & c'est ce qui nous fait avec plus de soin persister à la résolution qu'on a prise de se servir de lui. Nous croyons pourtant que dans ce jour les difficultez seront terminées.

Et de la Landgrave. Nous sommes bien aises des ordres que vous avez envoyé à Messieurs d'Estrades & Brasset, & de ce qu'il vous a plû faire pour ma dite Dame envers Monsieur le Prince d'Orange & Messieurs les Etats; ce qui a été fait à propos, & que nous ferons valoir fortement par deça.

Touchant les Pleinspouvoirs. La difficulté qui a été faite par les Espagnols sur la clause du Pouvoir de moi Duc de Longueville, n'a été seulement que pour avoir un prétexte moins honteux de faire reformer le leur, & c'est ce qui nous a fait accorder plus facilement d'en faire venir un autre.

Conferences de Monsieur le Nonce & de Contarini avec Monsieur Servien touchant les longueurs de la Négociation. Cette semaine Monsieur le Nonce & Monsieur Contarini, ont eu chacun separément une Conference avec moi Servien; lorsque l'on a fait remarquer au premier que toutes les Difficultez, & longueurs qui ont jusques ici retardé la Négociation sont venuës de nos Parties, vu qu'il y a trois mois entiers que les Imperiaux different de faire réponse à notre Proposition; & tantôt sept mois que nous attendons celle des Espagnols, quoique de notre côté nous ayons aporté toutes les facilitez possibles pour faire avancer le Traité. Il a répondu que les longueurs étoient venuës des Etats de l'Empire, & non pas des Commissaires Imperiaux qui s'en plaignoient aussi bien que nous.

Que pour les Espagnols voyans d'un côté que les Députez de Messieurs les Etats, (sans lesquels nous declarons ne vouloir rien faire) & de l'autre que les affaires d'Allemagne, qu'ils témoignoient vouloir rendre inseparables des leurs, n'étoient pas en état d'être terminées sitôt, ils demeurent sur la retenuë sans s'ouvrir de leurs Commissions secrétes: & que son opinion est que les Espagnols ne veulent pas faire leurs dernieres ouvertures, jusques à ce qu'ils voyent la Paix sur le point d'être concluë de toutes parts en peu de tems, parceque connoissans fort bien que l'état present de leurs affaires ne leur permet pas d'esperer une Paix avantageuse, ils ne veulent pas avoir le déplaisir que les conditions en soient long tems agitées, & attendent que les autres affaires soient sur le point d'être resoluës; afin de faire pour les leurs, en prenant leurs resolutions tout d'un coup, comme ceux qui doivent avaler une medecine, qui s'en tirent le plus promptement qu'ils peuvent pour n'en goûter pas l'amertume.

Le Comte de Peñaranda est toûjours fort reservé. Il a ajoûté qu'il avoit vu Peñaranda le jour précedent en particulier pour tâcher de le faire parler, mais qu'il l'avoit trouvé aussi retenu qu'à l'ordinaire. Si ce discours est veritable, il faut ou que ceux qui ont été faits ci-devant par l'Ambassadeur de Venise ayent été sans fondement, & à dessein seulement de nous sonder,

1645. ou que les Espagnols lui ayent parlé plus confidemment qu'au Nonce. Nous vous prions néanmoins de croire qu'en l'écoutant nous n'avons rien gâté, & que si nous l'avons fait expliquer davantage, ç'a été pour ne lui donner pas sujet de croire que nous fussions disposez d'entendre aux propositions qu'il nous faisoit; car jugeant bien que les Espagnols, pour profiter du tems où il ne se fait rien, tâchent de faire agir les Médiateurs auprès de nous pour découvrir nos sentimens, & pour nous faire relâcher des propositions que nous avions faites, nous avons estimé à propos de demeurer toûjours fermes sur deux maximes.

Maximes que la France doit suivre dans la Négociation suivant l'avis de Monsieur Servien.

L'une, que la France, tant pour son interêt propre que pour celui de ses Alliez, ne peut entendre qu'à la Paix.

L'autre, qu'étant venuë d'abord dans un milieu raisonnable par sa Proposition, au lieu de demander, comme elle pouvoit fort legitimement, la restitution de ce que toute l'Espagne lui detient injustement; elle n'est pas resolue de rien diminuer, croyant faire assez pour le bien de la Chrétienté que de faire la Paix, en trois semaines, si nos Parties le veulent, en laissant les affaires de part & d'autre comme elles sont.

Il semble à moi Servien avoir fait approuver ces deux resolutions au dit Sieur Nonce, lui ayant representé qu'il n'y a point d'aparence que nos ennemis nous puissent obliger par les armes de faire rien de plus, & qu'aucontraire ils ont très-grand sujet d'aprehender de plus grandes pertes dans la continuation de la Guerre. Je ne voudrois pas néanmoins déterminer si l'aprobation, qu'il a donnée à mon discours, a été simplement par discretion pour ne s'engager pas à nous contredire, ayant en quelques endroits de notre Conference blâmé son Collegue, de ce que par fois il s'embarquoit trop avant dans la contestation avec les Parties, ou si en effet son opinion en cela est conforme à la nôtre. Monsieur Contarini dans la visite est entré un peu plus avant en matiere avec moi, & après les discours generaux qui regardent la Paix, où j'ai tâché de lui montrer qu'elles viennent toutes de nos Parties, & non pas de nous, il a dit qu'il ne croyoit pas qu'en gardant Pignerol en Italie, tout le Comté de Roussillon du côté de l'Espagne, & la plus grande part des Places que nous avons prises vers la Flandre, nous dussions faire difficulté d'en razer quelques-unes de ce côté-là, & de rendre celles que nous tenions devers le Luxembourg; car pour la Catalogne, a-t-il dit, cela est hors de doute, personne n'a jamais cru que vous puissiez vous exemter de la rendre si vous voulez la Paix.

Sentiment du Nonce, & de Contarini.

Replique de Monsieur Servien.

J'ai répondu qu'il paroît bien au contraire que les Espagnols veulent continuer la Guerre, s'ils prétendent cette restitution qui les mettroit en repos dans leur Païs, cependant qu'ils veulent conserver les moyens de nous tenir toûjours en inquietude, & en jalousie du côté des Païs-Bas; que si on vouloit faire promptement la Paix, il ne falloit point entrer dans le détail, puisque chaque condition seroit capable de nous tenir des mois entiers en contestation : mais qu'il falloit suivre l'expedient que nous avions offert par notre Proposition, de rétablir l'amitié entre les deux Couronnes, en laissant toutes choses en l'état où elles sont, qui est le moyen le plus prompt & le plus facile pour sortir d'affaires; qu'il avoit un grand interêt d'y insister, afin qu'étans bientôt delivrez de cette Guerre par une bonne Paix, nous soyons en liberté de prendre des resolutions pour l'assistance de la République, & la défense de la Chrétienté, dignes de la pieté & des saintes intentions de la Reine. 1645.

Leur jugement sur l'Archevêque de Trêves.

Pour l'Archevêque de Trêves il est malaisé de juger si l'on doit le faire venir à Munster ou non, & s'il y serviroit ou y nuiroit. Nous y penserons plus amplement, Monsieur, comme à certains autres points qui sont touchez par votre Lettre, & sur lesquels nous attendons la Dépêche que vous nous faites esperer; ce qui nous a fait differer jusques à ce qu'ayans reçu les ordres & les sentimens de la Cour, nous puissions, en nous y conformant, rendre notre travail plus utile. Nous sommes &c.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, le 15. Septembre 1645.

Affaire du Mariage du Roi de Pologne. Demandes de son Ambassadeur. On apprehende les Suedois. Maladie du Duc d'Anguien. Prise d'Armentieres. Dessein du Prince d'Orange. Le Duc d'Anguien est entierement rétabli.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Partant pour Fontainebleau je laisse cette Dépêche au Bureau, afin qu'il en charge le Courier qui doit partir le premier jour, par laquelle j'accuserai la reception de la votre du deuxieme de ce mois. Elle est arrivée tout à point pour voir l'effet que vous en pouviez promettre, & au jour que l'Ambassadeur du Roi de Pologne s'est expliqué des intentions de son Maître, soit par art ou pour avoir reconnu dès l'entrée de son discours, que l'on vouloit marier ce Prince pour conserver l'Alliance qui est entre les Couronnes, & ne se porter pas à de nouveaux engagemens. Il a peu insisté sur la demande d'une nouvelle Alliance. Et quand il se vouloit faire chemin à obtenir quelque décision en sa faveur & quelque assistance, il la demandoit contre le Turc, & le grand Duc de Moscovie, contre l'un de nos Traitez empêche de rien stipuler, mais souvent la raison du bon gouvernement, & du bien public nous porte à faire plus qu'on n'oseroit esperer par la force d'un Traité, & de cette réponse l'Ambassadeur s'est contenté, lequel ne pouvant esperer que l'on

Affaire du Mariage du Roi de Pologne.

Demandes de son Ambassadeur.

1645. l'on outrepassât cette regle, n'a pas aussi insisté qu'on s'obligeât à le défendre contre ce Duc. Ce seroit avec peu de fondement si les Suedois se plaignoient de notre conduite, la moindre chose qui les regarde ou qui leur puisse faire jalousie est examiné au poids de l'or, & quand il faut prendre parti on est toûjours disposé à embrasser le leur. Cette verité est bien prouvée par le Traité, qu'ils ont conclu avec le Roi de Dannemarck, auquel la médiation de la France n'a servi qu'à assûrer leur état & ameliorer les conditions de leurs Peuples. Il faut savoir qu'au quinzieme du passé l'affaire étoit encore incertaine; parceque les Suedois, & les Danois s'étoient opiniâtrez, les uns à avoir & les autres à conserver Bremen, & sans que j'ai des Lettres de la Ville de Hambourg, qui assûrent que le Traité fut signé le dixseptieme, je serois en doute de ce qui est arrivé. Ce n'est pas que les Lettres de Monsieur de la Thuillerie ne me donnassent plus de lieu d'esperer que de craindre. Si son pronostic est véritable, vous aurez bien de la peine à disposer les Plenipotentiaires de Suede, aux choses justes; mais quand je considere que le premier d'entr'eux a donné sa parole de continuer ses offices à reduire les Députez des Princes & des Villes, & à prendre quelque temperament avec ceux des Electeurs; je prens esperance que lassé de demeurer à Osnabrug, il avancera le Traité géneral pour avancer son retour, & les Médiateurs par le même sentiment n'oublieront rien à faire ou à dire, qui leur procure l'avantage que l'un & l'autre se promettent de recueillir de leurs travaux, quelque dignité éclattante qui relevera leur condition.

On apprehende les Suedois.

La nôtre est pleine de peines en attendant des nouvelles d'Allemagne d'où elles tardent d'arriver, & certes ceux qui sont auprès de Monseigneur le Duc d'Anguien pourront bien soulager notre ennui en depêchant de jour en jour des Couriers, pour nous informer de l'état de sa maladie. Selon les apparences il faut au moins qu'elle diminue.

Maladie du Duc d'Anguien.

Dès avant-hier nous fumes informez de la reddition d'Armentieres, & que tant de gros lieux se rendent que les ennemis abandonnent, que nous en aurons de reste pour établir tous nos quartiers.

Prise d'Armentieres.

Les Couriers de Hollande & de Zelande ne nous ayant point porté des Lettres de Monsieur d'Estrades, nous donnons croyance au bruit public qui fait marcher le Prince d'Orange, pour aller tenter quelque grand dessein. De la Haye Brasset m'écrit que Mademoiselle de Hanau a fait office envers Madame sa Sœur, sur laquelle elle a beaucoup de pouvoir, de ne point retirer les troupes de l'armée, tant que celui qui la commande jugera qu'elles y sont nécessaires; & de Cassel Monsieur de Beauregard m'a mandé que cette Altesse a été bien satisfaite quand elle a vu qu'on lui avoit accordé un subside extraordinaire de quarante mille Risdalles, dont ci-devant je vous ai averti.

Dessein du Prince d'Orange.

Depuis cette Lettre écrite il est arrivé deux Couriers, qui ont apporté des nouvelles de la parfaite guerison de Monseigneur le Duc d'Anguien, deux autres, qui avoient été dépêchez pendant le cours de sa maladie, ont été arrêtez par les ennemis; ce qui causa sans doute beaucoup d'inquietude.

Le Duc d'Anguien est entierement rétabli.

1645.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

A LA REINE.

A Munster le 16. Septembre 1645.

Etat de la Négociation avec Baviere.

MADAME.

NOus avons reçu la Lettre qu'il a plû à Votre Majesté nous écrire le dernier jour d'Août, avec un Memoire qui y est joint, auquel nous ne ferons point réponse par cet Ordinaire, parceque Votre Majesté aura vû par la Depêche que le Sieur de la Chesnaye a portée d'ici, que nous sommes déja entrez bien avant en matiere avec les Ambassadeurs de Monsieur le Duc de Baviere: surquoi nous attendons ce que votre Majesté aura agréable de nous ordonner.

Cependant, Madame, nous avons estimé à propos de faire prier le Baron de Haesland l'un des dits Ambassadeurs, son Compagnon étant absent, de nous venir voir, pour lui dire comme Votre Majesté avoit bien reçû les instances qui lui ont été faites de la part de Monsieur le Duc de Baviere, & qu'elle est si bien disposée d'y entendre qu'elle nous a donné pouvoir pour conclurre, ayant même écrit à Monsieur le Duc d'Enguien de se conformer à tout ce qui seroit par nous résolu sans attendre autre ordre de sa part.

Nous avons crû lui devoir faire voir les Lettres, afin qu'il pût assûrer Monsieur de Baviere, que rien ne seroit tiré en longueur, sur la connoissance que nous avons que c'est une des principales craintes qu'il avoit, & lui avons dit que, pourvu que de leur côté ils eussent les mêmes Pouvoirs, rien n'empêcheroit que cette affaire ne se terminât promptement.

Il est demeuré fort satisfait des propos que nous lui avons tenus, & a dit qu'il les feroit savoir à son Maître, duquel néanmoins il attend réponse pour la semaine prochaine sur ce que nous avons ci-devant traité. C'est un fort bon Gentilhomme & qui nous paroît plein d'integrité.

Il a remis sur le tapis les deux conditions que nous lui avons demandées tant pour les quartiers que pour la Place de sureté, il a renouvellé beaucoup de difficultez sur l'un & sur l'autre: Mais sur tout, Madame, il s'est arrêté à combattre notre pretension d'Hermanstein, disant pour assûré que le Duc de Baviere ni l'Electeur de Cologne n'en peuvent pas disposer, &

1645. & que la Garnison a prêté serment à l'Empereur & au dit Electeur de Cologne, non au Duc de Baviere.

Surquoi lui ayant été expliqué que la Garnison n'ayant ni serment ni dependance du dit Duc, il seroit donc permis au Roi d'attaquer la Place sans contrevenir à la suspension d'armes ou neutralité qui auroit été accordée avec lui; le dit Ambassadeur est demeuré un peu surpris, & n'a sû que répondre.

Nous communiquerons à Messieurs les Suedois le sujet de l'envoi du Sieur Bergerac, encore que nous eussions estimé ne leur devoir donner connoissance de cette affaire qu'elle ne fût plus avancée, pour les raisons que nous avons écrites. Néanmoins les ordres de Votre Majesté nous y obligeans, & voyans d'ailleurs que le passage du dit Sieur Bergerac par la Flandre a fait un peu d'éclat, & qu'on lui a demandé si ce n'est pas lui qui avoit porté à la Cour les propositions de l'accommodement de Monsieur le Duc de Baviere, nous ne differerons plus d'en parler aux dits Sieurs Ambassadeurs de Suede, sans toutefois venir au détail, ni leur dire ce que nous avons ci-devant traité avec ceux de Baviere; jusques à ce que nous puissions mieux juger de ce qui en réussira, ne voulant point vous celer, Madame, que nous avons toûjours remarqué que c'est la crainte qui fait avancer Monsieur le Duc de Baviere; & nous ne savons pas si à cette heure que son armée a été remise en bon état, & qu'il a fait joindre de nouvelles troupes, outre le renfort de huit Regimens que l'Empereur a envoyé, il n'aura point changé d'avis. On nous assure que son armée s'est avancée, & qu'elle n'est qu'à trois lieuës de celle du Roi.

Nous rendrons à Votre Majesté un compte exact de toutes choses, & essayerons d'user du pouvoir qu'elle a eu agreable de nous donner, ensorte qu'elle en puisse avoir contentement, & nous honorer toûjours de sa bienveillance. &c.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

A Munster, le 16. Septembre 1645.

Affaire de Baviere. Ils feront tenir la Lettre de la Reine à l'Electeur de Trêves. On pourroit lui envoyer un Gentilhomme. Affaire de Monsieur de Beninghausen. Les Liegeois envoyent à Munster.

MONSIEUR,

Affaire de Baviere. NOus faisons réponse à la Lettre qu'il a plû à la Reine de nous écrire le dernier jour d'Août, sur l'avis donné par Monsieur le Marêchal de Grammont, des propos que lui a tenus Monsieur le Duc de Baviere, dont le dit Sieur Marêchal a fait un Memoire duquel nous avons aussi reçû la Copie. 1645.

La Depêche que vous aura rendu le Sieur de la Chesnaye qui partit d'ici le trentieme d'Août, vous fera bien voir comme nous étions déja entrez en matiere avec les Ambassadeurs du dit Sieur Duc, & ce que nous vous avons écrit sur ce sujet sert de réponse à votre Memoire du premier Septembre. Nous avons seulement averti un desdits Ambassadeurs qui est ici, des bonnes volontés de la Reine, & du pouvoir qu'elle nous a donné de traiter & conclure cette affaire, afin que s'il n'en a un sufisant, il procure de l'avoir bientôt; de quoi nous rendrons compte à sa Majesté.

Notre Depêche du dix-neuvieme du mois passé ayant par nous été envoyée à Cologne pour être portée par l'Ordinaire, celui qui en étoit chargé fut arrêté sur le chemin par des voleurs qui l'empêcherent d'arriver à tems. Néanmoins le Sieur Bilderberck, qui prend soin d'adresser nos paquets, nous a écrit que ceux-là lui avoient été rendus en bon état, & nous estimons qu'il vous les aura fait tenir par l'Ordinaire suivant: mais parceque nous ne sommes pas assurez si la dite Depêche vous aura été renduë, encore qu'elle ne soit pas autrement importante, nous en avons mis avec la présente ce Duplicata.

Ils feront tenir la Lettre de la Reine à l'Electeur de Trêves. La Lettre de la Reine à Monsieur l'Electeur de Trêves est si bien concertée, & dans des termes si considerez, que ne pouvant produire qu'un bon effet, nous ne doutons nullement de la faire tenir au plutôt, & nous n'avons differé à l'envoyer que pour n'avoir pas trouvé une voye sûre. Mais pour donner avis s'il est à propos qu'il vienne à Munster ou non, nous ne pouvons le faire avec certitude, qu'après avoir connu au vrai quels sont ses sentimens, tant pour les interêts de l'Empire que pour la satisfaction de la France.

On pourroit lui envoyer un Gentilhomme. S'il étoit jugé à propos de lui envoyer un Gentilhomme de la part de la Reine, le prétexte du voyage pourroit être un compliment sur ce qu'il a été mis en liberté après une si longue detention, & le sujet veritable seroit pour reconnoître le plus que l'on pourroit de sa conduite & de ses intentions. Cette même Commission pourroit être donnée au Sieur de Vautord qui est sur les lieux. Cependant ce que nous en pouvons dire en général est qu'attendu l'humeur du dit Sieur Electeur, & les interêts qu'il peut avoir contraires aux nôtres, il y a plus de sujet de craindre sa venuë que de la desirer.

Affaire de Mr. de Beninghaussen. Le Sieur de Beninghaussen nous a donné bien de l'exercice, ayant été reconnu par le Baron de Beskovits en qui il se fioit. Les Espagnols s'étoient vantez de l'enlever, & de le faire perir, ce qu'ils pouvoient executer ayans des Garnisons proche d'ici. Mais nous avons été assez heureux de l'en tirer, quoi que ce n'aît pas été sans grande peine.

Les Liegeois envoyent à Munster. Messieurs du Liege nous ont envoyé demander un passeport que nous leur envoyons. Ils ont deputé pour venir ici le Baron de Bulek Archidiacre de l'Eglise de Liege, & le Sieur de Beckman Greffier des Etats. Nous verrons s'ils se mettront en devoir de meriter les bonnes graces de leurs Majestez.

C'est, Monsieur, ce que nous vous pouvons écrire pour le present, & vous assurer que nous sommes &c.

LET-

1645.

LETTRE

de Monsieur de

BRIENNE

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau le 23. Septembre 1645.

Les Suedois entrent en Traité avec la Saxe sans la participation de la France. Le Cardinal Mazarin favorise celui avec la Baviere. Levée du Siege de Heilbron. Les Députez Hollandois sont pour se rendre à Munster. Les Espagnols se méfient de Contarini. Conduite des François à son égard. La Cour espere que les Suedois continuent la réunion à Osnabrug, avec les autres Députez. Paix des deux Couronnes du Nord. Incertitude des intentions du Transylvain. Instruction par rapport aux propositions des Espagnols faites par Contarini.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS.

VOtre Lettre du neuvieme de ce mois me fut renduë le vingtieme, & par elle j'appris que vous attendiez la réponse du douzieme jour d'Août, laquelle je croyois qui vous seroit faite; mais il me semble que l'on prend encore un peu de tems pour en déliberer, y ayant présentement une affaire qui semble plus pressée & même de plus de conséquence que celle-là; C'est de savoir pourquoi les Suedois, sans notre participation, traitent de neutralité avec Saxe, & qu'ils croyent que nous n'en devons pas consentir une avec Baviere. Ce n'est pas une raison de mise que l'un est Protestant & l'autre Catholique, & que l'autre est un Prince fin sur la foi duquel on ne sauroit s'assurer, puisqu'on pourroit prendre de telles précautions de sa parole qu'il ne resteroit nul scrupule qu'il ne l'executât fidellement. La foi de Saxe n'a pas paru plus constante qui s'est retiré d'un bon parti, après avoir témoigné de vouloir suivre une résolution genereuse à procurer la liberté de sa Patrie, & quand même Baviere pourroit entrer en Négociation du consentement de l'Empereur avec cette intention de rompre le Traité dans le renouveau, il nous semble qu'il ne lairroit pas d'être avantageux & plus aux Suedois qu'à la France, puisque nous contentans des quartiers vers la Suabe & dans la Franconie, il auroit plus de peine à refaire ses troupes & nous aurions beaucoup plus de facilité à remettre les nôtres, que si nous sommes contraints à repasser le Rhin, à quoi nous sommes exposez & par la disette du pain qui ne nous donne plus de moien d'y subsister & par le déperissement de nos forces, quelque soin que nous prenions de les rafraichir.

Les Suedois entrent en Traité avec la Saxe sans la participation de la France.

Cette affaire de Baviere occupe de sorte Monsieur le Cardinal Mazarin, que tout hier il travailla à peser les raisons du oui & du non, & je crois que vous en verrez quelque chose avec cette Dépêche. Pour vous montrer combien il la considere & qu'il pense à profiter des ouvertures qui ont été faites de la part de ce Duc, il n'a pas crû devoir attendre la réponse que vous nous ferez à celle qui vous a été portée par Bergerac, bien que c'étoit mon sentiment & que je lui disois que vous étiez entrez en négociation avec les Suedois, desquels il falloit attendre les résolutions, d'autant plus que se portant à déferer aux nôtres nous avions ce que nous souhaitions sans qu'ils pussent comprendre que sans leur consentement nous serions pour nous y porter & qu'au cas du refus il étoit bon de savoir leurs raisons pour les combattre par les solides dont son esprit étoit plein. Le raisonnement de son Eminence est autre. Il dit & avec de grandes considerations que si les Suedois ont donné les mains au Traité, sur les instances que vous leur en avez faites, que votre discretion leur célera la deuxieme Dépêche qui vous est faite & qu'aussi, s'ils ont pris une négative, il est inutile de differer à leur faire connoître la necessité qu'il y a qu'ils s'en retractent, & leur faire valoir leur propre conduite qu'il ne leur faut pas reprocher, mais la louant en prendre une pareille.

Le Cardinal Mazarin favorise celui avec la Baviere.

Hier au soir je reçûs une Lettre d'un de mes amis qui est à Paris, qui porte que dans ce jour arrive un Gentilhomme du Maréchal de Turenne, qui vient dire les raisons pour lesquelles on n'a sû continuer le siege de Heilbron & j'y donne quelque créance sur les difficultez que j'y ai toûjours prévues, & sur celles dont son Eminence parla hier au Conseil, sur lesquelles il appuïe fortement qu'il importe beaucoup au bien de la cause commune d'avoir des quartiers au delà du Rhin, & que tout ce qui les peut moyenner est utile & qu'il faut y travailler, concluant par là combien il importe de s'accommoder avec Baviere qui les offre.

Levée du siege de Heilbron.

Ce que dessus est seulement pour vous informer de ce qui se passe & non pour vous prescrire d'agir qu'en conformité des premiers ordres, si, par une Apostille à cette Lettre, par une de Sa Majesté, ou un Memoire, il ne vous est mandé quelque chose de plus précis.

Je reviens à votre Depêche & je passe legerement sur le premier point, puisque les avis de Monsieur Brasset portent que les Députez de Messieurs les Etats étoient sur les termes de partir, & ainsi les Espagnols n'auront plus cette excuse de leur absence pour differer d'entrer en négociation avec vous, laquelle à la verité étoit assez soutenable après les déclarations expresses que vous aviez faites de ne vouloir traiter sans eux. Sur les ouvertures qui avoient été faites par Contarini je n'ai rien à dire, il me suffit d'en avoir été informé afin que, quand il sera fait réponse à votre Lettre du troisieme d'Août, je puisse dire ce qui est de sa pensée. Mais à l'avance je dois, ce me semble, vous mander que si Monsieur

Les Députez de Hollande sont pour se rendre à Munster.

T 3

1645. Les Espagnols se mefient de Contarini. sieur de Gremonville pêche en bon lieu ses avis, les Espagnols n'ont nulle confiance en Contarini & ils ont fait faire une tentative pour le retirer de la médiation, mais le Prince, au lieu de répondre à la demande, s'est beaucoup étendu sur les louanges de ce Ministre & a excusé sa maniere présente d'agir, & la liberté de ses paroles qu'il attribuë à son naturel & à la passion de se rendre utile au Traité géneral, pressant vivement les Parties de se mettre à la raison; & le dit Sieur Gremonville nous ayant donné cette connoissance, nous avons loué la prudente résolution qu'il a prise de ne point faire connoître à ceux du Senat que vous vous plaignez aussi de la conduite de leur Ministre, lequel sans doute sera averti ou par le Senat ou par quelque Confident du College des intentions des Espagnols, ce qui le rendra plus attaché aux interêts de cette Couronne. Nous avons été très-satisfaits ayant sû que le Baron Oxenstiern étoit parti avec beaucoup de contentement d'auprès de votre Altesse & de Messieurs vos Collegues, & que les Suedois, ayant obtenu ce qu'ils ont demandé avec tant d'instance que les Colleges des Princes & Villes se séparassent, ils ne contrediront pas à leur réunion, si le bien public le requiert, jugeant que la nécessité du Traité les obligera à le faire & à se rendre auprès de vous.

Conduite des François à son égard.

La Cour espere que les Suedois continuent la réunion à Osnabrug avec les autres Députez.

Paix des deux Couronnes.

La Paix entre les Couronnes du Septentrion a été concluë, & les deux Nations ont témoigné beaucoup de joie, & ont fait sonner bien haut les obligations qu'ils en avoient à Sa Majesté. L'une profite beaucoup & l'autre se preserve de la derniere ruine, du consentement & à la priere même du Chancelier. Monsieur de la Thuillerie, qui est allé à Copenhague pour faire faire la ratification & delaissement stipulez, entrera en quelque Traité avec le Roi & essaïera de le détacher de l'Empereur & le réunir au bon parti. Il lui est mandé de marcher avec tant de retenuë qu'il ne donne point de jalousie à ceux mêmes qui ont requis qu'il le tentât, mais que pour un leger soupçon qu'ils pourroient aussi en prendre, ne pas perdre une occasion si importante s'il la trouvoit en disposition.

Incertitudes des intentions du Transylvain.

Les avis de Vienne & de Constantinople ne s'accordent pas, les uns portent l'accommodement du Transylvain avec l'Empereur, & avec tant de circonstances qu'il est malaisé de n'y pas ajoûter foi, d'autant plus que la legereté de ce dit Prince donne sujet de tout craindre & de vouloir faire parade d'un ordre du grand Seigneur, duquel s'il n'est Vassal, au moins est-il Tributaire, de désarmer. Mais les autres assurent que bien qu'on lui ait envoyé on lui a bien fait connoître qu'on se soucioit fort peu qu'il y deferât, & ses Ministres qui sont par delà assurent qu'il continuera de faire la Guerre & qu'il gardera constamment l'alliance, & le parti qu'il a embrassé. Si quelque chose lui pouvoit servir de prétexte, c'est que les Suedois n'ont point effectué ce qu'ils lui ont promis; mais pourtant je douterois qu'il fût suffisant pour le porter à une telle infidelité & que Monsieur de Croissi n'eût point penetré, duquel je n'ai point eu de Lettres depuis celles qui me furent envoyées par vous & qui vous auroient été remises par le Gentilhomme, que vous lui avez dépêché chargé de Lettres de ratification & de change qui sont bien considerables envers ce Prince avare tel qu'on dépeint celui-là.

Affaire des levées.

Il est fâcheux que Beninghaussen ne trouve toute la facilité possible à avancer toutes les levées, & Madame la Landgrave me pardonnera si je condamne sa conduite; que nous soyons puissamment armez, c'est la sureté & le moien de venir à une bonne & sûre Paix. 1645.

Affaire d'Oostfrise.

Je prevois bien que nous aurons de la peine à lui conserver ses quartiers de l'Oostfrise; je ne laisse pourtant d'ordonner que l'on fasse des offices en sa faveur; mais je prévois, que si la Suede ne se joint à nous, nous aurons de la peine à persuader Messieurs les Etats & Monsieur le Prince d'Orange de prolonger le terme de l'Interim d'un second, tant ils croyent être obligez d'honneur & de conscience de faire décharger ce Païs de contributions, & de logemens de gens de Guerre.

Instructions par rapport aux propositions des Espagnols faites par Contarini.

Ayant ci-dessus été dit qu'il y avoit lieu de douter que Contarini eût le secret des Espagnols, il semble qu'il n'y a pas lieu de faire aucune reflexion sur ce qu'il avance & pour la Catalogne & pour la démolition de quelques Places que nous occupons. Seulement je me tiens obligé d'avertir vos prudences d'aller extremement réservez sur l'une & l'autre de ces propositions, l'une pouvant donner du degoût à ces Peuples sans avancer le Traité, & l'autre laisser croire au dit Contarini que nous sommes pour nous relâcher de bien des choses nonobstant ce que vous montrerez une résolution. C'est un homme agissant qui essaye de penetrer vos secrets, je ne dis pas pour les reveler aux Espagnols, mais pour retirer cet avantage, que lorsqu'il auroit porté les autres à faire des ouvertures qui approcheroient de ce dont vous auriez temoigné de vous pouvoir contenter, de vous presser de joindre & se prévaloir de cette connoissance. Celle qu'on a de vos suffisances fait qu'on est sans crainte. Je suis &c.

MEMOIRE DU ROI,

envoyé à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau le 23. Septembre 1645.

Touchant la Négociation avec Baviere. Puissant renfort pour l'armée d'Allemagne. Avantages de l'accommodement avec Baviere. Instruction qu'on leur donne à ce sujet. Touchant Franckendal. L'affaire du Mariage du Roi de Pologne. Le Roi n'approuve pas quelques-unes des prétensions de la Suede.

Touchant la Négociation avec Baviere.

On a differé quelque tems pour les raisons qu'on a fait savoir à Messieurs les Plenipotentiaires, de répondre à leur Dépêche touchant la négociation d'un accommodement avec Monsieur le Duc de Baviere, sur laquelle Mon-

1645. Monsieur le Cardinal Mazarin a écrit cependant à Monsieur de Longueville, deux Lettres qui auront pu donner par avance beaucoup de lumieres & des sentimens & des intentions de leurs Majestez sur les choses les plus essentielles. Maintenant on y ajoûte le présent Memoire qui, avec celui dont fut chargé le Sieur de Bergerac, & les deux Lettres ci-dessus, acheveront de donner aux dits Sieurs Plenipotentiaires, toute la connoissance qui se peut des pensées & des volontez de Sa Majesté, & du détail de cette matiere, si déja ils n'y ont pris quelque résolution avec la promtitude que les Ministres de Baviere demandent, ayant reconnu les intentions de Sa Majesté, & ayant pû entendre à la vive voix du dit Sieur de Bergerac, la necessité qu'il y avoit de pourvoir aux quartiers d'hyver.

Puissant renfort pour l'armée d'Allemagne.

Les renforts que l'on envoye dedans l'armée d'Allemagne sont très-considerables, puisque les derniers avis que l'on en a reçûs portent qu'il étoit passé quatre mille hommes de pied effectifs, sans compter ce qui alloit de Cavalerie, & d'Infanterie du Gouvernement de Brisac, & trois mille François qui sont en marche conduits par le Sieur Sauvebœuf & de Saligni. Mais avec tout cela il y a sujet de craindre qu'il y aura beaucoup de difficulté à bien établir le quartier d'hyver de delà le Rhin; car comme pour cela il semble être nécessaire de s'emparer de Heilbron & de Fribourg, qui ne manquent de rien de ce qui leur faut pour la defense, & que d'ailleurs les environs des dites Places ont été mangez autant par l'armée Bavaroise que par la nôtre, il est fort à apprehender que nous aurons grande peine d'y pouvoir subsister le tems qu'il faudra pour nous en rendre Maîtres. Néanmoins les dernieres nouvelles que l'on en a sont que Heilbron étoit investi, & que l'on songeoit à ouvrir les tranchées quand l'Infanterie, qui étoit à deux journées de là seroit arrivée. Il est pourtant vrai que Messieurs les Maréchaux ajoûtent qu'ils prendront bien garde de ne rien faire mal à propos.

Avantages de l'accommodement avec Baviere.

Il semble donc que la plus forte raison qui nous devroit obliger à entendre à un accommodement avec le Duc de Baviere, & nos Alliez à le trouver bon & y donner leur consentement, seroit celle d'avoir lieu par ce moien de s'établir par delà le Rhin, & avec tant d'autres avantages que l'on pourroit retirer de la conclusion de cette affaire, avoir celui-ci principalement d'établir sans obstacle & avec sureté nos quartiers d'hiver dedans l'Allemagne; à quoi il n'y aura nulle difficulté puis qu'eux mêmes les offrent.

Il est constant que rien ne peut être plus préjudiciable aux Suedois, que de donner lieu à l'Empereur de se prévaloir des forces de Baviere, par notre retour de deça le Rhin; de façon que, si ce que l'on mande de beaucoup d'endroits est vrai que Torstenson soit demeuré d'accord d'une suspension d'armes pour six mois avec le Duc de Saxe à intention de convenir aussi d'une neutralité & cela sans se mettre en grande peine de nous en rien participer; on ne voit pas comme c'est que les Ministres de Suede se pourront empêcher de donner les mains à quelque sorte d'accord avec le Duc de Baviere, puisqu'il n'y a rien dans l'état présent des affaires qui puisse être plus avantageux à la cause commune, que le conclurre à peu près aux conditions qu'il a été projetté, & que les Suedois, en leur particulier, ne profiteront pas moins de celui-ci qu'ils ont sollicité eux-mêmes, & que l'on mande être achevé avec le Duc de Saxe, ne pouvant être mis en doute que, si les armes du Roi sont contraintes à repasser le Rhin, celles de Suede auront aussi bien sur les bras l'armée Bavaroise que l'Imperiale. 1645.

Enfin comme les interêts de la Couronne de Suede sont tous en Allemagne, on ne peut rien faire qui diminue les forces de l'Empereur qui ne leur soit en quelque façon plus avantageux qu'à la France, laquelle a tant d'autres interêts ailleurs; & il faudroit bien que le caprice & la passion prévalussent sur la raison & qu'ils eussent résolu de n'executer aucune proposition, quoiqu'utile à la cause commune, quand elle seroit à la faveur d'un Prince Catholique, s'ils apportoient le moindre obstacle à l'avancement de la Négociation avec Baviere, supposé que nous y trouvions nos interêts.

Mais on passe plus outre & on dit que quand même Sa Majesté seroit assurée que le Duc de Baviere voudroit tromper, on ne devroit pas pour cela laisser de se bien établir delà le Rhin par le moien d'un accommodement, quoique simulé, si tant est, comme il y a grande apparence, que nous ne puissions pas trouver facilité de le faire de nous-mêmes. Les hostilitez cessans avec l'armée Bavaroise & ayant de bons quartiers, nous aurions moien de remettre la nôtre au meilleur état qu'elle ait jamais été, & la même commodité que le Duc de Baviere auroit de se remettre aussi de son côté, il ne la rencontreroit pas moins par notre retraite deçà le Rhin, au contraire il l'auroit beaucoup plus grande ayant plus d'étenduë de Païs qui contribueroit à la subsistance de ses Troupes. D'ailleurs quelque mauvaise intention qu'il put avoir & contre nous & contre nos Alliez, il est constant que les armes de France étant bien établies de delà le Rhin, celles de Baviere ne pourroient pas songer à quitter leur Païs pour se joindre à l'Empereur, non pas en consideration de sa promesse, mais parceque venant à manquer de foi il laisseroit son Païs exposé à l'invasion de toutes nos forces.

En outre, supposé que l'intention du Duc de Baviere fût de faire un accommodement de peu de durée & qu'il lui donnât lieu seulement de se mettre en meilleur état qu'il n'est, il est constant, que quoi qu'il en fît dire aux Espagnols, & à l'Empereur, malaisément s'y fieroient-ils, ayant déja beaucoup de soupçon de lui, & cela sans doute les porteroit à condescendre plus facilement aux conditions avantageuses que nous & nos Alliez pouvons désirer pour le fait d'une Paix du tout generale.

Pour conclusion, on ne voit pas que les plus grands ennemis du Duc de Baviere, s'ils veulent parler & se conduire par la raison, puissent revoquer en doute qu'il ne soit non seulement avantageux, mais nécessaire, de faire un accommodement avec le dit Duc, soit que la Guerre doive continuer, soit pour contraindre la Maison d'Autriche à une bonne & sûre Paix.

Et comme toutes les personnes qui parlent de cette affaire ne disconviennent pas de cela, mais disent seulement que c'est un Prince fin & rusé avec lequel il n'y a point de sureté, qui nous trompera; en mettant toutes les choses au pis, on ne voit pas que, quand il en auroit la volonté, il ne se trompe plus lui-même, qu'il ne nous sauroit tromper, pour les raisons ci-dessus marquées & pour beaucoup plus d'autres qui seroient trop longues à déduire. Et avec cela, quoique dans les apparences & dans les effets mêmes nous témoignassions avoir entiere confiance en sa bonne intention pour la fidelle execution de ce qu'il auroit promis, on ne laisseroit pas de prendre ses précautions & d'être continuellement

1645. nuellement alerte comme si chaque jour il nous devoit manquer.

Tout ce qu'il y a de plus important en ceci, c'est qu'il ne faut pas perdre un moment de tems, parceque si l'on ne conclut quelque chose avec lui qui puisse être executée dans le mois qui vient, s'il reconnoit une fois que la France n'est pas en état de lui faire du mal, il pourroit changer d'avis & de conduite. Il y a pourtant assez de raisons de croire que les présentes instances qu'il fait de quelque accommodement avec cette Couronne ne naissent pas tant de l'apprehension qu'il peut avoir que nos armes soient pour faire de grands progrès en Allemagne à son préjudice, comme du desir qu'il a de la Paix, & de nous y vouloir obliger à lui être favorable dans tous ses interêts, quand on viendra à la conclurre, reconnoissant fort bien que personne ne peut à l'égal de Sa Majesté contribuer si effectivement à ses avantages.

Instruction qu'on leur donne à ce sujet.

Dans la Conference que les Ambassadeurs eurent avec Monsieur d'Avaux, il semble qu'ils s'ouvrirent sincerement des intentions de leurs Maîtres tant sur le point de ses interêts que sur ceux du Roi & de ses Alliez, & comme ils demeuroient d'accord de se demettre des Etats qui appartiennent au Prince Palatin, de nous assister à l'établissement que nous prétendons en Allemagne, & de moienner les satisfactions de la Couronne de Suede, pourvu que nous déclarions quel devoit être cet établissement, que nous lui promissions de lui aider à le faire dédommager par l'Empereur de ce qui lui est du à cause de la Guerre de Boheme & que nous l'assistassions à conserver dans sa Maison la Dignité Electorale. Il semble qu'il n'y auroit aucun inconvenient de le contenter là-dessus, autant qu'il pourra dépendre de nous, car pour la récompense & dédommagement il nous est avantageux de les lui procurer, cela ne pouvant être executé qu'avec diminution des Etats, & des interêts de l'Empereur.

Pour l'Electorat, la France emploiera ses offices en faveur du Duc de Baviere, comme lui-même avouë, & aujourd'hui par beaucoup de raisons on devroit souhaiter de le satisfaire là-dessus, puisque par ce moien on pourroit l'engager à nous procurer tout ce qui nous est le plus avantageux. Il est vrai que c'est un point assez délicat pour nos Alliez, & pour tous les Protestans d'Allemagne. Mais il semble aussi que la proposition de créer une nouvelle Dignité Electorale, donne lieu de sortir de cette affaire au contentement d'un chacun & avec beaucoup d'avantage pour la France & pour ses Alliez, puis qu'outre que l'accroissement du nombre des Electeurs ne peut être que préjudiciable à l'Empereur, nous rendrons instrument de toutes nos satisfactions le Duc de Baviere, lequel aujourd'hui, par son argent & par ses armes, ou par le bon état dans lequel se trouve encore son Païs, est le Prince le plus considerable d'Allemagne.

Les maximes du tems du feu Roi étoient qu'on ne devoit rien oublier pour conserver l'Electorat au Duc de Baviere, pourvu qu'on fût certain qu'il s'emploieroit pour procurer les avantages de la France dans la conclusion de la Paix : & quelqu'un assura en ce tems-là que le Prince Palatin, ne pouvant pas esperer de pouvoir rentrer dans la Dignité Electorale comme dans ses Etats, proposa lui-même que cette Dignité fût alternative dans sa Maison & dans la branche de Baviere ; ce qui nous peut donner lieu de croire qu'il s'estimera bien heureux & bien traité si, rentrant dans la possession de ses Etats il pouvoit aussi avoir l'Electorat que l'on créeroit. 1645.

Enfin, comme Messieurs les Plenipotentiaires demandent de savoir précisement les volontez du Roi sur ce point, on croit y avoir satisfait abondamment par ce qui est dit ci-dessus, & même si on peut tirer du Duc de Baviere, des avantages considerables, particulierement dans la sureté de ce qu'il promettra.

On estime que, touchant cet Electorat, on lui pourroit engager par un article secret, en cas qu'on ne vit pas jour d'y faire présentement consentir les Ministres de Suede, & que cependant les interêts de la France, & de la cause commune fussent exposez à quelque notable préjudice pour n'avoir pas conclu cet accommodement ; toutefois si on reconnoissoit de pouvoir mieux faire, on ne doute point que Messieurs les Plenipotentiaires n'y emploient leur addresse accoûtumée, s'agissant d'un point très-délicat & qui pourroit causer des inconveniens très-notables.

Si on est obligé à promettre par écrit & par un article secret, il faudroit tâcher d'y parler de nos Alliez, comme pourroit être que le Roi étant assuré que les dits Alliez, pour faciliter la Paix de la Chrétienté & le repos de l'Empire, consentiront volontiers à ce qui concerne le Duc de Baviere, sur le point de l'Electorat, Sa Majesté promet &c : car que, pour la satisfaction de Baviere, le Roi promette de s'engager positivement néanmoins si, contre les promesses solennelles qu'auroit faites le Duc de Baviere, de garder inviolablement le secret, cela venoit jamais à se découvrir ; ce qui auroit été dit de nos Alliez serviroit d'excuse pour leur faire connoître que, quand nous nous y sommes obligez, nous n'avions pas douté qu'ils n'y consentissent pour le bien & avancement de la Paix.

Mais au même tems que l'on témoigneroit au Duc de Baviere la bonne volonté de la France sur ce point, que Messieurs les Plenipotentiaires sauront bien faire valoir à ses Ministres comme étant celui qui touche le plus au cœur à leur Maître. Il faut l'engager non pas seulement à nous procurer les satisfactions que nous prétendons en Allemagne, mais à nous les faire obtenir, & il n'a pas été que fort à propos d'avoir un peu étendu nos demandes, parceque ce Prince étant une fois engagé à nous les faire accorder, s'il est nécessaire d'en diminuer quelque chose, nous avons droit aussi, si nous voulons, d'obliger le Duc de Baviere à relâcher de ce qu'il aura prétendu & qui lui aura été promis.

On pourroit aussi dans la conclusion de la Paix engager, par un Traité particulier, le Duc de Baviere, & ses Successeurs à défendre envers & contre tous le partage qui seroit demeuré à la France en Allemagne. Sa Majesté & ses Successeurs s'obligeans aussi en échange à la conservation des Etats du Duc de Baviere, pour ses enfans.

Et au cas que Messieurs les Plenipotentiaires, examinant plus en détail la chose, la croyent avantageuse à cette Couronne, on aura même moien de la faire passer pour une grace au Duc de Baviere, parceque le Pere Vernau fit ici des instances-très-pressantes à Monsieur le Cardinal Mazarin, d'arrêter cette défense reciproque dans la conclusion de la Paix; & si ce Prince a véritablement les pensées que ce Pere a témoignées, c'est à dire de vouloir toûjours bien vivre avec la France, & de laisser cet ordre & cet enseignement à ses Enfans, il est à présumer

1645. mer qu'il s'emploiera volontiers pour nous faire avoir un bon partage comme la haute & basse Alsace & Philisbourg, lesquels étant contigus, ou fort proches de son Païs nous mettent plus en état de l'assister en cas de besoin.

On avoit oublié de dire ci-dessus sur le point des sûretez qu'on peut desirer du Duc de Baviere, qu'au défaut de Hermenstein il nous sera bien satisfait des autres Places dont on a parlé, & même Sa Majesté donne pouvoir à Messieurs les Plenipotentiaires, de se relâcher de quelques-unes, suivant qu'ils jugeront à propos, pour avancer ou ne pas manquer à conclurre le Traité.

En outre il faut nécessairement tâcher de vaincre les répugnances que le dit Duc pourra avoir à s'employer comme il faut pour les satisfactions de la Couronne de Suede. Monsieur d'Avaux leur fit prudemment connoître qu'en vain le Duc de Baviere travailleroit à faire contenter la France si les Suedois ne l'étoient aussi, sans quoi le Roi ne peut jamais consentir à la conclusion de la Paix.

Il semble que tout ce que dessus pourroit être traité & conclu avec nos Alliez, leurs avantages & interêts ne s'y trouvant gueres moins que les notres; mais en cas que Messieurs les Plenipotentiaires crussent de rencontrer des difficultez à disposer promtement les esprits des Ministres de Suede, sur le point de l'Electorat; comme il ne peut être que prejudiciable au service du Roi d'avoir une Négociation avec le Duc de Baviere, qui ne puisse être achevée dans la fin du mois prochain, on pourroit montrer de correspondre à la confiance avec laquelle ses Députez ont traité avec nous, leur faisant connoître & valoir les intentions de Sa Majesté sur le dit point de l'Electorat, tomber par ce moien promtement d'accord d'une cessation d'armes, & de l'établissement de nos quartiers d'hyver par la remise de quelques Places qui puissent servir tant à nous donner sureté des dits quartiers qu'à être assurez que le dit Duc n'assistera nullement le parti contraire.

On a été bien aise d'apprendre que les Ambassadeurs de Baviere, lorsque le Sieur d'Avaux leur déclara que la satisfaction que nous prétendons en Allemagne n'avoit rien de commun avec la juste possession où nous sommes de la Lorraine, n'y apporterent aucune contradiction, cela étant d'autant plus à estimer que leur Maître est si proche Allié au Duc Charles, & a témoigné toûjours prendre protection particuliere de ses interêts. Ce que les Ministres de Baviere ont dit, quand on les a pressez pourquoi on ne suivoit pas les propositions du Pere Vernau de mettre l'Electeur de Cologne, & les Cercles de Suabe & de Franconie sous la protection du Roi, est une échappatoire qui n'a nul fondement, étant constant que jamais Monsieur de Brienne, ni personne de la part de Sa Majesté n'a parlé à Monsieur le Nonce Bagni de se déclarer contre ceux qui ne voudroient pas la Paix. On a bien pû dire au dit Sieur Nonce que pour prendre confiance au dit Duc il falloit des effets & non pas des paroles.

Touchant Franckendal. Quant à la proposition de Franckendal, on suivra les sentimens des dits Sieurs Plenipotentiaires de tirer en longueur jusques à ce qu'on y voie plus clair.

L'affaire du mariage du Roi de Pologne. On envoyera par le premier Ordinaire la copie de ce qui s'est traité avec l'Ambassadeur de Pologne & de tout ce qui s'est fait dans l'occasion du mariage de Madame la Princesse Marie par le moien duquel on détache le dit Roi de l'étroite union que lui & ses Prédecesseurs par une longue suite d'années ont entretenu avec la Maison d'Autriche sans faire cependant rien de notre côté qui soit sans être avantageux à la cause commune & aux interêts particuliers de la Couronne de Suede, avec laquelle on veut être en tout tems en parfaite intelligence. 1645.

Le Roi n'approuve pas quelques-unes des intentions de la Suede. Les discours de Monsieur d'Oxenstiern, touchant le Royaume de Boheme & le Palatin, est parfaitement beau, mais malaisé à être pratiqué, & à la verité si la Couronne de Suede tenoit ferme à de semblables pensées, sans vouloir s'en relâcher pour faciliter la Paix, on ne pourroit pas beaucoup esperer de sa conclusion. Mais il n'est pas nécessaire d'entrer davantage dans ce détail, nous devant suffire d'avoir fait connoître au dit Sieur Oxenstiern notre intention par la réponse que le Sieur Servien lui a faite très-prudente & très-adroite.

Quand ces Messieurs nous veulent vanter les facilitez qu'ils ont apportées pour la Paix de Dannemarck, afin, disent-ils, d'agir plus vigoureusement en Allemagne, & de contraindre l'Empereur de consentir à une Paix par le moien de laquelle toutes choses soient remises en l'état qu'elles étoient avant l'origine de cette Guerre. Il est bien aisé de leur faire connoître que la veritable raison a plutôt été les avantages qu'ils tirent de cet accord, puisque s'ils eussent eu toûjours cette bonne intention, il eût bien mieux valu ne pas rompre contre le Dannemarck, & profiter du mauvais état où étoient pour lors les affaires de l'Empereur, employant dans l'Allemagne les troupes dont ils se sont servis dans la nouvelle Guerre où ils s'engagerent.

Il y a pourtant grande apparence de croire que les Suedois ne persisteront pas en cette sorte de prétensions comme celle ci-dessus lorsque nous serons proche de la conclusion de la Paix, & notamment s'ils ont sujet d'être satisfaits dans leurs interêts particuliers, & si la France parle fortement en ce qui sera raisonnable, ainsi qu'elle pourra bien le faire, puisqu'à la grandeur & aux prosperitez de ce Royaume, aux forces & aux Amis que le Roi avoit déja en Allemagne, peut-être aura-t-on alors ajoûté les Rois de Pologne & de Dannemarck, & le Duc de Baviere. Fait à Fontainebleau le 23. Septembre 1645.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

1645.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur de

BRIENNE.

A Munster le 23 Septembre 1645.

Affaire de la Négociation avec Baviere. Leurs précautions là-dessus. Leurs plaintes sur la conduite des Suedois. Les Troupes de la Landgrave doivent être maintenuës dans l'Oostfrise. Reflexions touchant les inclinations du Médiateur Monsieur Contarini. Dessein des Imperiaux sur Monsieur Beninghausen. La France voudroit attirer à son service les troupes Danoises. Affaire des Levées en Hesse. Les Espagnols sollicitent un Traité particulier de Trêves avec les Hollandois.

MONSIEUR,

Affaire de la Négociation avec Baviere.

EN réponse de votre Dépêche du neuvieme Septembre dont le commencement est employé sur l'affaire de Baviere ; nous vous dirons que suivant ce que vous nous avez écrit, nous avons envoyé le Sieur de Saint Romain à Osnabrug pour donner part aux Suedois de ce qu'a apporté le Sieur de Bergerac, lequel nous avons renvoyé en même tems à l'armée, & l'avons fait passer à Cassel afin d'en donner communication par lui-même à Madame la Landgrave. Nous n'avons pas laissé de le faire savoir ici à ses Deputez, & au Resident de Suede, qui sont demeurez bien satisfaits de notre procedé envers eux.

Leurs précautions là-dessus.

A la verité nous n'avons rien dit ni aux uns ni aux autres des premieres Conferences que nous avons euës avec l'Ambassadeur de Baviere, ni de ce que nous avons traité ensemble, parce qu'étant incertains si les propositions dans lesquelles nous sommes entrez jusques à examiner particulierement les Conditions, produiront quelque effet. Nous n'avons pas jugé à propos de donner avant le tems des sujets de jalousie à des esprits qui en sont fort susceptibles, toutes les fois qu'ils voyent en nous quelque disposition d'entrer en accommodement avec Monsieur le Duc de Baviere. Vous verrez par cette conduite que nous n'avons jamais douté qu'il ne fallût faire cette communication à Messieurs les Suedois, mais seulement en quel tems & jusques à quel point elle devoit être faite. Quant à la régle que nous devons ci après tenir en cette matiere qui est délicate, elle dépend de ce que les Ambassadeurs de Baviere nous diront après avoir reçu la réponse de leurs Majestez qu'ils attendent cette semaine ; car si elle ne contient que des points qui peuvent être communiquez aux Suedois sans inconvenient, comme suspension d'armes, reglemens de quartiers, consignations de Places, & choses semblables, qui sont également utiles à tout le parti, nous ne manquerons pas de les en informer tout au long. Mais s'ils nous proposent quelqu'autre chose dont la connoissance puisse nuire au Traité même, comme sera sans doute de maintenir leur Maître dans l'Electorat, ou autres conditions de pareille nature, & les engagemens particuliers dans lesquels le Duc de Baviere peut entrer dans les interêts de la France ; nous craindrions qu'en les communiquant aux Suedois dès l'ouverture du Traité, ce ne fût leur fournir un prétexte de s'y opposer & de le rompre, & ainsi les rendre Maîtres de leurs interêts & des nôtres.

1645.

Tout ceci n'est que pour vous informer de la maniere dont nous agirons en cette affaire, en attendant les Ordres de la Reine qu'il vous plaira nous envoyer tant sur la Depêche qui a été portée par le Sieur de la Chesnaye, que sur celle-ci, lesquels nous ne manquerons pas d'executer ponctuellement.

Il nous importe aussi de savoir si Sa Majesté n'aprouvera pas que le Traité se fasse entre la France & Baviere seulement, & que nous y ménagions les interêts de la Suede & de nos Alliez sans qu'ils interviennent au Traité, parceque si la Négociation s'introduisoit entre la France & la Suede d'une part, & Baviere d'autre, elle n'auroit point de fin, & leur donneroit prétexte de depêcher en Suede, & d'y aporter des difficultez & longueurs, ce qui feroit croire à tout le monde que la Suede seule a autorité dans les affaires d'Allemagne.

Leurs plaintes sur la conduite des Suedois.

Dans la Conference que nous eûmes avec le Resident de Suede, nous estimâmes à propos de lui remontrer qu'ils ne sont pas si religieux à nous communiquer toutes leurs Négociations, vu que depuis peu ils ont encore conclu une Trêve de six mois avec l'Electeur de Saxe, sans nous en avoir donné aucune part, & qu'ils avoient fait le même lorsqu'ils accorderent la neutralité avec l'Electeur de Brandebourg, & lorsqu'ils entreprirent la guerre contre le Roi de Dannemarck. Le dit Resident se trouva empêché, & répondit que la Trêve avec Saxe a été faite entre les Generaux de part & d'autre, ne croyant pas que les Plenipotentiaires de Suede en ayent donné les Ordres.

Vous ne jugez pas mal de l'esprit de Messieurs les Suedois, quand vous croyez que l'affection qu'ils ont pour le Public ne détruit pas celle qu'ils ont pour leurs interêts particuliers ; aussi n'avons-nous pas cru vous dire qu'ils ayent eu jusques ici la pensée de les abandonner, mais seulement de préferer les autres avec beaucoup d'ostentation pour conserver & augmenter leur credit envers les Protestans.

Les Troupes de la Landgrave doivent être maintenuës dans l'Oostfrise.

Il est du tout nécessaire pour la conservation des troupes de Madame la Landgrave, qu'elles soient maintenuës dans leur quartier d'Oostfrise, sans quoi elles ne peuvent aucunement subsister ;

1645. ter; ayant toûjours été occupées & jointes pendant la Campagne avec l'armée du Roi, elles n'ont pû s'étendre en d'autres lieux, & comme elles sont beaucoup diminuées, elles periroient tout-à-fait, si elles n'avoient retraite dans leurs anciens quartiers. Vous savez l'importance de cette affaire, & les grands services & assistances que la France a reçu, & peut encore recevoir à l'avenir des dites troupes, & combien il est avantageux à nous & à tout le parti que cette Princesse demeure armée pendant le Traité. Nous ne pouvons assez vous recommander de prendre soin de le représenter, & de faire que les instances qui se feront sur cela à Monsieur le Prince d'Orange, & à Messieurs les Etats soient si pressantes, qu'elles puissent avoir effet. C'est avec grande raison que vous leur avez fait dire par le Sieur Brasset que, s'ils differoient d'envoyer leurs Deputez, on ne laisseroit pas d'entrer en matiere sans eux; & veritablement il n'y a rien qui donne tant de créance aux plaintes des Imperiaux & Espagnols quand ils publient que nous ne voulons point de paix. Nous esperons qu'ils n'auront pas encore longtems ce prétexte, puisque le dit Sieur Brasset nous mande que les dits Députez doivent partir sans faute de la Haye le troisieme du mois prochain.

Reflexions touchant les inclinations du Médiateur Monsieur Contarini.

Nous sommes incertains si l'avis de Monsieur de Gremonville touchant Monsieur Contarini est véritable ou inventé par les Espagnols, pour nous ôter le soupçon que nous pourrions prendre de lui. Nous essayerons de nous en éclaircir autant qu'il se pourra, & de nous conduire cependant ensorte que, soit feinte ou verité, ils n'en puissent tirer avantage. Nous loüons Dieu de ce que les affaires se sont heureusement passées en la publication des derniers Etats, & esperons que les Ennemis de la France s'humilieront, & s'appliqueront enfin aux conseils de Paix, quand ils la verront munie des moyens de leur continuer la guerre.

Dessein des Imperiaux sur Mr. Beninghaussen.

Les Imperiaux ont fait grand bruit de ce que le Sieur de Beninghaussen s'est engagé au service du Roi. Comme il étoit envoyé en cette Ville, ils publierent hautement qu'ils l'enleveroient en quelque lieu que ce fût; ce qui nous donna beaucoup de peine & d'aprehension pour l'en faire sortir, parce qu'ils ont des garnisons fort proches d'ici. Il fut pourtant conduit à Lipstad où nous travaillons pour lui faire tenir surement ce qui lui a été promis. On dit que les Imperiaux ont mis sa tête à prix, ce qui fera que leurs Majestez en seront d'autant mieux & plus fidellement servies.

La France voudroit attirer à son service les Troupes Danoises.

Nous venons de recevoir Lettre de Monsieur de la Thuillerie par laquelle il nous mande qu'il est après à empêcher que les Troupes du Roi de Dannemarck, qui seront licentiées bientôt, ne prennent parti avec nos Ennemis, & qu'il espere les faire passer au service du Roi, s'il en a ordre. Nous lui avons répondu, pour gagner tems, que pour l'Infanterie Sa Majesté aura bien agreable qu'il s'en serve. Mais craignans que les mêmes Officiers qui commandent l'Infanterie n'ayent de la Cavalerie qu'ils ne voudront pas abandonner, nous estimerions que, pour ne pas perdre une si belle occasion, il faudroit donner pouvoir à Monsieur de la Thuillerie d'arrêter les uns & les autres, parceque ce seroit un secours présent dont il est certain que nous ou les Ennemis se prévaudront.

Affaire des levées en Hesse.

Le Sieur de Beauregard nous est venu trouver par l'avis de Madame la Landgrave pour resoudre avec nous ce qu'il a à faire sur les nouvelles levées, se voyant pressé par Monsieur le Duc d'Enguien ou par Monsieur le Maréchal de Turenne de les hâter, & n'en ayant pas le pouvoir de la Cour, parceque nul de ceux qui offrent d'entrer au service du Roi ne veut entreprendre de l'Infanterie sans faire en même tems de la Cavalerie. Nous sommes fort en peine du conseil que nous pouvons lui donner, parceque les ordres de la Cour nous en ont ôté le moyen, & qu'on y a toûjours persisté à ne vouloir point de nouvelle Cavalerie. Nous ne lairrons pas de vous envoyer le Memoire que le dit Sieur de Beauregard a dressé des offres qu'on lui a faites, afin qu'il vous plaise en faire prendre une derniere résolution. Nous ne vous en demanderions point une nouvelle, si nous ne voyions clairement que toutes autres troupes que les Allemands ne subsistent pas en ce pays ici. Monsieur de Turenne depuis la maladie de Monsieur le Duc nous prie de faire travailler, autant qu'il se pourra, à des levées, étant une chose tout à fait nécessaire pour maintenir la guerre en Allemagne. Si vous jugez qu'on puisse travailler aux dites Levées sur le Memoire du dit Sieur de Beauregard, vous pourrez dès à cette heure lui envoyer des ordres. Que s'il ne vous informe pas assez, vous lui pourrez ordonner de vous aller trouver, bien instruit de toutes les demandes de ceux qui veulent entrer au service, & de ce à quoi on peut les reduire, afin de terminer une fois cette affaire. 1645.

Les Espagnols sollicitent un Traité particulier de Trêves avec les Hollandois.

Nous apprenons de divers lieux que les Espagnols font toutes sortes de pratiques pour introduire un Traité particulier de Trêves avec Messieurs les Etats.

On nous mande que Dom Miguel de Salamanque est en Hollande, & l'Archevêque de Cambrai est sorti depuis peu d'ici sans qu'on sache où il est allé.

Ces avis nous ont été donnez de tant de lieux que nous n'avons pas cru les devoir tout-à-fait mepriser; mais croyans que vous êtes beaucoup mieux informés que nous de ce qui se passe en ces Païs-là, nous ne vous écrivons ceci que pour ne rien omettre de ce qui vient à notre connoissance. Nous sommes &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

De Monsieur

D'ESTRADES

à Monsieur le Cardinal

MAZARIN.

Du 25 Septembre 1645.

Touchant les intentions des Espagnols pour traiter separément avec les Hollandois.

Monsieur le Prince d'Orange m'a commandé d'écrire à votre Eminence que Castel Rodrigo lui a fait savoir que Dom Miguel de Salamanque étoit arrivé avec pouvoir ample de traiter avec lui & lui donner la carte blanche sur

1645. ſur toutes les choſes qu'il ſauroit deſirer tant pour Meſſieurs les Etats, que pour ſes interêts particuliers. Il lui a répondu que ſes propoſitions ſe doivent faire à Munſter, & qu'il a déja pluſieurs fois fait ſavoir qu'il ne ſe ſeparera point des interêts de la France. Nonobſtant cette réponſe le dit Caſtel Rodrigo, & l'Evêque de Gand ont envoyé Madame Ritouart veuve d'un Colonel de Cavalerie, qui mourut l'année derniere au ſervice de Meſſieurs les Etats, & qui s'eſt retirée à Gand depuis la mort de ſon Mari, laquelle a fait des inſtances très-preſſantes d'accepter ce que Dom Miguel de Salamanque lui vouloit offrir, qui étoient des avantages ſi grands pour ſa Maiſon, qu'elle n'en pouvoit jamais trouver de pareils. Il lui a répondu, ſans entrer davantage en matiere, comme ci-devant eſt déclaré, qu'il aimoit mieux ſon honneur que ſes interêts, & que, quoiqu'il arrivât, il ne ſe ſepareroit jamais de la France. Elle le pria de ne vouloir dire à perſonne qu'elle lui eût parlé; ce qu'il refuſa, & lui dit qu'il m'avoit déja envoyé chercher. Il ne ſe peut pas uſer avec plus de ſincerité, & de confiance qu'il a fait & ne ſe peut imaginer les divers reſſorts que les ennemis font jouer pour l'engager à quelque Traité particulier.

LETTRE

De Monſieur de

BRIENNE,

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau, le 30. Septembre 1645.

Touchant la Négociation avec Baviere. Ses armemens & l'acommodement du Tranſylvain avec l'Empereur. On preſſe toûjours les Etats des Provinces Unies d'envoier leurs Députez à Munſter. Affaires d'Ooſtfriſe. Le Mariage du Roi de Pologne eſt conclu.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Touchant la Négociation avec Baviere. IL me ſuffira pour cette fois d'accuſer la reception de votre Dépêche du ſeize du courant, & de vous faire ſouvenir qu'il y a huit jours, que la réponſe à votre ample Memoire vous a été envoyée avec tous les ordres, que vous pouvez attendre. Ce n'eſt pas un moien de détourner la reſolution que vous avez embraſſée de traiter avec le Duc de Baviere, que de nous mander que ſon armée ſe fortifie & que le Ragotzi s'eſt accommodé avec l'Empereur, au contraire c'eſt louër votre prudence à l'accuſer de s'être trop tardivement fait connoître. Que le dit Duc veuille entreprendre ſur notre armée, cela eſt à craindre. Mais nous ayant fait rechercher depuis la victoire, & n'avoir pas interrompu ce commerce depuis celle qu'il avoit remportée, peut donner ſujet de croire qu'il traite de bon pied, & que la crainte de voir ſa Maiſon perdue par la trop grande autorité, que s'acquerroit celle d'Autriche, peut être le motif de ſa reſolution, comme la peur de nous voir loger dans ſon Païs, qui doit être défendu par une armée à couvert d'une grande riviere. Vous verrez bientôt le fond de ſon cœur, & ſes artifices ne vous ſauroient ſurprendre. Car outre que votre capacité eſt trop établie pour être circonvenue, vous vous méfiez de ſa foi & il eſt néceſſaire de s'en éclaircir. Les conditions à la verité donnent quelquefois ſujet de rompre, mais nous ſommes ſi moderez, & avons ſi fort approché de ſa propoſition, qu'il ne ſauroit s'en retracter ſans renoncer pour toûjours à l'eſperance d'un accommodement, puiſqu'il feroit connoître qu'il n'en veut que quand il eſt forcé de s'y engager, auquel cas une fois informez de ſon deſſein, nous pourrions bien en prendre un de pouſſer juſques au bout nos proſperitez, & ce Duc & ſa Maiſon à la derniere extremité. Ce ſera par vous que nous ſaurons à quoi nous aurons à nous en tenir, & il eſt à ſouhaiter qu'il conſente que nous ayons des quartiers au delà du Rhin; puiſqu'il les veut défendre, il y a lieu de craindre que nous ne les perdions; & bien que vous ayez écrit que vous chercherez l'occaſion & la commodité de faire tenir à l'Archevêque de Trêves la Lettre du Roi, qui vous a été envoyée, nous ne lairrons pas de prendre votre ſentiment, & de dépêcher vers lui, & ſelon que je puis prévoir l'ordre en ſera envoyé à Monſieur de Vautorte. — *En marge :* 1645. Ses armemens, & l'accommodement du Tranſylvain avec l'Empereur.

Selon les avis que j'ai eu de Hollande en datte du 18. les Députez de Meſſieurs les Etats ſont ſur le point de partir. Je ne doute point que vous ne les ayez eus de la même main, & qu'il ne vous ait mandé que pour laiſſer croire à ceux de l'Etat, que nous ſommes en puiſſance de continuer la guerre, & nos conquêtes, qu'il ne les ait aſſurez qu'il ne nous manque ni des hommes ni de l'argent. Pour être plus rares & difficiles à recouvrer, l'Etat n'en eſt pas dépourvu. Je crains bien qu'il ſera difficile de conſerver à Madame la Landgrave, les quartiers & les contributions qu'elle leve dans l'Ooſtfriſe. Le Comte d'Embden eſt appuié du Prince d'Orange, & de Meſſieurs les Etats. Monſieur Braſſet a recouvré la Copie d'une Lettre que leur Ambaſſadeur Reſident en cette Cour leur écrit, elle contient ma réponſe ſur la propoſition qu'il m'avoit fait ſur ce ſujet que je ne ſuis pas réſolu de changer, & il me ſemble que c'eſt leur inſinuer qu'il faut ſonger à une nouvelle prolongation de tems, quand on leur dit que ſes Païs ſont ruinez, que ſon armée s'étant occupée dans le ſervice public n'a ſu prendre des quartiers. Quelque inſtance qu'ils puiſſent faire, la Reine tiendra bon, & rien ne nous pourroit faire changer que la crainte de voir une nouvelle guerre s'élever dans ce Païs qui y occuperoit les forces de cette Alteſſe, dont on a beſoin ailleurs. — *En marge :* On preſſe toûjours les Etats Generaux des Provinces Unies d'envoyer leurs Députez à Munſter. Affaires d'Ooſtfriſe.

J'ajoûte que le contract du Mariage du Roi de Pologne avec la Princeſſe Marie, fût paſſé Mardi dernier, & quand il ſera public les Suedois n'en pourront condamner aucun des Ar- — *En marge :* Le Mariage du Roi de Pologne eſt conclu.

1645.

ticles ni prendre prétexte de ce qui a été mis a la tête de l'acte. L'Ambassadeur de ce Roi qui étoit déja venu pour la signer est déja parti pour retourner à Paris, & devers son Maître. L'on attend les deux qui sont sur les chemins pour faire la solemnité des Epousailles, & leur consigner la Princesse qui sera devenue leur Reine.

N'ayant rien de Rome, ni aussi de Venise, ni d'ailleurs, qui merite de vous être mandé, je me contenterai de vous assurer que je suis &c.



LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau, le 30. Septembre 1645.

On les informe du contract du Mariage du Roi de Pologne. Des soupçons sur l'accommodement de Ragotzy avec l'Empereur. Abregé du Memoire. Perte de la Canée. Brigues de Madame de Chevreuse. Les Espagnols pretendent traiter avec les Hollandois.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

On les informe du contract de Mariage du Roi de Pologne.

A ma precedente je joins encore celle-ci qui accompagne un long Memoire, qui vous est addressé, à la lecture duquel vous apprendrez, comme, dans le contract du Mariage du Roi de Pologne, on a évité jusqu'aux moindres termes qui pouroient donner de la jalousie aux Suedois, & que, pour profiter des sages conseils de leur Chancelier, on se resoud de prendre en service les troupes qui seront licentiées par le Roi de Dannemarck, & de renouveller l'Alliance qui étoit avec lui & d'essaier, sous ce prétexte, de l'engager dans le bon parti ou du moins de le retirer de celui de l'Empereur. On nous donne aussi avis comme Monsieur de la Thuillerie s'est disposé d'aller en Suede, & on vous prie de lui départir vos bons avis sur ce qu'il peut avoir à faire, tant auprès du Roi de Dannemarck que de la Reine de Suede.

Des soupçons sur l'accommodement de Ragotzy avec l'Empereur.

Je crains bien que le Prince de Transylvanie prendra prétexte de s'être accommodé avec l'Empereur, de ce qu'ils ne lui ont pas tenu les conditions, qui lui avoient été promises, & je plains l'argent qu'il a touché à Venise. Quant à celui qui avoit été remis à Dantzic pour lui, il y a déja huit jours que j'y ai écrit pour empêcher qu'il ne le touche, avertissant Monsieur de Croissy des avis que nous avons eus de son Traité, afin que s'il ne l'avoit signé que depuis qu'il est parti de cette Cour il ne soit pas surpris, & que ce Prince ne s'accommode de notre argent, & ne soit sujet de raillerie aux ennemis. 1645.

Abregé du Memoire. Perte de la Canée. Brigues de Madame de Chevreuse. Les Espagnols pretendent traiter avec les Hollandois.

Le demeurant du Memoire s'étend à vous informer de la perte de la Canée, des mauvais desseins de Madame de Chevreuse, & des intentions de Salamanque de traiter avec les Hollandois. Si un avis apporté par le Resident de Montreuil qui le tient du Resident de Portugal, qui est à Londres, étoit un peu plus circonstancié, la survenue du dit de Salamanque me donneroit du soupçon, mais il faudroit que Messieurs les Etats eussent perdu le sens s'ils vouloient écouter leur ennemi, & sur quelqu'avantage qu'il leur offrît ou qu'il leur baillât, commettre une telle lâcheté qui seroit accompagnée d'une extraordinaire imprudence, que de traiter avec lui sans nous, qui seuls avons porté le faix de la Guerre, & fondé leur Republique par des tresors infinis, que nous avons depensez & par la perte de tant de sang.

Me remettant du surplus au contenu du dit Memoire, je me contenterai de vous assurer que je suis &c.

Si l'occasion s'offre d'envoyer quelqu'un exprès en cette Cour, leurs Majestez seront bien aises que vous chargiez de cet emploi le Sieur le Roi de Presontaine.

MEMOIRE

DU ROI,

Envoyé à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau, le 30. Septembre 1645.

Causes de la levée du siege de Heilbron. Levée du siege de Brin en Moravie. On doit presser les Suedois pour faciliter les quartiers aux Troupes Françoises en Allemagne. On doit presser l'accommodement de la Baviere avec la France. On doit solliciter le remboursement des derniers subsides envoyez à Ragotzy. La France souhaite de renouveller l'Alliance avec le Dannemarck. On leur envoye la copie du Contract de Mariage du Roi de Pologne. Le Roi de Pologne offre son assistance en cas de besoin contre les

1645. *les Turcs. Témoignages de son Ambassadeur en France. Réponse de la Cour. Les Suedois veulent incorporer les troupes Danoises aux leurs. Leurs vastes desseins. Ceux de la France. Prise de la Canée, Craintes pour Candie. Réflexions sur les Venitiens. Avantages qu'en espere la France. Touchant la Trêve sur la Mer Mediterranée. Les Espagnols veulent traiter avec les Hollandois. Brigues de Madame de Chevreuse en Flandres. On louë la conduite des Plenipotentiaires à l'égard du Ministre Suedois. Envoyé à l'Electeur de Trêves. Façon d'agir avec les Médiateurs. Affaire des levées.*

Causes de la levée du siege de Heilbron.

ON avoit avec raison douté si on pourroit faire le siege de Heilbron, étant depuis deux jours arrivé deux Couriers de la part de Messieurs de Grammont, & de Turenne pour faire savoir que l'armée de Baviere, renforcée de huit Regimens de l'Empereur s'étant campée à quatre lieues de la dite Ville, & n'y ayant point de fourage aux environs pour faire subsister la Cavalerie, si l'on eût voulu s'opiniâtrer à ce siege, on eût bien emporté la Place, mais aux dépens de la dissipation de l'armée, de façon qu'après avoir été fortifiez d'un Corps d'Infanterie, ils alloient prendre leur marche droit aux ennemis pour tâcher de les engager à un combat, & delà vers le Tauber & le Danube pour, avec l'aide de l'Evêque de Wirtzbourg, & se prévalant de Dunckelspiel, Nordlinghen & des autres postes dont on s'est emparé depuis peu, essayer d'établir leur quartier d'hyver; ce que les dits Marêchaux estiment de pouvoir faire quand ils auront eu un nouveau renfort d'Infanterie, qui est en marche pour les joindre. Il me semble même qu'il y auroit certitude à leur dessein si Monsieur Torstenson veut agir vigoureusement contre les forces Imperiales ainsi qu'il le pourra aisément, fortifier les troupes Suedoises qui sont dégagées de la guerre de Dannemarck, & s'il est vrai, comme on mande de tous côtez, qu'il ait quitté le siege de Brinn par le moien de l'accord avec Saxe, le Corps de Koningsmarck se trouve libre pour agir aussi contre l'Empereur, car en ce cas le moindre avantage que nous en puissions tirer sera que l'Empereur se trouvera contraint de rappeller huit Regimens qu'il a donnez au Duc de Baviere.

Levée du siege de Brin en Moravie.

On doit presser les Suedois pour faciliter aux Troupes Françoises les quartiers en Allemagne.

C'est pourquoi Messieurs les Plenipotentiaires n'oublieront rien pour obliger la Couronne de Suede, à en écrire fortement au dit Sieur de Torstenson & autres qu'ils jugeront à propos, afin que les troupes Imperiales étant vivement pressées & en suite obligées à faire réjoindre celles qu'ils ont détachées, pour secourir l'armée Bavaroise, la notre puisse avec plus de facilité établir & étendre ses quartiers d'hyver.

On doit presser l'accommodement de la Baviere avec la France.

Cela ne doit pas empêcher que tout ce que l'on a mandé pour travailler, à quelque accommodement avec Baviere ne doive être soigneusement poursuivi, & ayant encore de plus fortes raisons de le conclure sans perte de tems, comme celles de ne pouvoir esperer la prise d'aucune Place considerable, qui nous assure entierement des dits quartiers, & à l'égard des Suedois la considération de ce qu'ils ont fait avec le Duc de Saxe, laquelle, outre le motif de l'avantage commun, les empêchera d'apporter des obstacles à un accord semblable par le moien duquel notre armée s'établit en Allemagne, & celle de Baviere étant rendue inutile, le parti de l'Empereur se trouveroit affoibli au point que tout le monde peut juger. 1645.

Nous croyons d'ailleurs que le Duc de Baviere ne souhaitera pas moins à present cet accommodement qu'il a temoigné après la Bataille, puisqu'il doit arriver toûjours à notre armée de nouveaux renforts de France, qu'il a vu conclure la Paix de Dannemarck, & l'accord du Duc de Saxe, celui que l'on dit de Ragotzi n'étant pas considerable.

On doit solliciter le remboursement des derniers subsides envoyez à Ragotzi.

Et à ce propos, comme il n'est pas possible que le dit Ragotzi ait pu encore recevoir l'argent que l'on fit dernierement remettre au Sieur de Croissy en execution du Traité; Sa Majesté desire que les dits Sieurs Plenipotentiaires écrivent au dit Sieur de Croissy, & fassent de leur côté ce qu'ils croiront necessaire afin que cet argent soit en sureté, & que s'il est possible qu'il soit remis à Hambourg, entre les mains de quelque personne assurée, sa dite Majesté ayant le desir & besoin de s'en servir pour achetter des vaisseaux en Suede, & en Dannemarck & pour emploier en autres dépenses necessaires.

La France souhaite de renouveller l'Alliance avec le Dannemarck.

On a dépêché ce Courier qu'a envoyé le Sieur de la Thuillerie, pour donner avis de la Paix qu'il a enfin heureusement arrêtée, & on lui mande que Sa Majesté trouvera bon qu'il conclue, de sa part, un renouvellement d'Alliance avec le Roi de Dannemarck. D'autant plus que toutes les raisons qui en avoient été dites à Monsieur le Chancelier Oxenstiern, l'avoient obligé à ajoûter qu'on ne pourra mieux faire, & que cela seroit même avantageux à la Couronne de Suede. Que si les dits Plenipotentiaires jugent avoir à lui écrire quelque chose là-dessus, ils le devront faire sans perte de tems, & aussi s'il y en a quelqu'autre à faire, puisqu'il mande ici que son indisposition lui donnant du relâche, il faisoit état d'y aller en suite des ordres qu'il en avoit eus. Les dits Sieurs Plenipotentiaires recevront ici jointe la copie du Contract de Mariage du Roi de Pologne avec la Princesse Marie, ne s'étant passé autre chose en cette affaire que ce que porte le dit Contract, qui outre les affaires des Parties ne contient qu'une simple confirmation de l'amitié qui est entre les deux Royaumes.

On leur envoye la Copie du Contract de Mariage du Roi de Pologne.

Le Roi de Pologne offre son assistance en cas de besoin contre les Turcs.

Le Comte d'Ilnoff, qui s'est comporté en sage, & prudent Ministre, nous a seulement témoigné que, si jamais on résolvoit de faire quelque chose contre le Turc, le Roi son Maître s'offroit d'y agir de son côté en la forme que l'on jugeroit ici à propos, & qu'en ce cas il croyoit donner des conseils qui seroient fort utiles.

Témoignages de son Ambassadeur en France.

Il a aussi deduit tous les sujets de plainte que le dit Roi a contre la Maison d'Autriche, assurant qu'il ne s'y fieroit jamais, faisant de grandes protestations d'une amitié inviolable envers cette Couronne, & témoignant désirer d'avoir occasion pour la faire paroître par des effets.

Il a fait valoir que la seule considération de la France l'a obligé de souffrir quelques mauvais traitemens de Ragotzy, & que sans cela il ne se fût pas empêché de rompre avec lui.

Il

1645.

Il n'a auſſi rien omis pour imprimer de deçà que nous devions prendre de plus près garde aux proſperitez des Suedois, deſquelles ils s'enorgueilliſſoient à tel point qu'ils ne faiſoient plus cas de perſonne, ajoûtant que, ſi leurs interêts le requeroient, ils ſe porteroient auſſi bien dans les occaſions contre leurs amis qui auroient contribué à leur grandeur, & à leur avancement, que contre leurs ennemis.

Enfin il a conclu ce diſcours par des aſſurances que, quand on voudroit ſonger à convertir la Trêve, qui eſt entre la Pologne & la Suede, en une bonne Paix, pour la conſideration de la France le Roi ſon Maître y donneroit volontiers les mains, ne doutant point que Sa Majeſté s'y employeroit à bon eſcient & auroit égard à la juſtice de ſes raiſons.

Réponſe de la Cour.

On n'a répondu à tout cela que generalement, & on a ſeulement tâché de faire connoître au dit Ambaſſadeur, qu'on faiſoit ici grand cas de l'amitié du Roi ſon Maître, & qu'on la cultiveroit avec grand ſoin. Cependant lui en ſon particulier ayant reçu toute ſorte de bons traitemens, a témoigné partir d'ici avec entiere ſatisfaction, & on fera en ſorte qu'il en ſoit de même des autres qui y arriveront, dans peu de jours, pour y amener la nouvelle Reine, laquelle eſt trop bonne Françoiſe, & a trop d'obligations à leurs Majeſtez pour n'embraſſer pas, étant là, cordialement tous les interêts de cette Couronne, & comme elle a de grandes qualitez, & beaucoup d'eſprit, on ne doute point qu'elle ne prenne bientôt un ſi grand aſcendant ſur celui du Roi, qu'elle ne ſe faſſe aimer & conſiderer de tous ceux du Royaume.

Les Suedois veulent incorporer les troupes Danoiſes aux leurs.

Leurs vaſtes deſſeins.

Les Suedois font toutes les diligences imaginables pour avoir, par notre moien, des troupes que le Roi de Dannemarck ſera obligé de licencier, & pour ſix mille hommes auſſi en Hollande, voulans, à ce que nous apprenons de beaucoup d'endroits, former trois corps d'armée très-conſiderables dans l'Allemagne, & ainſi tâcher de ſe rendre arbitres de toutes les affaires de l'Empire.

Ceux de la France.

Nous n'avons rien à dire des ſoins qu'ils prennent pour ſe rendre toûjours plus puiſſants, mais comme nous devons auſſi ſonger à l'être particulierement en Allemagne, & que tous les jours nous reconnoiſſons par l'experience, qu'il ne faut pas eſperer de rendre nos armées en ce Païs-là fort conſiderables en n'y envoyant que de renfort de Troupes Françoiſes; on a reſolu de faire tout ce qui ſe pourra pour avoir en Hollande, un corps de deux à trois mille hommes au moins dans le licentiement qui ſe fera à la fin de la Campagne, & pour en avoir auſſi de Dannemarck le plus grand nombre qu'il ſera poſſible. On envoye pour cet effet une Lettre de credit au Sieur de la Thuillerie paiable à Hambourg, afin qu'il s'en ſerve pour la dite levée. On en fera même du côté de Hollande; dequoi les Suedois devroient être bien ſatisfaits, puiſque ces troupes étant deſtinées pour agir en Allemagne, ils en tireront le même profit ſans qu'il leur en coûte rien.

Priſe de la Canée, craintes pour Candie.

Il arriva hier un Courier avec la nouvelle de la priſe de la Canée. L'Ambaſſadeur de la Republique a demandé Audience, & ſans doute c'eſt pour nous preſſer de les aſſiſter, & de faciliter une ſuſpenſion d'armes à longues années avec le Roi d'Eſpagne, afin d'empêcher l'entiere perte du Royaume de Candie, qu'ils nomment *l'Antemurale della Chriſtianità.*

Réflexions ſur les Venitiens.

De la façon que ces Meſſieurs ont commencé à inſiſter déja là-deſſus, on connoit bien qu'ils ſont perſuadez que, quand il s'agit de leurs interêts, chacun eſt obligé à abandonner les ſiens propres pour les aſſiſter, ils ne ſe ſouviennent plus que, lorſqu'ils ſe tenoient aſſurez que la colere du Turc ſe déchargeroit ſur Malthe ou ailleurs que ſur leurs Etats, ils ſe déclaroient aſſez ouvertement qu'ils ne pouvoient prendre aucun parti pour irriter le Turc contr'eux.

Avantages qu'en eſpere la France.

Ce n'eſt pas que la conſideration des progrès de l'ennemi commun de la Chrétienté, & l'apparence qu'il y a qu'il ne mette pas ſitôt les armes bas, ne meuvent leurs Majeſtez à apporter plus de facilité à un accommodement, qui donnât moyen de pouvoir reprimer l'orgueil Ottoman. Mais comme les Eſpagnols y ont plus d'interêt, ils doivent auſſi faire une partie du chemin, & ſe reſoudre à ſe prévaloir d'un prétexte ſi plauſible pour conſentir, avec plus d'honneur, à des conditions qui nous ſoient avantageuſes, puiſque d'ailleurs le mauvais état de leurs affaires le leur doit perſuader.

Voila ce que l'on pourra dire aux Médiateurs, & ſurtout à Contarini, lui faiſant connoître que la France, dégagée avec honneur & ſureté de la préſente Guerre, par le moien d'une Paix honnête, & ſûre, pourra prendre de telles réſolutions à l'avantage de la Chrétienté, & particulierement de la République de Veniſe, qu'il ſera aiſé de reparer avec uſure les pertes que l'on aura faites, & il eſt ſans doute que ces aſſurances ſerviront beaucoup à porter Contarini, d'employer vigoureuſement tous ſes offices auprès des Miniſtres d'Eſpagne, pour les rendre plus raiſonnables.

Touchant la Trêve ſur la Mer Mediterranee.

Mais il ne paroit pas qu'ils ſoient à préſent en cette diſpoſition, ſi l'on conſidere le papier qu'a remis depuis peu Monſieur le Nonce Bagni à Monſieur le Cardinal Mazarin, pour repondre à la propoſition de la Trêve ſur la Mer Mediterranée. Les dits Sieurs Plenipotentiaires en trouveront une Copie-ci jointe, & s'étonneront ſans doute des diſcours dans leſquels il eſt conçu, car il eſt certain que, quand les Eſpagnols ſe trouveroient en la poſture où nous ſommes, & non pas dans la derniere baſſeſſe, il y auroit encore lieu de les blâmer de trop de hauteur en leur façon de parler & proceder.

L'Ambaſſadeur de Veniſe, à ce que nous avons vu, n'en a pas oſé parler, & en a répondu en ſorte à Monſieur le Nonce que lui-même a avancé qu'il étoit malaiſé de défendre l'indiscretion du Secretaire qui a dreſſé ce papier. On eſtime qu'il ſera fort à propos de le faire tomber adroitement entre les mains des Miniſtres de l'Empereur, & de le faire voir à tous ceux des Princes de l'Empire, & particulierement à ceux de Baviere, afin de faire toucher au doigt, combien les effets ſont differens des bonnes paroles que les Eſpagnols donnent, de leur diſpoſition à la Paix, comme auſſi pour leur faire connoître que ſi le Roi d'Eſpagne pouvoit conclure quelque choſe de bon ſans l'Empire, il n'en feroit aucune difficulté.

Si les dits Sieurs Plenipotentiaires eſtimoient qu'il fût à propos de faire quelque réponſe à cet Ecrit, ils le pourront, & la donneront aux Médiateurs, leur diſant qu'elle leur a été addreſſée d'ici à cet effet.

Les Eſpagnols veulent traiter avec les Hollandois.

Nous ſommes avertis que les Eſpagnols veulent introduire une Négociation avec Meſſieurs les Etats, afin de les obliger, par des propoſitions ſpecieuſes & de grands avantages en apparence, qu'ils leur offriront, à ſe detacher de la France, & à entendre à un accommodement particulier avec eux.

Dom Miguel de Salamanque vient pour avoir

la

1645. la conduite de cette affaire sous la direction de Castel Rodrigo. Ils se fondent fort sur la mauvaise intelligence qui est entre le Prince d'Orange, & la Province de Hollande, dont ils esperent tirer de grands avantages, & se flattent de la croiance qu'ils ont que Messieurs les Etats sont si las des dépenses de la Guerre, & ont tant d'envie de se reposer, que le repos & l'épargne qui leur arriveront présentement d'un accommodement particulier, l'emporteront sur toutes les autres considerations, & sur les malheurs qui pourroient leur en arriver à l'avenir. On écrit de bonne sorte à Monsieur d'Estrades, afin qu'il travaille de bonne heure à ruiner leurs projets, & on n'y oubliera rien dans la suite.

Brigues de Madame de Chevreuse en Flandres.

Nous avons aussi su l'application tout à fait extraordinaire, avec laquelle Madame de Chevreuse agit en Flandres, pour donner des marques de son affection au Parti contraire, & pour nuire si elle pouvoit à cet Etat. On mande qu'elle n'oublie rien pour encourager les Ministres Espagnols, leur faisant croire qu'il y a de grandes brouilleries dans le Royaume, & que pour peu qu'ils se donnent patience, s'ils prennent soin d'emploier de l'argent dans le Languedoc, & assurer cette Province-là de leur assistance, ils allumeront un tel feu, que ne pouvant être éteint par leurs Majestez, ils auront bientôt lieu de remettre leurs affaires en bon état, & de prendre revanche avec usure de tous les maux que la France leur a fait souffrir jusques à present.

Tout cela ne sont que fantômes qui n'ont aucun fondement, mais le mal est que comme les Espagnols, dans les extremitez, où ils sont reduits, croyent facilement ce qu'ils voudroient bien, ils se laissent aisément flatter de semblables propositions, & lorsque leurs pertes continuelles & le peu de ressource qu'ils ont à s'en relever, les conseillent de donner promtement les mains aux conditions, qui peuvent promtement leur faire obtenir la Paix, & qu'effectivement quelquefois ils sont sur le point de le faire. Le malheur est, qu'ils s'en retirent sur de fausses esperances de quelque favorable révolution.

Ce qui nous doit consoler de leur conduite c'est que cette Dame n'a pas accoûtumé jusques à present de porter trop de bonheur aux endroits, où elle est allée & que depuis ses Guerres, jamais les Espagnols ne se sont rendus difficiles à la Paix sur quelque étincelle d'esperance, de voir prosperer leurs affaires en continuant la guerre, qu'il ne leur soit survenu aussi tôt de plus grandes disgraces, & qu'enfin étant visible que leur plus grand bonheur seroit de sortir par la Paix, du mauvais état où ils sont, c'est une marque évidente de l'indignation de la colere du Ciel, de ce que, par un endurcissement semblable à celui de Pharaon, ils n'ont que des vanitez qui ne sont capables de produire aucun effet.

On loue la conduite des Plenipotentiaires à l'égard du Ministre Suedois.

Il a été fort à propos que Monsieur le Baron Oxenstiern soit parti satisfait de Munster, & qu'on ait eu moien de lui faire connoître la sincerité de notre procedé, dans le fait de l'accommodement entre les Ministres des Princes & Etats de l'Empire, qui étoit une matiere délicate à menager pour les divers interêts que chacun y peut prendre. Il est à croire qu'il ne manquera pas d'en informer ses Superieurs, & cela ne peut produire que de très-bons effets, aussi bien que la passion qu'il a témoigné avoir, de faire éclater l'union des deux Couronnes, comme très-avantageuse pour les interêts de l'une & de l'autre.

On envoye le Sieur Vautorte à l'Electeur de Trêves, pour voir clair dans les sentimens qui lui sont restez pour cette Couronne, & dans les affaires de l'Empire, & il aura ordre de donner avis bien exactement aux dits Sieurs Plenipotentiaires, de tout ce qu'il aura reconnu du dit Electeur. 1645.

Envoyé à l'Electeur de Trêves.

A mesure que les Médiateurs se trouveront favorables ou approuvans nos raisons dans les prétentions, que nous avons, il faudra les flatter & témoigner de prendre confiance en eux. Le discours que Monsieur Servien a tenu au Nonce a été fort à propos, & notamment si, comme il lui semble, le dit Nonce a effectivement approuvé deux maximes dans lesquelles il lui a fait connoître que nous demeurions fermes de notre part. Mais il y a sujet de croire que ce personnage ne se rende pas tant souple, & facile pour l'inclination qu'il a pour la France, ou pour le desir qu'il a de servir, comme parcequ'il voit que l'on n'est pas satisfait de lui, ou pour l'apprehension qu'il peut avoir que les mauvais traitemens que le Pape a fait à cette Couronne, & la partialité qu'il a pour nos Ennemis ne portent leurs Majestez à prendre la résolution de lui ôter la Médiation.

Façon d'agir avec les Médiateurs.

Il est nécessaire de hâter le plus qu'il sera possible la levée de Beninghaussen, & on a été bien aise d'apprendre que les soins des dits Sieurs Plenipotentiaires l'ayent garenti de l'inconvenient qui a failli lui arriver.

Affaire des levées.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

AUTRE MEMOIRE

DU ROI,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau, le 30. Septembre 1645.

Affaires de Catalogne & du Roussillon. Artifice des Espagnols envers les Médiateurs. Réflexions là-dessus.

Il n'y a rien de plus délicat & qui merite d'être conduit avec plus de prudence & d'adresse que les interêts de la Catalogne, & du Roussillon; parcequ'il n'y a rien qui touchera le Roi d'Espagne à l'égard de cela; & en effet chacun voit qu'il ne se contente pas seulement de se donner la peine continuelle, portant sa personne par

Affaires de la Catalogne & du Roussillon.

1645. par tout ce qui n'a pas été trop ordinaire aux Rois d'Eſpagne depuis quelque tems, mais qu'il employe largement tout ce qu'il a d'hommes, & d'argent pour empêcher nos progrès du côté de la Catalogne, ne heſitant pas de laiſſer la Flandre & l'Italie, à la merci des aggreſſeurs pour avoir plus de moien de reſiſter à nos efforts dans l'Eſpagne.

C'eſt la raiſon qui obligea leurs Majeſtez à bien recommander la juſtice de cette affaire aux Sieurs d'Avaux & de Servien, avant leur depart, avec leſquels Monſieur le Cardinal Mazarin confera diverſes fois ſur ce ſujet, & depuis dans l'Inſtruction, & par diverſes Dépêches on les a toûjours chargez, de laiſſer cette affaire-là pour la derniere, parceque ſi le Roi veut après ſe relâcher à quelque choſe pour le bien de la Chrétienté, & pour le repos de la France, il n'importe qu'il ſoit plûtôt fait que négocié.

C'eſt pourquoi on ne pourroit mieux repartir à Contarini, que ce que l'on a fait quand, pour ſonder nos intentions, il a dit qu'il ne falloit pas mettre en doute la reſtitution de la Catalogne.

Artifice des Eſpagnols envers les Médiateurs.

Les Eſpagnols ne ſont pas trop mal habiles d'obliger les Médiateurs à parler toûjours des affaires d'Eſpagne, & à propoſer des mariages, parceque rien ne pourroit être plus préjudiciable, que de leur repondre favorablement dans ces deux points-là, attendu qu'en celle-ci de la Catalogne, ſans être même aſſurez de la Paix, nous courions un riſque évident d'être prévenus des Catalans, leſquels certainement ſongeroient tout auſſitôt à nous ſacrifier pour appaiſer l'indignation, & la colere du Roi d'Eſpagne, afin de n'être pas eux-mêmes ſacrifiez par nous, pour obliger le dit Roi à nous accorder d'autres avantages en échange de cette Principauté.

Et pour ce qui regarde une Alliance, ſi nos Confederez avoient connoiſſance que l'on penſe à établir une bonne Paix avec la Maiſon d'Auſtriche, par le moien du mariage du Roi avec l'Infante d'Eſpagne, ils pourroient auſſi avec quelque apparence apprehender que cette union ne produiſe avec le tems des reſolutions préjudiciables à leurs interêts, & en ſuite, pour les prévenir comme bons Politiques, ils pourroient aller plus retenus à donner la main à la concluſion de la Paix génerale, & cependant prêter l'oreille à un accommodement particulier, dont la Maiſon d'Auſtriche ne ceſſe de les ſolliciter continuellement par des propoſitions avantageuſes, particulierement les Eſpagnols Meſſieurs les Etats.

Alors toutes ces belles ouvertures n'auroient produit que l'execution de ce que deſirent nos ennemis, qui ſeroit de nous voir ſans Alliez, ne meditant autre choſe que d'avoir lieu par ce moien de ſe vanger des avantages, que Dieu a permis que nous remportions ſur eux. Et quand nos Alliez ne concevroient pas d'eux-mêmes les ſoupçons, que l'on marque ci-deſſus, il ſeroit bien à craindre que les Eſpagnols ne manqueroient pas de reſſorts pour les leur imprimer dans l'eſprit.

Réflexions là-deſſus.

Il eſt encore à remarquer qu'entre tous ces beaux avantages, qu'ils ſemblent vouloir prodiguer, en faveur de ces mariages, ſous de belles apparences, qui d'ordinaire ne ſe reduiſent à aucun effet, parcequ'ils n'en ont pas la veritable intention, & que déja les Hiſtoires nous apprennent que la France a éprouvé, avec de très-notables préjudices, de ſemblables amuſemens, ces ſortes de propoſitions, ſoit vraies ou feintes, ont un poiſon, & un venin caché qui ne peut être plus dangereux. L'offre des Païs-Bas en dot que Contarini fit la premiere fois, & qu'il reſtreint maintenant au Comté de Flandres, ne jetteroit-elle pas d'abord Meſſieurs les Etats en de grandes jalouſies, & dans la crainte que cela s'effectuât? Comme le Roi n'entreroit pas ſeulement dans la ſimple poſſeſſion de ce Païs-là, mais dans tous les droits & prétentions du Roi d'Eſpagne, auſſi ils auroient ſujet d'apprehender que, quelque choſe que promît la France, elle pourroit avec le tems prendre une conjoncture favorable, pour en tirer la raiſon; auquel cas, pouvant porter toutes les forces d'un puiſſant Royaume en cet endroit-là, elle leur ſeroit infiniment plus formidable que l'Eſpagne, qui n'y peut faire la Guerre que foiblement & avec des travaux, & des dépenſes immenſes qui conſument tous ſes hommes & ſes treſors. Il n'y a perſonne qui ne voie que cette ſeule conſideration, ſans les autres marquées ci-deſſus, ſeroit capable de leur faire prendre quelque étrange réſolution: c'eſt pourquoi on eſtime qu'auſſi-tôt que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats ſeront arrivez, on leur donne part de tout ce qui s'eſt paſſé juſques ici, & dont l'on pourra parler à l'avenir de pareille nature, afin que, s'ils la découvroient par autre voye, ils ne s'imaginaſſent pas que nous leur en ayons voulu faire fineſſe, & que cela ne produisît de mauvais effets. 1645.

Ce n'eſt pas que ſi l'intention des Eſpagnols étoit ſincere, qu'effectivement ils deſiraſſent de faire une Paix durable avec la France, & qu'ils vouluſſent pour mieux l'affermir conclure ce mariage, que l'on n'en écoutât ici volontiers les ouvertures, & que leurs Majeſtez ne le préferaſſent à tout autre; mais que les marques de cette bonne intention ſeroient, de donner lieu qu'il fût conclu en ce tems que les ſoupçons de nos Alliez ne nous peuvent apporter aucun préjudice.

Ou s'ils vouloient, pour rendre leur accommodement plus honnête & colorer les deſavantages, auxquels ils ſeront obligez de conſentir, à la face de toute la Chrétienté, pour parvenir à la Paix, faire le mariage, en le concluant, on pourroit leur donner cette ſatisfaction avec deux précautions principales, l'une que, quelque accident de mort qu'il pût arriver, laquelle ou empêchât l'execution du Mariage ou le fit diſſoudre ſans ſucceſſion, la France ne ſeroit jamais obligée à reſtituer à l'Eſpagne ce que nous aurions retenu à titre de dot d'une partie des conquêtes, que nous avons faites ſur eux, mais ſeulement du ſurplus qu'ils pourroient nous avoir baillé en faveur du dit Mariage: & la ſeconde que toutes les ſatisfactions de nos Alliez, & les nôtres ſeront reſolues auparavant & que ne manquant plus rien à la concluſion de la Paix, que ce point de ſauver un peu de reputation à l'Eſpagne, comme nos Alliez n'en pourroient plus concevoir de ſoupçons, auſſi ils y donneroient volontiers les mains, & nous en preſſeroient eux-mêmes, afin de ne plus retarder cette bonne œuvre, & ſe conduiſant de la ſorte ils ſeroient exempts de jalouſie, & des ſoupçons que cette affaire leur donneroit ſi on la traitoit d'une autre maniere.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

1645.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

A Munster, le 1. Octobre 1645.

Suite de la Négociation avec Baviere. Leurs Réflexions. Affaire des levées. Soins des Suedois pour augmenter leur Armée. Et des Imperiaux pour faire valoir la réponse aux propositions de la France & de ses Alliez. La France s'interesse dans le Congrès pour l'admission des Députez de ses Alliez. Ils se plaignent des Députez de Mayence par rapport au Ceremoniel & aux Hessiens.

MONSIEUR,

Suite de la Negociation avec Baviere.

NOus avons reçu la réponse de l'Ambassadeur de Baviere, qui, en deux visites qu'il a faites separement à deux de nous, a dit que son Maître, ayant vu ce qui a été proposé pour la satisfaction de la France, offre de le faire obtenir & espere d'en venir à bout; & au cas qu'il ne le pût faire par Négociation, il offre de joindre ses armes pour cet effet avec celles du Roi; que déja ci-devant, sur les bruits qui couroient que nos prétensions étoient sur l'Alsace, il avoit voulu sonder l'intention de l'Empereur, & l'avoit disposé à sortir d'affaires avec nous par une amiable composition, sur le point de la restitution de ce que nous tenons; qu'à-present qu'il sait au vrai où va notre prétension il pressera davantage; que moyennant cela il prétend une reciproque obligation de la France, de conserver en sa famille la Dignité Electorale, & en cas qu'il quitte le haut Palatinat, de le remettre en possession du Païs de Leuctemberg, qui lui avoit été hypotecqué pour les frais de la guerre de Boheme.

Qu'il fera volontiers une suspension d'armes pour le tems que l'on voudra, pendant laquelle il ne donnera ni à l'Empereur ni à d'autres de son parti aucun secours d'hommes, d'argent, de munitions, ou autre chose quelconque contre la France ni contre ses Alliez; & sur ce que nous lui avons representé qu'il ne pourroit peut-être pas demeurer Maître de ses troupes, comme étant une armée de l'Empire, & qui a fait serment à l'Empereur, le dit Ambassadeur nous a répondu que le Duc de Baviere seul peut disposer des dites troupes, & qu'il est bien assuré qu'il n'y aura ni Officier ni Soldat qui fasse le contraire de ce qu'il aura promis.

1645.

Pour les quartiers, il ne s'éloigna pas de les partager entre le Rhin & le Danube, en la forme qui seroit concertée par les Generaux d'armée, auxquels il trouveroit à propos de s'en remettre, n'en ayant pas toute l'instruction ni toute la connoissance nécessaire.

Touchant les Places de sureté, il a voulu encore faire croire qu'Hermanstein n'étoit point au pouvoir de son Maître, que pour Heidelberg il avoit sujet de la retenir pour ne se priver pas du seul moyen qui reste de se conserver l'Electorat en rendant le Palatinat, que Fribourg n'est pas à lui, & insista qu'il étoit raisonnable de s'assurer sur les promesses de ce Prince, & qu'en tout cas on lui donnât aussi de la part du Roi des assurances réelles de ce qu'on lui promettoit.

Il nous a fait tant de difficultez sur cet article, & y a paru si obstiné, que nous avons pensé, si nous ne pouvions mieux faire, de lui proposer, pour avoir Hermanstein, de faire rendre à Monsieur l'Electeur de Cologne, Nuis & Kempen par Madame la Landgrave; ce que l'on pourroit peut-être obtenir d'elle avec quelque somme d'argent. Nous lui avons demandé si l'Electeur de Cologne seroit compris en cette suspension: il a répondu n'en avoir pas ordre, sans pourtant y faire beaucoup de difficulté; & nous estimons que ce seroit bien le meilleur, principalement pour les interêts de Madame la Landgrave.

Leurs Réflexions.

Ce qui nous a donné un peu d'aprehension dans les Conferences que nous avons eües avec cet Ambassadeur, est que depuis la réponse de son Maître, il a paru moins échauffé que ci-devant, & plus difficile dans les conditions; qu'il nous a fait diverses questions & donné peu de résolutions, & que même il nous a avoüé de n'avoir point encore de Pouvoir special pour conclure ce Traité, mais que dans huit jours il auroit réponse de son Maître touchant l'avis qu'il lui a donné que nous avions un Pouvoir absolu, & que nous nous promettions qu'il en envoyeroit un semblable. Ce qui nous fait croire que le Duc de Baviere étant un peu rassuré du côté de l'Autriche par l'armée que l'Empereur a mis sur pied, & du côté de deça par la force de la sienne, & la diminution qu'il voit arriver à celle du Roi, estime pouvoir parler un peu plus haut.

Affaire des Levées.

Cela nous fait connoître la necessité qu'il y a de fortifier promptement l'armée, & d'entendre aux propositions qui ont été faites au Sieur de Beauregard touchant les levées des troupes Allemandes, n'y ayant rien qui nous donne plus d'avantage dans le Traité, que si l'on nous voit puissans de deça le Rhin. Les Suedois font bien voir quel est leur sentiment, puis qu'encore qu'ils fassent venir toutes les troupes qui étoient dans leur Flotte, & celles qu'ils avoient dans le Païs d'Holstein, ils ne laissent pas de faire instance par leur Resident en Hollande, pour avoir les troupes qui seront licentiées par Messieurs les Etats à la fin de cette Campagne, tant ils jugent à propos & important d'être forts en Allemagne sur le point du Traité; & nous croyons qu'ils ne le font pas moins pour se faire considerer de leurs Alliez, & avoir autorité dans la Négociation, que pour se

Soins des Suedois pour augmenter leur armée.

1645. se faire craindre de leurs ennemis. Enfin les Imperiaux ont donné aux Etats de l'Empire, cette communication tant attenduë de la réponse de l'Empereur à nos propositions, ce qui a été fait ici & à Osnabrug en même jour, qui fût le vingt-cinquieme du mois passé, avec beaucoup de solemnité, pour rendre la chose plus éclatante, ayans assemblé tous les Ambassadeurs & Députez des Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire dans la Maison Episcopale, & à Osnabrug dans la Maison de Ville. En l'un & en l'autre Lieu les Ambassadeurs des Electeurs, avec deux Députez des Princes, deux des Villes, & deux des Comtés, allérent prendre les Plenipotentiaires de l'Empereur pour les accompagner à l'Assemblée. Le Sieur Wolmar en cette Ville, & le Sieur Krans à Osnabrug haranguérent, & mirent ensuite la dite réponse de l'Empereur entre les mains de l'Ambassadeur de Mayence, comme Directeur de l'Assemblée, pour être vuë & examinée des Etats de l'Empire, & y donner leur avis, ainsi qu'ils en ont été requis par les dits Sieurs Wolmar & Krans. Nous sommes après d'en avoir une Copie, aussitôt que cela se pourra, la chose ayant été tenuë fort secréte jusques ici; & nous vous pourrons dire qu'en visitant Messieurs les Médiateurs, nous les avons trouvez fort offensez de ce que les Imperiaux ne leur en ont donné aucune communication.

Et des Imperiaux pour faire valoir la réponse aux propositions de la France & de ses Alliez.

La France s'interesse dans le Congrès pour l'admission des Députez de ses Alliez.

Il s'y est rencontré une difficulté en laquelle nous sommes interessez, c'est que les Députez de Hesse, du Marquis de Durlach, de Nassau Sarbrugk, & de l'Administrateur de Magdebourg n'y ont point été admis, comme non reconciliez. Nous avons parlé pour tous, mais avec beaucoup plus de retenuë pour Magdebourg, attendu que jusques ici les Administrateurs n'ont point eu de seance dans les Diettes, & que tous les Catholiques s'y opposent formellement comme à une introduction dangereuse. Notre principal effort a été pour faire revenir les Députez de Madame la Landgrave dans le Conseil des Princes, parceque c'est un droit qui ne lui est pas même contesté par les Imperiaux, & que ni elle ni feu Monsieur son Mari n'ont point été mis au ban de l'Empire. Mais tous nos soins, tant auprès des Médiateurs que des Electoraux, & tout ce qué Monsieur Oxenstiern a fait à Osnabrug sur le même sujet, n'ont pu empêcher que les choses ne se soient passées comme il est porté ci-dessus, sans que les dits Députez y ayent été appellez. Vous verrez par les Lettres du Sieur de Saint Romain, qui sont ci-jointes, quelle résolution l'on a prise à Osnabrug, & combien Monsieur Oxenstiern a été satisfait de notre fermeté à soûtenir le droit des exclus. Nous vous pouvons assurer que les Sieurs de Croisich & Vultejus ne le sont pas moins, & qu'ils voyent bien que sans nous il n'y a rien à esperer pour eux.

Mais après les plaintes & nouvelles instances que nous avons depuis faites aux dits Sieurs Médiateurs & Electoraux, nous les avons laissez en quelque disposition d'y trouver un temperament en ce qui touche les Hessiens; nous prétendons au moins qu'on les doit admettre dans les déliberations, où il ne s'agira que du bien public de l'Empire, auxquelles le Landgrave de Hesse n'est pas moins interessé en son particulier a qu'un des autres Princes. Nous vons reconnu par les Médiateurs que les sentimens de ceux du parti contraire ne vont pas si avant, & se peuvent reduire au plus pour le respect des Couronnes à donner une fois l'entrée aux Députez de Hesse, pour les rétablir dans leurs droits, à la charge qu'ils n'auront point de part aux déliberations. Nous verrons s'il se pourra faire quelque chose de mieux.

1645. Nous ajoûtons encore ces lignes pour vous avertir d'une chose, qui se passe ici qu'il importe que vous sachiez. Depuis que les Ambassadeurs de Mayence y sont arrivez, ils se sont très-mal comportez en notre endroit dans les Ceremonies. Ils n'ont point voulu suivre à leur arrivée en cette Ville l'exemple de ceux qui les avoient précedez, & ont refusé de recevoir & de rendre aucune visite, pour n'être pas obligez de se déclarer en notre faveur contre les Espagnols, comme avoient fait tous les autres Ambassadeurs, & Ministres des Princes qui étoient venus avant eux, & dans toutes les Matieres qui se traitent, ils paroissent si partiaux & si passionnez pour nos Parties, que non seulement ils se sont servis de l'autorité qu'ils ont comme Directeurs de l'Assemblée, pour en exclure tous ceux qui sont Alliez des Couronnes & favorables à leurs interêts, mais ils ont passé, contre toute sorte de justice, jusques à refuser un Acte de protestation que les Députez de Hesse ont voulu faire pour la conservation des droits de leur Maitresse, contre la résolution qui a été prise de les exclure de l'Assemblée. Cela nous fait croire qu'aulieu de venir à de nouvelles plaintes qui ne serviroient de rien, puisque toutes celles que nous avons faites ci-devant n'ont point été considerées par eux; il faudroit tâcher de faire connoître à l'Electeur de Mayence, par quelque traitement qui lui pût être bien sensible, que l'on n'est pas resolu de souffrir toutes ces injustices, & le reduire par ce moyen lui-même à se plaindre, & qu'entrant en Négociation avec lui, sur sa plainte, on l'oblige de faire changer la conduite de ses Ministres. Nous estimons qu'il est si nécessaire de prendre cette voye, que s'il y avoit difficulté d'executer l'entreprise, qu'avoit ci-devant proposée le Sieur de Saint André sur Saxenhausen, & de se saisir de la personne dudit Electeur qui s'y est retiré, son procedé si partial en donneroit un juste sujet. Néanmoins comme cela pourroit être sujet à diverses interpretations pendant la tenuë des Etats de l'Empire & le Traité de la Paix, vu même l'incertitude du succès, car nous nous en remettons à ce qui sera jugé plus à propos. Cependant nous avons écrit au Gouverneur de Mayence, de nous informer quelle sorte de trouble on pourroit faire au dit Electeur, soit en ses maisons ou en ses autres biens, pour le ranger à la raison. Avant que d'y prendre aucune résolution, nous attendons de savoir les volontez de la Reine pour ne rien faire que suivant les ordres de Sa Majesté, lesquels nous avons mandé au dit Gouverneur d'attendre aussi.

Ils se plaignent des Députez de Mayence par rapport au Ceremoniel & aux Hessiens.

Depuis la Dépêche écrite nous avons recouvré Copie de la réponse des Imperiaux à nos propositions & à celles de la Cour de Suede, que nous vous envoyons sans vous écrire rien sur ce qu'elle contient, parceque l'ayant recouvrée à l'heure même, nous n'avons pas eu le tems de la bien considerer. Ils l'ont tenuë fort secréte, & les Médiateurs nous ont dit qu'ils ne l'avoient point vûë encore. Par la premiere Dépêche nous vous ferons savoir nos sentimens, mais nous n'avons pas cru devoir differer plus long tems à vous envoyer une Piece qui a été si long tems attenduë. Nous sommes &c.

1645. 1645.

LETTRE

de Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE,

A Munster le 4. Octobre 1645.

Le Sr. d'Authoville envoyé à Trêves pour reconnoître l'intention de cet Electeur, & si le Baron de Rech étoit auprès de lui de la part de l'Empereur, s'il avoit besoin des Troupes du Roi, s'il pouvoit les loger & maintenir. Ils lui envoyent copie d'un Ecrit apostillé par cet Electeur, où il verra qu'il a protesté contre ce qu'on lui a fait faire pour obtenir sa liberté. Le Baron de Rech s'est retiré, l'Electeur lui ayant témoigné qu'il ne se croyoit pas libre tant qu'il seroit auprès de lui. Il a levé quelque Milice pour se garantir du Duc Charles qu'il croit suffisante en attendant le secours du Roi, qu'il demande seulement dans le besoin. Le Sr. d'Authoville lui a representé qu'ainsi on ne pourroit pas l'assister à temps; il l'avoua, & s'excusa sur ce que son Païs étoit ruiné. L'Electeur de Trêves a donné ordre à ses Envoyez de nous voir avant les Espagnols, de recevoir l'admission de la Landgrave, & des autres Princes, excepté l'Administrateur de Magdebourg. Il a témoigné au Sr. d'Authoville qu'il souhaitoit la satisfaction de la France, & qu'elle eût en Allemagne des Etats qui lui donnassent entrée aux Diètes. Il a donné charge à ses Deputez de vivre bien avec nous, & a témoigné être satisfait du compliment que nous lui avons fait faire. Cet Electeur, pour témoigner son affection pour la France, veut mettre sa famille, & sa derniere disposition sous la protection de leurs Majestez. Il a jetté les yeux sur un Successeur, parce qu'il a de bonnes inclinations pour la France. Ils croyent qu'il sera utile & honnête à leurs Majestez de traiter favorablement ce Prince. Ils lui envoyent un Memoire du Deputé de ce Prince auquel il se fie, ils le prient d'y ménager son consentement, afin qu'en cas que les Troupes de France entrent dans son Pays, elles ayent des ordres bien exprès de conserver son Patrimoine, & de lui faire payer, sur les contributions, ce que le Païs fournit pour son entretien. Ils sont bien aises que le Sr. Vautorte ait ordre d'aller auprès de cet Electeur; ils ne doutent pas qu'il ne l'affermisse dans ces bonnes dispositions. Ils louent la conduite du Sr. d'Authoville d'avoir su si bien menager cet Electeur. Touchant le Duc de Baviere, ses Ambassadeurs ont ordre de nous dire que son Maître avoit envoyé demander un Passeport pour le Sr. Ernest: que Mr. de Turenne ne faisoit point réponse à ce qu'il lui avoit fait dire par le Géneral Gleen. Que leur Maître persiste en la proposition de la suspension d'armes & au desir d'avancer la Paix. Qu'il s'employera pour faire faire satisfaction à la France, à condition qu'on le soûtienne dans la Dignité Electorale. Qu'il consentira à la création d'un nouvel Electorat en faveur de la Maison Palatine. Qu'à l'arrivée du Sr. Ernest les Ambassadeurs de Baviere auront ordre de nous faire declarer touchant l'Electorat, & que nous donnions notre Réplique à la réponse des Imperiaux. Le Duc de Baviere continuë dans le dessein de traiter avec la France, mais à d'autres conditions que celles qui ont été proposées. Il ne donnera pas Hermenstein pour Pla-

ce

1645. *ce de ſûreté, & conſervera les quartiers entre le Rhin & le Danube. La Baviere eſt bien diſpoſee pour la Paix generale, & y travaille à bon eſcient. C'eſt à ſon inſtance que l'Empereur eſt reſolu d'envoyer ici ſon premier Miniſtre avec un Pouvoir abſolu, & qu'il ne tiendra qu'à nous de faire une bonne Paix pour la France. Mr. d'Avaux ſe plaint de ce qu'ils ne diſoient rien pour la ſatisfaction de la Suede. Ils s'excuſent ſur ce que les Couronnes n'ont pas ſpecifié leurs prétenſions. Il leur repréſente que nous le leur avions declaré confidemment. Ils dirent enfin que nous le fiſſions entendre aux Imperiaux, afin que leur Duc pût agir ouvertement. Il ne croit pas qu'ils ayent connoiſſance des Intentions d'Eſpagne, ni que leur Duc deſire la Paix de tous côtez, en tout cas dans l'Allemagne. La retraite de l'Armée du Roi leur a donné l'aſſurance de conteſter avec nous, & ſelon les apparences le Duc de Baviere a peu d'inclination pour un Traité particulier, mais beaucoup pour un general. Avis d'une Négociation ſecrete entre les Imperiaux & les Suedois, ils le croyent faux, & n'ont pas laiſſé de s'en informer. Le Comte de Trautmanſdorff eſt en chemin pour venir à Munſter. La réſolution de l'Archiduc de ſecourir le Duc de Baviere avec ſes forces vient de ce qu'il ſait la foibleſſe des Suedois par le ſiege de Brin, & qu'il ne peut pas être renforcé. Ils ont ordre d'obſerver Contarini, ils le trouvent plus favorable à leurs Parties, ils ont reçu des avis qui les confirment dans cette penſée. Il a tâché en diverſes rencontres de mettre de la diviſion entre les Suedois & nous. Ils favoriſeront la levée de Beninghauſen qui ne perd point de temps. Le Sr. Bellitia n'a aucun commerce avec nous ni avec nos Gens. Il auroit été bon que Mr. de Turenne fût demeuré deça le Rhin. On en attribue la cauſe aux Troupes Weymariennes qui ne l'ont pas voulu ſuivre. Ils lui donnent avis qu'ils ont envoyé 40. mille Ecus à Mr. de la Thuillerie pour faire des levées en Dannemarck, qu'on ne peut faire aucun fondement ſur les Troupes de Hollande. Les Médiateurs leur ont communiqué le nouveau Pouvoir de Peñaranda, qui eſt conforme à la minute concertée.* 1645.

MONSIEUR,

NOus commençons cette Dépêche par où nous avons fini la précedente, qui eſt la Relation du Sieur d'Authoville. Le principal ſujet pour lequel il avoit été envoyé étoit pour reconnoître l'intention de l'Electeur de Treves ſur l'Ecrit qu'il a donné en ſortant de Priſon, ſavoir ſi le Baron de Rech étoit toûjours auprès de lui de la part de l'Empereur, s'il avoit beſoin des Troupes du Roi dans ſon Pays, & s'il avoit moyen de les y loger, & maintenir, & quels ſont ſes ſentimens dans la Négociation de la Paix, tant ſur les affaires génerales que pour les Interêts de la France.

Il a parlé ſi ouvertement touchant le premier point, qu'il y a lieu de croire que ce qu'il a fait a été par force, & pour faciliter ſa liberté. Nous vous envoyons Copie de l'Ecrit apoſtillé par lui, où vous verrez qu'il a fait des proteſtations au contraire. Nous n'examinerons pas ſi elles ſont ſuffiſantes pour détruire l'Acte, mais il ſuffit qu'il témoigne de n'avoir pas changé d'affection envers la France.

Quant au Baron de Rech, il s'eſt retiré, l'Electeur lui ayant témoigné dès Francfort qu'il ne croyoit pas être en liberté tant qu'il ſeroit auprès de lui, pour ſe garentir du Duc Charles; mais plûtôt que de les loger, il aime mieux courre fortune, ayant levé quelque Milice dans ſon pays, qu'il croit ſuffiſante pour lui donner moyen d'attendre le ſecours du Roi qu'il demande dans le beſoin ſeulement. Le Sieur d'Authoville lui remontra qu'en cette ſorte il n'y auroit pas de moyen de l'aſſiſter à temps, & que déja une autre fois, pour avoir voulu épargner ſon pays, il s'en eſt mal trouvé.

Il avoua que cela étoit véritable, mais que ſon pays étoit déja ruiné, & lui ne pouvant ſubſiſte que par l'entretenement qu'il en reçoit, il lui ſera plus rude d'être mangé par ſes Amis que par ſes Ennemis.

Sur le dernier point il a donné toute la ſatisfaction qu'on pourroit deſirer, ayant envoyé ordre à ſes Deputez de nous voir auparavant ceux d'Eſpagne, de ſe porter à l'admiſſion de Madame la Landgrave, & autres Princes qu'on a voulu exclure, hors l'Adminiſtrateur de Magdebourg, s'étant même ouvert avec ledit Sieur d'Authoville touchant la ſatisfaction de la France, juſques à lui dire qu'il eſt à deſirer pour les interêts de la Religion Catholique, que le Roi conſerve par le Traité de Paix quelques Etats dans l'Allemagne qui donnent entrée à ſes Deputez dans les Diètes.

Le dit Sieur Electeur a donné charge à ſes Deputez de vivre en bonne correſpondance avec nous, & nous en a fait avertir; de ſorte que ceux d'entreux, auſquels il a plus de confiance, nous ont vus enſuite particulierement. Il

Le Sr. d'Authoville envoyé à Trêves pour reconnoître l'intention de cet Electeur, & ſi le Baron de Rech étoit auprès de lui de la part de l'Empereur, s'il avoit beſoin des Troupes du Roi, s'il pouvoit les loger & maintenir.

Ils lui envoyent Copie d'un Ecrit apoſtillé par cet Electeur, où il verra qu'il a proteſté contre ce qu'on lui a fait faire pour obtenir ſa liberté.

Le Baron de Rech s'eſt retiré, l'Electeur lui ayant témoigné qu'il ne ſe croyoit pas libre tant qu'il ſeroit auprès de lui.

Il a levé quelque Milice pour ſe garantir du Duc Charles qu'il croit ſuffiſante en attendant le ſecours du Roi, qu'il demande ſeulement dans le beſoin.

Le Sr. d'Authoville lui a repreſenté qu'ainſi on ne pourroit pas l'aſſiſter à temps; il l'avoua, & s'excuſa ſur ce que ſon Pays étoit ruiné.

L'Electeur de Trêves a donné ordre à ſon Envoyé de nous voir avant les Eſpagnols, de recevoir l'admiſſion de la Landgrave, & des autres Princes, excepté l'Adminiſtrateur de Magdebourg.

Il a témoigné au Sr. d'Authoville qu'il ſouhaitoit la ſatisfaction de la France, & qu'elle eût en Allemagne des Etats qui lui donnaſſent entrée aux Diètes.

Il a donné charge à ſes Deputez de vivre bien avec nous, & a témoigné être ſatisfait du compliment que nous lui avons fait faire.

1645.

Il a parlé aussi d'un huitieme Electorat pour l'accommodement de l'affaire Palatine, & a témoigné d'être bien satisfait du Compliment que nous lui avons fait faire, & de ce que nous desirons avoir ses avis sur les affaires présentes.

Il souhaitte si fort que l'on ne doute point de sa constante affection envers la France, qu'il veut mettre en mourant sa famille, & sa derniere disposition sous la particuliere protection de leurs Majestez. Il a jetté les yeux sur un Successeur, qu'il dit ne choisir que parce qu'il le voit dans les mêmes inclinations que lui pour la France.

Tous ces bons sentimens, dont nous avons déja commencé à nous prévaloir, nous font croire qu'il sera honnête & utile à leurs Majestez de traiter favorablement ce Prince. Nous vous envoyons un Memoire, que nous a donné le Deputé auquel il se fie, afin qu'il vous plaise d'y menager son consentement autant que les affaires pourront permettre. Que si les Troupes du Roi étoient obligées d'entrer dans son pays pour y prendre des quartiers d'hiver, ce fut au moins avec des ordres bien exprès à ceux qui les commandent, de conserver entierement les Terres de son patrimoine, & de lui faire payer par préference sur les Contributions, ce que son pays lui fournit pour son entretenement.

Nous sommes bien aises de l'ordre que Monsieur de Vautorte a reçu d'aller trouver le dit Sieur Electeur, ne doutant qu'il ne l'affermisse dans ces bonnes dispositions. Le Sieur d'Authoville a très-bien servi en cette occasion, & a menagé de sorte l'Esprit de cet Electeur, qu'il a pris confiance en lui, & s'est ouvert de tout ce que nous avons desiré d'apprendre.

Nous avons reçu la Dépêche du vingt-un du mois passé, il ne se peut rien ajouter au Jugement qu'on fait sur la conduite, & les interêts du Duc de Baviere; ses Ambassadeurs, comme vous l'avez bien prévu, n'ont pas manqué de nous voir, & dans une visite qu'ils ont faite à moi d'Avaux m'ont dit par Lettres du 18. Octobre, dont ils m'ont fait voir la date, & quelques Articles; qu'ils ont ordre de nous dire que leur Maître a envoyé demander un Passeport pour le Sieur Ernest, c'est celui qu'il a envoyé à Munster, pour assister de sa part au Conseil des Princes de l'Empire, pour en porter secretement une Instruction, & un Plan à ses Ambassadeurs sur le Traité dont il a été parlé entre la France & lui: que Monsieur de Turenne ne faisoit point de Réponse, quoi qu'il y eût trois semaines entieres que le Géneral Gléen lui avoit depêché un Trompette; que son Altesse, pour gagner temps, s'étoit enfin resolu de faire partir le Deputé sans Passeport, & lui avoit donné ordre d'aller trouver Gléen, & d'attendre auprès de lui que Monsieur de Turenne ait envoyé un Saufconduit; que leur Maître persiste en la proposition qu'il a faite d'une suspension d'armes particuliere avec la France, & au desir d'avancer le Traité géneral de la Paix.

Qu'il persiste aussi à se vouloir employer comme il a déja fait pour la satisfaction qui est due à la France, mais qu'en ce faisant il desire une Réponse, & résolution cathegorique de conserver la Dignité Electorale en sa famille, parceque si l'on en faisoit difficulté, il tiendroit une autre conduite, étant résolu de se porter aux extremitez plûtôt que de perdre cette Dignité dans le Rang qu'il la possede.

Que pour terminer entierement cette affaire, & assurer le Repos public, il consentira à la création d'un nouvel Electorat en faveur de la Maison Palatine.

L'Electeur, pour témoigner son affection pour la France, veut mettre sa famille, & sa derniere disposition sous la protection de leurs Majestez; il a jetté les yeux sur un Successeur, parce qu'il a de bonnes inclinations pour la France.

Ils croyent qu'il sera utile & honnête à leurs Majestez de traiter favorablement ce Prince.

Ils lui envoyent un Memoire du Deputé de ce Prince auquel il se fie; ils le prient d'y ménager son contentement, afin qu'en cas que les Troupes de France entrent dans son Païs, elles ayent des ordres bien exprès de conserver son patrimoine, & de lui faire payer, sur les contributions, ce que le Païs fournit pour son entretien.

Ils sont bien aises que le Sr. de Vautorte ait ordre d'aller auprès de cet Electeur; ils ne doutent pas qu'il ne l'affermisse dans ces bonnes dispositions.

Ils louent le conduite du Sr. d'Authoville d'avoir su si bien ménager cet Electeur.

Touchant le Duc de Baviere, ses Ambassadeurs ont ordre de nous dire que leur Maître avoit envoyé demander un Passeport pour le Sr. Ernest, que Mr. de Turenne ne faisoit point de reponse à ce qu'il lui avoit fait dire par le Géneral Gléen.

Que leur Maître persiste en la proposition de la suspension d'armes & au desir d'avancer la Paix.

Qu'il s'employera pour faire faire satisfaction à la France, à condition qu'on le soutienne dans la Dignité Electorale.

Qu'il consentira à la création d'un nouvel Electorat en faveur de la Maison Palatine.

Qu'à l'arrivée du Sieur Ernest ils auront charge de presser que nous nous déclarions touchant l'Electorat, & que nous donnions notre Réplique à la Réponse que les Imperiaux ont faite à notre proposition, laquelle replique contient tout d'un coup ce que nous prétendons en trois poinrs, qui ne sont touchés qu'en termes generaux dans la dite proposition. L'un est la restitution des Princes, l'autre la sureté du Traité, & le troisieme la satisfaction de la Couronne.

Après avoir répondu que je ferois raport de ce que dessus à Monsieur le Duc de Longueville, & à Monsieur de Servien, je leur fis connoître que l'interruption d'un Traité qu'ils poursuivoient il y a six semaines avec beaucoup d'ardeur & d'application doit avoir eu, ce me semble, de plus grands motifs que le défaut d'un Passeport, qui étant particulierement de notre Jurisdiction, auroit bientot été expedié ici à la moindre instance qu'ils nous en auroient faite. Ils se défendirent assez mal; répetant les diligences qu'on a faites pour le partement de ce Deputé; & de vrai, comme j'essayai d'alonger la Conference, repassant tantôt sur une des conditions de la suspension d'armes, tantôt sur l'autre, je m'aperçus par leurs discours, quoi que fort reservez, qu'il étoit raisonnable que le Duc de Baviere continue dans le dessein de traiter avec la France, mais à d'autres conditions que celles qui ont été proposées: Je n'ai pû juger s'il consentiroit à donner quelque Place de sureté, j'ai remarqué seulement qu'il ne donnera pas Hermenstein, & qu'il fait état de conserver tous les quartiers entre le Rhin, & le Danube, & je doute, s'il n'y aura point d'autres difficultés. Je n'en puis parler avec plus de certitude, puisque ces Messieurs ne voulurent pas s'expliquer; mais parce que je dis qu'à l'arrivée du Sieur Ernest, l'affaire seroit bientôt concluë, puisque nous étions déja demeurés d'accord des principaux Articles; le Baron de Hasland repliqua, qu'ils avoient eu ordre de ne contester pas beaucoup, & d'écrire seulement ce que nous leur aurions répondu. La froideur avec laquelle je reçûs cette excuse, les fit jetter sur un autre propos touchant la Paix génerale, & en ce point il faut avouer qu'ils sont très-disposez, & que leur Maître y travaille à bon escient, ils me dirent que c'est à son instante poursuite que l'Empereur est résolu d'envoyer ici son premier Ministre, avec un Pouvoir si absolu, qu'il ne tiendra qu'à nous de faire promptement une bonne Paix, & avantageuse à la France. Ce dernier mot m'ayant donné lieu de parler de la satisfaction des Couronnes, je leur remontrai avec un peu de plainte qu'ils ne disoient jamais rien de celle de Suede, & qu'en parlant de la nôtre, ils disoient la satisfaction due à la France. Que s'ils veulent la Paix, comme ils témoignent, il falloit agir en bons Allemands, & dire en détail ce que leur Maître veut faire pour y parvenir. Ils répartirent que cela lui est impossible, d'autant que les Couronnes mêmes n'ont pas specifié ce qu'elles prétendoient. Mais vous savez, dis-je, notre prétention, nous l'avons declarée confidemment & néanmoins vous venez encore m'en parler en termes douteux, & qui peuvent recevoir diverses explications. Ne dites donc plus, s'il vous plait, que Monsieur le Duc de Baviere nous fera avoir la satisfaction qui est due à la France, mais celle que nous avons proposée comme étant fort juste. Ils echaperent quelque temps par divers moyens, & firent ce qu'on a accoutumé quand on marchande; mais enfin Monsieur Krebs trancha le mot, & dit qu'il étoit besoin que nous nous en

Qu'à l'arrivée du Sr. Ernest les Ambassadeurs de Baviere auront ordre de nous faire déclarer touchant l'Electorat, & que nous donnions notre réplique à la réponse des Imperiaux.

Le Duc de Baviere continuë dans le dessein de traiter avec la France, mais à d'autres conditions que celles qui ont été proposées.

Il ne donnera pas Hermenstein pour Place de sureté, & conservera les quartiers entre le Rhin, & le Danube.

La Baviere est bien disposée pour la Paix génerale, & y travaille à bon escient.

C'est à son instance que l'Empereur est résolu d'envoyer ici son premier Ministre avec un Pouvoir absolu, & qu'il ne tiendra qu'à nous de faire une bonne Paix pour la France.

Mr d'Avaux se plaint sur ce qu'ils ne disoient rien pour la satisfaction de la Suede. Ils s'excusent sur ce que les Couronnes n'ont pas specifié leurs prétensions.

Il leur représente que nous le leur avions declaré confidemment, ils dirent enfin que nous le fissions entendre aux Imperiaux afin que leur Duc pût agir ouvertement.

1645.

Il ne croit pas qu'ils ayent connoiſſance des intentions d'Eſpagne, ni que leur Duc deſire la Paix de tous côtez, en tout cas dans l'Allemagne.

La retraite de l'Armée du Roi leur a donné l'aſſurance de conteſter avec nous, & ſelon les apparences le Duc de Baviere a peu d'inclination pour un Traité particulier, mais beaucoup pour un géneral.

en fiſſions entendre aux Imperiaux, afin que le Duc de Baviere eût moyen d'agir ouvertement. J'eſſayai de ſonder ſi leur Maître n'avoit point quelque lumiere des intentions d'Eſpagne, & il me parut que non, ou au moins cela n'eſt pas venu juſques à eux. Je leur repréſentai comme les Eſpagnols ne travaillent qu'à deſunir les Alliez, & qu'encore que leurs efforts ſoient inutiles, ils ſe flattent tous les jours de quelque nouvelle eſperance qui arrête la Négociation de Munſter. Ils témoignerent tous deux fort nettement que ſon Alteſſe deſire la Paix de tous côtez, s'il eſt poſſible, mais en tout cas dans l'Empire. Que ſi elle ſe peut faire en même tems dans l'Eſpagne, ils eſtiment que ce ſera le meilleur, ſinon que les Princes Allemands ſont réſolus de traiter ſans les Eſpagnols. Reſte de ſavoir, dis-je, ſi la France y eſt réſoluë auſſi pour l'interêt que chacun peut connoître. Ils répliquerent qu'en ce cas l'on traitera bien en ſorte que les Eſpagnols ne tireront aucun ſecours de l'Empereur, ou de l'Empire, & que le Duc de Baviere ſe promet de nous aſſurer de ce côté-là. Ce diſcours fait voir que la retraite de l'armée du Roi leur a redonné l'aſſurance de conteſter avec nous ſur le Traité, & de vouloir d'autres conditions, & ſelon toutes les apparences le Duc de Baviere a maintenant peu d'inclination pour le Traité particulier, mais toûjours beaucoup pour le géneral.

Avis d'une Négociation ſecrete entre les Imperiaux & les Suedois, ils le croyent faux, & n'ont pas laiſſé de s'en informer.

Nous avons eu ici les mêmes avis que vous de quelque Négociation, ou ſecrete intelligence entre les Imperiaux & les Suedois, & l'on nous a voulu faire croire que depuis la Trêve, que ceux-ci ont concluë avec l'Electeur de Saxe, il leur ſert d'entremetteur. Quoi que nous n'y ayons pas ajouté foi, nous n'avons pas laiſſé de nous en informer par divers moyens, & d'en faire dire quelque choſe par Monſieur de la Barde aux Plenipotentiaires de Suede, plutôt pour leur faire voir l'artifice des Imperiaux que pour aucune défiance que nous ayons d'eux.

Le Comte de Trautmansdorff eſt en chemin pour venir à Munſter.

La reſolution de l'Archiduc de ſecourir le Duc de Baviere avec ſes forces vient de ce qu'il ſait la foibleſſe des Suedois par le ſiege de Brin, & qu'ils ne peuvent pas être renforcez.

A la verité ayant conſideré que le Comte de Trautmansdorff eſt en chemin pour ſe rendre ici, que le fils du Principal Miniſtre de Suede eſt employé dans la Négociation de la Paix, & qu'il n'y a perſonne auprès de Monſieur Torſtenſon aſſés inſtruit des affaires, nous croyons que la réſolution que l'Archiduc a priſe de ſecourir en perſonne le Duc de Baviere, avec ſes principales forces, procede plutôt de la connoiſſance qu'il a eu de la foibleſſe où le ſiege de Brin a réduit Monſieur Torſtenſon, & qu'il ne pouvoit pas être ſi tôt renforcé des Troupes qui viennent de Dannemarck, que d'aucun concert avec lui.

Ils ont ordre d'obſerver Contarini, ils le trouvent plus favorable à leurs Parties, ils ont reçu des avis qui les confirment dans cette penſée.

Il a tâché en diverſes rencontres de mettre de la diviſion entre les Suedois & nous.

Ils favoriſeront la levée de Beninghauſen qui ne perd point de temps.

C'eſt très-à-propos qu'il nous eſt ordonné d'obſerver la conduite du Sieur Contarini, parce que nous le reconnoiſſons tous les jours plus favorable à nos Parties, & depuis peu nous avons reçu des Alliez de nos Parties des avis ſur la maniere dont il a traité avec eux qui augmentent les juſtes ſoupçons que nous avons de lui. Auſſi le conſiderons-nous comme ſuſpect, ſans lui faire pourtant connoître. Et quand il nous a employez pour offrir ſon entremiſe aux Suedois, nous avons fait de ſorte que, ſans qu'il ſe puiſſe plaindre de nous, ni mal interpreter notre diſcours, elle a été acceptée, ſans qu'elle puiſſe avoir effet, ayant bien remarqué en diverſes rencontres, qu'il ne ſeroit pas fâché de mettre quelque diviſion entre les Suedois, & nous.

Nous ne manquerons pas d'apporter toutes ſortes de ſoins pour favoriſer, & hâter la levée du Sieur Beninghauſen. Il nous a fait aſſurer depuis peu qu'il a déja diſtribué toutes ſes Commiſſions à des Officiers capables d'en rendre bon compte, & qu'il ne perd point de temps pour ſatisfaire à ce qu'il a promis. 1645.

Le Sr. Belitia n'a aucun commerce avec nous ni avec nos gens.

Nous vous avons déja mandé ce que nous avons fait entendre au Sieur de Bellitia, & depuis ce temps-là nous vous pouvons aſſurer qu'il n'a aucun commerce ni avec nous ni avec aucuns de nos gens.

Il auroit été bon que Mr. de Turenne fût demeuré deça le Rhin. On en attribue la cauſe aux Troupes Weymariennes qui ne l'ont pas voulu ſuivre.

Nous ne vous dirons point l'état où eſt l'armée d'Allemagne, ſachant bien que vous êtes mieux informez que nous. Si Monſieur le Maréchal de Turenne eût pu continuer le deſſein qu'il avoit fait de demeurer deça le Rhin, nous en euſſions tiré quelque avantage ; même ſur l'arrivée du Comte de Trautmansdorff, on écrit que les nouveaux renforts qu'il a reçu de France lui en euſſent donné le moyen, n'eût été que les vieilles Troupes qu'on appelle Weymariennes ne l'ont pas voulu ſuivre, dont les ennemis font ici grand bruit, comme ſi c'étoit une Révolte de tout ce Corps-là.

Ils lui donnent avis qu'ils ont envoyé 40. mille Ecus à Mr. de la Thuillerie pour faire des levées en Dannemarck, qu'on ne peut faire aucun fondement ſur les Troupes de Hollande.

Nous avons vu par la derniere Lettre de Monſieur de la Thuillerie du 14. Octobre, qu'il n'avoit point encore ordre, ni aucun argent pour employer aux levées que la Reine veut que l'on faſſe en Dannemarck. Cela nous oblige de lui faire fournir à Hambourg quarante mil Riſdalles, puis qu'outre la crainte où il étoit de perdre l'occaſion, Monſieur d'Eſtrades nous écrit qu'on ne peut pas faire fondement ſur les Troupes de Hollande, pour les raiſons qu'il vous aura ſans doute mandées, auſſi bien qu'à nous. Nous eſperons, Monſieur, de votre courtoiſie que vous prendrez ſoin de nous décharger vers les Marchands, à qui nous ſommes obligez de cette ſomme.

Les Médiateurs leur ont communiqué le nouveau Pouvoir de Peñaranda, qui eſt conforme à la minute concertée.

Comme nous finiſſons cette Lettre, Meſſieurs les Médiateurs nous ont envoyé en Original, le nouveau Pouvoir du Comte de Peñaranda que nous avons trouvé conforme à la minute qui avoit été concertée. Nous ſommes &c.

LETTRE

De Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monſieur le Comte de

BRIENNE,

A Munſter le 7. Octobre 1645.

Touchant la Négociation avec Baviere. Ils ont pluſieurs ſoupçons du Duc, & s'en plaindront aux Suedois. Ils en donnent la raiſon.

1645.

ſon. Leurs reflexions ſur la conduite du Duc de Baviere. L'Empereur répond aux propoſitions de la France. Répliques des François. Politique de Monſieur Contarini. Menaces du Duc de Lorraine contre l'Electeur de Trêves.

MONSIEUR,

Touchant la Négociation avec Baviere.

VOtre Dépêche du vingt-troiſieme Septembre & le Memoire qui y eſt joint nous a ſi amplement inſtruite des intentions de la Reine ſur l'affaire qui eſt à traiter avec Monſieur le Duc de Baviere, qu'il ne nous reſte rien à ſouhaiter que de voir d'un côté ce que ſes Ambaſſadeurs nous voudront dire, & de l'autre nous ſervir des bonnes raiſons qui nous ont été ſuggerées pour obliger les Suedois à conſentir au Traité.

Ils ont pluſieurs ſoupçons du Duc.

Nous ſommes en peine de ce que les dits Ambaſſadeurs ne nous ont rien fait ſavoir pendant cette ſemaine, & que cependant nous recevons avis de pluſieurs endroits que l'Empereur envoye un puiſſant ſecours au dit Duc, & qu'ils ſe promettent au moins de faire repaſſer le Rhin à l'armée du Roi. Si cette nouvelle eſt ce qui a produit le ſilence de ſes Ambaſſadeurs, & qu'il continuë, il n'a pas agi de bonne foi avec nous; mais nous eſperons toûjours qu'il lui importe ſi fort d'avoir la France favorable pour conſerver l'Electorat, qu'il ſera obligé de revenir, & que le ſecours qu'il a recherché ne tend qu'à lui faire avoir de meilleures conditions dans notre Traité.

Il paroit bien en cela comme l'Empereur apréhende qu'il ne s'accommode avec nous, puis qu'il abandonne ſes propres interêts pour lui ôter le prétexte qu'il en eût pû prendre. Si l'avis de ce puiſſant renfort envoyé au Duc de Baviere par l'Empereur ſe trouve véritable, nous ferons conſiderer à Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede, que ce n'eſt pas ce que nous devions attendre d'eux, puis qu'après avoir toûjours arrêté de notre côté les forces de Baviere avec tant de pertes & de perils, le Maréchal Torſtenſon contre ſa promeſſe nous laiſſe tomber ſur les bras une partie de celles de l'Empereur.

Ils s'en plaindront aux Suedois.

Ils en donnent la raiſon.

Cette plainte nous ſervira d'un moyen aſſez propre pour leur faire comprendre le peu de raiſon qu'ils auroient de s'opoſer au Traité que nous pourrions faire avec Baviere, dont l'effet n'eſt pas moins à leur avantage qu'au nôtre, étant certain que ſi le Duc de Baviere aſſiſté de l'Empereur nous oblige de repaſſer le Rhin, il ſera après en pleine liberté d'aſſiſter de toutes ſes forces le dit Empereur, & ne pourra le refuſer.

Leurs réflexions ſur la conduite du Duc de Baviere.

Si les Deputez de Baviere reçoivent les ordres qu'ils nous ont fait ci-devant eſperer, nous ne perdrons point de tems pour conclure ſur le tout, s'il y a lieu; mais en cas qu'on ne puiſſe pas convenir promtement des conditions du Traité entier, ou que les Suedois y apportent trop de repugnance, nous ne marchanderons point, ſi ceux de Baviere s'y portent, de faire ſeulement une ſuſpenſion d'armes, ſuivant le contenu au Memoire du Roi; nous tâcherons d'y ménager des quartiers deça le Rhin pour l'armée de Sa Majeſté, car nous ſommes obligez de vous dire qu'ils nous ont bien laiſſez en eſperance d'y avoir part; mais jamais ils ne nous en ont fait aucune offre, ni donné parole, & cela dépendra de l'état où ſe trouveront les armées. 1645.

Il y a aparence que l'intention du Duc de Baviere, s'il peut pouſſer l'armée du Roi delà le Rhin, eſt de conſerver ſes anciens quartiers ſans nous en faire part, & de traiter cependant avec nous une ſuſpenſion d'armes, à condition de n'aſſiſter point l'Empereur, & de s'obliger réciproquement pour la ſatisfaction duë à la France & pour la conſervation de l'Electorat.

Quant à la Négociation generale, elle eſt aux mêmes termes que nous vous avons mandé par notre derniere Depêche, les Etats de l'Empire qui ſont à Munſter perſiſtans de vouloir exclure des déliberations Heſſe, Bade, Sarbrug & Magdebourg, & les Députez d'Oſnabrug demeurans fermes à les y vouloir admettre. Vous le verrez bien clairement par les Lettres que ceux-ci ont écrit aux autres, dont nous envoyons la traduction. Nous continuerons d'agir conjointement avec la Couronne de Suede en faveur des exclus, & particulierement de Madame la Landgrave.

Inſtance des Mediateurs ſur le point de la ſatisfaction.

Depuis que la réponſe de l'Empereur a été miſe entre les mains des Etats de l'Empire, Meſſieurs les Médiateurs nous ſont venus voir, & ont fait inſtance de nous apliquer ſur le point de la ſatisfaction, & autres portez par nos propoſitions en termes generaux, afin, diſent-ils, de gagner tems, & que les Deputez des Princes & Etats reçoivent ordre de leurs Maîtres ſur toutes nos demandes, qu'autrement ils s'employeront deux ou trois mois à écrire & deliberer ſur notre propoſition en la forme qu'elle eſt, & ſur la réponſe que l'Empereur y a faite, & qu'après il y aura encore autant de longueur à ſavoir le ſentiment des Etats ſur l'explication que nous donnerons aux ſuſdits Articles.

Repliques des François.

Nous leur avons dit que nous ne voyons point de cauſe de changer notre premiere réſolution, qui a été d'attendre que les Plenipotentiaires de l'Empereur euſſent fait bailler la réponſe à nos propoſitions, avant que de déclarer particulierement ce que nous prétendons, vu même que, par les copies qui en courent, ils ſoûtiennent qu'il n'eſt rien dû à la France, que néanmoins, pour complaire aux dits Médiateurs, & n'omettre aucune diligence de notre part, nous en communiquerons avec nos Alliez. Notre intention eſt d'en uſer ainſi, & pour cet effet, dans le voyage que je ferai à Oſnabrug, moi Duc de Longueville, je conſulterai avec les Suedois ſur cette matiere qui eſt très-importante; car, bien qu'à la verité la réponſe de l'Empereur ne nous donne pas lieu de nous expliquer ſur une demande qu'il rejette entierement, il eſt fort dangereux de laiſſer auſſi ſatisfaire les Etats de l'Empire, comme par cette réponſe l'Empereur en a pris le chemin, ſi l'on ne traite en même tems des interêts de la France. Nous ſommes d'accord de cela entre nous, & croyons que les Plenipotentiaires de Suede ſeront dans les mêmes ſentimens; mais ni eux ni nous ne voyons pas bien encore quel chemin nous y devons tenir. Juſques ici nous avons eſtimé que le meilleur ſeroit d'engager les Etats, s'il eſt poſſible, à demander aux Plenipotentiaires des deux Couronnes quelle eſt la ſatisfaction qu'ils prétendent, que ce ſoit comme un aveu qui en eſt dû, & qu'il ne reſte plus à diſputer que ſur le plus ou ſur le moins; mais ce n'eſt pas une reſolution qui ne ſe puiſſe changer dans la Conference que nous aurons avec nos Alliez.

Politique de Mr. Contarini.

L'Ambaſſadeur de Veniſe nous a dit que de la

1645. la part de l'Empereur on lui avoit declaré qu'il auroit agréable qu'il s'entremît du Traité avec les Suedois, & qu'il a répondu ne s'en vouloir mêler si on ne lui témoignoit la même chose de la part de la Couronne de Suede. Nous avons bien connu qu'il souhaitoit que nous le fissions savoir aux Suedois, ce que nous ne pouvions refuser de faire, y aportant néanmoins les circonspections nécessaires. Il y a quelque tems que Monsieur l'Electeur de Trêves nous fit dire que le Duc Charles le menaçoit de faire prendre quartier d'hyver à ses Troupes dans son Païs, & qu'il se résoudroit plûtôt d'y mettre Garnison des François desquels il esperoit que ses Sujets recevroient un plus favorable traitement. Nous avons estimé que cette ouverture ne doit pas être negligee, & résolu d'envoyer vers le dit Sieur Electeur, le Sieur d'Anthoville avec une Lettre de créance tant pour essayer si l'on pourroit ménager quelque élargissement sur nos Troupes, que sur cette occasion reconnoître, s'il se peut, les inclinations du dit Electeur, duquel nous pourrions utilement nous servir dans le Traité, s'il avoit les intentions portées au bien de la France. Que si le dit d'Anthoville voit aparence que l'on puisse l'engager dans les interêts du Roi, ou qu'on puisse loger dans son Païs partie de nos troupes, selon le besoin que l'on en pourroit avoir cet hyver, nous lui avons donné charge de passer droit en France, & de vous aller rendre compte de ce qu'il aura apris; sinon il a ordre de retourner ici pour nous dire en quelle disposition il aura trouvé le dit Sieur Electeur, suivant laquelle nous nous conduirons, ou pour le convier de venir en l'Assemblée, ou l'en détourner si nous pouvons. Nous sommes &c.

Menaces du Duc de Lorraine contre l'Electeur de Trêves.



LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau, le 7. Octobre 1645.

Mouvemens & desseins des François & des Hollandois dans les Païs-Bas. Affaire des levées en Dannemarck. Soins de la Cour pour l'accommodement avec Baviere. Sur la Landgrave. On ne sait pas les véritables intentions du Médiateur de Venise Contarini. Affaires d'Angleterre. Et de Candie. Craintes des Venitiens. Soupçons contre les Espagnols. Les Danois témoignent avoir de grandes obligations à la France. Affaires d'Oostfrise.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

VOtre Dépêche du 24. du passé m'a été renduë le quatrieme du Courant, & au même jour que nous eumes le premier avis que l'armée de Sa Majesté, commandée par Messieurs les Marêchaux de Gassion & de Rantzau, s'étoit jointe à celle de Messieurs les Etats. Celui-là en suite confirmé & expliqué nous a appris que les Generaux de l'une & de l'autre armée se sont entretenus, & ont deliberé entre eux de ce qui étoit à faire pour endommager l'ennemi, & être utile à Sa Majesté & à leur Etat. Les nôtres ont consenti de marcher avec Monsieur le Prince d'Orange, pour autant de tems qu'il lui en faut pour se poster sous Hulst ou sous Anvers, & cette Altesse ne doute point qu'il ne réussisse quoiqu'il entreprenne. Pour moi la saison me fait peur, qui pourtant espere beaucoup de la fortune de la France qui accompagne ses Alliez, & je donne extremement à l'experience, & à la suffisance de ce grand Capitaine. 1645.

Mouvemens & desseins des François & des Hollandois dans les Païs-bas.

Vous aurez vu par nos précedentes Dépêches comme nous nous resolvons de faire levée de gens de Guerre en Dannemarck & ailleurs, & que nous esperons de profiter du licentiement des troupes que ce Roi pourra faire & Messieurs les Etats, & néanmoins cela ne nous empêchera point de prendre dans le service Monsieur le Comte de Nassau, duquel Monsieur de Beauregard vous a souvent écrit, suivant les conditions qu'on voudroit de lui, qu'il se contentât de lever trois cens chevaux, ainsi qu'on en a accordé la commission au Sieur de Beninghaussen, & que par son credit & l'autorité que son nom lui donne dans les Provinces Unies, qu'il pût engager nombre de Compagnies qui vont sortir du service de leur Etat, d'entrer dans le nôtre, qui seroient payées comme vous en avez convenu avec le dit Beninghaussen, pendant la Campagne & le quartier d'hyver; & quand même pour les y attirer il faudroit faire quelque dépense, le Roi s'y pourroit porter. J'écris en ces termes au Sieur de Beauregard, mais sur le doute où je suis qu'il soit parti de Cassel, pour s'acheminer en cette Cour, ainsi qu'on l'a publié, il vous plaira prendre le soin d'envoyer vers le dit Sieur de Nassau, & lui faire les propositions ci-dessus deduites. Je pourrois même m'ouvrir d'une autre, qu'au lieu de lever la dite Cavalerie il prît des Compagnies qui sont dans le service de Dannemarck; mais je craindrois qu'il ne se rebutât, ne lui donnant ni Cavalerie ni Infanterie à lever, & seulement le faire commander des Corps qui sont déja sur pied.

Affaire des levées en Dannemarck.

Je ne ferai point de réponse à votre Lettre susdite: déja sur les points y énoncez vous aurez su les intentions de Sa Majesté, qui croit qu'il est bien raisonnable que le Traité, qui se projette entre elle & le Duc de Baviere, se conclue sous leurs seuls noms, & sans l'intervention des Suedois, auxquels elle entend pourtant, que vous donniez part de toutes les conditions d'icelui qui peuvent être communiquées, sachant très-bien qu'il y en a qui doivent être secrettes.

Soins de la Cour pour l'accommodement avec Baviere.

Cet

1645. Cet ordre n'eſt pas pourtant ſi abſolu que vous ne le puiſſiez changer, étant remis à vos prudences de prendre des deux partis celui que vous jugerez le meilleur. Ce que vous avez propoſé ſur ce ſujet avoit été prévu, & par la derniere Dépêche Sa Majeſté s'eſt ouverte avec vous de ſes ſentimens, qui ne veut point que celle-ci y faſſe aucune reſtriction l'ayant commandée auſſi ample que la premiere, & en intention plûtôt de s'élargir que de ſe reſtreindre. Ce qui inſpire à Sa Majeſté cette réſolution, c'eſt le procedé des Suedois qu'elle veut bien avoir pour aſſociez, & non pas pour Maîtres; & les raiſons qu'ils donnent pour excuſer tout ce qu'ils entreprennent ſont les mêmes dont il ſe faudra ſervir, que tout ce qui eſt avantageux au bon parti doit être embraſſé, & que le moien de l'élever conſiſte autant à deſunir de celui de l'Empereur les Princes, qui y ſont attachez, qu'à s'accroître dans l'Empire.

Sur la Landgrave. Il vous plaira de relire le Memoire qui vous fut envoyé il y a quinze jours, & en tout & par tout vous conformer à ce qu'il contient. Les Miniſtres de Madame la Landgrave, auxquels vous n'aviez point donné part de la Négociation de Baviere, étoient entrez en ſoupçon, mais quand ils ont ſu que vous aviez envoyé Bergerac vers elle, au lieu de s'en plaindre ils s'en ſont louez & de toute la confiance qu'on prend, & qu'on donne dans les affaires à leur Maîtreſſe.

On ne ſait pas les veritables intentions du Médiateur de Veniſe Contarini. Les Dépêches que je reçois de Veniſe me partagent l'eſprit, je ne ſai ſi Contarini eſt confident ou diffident des Eſpagnols, pourtant il ſemble établi que leur Ambaſſadeur en a fait des plaintes.

Affaires d'Angleterre. Celles d'Angleterre qui arriverent Jeudi bien tard portent la défaite de Montroſſe en Ecoſſe, & la reddition de Briſtol par le Prince Robert, que la premiere joye qu'a euë ce Roi, de l'avantage remporté par ce Géneral ſur les Ecoſſois, ſera convertie en douleur. Ce ſuccès enflera les Ecoſſois, liera les Parlementaires & il eſt fort à craindre que les Catholiques d'Irlande, qui avoient traité avec lui, ne cherchent quelque prétexte à rompre, & que le Roi pour plaire aux Anglois ne leur en donne, condamnant ſon Traité & la conduite des Catholiques aſſociez comme des criminels & Rebelles.

Et de Candie. Quel eſt le ſuccès des armes Turqueſques en Candie? vous en avez été informez. Quel eſt le progrès des nôtres en Italie, ſans doute vous aurez été avertis, comme les Chrétiens tremblent en ce Royaume. La République de Veniſe a recours aux Princes Chrétiens pour être ſecourue, les exhorte tous à la Paix jugeant que tant qu'ils ſeront en Guerre, elle ne pourra être que foiblement aſſiſtée. Mais il eſt à craindre que les Eſpagnols peu ſoucieux du Public ne voudront en rien ſe relâcher, auxquels, cela arrivant, le ſecond mal de la Chrétienté, comme le premier, leur devra être imputé.

Craintes des Venitiens.

Soupçons contre les Eſpagnols.

Les Danois témoignent avoir de grandes obligations à la France. Il eſt mandé par Monſieur de la Thuillerie qu'en Dannemarck, & grands & petits ne ſe laſſent point de publier l'obligation, qu'ils ont à Sa Majeſté d'avoir moienné la Paix entre leur Royaume & celui de Suede. Ils rendent mille hommages à ſa perſonne. Jugez de ceux que vous devez attendre ſi vous concluez la Paix génerale.

Affaires d'Ooſtfriſe. Vous parlez toûjours en faveur de Madame la Landgrave, je fais ce que je puis de mon côté à ſon avantage, mais je vois de ſi mauvaiſes diſpoſitions pour elle que j'en tremble, & ſi nous ne trouvons quelque bon expedient pour nous tirer de cette affaire, enfin nous en aurons du déplaiſir. Aux mauvaiſes deliberations qui ſe prennent dans les Provinces, on a l'autorité de Monſieur le Prince d'Orange pour y faire le contrepoids; mais à celle-ci il convient avec les autres, & il eſt perilleux de chercher quelque temperament par le ſoin qu'on prendroit d'y diſpoſer des Provinces; & en agiſſant ſimplement envers l'Etat repréſenté par le Conſeil, il y a peu à eſperer & beaucoup à craindre. Je ſuis de tout mon cœur. 1645.

MEMOIRE
DU ROI,
envoyé à Meſſieurs les
PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau le 7. Octobre 1645.

On donne avis à la Landgrave des Négociations avec Baviere. Mouvemens de l'armée Françoiſe en Allemagne. La Cour approuve l'accommodement avec Baviere. Plaintes des Eſpagnols à Veniſe contre le Médiateur Monſieur Contarini. La Cour de France néanmoins ſoupçonne le dit Médiateur. Il faut preſſer l'affaire des levées en Allemagne, en Dannemarck & ailleurs. On envoye de l'argent au Maréchal de Turenne. Ordres donnez pour renforcer l'armée d'Allemagne. On leur recommande d'empêcher le Traité particulier entre l'Eſpagne & la Hollande. Touchant l'accommodement avec Baviere. Plainte contre la Suede. Avantages en Catalogne. Siege de Balaguer. Affaires d'Italie, des Païs-Bas.

L'Envoi du Sieur de Saint Romain à Oſnabrug, & l'ordre au Sieur de Bergerac de paſſer par Caſſel afin de donner part à Madame la Landgrave, de ce qu'il avoit apporté aux dits Sieurs Plenipotentiaires, & de ce qu'ils avoient fait en l'affaire de l'accommodement avec le Duc de Baviere, a été fort approuvé de Sa Majeſté. On donne avis à la Landgrave des Négociations avec Baviere.

Le dernier Memoire que l'on a envoyé ſur ce ſujet leur marque ſi au long la conduite qu'ils

1645.

qu'ils doivent tenir avec le dit Duc, & les sentimens de Sa Majesté, qu'il seroit superflu de rien ajoûter, si ce n'est le pouvoir que Sa Majesté leur donne de nouveau de changer en cette conduite, ce qu'ils estimeront à propos pour le bien de son service.

Mouvemens de l'armée Françoise en Allemagne.

S'il est vrai ce qu'a rapporté un Gentilhomme, qui vient d'auprès de Monsieur le Duc d'Anguien, & que l'on confirme aussi de Strasbourg, que notre armée s'avançoit à grands pas pour prendre le poste sur la Montagne de Donawert, avec esperance d'y être plûtôt que celle de Baviere, & que l'Empereur, voyant Torstenson renforcé du Corps de Koningsmarck, & de celui qui faisoit la Guerre en Dannemarck, ait rappellé les huit Regiments qu'il avoit envoyez de secours au Duc de Baviere, il y a grande apparence que le dit Duc apportera plus de facilité, qu'il n'a jamais fait, à la conclusion d'un Accommodement avec la France; & comme Messieurs les Plenipotentiaires auront déja une connoissance particuliere de ce que dessus, on ne doute point qu'ils ne s'en prévallent, & n'en tirent tout le profit qui se pourra dans cette Négociation.

La Cour aprouve l'Accommodement avec Baviere.

Sa Majesté approuve la proposition de faire le Traité entre la France & Baviere, y menageant les interêts de la Suede.

On n'oublie rien auprès de Messieurs les Etats, & Monsieur le Prince d'Orange pour les interêts de Madame la Landgrave, le Roi desirant que Messieurs les Plenipotentiaires y agissent aussi de leur côté en tout ce qu'ils pourront.

Plaintes des Espagnols à Venise, contre le Médiateur Monsieur Contarini. La Cour de France soupçonne néanmoins le dit Médiateur.

On a ici confirmation que les plaintes faites à Venise, dans le College, contre Monsieur Contarini par les Espagnols sont veritables, mais il est vrai aussi que nous avons d'autres avis qui assurent que le dit Contarini, ayant sû ces déclarations des Espagnols contre lui, a fait son possible pour se racommoder avec eux, les assurant, autant qu'il a pu, que dans le solide ils reconnoîtront, combien effectivement il leur étoit favorable. Mais qu'il falloit pour leur service même qu'ils trouvassent bon, qu'à cause du mauvais état de leurs affaires, il donnât les apparences à la France, puisqu'il seroit bien plus capable de les servir par le credit, qu'il acquerroit près de nous en se rendant agréable, outre qu'il leur étoit en quelque façon nécessaire de donner ces apparences aux François, pour le besoin que la Republique avoit d'être assistée en la Guerre qu'elle a avec le Turc. On ne sait pas bien certainement ce qui en est en effet; mais quand tout seroit véritable, l'on reconnoît que Messieurs les Plenipotentiaires traitent avec tant de circonspection, qu'il n'y a pas de risque à courre; ils continueront dans le même train avec leurs précautions accoutumées, si ce n'est que la conduite des Médiateurs fût si étrange qu'elle obligeât à prendre d'autres résolutions; auquel cas nous ne laisserions pas d'avoir cent divers moiens, pour traiter de la Paix sans leur entremise. Parmi ceux-là, si nous venions à bout de quelqu'accommodement avec Baviere, peut-être que ce Prince seroit l'instrument le plus propre pour nous la faire avoir très-avantageuse avec l'Empereur.

Il faut presser l'affaire des levées en Allemagne.

Il faut toûjours presser les levées de Beninghaussen, & l'assurer de la protection du Roi qui sera assez puissante pour le garantir de tous ceux qui lui voudroient faire du mal.

Les dits Sieurs Plenipotentiaires auront vu par les précedens Memoires, que l'on avoit déja envoyé les ordres à Monsieur de la Thuillerie, pour arrêter au service du Roi les troupes que le Roi de Dannemarck aura licentiées; il est vrai que l'on n'avoit parlé que d'Infanterie; mais, suivant les conseils que les dits Plenipotentiaires en donnent, on lui écrit que s'il ne peut pas avoir de l'Infanterie sans prendre aussi de Cavalerie, qu'il le fasse.

Et ailleurs.

Il seroit à propos de savoir de Monsieur de Beauregard, à quelles conditions on veut faire de l'Infanterie, & de la Cavalerie afin de prendre les resolutions; on lui mande d'ici information par cet Ordinaire.

On envoye de l'argent au Maréchal de Turenne.

On envoya trois mille pistoles à Monsieur le Maréchal de Turenne, pour remonter la Cavalerie Allemande; ce qu'il esperoit, & depuis nous l'a confirmé de pouvoir faire avec grande facilité, étant à un lieu où il ne manque point de Chevaux, pourvu qu'on ait dequoi les acheter. Outre cela on a donné ordre que Monsieur le Maréchal de Grammont lui laisse vingt-quatre Compagnies étrangeres qui étoient de l'armée de Monsieur le Duc d'Anguien, en sorte qu'avec les trois cens Chevaux que doit faire Monsieur de Beninghaussen, l'armée de Monsieur de Turenne sera fortifiée de quinze cens Chevaux étrangers. On dit tout cela pour faire voir qu'on songe à l'augmenter de Cavalerie, & même étrangere, n'ayant que trop reconnu la peine qu'il y a de faire subsister des François. Mais en tout cas, si on ne peut absolument avoir de l'Infanterie, sans prendre de la Cavalerie, il faudra plûtôt passer par là que de manquer d'avoir l'autre, l'intention de Sa Majesté étant de rendre cette armée la plus considerable qu'il se pourra, & que, sans que l'on soit obligé à y envoyer d'ici des Corps de François, elle se puisse conserver en Allemagne, & y faire des progrès, n'étant peut-être pas moins necessaire, de nous rendre puissants en ce Païs-là pour être considerez de nos amis, que pour faire du mal à nos Ennemis.

On leur recommande d'empêcher le Traité particulier entre l'Espagne & la Hollande.

Les dits Sieurs Plenipotentiaires auront vu, par les derniers Memoires encore plus en détail, qu'ils ne nous le mandent, les diligences des Espagnols pour faire un Traité particulier avec la Hollande. Sa Majesté leur recommande d'être vigilans à découvrir tout ce qui se passera, & y apporter, en cas de besoin, les remedes qui dependent d'eux, comme d'ici on n'oubliera rien, recevant tous les jours de nouveaux avis que les Espagnols sont resolus de ne rien épargner, ni soin, ni artifice, ni argent, pour venir à bout de cet Accommodement, comme aussi pour mettre quelque brouillerie en France. Mais si étant chatouillez de ces sortes d'esperances ils s'éloignent des conditions de la Paix, nous devons croire que Dieu nous continuera ses benedictions, & que cela ne servira qu'à augmenter à leur confusion les prosperitez de ce Royaume.

Touchant l'Accommodement avec Baviere.

Il faut se souvenir, si on conclud quelque Accommodement avec le Duc de Baviere, de la liberté de nos prisonniers qu'il a entre ses mains, & particulierement des Sieurs Royer & de Schimberg.

Plainte contre la Suede.

On a découvert ici qu'encore que les Ministres de Suede témoignent une grande joye de l'Accommodement du Roi de Dannemarck, & une parfaite satisfaction de la conduite qu'a tenue Monsieur de la Thuillerie, Monsieur de Cerisantes prétend recevoir d'heure à autre l'ordre de la Reine de Suede, pour en faire le remerciement au Roi, & à la Reine; il semble que cela meriteroit bien l'envoi, sinon d'un Ambassadeur Extraordinaire, du moins d'un Gentilhomme exprès, d'autant plus que l'on a envoyé le dit Sieur de la Thuillerie en Sue-

1645. Suede, pour faire compliment à l'avenement de cette Reine à sa Majorité, & au Gouvernement de son Royaume.

Avantages en Catalogne. Nous avons, Dieu merci, de fort bonnes nouvelles de toutes nos armées. Monsieur le Prince d'Harcourt a pris un grand Convoi de Bœufs, de Moutons, & de vivres que les Ennemis vouloient introduire dans Balaguer, à la faveur de la nuit; la moitié de la Cavalerie qui l'escortoit s'est sauvée, & l'autre demeurée prisonniere & toute l'Infanterie. On y a pris aussi grande quantité de Mules dont ils se servoient pour leur Artillerie. On faisoit état que Balaguer & les troupes qui y sont assiegées seroient forcées de se rendre à la fin du mois passé. (Siege de Balaguer.)

Affaires d'Italie. Monsieur le Prince Thomas fait des merveilles de son côté, nos troupes qui sont toûjours à Vigevano font des courses jusques aux portes de Pavie, de Novarre, & presque de toutes les Places de l'Etat de Milan. Il s'est encore emparé d'un poste très-avantageux près de Mortare, & il est incomprehensible à quel point est la terreur, & la desolation du Païs & combien volontiers ils secoueroient le joug d'une domination qu'ils reconnoissent si foible à les défendre. On n'oubliera rien pour en profiter, deux mille hommes de recrues alloient joindre le dit Sieur Prince, & d'autres que l'on prépare en Dauphiné. Ils faisoient état de laisser huit cens hommes de pied, & quelque Cavalerie dans la Rocque du dit Vigevano. Cela sonne bien haut dans toute l'Italie, & est de très-grande consideration pour les suites, & la facilité que l'occupation de ce poste nous donne pour travailler les Ennemis, dans le cœur de leur Etat & pour y faire assurément des progrès à la Campagne prochaine.

Des Païs-Bas. Les derniers avis que l'on a reçus de Flandres, donnent de grandes esperances pour peu qui reste de la Campagne.

Après la prise de Commines & de Feurnes, Messieurs nos Marêchaux ont marché droit au Duc Charles, qui étoit posté entre Gand & Bruges sur le Canal, & l'ont obligé à se retirer dans les dites Places, & en si grande hâte & avec tant de desordre que quantité de fantassins, & même de Cavalerie n'ayant pu suivre auroient été fait prisonniers, & toutes leurs munitions de Guerre ont été prises avec les Chevaux & les Chariots qui les portoient, les nôtres s'emparerent d'abord de tous ses postes le long du Canal.

Delà les dits Sieurs Marêchaux sont allez joindre Monsieur le Prince d'Orange, & marchent tous ensemble pour lui donner moien d'attaquer Anvers ou Hulst, & dès qu'il sera attaché à l'une ou l'autre de ces Places, notre armée retournera prendre ses postes vers la Riviere du Lis.

Cette entreprise est belle & hardie, & donnera d'autant plus de moien aux dits Sieurs Plenipotentiaires, de se prévaloir avec Messieurs les Etats de la sincere affection que Sa Majesté leur témoigne, & de tout ce qu'elle a fait en toutes rencontres pour leurs avantages.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

1645.

LETTRE

de Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau le 14. Octobre 1645.

On attend avec impatience d'apprendre leurs sentimens touchant les propositions. Réflexions sur la conduite de l'Empereur. Sur celle du Duc de Baviere. Sur celle de l'Electeur de Mayence. Affaire de la Landgrave. Regle qu'on doit observer dans les Dépêches. Etat des armées aux Païs-Bas. Et des Négociations des Espagnols à la Haye. Affaires d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

VOtre Dépêche du troisieme du Courant, qui me fut rendue le onzieme par le Gentilhomme que vous avez dépêché, au lieu de nous rassurer n'a fait qu'augmenter notre appetit, & nous donner de l'impatience pour celle qui la doit suivre, parceque nous desirons de voir vos sentimens sur les Suedois, & des autres Alliez sur les réponses mises au jour par les Imperiaux, aux propositions avancées par vous & les Suedois. (On attend avec impatience d'apprendre leurs sentimens touchant les propositions.)

De gros en gros je vous puis dire qu'ayant devoré ces écrits, je me suis apperçu que l'Empereur essaie de joindre à ses sentimens les Electeurs, & flatte volontiers tous les Membres de l'Empire, en promettant l'observation des Bulles, usages & coutumes reçus en icelui, & évite qu'il ne sera point procedé à l'Election d'un Roi des Romains, pendant la vie de l'Empereur. Il fait pourtant connoître qu'y ayant des regles établies pour le faire, que ce n'est pas une entreprise contre l'Empire, & quant à ce qui regarde l'Espagne que la Maison d'Autriche est si étroitement jointe, & avec plus de raison que le sang en est le nœud, que des Princes ne le peuvent être avec les Couronnes, que par conséquent ils ont droit de songer aux Interêts d'Espagne, comme vous embrassez ceux de divers Princes. (Réflexions sur la conduite de l'Empereur.)

Il m'a aussi semblé qu'en l'Article auquel il est parlé de ce qu'il faudra faire pour assurer la Paix, qu'ils ont toûjours cette visée, de nous en- (Sur celle de Baviere.)

1645. engager à la faire ratifier par les Etats Generaux. Ils s'éloignent fort de donner aucune recompense, mais pourtant ils s'en remettent aux Députez des Princes; ce qui m'a fait croire qu'ils sont en disposition, ainsi que la nécessité les y contraint, d'acheter la Paix; le plus & le moins c'est ce qui sera à discuter. Si Baviere se portoit à conclure son Traité particulier, & qu'il prît dépendance de cette Couronne, toutes choses nous seroient faciles. Sur le sujet de ce Prince je n'entrerai point plus avant en discours, n'y ayant rien à faire que vous, & nous n'ayions prévu & sur quoi vous n'ayez eu des ordres précis. Son Député faisant plusieurs demandes, & évitant de donner des résolutions, suit bien le genie de son Maître, & l'instruction qu'il a euë; mais il faudra qu'il se déclare plus nettement lorsqu'il aura reçu le Pouvoir, qui lui manque, & il est tombé en bonnes mains. Si nous mettons dans les nôtres toutes les troupes que nous voulons lever, vous n'aurez qu'à louer notre prévoyance, & notre armée sera pour faire craindre Ennemis, & Alliez, à quoi nous visons il y a longtems, & il nous a tant coûté d'hommes & d'argent pour y parvenir, que c'est un prodige que nous y ayons pu fournir; mais la dépense passée seroit perdue si nous ne la soûtenions d'une nouvelle. Encore aujourd'hui on a repeté à Monsieur de la Thuillerie, les ordres qu'il a eus de prendre dans le service le plus d'hommes qu'il pourra avoir.

Sur celle de l'Electeur de Mayence. Votre Lettre a donné lieu de ce qui seroit à faire pour reduire l'Electeur de Mayence, dans le terme d'une conduite moderée, & on s'est trouvé en état de faire beaucoup & avec autorité, c'est un extreme de souffrir toutes choses sans ressentiment, c'en est un autre de ne rien souffrir sans en tirer vengeance: tous les deux peuvent causer du mal, & le remede de l'un se trouvant toûjours dans la main de Sa Majesté, on inclineroit à s'y porter. Avant que de se résoudre on attendra des nouvelles de Mayence, par le Gouverneur auquel il sera écrit dans les mêmes termes que vous avez fait.

Affaire de la Landgrave. Je ne saurois vous exprimer jusques à quel point vous avez été louez, de la déference que vous avez pour les interêts de Madame la Landgrave. On desire que vous continuiez & que vous preniez néanmoins tous les temperamens raisonnables, afin que son interêt particulier n'empêche l'avancement du Traité, après l'avoir maintenue dans le juste titre qu'elle a d'intervenir dans les Assemblées de l'Empire, où elle ni feu son Mari n'ont point été admis.

Regle qu'on doit observer dans les Dépêches. Si vous faisiez écrire en Colonnes vos propositions & la réponse, & puis sur chaque article les differences que vous y remarquerez, vos avis, & ce qui est à faire, vous nous soulageriez beaucoup. Nous & vous ne saurions trop nous occuper à examiner ce qui est à faire, & nous sommes chargez de la plus grande affaire qui ait été de plusieurs siecles, puisqu'il ne s'agit pas de faire une Paix entre deux Couronnes, mais de l'établir dans l'Europe, & de la cimenter si fortement que même l'esperance de la rompre s'en perde.

C'est assez parlé sur le sujet de cette Lettre, puisqu'on en attend une seconde pour se déterminer de ce qui est à faire. Je ne suis pourtant pas encore quitte avec vous, ayant à vous informer de divers avis que nous avons reçus d'Angleterre & de Flandres.

Etat des armées aux Païs-Bas. Je commencerai par ce qui nous touche, & pour vous dire que notre armée s'étant separée de celle de Messieurs les Etats, est venue prendre ses premiers quartiers, & que nos Generaux nous avoient fait esperer qu'ils pouvoient attaquer & emporter la Bassée, mais l'Ennemi en ayant eu facilement apprehension, y a fait entrer une si forte garnison qu'ils ont jugé la chose trop difficile, & ont changé de dessein. On veut que Monsieur le Prince d'Orange soit devant Hulst, mais nous n'en avons point d'avis, bien qu'il se trouve embarassé de ce que nous le nécessitons à faire quelque chose, & que notre marche lui a rompu un dessein, qu'il menoit à la main il y a quelque tems. Ce discours est si public à la Haye, où l'entreprise étoit demeurée fort secrette, que le Sieur Brasset m'en a écrit, lequel sans doute vous en aura avertis, comme de la finale résolution prise par ces Messieurs de faire partir les Députez, & du peu de consideration qu'il fait sur toutes les belles ouvertures qui pourroient être faites par Dom Miguel de Salamanque. Outre le raisonnement que sa gratitude & l'interêt du Public lui fournit, il en prend un second de la division qui est entre les Provinces, sur lequel je me repose, voiant souvent que la jalousie qui est entr'elles les empêche de résoudre quelque chose de bon, il seroit bien étrange que la même division & jalousie ne les empêchât pas de les porter à ce qui est mauvais, & qui tireroit après soi la perte de leur liberté, pour laquelle ils combattent si obstinément depuis plusieurs années.

Affaires d'Angleterre. De Londres Monsieur Sabran m'écrit que le Roi de la Grande Bretagne, ayant imputé au Prince Robert la perte de Bristol, & soupçonné qu'il se fût accordé avec ceux du Parlement, il l'auroit fait arrêter pour le conduire hors du Royaume, & craignant que le Gouverneur d'Oxford qui étoit confident de ce Prince, ne fût aussi pour faire son accommodement avec les Ennemis, l'auroit tiré de sa charge, qu'il s'y publie un accord fait entre le dit Roi & ses Sujets Catholiques d'Irlande, auxquels il a donné la liberté de conscience sous l'esperance d'en être secouru d'une Armée considerable, & il diminue en quelque sorte la perte de la Bataille, remportée en Ecosse dessus le Comte de Montrosse. J'apprens d'ailleurs que nonobstant ses prosperitez, les Ecossois voudroient bien que leur Guerre fût terminée, & qu'ils pourroient avoir recours à la Médiation de Sa Majesté, & à ses bons offices & à ses sages conseils.

Dans peu je serai plus savant, & je ne manquerai pas de vous faire part de ce qui sera venu à ma connoissance, qui volontiers vous écris ces particularitez, bien qu'elles ne fassent pas part de vos affaires, afin de vous rendre plus agreable & moins ennuieux le sejour que vous faites à Munster, qui ne peut s'adoucir que par la pensée que vous aurez d'y avancer le repos public. Je suis &c.

MEMOIRE
DU ROI,

Envoyé à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau, le 14. Octobre 1645.

Sur la Négociation avec Baviere. Touchant la Landgrave. La France doit ſe rendre puiſſante en Allemagne. On examine la réponſe donnée par les Imperiaux aux demandes de la France & de ſes Alliez. Le Roi aprouve leurs ſoins pour la Landgrave, Et les autres Alliez d'Allemagne, & leur Conduite envers les Miniſtres Bavarois. Les inclinations de l'Electeur de Mayence ne ſont point nuiſibles à la France. Bruits d'un accommodement entre l'Eſpagne & la Hollande. Il faut abſolument l'empêcher. Conduite du Prince d'Orange.

Sur la Négociation avec Baviere. IL y a peu à ajoûter ſur le ſujet de la Négociation avec le Duc de Baviere, à ce que Sa Majeſté a fait ſavoir aux dits Sieurs Plenipotentiaires par tant de Dépêches précedentes.

Cependant on a vu dans la leur du troiſieme du Courant les Conferences, qu'ils avoient eu avec l'Ambaſſadeur de ce Prince, & on eſt bien marri de reconnoître par les diſcours qu'il a tenu, que la premiere chaleur de ſon Maître s'eſt ſitôt attiedie.

On mande d'Allemagne que l'Archiduc Leopold étoit venu en perſonne à Munich à deſſein de traverſer cette Négociation, & que, pour ne pas manquer ſon coup, il avoit charge d'aſſurer le Duc de Baviere, que l'Empereur abandonneroit plûtôt la défenſe de ſes Païs propres que la ſienne, & de plus qu'il étoit tout réſolu d'entendre de bonne ſorte à la Paix, aux conditions que le Duc de Baviere leur conſeillera, avec toutes les autres proteſtations qui peuvent produire l'effet qu'ils ſe ſont propoſez. Il y a donc grande apparence que le voyage du dit Archiduc, & les autres quatre mil Chevaux que l'Empereur fait eſperer de ſecours au dit Duc, pour lui donner moyen de forcer les armes du Roi à repaſſer le Rhin, ſont les véritables cauſes qui ont fait rallentir la paſſion qu'il témoignoit ci-devant d'un prompt Accommodement avec cette Couronne. Néanmoins comme Monſieur Torſtenſon, étant renforcé du Corps que commandoit Koningsmarck, & d'un autre encore plus conſiderable qui étoit employé en la Guerre de Dannemarck, ſera bientôt en meilleur état de faire des progrès qu'il n'a encore été, ce que le Duc de Baviere ne peut ignorer, & que d'un autre côté il voit que nous n'oublions rien, pour rendre nos armes plus puiſſantes en Allemagne, il y a grande apparence qu'il retournera dans les premieres penſées, de mettre ſes interêts à couvert par quelque Accord, pour ne demeurer pas toûjours expoſé aux divers évenemens de la Guerre, qui pourroient à la fin cauſer la ſubverſion de ſes Etats, & la ruine de ſes enfans encore jeunes.

Il ſemble qu'on ne devroit pas s'éloigner, ſi on ne peut mieux faire, de conclure l'Accommodement aux conditions que le dit Duc offre, & qu'il nous demande, pourvu qu'il nous voulût donner une ſureté réelle des choſes qu'il promettroit; car il paroît ridicule de dire que Fribourg n'eſt pas à lui, & qu'il ſoit obligé de retenir Heidelberg afin de ne ſe priver pas, par la reddition du Palatinat, du moyen qui lui reſte de conſerver l'Electorat dedans ſa Maiſon, puiſque ſi le Roi s'engage à lui ſur ce point-là, il aura bien dans la parole du Roi un gage plus ſûr que ne ſont Heidelberg, ou Heilbron, d'autant plus que, s'il ſe porte à nous remettre les dites Places pour ſureté de l'execution de ſes promeſſes, le Roi s'obligeroit de ne les tenir qu'en depôt, & en ce cas, outre l'engagement du Roi pour l'Electorat, il pourroit encore ſe prévaloir des dites Places à y faire conſentir le Prince Palatin, à quoi le depôt leur feroit le même jeu, & lui ſeroit auſſi utile que s'il les avoit en ſes mains.

Si l'on le peut porter à remettre Heidelberg, Heilbron, & Fribourg, on ſe contentera ici, & quoique l'on juge que ce Prince marchant franchement, & ayant bonne intention ne devroit pas faire difficulté de conſentir à en donner les aſſurances, par la raiſon qu'un bon paieur ne craint point de donner des gages, néanmoins Sa Majeſté donne pouvoir aux dits Sieurs Plenipotentiaires, de ſe relâcher encore de l'une des dites Places, s'ils l'eſtiment à propos ou s'ils voyent ne pouvoir mieux faire.

On juge très-difficile & d'une longue execution la propoſition, qui a été miſe en avant touchant Hermenſtein, quand même on pourroit convenir de toutes choſes avec Madame la Landgrave, laquelle tire de grandes contributions des deux Places, qu'il faudroit qu'elle rendît pour avoir celle-ci, &. en tout cas la Négociation ſe rend bien plus aiſée, quand nous céderons cette prétention; puiſqu'il n'y a nulle comparaiſon entre la dite Place, & les deux ou trois autres qu'on a dites ci-deſſus pour l'importance du Poſte. Touchant la Landgrave.

Pour ce qui regarde l'Electorat, Sa Majeſté ſe remet à ce qui en a déja été mandé aux dits Sieurs Plenipotentiaires, ils ſe ſouviendront ſeulement que la Négociation s'avance, qu'étant obligez, de la part du Roi, de faire quelque promeſſe ſecrette au dit Baviere, elle ſoit conçuë en tels termes qu'au cas que Sa Majeſté trouvât des obſtacles qu'elle ne put ſurmonter à lui conſerver l'Electorat dont il eſt aujourd'hui en poſſeſſion, elle fût dégagée de ſa parole, augmentant le nombre d'Electeurs, ce qui ſemble même être aſſez indifferent à Baviere, pour ne pas faire de difficulté de s'y accommoder,

1645. moder. On s'étonne extrémement que toute l'étude particuliere qu'y ont apporté les dits Sieurs Plenipotentiaires, n'ait pu tirer de la bouche des Ministres de ce Prince, une seule parole de l'accommodement de l'Electeur de Cologne, & des Cercles de Suabe & de Franconie, puisque certainement le Pere Verveau en parla positivement de la part de Monsieur le Cardinal Mazarin, en deux Conferences qu'il eût avec lui.

C'est pourquoi si on conclud avec lui quelque chose, il faudra prendre garde, & apporter toutes les précautions possibles pour bien stipuler la promesse de n'assister directement ni indirectement nos Ennemis, ni qui que ce soit, à notre préjudice ni de nos Alliez, parcequ'il pourroit après, selon les conjonctures, en trouver quelque prétexte, comme seroit celui de donner toutes ses Troupes à son frere qui pourroit s'en servir contre Madame la Landgrave, ou en assister les Espagnols en Flandres.

Pour conclusion on considere toûjours de plus en plus comme avantageux à cette Couronne, l'accommodement que ce Prince feroit, pour les raisons qui ont été mandées, & pour quantité d'autres qui surviennent chaque jour. C'est pourquoi on écrit par tous les Ordinaires avec tant de soin, étant certain, qu'il nous seroit peut-être également préjudiciable de défaire & ruiner entierement l'armée Bavaroise, ou d'en être battus & contraints de quitter l'Allemagne, & il y a toûjours certainement plus d'apparence qu'on connoîtra à la fin, que ceux qui ont cru que le dit Duc seroit l'instrument le plus propre, pour faire conclure une Paix avantageuse à la France, autant à l'égard du Roi d'Espagne, que de l'Empereur, ne sont pas trompez dans ce jugement.

La France doit se rendre puissante en Allemagne.

On est très-persuadé qu'il faut tout entreprendre en Allemagne, & les dits Sieurs Plenipotentiaires auront pû voir par leur derniere Dépêche que leurs sentimens se rencontrent entierement conformes à ceux que l'on a ici sur ce sujet, c'est à dire qu'il se faut rendre puissants non seulement pour faire du mal à nos Ennemis, mais pour être considerez par nos Alliez, & acquerir toûjours plus d'autorité dans la Négociation de la Paix.

Ils auront vu aussi les diligences que l'on fait en Dannemarck, en Hollande, & ailleurs pour les levées afin que l'armée de Monsieur de Turenne, étant fortifiée par les troupes Etrangeres, puisse mieux subsister en un lieu où les François déperissent à vuë d'œil. Si à tous les soins que les dits Sieurs Plenipotentiaires auront sû que l'on y employe & que l'on en prend, ils croyent qu'il en faille ajoûter quelqu'autre, on sera bien aise qu'ils en donnent connoissance, afin de s'en prevaloir autant que les coffres du Roi le pourront permettre; bien-entendu que l'intention de leurs Majestez est que les dépenses d'Allemagne soient préferées à toutes les autres.

On examine la réponse donnée par les Imperiaux aux demandes de la France & de ses Alliez.

On n'a pas encore examiné la réponse donnée par les Imperiaux, & on remet à en écrire par l'Ordinaire prochain d'autant plus, que l'on aura vu aussi les sentimens des dits Sieurs Plenipotentiaires là-dessus: cependant on ne peut faire autre jugement là-dessus à l'abord, si ce n'est qu'ils n'ont songé qu'à satisfaire le mieux qu'ils ont pû aux apparences, & en second lieu à faire connoître le Traité, & l'indissoluble union qui est entre le Roi d'Espagne, & la Maison d'Autriche d'Allemagne, afin de bien imprimer dans les esprits d'un chacun, qu'il est impossible d'esperer de rien conclure avec l'un séparement d'avec l'autre, & on se doit confirmer davantage que si on continue à négocier par le moien de ces propositions, on peut bien abandonner toutes les esperances de la Paix, se voyant dans l'effet qu'on n'a autre but que satisfaire le Public, & rejetter le blâme du retardement de la dite Paix sur le parti contraire, sans descendre jamais à rien de positif, & de concluant, chacun demeurant dans la retenue pour ne pas trop s'engager; ce qui n'arrive pas lorsqu'il n'y a que des Conferences seulement, & des discours de vive voix. 1645.

Le Roi approuve leurs soins pour la Landgrave & les autres Alliez d'Allemagne.

Sa Majesté a extremement approuvé toutes les diligences, qu'on a faites en faveur de Madame la Landgrave, & des autres Princes d'Allemagne. Il est très-à propos de les continuer en toutes rencontres, parceque, quand cela ne serviroit qu'à faire connoître la fermeté de la France, à soûtenir les interêts de ses Alliez, c'est un moien pour acquerir grand credit près de tous les Princes, & de rehausser toûjours la reputation du Royaume.

Et leur conduite envers les Ministres Bavarois.

On ne doute pas que les dits Sieurs Plenipotentiaires ne s'en soient servis avec les Ministres de Baviere, leur faisant toucher au doigt l'état de la France quand une fois il sera attaché, & la vigoureuse protection, qu'elle donne à ses Alliez sans que depuis le commencement de la Guerre, le plus critique de nos ennemis puisse nous faire le moindre reproche d'y avoir manqué.

Les inclinations de l'Electeur de Mayence ne sont point nuisibles à la France.

Pour ce qui regarde la conduite de l'Electeur de Mayence envers la France, la partialité qu'il a de tout tems, sans aucune reserve, professée pour l'Espagne, ne doit pas nous faire étonner qu'il continue dedans ce même train. Il semble même qu'il soit hereditaire dans les Electeurs de Mayence, d'avoir de l'aversion pour ce Royaume, & l'on voit que, lorsqu'il fut question de haranguer pour l'Election de l'Empereur, au tems de Charles Quint, l'Electeur de Mayence le fit hautement en sa faveur parlant très-avantageusement de cette Couronne, afin d'exclure le Roi François en faveur duquel l'Electeur de Trêves fit une Harangue, que l'on voit encore dans des Manuscrits, conçuë en des termes très-glorieux au dit Roi & à cette Nation.

Il est vrai pourtant que c'est avec grande raison que les dits Sieurs Plenipotentiaires témoignent leur sentiment de l'imprudence des Ministres de ce Prince, puisque la prudence & toute raison voudroit que du moins il cachât, dans son cœur, sa mauvaise volonté, & que dans l'enterieur il ne souffrît pas que les Ministres prissent à notre égard une conduite toute differente à celle des autres Electeurs de l'Empire. Pour cela on consentiroit volontiers à employer quelque moien pour fortifier les Maîtres, afin de rendre sages les Ministres, & par ce moien se faire craindre ne pouvant se faire aimer.

On tâchera donc de voir ce qui peut être sensible aux dits Traiteurs, qui dépende de nous & qui se puisse faire avec dignité, afin d'en donner l'ordre. Cependant si Messieurs les Plenipotentiaires s'avisent là-dessus de quelque chose qui puisse produire l'effet qu'on desire, Sa Majesté sera bien aise qu'ils le fassent, prenant seulement garde, s'ils donnent quelque commission du côté de Mayence, que le Vicomte de Courval, qui en est Gouverneur, est assez animé contre les Principaux de la dite Ville & contre les dits Traiteurs; mais on est encore à juger si c'est parcequ'ils sont mal affectionnez à cette Couronne, ou par le profit qu'il pourroit tirer, si on lui lâchoit

1645. lâchoit la bride à leur faire du mal.

Le Sieur de Vautorte est fort sage, & il semble que les dits Sieurs Plenipotentiaires pourroient écrire à celui-là de faire executer ce qu'ils jugeront à propos être fait en ces quartiers-là. Cependant on écrit à lui & au dit Sieur de Courval, de faire ponctuellement ce qui leur sera mandé par les dits Sieurs Plenipotentiaires.

Bruits d'un Accommodement entre l'Espagne & la Hollande.

On continue de recevoir des avis de divers endroits des diligences extraordinaires, que font les Espagnols pour traiter avec Messieurs les Etats, & pour leur propre interêt, & pour ne manquer pas le dessein qu'ils ont de les separer de nous à quelque prix que ce fût.

Il est à douter que le depart de Munster de l'Archevêque de Cambrai a été pour ce sujet-là, & quoi que Sa Majesté ait tout sujet de croire que Messieurs les Etats, & pour leur propre interêt, & pour ne manquer pas de foi à cette Couronne, à laquelle on peut dire sans vanité qu'ils ont de très grandes obligations, ne seront jamais capables d'une telle infidelité.

Il faut absolumt l'empêcher.

Néanmoins comme la chose est de telle importance, qu'il y auroit beaucoup d'imprudence de la mépriser, & à négliger les moyens de la prévenir, Sa Majesté, qui de son coté n'y oublie rien de possible, charge aussi les dits Sieurs Plenipotentiaires d'y veiller du leur, autant qu'il sera en eux, & si la chose s'avançant davantage, ils jugeoient à propos qu'il dût intervenir quelqu'un de la part du Roi, bien autorisé pour rompre ce coup, Sa Majesté leur permet de le resoudre ensemble, & même à l'un d'eux de s'y transporter, s'il est jugé necessaire de la sorte; & en donnant avis ici, on lui adressera aussitôt toutes les expeditions qu'il faudra, quoi qu'agissant avec le titre de Plenipotentiaires, & Ambassadeurs extraordinaires qui a déja été reconnu en Hollande.

Conduite du Prince d'Orange.

Il semble que toute autre déclaration sera superfluë, mais nous croyons bien qu'il sera d'autant plus exempt de prendre ces soins que nous n'avons rien à desirer davantage de la conduite toute pleine d'affection & de sincerité que tient en notre endroit Monsieur le Prince d'Orange, lequel profite avec plaisir de toutes les occasions de nous en donner des marques, comme il a fait à present, puis qu'au même tems que Castel Rodrigue lui a fait faire des propositions sur l'arrivée de Salamanque, il a tout communiqué au Sieur d'Estrade le priant d'en écrire le detail à Monsieur le Cardinal Mazarini, afin que leurs Majestez soient assurées, par lui, qu'il est incapable de jamais songer à rien qui blesse son honneur, & qui puisse préjudicier à l'Union entre cette Couronne, & Messieurs les Etats, que les Ennemis communs tâchent de rompre à quelque prix que ce soit.

Les dits Sieurs Plenipotentiaires recevront ci-joint la Lettre du Sieur d'Estrade à Monsieur le Cardinal, & peut-être il ne sera que très-à propos, afin d'obliger les Espagnols à perdre les esperances qu'ils peuvent avoir conçûës, de venir à bout de quelque accommodement particulier avec Messieurs les Etats & le dit Sieur Prince d'Orange, de dire aux Médiateurs, ou à quelqu'autre qui puisse leur en faire raport, ce que nous en savons, sous prétexte de louër la fermeté, & la franchise de Messieurs les Etats & du dit Prince.

Et même par là on pourra faire voir aux Médiateurs que les Espagnols s'éloignent toûjours de la Paix génerale, & apportans toute facilité aux Accommodemens particuliers avec les Alliez de cette Couronne, afin de les affoiblir en les separans de nous, songent bien plus à la continuation de la Guerre qu'à mettre en execution les déclarations artificieuses qu'ils font tous les jours de ne souhaiter autre chose que le repos de la Chrétienté. 1645.

Le Sieur de Plenioches est arrivé un jour après l'Ordinaire comme il étoit parti de Munster un jour après, cela fait voir que l'on ne gagne rien à dépêcher des Couriers exprès quand on est près du jour que les Ordinaires doivent partir.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX,

ET

SERVIEN,

à Monsieur de

BRIENNE.

A Munster le 14 Octobre 1645.

On attend le retour du Duc de Longueville pour répondre aux Dépêches. Sujet du voyage du Duc à Osnabrug. Suite des Négociations avec Baviere. Leurs craintes de ce qu'elle n'aille en fumée. Ils cherchent à empêcher que le Transylvain ne touche plus de remises. Sujet du voyage de Monsieur de Croissi à Constantinople. Ils n'entrent pas en matiere sur les offres des Espagnols.

MONSIEUR,

Nous ne répondrons pas particulierement à votre Dépêche du dernier Septembre composée de deux Lettres, & deux Memoires, à cause de l'absence de Monsieur le Duc de Longueville qui est à Osnabrug. A son retour nous communiquerons avec lui sur le tout, & y ferons réponse conjointement. Les matieres qu'elles contiennent sont si importantes, que vous jugerez bien que nous en avons dû user de la sorte.

On attend le retour du Duc de Longueville pour répondre aux Dépêches.

Nous

1645.

Sujet du voyage du Duc à Osnabrug.

Nous vous dirons seulement, Monsieur, sur quelques points qui paroissent les plus pressez & les plus précis que pour l'office que le Roi nous ordonne de faire auprès des Ambassadeurs de Suede, c'est un des principaux sujets dont mon dit Sieur le Duc s'est chargé de leur parler efficacement avant la reception de la dite Dépêche; ce que nous avons aussi fait par deça plusieurs fois, & encore tout fraichement nous avons fait reconnoître au Sieur de Rossenhan, que si le Maréchal Torstenson ou le Géneral Koningsmarck, ne font de plus grands efforts pour obliger l'Empereur à retenir le secours qu'il a envoyé aux Bavarois, le Duc de Baviere ne manquera pas de tourner ses forces contre eux, s'il lui arrive de remporter quelque avantage sur l'armée du Roi, ou de la pousser delà le Rhin. Nous lui avons aussi fait considerer que le dit Sieur Torstenson, ayant fait deux grandes instances il y a quelque tems pour obtenir que le subside fût payé par avance, & que l'armée du Duc de Baviere fût occupée ensorte qu'elle ne pût assister l'Empereur, l'on y a pleinement satisfait jusques à exposer l'armée du Roi, & avoir reçu quelque échec pour n'y manquer pas, qu'après cela il seroit un peu rude qu'il nous laissât tomber sur les bras une partie des forces de l'Empereur.

Suite des Négociations avec Baviere.

Quant au Traité avec Baviere nous vous fîmes voir par notre derniere Dépêche que ses Deputez ne disoient plus mot, & maintenant nous ajouterons qu'ils ont continué en cette conduite; à la verité Monsieur Krebs nous ayant visité à son retour de Haguenau, après nous avoir entretenu bien au long, & remercié des civilitez & de la bonne justice qu'il y a reçu ensuite des ordres du Roi, il nous dit sur la fin de la Conference que son Maître avoit resolu d'envoyer ici un de ses Conseillers en qualité de Député de la Maison de Baviere, pour tenir sa place dans le Conseil des Princes, & qu'il sera chargé secretement d'une ample Instruction pour le dit Traité.

Il ajoûta qu'on a pris cette voye d'autant que l'affaire est si importante qu'on n'a pas voulu fier toutes choses au papier. Interrogé néanmoins par nous quel homme c'est, & que le Duc de Baviere doit donc avoir grande confiance en lui, il répondit que non, qu'il étoit encore jeune, & qu'il apporte les principales choses en chiffre avec ordre de les remettre entre ses mains, & celles du Baron de Haesland son Collegue.

Leurs craintes de ce qu'elle n'aille en fumée.

Cette contradiction qui parut en son discours, & le silence dans lequel ils sont demeurez depuis quinze jours nous font craindre, que l'intention du dit Duc ne soit contraire à celle de la Cour, & que l'état present de ses affaires le porte à tirer le Traité en longueur. Ce n'est pas que nous voyions encore clairement qu'il veuille rompre la Négociation, au contraire il seroit peut-être bien aise de la continuer s'il avoit obligé l'armée du Roi à repasser le Rhin, s'imaginant qu'alors nous pourrions avec moins de raison prétendre de partager les quartiers entre le Rhin, & le Danube, sans lesquels ses Députez nous ont souvent fait connoître que son armée ne pouvoit subsister. Mais comme c'est aussi le plus considerable avantage que le Roi puisse tirer de cet Accommodement, nous tiendrons ferme à ne rien faire sans cela, en quelque état que soient les armées.

Nous vous suplions d'assurer Sa Majesté que nous veillons soigneusement à l'avancement de cette affaire; que nous voudrions bien pouvoir conclure dans la fin de ce mois, comme il nous a été mandé très-prudemment, & que nous ne saurions y aporter plus de diligence, à moins de faire des recherches & des avances hors de tems, vu même qu'elles ne produiroient point de bon effet, & donneroient quelque mauvaise opinion de nos affaires; joint qu'ayans à traiter avec un Prince très-habile, il penseroit nous le faire acheter dans les conditions. Le même Sieur Krebs faisoit son compte que le dit Conseiller pouvoit être ici dans cinq ou six jours suivant la suputation, qu'il en avoit fait avec l'Electeur de Cologne en passant par Bonn, & de cette sorte il devoit être arrivé.

1645.

Ils cherchent à empêcher que le Transylvain ne touche plus de remises.

Nous n'attendons pas le retour de Monsieur de Longueville, pour vous dire aussi que nous avons écrit à Dantzic, pour empêcher qu'on ne delivre aucun argent au Prince de Transylvanie, & d'autant que les Lettres de change n'ayans pas passé par nos mains, nous ne savons pas quel est le Marchand qui les doit acquiter; nous n'avons pû nous adresser qu'au Sieur de Canazilles auquel nous avons écrit, & envoyé les ordres nécessaires sur ce sujet; mais comme cet argent ne peut être payé valablement que par l'ordre de Monsieur de Croissi, nous ne voyons pas qu'il y ait beaucoup à craindre, ayant même apris qu'il a eu le zele de faire le voyage de Constantinople, sur les pressantes instances qui lui en ont été faites par Monsieur Torstenson; ce qui nous fait esperer qu'il voit quelque jour à rompre le Traité de l'Empereur avec ce Prince. En effet s'il ne s'est accommodé que pour satisfaire au commandement du Grand Seigneur, Monsieur de la Haye nous donne lieu de croire que cet ordre pourra être revoqué lorsque le Chiaoux, qui avoit été envoyé à Vienne, sera de retour à Constantinople, le premier Vizir lui ayant dit qu'on n'avoit donné le dit ordre que pour avoir moyen de tirer de l'Empereur le tribut qu'on lui demande.

Sujet du voyage de Monsieur de Croissi à Constantinople.

Ils n'entrent pas en matiere sur les offres des Espagnols.

Pour fin, Monsieur, nous vous prions d'être en repos tant sur ce qui touche la Catalogne & le Roussillon, que sur les Mariages dont il a été parlé. Nous avons si ponctuellement suivi les ordres qui nous ont été donnez en partant sur tout ce qui est porté par nos Instructions, que nous ne sommes jamais entrez en matiere sur ce sujet que pour en rejetter absolument les propositions quand elles nous ont été faites par les Médiateurs, jusques là que Monsieur Contarini nous ayant dit dernierement, qu'il ne falloit point esperer de Paix sans la restitution de la Catalogne, nous lui déclarâmes nettement qu'il ne falloit point esperer de Paix à cette condition, vu que la moindre restitution qu'on pourroit faire aux Espagnols, tandis qu'ils retiendroient au Roi la Navarre, donneroit lieu de croire que Sa Majesté a tacitement renoncé à ses justes prétensions sur ce Royaume, & que toutes les reservations qu'on y pourroit faire n'auroient été faites que par forme, & pour sauver les aparences, puisque, dans le plus haut point des prosperitez de la France, elle n'auroit pas même osé se payer par ses mains.

Quant aux ouvertures qu'il a faites de quelques Mariages, nous nous sommes contentez de lui dire civilement, que nous ne savions pas bien les intentions de la Reine là-dessus, & n'avons aucun ordre comme nous vous avons mandé ci-devant. Que s'il en parle, nous pourrons ajoûter que ce n'est pas bien la saison de parler de telles choses, ni d'en traiter.

Nous remettrons, s'il vous plaît, le reste à l'ar-

1645. l'arrivée de Monsieur le Duc de Longueville, & nous contenterons de vous assurer que nous sommes &c.



RELATION

De ce qui s'est passé en l'affaire

DU

SIEUR HERSENT.

A Fontainebleau, le 14. Octobre 1645.

Intrigue des Espagnols pour troubler la France. On se plaint de la conduite du Pape.

Intrigue des Espagnols pour troubler la France.

OUtre le Memoire ci-joint Sa Majesté a commandé que l'on donnât part à Messieurs les Plenipotentiaires, d'une intrigue qui s'est découverte depuis peu, laquelle nous fait voir la verité de ce qui leur fut mandé dernierement, que les Espagnols mettoient toutes pieces en œuvre pour essayer d'allumer le feu de quelque dissension dans le Royaume, & qu'ils ne s'y épargnent qu'autant que les moiens leur en manquent, & que la prudence de Sa Majesté prévient l'effet de leurs mauvais desseins.

Le Sieur Hersent, Docteur de Sorbonne, assez connu pour aller bien vîte en besogne, se retira à Rome, vers le mois d'Avril, après que Monsieur le Coadjuteur de Paris lui eût défendu la prédication dans son Diocese; les plaintes qu'il en voulut faire au Pape avec d'autres instances, qu'il avoit en tête pour favoriser l'opinion de Jansenius, & celle du Sieur Arnaud, lui ayant donné accès auprès du Pape, par le moien du Sieur Scotti qui l'avoit connu étant Nonce en France. On l'a vu revenir par deçà inconnu avec des Commissions secrettes, de la part de sa Sainteté, au Sieur Abbé de la Riviere au desçu de la Reine & de tous ses Ministres, & l'impatience qu'on eût à Rome du succès de cette Négociation étoit si grande, qu'on le contraignit d'en partir avec grand peril de sa vie dans l'entrée de la Canicule.

La substance des propositions qu'il avoit à faire étoit que le Pape, brûlant du desir de la Paix Universelle, & cherchant tous moiens pour y parvenir, avoit cru qu'il ne se pouvoit mieux addresser qu'à Monsieur le Duc d'Orleans, par l'entremise du dit Sieur Abbé de la Riviere, dont sa Sainteté estimoit beaucoup le merite & lui souhaitoit toute sorte d'avantage & de prosperitez; que pour lui en donner des preuves effectives, s'il disposoit mon dit Sieur le Duc, à se declarer hardiment de vouloir absolument la Paix, aussitôt que son Altesse en useroit de la sorte, sa Sainteté promettoit d'en donner la recompense à l'Abbé de la Riviere par un Chapeau de Cardinal.

Le dit Sieur Hersent, après avoir été caché quelques jours à Paris, se résolut enfin d'aller joindre l'armée, & la rencontra à Bethune où il fit la premiere ouverture de ses propositions au dit Sieur Abbé, lequel se conduisant prudemment prit tems à y répondre lorsqu'il seroit à Paris, où étant arrivé il alla trouver à l'instant Monsieur le Cardinal Mazarin, pour lui dire les dites propositions, & ayant remis encore à Fontainebleau, à donner au dit Sieur Hersent les dernieres réponses, il le contraignit d'y voir le dit Sieur Cardinal, lui faisant connoître que, comme son Altesse Royale n'avoit rien de secret pour la Reine, & pour le dit Sieur Cardinal, il leur avoit tout déclaré, & que lui ne pouvoit mieux faire, pour sortir de l'embaras où il s'étoit jetté, que d'avoir recours à la bonté de Sa Majesté par l'entremise du dit Sieur Cardinal. 1645.

Sa Majesté à quelques jours de là, après avoir fait examiner cette affaire, & reconnu combien il étoit important de ne la laisser pas passer sans quelque démonstration, d'autant plus que l'on reçut avis de Rome, & de divers endroits, qu'on étoit dans l'esperance de voir bientôt des divisions à la Cour, & qu'on découvriroit que quelques François fortifiez du Pape agissoient sur le même fondement, & que le même Hersent tenoit avec diverses personnes, qu'il croyoit ses confidens, des discours contre l'Etat, & le Gouvernement present, & qu'il avoit écrit des Lettres au Pape, & au dit Sieur Scotti de la même nature, qui nous sont tombées entre les mains, Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans, l'a fait mettre à la Bastille pour faire voir au Pape, & à nos ennemis quelle est, Dieu merci, l'union de la famille Royale, avec quelle ardeur chacun contribue ce qui dépend de soi aux avantages de l'Etat, le peu qu'il y a à esperer pour nos Ennemis de mettre jamais de la division en France, & qu'encore qu'il y ait beaucoup de respect, & de reverence pour le Saint Siege, les Papes n'y auront aucun credit, & au contraire se feront grand tort lorsque, pour plaire aux Espagnols, ils se mêleront de choses qui sont préjudiciables à cette Couronne.

Messieurs les Plenipotentiaires voyent le poison qui étoit caché sous ces apparences specieuses, mais ils connoîtront aussi que le Pape n'est pas trop informé de l'assiette de cette Cour, & que croiant aisé à réussir ce que peut-être il desire, il se laisse emporter à des Négociations qui ne sont pas dignes d'un Pere commun, quoiqu'il tâche de se couvrir d'un beau prétexte de la Paix Universelle, & comme il est indubitable que la Reine ne peut jamais avoir plus de passion qu'elle en a pour la conclusion de la Paix, & que les sentimens de Monsieur le Duc d'Orleans sont les mêmes, aussi Dieu n'a pas permis que les artifices de nos ennemis, sous prétexte de vouloir ajoûter de nouveaux motifs à ce dernier, jettassent, comme ils en avoient le dessein, de la confusion dans le Royaume, & en alterassent la tranquillité à leur avantage.

On se plaint de la conduite du Pape.

La patience de Sa Majesté étoit déja à bout, elle avoit genereusement dissimulé tous les mauvais traitemens, qu'elle a reçu dans la durée de ce Pontificat, tant qu'ils n'avoient pas nécessairement trainé de si mauvaises suites après soi, elle avoit souffert de voir tous les jours distribuer dans la Catalogne, tous les Benefices vacans, par la recommandation des Ministres d'Espagne, à de mal affectionnez de cette Couronne, & en priver tous les serviteurs de la France, refuser contre toute justice l'expedition des

1645. des Abbayes de cette Principauté, dont nous étions en possession du tems du feu Pape. Elle avoit vu rejetter les humiliations du Roi de Portugal contre tout droit, & contre la coûtume ancienne de l'Eglise, de reconnoître le possesseur, reservant seulement les droits du tiers, quoique le Saint Siege y eût le principal interêt, aimant mieux manquer à soi-même, & au devoir de bon Pasteur que de manquer à plaire aux Espagnols. Elle avoit vu violer impunément le droit des Gens, & se promener impudemment dans Rome les auteurs d'un lâche assassinat, attenté contre la personne d'un bon Ecclesiastique député de tout le Clergé d'un Royaume; elle avoit vû dès l'entrée du Pontificat joindre à la promotion même du Neveu du Pape, un Cardinal partisan Pensionnaire, & attaché actuellement au service de nos Ennemis. Elle avoit vû sa Sainteté choisir un Neveu, & faire Alliance dans une famille étrangere entierement Espagnole par sujettion & par inclination. Elle avoit vu accorder toutes les Decimes & Croisades dont les Ennemis ont fait instance. Elle avoit vu faire une promotion toute de sujets évidemment reconnus pour Espagnols, afin de fortifier ce Parti dans Rome. Elle avoit vu tous les serviteurs de cette Couronne deprimez en Cour de Rome, & le nom François comme odieux, pendant que les Espagnols & leurs adherans sont avancés aux premieres Charges, & parviennent aux plus grandes Dignités sans peine. Elle avoit vu un des principaux complices de l'assassinat projetté contre la personne d'un Cardinal, trouver son azile dans le lieu où reside le Chef de l'Eglise, qui devroit plus que personne donner les moyens de punir un si détestable attentat, & de si pernicieuse conséquence pour le Sacré College des Cardinaux; cependant on fait encore difficulté de le remettre au Roi pour en faire la justice, pendant que de Florence, de Venise & de Vienne même on remet à sa Sainteté des personnes, quoi que non ses Sujets, ni prévenus d'aucun crime que d'avoir profité dans la Guerre du feu Pape contre le Duc de Parme, elle a, dit-on, vu tout ce que dessus, & cent autres injustices qui lui ont été faites, sans se servir que de la voye des prieres, ou tout au plus de plaintes pour y chercher du remede.

Sa Majesté s'étant persuadée qu'elle pourroit bien négliger les mauvais traitemens qu'elle recevroit du Pape, sans qu'on l'attribuât à foiblesse dans un tems où sans vanité il semble que l'on puisse dire qu'elle est rédoutable de tous côtez à ses Ennemis. Mais aujourd'hui que le Pape se rend Ministre de leurs passions, & que se prévalant de la grande autorité que la place qu'il occupe lui donne dans toute la Chrétienté, il veut l'employer à semer le desordre dans cet Etat; la Reine croyant se rendre un jour responsable envers son Fils, si elle ne mettoit en œuvre ce qui pourra dépendre d'elle pour le preserver des préjudices que l'on veut faire à son service; & comme les interêts qui doivent être traitez dans la Négociation de la Paix sont les plus importans de ce Royaume, elle ne sait pas si elle doit songer à éviter le reproche qui pourroit lui être fait à l'avenir, de les confier plus longtems à la médiation des Ministres d'un Prince, qui témoigne en toutes rencontres tant d'aversion contre cette Couronne, & tant de partialité pour l'Espagne; sur quoi pendant qu'elle médite les résolutions qu'elle doit prendre, elle sera bien aise d'avoir les avis des dits Sieurs Plenipotentiaires, voulant bien néanmoins leur dire que comme le desir de la Paix 1645. prévaut en elle à toutes autres passions, si quelqu'autre résolution semble pouvoir y aporter de nouveaux obstacles, la Reine inclinant plûtôt à continuer de laisser courre les choses comme elles sont sur ce point de la Médiation, pourvû que ce fût sans notable préjudice de son service.

Cependant Sa Majesté se remet aux dits Sieurs Plenipotentiaires, de tenir quelque discours à Monsieur le Nonce, & à Monsieur Contarini, & à tous deux ensemble sur le contenu de cette rélation en la maniere qu'ils estimeront à propos.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau, le 21. Octobre 1645.

Soins de l'Empereur pour secourir le Duc de Baviere. Soupçons contre le Duc de Baviere. Esperances de la France. On laisse le tout sur leurs soins. La conduite du Médiateur Venitien Contarini est suspecte à la Cour. On depute vers l'Electeur de Trêves. Siege d'Hulst. Le Prince d'Orange se louë de la France. Utilitez qu'on en peut tirer. Un Gentilhomme du Cardinal de Valence arrive à la Cour avec des commissions touchant la conduite de Rome.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

VOtre Dépêche du huitieme de ce mois nous a apris que vous aviez déja eu avis des efforts que l'Empereur faisoit pour secourir Baviere, & de lever à ce Prince tout sujet de traiter avec la France, que la fin de cet effort étoit de

Soins de l'Empereur pour secourir le Duc de Baviere.

1645. de rechasser l'armée de Sa Majesté au deçà du Rhin.

L'évenement a justifié que vous aviez été bien avertis, & d'un commencement aussi heureux qu'a eu leur dessein. Nos Géneraux, ayant été informés de la jonction de tant de forces, ont pourvû à leur sureté en repassant le Neker, en faisant un campement proche de Philisbourg, où ils esperent de pouvoir si longuement subsister que l'armée ennemie sera contrainte de se raprocher du Danube pour pouvoir trouver la subsistance, le Païs d'entre cette grande riviere & le Neker, ceux d'entre celle-ci & le Rhin se trouvans entierement ruinez; & en toute extremité venans à nous manquer, les quartiers de deça & que nous avons occupez l'année passée, nous seront assurez. On a agité la question si Baviere peut être accusé de mauvaise foi pendant qu'il est en traité avec nous, d'avoir demandé l'assistance à l'Empereur, & comme nous n'avons rien d'établi avec lui, on a conclu que non; mais il résteroit un doute touché par votre Lettre, sur lequel on ne pouvoit l'excuser, que ce peu de lumiere qu'il auroit vû de rétablir ses affaires sans nous, lui eût fait tarder d'envoyer ses ordres & un pouvoir absolu à ses Commissaires. Avant que de le condamner, vous voulez prendre du tems; il est juste aussi que nous le prenions, & que jusques à ce qu'il ait entierement rompu le Commerce qu'il a commencé, nous esperions que, porté de ses interêts, il desire de s'accommoder avec cette Couronne, lui moyenner divers avantages, pour s'assurer de ceux qu'il ne peut perdre sans déchoir de reputation & qu'il auroit grande peine à conserver tant qu'il l'auroit pour ennemie.

Soupçon contre le Duc de Baviere.

Cette premiere question a été suivie d'une seconde, savoir si pour avoir été assisté & recherché de l'Empereur, & être en état de prendre quelque avantage sur nous, on doit interrompre le Traité qui est commencé, à quoi tous les bien entendus se sont opposez, & que vous avez très-prudemment remarqué que l'Empereur, abandonnant ses propres interêts & la défense de ses Etats héreditaires pour secourir le Duc de Baviere, fait voir quel avantage recevroit la cause commune, si on l'avoit retiré du parti qui lui étoit opposé.

Aux vives instances que cet Electeur a faites à l'Empereur pour être défendu, on a donné une interpretation que croyant le reduire à l'impossible il cherchoit un honnête prétexte de se joindre avec nous, & son habileté lui en succedera bientôt une autre, si tant est qu'il persiste dans ses premiers engagemens.

Esperances de la France.

Bientôt, pour les raisons ci-dessus touchées, les forces de l'Empereur seront contraintes de se reculer, & les progrès que Torstenson fera pendant leur éloignement sont des causes pressantes de les rappeller, à quoi ils se préparent ayant nombre de bateaux jusqu'à Donawert pour faire suivre leurs malades & leur bagage, & que ce qui leur restera en état de servir puisse plus promtement se rendre où le besoin les appellera, lors notre armée se trouvant fortifiée des Troupes que nous faisons lever, la juste crainte qu'aura Baviere de perdre ses Etats lui sera un nouveau prétexte & l'Empereur ne sera pas en pouvoir de faire une seconde fois ce qu'il a osé une prémiere, se voyant sur les bras l'armée Suedoise fortifiée de tant de milliers d'hommes que la sienne ne sera pas assez puissante pour y résister, & à la rendre telle ils n'oublient aucune diligence, recherchant de tous côtez ceux qui sont capables de leur conduire des corps & nous du notre nous n'en oublierons aucune à faire qui nous puisse apporter le même avantage; celui là sera le meilleur ménager qui dépensera plus librement en ce rencontre. 1645.

La division qui paroit entre les Députez des Princes, & Etats de l'Empire, dont les uns sont à Munster, & les autres à Osnabrug, pourra vous être favorable. La fermeté que vous faites voir qui surpasse celle des Suedois, de favoriser ceux d'entr'eux qui sont demeurez fixement attâchez au bon parti ou qui n'ont pas lâchement & aveuglément suivi l'autre, vous acquerrera l'affection de divers Princes; & la contestation entre les deux Assemblées vous donnera lieu de prendre quelque temperament duquel les uns & les autres vous seront obligez. C'est ce moment qui se rencontre dans les affaires & qui ne peut être prévu & qui peut être pris par des personnes de votre experience.

Vous savez aussi bien résoudre le moment auquel vous devez faire éclater les justes prétentions que nous pouvons avoir qu'il nous soit laissé pied dans l'Empire; lequel conservant sa liberté par cette espece de diminution la doit voir & desirer comme l'unique moien de ne tomber point dans une servile dependance.

Il est donc remis à vos prudences ayant consulté les Suedois, d'agir selon qu'elles vous inspireront & ce seroit bien un effet d'une addresse nompareille si vous pouviez disposer les Princes, & Etats de l'Empire de vous presser d'en faire les ouvertures, puisque, de leur consentement, & de leur propre jugement, le droit vous seroit acquis, & il ne s'agiroit pas d'agiter ou le plus ou le moins. Je respecte ce que vous avez écrit & je me sers de vos propres termes, mais c'est parce qu'ils ont été louez & que cette pensée ne peut venir que d'une longue & serieuse méditation, & de l'application que vous avez aux affaires de Sa Majesté.

On laisse le tout sur leurs soins.

Vous ne sauriez éviter de passer l'office envers les Suedois, dont vous êtes recherchez par le Sieur Contarini; mais vous le saurez si bien mesurer qu'il ne nous en puisse arriver de mal & vous ne lui donnerez d'Autorité dans la Négociation que selon que vous aurez reconnu qu'il marche de bon pied avec nous.

La Conduite du Mediateur Venitien Contarini est suspecte à la Cour.

J'avouë que les differens avis que je reçois me mettent l'esprit en suspens & que je ne sai s'il est Espagnol ou François, ou s'il conserve l'Esprit de la liberté que le lieu de sa naissance lui devroit avoir fortement imprimé.

L'envoi que vous avez fait de Monsieur d'Anthoville vers l'Electeur de Trêves a été aprouvé, & j'ai écrit sur l'heure à Monsieur de Vautorte que devant d'arriver vers le même Electeur, s'il apprenoit que ce Gentilhomme y soit déja arrivé, qu'il lui écrive, & qu'ils se voyent & conferent ensemble, afin que sur les affaires génerales, & sur la particuliere qui ont donné lieu à son envoi, ils se trouvent en tout & par tout conformes.

On députe vers l'Electeur de Trêves.

De ce dont vous avez été recherchez de sa part, il nous avoit été fait quelques ouvertures; mais comme c'étoit par un homme inconnu & de petite condition, nous n'avions pas pris la chose avec beaucoup de chaleur, & toutefois Monsieur de Vautorte en avoit été averti, afin que, s'il lui en étoit fait quelque ouverture par ce Prince, il profitât de la bonne disposition où il trouveroit ses forces y pouvoir correspondre. Il y a grand sujet de croire que Monsieur de Lorraine aura cette pensée, d'autant qu'il n'est pas possible que les Espagnols donnent des quartiers dans la Flandres aux Troupes qu'ils y ont qui seront encore racourcies par la prise de Hulst devant laquelle

Siege d'Hulst.

1645. quelle le siege se trouve formé dès le sixieme de ce mois, trois Forts emportez, la tranchée ouverte du huit au neuf & poussée jusques à cent cinquante pas de la Contrescarpe, deux autres Forts encore emportez, & la circonvallation en sa perfection, & l'on ne donne de terme de défense à cette Place que jusqu'au quinzieme du prochain. Ces deux Regiments, que la Gazette de Flandres publie y avoir été jettez, ne sont pas de plus de six cens hommes, & la Garnison pouvoit être d'un pareil nombre, de sorte que tous ensemble ne font pas plus de douze cens hommes, au lieu de deux mil que l'on disoit y être : la Place est grande, le corps est de neuf bastions, & elle est encore fortifiée de grands dehors, de sorte qu'ils ont peu de monde pour la défendre, & d'autant moins qu'on y fera trois attaques.

Le Prince d'Orange se loüe de la France. Utilitez qu'on on peut tirer.

Monsieur le Prince d'Orange publie hautement que c'est la France qui lui a ouvert l'entrée du Païs de Waes; & que ce qui lui avoit été impossible depuis plusieurs années, lui a succedé au moyen de l'assistance qu'il en a eû. Cela, me semble, est arrivé très à propos pour rompre les mesures de Salamanque qui ne sauroit esperer de gagner ce Prince, ni de lui faire de mauvais offices dans les Provinces, puis qu'un succès de cette nature force les plus Ennemis à admirer la vertu de celui qui l'a entrepris, & l'obligation premiere en étant duë à la France, c'est encore une défense que les bons ont pour arrêter les plus mauvais.

Un Gentilhomme du Cardinal de Valence arrive à la Cour avec des commissions touchant la conduite de Rome.

Hier arriva en cette Cour un Gentilhomme dépêché par Monsieur le Cardinal de Valence, qui se trouve chargé de diverses Lettres de Monsieur le Cardinal Antoine Barberin, lequel a été à Gennes depuis quelques jours, & l'Ordinaire dernier m'en avoit donné l'avis. En partant de Rome, il avoit fait promettre à l'autre qu'il ne dépêcheroit, & avoit prié Monsieur le Cardinal son frere de ne donner part au Pape de son éloignement qu'environ ce tems-là. Il fuit la persecution d'une créature de sa Maison, & n'espere de maintien que par la protection qu'il recevra de cette Couronne. On a remis de depêcher le susdit Gentilhomme à ce que l'on soit à Paris, où la Cour se rendra Mardi, qui quitte le sejour de Fontainebleau avec regret, tant l'arriere-saison a été belle. Après que les Ambassadeurs de Pologne auront fait leur Entrée, on traitera de finir les Ceremonies & le partement de la Reine. Je suis &c.



MEMOIRE DU ROI,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Fontainebleau, le 21. Octobre 1645.

Affaires de Baviere. On loüe leur conduite avec les Suedois. On se plaint du Géneral Suedois Torstenson. Et du Géneral Koningsmark. Soupçons envers les Suedois. Il faut tenir ferme sur l'Article de la Landgrave & des autres Princes. On loüe leur conduite envers les Etats de l'Empire. Reflexion sur celle du Mediateur Contarini. Touchant l'Electeur de Trêves. Affaires des levées. Ressentiment contre Madame de Savoye. Les Hessiens se separent de l'Armée Françoise. Etat des Armées en Allemagne. 1645.

Affaires de Baviere.

SA Majesté a trouvé la Dépêche des dits Sieurs Plenipotentiaires du huitieme du Courant très-judicieusement raisonnée en ce qui regarde Monsieur le Duc de Baviere.

Et à la verité on ne s'étonne nullement ici de tout ce que fait ce Prince pour avoir avantage sur les armées du Roi, ou pour les obliger à repasser le Rhin dans le tems qu'il fait négocier à Munster un accommodement avec cette Couronne, il n'agiroit pas en prudent politique s'il se conduisoit autrement dans l'incertitude où l'on est encore de ce qui réussira de cette affaire, & pour obtenir aussi de meilleures conditions, se trouvant en un état plus considerable, & comme la raison du Traité qui est sur le tapis ne nous auroit pas obligé de l'épargner, ce ne seroit pas aussi avec justice que nous prétendrions qu'il s'abstînt de faire ce qu'il pourra contre nous, jusques à ce qu'il y ait un accord conclu.

Et quoi que cela nous puisse donner lieu de faire des reproches à ses Ministres sur la sincerité de leur Maître qui avance ou retarde la Négociation selon la differente face que prennent les Affaires, & selon qu'il craint ou qu'il espere, & user des termes qui sont marquez sur ce point dans la Dépêche des dits Sieurs Plenipotentiaires nous ne devons pas relâcher de travailler à bon escient, puisqu'il est constant qu'il en peut arriver un très grand avantage à la France, si l'on en vient à bout en la forme qu'il a été écrit aux dits Sieurs Plenipotentiaires.

Ce qui semble encore nous y convier c'est que l'on a ici quelques avis qui donnent occasion de penser que, quand ce Prince a demandé du secours à l'Empereur, ç'a été dans le tems qu'il jugeoit impossible que l'on pût lui en donner, & qu'ainsi il croyoit se pouvoir justifier mieux envers lui de la résolution qu'il prendroit de s'accommoder avec nous, pour le refus que l'on auroit fait de lui donner de l'assistance dans l'absolue necessité qu'il en auroit. Mais l'Empereur à ce compte a regardé la rupture de cette affaire comme plus importante aux siennes que tous les succès de Monsieur Torstenson, & a mieux aimé demeurer exposé dans ses Païs héreditaires aux progrès des armées Suedoises, que de manquer à faire tous les efforts possibles pour détourner un coup dont il apprehende de recevoir avec le tems plus de préjudice.

Il y a pourtant apparence que l'envoi de ce renfort n'a été que comme une course de quelques jours afin d'essayer de contraindre les armes du Roi à repasser le Rhin, donnant aussi

1645. sujet de croire au dit Duc, par une marque d'affection si effective, que l'on préfere la conservation de ses Etats à celle de ceux qui sont propres à la Maison d'Austriche, parce qu'il seroit difficile que l'Empereur pût se priver longtems de ses Troupes &c. qu'il demeurât affoibli lorsque Monsieur Torstenson doit être notablement fortifié par la jonction du corps de Koningsmarck, & par l'armée qui étoit employée à la guerre de Dannemarck.

Outre cette raison de convenance, il y en a une de necessité encore plus pressante, qui est l'impossibilité de faire subsister tant de Troupes dans des Païs entierement desolez & tout-à-fait ruinez par un si frequent passage d'armées & particulierement ceux qui sont au delà du Necker; & en effet on a quelque avis d'Allemagne que les Imperiaux ont fait remonter le Danube à plusieurs barques vuides jusques près de Donawert, ce qui semble ne pouvoir servir qu'à reconduire en toute diligence le bagage, les malades, & la partie du renfort qu'ils ont envoyé au Duc de Baviere qui ne sera pas en état de faire promtement sa marche par terre.

On loué leur conduite avec les Suedois.

C'est toutefois avec beaucoup de justice & de prudence que les dits Sieurs Plenipotentiaires avoient résolu de parler de bonne sorte à ceux de Suede, & de leur faire des reproches du peu de correspondance que nous trouvons à la façon d'agir de leur Chef de guerre. Comme le renfort que l'Empereur a envoyé au Duc de Baviere a été de plus de six mille chevaux, à ce que l'on mande, avec la personne de Galas, d'autres mêmes disent celle de l'Archiduc Leopold; Aussi avons-nous grand sujet de nous plaindre de Monsieur de Torstenson, qu'il ait laissé le moien aux ennemis de faire ce coup dans un tems où pouvant se servir de Monsieur de Koningsmarck, & se fortifier encore de l'armée qui étoit emploiée en la guerre de Dannemarck, il avoit beau jeu de donner tant d'affaires à l'Empereur qu'il eût dû plutôt penser à toute autre chose qu'à prendre une résolution si hardie, comme est celle de se priver de toutes ses forces & les faire embarquer à une si longue marche.

On se plaint du Géneral Suedois Torstenson.

Quand Koningsmarck peut & doit nous assister, il se retire; quand Torstenson est secouru par ses Troupes, & par l'armée qui vient de Dannemarck, tout ne laisse pas de retomber sur nous qui faisons continuellement avec affection & sincerité, sans épargner ni soin ni peine ni dépense, les derniers efforts pour assister les Suedois, engageant du moins l'armée de Baviere contre nous & cela avec tant d'effusion de sang, y envoyant des armées toutes entieres de renfort avec une personne si précieuse à cet Etat, comme est celle de Monsieur le Duc d'Anguien, sans trouver qu'une foible & très-interessée correspondance. A la verité il ne se peut nier que les Suedois n'ayent grand tort & il ne sera pas mal aisé de le leur faire connoitre; mais cela nous doit servir pour nous obliger toûjours plus à penser comme il faut à nos interêts, voyant que nous sommes les seuls qui agissent avec franchise & cordialité, & que sans interruption nous avons jusques à cette heure consideré les affaires de nos Alliez pour le moins autant que les nôtres pendant qu'ils ne regardent que les leurs.

Et du Géneral Koningsmarck.

Soupçons envers les Suedois.

Quelqu'un a voulu faire croire que les Suedois sont en quelque Traité avec l'Empereur, qu'ils ont comme assurance de conclure fort avantageusement pour eux. On fortifie cette croyance par le jugement que l'on fait qu'à moins de cela l'Empereur n'auroit jamais songé à envoyer presque toute sa Cavalerie au Duc de Baviere & demeurer exposé aux armes Suedoises. Mais l'on ne fait ici aucun fondement sur cet avis, ne pouvant tomber dans l'esprit de leurs Majestez que la Suede fût capable non seulement de mettre à effet, mais d'écouter aucune proposition d'une si noire infidelité. 1645.

Il faut tenir ferme sur l'Article de la Landgrave & des autres Princes.

On ne peut assez louer la résolution que les dits Sieurs Plenipotentiaires ont prise de continuer à agir avec vigueur conjointement avec ceux de Suede en faveur des Princes que les Imperiaux voudroient tenir exclus des déliberations & particulierement de Madame la Landgrave.

On loue leur conduite envers les Etats de l'Empire.

Sa dite Majesté a aussi fort approuvé & loué la pensée qu'avoient les dits Sieurs Plenipotentiaires d'engager, s'il étoit possible, les Etats de l'Empire à demander à nous & aux Suedois, quelle est la satisfaction que nous prétendons; mais comme la résolution dépendoit en partie de la Conference que Monsieur le Duc de Longueville devoit avoir à Osnabrug avec nos Alliez, l'on attendra encore d'apprendre ce qui en sera réussi.

Réflexions sur celle du Médiateur Contarini.

Si on considere bien la nature de l'Ambassadeur Contarini, la jalousie qu'il semble avoir de nos progrès, l'opinion qu'il s'est mis en tête que nous ne voulons pas la Paix parceque nous ne consentions pour la faire aux conditions qu'il croit raisonnables. C'est un point très-delicat de le laisser entremettre des interêts de l'Empereur & des Suedois, parcequ'étant habile & adroit il pourra avoir bientôt du credit près de ceux-ci même à nos depens & nous jetter en quelque mauvais pas. On se contente d'en toucher un mot aux dits Sieurs Plenipotentiaires, pour le leur mettre en consideration afin qu'ils y prennent des précautions necessaires.

Touchant l'Electeur de Trêves.

On avoit déja donné ordre au Sieur de Vautorte d'aller voir Monsieur l'Electeur de Trêves ainsi que les dits Sieurs Plenipotentiaires l'avoient jugé à propos. Avec cela on trouve fort bonne la resolution qu'ils ont prise d'y dépêcher une personne expresse de leur part pour en tirer les avantages qu'ils marquent dans leurs Dépêches.

Affaire des levées.

La passion qu'ils témoignent si souvent pour voir fortifier notre armée en Allemagne ne peut pas faire douter qu'ils n'employent continuellement tous leurs soins à dresser les levées du Colonel Beninghaussen, & que la recommandation qu'on leur en a faite seroit superfluë, si elle ne servoit toûjours à faire voir combien Sa Majesté a cela à cœur.

Ressentiment contre Madame de Savoye.

Personne ne peut comprendre la conduite que tient Madame de Savoye, & certes si des considerations plus fortes ne prévaloient dans l'esprit de Sa Majesté, elle auroit déja pris quelque résolution digne du procedé de Madame, qui abuse beaucoup des graces qu'elle & Monsieur son Fils ont reçuës, & continuent de recevoir chaque jour de cette Couronne. Le Sieur d'Aiguebonne écrit qu'elle se repent de la résistance qu'elle a apportée à Sa Majesté touchant Bellitia, mais jusques ici elle n'y remedie pas, & si elle poursuit comme elle a commencé, Sa Majesté sera contrainte de lui faire connoitre que l'on ne peut ni veut plus en souffrir. Cependant les dits Sieurs Plenipotentiaires ne permettront en aucune façon au dit Bellitia de les voir ni avoir commerce avec aucun de leur famille.

Les Hessiens se separent de l'armée Françoise.

Les troupes de Madame la Landgrave se sont separées de nôtre armée, ce qui obligera aussi en même tems quelques corps des Ennemis d'aller vers la Westphalie pour les contrecarrer, de maniere que l'affoiblissement qui nous en sera

1645. ra arrivé sera comme insensible, parceque vraisemblablement les Ennemis seront diminuez à la même proportion.

Etat des Armées en Allemagne.

Cependant Messieurs les Marêchaux de Grammont & de Turenne se fortifiants, & se retranchans dans leurs postes, & ayant le Rhin au derriere d'eux à deux heures de Philisbourg, tirant du Marquisat de Baden & des Iles sur le Rhin beaucoup d'assistance, de fourrage, & autres choses, & jusques ici ils ne croyent pas de pouvoir être forcez à le repasser, ils reçoivent des renforts de troupes tous les jours, & tout étant arrivé, comme il le sera à présent, ils auront six mil hommes de pied effectifs, & quatre mil deux-cens chevaux montez, sans les quatre cens de Monsieur d'Erlac que Monsieur le Duc d'Anguien leur avoit renvoyez, & sans deux mil hommns qu'il y a encore demontez de l'armée de Monsieur de Turenne, lesquels se remontent tous les jours par le moyen de l'argent que le Roi a fait donner à chaque Compagnie à cet effet.

Nos Generaux jugeoient impossible que l'Armée Ennemie pût subsister seulement un mois aux Lieux où elle est, & croyent de pouvoir se bien défendre quand elle seroit forcée à la Retraite.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

LETTRE

de Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE,

A Munster le 21. Octobre 1645.

Ils répondent aux Dépêches du trente Septembre & septiéme d'Octobre. Ils reçoivent la Copie du Contract de Mariage du Roi de Pologne. Les Médiateurs n'osent pas proposer la Trêve sur la Mediterranée. Affaires de Catalogne, & du Mariage proposé par les Médiateurs. Sujets des Conferences de Monsieur de Longueville avec les Suedois. Sur l'admission des Deputez de Hesse & d'autres Princes. Les Deputez Allemands à Osnabrug obtiennent la communication de la réponse de l'Empereur. Touchant les satisfactions & les suretez de la France & la Suede. Demandes des Etats Allemands d'Osnabrug. Sur la Médiation de Contarini à Osnabrug. Sur la Négociation des Bavarois. Monsieur de Longueville leur demande la continuation de la bonne correspondance. Conduite des Deputez de Baviere. L'Archiduc Leopold joint avec ses troupes celles de Baviere. Reflexions sur la conduite du Duc de Baviere. Touchant l'affaire d'Oostfrise. L'Electeur de Cologne veut s'accommoder avec la Landgrave. Sur l'augmentation de l'armée en Allemagne. Leur peine sur les bruits d'un accommodement entre l'Espagne & les Hollandois. Sur la demande de la médiation de France entre la Suede & le Dannemarck. Les Imperiaux répondent aux propositions de la France. Les Médiateurs les pressent pour l'Article de la satisfaction que la France prêtend. Leur réponse. Ce que Monsieur Contarini leur dit. Leur réplique. Second entretien des Médiateurs sur le sujet de l'admission des Députez de Hesse & d'autres Princes dans les Assemblées. Les Médiateurs demandent aux Ministres François un Passeport pour le Comte de Trautmansdorff. Discours du Nonce Chigi sur l'affaire des Barberins. Procession & prieres publiques à cause de la guerre du Turc. Ambassadeurs qui y assistent. Reflexions sur la conduite des Médiateurs. Et leur plainte. Excuses des Médiateurs. Les Commissaires Imperiaux font la premiere visite au Duc de Longueville.

1645.

MONSIEUR,

Ils répondent aux Dépêches du 30. Sept. & 7. Octobre.

VOus trouverez ici la réponse aux deux Memoires du dernier de Septembre & à celui du septiéme du présent mois, ensemble à votre Lettre du même jour. Nous omettons néanmoins

1645. moins les points où il a été répondu tant par les Dépêches précedentes que par la Lettre du quatorze de ce mois que nous d'Avaux & Servien vous avons écrite en l'absence de Monsieur le Duc de Longueville, qui ayant conferé avec Messieurs les Plenipotentiaires de Suede au voyage qu'il a fait à Osnabrug, cette même Dépêche vous informera de ce qui a été negocié.

Ils reçoivent la Copie du Contract de Mariage du Roi de Pologne.

En premier lieu, Monsieur, nous vous rendons grace de ce qu'il vous a plû nous envoyer copie du Contract de Mariage du Roi de Pologne avec Madame la Princesse Marie, où les termes sont si bien pesez & considerez, soit pour les avantages de la France ou pour le contentement de nos Alliez, qu'il ne s'y peut rien desirer de plus. Cette Alliance & celle que l'on projette de renouveller avec le Roi de Dannemarck, font bien voir la prudence de la Reine & la sage conduite que Sa Majesté tient dans les affaires, puis qu'elle n'épargne ni liberalitez ni soins pour aqúerir l'amitié de ces Rois qui ne peut être que fort utile, & de laquelle on se peut prévaloir en diverses rencontres.

Les Médiateurs n'osent pas proposer la Trêve sur la Mediterranée.

Les Médiateurs n'ont osé faire ouverture de la réponse des Espagnols faite à Monsieur le Nonce Bagni touchant la proposition d'une Trêve sur la mer Méditerranée dont vous avez envoyé Copie; mais un de nous en ayant parlé en partie à Monsieur le Nonce, il a dit qu'on avoit eu tort de faire voir cet Ecrit, tant il le juge absurde & peu raisonnable. Nous ne manquerons pas de le montrer où nous trouverons à propos, ainsi qu'il nous est ordonné.

Affaires de Catalogne, & du Mariage proposé par les Mediateurs.

Dans le Memoire qui parle de la Catalogne, & des propos de Mariage qui nous ont été tenus par les Médiateurs, tout y est apuyé de si fortes raisons que nous n'avons qu'à suivre, & nous conformer entierement à ce qui nous y est prescrit; ce que nous ferons sans faute quand il en sera tems, & que les occasions s'en présenteront.

Sujets des Conferences de Mr. de Longueville avec les Suedois.

Au Voyage que moi Duc de Longueville ai fait à Osnabrug vers Messieurs les Plenipotentiaires de Suede, il a été parlé de diverses choses, dont l'admission des Deputez de Hesse, & des autres exclus de l'Assemblée des Etats de l'Empire a été la premiere.

Sur l'admission des Députez de Hesse & d'autres Princes.

Il fut résolu que les Couronnes séconderoient avec toute sorte de fermeté les bonnes intentions des Etats qui sont à Osnabrug, qui ont donné parole aux dits Plenipotentiaires d'admettre les dits Princes, & même de ne point recevoir le Deputé d'Autriche pour Directeur du College des Princes parmi eux, qu'il n'eût promis d'appeller les Deputez des Princes susdits aux déliberations. Que si les Etats qui sont à Munster viennent à retarder les affaires & cessent d'y travailler, par cette consideration qu'ils cesseront de même & n'avanceront rien de leur côté qu'il n'en soit fait autant du côté de Munster; ils ont de plus envoyé les Deputez de Saxe-Veymar, & Lawembourg pour faire réponse de vive voix aux dits Etats de Munster sur une Lettre qu'ils leur avoient écrite touchant la dite admission, & pour leur faire savoir les résolutions prises à Osnabrug, & les porter, autant qu'ils le pourroient, à en prendre de semblables; ce qui ayant été executé par les dits Députez de Saxe-Veymar & Lawembourg, aura causé, comme il est vrai semblable, un peu plus de disposition qui paroît maintenant à l'admission des exclus ainsi qu'il sera dit à la fin de cette Lettre.

Les Députez Allemands à Osnabrug obtiennent la communication de la reponse de l'Empereur.

Les mêmes Etats d'Osnabrug résolurent de dire aux Commissaires Imperiaux qu'ils devoient nous communiquer la réponse de l'Empereur; ce qu'ils ont fait aussi depuis par la voye des Mediateurs. 1645.

Et d'autant que les dits Imperiaux n'omettent aucuns soins pour essayer de contenter & de se rendre favorables les Etats, estimans que s'ils avoient gagné ce point, ils pourroient, en cas de refus des Offres qu'ils feront, être assistés de leurs forces. Les dits Etats d'Osnabrug ont choisi quatre personnages d'entre eux estimez des plus habiles & des plus clairvoyans pour examiner à fond la réponse des Imperiaux, & en découvrir l'artifice & le dessein qui est de tromper les Etats en leur donnant de belles esperances, & puis leur manquant de foi quand ils seront destituez du secours des Couronnes, afin que ces quatre Députez étans bien préparez & instruits de tout ce qui est à représenter sur ce sujet, le puissent faire efficacement envers le reste de l'Assemblée quand on viendra à déliberer sur la dite réponse; ce qui étant un secret parmi les Etats, ils m'ont fort prié qu'il n'en soit point parlé pour ne pas exposer à l'envie des autres ceux qui ont été nommez pour cet effet.

Touchant les satisfactions & les suretez de la France & la Suede.

Le troisiéme point & le plus important duquel j'étois chargé de conferer avec ces Messieurs, étoit de nous ouvrir ensemble des satisfactions & suretez qui sont à demander tant de leur part que de la nôtre.

Sur ce sujet il y peut tomber plusieurs doutes, si ayant à specifier & venir au détail de ce que l'on prétend, on demandera seulement ce à quoi on se veut arrêter sans s'en départir après en aucune façon, ou bien si les demandes doivent être faites beaucoup plus grandes pour se restraindre ensuite & avoir moins.

Une autre difficulté est si, avec la demande que l'on fera pour être satisfaits, il faut joindre celle de la sureté, ou si elle doit être separée, & enfin si l'on doit mettre par écrit les demandes, ou si l'on en doit parler de vive voix.

Il fut remis de se résoudre sur toutes ces choses à une entrevuë qui se doit bientôt faire à Munster entre les Plenipotentiaires de France & de Suede, pour agir ensuite de concert. Cependant ce que je pûs découvrir de l'intention des Suedois, fût qu'ils pourroient demander pour leur satisfaction toute la Pomeranie avec le port de Wismar, & puis, qu'ils en demanderoient séparément, & pour assurance de ce qui seroit convenu, la Silesie, en quoi ils semblent excessifs, & vouloir suivre la maxime qui veut que l'on demande beaucoup pour avoir moins. Ils dirent aussi que si les Etats s'interposoient pour leur faire avoir leur satisfaction, ils ne se serviroient que de la parole sans en rien mettre par écrit, mais que si ce moyen leur manquoit, ils seroient contraints d'avoir recours à l'écriture puisqu'ils n'ont point de Mediateurs.

Demandes des Etats Allemands d'Osnabrug.

Il me fut dit une chose, que Messieurs mes Collegues & moi avons jugé digne de consideration, que le dessein des Etats de l'Empire qui sont à Osnabrug étoit de savoir des Plenipotentiaires des Couronnes s'ils aprouvent que lors qu'ils donneront leur avis sur la réponse de l'Empereur, ils déclarent qu'ils estiment juste & raisonnable que toutes choses soient rétablies en Allemagne comme elles étoient en 1618. & s'ils doivent y demeurer fermes.

En quoi il semble y avoir quelque avantage pour nous, & qu'il s'y peut trouver de l'inconvenient. L'avantage seroit de presser par là le Duc de Baviere de s'attacher avec nous en le menaçant de la chose qui lui est la plus sensible,

1645. ble, qui est de lui faire perdre l'Electorat qu'il ne peut conserver que par nôtre moyen. D'ailleurs il sera malaisé de faire une réponse qui puisse contenter notre propre utilité, & nos interêts.

Le temperament que les Suedois veulent suivre en cela me fut dit par le Baron Oxenstiern comme un grand secret, qui est de demeurer fermes à demander la restitution de toutes choses comme elles étoient en la dite année, jusques à ce qu'ils soient assurez de leur satisfaction; & puis qu'ils pourront se relâcher après & prendre quelqu'autre expedient, leur raison est que si le Traité vient à rompre, il vaut mieux que ce soit sur un Article concernant le géneral de l'Allemagne, ce qui rendroit les Etats de l'Empire bien plus affectionnez, que si c'étoit un point où il fût question de nos interêts particuliers qui vînt à les animer contre nous.

Sur la Médiation de Contarini à Osnabrug.

Une autre affaire dont j'avois à entretenir les dits Sieurs Plenipotentiaires de Suede, étoit que l'Ambassadeur de Venise offroit de faire l'office de Médiateur à Osnabrug comme à Munster pourvu qu'il fût agréé d'eux, comme il avoit eu parole des Imperiaux qu'ils l'approuveroient. Ils declarérent que la Couronne de Suede ayant déja accepté la Médiation de cette République, & l'ayant fait savoir à Venise & à Munster même, qu'ils sont toûjours dans la même intention, à condition néanmoins qu'il y aura un Ambassadeur à Osnabrug, disant avoir ordre exprès de ne point accepter autrement la dite Médiation.

Sur la Négociation des Bavarois.

Nous vinmes enfin à parler de la suspension avec le Duc de Baviere, que je ne leur représentai point comme une affaire où il y eut à hésiter, & qui pût recevoir difficulté, de crainte qu'ils ne vinssent à en former quelqu'une. Mais je leur dis qu'elle étoit à souhaiter & leur fis connoître les avantages qu'eux & tout le parti en recevroient, prenant ensuite sujet de leur dire qu'encore que la suspension faite avec la Saxe ne fût pas de si grande utilité, eux néanmoins l'avoient concluë sans en donner même aucune participation à la France, que nous aurions pu en faire de même suivant l'exemple des personnes prudentes & bien avisées, comme ils étoient; mais puisque nous avions voulu leur faire savoir jusques aux premieres ouvertures, pour conserver l'Union qui se doit & qui nous étoit recommandée par les Instructions & par les Ordres que nous recevions tous les jours de la Cour, j'ajoutai que je désirois avec passion que le Duc de Baviere continuât dans la même volonté, mais que je n'en avois pas grande esperance, & que, s'il lui arrivoit jamais de nous en faire la proposition, nous ferions tout ce qui seroit possible pour l'y engager & faire ensorte qu'il ne se pût dédire; ce que je leur disois à dessein que se faisant quelque chose avec le dit Prince, ils le trouvassent moins étrange.

Ils répondirent qu'ils n'avoient aucun ordre sur cette affaire, qu'ils écriroient en Suede, & en donneroient avis au Maréchal Torstenson, qu'ils aprouvoient notre dessein, & que si nous faisions une suspension, ce devoit être à condition qu'ils y pûssent entrer, & qu'il fût convenu d'un tems dans lequel ils seroient obligez de se déclarer, que pendant le dit tems le Duc de Baviere ne pourra rien faire contre eux, & que, soit dans ce Traité soit dans un autre, ils avoient à désirer deux choses de nous, l'une que le dit Duc fût obligé de favoriser leur satisfaction, & l'autre que ses Troupes ne pussent être employées contre eux.

En parlant de cette affaire Monsieur Salvius 1645. vint à dire que dans le Traité, que le feu Sieur de Charnacé avoit fait avec le feu Roi de Suede pour recevoir à neutralité le Duc de Baviere & la Ligue Catholique toutes les fois qu'ils y voudroient entrer, le Roi de Suede avoit fait quelque difficulté de donner la qualité d'Electeur au dit Duc de Baviere, mais qu'enfin elle lui avoit été donnée par le dit Traité; ce que je remarquai pour nous en servir lorsqu'il sera tems, & que l'on viendra à parler du dit Electorat.

Je pris encore occasion de leur dire sur le sujet du dit Duc de Baviere que Monsieur le Maréchal Torstenson ayant desiré que l'on tînt ses forces occupées sans qu'elles se pûssent employer contre lui, on avoit mis toutes choses au hasard pour ce faire, & même souffert des pertes notables qu'il avoit falu réparer avec des sommes immenses, & cependant que ledit Torstenson, quoique fortifié des Troupes du Géneral Major Koningsmarck, occupoit si peu les Ennemis, que l'Empereur avoit envoyé un grand secours au dit Duc de Baviere qui nous obligeoit à repasser le Rhin & à nous employer ailleurs; & qu'il arriveroit de là que nos ennemis étant délivrez de la crainte des nôtres retourneroient tous ensemble sur l'armée Suedoise, ce qui pourroit causer un grand changement au bon état où se trouvent à présent les affaires de l'une & de l'autre Couronne: ce que lesdits Sieurs Plenipotentiaires reconnurent être véritable, & promirent qu'ils en écriroient avec grande instance au dit Sieur Torstenson, & qu'ils esperoient que nous verrions bientôt des effets contraires, & que l'armée Suedoise agiroit de sorte que l'Empereur seroit assés empêché de lui résister avec toutes ses forces, bien loin de pouvoir envoyer du secours au dehors.

Mr. de Longueville leur demande la continuation de la bonne correspondance.

Le reste de l'entretien que j'eus avec les dits Sieurs Plenipotentiaires fut en les conviant à une vraye & parfaite union & correspondance, leur faisant voir la difference de notre conduite envers eux, & de celle qu'ils avoient tenuë avec nous, & leur faisant remarquer les manquemens qu'ils avoient fait en cela, en leur specifiant l'un après l'autre; ce que je leur disois fortement, mais montrant que j'étois plûtôt venu pour étreindre une étroite union entre nous, que pour leur faire des reproches. J'ajoûtai que nous étions résolus de bien vivre avec eux plus que jamais, & les supliai de faire le même en notre endroit, les ayant laissez, à ce qu'il m'a paru en très-bonne disposition. Mais il est arrivé qu'après avoir porté nos Alliez à consentir à l'affaire de Baviere, à quoi ils etoient auparavant si contraires, les Bavarois se sont refroidis, & ne disent plus mot; & ce Conseiller dont il est parlé dans la derniere Dépêche, & qui devoit être arrivé, ne paroît point encore. Vous aurez vû d'ailleurs comme l'armée du Roi a été obligée de se retirer, & qu'elle est maintenant en sureté, dont nous avons beaucoup de joye, vu les grandes forces qui lui tomboient sur les bras.

Conduite des Députez de Baviere.

L'Archiduc Leopold joint avec ses Troupes celles de Baviere.

On nous avertit en même tems que l'Archiduc Leopold avec grande partie de son armée a joint celle du Duc de Baviere, & que des deux il en fait une à qui il fait porter le nom d'Armée de l'Empire, ce qui nous met en doute si le Duc de Baviere pourra ci après disposer aussi absolument de ses Troupes comme il a fait par le passé, & nous ne pouvons pas bien même juger s'il a desiré que l'Archiduc y vînt en personne, ou si cela s'est fait en partie contre son

1645. ſon gré dont nous eſperions néanmoins de nous éclaircir au plutôt.

Reflexions ſur la conduite du Duc de Baviere.

Ce que deſſus, & tout ce que nous voyons journellement, nous confirme en tout ce que nous vous avons déja mandé que le principal but du Duc de Baviere eſt de conſerver tous ſes quartiers au deça le Rhin ſans nous en faire part.

Il pourroit être auſſi que le Duc de Baviere ſe voudra ſervir de la jonction & préſence de l'Archiduc pour avoir moyen, lorſqu'il s'en retournera, ſi ſon Traité n'eſt avancé avec nous, de faire paſſer une partie de ſes Troupes ſous le nom du dit Archiduc, & ainſi traiter avec deux grands avantages, l'un de nous tenir au delà du Rhin, l'autre d'aſſiſter l'Empereur d'une partie de ſes forces ſans violer la condition, ſans laquelle nous lui avons declaré ne pouvoir traiter avec lui, qui eſt de n'aſſiſter l'Empereur directement ni indirectement contre la France ni contre ſes Alliez. Nous y prendrons garde le plus ſoigneuſement que faire ſe pourra ſi le Traité s'avance. Nous ne ſaurions y faire de jugement certain, ſinon que s'il ne continue le Traité particulier avec la France, au moins il preſſera autrement le general, & voudra ſe rendre utile & néceſſaire pour nos interêts, afin de nous obliger d'apuyer les ſiens, & ſi l'on fait quelque choſe avec ce Prince, on n'oubliera pas un Article pour la liberté des priſonniers, & on aura un ſoin particulier des Sieurs Roze & Schindberg.

Touchant l'affaire d'Ooſtfriſe.

Nous ſommes bien en peine de voir ce que vous nous mandez ſur la difficulté des quartiers de l'Ooſtfriſe pour Madame la Landgrave, parce que d'un côté nous la voyons en réſolution de les défendre par les armes à toute extremité, de l'autre, ſi elle eſt obligée de les quitter, ce ne peut être qu'aux dépens du Roi, & avec des ſommes immenſes.

L'Electeur de Cologne veut s'accommoder avec la Landgrave.

Les Députez de la dite Dame nous ont dit qu'on leur a fait une propoſition d'accommodement de la part de l'Electeur de Cologne, & ont deſiré de ſavoir de nous s'ils peuvent paſſer outre. Nous leur avons répondu qu'il n'y avoit point de danger de ſavoir à quelles conditions, ſur l'aſſurance qu'ils nous ont donné de ne rien faire ſans notre conſentement. Ils nous ont declaré que toutes les recherches qu'on leur avoit faites d'accommodement avoient été à deſſein de les ſéparer d'avec nous, & réunir tous les Allemands contre les Etrangers, mais ils témoignent ne vouloir pour rien du monde ſe ſéparer de la cauſe commune.

Sur l'augmentation de l'armée en Allemagne.

Nous ne pouvons aſſez louër la réſolution que l'on a priſe de fortifier l'armée d'Allemagne de troupes étrangeres, pour les raiſons qui ont été très-prudemment remarquées dans le Memoire auquel il n'y a rien à ajouter. Mais pour en tirer le fruit que l'on deſire, conſiderant que tous ceux qui ſe préſentent à faire des Levées demandent au moins quatre mois de tems, & qu'avant que d'avoir reçu réponſe avec les ordres & l'argent néceſſaire, nous ſerons à la fin de l'année ſans avoir pu conclure aucun Traité; on nous pardonnera ſi nous prénons la liberté de dire pour le ſervice de la Reine, qu'il ſeroit beſoin de remettre par deça une grande & notable ſomme, laquelle, par les ſoins du Sieur de Beauregard à Caſſel, du Sieur de Meules à Hambourg, & du Sieur Braſſet en Hollande, auxquels nous joindrons les nôtres, ſeroit employée avec tout le ménage poſſible; & comme nous eſſayerons de ſuivre les intentions de la Cour le plus exactement que l'occaſion le permettra, nous eſperons auſſi que le pouvoir qui ſera envoyé pour traiter ne ſera limité qu'aux choſes que Sa Majeſté ne voudra pas abſolument qu'on ſe relâche, de peur que le tems ne ſe perde en allées & venuës, la ſaiſon etant bien avancée. Nous ſommes obligez de vous dire à ce propos, que ſi on envoye ordre au Sieur de Beauregard de conclure avec ceux qui s'offrent à lui, il ne faudra pas oublier de lui envoyer de l'argent en même tems, parce que les vingt-mil Riſdales qui ſont entre ſes mains ſont déja deſtinées pour le payement du Sieur de Beninghauſſen, & qu'on ne ſauroit aujourd'hui les employer ailleurs ſans retarder cette Levée. 1645.

Leur peine ſur les bruits d'un accommodement entre l'Eſpagne & les Hollandois eſt un peu diminuée.

Nous avons été quelque tems en très-grande peine des bruits qui ont couru d'un accommodement particulier entre les Eſpagnols & Meſſieurs les Etats, & n'avons rien omis pour en découvrir la verité, à préſent ils ſont un peu ceſſez, & chacun juge que la grande aſſiſtance que le Roi a donnée à Monſieur le Prince d'Orange eſt venu à propos pour diſſiper telles pratiques; mais nous euſſions bien ſouhaité que, pour ne diminuer le gré & le reſſentiment que le dit Prince en doit avoir, la Gazette de Paris du trente eût parlé de cette action avec plus de retenuë, car dans les proſperitez qu'il plaît à Dieu de donner à la France de tous côtez, ce qui eſt plus néceſſaire eſt de faire paroître beaucoup de moderation pour n'augmenter pas l'envie & la jalouſie.

Sur la demande de la Médiation de France entre la Suede & le Dannemarck.

Nous voulons croire que ſi le Sieur de Ceriſantes fait quelque compliment à la Reine pour la Médiation du Traité fait avec le Roi de Dannemarck, que ce ne ſera qu'en attendant que de la Suede l'on envoye un Ambaſſadeur exprès, vu même qu'il a été ainſi arrêté dans le Traité. Quand nous verrons ici les Plenipotentiaires de Suede nous ne laiſſerons pas d'en parler par occaſion, & croyons bien que Monſieur de la Thuillerie étant en Suede n'oubliera pas de faire executer cette bonne réſolution qu'il a fait prendre.

Les Imperiaux répondent aux propoſitions de la France.

Les Médiateurs nous ont vû deux fois cette ſemaine, la premiere a été pour nous donner de la part des Imperiaux la réponſe à nos propoſitions, & comme cette communication s'eſt faite à l'inſtance des Princes de l'Empire, auſſi pour les obliger n'avons-nous pas manqué de dire aux Médiateurs que nous recevions cette réponſe, préſupoſant que c'étoit du conſentement des dits Etats, leur reſervant nommément leur droit de ſuffrage. Ils nous declarérent que les Etats ont deſiré que la réponſe fût donnée aux deux Couronnes afin d'aprendre notre ſentiment avant que d'en dire leur avis, & que pour le ſuffrage ils feroient entendre notre intention, & ne doutoient point que celle des Imperiaux ne fût conforme.

Les Médiateurs les preſſent pour l'Article de la ſatisfaction que la France prétend.

Ils nous preſſérent enſuite, comme ils ont déja fait pluſieurs fois, d'éclaircir deux Articles de nos propoſitions touchant la ſatisfaction de la France, & la ſureté du Traité.

Leur Réponſe.

Surquoi nous répondîmes que Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede doivent venir ici au premier jour pour y prendre réſolution avec nous, & qu'après cela nous leur parlerons plus clairement, puiſque les diligences qu'ils font ſur ce ſujet de la part des Imperiaux & du conſentement des Etats de l'Empire nous donnent lieu de le pouvoir faire; mais nous leur fimes bien connoître qu'il étoit préalable d'admettre au Conſeil des Princes de l'Empire les Députez de Madame la Landgrave, & les autres qu'ils en ont voulu exclure, & que les difficultez qu'on y apporte peuvent retarder les affaires, vu même que

1645. que les Hessiens parlent de se retirer de l'Assemblée si l'on y persiste. Ils ne laissérent pas de rendre la chose fort douteuse & presque impossible.

Ce que Mr. Contarini leur dit. Notre resistance donna sujet au Sieur Contarini de nous dire qu'il voyoit bien que les affaires de l'Empire ne s'accommoderoient jamais qu'avec des longueurs extraordinaires, & il nous demanda précisément si au moins, à cause de la guerre du Turc, nous voudrions faire la Paix avec l'Espagne sans l'Empire.

Leur Replique. Notre réponse fut que l'intention de leurs Majestez a été jusques ici de traiter en même tems avec l'Empereur, & avec le Roi d'Espagne, & que nous ne savions pas si la consideration de la guerre du Turc, & les conditions qu'on nous proposeroit pourroient faire changer de pensée; mais qu'il étoit auparavant nécessaire de savoir si les Espagnols eux-mêmes étoient résolus de traiter sans l'Empereur, & que nous les supliions, comme nous avons déja fait ci-devant, de ne nous faire point d'ouvertures sans être assurez de leurs sentimens.

Monsieur Contarini repliqua que les Espagnols disoient la même chose, & que si chacun prétend que ceux de l'autre parti doivent parler les premiers, ce ne seroit pas le moyen d'entrer en Négociation. Néanmoins lui ayant fait comprendre que l'interêt de nos Alliez nous obligeoit d'y aller plus retenus que les Espagnols, il se chargea avec Monsieur le Nonce d'en savoir leur intention, & cependant ils nous prioient d'écrire à la Cour, afin que si les affaires se reduisent à ce point-là, nous leur puissions dire si l'on y veut entendre.

Second entretien des Médiateurs sur le sujet de l'admission des Deputez de Hesse & d'autres Princes dans les Assemblées. En la deuxieme visite ils nous firent réponse sur le sujet des Députez de Madame la Landgrave, & des autres Princes exclus, & témoignérent que les Imperiaux mettroient encore l'affaire en déliberation; ce qui nous donne lieu d'esperer un peu davantage que par le passé. Les Médiateurs demandent aux Ministres François un Passeport pour le Comte de Trautmansdorff. Ils nous dirent ensuite qu'ils venoient nous demander une chose qui nous donneroit aussi bien qu'à eux meilleure opinion que nous n'avons encore eu des intentions de l'Empereur pour la Paix; c'étoit un Passeport pour le Comte de Trautmansdorff qui est déja en chemin pour venir ici & à Osnabrug. Ils exagerérent fort l'envoi d'une personne de cette consideration, qui est le premier Ministre de l'Empereur, & ils croyent qu'il n'a pas seulement le secret de son Maître, mais celui du Roi d'Espagne même.

Discours du Nonce Chigi sur l'affaire des Barberins. Monsieur le Nonce nous a renouvellé depuis peu un discours qu'il nous fit il y a quelque tems en faveur des Barberins, & nous a voulu persuader que tous les amis & serviteurs de la France, pour voir son parti plus puissant & plus consideré dans la Cour de Rome qu'il n'est à présent, souhaitent que leur réconciliation se fasse bientôt; qu'ils ont douze ou quinze Cardinaux de leurs créatures qui sont demeurez fermes dans leur amitié, & dont ils peuvent disposer, qui n'est pas une acquisition à mepriser; qu'encore que le Pape se porte bien, il est entré dans sa soixante & quatorzieme année, & que cela oblige plutôt à acquerir du credit dans le Conclave prochain qu'à punir les fautes du passé. Nous voyons même ceux qui aiment le service de leurs Majestez dans le même sentiment, & si nous étions assurez qu'il n'y eût point d'autres obstacles à cette résolution que ceux qui paroissent, nous prendrions la liberté de dire que c'est aussi le nôtre.

Le Dimanche huitieme de ce mois il se fit une Procession générale en cette Ville qui donna commencement à des Prieres ordonnées par le Pape à cause de la guerre du Turc, en laquelle Procession les Médiateurs ne se trouverent point non plus que les Commissaires Imperiaux, & n'y eût d'Ambassadeurs qui y assistassent que nous & ceux de Savoye. 1645. Procession & Prieres publiques à cause de la guerre du Turc. Ambassadeurs qui y assistent. La même chose étant arrivée en d'autres occasions, soit de Ceremonies d'Eglise, ou d'entrées d'Ambassadeurs, & principalement depuis que le Comte de Peñaranda est à Munster, il semble que ce soit pour favoriser les Espagnols, afin que leur absence soit moins remarquée dans les ceremonies publiques, ce que nous avons estimé ne devoir pas dissimuler plus longtems & en avons fait plainte aux Médiateurs, disans que nous trouvions moins étrange ce que faisoient les Imperiaux étans en guerre avec nous, & leur Maître étant de la Maison du Roi d'Espagne, encore que les Imperiaux se trouvent toûjours aux Entrées des Ambassadeurs des Electeurs, ayans envoyé depuis deux jours au devant de ceux de l'Electeur de Trêve, où nous envoyâmes aussi; mais que nous avions peine à comprendre quel étoit le motif qui portoit les Médiateurs à en user de la sorte, & que cela continuant nous aurions sujet de croire que ce ne seroit pas sans quelque ordre, adressant notre parole à Mr. le Nonce, parce que le Sieur Contarini a quelque raison d'éviter les occasions de disputer la préséance avec les Electeurs. Reflexions sur la conduite des Médiateurs. Et leur plainte. Excuses des Médiateurs. Le dit Sieur Nonce fut un peu surpris, & se défendit d'assés mauvaises raisons. Nous vous donnons cet avis afin que si on le juge à propos on puisse faire la même chose au Nonce & à l'Ambassadeur de Venise qui sont à la Cour.

Les Commissaires Imperiaux font la premiere Visite au Duc de Longueville. Monsieur le Comte de Nassau & le Docteur Wolmar viennent de faire la premiere Visite à moi Duc de Longueville. Vous saurez une autre fois les particularitez, & suffit de vous dire que toutes choses se sont bien passées. Nous sommes &c.

LETTRE

de Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, le 28. Octobre 1645.

Dernieres intentions de la Cour. Touchant Baviere. On échange les ratifications du Traité entre les deux Couronnes du Nord. La Paix du Transylvain avec l'Empereur, effet des ordres du Grand Seigneur. Si les Turcs en donnent de

1645.

de contraires. Sentiment de la Cour. Affaire des pensions. De la Religion en Hollande & des Députez pour le Congrès.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

J'Ecris à tous trois, bien que la Lettre que j'ai reçuë ne soit signée que de deux, qui est en date du dix-neuvieme du présent. Celle-là remettoit à faire réponse à deux amples Dépêches qui vous ont été envoyées, parceque son Altesse de Longueville étoit absente de Munster, & celle-ci sera plus courte qu'elle ne devoit être à cause qu'elle vous promettra l'envoi d'un Extraordinaire dans le Mardi ou le Mecredi de la semaine prochaine.

Dernieres intentions de la Cour.

On prend ce tems pour vous envoyer les dernieres intentions de Sa Majesté sur les affaires génerales, à quoi l'on se trouve obligé par vive instance faite par Monsieur le Nonce, sur une très-pressante du Duc de Baviere. Si c'est tout de bon qu'il parle, vous en serez les juges, & s'il a le pouvoir, comme il se vante, vous le connoitrez bientôt. Il veut qu'on se persuade que c'est lui qui a donné lieu à l'envoi du plus confident Ministre de l'Empereur à l'Assemblée, & il infere que la présence de celui-là levera tout prétexte aux Espagnols de marcher retenus, puisque communiquant avec lui il les éclaircira des dernieres intentions de son Maître, & qu'ayant déliberé en commun chacun en pourra avancer le service & ce qui est nécessaire à un accommodement. Ce qui nous presse & ce qui nous blesse est que les forces de l'Empereur ayant fort encouragé celles du Duc de Baviere, & les ayant fortifiez, nous sommes au point que nous avons apprehendé & notre trop grande déference pour les Suedois nous pourroit être également inutile. Vous saurez bien le leur faire entendre & les presser de ce qu'il leur convient pour rendre aux armes de France la pareille assistance qu'ils en ont euë & à la cause commune ce qui se doit attendre des leurs.

Touchant Baviere.

On echange les ratifications entre les deux Couronnes du Nord.

Vous avez été sans doute avertis par Monsieur de la Thuillerie, que les ratifications du Traité dont il a été le Médiateur ont été réciproquement delivrées & qu'on travaille à en executer les conditions, qu'il attendoit les ordres de Sa Majesté pour prendre en service plusieurs qui s'offroient. Au prémier jour nous saurons le nom & le nombre de ceux qui y seront entrez. Je doute que le voyage qui a été entrepris par Monsieur de Croissi, ne produira aucun effet. Je louë son zele, c'est la seule excuse qu'on lui peut donner.

La Paix du Transylvain avec l'Empereur, effet des ordres du grand Seigneur.

Si les Turcs en donnent de contraires.

Autrefois j'avois cru que les commandemens de la Porte n'étoient pas si pressants qu'ils dussent obliger le Prince de Transylvanie à faire la Paix. Le Visir s'en étoit laissé entendre de cette sorte à Monsieur de la Haye, mais après qu'ils ont eu effet, qu'ils en donnent de contraires, c'est ce que j'aurai peine à imaginer, & d'autant plus que le Grand Seigneur étant entré en rupture avec la Republique de Venise, ne voudra s'attirer une guerre dans la Hongrie. Je sai bien que l'Empereur n'a pas la puissance de la faire, mais le Grand Seigneur n'a pas assez de connoissance des affaires de la Chrétienté pour en juger comme nous. S'il arrive que je me sois mécompté, & que le Prince de Transylvanie recommence la Guerre, il ne sera pas impossible de satisfaire aux conditions du Traité, & de faire remettre à Dantzic la somme qui y aura été prise pour employer à la levée des gens que nous prétendons faire en Dannemarck. L'argent qu'il a touché a toûjours bien été employé l'ayant empêché de conclure avec l'Empereur pendant le courant d'une année. 1645.

Affaire des pensions.

Quelques-uns de ces Messieurs qui servent le Roi sous nos commandemens & qui avoient accoûtumé d'être payez par vos ordres m'ont fait entendre que vous en attendiez un de Sa Majesté pour les faire satisfaire. Il y auroit peu d'apparence qu'ils fussent moins bien traitez qu'ils ne l'avoient été par le passé. Il vous plaira de le faire faire, si vous avez du fond. Je sollicite Messieurs des finances d'en faire remettre dont vous puissiez disposer. Ils sont pleins de bonne volonté, mais un peu lents de la mettre en pratique. Je les solliciterai quand vous me l'ordonnerez, qui espere dans le dix ou douzieme de ce mois prochain de vous faire savoir la prise de Hulst.

De la Religion en Hollande.

Du depart de leurs Députez pour le Congrès.

Déja Monsieur le Prince d'Orange s'est engagé de laisser le libre exercice de la Religion, & il s'est aussi déclaré de blâmer la trop grande lenteur de Messieurs les Etats à faire partir leurs Députez. J'ai sujet de croire que vous les aurez avant cette Lettre & qu'ils partent bien intentionnez & pour leur Etat & pour cette Couronne. Les Ministres de celle de Portugal qui sont auprès de vous persuadent ceux qui sont en cette Cour qu'il est tems de demander les Saufconduits pour ceux de leur Roi qui est en Guerre contre l'Espagne. Je leur ai répondu qu'ils affectoient un refus, & qu'il ne falloit que voir la réponse donnée aux demandes des Députez des Couronnes sur un Article inseré en icelle avec beaucoup d'adresse pour faire declarer les Imperiaux de leur intention. Sur cette réponse j'en eus une du Secretaire, qu'ils étoient toûjours attendus; ce qui m'obligea à lui dire qu'elle s'accorderoit peu avec les assurances qu'ils avançoient avoir eu des Ministres Imperiaux, & dont si souvent ils m'avoient entretenu. Il changea de couleur & non point son discours. Je vous en informe afin de vous preparer à ce que vous aurez à dire à ceux qui sont par delà, ou afin que vous vous éclaircissiez si on leur en impose, pour plus hardiment leur en procurer. Je suis de tout mon cœur &c.

Des Saufconduits pour les Ministres Portugais.

LET-

1645.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

A Munster, ce 28. Octobre 1645.

Sujet de la visite des Imperiaux, & tout ce qui s'y passa. Monsieur Wolmar fait sa Harangue en Latin suivie d'un Discours en Italien. Il parle toûjours par l'ordre de l'Empereur. Les François leur rendent la visite. Leur entretien sur les affaires du Palatin. De la Landgrave. De l'etablissement du Duc de Lorraine. Des trois Evêchez de Metz, Thoul, & Verdun. De la restitution des biens Ecclesiastiques. Ils répondent aux Dépêches du quatorze Octobre. Touchant l'envoi des réponses de l'Empereur. Raisons pourquoi ils ne les ont envoyé à la Cour. Suite de l'affaire avec les Bavarois. Affaire des levées pour l'armée d'Allemagne. Leurs soins pour découvrir la Négociation des Espagnols & des Hollandois. Les Ministres François visitent celui de Trêve. Sur les entreprises du Pape contre la France.

MONSIEUR,

Sujet de la visite des Imperiaux, & tout ce qui s'y passa.

NOus remîmes il y a huit jours à vous mander, par cet Ordinaire, ce qui s'est passé en la visite que les Plenipotentiaires de l'Empereur nous ont fait. Vous aurez déja sû les difficultez qui avoient empêché que nous nous pûssions voir depuis l'arrivée de moi Duc de Longueville, & comme eux ayans cependant visité le Comte de Peñaranda qui étoit arrivé le dernier, nous fûmes bien aises de faire paroître dans le public que le commerce entre nous se rompoit pour d'autres raisons qui regardoient la difference des titres, parce que si nous avions rompu sur la visite de Peñaranda, il ne fût point resté de voye d'accommodement. Maintenant nous ayant fait savoir qu'ils avoient reçu de nouveaux ordres, & qu'ils étoient disposez de faire ce qu'ils refusoient, alors nous avons été très-aises qu'ils nous ayent eux-mêmes donné le moyen de rétablir les entrevûës principalement sur le point de l'arrivée du Comte de Trautmansdorff. Il nous eût été desavantageux de n'avoir point de communication avec un Ministre de cette consideration, pendant qu'il l'avoit eu ordinaire avec les Plenipotentiaires de Suede, d'autant que tous les avis nous aprennent, qu'il doit être Chef de la Legation Imperiale tant à Munster qu'à Osnabrug.

Monsieur Wolmar fait sa Harangue en Latin suivie d'un Discours en Italien.

La premiere chose qu'ils firent fut d'envoyer demander l'audience par deux Gentilhommes, avec le titre d'Altesse au premier de nous, & étans venus le lendemain, après que le Comte de Nassau eût fait son compliment en François sans user d'aucun titre, son Collegue prit la parole ainsi qu'il a accoûtumé, & dans une longue Harangue Latine suivie d'un Discours Italien, donna toûjours le titre d'Altesse & d'Excellence selon qu'il adressoit sa parole.

Il parle toûjours par l'ordre de l'Empereur.

Il est à remarquer qu'il parla par l'ordre de l'Empereur au nom de Monsieur le Comte de Nassau, & au sien, & outre qu'il est en pareille autorité que le dit Comte, tous les Ministres de l'Assemblée lui donnent la main & le titre d'Excellence, & lui font les mêmes honneurs qu'à son Collegue.

Les François leur rendent la visite.

Nous rendîmes la visite aux Imperiaux quatre jours après où les mêmes choses furent observées, & en l'une & en l'autre de ces Conferences ils mirent sur le tapis presque tous les points les plus importants de la Négociation, pour tâcher à decouvrir nos sentimens.

Leur entretien sur les affaires du Palatin.

Ils parlerent d'abord de l'affaire de la Maison Palatine, & insinuérent assez adroitement que le Duc de Baviere se promettoit de ne nous avoir pas contraires; ce qui nous obligea de répondre avec beaucoup de retenuë, pour ne mettre pas entre leurs mains de quoi nous pouvoir nuire ou auprès du Duc de Baviere, ou auprès de nos Alliez & des Protestans d'Allemagne.

Notre réponse fut en substance que ce different étoit une des causes principales de la Guerre, qui étoit en Allemagne depuis vingt-sept ans, & que s'il n'est terminé de tout point, il n'est pas possible d'esperer une Paix qui soit durable; que pour nous, nous serions toûjours disposez d'y aporter de la facilité plutôt que de l'aigreur, pourvu que ce pût être avec la satisfaction des Parties interessées & celle de nos Alliez. On ajoûta d'autres discours sur ce sujet où nous eûmes le bonheur, que parlans tous trois à diverses reprises, ils virent que nous nous expliquions avec toute la liberté & toute la conformité qui se puisse trouver.

De la Landgrave.

Ils essayerent de reduire à rien la satisfaction de Madame la Landgrave, disans qu'il s'en faloit tenir au Traité ci-devant projetté entre l'Empereur, & elle par l'entremise de l'Electeur de Mayence. Mais nous soutinmes si fortement ses interêts, & oposâmes tant de raisons aux leurs, principalement sur le sujet de Marpurg, qu'ils connûrent bien que, pour faire la Paix, il faloit lui donner quelque contentement, & ne s'arrêter pas sur les maximes génerales qu'ils alleguent toûjours de ne toucher point aux choses jugées.

De l'établissement du

Ils prirent sujet de nous dire que nous demandions bien la satisfaction de nos amis, mais que

1645.

Duc de Lorraine.

que nous ne voulions point faire raiſon à ceux de l'Empereur, en refuſant l'établiſſement du Duc de Lorraine. Nous repartîmes promptement tout d'une voix que la choſe étoit bien differente, parce que Madame la Landgrave n'a fait aucun Traité avec l'Empereur, par lequel elle eût renoncé à l'Alliance du Roi, & parce que tous ceux qu'a fait le Duc Charles, & particulierement par le dernier fait à Paris, confirmé lui étant dans ſes Etats, il a expreſſément renoncé à l'Alliance de la Maiſon d'Autriche, que ce ſeroit montrer peu de diſpoſition à la Paix, ſi l'Empereur y vouloit mêler un interêt dont il eſt ſi pleinement degagé. Ce qui nous parût le meilleur eſt qu'après notre replique nous ne les trouvâmes pas du tout ſi fermes qu'on nous l'avoit voulu faire croire.

Des trois Evêchez Metz, Thoul, & Verdun.

Nous reconnûmes auſſi par leurs diſcours qu'ils ne ſeroient pas tout-à-fait ſi difficiles, ſur le ſujet de notre ſatisfaction qu'ils ont témoigné par la réponſe aux propoſitions. Ce n'eſt pas qu'ils n'ayent dit qu'ils avoient plûtôt à nous demander la reſtitution des trois Evêchez, qu'à nous accorder autre choſe, mais après avoir rejetté cette pretenſion ainſi qu'il convient, & établi la nôtre, ils n'y ont pas témoigné une grande reſiſtance. Nous avons maintenu avec la même fermeté qu'il falloit ſatisfaire à la Couronne de Suede.

De la reſtitution des biens Eccleſiaſtiques.

L'Article où ils ſe montrerent les plus difficiles fut celui des biens Eccleſiaſtiques, puis ils nous dirent confidemment qu'ils ne s'éloigneroient pas de les laiſſer encore pour cinquante ou ſoixante ans à ceux qui les poſſedent. Nous croyons que vous jugerez à propos de tenir ces choſes ſecretes.

Ils répondent aux Dépêches du 14. Octobre. Touchant l'envoi des réponſes de l'Empereur. Raiſons pourquoi ils ne les ont envoyé à la Cour.

Nous voyons par votre Dépêche du quatorze de ce mois que vous attendez nos ſentimens, ſur les réponſes de l'Empereur à nos propoſitions, & nous n'aurions differé de vous en écrire, n'étoit que, comme vous remarquez très-prudemment, nous avons jugé néceſſaire d'y joindre ceux des Suedois & des autres Alliez, dont nous n'avons pû être informés juſques à cette heure. Ils doivent ſe trouver ici dans peu de jours pour conferer tous enſemble, & former de concert la reſolution de ce qu'il faudra repliquer; ce que nous n'entendons pas faire par écrit, quoique Meſſieurs les Plenipotentiaires de Suede y ſeront peut-être obligez à faute de Médiateurs.

Suite de l'affaire avec les Bavarois.

Nous ne vous parlerons point de l'affaire du Duc de Baviere, parceque ſes Miniſtres ſont toûjours dans le ſilence; en quoi il fait paroître bien clairement qu'il ne s'eſt avancé qu'à meſure, qu'il a eu ſujet de craindre. Si nous voyons jour à rentrer en Négociation, nous n'y perdrons point de tems; mais comme le dernier Memoire de la Cour nous ordonne des restrictions ſur le fait de l'Electorat, & que c'eſt le ſeul point qui peut obliger le dit Duc à faire un Traité particulier avec la France, nous apréhendons de ne pouvoir rien conclure ſans lui donner entierement l'aſſurance qu'il deſire.

Affaire des levées pour l'armée d'Allemagne.

Puiſqu'il nous eſt commandé de dire nos ſentimens ſur les ordres donnez de la Cour pour fortifier l'armée d'Allemagne des troupes étrangeres, & s'il y a quelque choſe à faire de plus, nous n'avons qu'à loüer toutes les reſolutions qui y ont été priſes; mais nous craignons qu'elles n'ayent pas pû être executées dans les lieux où elles avoient été envoyées, parceque Monſieur de la Thuillerie par ſa Lettre du ſept de ce mois, & le Sieur Braſſet par la ſienne du vingt, nous mandent tous deux n'avoir point d'argent, ſans quoi ils ne peuvent rien faire. Le Sieur de Beauregard nous écrit la même choſe, & que ſi on tarde davantage, l'occaſion ſera paſſée : c'eſt pourquoi nous vous ſuplions qu'il y ſoit pourvu le plus promptement, & le plus largement que les finances de Sa Majeſté le pourront permettre.

1645.

Nous profiterons des bons avis qu'il vous a plû nous donner, & verrons ſi en menaçant les Miniſtres de l'Electeur de Mayence, de quelque reſſentiment contre leur Maître, nous les pourrons obliger à une meilleure conduite, à faute de quoi nous écrirons au Sieur Vicomte de Courval, de faire ce qu'il pourra contre lui, & le tout par l'avis de Monſieur de Vautorte, afin que rien ne puiſſe être fait au delà de votre intention.

Leurs ſoins pour découvrir la Négociation des Eſpagnols & des Hollandois.

Dès que nous avons eu connoiſſance des pratiques que les Eſpagnols ont faites en Hollande pour y introduire une Négociation particuliere, nous n'avons pas manqué d'en faire plainte aux dits Sieurs Médiateurs, & de leur faire remarquer que les dits Eſpagnols, au lieu de demeurer dans les voyes qui peuvent faciliter la Paix, ils recourent toûjours à des moyens qui ſont plus propres à l'éloigner qu'à l'avancer, & qui bleſſent même les Médiateurs. Nous ſommes bien aiſes d'avoir rencontré en cela dans les intentions de la Reine, & d'avoir pouſſé l'affaire ſi vivement que les Plenipotentiaires d'Eſpagne ont chargé les Médiateurs de les juſtifier auprès de nous; ce qu'ils ont fait avec d'aſſez mauvaiſes raiſons. Il n'y a point de doute, comme il eſt porté par le Memoire, que ſi l'affaire s'avançoit, il ſeroit grand beſoin d'avoir en Hollande un Miniſtre du Roi, & l'un de nous s'y tranſportera très-volontiers pour y ſervir Sa Majeſté ſi l'occaſion le requiert. Mais graces à Dieu, nous n'y voyons pas préſentement les mêmes ſujets d'apréhenſion que nous euſſions pu avoir il y a quelques jours, vu même le procedé ſi franc & ſi obligeant de Monſieur le Prince d'Orange, qui nous eſt confirmé tous les jours de plus en plus, & auquel nous aprenons par les dernieres Lettres de Monſieur Braſſet, que celui de Meſſieurs les Etats eſt entierement conforme.

Les Miniſtres François viſitent celui de Trêves.

Nous avons viſité les Ambaſſadeurs de l'Electeur de Trêves, ce qui a été fait dans l'ordre, c'eſt-à-dire, immédiatement après Monſieur le Nonce & les Plenipotentiaires de l'Empereur. Parmi les complimens nous avons jetté quelques diſcours d'affaires, où nous les avons trouvez bien diſpoſez, & preſentement le Sieur d'Anthoville vient d'arriver qui nous a raporté que leur Maître eſt dans tous les ſentimens qu'on peut ſouhaiter.

Sur les entrepriſes du Pape contre la France.

Nous avons vû la rélation de l'affaire de Monſieur Herſent, avec grand étonnement de l'entrepriſe du Pape, qui, ſans avoir égard au devoir de Pere & à la qualité de Médiateur dans le Traité de la Paix, cherche à mettre la diviſion en France. C'eſt un grand avantage qu'au lieu de l'effet que les ennemis en attendoient, cela a fait éclater l'union qui eſt dans la Maiſon Royale, & nous ne manquerons pas de parler ici comme il nous eſt ordonné, & aux termes que la choſe le mérite.

Ce qui nous paroît plus dangereux dans ce deſſein qui a été decouvert, eſt que le Pape ne s'eſt pas contenté de témoigner ſa mauvaiſe volonté contre la France, par de très-mauvaiſes voyes, mais qu'il a eu l'artifice de couvrir d'un ſpecieux prétexte de Paix, l'intention ſecrete d'éloigner la Paix même, ne ſe ſouciant pas de priver la Chrétienté d'un ſi grand bien, pourvu qu'il jette du deſordre dans le Royaume,

1645. me, & que la Guerre se continuë à l'avantage des ennemis.

Et d'autant que la Reine nous fait l'honneur d'en vouloir notre avis, nous croyons qu'il seroit très-préjudiciable à l'Etat de laisser un tel procedé sans ressentiment, puisque la tolerance de tant de choses que le Pape a fait jusques à présent contre les interêts du Roi, & le bien du Royaume, lui ont donné l'assurance d'en venir à une action si extraordinaire que celle-ci. Pour cet effet nous estimons que de tous les moyens dont nos Rois ont usé ci-devant pour reprimer les entreprises des Papes, il n'y en a point qui ne puisse être legitimement employé en cette rencontre. Nous ne les specifierons pas, sachans bien que Messieurs du Conseil sont mieux instruits que nous de ce qui se peut faire; mais un homme avare comme est le Pape & à l'entrée de son Pontificat, il semble qu'un des plus sensibles sera celui qui touchera à la bourse; & que même en examinant ce qui s'est passé dans son Election, sous prétexte de travailler à la justification de ceux qui ont agi de la part du Roi, l'on pourroit lui faire aprehender une plus grande déclaration de la France contre lui, en cas que de son côté, au lieu de réformer sa conduite, il voulût se porter à quelque nouvelle entreprise. Outre ces moyens nous ne faisons point de doute qu'il doit être exclus de la Médiation, dont il s'est privé lui-même par une si grande partialité; mais à notre sens il seroit plus utile que cette exclusion suivît, que de commencer par là, pour ne lui donner pas lieu de publier, que ce que nous aurions fait seroit moins pour nous venger de lui que pour troubler la Négociation de la Paix. Une autre raison est qu'il dépend de nous de donner si peu de communication des affaires à son Ministre, que nous le rendrons insensiblement inutile quand il nous plaira, & cependant nous le tiendrons dans la crainte d'une exclusion plus formelle dont on pourra même tirer quelque profit. Nous sommes &c.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, le 4. Novembre 1645.

Touchant la façon d'agir avec les Espagnols. Touchant le contract de Mariage du Roi de Pologne. La conduite des Suedois ne contente point la France. Affaires des Députez à Osnabrug. Soins de la Cour pour n'affoiblir pas le parti Catholique. Réflexions sur les demandes à faire dans le Congrès. Prétentions de la Suede. Sentiment du Ministre par rapport aux prétentions des Députez des Princes & Etats d'Allemagne. Touchant le Duc de Baviere. Et l'Empereur. Vuë du Baron d'Oxenstiern. Soupçons contre Contarini. Réflexions sur la conduite du Duc de Baviere. Affaires des prisonniers. On espere que les Hessiens resteront unis avec la France. Soins pour l'armée d'Allemagne. Les Etats d'Allemagne se rendent partie essentielle du Traité. Conduite de Contarini. Le Comte de Trautmansdorff est délegué au Congrès. Soins pour les affaires de la Cour de Rome. La France prend les Barberins sous sa protection. On n'approuve pas que les Médiateurs n'assistent à aucune Ceremonie Publique. Progrès des armes en Italie. 1645.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

QUand cette Lettre vous sera rendue, s'il vous souvient, qu'elle doit être la réponse à la votre du dix-neuf du passé, où vous attendiez d'être éclaircis du point le plus delicat, qui se puisse presenter dans cette Négociation, afin que vous ne languissiez point dans l'attente je commencerai, par vous dire qu'il est remis à être decidé jusques à ce que le Conseil soit entierement rassemblé que les fêtes dernieres ont separé, & que ce que je fais maintenant est plus pour vous convier, sur les mêmes choses énoncées en votre Dépêche qu'à tout autre dessein. Pour suivre l'ordre & vous rendre plus facile l'intelligence de celle-ci, je me contenterai de dire sur les deux premiers points que nous avons grande satisfaction qu'un Ministre sage & moderé ait gagné sur la présomption des Espagnols & leur orgueil, & que tant de gens sages ayent approuvé les termes & les conditions apposées au contract de Mariage du Roi de Pologne, qu'on peut desirer de delier avec les Espagnols, & à quoi il paroît assez disposé; ce qui toutefois ne pourroit pas donner sujet de rien faire qui put mécontenter un ancien Allié, la foi duquel est assurée, au lieu que celle d'un nouveau ne se trouve appuiée que sur la bonne foi, & que c'est du tems qu'on en éprouve la constance & la certitude. Ainsi n'a-t-on pas à attendre de nous ce que nous avons fait en cette rencontre. De la relation de ce qui s'est passé au voyage que votre Altesse a fait à Osnabrug, on a pris de grandes lumieres, & les desseins des Suedois étant

Touchant la façon d'agir avec les Espagnols.

Touchant le contract de Mariage du Roi de Pologne.

La conduite des Suedois

1645. étant penetrez il nous sera aisé de prendre notre pair.

ne contente pas la France.

Affaire des Députez d'Osnabrug.

Eux & nous devons concourir à défendre les prétentions des Hessiens, & autres Princes qu'on a voulu exclure de l'Assemblée des Princes, & c'est beaucoup que les Députez de ceux de l'Empire qui sont à Osnabrug se déclarent de vouloir empêcher l'entrée au Député d'Autriche, & le priver du droit de Présidence qui lui est acquis, si l'Empereur refuse aux autres ce qui leur est dû. Mais, comme vous l'avez autrefois prudemment remarqué, ce qu'on a droit de presser pour Hesse, n'appartient pas aux autres, ce que vous mettez en bonne consideration, afin de ne pas affoiblir le parti Catholique & relever le Protestant, lui donnant cet avantage que ceux qui possedent les biens de l'Eglise, sans titre, soient reconnus pour legitimes possesseurs, & que sous le titre d'administration ils acquierent le droit de suffrage reservé aux Evêques, duquel ils ne sont point quant à present en possession; & sur le fait particulier des Hessiens, il vous reste toûjours la liberté de prendre le parti que vous jugerez le plus sûr, & qui pourra le plus contribuer à avancer le Traité, puisque les mêmes Députez ont charge de ceux de Saxe-Weymar & Lawembourg, de faire entendre leur intention à ceux qui sont à Munster, & leur resolution d'interrompre le cours de la Négociation, si on ne leur donnoit satisfaction sur ce point. Il est croyable que les autres y acquiescent, & ce seroit avoir pris un notable avantage que d'entrée de jeu d'avoir réduit ceux-là à plier aux remontrances des autres. Si cette conduite se considere, vous jugez bien combien davantage la doit être la résolution en laquelle ils sont entrez de commettre quatre d'entr'eux, pour examiner les propositions des Imperiaux avec cet esprit, ainsi que de votre Dépêche nous l'avons compris, de découvrir leur artifice, de crainte que sous quelque belle apparence les plus credules fussent déçus, & qu'une fois détachez des Couronnes il seroit aisé à leurs ennemis de les opprimer. Tant & si longuement qu'ils conservent cet esprit de défiance, il sera malaisé aux autres de les tromper, & il est si naturel à la Nation Allemande, qu'il ne nous sera jamais imputé de les y entretenir quelque diligence dont vous usiez pour le faire.

Soins de la Cour pour n'affoiblir pas le parti Catholique.

Ce n'est pas une chose aisée à decider s'il est plus utile de demander beaucoup, pour se restreindre à moins, ou du tout se fermer à ce que l'on veut avoir; si cette proposition doit aussi être accompagnée de celle qu'il faut rétablir, & pour la sureté de la Paix qui porte avec soi celle de la joüissance de ce qui sera acquis, & enfin si l'une & l'autre se doivent plutôt faire de vive voix que par écrit ou au contraire. Il seroit hors de saison de s'en déclarer, puisque vous avez remis à y former votre resolution lorsque tous ensemble vous seriez assemblez avec les Plenipotentiaires de Suede; pourtant j'estimerois devoir faire souvenir combien la maniere de négocier par écrit a été blâmée, & qu'on eût peine à consentir que pour une seule fois vous prissiez cette voye. Mais parceque les Suedois y inclinent n'ayant point de Médiateurs, ils y sont en quelque sorte nécessitez; je n'ose trancher le mot, & il me suffira de vous en avoir fait cette note, attendant ou que Sa Majesté se soit entierement declarée ou que vous ayez mandé ce que vous en aurez résolu assemblez, & des raisons de préferer une maniere de négocier à l'autre.

Réflexions sur les demandes à faire dans le Congrès.

Vous avez penetré que les Suedois se ferment à demander la Pomeranie, & le Port de Wismar qui est des dépendances de Meckelbourg, qu'ils veulent en outre demeurer en possession de la Silesie, non comme proprietaires mais par maniere de dépôt, & sur icelui fonder la sureté du Traité, & avez ajoûté que des demandes si excessives vous ont laissé concevoir, que leur intention est fermée de demander beaucoup afin que se réduisant de quelque chose le demeurant leur soit plus facilement accordé. Si ainsi est, à quoi bon agiter ce qui est à faire sur ce particulier? Ce que j'ai remarqué, c'est que ne s'étant point expliquez pour quel tems ils demandent le dépôt, il se pourroit dire que sous un terme moins odieux ils prétendent en effet d'être Seigneurs de cette grande Province. Si elle étoit contigue à la Pomeranie, ce seroit un Etat très-considerable, & comme elle n'appartient pas entierement à l'Empereur comme Roi de Boheme, qu'il y a des Seigneuries, nommément l'Electeur de Brandebourg, des Villes aussi qui prétendent d'être dégagées de la sujetion de cette Couronne & d'être en celle de l'Empire; il sera bon de savoir à quoi ils réduisent leur prétention, & si, pour établir leur puissance, ils veulent ce qui est à leurs ennemis, & ce qui peut appartenir à leurs amis. Si ces Messieurs s'affermissent à de si grandes prétentions, & que ce soit un ordre de leur Maîtresse, je me persuaderai de ce qui m'est écrit de plusieurs endroits qu'ils songent de perpetuer la Guerre comme leur souverain bien, & qu'ils n'ont consenti à venir à un Traité que pour n'éloigner les Princes Allemands, sans l'assistance desquels ils auroient peine à la continuer, esperant du tems les moiens d'en éloigner l'effet, & c'est ce que vous penetrerez bientôt. Ce qu'ils ajoûtent, avec incertitude pourtant, me confirme que si on leur donne contentement, & que ce soit par l'interposition des Princes de l'Empire, ils se contenteront de faire leurs demandes de vive voix, mais s'ils ont à les rechercher & à les demander, ils sont resolus d'écrire. Cela, selon mon foible sens, tend à faire un Manifeste qui est le premier pas d'entrer en rupture. 1645.

Prétentions de la Suede.

Je suis enfin, parvenu non encore à ce point si délicat, duquel je me suis excusé de vous resoudre, mais à un qui passe de beaucoup celui-là, puisqu'il faudroit acquiescer, ou combattre la passion des Députez qui sont à Osnabrug, de desirer le rétablissement de toutes choses comme elles étoient en 1618. En demandant quel peut être le sentiment des Couronnes, ils déclarent le leur & ce qui est à découvrir. Vous vous contentez de poser le fait, faisant toutefois remarquer que le Duc de Baviere seroit reduit de se rendre plus facile aux choses qui nous regardent, par la necessité qu'il auroit de nous pour se conserver des honneurs & des avantages dont sa Maison a été accrue depuis ce tems-là. J'avoue que c'est un puissant motif, mais je ne sai si cela peut entrer en balance avec la déclaration tacite que vous faites, de ne prendre nulle recompense de vos fraix, & de vos travaux que celui-là. Car quand puis après vous viendrez à faire des demandes, on aura à vous reprocher, que vous dementez vos premieres propositions, & je ne trouve aucune raison qui puisse y faire entrer que la sureté qu'on a que Baviere se recriera contre. Car pour l'Empereur je ne sai pas sur quoi se fonder après les déclarations faites par la réponse & par quelques articles du Traité de Prague, contre lequel un chacun crie ayant prejugé en tous ces rencontres, qu'il se pouvoit relâcher de plu-

Sentiment du Ministre par rapport aux prétentions des Députez des Princes & Etats d'Allemagne.

Touchant le Duc de Baviere.

Et l'Empereur.

1645.

plusieurs choses pourvu qu'il chassât, de l'Empire, tous les Etrangers.

Vues du Baron d'Oxenstiern.

Il semble en quelque sorte que ce soit l'esprit du Baron Oxenstiern, lequel pourtant vise à enrichir son Païs des dépouilles de l'Empire; ce qui est un raisonnement puissant si on vient à une rupture, étant certain qu'il est non seulement plus honnête, mais plus utile de rompre sur une affaire publique, que sur son interêt particulier. Mais je crains que ce ne soit pas là le fond de sa pensée, & qu'il y garde le désir de rompre ce Traité, ainsi que j'ai ci-devant dit, sur ce que lui & son Collegue consentent la Médiation de Venise. C'est au Senat ou à Contarini de s'en resoudre, si l'intention d'un Ministre avançoit la Paix, quand bien Contarini en seroit offensé, nous aurions à les rechercher.

Soupçons contre Contarini.

Sans cet avantage les Espagnols en gagneroient un notable, le rangeant de leur côté; à quoi déja il a paru enclin selon les diverses rélations que nous avons, lesquelles toutefois se sont trouvées dedites par d'autres, ainsi que je vous l'ai mandé.

Touchant une suspension d'armes avec la Baviere.

La maniere dont votre Altesse a parlé aux Suedois étant à Osnabrug, de ce qui seroit à faire avec le Duc de Baviere, pour parvenir à une suspension d'armes, a été extremement approuvée, & leur insinuant les grands avantages qu'on auroit en concluant avec lui, c'est leur ôter tout le sujet de plainte si l'on en recouvroit l'occasion, mais elle nous semble perdue ou du moins très-éloignée. Leur réponse, quoique mesurée, ne satisferoit pas; c'est rejetter les choses, quand on dit que l'on n'a pas l'ordre, bien que l'on convienne qu'il soit utile de la pousser, & qu'on entre même en discussion de ce qu'on devroit avoir dans le Traité. L'évenement a fait voir que votre prudence n'avoit pas été surprise quand on déliberoit de traiter avec ce Prince, qu'on a perdu une conjoncture favorable, & les moiens de conserver des quartiers au delà du Danube, que c'étoit un prétexte à ce Duc de presser l'Empereur d'entendre a un accommodement, ou un prétexte plausible qui lui restoit, de se détacher de son parti. Ce que vous avez à faire si les Députez nous en donnent jour, vous le savez.

Plusieurs Memoires & plusieurs Dépêches vous ont éclaircis des intentions de la Cour, qui juge que les Suedois ont raison de demander un tems pour y pouvoir entrer, & que pendant icelui & ensuite que les armes de ce Prince ne puissent directement ni indirectement assister l'Empereur ni autre Prince leur ennemi. Ce qui fut dit sur le sujet de cet Electeur de la part de Salvius est bien à remarquer, c'est un prejugé, par la confession des Suedois, pour lui qui porte cet avantage ou d'exclure le Palatin, de la même qualité, ou de venir à créer un nouvel Electeur, & l'un & l'autre de ces partis ne nous déplaît pas, ainsi qu'il vous a été souvent mandé, qui n'aurez point manqué de faire remarquer aux Suedois ce que l'on a perdu temporisant & ce que l'on eût gagné avançant avec ce Prince, lequel est consideré de l'Empereur, comme sa seule défense; ce qu'il a justifié abondamment, abandonnant ses Païs hereditaires à la discretion de Monsieur de Torstenson, pour accourir à son secours afin de lui lever le juste sujet que la crainte d'être envahi lui pouvoit donner de conclure avec nous. Dieu veuille que les Suedois correspondent fidellement à ce qu'ils doivent, & que le dit Torstenson agisse avec tant de chaleur qu'il force l'Empereur à retirer ses troupes dont il a défendu le Duc de Baviere, afin que ce Prince s'en trouvant denué trouve prétexte de s'en separer, & qu'ils usent en notre endroit de la même sincerité que nous avons usé envers eux. Et ç'a été leur insinuer puissamment ce qu'ils doivent, leur racontant ce qu'ils ont fait, sans user de reproches en leur endroit, ce qui a produit l'effet qu'on se pouvoit promettre selon ce qui s'en peut colliger de votre Dépêche, par laquelle on apprend que le Conseiller de Baviere, que vous attendez, n'est pas encore arrivé, le retardement duquel vous attribuez au secours que l'Archiduc a mené à son Maître, duquel sans doute il voudra tirer cet avantage, quand il traiteroit avec nous, de nous restreindre à demeurer au delà du Rhin, & vous soupçonnez que leur armée ayant été declarée Imperiale il affecte de la laisser puissante & en un même jour s'obliger les Couronnes Imperiales & de France.

1645.

Réflexions sur la conduite du Duc de Baviere.

Sur ce sujet trouvez bon que je vous die que tant vous que ceux qui se sont voulu entremettre au Traité de ce Prince, ont toûjours établi ce fondement qu'il étoit Maître absolu de son armée & il vous sera facile d'en recouvrer un rôle, & stipuler avec lui que tous les Corps qui y ont été ne pourront directement ni indirectement servir l'Empereur, & le faire obliger de n'en point licentier de crainte qu'ils ne passassent dans ce secours, ce qui nous feroit perdre le plus grand avantage que nous esperions du Traité. S'il ne le conclud vous jugerez du moins qu'il avancera le géneral, & qu'il sera favorable à nos interêts afin de nous obliger au reciproque. C'est ce qui seroit à desirer & qu'on nous donne pour assuré, ayant été vu du Nonce depuis vous avoir écrit, qui m'a de nouveau confirmé ce que je vous ai mandé, du voyage de Trautmandorff qu'il tient Député à Munster, sur les instances de ce Duc, ajoûtant qu'il y va avec intention d'assurer le repos public.

Pour éviter une redite, sans attendre d'être tombé au point auquel il est parlé des Passeports desquels il peut avoir besoin, je declare, que vous les recevrez sans faute avec la présente Dépêche.

Affaire des prisonniers.

Le soin que vous prendrez pour la liberté des prisonniers, nommément de Roze, & Schandberg, satisfera extremement Sa Majesté, qui les considere comme deux Officiers très-utiles en l'armée d'Allemagne, & qui compatit aux souffrances des autres pour se les être attirées en faisant leur devoir en gens de bien.

On espere que les Hessiens resteront unis avec la France.

Il faut esperer que ceux de Hesse ayant penetré la mauvaise intention de ceux de Cologne, qu'ils ne se laisseront pas decevoir à de si lâches & pernicieux Conseils & qu'ils s'affermiront toûjours de plus en plus aux interêts de cette Couronne, qui soutient le leur avec tant de generosité, qu'elle doit justement attendre que Madame la Landgrave sera toûjours égale à elle-même, & pleine de zele pour la cause commune & publique.

Soins pour l'armée d'Allemagne.

On n'oublie aucune diligence à faire qui puisse fortifier l'armée d'Allemagne, il sera avisé aux moiens de faire remettre quelque somme notable aux lieux que vous marquez, & ce point sera l'un de ceux sur lesquels vous aurez une réponse précise au premier jour. Les Mediateurs & vous ayant remis la proposition qui leur a été baillée par les Imperiaux, par le consentement des Etats; ceux-ci se sont rendus parties essentielles du Traité, & c'est à vous à consulter s'il est bon qu'ils découvrent notre sentiment, avant que de donner leur avis. Vous penetrerez leur fin par le moien de ceux d'en-

Les Etats d'Allemagne se rendent Partie essentielle du Traité.

1645.

tr'eux, qui ont confiance ou avec vous ou avec la Suede, & qui vous sont très-obligez de la proposition que vous avez faite la recevant, que le droit de suffrage leur reste & c'est la jalousie des Allemands, & c'est le bien de la Chrétienté que la puissance de l'Empereur soit ainsi balancée. Quand les Médiateurs vous ont demandé quelle satisfaction desire la France, quelle suite la peut satisfaire, vous avez été au devant de toutes choses, éloignant votre réponse jusqu'après la tenue de la Conference qui se doit faire entre vous & les Suedois, & leur ayant fait connoître la necessité d'admettre les exclus. Ce qui fut dit par Contarini merite grande consideration, & d'autant plus que vous n'avez pas penetré s'il parle de son mouvement ou de celui d'autrui. Ce qu'on peut dire c'est que la liberté de son naturel lui donne souvent des mouvemens précipitez, mais il est si corrigé par son habileté, qu'il y a lieu de croire qu'il ne lui échappe que ce qu'il veut, & certes votre réponse est digne de vos prudences, que la France se propose de faire deux Paix afin d'établir la générale si nécessaire à la Chrétienté, lui laissant toutefois comprendre que la Guerre du Turc pourroit lui inspirer d'autres pensées & quand elle connoîtroit que l'Espagnol la desire, qu'il est donc bon qu'ils en découvrent le sentiment, pendant que vous attendrez les ordres de cette Cour, qui sera assez empêchée à se resoudre sur ce point, qui est celui qui est remis à être deliberé au premier Conseil qui se tiendra dans la semaine où nous allons entrer, sur lequel il eût été très à propos que vous vous fussiez ouvert, Sa Majesté recevant très-agreablement ce qui vient de votre part, ainsi qu'il a ci-devant été dit.

Conduite de Contarini.

Le Duc de Baviere prétend que c'est à son instance que l'Empereur a delegué le Comte de Trautmansdorff. Cela, ce me semble, contrarie la proposition avancée par Contarini, y ayant lieu d'esperer d'y faire les deux Traitez ensemble. S'ils porteront tous deux même titre, si la fanfaronnerie de nos ennemis le desirera sous deux differens, c'est ce qu'il est malaisé de penetrer. Pourtant il y a lieu de croire qu'ils aimeront mieux une Trêve, & les Allemands une Paix qui sera consentie par les Suedois, si le desir de continuer la Guerre ne les empêche, qui, pour cette raison ou pour plusieurs qu'ils ont avancées, se reculeront toûjours d'une Trêve.

La Comte de Trautmansdorff est delegué au Congrès.

De ce que le Nonce Chigi s'est ouvert qu'il seroit à desirer que la France s'assûrât le service des Barberins, jusqu'à faire connoître que c'étoit le seul moien qui nous restoit de former un parti dans Rome, il a témoigné qu'il avoit de l'affection pour cette Couronne, & qu'il demeureroit attaché aux premieres obligations qu'il avoit reçues de leur Maison. Ces mêmes considerations, & ce que l'on avoit conservé d'estime pour la memoire du Pape Urbain, ont porté Sa Majesté à les recevoir sous sa protection, & qu'ils fissent déclaration publique d'être Serviteurs de Sa Majesté, qui a été avertie comme ils ont arboré sur les portes de leurs Palais ses armes, & que le Cardinal Barberin en avoit été donner compte à Sa Majesté, qui reçut en même instant le pareil avis de Monsieur de Gueffier. Ce qui s'écrit de Rome est surprenant, cette action ayant été reçuë avec des applaudissemens extraordinaires, & l'on y a oüi retentir vive France, dont leurs envieux recevront un sensible déplaisir, & en donnant part au dit Chigi vous l'obligerez, & sans doute il conservera les premieres affections desquelles nous avoit assûré Grimaldi, qui a eu part de l'ajustement des Barberins. Antoine a quitté Gennes, s'est acheminé en Piedmont, d'où il s'approchera encore de nous. La colere du Pape éclatte, mais l'on croit qu'il n'osera pas déplier sa passion contre lui, se trouvant soutenu d'un puissant Prince. Si on peut, on remettra la chose en Négociation; il y a divers remedes à esperer du tems, & c'est à quoi, selon mon sens, l'on va travailler.

Soins pour les affaires de la Cour de Rome.

La France prend les Barberins sous sa protection.

1645.

Vous avez eu juste raison de faire sentir aux Médiateurs, qu'ils ont tort de n'assister pas aux Ceremonies publiques. Peut-être que le Venitien a gagné cela sur son Collegue, pour éviter d'entrer en contestation avec les Electeurs. Si vous les reduisez aux termes de raison, il y aura dequoi demeurer satisfait, sinon en tout cas nous ne perdrons rien si nous ne gagnons des préjugez, qui sont inutiles à ceux qui ont droit & qui sont en possession.

On n'approuve pas que les Médiateurs n'assistent à aucune Ceremonie publique.

Nous avons conservé celle de battre les Espagnols, ils étoient logez sur la Lesca, & empêchoient la jonction de nos forces. Monsieur le Prince Thomas les y a attaquez & rompus, passé la Riviere, & rencontré Monsieur le Marêchal du Plessis, & avec le renfort repassé la même Riviere; partie du Milanois se trouve sous contribution & le Piedmont espere d'être soulagé du quartier d'hyver, qu'on pretend établir sur le Païs de l'Ennemi. Du côté de notre frontiere nous avons été avertis qu'ils s'assemblent à Courtrai, pour nous empêcher d'y ravager quelques Villages.

Progrès des armes en Italie.

On a remandé toutes les troupes qui avoient permission de venir prendre leurs garnisons, & cela ayant été executé avec diligence les tiendra en cervelle. Je suis &c.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 4. Novembre 1645.

Leurs soins pour découvrir les intentions de l'Electeur de Trêve. Ce qu'on a pû découvrir dans sa conduite, tant sur les affaires générales que sur les particulieres. Leur avis sur la conduite du Duc de Baviere. L'Electeur consentira à la création d'un nouvel Electorat pour le Palatin. Monsieur d'Avaux reproche aux Mi-

1645.

Ministres Bavarois leur lenteur. Ils cherchent à s'en excuser. Réflexions de Monsieur d'Avaux. Les Ministres Bavarois ne disent rien des satisfactions à donner à la Suede. Ils ont des avis d'une Négociation secréte entre les Imperiaux & les Suedois. Leurs Réflexions sur ces avis. Monsieur Contarini incline aux Ennemis de la France. Ils favoriseront de tout leur possible l'affaire des levées. Ils n'ont aucun commerce avec Monsieur Bellitia un des Ministres de Savoye. Etat de l'armée d'Allemagne. Sur les levées en Dannemarck. Il ne faut pas faire fondement sur les troupes de Hollande. Le Comte de Peñaranda reçoit un autre Pleinpouvoir.

MONSIEUR,

Leurs soins pour découvrir les intentions de l'Electeur de Trêves.

NOus commençons cette Dépêche par où nous avons fini la précedente, qui est la relation du Sieur d'Anthoville. Le principal sujet pour lequel il a été envoyé étoit pour reconnoître l'intention de l'Electeur de Trêves, sur l'écrit qu'il a donné en sortant de prison, savoir si le Baron de Beck est toûjours auprès de lui de la part de l'Empereur, s'il avoit besoin des troupes du Roi dans son Païs, & s'il avoit moyen de les y loger & maintenir, & quels sont ses sentimens dans la Négociation de la Paix tant sur les affaires génerales, que pour les interêts de la France.

Ce qu'on a pû découvrir dans sa conduite tant sur les affaires génerales que sur les particulieres.

Il a parlé si ouvertement touchant le premier point qu'il y a lieu de croire, que ce qu'il a fait a été par force, & pour faciliter sa liberté. Nous vous envoyons copie de l'écrit apostillé par lui, où vous verrez qu'il a fait des protestations contraires. Nous n'examinerons pas si elles sont suffisantes pour détruire l'acte, mais il suffit qu'il témoigne de n'avoir pas changé d'affection envers la France.

Quant au Baron de Beck, il s'est retiré, l'Electeur lui ayant témoigné dès Francfort qu'il ne croyoit pas être en liberté tant qu'il seroit près de lui.

Sur le troisiéme point l'on a reconnu qu'il souhaiteroit bien que les troupes du Roi fussent proches de lui pour le garantir du Duc Charles, mais plûtôt que de les loger il aime mieux courre fortune, ayant levé quelque milice dans son Païs qu'il croit suffisante pour lui donner moyen d'attendre le secours du Roi, qu'il demande dans le besoin seulement. Le Sieur d'Anthoville lui remontra qu'en cette sorte il n'y avoit pas moyen de l'assister à tems, & que déja une autre fois pour avoir voulu épargner son Païs il s'en est mal trouvé. Il avoüa que cela étoit veritable, mais que son Païs étoit déja ruiné, & lui ne pouvant subsister que par l'entretenement qu'il en reçoit, il lui seroit plus rude d'être mangé par ses amis que par ses Ennemis.

Sur le dernier point il a donné toute la satisfaction qu'on pouvoit desirer, ayant envoyé ordre à ses Députez de nous voir auparavant ceux d'Espagne, de se porter à l'admission de Madame la Landgrave, & autres Princes qu'on a voulu exclure hors l'Administrateur de Magdebourg, s'étant même ouvert avec ledit Sieur d'Anthoville touchant la satisfaction de la France, jusques à lui dire qu'il est à desirer pour les interêts de la Religion Catholique que le Roi conserve par le Traité de Paix quelques Etats dans l'Allemagne, qui donnent entrée à ses Députez dans les Dietes. 1645.

Le dit Sieur Electeur a donné charge à ses Députez de vivre en bonne intelligence, & correspondance avec nous, & nous a fait avertir de ceux d'entre eux auxquels il a le plus de confiance, qui ensuite nous ont vu particulierement.

Il a parlé aussi du huitiéme Electorat pour l'accommodement de l'affaire Palatine, & a témoigné d'être bien satisfait du compliment que nous lui avons fait faire, & de ce que nous desirons avoir ses avis sur les affaires présentes.

Il souhaite si fort que l'on ne doute point de sa constante affection envers la France, qu'il veut mettre en mourant sa famille, & sa derniere disposition sous la particuliere protection de leurs Majestez, & a jetté les yeux sur un Successeur qu'il dit ne choisir, que parcequ'il le voit dans les mêmes inclinations que lui pour la France. Tous ces bons sentimens dont nous avons déja commencé à nous prévaloir, nous font croire qu'il sera utile & honnête à leurs Majestez de traiter favorablement ce Prince. Nous vous envoyons un Memoire que nous a donné le Deputé auquel il se fie, afin qu'il vous plaise d'y ménager son contentement autant que les affaires le pourront permettre. Que si les troupes du Roi étoient obligées d'entrer dans son Païs pour y prendre des quartiers d'hyver, ce fût au moins avec des ordres bien exprès à ceux qui les commandent, de conserver entierement les terres de son Patrimoine, & de lui faire payer par préference sur les contributions ce que son Païs lui fournit pour son entretenement.

Nous sommes bien aises de l'ordre que Monsieur de Vautorte a reçu d'aller trouver le dit Sieur Electeur, ne doutant point qu'il ne l'affermisse dans ces bonnes dispositions. Le Sieur d'Anthoville a très bien servi en cette occasion, & a ménagé de sorte l'esprit de cet Electeur, qu'il a pris confiance en lui, & s'est ouvert de tout ce que nous avons desiré d'aprendre.

Leur avis sur la conduite du Duc de Baviere.

Nous avons reçu la Dépêche du vingt & un du mois passé. Il ne se peut rien ajoûter au jugement qu'on fait sur la conduite, & les interêts du Duc de Baviere. Ses Ambassadeurs, comme vous l'avez bien prévu, n'ont pas manqué de nous voir, & dans une visite qu'ils ont faite à moi d'Avaux, m'ont dit que par Lettres du dixhuit Octobre, dont ils m'ont fait voir la datte & quelques articles, ils ont ordre de nous dire que leur Maître a envoyé demander un Passeport pour le Sieur Ernest, c'est celui qu'il envoye à Munster pour assister de sa part au Conseil de l'Empire, & pour aporter secrétement une Instruction, & un Pleinpouvoir à ses Ambassadeurs sur le Traité dont il a été parlé entre la France & lui, qui attend que Monsieur de Turenne ait envoyé un Saufconduit, que leur Maître persiste en la proposition qu'il a faite d'une suspension d'armes particulierement avec la France, & au desir d'avancer le Traité géneral de la Paix, comme aussi à se vou-

1645.

vouloir employer comme il a déja fait pour la ſatisfaction qui eſt duë à la France, mais qu'en ce faiſant il deſire une réponſe & réſolution categorique, ſi la France veut maintenir l'Electorat en ſa famille, parceque, ſi l'on y faiſoit difficulté, il tiendroit une autre conduite, étant reſolu de ſe porter aux extremitez, plutôt que de perdre cette Dignité dans le rang qu'il la poſſede.

L'Electeur conſentira à la création d'un nouvel Electorat pour le Palatin.

Que pour terminer entierement cette affaire & aſſurer le repos public, il conſentira à la création d'un nouvel Electorat en faveur de la Maiſon Palatine, & ſe promet que l'Empereur en tombera d'accord.

Qu'à l'arrivée du Sieur Erneſt ils auront charge de preſſer que nous nous déclarions touchant l'Electorat, & que nous donnions notre replique à la réponſe que les Imperiaux ont faite à notre propoſition, laquelle replique contienne tout d'un coup ce que nous prétendons en trois points qui ne ſont point touchez qu'en termes géneraux dans la ditte propoſition. L'un eſt la reſtitution des Princes, l'autre la ſureté du Traité, & le troiſiéme la ſatisfaction de la Couronne.

Monſieur d'Avaux reproche aux Miniſtres Bavarois leur lenteur.

Après avoir répondu que je ferois raport de ce que deſſus à Monſieur le Duc de Longueville & à Monſieur Servien, je leur fis connoître que l'interruption d'un Traité, qu'ils pourſuivoient il y a ſix ſemaines avec beaucoup d'ardeur & d'aplication, doit avoir eu, ce ſemble, de bien plus grands motifs que le défaut d'un Paſſeport, qui étant particulierement de notre juriſdiction, auroit été bientôt expedié ici à la moindre inſtance qu'ils nous en auroient faite. Ils ſe défendirent aſſez mal repetans ſeulement les diligences qu'on a faites pour le partement de ce Député; & de vrai comme j'eſſayai d'alonger la Conference, repaſſant tantôt ſur l'un tantôt ſur l'autre, je m'apperçus par leurs diſcours, quoique fort reſervez, qu'il eſt raiſonnable que le Duc de Baviere continuë dans le deſſein de traiter avec la France, mais à d'autres conditions que celles qui ont été propoſées. Je n'ai pu juger s'il conſentiroit à donner quelque Place de ſureté; j'ai remarqué ſeulement qu'il ne donnera pas Hermeſtein, & qu'il fait état de conſerver tous les quartiers entre le Rhin & le Danube. Je doute s'il n'y aura point encore d'autres difficultez. Je n'en puis parler avec plus de certitude puiſque ces Meſſieurs ne voulurent pas s'expliquer, mais parceque je dis qu'à l'arrivée du Sieur Erneſt, l'affaire ſeroit bientôt concluë, puiſque nous étions déja demeurez d'accord des principaux Articles; le Baron de Haſland repliqua qu'ils en avoient bien conferé avec nous, mais qu'ils avoient eu ordre de ne pas conteſter beaucoup, d'écrire ſeulement ce que nous leur aurions répondu.

Ils cherchent à s'en excuſer.

Réflexions de Monſieur d'Avaux.

La froideur avec laquelle je reçus cette excuſe les fit jetter ſur un autre propos touchant la Paix génerale, & en ce point il faut avouer qu'ils ſont très-bien diſpoſez, & que leur Maître y travaille à bon eſcient. Ils me dirent que c'eſt à ſon inſtante pourſuite que l'Empereur s'eſt reſolu d'envoyer ici ſon premier Miniſtre avec un Pouvoir ſi abſolu qu'il ne tiendra qu'à nous de faire promptement une bonne Paix & avantageuſe à la France.

Les Miniſtres Bavarois ne diſent rien des ſatisfactions à donner à la Suede.

Ce dernier mot m'ayant donné lieu de parler de la ſatisfaction des deux Couronnes, je leur remontrai avec un peu de plainte qu'ils ne diſoient jamais rien de celle de la Suede, & qu'en parlant de la nôtre ils diſoient la ſatisfaction duë à la France. Que s'ils veulent la Paix comme ils témoignent, il faloit agir en bons Allemands, & dire en detail ce que leur Maître veut faire pour y parvenir.

Ils repartirent que cela lui eſt impoſſible, d'autant que les Couronnes mêmes n'ont pas ſpecifié ce qu'elles prétendent. Mais vous ſavez, dis-je, notre prétenſion; nous vous l'avons declarée confidemment, & néanmoins vous venez encore de m'en parler en termes douteux, & qui peuvent recevoir diverſes explications. Ne dites donc plus, s'il vous plaît, que Monſieur le Duc de Baviere nous fera avoir la ſatisfaction qui eſt duë à la France, mais celle que nous avons propoſée comme étant fort juſte.

Ils échaperent quelque tems par divers moyens, & firent ce que l'on a accoutumé quand on marchande. Mais enfin Monſieur Krebs trancha le mot, & dit qu'il étoit beſoin que nous nous en fiſſions entendre aux Imperiaux, afin que le Duc de Baviere eût moyen d'agir ouvertement. J'eſſayai de ſonder ſi leur Maître n'avoit point quelques lumieres des intentions d'Eſpagne, & il me parut que non, ou aumoins cela n'eſt pas venu juſques à eux. Je leur repréſentai comme les Eſpagnols ne travailloient qu'à deſunir les Alliez, & qu'encore que leurs efforts ſoient inutiles, ils ſe flattent tous les jours de nouvelles eſperances qui arrêtent la Négociation de Munſter. Ils témoignerent tous deux fort nettement que ſon Alteſſe deſire la Paix de tous côtez s'il eſt poſſible, mais en tout cas dans l'Empire; que ſi elle ſe peut faire en même tems avec l'Eſpagne, il eſtime que ce ſera le meilleur, ſinon que les Princes Allemands ſont reſolus de traiter ſans les Eſpagnols. Reſte de ſavoir, dis-je, ſi la France y eſt reſoluë auſſi pour l'interêt que chacun peut connoître, ils répondirent qu'en ce cas l'on fera bien enſorte que les Eſpagnols ne tireront aucun ſecours de l'Empereur ou de l'Empire, & que le Duc de Baviere ſe promet de nous aſſurer ſuffiſamment de ce côté-là.

Ce diſcours fait voir que la retraite de l'armée du Roi leur a donné l'aſſurance de conteſter avec nous ſur le Traité, & de vouloir d'autres conditions, & ſelon toutes les aparences le Duc de Baviere a maintenant peu d'inclination pour le Traité particulier, mais toûjours beaucoup pour le géneral.

Ils ont des avis d'une négociation ſecrette entre les Imperiaux & les Suedois.

Nous avons ici eu les mêmes avis que vous de quelque négociation ou ſecrette intelligence entre les Imperiaux & les Suedois, & l'on nous a voulu faire croire que depuis la Trêve que ceux-ci ont concluë avec l'Electeur de Saxe, il leur ſert d'entremetteur. Quoique nous n'y ayons pas ajoûté foi, nous n'avons pas laiſſé de nous en informer, & d'en dire quelque choſe par Monſieur de la Barde aux Plenipotentiaires de Suede, plûtôt pour leur faire voir l'artifice des Imperiaux, que pour aucune deffiance que nous ayons d'eux.

Leurs Réflexions ſur ces avis.

A la verité ayans conſideré que le Comte de Trautmanſdorff eſt en chemin pour ſe rendre ici, que le Fils du principal Miniſtre de Suede eſt employé dans la Négociation de la Paix, & qu'il n'y a perſonne auprès de Monſieur Torſtenſon aſſez inſtruit des affaires, nous croyons que la reſolution que l'Archiduc a priſe de ſecourir en perſonne le Duc de Baviere, avec ſes principales forces, procede plûtôt de la connoiſſance qu'il a eu de la foibleſſe, où le ſiege de Bréme a reduit Monſieur Torſtenſon, & qu'il ne pouvoit pas être ſitôt renforcé des trou-

pes

1645. pes qui viennent de Dannemarck que d'aucun concert avec lui.

Monsieur Contarini incline aux Ennemis de la France.

C'est très-à-propos qu'il nous est ordonné d'observer la conduite du Sieur Contarini, parceque nous le reconnoissons tous les jours plus favorable à nos Parties, & depuis peu nous avons reçu des avis de nos Alliez, sur la maniere dont il a traité avec eux, qui augmente les justes soupçons que nous avons de lui; aussi le considerons-nous comme suspect sans pourtant lui faire connoître, & quand il nous a employé pour offrir notre entremise aux Suedois, nous l'avons fait, de sorte que sans qu'il se puisse plaindre de nous, ni mal interpreter notre discours, elle a été acceptée sans qu'elle puisse avoir effet, ayans bien remarqué en diverses rencontres qu'il ne seroit pas faché, de mettre quelque division entre les Suedois & nous.

Ils favoriseront de tout leur possible la faire des levées.

Nous ne manquerons pas d'aporter toutes sortes de soins pour favoriser, & hâter la levée du Sieur de Beninghaussen. Il nous a fait assurer depuis peu qu'il a déja distribué toutes ses commissions à des Officiers capables d'en rendre bon compte, & qu'il ne perd point de tems pour satisfaire à ce qu'il a promis.

Ils n'ont aucun commerce avec Monsieur Bellitia un des Ministres de Savoye.

Nous vous avons déja mandé ce que nous avons fait entendre au Sieur de Bellitia, & depuis ce tems-là nous vous pouvons assurer qu'il n'a aucun commerce avec nous ni avec aucun de nos gens.

Etat de l'armée d'Allemagne.

Nous ne vous dirons point l'état où est à present l'armée d'Allemagne, sachans bien que vous en êtes mieux informé que nous. Si Monsieur le Maréchal de Turenne eût pû continuer le dessein qu'il avoit fait de demeurer deça le Rhin, nous en eussions tiré quelque avantage, même sur l'arrivée du Comte de Trautmansdorff. On écrit que les nouveaux renforts qu'il a reçu de France lui en eussent donné le moyen, n'eût été que les vieilles troupes qu'on appelle Weymariennes ne l'ont pas voulu suivre, dont les ennemis font ici grand bruit comme d'une revolte de tout ce Corps-là.

Sur les levées en Dannemarck.

Nous avons vu par la derniere Lettre de Monsieur de la Thuillerie du quatorze Octobre, qu'il n'avoit point encore reçu vos ordres ni aucun argent pour employer aux levées, que la Reine veut que l'on fasse en Dannemarck. Cela nous oblige de lui faire fournir à Hambourg quarante mil Risdalles, puis qu'outre la crainte où il étoit de perdre l'occasion, Monsieur d'Estrade nous écrit qu'on ne peut pas faire fondement sur les troupes de Hollande, pour les raisons qu'il vous aura sans doute mandées aussi bien qu'à nous. Nous esperons Monsieur, de votre courtoisie que vous prendrez le soin de nous faire décharger vers le Marchand, à qui nous sommes obligez de cette somme.

Il ne faut pas faire fondement sur les troupes de Hollande.

Le Comte de Peñaranda reçoit un autre Pleinpouvoir.

Comme nous finissions cette Lettre, Messieurs les Médiateurs nous ont envoyé en original le nouveau Pouvoir du Comte de Peñaranda, que nous avons trouvé conforme à la minute qui avoit été concertée. Nous sommes &c.

1645.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur de

BRIENNE,

A Munster le 8. Novembre 1645.

Entrevuë de Messieurs Saavedra & Servien pour venir au Traité de Paix ou d'une Trêve avec l'Espagne. Raisons alleguées de part & d'autre sur ces Articles.

MONSIEUR,

Entrevuë de Mrs. Saavedra & Servien pour venir à un Traité de Paix ou d'une Trêve avec l'Espagne.

NOus avons douté si nous vous ferions récit de ce qui s'est passé dans une entrevuë de Monsieur Saavedra & de moi Servien, parce qu'il ne s'y est rien proposé qui merite de recevoir les ordres de la Reine. Néanmoins à cause que les discours qui ont été faits sont assés importans, nous avons estimé à propos de vous en informer.

Encore que les visites soient interrompuës depuis quelque tems entre les Deputez d'Espagne & nous, comme nous avons ci-devant mandé, le dit Saavedra fit demander heure la semaine passée à Madame Servien pour la visiter, ce qui fit croire qu'il vouloit peut-être prendre cette occasion de venir dans le logis de l'un de nous pour faire quelques ouvertures nouvelles touchant la Negociation de la Paix.

Cette croyance obligea moi Servien de me rendre au lieu de l'audience après que le dit Saavedra y eut demeuré près d'un quart d'heure. Le premier abord fut accompagné de grands complimens de part & d'autre, où chacun tâcha de vaincre son compagnon de civilité. Le dit Sieur Saavedra témoignant beaucoup d'envie d'aller faire quelque séjour en France après la conclusion du Traité pour voir les belles Maisons d'autour de Paris, & moi faisant paroître un semblable desir d'aller plutôt en Espagne qu'en aucun autre lieu, si quelqu'un de nous est Deputé pour assister au serment qui a accoutumé d'être fait pour l'observation de la Paix.

Raisons alleguées de part & d'autre sur ces Articles.

Après cela il me demanda si nous ne voulions pas faire la Paix, & pourquoi nous n'y aportions pas plus de facilité, qu'il y alloit de l'honneur des uns & des autres de demeurer si longtems ici sans rien faire, & que pour lui s'il en étoit crû l'on romproit l'Assemblée, en cas que dans un

 certain

1645. certain tems nous ne puiſſions nous accommoder.

Je répondis promtement ſur ce dernier point qu'en cela nous nous rencontrions tous de ſon ſentiment, & que parmi nous il avoit été ſouvent propoſé de prendre un terme limité dans lequel ſi on ne pouvoit demeurer d'accord des propoſitions qui auroient été faites, chacun ſe retirât pour ne repaître pas plus longtems le monde de vaines eſperances. Je m'aperçus qu'il ne s'attendoit pas à cette réponſe, de laquelle demeurant un peu ſurpris & changeant de diſcours, il fit paroître qu'il n'avoit fait la propoſition de rompre l'Aſſembleé que pour me ſonder & découvrir ſi nous apréhenderions une telle réſolution.

Dans la ſuite du diſcours en me preſſant civilement, il me redit ſouvent: Pour l'amour de Dieu faiſons la Paix, nous ne déſavouons pas que nous en avons beſoin, & que nos affaires ſont en mauvais état, mais les choſes du monde ſont ſujettes à de ſi grandes révolutions, & il ne faut pas abuſer de la proſperité; car, quelque malheur que nous ayons, nous ne ferons jamais de Traité honteux. Je lui répondis qu'il ne tenoit pas à nous que la Paix ne fût déja faite, & que lui & ſes Collegues faiſoient aſſés clairement connoître qu'ils ne la deſiroient pas en effet; que nous nous étions mis d'abord à la raiſon, & que s'ils vouloient prendre l'avis de toutes les perſonnes entenduës & desintereſſées, ils trouveroient que, dans l'état préſent des affaires, l'on ne pouvoit faire une propoſition plus juſte que celle que nous avons donnée, ſur laquelle il ne tiendroit qu'à eux qu'on ne conclût le Traité en quinze jours.

Il voulut tourner la choſe en raillerie, & me dit que j'avois trop de jugement pour croire que la Paix ſe pût faire ſous ces conditions-là. Je repartis que ce ſeroit un grand malheur ſi lui & ſes Collegues avoient cette opinion, parceque c'étoit véritablement tout ce que nous pourrions faire; que ſi les inſtances des Médiateurs en l'état où ſe trouve la Chrêtienté nous avoient obligé de propoſer du premier coup nos dernieres réſolutions, nous l'avions fait avec un ferme deſſein de ne changer point, que nous aurions bien pu demander la reſtitution de ce qu'on detient au Roi & principalement la Navarre, à laquelle il n'y a point de difficulté; mais que nous avions mieux aimé venir d'abord à un expedient raiſonnable; que leurs Majeſtez avoient un extrême deſir de la Paix, que nous avions charge de l'accepter ou de la donner, mais que nous ne l'achetterions jamais. Qu'il auroit bien mauvaiſe opinion, ſi dans la proſperité qu'il diſoit que nous avions, nous faiſions paroître moins de conſtance & de fermeté qu'eux dans le malheur qui les accompagne; qu'ils étoient tellement en poſſeſſion de profiter aux dépens de la France par tous les Traitez, qu'ils avoient peine d'en faire un raiſonnable par lequel nous puiſſions tirer quelque recompenſe de nos pertes paſſées. Que tous ceux qui ont été faits juſques ici ſont remplis de renonciations que l'on a fait faire à nos Rois.

Il répondit à cela que ces renonciations n'étoient point néceſſaires, que c'étoient des formalitez introduites par des Docteurs, que le droit du Souverain s'établiſſoit & ſe conſervoit par les armes.

Je répartis que ſi cette maxime eſt raiſonnable en faveur de ceux qui uſurpent, elle l'eſt beaucoup davantage en faveur de ceux qui recouvrent ce qui leur apartient; que le Roi d'Eſpagne étoit un ſi grand Monarque, qu'il pouvoit ſans s'incommoder faire raiſon au Roi notre Maître des torts qui ont été autrefois faits à ſes prédeceſſeurs; que lui Saavedra parloit avec beaucoup de civilité de la Nation Françoiſe, mais que lui & ſes Collegues en faiſoient un grand mépris, puiſqu'ils ne veulent ni nous imiter en ce que nous nous ſommes ci-devant accommodez au tems lorſque nous avons eu ci-devant la fortune contraire, ni permettre que nous les imitions en ce qu'ils ont ſi bien ſû profiter de leur bonheur quand le ſort des armes leur a été favorable; que je le tenois trop raiſonnable pour croire que l'on pût faire ſi peu de compte de tant de ſang répandu, & de tant de treſors conſommez en cette longue guerre pour retourner en l'état où nous étions lorſqu'elle a commencé; qu'il s'y eſt fait de plus belles actions & donné plus de batailles que dans celles qui, ſelon ſon opinion, ont autrefois établi le Roi d'Eſpagne ſur Naples & ſur Milan; que quand nous ſerions aſſés lâches pour vouloir nous priver nous-mêmes des faveurs que le Ciel nous a faites, nous ne ſaurions faire la moindre reſtitution ni donner à ceux qui ſont encore nos rédevables ſans faire un très grand préjudice aux droits, & aux juſtes prétenſions de la France; qu'il y en a même une partie qui ont été traitez & reſervez par le Traité de Vervins dont ils demandent ſi ſouvent l'éxecution; qu'en un mot, pour ne le tromper point, j'étois obligé de lui dire que nous ne ferions jamais de Traité dont les conditions ne ſoient proportionnées à l'état où ſe trouveront les affaires lorſqu'il ſera conclu, & puis qu'ils nous ont autrefois obligé de renoncer non ſeulement aux droits qui étoient conteſtez entre la France & l'Eſpagne, mais à des Souverainetez qui n'étoient point en controverſe, ils ne devoient pas trouver mauvais que, ſuivant avec plus de moderation qu'eux la Loi qu'ils ont établie, nous nous prévalions aujourd'hui de la juſtice qu'il a plû à Dieu de nous rendre. Toutes ces choſes furent dites à diverſes repriſes, & l'obligérent pluſieurs fois à me répondre qu'ils ne feroient jamais de Traité infame, & que ſi je voulois lire leur Hiſtoire, je trouverois que les Eſpagnols avoient été quelquefois renfermez dans leurs montagnes ſans jamais avoir perdu courage ni rien fait contre leur honneur, & que les affaires changeroient peut-être bientôt de face. 1645.

A ce mot je répliquai que cette malheureuſe eſperance, qui avoit déja fait durer la guerre dix ans, étoit capable de la faire continuër encore longtems ſi l'on perſiſtoit à s'y arrêter. Que graces à Dieu nous n'avions rien à craindre du côté qu'ils penſoient; que la France eſt trop prudemment gouvernée au contentement de ceux qui commandent, & de ceux qui obeïſſent; que tous les Sujets ſont conſtamment dans le devoir & les Alliez dans la fidelité, mais que, pendant qu'on s'attendra à de ſemblables revolutions, la Paix ne ſe fera point, & la Chrêtienté courra fortune de ſe perdre.

Que nous aurions toûjours cette ſatisfaction devant Dieu & devant les hommes de n'être pas cauſe du mal, puiſque nous ſommes prêts de ſortir d'affaires en quinze jours ſi on veut traiter raiſonnablement & s'accommoder de part & d'autre au tems préſent. Que tant s'en faut que l'invaſion du Turc nous ait fait hauſſer les conditions de la Paix; qu'elle nous a obligé de les propoſer plus moderées; mais que de nous vouloir obliger pour cela d'acheter la Paix en faiſant des reſtitutions à ceux qui nous doivent, nous qui ſommes les plus éloignez du peril préſent,

1645. ſent, & que ceux qui y ſont le plus expoſez demeurent fermes à vouloir que l'on change la face des affaires en leur faveur; cela ne ſera jamais trouvé raiſonnable par ceux qui en jugeront ſans interêt & ſans paſſion.

Il ſe voulut en quelque façon juſtifier de ce qu'il avoit parlé des changemens qui peuvent arriver, & me dit qu'il n'avoit point entendu ceux du dedans du Royaume, mais qu'en géneral il n'y a perſonne qui ne ſache que la fortune eſt changeante, & ne tient pas les choſes en même état. Après il reprit en riant le diſcours de la Navarre pour me dire que s'il falloit examiner les droits de la Couronne de France ſur tout ce qu'elle poſſede, ils ſe trouveroient tous ſemblables à ceux de l'Eſpagne ſur la Navarre, puiſque les conquêtes qui avoient été faites ſur les Albigeois n'étoient fondées que ſur les Bulles des Papes.

Je répartis que ce ne ſeroit pas faciliter l'accommodement des differends préſens que de remonter ſi haut,que les juſtes prétenſions de nos Rois ſur la Navarre ſont reſervées par le dernier Traité, & qu'on ne peut pas dire que cette reſervation expreſſe ait été accordée pour n'avoir aucun effet; que ceux qui ſont de leur parti même ne trouvent aucune raiſon pour l'Eſpagne à retenir ce Royaume; qu'ils ſauvent bien les ſcrupules que Charles V. & Philippe II. ont eu ſur cette uſurpation en mourant, & les clauſes qu'ils ont inſerées dans leurs Teſtamens qui ſont raportez par Sandoval; que pendant quelque tems on s'étoit ſervi du prétexte de la Religion, pour n'en faire pas la reſtitution lorſque les Princes à qui ce Royaume apartient étoient heretiques, mais qu'à préſent cette exception ne peut être alleguée contre notre Roi qui eſt bon Catholique.

Il répliqua que difficilement tomberions-nous d'accord ſur cette prétenſion, & que pour concluſion lui ni ſes Collegues ne pourroient parler plus raiſonnablement qu'en offrant, comme ils ont fait de faire ou la Paix ou la Trêve, ou bien de faire une ſuſpenſion d'armes,

Je répondis que la Trêve & la ſuſpenſion ne faiſant que differer la Guerre, & ne la finiſſant pas, ne nous mettroient en état ni les uns ni les autres de ſecourir la Chrétienté ſelon le beſoin qu'elle en a; que nous ſommes ici pour faire un Traité durable qui puiſſe aſſurer le repos d'un chacun; que ce n'eſt pas aſſez de dire qu'on y eſt diſpoſé, ſi on ne le témoigne par effet, que de notre côté nous ſommes prêts d'executer nos offres, & conclure la Paix ſans rien demander de nouveau; mais que de leur côté ils prétendent qu'on doit faire des changemens & des reſtitutions pour y parvenir qui ſont naître toute la difficulté. Qu'il nous ſeroit moins préjudiciable de reprendre nos Conquêtes par les armes, que de les rendre volontairement à ceux qui detiennent encore au Roi tant d'autres Etats; que néanmoins les affaires ne ſont pas, graces à Dieu, reduites au point qu'on nous puiſſe ôter per force ce que nous tenons, & que nous eſſayerons d'empêcher que la choſe n'arrivât ni d'une façon ni d'une autre. Ce fut là où le diſcours finit, après quoi le dit Sieur Saavedra ſe retira.

Comme je l'accompagnois, & que nous fûmes arrivez à la deuxiéme Salle, il me mena contre une fenêtre, comme s'il eût eu intention de me dire quelque ſecret, mais ce ne fut que pour recommencer ſon même diſcours; Mais quoi, me dit-il, ne ferons-nous point de Paix? Ne voulez-vous point faire quelques ouvertures plus raiſonnables? Je repartis que l'unique moyen de l'avancer étoit de traiter ſur la la propoſition que nous avions faite, & que je l'aſſurois confidemment qu'elle contient tout ce que nous pouvons faire, ſur quoi nous nous ſeparâmes. Nous ſommes &c. 1645.

LETTRE

de Monſieur de

BRIENNE,

à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, le 8. de Novembre. 1645.

La Cour compte ſur l'amitié de l'Electeur de Trêves, & veut l'aider. Après la priſe de Trêves on lui remettra Spire entre les mains. L'Electeur de Trêves demande qu'on confirme la fondation de l'Hôpital Philippique. On ſe plaint du Pape. Le Nonce ſe plaint de ce qu'on n'a pas conſervé à Hulſt l'exercice public de la Religion Catholique. On conſent à une Trêve ſur la Méditerranée en faveur des Venitiens. On veut payer auſſi le trajet de dix Gallions ſecretement, de peur que le Turc n'en prît occaſion de rompre. Il les loue d'avoir envoyé une ſomme d'argent à Mr. de la Thuillerie pour les levées. La ſucceſſion de Nevers adjugée au Duc de Mantoue par arrêt ſous condition. Saavedra peu informé des Loix de France. Que le Pape n'avoit pas droit de mettre le Roi de Navarre à l'interdit.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

Si je n'étois bien aſſuré que l'Ordinaire ne vous portera point le Memoire dont déja je vous ai écrit, je ne ferois qu'une legere Réponſe à votre Lettre du quatre du préſent mois, & je me contenterois d'y mettre au pied un ſeul mot qui marqueroit qu'elle m'a été rendue, non que je ne juge qu'il y a des points qui ne ſont pas decidés entierement, mais pour les tenir de ſi petite conſideration qu'on s'en pourroit diſpenſer. Je

1645. jé ſouhaitte que les affaires donnent lieu de ne plus retarder ledit Memoire, ou que l'on l'envoye, par l'un des deux Couriers que nous retenons, dans le commencement de la ſemaine prochaine. En icelui les diverſes conditions ſur leſquelles on peut faire la Paix ou la Trêve étant decidées, & ce qui eſt à dire & à faire par le Duc de Baviere, je paſſe à vous informer de ce qui a été reſolu en faveur de Monſieur l'Electeur de Trêves. Votre Dépêche & quelques autres qu'on avoit reçuës ont imprimé fortement dans l'Eſprit de leurs Majeſtez que ce Prince eſt François & que ſa conſtance a ſurmonté les maux d'une longue priſon, que ſa foi eſt à l'épreuve des offres comme des maux, & qu'on peut faire fondement en ſon amitié. Il ne reſte plus que de chercher les moyens de lui plaire & ajoûter les Interêts publics à ceux de ſon particulier. Monſieur le Maréchal de Turenne ayant été obligé d'aller aſſieger la Ville de Trêves, & de prendre des quartiers entre la Moſelle & le Rhin, il y a eu impoſſibilité de le ſatisfaire ſur l'exemption qu'il en demandoit; mais on a mandé à Monſieur de Turenne de tenir les Troupes en telle diſcipline, que le pays ne ſoit pas ruiné, & d'exempter de tous logemens & contributions les lieux qui ſont du domaine du Prince, qui lui appartiennent en proprieté ou engagement, & ſi de tous les endroits il ne tire pas ſuffiſamment pour ſon Entretien Sa Majeſté n'eſt pas éloignée de lui envoyer une ſomme conſiderable, qu'il ſe diſpoſera aiſément, Trêves pris, de le remettre dans Spire & d'en tirer le Gouverneur & ſa Garniſon.

La Cour compte ſur l'amitié de l'Electeur de Trêves, & veut l'aider.

Après la priſe de Trêves on lui remettra Spire entre les mains.

A ceux de Mayence & de toutes les autres Places qui confinent avec ſes Etats il leur eſt expreſſément mandé de s'abſtenir de faire la Guerre, ſi ce n'eſt contre les lieux qui ſont occupez par l'Ennemi, & de rendre honneur & reſpect à ce Prince, les Interêts duquel ont été appuyés à Strasbourg tout ainſi qu'il l'a pu deſirer.

Si le Memoire qu'il vous a plu nous envoyer ſe fût un peu plus expliqué ſur la Lettre patente qu'il demande pour confirmer & maintenir un fidei-commis & la fondation d'un Hôpital Philippique, nous aurions conſenti ou nous vous aurions mandé ce qui nous en auroit empêché, & lors que nous aurons l'information dont nous avons beſoin, la choſe ſera bien difficile ſi Sa Majeſté ne s'y porte, laquelle laiſſe au jugement du public, comme vous avez fait, d'interpreter ſi les proteſtations faites par ce Prince ſont valables pour détruire les Actes qu'il a paſſé pour obtenir ſa liberté. La plus commune opinion des Jurisconſultes eſt que tout ce qui s'eſt paſſé *in vinculis* eſt de nulle force, mais pourtant cette regle a ſes exceptions. Si vous avez penetré qui eſt celui qu'il deſtine pour ſon Succeſſeur, & qu'il fût tel qu'il le croit, il faudroit concourir à ſon deſir, & perpetuer envers cette Couronne l'amitié de cet Electeur & de ſon Chapitre. La ſituation de ſes Etats qui ont fait autrefois partie de la Gaule les y a diſpoſé de temps en temps, & dans notre ſiecle nous avons vu que ce Prince a de la magnanimité qui peut être comparée avec celle des anciens.

L'Electeur de Trêves demande qu'on confirme la fondation de l'Hôpital Philippique.

Si le Pape eût eu la même conduitte que la plus grande part de ſes Succeſſeurs & qu'il fût demeuré Pere commun, nous n'aurions pas eu ſujet de nous plaindre, mais la diſſimulation de quelques mauvais traitemens l'ayant convié de les continuer, il n'y a pas eu lieu de les diſſimuler davantage. Je voudrois vous pouvoir repréſenter ce qui a été dit ſur ce ſujet par Monſieur le Chancelier à Monſieur le Nonce, & comme il faiſoit fort ſur les plus eſſentiels manquemens, ſans rien diminuer de ce qu'il falloit dire des autres. Les ſujets de nos plaintes vous ſont connus, il vous en a été écrit, & cela me ſert d'un juſte prétexte pour ne m'y étendre pas davantage. Monſieur le Nonce y repondit à tout avec ordre, & ſi ſon Action avoit été faite imprevue, elle paſſeroit pour belle; auſſi en eſt-il reſté très-ſatisfait, blâmant en ſon cœur ce qu'il défend par la bouche comme Miniſtre du Pape. Il parla enſuite de la Capitulation de Hulſt & ſe plaignit de ce que l'Exercice public de la Religion n'y eſt pas conſervé aux Catholiques, il paſſa même à vouloir inſinuer que l'Exercice ſecret leur étoit ôté & toute la liberté aux Eccleſiaſtiques de demeurer; ce qui fut ſur l'heure verifié être une pure impoſture, j'entends au dernier point de ſon allegué, car pour le premier il eſt très-veritable, & Monſieur le Prince d'Orange s'en eſt excuſé par un ordre précis & abſolu qu'il en avoit de la Province d'Hollande, envers laquelle & envers le Corps de l'Etat il offre ſon entremiſe pour faire adoucir cette rigueur. Examinant ces articles, j'ai cru devoir lire ceux des Traitez d'Alliance & ai trouvé qu'ils portent que l'Exercice ſera laiſſé public aux Catholiques aux Villes qu'ils conquerront. Je ſuis en peine de comprendre ce qui leur donne lieu d'en uſer autrement, & n'ayant point eu de reverſailles ſur iceux je ſuis contraint d'écrire à Monſieur Braſſet de me mander s'il n'y en a point qui fût échapé. Sans doute les Imperiaux & les Bavarois & autres Deputez des Princes Catholiques en feront grand bruit, auquel vous aurez peine de ſatisfaire, & que vous ferez néanmoins taire imputant à la fierté & à l'opiniâtreté des Eſpagnols tous ces malheurs, puiſque ne ſe ſentans aſſez forts pour défendre le leur ne laiſſent d'éloigner la concluſion du Traité géneral qui ſeul peut arrêter le cours de nos proſperitez & de nos Alliez, deſquelles nous ſommes touchez de deux differends ſentimens puiſque le mal que cauſe leur fortune à la Religion diminue la joye de voir l'Ennemi comme affoibli; & ce qui eſt le plus fâcheux c'eſt que vous n'oſeriez leur confier la ſecrete penſée de Monſieur le Prince d'Orange, de peur que l'éventant, ce lui ſoit un légitime ſujet ou du moins un prétexte de s'en retracter. Vos prudences prendront le parti qui leur ſera le meilleur, & ſelon la confiance qu'ils ont les uns avec les autres vous leur découvrirez ou celerez ce que nous eſperons. De la même ſorte uſerez-vous de ce qui a été accordé, en faveur de la Republique de Veniſe pour le reſpect de laquelle le Roi conſentira à une Trêve ſur la Mer Mediterranée pendant la Campagne prochaine, pourvu qu'elle ſoit acceptée par les Eſpagnols dans tout le mois prochain & que nous en ſoyons aſſurez. Le Roi conſent auſſi pour la République de Veniſe de payer le trajet de dix Gallions pour joindre à leur Flotte deſquelles elle ne ſtipule que le ſecret, pour ne donner ſujet au Turc de rompre avec nous, ce que nous voulons éviter, & pour conſerver les ſaints Lieux, la deſtruction entiere des Catholiques en ſon Empire, & la ruine d'un nombre de François qui y ont porté leurs facultez, qu'ils n'en ſauroient tirer qu'avec une longueur de temps. Nous ne faiſons pas comme les Eſpagnols, qui publient donner du ſecours quand ils le reduiſent à quatre Galeres mal armées & qu'ils en tirent l'approbation & les vœux du Public. Nous au contraire donnons des aſſiſtances réelles, cachant notre zele; mais il n'eſt connu que de Dieu pour le ſervice duquel nous l'en-

On ſe plaint du Pape.

Le Nonce ſe plaint de ce qu'on n'a pas conſervé à Hulſt l'exercice public de la Religion Catholique.

On conſent à une Trêve ſur la Mediterranée en faveur des Venitiens.

On veut payer auſſi le trajet de dix Gallions ſecretement, pour que le Turc n'en prît occaſion de rompre.

1645. l'entreprenons bien volontiers celui que vous avez eu d'envoyer à Monsieur de la Thuillerie une somme de quarante mil Risdalles a été loué; & si je savois les Marchands auxquels il faut faire les payemens, je les solliciterois déja. Toutes celles qui ont été remises auront été plus fortes qu'il n'en aura eu besoin, ou il aura pris une armée & non des troupes pour le service. Enfin il a été pris Arrêt sur le partage de la succession de Nevers qui est adjugée au Duc de Mantoüe payant à Mesdames ses Sœurs, deux millions sept cens mil livres, savoir quinze cens-mille à la Reine de Pologne & douze cens-mille à la Princesse Palatine, & l'Interêt à celle-ci au denier vingt jusques à parfait payement. L'Ambassadeur de cette Altesse qui va vous trouver est attendu en cette Ville, & Monsieur Brasset est trompé ou vous aurez ceux de Messieurs les Etats avant celle-ci que je finirai, ainsi que j'ai accoûtumé, par vous assurer que je suis, &c.

Il les loue d'avoir envoyé une somme d'argent à Mr. de la Thuillerie pour les levées.

La succession de Nevers adjugée au Duc de Mantoüe par Arrêt sous condition.

Cette Lettre étoit écrite lorsque la vôtre du huit m'a été rendue; la lisant j'ai trouvé que Mr. Servien s'est bien défendu contre Monsieur Saavedra qui a peu lu nos Histoires, & est peu informé des Loix de la France ancienne, lesquelles, sans demander l'assistance des Bulles des Papes, confisquoient les biens & les corps des Albigeois, pour être tombez dans le crime de l'Hérésie & en celui de la Rebellion au Roi. Jean d'Albret, parce qu'il étoit Catholique & Souverain, ni l'un ni l'autre ne lui pouvoit être objecté & l'adherance au Roi de France, duquel il étoit Vassal n'étoit pas un crime, qui pût donner lieu de le mettre sous l'Interdit. Ce qu'on peut, à mon sens, recueillir de son discours, c'est qu'il convient que la Paix est nécessaire au Roi d'Espagne & qu'il avoit dessein de penetrer si la menace de rompre l'Assemblée vous pouvoit hâter à vous relâcher d'aucune des conditions dont vous vous êtes ouverts. Le Memoire dont j'ai déja parlé & qui ne partira point avant Lundi ou Mardi vous portera tout l'éclaircissement de ce qui est à faire sur les trois conditions qui vous sont proposées. L'une certes est celle qu'on doit desirer, & les autres ne se peuvent goûter que lorsqu'on sera desesperé de parvenir au premier bien. Celui qui le pourra affermir est aussi desiré & c'est ce qu'il faut faire pour y parvenir, c'est aussi une partie du Memoire.

Saavedra peu informé des Loix de France.

Que le Pape n'avoit pas droit de mettre le Roi de Navarre à l'interdit.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

A Munster ce 11. Novembre 1645.

Touchant la Négociation de Baviere. Ce Prince ne perd point de temps pour avancer le Traité de la Paix générale, mais il est mal disposé pour le Traité particulier avec la France. Ils approuvent le voyage du Sr. de Croissi à Constantinople, & en disent les raisons. Le Prince de Transylvanie a bonne volonté de rentrer en guerre. Ils lui envoyent un Memoire des questions que le Sr. de Croïssi leur propose, & de leurs sentimens sur chaque Article, & lui demandent d'envoyer bientôt les ordres du Roi sur cette affaire. Les Ministres desirent un Saufconduit, ils attendent les Suedois pour les engager d'en faire instance aussi bien qu'eux. Les plaintes de l'Electeur de Trêves les mettent en peine; on a grand sujet de conserver l'affection de cet Electeur. Ils lui donnent avis que les Ambassadeurs de Brandebourg sont en très-mauvaise intelligence avec les Suedois sur le fait de la Pomeranie. Les Imperiaux sont soigneux de fomenter cette division, qui, jointe aux plaintes de l'Electeur de Trêves, feroit que tout le College Electoral seroit contre nous. Ils lui représentent que, s'il est possible sans faire perir l'Armée, il faut la faire sortir des Etats de cet Electeur, ou du moins que les Troupes qu'on y laissera y soient avec son agrément; que pour cet effet son Patrimoine soit entierement exempté, & que le Roi lui donne les 20. mille écus que le Pays lui fournit. Ils lui ont envoyé le Sr. d'Anthoville pour soulager son deplaisir en quelque sorte. Il doit aller ensuite auprès de Mr. de Turenne pour ménager leur commune satisfaction.

MONSIEUR,

Pour répondre à votre Dépêche du 28. du passé, nous n'entrerons pas bien avant sur les affaires générales, ni sur la Négociation de Baviere, puisque vous nous faites bientôt esperer un Courier, & qu'il ne s'est rien passé de nouveau, depuis ce que nous vous avons mandé par nos précedentes. Les Lettres qu'il a écrites à Monsieur le Nonce Bagni, nous confirment fort dans l'opinion que nous avions déja, qu'il ne perd point de temps pour avancer le Traité de la Paix, d'autant qu'il y est porté par son inte-

Touchant la Négociation de Baviere. Ce Prince ne perd point de tems pour avancer le Traité de la Paix générale, mais il est mal disposé pour le Traité particulier avec la France.

1645.

interêt, mais que pour le Traité particulier avec la France, il y paroît fort mal disposé, mêmement aujourd'hui que l'armée du Roi est delà le Rhin.

Ils approuvent le voyage du Sr. de Croissi à Constantinople, & en disent les raisons.

Quant au voyage du Sr. de Croissi dont vous nous parlez, nous croyons, quand vous aurez vu ses Depêches, que vous jugerez qu'aimant le public, & le service du Roi il ne pouvoit faire autrement que d'aller à Constantinople, vu que, non seulement par ces Lettres, & celles du Sieur d'Avaugour, mais aussi par celles de Monsieur de la Haye, & par les Témoignages des Suedois; il appert clairement que le Prince de Transylvanie ne s'est porté à faire la Paix que par les ordres exprès & reiterez de la Porte, jusques là même que les Troupes du Turc s'assembloient sur les frontieres pour le faire obeïr. Vous jugerez d'ailleurs que ce Prince a bonne volonté de rentrer en guerre, puisque, pour en obtenir une nouvelle permission, il offre d'y contribuer une bonne somme d'argent, lui qui est avare comme vous savez.

Le Prince de Transylvanie a bonne volonté de rentrer en guerre.

Ils lui envoyent un Memoire des questions que le Sr de Croissi leur propose, & de leurs sentimens sur chaque article, & lui demandent d'envoyer bientôt les ordres du Roi sur cette affaire.

Nous envoyons ci-joint un Memoire des questions, & difficultés que le Sieur de Croissi nous propose, & de nos sentimens sur chaque Article. L'on formera sur le tout telle résolution qu'il sera jugé à propos; nous vous suplions seulement d'envoyer bientôt les ordres du Roi sur cette affaire auxdits Sieurs de la Haye, & de Croissi, & de nous en faire avoir une copie, afin que nous nous réglions sur ce qui aura été ajouté, ou diminué.

Les Ministres desirent un Saufconduit, ils attendent les Suedois pour les engager d'en faire instance aussi bien qu'eux.

Les Ministres nous ont fait ici la même instance, qu'ils ont fait par delà pour le Saufconduit qu'ils desirent; nous n'attendons que la venuë des Ambassadeurs de Suede, pour en concerter avec eux, & les obliger, s'il est possible, d'en faire instance aussi bien que nous. Nous sommes bien de votre avis que cela ne produira qu'un réfus, & nous pouvons dire encore que les grandes instances qu'ils font n'est pas qu'ils soient prêts, mais pour nous y engager davantage : en tout cas nous jugeons que cet office, quelque succès qu'il puisse avoir, est bienseant dans la bouche des Ministres de France.

Les plaintes de l'Electeur de Trêves les mettent en peine; on a grand sujet de conserver l'affection de cet Electeur.

Nous avons reçû de grandes plaintes de la part de Monsieur l'Electeur de Trêves, & n'étoit qu'il nous a envoyé la copie des Lettres qu'il a écrites, nous vous envoyerions de celles, que nous avons reçues de lui. Cette affaire nous met en grande peine, car comme d'un côté le salut, & la conservation de l'armée du Roi est préferable à toutes choses, il faut avouer de l'autre, que Sa Majesté a grand interêt de conserver l'affection de cet Electeur, & de prévenir les mauvais effets que produiront ses plaintes dans cette Assemblée, si elles vont jusques au point où son esprit est capable de les pousser.

Ils lui donnent avis que les Ambassadeurs de Brandebourg sont en très-mauvaise intelligence avec les Suedois sur le sujet de la Pomeranie.

Les Imperiaux sont soigneux de fomenter cette division, qui, jointe aux plaintes de l'Electeur de Trêves, feroit que tout le College Electoral seroit contre nous.

Nous avons sur ce sujet à vous donner avis, que les Ambassadeurs de Brandebourg sont aujourd'hui en fort mauvaise intelligence avec ceux de Suede, & dans une espece de rupture sur le fait de la Pomeranie, le Comte de Witghenstein déclarant hautement par tout, que son Maître ne souffrira jamais le demembrement de cette Province, & que plusieurs Princes, & Etats de l'Empire s'interesseront avec lui. Vous pouvez juger comme les Imperiaux sont soigneux de fomenter cette division, & combien utilement ils s'en pourront servir parmi les Etats de l'Empire, contre la satisfaction prétenduë par les Couronnes, s'il arrive en même tems que l'Archevêque de Trêves fasse éclater son mécontentement à l'encontre de nous. De cette sorte nous sommes assurez d'avoir tout le College Electoral contre nous, au lieu que jusques ici nous y avons trouvé de l'appui, pour défendre les interêts de la France, & ceux de ses Alliez. Cela nous oblige de vous représenter que s'il est humainement possible, sans faire perir l'Armée, de lui donner d'autres quartiers que dans les Etats dudit Sieur Electeur, on doit tâcher de le faire, ou du moins que les Troupes qu'on sera obligé d'y laisser y puissent être avec son agrément dans les conditions favorables qu'on fera avec lui, & toûjours, quoi que l'on fasse, que Mertlich, & Donatrel & les autres Terres de son patrimoine soient pleinement exemptées, & que les vingt mille Risdales que le Païs lui fournit pour son entretenement, ne pouvant lui être payées, le Roi porte cette charge, & lui en fasse donner ici présentement une demie année. Cependant, pour lui témoigner qu'on ne l'abandonne pas, & soulager en quelque sorte son déplaisir, nous avons crû nécessaire de lui renvoyer le Sieur d'Authoville, avec ordre d'aller ensuite trouver Monsieur le Maréchal de Turenne, pour y ménager, autant qu'il se pourra, leur commune satisfaction.

1645.

Ils lui représentent que s'il est possible sans faire perir l'Armée, il faut la faire sortir des Etats de cet Electeur, ou du moins que les Troupes qu'on y laissera y soient avec son agrément, que pour cet effet son Patrimoine soit entierement exempté, & que le Roi lui donne les 20. mille écus que le Pays lui fournit.

Ils lui ont envoyé le Sr. d'Anthoville pour soulager son déplaisir en quelque sorte.

Il doit aller ensuite auprès de Mr. de Turenne pour ménager leur commune satisfaction.

C'est, Monsieur, ce que nous avons de plus important à vous faire savoir, attendant que par le Courier qui doit venir, nous soyons instruits des volontez & intention de la Reine. Cependant faites-nous la faveur de croire que nous sommes &c.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris l'onziéme de Novembre 1645.

On leur envoye un Memoire pour servir d'Instruction. Le zele du Roi pour la Paix. Raisons de ce zele. Les Espagnols y devroient consentir. Ou pour le moins à une Trêve de longue durée. Touchant le ceremoniel. On loue leur conduite à l'égard du Palatin. Touchant la Landgrave. Les Imperiaux demandent une Trêve. Affaire du Duc de Baviere, soins pour l'armée d'Allemagne. On leur laisse la liberté touchant la conduite à tenir avec l'Electeur de Mayen-

1645. *Mayence. Fermeté des Hollandois & du Prince d'Orange contre les propositions particulieres des Espagnols. On assistera l'Electeur de Trêves. Affaire des Barberins. Prise de Hulst.* 1645.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

On leur envoye un Memoire pour servir d'Instruction.

Bien que je vous envoye un Memoire qui doit être attaché à votre Instruction comme en faisant part, je ne lairrai de faire réponse à votre Lettre du 28. du passé. Je m'en pourrois dispenser & c'est le sens de ce Proeme, puisque le sujet qui vous tient par delà étant pour y conclure la Paix, quand il vous est prescrit ce que vous avez à demander & ce dont vous vous pouvez relâcher, toute autre chose est inutile. Néanmoins je ne puis point prendre parti, sachant que les propositions que vous avez à faire veulent du tems pour être résolues, & que pendant celui-là vous auriez peine de n'être pas informez de plusieurs particularitez qui peuvent même aider à votre conduite.

Le zele du Roi pour la Paix.

Avant que de les deduire je ne puis m'empêcher de vous prier de considerer le zele de Sa Majesté au bien de la Paix & par combien de differens expediens elle peut se contenter, se relâchant volontiers des premiers & meilleurs & se contentant des moindres, afin que le Public trouve son repos & que celui dont la Chrétienté joüira fasse apprehender au Turc la continuation de la Guerre & que la crainte d'être assailli par tous lui fasse se desister d'attaquer l'un de ces Potentats & que l'union qui sera entre tant de Couronnes puisse aussi servir à maintenir celle d'Angleterre qui se voit ébranlée & par un exemple très-mauvais qu'un Etat Royal puisse devenir un Etat populaire.

Raisons de ce zele.

Les Espagnols y devroient consentir.

Ou pour le moins à une Trêve de longue durée.

Si les Espagnols sont tant soit peu touchez des maux que souffre l'Europe & de ceux même qu'ils ressentent, cette Paix si desirée sera bientôt concluë, ou du moins une Trêve à longues années, pendant laquelle il sera aisé de prendre des expediens que presentement on rejette, parceque la haine, la rage & le ressentiment sont les Conseillers predominans & qu'alors la Raison, la Justice & la crainte même de tomber dans les premiers maux, dont la memoire ne sera pas perdue, seront ceux qui seront suivis. Enfin que peut-on desirer de la France qui veut la Paix, qui s'accommode à une Trêve & qui, dans l'un & dans l'autre de ces partis, se contente non seulement de perdre l'esperance de s'agrandir, mais se contente de garder bien moins qu'elle a droit de demander, & qui en l'un de ces cas veut bien contribuer à la subsistance de l'un de ses Alliez, afin de l'induire d'y entendre, & qui déja se va constituer dans de continuelles depenses si l'un d'eux est forcé de rentrer dans la guerre, la Trêve expirée que seul il desire à cause que sans la Paix mille & mille inconveniens peuvent causer la perte de leur Etat & de leur liberté. Cela soit dit à la gloire de Sa Majesté & de ceux qui ont eu part à lui faire prendre de si saintes resolutions & étant tems de se prévaloir de celui qui reste avant le partement de l'Ordinaire. J'entre en matiere & selon l'ordre de votre Lettre j'y ferai réponse.

Touchant le Ceremoniel.

Elle commence par nous informer que vous avez rendu la visite aux Commissaires Imperiaux, quoi qu'ils eussent rendu la premiere visite aux Plenipotentiaires d'Espagne, & qu'avec beaucoup d'adresse vous leur avez laissé entendre que c'étoit cette difficulté seule qui avoit interrompu vos Conferences & vos visites, & que vous aviez fait cela afin de ne point vous priver de l'avantage qui étoit à prendre lors de l'arrivée du Comte de Trautmansdorff, lequel se pouvant souvent trouver avec les Suedois auroit pu les disposer à diverses choses qu'il est bon d'empêcher & que c'eût été un notable desavantage de se priver d'entrer en conference avec lui; ce qui eût été infaillible si vous n'eussiez couvert la faute, selon nous, qui avoit été commise par les Imperiaux, visitans le Comte de Peñeranda avant que d'avoir été chez Monsieur le Duc de Longueville puisqu'il ne s'étoit rendu à Munster que depuis son Altesse.

Avant que d'entrer en un autre point je dois vous dire que l'Ambassadeur de Venise m'a fait entendre que Contarini avoit blâmé le Comte de Nassau d'avoir affecté de parler & sans donner titre, lui ayant remontré que son Collegue parlant pour les deux l'ayant fait, il devoit lui en avoir donné l'exemple adroitement. Il m'a voulu insinuer que le dit Contarini n'attend que cela pour suivre l'exemple établi, sans néanmoins me le promettre, ou faisant entendre qu'il n'a pas l'ordre. Je lui ai répondu fortement & franchement ce que je devois, qui m'étois oublié de vous dire que votre maniere d'agir avoit été approuvée comme aussi la retenue, & la fermeté avec laquelle vous aviez répondu à ce qu'ils avoient avancé au sujet de la Maison Palatine. Car quand ils publieroient votre réponse, ceux de cette Maison & le Duc de Baviere en demeureront obligez, étant certain que la Paix ne sauroit être assurée que le differend qui est entre ces Maisons ne soit assoupi & qui a duré depuis tant d'années qu'il se peut dire que c'est un des premiers sujets de la Guerre que nous avons présentement.

On loue leur conduite à l'égard du Palatin.

Touchant la Landgrave.

Ils ont rejetté les interêts de Madame la Landgrave non tant à mon sens pour la haine comme pour prendre prétexte de parler de ceux du Duc de Lorraine; mais que prudemment vous leur avez rejetté, & détruisant une opinion qui peut être douteuse, savoir si les choses jugées peuvent entrer de nouveau en Traité, & faisant connoître la disparité de ces Princes, de leurs interêts & des Couronnes de France & Imperiale, l'une ayant autant de justice d'empêcher que son droit sur la Lorraine soit mis en question, que l'autre en auroit pu desister sur leur premiere maxime.

J'ai remarqué que vous tranchez pour Marpurg, ce qui m'a fait juger que vous doutez sur ses autres intentions; ce qui sera bon que vous expliquiez afin que, quand ses Ministres nous en parleront, ils trouvent nos réponses toutes conformes. Puisqu'ils n'ont pas trop insisté qu'il ne nous devoit point être imputé fait du dédommagement pour les pertes souffertes & qu'ils n'ont parlé que legerement des prétentions qu'ils ont sur les trois Evêchez, il y a lieu d'assentir à votre jugement & de croire qu'il passe pour établi qu'il faut laisser quelque chose à la France & à la Suede; le plus & le moins c'est ce qui reste en question & à cela par le susdit Memoire Sa Majesté s'explique si nettement de ses intentions qu'il n'y a plus lieu d'en parler. Qu'ils donnent les mains pour laisser à ceux des Protestans les biens Ecclesiastiques qu'ils possédent, cela ne m'a pas surpris; c'est l'ordinaire de ceux de sa Maison, & de celle-ci de faire les Catholiques zelez, mais d'abandonner aisément les biens de l'Eglise, quand il s'agit de leurs interêts. Le

1645. Traité de Prague pourroit être mis en avant pour justifier ce que je dis, lesquels mêmes ils sont résolus d'étendre parlant de soixante ans, au lieu que dans celui-là le terme étoit moindre, si ma Memoire ne me trompe, à laquelle j'aime mieux me fier que feuilleter mes papiers. C'est une chose à quoi il falloit se préparer & il sera de vos prudences de si bien établir cette condition & si nettement, que le tems révolu il n'y ait point de difficulté à la restitution, ou que celle qu'on y apportera ne soit point le sujet d'une nouvelle Guerre.

Les Imperiaux demandent une nouvelle Trêve.

Nous attendons ce que vous nous promettez sur les propositions délivrées par les Imperiaux, qui font sonner bien haut un consentement donné à une Trêve, comme si celle qu'ils disent de vouloir consentir en étoit une longue, au lieu qu'elle ne peut être entenduë devoir durer que pendant que l'on traitera; ayant en outre diverses restrictions comme engagement, toutes affaires postposées, de vacquer à celles du Traité.

Affaire du Duc de Baviere.

Sur ce qui regarde Baviere, permettez-moi de vous demander que vous ayez à vous expliquer, ou de vous dire que vous n'avez pas pris le sentiment du Conseil. Vous proposez bien divers partis pour l'Electorat, mais tous en assûrent le titre, le rang & la dignité à Baviere, qu'on souhaiteroit bien être seul de sa Maison, afin de ne point accroître le nombre. Mais si les Suedois appuiant le Palatin n'y veulent consentir ou entrer en ouverture d'en créer un huitiéme, il n'est pas décidé si ce sera le Palatin ou Baviere, qui sera celui-là. Ainsi on croit que vous avez pouvoir d'assûrer Baviere que Sa Majesté l'aidera & protegera à défendre & à conserver ce titre, pourvu que de son côté il appuie nos interêts, selon qu'il est plus au long porté par le dit Memoire, auquel on vous remet, ayant été dressé après un examen de ce qui est à faire.

Soins pour l'Armée d'Allemagne.

On juge qu'il faut fortifier l'armée d'Allemagne, & ne pas perdre la commodité d'avoir des troupes qui seront licentiées en Allemagne, & Hollande. On se résoud de les faire passer à Calais ou servir dans les Garnisons de Picardie & d'Arthois, & au printems de les faire passer en Allemagne où l'on espére d'être fortifié des levées en Dannemarck, que Monsieur de la Thuillerie aura prises en service, auquel on a fait remettre une somme de vingt-quatre mille Risdalles à Hambourg, pour y employer, & qui en a une plus forte à Dantzic, de laquelle il pourra se servir, ainsi que je vous ai aussi mandé, & j'espere faire remettre à Cassel celle qu'il conviendra pour le Comte de Nassau, auquel on consentira de faire une levée de chevaux, comme vous avez accordé à Beninghaussen, pourvu qu'il en fasse une d'Infanterie de pareil nombre & sous les mêmes conditions.

On leur laisse la liberté touchant la conduite à tenir avec l'Electeur de Mayence.

Ce qui regarde la conduite qu'il faudra tenir avec l'Electeur de Mayence est remis à votre jugement, & Monsieur le Vicomte de Courval & Monsieur de Vautorte auront, comme ils ont déja eu, les ordres de la Cour de se conformer aux vôtres. Il a été verifié que quelques Chanoines mal affectionnez & un Secretaire de cet Electeur, en Langue Italienne, nommé Octavian, avoient imposé diverses choses au dit Vicomte, & depuis ce tems-là je n'ai point ouï parler de lui, mais le Baron de Reuschemberg, Neveu du dit Electeur, continue toûjours dans le desir de servir & est dans l'état de donner des preuves de son affection à cette Couronne.

Fermeté des Hollandois & du Prince d'Orange contre les propositions particulieres des Espagnols.

Pour les Traitez particuliers poursuivis avec beaucoup de chaleur par les Espagnols envers Messieurs les Etats, & Monsieur le Prince d'Orange, nous avons tout sujet de nous louer de la netteté de leur procedé. Un Capucin a écrit à cette Altesse, & est entré à lui offrir des Etats pour son particulier, ce qu'il a rejetté, & parlant bien, en répondant à sa Lettre, de ce qu'il falloit faire pour pacifier les Princes, a declaré que c'est à Munster où cela se doit ajuster. Comme il a usé de grande confiance, envoyant le double de sa Lettre avant que de l'avoir fait voir aux Provinces, & qu'il peut desirer que pour un tems cela demeure dedans le secret, il vous plaira de le lui garder. 1645.

On assistera l'Electeur de Trêves.

Ce que vous avez mandé de l'Electeur de Trêves a aidé à faire prendre une bonne résolution à son avantage, qui sera de l'assister, si la necessité du service oblige nos troupes de prendre leurs quartiers entre le Rhin & la Mozelle, & bien que cela se pût excuser sur ce que les Païs sont occupez par les Espagnols, néanmoins on pourra passer à lui faire grace. Le même Monsieur de Vautorte, dont j'ai ci-dessus parlé, a eu commandement de l'aller trouver; je ne doute point qu'il n'ait observé ce que je lui ai mandé d'essayer de savoir ce que le Gentilhomme que vous y avez envoyé aura negocié avec lui, afin de confirmer ce qui aura été avancé par celui-là duquel vous nous faites savoir le retour & les bonnes dispositions de cet Electeur, sans entrer en aucune particularité, ce qu'il vous plaira de faire par la premiere Dépêche, & ce que l'on presse de vous ouvrir provient de l'estime que l'on fait de vos personnes & suffisances.

Affaire des Barberins.

Reste à parler du Pape, lequel a dépêché un Courier extraordinaire pour faire savoir à son Nonce, qu'il croit que la France prenant la protection des Barberins, qui s'en sont declarez serviteurs ayant mis les armes de la Couronne sur les portes de leurs Palais, ne voudra pas proteger le Cardinal Antoine, lequel a encouru les censures & peines de droit pour s'être absenté de Rome, sans en avoir eu la permission. Il n'a pas été difficile de répondre; la Bulle qu'on cotte sert d'excuse a l'accusé & la juste crainte qu'il a euë d'être arrêté ne peut être rejettée. Le peu de demonstration qu'il a fait contre le Cardinal de Valence, tombé dans la même faute, lui a été aussi representée. La force qu'il a voulu faire sur cet accident en a donné pour lui reprocher sa conduite, & sans qu'une legere indisposition de gravelle ou de bile dont Monsieur le Duc d'Orleans a été attaqué, Monsieur le Nonce eût été mandé dès avant hier & eût su les intentions de la Reine; ce qui a été remis à Lundi par cette seule consideration. Entrez en la votre, on ne voudra pas lui lever la Médiation, ou, à mieux parler, à son Ministre, & pour n'y avoir que peu ou point de peril qu'elle lui demeure que pour ne donner lieu aux Ennemis de publier que nous recherchons ce prétexte pour interrompre le cours de la Négociation, dans laquelle même il y a lieu d'esperer que Chigi vous sera favorable. Et la déclaration qu'il a faite d'être serviteur de la Maison Barberine, en conseillant de la recevoir en France, ainsi que vous nous avez mandé par votre précedente, me paroît une déclaration formelle qu'il est serviteur de cette Couronne, & qu'il n'a nulle liaison particuliere avec le Pape, envers lequel pourtant il conservera les apparences, & ce avec raison, puisque son avancement & sa fortune sont en ses mains.

Prise de Hulst.

J'ajoute que, par les Lettres de Calais, le Resident de Messieurs les Etats nous a avertis de la reddition de Hulst, & que le cinquieme la Garnison en étoit sortie. C'est une merveilleuse con-

1645. conquête & par soi & plus grande encore dans la saison, qu'elle a été faite. Comme nous y avons bonne part, nous la considerons encore avec plus de plaisir, étant en esperance que l'exercice de la Religion Catholique sera maintenu. C'est l'endroit auquel je finis, & après vous avoir assuré que je serai toute ma vie &c.

Vous n'avez point par cet Ordinaire de Memoire du Roi, parceque l'on a resolu de vous dépêcher un Extraordinaire dedans trois ou quatre jours.

ECRIT

Communiqué à Monsieur

L'AMBASSADEUR DE VENISE

Qui est près

DU ROI.

Le 15. Novembre 1645.

On promet d'assister la République contre les Turcs, avec une somme considerable d'argent, afin d'équiper dix Vaisseaux. Comme aussi des gens de Guerre & des Matelots. La France soupire après la Paix. Elle accordera aux Espagnols une Trêve d'un an sur la Mediterranée afin qu'ils puissent assister la République. On attendra la réponse d'Espagne jusques à la fin de Decembre. Sur le traitement d'Altesse au Duc de Longueville. Affaire des Barberins.

On promet d'assister la République contre les Turcs,

LA Reine voit avec tant de peine les Etats de la Serenissime République de Venise attaqués par l'ennemi de la Chrétienté, que Sa Majesté méditant continuellement les moiens de s'opposer à ses efforts, & de donner, dans cette présente nécessité à la République, des marques de son affection autant que l'état présent des affaires de ce Royaume, qui a tant de Guerres à soutenir, le peut permettre, Sa Majesté a résolu, avec l'avis de son Altesse Royale, & de Monsieur le Prince,

Avec une somme considerable d'argent,

Premierement de l'assister d'une somme d'argent considerable, qu'elle a déja donné ordre au Surintendant de ses finances de travailler à trouver.

Afin d'équiper dix Vaisseaux.

Et afin que ce secours lui soit utile elle avoit même songé, la République l'agreant, de l'employer à faire équiper dix bons Vaisseaux en Hollande, que Sa Majesté elle-même se chargeroit de faire apprêter avec toute la diligence possible, & partir d'Amsterdam pour se rendre au lieu qui seroit ordonné par la République, payés pour quatre mois par avance, avec la précaution néanmoins que le nom de Sa Majesté ne paroitroit point, que l'on se serviroit sur les lieux de quelqu'un des Ministres de la République pour ôter aux ennemis de cette Couronne, le moien de profiter à la Porte, à notre prejudice, de cette resolution. 1645.

Par la supputation que l'on a faite, les fraix d'un pareil armement, avec toute l'épargne possible, iroit à huit cens mille Livres ou environ, & en attendant d'en savoir la volonté de la République, si Monsieur l'Ambassadeur le trouve à propos, on écrira par avance aux Hollandois, afin qu'on commence d'y travailler.

Comme aussi des gens de Guerre & des Matelots.

Et si on a besoin de plus grand nombre de gens de Guerre, que ceux qu'on a levez, comme aussi de Matelots, Sa Majesté le permettra dans son Royaume en des lieux qu'elle prescrira, afin que la République puisse savoir son intention, sans préjudicier que peu aux levées de Sa Majesté.

Ces assistances du Roi ne sont conformes ni à la grandeur ni à l'affection, que Sa Majesté a pour la République; mais à bien considerer les conjonctures présentes que la France est obligée de soutenir seule tant d'excessives dépenses, l'on croit que la République reconnoîtra par cette petite demonstration ce qu'elle pourroit attendre de grand de cette Couronne, si par quelque moien l'état de ses affaires le pouvoit permettre.

La France soupire après la Paix.

La France ne fut jamais en plus de droit qu'aujourd'hui, de prendre pour la conclusion de la Paix toutes sortes de conditions avantageuses. Nos ennemis ne desavoueront pas eux-mêmes qu'ils ne sont point en état, de reparer leurs pertes par la continuation de la Guerre, mais qu'ils ont plutôt sujet d'en apprehender toûjours de plus grandes. Néanmoins Sa Majesté continue toûjours plus que jamais dans les bonnes dispositions qu'il a fait paroître pour la Paix, & on assure que Monsieur Contarini touchera bien au doigt, si tant est que les ennemis parlent tout de bon, combien la necessité qu'a la Republique, de voir l'union des Princes Chrétiens pour repousser le Turc, est un puissant motif sur Sa Majesté pour l'obliger à apporter la facilité possible à un accommodement, sans s'arrêter à vouloir tirer toute l'utilité, qu'elle pourroit du mauvais état où sont les ennemis.

Elle accordera aux Espagnols une Trêve d'un an sur la Mediterranée afin qu'ils puissent assister la République.

Que si la colere de Dieu n'étant pas appaisée la Chrétienté doit encore être châtiée par la durée de la Guerre, afin qu'encore en ce cas, outre l'assistance susdite, la République reçoive quelqu'autre effet de la passion que la France a pour ce qui la regarde, leurs Majestez, quelque facilité qu'elles ayent d'employer les forces Maritimes de ce Royaume, avec assurance de bonne issue, en tant d'entreprises differentes, qui se peuvent former sur la Mer Mediterranée, ce qui est assez connu de tout le monde, tomberont d'accord de faire une Trêve, sur la dite Mer, pour toute la Campagne prochaine, afin que l'armée d'Espagne puisse assister la Serenissime République, sans crainte que la nôtre inquiette ses Etats, ou profite en aucune façon de son éloignement; en quoi, outre le merite que le Roi d'Espagne aura d'avoir puissamment secouru la République, il a notable interêt en son particulier pour s'opposer aux efforts

1645.

forts du Turc, étant constant que malaisément le pourra-t-on empêcher, si le Royaume de Candie venoit à se perdre, de faire tous les progrès qu'il voudra dans ceux de Naples & de Sicile.

On attendra la réponse d'Espagne jusques à la fin de Decembre.

Le Roi néanmoins desire avoir réponse d'Espagne dans tout le mois de Decembre, passé lequel, si elle n'est pas arrivée, Sa Majesté ne se tient plus obligée à la dite Trêve, étant bien juste que dans ce tems-là elle sache leur resolution, pour prendre les mesures de ce qu'elle aura à faire, puisqu'autrement, sans aucun fruit pour la République, le Roi se feroit beaucoup de préjudice.

On prie que tout ce que dessus soit extremement secret, Sa Majesté ne regardant qu'à la substance des choses, & non pas aux apparences ni aux applaudissemens du peuple, la difference entre nous & nos ennemis étant que nous devrions faire beaucoup, & qu'il fût peu su, & que les Espagnols font peu avec beaucoup de pompe & d'ostentation, puisque le grand état qu'ils firent dernierement de donner les Galeres de tout leur Royaume, pour secourir la dite République, a abouti au nombre de quatre mal armées.

Sur le traitement d'Altesse au Duc de Longueville.

Sa Majesté ne peut croire qu'il se trouve plus de difficulté au traitement d'Altesse, pour Monsieur de Longueville par les Ministres de la République, puisqu'outre ceux de Suede, ceux des Electeurs & de tous les autres Princes de l'Assemblée, les Plenipotentiaires de l'Empereur, qui auroient moins de sujet de lui être favorables, viennent de reconnoître que ce titre lui étoit dû & l'en ont traité. Autrement Sa Majesté auroit juste occasion de croire qu'on ne lui refuse une chose qui lui appartient de droit, que parcequ'il est François, & qu'il est le Chef de son Ambassade & de ses Plenipotentiaires, dont elle auroit sujet de ressentiment très-grand; c'est pourquoi elle prie la République d'y avoir tel égard que de besoin.

Affaire des Barberins.

Le Roi ayant rendu sa bonne affection, & accordé sa protection à Messieurs les Barberins, qui se sont déclarez serviteurs de cette Couronne. Sa Majesté prie la République de les considerer dorenavant comme tels, & comme Sa Majesté croit qu'elle leur a refusé la jouïssance des Bénefices dans son Etat, seulement à cause que la France étoit mal satisfaite d'eux, elle se promet que, la cause étant cessée, ils leur accorderont maintenant cette grace, tant en vertu des articles de la Paix d'Italie, conclue par l'entremise de Sa Majesté, qu'à sa consideration & priere.

1645.



DISCOURS

Fait de la part

DU ROI,

par Monsieur le

CHANCELIER

à Monsieur le

NONCE BAGNI.

Touchant la conduite du Pape & l'affaire des Barberins. Par rapport aux affaires de Catalogne & de Portugal. Plainte sur un prétendu assassinat. Sur le voyage de l'Abbé de la Riviere. Conduite de la France.

Touchant la conduite du Pape & l'affaire des Barberins.

LE Roi, de l'avis de la Reine Regente sa Mere, m'a donné ordre de vous dire,

Que leurs Majestez ont peine à comprendre par quel motif le Pape s'addresse avec tant de confiance à elles & à tous leurs Ministres, pour les obliger, contre l'honneur & l'interêt de cette Couronne, de donner les mains à l'oppression d'une Maison qu'elles ont honorée de leur protection Royale, & à qui on ne peut imputer raisonnablement aucune faute envers le Saint Siege; pendant que d'ailleurs sa Sainteté fait en toutes occasions paroître son aversion pour la France, & que l'affection que leurs Majestez avoient témoignée pour sa Maison, pour sa personne & pour sa gloire n'a trouvé pour toute correspondance, qu'une entiere partialité pour leurs ennemis, & tant de mauvais traitemens qu'aucun autre Prince, bien inferieur à elles, n'auroit jamais eu la patience de les supporter; notamment ayant en main tant de voyes pour s'en ressentir, sans manquer au respect & à la devotion qui est hereditaire en elles envers le saint Siege Apostolique.

Le monde a vu avec quelle cordialité, nonobstant toutes les choses qui s'étoient passées, leurs Majestez, dès le commencement de ce Pontificat-ci, allerent au devant de tout ce qui pouvoit plaire à sa Sainteté, pour établir entr'elles une affection reciproque, & cela d'autant plus genereusement que l'état florissant des affaires de ce Royaume, & d'autres considerations rendoient moins nécessaires les recherches qu'elles en firent.

Cependant, dans le tems même où les Papes les

1645. les plus austeres ont accoûtumé de prodiguer les graces aux Princes, la France a éprouvé une suite continuelle d'actions desobligeantes, & qui marquoient le peu d'affection qu'elle a pour les interêts de cette Couronne.

Il seroit superflu que je m'étendisse sur le détail de cette matiere avec vous, Monsieur, qui vous êtes si souvent appliqué inutilement à chercher des prétextes pour faire approuver la conduite de votre Maître. Chacun a pû voir si la France a demandé aucune grace qui ne lui ait été refusée, & si les ennemis n'en ont pas obtenu au delà même de leur instance, & de leur pouvoir.

On a vu dans ce Pontificat les Espagnols agir dans Rome, comme dans leur Thrône, & avec la même hauteur qu'ils auroient pû faire dans Madrid, tous leurs Partisans environner sa Sainteté, & être élevez aux Dignitez & aux Charges, lorsque les serviteurs de la France ont été tous reculez & deprimez & que le nom seul en étoit odieux.

Par rapport aux affaires de Catalogne & de Portugal.

On a vu combien peu la justice a été considerée quand elle a été appuiée par leurs Majestez, & l'égard qu'on a eu de cette Couronne dans les affaires de Catalogne & de Portugal, dans les Mariages & dans les Promotions.

Quand je dis Promotions, j'entens de les avoir vu composées de sujets évidemment reconnus pour Espagnols, & non pas de parler du refus que sa Sainteté a fait aux recommandations de la Reine, d'y comprendre Monsieur l'Archevêque d'Aix. Il est vrai que Sa Majesté avoit cru de flatter le Pape, en lui fournissant un moien si facile de l'obliger, & toute la France. Mais comme elle en a cent autres en main, de témoigner à Monsieur le Cardinal Mazarin, en la personne de ses proches, la gratitude qu'elle conserve des recommandables services qu'il rend à cet Etat, par des biens & des honneurs plus durables dans une Maison que n'est le Cardinalat, elle s'en est peu mise en peine, & à la verité il est aisé à juger de la bonté & de la grandeur de leurs Majestez que si le dit Sieur Cardinal même, par une moderation non commune, ne s'y opposoit vivement, ses parens que chacun voit vivre à Rome, comme ils faisoient auparavant, n'ayant que le seul bruit sans effet, du grand rang qu'il tient en ce Royaume, seroient en état, il y a longtems, de ne pas porter envie à aucune des principales de ce Païs-là pour les dignitez ni pour les richesses qu'elles lui auroient abondamment departi avec l'applaudissement de tous leurs peuples, & le Cardinalat nommément de Monsieur l'Archevêque d'Aix son frere, s'il y eût voulu donner les mains, auroit été dès lors assuré, par la nomination que Sa Majesté en a souvent voulu faire au Pape, non moins pour contenter sa propre inclination, que pour complaire à Monsieur le Duc d'Orleans, & à Monsieur le Prince qui l'en ont diverses fois très-instamment supplié.

Plainte sur un prétendu assassinat.

Le Chrétienté voit avec étonnement, & il se peut dire avec scandale, que dans Rome, où reside le Sacré College des Cardinaux, le Pape, qui est leur protecteur naturel, éloigne le châtiment d'un des principaux complices de la noire entreprise formée pour assassiner un Cardinal, principal Ministre de Sa Majesté & qui sert si utilement l'Etat, que sa Sainteté qui devroit elle-même en poursuivre la punition, par toutes voyes, refuse, aux pressantes instances de Sa Majesté, de lui remettre son Sujet Domestique, personne qui lui est inconnuë & sans aveu, coupable des plus lâches attentats qui puissent tomber dans l'esprit des hommes, & que cela se passe dans un tems où divers Princes remettent tous les jours au Pape, des personnes accusées de crimes ordinaires, quoique non Sujets de sa Sainteté. Veritablement, si tout le monde s'en étonne aujourd'hui, la posterité ne le pourra croire & c'est un exemple qui ne donnera pas grand sujet aux Princes, & aux particuliers de respecter la Dignité de Cardinal, puisqu'elle-même la traite de la sorte. 1645.

Sur le voyage de l'Abbé de la Riviere.

Le voyage du Prêtre Hersent que l'on obligea de sortir de Rome, à l'entrée de la Canicule, pour venir en ce Royaume, avec les commissions dont il a reconnu avoir été chargé par sa Sainteté, est une chose si étrange & si surprenante, la voyant partie d'un Pere commun, que la discretion m'oblige d'en taire les circonstances, la prodigalité que sa Sainteté a voulu faire des graces que les Papes tiennent si cheres, les précautions que l'on avoit prises pour empêcher que diverses personnes, & la Reine même ne put avoir connoissance de cette Négociation que par le contrecoup qu'elle devoit produire, ont fait assez connoître, quelles fins étoient cachées sous le beau manteau de la Paix, & combien sa Sainteté aime l'union de la Maison Royale. Et à la verité ce n'étoit pas sans fondement que les Espagnols publierent en ce tems-là qu'il devoit éclatter un grand coup en France, & que l'on y verroit bientôt la Cour en desunion, & toute partialité; mais il semble que Dieu, qui prend une visible protection de cette Couronne, & lui continue en tout ses saintes benedictions, n'ait permis cette Négociation, que pour faire éclatter davantage, par le succès qu'elle a eu, l'union de la Maison Royale, & de tromper pour l'avenir tous ceux qui croiroient, la rompre ou en diminuer la bonne intelligence.

Le Roi est assûré que le Pape en soi-même connoît bien que toutes nos plaintes sont justes, & Sa Majesté est très-certaine que les Princes d'Italie, qui ont plus de passion pour le bien public, & plus d'interêt à la bonne correspondance entre le Saint Siege, & cette Couronne, voire ceux qui sont les plus confidens à sa Sainteté, & plus attachez à elle d'affection, lui ont conseillé de tenir une autre conduite; & que sa Sainteté prenne la peine de leur en demander encore aujourd'hui leurs sentimens, ils lui diront assûrément que ce n'est pas de cette sorte que la France doit être traitée.

Conduite de la France.

Elle n'a pas laissé avec tout cela de continuer à dissimuler, afin que sa devotion envers le Saint Siege soûtenant de si rudes épreuves en éclatât davantage, Sa Majesté ne jugeant pas que personne pût attribuer cette patience au peu de moien qu'elle a de se ressentir, ni à foiblesse, dans un tems où tout le monde voit combien sa puissance est considerée de ses Ennemis.

Mais parmi tant de mauvais traitemens, que le Pape ait encore recours à Sa Majesté, & attende d'elle qu'elle abandonne & sacrifie une Maison, laquelle a recherché passionnément ses bonnes graces, & à qui Sa Majesté les a accordées avec sa protection, c'est une chose si extraordinaire & si opposée à l'honneur & aux sentimens de Sa dite Majesté, qu'elle tient injurieuse la pensée seule que l'on a euë à Rome.

Monsieur le Cardinal Antoine, ayant reçu diverses marques bien visibles de l'aversion & de l'indignation de sa Sainteté, en sa personne & en celle de ses serviteurs, sort de Rome après avoir été assuré par les Ministres du Roi, que Sa

1645. Sa Majesté trouvoit bon qu'il vînt par deça pour essayer de meriter, par ses soumissions, de rentrer dans le premier état de bienveillance dont sa Sainteté l'avoit ci-devant honoré.

Il laisse charge à Monsieur le Cardinal Barberin, son frere, d'informer sa Sainteté des causes d'un départ si subit, & de la juste crainte qu'il a eu que venant à découvrir son dessein, non seulement on n'en eût pas favorisé l'execution, mais on eût continué à le maltraiter lui-même davantage.

Aussitôt qu'il est en lieu de quelque sureté il écrit à sa Sainteté, pour lui en demander la permission, & sa benediction paternelle: on refuse de voir sa Lettre, & sans avoir ouï ses raisons on veut punir son action comme un crime bien atroce, & pour cet effet sa Sainteté commet d'abord à l'exercice de ses charges, & en assigne les émolumens;& contre les facultez que les Brefs du feu Pape donnent au dit Cardinal d'y députer en son absence, comme il a pratiqué diverses fois, & nonobstant que la Bulle de Leon touchant la sortie des Cardinaux, de l'Etat Ecclesiastique,excepte formellement ceux qui auront cause legitime de le faire ou qui y seront obligez par une juste crainte.

Comme personne ne peut revoquer en doute que le desir que Monsieur le Cardinal Antoine a eu de venir rendre compte de ses actions à Sa Majesté, qui le lui avoit permis, n'ait été une cause très-legitime de son voyage, aussi, sans parler des autres craintes qu'il a pû avoir, dont le fondement est assez connu de tout le monde, il n'a pas dû raisonnablement apprehender que, demandant cette permission à sa Sainteté, avant qu'être arrivé à Gênes d'où il a satisfait à ce devoir, & le dessein de son voyage devenant ainsi public,il n'eût pû se mettre en chemin avec sureté, pour les apprehensions que les Ennemis de cette Couronne ou les siens particuliers y eussent mis infailliblement avec grande facilité. Les Couriers qu'on a dépêché depuis son départ confirment cette verité.

Ce n'est pas que le Roi lui eût fait dire de sortir de Rome secretement, sans prendre congé de sa Sainteté, parceque Sa Majesté n'avoit jamais jugé qu'il y eût eu occasion de lui donner ce conseil, mais le dit Sieur Cardinal l'ayant informé depuis des motifs de sa juste crainte, sa dite Majesté non seulement n'a pas desapprouvé ses raisons, mais trouvé qu'il lui étoit comme impossible d'en user avec sureté autrement qu'il a fait.

Il seroit facile de trouver beaucoup d'exemples de ceux qui sont sortis de la Cour de Rome, & sans permission des Papes & sans que leur sortie leur ait été imputée à rien, & depuis peu nous en avons vu un sans replique.

Quelle demonstration a fait le Pape même contre Monsieur le Cardinal de Valence, quand il est venu en France sans sa permission, & en cachette, sinon de toutes sortes de caresses, & après son depart & à son retour? Vous-même, Monsieur, n'avez-vous pas parlé en sa faveur? Ce n'est pas que leurs Majestez n'ayent été bien aises du bon accueil que sa Sainteté lui fit; aussi ne le dis-je que pour faire voir qu'on ne sauroit mettre de difference entre son action, & celle de Monsieur le Cardinal Antoine, tous deux étant également sortis de Rome sans le su & sans le congé du Pape. Mais celle que l'on y trouve & qu'il semble que l'on voudroit châtier, c'est que Monsieur le Cardinal de Valence étoit parti contre la volonté du Roi, & Monsieur le Cardinal Antoine, de l'agréement de Sa Majesté.

Quant à ce que porte votre Memoire que Monsieur le Cardinal Barberin a trouvé étrange que le Sieur Gueffier eût dit à sa Sainteté qu'il avoit sollicité la protection de Sa Majesté, il peut avoir eu raison en un certain sens, s'il a fait cette plainte, la verité étant, que le dit Sieur Cardinal & sa Maison ont recherché, avec toutes les soumissions & respects possibles, les bonnes graces de Sa Majesté, dont ils supportoient avec grande mortification de se voir privez, & que Sa Majesté se laissant vaincre à leurs prieres ne les a pas seulement assurez de sa bienveuillance, mais donne sa protection Royale à toute la famille. 1645.

A la verité c'est une chose bien extraordinaire, que cette Maison qui a si bien servi la personne de sa Sainteté en tout tems, & le Cardinal Antoine, qui sacrifia tout pour contribuer à ce qui dependoit de lui dans le Conclave à son exaltation, se voye si sitôt privé des effets de son amour, & que la France, qui en avoit été offensée, prie aujourd'hui en leur faveur sa Sainteté, laquelle a retiré un fruit si avantageux de cette offense.

Cela passera quelque jour pour un paradoxe, mais comme des effets qui tombent si peu dans le sens ne peuvent avoir d'autres causes que la resolution que Messieurs les Barberins ont prise de se déclarer serviteurs de cette Couronne, puisqu'à dire le vrai on ne voit pas aussi en eux aucun manquement envers sa Sainteté, qui merite son indignation au point où elle paroit en leur endroit.

Leurs Majestez se tiennent d'autant plus engagées d'honneur à empêcher, qu'ils ne reçoivent nul préjudice de la dite resolution, & obligées à les proteger hautement. Et certes, quand elles n'auroient en cela que la gratitude qu'elles conservent à l'amour paternel, que le feu Pape Urbain leur Oncle, d'immortelle memoire, a toûjours témoigné envers cette Couronne, il feroit seul capable de les convier bien puissamment à mettre à couvert les interêts de ses Neveux & à ne pas souffrir que l'on leur fasse tort.

Personne ne dispute aux Rois de France la possession où ils sont de donner exemple à tous les autres Princes, du respect, & de la reverence qu'on doit rendre aux legitimes Successeurs de Saint Pierre. Personne aussi ne revoquera en doute que leurs Majestez ne soient bien éloignées de vouloir proteger ceux qui étant encore obligez à ce respect auroient eu la moindre pensée d'y manquer. Mais il se voit évidemment que tout le détriment que l'on a voulu faire au dit Sieur Cardinal, & tous les grands crimes dont on le veut châtier se reduisent tous à être sorti de Rome, sans un congé, crainte de ne le pouvoir obtenir, & pour profiter de la permission qu'il avoit euë de Sa Majesté, de venir faire ce qui dépendoit de lui pour meriter la continuation de ses bonnes graces, dont leurs Majestez se promettent que sa Sainteté rappellera en sa memoire les pressantes instances, qu'elle même leur a fait diverses fois en faveur de cette Maison, qu'elle se souviendra en combien de façons elle a été bien servie, & que satisfaisant à la parole qu'elle a donné au dit Sieur Gueffier, de les considerer dorenavant comme serviteurs de cette Couronne.

Si cette nouvelle qualité n'est pas assez puissante envers sa Sainteté, pour leur departir ses graces, elle l'obligera du moins à leur faire ressentir les effets de sa justice, & remettra Monsieur le Cardinal Antoine, dans la joüissance des

1645. des facultez que lui donnent ses Brefs, de substituer d'autres Cardinaux, en son absence, & generalement toutes les choses en l'état qu'elles étoient le jour de la sortie de Rome; puisque, comme il a été dit ci-dessus, le sujet qui l'a obligé à en partir a été l'agrément qu'il a eu de Sa Majesté de venir lui rendre compte de ses actions, & la supplier de départir ses graces avec le même amour qu'elle faisoit auparavant qu'il les eût perdues pour avoir servi sa Sainteté.

Pour conclusion, leurs Majestez prient sa Sainteté d'en user de la sorte, & en même tems le lui conseillent, afin que sa prudence ne permette pas que d'une affaire ordinaire on en fasse une très-grande, & que leurs Majestez, qui y sont engagées d'honneur au point que chacun voit, ne soient pas obligées à chercher des moiens pour mettre leur reputation à couvert. Elles s'assurent donc que sa Sainteté, & d'elle-même, & par le conseil de ceux qui ont l'honneur de l'approcher, considerera le Saint Siege & la France, en cette rencontre, puisque c'est le service d'un chacun, & que la Chrétienté ne peut recevoir, que du préjudice de semblables contrastes & altercations.

C'est ce que Sa Majesté vous prie de représenter à sa Sainteté, afin qu'il lui plaise de pourvoir à toutes choses en sorte que l'Ambassadeur, qu'elle a resolu d'envoyer à Rome, ait sujet de lui faire plutôt des remercimens que non de nouvelles plaintes.

LETTRE
De Messieurs les
PLENIPOTENTIAIRES,
à Monsieur de
BRIENNE.

A Munster, ce 18. Novembre 1645.

Ce qui s'est passé dans leurs Conferences avec les Imperiaux, avec les Bavarois, & avec les Médiateurs. Celle du Duc de Longueville avec le Commissaire Imperial Monsieur Wolmar. Sur les interêts de la Suede & des Etats de l'Empire, & sur les Passeports de quelques-uns. Sur l'exclusion de quelques Etats. Discours tenus de part & d'autre dans leur Conference avec les Bavarois. Le Deputé Palatin écrit à son Maître de s'aprocher du lieu du Congrès. Raisons de part & d'autre dans leur Conference avec les Médiateurs. Sur la réponse de l'Empereur aux propositions de la France & aux autres Articles. Ils payent les pensions établies. Ils demandent une augmentation aux fonds pour les dépenses secretes. Monsieur Salvius arrive à Munster.

MONSIEUR,

Ce qui s'est passé dans leurs Conferences avec les Imperiaux, avec les Bavarois & les Médiateurs.

APrès avoir accusé la réception de la Dépêche du quatre de ce mois & vous avoir remercié des bons avis qu'elle contient sur ce que nous vous avons écrit, il se rencontre fort à propos qu'ayant à vous informer de ce qui s'est passé en trois diverses Conferences que nous a-

vons eües cette semaine avec un des Plenipotentiaires de l'Empereur, avec les Bavarois & les Médiateurs, le recit que nous vous en ferons servira de réponse aux principaux points de votre Dépêche. 1645.

Celle du Duc de Longueville avec le Commissaire Imperial Mr. Wolmar. Sur les interêts de la Suede, & des Etats de l'Empire, & sur les Passeports de quelques-uns.

Dans la visite particuliere que moi Duc de Longueville ai renduë à Monsieur de Wolmar, il me parla de tous les points qui s'agitent avec la Couronne de Suede & les Etats de l'Empire, & après quelques contestations qui seroient trop longues à vous expliquer par le menu, il demeura d'accord de donner des Passeports aux Députez de la Ville de Stralsund & aux autres Etats médiats que la Couronne de Suede a nommé jusques à cette heure, pourvu qu'il ne soit point obligé d'en accorder à l'infini, sauf néanmoins d'en donner aux autres particuliers qui seront fondez en raison d'en prendre.

Sur l'exclusion de quelques Etats.

Pour ce qui regarde l'exclusion des Hessiens, de Bade Dourlac, & de Nassau Saarbruck, je vis bien qu'ils desiroient qu'auparavant que de les admettre nous nous fussions expliquez sur la réponse à notre proposition; mais il y a aparence que, s'il n'y a que cette formalité qui les arrête, on les pourra porter à passer plus outre; à quoi nous n'oublierons rien.

Quant à Magdebourg, lui & quelques autres Députez Catholiques que nous avons vu persistent bien dans les difficultez qu'ils y ont faites, mais avec moins de chaleur & de fermeté qu'ils n'avoient fait par le passé. Cela nous fait voir avec quelle circonspection nous sommes obligez de marcher dans les affaires des Protestans, puisque leurs Parties sont capbles d'y aporter plus de facilité que nous-mêmes qui sommes leurs Amis & Alliez.

Sur les choses génerales il me témoigna grande disposition à la Paix, qu'il croyoit que les Espagnols l'y auroient semblable, & me fit bien connoître que, quand cela ne seroit point, on ne laisseroit pas de terminer les affaires de l'Empire. Il a même desiré que l'on continue de se voir, & qu'il croyoit que cela serviroit fort à avancer la Négociation.

Discours tenus de part & d'autre dans leur Conference avec les Bavarois.

Tous les discours que les Ambassadeurs de Baviere nous ont fait pendant trois heures se reduisent presque à ce qui a été écrit par leur Maître & par Monsieur le Nonce Bagni. Ils tâcherent par diverses raisons, quoique mauvaises, de justifier sa conduite, tant sur l'interpretation du Traité que sur le changement des conditions; specialement quand ils voulurent faire paroître de l'impossibilité à n'assister pas l'Empereur, si nous ne promettions aussi de n'assister pas les Suedois.

Nous répondimes que les choses ne sont pas égales; que si le mauvais état des affaires de l'Empereur obligeoit Monsieur de Baviere à rechercher l'amitié du Roi pour conserver l'Electorat dans sa famille, que rien ne nous pouvoit convier d'abandonner nos Alliez dans leur prosperité; que cette proposition qu'ils disoient aujourd'hui ne pouvoir effectuer n'étoit point venuë de nous, & avoit été faite de la part du dit Sieur Duc par son Confesseur; ce qui nous faisoit étonner qu'aujourd'hui, au lieu de tenir le même langage, ils fissent plainte qu'on la leur donnât.

Nous ne leur celâmes point que ces changemens venoient de l'état des affaires qui est changé, mais que c'est pour peu de tems, & qu'à la Campagne prochaine ce sera à recommencer. Nous le vîmes en soin de ce qui peut arriver; nous essayâmes de l'augmenter pour les obliger de se resoudre, leur déclarant même que les affaires pourroient tellement changer de face

1645. à l'égard de nos Alliez, que nous n'aurions plus moyen d'assister leur Maître : enfin, après avoir longuement combattu sur les conditions que nous avions demandées, & leur ayant fait voir qu'elles étoient principalement fondées sur ce que, leur Maître avoit proposé, nous les reduisîmes à ne pouvoir répondre.

Nous voyons bien que leur intention seroit que, sans faire un Traité particulier, la France demeurât engagée de conserver l'Electorat dans sa Maison, en vertu de la bonne volonté que la Cour lui en a temoignée ci-devant, même par des Lettres du feu Roi, & d'autres depuis qu'il veut faire passer pour des promesses; mais nous les avons detrompez de cette créance en les assûrant qu'il n'y a nulle obligation de notre part, & qu'il ne seroit pas juste que nous fussions engagez contre les sentimens & les intérêts de nos Alliez, & que Monsieur le Duc de Baviere demeurât en liberté d'être uni avec nos ennemis, & de faire toutes sortes d'hostilitez. Pour conclusion nous leur dîmes que la conduite de leur Maître régleroit la notre, & qu'ils auroient paroles pour paroles, & effets pour effets.

Là dessus ils nous firent voir les diligences que le Duc de Baviere a faites vers l'Empereur, tant pour le bien disposer à la satisfaction prétenduë par la France, que pour l'envoi de Trautmansdorff; & que lorsque nous donnerions notre replique à la réponse des Imperiaux, on verra de quelle façon ils agiront pour la dite satisfaction. Nous les remerciâmes de cette bonne intention & les assûrâmes que de notre côté nous avions aussi travaillé avec un grand soin pour eux, non seulement en disposant les Suedois d'entrer en accommodement avec eux si le cas y échet, mais encore faisant connoître au Deputé du Prince Palatin & aux mêmes Suedois qu'il faut un temperament en ce qui touche la Dignité Electorale, & que pour ce seul point il ne seroit pas juste que les Couronnes continuassent la guerre.

Le Deputé Palatin écrit à son Maître de s'aprocher du lieu du Congrès.

Cela a produit un si bon effet que le Deputé du Prince Palatin a écrit à son Maître qu'il lui importe de s'aprocher d'ici pour se resoudre sur cette difficulté.

Après cela nous leur donnâmes un avis qu'ils reçurent fort bien, d'une ouverture faite par les Imperiaux de rendre l'Electorat alternatif entre la Maison Palatine & celle de Baviere, dont Monsieur Contarini a informé le Deputé du Prince Palatin. Nous leur témoignâmes ensuite que nous étions fâchez qu'on eût donné connoissance à la Partie desinteressée de cette affaire, parceque cela detruisoit tous les soins que nous avions employez jusques à cette heure pour la faire contenter de moins. Ils en firent paroître beaucoup de gré envers nous, & peu de satisfaction du procedé des Imperiaux en leur endroit; si bien qu'après toutes ces contestations, quoi que nous les eussions mal menez au commencement, ils partirent bien satisfaits d'auprès de nous.

Raisons de part & d'autre dans leur Conference avec les Médiateurs. Sur la réponse de l'Empereur aux propositions de la France & autres articles.

La visite des Médiateurs a été pour nous presser de donner notre replique aux réponses des Imperiaux, & faire ensorte que les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats viennent enfin à Munster, qu'autrement on ne pourroit rien avancer dans le Traité de l'Empire ni dans celui de l'Espagne, & que le blâme du retardement tomberoit sur nous, puisque ce sont de part & d'autre nos Alliez qui sont en demeure, qu'il y a un mois que les Ambassadeurs de Suede doivent venir ici pour conferer avec nous sur la replique qui est à faire, & qu'il y a un an que nous attendons les autres. 1645.

Nous leur avons fait réponse sur le premier point que Messieurs les Suedois ne sont pas en grande demeure d'avoir employé trois ou quatre semaines à déliberer sur la dite réponse, puisque les Imperiaux ont employé quatre mois à la faire; & quant aux Hollandois, que nous ne voulions point d'autres témoins de nos diligences que le Secretaire du Sieur Contarini qui a été longtems à la Haye, qu'il connoît aussi lui-même la forme d'agir du Païs qui est sujet à de grandes longueurs, & qu'on les a pressez par ordre de la Reine d'envoyer ici leurs Plenipotentiaires, à faute de quoi on seroit obligé de traiter sans eux; que nous ne pouvions donc pas faire des instances plus pressantes, mais que, si elles n'ont pas produit l'effet desiré, c'est par l'artifice des Espagnols qui ont fait proposer à Messieurs les Etats un accommodement particulier, & offert des conditions plus avantageuses s'ils vouloient traiter là, que s'ils venoient ici. Nous n'avons pas manqué de les faire souvenir comme en cette occasion les Plenipotentiaires d'Espagne abusans du respect qui est dû à la Médiation nous avoient fait presser d'entrer en Traité en attendant les Hollandois, afin de pouvoir par notre exemple engager ceux-ci à traiter sans nous.

Les dits Sieurs Médiateurs se voyans surpris de cette plainte, & ne sachans qu'y répondre, ont dit que l'ouverture qu'ils nous avoient faite venoit purement d'eux, & qu'ils n'en avoient point été chargez par les Espagnols, aimans mieux prendre la chose sur eux que de la rejetter sur les autres, croyans par là de la rendre moins sujette à une interpretation. Nous avons aussi remarqué que, pour accommoder les choses passées à leur intention présente, ils n'ont pas fait scrupule de changer l'état de leur proposition, & des réponses que nous y avons faites. Ce procedé, joint à plusieurs autres semblables, nous oblige à vous représenter que nous avons un grand désavantage en cette Négociation, qui est d'avoir les Médiateurs entierement contraires; cette créance nous fait traiter comme avec des personnes suspectes, & nous croyons bien nécessaire qu'il vous plaise d'en faire autant par delà, n'étant pas moins dangereux de leur faire la moindre ouverture qu'aux Parties mêmes, & si l'on jugeoit à propos, quelques choses qu'ils fassent proposer par leurs Collegues touchant la Paix, de les remettre à Munster sans qu'ils pussent rien découvrir des intentions de la Cour, nous aurions beaucoup plus de moyen de les faire réussir.

Suivant ce qu'il vous a plû de nous écrire de faire payer ceux qui servent par deçà, nous avons commencé par le Sieur de Saint Romain, en attendant que les autres qui sont en même droit se présentent. Ils payent les pensions établies.

Nous nous promettons qu'il vous plaira non seulement de faire remplacer ce qui sera employé en cela, mais de faire augmenter le fond qui est destiné pour les dépenses secrétes, vu les occasions importantes qui se vont présenter à l'arrivée du Comte de Trautmansdorff. Ils demandent une augmentation aux fonds pour les dépenses secretes.

Monsieur Salvius est arrivé en cette Ville. Nous n'avons pas encore eu le tems de parler ensemble d'affaires, ce sera par la premiere Dépêche que vous recevrez de nous que nous vous donnerons avis de ce que nous aurons fait avec lui. Cependant nous sommes &c. Mr. Salvius arrive à Munster.

LET-

1645.

MEMOIRE

particulier de Monſieur le Cardinal

MAZARIN

Envoyé à Meſſieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris le 22. jour de Novembre 1645.

Menées de la Cour de Vienne pour s'accommoder avec les Suedois. Prétextes d'un Miniſtre Suedois. Il faut examiner la conduite des Suédois & être ſur ſes gardes. On répond aux ſujets de plaintes des Suedois. Jugement ſur le voyage du C. de Trautmansdorff. On leur laiſſe le ſoin d'approfondir la choſe. On ſe plaint des Suedois, meſures à prendre en cas que ces menées continuent. Fondemens pour croire les avis véritables. On leur remet entierement le ſoin de tout. Affaire des Barberins. Touchant les ſecours promis aux Venitiens. Diſcours de l'Ambaſſadeur de Veniſe à Paris. Affaires de Catalogne & Portugal. Sur le Voyage du Comte de Trautmansdorff, à Munſter & à Oſnabrug. Soins pour conſerver l'Alſace. Le Duc de Baviere continue à gagner l'amitié de la France.

Menées de la Cour de Vienne pour s'accommoder avec les Suedois.

LE même jour que l'on penſoit de faire partir ce Courier pour porter le Memoire du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires, j'ai reçu un avis de Vienne d'une perſonne très-bien informée, qui en d'autres occaſions importantes nous a avertis à point nommé, & qui a grande entrée en la Maiſon de Trautmansdorff.

Et le jour ſuivant j'en ai eu un autre du Cardinal Grimaldi, & comme tous deux ſont de conſéquence, on a retardé le Courier juſques à ce que le Memoire fut fait & mis en chifre.

Le Cardinal Grimaldi me mande qu'il a ſu de bon lieu que la Maiſon d'Autriche eſperoit de venir bientôt à bout de quelque accommodement avec la Couronne de Suede par l'entremiſe du Duc de Saxe, & que le Cardinal Barberini avoit reçu une Lettre du Duc de Baviere, où il parle de ce qui s'étoit paſſé entre la France & lui, & finit par ces termes: qu'elle connoîtroit bientôt ſi les Suedois avoient la même delicateſſe à ne vouloir rien écouter ni conclure ſeparement. Voila pour ce qui eſt de Rome.

1645.

De Vienne on me mande que le Comte de Peñeranda avoit écrit en grand ſecret à Trautmansdorff que le Sieur de Roſenhan, Reſident de Suede à Munſter, lui avoit tenu de tels diſcours touchant l'accommodement des Suedois avec l'Empereur ſans la France, qu'il croyoit que pouſſant la Négociation avec adreſſe dans cette conjoncture il s'en pourroit tirer de très-grands avantages pour la Maiſon d'Autriche.

Prétextes d'un Miniſtre Suedois.

La ſubſtance du diſcours du dit Roſenhan à ce que me mande ce Correſpondant de Vienne conſiſte en ce qu'étant notoire à tout le monde comme la France traite ſans la Couronne de Suede d'un accommodement avec Baviere, & avec les Electeurs Catholiques, le dit Sieur de Roſenhan s'étonnoit que l'Empereur ne ſe prévalût d'une ſi belle occaſion pour propoſer à la Couronne de Suede, des partis raiſonnables, parceque certainement elle ſeroit ravie de prevenir les François, s'étant bien apperçue de leur ambition demeſurée & qu'ils ne ſe ſervoient de leurs Alliez que comme d'inſtrumens pour parvenir à leurs fins ſans ſe ſoucier aucunement des interêts de Suede, ſe plaignant enſuite que la France ne gardoit pas la foi des Traitez que nous avons enſemble, qu'elle ne ſongeoit en aucune façon aux interêts du Prince Palatin, qu'elle ne leur payoit pas le ſubſide qu'elle eſt obligée de leur fournir annuellement, qu'après tout il étoit bien aiſé de voir que cherchant de nouvelles alliances, elle avoit pour but de mettre les affaires en état de ſe paſſer de la leur, ajoutant à tout cela que l'interêt de la Couronne de Suede étoit que l'Empire ne ſortît point de la Maiſon d'Auſtriche, que les François ne priſſent pas pied en Allemagne, & que la perſonne de l'Empereur d'aujourd'hui, comme étant très-accomplie de bonnes qualitez, étoit fort aimée dedans la Suede.

Enfin que ce n'étoient pas les Suedois ſeuls qui voyent accroître de jour à autre la puiſſance de ce Royaume, mais que l'Angleterre, la Hollande, & le Dannemarck, conçoivent la même jalouſie de ſa grandeur.

Que là-deſſus le dit Comte de Peñaranda ayant voulu ſavoir quelles prétentions avoit la Suede pour la Paix, le dit de Roſenhan lui auroit fait réponſe que, pourvu qu'on laiſſât à la Suede la Pomeranie, & que les Rois de Suede fuſſent reconnus pour Princes de l'Empire, comme l'eſt le Roi de Dannemarck, elle ſeroit contente pour ſa ſatisfaction particuliere. Et qu'enſuite le dit de Roſenhan devoit voir en ſecret le dit de Peñaranda pour entrer dans la matiere plus à fond.

On me mande de plus que cet avis avoit fait grande impreſſion dans l'eſprit de l'Empereur & de ſes Principaux Miniſtres, qui avoient tous cru que donnant connoiſſance de cela au Duc de Baviere, & aux autres qui avoient introduit quelque Négociation avec la France, ce ſeroit un vrai moien de les en retirer, voyant qu'il y avoit des autres voyes plus propres & plus honorables pour mettre à couvert leurs interêts ſans rechercher cette Couronne ni la loi d'elle.

Il ajoute qu'il y avoit grand ſujet de croire que ceci a été le principal fondement de la réſo-

1645. résolution qui a été prise d'envoyer le Comte de Trautmansdorff à Munster, lequel auroit pouvoir en main de conclurre en une heure toutes les affaires avec les Suedois, & qu'eux étant contens ils faisoient état de se servir de leur entremise pour faire consentir les Protestans à des conditions raisonnables.

La conclusion de celui qui m'écrit tout ce que dessus, est comme il est en possession de recevoir quelques présens lorsqu'il donne quelqu'avis bien important qui se trouve veritable, il est bien assuré qu'on n'y manquera pas à présent qu'il n'y a rien de plus certain que ce qu'il mande & d'autant plus qu'il lui coûte beaucoup en ces Cours-là pour maintenir les habitudes qui lui donnent lieu de decouvrir de semblables affaires.

Il faut examiner la conduite des Suedois & être sur ses gardes.

Voila en quoi consistent les avis & il semble que Dieu, pour continuer ses graces à leurs Majestez, a permis qu'elles en ayent été informées en même tems de deux si differens endroits, afin qu'en ayant plus de lumieres & de certitude elles songeassent mieux aux moiens de se garentir d'une telle surprise. C'est pourquoi il sera bien à propos, Messieurs, que vous soyez dorenavant plus alertes que jamais à examiner la conduite & les moindres pas des Ministres de Suede, & particulierement du dit Resident.

Comme nous tenons cet avis certain, aussi est-il de telle importance qu'il est très-malaisé qu'un Ministre notamment subalterne, s'il a quelque sens commun, fût allé si avant de son chef, & par consequent la prudence veut qu'on conclue qu'il a l'ordre de ses Superieurs.

On répond aux sujets de plaintes des Suedois.

Il est vrai que les fondemens que le dit Resident prend pour se plaindre de la France, sont si faux que les Suedois même, éprouvant le contraire chaque jour, n'oseroient, je m'assure, nous les desavouer; puisqu'il est constant que, pour ne pas faire la moindre chose qui puisse blesser la franchise, nous laissons échapper bien souvent de très-grands avantages, & nous exposons à des dommages manifestes. Ainsi, s'il doit y avoir des sujets de plaintes, c'est nous certainement qui en avons de très-legitimes.

En effet vous savez, Messieurs, si on est contraire au Prince Palatin, si on méprise les Suedois, si on a eu la pensée de s'accommoder avec le Duc de Baviere, & sans leur su & sans leur consentement, & si on retarde le subside à la Couronne de Suede, puisque cette année on l'a avancé de trois mois.

Mais il se peut faire qu'encore que les Suedois sachent bien dans leur ame que c'est la France qui a juste occasion de se plaindre de leur conduite, & eux se louer de la nôtre au dernier point, néanmoins que, pour colorer dans le monde la pensée qu'ils ont de s'accommoder avec l'Empereur sans nous, sachans d'en retirer de plus promts & de plus grands avantages, ils peuvent avoir forgé des prétextes plausibles pour ceux qui ne peuvent pas être informez du détail, afin de faire croire que ce qu'ils font pour leur profit & pour leur interêt particulier n'est que pour le mauvais procedé que cette Couronne tient envers eux.

Jugement sur le voyage du Comte de Trautmansdorff.

Je ne voudrois pas conclure que le voyage de Trautmansdorff eût été resolu pour ce sujet, puisque les avis que l'on reçoit de beaucoup d'endroits portent que l'Empereur a donné cela aux instances du Duc de Baviere, auquel nous savons que le dit Trautmansdorff a été toûjours attaché d'affection, soutenant ses interêts en toutes les rencontres contre les Espagnols, & à leur instigation quelques Ministres de l'Empereur ont entrepris de lui faire du mal, il se peut faire aussi qu'encore que la premiere intention de l'Empereur ait été de l'envoyer à la priere du Duc de Baviere, pour mettre la derniere main à la Paix, en accordant les satisfactions que la France & la Suede prétendent, néanmoins que trouvant sur le tapis cette Négociation dans laquelle il croit rencontrer le plus d'utilité pour son Maître, il voudra essayer avant toutes choses de voir ce qu'il en pourra retirer par ce chemin. Mais vous autres, Messieurs, vous vous en appercevrez sans doute bientôt par la connoissance que je vous en donne & par les soins que vous aurez agréables d'apporter pour éclaircir la verité de cette affaire. Car quoi qu'il puisse être qu'après le voyage de Monsieur de Longueville à Osnabrug, dans lequel les Ministres de Suede ont, avec temoignage de grande affection, reçu de nouvelles marques de l'entiere confiance & sincerité de votre procedé, que cette Négociation soit rompue, comme il est arrivé de plusieurs autres de cette nature qui ont été entamées en d'autres tems sans conclusion. Néanmoins il est bien dangereux d'avoir à traiter avec des gens qui sont si souvent capables d'avoir de semblables pensées étant toûjours exposez au peril qu'il y a qu'elles ne produisent à la fin quelques effets.

On leur laisse le soin d'approfondir la chose.

C'est pourquoi Sa Majesté desire, Messieurs, que vous examiniez bien s'il seroit à propos d'approfondir l'affaire afin que, le Ministre de Suede étant convaincu de cette Négociation, on pût trouver des moiens d'être assuré qu'à l'avenir nous n'eussions rien à craindre de semblable & de ne plus courir le risque où nous sommes présentement de voir l'artifice & la mauvaise foi recompensée, & que l'innocence & l'honnêteté soient punies, étant extremement desavantageux dans le commerce du monde de marcher franchement & avoir les intentions bonnes avec ceux qui les ayant mauvaises ne songent à autre chose qu'à profiter de cette bonté.

Ce seroit un grand point de la conviction de Rosenhan, si l'on pouvoit prouver qu'il eût vu le Comte de Peñaranda, comme il l'aura fait depuis certainement, ou si on decouvroit la personne dont il s'est servi pour lui faire porter ces paroles.

Avec cela je ne laisse pas, Messieurs, de vous mettre en consideration si, pouvant convaincre jusqu'au bout les Ministres de Suede, il sera à propos de le faire ou bien d'en dissimuler une partie pour leur fournir le moien de revenir sans honte à ce qui est de la raison & afin que le doute qu'ils pourroient concevoir que la France ayant su leurs pensées ne voulût les prévenir, ne les fit precipiter à la resolution que nous apprehendons. Surquoi Sa Majesté se remet à ce que vous trouverez plus à propos sur les lieux.

On se plaint des Suedois.

La conduite des Suedois a si peu correspondu à la nôtre & l'on a vu si évidemment le peu de cas qu'ils font de l'execution des Traitez quand il a été question pour eux de quelque utilité, que ce n'est pas leur faire grand tort quand on les soupçonne.

Il est pourtant veritable que les maximes du Chancelier Oxenstiern, à ce qu'il nous a paru, ont toûjours été de rejetter au fonds tous les avantages que les ennemis ont offert separement à la Couronne de Suede, & de n'avoir pour but que de faire une Paix conjointement avec cette Couronne. Mais il pourroit être que dans l'absence du dit Chancelier de la Cour de Suede, le parti qui regardoit avec jalousie son autorité ait pris plus de forces & prévalant dedans l'esprit de la Reine de Suede, ils l'ayent in-

1645.

induite à laiſſer introduire la Négociation d'un accommodement particulier avec l'Empereur, en lui faiſant connoître qu'ils auront par cette voye beaucoup plus d'avantage que s'ils attendent une Paix generale à cauſe de la paſſion extraordinaire que les ennemis ont d'avoir moien de ſe vanger de la France.

Il ſera aſſez facile de découvrir les ſentimens du Chancelier Oxenſtiern, ſur ce ſujet, par le moien de ſon fils qui eſt à Oſnabrug, & s'il ſe verifioit qu'il n'eût eu aucune connoiſſance de toute cette intrigue, on pourroit, ce ſemble, conclurre qu'elle a été tramée, comme il a été dit ci-deſſus, par le parti qui lui eſt contraire; auquel cas il pourroit être que Monſieur Salvius, s'il a connoiſſance & dependance du dit parti plutôt que du Chancelier Oxenſtiern, ce que je ne ſai pas bien particulierement, auroit eu à ménager la choſe; & le Reſident qui eſt à Munſter, en auroit pu entamer par ſon ordre la Négociation avec les Miniſtres d'Eſpagne.

Il ne ſera pas inutile ſur ce ſujet de conſiderer duquel des deux Plenipotentiaires de Suede, le Sieur de Roſenhan dépend davantage & a plus de confiance en lui.

Il ſera bon auſſi de faire une reflexion ſur ceux que le dit de Roſenhan pratique le plus à Munſter, & avec qui il a habitude qui ſoit capable de porter ſes propoſitions au dit Peñaranda.

Mesures à prendre en cas que ces menées continuent.

Cependant ſi cette Négociation va en avant, il me ſemble qu'avec les autres moiens que vous autres Meſſieurs pourrez trouver, ce n'en ſeroit pas un mauvais pour la rompre de faire ſavoir adroitement, & avec des termes équivoques, à Peñaranda, par le moien des Médiateurs, ou que quelqu'un de vous autres Meſſieurs le fît connoître en parlant à Saavedra, que les Suedois nous ont tout dit, & en même tems pour inſinuer à ceux-ci que les Eſpagnols nous ont donné eux-mêmes des lumieres de cette affaire, afin de porter le Roi à s'accommoder promtement avec eux ſans la Couronne de Suede, aſſurant la Reine qu'ils y ſont tous diſpoſez & même, ſi l'Empereur n'y veut conſentir, de le faire ſans lui: à quoi vous ajouterez, Meſſieurs, ce que vous croyez de plus efficace pour rompre toutes ces pratiques & mettre parmi eux tant de défiance qu'ils ne ſongent plus à l'avenir à aucun Traité de cette nature contre nous & à notre préjudice.

Il ſemble que les Suedois, qui ſauront en leur conſcience la verité de cette Négociation, ſeront aſſez confondus quand on leur proteſtera qu'encore que Sa Majeſté ait eu en main de pouvoir s'accommoder avec un grand avantage, & qu'elle ait pu le faire avec juſtice & ſans blâme, puiſque la Couronne de Suede l'a tenté & a voulu ſeparer ſes interêts d'avec les nôtres, Sa Majeſté n'a jamais voulu conſentir à aucun accommodement ſans eux, & quoiqu'il en arrive, perſiſter toûjours conſtamment juſques au bout dans cette ferme réſolution, quand même elle lui devroit couter de demeurer ſeule ſans Alliez & avoir tous les ennemis ſur les bras.

Il faudra néanmoins, s'il vous plait, être extraordinairement vigilans & ſe ſervir de tous les moiens pour empêcher que les Suedois n'en viennent pas là, ou il faut ſonger de bonne heure à donner tel ordre que nous n'en recevions que le moins de préjudice qu'il ſe pourra, & pour cet effet il ſemble que le Memoire du Roi, qui contient tant de differens partis, vous laiſſe beaucoup de champ de prendre les réſolutions que vous jugerez le plus à propos ſelon les occaſions.

Peut-être que dans une pareille neceſſité le Duc de Baviere pourroit nous donner grande facilité à ſortir de ce mauvais pas. Il eſt à croire qu'il ne refuſeroit pas de s'y employer, puiſqu'il n'aime pas les Suedois, & qu'il conſidere toûjours en premier lieu ſes interêts, dans leſquels nous pourrons plus l'obliger que qui que ce ſoit, ce qu'il ne devroit pas douter que nous ne fiſſions avec grand plaiſir, puiſqu'outre les motifs qui nous convioient par le paſſé, nous aurions encore celui d'empêcher le mal qui pourroit nous revenir de cet accommodement particulier des Suedois.

Mais comme il ſemble que le dit Sieur Duc ſeroit le meilleur inſtrument que nous pourrions avoir dans une ſemblable rencontre & pour nous en garentir quand tous les autres moiens que nous aurions tentez auroient été inutiles, auſſi le remede pouvant être plus dangereux que le mal même par l'évenement, il faudra auparavant examiner ſi nous devrions nous en ſervir, & y étans contraints le faire avec grande circonſpection & adreſſe, parce qu'il pourroit ſe faire que le dit Duc étant informé d'ailleurs de ce qui ſe paſſeroit entre l'Empereur & les Suedois, & croyant qu'il ne lui ſeroit pas avantageux de prendre notre parti en ce cas-là, donnât connoiſſance aux Miniſtres d'Auſtriche de l'accommodement que nous aurions voulu introduire avec lui, laquelle ſerviroit à nos ennemis pour porter d'autant plutôt les Suedois à nous quitter, leur fourniſſant un prétexte plauſible qui juſtifiât leur réſolution, quoiqu'en effet ils euſſent été les premiers à ſonger de ſe détacher de nous par un Traité ſecret.

En outre, ſi nous nous reſolvions à conclurre une ſuſpenſion avec l'Eſpagne, conjointement avec les Etats, nous n'aurions pas grand ſujet de craindre toutes les forces de l'Empereur, quand même nous ſerions abandonnez de ceux de Suede.

Et comme vraiſemblablement il dépendra de nous de faire la dite ſuſpenſion, ſi ce n'eſt que les Eſpagnols en eſperance de cette deſunion des Seedois d'avec nous vouluſſent pouſſer de nouveau leur fortune dans la guerre. Il ſera bien neceſſaire que vous autres, Meſſieurs, ſoyez alertes pour en prendre les reſolutions ſelon les conjonctures, ſans même inſiſter à une Trêve de peu de tems avec l'Empereur, dont alors il auroit plus à faire que nous, & pour cet effet on a écrit puiſſamment & preſſamment à Monſieur le Prince d'Orange, afin qu'il faſſe en ſorte que les Deputez des Etats ayent pouvoir de conclure en un inſtant la ſuſpenſion qu'ils deſirent avec l'Eſpagne, au cas que l'interêt commun le requiere.

Fondement pour croire les avis veritables.

Vous ne vous étonnerez pas, s'il vous plait, que l'on vous écrive tant ſur cette matiere & de ce que l'on apprehende avec raiſon un promt accommodement de nos ennemis avec quelqu'un de nos Alliez & notamment avec les Suedois, parce qu'outre les avis que je reçois & particulierement celui de Vienne que j'ai grand ſujet de croire veritable, la reſolution que prit dernierement l'Empereur d'envoyer toute ſa Cavalerie fondre ſur nous & n'en laiſſer que trois ou quatre Regimens contre Monſieur de Torſtenſon que l'on voit agir ſi froidement & à contretems, ſont des conſiderations aſſez puiſſantes pour nous en donner de juſtes ſoupçons; joint à cela que nous ſommes aſſurez qu'il n'y a point de favorables conditions que nos ennemis ne leur propoſent, ni d'avantages conſiderables qu'ils ne leur offrent pour avoir moien de les ſeparer de nous: & comme il s'eſt vu juſques ici que les Suedois n'ont pas eu beaucoup d'égards à d'autres reſpects, quand il a été queſtion de leurs inte-

1645. interêts particuliers, il est facile qu'ils se laissent persuader, quand ils trouveroient lieu de les mettre à couvert, de ne pas regarder de si près à ce qu'ils doivent à la foi des Traitez, & aux marques continuelles qu'ils ont reçu de notre franchise.

On leur remet entierement le soin de tout.

Sa Majesté se remet à vous autres, Messieurs, si pour en tirer plus de fruit vous deviez déclarer de quelle façon vous avez su cette Négociation qui est sur le tapis, & de dire la verité, ou bien témoigner si vous l'avez découverte à Munster, & même ensuite des paroles que Saavedra laissa dernierement échapper à Monsieur Servien, que les choses changeroient bientôt de face, lesquelles à la verité meritent de grandes réflexions & qu'il tâcha de raccommoder la chose d'une façon, qu'on la peut bien prendre pour une confirmation de ce Traité secret.

Sa Majesté se remet aussi à vous de resoudre la conduite que vous devez tenir dans cette affaire. Si vous trouvez à propos d'aller tous trois à Osnabrug, ou l'un de vous seulement; si vous témoignerez aux Suedois, d'être bien informez, ou seulement de douter; si vous devrez dire tout ou en reserver une partie, pour s'en ouvrir après selon les conjonctures, & afin de faire generalement ce que vous estimerez pouvoir être plus utile pour rompre ce Traité; à quoi Sa Majesté ne desire pas qu'il soit épargné ni soin ni argent. Pour cet effet, si vous jugez à propos de faire des presens, on distribuera quelque somme; quand ce ne seroit que pour découvrir l'état de l'affaire, le Roi la tiendra très-bien employée & la fera ponctuellement rembourser.

On a fait preparer des tapisseries & de l'argenterie pour Messieurs Oxenstiern & Salvius, suivant ce que Monsieur de Longueville m'a mandé qui pourroit leur plaire le mieux: il semble, que ce seroit un grand avantage si l'on pouvoit gagner Rosenhan.

Monsieur Salvius, que Monsieur d'Avaux connoît de longue main, pourra peut-être malaisement se garentir de l'adresse du dit Sieur d'Avaux, quand il se mettra sur cette matiere, lui en parlant comme de soi s'il est jugé à propos.

Que s'il sembloit à vous autres Messieurs, que tout ce que l'on peut faire au lieu où vous êtes ne fût pas suffisant, pour rompre le coup que nous craignons, & que vous jugeassiez qu'il fallut recourir jusques à la source même, Sa Majesté trouve bon que vous choisissiez quelque personne intelligente, & que vous lui donniez les instructions de ce qu'il aura à faire, s'addressant à Monsieur de la Thuillerie, s'il se rencontre sur les lieux, ou au Sieur Chanut, comme si le Roi même l'avoit dépêché, & pour cet effet Monsieur de Brienne vous addresse des Lettres de créance en blanc pour la Reine de Suede, pour Monsieur le Connétable de la Garde, pour Monsieur le Chancelier Oxenstiern, pour Monsieur de la Thuillerie & pour le dit Chanut, lesquelles vous pourrez remplir du nom de celui, que vous y envoyerez, y ayant aussi quelques Lettres de moi en la même créance.

Enfin, Messieurs, je vous ai dit beaucoup de choses qui me sont venues en foule dans l'esprit en cette rencontre, non pas avec la pensée, qu'on les fasse toutes, mais afin que dans la diversité vous choisissiez ce que vous trouverez être plus utile pour la fin que nous nous proposons, qui est de rompre cette Négociation particuliere des Suedois: à quoi nous devons d'autant plus nous appliquer, qu'il est constant que, Dieu laissant agir les causes secondes, nous ne devons rien apprehender, dans l'état present des affaires, que d'être abandonnez de nos Alliez; & si nous sommes une fois bien assurez de ce point-là, & que nous continuions à tenir bon, nous ne devons pas douter, que nos ennemis ne consentent à tout ce que nous pourrons desirer d'eux, puisque tous nos avis portent qu'ils sont tout-à-fait resolus de l'executer, dès qu'ils auront perdu l'esperance de cette separation. 1645.

Ce n'est pas que, quand ce malheur arriveroit, la puissance du Roi & la grandeur de ce Royaume ne fournisse abondamment des moiens, pour remedier à tout, & que nos ennemis n'eussent autant d'occasion, que jamais, de songer à leurs affaires, parceque l'on pourroit mettre d'autres fers au feu, auxquels ils ne pensent pas, & nous devons avoir tant de confiance en la protection visible que Dieu prend de cette Couronne, & dans les prosperitez de la France, que si jamais cet accident arrive il ne paroîtra en nous nul étonnement.

Et à la verité si on reconnoit de ne pouvoir l'empêcher, il semble que c'est alors que nous devrions faire paroître plus de résolution, & montrer que le courage nous auroit redoublé, parcequ'après tout il y auroit lieu d'esperer que l'on pourroit continuer à soutenir les affaires en façon que les Espagnols en particulier verroient bientôt que cette separation des Suedois d'avec nous ne suffit pas pour arrêter le cours des progrès, que nous faisons contre eux; & quant à l'Allemagne, nous ne manquons pas de pieces en main & de moiens pour gagner le Duc de Baviere, & l'Electeur de Brandebourg, pour conserver Madame la Landgrave, & peut-être pour faire agir le Roi de Pologne & le Roi de Dannemarck.

Il est facile & ordinaire de faire voir qu'on a du cœur dans les prosperitez. Mais, si Dieu l'avoit permis de la sorte, j'espererois que dans les adversitez, nous le ferions encore connoître davantage & avec grande constance; mais il seroit pourtant mieux que nous ne fussions point obligez à exercer cette vertu.

Après avoir tant écrit & tant consideré de choses, quoique je ne doute nullement de la verité de cette Négociation secrette des Suedois, j'ai une certaine confiance que d'une façon ou d'autre nous en sortirons heureusement, & que Dieu, qui voit les saintes intentions de Sa Majesté, n'auroit pas conduit les choses au point qu'elles sont, par de continuelles benedictions, pour laisser l'œuvre imparfaite, & permettre que nous recevions du préjudice, quand nous pensions être prêts de recueillir le fruit de nos travaux.

Il semble du tout nécessaire de prendre bien garde si cette Négociation des Suedois vient à être suë ou à devenir publique, que l'on ne reconnoisse pas que nous nous précipitons à donner toute facilité au Traité, parcequ'on l'attribueroit à foiblesse, & que nos ennemis s'en serviroient à n'oublier rien pour accroître nos soupçons, & semer de la jalousie parmi nous & nos Alliez, voyant que par ce moien ils pourroient obtenir des avantages que sans cela ils n'auroient osé esperer. Voila tout ce que je dirai pour cette fois sur cette matiere.

Affaire des Barberins.

Je vous addresse l'extrait de quelques articles d'une Lettre que j'ai reçuë de Monsieur le Cardinal Grimaldi, par lequel vous connoîtrez avec quel applaudissement, & quel honneur pour leurs Majestez, s'est passée la déclaration publi-

1645.

publique qu'ont faite Messieurs les Barberins, d'être serviteurs de cette Couronne & les consequences avantageuses, qui s'ensuivront d'avoir établi un parti dans Rome, plus considerable que n'y a jamais été la France.

Sa Majesté fit appeller avant hier dans le Conseil Monsieur le Nonce, & lui fit parler par Monsieur le Chancelier sur le sujet de Monsieur le Cardinal Antoine, que l'on continue à poursuivre même depuis que Sa Majesté a accordé sa protection à toute la famille; mais comme Monsieur le Comte de Brienne a été chargé de vous addresser la copie du Discours même que le dit Sieur Chancelier a fait, par lequel vous serez amplement informez de tout, je n'aurai rien à y ajoûter.

Touchant les secours promis aux Venitiens.

Je vous envoye la copie d'un Ecrit qui a été lu dans le Conseil, & que l'on a communiqué après à Monsieur l'Ambassadeur de Venise, sur les assistances que leurs Majestez ont resolu de donner à la République, & touchant une proposition de suspension sur la Mer Méditerranée, pendant la Campagne prochaine, afin que les Espagnols puissent employer leur armée à secourir la dite République contre le Turc. On y ajoûte deux articles, comme vous verrez par la Lettre de Monsieur de Longueville, & pour la jouïssance des Bénéfices de Messieurs les Cardinaux Barberins, que l'on leur avoit sequestrez dans l'Etat de la République.

Discours de l'Ambassadeur de Venise à Paris.

J'ai eu occasion de voir en même tems l'Ambassadeur Nani, duquel je vous dirai en passant que je voudrois bien qu'il pût inspirer à Contarini, la véritable affection qu'il a pour la France. Il m'a dit entr'autres choses que vous entendriez bientôt une proposition, que vous doivent faire les Médiateurs, de la part des Espagnols qui ne vous deplaira pas.

Affaires de Catalogne & de Portugal.

J'avoue que tous les obstacles qu'il prévoit seroient pour la Catalogne, & le Portugal, desquels malaisément pourroit-on sortir que par une Trêve.

Je lui ai repliqué, en faisant semblant de l'entendre, que l'on pourroit faire la Paix, en retenant tout ce que nous avons occupé sur eux, ou une Trêve pour la Catalogne & le Portugal, mais que j'y voiois beaucoup de difficulté, & quoique peut-être il n'eût pas eu cette pensée j'ai remarqué néanmoins, qu'il a fort approuvé ce parti, qui, à mon avis, hors de la Paix, ne seroit pas le moins avantageux, particulierement si le Roussillon nous pouvoit être assuré dès à present.

Sur le voyage du Comte de Trautmansdorff à Munster & à Osnabrug.

J'avois oublié à vous dire que j'avois quelques avis qui se rencontrent aucunement contraires à ce qui est porté par celui de Vienne, sur le jugement qu'il fait du sujet de la venuë de Trautmansdorff à l'Assemblée. Ils contiennent que divers Ministres d'Espagne, & autres affectionnez à ce parti-là témoignent avoir apprehension du voyage du dit de Trautmansdorff, parcequ'ils savent qu'il a été de tout tems fort attaché à la personne, & aux interêts du Duc de Baviere, & qu'ils prétendent savoir que le dit Duc ait sollicité cet Envoyé, près de l'Empereur, afin que si la Paix génerale ne se peut conclure promtement, il donne au moins les moiens de l'établir dans l'Empire, & ils craignent aussi si parmi ces moiens sera compris le consentement que l'Alsace nous demeure & que le Duc de Baviere, non seulement pour l'envie, & le besoin qu'il a d'un promt accommodement, mais pour l'interêt de voir diminuer la puissance de la Maison d'Autriche en Allemagne, & pour d'autres respects particuliers, ne s'employe, de tout son pouvoir, à nous faire avoir cette satisfaction.

1645.

Soins pour conserver l'Alsace.

Et sur le point de l'Alsace, vous prendrez, s'il vous plait, garde, quand on traitera ces matieres-là, à la conduite du Docteur de Wolmar, lequel, pour être & Creature, & Ministre des Archiducs, y sera infailliblement tout-à-fait contraire.

Le Duc de Baviere continuë à gagner l'amitié de la France.

Je vous envoye la copie d'une Lettre que Monsieur le Duc de Baviere écrit à Monsieur le Nonce, qui m'a semblé assez importante, & qui vous donnera beaucoup de lumieres, & quoique je lui fais faire réponse, me plaignant que son procedé n'avoit autre régle, que celle que lui donnoit la diversité des conjonctures, néanmoins que s'il confirmoit la verité de ses paroles par les effets, & qu'il proposât quelques partis raisonnables, il trouveroit en vous autres Messieurs, tout ce qu'il pourroit desirer de la bonne disposition de leurs Majestez à le favoriser, & qu'il se devoit une fois pour toutes mettre en tête que, soit le Traité general, ou soit un particulier avec lui, il ne seroit jamais, ni negocié ni conclu que par les Plenipotentiaires du Roi à l'Assemblée, ajoûtant que comme nous savions que les Suedois étoient incapables d'avoir aucune Négociation avec l'Empereur, à notre insu, aussi ne pouvions-nous rien soupçonner en ces matieres-là à leur desavantage.

Enfin plus j'y songe & plus je me confirme dans la croyance que Baviere est le meilleur instrument que nous puissions avoir dans les affaires d'Allemagne, pour nous y faire avoir nos satisfactions, & que nous en tirerons plus d'avantage que par le moien des Médiateurs, parce que, quand il y auroit bien moins d'affection que ceux-ci n'y en témoignent, son interêt propre qui s'y rencontre l'obligera de le faire.

Pour conclusion, je supplie vous autres Messieurs instamment de vouloir compatir à la hâte, avec laquelle je suis forcé par l'occasion des affaires de travailler à des matieres si importantes, que sont celles dont je vous écris, qui meriteroient une application toute entiere, & des méditations de plusieurs journées, au lieu que je ne puis y vaquer que par diverses reprises interrompues & en courant. Je vous supplie de n'avoir égard qu'à la substance des choses, & non pas au peu d'agencement que j'y donne, j'y prendrois garde de plus près avec des personnes que je croirois moins mes amis.

Signé

Le Cardinal Mazarin.

1645.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, ce 25. Novembre 1645.

Touchant l'Electeur de Trêves. La Resolution de l'Electeur de Brandebourg peut être avantageuse à l'Empereur. On donne le tort aux Suedois. Affaire des levées en Allemagne. Dissension entre la Hollande & la Zeelande. Autorité de la Province de Hollande.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

Touchant l'Electeur de Trêves.

PAr le Courier qui partit Mecredi dernier j'accusai la reception de votre Dépêche du onziéme du courant; elle n'avoit pas encore été luë à Sa Majesté, laquelle étant entrée en vos sentimens en ce qui concerne l'Electeur de Trêves, a ordonné à Monsieur de Vautorte de l'aller trouver, & lui porter une somme de dix mille écus, avec assurance, que dans le commencement de l'année une pareille lui sera delivrée, sans néanmoins que Sa Majesté entende que par icelle il soit privé de la contribution de vingt mille Risdalles, que ses Sujets lui ont accordé, qu'on veut être acquittée des premiers deniers des impositions, qui se feront sur eux par préference.

Ainsi si la necessité du service & ses propres avantages requierent que la Ville de Trêves étant prise on prenne des quartiers dans ses Païs, il en aura moins de déplaisir, & il semble qu'il souhaite que cette Place soit prise, puisqu'il a grossi l'armée de Sa Majesté, de quinze cens hommes. Outre cet argent, que l'on assure qu'il aime, il sera traité avec tant de respect, & ses terres particulieres ou qui sont de la Croix ou de la Crosse de ses Eglises, seront soulagées de tous les logemens & de toutes impositions extraordinaires, & s'il insiste d'être rétabli dans Spire il y a disposition de le contenter, prenant la parole qu'au besoin il la restituera; ce qui lui sera demandé, plûtôt pour la reputation que pour croire ni craindre en avoir besoin, ni que la Place, quand les habitans y apporteroient de la difficulté, puisse obliger à un siege. Si les autres points, contenus en votre Dépêche, demeurent sans réponse, vous en découvrirez aisément la raison, aux uns il a fallu du tems & sur les autres on se remet du tout à votre prudence. 1645.

Quand le Memoire envoyé par Monsieur de Croissi aura été examiné & apostillé, je ne manquerai pas de vous envoyer le double, & si j'écris par l'Ordinaire de Venise, qui part le Mardi, je lui ferai savoir l'intention de Sa Majesté, bien que je juge la peine que je prendrai d'écrire assez inutile, n'y ayant pas assez de commodité de faire passer les Lettres à Constantinople, d'où je n'en ai point reçu il y a bien du tems, & néanmoins pour profiter du rencontre, s'il s'offre, je ne laisserai de faire la Dépêche que j'addresserai à Monsieur de Gremonville.

La resolution de l'Electeur de Brandebourg peut être avantageuse à l'Empereur.

Il seroit bien fâcheux que l'Empereur s'avantageât, de la resolution en laquelle il semble que le Marquis de Brandebourg soit entré, de laquelle je n'ai point été surpris, ayant toûjours prévu, qu'il auroit peine de consentir que les Suedois fussent contentez à ses dépens, & qu'il feroit grande difficulté de prendre recompense de cet Etat, duquel la grandeur & la situation le font considerer : pourtant le desir de voir la Paix dans l'Empire, les prétentions sur le même Etat des Suedois, & de ce qu'il n'a jamais été possedé par ceux de sa Maison, qui s'y étoient moyenné un accès par la voye des armes, & qu'il avoit souvent été protesté contre le Traité, pourront gagner quelque chose sur son esprit; mais s'il s'affermissoit en ses premieres déliberations vous verrez bien que les Suedois, qui ont dans le commencement du Traité voulu paroître desinteressez jusqu'à demander le rétablissement de l'Empire, comme il étoit en 1618. changeront de discours, & feront connoître qu'ils sont interessez jusqu'au bout, & qu'ils n'ont jamais voulu la Paix, & que ç'a été pour amuser le monde qu'ils ont demandé qu'elle fût traitée. N'ayant pas obtenu de Sa Majesté qu'elle voulût accorder quelque Subside extraordinaire à Madame la Landgrave, j'estime vous en devoir donner avis, afin que, si vous jugez qu'il soit absolument nécessaire & juste, vous en renouvelliez vos instances. Le proposant, je n'oubliai pas de cotter le penultieme article du Traité, qui pourroit être étendu en sa faveur; mais la necessité & les sommes extraordinaires dont elle a été assistée depuis la mort du Roi, servoient de défenses à ceux qui les contredisoient, & je n'avois point dequoi répondre à ce qui étoit de la sorte avancé.

On donne le tort aux Suedois.

Affaire des levées en Allemagne.

Ayant appris par une Lettre de Monsieur de Beauregard dattée de Cassel, du neuviéme de ce mois, que Monsieur de Beninghaussen desiroit bien que l'argent qui doit être employé pour la subsistance des troupes qu'il doit assembler devers Mayence, fût dépendu en Hesse, & qu'il croyoit pouvoir rendre sa levée plus complette, & avec facilité, l'ayant mise ensemble, passer où il lui seroit commandé. J'écris au dit Sieur de Beauregard de bien examiner cette proposition, & au cas qu'il puisse prétendre telle assurance qu'il convient, que le nombre d'hommes effectifs pour lesquels il a été convenu, seront entierement levez & rendus à l'armée au dit lieu de Mayence, qu'il s'accorde au désir du dit Beninghaussen & que l'argent déja remis à Mayence, pour la subsistance des dites troupes lui sera envoyé; mais s'il ne voyoit bien clair en ce qui est desiré, & qu'il lui fût resté quelque soupçon que cela fût demandé, ou pour retarder la levée ou pour en excuser la foiblesse sur le pretexte du débandement lorsqu'il faudra marcher, qu'il demeure ferme en ce que

1645. que vous avez capitulé, & qu'il attende même vos ordres & votre avis avant que de se déclarer au dit Beninghaussen, lequel, selon les Lettres du même Beauregard n'a pas voulu traiter avec vous pour la levée d'un second Regiment d'Infanterie. Cela nous a donné lieu de bien esperer de sa premiere, étant une marque presque infaillible, que quand on s'oblige à beaucoup, & qu'on se trouve n'avoir pas effectué tout ce qu'on avoit promis, on cherche une excuse toute prête en l'impossibilité de faire un si grand nombre d'hommes. J'espere que nous en aurons de Dannemarck, & au moins il n'aura pas tenu à de l'argent, puisque nous de notre côté, & vous du vôtre y en avons envoyé, & qui se pourroit defaillir en l'un ou en l'autre.. S'il falloit faire l'avance de toute la somme qui sera promise, elle se pourra aisément recouvrer sur celle qui a été remise à Dantzic, où il sera facile d'en envoyer si Ragotzi a la liberté de rentrer en Guerre, que je ne tiens pas absolument dépendante des volontez du Grand Seigneur, puisqu'en les demandant il se laisse entendre que, sans un sujet véritable, qu'il reduit au manquement de ce qui lui avoit été promis, il ne peut reprendre les armes, & quand il dit qu'il espere de le trouver, je crains qu'il cherche à avantager ou à assurer ses conditions plutôt que d'entrer en Guerre. D'un esprit leger comme le sien tout est à esperer, à soupçonner & aussi à craindre.

Dissension entre la Hollande & la Zeelande. Il est bien fâcheux que la dissension entre les Provinces de Hollande & Zeelande, ait comme retardé l'envoi de leurs Plenipotentiaires, & au delà de ce que l'on vous sauroit dire, que *Autorité de la Province de Hollande.* celle de Hollande s'arroge tant d'avantage sur les autres, qu'elle entreprenne de leur donner la loi, & que de sa seule voix elle ait emporté, outre les sentimens de Monsieur le Prince d'Orange, que l'exercice public de la Religion Catholique n'ait été laissé dans la Ville de Hulst. Cette Altesse juge qu'il faut dissimuler, & que le tems apportera le remede à ce mal, auquel cette même Province a écrit en termes bien rudes, lui reprochant qu'il apporte facilité à une chose préjudiciable, & que le souvenir du traitement qui fut fait aux leurs lorsque l'Ennemi prit le Païs de Waes & cette même Place, doit être suivi. Enfin leur propre prosperité leur déplaît, & leur interêt particulier emporte & prévaut au dessus de celui du Public. Je suis, &c.

1645.

LETTRE

de Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, le 2. Decembre. 1645.

Touchant le Ceremoniel. Les Imperiaux ne seront pas fort difficiles pour satisfaire les Protestans. Ce qui ne plait pas à la France. Affaire du Duc de Baviere. Sujet de l'Audience de l'Ambassadeur de Venise près de Sa M. T. C. Réponse du Ministre. Discours de l'Ambassadeur. Soins de la France pour la Paix. Ses prétensions. Prise de Trêves. On gratifie Monsieur l'Envoyé à Mayence. On envoye vers les Princes d'Italie. Rome recherche qu'on favorise les Venitiens. La Cour est peu satisfaite du Pape. Soins pour fortifier l'armée d'Allemagne.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

VOtre Lettre du dixhuitiéme a tardé deux jours entiers sur les chemins, au delà de ceux que les Couriers employent pour se rendre en cette Ville, qu'il excuse sur une incommodité qui lui est survenue; cela & la fête de Jeudi a empêché que l'on ne l'aît fait voir à Sa Majesté, & que je me sois contenté de lui en donner une longue information. De sorte qu'il pourra arriver, quand elle aura été luë en plein Conseil, qu'on prendra quelque resolution sur les points y contenus, outre celle que vous apprendrez par celle-ci, de laquelle le vrai sujet se fera connoître sur la fin, & après que je vous aurai dit que tout ce qui s'est passé és visites differentes, que vous avez reçuës, a donné la satisfaction à Sa Majesté, entendez, s'il vous plait, ce que vous avez répondu, car ce qui a été avancé par les Députez de Baviere a causé quelque dégoût. Il a semblé que Wolmar vous ait donné à connoître l'intention de satisfaire les Alliez, & qu'il ne prend du tems à le faire que pour vous presser de donner votre réponse à la Cour, & je passe legerement sur ce point, *Touchant le Ceremoniel.*

1645.

vous en apprendrez le sujet, lorsque j'entrerai en matiere sur les choses que je vous fais esperer, & qui n'ont nulle dépendance de votre Lettre, laquelle vous a fait remarquer, que les Imperiaux ne seront pas si difficiles qu'il eût éte à desirer, aux choses qui peuvent satisfaire les Protestans, & que c'est avec beaucoup de prudence que vous voulez ménager ce que vous aurez à dire sur cette matiere, de crainte de leur donner du dégoût, apportant plus de circonspection, & de difficulté aux choses qui les concernent que leurs Parties. La disposition qui paroît au dit Wolmar pour la Paix satisfait beaucoup Sa Majesté, qui desire qu'à la venue du Comte de Trautmansdorff, on se puisse ajuster à ce qui semble difficile, sinon absolument impossible, pourra s'accorder par la disposition presente des affaires, & font que plusieurs & diverses sont effectivement avantageuses, qu'en une autre conjoncture on auroit du rejetter, & les Espagnols doivent ceder à la fortune & suivre l'exemple des Imperiaux, dont j'apprens qu'ils ne sont pas de beaucoup éloignez.

Les Imperiaux ne seront pas difficiles pour satisfaire les Protestans.

Ce qui ne plaît pas à la France.

Quant aux Députez de Baviere, ils ont donné à connoître leur veritable sentiment, & qu'on auroit bien prejugé que le changement de la face des affaires, en apporteroit à leurs propositions. Mais, comme vous le leur avez très-sagement dit, ils seront bientôt contraints de rejetter celle-là pour revenir aux premieres de leur Maître, lequel ne sauroit demander de la France, que si elle a assisté les Suedois il puisse rendre la pareille à l'Empereur. Après les engagemens esquels il s'est porté, c'est une condition fondamentale du Traité, si tant étoit qu'on en fît un des ouvertures faites par les Médiateurs, de chercher un temperament pour l'Electorat; ce qui doit lui faire connoître que l'Empereur ne songe pas tant à le lui conserver que de finir la Guerre, & qu'il satisfera volontiers ses interêts quand il sera question d'avancer les siens, qu'ainsi pour avoir davantage de la France, il faut aussi qu'il en épouse les interêts & que voulant des effets solides de sa bonne volonté il fasse éclatter & connoître la sienne, ou, comme vous le leur avez dit, qu'ils se contentent de simples paroles, s'ils n'ont point d'autre intention que d'en donner; mais aux uns & aux autres c'est un mets de peu de saveur. J'oserois dire que l'on peut faire de pareils jugemens des discours des Médiateurs, lesquels n'ignorent pas avec quelle presse & instance on sollicite le partement des Hollandois, & qu'ils ne sont tardez que par les offres que les Espagnols ont fait continuellement aux Provinces de faire la Paix avec elles aux conditions qui leur agréeront, pourvu que ce soit en tout autre lieu qu'à Munster, & il seroit honnête à Messieurs les Mediateurs d'en faire reproche aux Espagnols, lesquels ont donné un terme très long aux Imperiaux pour mettre le leur au jour.

Affaire du Duc de Baviere.

Me voici enfin arrivé au lieu où j'ai à vous donner compte de ce qui s'est passé entre moi, & l'Ambassadeur de Venise, lequel aussitôt qu'il eût reçu les Lettres de son Collegue, me fit presser l'Audience : il y est venu preparé à me faire des plaintes & essayer de me penetrer. Aux unes j'ai répondu comme je devois & j'ai essayé de me garantir de l'autre. D'abord il m'a tiré trois Lettres, m'a lu quelque lignes de chacune & en exagerant sur la lenteur des François & des Hollandois, à conclure dans le sentiment de Contarini, que nous ne voulions point la Paix, & sans me donner le tems de lui repliquer il a passé à me dire, que sans honte on ne sauroit davantage attendre les Hollandois, qu'on sait qu'ils se sont déclarez de n'avoir pas sitôt à faire à Munster, ne prenant point de part à ce qui se doit ajuster avec l'Empereur, & que cette Majesté semble disposée, lorsque l'on entrera en Traité, de donner satisfaction aux Hessiens & autres rejettez de l'Assemblée des Princes, & que la France étant satisfaite sur ce point, elle ne peut plus, avec aucun prétexte de justice, tarder de s'expliquer de ses sentimens, & de ses prétentions & qu'il faut ou qu'elle avouë qu'elle ne veut pas la Paix, & rompre le Congrès, ou qu'elle parle, avouant néanmoins qu'il a du attendre la Conference des Suedois, qu'il croit avoir été ouverte par l'arrivée de Monsieur Salvius.

Sujet de l'Audience de l'Ambassadeur de Venise près de sa M. T. C.

Ma réponse a été que Sa Majesté veut la Paix, & qu'elle s'est assez expliquée de ses prétentions; que c'est aux Espagnols; à se découvrir, lesquels tardent par leurs artifices la venuë des Hollandois, & en doivent porter le blâme & non cette Couronne, laquelle a pour témoin de ses diligences & de la recherche des Hollandois le Secretaire de Contarini; que c'est vous autres qu'il faut presser, qui êtes préposez pour faire la Paix, & qui êtes instruits des intentions de Sa Majesté, & non pas nous venir faire de tels discours dont la fin ne peut être que de découvrir nos sentimens, ce qui est inutile puisqu'ils sont publiez & connus, & que c'est ce qu'il peut savoir de moi.

Réponse du Ministre.

Il m'a ensuite dit qu'il étoit persuadé de la sincerité de nos intentions, mais que tout le monde ne l'étoit pas & qu'il étoit souvent en peine d'en assurer. Je lui ai repliqué qu'il est malaisé de faire savoir à tous le fond de nos pensées, parcequ'il n'y avoit pas lieu d'entrer en discours de ces matieres, & qu'il nous devoit suffire que lui & les Ministres des Princes, qui sont en cette Cour, en connussent la sincerité, & qu'il pouvoit sur ma parole & bien plus sur celle de son Eminence, & de la Reine qu'il avoit souvent reçuë, assurer tous ceux qu'il jugeroit le devoir faire, des bonnes & saintes intentions de Sa Majesté, & qu'il étoit inutile de nous presser de vous envoyer des ordres precis & déterminez, puisque vous les avez. En se separant il m'a dit, il faut parler net, les Espagnols veulent la Paix & telle que la conjoncture presente des affaires leur prescrit de l'accepter, & ils sont en dessein d'accorder à la France, ce dont elle se peut satisfaire & faire une Paix glorieuse.

Discours de l'Ambassadeur.

Ce Discours a donné lieu à la réponse qui suit : Vous ne parlez point des Suedois & des Hollandois, sans le consentement desquels vous ne devez jamais esperer que l'on traite. Il m'a repliqué : Le consentement des derniers est aisé, en deux seances on ajustera toutes choses avec eux, & la satisfaction des autres est raisonnable. Je passe outre : quand je vous parle de Paix, c'est sans astreindre à faire un Mariage qui sera un ouvrage de la Paix, s'il est du consentement des Parties. Si je l'eusse pressé, peut-être se fut-il ouvert davantage & c'est son intention, si son Eminence lui donne jour ; mais j'ai jugé que l'engageant j'entrerois dans un chemin très-délicat que j'ai voulu éviter, & que le mieux que j'avois à faire étoit de vous faire récit de ce qui s'étoit passé entre nous, & qui en tirerez divers avantages, & moi celui de vous faire voir que je contribue ce qui peut être de moi pour vous reserver la Gloire du Traité, puisque vous en avez la peine.

Pour vous faire voir qu'on s'applique soigneusement à avancer la Paix, & à son défaut à pour-

Soins de la France pour la Paix.

1645. à pourvoir à ce qui peut être nécessaire dans une Trêve à longues années, Sa Majesté vous ordonne de stipuler au premier cas la restitution des Bénéfices, & biens qui appartiennent aux Barberins situez dans le Païs de l'ennemi, & qu'ils entreront en possession en vertu du Traité, sans être obligez à faire nulles poursuites ou instances ni de presenter nulle requête ; en cas de Trêve, la jouïssance des dits biens par les mêmes Barberins, & que pendant sa durée Sa Majesté aura la nomination des Bénéfices auxquels le Roi Catholique avoit droit de nommer & de pourvoir aux Païs conquis; ce qui est si juste, & si utile qu'il ne peut être refusé, autrement les Eglises pourroient être privées de Pasteurs, & les peuples de la pâture spirituelle & des Sacremens.

Ses prétentions.

Vous aurez sans doute été avertis de la prise de Trêves, & comme l'Electeur a été mis en possession de son bien par les armées de Sa Majesté, laquelle a plus senti ce succès que divers avantages, dont Dieu a bienheuré son administration, ayant grande satisfaction, que ses armes ayent achevé ce qui avoit été commencé par ses instances. Il falloit à la liberté de ce Prince la possession de son Siege, & maintenant qu'il en jouït ses maux passez sont oubliez, & l'ancienne affection qu'il avoit pour la France lui a tant donné de desir d'y établir un successeur qui eût la même inclination, je le trouve en puissance d'y réussir.

Prise de Trêves.

J'ai envoyé à Monsieur de Vautorte ce que je vous mandé que je ferois il y a huit jours, & cette gratification que vous conseillez donnera lieu à l'Electeur de supporter avec plus de moderation les maux que le passage des troupes aura causé dans son Païs, que je crains bien qu'il ne pourra pas supporter les quartiers & qu'il faudra prendre dans la Lorraine.

On gratifie Monsieur l'Envoyé à Mayence.

On fait partir Monsieur l'Abbé de Saint Nicolas, qu'on dépêche vers les Princes d'Italie, afin d'essayer d'en disposer les uns à pousser les sentimens de la France, qui gratifie de sa protection dans ses affaires en Cour de Rome Monsieur le Cardinal d'Est. On ne doute point que Parme qui la prétendoit ne louë le choix qui se fait d'un Prince son Allié, n'étant pas en état de recevoir sa grace, & que ce Prince continuant en sa premiere affection & Modene les poussant, ils ne soient capables de donner bien de l'apprehension aux Espagnols, aux Etats desquels ceux de Parme confinent.

On envoye vers les Princes d'Italie.

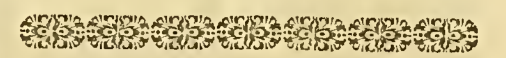
Ensuite il s'achemina à Rome d'où l'on est recherché de favoriser la République de Venise, & de recevoir un Nonce Extraordinaire qui viendroit pour exhorter Sa Majesté à cela & le disposer à la Paix.

Rome recherche qu'on favorise les Venitiens.

Sur ces choses il a été répondu que l'envoi du Nonce seroit du tout inutile, Sa Majesté ayant assez de disposition à favoriser la République, & comme Alliée & comme attaquée par le Turc, mais que Sa Majesté ne veut point faire parade de ce qu'elle fait à leur avantage, & n'en recherche que la Gloire de Dieu, & le bien de la Chrétienté; qu'étant aussi de soi très-disposée à concourir à la Paix, elle n'a pas besoin d'en être sollicitée, & le Pape ne peut pas se promettre que ses offices avançassent en rien deux choses justes, auxquelles Sa Majesté est portée par sa pieté, puisqu'au lieu de considerer ceux qui se passent envers lui par cette Couronne, il semble qu'il en prenne sujet de pis faire à ceux qu'elle lui recommande, ce qui a été visible par la poursuite qu'il a continuée contre Monsieur le Cardinal Antoine, & les mauvais traitemens qu'il fait aux Barberins, au moment qu'il a su qu'ils étoient honorez de la protection de Sa Majesté, qui espere que Monsieur de la Thuillerie de son côté, & vous du vôtre ferez en sorte, selon les ordres que vous en avez eus, que son Armée d'Allemagne se trouve fortifiée d'un bon Corps d'Infanterie & de Cavalerie, de leur Nation, & qu'aussi elle sera en état de contribuer à avancer le Traité géneral, ou de faire de notables progrès en la Campagne prochaine. Je solliciterai, qu'il vous soit envoyé de l'argent & que celui qui aura été pris à Hambourg sur votre credit soit payé, si tant est que Monsieur de la Thuillerie s'en serve, ce que je ne mets point en doute. Je suis &c.

La Cour est peu satisfaite du Pape.

1645. Soins pour fortifier l'armée d'Allemagne.



LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur de

BRIENNE.

A Munster, le 2. Decembre 1645.

Arrivée du Comte de Trautmansdorff. Leurs soins sur le Ceremoniel. Le Comte de Trautmansdorff embrasse leur expedient sur les visites. Voyage de Monsieur de la Thuillerie en Suede. Affaires des levées en Dannemarck. Suite de la Négociation avec Baviere. Prétention des Etats d'Osnabrug pour la démolition de quelques Places.

MONSIEUR,

LE Comte de Trautmansdorff est arrivé en cette Ville le Mercredi vingt-neuviéme du mois passé, sans qu'il lui ait été fait aucune entrée. Nous avons eu crainte que lui rendant notre visite & recevant la sienne, il ne se passât quelque chose au préjudice de la France, & que lui voulant favoriser les Espagnols, nous fussions obligez de n'avoir point de commerce avec lui, ce que nous voulions éviter, estimans qu'il importe au service du Roi que nous le puissions voir & traiter avec lui. La conduite que nous avons tenuë en cela a été de prendre garde quand Monsieur le Nonce le verroit, & au même tems qu'il en est sorti, nous lui avons fait demander l'audience par le Secretaire de l'Ambassade, qui lui a dit expressément que nous

Arrivée du Comte de Trautmansdorff.

Leurs soins sur le Ceremoniel.

Le Comte de Traut-

1645.

Trautmansdorff embrasse leur expedient sur les visites.

nous nous assurions que, quand il rendroit ses visites, il nous verroit dans le même ordre, c'est-à-dire immediatement après Monsieur le Nonce; à quoi il a consenti après y avoir fait néanmoins quelque difficulté, & témoigné de l'embaras de ce qu'on stipuloit cela de lui si précisement.

Il nous a semblé que nous devions nous contenter de cette déclaration, & que notre rang par ce moyen sera conservé, & qu'il n'est pas nécessaire de nous informer trop curieusement, s'il en verra d'autres avant Monsieur le Nonce, comme on dit qu'il veut faire; & notamment les Espagnols qui l'ont visité les premiers de tous, encore que ce fût pour affaires, & comme étans d'une même Maison, mais en ce cas c'est le mettre hors d'œuvre.

Hier au soir arriva le Courier qui nous a aporté vos Lettres, & les Memoires de la Cour, lesquels n'ayans eu le loisir de considerer, & ayans été ce matin occupez à la visite de Monsieur le Comte de Trautmansdorff, nous remettons au retour du dit Courier à vous rendre compte de toutes choses, nous contentans de vous donner avis par celle-ci de la reception de votre Lettre du dixhuit de Novembre.

Voyage de Monsieur de la Thuillerie en Suede.

Monsieur de la Thuillerie nous a écrit de Copenhagen, étant prêt de partir pour aller à Stokholm, & nous mande qu'il a envoyé au Sieur de Meules à Hambourg, la Lettre de change de vingt-quatre mil Risdalles que vous lui avez adressée, & la nôtre de quarante mil Risdalles, & se remet du soin des levées au dit Sieur de Meules, auquel il a fait savoir les offres du Géneral Major Asfeld, de faire trois mil hommes de pied & cinq cens Chevaux ou mil Chevaux, selon les conditions que vous verrez par la copie d'un Memoire que nous vous envoyons.

Affaires des levées en Dannemarck.

Nous les trouverions toutes bonnes & avantageuses au service du Roi, si le dit Sieur Asfeld s'obligeoit de rendre les troupes actuellement dans l'armée de Sa Majesté; mais cela nous semble si nécessaire que nous écrivons au Sieur de Meules, qu'il ne doit rien arrêter sans cette obligation, & que pourvu que ce Géneral Major demeure d'accord qu'il ne lui sera payé qu'autant d'hommes effectifs qu'il en menera dans le service, il peut promettre le prix qui est demandé.

Nous lui avons même donné ordre de passer plus outre, s'il est besoin, pour traiter avec la dite condition, & accorder pour Cavalier & pour Fantassin à la même raison, que nous avons faite avec le Sieur Beninghaussen: Nous lui en envoyons copie. Pour le titre de Maréchal de Camp, il est mandé au dit Sieur de Meules de faire entendre au dit Sieur Asfeld, qu'il ne lui peut être donné que par Sa Majesté, de laquelle il doit esperer toutes les graces que meriteront ses services, & cependant qu'on peut en traitant lui promettre qu'il aura commandement sur toutes les troupes qu'il fera, soit de Cavalerie ou d'Infanterie. Nous donnons charge au dit Sieur de Meules de ne perdre en cela aucun tems, & de se servir des vingt-quatre mil Risdalles, & des quarante aussi de notre Lettre de credit pour laquelle acquiter, il vous plaira, Monsieur, de faire envoyer l'ordre au Sieur Hœufft d'Amsterdam, parceque c'est un de ses correspondans qui doit fournir cette partie à Hambourg.

Suite de la Négociation avec Baviere.

Les Ambassadeurs de Baviere nous ont vû cette semaine à diverses fois, pour nous tenir les mêmes discours qu'ils ont fait ci-devant, que leur Maître étoit toûjours très-bien disposé à une suspension d'armes avec la France, & nous convioit de lui proposer des conditions plus recevables que celles dont il a été parlé, lesquelles n'étans pas en sa puissance il ne doit pas y consentir. Ils se sont étendus longuement sur cette matiere, répetans les mêmes raisons contenuës aux deux Lettres qui ont été écrites à Monsieur le Nonce Bagni, sans témoigner de se vouloir relâcher ni sur les Places de fureté, ni pour le partage des quartiers, ni sur l'obligation de n'assister point l'Empereur pendant la suspension, qu'encas que nous voulions promettre de n'assister pas les Suedois & Hessiens. Vous nous ferez bien la faveur de croire que nous n'avons pas manqué de leur representer que les choses ne sont pas égales, & de leur marquer diverses raisons de difference, non seulement dans la puissance & dignité des Princes qui traitent ensemble, mais aussi dans l'état où sont presentement leurs armes & leurs affaires, l'un ayant autant de besoin de quiter un parti malheureux, que l'autre a d'interêt de se tenir ferme dans le sien qui prospere; ce qui les porta à conclure qu'il valoit donc mieux songer au Traité de Paix, & qu'aussi bien la suspension d'armes n'avoit été par eux proposée, que comme un moyen pour y parvenir; mais que cependant on pourroit s'obliger par écrit de part & d'autre: le Duc de Baviere à nous faire avoir la satisfaction prétenduë par la France, & le Roi à maintenir l'Electorat dans la Maison de Baviere, & à faire rendre les Païs sur Lens par engagement de ce qui est du par l'Empereur à la place du haut Palatinat qu'il restitueroit en ce cas. Nous n'avons pas voulu differer de vous écrire ce que dessus, mais avant que d'y faire les réflexions nécessaires, & vous en dire nos sentimens, nous prendrons le tems de considerer les dits Memoires, qui nous peuvent donner de grandes lumieres.

Pretention des Etats assemblez à Osnabrug pour la demolition de quelques Places.

Dans le projet que les Etats, qui sont à Osnabrug, ont fait pour donner leur avis sur la réponse de l'Empereur, vous aurez pû remarquer qu'il y avoit un article pour faire instance que les Forteresses de Philisbourg, Benfeld, & Petersbourg fussent demolies. Mais nous avons fait en sorte que cet article sera réformé, & qu'ils demanderont le razement de Petersbourg seulement, sans faire mention des deux autres Places, ce qui eût été contre nos interêts & nos prétentions. Le Sieur d'Anthoville, que nous avons envoyé une seconde fois vers l'Electeur de Trêves, y est arrivé si à propos, qu'il se sera trouvé lorsque cette Ville a été remise en sa puissance. Nous voyons par une Lettre qu'il nous a écrite qu'il y a aparence qu'il doit aller à la Cour, & comme vous saurez de lui toutes particularitez, nous ne vous ferons point d'autre réponse sur ce que vous nous écrivez touchant le dit Sieur Electeur. Nous sommes &c.

LET-

1645.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur de

BRIENNE.

A Munster le 9. Decembre 1645.

Interêt de la France en l'amitié de l'Electeur de Trêve. Leurs soins pour les Levées. On répondra au Memoire inclus dans sa depêche. Leur jugement du Discours du Chancelier au Nonce. Monsieur Servien est à Osnabrug pour presser leur Conference avec les Suedois. Il y a quelque mauvaise intelligence entre les Suedois & les Deputez de Brandebourg. Entre les Lutheriens & les Calvinistes. Mr. Servien essayera que le sentiment des Etats sur la réponse de l'Empereur soit reformé, & mandé. Le Comte de Trautmansdorff visite les Plenipotentiaires de France. Leurs discours touchant la restitution. Les Médiateurs pressent pour la replique à la réponse de l'Empereur. Les Imperiaux demandent un Passeport pour les Deputez du Duc de Lorraine. Instance des Médiateurs pour l'obtenir. Mais on le leur refuse. Préparatifs en Flandre.

MONSIEUR,

Interêt de la France en l'amitié de l'Electeur de Trêve.

NOus avons été bien aises de voir par votre Lettre du vingt-cinquieme du mois passé le favorable traitement que l'on a fait à Monsieur l'Electeur de Trêve, cela produira de bons effets; mais autant qu'il est avantageux d'user de demonstration d'amitié avec lui, aussi est-il à considerer que nous ne devons pas facilement quiter les Places que nous tenons en Allemagne, puisqu'il importe que nous en ayons beaucoup à rendre pour pouvoir obtenir la satisfaction que nous prétendons, vu même que la Couronne de Suede aura plusieurs bonnes Villes & des Provinces entieres à restituer, sans demander une plus grande satisfaction que celle de la France. 1645.

Leurs soins pour les levées.

Touchant la levée du Sieur de Benighaussen nous avons écrit au Sieur de Beauregard dans les mêmes sentimens qu'il vous a plû de nous mander, faisant presser le dit Benighaussen de faire executer avec diligence ce dont il est convenu. Nous estimons que pour faciliter cette Levée il n'y a point de mal de faire venir à Cassel le Commissaire qui est à Mayence, & que l'amas des troupes se fasse dans la Hesse, puisque Madame la Landgrave le trouve bon.

Entre toutes les autres choses nous mandons au Sieur de Beauregard qu'il fasse suivre la Capitulation. Le dit Sieur de Benighaussen a été quelque tems malade, ce qui nous donnoit de l'aprehension; il se porte bien à présent, & nous avons avis qu'il a des Officiers à Hambourg pour se servir de l'occasion du licentiement des troupes de Dannemarck. Nous tiendrons la main à cette affaire autant qu'il nous sera possible, & sur ce que l'on propose avec le General Major Asfeld, nous vous avons donné avis par notre derniere Depêche de ce que nous en avons écrit au dit Sieur de Meules, que nous ne repeterons point ici.

On répondra au Memoire inclus dans sa Depêche.

Nous reservons au partement du Courier à vous mander ce que nous aurons fait en execution du Memoire qui nous a été envoyé, qui est si ample & si judicieux, & plein de tant d'expediens & de differens partis, que nous ne pouvons sinon rendre graces très-humbles à la Reine & à Messieurs du Conseil des soins qu'ils ont eu agréable de prendre de nous donner tant de lumieres & de sages instructions. Nous ne manquerons pas de nous conduire ainsi qu'il nous est ordonné, & d'essayer de faire réussir les choses au mieux qu'il nous sera possible pour la gloire de leurs Majestez & le bien du Royaume.

Mais autant que cette sainte disposition de la Reine au rétablissement de la Paix est digne d'honneur & de loüange, autant seroit-il dangereux de se reposer sur le besoin que les Espagnols en ont, & de rallentir pour peu que ce fût les préparatifs necessaires pour la prochaine Campagne. Ceux que font déja les Ennemis & en Allemagne & en Flandre, obligent aussi Sa Majesté à ne s'attendre point à la Paix, & à fermer les yeux à la depense, faisant ceder la passion qu'elle a de décharger bientôt les peuples à la necessité d'attendre le grand & assuré remede à tous leurs maux.

Leur jugement du Discours du Chancelier au Nonce.

Vous nous avez bien obligé de nous envoyer copie de ce que Monsieur le Chancelier a répondu à Monsieur le Nonce par ordre de leurs Majestez. C'est une des plus belles Pieces & des mieux concertées qui se soient vûës depuis longtems. Elle fait voir si évidemment la mauvaise conduite du Pape envers le Roi, & le respect de Sa Majesté envers le Saint Siege, qu'il est impossible de la lire sans blamer la passion & partialité de ceux qui gouvernent aujourd'hui à Rome. Il importoit bien aussi que la vigueur & fermeté de la Reine y parût comme elle fait avec tant de prudence & moderation, qu'il est malaisé après cela que le Pape ne prenne de meilleurs conseils, & ne perde l'esperance qu'on lui pourroit avoir donné d'enreprendre impunément contre la France pendant cette Minorité.

Mr. Servien est à Osnabrug pour presser leur Conference avec les Suedois.

Monsieur Servien est allé à Osnabrug pour presser la Conference entre les Ambassadeurs de Suede & nous, suivant ce qui fut arrêté ici dernierement avec Monsieur Salvius. Cet ac-

1645. te de diligence nous servira envers les Médiateurs, & toute cette Assemblée qui nous temoigne tous les jours un desir impatient de voir la replique des Couronnes afin qu'on entre tout de bon en matiere. L'instance qu'il en fera aux Plenipotentiaires de Suede lui donnera lieu de découvrir s'il est vrai, comme beaucoup de gens le croyent, & que Monsieur Contarini l'a assuré, que le sujet de leur retardement n'est autre que pour recevoir de nouveaux ordres sur la mauvaise intelligence qui a éclaté entre eux, & les Deputez de Brandebourg touchant la Pomeranie: auquel cas, nous aurions un peu occasion de nous plaindre que cela fût connu des autres, sans que les Suedois nous en eussent donné communication. Monsieur Servien fera cet office & cette plainte comme il trouvera à propos.

Il y a quelque mauvaise intelligence entre les Suedois & les Deputez de Brandebourg.

Il travaillera aussi à l'accommodement d'un different qui est entre les Lutheriens & les Calvinistes; ces derniers se plaignent de ce que dans le Projet des Etats qui sont à Osnabrug il n'a point été parlé d'eux, & encore que depuis on ait ajouté quelque chose dans le dit Projet, cela ne les a pas satisfaits. Leur desunion nous seroit préjudiciable quant à présent, & les Ennemis s'en sauroient bien prévaloir. Les Ambassadeurs de Suede s'employent à les mettre d'accord, & nous avons cru qu'il n'étoit pas bon de les laisser faire tous seuls, & que nous y devions mettre la main pour acquerir quelque créance parmi eux & obliger les Etats. On estime que les uns & les autres se pourront contenter qu'il soit mis dans les dits avis que les dits Plenipotentiaires & les Imperiaux ayans parlé en géneral assés des Calvinistes, les Etats attendront plus d'éclaircissement, & que cependant ils veulent bien que les Calvinistes jouïssent de la Paix de la Religion faite en mil cinq cens cinquante cinq. Soit que cet expedient réussisse ou non, en nous en entremettans & empêchans que les choses ne viennent dans l'aigreur, les Etats auront sujet de nous savoir gré ou de l'effet ou de la bonne volonté.

Entre les Lutheriens & & les Calvinistes.

Il essayera par même moyen que le sentiment des dits Etats qui a été mis par écrit soit envoyé ici au plutôt à leurs Collegues, mais reformé; & une chose que nous y avons trouvé à redire, c'est que la proposition des Ambassadeurs de Suede est examinée en tous les Articles auparavant la nôtre, & eux nommez avant nous en quelques endroits, ce que nous pourrions souffrir quand les Suedois parlent, mais que des Princes Etrangers qui ont toujours reconnu la préseance parlassent de la même sorte, ce nous seroit trop de préjudice. Nous nous en sommes laissez entendre au Sieur Vultejus Deputé de Madame la Landgrave qui a trouvé notre plainte fort raisonnable, & en a informé son Collegue qui est à Osnabrug. Nous en avons écrit de notre part à Monsieur de la Barde, & avons sû que depuis les Etats y cherchoient quelque temperament, à quoi la présence de Monsieur Servien les obligera encore plus, & empêchera qu'il ne nous soit desavantageux.

Mr. Servien essayera que le sentiment des Etats sur la réponse de l'Empereur soit reformé & mandé.

Monsieur Salvius étant ici il y a quinze jours témoigna de la disposition à ne point mettre les repliques par écrit, & même il s'en laissa entendre à Monsieur Wolmar; mais depuis son retour à Osnabrug, on nous mande qu'il est d'autre sentiment à cause que les Protestans desirent qu'on écrive encore pour cette fois. C'est un des points dont il sera traité en la Conference que nous aurons avec les Ambassadeurs de Suede.

Le Comte de Trautmansdorff nous a rendu la visite immediatement après Monsieur le Nonce, ainsi que nous l'avions stipulé de lui. Il ne s'y est rien passé hors les Complimens, sinon qu'en parlant des choses passées, il insinua assés adroitement que l'Empereur ayant occupé une bonne partie des Etats du Roi de Dannemarck, lui avoit tout restitué en faisant la Paix, & qu'il en avoit fait de même à Monsieur de Mantoüe; ce qui nous obligea de le faire souvenir des causes qui portérent l'Empereur à en user de la sorte, voyans bien qu'il nous vouloit préparer à ne rien retenir des conquêtes de la France. 1645.

Le Comte de Trautmansdorff visite les Plenipotentiaires de France. Leurs discours touchant la restitution.

Les Médiateurs nous ont vû, & après avoir fait instance de donner notre réplique, & qu'il leur a été dit que Monsieur Servien est allé à Osnabrug exprès pour presser les Plenipotentiaires de Suede d'entrer en conference avec nous sur ce sujet, ils ont demandé de la part des Imperiaux un Passeport pour les Deputez de Monsieur de Lorraine.

Les Médiateurs pressent pour la réplique à la réponse de l'Empereur. Les Imperiaux demandent un Passeport pour les Deputez de Lorraine.

La réponse a été que par divers Traitez que ce Prince a faits avec le Roi, il a renoncé aux Alliances de la Maison d'Autriche, laquelle ne pouvant prendre aucun interêt en ce qui touche le dit Duc, en vain elle demandoit Passeport pour ses Deputez, & que c'étoit chercher des longueurs au Traité, & y faire naître des difficultez de gaieté de cœur.

Instances des Médiateurs pour l'obtenir.

Ils repartirent, qu'encore que Monsieur de Lorraine eût renoncé en un tems aux Alliances de la Maison d'Autriche, il pouvoit avoir depuis de nouveaux Traitez avec elle, & quand même il ne seroit pas leur Allié, qu'il étoit adherant. Cette question, dîmes-nous, a été traitée & terminée dans les Préliminaires, où il ne lui a été accordé aucun Passeport. Pourquoi donc, repliquerent-ils, en avez-vous demandé pour Ragotzki, & declaré, en faisant cette instance, que vous en demanderiez pour autant de Princes qui se voudroient joindre à vous, encore que lors des Preliminaires ils ne fussent pas vos Alliez?

Il fut aisé de répondre que les Préliminaires n'excluent pas les Princes qui voudroient se joindre à l'un ou l'autre des Partis; Que si l'Empereur desire des Passeports pour quelqu'un de ses Alliez ou adherans, quand ils ne le seroient que depuis trois jours, nous n'en ferions point de difficulté; mais pour ce qui regarde le particulier de l'affaire de Monsieur de Lorraine, que c'est une affaire décidée, & que les Imperiaux & les Espagnols ayans une fois acquiescé aux raisons qu'on a de lui refuser la faculté d'envoyer en cette Assemblée, ils ne peuvent aujourd'hui prétendre de nouveau la même chose sans se contrarier eux-mêmes, & contrevenir au Traité des Préliminaires; & comme ils nous pressent toujours & insistent sur le mot d'*Adherens*, & sur les exemples du Prince de Transylvanie & autres non compris aux premiers Traitez; nous dîmes que quand Monsieur Servien seroit de retour nous en communiquerions avec lui, & leur rendrions réponse; & parce que cette affaire se peut mettre plus d'une fois sur le tapis, nous vous suplions, Monsieur, de faire resoudre de quelle façon nous aurons à nous y conduire quand il s'en parlera ci après.

Mais on le leur refuse.

Parmi divers propos que nous eumes avec les Médiateurs, ils nous ont dit qu'on se prépare puissamment en Flandre pour l'année qui vient, & que les Espagnols semblent être resolus d'accepter l'offre que le Païs leur a faite de lever jusques à quarante mil hommes à condition qu'ils seront payez par les Etats du Païs. Nous sommes &c.

Préparatifs en Flandre.

ME-

1645. 1645.

MEMOIRE DU ROI,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris le 9. Decembre 1645.

Touchant l'affaire de la Religion à Hulst. Resolution des Hollandois envers leurs Députez à Munster. Affaire de la Landgrave. Apprehensions sur la conduite des Suedois. Quelle doit être leur maniere de traiter avec les Députez des Princes & Etats de l'Empire. Touchant la cassation du Traité de Prague. Réponse aux prétensions des Suedois, On doit avancer la Négociation avant l'arrivée du Comte de Trautmansdorff. Intentions de l'Empereur & de ses Alliez pour venir à un Traité. Il est bon d'en profiter, mesures à y prendre. Affaire de l'Electorat pour le Palatin. Soupçons sur le Palatin. Touchant la démolition de Philipsbourg & Benfeldt. Il faut gagner les Députez pour consentir aux satisfactions de la France. Affaires de Savoye. La France medite toûjours les avantages de la Chrétienté. On demande aux Plenipotentiaires leur avis si l'on doit rompre avec le Turc, & sur la Paix particuliere avec l'Empereur & l'Empire.

Touchant l'affaire de la Religion à Hulst.

C'Est avec grande raison que les Sieurs Plenipotentiaires ont du deplaisir de ce qui s'est passé à Hulst à l'égard de la Religion Catholique. On est ici d'autant plus touché que quand on formoit encore les desseins de la derniere campagne, Monsieur le Cardinal Mazarin, eut le soin de faire negocier par le Sieur d'Estrades avec Monsieur le Prince d'Orange, que l'on conserveroit la Religion dans les Places qui pourroient être conquises, avec les mêmes prerogatives qu'auparavant, & on s'y étoit entierement confié; parce que Messieurs les Etats ne pouvans en effet recevoir aucun préjudice, il y avoit plusieurs raisons politiques plus fortes, & même dans les conjonctures, qu'elles n'ont été jamais pour les obliger de demander & desirer eux-mêmes d'accorder ce traitement favorable à ladite Place dans un tems que cet exemple eût fait un effet merveilleux parmi les Peuples, qui, dans un mauvais état & le desespoir où ils sont & dans le peu d'apparence qui leur reste d'être garantis par les forces d'Espagne des oppressions qu'ils souffrent, auroient d'autant plus songé aux moiens de secouer eux-mêmes le joug de la Domination Espagnole quand ils auroient vu bien affermi le point de la Religion, qui avec justice leur est le plus à cœur. Et il est constant que les Ministres de Bruxelles se sont consolez de la perte de cette Place pour l'avantage qu'ils en tirent dans tout le Païs, dont ils croyent maintenant s'être bien assurez par les indignitez que l'on a faites aux Ecclesiastiques; lesquelles ils n'ont pas manqué d'exagerer à proportion de l'utilité qu'ils ont cru d'en recevoir.

Toutes les raisons ci-dessus nous ont fait ajouter foi à la promesse de Monsieur le Prince d'Orange, pour le maintien de la Religion; mais, comme les dits Sieurs Plenipotentiaires l'auront pû apprendre du Sieur Brasset, il n'a pas été possible au dit Sieur Prince de rien gagner envers Messieurs les Etats, sur ce point, & il en a fait faire ici beaucoup d'excuses, nous assurant qu'il profitera de quelque conjoncture favorable pour faire donner là-dessus satisfaction à leurs Majestez.

Le dit Brasset aura sans doute mandé à Messieurs les Plenipotentiaires ses réflexions, & les raisons qu'il a euës de ne pas executer ce nouvel ordre, celui que leurs Majestez lui avoient donné de faire instance de leur part à Messieurs les Etats pour l'observation des Articles du Traité de 1635. qui concernent le libre exercice de la Religion dans les Places conquises, & de leur partage, & il semble qu'il a bien fait d'attendre encore quelque tems pour n'en pas parler dans une conjoncture où Messieurs les Etats, à ce qu'on peut juger de la conduite qu'ils tiennent, n'auroient pas été marris de se servir de ce prétexte, quoique mauvais, pour apporter un nouveau retardement à l'envoi de leurs Députez à l'Assemblée.

Le Sieur Brasset leur aura aussi écrit comme dans la prise de Breda, laquelle arriva quelque tems après le dit Traité signé, quoique les mêmes rigueurs fussent exercées envers les Ecclesiastiques, il ne paroît pas que la France fît alors aucune instance en leur faveur. Néanmoins comme leurs Majestez jugent nécessaire de la faire aujourd'hui & de la porter en bonne forme, aussi estiment-elles que peut-être ne serat-il que bien à propos de la differer pendant quelque tems, car ou on conclura quelque accommodement dans cet hiver, & en ce cas nous demanderons un traitement favorable pour Hulst, ou la guerre continuant il faudra renouveller ce Traité pour la campagne prochaine avec Messieurs les Etats, & alors non seulement on insistera pour l'execution du Traité de 1635. mais on l'établira comme il faut pour les conquêtes à l'avenir.

C'est pourtant une chose étrange que, pendant que la France s'employe pour le bien & pour l'avantage de la Religion Catholique, & que la pieté singuliere de leurs Majestez fait rechercher continuellement les moiens de parvenir en tous lieux à cette fin, les Espagnols, qui

1645. qui ne se soucioient certainement que d'en affecter les apparences, étant bien aisé à voir le marché qu'ils en font aujourd'hui avec les Protestans d'Allemagne, qu'ils en feroient aux Hollandois, s'ils croyoient de les pouvoir gagner aussi, ils ont néanmoins l'adresse & le bonheur de nous pouvoir toûjours noircir sur cette matiere; mais Dieu, devant qui on ne se peut déguiser, saura recompenser chacun selon son merite, & répandre ses benedictions sur ceux qu'il croit avoir les intentions meilleures.

Cette rencontre, avec ce que l'on voit d'ailleurs, fait voir que Monsieur le Prince d'Orange ne manie Messieurs les Etats comme il veut, & il semble même que les jalousies contre lui s'y augmentent tous les jours. La derniere Lettre du Comte d'Estrades porte que, pour avoir fait connoître que son sentiment étoit que l'on laissât libre l'exercice de la Religion Catholique, il y a des Provinces entieres qui ont dit qu'il s'entendoit entierement avec la France pour introduire dans leurs Païs une Religion contraire entierement à la leur.

Résolution des Hollandois envers leurs Députez à Munster.

Le dit Sieur Prince a fait voir au dit Sieur d'Estrades une Lettre qui lui a été envoyée à Breda, par laquelle un de ses amis particuliers lui donnoit avis que la Hollande, & quatre autres Provinces ont mis dans l'Instruction de leurs Députez à Munster, qu'ils ne dussent recevoir aucun avis ni Lettres de qui que ce soit touchant la Négociation de la Paix que de Messieurs les Etats, sur peine d'être cassez & punis rigoureusement, & le dit Sieur d'Estrades a trouvé à son arrivée à la Haye, que toutes les autres Provinces avoient consenti à la même chose.

Affaire de la Landgrave.

On s'est extremement réjouï de ce que les dits Sieurs Plenipotentiaires ont à la fin emporté l'admission des Députez de Madame la Landgrave dans le Conseil des Princes, sans aucune condition, & de voir les mêmes esperances qu'ils avoient de faire la même satisfaction aux Députez de Magdebourg, & à ceux du Marquis de Baden-Durlach, & du Comte de Nassau Saarbruch. L'adresse & la fermeté des dits Sieurs Plenipotentiaires a rendu en cela ce service au Roi, qu'outre ces avantages que ces Princes nos amis font pour recevoir & la connoissance qu'ils en auront, tous les autres verront en même tems quel fondement ils peuvent faire sur l'amitié & sur l'appui de cette Couronne quand on l'a meritée.

Apprehension sur la conduite des Suedois.

La Négociation que les dits Sieurs Plenipotentiaires ont eu avec Monsieur Salvius, donne occasion de dire que la lenteur avec laquelle se meuvent les Ministres de Suede, & la circonspection qu'ils apportent en leurs moindres démarches sans vouloir quasi faire un pas qu'ils n'en reçoivent un ordre précis de leur Reine nous doit faire apprehender de grandes longueurs dans le Traité. Joint à cela cette fermeté avec laquelle sans doute ils s'arrêteront à vouloir emporter la satisfaction qu'ils ont declaré confidemment qu'ils desirent, & ils se roidiront d'autant plus s'il est vrai, comme les dits Sieurs Plenipotentiaires soupçonnent, qu'ils ayent une liaison plus étroite avec les Protestans que celle qu'il nous paroît & qu'ils soient assurez que n'obtenant pas la satisfaction qu'ils demandent ils continueront la Guerre conjointement avec tout le Parti Protestant.

Mais comme il sera aisé d'avoir connoissance selon les occurrences de ce qu'auront pû traiter les Ministres de Suede, & la circonspection qu'ils apportent en leurs moindres démarches avec les dits Protestans, puisqu'il faudra necessairement qu'il soit communiqué à plusieurs personnes, aussi pourra-t-on de notre côté faire la guerre à l'œuil, & prendre, selon qu'ils se comporteront, les résolutions plus convenables au service de Sa Majesté & au bien de cette Couronne. Car pour ce que Salvius a avancé que les Protestans se joindroient à la Suede, si elle ne pouvoit remporter sa satisfaction, pourvu que l'Empereur se porte de son côté à ce qui devra raisonnablement contenter les deux Couronnes, & alors chacun pourra songer à soi & à aviser ce qu'il devra faire pour le mieux. Il est vrai néanmoins qu'il y a grand sujet de croire que si les Suedois trouvent moien de s'assurer, par la satisfaction particuliere qu'on leur accordera, le droit de séance dedans les Diettes de l'Empire, à quoi ils visent avec grande passion, ils ne s'opiniâtreront pas tant qu'ils veulent le faire croire, pour tout ce qui pourroit après être prétendu par les Protestans : & certes on ne leur fait pas grande injustice d'avoir cette opinion d'eux; puisque la Négociation, qu'ils ont introduite par le moien de Rosenhan, fait assez voir qu'ils préferent leur interêt à toute autre consideration, & que l'ayant une fois bien affermi ils songeront peu à celui des Protestans, ayant été capables d'avoir en pensée d'abandonner la France dont ils ont reçu tant d'assistance & avec tant de sincerité & d'affection. 1645.

Quelle doit être leur maniere de traiter avec les Députez des Princes & Etats de l'Empire.

La plus délicate Piece qu'ayent entre les mains Messieurs les Plenipotentiaires, & à laquelle ils doivent sans cesse s'appliquer avec toute leur prudence & leur adresse, c'est le commerce qu'ils doivent entretenir avec les Députez des Princes & Etats de l'Empire, & notamment des Protestans, puisqu'il semble qu'en ce point nous n'avons gueres moins contraires les Suedois que nos propres ennemis, chacun songeant également à les gagner & à se les rendre favorables à nos dépens mêmes.

Touchant la cassation du Traité de Prague.

On a très-judicieusement reparti à Salvius sur la proposition qu'il a faite de demander la cassation du Traité de Prague, & on ne voit pas qu'il ait été jusques ici pratiqué de vouloir faire annuller des Traitez faits auparavant, puisque l'on peut aisément remedier aux articles qui choquent, convenant autrement par de nouveaux Traitez avec les derogatoires necessaires aux précedens, & sans chercher de plus loin les exemples, il ne faut que voir comme l'on en usa au Traité de Querasque, à l'égard de celui de Ratisbonne qu'on n'avoit pas approuvé. Monsieur Servien se souviendra même que, parce que Gallas & les autres Ministres de l'Empereur avoient ordre exprès de leurs Majestez Imp. de parler toûjours du Traité de Ratisbonne & de s'y attacher, il fut avisé de prendre un expedient pour le contenter. Comme il n'étoit pas fort habile en de pareilles Negociations, ce fut d'en faire mention, mais toûjours destructive, c'est à dire qu'encore qu'il fût porté par le dit Traité telle & telle chose, néanmoins qu'on la feroit d'une autre façon qui étoit le contraire.

Réponse aux prétentions des Suedois.

Il a été très à propos de faire reconnoître au dit Salvius, qu'il ne devoit pas esperer que la France ni le Parti Catholique puissent consentir jamais qu'on donnât les biens Ecclesiastiques à Brandebourg, pour récompense de la Pomeranie que la Couronne de Suede prétend de l'Empereur pour sa satisfaction particuliere. Mais certes, de la façon que les ennemis se conduisent sur le fait de la Religion, il sera bon que cela ne dépende pas absolument d'eux, parce qu'on pourroit croire, cela étant, qu'ils s'y rendroient plus faciles que nous-mêmes & ils ne laisseroient pas en même tems de crier hautement que c'est la France qui détruit la Religion Catholique par tout.

Ils

1645.

On doit avancer la Négociation avant l'arrivée du Comte de Trautmansdorff.

Ils auront vû par celle que leur porta le Courier de Buissonniere, & par ce que l'on a écrit depuis, comme l'intention de leurs Majestez est que l'on ne perde pas un moment de tems à avancer les affaires avec les précautions requises. C'est pourquoi on estime qu'après l'arrivée du Comte de Trautmansdorff à l'Assemblée, ils ne doivent pas differer de donner librement leur déclaration pour la satisfaction qui est prétenduë par cette Couronne.

Intentions de l'Empereur & de ses Alliez pour venir à un Traité.

Et comme Monsieur le Duc de Baviere fait assurer ici par la voye du Nonce Bagni, que l'Empereur, & tous les Etats de l'Empire sont résolus de conclure promtement & même sans les Espagnols, s'ils ne se portent en même tems à contenter la France, il y a lieu d'esperer avec beaucoup de raison que l'on pourra s'accomoder avec tous, parce que ceux-ci connoissans de devoir être abandonnez par les autres apporteront infailliblement toute facilité de leur part pour être compris dans le Traité, prévoyant bien dans quel labirinte ils se trouveroient s'il leur falloit soutenir seuls le faix de la Guerre contre la France, & particulierement quand elle auroit pris ses précautions avec l'Empereur afin qu'ils ne puissent être assistez.

Il est bon d'en profiter.

La prudence veut que Messieurs les Plenipotentiaires ne laissent pas échapper une si favorable conjoncture sans profiter autant qu'il se pourra de la crainte des Espagnols de demeurer seuls, & Sa Majesté tient cette consideration si forte qu'elle juge qu'ils pourront leur demander hardiment, & avec fermeté les avantages & les partis plus utiles que l'on ne feroit pas sans cette heureuse rencontre, supposé néanmoins toûjours que nous n'ayons aucun doute de la foi de nos Alliez, particulierement des Suedois, & que toutes les machines pour les separer d'avec nous ayent été sans effet.

Mesures à y prendre.

On ne peut pas prescrire d'ici nommément ce que l'on doit faire, parce que cela dépend de l'état des choses par delà. Tout ce que l'on peut dire de plus exprès c'est qu'il faut agir avec cœur & résolution, prenant sur le champ tel parti qui sera plus avantageux selon les occurrences, & sur tout selon la connoissance que l'on aura de la disposition & des apprehensions des Espagnols. Les dits Sieurs Plenipotentiaires pouvant être assurez, à ce que proteste Baviere, que le Roi d'Espagne est resolu d'aller à la Paix & y sera plus porté qu'aucun autre, quand il aura perdu ses esperances de nous desunir d'aucuns Alliez. Puisqu'on voit que, dans le tems même qu'il ne croit pas être abandonné de l'Empereur, le mauvais état de ses affaires propres l'oblige à chercher un accommodement à quelque prix que ce soit, à plus forte raison l'envie qu'il en a redoublera & elle le fera consentir à toutes conditions lorsqu'il se verra en peine de voir le repos dans l'Empire, & lui necessité de soutenir tous les efforts de nos armes.

Il feroit bon de faire connoître adroitement en passant aux Députez de Baviere que ceux de l'Empereur, soufflez par les Espagnols, sont alertes pour profiter des difficultez que la France peut apporter à satisfaire en quelque point les Protestans, facilitans d'abord tout ce qu'ils desirent, de sorte que la Religion Catholique, dont ils sont si grands Zelateurs, souffre en plusieurs choses pour leur interêt, n'étant pas cependant à propos de nous y opposer, puisque d'un côté nous donnerions lieu à nos ennemis de nous mettre mal avec partie de nos amis, lorsqu'ils leur feroient voir que la Maison d'Autriche même leur est plus favorable que la France, & de l'autre il dépend d'eux de leur accorder les satisfactions qu'ils voudront.

On estime aussi qu'il ne peut y avoir du danger de faire savoir aux mêmes Députez tout ce qui viendra en notre connoissance des pensées favorables que les ennemis ont pour le Prince Palatin, au préjudice de leur Maître, parce que, quand même il se contentera des propositions qu'ils feront pour ajuster ses interêts, soit pour l'Electeur soit pour la recompense du haut & bas Palatinat, il aura plus de sujet d'être satisfait de la France lorsqu'il reconnoîtra que, si les ennemis eussent eu, comme ils y étoient obligez, aussi bonne intention que nous en son endroit, il y eût peut-être eu moien de lui procurer de plus grands avantages.

Affaire de l'Electorat pour le Palatin.

Quant à ce qui regarde le Palatinat, il est bon que Messieurs les Plenipotentiaires sachent qu'en divers tems l'on a reçu beaucoup d'avis qu'il se fût tenu bien heureux de pouvoir seulement rentrer dans la possession de ses Etats sans Dignité Electorale, & la pensée de feu Monsieur le Cardinal de Richelieu a toûjours été de faire en sorte que cette Dignité demeurât, par le moien de la France, à Monsieur de Baviere, afin que cela nous servît pour l'obliger à embrasser tous nos interêts d'Allemagne, & à s'attacher à nous autant que faire se pourra.

On souhaiteroit encore ici à présent la même chose, & avec autant & plus de raison que les avantages que la France & ses Alliez ont remportez depuis la mort du Cardinal nous donnent lieu d'esperer de plus grandes satisfactions en Allemagne qu'on n'auroit pas fait en ce tems-là.

Il faut donc essayer de le favoriser adroitement en tout ce qui se pourra là-dessus, bien entendu que le dit Duc de Baviere y correspondra de son côté comme il doit, sans pourtant qu'il puisse paroître que notre pensée va à faire demeurer le dit Palatin sans le dit Electorat, si ce n'est qu'il y ait beaucoup de jour de pouvoir esperer, à quoi le Duc de Baviere peut plus contribuer qu'aucun autre, se tenant ferme & feignant ne vouloir en aucune façon s'accommoder que le dit Electorat ne lui demeure.

On nous écrit que le dit Palatin parle comme esperant tout de la Couronne de Suede & des Protestans, & pour la France comme ne pouvant en cela que suivre le sentiment des deux autres, ce qui n'est pas fort obligeant.

Soupçons sur le Palatin.

D'ailleurs on n'a pas grand sujet de former bonne opinion d'un Prince qui étant si étroitement Allié avec le Roi de la Grande Bretagne, & en ayant reçu en tout tems l'assistance & les marques d'affection qu'il en pouvoit attendre, quand il l'a vu en guerre contre ses Sujets il a suivi le parti de ceux-ci & s'est engagé volontairement, recevant une espece de pension de trente-deux mille écus par an. S'il ne pouvoit pas faire paroître au dit Roi d'être touché du mauvais état de ses affaires, personne du moins ne le contraignoit à sortir de Hollande pour aller témoigner au Parlement la part qu'il prenoit dans leurs interêts.

On ne sait pas s'il y aura moien dans le rétablissement de ce Palatin dans ses Etats, de ménager quelque chose à l'avantage de son frere, qui s'est marié ici, comme seroit de lui procurer quelque demeure independante; ce que l'on desire, tant parce qu'il a abjuré, Dieu merci, l'heresie, que parceque pour d'autres considerations on ne veut pas consentir, que cette nouvelle famille de Prince s'établisse dans le Royaume. Sa Majesté recommande à Messieurs les Plenipotentiaires, de faire en sa faveur tout ce qui dépendra d'eux.

Il y a apparence que les Protestans & particulie-

1645.

Touchant la démolition de Philipsbourg & Benfeldt.

culierement le Député de Strasbourg auroit songé à l'instance sur la démolition de Philipsbourg, & de Benfeld, mais il y a lieu d'esperer que ce que les dits Plenipotentiaires ont dit à Salvius, & les soins qu'ils auront depuis continué de prendre, pour empêcher cette demande, auront produit un bon effet. En tout cas, quand il ne seroit pas aisé d'obtenir davantage, il faudroit se conduire adroitement afin que le rasement ne tombât que sur Benfeld, puisqu'étant démoli il ne nous donneroit aucune peine, & en cas de brouillerie on pourroit toûjours se saisir du poste qui seroit bientôt fortifié. Cependant nous aurions épargné à present la recompense qu'il faudroit donner à la Couronne de Suede, laquelle se pourra rendre facile à consentir à ce rasement, afin de parvenir plûtôt aux satisfactions qu'elle prétend d'ailleurs.

Il faut gagner les Deputez pour consentir aux satisfactions de la France.

Sa Majesté s'assure que les dits Sieurs Plenipotentiaires n'omettront rien pour essayer de gagner les Députez les plus capables de contribuer quelque chose dans la conclusion de la Paix à procurer la satisfaction de cette Couronne, & afin qu'ils ne manquent pas de moiens on leur envoye, pour cet effet, par la voye du Sieur Hœufc, une remise de cent mille Livres, lesquelles ne devront être employées pour quelque chose que ce puisse être, qu'à cette sorte de dépense pour laquelle, quoique les finances du Roi soient assez épuisées, on ne plaindra rien qui soit utile.

Affaires de Savoye.

L'Abbé Mondain a fait savoir ici que Bellitia écrivoit à l'Ambassadeur de Savoye, & en Piedmont comme ensuite des nouveaux ordres qu'il avoit reçus depuis peu de Madame de continuer à faire sa charge, & agir en toutes occasions en qualité de Ministre, il avoit commencé à le faire, & même avoit conferé avec le Sieur de Boulanger Secretaire de l'Ambassadeur de France. On n'a que dire à une chose faite, Sa Majesté recommande seulement à l'avenir qu'on rompe tout commerce avec ce personnage, & cependant elle songera ici aux moiens d'obliger Madame de Savoye à avoir plus de respect qu'elle n'a pour ses intentions, sans relâcher de la protection qu'elle est resolue de donner jusqu'au bout à Monsieur de Savoye son fils, qui ne doit pas souffrir de la mauvaise conduite de sa Mere.

La France medite toûjours les avantages de la Chrétienté.

Pour conclusion, la pieté de Sa Majesté la faisant continuellement mediter aux moiens de procurer de plus en plus les avantages de la Chrétienté, pour correspondre au rang qu'elle a de Fils ainé de l'Eglise.

On demande aux Plenipotentiaires leur avis si on doit rompre avec le Turc.

Sa Majesté desire avoir l'avis des dits Sieurs Plenipotentiaires, sur la rupture de la France avec le Turc, avant qu'on puisse faire la Paix.

Mettant en conclusion si les motifs, qui ont jusques à présent détourné les Rois ses prédecesseurs de prendre cette resolution, ont encore aujourd'hui la même force, & si elle doit les imiter dans cette conduite, ou si le bien de la Chrétienté doit prévaloir en cela, notamment étant joint à un interêt particulier, que la France auroit alors de se décharger de quantité de Soldatesque superflue, laquelle étant oisive pourroit donner lieu à des remuemens dans le Royaume, qui seroient de beaucoup pires que la Guerre dont nous serions sortis.

Et sur la Paix particuliere avec l'Empereur & l'Empire.

Les dits Sieurs Plenipotentiaires examineront encore si la Paix se faisant dans l'Empire avec assurance que les Espagnols n'en feront en aucune façon assistez, il y aura moien de ménager quelque chose au profit de la Chrétienté sans nous déclarer tout-à-fait contre le Turc, si tant est qu'il continuât la Guerre & ses progrès. 1645.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

MEMOIRE

De Monsieur le

CARDINAL

MAZARIN,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, le 9. Decembre 1645.

Touchant le voyage de Monsieur Salvius à Munster. Apprehensions sur la conduite des Suedois. Mesures à prendre en cas que les soupçons augmentent. Bonnes esperances de s'accommoder avec l'Espagne pour une Trêve. L'Ambassadeur de Venise à Paris sollicite fort l'avancement de la Paix. Surprise de Mardick par les Espagnols.

Touchant le voyage de Monsieur Salvius à Munster.

NE me semblant pas que le sujet qui est marqué dans votre Dépêche commune du voyage de Monsieur Salvius, ait été assez important pour le sortir d'Osnabrug, ces Messieurs étant de leur naturel assez malaisez à renouer une Conference, d'autant plus dans la croyance qu'il soit venu à Munster pour voir de plus près ce qu'il pouvoit esperer de la Négociation introduite par Rosenhan, que vous me mandez d'avoir cru qu'il avoit plutôt fait ce voyage, pour montrer de n'être pas en demeure que pour rien déterminer: c'est pourquoi j'attens avec impatience la nouvelle de ce que vous avez pû reconnoître, depuis l'arrivée du Courier de la Buissonniere, esperant qu'au même tems j'apprendrai aussi qu'il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Apprehensions sur la

Pourvu que nous soyons en cela libres de toute

1645.

Conduite des Suedois.

toute crainte, & que nous puissions nous bien assûrer de la foi des Suedois, comme il semble que nous pouvons vivre maintenant en repos du côté de Messieurs les Etats & du Prince d'Orange, & que d'ailleurs on voye après l'arrivée de Trautmansdorff, tel avancement dans le Traité de l'Empire que les Espagnols puissent apprehender de demeurer seuls dans la Guerre, j'estimerois absolument que dans une pareille conjoncture l'on pourroit hardiment proposer d'être prêts de nous accommoder avec l'Espagne, moyennant que tout ce que nous avons occupé sur eux nous demeure, convenant seulement d'une Trêve pour le Portugal.

Mesures à prendre en cas que les soupçons augmentent.

Et au cas que l'on trouve trop de résistance à composer ce parti, je croirois que consentant d'autre part à une longue Trêve pour la Catalogne, compris même Roses si on ne pouvoit mieux, & retenant dès à present, en vertu de l'accommodement, tout ce que nous possedons ailleurs, même le Comté de Roussillon, sans que les Espagnols y puissent jamais rien prétendre, & trouvant quelque expedient pour les affaires de Portugal, l'Espagne y condescendroit volontiers, soit pour la crainte d'un plus grand mal, & pour s'en garantir, soit pour l'esperance qu'il conserveroit toûjours de recommencer la Guerre, avec plus de bonne fortune quand la Trêve de Catalogne seroit expirée.

Et en ce cas nous aurions un beau moien de satisfaire Messieurs les Etats, puisque nous pourrions regler la durée de la Trêve pour la Catalogne, sur le tems de celle qu'ils accorderoient avec les Espagnols.

On pourroit aussi consentir à la même Trêve pour l'Italie, au cas qu'il se rencontrât trop d'obstacles à y faire la Paix, soit pour la restitution de Verseil ou soit à l'égard de ce qui devra être fait de Cazal. Je replique de nouveau que l'on ne doit pas trouver étrange, si je suis persuadé de ce que dessus, puisque recevant chaque jour la confirmation de ce que je vous ai déja mandé, que le Roi d'Espagne, par le conseil de ses plus sages Ministres, étant resolu de faire la Paix à quelque condition que ce soit, s'il ne peut venir à bout de nous separer d'avec quelqu'un de nos Alliez, il me semble de ne raisonner pas mal quand je dis, qu'est-ce que le Roi d'Espagne ne trouvera pas faisable, si non seulement il desespere de cette desunion, mais qu'en effet il se voit réduit en état de craindre la sienne d'avec l'Empereur, le Duc de Baviere se laissant assez entendre qu'il sera forcé par les Princes & Etats de l'Empire d'accepter la Paix sans l'Espagne.

Bonnes esperances de s'accommoder avec l'Espagne pour une Trêve.

Cette esperance que j'ai de voir arriver ce que je dis est encore bien fortifiée par la réflexion que je fais sur le discours que m'ont souvent tenu le Nonce & l'Ambassadeur de Venise, montrant le faire avec grand fondement, que pourvu que l'on trouve moien de sauver en quelque façon au Roi d'Espagne, les interêts qui le touchent le plus, qui sont ceux de la Catalogne & du Portugal, on ne sauroit faire de propositions sur le reste des choses, que l'on ne dût se promettre de l'obtenir sans beaucoup de retardement. Il y en a qui croyent que parmi les autres raisons qui obligent les Ministres d'Espagne, à presser pour entrer sans perte de tems en matiere, & à traiter avec nous, ce ne soit pas la moindre, celle de l'apprehension qu'ils ont que quand nous connoîtrons de pouvoir conclure avec l'Empereur sans les Espagnols, ou nous resoudrons de continuer la Guerre avec eux, pour profiter davantage avec eux du mauvais état où ils sont, ou nous pretendrons en ce cas des conditions bien plus avantageuses, que nous n'aurions fait autrement, & ils croyent que le remede à cela c'est de nous faire declarer par avance nos pretentions, parce qu'ils jugent que nous ne pourrions pas avec bienseance nous en departir ni les accroître après dans les progrès de la Négociation. Cette pensée merite quelques réflexions de vous autres Messieurs, afin que vous en puissiez profiter par les voyes que votre prudence jugera les meilleures. 1645.

Les Espagnols avoient autant consideré la Trêve, comme un port qui ne pouvoit leur manquer dans l'orage present, pourvu qu'ils voulussent consentir qu'elle fût à longues années, s'étans flatez, depuis le commencement de la Guerre, qu'il dépendroit d'eux en tout tems de la conclure par cette voie. Aujourd'hui la conduite que vous autres Messieurs avez tenue à Munster, & nous ici pour les desabuser que l'on voulût entendre à une suspension d'armes, en quelque façon qu'elle pût être proposée, & le bon état de nos affaires qui nous donne lieu de prétendre de nous assurer par une Paix ce que nous n'eussions tenu qu'incertainement par une Trêve, fait qu'ils sont desesperez de s'être trompez dans leur calcul. C'est pourquoi j'estime qu'en quelque résolution que nous soyons pour prendre, selon les conjonctures, il faut, pour tirer plus de profit dans celle-ci, se montrer plus que jamais éloigné de prêter l'oreille à des propositions de suspension d'armes, & essayer de bien imprimer dans l'esprit des Médiateurs, les raisons de n'y pas entendre, afin que nos ennemis ne voyant aucun jour de rien esperer là-dessus se résolvent promtement de proposer à nous laisser la plus grande partie de nos conquêtes, & ce par une Paix; & comme ils prétendent par ce moien la restitution du reste, & que nous tiendrons toûjours bien à ne vouloir rien lâcher, cette contestation produise insensiblement pour la terminer la proposition d'une Trêve, pour la portion qui sera en dispute, à laquelle nous pourrions alors consentir, témoignant de le faire pour ne retarder plus longtems le repos de la Chrétienté, quoique la bonne assiette de nos affaires nous dût persuader, que nos ennemis nous donneroient toute satisfaction si nous voulions tenir bon de crainte d'empirer encore leur condition par la continuation de la Guerre. Cet article merite une très-grande réflexion & que l'on s'en souvienne souvent.

On n'avoit retiré de l'Assemblée le Député de Catalogne, que pour les raisons que vous savez. Si vous autres Messieurs jugez à propos dans ces conjonctures d'y avoir quelqu'un, de la part de ses Peuples, ce que je tiens extrémement problematique, vous prendrez, s'il vous plaît, la peine de m'en avertir & on y pourvoira aussitôt.

Je me suis étendu dans le Memoire du Roi, sur le fait de Baviere, de sorte qu'il ne me reste rien à y ajoûter, me contentant de vous envoyer la copie de deux de ses Lettres, que Monsieur le Nonce a reçûës depuis peu.

L'Ambassadeur de Venise m'a vu depuis quelques jours, & a extremement insisté pour nous faire entrer en matiere, s'étendant fort sur ce qu'il connoît que les Deputez de Messieurs les Etats, ne veulent point se rendre à l'Assemblée, & qu'ils ne peuvent pas trouver mauvais que se plaignans eux-mêmes, que l'on n'y fait rien, on leur ôte tout prétexte de n'y pas venir.

L'Ambassadeur de Venise à Paris sollicite fort l'avancement de la Paix.

Je lui ai reparti que les Espagnols en étoient la

1645. la véritable cause, qu'ils tâchoient d'introduire avec eux des Négociations particulieres, qu'ils publioient qu'ils leur porteroient jusques chez eux la Paix ou la Trêve, aux conditions qu'ils pourroient souhaiter de toute la Chrétienté, que néanmoins, graces à Dieu, tous leurs artifices n'avoient de rien servi, qu'à faire connoître que la foi de nos Alliez est inébranlable.

Je lui ai après fait voir une Lettre du Sieur Braffet, qui marque que les dits Sieurs Députez se preparoient tout de bon à partir bientôt, & que leur équipage étoit déja en chemin.

La conclusion du Discours a été que les Médiateurs étoient en impatience d'entrer en Traité, parcequ'ils avoient en main des expediens à proposer pour la Paix, proportionnés à l'état de nos affaires & à celui de nos ennemis.

Surprise de Mardick par les Espagnols. Il nous est arrivé cette semaine un petit malheur qui est la surprise du Fort de Mardick, par les ennemis. Il m'a d'autant plus touché qu'ayant toûjours douté qu'il arriveroit, je n'avois rien omis pour l'empêcher; ce qui eût été facile si on eût pris le soin de faire ce que j'ai mandé par cinquante Lettres sur ce sujet-là.

Je vous envoye la copie de celle que j'écrivis hier à Monsieur le Maréchal de Gassion, par laquelle vous en apprendrez autant que je pourrois vous en dire.

On a donné les ordres pour faire arrêter les Sieurs de Chanleu & Godailles, mais cela ne reparera pas la perte que l'on a faite.

Ainsi Signé

Le Cardinal MAZARIN.

LETTRE

de Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, ce 11. Decembre 1645.

Touchant la Landgrave. Touchant les ouvertures de l'Empereur au Prince Palatin. Et pour le dedommagement au Duc de Baviere. La prise de Trêve chagrine fort les Espagnols. Traité entre la France & l'Electeur de Trêves. On loue leur sentiment sur les affaires de la Religion à Hulst. On justifie le Prince d'Orange. Et leurs soins pour l'interêt de leurs Alliez. Sur la prétention de faire approuver le Traité de Prague. Soupçons contre les Suedois & les Protestans. Pretensions cachées des Suedois. Par rapport aux pretensions de la France. Touchant la maniere de traiter. Affaires du Transylvain. Subside d'argent destiné pour Munster. Ressentiment contre la Cour de Savoye. Surprise de Mardick. 1645.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

LE septiéme du Courant votre Lettre du vingt-cinq du passé me fut rendue, le même jour qui se trouva celui du Conseil, je l'y portai & Sa Majesté se donna la patience de l'entendre lire du commencement à la fin. Elle considera que vous agissez avec grande prudence, laissant à Madame la Landgrave la liberté de demander beaucoup pour sa satisfaction, mais elle craint que Madame la Landgrave se porte à desirer d'être mise en possession de quelques biens Ecclesiastiques, & c'est ce qu'elle desire que vous consideriez, & les moiens qu'il faudra tenir pour lui en lever le desir, lequel pourroit être appuié ou du moins ne seroit pas contredit par les Imperiaux, afin de décharger autant qu'elle pourroit son Cousin de Darmstad de diverses restitutions, & en la personne d'un Protestant, obliger ceux de la même profession, à quoi les Imperiaux se porteroient volontiers & pour en tirer cet avantage, & bien faire à un Prince de cette Confession qui est toûjours demeuré au service de l'Empereur. Touchant la Landgrave.

Ce qui se publie des ouvertures faites par l'Empereur au Député du Prince Palatin, peut être fait à dessein de faire cesser à present sa plainte, & sans être résolu de lui tenir parole, & ce qu'on ajoûte du dedomagement qui sera fait au Duc de Baviere, peut être fait pour le détacher entierement de la France, en éloignant si fort ses Etats de nous, & les enclavant en sorte dans les leurs qu'il eût obligation de demeurer toûjours en leur dépendance. Mais ce Prince découvrira hardiment leurs artifices, & le peu de sureté qu'il y auroit pour sa Maison de partager les Etats de dessus Lintz avec eux, si la France conservoit de grands avantages dans l'Empire, & ce Prince doit être offensé si sans sa participation on l'engage à la restitution du haut Palatinat, à joüir alternativement de l'Electorat avec l'autre, ou à en créer une huitiéme place pour lui, qui ne sauroit subsister sans une neuviéme, pour éviter le partage aux Elections. Toutes ces ouvertures vous en font à entrer en Conference avec les Députez, & à penetrer s'il est d'accord avec l'Empereur ou s'il songe à garentir sa Maison, par une Alliance qu'il contractera avec cette Couronne, les interêts de laquelle il ne sauroit favoriser qu'il n'assure sa condition, qu'il rendroit incertaine si par une generosité fausse il demeuroit lié aux Espagnols, & c'est ce que vous penetrerez bientôt. Touchant les ouvertures de l'Empereur au Prince Palatin. Et pour le dédommagement au Duc de Baviere.

Vous avez appris avec admiration la prise de Trêves, & le dépit qu'en ont témoigné les Es- La prise de Trêves cha-

1645.

grine fort les Espagnols.

Traité entre la France & l'Electeur de Trêves.

Espagnols, accroît de beaucoup la satisfaction qui nous en reste qui s'en va augmentant par un Traité conclu entre cet Electeur & Monsieur le Maréchal de Turenne, avec la participation de Monsieur d'Anthoville, lequel arriva en cette Ville Jeudi dernier, & m'étant entretenu avec lui je ne juge pas qu'il y puisse avoir grande difficulté à ratifier le dit Traité, puisque la sureté de la place Capitale de son Archevêché, & celle de son Païs se trouveront affermies, & par une Garnison de six cens hommes dans la Ville, dont le tiers sera payé par le Roi, & logé dans une Redoute qui défend le poste qu'il fait déja construire, & par une Milice de plus de six mille hommes qu'il forme pour, avec l'assistance des forces de France, empêcher que l'armée de l'Empereur & celle des Espagnols ni celle de Lorraine ne puissent prendre des quartiers; & les Garnisons, que nous avons en son voisinage, aident à persuader qu'il sera aisé de le garantir.

Et pour les autres conditions qu'il propose, elles m'ont paru de si legere conséquence, reduites à demander la Souveraineté de quelques Places, & Villages qu'il a acceptées du Duc de Lorraine, que je n'ai pas cru devoir causer de la difficulté, puisqu'au jour de la Paix la Lorraine & le Luxembourg nous demeureront. Et en cas que nous l'aurons gratifié du nôtre, mais des choses de si petite consideration en retournant à leurs premiers Maîtres, avec lesquels il aura à démêler ses affaires qui sont en partie fondées sur un contract d'engagement qui porte cet engagement de Souveraineté, jusques à la restitution, & souvent telles conditions ayant été établies, celle-ci ne m'a pas surpris, ni qu'il mette sous la protection de cette Couronne sa Maison, & cet Hôpital Philippique dont il vous avoit fait parler; & pour ce qui est de Philipsbourg il demande une apparence de Superiorité, qui ne lui devroit pas être refusée n'étoit que nous songeons à en conserver la proprieté, & c'est ce seul article qui merite d'être examiné, duquel la résolution étant prise je ne manquerai pas de vous en tenir informez.

On louë leur sentiment sur les affaires de la Religion à Hulst.

Il se peut dire que vos sentimens sont en tout conformes aux nôtres, & c'est vous louer quand il s'agit de les expliquer sur le sensible déplaisir, que nous avons ressenti du mauvais traitement fait à la Religion Catholique, pour les conditions de la Capitulation de Hulst, & cela s'augmente par la rigueur dont les Etats ont usé, que, sans avoir égard à ce qui a été convenu d'un exercice secret, & d'un sejour de trois ans pour les Ecclesiastiques, par un Arrêt ils ont ordonné qu'ils en vuideront sur l'heure de la signification: Et pour justifier que Monsieur le Prince d'Orange n'a point de part dans une si brutale déliberation, cet Arrêt qui l'a offensé a été pris le même jour qu'il est arrivé à la Haye. Il prie que l'on dissimule & que l'on attende du tems un remede au mal qu'il blâme, & par principe d'humanité & de Religion & de bon Politique. Il est remis à déliberer sur ce qui est à faire sur ce point, qu'on ait entendu Monsieur d'Estrades, & qu'on ait examiné les Lettres de Brasset, lesquelles portent bien que, par le cinquiéme article du Traité de mil six cens quarante cinq que vous cottez en votre Lettre, il est dit que la Religion sera conservée en tous les lieux qui seront pris par les armées de Messieurs les Etats, qu'il n'y ait point eu de reversales par écrit, quoi que Messieurs les Etats avancent d'en avoir une de Monsieur le Cardinal de Richelieu, que le premier lieu où l'on eût

On justifie le Prince d'Orange.

pû faire valoir la force du Traité eût été Badel, & qu'on ne s'avisât jamais de le demander; d'où ils conclurent à leur avantage. Et quelques-uns bien connoissans les affaires de la Hollande, font souvenir que plusieurs de leurs Villes ont protesté contre le Traité, & qu'il est de la prudence du Conseil de Sa Majesté d'user de dissimulation, & de compatir à la foiblesse d'un Peuple qui suit le mouvement de leurs Predicans, & esperer du tems, & quand l'autorité sera entre les mains des plus sages, la reparation à cette contravention. On est entre deux précipices & il sera dificile de se garantir de l'un sans tomber dans l'autre, & telle resolution qui sera prise vous en serez sur l'heure avertis, afin que ce que vous direz soit conforme à ce que nous aurons deliberé de suivre. Vous avez porté les affaires au point qu'on les pouvoit desirer, puisque Madame la Landgrave est admise dans l'Assemblée des Princes & qu'à Magdebourg, la séance lui ayant été accordée comme à un Prince seculier, avec cette reversale qu'elle a donné de ne pretendre point que ce qui sera fait en sa faveur puisse être tiré à consequence en une Diete Imperiale, d'où il est conclu que cette Assemblée n'est point de la nature des Dietes & que tous les Princes ont droit d'intervenir, & de donner leurs suffrages sur les conditions de la Paix; & voyant que la conduite des Espagnols vous force à en avoir une toute particuliere & delicate pour les Protestans, on remet à votre discretion, ce qui est à faire & l'on louë fort votre circonspection.

1645.

Et leurs soins pour les interêts de leurs Alliez.

Je m'étonnerois davantage sur le Traité de Prague, qu'on leur veut faire approuver, n'étoit que j'aurai lieu de le faire lorsque je parlerai du même Traité sur ce qui vous a été dit à l'encontre par Monsieur Salvius. Au lieu que son Collegue & lui, selon ce qu'il vous en avoit promis, devoit se rendre à Munster, celui-ci seul y est arrivé, & au lieu de vous porter la réponse qu'ils ont projetté de faire aux Imperiaux, ç'a été une excuse, de n'y avoir pas satisfait, fondée sur ce qu'ils attendent les intentions de leur Reine. Si elle sera reçuë des Imperiaux, je m'en remets à lui-même, & s'il est fondé en raison quand il veut demander la revocation d'un Traité, par les subsequens; il se peut modifier en plusieurs points, mais il demeure comme une chose qui a été & je doute même, qu'il fût utile de le faire quand cela dépendroit de vous. J'emprunterai de vous même les raisons que j'en donnerai.

Sur la prétension de faire approuver le Traité de Prague.

La restriction apposée à Baden & à Nassau Saarbrug est rude, il vaudroit mieux qu'ils se privassent de leur droit que d'y consentir. Vous avez peine à emporter des Commissaires Imperiaux, qu'ils se relâchent: ce qui doit être entrepris ou conseillé aux interessez est remis à votre discretion.

Il paroit trop de liaison entre la Suede & les Protestans, & les uns & les autres nous en cachent les motifs, & on ne découvre la chose que par surprise. Cela sans doute a sa liaison en l'uniformité de leurs Confessions & à la passion qu'ils ont d'en avancer la publication; ce qui ne se peut faire qu'en diminuant le Parti Catholique, lequel on desireroit de fortifier, pourvu qu'il se dégageât de la Maison d'Autriche. Par ce Traité, quelques avantages sont consentis en faveur des Protestans, que nous avons peine & honte de convenir, & c'est la seule moderation d'esprit que j'ai remarquée à Monsieur Salvius, de n'avoir point rejetté cette raison.

Soupçons contre les Suedois & les Protestans.

Pour promettre qu'ils ne s'opiniâtreront pas à de-

1645. demander des Saufconduits pour les Villes & Etats, qui ne relevent pas immediatement de l'Empire, & qu'ils s'en relâchent à la priere des Députez des Princes qui sont à Osnabrug, je mets cela à peu de compte, outre qu'il y en a peu qui veulent comparoître aux Assemblées; en les favorisant, ils offensent leurs Princes.

Prétensions cachées des Suedois.

Monsieur Salvius n'a pû cacher comme il a visé à la destruction de la Religion Catholique, puisqu'il voudroit que ce fût aux dépens de l'Eglise que l'Electeur de Brandebourg reçût la recompense qui lui sera duë étant privé de la Pomeranie, qu'ils veulent avoir. Vous avez admirablement bien répondu, & c'est beaucoup qu'ils retranchent cette addition de leur demande. J'avois peur, avant que j'en fusse éclairci, qu'ils la prétendissent sur les Etats de Juilliers, parce qu'une partie d'iceux appartient au Duc de Neubourg Catholique, & dont le Fils est beaufrere du Roi de Pologne. Je m'imagine de plus que si l'Electeur de Brandebourg consent à la perte de la Pomeranie, & à prendre recompense, qu'il fera quelqu'ouverture de la recevoir sur la dite succession, qu'il prétend lui être ouverte de droit. Ce que j'ai à dire sur ce sujet est reduit à vous ouvrir ce qui m'est tombé dans l'imagination, sans autre fondement que pour savoir que l'Electeur de Brandebourg a dessein de rompre l'accord provisionel, & de rentrer dans tous les heritages qui ont appartenu à ceux de Juilliers. Pour être assistez & pour obtenir la Pomeranie, je ne doute point qu'ils ne pressent pour nous faire conserver la haute & basse Alsace & Philipsbourg.

Par rapport aux prétentions de la France.

Sur notre commun sujet permettez moi de vous dire que nous sommes libres à offrir, & qu'il est à souhaiter que les Allemans le soient à donner, mais je crains que vous y trouverez beaucoup de resistance.

Il seroit avantageux à nos prétensions de faire changer l'avis donné par les Députez des Princes, sur la réponse de l'Empereur aux demandes des Couronnes; & les Suedois vous y servant adroitement & loyalement auront accompli l'office de bons amis. Je ne doute point que Monsieur de la Barde n'en vienne à bout étant assisté de ceux-là & du credit que vous avez avec nombre de Députez qui composent cette Assemblée.

Touchant la maniere de traiter.

Tant de fois il a été agité s'il falloit continuer de traiter par écrit, qu'il est inutile d'en faire plus de mention. Si vous ne pouvez éviter de donner la réponse que par écritures, prenez au moins telle précaution, que cette facilité de plaire aux autres qui le desirent ne leur acquiere un droit pour continuer. Outre la longueur du Traité, tant d'inconveniens y restent attachez, que vous devez les éviter. Ce que vous avez resolu de faire en faveur du Roi de Portugal, est approuvé & ce que vous voulez faire aussi pour la liberté du Prince Edouard, mais je serai trompé si les Espagnols y acquiescent, & si l'Empereur ne se porte à refuser vos demandes sur leurs instances.

Affaires du Transylvain.

Quant à Monsieur de Croissi, je doute qu'il reussisse à ce qu'il a entrepris & les Suedois étant négligens, & paresseux d'envoyer à la Porte donnent matiere de les y calomnier. J'ose même dire que le Prince de Transylvanie n'a point de dessein de rentrer en Guerre. Monsieur de la Haye en fait le même jugement en se souvenant de tout ce qui a été dit par le Visir à son Resident. Ce Prince desire donner de la jalousie à l'Empereur, pour augmenter sa condition. Si l'on étoit assuré qu'il romproit du soir au matin, & qu'il ne conclurroit un Traité que pour rentrer en rupture, il faudroit correspondre de lui donner de l'argent, mais il ne fait demonstration de faire la Guerre que pour en avoir, & sur un leger avantage, & sur le moindre prétexte il quitte les armes. Il faut pourtant attendre des nouvelles de Monsieur de la Haye & de Monsieur de Croissi, avant que de déterminer si resolument que je fais; & selon ce qui m'est écrit, j'en aurai au premier jour, puisque les Couriers commencent à marcher. Au trente Septembre Monsieur de la Haye avoit reçu des Lettres de Monsieur de Croissi, sur le sujet de la Paix conclue entre l'Empereur & le Transylvain, qui ne faisoient nulle mention de son voyage. 1645.

Subside d'argent destiné pour Munster.

Il fut resolu au Conseil tenu Lundi que l'on feroit remettre une somme de cent mille francs à Munster. J'ai remontré que c'étoit peu & ne suis pas hors d'esperance de la faire augmenter. S'il vous plaisoit nous envoyer un Memoire, de gros en gros, comme à dire ce qui a été pour appointements, & en parties secrettes dont on ne desire pas le menu, cela faciliteroit à faire remettre de plus grandes sommes, Messieurs des finances se défendant de le faire, parce qu'ils alleguent, que celui qui est par delà n'est pas encore consommé. J'ose vous le conseiller & j'ajoute que les deux mille écus que vous avez baillez au Comte de Witghenstein, ont été très bien employez & que Sa Majesté voudroit bien que plusieurs Députez voulussent en prendre : celui qui le reçoit sur l'assurance qu'il servira se peut contenter de moins que celui qui le demande pour recompense du service rendu; en quelque sorte que vous le distribuerez, il sera toûjours avantageusement deboursé.

Ressentiment contre la Cour de Savoye.

L'avis apporté de divers endroits, que Monsieur de Savoye avoit declaré Bellitia pour son Ministre, a fait prendre résolution à la Reine, de mander à Monsieur d'Aiguebonne de sortir de sa Cour, & de venir en celle-ci. La Lettre qui y est envoyée fait bien sentir, sans toutefois se plaindre d'où procéde cette resolution, que celle de son Altesse ne peut être tolerée. On y ajoûte un mot que l'on ne laissera de considerer la Maison, & que les avantages qu'on y procurera seront donnez à la consideration des Princes. Nous faisons comme les amoureux qui font comme les colerez, & qui ont grande envie qu'on les prie de revenir, & c'est un grand avantage pour Madame, qu'au lieu de lui faire sentir par quelque mauvais traitement, combien son procedé déplaît, on se contente de l'humilier. Son Ambassadeur ne le sera pas peu; puisque tous les Ministres de Sa Majesté ont défense de lui donner audience. Nous l'avons été de la surprise de Mardick, l'absence du Gouverneur qui en étoit sorti sans avoir attendu la permission qu'il en avoit envoyé demander, & celui qu'il destinoit pour commander en son absence, ont facilité l'entreprise. Ce qui est surprenant, c'est que par une même attaque le haut Fort a été emporté, qui pouvoit être défendu par cinquante hommes quelques jours. Ce qui est à faire c'est d'en tirer raison par quelque entreprise de plus d'utilité. Le Fort n'étoit ni bon ni ne sauroit jamais être fait tel qu'il ne soit aisé de l'emporter, & ne fait point d'obstacle au grand dessein qui seroit la prise de Dunkerque. Le poste de Vinoxbergue est de plus grande consideration, & ce Fort-là étant occupé, la Place ne sauroit manquer d'être prise, mais comme nous avons fait éclatter la prise de Mardick, la perte donnera lieu aux ennemis de faire une belle Gazette. Je suis &c.

Surprise de Mardick.

LET-

1645. 1645.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, ce 16. Decembre 1645.

Touchant l'arrivée du Comte de Trautmansdorff. Affaires de Baviere. Touchant les levées. On approuve leur conduite avec les Deputez des Princes par rapport à la démolition de Philipsbourg. Traité entre la France & le Dannemarck. On leur envoye un Memoire de l'Ambassadeur de Portugal &c. Etat militaire en Portugal. Affaires de ce Royaume. Sur la prise de Hulst.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

Touchant l'arrivée du Comte de Trautmansdorff.

VOtre Lettre du 2. du Courant nous a appris l'arrivée du Comte de Trautmansdorff, & comme pour ne rien perdre des préeminences duës à la Couronne, vous vous étiez rendus soigneux de lui faire demander l'Audience, immediatement après qu'il auroit reçu celle du Nonce, & lui faisant entendre que vous prétendiez qu'il rendroit la sienne à même ordre. A quoi il auroit consenti y ayant un peu songé, & s'étant laissé entendre qu'il étoit rude de stipuler cela de lui si précisément. Peu importe le trouble qu'il en a témoigné, & peu aussi qu'il voye les Espagnols avant le Nonce, à quoi vous vous attendez; mais beaucoup qu'il satisfasse en sa parole, & bien plus d'avoir pris un expedient qui ne vous prive pas de conferer avec lui, étant vraisemblable qu'en une ou deux visites vous penetrerez mieux le sentiment de son Maître que par tout ce qui pouvoit être representé par les Médiateurs.

L'arrivée de ce Comte qui a la plus parfaite confiance de son Maître, doit avancer la Paix ou faire juger si elle est pour se conclure, & sous quelles conditions, & c'est un grand avantage d'en être éclairci dans le mois où nous allons entrer, puisque l'on pourra se soulager de beaucoup de depenses, ou se préparer avec loisir pour la Campagne prochaine, laquelle à l'égard des Espagnols sera décisive de tout, & ne sauroit que leur être fatale, vu l'état où sont leurs affaires. Et sans doute pour éviter d'y tomber, ils presseront le dit Comte, d'avancer le Traité géneral, ou bien prenant le parti de ceux qui croyent le destin, qui est à mieux dire un juste jugement de Dieu, porté à leur ruine, se flattans de mille chimeres traverseront le bien du Public, dans l'esperance de trouver dans le tems un remede à leurs maux.

Affaire de Baviere.

Que les Députez de Baviere demeurent aheurtez à leurs premiers sentimens, nous n'en avons pas été surpris; c'est la conduite du Duc, de prendre conseil sur l'état present des choses, & selon qu'il a plus ou moins de peur, offrir des conditions ou essayer de les diminuer. Mais ses Ministres se sont déclarez de son véritable sentiment, du desir d'avancer le Traité, géneral de n'en point conclure de particulier, qu'ils rechercheoient quand nous étions au delà du Necker & sur la rive du Danube, avec cette intention de s'en servir comme de moien pour parvenir à l'autre.

Sur ce sujet, j'ai à vous dire que Monsieur le Prince d'Orange s'est declaré à Monsieur d'Estrades, que nous avions été trop circonspects, & qu'il eût été avantageux de profiter de l'apprehension, où il étoit après la perte de la bataille, de s'ajuster avec lui, mais c'est dans cette opinion qu'il se fût entierement dégagé de l'Empereur, & que, sans stipuler de nous de ne point assister nos Alliez, il se fût bien gardé de lui envoyer ses troupes. Si je ne parle point de ce qui est à faire avec le dit Duc pour lui assurer l'Electorat, & les Païs de dessus Linz, pourvu qu'il s'oblige de nous faire obtenir ce que nous prétendons pour notre dédommagement de la Guerre, & de retenir par le droit qu'il nous a acquis, c'est que ce point a été souvent terminé, & qu'il vous a été mandé jusqu'à quoi vous vous pourriez porter. Je juge que, quand il se reduit à demander cet échange de Païs, pour sa satisfaction, qu'il est bien résolu à nous moyenner l'Alsace & Philipsbourg, car sans que nous soyons puissans dans l'Empire, il auroit peine de conserver ce qui lui auroit été délaissé.

Touchant les levées.

Il y a huit jours qu'écrivant à Monsieur de Meulles, je lui mandai qu'il eût à obeir bien ponctuellement aux ordres que vous lui envoyerez, & qu'il ne se devoit pas arrêter à peu d'argent pour avoir des troupes, pourvu qu'il prît une caution réelle de ne faire payer ce qui auroit été convenu pour Cavalier ou Fantassin, que pour le nombre qu'on en rendroit à l'armée, mais cette condition me sembla si nécessaire qu'il ne s'en devoit pas départir, si de votre Altesse ou de vous, Messieurs, il n'avoit eu ordre au contraire.

On approuve leur conduite avec les Députez des Princes par rapport à la demolition de Philipsbourg.

Vous avez rendu un grand service à sa Majesté, faisant changer l'avis des Députez des Princes, & retrancher d'icelui la demande des démolitions de Philipsbourg, & d'y avoir substitué Benfeldt, & de vous être affermis à celle de Petersbourg, & d'y avoir interessé les Suedois, y a sans doute beaucoup servi.

Traité entre la France & le Dannemarck.

Je ne doute point que Monsieur de la Thuillerie ne vous ait envoyé copie du Traité qu'il a conclu avec le Roi de Dannemarck; il est en des termes très-avantageux aux Alliez, offensant l'Empereur, puisqu'il l'oblige à ne point assister qui que ce soit qui sera en Guerre contre la France & ses Alliez. Il laisse une ouverture pour un nouveau Traité, & cependant établit des conditions très-avantageuses pour nos Marchands. Le terme qu'il doit durer est proportionné au grand âge de ce Roi, & il a tout sujet

1645. sujet de croire qu'on le renouvellera avec son Fils. On l'engagera à tout ce que l'on pourra desirer, puisqu'il a de la haine & du mépris pour tous nos ennemis & beaucoup d'estime & d'affection pour nous. Son frere même sera pour épouser ses sentimens, si Monsieur de la Thuillerie peut disposer la Reine de Suede de le rétablir dans le Païs de Bremen dès à present, quand même elle y garderoit quelque Place pendant la Guerre, pourvu qu'elle s'oblige qu'elle lui sera restituée au moment du Traité général, & que la possession qu'il en aura ne lui acquerrera ni droit ni prétension; ce qui me paroît si juste que je ne mets point en doute qu'il ne l'obtienne.

On leur envoye un Memoire de l'Ambassadeur de Portugal &c.

Vous recevrez avec cette Dépêche un Memoire, qui m'a été baillé par Monsieur l'Ambassadeur de Portugal, de la lecture duquel vous apprendrez ce qu'il desire. Je suis bien assuré que vous passerez, en faveur du Prince Edouard, tous les offices dont vous êtes requis; mais je doute que vous vouliez les appuier par la crainte, dont il est saisi, qu'on veuille entreprendre sur sa vie. Ce seroit blesser le Roi Catholique que de le juger capable de l'entreprendre, par des voyes cachées; pour la publique je n'en penetre pas l'avantage ni la raison; il ne peut être coupable du soulevement de Portugal, & le Roi son frere a des enfans, de sorte que sa mort ni sa vie ne sont de nulle consideration aux affaires generales. Ce même Ambassadeur & Comte de Vidiguera doit partir pour s'en retourner trouver son Maître. On juge que la France & le Portugal en tireront de notables avantages si la Guerre se doit continuer, puisque le tems qu'il a residé en cette Cour l'a rendu très-capable des moiens qu'il faut tenir pour assurer & affermir ce Royaume en la main & en la Maison de Bragance, & qu'il est appellé pour être Gouverneur du Prince, & admis au Conseil le plus secret de ce Roi par l'estime que l'on fait de sa capacité.

Etat militaire en Portugal.

Ce qui leur manque c'est un homme de Guerre qui leur pût servir de Général, & quelques autres Officiers Majors pour la conduite de leur armée; d'hommes, ils n'en manquent pas, & la Flotte leur a apporté de si grandes richesses qu'ils ont de l'argent de reste, dont même le dit Roi a fait amas pendant les années dernieres.

Affaires de ce Royaume.

On se dispose de retirer d'auprès de lui le Marquis de Rollac, & de faire passer quelqu'autre Ministre qui s'attache davantage aux affaires, que celui-ci n'a pas fait, & qui se rende plus agréable à cette Majesté, laquelle se laisse entendre qu'ayant fortifié ses frontieres, elle juge qu'il faut les étendre, & qu'elle le peut sans en devoir être retenue par mille apprehensions, qui étoient justes au commencement de son élevation sur le Thrône.

Ce qui se passe entre eux les Hollandois au Bresil, peut beaucoup nuire aux affaires communes; mais ce Roi est si desireux de se justifier de ce qu'on lui impose d'y avoir part, & de conserver une Paix & Alliance, qu'il a mandé le Gouverneur de la Baye qu'on tient coupable, pour le faire châtier s'il est trouvé chargé; & demande cependant l'intervention de Sa Majesté pour assoupir les differends, qui sont entre les Nations Chrétiennes au Bresil, & que par un bon Traité on ajuste ensemble les choses qu'il n'y ait plus lieu de venir à rupture entre les Nations.

Sur la prise de Hulst.

Déja nous avons fait jetter des avantpropos pour être agreables, & recherchez des Parties, & nous continuerons qui avons vu ce qui a été dit par le Resident Brasset à Messieurs les Etats, se conjouïssant avec eux, au nom de Sa Majesté, sur la prise de Hulst, au sujet de l'infraction du cinquiéme article du Traité d'Alliance: ce qu'il a coulé si adroitement que, sans qu'ils ayent pris sujet de le contrarier, nous avons pris acte de ce qui s'y est passé, pour, en bonne occasion, en faire valoir la force, en quoi nous serions aidez du Prince d'Orange, & des sages de l'Etat. Je suis &c. 1645.

MEMOIRE

de Monsieur le Cardinal

MAZARIN

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris le 22. Decembre 1645.

Bruits d'un commencement de desunion entre les François & les Suedois; Etat de l'Espagne. La France auroit ses avantages de sa Paix particuliere avec l'Espagne. L'Espagne souhaite la Paix. Avis reçu touchant les Pleinpouvoirs des Espagnols. Ordres donnez pour demander aux Hollandois le départ de leurs Députez à Munster. On louë l'adresse du Duc de Longueville par raport aux affaires de Baviere, & leur sage réponse aux Médiateurs. Ce qu'il y a à esperer du Nonce & de Mr. Contarini. Conduite qu'il y a à tenir. Les Espagnols décrient la France de ce qu'elle ne veut pas la Paix. Les Plenipotentiaires François doivent s'aboucher avec ceux de Suede pour répondre aux Imperiaux. La Bibliotheca Gallo-Suecica, *libelle contre la France. On soupçonne Mr. le Brun d'en être l'Auteur. Mesures à y prendre. Nouvelles prétensions de la France. L'Espagne veut consentir à une Trêve pour quatre ans. Proposition d'enlever*

1645.

lever l'Electeur de Cologne. Cause des longueurs des Deputez Hollandois pour se rendre au Congrès.

Bruits d'un commencement de desunion entre les François & les Suedois.

JE vous prie de me mander si vous croyez ce que Monsieur le Baron Oxenstiern & Monsieur Salvius ont dit autrefois en diverses rencontres à Messieurs d'Avaux & Servien, qu'ils ne se tiendroient pas interessez, ni les Traitez d'Alliance, que nous avons ensemble, blessez, quand la France concluroit un accommodement particulier avec l'Espagne, est suffisant pour nous assurer que la Couronne de Suede sera dans les sentimens qu'ont dit ses Ministres, si cela arrive & que nous fassions cet accommodement separé avant que les affaires de l'Empereur soient terminées.

Il peut être que les dits Sieurs Ambassadeurs de Suede ne tiennent ce discours qu'à cause du peu d'apparence qu'ils croyent voir à demêler si tôt tant de differens interêts que nous avons avec l'Espagne, & que comme habiles Négociateurs prenans avantage de cela ils étoient bien aises de s'assurer qu'ils ne seroient pas obligez d'attendre à faire la Paix dans l'Empire que nous eussions tout ajusté avec l'Espagne, & nous donnent une liberté reciproque de conclure avec celle-ci sans attendre ce qui se passeroit en Allemagne.

Il sera bon toutefois, si vous jugez qu'ils ne s'en soient pas expliquez assez avant pour y prendre un fondement certain, que vous nous en assuriez de nouveau positivement, & de nous faire savoir si vous n'avez point eu de réponse de Monsieur de la Thuillerie, & enfin si vous jugez qu'à un besoin nous puissions nous ajuster à Munster avec l'Espagne conjointement avec Messieurs les Etats, quand nous y trouverons nos avantages, sans qu'il arrive aucun inconvenient à l'égard de la Couronne de Suede.

Etat de l'Espagne.

Je vous écris ceci & ai estimé vous en devoir presser dans cette conjoncture, parce que recevant cette semaine de nouveaux avis d'Espagne, que leurs affaires y sont en un état deplorable pour eux, qu'ils ne voyent pas encore aucune sorte de moiens de soûtenir la guerre pendant la Campagne prochaine, & que sur tout ils trouvent de l'impossibilité à pouvoir former un corps d'Infanterie un peu considerable. Je juge avec beaucoup d'apparence qu'il peut arriver que nous rencontrions de grandes facilitez de conclure avec eux conjointement avec Messieurs les Etats, dès que leurs Députez seront en l'Assemblée & nous en remporterions les uns & les autres la plupart des avantages que nous pourrions desirer.

Il seroit superflu, Messieurs, de vous expliquer ici les raisons que vous savez, & que vous aurez même vu particularisées dans les Depêches précedentes, qui doivent obliger, pour son interêt propre, la Couronne de Suede à y donner volontiers les mains, si le cas arrive, dont une entr'autres semble bien sans replique, que la France étant degagée de la Guerre d'Espagne, & reünissant dans l'Allemagne seule tous les efforts qu'elle fait en tant de differens endroits, il est indubitable que les Couronnes Alliées donneroient alors la loi & la face qu'ils voudroient aux affaires de l'Empire, & que les ennemis seroient mal conseillez de n'accepter pas tout parti d'accommodement plutôt que d'attendre d'y être contraints par la force.

Et sur ce sujet d'accommodement avec l'Espagne, un Ministre très-bien informé, quoi qu'étranger, qui réside à Madrid, m'a fait dire depuis peu que ce seroit moiennant le mariage de l'Infante d'Espagne avec Monsieur Frere du Roi, ou ne pouvant pas autrement, avec le Roi même se laisseroit porter à ceder ce qu'il posséde en la Franche Comté, pourvu que la France de son côté consentît à retirer ses armes de Catalogne, & du Roussillon, & promît de n'assister en aucune maniere le Roi de Portugal, le tout pourtant à certaines conditions, lesquelles, à ce qu'il assure, ne détruisant pas la substance de la proposition pourroient être acceptées.

1645.

La France auroit ses avantages de sa Paix particuliere avec l'Espagne.

Je vous donne l'avis, Messieurs, en la même forme que je l'ai reçu moi-même. Ma réponse a été qu'une fois pour toutes les ennemis & tous autres qui se voudroient entremettre d'un accommodement devoient être persuadez que l'on ne vouloit prêter l'oreille ici à aucune Negociation, & que les expediens pour la Paix devoient être proposez à Munster, où les Ministres d'Espagne reconnoîtroient bientôt l'entiere confiance que leurs Majestez ont en vous autres, Messieurs, de la pleine autorité que vous avez entre les mains de conclure. Il se pourra donc faire que dans quelque tems l'on parle au lieu où vous êtes de la même proposition & alors, selon qu'on verra qu'ils la feront, l'on y pourra faire réponse.

L'Espagne souhaite la Paix.

Enfin vous pouvez être certains, Messieurs, & c'est ce que je vous prie de considerer, que les avis que l'on reçoit de toutes parts se trouvent conformes à cela, qu'ils assurent que le sentiment de tous les Ministres du Roi d'Espagne, qui sont près de lui ou qui le servent ailleurs, est qu'il faut sortir, à quelque prix que ce soit présentement, du mauvais pas où ils se trouvent & ceder à l'absolue necessité qu'il en a, mais avec la pensée & le ferme propos de s'en venger lorsqu'il aura mis ses affaires en état de le pouvoir avec quelqu'espoir de bon succès, soit par les divisions qu'il essayera de jetter dans la France, soit par les autres moiens que les conjonctures lui peuvent fournir: ce qui nous doit servir pour bien songer de notre côté aux suretez & aux précautions que nous devons prendre pour l'observation inviolable de tout ce qui sera arrêté, & pour engager tous ceux qui ne desirent pas seulement la Paix, mais y ont interêt & en souhaitent la durée, & à se declarer dans le besoin contre les Infracteurs du Traité, d'autant plus que, sans avoir même cet avis de l'intention de nos ennemis, la prudence & toute autre raison veulent que nous soyons très-persuadez qu'ils l'ont & l'auront toûjours telle, & que s'ils reculent présentement, ce n'est, comme on dit, que pour mieux sauter.

C'est un grand argument de la misere, & de la bassesse où sont aujourd'hui reduits les Espagnols, quand nous n'en aurions pas d'ailleurs des marques assez évidentes que la qualité des propositions qu'ils font à Messieurs les Etats, & à Monsieur le Prince d'Orange, auxquels ils n'offrent pas tant de conditions pour un accommodement que de signer toutes celles qu'on leur voudra présenter.

Et pour preuve d'une derniere extremité en matiere d'argent, j'ai avis certain qu'il a été proposé aux Espagnols de prendre toute l'argenterie des Eglises, & celle qui est destinée aux usages sacrez, promettant simplement de les rendre à la conclusion de la Paix, & que l'ouverture en a été très-bien reçuë, se flattant que l'interêt de la Foi Catholique dont le Roi d'Espagne s'attribue le titre de Défenseur lui peut permettre d'user de cette liberté.

 J'ai

1645.

Avis reçu touchant les Pleinpouvoirs des Députez des Etats.

J'ai quelques avis de Hollande que dans les Pleinpouvoirs qu'on y a expediez pour les Députez des Etats, le Roi d'Espagne n'est qualifié que de Roi de Castille, mais qu'ils ont ordre d'en changer le nom, si les Ministres d'Espagne refusent autrement d'en traiter avec eux.

Qu'il leur est ordonné outre cela de procurer une Trêve de quarante ans, s'il est possible, avec résolution de ne pas souffrir qu'on reduise le dit tems à moins de vingt-cinq.

Je ne sai pas bien quel fondement on peut faire sur ces deux avis, ne les ayant pas eu d'un endroit comme je crois trop authentique, mais à toute fin j'ai cru le devoir mander.

Ordres donnez pour demander aux Hollandois le départ de leurs Députez à Munster.

J'ai écrit depuis quelque tems toutes les semaines aux Sieurs d'Estrades & Brasset, pour faire presser le plus vivement qu'il se peut Messieurs les Etats, & en particulier Monsieur le Prince d'Orange, du promt départ de leurs Députez. Ce n'est pas que je ne prevoye bien qu'ils vous feront beaucoup de peine à leur arrivée, non seulement pour diverses pointilles qu'ils mettent en avant & qui néanmoins pourront être surmontées aisément par votre adresse, mais pour les grands avantages que les ennemis sans doute leur proposeront d'abord & dont il est à craindre qu'ils ne se laissent éblouïr, encore que tous ces Députez soient presque tous dependans de Monsieur le Prince d'Orange, lorsque l'on leur donnera à entendre que, s'ils veulent traiter sans nous, il ne tiendra qu'à eux de conclure en bien peu de jours tel accommodement qu'ils peuvent desirer. Je suis pourtant assuré que vous employerez si utilement votre prudence & votre dexterité en une affaire de cette nature que les ennemis, quoiqu'ils puissent faire, ne viendront pas à bout du dessein qu'ils ont formé là-dessus.

On loue l'adresse du Duc de Longueville par raport aux affaires de Baviere.

Votre Dépêche du dixhuitiéme du passé ne requiert pas grande réponse & quoi qu'on aît chargé Monsieur le Comte de Brienne de la faire, je ne laisserai pas de vous dire qu'il ne se peut rien ajouter à la maniere & l'adresse avec laquelle Monsieur de Longueville a traité avec le Docteur Wolmar, & qu'il a été fait avec les Ministres du Duc de Baviere, auxquels à la verité on ne pouvoit parler plus pertinemment ni en termes plus propres pour donner de l'apprehension au dit Duc à l'avenir, leur faisant connoître que nous voyons assez clairement ses intentions & la finesse de son procedé & qu'il est aisé à juger que les recherches de l'amitié de cette Couronne ne partent pas d'un principe d'affection qu'il ait pour elle, puisqu'elles ne paroissent que quand quelqu'accident favorable aux armes du Roi reduit les affaires du dit Duc en mauvais état, & le fait craindre pis. Enfin on ne peut tenir une meilleure conduite avec les Ministres, & parlant, comme je fais en toutes rencontres, dans les mêmes termes à Monsieur le Nonce, qui lui écrit toutes les semaines, nous devons esperer du moins qu'il prendra tous les soins qui dépendent de lui pour la conclusion de la Paix dans l'Empire, & pour nous y faire donner entiere satisfaction, car pour la sienne particuliere il persiste dans le sentiment que je vous ai déja mandé qu'il ne faut faire aucun fondement, mais bien croyez que quand nous serons en état de le presser vivement par les armes il reprendra bientôt son premier langage.

Pour ce qui regarde l'Electorat, vous ne pouviez mieux parler, & soyez, s'il vous plait, assurez que de mon tems jamais on n'a dit autre chose, si ce n'est qu'il pouvoit esperer dans cette affaire la protection du Roi, pourvu que, dans la Négociation de la Paix & par sa conclusion, il nous prouvât par quelques effets l'affection qu'il nous témoigne en paroles. 1645.

Et leur sage réponse aux Médiateurs.

On ne peut aussi mieux répondre aux Médiateurs sur les discours qu'ils vous ont tenus, & je vous compatis extremement d'avoir à traiter avec des gens où vous devez être plus en garde qu'avec les ennemis mêmes. Je ne doute nullement de ce que vous me mandez des précautions que vous étiez obligez de prendre avec eux, puisque j'ai moi-même si souvent écrit combien il importoit de veiller de fort près à leur conduite.

Ce qu'il y a à esperer du Nonce.

Pour le Nonce, tous les rapports qu'on vous a autrefois faits de lui, devoient plutôt faire croire qu'il eût plus d'inclination pour la France que pour nos ennemis; mais comme, depuis ce tems-là, la source d'où viennent ses ordres est gâtée, il ne faut pas s'attendre que l'envie de plaire à celui qui peut faire sa fortune ne prevale à quelque propension qu'il eût.

Et de Mr. Contarini.

Quant à Contarini, pour ne point parler de son inclination particuliere, ce qui est assez difficile à connoître en des hommes habiles, il peut être que comme il reconnoît le pressant besoin que la Republique de Venise a d'un promt accommodement des Princes Chrétiens pour être secourue contre le Turc qui l'attaque, & reconnoissant d'ailleurs que le mauvais état où sont reduites les affaires de nos ennemis leur donne assez de disposition de conclure promtement; tout son dépit, s'il en a, se tourne contre nous qu'il croit trouver plus fâcheux à ménager comme ayant l'avantage & ne voulant point de Paix qui ne soit très-glorieuse & très-utile, & que cela fait qu'il tourne tous ses efforts de notre côté avec plus de chaleur véritablement & de vehemence que la qualité de Médiateur ne requerroit.

Conduite qu'il y a à tenir.

Je ne vois pas bien quel autre remede on peut présentement apporter à tout cela, si ce n'est celui dont vous vous servez d'être fort alertes avec lui; car pour changer en cette conjoncture quelque chose en la forme de la Médiation, je ne sai si vous le jugeriez à propos, de crainte que votre résolution ne fût imputée dans le monde, par les artifices de nos ennemis, au desir que nous avons d'éloigner la Paix; néanmoins je vous supplie de nous en vouloir mander votre sentiment. Cependant, comme vous vous trouvez bien de la Négociation que vous avez avec les Imperiaux, il seroit bon, ce me semble, de chercher les moiens de traiter immédiatement avec les Espagnols, ou du moins avec quelques personnes confidentes qui leur fussent agréables, parce que les Médiateurs, voyant que nous aurions d'autres voyes pour conclure sans eux, se rendroient plus souples, & plus faciles à ce que nous pouvons desirer dedans leur conduite.

Je suis assuré que, quand vous écrivez qu'il importe que les Collegues des Médiateurs ne découvrent rien par deça, vous n'êtes nullement en peine sur mon sujet, & que je ne leur parle que de la façon qu'il faut pour vous donner plus d'avantage dans votre Négociation, sans m'ouvrir d'autre chose, si ce n'est de la disposition en géneral que leurs Majestez ont à la Paix; mais que ce sera un grand malheur à la Chrétienté si les ennemis ou quelqu'autre croit jamais de trouver autre porte ouverte pour traiter, que celle de Munster, puisqu'effectivement il n'y en aura point d'autre à notre égard:

Les Espagnols décrient la France de ce qu'elle ne veut pas la Paix.

J'ajoute encore cela que les Espagnols sont bien injustes de nous faire décrier comme si nous ne voulions point la Paix, & qu'ils peuvent du moins attendre à le faire quand ils auront proposé quelque expedient pour la conclure

1645. re qui soit proportionné aux extremitez où ils se trouvent, à l'état présent des affaires de cette Couronne & aux apparences de l'avenir, & qu'ils auront vu que nous n'y répondons pas pertinemment; car jusques ici nous n'avons pas été en peine de rien accepter ni de témoigner par les effets la passion que leurs Majestez ont pour la tranquillité publique, puisqu'il ne leur a été rien proposé qui fût raisonnable ni qu'elles ayent dû ou pû embrasser avec honneur.

Les Plenipotentiaires François doivent s'aboucher avec ceux de Suede pour répondre aux Imperiaux.

Si je n'avois su que vous deviez vous aboucher avec les Plenipotentiaires de Suede, pour concerter la réponse que l'on feroit au dernier Ecrit des Imperiaux, j'aurois été plus en peine du voyage de Monsieur Salvius à Munster, dont vous nous donnez avis par votre Dépêche, & aurois apprehendé que ce ne fût une suite de la Negociation de Rosenhan avec Peñaranda.

La *Bibliotheca Gallo-Suecica*, libelle contre la France on soupçonne Mr. le Brun d'en être l'Auteur.

On distribue ici secretement un libelle contre la France, & ses Alliez que vous avez vû auparavant par delà, intitulé *Bibliotheca Gallo-Suecica*. J'ai quelque lumiere que le Conseiller Brun, ou un personnage qu'il a près de lui fort savant, pourra bien en être l'Auteur, &, si cela est, Saavedra y aura encore eu part: mais comme en tout cas personne ne revoque en doute que ce Livre n'ait été composé à Munster, il est bon de s'en informer à cause

Mesures à y prendre.

que l'on pourra faire connoître aux Médiateurs, que cette grande disposition & facilité que les ennemis ont à la Paix n'a jusques ici abouti qu'à offrir toutes conditions aux Hollandois, pour les separer d'avec nous afin de pouvoir après mieux continuer la Guerre, & s'occuper à composer des satires pour aigrir les choses. Leur conduite me fait souvenir de celui qui disoit, *il m'a bien battu; mais je lui ai bien parlé*, & aussi, à le bien prendre, les vrais libelles qui demeureront à la posterité seront les avantages solides qu'elle verra que la France avoit conservez de ses Victoires; & pour moi la plus grande obligation que je puisse avoir aux ennemis, c'est qu'ils témoignent grande rage contre moi, parce que c'est une marque certaine que Dieu benit mon petit travail & que je m'aquite de quelque partie de mon devoir.

Depuis le départ de notre Extraordinaire il m'est survenu deux choses qu'il eût fallu inserer dans le Memoire du Roi qu'il vous a porté pour s'en souvenir au cas que l'on fasse quelque Trêve.

Nouvelles prétensions de la France.

L'une est que le Roi ait liberté & paisible collation de tous les Benéfices de nomination Royale qui se trouveront dans l'étenduë des Païs & Places qui demeureront au Roi pendant le tems de la Trêve.

Et l'autre, que le Roi d'Espagne fera rentrer la Maison Barberine dans la jouïssance qu'on lui a ôtée des Benefices qu'elle possedoit dans ses Etats depuis qu'ils se sont declarez serviteurs de cette Couronne.

L'Espagne veut consentir à une Trêve pour quatre ans.

Monsieur le Nonce est venu me trouver pour me dire que le Nonce, qui est à Madrid, lui écrivoit que le Roi d'Espagne consentiroit volontiers à une Trêve pour quatre ans, laissant les choses en l'état qu'elles sont à présent.

J'ai rejetté la chose bien loin, non seulement pour lui bien imprimer dans l'esprit que ce n'est pas ici le lieu où ils doivent attendre aucune réponse aux propositions qu'ils forment, mais pource que nous sommes bien éloignez d'en entendre une pareille qui ne serviroit qu'à arrêter nos progrès & donner moien à nos ennemis de sortir du mauvais pas où ils sont & d'avoir le tems de prendre haleine pour se mettre en meilleur état de défense. J'y ai même ajouté que s'ils attendoient à proposer des choses raisonnables, que nous eussions fait toutes les dépenses, & les préparatifs de la Campagne prochaine, nous augmenterons nos prétentions à proportion, & peut-être ne nous contenterions-nous pas des conquêtes que nous avons faites jusques ici, mais que nous voudrions partie de celles que probablement nous serions en état de faire.

Proposition d'enlever l'Electeur de Cologne.

Un Gentilhomme nommé la Roche ou la Rocque Bouillac, qui fait des levées pour le service du Roi du côté de Liege, a écrit au Sieur Brasset, qui nous l'a fait savoir, qu'un Officier de Guerre Allemand s'étoit addressé à lui & lui auroit proposé, que si le Roi l'agréoit, & vouloit agréer son action, il enleveroit l'Electeur de Cologne, & l'emmeneroit en France avec quatre cens chevaux qu'il a, lesquels entreroient après au service de sa Majesté. Je vous en donne avis & vous prie de faire savoir au dit Sieur Brasset, la réponse que vous estimerez qu'il y doive faire, n'entrant pas plus avant dans la matiere parce que je n'estime pas qu'on y doive faire grand fondement.

Cause des longueurs des Deputez Hollandois pour se rendre au Congrès.

L'Ambassadeur de Venise a fait voir ce matin à De Lionne, une Lettre de Contarini qui lui mande que les Deputez de Hollande ont écrit qu'ils ne vouloient point venir à l'Assemblée pour n'être spectateurs de l'oisiveté qui y est, & que leurs affaires étoient d'une nature, soit pour la Paix soit pour la Trêve, que les Espagnols seroient bien aises de les leur porter jusques dedans leurs maisons. Il ajoûte qu'il se trouvoit bien en peine, parce que vous autres Messieurs refusiez d'entrer en Traité, que des gens qui ne doivent pas venir ne fussent arrivez, & même d'écouter les propositions qu'ils auroient à vous faire, dont ils esperoient que vous auriez toute la satisfaction, finissant par ces termes, que ne voulant résoudre autre chose, il vaudroit autant separer l'Assemblée, & que chacun s'en allât chez lui.

La Réponse que je lui ai fait rendre là-dessus, c'est que nos avis étoient differens touchant le départ des Députez de Hollande, mais qu'en tout cas vous aviez tous les ordres nécessaires, & que vous pouviez répondre à tout aussi bien que nous, avec cette difference pourtant, que vous le feriez & que d'ici il ne tireroit autre chose, que le discours accoûtumé que tout étoit renvoyé à Munster.

Que pour ce qui est de separer l'Assemblée, nous n'en serions point la cause, & que, dans l'état present des affaires, ce seroit peut-être le plus grand service, & le plus notable avantage que la France pourroit recevoir, d'être obligée de continuer la Guerre, sans être coupable du retardement de la Paix.

Je crois pourtant vous devoir dire que, si les Plenipotentiaires de Hollande, par quelque raison particuliere qu'ils ayent, different de venir à l'Assemblée, il semble qu'il faudroit songer à prendre quelque resolution là-dessus, autrement il seroit bien rude que pour leurs interêts particuliers la Chrétienté tardât à recevoir un si grand bien que celui de son repos, qui peut apparemment être établi, dans la conjoncture presente, avec de très-solides avantages pour cette Couronne. Dans le mauvais état où sont nos ennemis il seroit seulement necessaire de bien songer que les Espagnols qui pressent eux-mêmes si fort afin que nous entrions en matiere, n'ayent pas tant en cela la visée de traiter effectivement avec nous, comme d'avoir un pré-

1645. prétexte dont ils puissent se servir envers les Hollandois, pour les obliger à traiter chez eux séparement. Je suis assuré que vous y aurez grand égard pour y prendre les précautions necessaires, & je vous suplie de me mander vos sentimens.

Signé

Le Cardinal MAZARIN.

LETTRE

De Monsieur de

BRIENNE,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES.

A Paris, ce 23. Decembre 1645.

On ne doit faire réponse au Memoire du Roi que par le même Courier. Wolmar a de la haine contre le Duc de Baviere. Utilité du voyage de Mr. Servien à Osnabrug par rapport aux soupçons contre Salvius. On louë leur sentiment pour la maniere dont les Etats dé l'Empire avoient traité le Roi. Ce qui doit être reparé. Reflexion sur les insinuations du Comte de Trautmansdorff. Proposition des Hollandois sur la Trêve. On doit prendre de bonnes mesures pour la Négociation.

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

On ne doit faire réponse au Mémoire du Roi que par le même Courier.

PAr un Memoire que je vous ai envoyé, je vous ai donné avis de quatre choses de conséquence, & fait réponse à plusieurs des points contenus en votre Dépêche du quatriéme du courant. Néanmoins je ne manquerai de vous écrire pour vous dire que vous ne nous envoyiez pas, s'il vous plaît, la réponse au precedent Memoire que par le Courier qui vous l'a porté, & que si vous avez des lumieres des mêmes choses dont nous vous écrivons, que vous nous en fassiez part afin que nous soyons toûjours de plus en plus confirmez dans les opinions que nous aurons prises, sur les avis que nous avons eu & de la haine que Wolmar a contre le Duc de Baviere & de l'intention des

Wolmar a de la haine pour le Duc de Baviere.

1645. Suedois, au moins de Monsieur Salvius, de s'accommoder avec l'Empereur par l'entremise des Espagnols, & que de notre côté comme du vôtre nous profitions de ces avertissemens.

Utilité du Voyage de Mr. Servien à Osnabrug par raport aux soupçons contre Salvius.

Le voyage de Monsieur Servien à Osnabrug, qui a été entrepris pour differentes raisons, aura peut-être servi à éclaircir quelque chose de ce dont nous sommes en soupçon, & il aura pû adroitement faire connoître à Monsieur Oxenstiern, ce dont on accuse son Collegue, si tant est qu'il ait trouvé du peril à temporiser, & en tout cas par les lumieres qu'il en aura prises, aura pû, à son retour, vous en donner de telles que vous aurez eu dequoi asseoir un jugement solide de ce qui est à craindre & de ce qui sera à faire pour empêcher de si mauvais effets, & si c'est de concert avec Monsieur d'Oxenstiern, ou à son insu que Salvius continue ses intelligences avec Peñeranda, & ses Collegues, & en l'un & en l'autre cas il faudroit s'en plaindre à leur Reine & à Monsieur de la Thuillerie à la discretion duquel cela doit être remis, qui étant averti de ce qu'on aura reconnu pourroit par son adresse passer les offices qu'il conviendroit à s'aider du Chancelier d'Oxenstiern pour ruiner les conseils que Salvius pourroit donner, si c'est à son insu qu'il continuë ses intelligences. Si au contraire il les approuvoit & autorisoit, il faudroit croire que Monsieur Oxenstiern appuie la conduite de son Collegue, & lors il y auroit bien à considerer ce qui seroit à faire ou à dissimuler, & à cause de tant d'inconveniens qu'il faut éviter vous pouvez juger combien il importe que vous & nous travaillions à éclaircir les doutes que nous avons. Si la présence de Monsieur Servien a contribué à faire avoir quelque satisfaction aux Calvinistes, nous en tirerons cet avantage que Madame la Landgrave, qui est de leur Confession, nous en demeurera obligée, & quand même cela n'auroit pas réüssi, de l'avoir voulu elle nous en sera redevable & bien qu'il fût à desirer que leur Religion s'anéantît, il importe néanmoins, jusques à ce que Dieu, de la bonté & puissance duquel ce bien se doit attendre, l'ait déterminé, qu'ils joüissent du Traité de l'an 1555. afin que la semence de toute division soit entierement étouffée.

Nous aurions grand sujet de nous plaindre des Suedois, s'ils sont en état de rupture avec l'Electeur de Brandebourg, de ne vous en avoir pas avertis; mais j'y prévois tant de dispositions que je tiens ce mal comme incurable, si ce n'est que l'Electeur cherche des moiens de se satisfaire au dedommagement que les autres veulent lui procurer, retenant la Pomeranie pour eux. Qui considerera la situation & l'étenduë de ce Duché concevra aisement que le dit Electeur a beaucoup de raison de s'en vouloir conserver la possession. Mais qui croira que les Suedois doivent avoir un pied en Allemagne, afin que la Paix qui s'y conclurra soit de durée, se joindra à eux afin qu'elle leur demeure & procurera à l'autre un juste dédommagement de ce qu'il perdra. C'est ce que vous avez déja bien expliqué aux Suedois, mais il sera difficile, si c'est en terres que l'Electeur le prétende, de lui en faire avoir qu'en lui faisant accorder une partie de la Silesie, c'est à dire diminuer d'autant la Couronne de Boheme, & la Maison d'Autriche, qui prétend ce Royaume lui être héréditaire.

On louë leur sentiment pour la maniere dont les Etats de l'Empire avoient traité le Roi.

Vous avez été louez du sentiment que vous avez eu de la maniere dont les Etats de l'Empire ont traité Sa Majesté, car si bien ç'a été par mégarde que la présence & peut-être l'adresse des Mi-

1645. Ministres de Suede, ait donné lieu à leur mouvement, ils ne sont pas excusables de l'avoir suivi & ils savent bien que les Couronnes du Nord n'ont jamais eu de competence avec celle-ci. Il faut esperer que cela sera reparé & souhaiter que ce soit sans qu'il paroisse que nous l'ayons demandé, & vous ne pouvez pas mieux choisir pour vous en découvrir qu'à Monsieur Vultejus, car outre qu'il est affectionné à cette Couronne, il est Ministre d'une Princesse, qui y temoigne tant de devotion & d'attachement qu'il y a lieu de tout esperer qu'il passera les offices avec chaleur & qu'on attribuera à la passion qu'on a pour la France, & non à votre recherche, ce qu'il pourra faire ou dire sur ce sujet. Il eût été à desirer que Monsieur Salvius eût persisté en son premier sentiment de ne plus écrire & de donner de vive voix seulement sa réponse à celle de l'Empereur; mais s'il n'y peut rentrer & persevere dans le deuxieme qu'il a pris d'écrire, que ce soit au moins pour la derniere fois, & s'il ne s'y résout, faites provision d'une longue patience & vous aurez dequoi l'exercer.

Ce qui doit être reparé.

Réflexions sur les insinuations du Comte de Trautmansdorff.

Je n'ai pas été surpris que le Comte de Trautmansdorff vous ait voulu insinuer que pour faire la Paix il faut venir à une restitution des choses prises, & moins qu'il ait appuié son raisonnement des deux exemples qu'il a alleguez. Ce n'est pas qu'il ait crû vous persuader de les suivre, mais c'est pour avoir une excuse contre la posterité qui lui reprocheroit son oubli s'il n'avoit fait cette instance, & vous savez bien pour quelle fin les Espagnols pressent l'Empereur de faire la Paix avec le Roi de Dannemarck, & de lui restituer tout ce qu'il avoit pris. Si le Deputé de Baviere le secondoit en cette belle proposition, il y auroit de quoi rester étonné, puisqu'ils nous ont tenu un autre langage & qu'ils nous ont voulu insinuer que leur Maître avoit part à l'envoi de celui-là; d'où ils ont bien voulu qu'on inferât que ce qu'ils avoient estimé juste il s'y porteroit & que la difficulté de la recompense des dommages soufferts étoit consentie & qu'il ne restoit du different que le plus ou le moins. Ce que j'ajouterois au sujet des troupes qu'on leve ou de ce qui sera à faire sur celui des Passeports demandez pour le Duc Charles par le Sieur Contarini, seroit bien inutile, votre Lettre contient tout ce qu'on peut alleguer pour nous en défendre, & le Memoire par quels degrez & sous quelles conditions on y pourroit consentir.

Proposition des Hollandois sur la Trêve.

Vous trouverez avec cette Dépêche une proposition qui m'a été baillée par Monsieur l'Ambassadeur de Messieurs les Etats des Provinces Unies, de la lecture de laquelle vous apprendrez que ces Messieurs persistent toûjours en celle qu'ils firent à vous, Messieurs d'Avaux, & Servien, quand vous étiez à la Haye, & que se déclarant de ne vouloir point de Paix avec l'ennemi, s'inclinent à conclure une Trêve à longues années, de laquelle ils prétendent, ainsi qu'il fut pratiqué en celle qui fut concluë par la Médiation du feu Roi Henri le Grand, que Sa Majesté la leur garentisse & que dès à présent elle s'engage, au cas qu'icelle expirée ils soient en résolution de la prolonger d'un égal tems que celui qui leur aura été accordé & que les Espagnols n'y consentans que Sa Majesté dès à présent soit obligée de rompre avec eux & de rentrer en guerre sous les conditions apposées & contenues au dit Memoire. Depuis près de deux ans je me suis assez bien défendu de rien dire qui leur en puisse laisser l'esperance, & j'ai essayé de leur insinuer qu'il n'y avoit pas lieu d'esperer cela de Sa Majesté, qui se mettoit à couvert de tout ce qu'ils pouvoient dire quand elle offroit de convenir dès à présent avec eux des sommes dont elle les assisteroit s'ils entroient en guerre avec leur ennemi, & n'ayant su disposer Monsieur l'Ambassadeur, de se contenter de mes raisons, pressé par lui de faire réponse qu'il put envoyer à ces Messieurs, nous avons convenu que, par une Lettre de Sa Majesté à eux, je leur ferois entendre que votre Altesse & Messieurs vos Collegues étant à Munster, avec Pleinpouvoir de conclure une Paix Generale, & ce qui étoit à faire pour la sureté & durée d'icelle, qu'elle vous remettoit de discuter & d'ajuster ce point avec les Deputez, comme un des plus importans de la Négociation, & que ce qui seroit par vous ainsi arrêté elle le ratifieroit & observeroit fidellement. 1645.

On doit prendre de bonnes mesures pour la Négociation.

Ce sera donc à vous, Monseigneur, & à vous, Messieurs, de si bien prendre vos mesures que ce que vous ferez & direz ne puisse servir de prétexte de plainte aux Alliez de ne pas concourir au bien de la Paix, qui êtes si bien informez des raisons solides que nous avons pour ne pas acquiescer à cette ouverture & de ce qu'il faudra faire pour l'avantage de Messieurs les Etats, qu'il seroit superflu de s'arrêter davantage sur ce discours.

Monsieur Hoeuft m'a prié de vous écrire pour lui renvoyer une certaine Lettre de change de dix mille Risdalles qui vous fut envoyée dès le vingtieme Mai, laquelle n'a point eu d'effet, à cause que l'on ne lui en a point fait de fonds par deça & lui fut dit seulement que si elle s'acquitoit il pourroit en faire passer le payement sur & tant moins que ce qu'il avoit à vous fournir d'ailleurs. Je suis &c.



MEMOIRE DU ROI,

à Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

Les Espagnols se méfient du Duc de Baviere, ils ont leur confiance en Monsieur Wolmar. Trautmansdorff cherche à gagner les Protestans. Intelligence de Mr. de Rosenhan avec les Espagnols. Soin des Espagnols pour désunir les Alliez de la France. Les Espagnols se plaignent du retardement du voyage des Deputez de Hollande. Ils en accusent la France. Il faut faire plus de conquêtes en Allemagne. Raisons pour la

1645.

la prise de Trêves. On travaille aux dispositions pour la Campagne suivante. Les forces ennemies ne pourront pas être si grandes que celles de la France. On travaille par tout à faire des levées pour l'armée d'Allemagne. On espere quelques éclaircissemens du voyage de Mr. Servien à Osnabrug, sur les affaires du Duc de Baviere. On doit refuser les Passeports pour le Duc de Lorraine, sur la conduite de l'Empereur avec le Roi de Dannemarck, sur celle des Espagnols avec les Protestans. Fermeté des Etats Generaux des Provinces Unies. Elle doit servir d'exemple aux Suedois. Les Espagnols s'adressent à la Reine pour obtenir une Paix ou une Trêve.

SA Majesté, avant que de répondre à leurs dernieres Dépêches, est bien aise de les informer de quelques particularitez qui peuvent beaucoup servir à regler leur conduite, & de la verité desquelles ils doivent faire grand cas, parce qu'elles viennent de bon lieu & sont confirmées de divers endroits.

Les Espagnols se méfient du Duc de Baviere.

La premiere, que les Ministres d'Espagne ont plus de haine & se défient davantage du Duc de Baviere, que nous-mêmes, parce que voulant la Paix à quelque prix que ce soit ils le considerent comme un instrument qui pourra bientôt les y forcer à des conditions qu'ils ne voudroient pas, pour éviter un plus grand inconvenient qui seroit de demeurer seuls à soûtenir le faix de la Guerre.

Ils ont leur confiance en Mr. Wolmar.

La deuxieme, qu'ils ont toute la confiance au Docteur Wolmar, parce qu'il ne hait pas moins qu'eux le Duc de Baviere, & n'est pas aussi moins contraire qu'eux à la satisfaction que nous prétendons en Allemagne parce qu'il est constant qu'elle ne peut être accordée qu'au préjudice de l'Archiduchesse Claude dont il est Ministre, & Creature, ainsi qu'on l'a mandé autrefois.

Trautmansdorff cherche à gagner les Protestans.

La troisieme, que le Comte de Trautmansdorff fera tous ses efforts pour gagner les Protestans à la devotion de l'Empereur, accordant plutôt tout ce qu'ils sauroient quasi desirer, en matiere de Religion; qu'il en usera de même envers les Suedois pour les obliger à traiter separement; & si tout cela lui manque, il s'adressera après à nous pour conclure la Paix Generale ou celle de l'Empire.

Intelligence de Mr. de Rosenhan avec les Espagnols.

Il est vrai qu'en cela le Comte de Trautmansdorff ne suivra pas tant son inclination & le desir du Duc de Baviere, que les ordres que son Maître lui a donné à l'instance des Espagnols, lesquels sont alertes pour les lui faire executer & y sont favorisez par Wolmar, qui les informe de tout ce qui se passe & de toutes les pensées de Trautmansdorff.

La quatrieme, que le Sieur de Rosenhan s'entend certainement avec Peñeranda & avec Saavedra, en sorte qu'il y a grand sujet de croire que le dernier voyage de Monsieur Salvius à Munster, ait été pour cette Négociation secrete, & s'il n'y a point eu d'artifice en ce qu'on dit que Monsieur Oxenstiern a condamné les fréquentes visites de son Collegue avec les Espagnols, cela fait bien voir qu'il n'a pas eu de part à la chose, mais non pas qu'elle ne puisse être & qu'elle ne soit conduite par Monsieur Salvius à son insçu. Enfin, quoique les Ministres de Suede ayent dit aux dits Sieurs Plenipotentiaires, ou pû dire à Monsieur Servien, dans le voyage qu'il aura fait à Osnabrug, & quoiqu'il ait assez de consideration pour nous persuader que les Suedois ne sont pas capables d'une si grande infidelité, dans laquelle même ils ne sauroient trouver tant de sureté qu'en traitant conjointement avec nous; & que les autres raisons que les dits Sieurs Plenipotentiaires ont mandé là-dessus soient très-concluantes, & sans doute capables de remettre bientôt les Suedois dans le bon chemin, nous avons non seulement sujet de croire par les avis qu'on reçoit de toutes parts que la Négociation continue; mais que les Espagnols se flattent, peut-être bien legerement de pouvoir venir avec eux à une conclusion & qu'ils ont même la vanité de s'imaginer que cela arrivant ils seroient en état de nous donner la loi.

Soin des Espagnols pour désunir les Alliez de la France.

Les Lettres de Brasset auront sans doute déja appris aux dits Sieurs Plenipotentiaires, que ce n'est pas en cachette que nos ennemis tâchent de nous débaucher nos Alliez. Le Marquis de Castel Rodrigo a enfin fait ceder à l'orgueil de la Nation de s'abaisser jusques à prier publiquement des peuples qu'ils prétendent être leurs Sujets, leur ayant envoyé une Lettre par un Trompette de la teneur que l'on aura vû à Munster. Cependant la réponse que Messieurs les Etats y ont faite nous doit bien assurer qu'ils sont incapables d'en écouter à notre préjudice & de la cause commune; mais cela doit nous servir aussi pour ne pas revoquer en doute ce qu'ils mettent secretement en œuvre avec les Suedois, puisqu'ils ont même levé le masque avec les autres.

Les Espagnols se plaignent du retardement du voyage des Deputez de Hollande, ils en accusent la France.

Les Ministres d'Espagne à Munster font des plaintes continuelles du retardement des Députez de Messieurs les Etats, & ont bien la hardiesse de vouloir persuader aux Médiateurs que c'est la France qui les empêche de se rendre à l'Assemblée, parce que ne voulant pas la Paix elle procure sous main les moiens d'en éloigner la Négociation; & les Ministres d'Espagne, à Bruxelles, font bien connoître que c'est eux-mêmes qui ne cherchent autre chose que d'empêcher le voyage des dits Députez, puisqu'ils leur envoyent offrir tous les jours chez eux de faire la Paix ou une Trêve ou tel accommodement qu'ils peuvent desirer : après cela ce sont les François qui sont la cause de tous les maux; ce sont les seuls fauteurs d'heretiques, les seuls portez à la ruine des Princes Catholiques, mais pourtant il n'y a soin imaginable que les Espagnols ne prennent, & bassesse qu'ils ne commettent pour gagner & unir à leur parti ces heretiques qui sont si pernicieux quand ils sont dans le nôtre, en quoi il se voit ou qu'ils ne les croyent mechans que pour notre adherance ou qu'ils tiennent que la leur les satisferoit. Il y auroit dequoi ne finir jamais sur cet article, mais il est superflu avec des personnes qui connoissent de longue main les artifices de nos ennemis, & que pour l'effet de la Religion ils n'ont jamais songé à s'en inquieter autrement que dans l'exterieur. Il est vrai qu'aujourd'hui ils sont tellement à bout de leurs finesses qu'ils ont même abandonné ces apparences, puisqu'ils n'ont pas de honte de rechercher publiquement cette union avec les heretiques qu'ils ne cessent de blâmer en nous.

La

1645.

Il faut faire plus de conquêtes en Allemagne.

La pensée de Messieurs les Plenipotentiaires est fort bonne d'avoir le plus de Places qu'il se pourra en Allemagne, afin que tenans beaucoup cela facilite davantage la satisfaction que nous y prétendons.

Raisons pour la prise de Trêves.

Pour ce qui regarde Trêves, on ne pouvoit agir d'autre façon qu'on a fait, car il nous importoit extrêmement, pour les raisons qu'ils jugeront assez, de faire éclatter l'entier élargissement de Monsieur l'Electeur, dans la Ville Capitale, en la forme la plus honorable & le plus de son consentement qu'il se pouvoit; mais avec tout cela nous ne laissons pas d'y avoir un Lieutenant du Roi avec la moitié de la dite Garnison, & nous avons de concert avec le dit Electeur laissé deux Regimens près de la Ville pour s'y jetter à la moindre apparence de peril, de sorte qu'à le bien prendre on peut considerer ladite Place comme étant entre nos mains.

On travaille aux dispositions pour la Campagne suivante.

Quand on a mandé à Messieurs les Plenipotentiaires, qu'il étoit bon de voir au plutôt ce que l'on pourroit esperer de la Paix afin d'employer au soulagement des Peuples une partie des dépenses, que l'on seroit obligé de faire pour la continuation de la guerre, on n'a pas songé à retarder d'un moment sur cette attente les préparatifs absolument nécessaires pour le commencement de la Campagne, puisque l'on n'a pas seulement deboursé tout l'argent pour les levées étrangeres, mais que celui des recrues de l'armée de Catalogne est déja fourni & tout ce qui est nécessaire pour la guerre d'Espagne, en sorte que nous esperons que dans la fin du mois de Fevrier Monsieur le Comte d'Harcourt aura la plus belle armée que l'on ait jamais vuë de ce côté-là, & l'on s'y est appliqué avec d'autant plus de soin cette année qu'il est indubitable que cela contribuera merveilleusement à la prompte conclusion d'une Paix avantageuse à cette Couronne.

On a aussi donné tous les ordres necessaires pour préparer une armée navalle la plus forte qui aît été mise jusques ici à la mer, parce que cet appareil regardant beaucoup d'endroits fera que diverses personnes penseront en elles & les obligera de considerer cette Couronne plus qu'ils ne font.

Enfin les dits Sieurs Plenipotentiaires peuvent être assurez que l'on fait en France toutes les choses nécessaires pour avoir de tous côtez de plus grandes forces l'année prochaine que l'on n'a eu jusques ici, sans songer qu'il y ait aucune Négociation de Paix, étant certain que la plus forte raison que nous pouvons dire à nos ennemis pour les porter à un accommodement équitable, & qui nous soit avantageux, est de leur faire connoître que nous sommes en tel état que nous ne pouvons pas manquer de faire de nouveaux progrès dans la continuation de la Guerre.

On manda il y a quelque tems aux dits Sieurs Plenipotentiaires, que le fonds pour l'année prochaine étoit prêt, on y a ajoûté maintenant qu'il est déja beaucoup entamé pour les préparatifs necessaires, & comme on ne leur peut donner une plus agréable nouvelle que de les assurer d'une chose dont leur Négociation recevra de très-grands avantages, l'on a voulu la leur marquer particulierement afin qu'ils en ayent l'esprit en repos, s'assurant que leurs Majestez n'oublieront pas de leur côté de bien pratiquer le precepte *si vis pacem &c.*

Les forces ennemies ne pourront pas être si grandes que celles de la France.

On croit bien que les Ennemis feront leurs derniers efforts, ainsi que le disent les Médiateurs; mais on ne voit pas pour cela que ce puisse être grand' chose. Il est constant qu'il leur est comme impossible de recouvrer de l'Infanterie en Espagne & en Flandres, car tous les Keurliens & Soldats du Païs, dont ils nous menacent tous les ans sont des fantômes qui s'évanoüissent à la premiere lueur de nos armes, & quand même, cette armée devant être payée par le Païs, ils viendroient à bout d'en former quelque corps un peu considerable, ce ne sera toûjours que de la milice, laquelle ou se defait en peu de tems ou ne peut pas faire tête à de vieilles troupes.

1645.

Intention des Médiateurs en les élevant.

La Maxime des Médiateurs est de faire apprehender à un parti le bon état & les forces de l'autre, c'est pourquoi on ne doit pas beaucoup s'étonner de tout ce que Monsieur Contarini a dit à Messieurs les Plenipotentiaires, de ce que les ennemis sont résolus de faire cette année en Flandres. Ils étoient bien en termes plus avantageux la derniere quand ils faisoient travailler Lamboy & tant d'autres Chefs à quantité de levées; cependant on a vu ce qui en a reüssi. Mais peut-être que les dits Sieurs Plenipotentiaires jugeront à propos de ne suivre pas le stile des ennemis, & que, sans faire aucune ostentation de nos preparatifs, puisque dans la verité ils sont effectifs, nous leur donnerons à penser plus en ne disant mot & tenant bon à demander beaucoup davantage pour la conclusion de la Paix.

On travaille partout à faire des levées pour l'armée d'Allemagne.

Outre les levées auxquelles le Sieur de Meules travaille à Hambourg, Sa Majesté s'assure que Messieurs les Plenipotentiaires ne manqueront pas de presser le dit Sieur autant qu'ils le peuvent. Monsieur de la Thuillerie écrit en avoir arrêté une de deux mille hommes de pied & de cent chevaux à quinze Risdalles & à cinquante, lesquels seront bien effectifs & commandez par un brave homme. Sa Majesté addresse au dit Sieur de Meulles, une Lettre pour Monsieur le Duc de Brunswick, afin qu'il leur accorde le passage en ses Etats pour se pouvoir rendre en ceux de Madame la Landgrave, & si les dits Sieurs Plenipotenriaires croyent y devoir ajouter quelque chose de leur part ils le pourront faire & en écrire au dit de Meulles. Il faut bien prendre garde sur tout à la sureté de routes ces sortes de levées, afin que nos ennemis qui en seront informez, détachans quelque corps de Cavalerie, n'ayent pas moien de leur faire du mal: sur quoi les dits Sieurs Plenipotentiaires envoieront souvent leurs conseils & veilleront autant qu'il leur sera possible.

Outre cela l'Evêque de Warmie, l'un des Ambassadeurs de Pologne, qui est parti depuis peu d'ici, ayant fait connoître à Monsieur le Cardinal Mazarin, qu'il y auroit facilité de tirer des Polonois de son Evêché, le dit Sieur, après lui avoir temoigné grand sentiment de sa bonne volonté, l'a engagé d'en avoir deux ou trois mille sous le commandement d'un sien Neveu & en a écrit au Sieur de Bregi tout ce qu'il faut pour avoir cette levée à Calais dans le Printems.

De façon que Messieurs les Plenipotentiaires, contribuans ce qui dependra d'eux pour conduire à bon port celle que fait Beninghaussen, pour laquelle on fera que le Commissaire soit à Cassel au lieu de Mayence, ainsi qu'ils l'ont mandé être necessaire, il y a lieu de se promettre que l'on ne sera pas mal l'année qui vient en étrangers; ce qui est plus important pour la guerre d'Allemagne.

On espere quelques éclaircissemens du voyage de Mr. Servien à Osnabrug.

Le voyage de Monsieur Servien à Osnabrug pourra nous éclaircir sur beaucoup de points & nous attendons avec impatience ce qu'il aura pro-

1645. produit par le retour du Courier la Buiſſonniere, & particulierement ſi tant de ſolides raiſons qu'il y a pour divertir les Suedois d'écouter les propoſitions à part des ennemis, les aura perſuadez en ſorte que nous n'ayons plus rien à craindre de ce côté-là.

Sur les affaires du Duc de Baviere.

Cependant ſur le ſujet de Monſieur le Duc de Baviere, outre ce que l'on manda dernierement des paroles reciproques que les dits Sieurs Plenipotentiaires pouvoient prendre & donner à ſes Députez, il ſemble qu'ils pourroient aſſez adroitement laiſſer une porte ouverte pour conclure en un inſtant ſolidement & par écrit avec le dit Duc, en cas qu'ils viſſent que les Suedois fuſſent ſur le point de le faire avec nos ennemis ſans nous & qu'il n'y eût plus d'apparence de l'empêcher; & comme le principal motif qui nous oblige de pourſuivre le rétabliſſement du Palatin, eſt la conſideration du Suedois & des Proteſtans, alors nous pourrons faire un marché de ſes interêts & nous en ſouvenir pour contenter & engager davantage avec nous le Duc de Baviere.

On doit refuſer les Paſſeports pour le Duc de Lorraine.

Meſſieurs les Plenipotentiaires ne pouvoient mieux repondre qu'ils ont fait aux inſtances du Sieur Contarini pour le Paſſeport du Duc Charles, ils continueront à faire tous leurs efforts pour procurer que les ennemis qui ont déja acquieſcé à nos raiſons dans le Traité préliminaire, n'inſiſteront pas davantage à cette prétention. Ils eſſayeront même adroitement de les en rebutter, en demandant ouvertement des ſaufconduits pour les Miniſtres du Roi de Portugal. En tout cas quand tout ce qu'ils auront fait ne pourra ſervir, ils ſauront que, pourvu que l'on obtienne le Paſſeport de Portugal, l'intention de leurs Majeſtez n'eſt pas que l'on vienne à rupture pour les autres, puiſque l'on ne conſiderera pas davantage le Duc Charles, quand il aura ſes Miniſtres à Munſter, que s'il ne les y avoit point, Sa Majeſté ayant pris de telles reſolutions en ce qui les regarde que leurs inſtances & leurs raiſons ne ſeront pas aſſez fortes pour les faire changer.

Sur la conduite de l'Empereur avec le Roi de Dannemarck.

On ne doute pas que les dits Sieurs Plenipotentiaires n'ayent bien déduit au Comte de Trautmansdorff les cauſes pour leſquelles l'Empereur ayant de grands avantages ſur le Roi de Dannemarck, les quitta tous avec les interêts de la Religion Catholique, qu'il avoit moien dans cette conjoncture-là d'affermir à jamais dans l'Allemagne. Mais on s'étonne extremement qu'un habile Miniſtre, tel qu'eſt tenu le dit Trautmansdorff, ait voulu mettre une pareille choſe ſur le tapis, vu que l'exemple qu'il allegue eſt celui qui a tant donné de matiere à la Chrétienté, de blâmer la conduite du feu Empereur pere de celui-ci, lequel, contre ſon interêt & toute raiſon politique, au grand dommage de la Religion Catholique, pour contenter l'ambition des Eſpagnols, & les aſſiſter à la rupture qu'ils avoient entrepriſe de Monſieur de Mantoue, conſentit à la Paix de Dannemarck, avec les reſtitutions qu'ils alleguent; ce qui, à le bien prendre, étoit rétablir un heretique qui étoit entierement abattu, pour avoir moien d'opprimer un Prince Catholique.

Sur celle des Eſpagnols avec les Proteſtans.

Et à preſent on voit bien que les Eſpagnols, témoignans à l'accoûtumée leur grand zele pour la Religion, n'oublient rien pour obliger le Comte de Trautmansdorff à accorder tout aux Suedois, & aux Proteſtans par une Paix particuliere, afin d'employer après toutes leurs forces contre la France. Mais s'il plaît à Dieu ils ſe tromperont dans leur calcul, parcequ'ou ils ne viendront point à bout d'engager nos Alliez à commettre une telle infidelité, ou s'ils le faiſoient, à plus forte raiſon auroient-ils grand tort d'eſperer, contre un ſi puiſſant Royaume, de meilleurs ſuccès qu'ils n'ont eu lors qu'avec la même intention, ils ont entrepris l'arrivée du petit Prince, d'où ſont derivez comme de leur ſource tous les maux que la Maiſon d'Autriche a ſouffert depuis en tous les endroits de ſa domination. 1645.

Fermeté des Etats Generaux des Provinces Unies.

La fermeté que Meſſieurs les Etats ont témoignée, dans la recherche publique que le Gouverneur des Païs-Bas a faite de la part du Roi d'Eſpagne, d'un accommodement & d'envoyer juſques chez eux pour le traiter, & le mépris qu'ils ont fait de toutes les propoſitions, quoiqu'ils fuſſent aſſurez que voulans y entendre ils auroient remporté tel avantage qu'ils auroient ſu deſirer, doivent être de bien fortes raiſons près les Miniſtres de la Couronne de Suede, premierement pour leur faire toucher au doigt les artifices de nos ennemis qui ne ſongent qu'à nous diviſer & pour pouvoir avec le tems ſe vanger de tous, ſe reſervant, quoi qu'ils puiſſent promettre à la Suede & à la Hollande, de pratiquer en tems & lieu leur maniere ordinaire, & la maxime qu'on n'eſt point obligé de tenir la foi aux Heretiques, quelque ſerment qu'on leur ait donné, & en ſecond lieu pour les obliger d'imiter l'exemple de Meſſieurs les Etats, qui ſacrifient, ainſi que tout le monde peut voir, tous leurs interêts particuliers, à la foi publique & à leur union avec la France.

Elle doit ſervir d'exemple aux Suedois.

Les Eſpagnols s'adreſſent à la Reine pour obtenir une Paix ou une Trêve.

Les Eſpagnols dans le même tems ne frappent pas moins à notre porte qu'à celle des autres, & n'oublient rien pour faire parler à la Reine & à ſes Miniſtres, témoignans de vouloir conſentir à tout pour avoir la Paix avec la France. On n'a pas daigné y répondre & les dits Sieurs Plenipotentiaires jugeront, ſelon la conjoncture, s'il eſt à propos d'en toucher auſſi un mot aux Suedois, & les informer en quelle façon on reçoit ici de ſemblables propoſitions, encore que les ennemis nous offrent toutes ſortes d'avantages, qu'ils diſent poſitivement qu'ils peuvent conclure avec nos Alliez, & qu'ils proteſtent que ſe voyans hors d'eſperance de traiter ſeparement avec nous, quelqu'averſion qu'ils ayent avec nous d'accorder certains points aux Heretiques, ils ſeront à la fin contraints de le faire.

Signé

LOUIS.

Et plus bas

DE LOMENIE.

LET-

1645.



LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur de

BRIENNE.

A Munster, ce 22. Decembre 1645.

Sur son discours avec l'Ambassadeur de Venise à Paris. Ils solliciteront la restitution aux Barberins. Ils louent l'Envoyé aux Princes d'Italie. Et le choix du Cardinal d'Este pour Protecteur de France. Ils employent leurs soins pour les levées. Touchant l'accommodement de Ragotzi avec l'Empereur. Sur l'affaire du Ministre de Savoye. L'Ambassadeur de Savoye demande rang & seance dans l'Assemblée des Etats de l'Empire. Ils feront tout leur possible pour préserver les biens Ecclesiastiques. Ils attendent la Conference avec les Suedois pour avancer la Négociation. Soins de Trautmansdorff, pour gagner les Suedois. Facilité des Imperiaux vers les Protestans. Ils agiront en faveur de Baviere. Leur jugement touchant le Palatin. Et du Prince son Frere. Sur la sincere conduite de leur Secretaire envers le Ministre Bellitia.

MONSIEUR,

LE Courier la Buissonniere partit hier chargé de notre Dépêche servant de réponse au Memoire, & Dépêches qu'il nous avoit aporté. Maintenant nous répondrons à celles que nous avons reçu, par la voye ordinaire, en date des deux & neuf de ce mois.

Sur son discours avec l'Ambassadeur de Venise à Paris. La premiere nous a apris la Conference que vous avez eû avec l'Ambassadeur de Venise. L'on ne pouvoit se conduire avec plus de dexterité que vous avez fait, & nous vous sommes obligez de la consideration qu'il vous a plû faire de nous. Quoique nous soions très-aises de voir avancer la Paix par quelque moyen que ce fût, & sans l'interêt des Alliez dont toutes nos circonspections ne peuvent faire cesser la jalousie; nous vous prierons de ne refuser pas les occasions qu'on vous presente d'en avancer le Traité.

Ils solliciteront la restitution aux Barberins. Nous n'omettrons pas d'executer les ordres qui nous sont donnez touchant la restitution des Benefices, & biens qui apartiennent à Messieurs les Barberins dans le Païs ennemi en cas de Paix, & en cas de Trêve de stipuler la jouïssance des mêmes biens & Benefices à leur profit, & de demander pour le Roi la Nomination de ceux où le Roi Catholique avoit ce droit dans le Païs conquis.

Ils loüent l'Envoyé aux Princes d'Italie. Nous vous remercions de la nouvelle que vous nous donnez du choix qui a été fait de la personne de Monsieur l'Abbé Saint Nicolas, pour l'envoyer vers les Princes d'Italie & de là à Rome, & que la protection du Roi en cette Cour a été donnée à Monsieur le Cardinal d'Este. Et le choix du Cardinal d'Este pour Protecteur de France. L'un & l'autre sont très-dignes de l'élection que l'on a fait d'eux, & nous estimons que Sa Majesté en sera utilement servie.

Ils employent leurs soins pour les levées. Nous ne manquons pas de veiller aux levées des troupes étrangéres ainsi que vous nous le recommandez; mais nous avons à vous représenter sur ce sujet que l'argent qui est à Dantzic, dont vous faites état pour ce sujet, n'est point en la disposition du Sieur de Meules, ainsi qu'il nous a mandé; de sorte que s'il n'est envoyé un ordre exprès qui lui donne moyen de s'en servir dans le besoin qu'il en a presentement, il est à craindre que ce fond-là ne se trouve employé ailleurs, & qu'une partie des levées ne demeure.

Touchant l'accommodement de Ragotzi avec l'Empereur. Puis que nous voyons que vous n'avez pas grande esperance du voyage de Monsieur de Croissi à Constantinople, nous sommes bien aises d'avoir apris qu'il ne l'a pas fait; il faut sans doute qu'il ait su par les Lettres de Monsieur de la Haye que le Transylvain ne s'est pas tant accommodé avec l'Empereur pour obeïr à la Porte, que pour les avantages qu'il a trouvé, & que cette considération l'ait arrêté auprès de ce Prince, où il est encore en attendant vos ordres.

Sur l'affaire du Ministre de Savoye. Vôtre Lettre nous a apris que Madame avoit fait Bellitia son Ministre, ce qui ne nous a point paru ici. Tout ce que nous avons su est que Madame lui donna il y a quelque tems une charge de President, & lui ordonna de ne bouger de Munster; mais comme nous n'avons aucune communication avec lui, il pourroit bien être qu'il auroit reçu quelque ordre ou Caractere nouveau que nous ne savons pas. L'Ambassadeur de Savoye demande rang & seance dans l'Assemblée des Etats de l'Empire. L'Ambassadeur de Savoye nous est venu voir pour nous donner part de l'ordre qu'il avoit reçu de Madame, de demander rang & seance dans l'Assemblée des Etats de l'Empire, ainsi que les Ducs de Savoye l'ont toûjours euë & eurent encore en la Diete de l'année mil six cens quinze, & pour nous prier de l'assister en cette poursuite. C'est de quoi nous nous sommes excusez jusques à ce que nous eussions apris les volontez de la Reine, & que nous étions obligez de lui dire avec franchise, qu'encore que nous ayons ordre de servir la Maison de Savoye en toutes occasions, comme nous l'avons témoigné en sa personne, lui ayant fait le même traitement qu'aux Ambassadeurs des Couronnes, y ayant lieu de croire que la Commission d'entrer dans l'Assemblée des Etats, seroit plû-

1645. tôt donnée à Bellitia, qu'à lui à cause des difficultez qu'il y rencontreroit pour les titres, nous ne devons pas favoriser un emploi destiné aparemment pour un homme, que nous savons qui est desagreable à Sa Majesté. Le dit Sieur Ambassadeur nous a fait connoître qu'il poursuivroit son affaire, croyant bien que nous ne le trouverions pas mauvais, & qu'il nous prioit d'écrire pour avoir ordre d'y joindre nos offices, se promettant de la bonté de la Reine que Sa Majesté ne refuseroit pas sa protection en un point si important à la Maison de Savoye.

Que pour Bellitia il n'avoit aucune connoissance, qu'on lui eût donné nouvelle qualité ni nouvel emploi, & ne croyoit pas qu'on eût pensé à lui pour celui d'intervenir aux Dietes.

Nous avons consideré exactement le Memoire du neuf, & nous nous réglerons sur les ordres qu'il contient. Il faudroit repeter plusieurs choses, que nous avons déja écrites si nous voulions répondre à tous les articles.

Ils feront leur possible pour préserver les biens Ecclesiastiques. Nous continuerons de faire ensorte, s'il est possible, puisque Sa Majesté l'aprouve, que les Suedois ne s'engagent pas à demander des biens d'Eglise, pour leur satisfaction ni pour le dédommagement de l'Electeur de Brandebourg. Mais si l'Empereur les leur offroit, comme il y en a ici quelque bruit, nous ne savons pas quel fruit nous tirerons de desobliger nos Alliez en nous y oposant, vu que notre proposition n'empêcheroit pas l'effet, & qu'en nous ruinant avec nos amis, nous contribuerions nous-mêmes à les ruiner & à leur perte.

Ils attendent la Conference avec les Suedois pour avancer la Négociation. Nous n'attendons que la Conference avec les Ambassadeurs de Suede, pour satisfaire à ce qui nous est mandé d'avancer la Négociation, & de déclarer ce qu'on prétend. Cette Conference doit être faite la semaine prochaine ainsi qu'on nous écrit d'Osnabrug, où le Comte de Trautmansdorff n'oublie rien pour caresser les Suedois. *Soins de Trautmansdorff pour gagner les Suedois.* Il leur a même dit que la Maison d'Autriche ne les tient point pour ses Ennemis formels comme les François qui la voudroient exterminer, & en arracher les fondemens; que leur satisfaction est juste, mais qu'elle leur doit être donnée par tous les Etats de l'Empire, & quant à celle de la France, qu'il ne passeroit pas l'offre qu'il nous avoit fait faire, sinon qu'à toute extremité l'Empereur pourroit consentir au razement de Brisack.

Facilité des Imperiaux vers les Protestans. Nous ne manquerons pas de faire notre profit auprès des Mediateurs & Bavarois, de la facilité que les Imperiaux aportent aux prétensions des Protestans & des Suedois, comme il nous est mandé, ce qui n'est que trop veritable, & qui à present nous donne un peu d'inquietude.

Ils agiront en faveur de Baviere. Nous agirons aussi selon l'ordre qui nous est donné de conserver la Dignité Electorale dans la Maison de Baviere, si les Ambassadeurs nous en donnent sujet & favorisent les interêts du Roi, comme ils l'ont ci-devant promis.

Leur jugement touchant le Palatin. Nous croyons bien que, quelque grace que le Roi fasse au Prince Palatin, il n'en conservera pas beaucoup de ressentiment & de gratitude envers la France. Sa conduite passée le témoigne assés, comme il a été prudemment remarqué.

Et du Prince son Frere. Quant à son Frere qui est Catholique, nous aporterons toute sorte de moyen pour lui ménager l'établissement que leurs Majestez desirent dans le Palatinat, & cela n'est pas sans exemple dans leur Maison.

Sur la sincere conduite de leur Secrétaire envers le Ministre Bellitia. Si Bellitia écrit qu'il avoit agi comme Ministre de Savoye, & conferé avec le Sieur Boulanger Secrétaire de l'Ambassade, on ne l'a pas pû empêcher de mander ce qu'il a voulu; mais la verité est que le dit Boulanger a parlé à lui deux fois par notre ordre. La premiere a été pour lui faire savoir ce qui nous étoit ordonné par votre Lettre du neuf Septembre, de quoi nous avons rendu compte, & de la réponse que fit le dit Bellitia. La seconde fut bien un mois après que le dit Bellitia, demandant à parler au dit Boulanger qui nous en avertit, nous trouvâmes à propos qu'il écoutât ce qu'il avoit à dire, croyans qu'il se vouloit retirer, & nous le faire savoir. 1645.

Bellitia fit plainte qu'encore qu'il eût fait la réponse la plus respectueuse, qu'il avoit pû, à ce qui lui avoit été dit de notre part, on lui écrivoit néanmoins qu'on disoit à Paris, qu'il s'étoit vanté que, malgré qu'on en eût, il demeureroit à Munster. Boulanger répondit qu'il avoit fait rapport au vrai de la façon dont il avoit parlé, & qu'il pouvoit l'assurer que nous en avions écrit en conformité à la Cour. Sur cela Bellitia lût une minute de Lettre qu'il disoit avoir écrite à Madame, pour lui demander permission de sortir de Munster, & dit qu'il en avoit été refusé. La Replique de Boulanger fut qu'il ne desiroit pas d'être informé plus avant, ayant fait ce qui lui avoit été commandé, & qu'au reste il le prioit de ne le plus voir ni communiquer d'aucune chose avec lui, puisqu'il savoit les ordres que tous ceux de l'Ambassade de France, & tous nos Domestiques avoient eu, ainsi que lui-même les lui avoit signifiez, & il n'y a point eu d'autre discours entre eux.

Ce qui est à la fin du Memoire merite que l'on y pense un peu à loisir. Nous en donnerons notre avis, puisqu'on nous fait l'honneur de le desirer, après avoir medité sur un sujet si important. Nous sommes &c.

LETTRE

De Messieurs les

PLENIPOTENTIAIRES,

à Monsieur de

BRIENNE.

A Munster le 30. Decembre 1645.

Ils témoignent leur satisfaction de ce que leur conduite est louée au sujet de Trautmansdorff. Conduite de ce Ministre. Discours d'Oxenstiern. Et ses assurances de se tenir ferme avec la France. Suite de l'affaire de Baviere. Leurs soins pour les le-

1645. *levées. L'Ambassadeur Portugais retourne en son Païs avec des instructions. Leurs efforts pour le Prince Edouard. Affaire du Prieuré de Saint Pierre de Colmar. Ils demandent une Sauvegarde pour le Comte de Witgestein.*

MONSIEUR,

Ils témoignent leur satisfaction de ce que leur conduite est louée au sujet de Trautmansdorff.

CE nous est une grande consolation de voir que les fideles services, que nous tachons de rendre ici à la Reine soient agreables à Sa Majesté, & d'aprendre par votre Lettre du seize qu'elle ait aprouvé notre conduite, avec Monsieur le Comte de Trautmansdorff à son arrivée. L'on ne peut pas croire que son interêt, non plus que celui de son Maître, lui permette d'être ici longtems, ce qui donne lieu de bien esperer. Néanmoins nous n'estimons pas que cela doive rallentir les préparatifs, voyant que de tous côtez l'on arme plus que jamais, & que le Duc de Baviere même qui est si bon ménager fait des efforts extraordinaires. Le dit Sieur Comte de Trautmansdorff proteste toûjours que son intention n'est pas de jetter de la division entre les deux Couronnes ni leurs Alliez, mais nous aprenons par le discours de Monsieur Oxenstiern qui est ici depuis deux jours, qu'il n'est pas demeuré dans cette retenuë traitant avec lui, & qu'ayant commencé sa premiere Conference avec une aparente franchise, il ne l'a pas continuée dans la seconde; puisqu'ayant sû qu'il venoit ici pour resoudre, avec nous, la replique que nous devons donner à la réponse des Imperiaux, il l'a voulu voir en particulier avant son départ pour faire ensorte que la Couronne de Suede ne nous assistât point en la demande que nous avons à faire de la satisfaction du Roi, & n'a rien oublié pour lui persuader que nous étions deraisonnables en nos prétensions, que jamais l'Empereur ne les accorderoit, & que si on consideroit l'état où se trouvoient les deux Couronnes dans l'Allemagne, la Suede qui y possedoit plus que la France paroîtroit plus moderée.

Conduite de ce Ministre.

Discours d'Oxenstiern.

Et ses assurances de se tenir ferme avec la France.

Ce discours nous a été fait en confidence par le dit Sieur Oxenstiern qui en connoît bien l'artifice, & proteste que lui ni son Collegue ne sont pas pour changer leur conduite par le conseil de nos Parties, ni s'éloigner en façon du monde des Traitez de confederation.

Suite de l'affaire de Baviere.

Les Ambassadeurs du Duc de Baviere nous ont vû cette semaine sans qu'ils ayent reçu le pouvoir de traiter avec nous, encore que celui qui le leur devoit aporter soit arrivé. Ils n'ont point aussi parlé, comme ils avoient fait ci-devant, d'entrer en une obligation reciproque par écrit. Le silence où ils s'étoient tenus nous avoit donné mauvaise opinion, & nous avoit fait croire que leur Maître avoit changé de volonté. Mais dans une visite que moi Duc de Longueville leur ai faite depuis, eux-mêmes se sont offerts de s'employer de tout leur pouvoir pour nous faire avoir notre satisfaction, pourvu qu'ils puissent être assurez que nous en ferons autant pour la conservation de l'Electorat, en la Maison de Baviere, & pour leur récompense en cas de restitution du haut Palatinat, sans desirer que l'on s'y engageât par écrit, cela se pouvant faire sans donner jalousie à nos Alliez, & dépendant de nous d'assister le Duc de Baviere, selon qu'il executera fidellement ce qu'il nous promet. Nous ne voyons aucun inconvenient d'en tomber d'accord avec eux, & nous considerons d'autant plus cette derniere proposition, qu'elle a été faite en un tems que les dits Ambassadeurs venoient de recevoir des Lettres, & selon toutes aparences de nouveaux ordres de leur Maître. 1645.

Nous ne vous devons pas celer qu'en notre premiere Conference, en parlant des grandes dépenses auxquelles le Duc de Baviere étoit obligé, ils dirent avec dessein, comme nous avons estimé, qu'il falloit qu'il donnât dans son Païs plus de cinquante Places neutres pour des levées, ce qui fait voir avec combien de prudence l'on a resolu de fortifier l'armée d'Allemagne, & d'envoyer au Sieur de Meules les ordres & les moyens d'avoir des troupes qui se licentient en Dannemarck.

Leurs soins pour les levées.

Le Sieur de Beauregard nous écrit qu'il a traité avec un Officier bien estimé & homme de service appellé le Sieur Bambard, pour la levée de quinze cens hommes de pied, & trois cens chevaux, & nous demande des Commissions pour distribuer aux Capitaines du dit Bambard & avancer d'autant l'affaire. Nous lui avons fait réponse que nous n'en avons point, & qu'il en doit écrire à la Cour, ne doutans point qu'il ne vous plaise prendre soin de lui faire envoyer au plutôt ces Commissions. Cette levée, & celle dont le Sieur Bilderbeck, Resident de Messieurs les Etats à Cologne, nous a écrit, ainsi que nous vous l'avons mandé par notre derniere Dépêche, pourront traverser les desseins du Sieur Melander dans son nouveau Géneralat du Cercle de Westphalie; & lui retrancher d'autant les moyens de faire un Corps puissant & considerable. Mais nous vous prions de faire considerer que nous sommes à present au mois de Janvier, qu'il faut quatre mois pour mettre les nouvelles levées en état de servir, & que par consequent, si on les veut employer au printems prochain, il est tems d'y pourvoir en envoyant promptement l'argent & les Commissions nécessaires.

L'Ambassadeur Portugais retourne en son Païs avec des Instructions.

Nous avons été bien aises d'aprendre que l'Ambassadeur du Roi de Portugal s'en va trouver son Maître avec de bonnes instructions pour affermir ce Royaume en la Maison de Bragance. Si les Portugais se servoient un peu plus liberalement de leurs richesses contre les ennemis, ils se rendroient plus utiles à la cause commune & plus considerables.

Leurs efforts pour le Prince Edouard.

Nous avons fait pour le Prince Edouard, tous les offices possibles dont nous avons rendu compte par nos précedentes, & il a été resolu avec Monsieur Oxenstiern que nous demanderons ensemble le Passeport pour les Ambassadeurs, en même tems que nous donnerons notre replique. Ils prétendoient que nous déclarerions de ne pouvoir passer outre en cas qu'on le refusât; mais nous n'avons pas cru devoir passer si avant, & nous tâcherons de leur faire comprendre que cette clause peut recevoir une mauvaise interprétation dans l'Allemagne, & nous faire accuser de rechercher des prétextes pour retarder la Négociation. Nous ne lairrons pas néanmoins de faire tous les efforts possibles avec les Suedois pour obtenir le dit Passeport, & tâcherons de faire joindre à nos instances celles de Messieurs les Etats, lorsque leurs Députez y seront arrivez.

Affaire du Prieuré de Saint Pierre de Colmar.

Nous sommes obligez de vous avertir que quelque particulier, s'étant fait pourvoir du Prieuré de Saint Pierre de Colmar, a obtenu du

du Roi des Lettres de recommandation à l'Intendant de Justice en Alsace, & au Commandant du dit Colmar pour être maintenu dans la possession de ce Benefice. Le Député de cette Ville avoit ordre d'en faire ses plaintes aux Etats qui sont à Osnabrug, ce qui nous pourroit aporter un grand préjudice & animer contre nous les Protestans, dont nous avons besoin au projet de la satisfaction prétenduë par la France; mais nous avons assoupi l'affaire, ayans ménagé l'esprit de ce Député & fait ensorte qu'il n'en a point été parlé. C'est un bien d'Eglise que la Ville de Colmar a achetté de celle de Berne, & dont elle est en paisible possession il y a soixante & dix ans; & le Canton de Berne, de qui elle l'a eu, l'avoit usurpé cinquante ans auparavant. La Ville de Colmar étant sous l'autorité de l'Empereur, il n'a point remué cette difficulté, le Traité de Passau & d'autres intervenus pour pacifier les troubles de la Religion, ont validé cette sorte d'acquisition dont il y a une infinité d'exemples dans l'Allemagne si bien établis, que nous travaillerions en vain pour y aporter à present un meilleur ordre; & il n'en réüssiroit autre chose sinon que les Imperiaux prendroient occasion de favoriser les Protestans & de nous les rendre contraires. Nous vous prions instamment de faire considerer l'importance de cette affaire, & combien il est nécessaire pour le service du Roi, de faire cesser la poursuite de ce particulier, laquelle tendant à renverser les maximes génerales reçuës & établies dans l'Empire, nous susciteroit de nouveaux ennemis, & nos Parties ne manqueroient pas d'ajoûter cet exemple à beaucoup d'autres moyens dont ils se servent pour faire apréhender la Domination de la France.

Le Comte de Witgenstein a demandé une Sauvegarde du Roi pour ses terres. Nous vous suplions de lui en faire expedier une & nous l'envoyer suivant le Memoire qui nous a été donné de sa part.

Ils demandent une Sauvegarde pour le Comte de Witgenstein.

Nous devons aujourd'hui conferer avec Monsieur Oxenstiern, & resoudre ce qui est à faire pour la replique des Couronnes, tant au fond qu'en la forme, & de ce qui sera resolu nous vous donnerons avis. Nous sommes &c.



S U-

SUPLÉMENT AUX LETTRES DE LA COUR ET DES PLENIPOTENTIAIRES DE FRANCE ECRITES EN 1645. TOUCHANT LES NEGOCIATIONS DE MUNSTER ET D'OSNABRUG.

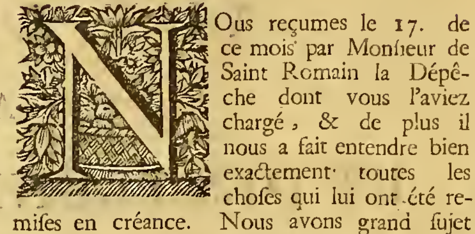
LETTRE de Messieurs D'AVAUX ET SERVIEN, à Monsieur le Comte de BRIENNE.

A Munster, le 22. Avril 1645.

Ils vont avancer la Négociation, après avoir reçu exactement de la Cour les ordres & les informations néceſſaires. Ils tâcheront d'engager les Suedois à y concourir; ce qui ne ſera pas ſans peine. Ils executeront les ordres exactement en faveur de la Religion, Point delicat à ménager. Les Médiateurs ne trouvent point d'expedient pour favoriſer la Religion. Les Protestans & les Calviniſtes unis pour deprimer la Religion Romaine. Il les faut ménager de peur de perdre le credit, & qu'ils ne ſe ſeparent de nous, & ne faſſent entre eux un parti qui nous ſeroit préjudiciable. Nonobſtant cela ils travailleront puiſſamment à l'avancement de leur Religion, mais ils ſeront obligez d'uſer d'adreſſe. Pour cet effet il faudra complaire aux Proteſtans dans ce qui regarde le temporel, les Etats Catholiques ayant le mê-

1645. *même interêt. Les Suedois ont plus de créance auprès d'eux que nous par leur complaisance pour eux pour le temporel & le spirituel. Les Médiateurs leur apportent un Ecrit des Espagnols; ce ne sont que des justifications, ils lui en envoyent la copie. Si les Espagnols parlent de rendre, c'est l'effet de leurs disgraces. Que les François ont tout sujet de rétenir leurs conquêtes. Qu'il ne s'agit plus des anciens Traitez. Touchant les Imperiaux, les Médiateurs nous dirent qu'ils demeurent d'accord de six points en suivant les instances que nous avions faites. Dans la Négociation on n'écrira point pour soutenir son opinion, mais seulement pour donner sa demande. Que lorsqu'un Article sera arrêté, il sera mis en depôt entre les mains des Médiateurs comme chose faite. Les Imperiaux demeurent d'accord que tous les Députez presens à l'Assemblée de Munster, auront droit de suffrage dans les propositions pour la Paix. Touchant la liberté de l'Electeur de Trêves les Imperiaux consentent que cette affaire se traite la premiere, lorsqu'on entrera plus avant en matiere. Que les Alliés & Adherants seront exprimez par un nom géneral; que leurs interêts seront demêlez en particulier pendant le Traité. Touchant la Landgrave les Imperiaux traiteront avec les Ambassadeurs de France. Pour la sûreté du Traité ils ne demanderont que les clauses accoûtumées. La France n'assemble pas les Etats pour vérifier les Traitez de Paix. Ils se plaignent du bruit qu'on fait courir que Monsieur de Longueville ne doit venir que pour faire une Trêve de peu d'années. Le Nonce les requiert en faveur des Ecclesiastiques du Wirtenberg, & du Chapitre de Spire, d'en écrire en Cour en leur faveur, se plaignant de Monsieur de Turenne. Le Nonce les prie d'écrire en Cour pour avoir avoir une Sauvegarde pour le Comte de Recheim.* 1645.

MONSIEUR,



NOus reçumes le 17. de ce mois par Monsieur de Saint Romain la Dépêche dont vous l'aviez chargé, & de plus il nous a fait entendre bien exactement toutes les choses qui lui ont été remises en créance. Nous avons grand sujet de nous tenir très-obligéz par tant de bons avis, ordres, & amples Informations, sur tout ce qui peut servir à notre Négociation que nous allons avancer, puisque nous avons en main suffisamment dequoi le pouvoir faire, après que nous aurons pris nos ajustemens avec Messieurs les Suedois. A cet effet l'un de nous passera la semaine qui vient à Osnabrug, où rien ne sera omis pour leur faire comprendre ce qui est des justes intentions de la Reine, & les porter à y concourir. Nous estimons bien que ce ne sera pas sans peine, ayant de leur côté déja pris des mesures dont il sera difficile de les retirer, mais il faudra ménager les moyens de nous accommoder les uns aux autres. Que si nous sommes obligez, comme il y a bien de l'apparence, d'en venir à une commune Proposition par écrit, fondez sur les points generaux, ce sera avec la reserve de se pouvoir relâcher dans le détail. C'est à quoi nous avons déja preparé Monsieur Oxenstiern, dans les Conferences que nous eumes l'autre jour ici avec lui, en lui faisant comprendre adroitement que c'étoit une chose aussi juste & raisonnable, autant pour eux que pour nous. Il seroit maintenant superflu de vous specifier tout ce dont nous conferames avec lui, puisque nos derniers ordres nous engagent à nouveau concert. Nous vous dirons seulement que nous sommes bien aises d'avoir eu à temps de quoi leur parler, & qu'ayant pris un terme assez long pour le faire, il nous en restera encore pour rendre compte à la Cour de ce qui se sera passé, & de recevoir, si besoin est, les ordres que le cas pourroit requerir. Nous aurons sur toutes choses très-exact & précis soin d'executer ceux que la Pieté de la Reine, & la Raison nous prescrivent en faveur de notre Religion; ce qui sera un point très-délicat à ménager, comme Messieurs les Médiateurs le reconnurent fort bien en la derniere Conference, que nous eumes il y a trois jours avec eux, étans eux-mêmes demeurez courts sur des expédiens que nous les priames de nous en donner, pour nous aider à parvenir à une si bonne fin, que nous leur fimes connoître nous être principalement à cœur. Notre consideration particuliere & dont nous ne nous expliquâmes pas avec eux, est sur cela que nous avons d'une part liaison avec les Protestans qui n'y seront gueres favorables, & de l'autre avec des Calvinistes qui ont pour vice d'avantager tant qu'ils pourront leur Religion; & quoi que tous deux ne conviennent pas bien ensemble pour ce qui est du spirituel, l'on a toûjours vu par experience qu'ils ne s'entendent que trop quand il est question de déprimer les Catholiques, pour lesquels nous voyans prendre l'affirmative, il est à craindre que nous perdions crédit avec eux, voire qu'ils s'unissent ensemble, & en se separant de nous pour l'interêt d'Etat,

Ils vont avancer la Négociation, après avoir reçu exactement de la Cour les ordres & les informations nécessaires.

Ilstâcheront d'engager les Suedois à y concourir; ce qui ne sera pas sans peine.

Ils executeront les ordres exactement en faveur de la Religion, Point délicat à ménager.

Les Médiateurs ne trouvent point d'expedient pour favoriser la Religion.

Les Protestans & les Calvinistes unis pour deprimer la Religion Romaine.

Il les faut ménager de peur de per-

1645.

dre le credit, & qu'ils ne se separent de nous, & ne fassent entr'eux un parti qui nous seroit préjudiciable.

d'Etat, ils fassent entre eux un parti qui nous destitueroit d'une grande force dans la constitution presente, que nous ne sommes pas assurez de la bonne foi de la Maison d'Autriche, & de ceux qui lui adherent, & dans le progrès du Traité, ni dans son execution. Nous ne représentons pas cela, Monsieur, pour nous relâcher de la fermeté qui est duë au maintien & accroissement de notre Religion, . car il y faut travailler puissamment, mais seulement pour vous faire voir qu'il sera besoin d'y user d'adresse, & ne pas donner lieu à nos Ennemis d'esperer la division, dans laquelle ils tâchent de nous jetter, pour en tirer profit, plus pour leurs interêts d'Etat, que par bonne conscience, la leur se reglant toûjours sur ceux-là, quelque bonne mine qu'ils fassent.

Nonobstant cela ils travailleront puissamment à l'avancement de leur Religion, mais ils seront obligés d'user d'adresse.

Mais certes, Monsieur, nous sommes obligez de vous représenter, que comme nous ne pouvons pas entierement adherer à tous les sentimens, & prétentions des Protestans d'Allemagne avec lesquels nous sommes alliez, sur les points où la Religion se trouvera pressée, il faudra, par nécessité, si on veut ne leur faire pas tout-à-fait perdre ce qui leur reste d'affection pour la France, essayer de leur complaire dans les autres affaires qui ne regardent que le temporel, & l'Etat, pour leur faire obtenir, s'il est possible, le rétablissement de leurs anciens droits, & privileges, en quoi les Princes & Etats Catholiques se trouvent avoir le même interêt qu'eux. Encore aurons-nous beaucoup de peine de conserver parmi eux une créance approchante de celle que les Suedois y acquierent par la complaisance qu'ils apportent à tout ce que les autres desirent, tant pour le Spirituel, que le Temporel; ce qui ne nous donne pas peu de peine.

Pour cet effet il faudra complaire aux Protestants dans ce qui regarde le temporel, les Etats Catholiques ayant le même interêt.

Les Suedois ont plus de créance auprès d'eux que nous par leur complaisance pour eux pour le temporel & le spirituel.

Le sujet de la venuë de Messieurs les Médiateurs, fut pour nous apporter l'Ecrit des Espagnols, dont vous aurez la copie ci-jointe, qu'ils ont été trois semaines entieres à attendre, sur trois feuilles de papier. Vous verrez que ce sont plutôt justifications que moyens solides de traiter. Nous dîmes tant & de si fortes raisons à ces Messieurs, que nous leur fimes voir que la force de la justice est pour nous; que si les Espagnols parlent de rendre, ce n'est qu'un effet de leurs disgraces, & que nous avons tout sujet de vouloir retenir. Ils nous alleguerent le raisonnement de ceux-là, qu'il est de la justice, & de la conscience d'y maintenir l'observation des Traitez solemnellement faits & jurez par ses Prédecesseurs.

Les Médiateurs leur apportent un Ecrit des Espagnols; ce ne sont que des justifications; ils lui en envoyent la copie.

Si les Espagnols parlent de rendre, c'est l'effet de leurs disgraces. Que les François ont tout sujet de retenir leurs conquêtes.

Nous répondîmes que si cela étoit raisonnable, & que s'il falloit demeurer dans l'execution des anciens Traitez, par lesquels les Espagnols, ayant eu le sort des armes favorable, avoient retenu toutes leurs conquêtes, & même obligé nos Rois à renoncer à des droits legitimes, qui n'avoient point été controversez pendant la Guerre, qu'il étoit bien plus juste que, suivant aujourd'hui l'exemple qu'ils nous avoient donné, la France conservât ce qu'il avoit plu à Dieu de remettre entre ses mains, pour la dédommager de ses pertes passées; mais que, quand il n'y auroit point de Traité à considerer pour cet effet que celui de Vervins, qu'ils alleguent toûjours pour nous convier à rendre tout, comme ils disent d'avoir fait alors, le Roi Henri le Grand se reserva toutes ses prétentions sur la Navarre, que tout le monde sait être si justes & si claires, & que ce fut lui qui acheta bien cherement la Paix, puisque, pour quatre ou cinq Places qui lui furent renduës, il voulut bien perdre les conjonctures favorables qui se présentoient, pour lui faire raison de tous les torts qui avoient été faits à ses Prédecesseurs, & qu'il n'y a personne qui ne sache que ce fut plutôt la crainte de l'union, qui avoit été faite entre Sa Majesté, la Reine d'Angleterre, & Messieurs les Etats des Provinces Unies, jointe à la vieillesse de Philippe II, & au bas âge de son Successeur, qui les contraignit de se departir en ce rencontre de leurs anciennes maximes, qu'aucune bonne volonté qu'ils eussent pour la France, ni pour le bien public.

Qu'il ne s'agit plus des anciens Traitez.

1645.

Touchant les Imperiaux, les Médiateurs nous dirent qu'ils demeurent d'accord de six points en suivant les instances que nous avions faites.

Après, ils vinrent au fait des Imperiaux, & plusieurs discours s'étans passez, de part & d'autre, ils nous dirent enfin que ceux-là demeuroient d'accord des six points ensuivants, en execution de la proposition, & instances que nous avions faites, dans les Conferences précedentes, pour la plûpart des choses qu'ils contiennent.

Dans la Négociation on n'écrira point pour soutenir son opinion, mais seulement pour donner sa demande.

Que lorsqu'un article sera arrêté, il sera mis en dépôt entre les mains des Médiateurs comme chose faite.

Que dans la Négociation l'on n'écrira point pour soûtenir son opinion, mais seulement pour donner sa demande, afin qu'il n'y arrive point de variation, soit par prétexte de défaut de memoire, ou autrement, sur laquelle il sera traité, & l'accord fait, l'article arrêté sera remis, & paraphé, en dépôt entre les mains de Messieurs les Médiateurs, comme chose faite sur laquelle il n'y aura plus rien à dire & pour en former un article du Traité géneral.

Les Imperiaux demeurent d'accord que tous les Députez presens à l'Assemblée de Munster auront droit de suffrage dans les propositions pour la Paix.

Que les dits Imperiaux demeurent d'accord, que tous les Députez qui seront presens à l'Assemblée de Munster auront leur droit de suffrage, dans les propositions qui seront faites pour la Paix, & que les déliberations qui se feront entr'eux comme dans les Dietes, à savoir par le College Electoral, celui des Princes, & celui des Villes, chacun separement, lesquels Colleges ils entendent être composez des Députez, qui ont été jusques ici à Francfort, & qui viendront pour cet effet en cette Ville, auront le même avantage.

Touchant la liberté de l'Electeur de Trêves les Imperiaux consentent que cette affaire se traite la premiere, lorsqu'on entrera plus avant en matiere.

Que sur la liberté de Monsieur l'Electeur de Trêves, ils persistent en leur réponse, que néanmoins ils demeurent d'accord de traiter cette affaire la premiere, lorsqu'on entrera plus avant en matiere.

Que les Aliés & Adherents seront exprimez par un nom général, que leurs interêts seront demêlez en particulier pendant le Traité.

Que les Alliez & Adherans seront exprimés, sous le nom géneral, & collectif, que néanmoins les interêts de chacun en particulier seront demêlés pendant le Traité, & résolus par des Articles separez & à la fin tous les dits Alliez, & Adherans seront encore exprimez génèralement, & particulierement pour être specialement compris dans le Traité.

Touchant la Landgrave les Imperiaux traiteront avec les Ambassadeurs de France.

Que pour Madame la Landgrave de Hesse, les dits Imperiaux entendent de traiter avec ses Plenipotentiaires, soit immédiatement ou par le moyen des Ambassadeurs de France, leur Commission leur donnant pouvoir de traiter avec eux, & qu'ils en ont ordre particulier par leurs Instructions.

Pour la sureté du Traité ils ne demanderont que les clauses accoûtumées.

La France n'assemble pas les Etats pour vérifier les Traitez de Paix.

Que pour la sureté du Traité, ils ne demanderont que les clauses, & formes ordinaires, & pratiquées, qui sont la verification des Parlemens, sur ce que nous avons représenté, comme déja nous vous avons mandé par nos précedentes, qu'on n'avoit point accoûtumé d'assembler les Etats pour les Traitez de Paix.

Ils se plaignent du bruit qu'on fait courir que Monsieur de Longueville ne doit veoir que pour faire une Trêve de peu d'années.

Nous avons remarqué dans l'entretien avec Messieurs les Médiateurs, & nous savons qu'il se dit vulgairement dans cette Assemblée que la venuë ici de Monsieur de Longueville, ne seroit qu'avec commission de traiter d'une Trêve à courtes années, & que c'est à quoi se

1645. se reduira toute cette Négociation, sans plus parler de Paix. L'on vous a même dit que les dernieres Gazettes imprimées à Cologne, en parlent de la sorte; ce qui est, à vous en dire le vrai, assez étrange & facheux.

Le Nonce les requiert en faveur des Ecclesiastiques du Wirtemberg, & du Chapitre de Spire, d'en écrire en Cour en leur faveur, se plaignant de Monsieur de Turenne.

Monsieur le Nonce nous a derechef requis, sur ce qu'il nous a fait entendre que les Ecclesiastiques du Duché de Wirtemberg, & ceux du Chapitre de Spire sont en apprehension du peu d'effet des Lettres du Roi, Sauvegardes, & Ordres envoyez en leur faveur à Monsieur le Marêchal de Turenne, & qu'il n'avoit pas même voulu donner un acte de leur reception, avec quelques autres propos que nous ne pouvons croire avoir été par lui tenus, sur la facilité d'obtenir en Cour semblables expeditions. Le dit Sieur Nonce estimeroit qu'une bonne recharge, tant sur ces deux points, que sur celui du soulagement des foules dont on s'est plaint à la Chambre Imperiale de Spire, & sur la déclaration par lui faite pour le rétablissement de la Religion prétenduë Reformée, à l'exclusion, en beaucoup de lieux, de la Catholique, seroit bien nécessaire. Nous vous supplions très-humblement de tenir la main à ce qu'il y soit pourvu, selon qu'il sera jugé convenir pour le maintien de la Justice, & l'autorité de Sa Majesté.

Le Nonce les prie d'écrire en Cour pour avoir une Sauvegarde pour le Comte de Recheim.

Le dit Sieur Nonce nous a aussi priez de vous représenter son intercession en faveur de Monsieur le Comte de Recheim, à ce qu'il puisse être gratifié d'une Sauvegarde, en conformité du Memoire ci-joint, étant personne de condition, & qui certainement se contient dans une exacte Neutralité. Nous esperons que ces raisons jointes à une si bonne recommandation lui en moyenneront facilement l'effet. Nous vous en supplions très-humblement & de nous croire, &c.



LETTRE

de Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 28. Avril 1645.

L'Empereur a rendu la liberté à l'Electeur de Trêves. Il en a l'obligation aux Suedois, & à la force de leurs armes. Le Nonce du Pape s'en fera honneur en disant que c'est une suite de l'interposition de son Maître. Il est glorieux à la France que les deux premiers points demandez de sa part pour préalable ayent été accordés. L'un regardoit cet Electeur, & l'autre l'intervention des Etats de l'Empire. La fermeté de l'Electeur de Trêves merite d'être recompensée par la France. Le Conseil de France renvoye les propositions du Duc de Baviere à l'Assemblée de Munster; ce qui moderera les ombrages des Alliez. Ils n'ont pas bonne opinion de la subtilité du Duc de Wirtemberg. L'Ambassadeur de Savoye aura occasion de se louer de leur conduite. Ceci regarde le ceremoniel. Touchant les Ambassadeurs du Portugal ils voudroient qu'ils comprissent que le petit delai qu'ils prenent n'est que pour la Dignité de leur Maître, & pour conserver celle de la France. Ce qui s'est passé à Rome contre le Resident de Portugal nous confirme qu'il ne faut rien précipiter. Ils ont des avis tous les jours que les Espagnols sont fort animez contre les Portugais, ce qui pourroit donner occasion à rompre le Traité. Ils profiteront de l'avis qu'il leur a donné du passage de la Marquise de Cantecroix par la France, puisque par cette faveur elle a pu rejoindre son Mari. Ils le remercient de ce qu'il leur fait savoir le renvoi de Mr. de Bregi en Pologne, & le font souvenir qu'ils n'ont pas reçu communication de son Instruction. Ils favoriseront les levées du Sr. Beninghausen, mais l'argent leur manque, & ils le prient d'y faire une atention favorable. 1645.

MONSIEUR,

NOus anticipons d'un jour cette réponse à votre Depêche du quinzieme, afin que nous ayions moyen de la faire conjointement, avant le depart de celui de nous qui s'en va demain au matin à Osnabrug, pour conferer avec les Ministres de Suede, ensuite de ce que nous vous avons mandé par notre précedente.

L'Empereur a rendu la liberté à l'Electeur de Trêves.

Le point de Monsieur l'Electeur de Trêves nous dechargera desormais de solicitations, d'écritures

1645.

critures & de conteſtations, puiſque ſa liberté nous eſt aſſurée, l'Empereur la lui ayant donnée toute entiere, ſans plus parler de ſequeſtre, pour aller par tout, voire même venir en cette Ville, ſi bon lui ſemble, après avoir uſé envers lui de toutes honorables demonſtrations par traitemens & reſtitution de viſite.

Il en a l'obligation aux Suedois, & à la force de leurs armes.

Ce fut une nouvelle que nous donna hier tout le premier le Reſident de Suede, comme un effet des offices de Monſieur Torſtenſon, & de la force de ſes armes, que nous croyons facilement avoir plus contribué à cette ſubite & inopinée reſolution, que toutes autres raiſons, ni conſiderations. Un moment après Meſſieurs les Mediateurs nous envoyerent confirmer la même choſe, & nous ne doutons point que Monſieur le Nonce n'entende que ce ſoit une ſuite de l'interpoſition du Pape, quoi que nous eſtimons n'avoir pas ſujet de croire que cela ſoit fait ſi largement pour le reſpect de ſa Sainteté, puiſque nous avons vu, par les Lettres que nous a ci-devant écrites Monſieur de Grimonville, qu'elle ne lui avoit parlé que d'aviſer à quelque expedient, qui ne pourroit être autre que celui de ſequeſtre. Nous ne tarderons guere à ſavoir comment, & par quels motifs cela veritablement eſt arrivé; mais en quelque façon qu'elle ſoit, il eſt toûjours glorieux & avantageux au Roi, que les deux premiers points demandez de ſa part pour préalable de cette Négociation, l'un pour ce Prince, & l'autre pour l'intervention des Etats de l'Empire en cette Aſſemblée, ayent été emportez ſi nettement, contre la reſiſtance obſtinée que nos Parties y avoient faite. A cela nous ajouterons que la perſeverance dudit Sieur Electeur à mieux aimer ſe voir reduit en captivité dix ans durant, que d'abreger ſes ſouffrances par les vues que les artifices de la Maiſon d'Autriche n'auront pas manqué de ſe propoſer, en le ſeparant de la France, eſt digne d'une louange toute particuliere & que la generoſité de leurs Majeſtez lui en témoigne leurs juſtes reſſentimens par quelque gratification, qui ne lui ſera pas moins néceſſaire qu'honorable. Après être tombé dans des incommoditez infaillibles, ayant été privé de la liberté, & de la joüiſſance de ſes Etats, ce ne lui devra pas être une médiocre conſolation d'en voir la meilleure partie retournée en ſes mains par la vive action de leurs armes, non ſans eſperance de plus, ſoit par les mêmes voyes, ſoit par celle de la Négociation. Et nous oſerons dire, Monſieur, que ce ne ſera pas peu ajoûter à ſon contentement ſi, lors qu'il viendra à Spire, ou à Philisbourg, ceux qui y commandent ont ordre de lui rendre tous les honneurs qui conviennent à un Souverain, en uſant néanmoins dans leurs Civilitez des precautions, qu'il ne ſauroit trouver mauvais pour la ſureté de ces Places, cela étant du poſſeſſeur, comme le ſurplus ſemble être de la bienſeance du proprietaire. Ce que nous en diſons néanmoins demeure ſoumis à ce que leurs Majeſtez jugeront pour le mieux.

Le Nonce du Pape s'en fera honneur en diſant que c'eſt une ſuite de l'interpoſition de ſon Maître.

Il eſt glorieux à la France que les deux premiers points demandez de ſa part pour préalable ayent été accordez. L'un regardoit cet Electeur, & l'autre l'intervention des Etats de l'Empire.

La fermeté de l'Electeur de Trêves merite d'être recompenſée par la France.

Le Conſeil de France renvoye les propoſitions du Duc de Baviere à l'Aſſemblée de Munſter; ce qui moderera les ombrages des Alliez.

C'eſt en verité un effet de la prudence & de la ſageſſe du Conſeil, d'avoir procedé, comme vous nous mandez avoir été fait, avec le Pere Confeſſeur du Duc de Baviere, & d'avoir remis à cette Aſſemblée la propoſition par lui avancée; en quoi les Alliez auront ſujet de moderer leurs ombrages, qui ne ſauroient être petits dans une telle rencontre, & de remarquer la ſincerité de leurs Majeſtez, qui leur donne un exemple digne, & capable de les fortifier dans ce qu'ils proteſtent de vouloir obſerver de leur part. Celui de nous qui s'en va à Oſnabrug n'oubliera rien pour faire adroitement comprendre aux Miniſtres de Suede l'importance de cette ouverture, & à ſon retour nous vous en manderons leurs ſentimens. C'eſt encore un trait de la même prudence de leurs Majeſtez, & de leur Conſeil, d'avoir fait réponſe au dit Duc en tels termes qu'elle ne donne point de ſoupçon aux Alliez, qui ſont très-delicats, & de facile impreſſion en ſemblables matieres, & que ce Prince, qui eſt accort & adroit, n'aît pas en main dequoi ſe faire trop de fête, car il eſt certain que dans ſa maniere d'agir il ne manqueroit, telle que fut ladite réponſe, d'en faire parade. 1645.

Nous n'accuſerons pas d'une pareille ſubtilité le diſcours que vous a été fait par le Duc de Wurtemberg, la connoiſſance que vous avez de ſa portée nous empêchera de vous en dire davantage.

Ils n'ont pas bonne opinion de la ſubtilité du Duc de Wirtemberg.

Ce qu'il vous plait de nous faire ſavoir de l'approbation de notre conduite envers l'Ambaſſadeur de Savoye, ſera ſuivi de nous en telle ſorte, qu'il aura toûjours occaſion de ſe louer de nous. Les Plenipotentiaires de l'Empereur, & d'Eſpagne n'ont pas encore pris l'exemple des autres, & bien que ces derniers y montrent plus de repugnance qu'ils ne faiſoient au commencement: ſi eſt-ce qu'il n'eſt pas à deſeſperer, qu'ils ne le faſſent, ſi leſdits Imperiaux leur en montrent le chemin, après en avoir reçu les ordres de leur Maître qu'ils diſent attendre. Si c'eſt une excuſe ou une verité, le temps le montrera.

L'Ambaſſadeur de Savoye aura occaſion de ſe louer de leur conduite.

Ceci regarde le ceremoniel.

Nous perſevererons dans nos ſouhaits, que les Miniſtres du Roi de Portugal veuillent ſe rendre capables, que le petit delai que nous ſommes contraints d'apporter à l'effet de ce qu'ils prétendent, n'eſt pas moins pour ſauver la Dignité de leur Maître, que pour conſerver celle du nôtre, & que leur ſûreté eſt auſſi bien à ménager que la nôtre, dans la protection que nous leur devons, puiſqu'ils ſont ici ſous celle de leurs Majeſtez. Ce qui s'eſt paſſé à Rome contre la perſonne du Reſident de Portugal, nous eſt un avertiſſement, ou pour mieux dire une confirmation de ce qu'ils doivent apprehender, par leur précipitation & par leur impatience & nous laiſſer un peu meûrir l'occaſion de leur procurer contentement, car nous vous avons mandé, & nous en avons tous les jours avis, que ceux d'Eſpagne qui ſont ici n'ont rien de bon pour eux dans le cœur, & que ſi les violences de la main ne marchent, cette Aſſemblée ſeroit du moins au hazard d'en recevoir une notable interruption, pour ne pas dire le mot de rupture entiere.

Touchant les Ambaſſadeurs de Portugal ils voudroient qu'ils compriſſent que le petit delai qu'ils prennent, n'eſt que pour la Dignité de leur Maître & pour conſerver celle de la France.

Ce qui s'eſt paſſé à Rome contre le Reſident de Portugal nous confirme qu'il ne faut rien précipiter. Ils ont des avis tous les jours que les Eſpagnols ſont fort animez contre les Portugais, ce qui pourroit donner occaſion à rompre le Traité.

Nous mettrons à profit, là où l'occaſion s'en preſentera, l'avis que vous nous avez donné du paſſage par la France de la Marquiſe de Cantecroix, & des raiſons qui l'ont facilité, leſquelles non ſeulement meritent approbation, mais auſſi une conſideration particuliere en ce que cette faveur tend à bien mettre le mari avec la femme, & à retirer un profit par un raccommodement de divorce.

Ils profiteront de l'avis qu'il leur a donné du paſſage de la Marquiſe de Cantecroix par la France, puiſque par cette faveur elle a pu rejoindre ſon Mari.

Nous avons auſſi à vous rendre graces très-humbles, de ce que vous nous faites ſavoir du renvoi en Pologne de Monſieur de Bregi, & de la communication de ſon Inſtruction, que nous n'avons pas encore reçuë; ce que nous ne vous diſons que par forme d'avis.

Ils le remercient de ce qu'il leur fait ſavoir le renvoi de Mr. de Bregi en Pologne & le font ſouvenir qu'ils n'ont pas reçu la communication de ſon Inſtruction.

Nous travaillerons, ſelon les intentions de la Cour, pour les levées du Sieur de Beninghauſen, & hier nous envoyames le Sieur Braſſet; vers le Député de Madame la Landgrave de Heſſe, pour la prier de l'entretenir en ſa bonne volonté, en lui faiſant connoître qu'elle eſt agréée autant que l'on eſtime ſon merite, que l'on ſera bien aiſe

Ils favoriſeront les levées du Sr. Beninghauſſen mais l'argent leur manque, & ils le prient d'y faire une attention favorable.

1645. aise de lui donner Emploi, & qu'il leve deux Regimens d'Infanterie, qui est plus nécessaire dans les armées du Roi, que de la Cavalerie, & que nous pourrons toûjours en traiter avec lui, en attendant la remise de l'argent. Nous en sommes demeurez là avec le dit Deputé, mais nous sommes forcez, Monsieur, de vous dire en verité, & avec beaucoup de déplaisir, qu'il nous seroit impossible d'en faire l'avance n'y ayant nul moyen de trouver en argent comptant une telle somme, & que nous sommes au bout de notre credit à Amsterdam. Nous vous suplions très-humblement de le vouloir mettre en favorable consideration & de croire que vous n'obligerez jamais personne de vos bons offices qui soit plus que nous &c.

LETTRE

de Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN,

à Monsieur le

CARDINAL MAZARIN,

Du 28. Avril 1645.

Ils le remercient de leur avoir communiqué la suite des propositions faites par le Jesuite Confesseur du Duc de Baviere. Ils menageront cette confidence avec secret & avec discretion. Ils tâcheront d'engager les Suedois à en user de même en leur faisant valoir la communication qui est une marque de leur sincerité, de celle de la Reine, & de son Eminence. Ils se défient du Duc de Baviere & de l'ouverture qu'il fait, parce que c'est un des Princes le plus rafinez de ceux qui vivent aujourd'hui. Ils apprehendent que le Traité qu'on fera avec la Baviere ne refroidisse & n'allarme leurs Alliez qui leur sont utiles. Ils trouvent quelque chose d'obscur dans les propositions de Baviere. Quand ils auront penetré les sentimens de ses Ambassadeurs, ils en pourront mieux rendre compte. Ils louent le Cardinal de sa prévoyance & des raisons solides qu'il a opposées aux demandes dudit Confesseur. Si l'on laisse ce Duc armé, on pourroit prétendre quelque Place tant dans le Palatinat superieur qu'inferieur, pour maintenir les conquêtes du Roi. Si l'on pouvoit y faire rendre Hermanstein, les affaires du Roi seroient en bonne assiette. 1645.

MONSIEUR,

NOus avons reçu la Depêche, dont votre Eminence nous a honoré le quinzieme de ce mois, sur le sujet, & la suite des propositions faites par le Pere Jesuite Confesseur du Duc de Baviere, & nous ne pourrions mieux commencer notre réponse que par nos très-humbles Remercimens, de la confiance qu'elle a eu pour agréable de nous témoigner. Votre Eminence peut être assurée que nous ménagerons avec tout le secret, & la circonspection que merite une affaire de cette nature. Celui de nous qui s'en ira demain à Osnabrug, n'ometttra rien pour engager les Ministres de Suede à en user de même en leur faisant bien valoir une communication, qui porte avec soi les marques de la sincerité, avec quoi la Reine procede envers les Alliez de la France, & celle dont votre Eminence la seconde, par de prudens & judicieux conseils. Nous trouvons en verité, Monseigneur, qu'il y a grande raison d'être en peine du parti qui se peut prendre dans cette ouverture, qui vient d'un Prince, qui se peut dire un des plus rafinez, & adroits qui vivent aujourd'hui, & qui ayent été de longtems dans le monde, qui a déja eu d'autres occasions passées en de pareilles recherches qui ont cessé avec le peril qu'il apprehendoit, & qu'il y a bien à prendre garde que, sous les apparences d'une amitié en esperance, celles qui nous sont acquises ne viennent à s'en refroidir & allarmer, d'autant qu'elles peuvent être utiles à nos Interêts, dans le cours de cette Negociation. Nous avouons de ne pas bien comprendre ce que ledit Sieur Duc entend de la protection du Roi envers & contre tous, parce que demeurant attaché à la Maison d'Autriche, & voulant expressément reserver par le Traité qu'il propose, que ni lui, ni ses Adherans ne feront rien contre l'Empereur, cela se peut inferer contre nos dits Alliez, ce qui seroit pour nous mettre aux prises avec eux, ou du moins leur faire venir la pensée, que nous serions gens à les abandonner. Quand nous aurons penetré leurs sentimens là-dessus, nous aurons plus de moyen de juger du bien ou du mal qui en peut arriver, & pour en rendre compte à votre Eminence en toute diligence; mais nous aurons lieu d'esperer, quand le dit Sieur Duc, & ceux desquels il se fait fort, outre son frere l'Electeur de Cologne, qui

Ils le remercient de leur avoir communiqué la suite des propositions faites par le Jesuite Confesseur du Duc de Baviere.

Ils menageront cette confidence avec secret & avec discretion.

Ils tâcheront d'engager les Suedois à en user de même en leur faisant valoir la communication, qui est une marque de leur sincerité, de celle de la Reine, & de S. Emin.

Ils se défient du Duc de Baviere & de l'ouverture qu'il fait, parce que c'est un des Princes le plus rafinez de ceux qui vivent aujourd'hui.

Ils apprehendent que le Traité qu'on fera avec la Baviere ne refroidisse & n'allarme leurs Alliez qui leur sont utiles.

Ils trouvent quelque chose d'obscur dans les propositions de Baviere.

Quand ils auront penetré les sentimens de ses Ambass. ils en pourront mieux rendre compte.

1645.

Ils louent le Cardinal de sa prévoyance & des raisons solides qu'il a opposées aux demandes dudit Confesseur.

Si l'on laisse ce Duc armé, on pourroit prétendre quelque Place, tant dans le Palatinat superieur, qu'inferieur pour maintenir les conquêtes du Roi. Si l'on pouvoit y faire joindre Hermanstein, les affaires du Roi seroient en bonne assiete.

qui a marché, & marchera toûjours d'un pas égal avec lui feront voir par effets la verité de leurs bonnes intentions. Votre Eminence a répondu avec tant de prévoyance, & de solides raisons aux demandes dudit Confesseur, qu'il ne s'y sauroit rien ajouter. Celle de demeurer armé meriteroit bien la prétention de quelques Places tant au Palatinat superieur que dans l'inferieur, & si dans ce dernier nous avons Manheim & Heidelberg, ce seroit pour y maintenir les conquêtes que les armes de Sa Majesté y ont déja faites, & pour en faciliter d'autres, car la chute de Frankendal s'y rendroit inévitable. Si à cela l'Electeur de Cologne ajoutoit l'importante forteresse d'Erenbredsteing, qui tire après soi Coblents, nous serions en bonne assiete sur le Rhin, & la Moselle. Ce seroit aussi une grande gloire au Roi de retirer en ses mains les Places qui en sont sorties, appartenantes à l'Electeur de Trêves, après que Sa Majesté est venuë si heureusement à bout de son rétablissement en liberté, pour le sujet de laquelle nous ne redirons rien ici à votre Eminence, puisqu'elle en verra un Article dans notre Dépêche ordinaire à la Cour, & après l'avoir assuré que nous suivrons très-ponctuellement, & très-facilement tout ce qu'il a plu de nous faire savoir par la sienne, nous-la supplions très-humblement de nous continuer l'honneur de nous pouvoir dire &c.

LETTRE

De Messieurs

D'AVAUX

ET

SERVIEN,

à Monsieur le Comte de

BRIENNE.

Du 13. de Mai 1645.

Ils n'ont pas pu envoyer certain Ecrit que les Suedois leur avoient promis; ils doivent l'envoyer incessamment. Ils lui rendent compte de ce qui s'est passé au voyage que l'un d'eux a fait à Osnabrug. Ils doivent délivrer avec les Suedois une proposition qui contient tous les principaux Articles du Traité; ils attendent pour cet effet les ordres de la Cour incessamment pour n'y pas manquer. Les Suedois auroient souhaité qu'on eût donné promtement la proposition à cause des conjonctures favorables. Nous avons persisté à vouloir que la Reine en eût plutôt connoissance. Ils envoyent copie de la proposition avec des remarques. Ils ont eu à traiter du point de la Religion, & celui de la Trêve en cas que la Paix se rende trop difficile, & voulu savoir leur dessein à l'égard de l'Espagne en cas qu'elle ne voulût pas entendre a la Paix. Ils se sont plaints de l'Ecossois qui traite de leur part avec le Parlement d'Angleterre, ils ont communiqué aux Suedois dans la derniere Conference la proposition du Confesseur du Duc de Baviere, de peur de porter préjudice à la Négociation. Les Suedois ayant fait quelque plainte de quelque chose que le Sr. d'Estrades avoit fait en Hollande au sujet de la guerre de Dannemarck, ils les ont pleinement satisfaits. L'intention de l'Empereur est que les propositions qui viendront de nous ou des Suedois soient délivrées à ses Commissaires. Les Médiateurs nous ayant communiqué cette intention de l'Empereur, nous leur avons répondu que nous ne pouvions rien resoudre sans les Suedois, mais que nous y prévoyions plusieurs difficultez. Les Suedois ont approuvé notre réponse, & sont d'avis que nous devons essayer par tous moyens de dejoindre l'Assemblée de Francfort qui dépend de l'Empereur. Sur le point de la Religion nous avons été obligez de leur parler franchement & avec vigueur. La proposition des Suedois qui contient dix & huit articles. Il y en a six qui ne parlent que de la Religion; ce qui feroit croire qu'ils n'avoient fait la guerre que pour ruiner la Catholique & avancer la Protestante. Dessein de l'alliance entre la France & la Suede. Que les Suedois par cette voye alieneront plusieurs Princes de l'Empire & de l'Italie qu'on a assuré qu'il ne s'agissoit point de Religion & que ce n'étoit qu'une Guerre d'Etat. On a déja su par tout que la Suede a recherché d'avoir une union étroite avec le Parlement d'Angleterre qui ne tend qu'à faire une Ligue de tous les Protestans pour ruiner la Religion Catholique. Qu'ils doivent considerer ce qui peut faire tort à la reputation du Roi qui n'a rien oublié pour contribuer à leur grandeur. Dans le Traité d'alliance entre les deux Couronnes il est dit expressément que la Religion demeurera en l'état qu'elle étoit avant la Guerre commencée par les deux Couronnes, & non pas de celle de Boheme. Que le Traité de Wismar n'a pas été ratifié. Les Suedois demeurent d'accord que la Guerre où les deux Couronnes sont engagées, n'est pas pour la Religion, mais ils soutiennent qu'on ne peut faire de Paix en Allemagne sans y remettre toutes choses en l'état qu'elles étoient en 1618. Leurs raisons. Ils sont en peine pour ajuster les saints mouvemens de la Reine, & de son Conseil en faveur de la Religion 1645.

1645. *Religion avec les inclinations de leurs Alliez & Amis qui sont tous Protestans, & dont le mécontentement seroit très-dangereux. Les Suedois de même Religion apuyent les Protestans, ce qui leur aquiert beaucoup de creait parmi eux à notre préjudice. Ils disent qu'après tout leur principale jalousie est contre la Maison d'Autriche qui n'est pas si abaissée qu'elle ne puisse se relever. Ils obtiennent enfin des Suedois qu'ils ne mettront point dans leur proposition les points qui pourroient faire trop d'éclat, & faire croire que la Guerre a été plutôt faite pour la Religion que pour l'Etat. Les Suedois prétendent remettre sur le tapis les mêmes demandes lors qu'on proposera les moyens d'accommodement entre les Catholiques & les Protestans. Mais comme cela ne paroîtra que comme un moyen necessaire pour éviter les troubles, nous aurons l'avantage que cela ne sera point dans les premieres demandes qui seront publiques, & que les Suedois seuls en feront l'instance. Qu'ils y resisteront même, & qu'ils ne demanderont ni n'appuyeront que ce qu'ils pourront faire avec honneur & conscience. Ils conferent avec les Suedois touchant une Trêve, en cas que la Paix fût trop difficile à faire. Raisons du Sr. Salvius contre la Trêve, auxquelles ils repondirent. Le Sr. Oxenstiern dit qu'il n'étoit pas temps de disputer de cela, qu'il falloit faire tous ses efforts pour la Paix, les conjonctures étant très-favorables. Ils y acquiescerent, afin qu'on ne connût pas qu'ils souhaitoient plutôt une Trêve. Ils pressent les Suedois pour savoir leur résolution touchant l'Espagne, en cas qu'elle ne voulût pas conclure la Paix & s'apuyent sur les termes du Traité. Les Suedois nous ont répondu qu'ils nous avoient souvent dit leurs raisons là-dessus & qu'on en avoit été satisfait; que maintenant ils offroient à ne point faire la Paix qu'à condition que l'Empereur ne pût pas dorenavant secourir l'Espagne contre nous; que si l'Empereur y contrevenoit, ils reprendroient les armes pour leur faire la guerre. Ils ne sont pas contents de cette offre; sur quoi le Sr. Oxenstiern dit, qu'il n'étoit pas temps de former cette contestation, que quand il seroit temps on y chercheroit quelque expedient. N'étant pas satisfaits de cette esperance, ils dirent aux Suedois qu'ils seroient bien étonnez s'ils avoient fait un Traité de Paix ou de Trêve avec les Espagnols, avant que le Traité fût achevé avec l'Empereur: sur quoi le Sr. Oxenstiern repliqua qu'ils étoient en pouvoir de la faire, & qu'ils n'avoient pas droit de s'y opposer. Le Sr. de Rorté fait souvenir un des Plenipotentiaires qu'il avoit demandé la même chose ci-devant en Suede, & qu'on lui avoit répondu qu'il pourroit l'obtenir, pourvu que la France s'engageât de ne point traiter avec les Espagnols, tandis que la Guerre dureroit entre l'Empereur & la Suede: sur quoi la Cour lui écrivit de n'en parler plus; ce qui l'obligea à n'enfoncer pas davantage cette matiere. Les Suedois ont reçu la communication des propositions du Confesseur du Duc de Baviere avec respect, mais ils ont temoigné qu'ils avoient eu avis il y a déja long-temps des voyages de ce Confesseur à Paris, que nous devions bien prendre garde, que le Duc de Baviere nous tromperoit comme il a fait plusieurs fois; qu'il le falloit bien battre pour en avoir raison. Ils disent aux Suedois les raisons qui les ont engagez à écouter les propositions du Duc de Baviere, & qu'ils étoient en droit de le faire. Les Suedois leur disent que les Ducs de Baviere & de Saxe sont deux obstinez qu'on ne rangera jamais que par la force. Les Suedois ne sont pas d'avis de traiter avec le Duc de Baviere qu'il ne desarme entierement & ne donne de bons gages de ses promesses. On leur répondit qu'il étoit utile de le détacher de l'Empereur; que l'on songera aux conditions lors que les Ministres de ce Duc s'en ouvriront; qu'ils ne proposeront rien qu'à l'heure même on n'en fasse part aux Alliez. Ils demandent le secret aux Suedois, qui leur répondent que c'est une chose connue publiquement. Ils se sont apperçus que diverses personnes ont reçu de Paris ce même avis en même temps & que l'Agent de l'Electeur Palatin leur a redit toutes les mêmes choses qui leur ont été écrites. Ils n'ont point parlé aux Suedois de l'offre du Duc de Baviere de mettre les Cercles de Suabe & de Franconie sous la protection de la France, parce que cela va directement contre ceux qui prétendent mettre la Franconie sous contribution, & de peur de leur donner l'envie d'avoir part à la protection offerte. Ils apprehendent que la nouvelle du malheur arrivé à Mr. de Turenne ne soit véritable; les Suedois se vanteront d'être prophetes, & ne seront pas fâchez que le Duc de Baviere ait irrité la France par cette surprise. Les Suedois ont tâché de nous donner satisfaction au sujet de la Négociation de l'Ecossois à Londres, & sur les avis reçus de Mr. de Sabran, que le Parlement d'Angleterre, a résolu par déliberation publique, de s'unir avec la Suede envers & contre tous. Les conséquences du malheur arrivé à l'Armée de Mr. de Turenne sont fâcheuses. Ils s'évertueront pour en empêcher l'effet, ne doutant pas que la Cour ne fasse des efforts extraordinaires pour reparer cette perte. Ils ont tâché de porter le Sr. Beninghaussen à faire la levée dont ils ont ci-devant écrit, & le Deputé de Madame la Landgrave traite avec lui présentement pour ajuster les conditions. Ils lui envoyeront les conventions, & lui demandent de l'argent. Ils souhaiteroient qu'il leur aprît si le Memoire de la*

1645.

la part de Madame la Landgrave est conforme à celui qui leur a été communiqué. La Landgrave leur a écrit ; ils lui envoyent une copie de la Lettre. Elle est fort zelée pour sa Religion, & excite les Suedois pour favoriser les Calvinistes dans le Traité de Paix. Ceux-ci, quoique d'une autre Religion, la favorisent pour se concilier l'affection de tous les Protêstans. Nous ne saurions être contre les Protestans sans incliner d'un autre côté qui nous doit être suspect. Après la Paix conclue, on pourra rabattre l'humeur prédominante des heretiques. Il sera bon & curieux d'observer les demarches du Duc de Baviere après le coup qu'il nous a donné. Si l'on procure du bien à la Cour à l'Electeur Palatin, ce sera par generosité & non pas par obligation. Les Etats Generaux nous l'ont recommandé par gratitude, & par interêt. La France doit considerer la Religion du Palatin qui le lui doit rendre suspect, & ne le rendre pas si puissant qu'il lui puisse nuire. Cependant il est juste d'aider cette Maison affligée, mais il faudra prendre ses assurances, sur tout pour notre Religion. Mrs. les Etats, au lieu recommander le Palatin, devroient se joindre à nous contre l'Empereur selon nos Traitez d'Alliances ; ce moyen seroit meilleur pour le rétablir. Ils le remercient de la part qu'il leur a faite de ce qu'on disoit à la Cour du Prince Edouard. Les Ambassadeurs de l'Electeur de Brandebourg sont arrivez depuis huit jours. Comme ils n'ont pas apporté les preuves dont ils nous avoient donné parole par un Gentilhomme il y a deux mois, de traiter le Roi de Majesté, comme font les autres Electeurs, nous ne les avons pas traitez comme les Ambassadeurs des autres Electeurs. Touchant le Ceremoniel avec le premier Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg. L'Ambassadeur de Brandebourg nous faisant proposer un expedient sur cette affaire auquel on auroit pu s'accommoder, il a accepté la visite des Espagnols en même temps. Ils lui donnent avis que cette dispute s'est passée sans aigreur, & qu'ils rendront service à l'Electeur selon les occasions. Contestation entre les Suedois & les Imperiaux sur le Saufconduit pour la Ville de Stralsund. Les Ambassadeurs de Brandebourg prétendent que cette Ville doit s'adresser à eux. Elle veut représenter quelque chose a l'Assemblée, les Suedois s'y opposent. Il semble que cela sera remis à la venuë de la Députation de Francfort. Les Suedois menacent de n'entrer point en matiere que cette affaire ne soit vuidée, mais c'est pour gagner du temps, n'étant pas prêts pour leur proposition. Pressez par les Médiateurs ils se sont servis du même prétexte, en leur faisant entendre que dans peu de jours nous leur remettrions une Piece qui seroit le fondement de toute la Négociation. Ils croyent que les Ministres de Portugal auront eu avis de la resolution prise à Munster de concert avec les autres Ministres de traiter desormais ceux qui sont ici, comme Plenipotentiaires. Cette qualité donne les mêmes honneurs que celle d'Ambassadeur qui seroit dangereuse pour eux : on verra ce que les Espagnols feront. Ils pensoient lui envoyer un Memoire de l'arrêté fait avec le Sr. Beninghausen, mais ils ont sujet de croire, que le malheur arrivé à Mr. de Turenne ou le manque d'argent en sont la cause.

1645.

MONSIEUR,

NOus avions eu d'abord quelque intention de vous envoyer cette Dépêche par un homme exprès, mais ayant attendu quelques jours un second Ecrit des Suedois, qu'ils nous avoient promis de nous envoyer pour cette Dépêche, reformé pour la substance à peu près comme est le nôtre, lequel nous promettons de vous envoyer avec le premier qui sera ci-joint, nous sommes insensiblement arrivés au jour de l'Ordinaire, sans avoir encore reçu ledit Ecrit ; c'est pourquoi, sans differer davantage pour l'attendre, nous avons estimé vous devoir rendre compte de ce qui s'est passé au voyage que l'un de nous vient de faire à Osnabrug, afin que Sa Majesté aît assez de loisir pour déliberer sur les ordres qu'elle aura agréable de nous envoyer. S'agissant d'une proposition qui contient tous les principaux Articles du Traité, & que nous nous sommes solemnellement obligez de donner conjointement avec les Suedois, pour le plus tard aux prochaines fêtes de la Pentecôte, nous esperons qu'on remarquera à la Cour combien il importe de n'y pas manquer, puisque ce n'a pas été sans quelque peine que nous avons obtenu ce delai des Suedois, qui croient que l'arrivée de Monsieur de Saint Romain nous auroit suffisamment instruits des volontez de Sa Majesté, & qu'après cela nous n'avions plus besoin de ce long terme, qui nous avoit été accordé au voyage de Monsieur Oxenstiern. Ils eussent bien souhaitté, que nous eussions resolu présentement toutes choses, & donné la proposition sans plus differer, pour tirer profit des favorables conjonctures où se trouvent les affaires du parti, mais nous avons persisté à vouloir que la Reine eût le tems de faire derechef examiner en son Conseil, tout ce qui a été de nouveau concerté, avec execution des ordres qui nous ont été envoyez, & ils en sont demeurez d'accord.

Qu'outre ce qui est contenu en la proposition dont nous envoyons la Copie, accompagnée de quelques remarques que nous y avons faites, nous avons eu à traiter avec eux divers points, & de très-grande consideration ; celui de la Religion a tenu le premier lieu comme le plus important, & celui que Sa Majesté remarque d'avoir plus à cœur. Après que nous avons cru nous devoir éclaircir de leurs intentions sur la Trêve, en cas qu'elle soit proposée, & que la Paix se rende trop difficile à conclure, nous avons voulu savoir en outre quel étoit leur dessein à l'égard de l'Espagne, en cas qu'elle ne voulût pas conclure la Paix, en même tems que celle de l'Empire seroit traitée. Ensuite nous leur avons renouvellé nos

Ils n'ont pas pu envoyer certain Ecrit que les Suedois leur avoient promis ; ils doivent l'envoyer incessamment.

Ils lui rendent compte de ce qui s'est passé au voyage que l'un d'eux a fait à Osnabrug.

Ils doivent délivrer avec les Suedois une proposition qui contient tous les principaux Articles du Traité ; ils attendent pour cet effet les ordres de la Cour incessamment pour n'y pas manquer.

Les Suedois auroient souhaité qu'on eût donné promtement la proposition à cause des conjonctures favorables.

Nous avons persisté à vouloir que la Reine en eût plutôt connoissance.

Ils envoyent copie de la proposition avec des remarques.

Ils ont eu à traiter du point de la Religion, & celui de la Trêve en cas qu'elle ne voulût pas entendre à la Paix.

Ils se sont plaints de l'Ecossois qui traite de leur part avec le Parlement d'Angleterre.

1645.

plaintes sur les poursuites de l'Ecossois, qui traite de leur part avec le Parlement d'Angleterre. Pour la conclusion, nous leur avons communiqué la proposition, qui a été faite à la Cour par le Confesseur du Duc de Baviere, qui a été gardée pour la derniere Conference, de crainte que mettant d'abord de la méfiance dans leur esprit, dont ils ne sont que trop susceptibles, elle n'y portât préjudice au reste de la Négociation qu'on avoit à faire avec eux; car pour l'office fait ci-devant en Hollande par Monsieur d'Estrades sur la Guerre de Dannemarck, nous avons estimé de les avoir si pleinement satisfaits aux Conferences, qu'ils ont paru en demeurer contens. Nous avons même tâché de leur faire doucement comprendre, que s'il y avoit lieu de repasser & d'examiner par le menu, tout ce qui s'est passé en cette affaire, il se trouveroit peut-être que nous aurions plus de sujet de nous plaindre du Resident Suedois, qu'eux de celui de France, ce que néanmoins nous avions mieux aimé dissimuler, en imputant ce que l'un & l'autre a fait au zele qu'ils ont pour le service de leurs Maîtres.

Ils ont communiqué aux Suedois dans la derniere Conference la proposition du Confesseur du Duc de Baviere de peur de porter préjudice à la Négociation.

Les Suedois ayant fait quelque plainte de quelque chose que le Sr. d'Estrades avoit fait en Hollande au sujet de la guerre de Dannemarck, ils les ont pleinement satisfaits.

Il y a eu quelque éclaircissement nouveau à prendre avec eux, sur la forme de traiter, avant qu'entamer les Matieres. L'intention de l'Empereur est, lors que les Deputez qui étoient à Francfort seront arrivez ici, que les propositions qui viendront de nous ou des Suedois, soient délivrées à ces Commissaires, pour former là-dessus les réponses, & demandes, qu'ils auront à nous faire tant ici qu'à Osnabrug.

L'intention de l'Empereur est que les propositions qui viendront de nous ou des Suedois soient délivrées à ses Commissaires.

Dès la premiere fois que Messieurs les Médiateurs nous ont communiqué ici cette intention de l'Empereur pour la forme de traiter, nous leurs avons témoigné que nous n'y pouvons point donner de résolution, qu'après en avoir conferé avec nos Alliez, mais que nous y prevoyions deux grandes difficultez, l'une que lesdits Députez, tandis qu'ils avoient été à Francfort, n'ayant point eu pouvoir de leurs Superieurs d'y traiter des affaires de la Paix generale, mais seulement de travailler au Reglement de la Justice, & à quelques autres Points particuliers, ausquels leur Commission étoit limitée, nous ne voyons pas avec quelle autorité ils pourroient ni en prendre connoissance ni décider de ce qui n'est pas compris dans leur Pouvoir: la seconde, que ce seroit faire un affront à tous les autres Deputez qui sont ici, qui ont été invitez par les deux Couronnes, & qui sont spécialement munis de Pouvoirs, pour intervenir au Traité de la Paix, si en leur presence, & à leur exclusion ceux qui viennent de Francfort, s'attribuoient le droit de tout faire sans eux lors qu'il a été traité avec le Suedois. Ils ont fort approuvé notre réponse, mais leur opinion est qu'il faut passer plus avant, & qu'on doit essayer par tous moyens d'achever de déjoindre cette Assemblée de Francfort, parce qu'elle n'est composée que de personnes dépendantes de l'Empereur, que la résolution qui a été prise de les transferer est un bon commencement pour y parvenir, & que quand les Deputez qui y étoient ci-devant seront arrivez à Munster, on pourra se servir de l'oposition que les autres formeront à leur prétention, pour la détruire & la rendre inutile; ce qui vraisemblablement les obligera dans quelque tems de se retirer. Il a paru qu'outre la raison alleguée, qui peut être commune entr'eux & nous, ils en ont deux autres particulieres, de n'approuver pas la Translation de cette Députation de Francfort, où nous n'avons point de part, l'une, parce qu'elle prétend de s'établir à Munster, & non point à Osnabrug, ce qui leur donne jalousie, & nous avons apris qu'en tout cas ils ont dessein de l'attirer à Osnabrug; l'autre, que la plûpart de ceux qui la composent sont Catholiques, & diminueront par leur présence le credit des autres venus à notre semonce, qui sont presque tous Protestans. S'il n'y avoit que ces deux raisons à considerer, nous ne serions pas obligez d'adherer aux sentimens des Suedois, mais il est vrai que l'Empereur ayant pris cet expedient pour fortifier son parti dans cette Assemblée, il semble que nous avons très-grand interêt de les tenir pour suspects, & d'y regarder de bien près.

Les Médiateurs nous ayant communiqué cette intention de l'Empereur, nous leur avons répondu que nous ne pouvions rien resoudre sans les Suedois, mais que nous y prévoyions plusieurs difficultez.

Les Suedois ont approuvé notre réponse, & sont d'avis que nous devons essayer par tous moyens de dejoindre l'Assemblée de Francfort qui dépend de l'Empereur.

1645.

Quant à la matiere de la proposition, en jettant les yeux sur le premier Ecrit que les Suedois nous ont donné, on verra bien d'abord, par le nombre des articles qu'ils y ont inserez qui regardent la Religion, la peine qu'il y a eu de les combattre sur ce point qu'ils ont extrement à cœur & par leur inclination propre, & par les instances qui leur sont faites par tous les autres Deputez qui sont près d'eux. Cela a obligé de leur parler franchement, & avec un peu de vigueur sur cet Article en leur représentant qu'il y auroit sujet d'étonnement que de XLIII. Articles dont étoit composée la proposition, qu'ils nous avoient communiquée, & dont neuf ou dix étoient sans difficulté, comme ceux qui portent de faire cesser la Guerre, rétablir la Paix, délivrer les Prisonniers, restituer le Commerce, & quelques autres semblables, il y en avoit six qui ne parloient que de la Religion; ce qui feroit voir clairement, & obligeroit un chacun de croire, que l'unique objet des armes Suedoises a été jusques ici la ruine de la Religion Catholique, & l'avancement de la Protestante.

Sur le point de la Religion nous avons été obligez de leur parler franchement & avec vigueur.

La proposition des Suedois qui contient dix & huit articles. Il y en a six qui ne parlent que de la Religion; ce qui feroit croire qu'ils n'avoient la guerre que pour ruiner la Catholique & avancer la Protestante.

Qu'ils savoient bien que la Guerre entreprise par les deux Couronnes dans l'Allemagne, n'avoit point eu pour but la Religion & que la France n'avoit jamais entendu d'être Alliée pour cela.

Que le seul dessein dans l'Alliance a été d'abaisser l'autorité de l'Empereur, & de la Maison d'Autriche, relever celle des Etats de l'Empire, rétablir le mieux qu'on pourra les Princes dépouillez, assurer le plus avantageusement qu'il sera possible les interêts particuliers des deux Couronnes, & laisser la Religion en l'état qu'elle étoit lorsque la Guerre a été commencée.

Dessein de l'Alliance entre la France & la Suede.

Que la voye qu'ils veulent prendre seroit plus capable de ruiner nos affaires, & rétablir celles de l'Empereur que de nous procurer aucun solide avantage, parce que la consideration du Roi, ayant empêché plusieurs Princes Catholiques, tant dans l'Allemagne que dans l'Italie, de s'interesser dans cette Guerre pour les assurances qu'on leur a données, qu'il ne s'agît point de la Religion, & que ce n'est purement qu'une Guerre d'Etat, à quoi ils ont ajoûté foi, prenant confiance aux paroles, & à la conduite d'un Roi très-Chrétien, & très-Catholique, qu'ils n'ont pas cru capable d'agir contre sa Religion, voyant aujourd'hui le contraire dans les demandes de nos Alliez, ils pourront prendre de nouvelles resolutions de se déclarer ouvertement contre nous, & y jouer de leur reste comme dans une occasion, où il est question de défendre ce qui touche plus sensiblement tous les hommes.

Que les Suedois par cette voye alieneront plusieurs Princes de l'Empire & de l'Italie, qu'on a assuré qu'il ne s'agissoit point de Religion & que ce n'étoit qu'une Guerre d'Etat.

Qu'outre le préjudice qu'on recevroit dans la reputation, manquans à notre parole, & don-

1645.

donnant lieu de croire qu'elle n'auroit été donnée que pour tromper, nous en recevrions un très-notable préjudice dans nos affaires communes, pour le grand nombre de nouveaux Ennemis que cela pourroit armer contre nous, leſquels retenus par le reſpect de la France, & prenant confiance en la juſtice de ſes deſſeins, avoient été heureuſement perſuadez de n'y prendre point de part.

Qu'ils n'ignorent pas que les Eſpagnols ſe vantent d'avoir un Pape à leur devotion, auquel par conſéquent il ne ſera pas malaiſé de perſuader ce qu'ils voudront, quand ils ont en main dequoi appuyer leurs perſuaſions, & faire voir que c'eſt principalement à la Religion Catholique qu'on en veut, & qui entraineroit beaucoup d'autres Potentats dans les réſolutions, que ſa Sainteté pourroit prendre ſur ce fondement.

On a déja ſu par tout que la Suede a recherché d'avoir une union étroite avec le Parlement d'Angleterre qui ne tend qu'à faire une Ligue de tous les Protestans pour ruiner la Religion Catholique.

Que les apprehenſions, & les jalouſies de tous les Princes Catholiques, peuvent devenir d'autant plus grandes, qu'on a déja ſu par tout les recherches qui ont été faites de la part de la Suede d'une étroite union avec le Parlement d'Angleterre; ce qui ne tend qu'à faire une Ligue de tous les Proteſtans, & venir enfin à l'execution du Convenant d'Ecoſſe, qui a pour objet la ruine de la Religion Catholique en tous les lieux.

Qu'ils doivent conſiderer ce qui peut faire tort à la reputation du Roi qui n'a rien oublié pour contribuer à leur grandeur.

Qu'ils doivent un peu mieux conſiderer ce qui peut faire préjudice à la reputation d'un grand Roi, leur principal Allié, qui n'a rien oublié pour contribuer à leur grandeur, non ſeulement en ſatisfaiſant ponctuellement à toutes les conditions des Traitez d'Alliance, mais par tous les autres offices que Sa Majeſté a pu faire en Pologne, Dannemarck & ailleurs, pour les garantir, & délivrer de nouveaux Ennemis mêmes en Hollande, ou le Miniſtre du Roi a travaillé ſi puiſſamment en dernier lieu par ordre exprès de Sa Majeſté, pour les faire aſſiſter en la Guerre de Dannemarck, encore que cet office fût beaucoup préjudiciable à tous nos deſſeins de Flandres.

Que ſi l'Alliance de la France leur eſt chere, & leur a été ſi utile juſques ici, ils ne doivent pas mêler, dans leurs deſſeins, des points chatouilleux, qui pourroient donner des ſcrupules à la pieté de la Reine, & faire douter un jour ſi on peut avec honneur & conſcience y adherer.

Dans le Traité d'Alliance entre les deux Couronnes il eſt dit expreſſément que la Religion demeurera en l'état qu'elle étoit avant la Guerre commencée par les deux Couronnes, & non pas de celle de Boheme.

Que le Traité de Wiſmar n'a pas été ratifié.

Qu'enfin il ne ſeroit pas raiſonnable qu'en toutes occaſions, ils fiſſent l'explication des Traitez d'Alliance comme il leur plaît, & contre la teneur des paroles & des clauſes qu'ils contiennent; qu'il eſt expreſſément porté que la Religion demeurera en l'état, qu'elle étoit avant la Guerre commencée par les deux Couronnes, & non pas de celle de Boheme, qu'encore que par le Traité de Wiſmar il ſoit dit, que les choſes tant de la Religion, que profanes ſeront remiſes comme en 1618. outre que le Traité n'a pas été ratifié, les autres articles accordez pour le même ſujet doivent ſervir de regle, & d'interpretation à celui-là; qu'ils ſe peuvent ſouvenir, comme la promeſſe de laiſſer jouïr les Eccleſiaſtiques de leur revenu a été executée de leur part, & combien de fois nous avons été contraints de leur faire plaintes des continuelles contraventions qui y ſont faites.

Les Suedois demeurent d'accord que la Guerre où les deux Couronnes ſont engagées, n'eſt pas pour la Religion, mais ils ſoutiennent qu'on ne peut faire de Paix en Allemagne ſans y remettre toutes choſes en l'état qu'elles étoient en 1618. Leurs raiſons.

Ils demeurent d'accord, que la Guerre où les deux Couronnes ſont engagées n'eſt point pour la Religion, & proteſtent qu'ils ne penſent point à détruire la Catholique, mais ils ſoutiennent qu'on ne peut faire la Paix dans l'Allemagne, ſans y remettre toutes choſes en l'état qu'elles étoient avant l'origine de la Guerre, qui a été l'année 1618. qu'en cela il n'eſt point queſtion de faire préjudice aux Catholiques, ni d'agrandir les Proteſtans, mais d'affermir le repos public, qui ne peut durer que chacun ne jouïſſe de ce qui lui appartenoit devant les troubles. Que ſi nous voulions douter de cette maxime, nous ſerions plus contraires à nos propres Alliez, que l'Empereur même, qui leur a accordé, par le Traité de Prague, la jouïſſance des biens Eccleſiaſtiques, pour quarante ans, & qu'il ne feroit point difficulté de leur donner davantage, s'ils ſe vouloient ſeparer de nous & ſe réunir avec lui, & que ce point eſt de ſi grande conſideration, que n'ayant point de veritables Alliez dans l'Allemagne, ni auſquels nous puiſſions nous fier contre la Maiſon d'Autriche, que les Proteſtans, nous y devons marcher avec grande circonſpection, pour ne les dégoûter pas, ou les convier peut-être de prendre un parti, qui ne ſeroit pas avantageux aux deux Couronnes, puiſqu'elles ne ſauroient jamais rien faire d'utile pour elles, ni de glorieux dans l'Allemagne ſans l'aſſiſtance des Proteſtans, tous les autres étans unis à la Maiſon d'Autriche, & par conſéquent nos Ennemis couverts ou déclarez.

Ils ſont en peine pour ajuſter les ſaints mouvemens de la Reine, & de ſon Conſeil en faveur de la Religion avec les inclinations de leurs Alliez & Amis qui ſont tous Proteſtans, & dont le mécontentement ſeroit très-dangereux.

Que nous nous trouvons dans une extrême peine pour ajuſter, en ce rencontre, les ſaints mouvemens de la Reine, & de ſon Conſeil en faveur de la Religion Catholique, avec les inclinations de nos Alliez, & plus veritables amis qui ſe rencontrent tous Proteſtans: car encore que nous ayons droit par quelques articles des Traitez d'Alliances, de reſiſter aux Suedois ſur ce point, & eux & nous ne ſavons comme nous défendre des inſtances de tous les Etats Proteſtans, qui ont ſuivi notre parti dans l'Allemagne, & par l'aſſiſtance deſquels nous eſperons de venir à bout de nos deſſeins, tant pour nos interêts particuliers, que pour les publics, étant à craindre que ſi nous leur refuſions abſolument ce qu'ils demandent ſur un point ſi affectionné par eux, que celui de leur Religion, où ils déclarent de ne vouloir que ce qui leur a appartenu autrefois, même du conſentement des Empereurs, non ſeulement nous ne perdions leur bonne volonté, qu'ils retourneront tous du côté de la Suede, mais nous ne leur donnions la penſée de s'en adreſſer ſans nous tout droit à l'Empereur, où ſans doute ils trouveroient grande facilité pour les affaires de la Religion, pourvu qu'ils ſe veuillent réunir avec lui contre nous, & ſe rendre faciles dans ce qu'il deſire d'eux, dans les interêts d'Etat. Il y en a mêmes qui nous ont déclaré nettement que ſans leur conſentement la Paix ne ſe pourroit pas faire, parce que leur réſolution eſt, quand ils ſeroient abandonnez des Couronnes, & qu'ils ne pourroient rien obtenir de l'Empereur, de ſe perdre plutôt les armes à la main, que d'être traitez à l'avenir imperieuſement comme ils ont été ci-devant en toutes rencontres.

Les Suedois de même Religion apuyent les Proteſtans, ce qui leur aquiert beaucoup de credit parmi eux à notre préjudice.

Les Suedois qui n'ont pas le même obſtacle de conſcience que nous, font valoir la force leurs raiſons, exagerent celles qu'il y a de craindre les effets de leur mécontentement, & ſe portent aveuglément à leur complaire, ce qui leur acquiert beaucoup de credit dans tout le Parti à notre préjudice. C'eſt ce qui nous fait trouver ce pas ſi gliſſant en toutes façons, qu'il eſt preſque impoſſible d'y prendre une aſſiete ſolide, & qui ne ſoit ſujete à tomber dans divers inconveniens; car après tout notre principale jalouſie eſt contre la grandeur de la Maiſon d'Autriche, qui n'eſt pas ſi abaiſſée qu'elle ne puiſſe

Ils diſent qu'après tout leur principale jalouſie eſt contre la Maiſon d'Autriche qui

1645.

puiſſe être relevée par un coup de bonheur.

n'eſt pas ſi abaiſſée qu'elle ne puiſſe ſe relever.

Quoi que nous euſſions une extrême apprehenſion de cauſer quelque diviſion entre nous, & les Suedois, qui eût été très-perilleuſe à l'ouverture de la Négociation, & qui eût donné jour aux Ennemis d'en profiter, le point étoit très-important, & nous étoit trop ſoigneuſement recommandé par la Reine pour en parler mollement. C'eſt pourquoi nous avons eſtimé leur devoir découvrir avec franchiſe, & liberté, ce qui nous empêchoit de ſatisfaire leur deſir, afin qu'ils tâchaſſent de s'accommoder à notre impuiſſance. Enfin la conteſtation a été aſſez doucement terminée, & ils ſe ſont departis non ſeulement de la prétention qu'ils avoient eu d'abord, de nous faire les mêmes demandes qu'ils avoient projettées dans les interêts de la Religion, mais nous les avons diſpoſez à ſe conformer à nos intentions, & mêmes à ne mêler pas dans leur propoſition les Points qui pourroient faire trop d'éclat, & donner impreſſion au monde, que l'on a fait la Guerre juſques ici plus pour la Religion que pour l'Etat.

Ils obtiennent enfin des Suedois qu'ils ne mettront point dans leur propoſition les points qui pourroient faire trop d'éclat, & faire croire que la Guerre a été plutôt faite pour la Religion que pour l'Etat.

Ils nous ont donc fait eſperer qu'ils reformeront leur propoſition, & l'ayant dreſſée à peu près conforme à la nôtre pour la ſubſtance, ils nous envoyeront le projet au premier jour, lequel ſera joint à cette Dépêche s'il nous arrive avant que le Courier parte.

Il eſt bien vrai qu'ils prétendent, en venant à l'expedition de l'Article 9. qui parle de la Religion, & en propoſant les moyens d'accommodement entre les Catholiques, & les Proteſtans, pour dreſſer le reglement qui doit ſervir de loi entr'eux à l'avenir, de remettre ſur le tapis les mêmes demandes que nous leur avons fait ôter de leur propoſition : mais outre que cela ne paroîtra que comme un acceſſoire, & moyen néceſſaire pour éviter les troubles, & pour affermir la Paix, & qu'il y a beaucoup de ces demandes qui peuvent être faites en conſéquence de diverſes Déclarations, & Conceſſions des Empereurs, nous aurons cet avantage qu'il n'aura pas été dans les premieres demandes, qui ſeront publiées par tout, qu'il n'en ſera parlé qu'à la Replique, & que ce ſeront les Suedois ſeuls qui en feront l'inſtance, comme on a deſiré à la Cour : à quoi même nous tâcherons d'apporter les reſiſtances qui ſeront en notre pouvoir, ſans qu'au moins nous nous mêlions de demander, ou d'appuyer que ce que nous pouvons faire avec honneur, & conſcience & à quoi le bien de l'Etat, & le ſervice de leurs Majeſtez nous obligeront, pour ne mécontenter pas entierement les anciens Alliez & amis du Royaume.

Les Suedois prétendent remettre ſur le tapis les mêmes demandes lors qu'on propoſera les moyens d'accommodement entre les Catholiques & les Proteſtans. Mais comme cela ne paroîtra que comme un moyen néceſſaire pour éviter les troubles, nous aurons l'avantage que cela ne ſera point dans les premieres demandes qui ſeront publiques, & que les Suedois ſeuls en feront l'inſtance.

Qu'ils y reſiſteront même, & qu'ils ne demanderont ni n'appuyeront que ce qu'ils pourront faire avec honneur & conſcience.

Après cette reſolution priſe pour la propoſition, la Trêve a été miſe ſur le tapis aſſez à propos, car les Suedois ayant témoigné qu'ils étoient bien aiſes de nous voir marcher de ſi bon pied, & ſi franchement dans la Négociation génerale, contre leur attente, & l'impreſſion qu'on leur avoit voulu donner que nous ne deſirions point la Paix, il leur a été répondu que la France y a toûjours été ſi portée, que leurs Majeſtez ſouhaitoient même de ſavoir comme on auroit à ſe conduire en cas qu'elle fût trop difficile à conclure, & qu'on fit ouverture d'une longue Trêve. Monſieur Salvius a reparti d'abord, que pourvu qu'elle fût de cent ans, ils y pourroient entendre. Il lui a été repliqué qu'il y avoit un terme plus court, preſcrit par le dernier Traité d'Alliance; qu'outre cela le Subſide qui leur avoit été promis pour l'entretenement de leurs troupes pendant le temps qu'elle dureroit, faiſoit voir bien clairement qu'on n'avoit pas eſtimé devoir prétendre à un ſi long delai, & que nous ſerions bienheureux ſi même en concluant la Paix, nous pouvons eſperer de demeurer en repos ſeulement la moitié de ce terme. Mais quoi qui leur ait pu être dit, ils ont toûjours déclaré, qu'ils n'y pouvoient entendre, & que les choſes y étoient moins diſpoſées que jamais, non ſeulement parce qu'une Trêve de dix ou douze ans finiroit preſque en même temps que celle qu'ils ont avec la Pologne, & qu'ils ne ſauroient que faire de leur Milice pendant qu'elle dureroit, mais parce qu'étant aujourd'hui dans les Païs hereditaires, & Maîtres de pluſieurs grandes Provinces d'Allemagne, comme ce n'étoit pas l'ordinaire dans les Trêves de rien quitter, il n'étoit pas à preſumer que l'Empereur voulût conſentir qu'ils demeuraſſent en l'état où ils ſe trouvent. Ce diſcours étant fait par Monſieur Salvius, & contredit par diverſes réponſes, Monſieur Oxenſtiern a pris la parole, & prononcé comme par forme de déciſion, que ce n'étoit pas la ſaiſon de diſputer de cela, & qu'il falloit auparavant faire tous nos efforts pour avoir la Paix, étant bien difficile d'eſperer jamais une conjoncture plus favorable pour ſortir d'affaires par ce bout, que celle qui ſe préſente; à quoi il a fallu néceſſairement acquieſcer, pour ne faire pas paroître un deſſein déja formé de préferer la Trêve à la Paix.

Ils conferent avec les Suedois touchant une Trêve, en cas que la Paix fût trop difficile à faire.

Raiſons du Sieur Salvius contre la Trêve, auxquelles ils répondirent.

1645.

Le Sieur Oxenſtiern dit qu'il n'étoit pas temps de diſputer de cela, qu'il falloit faire tous ſes efforts pour la Paix, les conjonctures étant très favorables. Ils y acquieſcerent, afin qu'on ne connût pas qu'ils ſouhaitoient plutôt une Trêve.

Ils ne ſe ſont point défendus par de meilleures raiſons, des inſtances qui leur ont été faites touchant les interêts d'Eſpagne, en cas qu'elle ne voulût pas conclure la Paix, en même temps que celle de l'Empire pourra être réſolue. On leur a repréſenté à diverſes fois, qu'enſuite des Traitez d'Alliance, ils ne ſont pas moins obligez d'être en Guerre avec les Eſpagnols, qu'avec l'Empereur, puiſque le premier Article porte en termes exprès, *Bellum decretum eſto generaliter & continuetur contra Imperatorem, Domum Auſtriacam, & ejus Adhærentes* : qu'ils ne pouvoient pas deſavouer que le Roi d'Eſpagne ne fût l'ainé de la Maiſon d'Autriche, que quand on voudroit expliquer ſelon leur opinion, qu'on a ſeulement entendu de faire la Guerre à la Branche de la dite Maiſon qui eſt en Allemagne, on ne peut pas nier que le Roi d'Eſpagne n'y ſoit compris comme l'un des principaux Adherans, & par conſéquent que la Guerre n'ait été reſolue entre les deux Couronnes contre lui, auſſi bien que contre l'Empereur.

Ils preſſent les Suedois pour ſavoir leur réſolution touchant l'Eſpagne, en cas qu'elle ne voulût pas conclure la Paix & s'appuyent ſur les termes du Traité.

Que le ſecond Article commence de cette ſorte : *ut ad honeſtam tandem Pacem univerſalem eo potentius adigantur uterque Regum*, & que ſi l'on n'eût entendu parler que de l'Empereur, il eût fallu mettre, *ille*, au ſingulier, & non pas *hi* au plurier, ce qui montre qu'on a voulu parler des deux Branches de la Maiſon d'Autriche, & de tous ſes Adherans, par leſquelles le Roi d'Eſpagne eſt compris ou d'une façon ou d'autre.

Qu'il dit à un autre endroit; *agantur Coloniæ res Regis Chriſtianiſſimi; Hamburgi autem vel Lubecæ res Regni Sueciæ*, ce qui fait voir encore que les principaux interêts de la France, érans ceux qu'elle a à demêler avec l'Eſpagne, ils doivent être terminez en même temps que ceux de la Suede, ſi on veut accomplir de bonne foi ce qui eſt écrit par les Traitez, qui portent encore en un autre lieu : *Uterque Conventus, alter ab altero totus pendeat, & ita cohæreant, ut Pace vel utroque loco confecta, vel neutro, diſcedatur.*

Que

1645.

Que nous n'avons pas prétendu pour cela de les obliger depuis l'ouverture de la Guerre, à envoyer des hommes ni des vaisseaux au Païs-Bas, ni aux Côtes d'Espagne, ayant bien reconnu que l'entreprise eût été difficile à executer pour eux, & que nous nous sommes contentez, qu'ils ayent fait leurs efforts en Allemagne, comme le lieu qui leur est le plus commode, pour y soûtenir la Guerre; mais qu'il ne leur est pas permis d'y faire la Paix, si nous ne la faisions en même temps avec l'Espagne, sans violer les Traitez, puisqu'ils sont obligez de s'arrêter, & nous attendre lorsque nous déclarerons que nous ne pourrons passer outre, & que nous ne manquerons pas de leur faire cette déclaration, lorsque les Espagnols témoigneront de ne vouloir pas faire marcher d'un même pied la Négociation, que nous avons à faire avec eux, que celle des affaires de l'Empire, & qu'alors ils seront forcez ou de contrevenir directement aux Traitez ou de s'arrêter sur notre instance.

Que pour conclusion sachant bien que le principal appui de l'Empereur est toûjours venu d'Espagne, ils n'eussent pas pu esperer d'aller pendant cette Guerre d'un bout de l'Allemagne à l'autre, & de gagner des Batailles dans la Boheme avec une armée de 14000. hommes, si nous n'eussions tenu les forces d'Espagne occupées en tant de divers lieux, & qu'après cela il ne seroit pas juste qu'ils eussent le principal profit des efforts que nous avons fait contre l'Espagne, & qu'ils nous laissassent chargez de cette Guerre, lorsqu'ils sortiront d'affaires avec l'Empereur, ce qui ne seroit pas faire une Paix générale, comme portent tous les Traitez précedens.

Les Suedois nous ont répondu qu'ils nous avoient souvent dit leurs raisons là-dessus & qu'on en avoit été satisfait; que maintenant ils offroient à ne point faire la Paix qu'à condition que l'Empereur ne pût pas dorenavant secourir l'Espagne contre nous; que si l'Empereur y contrevenoit, ils reprendroient les armes pour leur faire la Guerre.

Ils ont voulu faire croire par leurs réponses, qu'on leur a souvent fait la même demande, & que l'on est toûjours demeuré satisfait des raisons qu'ils ont alleguées pour s'en excuser, qu'on peut s'en enquerir de tous les Ministres qui ont traité avec eux en divers temps, qui n'ont jamais soûtenu qu'on dût donner une semblable explication aux Traitez d'Alliance, & que même on leur a souvent donné à connoître que pourvu que vous n'eussiez à faire qu'aux Espagnols, sans que l'Empereur s'en mêlât, nous n'en serions pas beaucoup en peine; que c'étoit à quoi il falloit remedier par le Traité général, & si bien brider l'Empereur qu'il ne pût à l'avenir disposer des forces de l'Empire contre nous, dans les differends que nous pourrions avoir avec l'Espagne; qu'ils offroient bien de ne faire point la Paix sans cette condition, & en cas qu'après le Traité fait l'Empereur y contrevînt, de reprendre les armes pour lui faire la Guerre, mais que c'étoit tout ce qu'on pourroit raisonnablement exiger d'eux.

Ils ne sont pas contents de cette offre; sur quoi le Sieur Oxenstiern dit, qu'il n'étoit pas temps de former cette contestation, que quand il seroit temps on y chercheroit quelque expedient. N'étant pas satisfaits de cette esperance, ils dirent aux Suedois qu'ils seroient bien étonnez s'ils avoient fait un Traité de Paix ou de Trêve avec les Espagnols, avant que le Traité fût achevé avec l'Empereur: sur quoi le Sieur Oxenstiern repliqua qu'ils étoient en pouvoir de le faire, & qu'ils n'avoient pas droit de s'y opposer.

Néanmoins lorsqu'on leur a témoigné que nous ne pouvions pas nous contenter de cette précaution, qui nous exposeroit à un mal present & assuré, & rendroit le remede incertain pour l'avenir, Monsieur Oxenstiern, qui avoit toûjours laissé parler son Collegue, a dit, qu'il n'étoit pas temps de former une contestation pour ce sujet, que les Espagnols n'étoient pas en état de refuser la Paix, & qu'en cas qu'ils fissent des difficultez contre raison, on auroit loisir pendant le Traité d'y chercher quelque bon expedient. Mais n'étant pas encore demeurez satisfaits de cette esperance indefinie, & leur ayans représenté qu'ils seroient bien étonnez, si suivant leur sentiment nous avions fait un Traité de Paix, ou de Trêve avec les Espagnols, avant que celui des affaires de l'Empereur fût achevé. Le dit Sieur Oxenstiern a repliqué qu'il étoit en notre pouvoir, de ce faire & qu'ils n'avoient pas droit de s'y opposer.

Le Sieur de Rorté fait souvenir un des Plenipotentiaires qu'il avoit demandé la même chose ci-devant en Suede, & qu'on lui avoit répondu qu'il pourroit l'obtenir, pourvu que la France s'engageât de ne point traiter avec les Espagnols, tandis que la Guerre dureroit entre l'Empereur & la Suede: sur quoi la Cour lui écrivit de n'en parler plus; ce qui l'obligea à n'enfoncer pas davantage cette matiere.

A la verité on les eût pressez davantage à déclarer leurs intentions, si Monsieur de Rorté qui étoit present, ne m'eût fait souvenir qu'ayant eu charge ci-devant, lorsqu'il étoit en Suede, de demander la même chose, quelques-uns des principaux Ministres lui firent entendre, qu'il pourroit obtenir ce qu'il desiroit, & qu'ils promettroient de ne traiter point avec l'Empereur, tant que nous serions en Guerre avec l'Espagne, pourvu que la France de son côté s'obligeât expressément de ne point traiter avec les Espagnols, tandis que la Guerre dureroit entre l'Empereur & la Suede. Ce qu'ayant fait savoir à la Cour en ce temps-là, au lieu de lui envoyer ordre d'accepter cette obligation reciproque, on lui écrivit d'en surseoir la poursuite, & de n'en parler plus. Cette considération a obligé de n'enfoncer pas davantage cette Matiere, parce que rencontrant déja de très-grandes difficultés dans l'esprit des Suedois, de ne conclure point la Paix de l'Empire sans que nous sortions d'affaires avec les Espagnols en même temps, parcequ'ils croient que le premier est beaucoup plus facile à faire, que l'autre, elle deviendroit beaucoup plus grande, & ne pourroit être surmontée par aucun expedient, si nous avions prétention de les assujettir, & demeurer libres de notre côté, c'est-à-dire qu'il nous fût permis de traiter avec les Espagnols sans eux, & que néanmoins ils ne pussent pas terminer les affaires de l'Empire sans que celles d'Espagne fussent aussi terminées.

Les Suedois ont reçu la communication des propositions du Confesseur du Duc de Baviere avec respect, mais ils ont témoigné qu'ils avoient eu avis il y a déja long-temps des voyages de ce Confesseur à Paris, que nous devions bien prendre garde, que le Duc de Baviere nous tromperoit comme il a fait plusieurs fois, qu'il le falloit bien battre pour en avoir raison.

Ils ont reçu avec respect la communication, qui leur a été donnée du voyage du Confesseur du Duc de Baviere, & des propositions qu'il a faites à la Cour. Mais ils ont témoigné d'abord, en interrompant le discours qui leur a été commencé, qu'elle ne pouvoit pas passer auprès d'eux pour une Nouvelle, puisqu'il y avoit déja long temps qu'on leur avoit donné avis, que ce Confesseur avoit fait deux Voyages à Paris, & qu'en se retirant en dernier lieu, il avoit donné charge à un sien frere Docteur de Sorbonne de traiter en son absence; mais que le Duc de Baviere nous tromperoit encore, comme il avoit déja fait plusieurs fois, & qu'il n'y avoit rien à faire avec lui, que de le bien battre pour en avoir raison. Il a été répondu que nous avions très-grand sujet de douter de la verité des deux points qu'il avançoit, & qu'on nous avoit si amplement, & si particulierement écrit sur tout ce qui s'étoit passé en cette affaire, que nous pouvons tenir pour faux & supposé tout ce qui n'étoit pas connu dans la Lettre que nous avions reçuë, qu'outre qu'il n'y avoit point apparence que ce Confesseur qui est Allemand, eût un frere resident à Paris dans la Sorbonne, nous étions très-assurez qu'il n'avoit fait qu'un seul voyage, & que dès la premiere Conference qu'il avoit eu avec son Eminence, elle nous avoit fait l'honneur de nous informer fort exactement, de tous les discours qu'elle avoit eus avec lui, quoi que ce fût la veille de Pâques. Pour le surplus nous n'avions point besoin de nous justifier d'avoir écouté ces propositions, puisque nous avions droit de le faire, & que cela ne tendoit qu'à procurer un bien commun, en diminuant le nombre de nos Ennemis; qu'il étoit porté par les Traitez que les Princes du Parti contraire, *aut rationibus trahantur, aut vi adigantur*; ce qui fait qu'on n'auroit pas estimé devoir re-

Ils disent aux Suedois les raisons qui les ont engagez à écouter les propositions du Duc de Baviere, & qu'ils étoient en droit de le faire.

1645.

jetter la voye de douceur, ni refuser ceux qui voudroient abandonner notre Ennemi commun; que ce seroit un procedé bien étrange, si lorsqu'on nous offrira d'ouvrir civilement les portes des Lieux, où nous avons envie d'entrer, nous répondions, que nous ne voulons pas qu'on les ouvre, & que nous les voulons rompre; qu'on n'avoit rien trouvé à dire, lorsqu'on avoit offert au Duc de Saxe la Neutralité, sans même nous en communiquer; que la liberté devoit être pour le moins égale de part & d'autre, & que s'ils témoignoient tant d'aversion contre les Princes Catholiques, qui auroient envie de se réunir avec nous il paroîtroit clairement aux yeux du monde, que ce seroit en haine de leur Religion, ce qui pourroit offenser leurs Majestez, faire préjudice aux affaires communes, & être mal interpreté de tout le monde.

Qu'on ne pouvoit pas proceder ni plus honnêtement, ni plus sincerement dans une affaire, qu'en nous chargeant, comme on avoit fait, de donner une entiere connoissance à nos Alliez de la premiere proposition qui en avoit été faite, & en renvoyant la Négociation par deça, afin qu'on s'y pût conduire & prendre resolution de concert avec eux. Ce discours leur ayant fait connoître qu'on avoit un peu de sujet de se plaindre de leurs soupçons, & de leur aversion auxquelles ils se laissent quelquefois plutôt emporter, que conduire par la raison, ils ont répondu qu'ils étoient très-obligez à leurs Majestez de la bonne confiance, ce sont leurs termes, qu'ils ne trouvoient rien à dire à tout ce qui avoit été fait, puisqu'on n'y pouvoit proceder plus franchement, mais que connoissant les finesses de ce vieux Renard (c'est encore comme ils parlent) qui ne tendent qu'à amuser par de belles esperances, afin d'éviter le mal qu'on lui pouvoit faire presentement, ou du moins ralentir les preparatifs qui se font pour la Guerre; ils croyent qu'on a très-grand sujet de s'en défier, & qu'on ne leur sauroit ôter de l'esprit, que son dessein ne soit de nous tromper pour faire ses affaires, dont ils prient Dieu que nous n'ayons pas des preuves plutôt que nous ne pensons; à quoi ils ont ajoûté, que les affaires d'Allemagne ne prendront point une heureuse fin, que lorsque les Ducs de Baviere, & de Saxe ne seront plus; que ce sont deux vieux obstinez, qu'on ne rangera jamais à la raison, que par la force; que néanmoins il n'y a point de mal d'écouter ce que veut dire le Duc de Baviere, pourvu que l'affaire soit maniée de deça par un bon concert, comme nous l'avons offert, mais qu'ils ne seront jamais d'avis de rien traiter avec lui, qu'il ne desarme entierement, & ne donne de bons gages des promesses qu'il fera, comme Ingolstadt & quelqu'autre Place de cette nature. Il a été repliqué qu'ayant été reconnu qu'il peut être utile à tout le Parti de détacher ce Prince d'avec l'Empereur, l'on pourra songer aux conditions, & les examiner sans passion, lorsque ses Ministres s'en ouvriront à nous; que depuis l'avis qui nous a été donné, nous n'avons rien apris de leur part, que nous sommes resolus de les laisser venir, & qu'ils ne nous proposeroient rien, dont nous ne donnions à l'heure même connoissance à nos Alliez, que néanmoins pour les conditions qui pourroient être proposées, il faut considerer, que quand le dit Duc de Baviere seroit resolu de licencier son armée, ce ne seroit peut-être pas l'avantage du Parti, parce que tous les Chefs étans affectionnez à l'Empereur, ce seroit lui former une nouvelle armée,

Les Suedois leur disent que les Ducs de Baviere & de Saxe sont deux obstinez qu'on ne rangera jamais que par la force.

Les Suedois ne sont pas d'avis de traiter avec le Duc de Baviere qu'il ne desarme entierement & ne donne de bons gages de ses promesses. On leur répondit qu'il étoit utile de le détacher de l'Empereur; que l'on songera aux conditions lors que les Ministres de ce Duc s'en ouvriront; qu'ils ne proposeront rien qu'à l'heure même on n'en fasse part aux Alliez.

sans que peut-être le dit Duc le pût empêcher.

Nous leur avons fait connoître ensuite, que pour proceder aussi genereusement avec les amis, il étoit à propos de ne pas divulguer l'affaire, & qu'il suffiroit de se conduire entre nous comme il falloit. Mais ils ont répondu qu'elle étoit déja si publique qu'il seroit inutile de la vouloir tenir secrete; & de fait nous sommes apperçus, que diverses personnes en ont reçu avis de Paris en même temps, & que celui qui fait ici les affaires du Prince Palatin, nous a redit (en s'en louant beaucoup) toutes les mêmes choses qui nous ont été écrites.

On n'a pourtant pas estimé à ce premier coup, leur devoir ouvertement communiquer l'offre du dit Duc, pour les Cercles de Franconie, & de Suabe, de crainte d'augmenter leur jalousie, & leur donner sujet de croire, que la protection qu'il a demandée pour les deux Cercles, va indirectement contre eux, du moins contre la prétention qu'ils ont toûjours eue, de mettre celui de Franconie sous contribution, ou bien pour ne leur faire pas naître l'envie d'avoir part à la protection offerte. On s'est contenté de leur dire en passant, que si le Duc de Baviere, en s'accommodant avec nous, pouvoit attirer la Franconie, & la Suabe dans le parti, ce ne seroit pas une acquisition à mépriser, qu'outre l'avantage present qui en viendroit, cela nous pourroit servir un jour à faciliter nos affaires, quand il seroit parlé de la satisfaction particuliere des deux Couronnes, parmi les Etats de l'Empire. Mais ils ont répondu, que le Duc de Baviere est plus haï, qu'il n'a de credit, dans ces deux Cercles, à cause des violences qu'il y a exercées depuis plusieurs années. Ce qui est de plus fâcheux est, que si les Nouvelles que nous apprenons du malheur de Monsieur le Maréchal de Turenne sont veritables, les Suedois se vanteront d'avoir été Prophetes, & ne seront peut-être pas fâchez dans leur ame, que le Duc de Baviere ait irrité, & offensé la France par cette nouvelle surprise.

La Négociation de l'Ecossois qui agit à Londres de leur part, est le point où ils ont tâché de nous donner plus de satisfaction, lorsqu'on leur a fait savoir les derniers avis que nous avons reçus de Monsieur de Sabran, que le Parlement d'Angleterre a résolu, par une deliberation publique, de faire étroite Union avec la Suede envers tous, & contre tous. Ils ont répondu qu'ils ont très-grand sujet de ne croire pas que cette résolution ait été prise, & ont demandé si on nous avoit envoyé la copie, ajoutant que, quand elle seroit vraye, le Parlement ne l'auroit pu faire, que pour donner jalousie au Roi de la Grande Bretagne, mais qu'ils étoient bien assurez qu'elle n'avoit point été proposée de la part de la Suede, & n'y seroit jamais acceptée; qu'une affaire de cette importance n'étoit pas pour être confiée à un homme de peu, comme celui qui en parloit, & qu'il n'étoit pas de leur Nation; qu'il pouvoit bien avoir eu quelque charge d'empêcher que le Roi de Dannemarck ne soit assisté des Vaisseaux du Roi d'Angleterre, & en demander en ce cas de ceux du Parlement; mais que d'avoir passé plus avant, outre que ce n'étoit leur stile, ni leur coûtume d'agir de la sorte, & que jusques ici ils avoient toûjours refusé de faire des Confederations envers tous, ils ne croyoient pas que le Parlement d'Angleterre eût droit de faire de semblables Traitez; qu'ils ne voudroient pas, en le lui attribuant, se rendre juges du different

Ils demandent le secret aux Suedois, qui leur répondent que c'est une chose connuë publiquement.

Ils se sont apperçus que diverses personnes ont reçu de Paris ce même avis en même temps & que l'Agent de l'Electeur Palatin leur a redit toutes les mêmes choses qui leur ont été écrites.

Ils n'ont point parlé aux Suedois de l'offre du Duc de Baviere de mettre les Cercles de Soabe & de Franconie sous la protection de la France, parce que cela va directement contre ceux qui prétendent mettre la Franconie sous contribution, & de peur de leur donner l'envie d'avoir part à la protection offerte.

Ils apprehendent que si la nouvelle du malheur arrivé à Monsieur de Turenne est véritable, les Suedois se vanteront d'être Prophetes, & ne seront pas fâchez que le Duc de Baviere ait irrité la France par cette surprise.

Les Suedois ont tâché de nous donner satisfaction au sujet de la Négociation de l'Ecossois à Londres, & sur les avis reçus de Monsieur de Sabran, que le Parlement d'Angleterre a résolu par déliberation publique, de s'unir avec la Suede envers & contre tous.

1645.

ferent qui est entre lui, & le Roi pour ce regard; que la Suede avoit reçu de bons offices des Rois d'Angleterre, en divers temps, tant de la Trêve de Pologne, que dans quelques autres differends qu'elle a eu ci-devant avec le Dannemarck, dont elle conserve cherement le souvenir, & que ce seroit mal se ressentir des assistances passées que de se déclarer contre le Roi d'à present, & de l'offenser dans un point si chatouilleux, comme est celui de la Souveraineté; qu'ils nous prioient pour conclusion de n'avoir pas cette opinion d'eux, & de ne recevoir d'ombrage de ce côté-là, puisqu'il étoit tout-à-fait sans fondement.

Les conséquences du malheur arrivé à l'Armée de Monsieur de Turenne sont fâcheuses. Ils s'évertueront pour en empêcher l'effet, ne doutant pas que la Cour ne fasse des efforts extraordinaires pour reparer cette perte.

Il faut avouer que nous aurions en tous temps, mais que nous avons specialement dans cette Conjoncture, un très-sensible deplaisir du malheur que l'on a écrit, de divers lieux, être arrivé à l'armée de Sa Majesté en Allemagne, pour les fâcheuses conséquences que nous n'avons pas besoin de vous en deduire, puisqu'elles ne se verroient que trop claires de tous côtez, & sur tout dans le cours de cette Négociation, soit par le courage de nos Parties qui s'en relevera, soit par l'avantage que nos amis en penseront tirer, en se croyant nous être plus nécessaires, & que partant nous en devrions être plus faciles, pour condescendre aux choses qu'ils desireront que nous fassions à leur mode. Nous nous évertuerons néanmoins pour les relever de cette opinion, & nous ne doutons pas que du côté de la Cour il ne se fasse des efforts extraordinaires, pour ôter aux Ennemis l'esperance de profiter de notre perte, si elle est telle qu'on la dit, aussi largement comme ils se le pourroient promettre. Nous n'étendons pas nos soins autant que nos desirs sur les moyens d'y remedier, parce que ce seroit entreprendre sur la prudence & prevoyance des Conseils de Sa Majesté; mais puisqu'avant cet échec il étoit besoin de renfort à cette armée, il est bien plus nécessaire à cette heure de travailler par toutes voyes pour la rétablir. A cet effet, nous avons cru devoir tâcher de porter le Sieur de Beninghaussen à faire la levée dont il a été ci-devant écrit, & de voir jusques où il se voudroit engager, en attendant la remise de l'argent nécessaire pour cela, puisque veritablement notre peu de credit n'y pourroit pas supléer, & que les Commissions, tant pour lui que pour ses Officiers, nous soient envoyées, nous en faisant ajuster presentement avec lui les conditions sous main, par le Député de Madame la Landgrave de Hesse, & selon qu'il en aura pu convenir, vous en trouverez ci-joint un Ecrit, duquel nous ne vous recommandons point le prompt & ponctuel accomplissement, d'autant que la nécessité qui nous presse, sans toutefois qu'elle nous fasse élargir au delà d'une capitulation juste & raisonnable, parle assez d'elle-même.

Ils ont tâché de porter le Sieur Beninghaussen à faire la levée dont ils ont ci-devant écrit, & le Député de Madame la Landgrave traite avec lui presentement pour ajuster les conditions. Ils lui envoyeront les conventions, & lui demandent de l'argent.

Ils souhaiteroient qu'il leur aprît si le Memoire de la part de Madame la Landgrave est conforme à celui qui leur a été communiqué. La Landgrave leur a écrit, ils lui envoyent une copie de sa Lettre. Elle est fort zelée pour sa Religion, & excite les Suedois pour favoriser les Calvinistes dans le Traité de Paix, qui, quoique d'une autre Religion, la favorisent pour se concilier l'affection de tous les Protestans.

Nous ne savons pas si le Memoire sur lequel le Sieur Polhelin vous a parlé de la part de la dite Dame, ainsi que nous voyons par votre derniere du neuvieme de l'autre mois, est conforme à celui que des Ministres nous ont fait voir, mais elle nous a écrit une telle Lettre qui n'est pas moins considerable pour les fins où elle tend, comme vous le jugerez par la copie ci-jointe. Il est fort facile de reconnoitre que les mouvemens de son esprit vont selon la chaleur de son zele pour sa Religion, que ce sont aussi les mêmes Hessiens qui excitent, & portent les Suedois, à proceder comme ils font pour avantager les Calvinistes dans le Traité de Paix; à quoi leur Religion ne permettroit pas qu'ils fussent du tout si favorables, n'étoit que par ce moyen, ils cherchent à se concilier & acquerir les affections de tous les Princes, & Etats d'Allemagne qui ne sont point Catholiques, faisans jouër politiquement la raison d'Etat, sous l'ombre de celle de Religion. La visée des uns, & des autres n'est pas difficile à reconnoître ici, bien le moyen d'y obvier, sans nous exposer au hazard (comme nous l'avons dit plusieurs fois) de perdre des amitiez certaines & nécessaires, dans la constitution presente des affaires, pour incliner à d'autres, qui nous doivent être suspectes. Que si nous étions venus à bout de conclure la Paix, nous ne disons pas qu'alors nous ne puissions dans la sureté du repos, penser à d'autres choses, pour rabattre un peu de cette humeur prédominante des Hérétiques, en rétablissant l'union qui devroit être entre les Catholiques, qui auroient un zele aussi fervent, & desinteressé que le nôtre. Mais jusques là il nous est à pardonner, si nous hesitons un peu dans les moyens, & non pas dans la résolution de faire vigoureusement tout ce qui se peut pour le bien & avantage de nôtre Religion. Il sera bon & curieux d'observer, si les avances & ouvertures qu'a faites le Duc de Baviere se continueront après ce coup qu'il nous a donné; car comme en nous affoiblissant il doit juger que nous nous en tiendrons plus fermes avec les Suedois, & autres Protestans, dont par conséquent le parti se rendra plus affermi, si la bonne conscience l'a ci-devant fait parler, elle devra d'autant plus le mouvoir, & les autres Princes Catholiques, de la bonne disposition desquels il s'est fait fort, à poursuivre sincerement leur recherche, & alors ce seroit l'occasion propre pour lui faire ouvrir le fond de ses intentions, en faisant parler clair ceux qu'il envoye sur ce qu'il voudroit, & pourroit faire, afin d'y prendre nos mesures selon l'opportunité, en usant en après des voyes qui seront jugées les plus propres, pour satisfaire à ce qui convient à la bonne correspondance que nous devons à nos Alliez, ce que nous disons seulement pour ôter le prétexte qui vous a été allegué par delà, (comme nous voyons par votre penultieme du 22. Avril) de ne s'oser ouvrir avec nous qui usons de ce mot de prétexte, parce que certainement il n'y a point de veritable fondement de cette apprehension, le service du Roi étant toûjours notre premier & commun objet, & l'on a eu tant de preuves en diverses rencontres de la façon d'agir du Duc de Baviere, par des biaisemens continuels, qu'il a toûjours été facile à remarquer qu'il n'a cherché qu'à s'accommoder au temps, pour se mettre à couvert des occasions qui lui ont fait peur. S'il change maintenant de maxime par une solide perseverance, nous changerons aussi volontiers d'opinion.

Nous ne saurions être contre les Protestans sans incliner d'un autre côté qui nous doit être suspect. Après la Paix conclue, on pourra rabattre l'humeur prédominante des Heretiques.

Il sera bon & curieux d'observer les demarches du Duc de Baviere après le coup qu'il nous a donné.

Ce que le Sieur Polhelin vous a dit en faveur du Prince Palatin, à la charge qu'a faite l'Ambassadeur de Hollande, merite bien les justes sentimens que vous avez de faire connoître, que si on lui procure du bien, ce sera par generosité, & non par obligation, que la France aît à sa Maison. Messieurs les Etats en peuvent parler pour eux-mêmes avec plus de verité, & sont louables en cela de ne point manquer de gratitude pour les bienfaits qu'ils ont reçus dans leur necessité, & le Palatinat est d'une assiette si importante à leurs Provinces, qu'on ne les sauroit blâmer de desirer le revoir dans une main qui leur soit affidée; enquoi leur interêt marche d'un même pas que leurs dessusdites gratitudes. La France a aussi le

Si l'on procure du bien à la Cour à l'Electeur Palatin, ce sera par generosité & non pas par obligation.

Les Etats Generaux nous l'ont recommandé par gratitude, & par interêt.

1645.

La France doit conſiderer la Religion du Palatin qui le lui doit rendre ſuſpect, & ne le rendre pas ſi puiſſant qu'il lui puiſſe nuire. Cependant il eſt juſte d'aider cette Maiſon affligée, mais il faudra prendre ſes aſſurances, ſur tout pour notre Religion. Mrs. les Etats, au lieu de recommander le Palatin, devroient ſe joindre à nous contre l'Empereur ſelon nos Traitez d'Alliance. Ce moyen ſeroit meilleur pour le rétablir.

le ſien à conſiderer, qu'une Puiſſance, qu'une contrarieté de Religion lui doit rendre ſuſpecte, ne ſe remette pas ſi grande qu'elle lui devienne nuiſible. Ainſi étant bien raiſonnable de faire pour cette Maiſon affligée, ce ſera prudence de l'engager, autant que faire ſe pourra, à donner des aſſurances de ſon reſpect, & de ſa dévotion, & ſur toutes choſes que notre Religion demeure dans ce qui lui ſera reſtitué. Mais certes il nous ſemble qu'en parlant de Meſſieurs les Etats, quand ils ſont ſi chauds de lui faire office, on leur pourroit faire comprendre qu'ils viendroient plus facilement à bout de leur deſſein ſi, en executant nos Traitez d'Alliance, ils ſe joignoient à nous contre l'Empereur. Ce moyen ſeroit plus eficace pour rétablir le Palatin, que de ſimples prieres, dont ils ſe rendent prodigues, en même temps qu'ils ſont ſi retenus envers l'Empereur, & qu'ils ne font pas ſcrupule de nous dire qu'ils ſont très-bons Imperialiſtes, cela ne s'accorde pas bien avec les inſtances qu'ils font de retarder la Paix pour les interêts de la Maiſon Palatine, ſi ce n'eſt qu'ils ſont bien aiſes que la Guerre dure, quand il n'y a que leurs amis qui en ſouffrent.

Ils le remercient de la part qu'il leur a faite de ce qu'on diſoit à la Cour du Prince Edouard.

Nous vous remercions, Monſieur, de la part qu'il vous a plu de nous donner de l'entretien qu'a fourni à la Cour le Prince Edouard. S'il ſuit le conſeil que la Reine d'Angleterre lui a donné d'aller auprès de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, il donnera ſigne en s'éloignant que ſes amours ne ſont pas trop fortes, ſi ce n'eſt qu'il en ſoit bien aſſuré, comme vous en tirez une forte conjecture.

Les Ambaſſadeurs de l'Electeur de Brandebourg ſont arrivez depuis huit jours. Comme ils n'ont pas apporté les preuves dont ils nous avoient donné parole par un Gentilhomme il y a deux mois, de traiter le Roi de Majeſté, comme font les autres Electeurs, nous ne les avons pas traitez comme les Ambaſſadeurs des autres Electeurs.

Nous avons ici depuis huit jours les Ambaſſadeurs dudit Sieur Electeur, envers leſquels nous aurions uſé de pareil traitement qu'avec les autres, ſi le Comte de Witghenſtein, qui en eſt le Chef, eût apporté les aſſurances, on pour mieux dire les preuves de ce dont le Gentilhomme qu'il avoit depêché vers nous, il y a environ deux mois, nous avoit donné parole de ſa part, qui eſt que ſon Maître traiteroit deſormais le Roi de *Sa Majeſté*, comme font les Electeurs de Baviere, Mayence, Cologne & Trêves, en reconnoiſſance de l'honneur que Sa Majeſté auroit eu plaiſir lui être deferé en la perſonne de ſes Ambaſſadeurs; ce qui fut la premiere Condition que nous propoſames à ſon dit Gentilhomme, avec celle que ledit Comte ne prétendoit point de nous autre traitement que celui qu'il recevroit des Imperiaux, & que generalement les interêts de la France dans cette Négociation de Paix ſeroient ſoutenus, & favoriſez de la part dudit Electeur. Mais au lieu d'y ſatisfaire (de quoi nous ne pouvons comprendre le changement, ſi ce n'eſt peut-être qu'il en ait été averti par l'Electeur de Saxe, les Princes d'Allemagne étant aſſez accoûtumez de communiquer les uns avec les autres, ſur les points de Ceremonie,) il nous écrivit premierement à chacun une Lettre ſeparée par laquelle il nous traitoit d'*Excellence*, à deſſein qu'en lui répondant auſſi ſeparement nous lui rendiſſions auſſi le même titre. Par leſdites Lettres il nous tâtoit ſur le traitement que nous lui ferions.

Touchant le Ceremoniel avec le premier Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandebourg.

Mais comme nous vimes qu'il jouoit au plus fin, ſans de ſon côté nous aſſurer du ſien, il nous ſembla à propos de lui faire une réponſe commune, ſans lui donner de l'*Excellence* en nous remettant ſuccintement à ce que nous avions ouï, & entendu de ſon Gentilhomme. A cela il nous fit une Replique de compoſition aſſez groſſiere, ſe declarant ne pouvoir nous ſatisfaire ſans un ordre ſpecial de ſon Maître en une matiere où il ſembloit qu'on le vouloit contraindre, & qu'il nous prioit de l'excuſer s'il changeoit de deſſein, s'en allant plutôt à Oſnabrug. Cette alternative ne nous tomba point en conſideration, d'autant que c'eſt à Oſnabrug que les Ambaſſadeurs de Mayence, & de Brandebourg doivent être, enſuite du Traité préliminaire. Il ajouta à cette Lettre dans un Poſtcrit de ſa main, portant que ſi nous voulions l'aſſurer que le Roi donneroit dorenavant à ſon Maître le titre de *Serenité*, comme fait le Roi de Pologne, & que les Ambaſſadeurs és Audiences de Sa Majeſté ſeroient couverts, comme le ſont ceux qui juſques ici ont bien cedé aux Electeurs, alors il nous aſſureroit auſſi qu'il donneroit le titre de *Sa Majeſté*. Nous ne crumes devoir entrer en écritures ſur cette matiere, qui requeroit plutôt la vive voix, comme nous laiſſames aſſez entendre, en lui mandant que, ſi ſon Gentilhommme eût été ici, nous aurions pu entrer en ce diſcours avec lui. Etant à Oſnabrug & depuis ſon arrivée en cette Ville, nous lui avons fait connoître que la Langue Françoiſe n'uſe point de ce terme de *Serenité*, & que le Roi ne le donne ni à l'Empire ni à aucun Prince du Monde, que quant à l'allegation du Roi de Pologne, notre Roi ne ſe gouvernoit point par exemple, mais par raiſon, & que ce ſeroit plutôt audit Electeur de ſuivre l'exemple du Roi de Pologne, qui donne de la *Majeſté* au Roi, ſans qu'il en reçoive. Voyant que cela ne ſervoit pas à ſes fins, il eut recours à une autre conſéquence auſſi mal fondée, diſant que ſon Maître ne cedant pas à la Republique de Veniſe, il ne pouvoit recevoir un traitement inferieur à celui qu'elle a de Sa Majeſté. On lui a fait voir qu'il en eſt tout de même que du Roi de Pologne, ladite Republique n'ayant que de *Vous* en rendant de la *Majeſté*. Nous n'avons point paſſé à l'autre prétention, de faire couvrir les Ambaſſadeurs, d'autant qu'il n'étoit point en queſtion d'y toucher, avant que l'autre fût reglée, & alors nous ſerions remis à le propoſer à la Cour, où nous eſtimons que cela auroit pu s'ajuſter, ſur ce qui s'y fait en faveur de Savoye, & de Genes, qui cedent effectivement aux Electeurs, ayant ſouvent ouï dire en France, que la ſeule raiſon pourquoi on n'y faiſoit pas couvrir leur Ambaſſadeur, étoit à cauſe qu'il ne rendoit pas au Roi le reſpect qu'ils lui doivent en lui écrivant.

1645.

L'Ambaſſadeur de Brandebourg nous faiſant propoſer un expedient ſur cette affaire, auquel on auroit pu s'accommoder, il a accepté la viſite des Eſpagnols en même tems. Ils lui donnent avis que cette diſpute s'eſt paſſée ſans aigreur, & qu'ils rendront ſervice à l'Electeur ſelon les occaſions.

Depuis ſon arrivée ici, il a tâché de nous mettre un expedient, à quoi peut-être nous nous ſerions accommodez, ſi en même temps qu'il nous en faiſoit parler, il n'eût accepté la viſite des Plenipotentiaires d'Eſpagne. Tout néanmoins s'eſt paſſé ſans aigreur, & nous lui avons fait toûjours témoigner que cela ne nous empêchera pas de favoriſer les interêts de ſon Maître ſelon les occaſions qui s'en offriront dans cette Aſſemblée, quoi qu'il y ait ſujet de s'étonner qu'il ait refuſé de faire la même choſe qui a été faite par quatre Collegues qui le précedent, & par ceux-mêmes qui ſont en guerre contre la France, de laquelle il a été juſques ici particulierement affectionné, & aſſiſté puiſſamment en des occaſions de très-grande importance pour ſa Maiſon.

Conteſtation entre les Suedois & les Imperiaux ſur le Saufconduit pour la Ville de Stralſund.

La venuë à Oſnabrug de cet Ambaſſadeur de Brandebourg a reveillé le point que nous vous avons ci-devant mandé être en conteſte avec les Suedois, & Imperiaux, ſur le Saufconduit pour la Ville de Stralſund; car ces derniers, pour s'en demêler, ont allegué que Stralſund n'étant pas un Membre immédiat de l'Empire, mais médiat, comme Ville du Duché de Pomeranie, lequel

1645.

Les Ambaſſadeurs de Brandebourg pretendent que cette Ville doit s'adreſſer à eux ſi elle veut repréſenter quelque choſe à l'Aſſemblée. Les Suedois s'y oppoſent, il ſemble que cela ſera remis à la venuë de la deputation de Francfort.

Les Suedois menacent de n'entrer point en matiere que cette affaire ne ſoit vuidée, mais c'eſt pour gagner du tems, n'étant pas prêts pour leur propoſition.

Preſſez par les Médiateurs ils ſe ſont ſervis du même prétexte en leur faiſant entendre que dans peu de jours nous leur remettrions une piece qui ſeroit le fondement de toute la Négociation.

lequel appartient à l'Electeur de Brandebourg. Ils eſtimoient ne s'en devoir mêler pour ne pas choquer l'autorité de ce Prince, & que ſes Ambaſſadeurs étans proche, l'on entendroit d'eux ce qu'ils eſtimeroient être plus à propos de faire. Ceux-ci ſe ſont tenus à la negative, diſans que ſi la Ville de Stralſund a quelque choſe à repréſenter en cette Aſſemblée, elle le doit faire par l'entremiſe des Miniſtres de ſon Prince, les Suedois y étant contraires. Il ſemble que pour temperament, l'on remette l'affaire juſques à la venue de la Deputation de Francfort, qui ſe doit rendre ici au quinzieme de ce mois; les Miniſtres de Suede ſe laiſſant cependant toûjours entendre, qu'ils n'entreront point en matiere pour le Traité general, que cette queſtion particuliere ne ſoit vuidée à leur ſatisfaction : mais pour vous le dire avec le même ſecret qu'ils nous en ont parlé, ce n'a été que pour gagner temps, n'étans pas encore prêts pour la propoſition que nous devons donner conjointement. Ce fut avec la raiſon de ce differend que nous payames il y a trois jours Meſſieurs les Médiateurs, qui nous venoient preſſer de répondre aux Imperiaux, & nous leur fimes auſſi fort bien comprendre, que dans peu de jours nous leur mettrions en main une Piece qui ſeroit la baze, & le fondement de toute la Negociation, de quoi ils demeurerent ſatisfaits, leur ayans donné lieu de comprendre que ce n'étoit plus nos interêts particuliers qui retardoient l'affaire, mais quelque diverſité d'avis entre nous & les Suedois, ſur les points qui concernent la Religion, qu'ils avoient interêt que nous euſſions le moyen & le loiſir de terminer doucement & à notre ſatisfaction.

Ils croyent que les Miniſtres de Portugal auront eu avis de la reſolution priſe à Munſter de concert avec les autres Miniſtres, de traiter ceux qui ſont ici deſormais comme Plenipotentiaires : cette qualité donne les mêmes honneurs que celle d'Ambaſſadeur qui ſeroit dangereuſe pour eux. On verra ce que les Eſpagnols feront.

Nous croyons, Monſieur, que Meſſieurs les Miniſtres de Portugal auront eu avis de la reſolution que nous aurons priſe, de concert avec ceux qui ſont ici, de les traiter deſormais comme Plenipotentiaires de Portugal, ce qui va à leur donner la main chez nous, & à les traiter d'*Excellence*, puiſque cette qualité emporte les mêmes honneurs, que celle d'Ambasſadeur, qui leur ſeroit fort hazardeuſe. Nous verrons quelle mine en feront les Eſpagnols, pour enſuite prendre nos meſures pour le reſte.

Ils penſoient lui envoyer un Memoire de l'arrêté fait avec le Sr. Benighauſen, mais ils ont ſujet de croire que le malheur arrivé à Mr. de Turenne ou le manque d'argent en ſont la cauſe.

Nous penſions vous envoyer un Memoire de ce que nous aurions arrêté avec Monſieur de Benighauſen, mais celui que nous employons pour traiter avec lui, parce que nous ne le pouvons pas faire nous-mêmes, ne voulans point paroître, nous ayant fait ſon rapport, nous avons ſujet de croire, ou que ce qui eſt arrivé à Monſieur le Marêchal de Turenne lui fait conſiderer la choſe plus difficile, ou qu'en effet il ne ſe veuille pas engager ſans voir de l'argent comptant, car il proteſte bien que quant à lui il attendroit librement : mais que les Chefs dont il ſe peut ſervir, ne voudroient, ou ne pourroient pas faire de même, de ſorte que nous ne pouvons vous aſſurer de rien. Nous ne lairrons pas de voir s'il y aura encore moyen de le perſuader, vous ſupplians de croire que nous n'y avons rien oublié. Nous vous baiſons très-humblement les mains & ſommes &c.

F I N.







